# REVUE
# D'HISTOIRE DE L'EGLISE
# DE FRANCE

# REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

**Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France**

**Directeur : Victor CARRIÈRE**

---

**VINGT-CINQUIEME ANNÉE**

**TOME XX**

**1934**

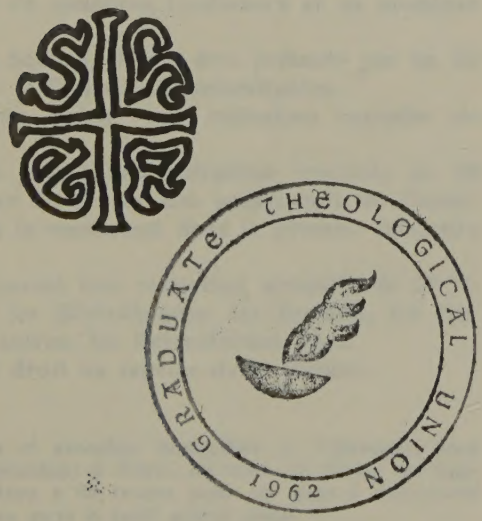


AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.20

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

# Société d'Histoire ecclésiastique de la France

## STATUTS

MODIFIÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

LE MERCREDI 1er DÉCEMBRE 1926

### ARTICLE PREMIER.

La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux.

La Société publie une *Revue d'histoire de l'Église de France.*

La Société publie, en outre, une Bibliothèque et des Archives intéressant l'histoire religieuse de la France.

### ARTICLE 2.

Le siège de la Société est à Paris.

### ARTICLE 3.

La Société se compose de membres fondateurs et de membres titulaires ou associés.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par le Conseil d'administration.

Les membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 100 francs.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 50 francs, réduite à 45 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre qui en font le versement dans le premier trimestre de l'année.

Les membres associés paient une cotisation annuelle de 50 fr. Sont membres associés : les Bibliothèques, les Sociétés, les Établissements religieux ou autres, les Prêts-Revues, etc...

Tous les sociétaires ont droit au service de la *Revue*[1].

1. Les membres titulaires et associés, domiciliés à l'étranger, sont priés d'indiquer leur correspondant à Paris, ou bien de verser un supplément portant la souscription à 60 francs pour les pays à demi-tarif postal et à 75 francs pour les pays à tarif postal plein.

Les pays qui ont le demi-tarif postal sont les suivants : Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Congo belge, Cuba, Egypte, Equateur, Espagne, Esthonie, Ethiopie, Finlande, Grèce, Guatémala, Haïti, Hollande, Hongrie, Lettonie, Lithuanie, Luxembourg, Mexique, Paraguay, Perse, Pologne, Portugal, Roumanie, Salvador, Serbie-Croatie-Slovénie, Suisse, Tchéco-Slovaquie, Russie, Terre-Neuve, Turquie, Union Sud-Africaine, Uruguay, Venezuela.

66573

ARTICLE 4.

Le Conseil d'administration de la Société se compose de trente membres, élus tous les cinq ans par tiers.

Le Conseil choisit un Bureau et un Comité de lecture nommés pour cinq ans; il nomme deux commissaires aux comptes tous les ans. Les membres du Bureau sont pris dans le Conseil d'administration.

Le Bureau comprend : un président élu à vie, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire archiviste et un trésorier.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

Le Comité de lecture comprend le Bureau et dix membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

La direction de la *Revue* est confiée au secrétaire général.

ARTICLE 5.

L'Assemblée générale se tient une fois l'an pour entendre les rapports sur le fonctionnement de la Société, approuver les comptes et nommer les membres du Conseil.

Le vote par correspondance est permis.

Il est tenu procès-verbaux des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et un secrétaire.

ARTICLE 6.

Les ressources de la Société se composent des cotisations de ses membres.

ARTICLE 7.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Bureau et en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 8.

La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, la même Assemblée décidera du sort de l'actif.

ARTICLE 9.

Un règlement d'ordre intérieur, fixant les détails des présents statuts, pourra être rédigé par le Conseil.

---

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

# Société d'histoire ecclésiastique de la France[1]

---

## MEMBRES TITULAIRES

S. Ém. le cardinal Achille Liénart [649], évêque de Lille (Nord).
S. Ém. le cardinal Jean Verdier [2], archevêque de Paris; rue Barbet-de-Jouy, 32, Paris (VII^e).
S. Exc. Mgr Alfred Baudrillart [31], archevêque de Mélitène, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, *président;* rue d'Assas, 21, Paris (VI^e). — C. R.
S. Exc. Mgr Pierre-Célestin Cézérac [561], archevêque d'Albi (Tarn).
S. Exc. Mgr Jean Chollet [280], archevêque de Cambrai (Nord).
S. Exc. Mgr André Du Bois de La Villerabel [285], archevêque de Rouen (Seine-Inférieure).
S. Exc. Mgr Martin Izart [282], archevêque de Bourges (Cher).
S. Exc. Mgr Leynaud [491], archevêque d'Alger; boulevard Amiral-Pierre, 28, Alger (Algérie).
S. Exc. Mgr René-Pierre Mignen [487], archevêque de Rennes (Ille-et-Vilaine).
S. Exc. Mgr François Auvity [746], évêque de Sarepta; rue Jean-Baffier, 36, Bourges (Cher).
S. Exc. Mgr Marius Besson [758], évêque de Lausanne, Genève et Fribourg; Fribourg (Suisse).
S. Exc. Mgr Gabriel Brunhes [742], évêque de Montpellier (Hérault).
S. Exc. Mgr Alexandre Caillot [371], évêque de Grenoble; place des Tilleuls, 11, Grenoble (Isère).
S. Exc. Mgr Jean Castel [447], évêque de Tulle (Corrèze).
S. Exc. Mgr Hyacinthe-Jean Chassagnon [531], évêque d'Autun; rue Sainte-Barbe, 9, Autun (Saône-et-Loire).
S. Exc. Mgr Maurice Clément [258], évêque de Monaco (Principauté de Monaco).
S. Exc. Mgr Maurice Dubourg [657], évêque de Marseille (Bouches-du-Rhône).

1. Les membres fondateurs de la Société sont désignés, en fin d'alinéa, par les sigles M. F. — Les membres qui ont racheté leur cotisation sont indiqués par les sigles C. R.

S. Exc. Mgr Adolphe Duparc [494], évêque de Quimper (Finistère).
S. Exc. Mgr Henri Dutoit [711], évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer; rue des Fours, 6, Arras (Pas-de-Calais).
S. Exc. Mgr Patrice Flynn [753], évêque de Nevers (Nièvre).
S. Exc. Mgr Pierre Gerlier [683], évêque de Tarbes et de Lourdes; Tarbes (Hautes-Pyrénées).
S. Exc. Mgr Marie-André-Charles Ginisty [405], évêque de Verdun (Meuse).
S. Exc. Mgr Jean Giray [457], évêque de Cahors (Lot).
S. Exc. Mgr Georges Grente [289], évêque du Mans, *membre du Conseil;* Le Mans (Sarthe).
S. Exc. Mgr Hurault [716], évêque de Nancy et de Toul; Nancy (Meurthe-et-Moselle).
S. Exc. Mgr Lamy [750], évêque de Meaux (Seine-et-Marne).
S. Exc. Mgr Eugène-Stanislas Le Senne [448], évêque de Beauvais (Oise).
S. Exc. Mgr Pierre Marceillac [368], évêque de Pamiers (Ariège).
S. Exc. Mgr Jean-Baptiste Pelt [450], évêque de Metz; place Sainte-Glossinde, 15, Metz (Moselle).
S. Exc. Mgr Petit de Julleville [757], évêque de Dijon (Côte-d'Or).
S. Exc. Mgr Benjamin-Octave Roland-Gosselin [610], évêque de Versailles (Seine-et-Oise).
S. Exc. Mgr Charles Ruch [10], évêque de Strasbourg, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* Strasbourg (Bas-Rhin).
S. Exc. Mgr Joseph Rumeau [498], évêque d'Angers (Maine-et-Loire).
S. Exc. Mgr François Serrand [574], évêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
S. Exc. Mgr Joseph-Marie Tissier [292], évêque de Châlons-sur-Marne (Marne).
S. Exc. Mgr Tréhiou [728], évêque de Vannes (Morbihan).

Aigrain (René) [315], professeur à l'Université catholique d'Angers, *membre du Conseil;* rue Cornet, 33, Poitiers (Vienne).
Aillot (P.) [11], professeur au Grand Séminaire; boulevard Voltaire, 9, Dijon (Côte-d'Or).
Aimond (Le chanoine Ch.) [261]; école Saint-Louis, Bar-le-Duc (Meuse).
Allemang (Le P. Georges) [360]; à Augny, par Metz (Moselle).
Alloing (Le chanoine Louis) [15], archiviste du diocèse de Belley, directeur de la *Semaine religieuse;* rue des Cordeliers, 38, Belley (Ain).
Allut (Louis) [765]; place Bellecour, 30 bis, Lyon (Rhône).
Andrieu (L'abbé Pierre [645], docteur en théologie; avenue Henri Martin, 33, Paris (XVI$^{e}$).

Angely (L'abbé J.-F.) [582], curé de Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Annat (L'abbé J.) [334], directeur de la *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque;* rue du Maréchal Joffre, 11, Pau (Basses-Pyrénées).

Arbois de Jubainville (Paul d') [17], archiviste départemental honoraire; place d'Alliance, 6, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Ardant (Henri) [262], ancien inspecteur des finances, directeur-adjoint de la Société Générale, *membre du Conseil;* avenue Bosquet, 81, Paris (VII^e^).

Ardoin (L'abbé Paul) [642], docteur d'Université, professeur d'histoire au pensionnat du Sacré-Cœur; rue Barthélemy, 22, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Arnoult (M. et Mme Edmond) [19]; villa Spontini, 12, Paris (XVI^e^).

Arquillière (L'abbé Henri-Xavier) [20], vice-doyen de la Faculté de théologie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* rue Vaneau, 74, Paris (VII^e^).

Arrivot (Mlle Marie-Louise) [477], archiviste-paléographe; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 160, Paris (VIII^e^).

Aubert (Marcel) [579], professeur à l'École des chartes et à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des Musées nationaux, directeur de la Société française d'archéologie, *membre du Conseil;* cité Vaneau, 8, Paris (VII^e^).

Aubry (Le chanoine Désiré) [637], directeur de la *Semaine religieuse;* rue Quesnel-Morinière, 19, Coutances (Manche).

Audollent (Auguste) [763], membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, *membre du Conseil;* avenue de Villars, Chamalières (Puy-de-Dôme).

Bardy (Le chanoine G.) [729]; boulevard Voltaire, 9, Dijon (Côte-d'Or).

Barre de Davéjean (Le marquis Henri de) [401]; poste restante à Modane (Savoie).

Barthélemy (Le chanoine) [29], directeur des œuvres diocésaines; rue Montels, 2, Montpellier (Hérault).

Bastoul (Le chanoine A.) [721], curé-doyen de Montech (Tarn-et-Garonne).

Baudouï-Salze (Paul.-L.) [257]; villa Eliana, La Baume, Montpellier (Hérault).

Beaurepaire (L'abbé Joseph de) [555]; La Marche, par Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire).

Bergerou (L'abbé Urbain) [652], professeur à l'École de l'Immaculée-Conception; rue de Liége, Pau (Basses-Pyrénées).

Bernard (L'abbé F.) [548], curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).

Beuf (L'abbé Germain) [759], curé de Saint-Julien-de-Cassagnas (Gard).

Bezard (Mlle Yvonne) [544], archiviste aux Archives nationales, docteur ès lettres; rue Sainte-Victoire, 3, Versailles (Seine-et-Oise).

Bilhaud (L'abbé R.) [787], vicaire à la Cathédrale; rue André, 20, Amiens (Somme).

Biron (Dom Réginald) [785], O. S. B., curé de Dieulivol (Gironde).

Biver (André) [689], archiviste départemental de la Nièvre; rue du Commerce, 12, Nevers (Nièvre).

Blazy (Louis) [476], curé-doyen de Castillon-en-Couserans (Ariège).

Blin (Eugène-Louis [581]; rue du Camp-Ferme, 38, Falaise (Calvados).

Blouet (Jules) [485], supérieur du Grand Séminaire de Coutances (Manche).

Bodet (Marcel) [251], curé-doyen de Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).

Bonnault (Claude de) [788]; Les Murs, par Vierzon Bourgneuf (Cher).

Bonnenfant (Le chanoine G.) [613], docteur agrégé en droit canonique, directeur des œuvres et de l'enseignement libre; rue du Docteur-Guindey, 15, Évreux (Eure).

Bottinelli (L'abbé Paul) [736], chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, docteur ès lettres, aumônier du Lycée Janson de Sailly; avenue de la Motte-Picquet, 6, Paris (VII$^{e}$).

Boüard (Michel de) [200], ancien membre de l'École française de Rome, conservateur de la Bibliothèque d'Orléans, *secrétaire-archiviste;* rue Dupanloup, 1, Orléans (Loiret).

Bouchaud (L'abbé Paul) [590], licencié ès lettres, supérieur de l'École Saint-Paul; Angoulême (Charente).

Boudinhon (Mgr A.) [50], recteur de Saint-Louis-des-Français, *membre du Conseil;* Rome (Italie).

Bouisson (Le chanoine Émile) [672], curé du Sacré-Cœur de Toulon; Les Routes, Toulon (Var).

Boulliau (Mgr F.) [51], protonotaire apostolique, vicaire général, supérieur honoraire du Grand Séminaire de Blois; rue des Saintes-Maries, 23, Blois (Loir-et-Cher).

Bourgeat (L'abbé Charles) [638], curé de Saint-Puy (Gers).

Bousquet (L'abbé Louis) [603], rue de l'Amphithéâtre, 3, Rodez (Aveyron).

Boyer (Le chanoine L.) [577], curé-doyen de Pierrefort (Cantal).

Bricon (L'abbé P.) [53], vicaire général honoraire, supérieur du Grand Séminaire; Séez (Orne).

Brocard (Mlle) [776], Cours Valton; rue d'Assas, 64, Paris (VI$^{e}$).

Brochard (Louis) [54], curé de Saint-Gervais; rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 21, Paris (IV$^{e}$).

Bros (Mgr Albert-Marie) [570], supérieur de l'Institution Saint-Aspais; rue Saint-Barthélemy, 36, Melun (Seine-et-Marne).

Bruley (Edouard) [792], professeur au Lycée Condorcet ; rue Édouard Fournier, 14, Orléans (Loiret).

Bucaille (Victor) [56], syndic du conseil municipal de Paris, *membre du conseil;* rue Cassette, 20, Paris (VI^e^).

Cachet (L'abbé Charles) [508], curé de Saint-Jean-aux-Amognes; par Saint-Benin d'Azy (Nièvre).

Calendini (Le chanoine Louis) [58], aumônier des religieuses Marianites de Notre-Dame de Sainte-Croix; Précigné (Sarthe).

Calendini (L'abbé Paul) [268], aumônier de l'Espérance; rue Victor-Hugo, villa Blanche-Pierre, Hyères (Var).

Cantin (L'abbé G.) [525], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire; Luçon (Vendée).

Carbonnel (L'abbé P. M.) [542], docteur en théologie et en philosophie, aumônier du Lycée; Agen (Lot-et-Garonne).

Carreyre (Jean) [60], professeur au Grand Séminaire de Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris (VI^e^).

Carrière (Victor) [61], auxiliaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur d'histoire du Calvinisme à l'Institut catholique de Paris, *secrétaire général;* square Arago, 4, Paris (XIII^e^). — M. F.

Carru (L'abbé Henri) [635]; villa Béthanie, Montsoult (Seine-et-Oise).

Celier (Le comte Léonce) [437], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, *membre du conseil;* rue Saint-Joseph, 44, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

Chalandon (Mlle) [451], Grange-Blanche, Porcieux, par Trévoux (Ain).

Chalbos (Alfred-Noël) [62], second vicaire à Saint-Étienne du Mont; rue Descartes, 30, Paris (V^e^).

Chandon de Briailles (Le comte) [688]; La Cordelière, Chaource (Aube).

Chardavoine (Le P. Eutrope) [64], directeur de l'*Annuaire pontifical catholique;* rue Bayard, 5, Paris (VIII^e^).

Chardon (L'abbé A.) [391], curé de Fougerolles; par Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

Chartier (L'abbé Maurice) [566], directeur au Grand Séminaire de Cambrai; route de Solesmes, 101, Cambrai (Nord).

Chenesseau (L'abbé Georges) [461], docteur ès lettres, chanoine honoraire d'Orléans; rue du Colombier, 19, Orléans (Loiret).

Cherel (Albert) [490], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques; chemin Stéhelin, 217, Caudéran (Gironde).

Civrays (Le chanoine Th.) [70], chanoine honoraire, doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique d'Angers; rue Donadieu, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Clamer (L'abbé) [71], professeur à l'École de théologie; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Clercq (L'abbé C. de) [791], docteur ès sciences ecclésiastiques orientales, aumônier des Bénédictines; rue Monsieur, 20, Paris (VII^e^).

CLERGEAC (Le chanoine A.) [404], docteur ès lettres, vicaire général de l'archevêché d'Auch; rue Victor-Hugo, 50, Auch (Gers).

COLLAS (L'abbé Charles) [756], vicaire à Saint-Louis d'Antin; rue de Rome, 60, Paris (IXe).

COLLINET (Paul) [348], professeur à la Faculté de droit de Paris; rue Vavin, 26, Paris (VIe).

CONSTANT (L'abbé G.) [714], docteur ès lettres, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris; rue de la République, 83, Meudon (Seine-et-Oise).

CONTE (J.) [646], avocat; villa Nadège, boulevard Carnot, Le Cannet (Alpes-Maritimes).

COSTE (Pierre) [483]; rue de Sèvres, 95, Paris (VIIe).

COUGET (Le chanoine Henri) [517], curé de Saint-Roch; rue Saint-Roch, 24, Paris (Ier).

COZON (Lucien) [445]; La Combe, Chaponot (Rhône). — C. R.

CRISTIANI (L'abbé Léon) [444], docteur ès lettres, docteur en théologie, doyen des lettres aux Facultés catholiques, *membre du Conseil*; rue Hénon, 65, Lyon (Rhône).

DAGUILLON (Mlle Jeanne) [780], bibliothécaire à la Sorbonne; rue Greuze, 33, Paris (VIIIe).

DANSAC (Michel) [76]; rue de Lisbonne, 20, Paris (VIIIe).

DAVID (Dr Joseph-Pierre) [376], prêtre ; Seminarjum Duchowue, Ul. Podzamcze, 8, Kraków (Pologne) et Grand'Rue, 46, La Tronche. (Isère).

DAVILLÉ (Camille) [558], archiviste du Jura; rue des Salines, 62, Lons-le-Saunier (Jura).

DEDIEU (L'abbé Joseph) [643], docteur ès lettres, professeur à l'École Massillon; quai des Célestins, 2 *bis*, Paris (IVe).

DELACROIX (L'abbé Simon) [749], chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Institut catholique de Paris; rue Violet, 63, pavillon 5, Paris (XVe).

DELAHAYE (L'abbé C.) [77], aumônier de l'Hospice de Pontchaillou; Rennes (Ille-et-Vilaine).

DELAPORTE (L'abbé Yves) [364], docteur en droit canonique, archiviste diocésain; rue Chantault, 11, Chartres (Eure-et-Loir).

DELÈGUE (René) [80], professeur au Lycée; rue Général Galliéni, 8, La Rochelle (Charente-Inférieure).

DELESSARD (Léon) [718], archiviste de la Haute-Marne; rue Nicolas Mougeot, 15, Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne).

DEMEULDRE (Le chanoine Paul) [654], président du séminaire ; Tournai (Belgique).

DESLANDRES (Paul) [243], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal; boulevard Saint-Germain, 176, Paris (VIe).

DETREZ (Le chanoine L.) [710], curé de la Cathédrale; rue de la Collégiale, 4, Lille (Nord).

DOYEN (L'abbé Henri) [726], maître de chapelle à la Cathédrale; place Mantoue, 23, Soissons (Aisne).

DRIOUX (L'abbé G.) [692], correspondant du ministère de l'Instruction publique; Malroy, par Dommartin-sur-Meuse (Haute-Marne).

Dubarat (Le chanoine Victor) [300], archiprêtre de Saint-Martin; Pau (Basses-Pyrénées).

Dubois (L'abbé J.) [580]; Artigues, par Agen (Lot-et-Garonne).

Ducaffy (Mlle Cécile) [621], archiviste adjointe de la Seine; quai Henri IV, 30, Paris (IVe).

Dufourcq (Albert) [88], professeur d'histoire du Moyen Age à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, *membre du Conseil;* rue de Bellechasse, 31, Paris (VIIe).— M. F.

Duhomme (L'abbé Henri) [340]; rue Neuvillette, 6, Mesnil-Esnard (Seine-Inférieure).

Dumoutet (L'abbé E.) [677], professeur au Séminaire Saint-Sulpice; rue Ernest-Renan, 59 *bis,* Issy (Seine).

Durieu de Lacarelle (Le comte Étienne) [301]; château de Lagrillère, par Châtel-de-Neuvre (Allier). — C. R.

Durtelle de Saint-Sauveur (Edmond) [681], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rennes; rue Brizeux, 12, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Dutfoy (L'abbé Jacques) [576], licencié ès lettres et en droit, vicaire à la Trinité; rue Estelle, 19, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Dutheil (Jean) [518], professeur au Lycée de garçons; faubourg de Toulouse, 16, Guéret (Creuse).

Espeut (L'abbé Pierre) [650]; La Bourdonnière, Logis-Neuf (Bouches-du-Rhône).

Even (Le chanoine Michel) [685], missionnaire diocésain de Paris; rue Nitot, 19, Paris (XVIe).

Evennett (Henry Outram) [695]; Trinity College, Cambridge (Angleterre).

Eygun (François) [352], archiviste-paléographe; rue des Ecossais, 11, Poitiers (Vienne).

Fabre (Louis) [530], avocat à la Cour d'appel de Paris, professeur à l'École de notariat de Paris et aux Écoles polytechniques du Palais de Justice; boulevard Masséna, 129, Paris (XIIIe) et château de Mas-Berthier, par Marval (Haute-Vienne).

Féret (Le R. P. Henri-Marie) [766], des Frères-Prêcheurs; Le Saulchoir, Kain-lés-Tournai (Belgique).

Fiel (Le chanoine) [762]; rue des Thiercelins, 66, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Flavigny (Le chanoine Léon) [691], vicaire général honoraire, curé-doyen de Saint-Germain-en-Laye; place du Château, 4, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Fliche (Augustin) [408], professeur agrégé à la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *membre du Conseil;* rue Saint-Guilhem, 31, Montpellier (Hérault).

Font-Réaulx (Jacques de) [501], archiviste départemental; Grand' Rue, 59, Valence (Drôme). — C. R.

Foreville (Mlle Raymonde) [705], professeur agrégé d'histoire au Lycée de jeunes filles; rue Ernest Renan, 64, Bordeaux (Gironde).

Fosseyeux (Marcel) [774], chef de bureau à l'Assistance publique de Paris; rue Thibaud, 20, Paris (XIVe).

Fournier (Le chanoine Édouard) [96], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris; rue de Jérusalem, 3, Arras (Pas-de-Calais).

Fournier (Paul) [97], membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *vice-président;* avenue de Breteuil, 71, Paris (XVe).

François (Michel) [772], ancien membre de l'École française de Rome; à Dommartin-lés-Remiremont (Vosges).

Galbreath (Donald L.) [333]; Grand'Rue, 74, Montreux (Suisse).

Gallot (Edmond) [99], vicaire à Saint-François-de-Sales; rue de Tocqueville, 65, Paris (XVIIe).

Garin (L'abbé J.) [100], curé de Saint-Bernard; 11, rue Affre, Paris (XVIIIe).

Garnier (Le chanoine Adrien) [779], docteur ès lettres, vice-recteur de la basilique de Notre-Dame de la Salette; chemin de Montfleury, La Tronche (Isère).

Gaston (Mgr Jean) [370], curé de Saint-Pierre de Chaillot; avenue Marceau, 31, Paris (XVIe).

Gauroy (Le chanoine Edmond) [675], curé de Saint-Loup; Châlons-sur-Marne (Marne).

Gaudemet (Jean) [781], licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de droit; boulevard des Invalides, 40, Paris (XVe).

Gauthier (L'abbé Léon) [696], curé de Fontenay-sous-Bois; avenue de la République, 25, Fontenay-sous-Bois (Seine).

Ginestet (L'abbé Joseph) [632], rue Riguepels, 9, Toulouse (Haute-Garonne).

Girard (Le chanoine André) [105], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).

Girard (L'abbé J.) [751], professeur au Séminaire Saint-Vincent de Paul; à Cuvry, par Marly (Moselle).

Giraud (L'abbé Maurice) [345], docteur ès lettres, curé de Saint-Louis (Prytanée militaire); Grande Rue, 90, La Flèche (Sarthe).

Gobion (Pierre) [106]; rue Michel-Ange, 21, Paris (XVIe).

Gourlin (Jules) [108]; curé de Dampierre (Seine-et-Oise).

Goyau (Georges) [109], de l'Académie française, *membre du Conseil;* rue de la Pompe, 36, Paris (XVIe). — M. F.

Gramont (L'abbé J.) [589], curé de Saint-Jean-Baptiste de Noisy-le-Sec (Seine).

Grat (Félix) [709], ancien membre de l'École française de Rome, chargé de conférences à l'École pratique des hautes-études; avenue Foch, 43, Vincennes (Seine).

Gratien (Le P.) O. M. C. [111]; rue Molitor, 44, Paris (XVIe).

Griffe (L'abbé Élie) [565], docteur ès lettres et docteur en théologie, archiviste-paléographe de l'École du Vatican, professeur au Grand Séminaire de Carcassonne (Aude).

Grimaud (Louis) [550], docteur en droit, avoué à la Cour d'appel; boulevard Gambetta, 13, Grenoble (Isère).

GROS (Le chanoine Adolphe) [706], président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne; Saint-Jean de Maurienne (Savoie).

GRUAS (Auguste) [112], docteur en médecine; Eygurande-d'Ussel (Corrèze).

GRY (Mgr) [463], recteur de l'Université catholique de l'Ouest ; rue La Fontaine, 10, Angers (Maine-et-Loire).

GUÉRARD (L'abbé Louis) [754], aumônier des sœurs de Saint-Paul de Chartres; rue des Entrepreneurs, 3, Paris (XV^e^).

GUICHARD (L'abbé Clément) [272], curé de Saint-Georges d'Orgues (Hérault).

GUIGNARD (Le chanoine Victor) [614], président de la Société archéologique de Touraine; rue des Halles, 13, Tours (Indre-et-Loire).

GUIRAUD (Jean) [409], agrégé de l'Université, rédacteur en chef de *la Croix, membre du Conseil;* rue de Lorraine, 2, Courbevoie (Seine).

GUIRBALDIE (L'abbé Pierre) [775], directeur au Grand Séminaire de Saint-Flour (Cantal).

GUITARD (E.-H.) [546], archiviste-paléographe, libraire-éditeur ; passage Verdeau, 6, Paris (IX^e^).

GUYNOT (Le chanoine Ernest) [622], supérieur du Grand Séminaire de Nevers; rue Saint Benin, 2, Nevers (Nièvre).

HAMON (Le P. Auguste) [472], S. J., docteur ès lettres, place de la Rouge-Mare, 12, Rouen (Seine-Inférieure).

HEMMER (L'abbé Hippolyte) [673], curé de la Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris (IX^e^).

HERBÉCOURT (Pierre d') [747], archiviste de la Meuse ; rue du Bourg, 44, Bar-le-Duc (Meuse).

HEURTEVENT (Raoul) [428], docteur en théologie, aumônier de la Visitation; rue de l'Abbatiale, Caen (Calvados).

HOLLIER (L'abbé Emile) [553], chanoine honoraire, curé de Sainte-Ursule; Pézenas (Hérault).

HUCHET (L'abbé Albert) [120], curé de Plaimpied (Cher).

HUMBERT (L'abbé Auguste) [122], aumônier du lycée de Bar-le-Duc (Meuse).

JACQUIN (Le P.), O. P. [126], professeur à l'Université de Fribourg; place Georges Python, 1, Fribourg (Suisse).

JAIL (L'abbé Maximilien) [639], directeur au Grand Séminaire de Grenoble; La Tronche (Isère).

JANIN (Le P.) [516], curé-archiprêtre de la Cathédrale; Fort-de-France (Martinique).

JARRY (L'abbé Arthur) [584], aumônier du Lycée; rue des Visitandines, 3, Périgueux (Dordogne).

JARRY (L'abbé Eugène) [773], licencié en histoire, professeur à l'Institution Saint-Louis; Saumur (Maine-et-Loire).

JEDLICKI (Sigismond Marie) [690], professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Poznan (Pologne). — Correspondant, M. Gebethner, 123, boulevard Saint-Germain, Paris (VI^e^).

Jérome (Mgr) [304], agrégé de l'Université, vicaire général de Nancy; place de la Cathédrale, 54, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Joachim (J.) [474], professeur honoraire, directeur de la *Revue d'Alsace;* à Delle (Territoire de Belfort).

Jolivet (L'abbé Charles) [686], docteur ès lettres, professeur à l'Institut des Chartreux; rue Pierre-Dupont, 58, Lyon (Rhône).

Jordan (Édouard) [129], membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à la Sorbonne, *vice-président;* rue de Bellechasse, 31, Paris (VII$^{e}$).

Kern (Léon) [658], directeur des Archives de la Confédération suisse, professeur d'histoire du Moyen Age à l'Université de Berne; Heinrich Wild Strasse, 9, Berne (Suisse).

Kirsch (Mgr J. P.) [132], directeur de l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne; via Napoleone III, 1, Roma (28) Italie.

Labande (L.-H.) [134], archiviste de la Principauté de Monaco, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *membre du Conseil;* rue du Tribunal, 10, Monaco.

Lacger (Le chanoine Louis de) [135], aumônier de l'Orphelinat d'Anfa, à Casablanca (Maroc).

Lachat (Ivan) [735]; Banque de France, Vitré (Ille-et-Vilaine) et Le Cognot, Laroche-Saint-Cydroine (Yonne).

Lacroix (Maurice) [631], professeur agrégé d'histoire au lycée Berthollet; rue Guillaume-Fichet, 20, Annecy (Haute-Savoie).

Lamalle (Le P.) [760]; Borgo Santo Spirito, 5, Roma (Italie).

La Martinière (Jules de) [139], archiviste honoraire du Morbihan; rue Saint-Pierre-Lentin, 3, Orléans (Loiret).

La Monneraye (Le comte Jean de) [434], bibliothécaire principal à l'Institut d'histoire de la ville de Paris, *membre du Conseil;* rue de Mademoiselle, 19, Versailles (Seine-et-Oise).

Lancien (André) [515], conseiller du commerce extérieur de la France; rue Jacquemont, 10, Paris (XVII$^{e}$). — M. F.

Landelle (Le T. R. P. Félix) [755], provincial des Franciscains; rue des Solitaires, 47, Paris (XIX$^{e}$).

Landon (L'abbé J.-B.) [513], curé de Feytiat (Haute-Vienne).

Lanzac de Laborie (Léon de) [628], membre de l'Académie d'éducation et d'entr'aide sociale; rue de Varenne, 59, Paris (VII$^{e}$).

Larroutis (Maurice) [678]; maison Canet, avenue de Genève, Annecy (Haute-Savoie).

Lasteyrie du Saillant (Le comte Charles de) [407], archiviste-paléographe, professeur à l'École des sciences politiques, ancien ministre des Finances, député de Paris; rue Greuze, 33, Paris (VIII$^{e}$).

Laudat (L'abbé E.) [453], administrateur de la Chapelle Notre-Dame du Calvaire à Chatenay, directeur de l'*Information populaire par l'affiche et le tract;* rue des Archives, 77, Paris (III$^{e}$).

Laugardière (L'abbé Maurice de) [147], licencié ès lettres-histoire; rue du Puits-Noir, 35, Bourges (Cher).

Laussin (L'abbé Louis) [661], curé de Tournemire, par Saint-Cernin (Cantal).

Lavaquery (L'abbé Louis-Eugène) [462], docteur ès lettres; rue Montchanin, 1, Paris (XVII^e).

Le Bras (Gabriel) [482], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes-études; avenue Paul Appell, 20, Paris (XIV^e).

Lebreton (Le P. Jules) [671], docteur ès lettres, professeur d'histoire des origines chrétiennnes à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* rue Monsieur, 15, Paris (VII^e).

Le Grand (Michel) [143], archiviste des Landes; rue Victor-Hugo, 38, Mont-de-Marsan (Landes).

Le Helloco (Le chanoine Pierre) [150], chanoine honoraire de Rennes, directeur du *Bulletin des Facultés catholiques;* rue Volney, 2, Angers (Maine-et-Loire).

Leman (Le chanoine Auguste) [247], docteur en théologie et ès lettres, professeur à l'Université catholique de Lille; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Lenfant (L'abbé J.) [733], aumônier au Lycée; rue Authieux, 27, Évreux (Eure).

Lepetit (L'abbé) [274], professeur ; La Délivrande (Calvados).

Leroquais (L'abbé Victor) [620], chargé de conférences à l'École des hautes-études (section des sciences religieuses); rue de Lubeck, 26, Paris (XVI^e).

Lesne (Mgr Émile) [153], recteur de l'Université de Lille, *membre du Conseil;* boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Le Sourd (Paul) [545], archiviste-paléographe attaché aux Bibliothèque et Musée de la guerre; rue de Buzenval, 14, Boulogne-sur-Seine (Seine).

Letouzey (Léon) [154], libraire-éditeur ; boulevard Raspail, 87, Paris (VI^e).

Lévèque (L'abbé L.) [543], curé-doyen de Vittel (Vosges).

Levesque (Le chanoine Eugène) [155], directeur du séminaire Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris (VI^e).

Levillain (Léon) [694], membre du Comité des travaux historiques, professeur à l'École des chartes, directeur du *Moyen Age, membre du Conseil;* avenue Paul Doumer, 81, Paris (XVI^e).

Lieutier (L'abbé Paul) [158], directeur diocésain de l'Œuvre des Vocations; rue Barbet-de-Jouy, 30, Paris (VII^e).

Limouzin-Lamothe (R.) [684], docteur ès lettres, professeur agrégé au Lycée Michelet; avenue du Maréchal Joffre, 32, Meudon (Seine-et-Oise).

Loridon (L'abbé Gabriel) [534], curé de Saint-Cassin, par Cognin (Savoie).

Lousse (Émile) [752], professeur à l'Université catholique de Louvain; boulevard de Tirlemont, 138, Louvain (Belgique).

Madelin (Louis) [734], de l'Académie française ; avenue Mozart, 123, Paris (XVI^e).

Magnin (Le chanoine Étienne) [707], docteur en droit canonique, curé de Saint-Séverin; rue des Prêtres-Saint-Séverin, 3, Paris (V^e).

MAILLÉ (La marquise de) [358]; rue du Colonel-Combes, 6, Paris (VII^e). — C. R.

MALLEY (L'abbé Th.) [275]; boulevard Saint-Germain, 39, Paris (V^e).

MALVIT (Le chanoine Ferdinand) [713]; rue Mitandier, 27, Troyes (Aube). — C. R.

MARBOUTIN (Raoul) [276], chanoine honoraire, directeur de l'Enseignement libre; rue Joseph Barra, 22, Agen (Lot-et-Garonne).

MARCHAL (Jean) [585]; rue Notre-Dame de Recouvrance, 19, Orléans (Loiret).

MARCHAL (L'abbé L.) [162], professeur au Grand Séminaire de Bosserville, par Ars-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle).

MARCILLE (Alfred) [512], avocat au Conseil d'État et à la Cour d'appel; rue de Monceau, 64, Paris (VIII^e).

MARIE (L'abbé Jules) [647], professeur d'Écriture sainte et d'hébreu au Grand Séminaire de Bayeux (Calvados).

MARTIN (L'abbé Alfred) [384], curé de Saint-Pierre-lés-Marseille; place Pol-Lapeyre, 10, Marseille (Bouches-du-Rhône).

MARTIN (Olivier) [793], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de la *Revue historique du droit français et étranger;* rue de Varenne, 24, Paris (VII^e).

MAUBOURGUET (Jean) [459], docteur ès lettres, professeur au lycée de Périgueux; au Présidial, Sarlat (Dordogne).

MAUGARS (L'abbé C.) [414], curé de Saint-Jean de la Chaise; villa Tivoli, Châteaudun (Eure-et-Loir).

MAURIN (L'abbé C.-A.) [165]; curé de Saint-Geniès-le-Bas (Hérault).

MÉNINDÈS (Le R. P. Robert) [722], professeur d'histoire au Séminaire des Missions franciscaines; rue Le Prévost de Beaumont, 11, Bernay (Eure).

MEYER (Louis) [702]; avenue du Bois, 7, Les Clayes (Seine-et-Oise).

MIROT (Léon) [717], ancien membre de l'École française de Rome, membre du Comité des travaux historiques, membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, conservateur-adjoint aux Archives nationales; rue du Cardinal-Mercier, 1, Paris (IX^e).

MOLLIÈRE (Le chanoine Humbert) [169], secrétaire de l'Archevêché; chemin du Fort-Saint-Irénée, 12, Lyon (Rhône).

MURPHY (Miss Kathleen M.) [659], Stada Cona, Birr (Irlande). — M. F.

NEUVILLETTE (L'abbé de) [350], rue Saint-Gilles, 100, Abbeville (Somme).

NOURRY (Émile) [744], éditeur; rue des Écoles, 62, Paris (V^e).

ODELIN (Mgr Henri Louis) [178], vicaire général de Paris; rue Oudinot, 12, Paris (VII^e).

PALANQUE (Jean-Rémy) [522], docteur ès lettres, professeur agrégé d'histoire au Lycée, chargé de conférences à la Faculté des lettres; faubourg Saint-Jaumes, 23, Montpellier (Hérault).

Papion du Chateau (Le baron Amédée) [308], industriel; logis de Vauvert, Cherveux (Deux-Sèvres).

Parinet (Le chanoine) [442], archiprêtre de Bourganeuf (Creuse).

Pasquier (L'abbé Émile) [332], docteur en théologie; Externat Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).

Péreire (Alfred) [182], secrétaire général de la « Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes Bibliothèques de France »; faubourg Saint-Honoré, 35, Paris (VIIIe).

Perrin (Tony) [697], directeur général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain; rue Sainte-Victoire, 18 *bis*, Versailles (Seine-et-Oise).

Perrin (L'abbé V.) [737], supérieur du collège de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Perrot (Ernest) [521], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *membre du Conseil;* rue Denfert-Rochereau, 24, Paris (Ve).

Perroud (Le chanoine Marc) [611], docteur en théologie, curé de Maché; Chambéry (Savoie).

Perthuis (L'abbé J. de) [771], curé de Colméry (Nièvre).

Piétresson de Saint-Aubin (Pierre) [406], archiviste du Nord ; rue du Pont-Neuf, 1, Lille (Nord).

Pfleger (Le chanoine) [783], professeur au collège Saint-Étienne, Strasbourg (Bas-Rhin).

Pocquet du Haut-Jussé (Barthélemy) [701], ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres; rue d'Assas, 22, Dijon (Côte-d'Or).

Poirier (L'abbé Adolphe) [188], professeur à la Faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers; rue Rabelais, 3, Angers (Maine-et-Loire).

Pommeray (Léon) [767], docteur en droit, licencié ès lettres, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue de l'Yvette, 17, Paris (XVIe).

Pommeret (L'abbé H.) [189], chanoine honoraire, docteur ès lettres, professeur à l'École Saint-Charles; rue Cordière, 2, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Pouthas (Charles) [739], docteur ès lettres, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, secrétaire général de la Fondation universitaire : « Pour l'Histoire »; rue Malar, 14, Paris (VIIe).

Pouzet (Philibert) [715], professeur honoraire d'histoire au Lycée Ampère; rue de l'Annonciade, 30, Lyon (Rhône).

Préclin (Edmond) [676], docteur ès lettres, professeur agrégé au Lycée Hoche; rue Nicolas-Nicquet, 16, Viroflay (Seine-et-Oise).

Prieur (Le chanoine C.) [403], curé-archiprêtre de la basilique-cathédrale de Saint-Front; rue du Plantier, 12, Périgueux (Dordogne).

Prioux (Mme Paul) [362]; rue Bourgmayer, 13, Bourg-en-Bresse (Ain).

Raffin (Louis) [192], curé de Sainte-Madeleine; rue de la Ville l'Évêque, Paris (VIIIe).

Renou (L'abbé) [373], professeur d'histoire au Grand Séminaire; rue Bara, Angers (Maine-et-Loire).

Reviron (L'abbé Jean) [669], docteur en théologie, supérieur de l'Institution Saint-Lazare; Autun (Saône-et-Loire).

Rey (Paul) [682]; au domaine de Clairac, par Maureilhan (Hérault).

Rhein (André) [193], archiviste-paléographe; abbaye de Solesmes, par Sablé (Sarthe).

Ricard (Robert) [786], directeur d'études à l'Institut des hautes-études marocaines, Rabat (Maroc). — C. R.

Richard (L'abbé Pierre) [618], docteur ès lettres ; rue Pierre-Dupont, 58, Lyon (Rhône).

Rigal (L'abbé Louis) [648], professeur de langues modernes au Séminaire de Maynooth, Kildare (Irlande).

Rigal (Le R. P. Marcellin) [789], professeur au Collège de Juilly (Seine-et-Marne).

Roserot de Melin (Mgr Joseph) [278], ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, secrétaire général de l'évêché de Troyes; place du Préau, 2, Troyes (Aube). — C. R.

Rouchon (Gilbert) [197], archiviste honoraire du Puy-de-Dôme, inspecteur des Archives communales; rue Fontgiève, 21, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Roudil (Mlle Cécile) [627], professeur agrégée au Lycée de jeunes filles; rue Banasterie, 31, Avignon (Vaucluse).

Rousset (Jean) [540]; La Roure, par Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

Roussier (Jules) [777], professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Alger; rue Elisée Reclus, 1, Alger (Algérie).

Rouziès (Le P. Urbain) [322], bibliothécaire à l'Institut catholique de Paris; rue de Fleurus, 31, Paris (VI$^{e}$).

Rozier (Le chanoine A.) [660], directeur de l'*Ami du clergé;* à Langres (Haute-Marne). — C. R.

Sabrié (L'abbé J. B.) [199], chanoine honoraire, docteur ès lettres, curé-doyen de Saint-Barthélemy; Cahors (Lot).

Saltet (Le chanoine Louis) [605], professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, *membre du Conseil;* rue de la Fonderie, 31, Toulouse (Haute-Garonne).

Salvat (L'abbé Joseph) [615], licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures méridionales, majoral du Félibrige, professeur au Petit Séminaire de Castelnaudary (Aude).

Salvini (Joseph) [436], archiviste de la Vienne; rue Aliénor d'Aquitaine, 4, Poitiers (Vienne).

Sarrète (L'abbé Jean) [202], inspecteur départemental de la Société française d'archéologie; avenue Maréchal Joffre, 62 *bis,* Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Sauvage (R. N.) [375], docteur ès lettres, archiviste du Calvados; rue des Carrières Saint-Julien, 15, Caen (Calvados).

Sauvebois (Le chanoine) [662]; Charance, près Gap (Htes-Alpes).

Sentex (L'abbé Marc) [523], curé de Saint-Denys du Saint-Sacrement; rue Saint-Claude, 15, Paris (III$^{e}$).

Sessevalle (Comte François de) [504], rue Michel Ange, 127, Paris (XVI^e) et Borgo San Pietro, 3, Assisi (Italie).

Sevrin (L'abbé Ernest-Amédée) [667], aumônier des Sœurs de Bon-Secours; rue Saint-Maurice, 13, Chartres (Eure-et-Loir).

Siguret (Marcel) [206], docteur en théologie, premier vicaire à Saint-Pierre de Neuilly; rue du Marché, 34, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Sol (L'abbé Eugène) [207], archiviste diocésain; avenue de Toulouse, 3, Cahors (Lot).

Tambour (Le chanoine Auguste) [769], doyen de Luzy (Nièvre).

Tardy (L'abbé Louis) [704], professeur à l'Institut Saint-Anthelme; rue du Chapitre, 7, Belley (Ain).

Tessier (Georges) [741], ancien membre de l'École française de Rome, auxiliaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de diplomatique à l'École des chartes, *trésorier;* quai aux Fleurs, 19, Paris (IV^e).

Tisset (Pierre) [778], professeur agrégé à la Faculté de droit de Montpellier (Hérault).

Torry (L'abbé Pierre) [693], curé-doyen de Gonesse; rue de l'Hôtel-de-Ville, 34, Gonesse (Seine-et-Oise).

Tournier (Le chanoine Clément) [217], curé-doyen de Saint-Sernin, directeur de la *Revue historique de Toulouse;* place Saint-Sernin, 7, Toulouse (Haute-Garonne).

Tribolet (L'abbé Jean-Baptiste) [748], rue Saint-Nizier, 10, Lyon (Rhône).

Vallery-Radot (Jean) [633], archiviste de la Société des Nations à Genève; Poste restante, Fernay-Voltaire (Ain).

Valois (Charles) [324], archiviste-paléographe; rue de l'Abbaye, 13, Paris (VI^e) et La Cantée, Ligny-le-Ribault (Loiret).

Van Beversluys (L'abbé Yvon) [597], curé de Fontaine-au-Pire, par Beauvois-en-Cambrésis (Nord).

Vaucelle (Le chanoine E.) [635], docteur ès lettres, curé de Saint-Pierre; rue Blanqui, 79, Tours (Indre-et-Loire).

Villat (Louis) [601], docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon; boulevard Saint-Michel, 57, Paris (V^e).

Villien (A.) [230], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris; rue du Cherche-Midi, 98 *bis,* Paris (VI^e).

Vinay (Louis) [651], professeur à l'École Saint-Jean; villa Saint-Marcel, boulevard Exelmans, 16, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

Viollet (L'abbé Jean) [314], secrétaire de l' « Association du mariage chrétien »; rue de Gergovie, 86, Paris (XIV^e).

Welter (L'abbé J.-Th.) [237], docteur ès lettres, professeur à l'École diocésaine de Sainte-Croix; avenue du Roule, 30, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Yver (Jean) [782], professeur à la Faculté de droit; rue Basse, Caen (Calvados).

Zeiller (Jacques) [435], directeur d'études à l'École pratique des hautes-études, *membre du Conseil;* rue du Vieux-Colombier, 8, Paris (VI^e^).

## MEMBRES ASSOCIÉS

Abbaye de Farnborough [260], de l'ordre de Saint-Benoît; Hants (Angleterre). — M. le Bibliothécaire.

Abbaye de Saint-Martin [295], de l'ordre de Saint-Benoît; Ligugé (Vienne). — Bibliothécaire, Dom Charvin.

Abbaye de Saint-Maurice [37]; Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).

Abbaye d'Hautecombe [417], de l'ordre de Saint-Benoît; Hautecombe, par Chindrieux (Savoie). — Bibliothécaire, Dom Buenner.

Archives de l'État de Neuchatel [18] (Suisse).

Archives départementales de la Dordogne [377]; Périgueux (Dordogne). — Archiviste, M. Géraud Lavergne.

Archives départementales de la Seine [703]; quai Henri IV, 30, Paris (IV^e^). — Archiviste en chef, M. André Lesort.

Archives départementales de la Vendée [538]; à la Préfecture, La Roche-sur-Yon (Vendée). — Archiviste, M. Pascal Lanco.

Archives départementales de l'Hérault [745], rue Proudhon, 40, Montpellier (Hérault). — Archiviste, M. Oudot de Dainville.

Archives départementales des Ardennes [536]; rue des Assises, 4, Mézières (Ardennes). — Archiviste, M. Massiet du Biest.

Archives départementales de Seine-et-Oise [293]; rue Neuve, 12, Versailles (Seine-et-Oise). — Archiviste, M. Lemoine.

Bayerische Staats-Bibliothek [666]; Ludwigstrasse, 23, München (Bavière).

Bibliotheca dell' Universita Cattolica [743]; piazza S. Ambrozio, 9, Milano (Italie).

Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg [35] (Suisse).

Bibliothèque centrale d'Études [321]; avenue de Breteuil, 52, Paris (VII^e^). — (*Deux exemplaires*).

Bibliothèque de la Faculté de Droit [366]; rue Cujas, 5, Paris (V^e^).

Bibliothèque de la Maison Saint-Augustin [39]; Enghien (Belgique). — Correspondant, M. Pollinger, rue des Stations, 73, Lille (Nord).

Bibliothèque de la ville de Bordeaux [446]; rue Mably, 3, Bordeaux (Gironde).

Bibliothèque de la ville de Nîmes [616]; Nîmes (Gard).

Bibliothèque de la ville de Rouen [336]; rue de la Bibliothèque, Rouen (Seine-Inférieure).

Bibliothèque de la ville de Versailles [46]; rue Gambetta, Versailles (Seine-et-Oise).

Bibliothèque de l'École française de Rome [338]; Palais Farnèse, Rome (Italie).

Bibliothèque de l'Institut Canadien [503]; Hôtel de Ville, Québec (Canada). — M. le Bibliothécaire.

Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris [40]; rue d'Assas, 21, Paris (VI^e^). — Bibliothécaire, M. Langlois.

Bibliothèque de l'Institut de France [41]; quai de Conti, 23, Paris (VI^e^). — Conservateur, M. Dehérain.

Bibliothèque de l'Université catholique de Lyon [410]; rue du Plat, 25, Lyon (Rhône).

Bibliothèque de l'Université d'Aix [316]; Aix (Bouches-du-Rhône).

Bibliothèque de l'Université de Caen [42]; rue Pasteur, Caen (Calvados).

Bibliothèque de l'Université de Dijon [640]; rue Chabot-Charny, 38, Dijon (Côte-d'Or).

Bibliothèque de l'Université de Gand [296]; fossé d'Oshon, 2, Gand (Belgique). — Correspondant, M. Claeys-Verheughe, libraire, place Saint-Michel, 9, à Gand (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Grenoble [720]; à Grenoble (Isère).

Bibliothèque de l'Université de Kiel [606]; Allemagne. — Directeur, Dr Weber.

Bibliothèque de l'Université de Liége [505]; place Cockerill, 1, Liége (Belgique). — Correspondant, M. Léopold Gothier, librairie, rue Bonne Fortune, 3, Liége (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Lille [372]; place de l'Université, 1, Lille (Nord).

Bibliothèque de l'Université de Nancy [45]; place Carnot, 11, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque de l'Université de Nimègue [679]; Nimègue (Pays-Bas).

Bibliothèque de l'Université de Paris [537]; à la Sorbonne, rue des Écoles, 45, Paris (V^e^). — M. le Conservateur.

Bibliothèque de l'Université Grégorienne [641]; Piazza della Pilotta, Rome 101 (Italie). — Correspondant, M. Polonski, rue Claude Lorrain, 2, Paris (XVI^e^).

Bibliothèque de Saint-Louis des Français [346]; via S. Luigi de' Francesi, 5, Rome (Italie).

Bibliothèque des Archives Nationales [609]; rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris (III^e^).

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille [104]; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord). — Bibliothécaire, M. Dubrulle.

Bibliothèque municipale de Troyes [723]; rue du Musée, Troyes (Aube).

Bibliothèque Nationale et Universitaire [656]; place de la République, 6, Strasbourg (Bas-Rhin).

Bibliothèque publique de Tunis [664]; Souk-el-Attarine, 20, Tunis.

Département Etranger Hachette [680], Service Abonnements; rue Pierre Sarrazin, 6, Paris (VIe).

General theological Seminary Library [668]; Chelsea Square, New-York City (Etats-Unis d'Amérique).

Grand Séminaire de Bordeaux [587]; rue Saint-Genès, 135, Bordeaux (Gironde). — Bibliothécaire, M. Mauriac.

Grand Séminaire de Langres [699]; Langres (Haute-Marne). — M. le Supérieur.

Grand Séminaire de Lille [764]; rue du Dieu de Marcq, Lille (Nord). — M. le Bibliothécaire.

Grand Séminaire de Meaux [719]; à Meaux (Seine-et-Marne). — Donateur, Mgr Bros.

Grand Séminaire de Metz [330]; rue d'Asfeld, 3, Metz (Moselle). — M. le Bibliothécaire.

Grand Séminaire de Montpellier [626]; rue Montels, Montpellier (Hérault). — Supérieur, M. le chanoine Castel.

Grand Séminaire de Poitiers [211]; rue de la Trinité, 10, Poitiers (Vienne). — Bibliothécaire, le P. Patern Roué.

Grand Séminaire de Saint-Dié [63]; Saint-Dié (Vosges). — M. le Supérieur.

Grand Séminaire de Soissons [653]; avenue de Paris, 42, Soissons (Aisne).

Grand Séminaire de Strasbourg [267]; rue des Frères, 2, Strasbourg (Bas-Rhin). — M. le Bibliothécaire.

Grand Séminaire de Valence [724]; à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). — M. le Bibliothécaire.

Grand Séminaire de Versailles [195]; rue du Maréchal-Joffre, 24, Versailles (Seine-et-Oise). — M. le chanoine Robert.

Grand Séminaire du Mans [83]; avenue Léon-Bollée, 158, Le Mans (Sarthe). — M. le Bibliothécaire.

Institut Français des Hautes-Études [790]; à Bucarest (Roumanie).

John Rylands Library [127]; Manchester (Angleterre). — Correspondant, Richard Jaschke, bookseller, 26, High Street, New Oxford Street, London, W. C. 2 (Angleterre).

Kirchenrechtliches Institut an der Friedrich-Wilhelms-Universitaet [569]; Kaiser Franz-Joseph Platz, Berlin C. 2 (Allemagne).

Lectures Circulantes [768]; Institution Saint-Étienne, Valence-d'Albi (Tarn). — M. l'abbé A. Fabre.

Librairie Asher [554]; Berlin (Allemagne). — Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VIe).

Librairie Cooreman (A.) [700]; rue de Namur, 29-31, Bruxelles (Belgique). — Correspondant, Maison du Livre français, rue Félibien, 4, Paris (VIe).

Librairie Desbarax (E.) [551]; Louvain Belgique). — Correspondant, Agence générale de librairie, rue de Jessaint, 14, Paris (VIe)

Librairie Dürr [90]; Genève (Suisse).

Librairie Gothier (Léopold) [770]; rue Bonne-Fortune, 3-5, Liége (Belgique). — Correspondant, Maison du Livre français, rue Félibien, 4, Paris (VI^e).

Librairie Haentzchel et C^ie [604]; Burgstrasse, 46, Goettingen (Allemagne).

Librairie Nijhoff (N. V. Martinus) [665]; Lange Woorhout, 9, S'Gravenhage (Hollande). — Correspondant, Maison du Livre français, rue Felibien, 4, Paris (VI^e). (*Deux exemplaires*).

Librairie Stechert [208]; rue de Condé, 16, Paris (VI^e). — *Quatre exemplaires*).

Librairie Twietmeyer (A.) [740]; Gellertstrasse, 14, Leipzig (Allemagne).

Messageries du Livre [499]; rue de Seine, 27, Paris (VI^e). — *Deux exemplaires*.

Musée Calvet [174]; Avignon (Vaucluse).

Œuvre de l'Encouragement des Études supérieures dans le Clergé [250]. — M. Édouard Jordan, rue de Bellechasse, 31, Paris (VII^e). — M. F.

Petit Séminaire de Gourdon [625]; Gourdon (Lot).

Petit Séminaire de la Providence [253]; rue Saint-André, 33, Reims (Marne). — M. le Supérieur.

Prêt-Revues Catholique [349]; Perpignan (Pyrénées-Orientales). — M. l'abbé Badie. (*Cinq exemplaires*).

Prêt-Revues Chartrain [468]; rue Saint-Eman, 1, Chartres (Eure-et-Loir).

Preussiches Historisches Institut [556]; Charlottenstrasse, 41, Berlin N. W. 7 (Allemagne).

Princeton Theological Seminary [539]; Princeton, New-Jersey (États-Unis d'Amérique).

Séminaire de Droit canonique de la Faculté de droit de Paris [344]; place du Panthéon, 12, Paris (V^e). — Directeur, M. Paul Fournier.

Séminaire des Missions de Syrie [698]; montée de Fourvière, 4, Lyon (V^e) (Rhône). — Bibliothécaire, M. G.-M. de Pierrefeu.

Séminaire Français [386]; via Santa Chiara, 42, Rome (Italie).

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure [486]; Musée Dobrée, manoir Jehan V, Nantes (Loire-Inférieure).

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse [471]; Guéret (Creuse). — Président, M. Louis Lacrocq.

Société d'Histoire ecclésiastique d'Alsace [612]; rue de la Toussaint, 11, Strasbourg (Bas-Rhin).

Société dunoise d'Archéologie [761]; Châteaudun (Eure-et-Loir).

University Library [567]; Cambridge (Angleterre).

# LES
# ORIGINES CHRÉTIENNES DE NARBONNE

I. Narbonne romaine, son activité commerciale. — II. L'évangélisation de Narbonne; son premier évêque : saint Paul. — III. Rôle effacé de l'église de Narbonne au IVe siècle.

## I. — Narbonne romaine. Son activité commerciale.

Au moment où le christianisme se répandit en Gaule, aux IIe et IIIe siècles de notre ère, Narbonne comptait parmi les principales cités de l'Empire romain[1]. Elle était, en Gaule, la plus ancienne colonie de Rome et la capitale d'une vaste province. Son nom officiel rappelait pompeusement les différentes étapes de sa colonisation : elle portait les titres de *Colonia Julia Paterna Claudia Narbo Martius Decumanorum*[2].

Sa position, aussi bien que son origine et son rôle politique, semblaient lui assurer une prospérité durable. Elle se trouvait à la croisée des chemins qui mettaient la Gaule en communication avec l'Espagne, à la jonction de la *Via Domitia* et de la route d'Aquitaine[3]. Elle possédait surtout un

1. Il nous manque une étude d'ensemble sur Narbonne romaine. On lira cependant avec profit les deux notes insérées dans la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc* (t. I (1872), p. 115 et 120). Elles sont d'Edward Barry. L'archéologue narbonnais F.-P. Thiers a rédigé une excellente notice sur les monuments romains de Narbonne, à l'occasion du Congrès archéologique de 1906. (*Congrès archéologique de France*, 73e session, p. 65-78).

2. La fondation d'une colonie dans l'emporium celtique de Narbo fut décidée par le sénat romain l'an 118 avant Jésus-Christ. La colonie reçut d'abord le nom de Narbo Martius. C'était la première colonie romaine fondée en Gaule. De nouveaux colons s'y installèrent plus tard : ils appartenaient aux cadres de la dixième légion (*decumani*) et s'étaient mis sous la direction de Tiberius Claudius Nero, le père du futur empereur Tibère (Suétone, Tibère, IV). C'est sous l'empereur Claude, qui fut probablement son bienfaiteur, que Narbonne ajouta à ses noms celui de *Claudia*, comme les inscriptions en témoignent.

3. La voie Domitienne traversait Narbonne. « Pénétrant dans la ville, elle longeait les galeries d'enceinte du Capitole et les portiques du Forum. Elle descendait jusqu'à la rivière en suivant la rue appelée aujourd'hui rue Droite et traversait ensuite la place de l'Hôtel-de-Ville. Nous l'avons explorée, il y a quelques années, en face de l'édifice municipal. Le pavé, encore intact, se trouve à environ 2 m. 50 du sol moderne. Il est formé de grandes dalles polygonales épaisses d'environ un pied, solidement assemblées et portant à leur surface de profondes ornières, qui montrent leurs longs services... Arrivée au bord de la rivière, la route faisait un léger angle, s'engageait sur un pont encore existant, qu'on appelait au Moyen Age le *Pons Vetus* et qu'on

port très actif, formé par la rivière d'Aude et elle voyait affluer dans ses nombreux entrepôts, qui s'étendaient, le long du fleuve, jusqu'à la mer voisine, les marchandises à destination ou en provenance de Rome, de la Sicile et de l'Orient[4].

De cette brillante époque aucun monument ne subsiste : on ne possède que des vestiges. Mais nous savons que Narbonne ne le cédait en rien aux autres cités de la Narbonnaise. Elle avait son forum avec son célèbre autel d'Auguste, ses statues et ses inscriptions[5]; elle avait son théâtre, ses thermes, son amphithéâtre[6], son Capitole[7]. Ajoutez à cela le charme de ses lacs, de ses îles, de son terroir fertile en vignes et en oliviers, et on comprendra qu'au premier siècle de notre ère Martial l'ait surnommée la très belle (*pulcherrima*)[8], et que Pomponius Méla l'ait considérée comme l'orgueil de la province[9].

Si les monuments de Narbonne ont disparu, les inscriptions lapidaires ont été conservées en grand nombre. Elles témoignent de l'activité de cette ville dans le commerce et l'industrie. En les utilisant, le dernier historien de la Gaule a pu ressusciter la physionomie de Narbonne romaine dans un large tableau qui semble s'accorder d'assez près avec la réalité. « C'était, nous dit M. Jullian, la ville aux armateurs innombrables : quiconque avait un peu d'audace et de crédit risquait sa fortune sur un navire... Jamais Narbonne n'a vu

désigne de nos jours sous le nom de Pont-des-Marchands. Ce pont compte six arches, dont une est encore libre; les autres servent de caves aux maisons bâties dans le lit de la rivière... Au delà du pont, on se trouvait en rase campagne » (F.-P. Thiers, dans *Congrès archéologique*, 73e session, p. 66).

4. L'Aude n'était navigable que jusqu'à Narbonne, au témoignage de Pomponius Méla (*De situ orbis*, lib. II, cap. v). La navigation s'arrêtait probablement au pont.

5. La place Bistan se trouve sur l'emplacement du forum qui était contigu au Capitole.

6. En 1838-39, la Commission archéologique de Narbonne explora les substructions de l'amphithéâtre, qu'un heureux hasard avait fait découvrir entre la route de Gruissan et celle d'Armissan, à 500 mètres environ de l'ancien Capitole. « L'ellipse totale formée par l'édifice avait pour grand axe 120 mètres, pour petit axe 90; l'ellipse formée par l'arène avait pour grand axe 75 mètres, pour petit axe 46 m. 60. » (F.-P. Thiers, *Congrès archéologique*, 73e session, p. 71).

7. En 1879 et en 1888, on a pu faire d'importantes fouilles sur l'emplacement de l'ancien Capitole (occupé aujourd'hui par les locaux du Collège municipal). Voir le rapport fait par F.-P. Thiers (avec plan) dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1889, p. 188-192.

8. Martial, *Epigram.*, lib. VIII, 72.

9. Pomponius Mela, *De situ orbis*, lib. II, cap. V : « Sed ante stat omnes Atacinorum Decumanorumque colonia, unde olim iis terris auxilium fuit, nunc nomen et decus est, Martius Narbo. »

tant de matelots errant dans ses rues, tant de vaisseaux sculptés sur ses tombes... Elle connaît également l'activité de la vie industrielle. Il s'y établit des fabricants et des marchands de toute sorte; elle eut ses huileries, ses charcuteries, ses quincailleries, ses magasins d'orfèvres, ses manufactures de draps, ses ateliers de teinture, ses dépôts de droguerie, ses stocks de plâtre, ses fabriques de meubles et de bronze. » Et le savant historien, résumant les impressions suggérées par la lecture de tant de textes, n'est pas loin de conclure que, de toutes les villes de la Gaule, Narbonne est « la plus marchande, la plus pittoresque, la plus plébéienne, la plus bruyante et la plus turbulente »[10].

Dans la seconde moitié du IIIe siècle, cette exubérance de vie semble s'atténuer. Comme les autres cités de la Gaule, Narbonne se ressent de la misère des temps qui paralyse à ce moment tout l'organisme social. Elle souffre, sinon des premières incursions barbares, du moins de l'incurie administrative; on entretient à peine les monuments publics[11]. C'est alors probablement qu'elle se rapetisse en s'entourant de ces remparts qui, pendant de longs siècles, vont la mettre à l'étroit et lui donner une physionomie toute nouvelle. Au surplus, elle se trouve en dehors de la grande voie qui met en communication avec la frontière du Rhin menacée par les Barbares; dès lors, malgré les souvenirs historiques qui s'attachent à son nom, elle ne sera plus en Gaule qu'une cité de second ordre. Au IVe siècle, c'est Arles qui, après Trèves, fera figure de capitale en devenant le centre de l'administration de la Préfecture des Gaules.

Narbonne maintient cependant son prestige de grande ville et, dans la seconde moitié du IVe siècle, un poète comme Ausone se croira obligé de lui faire une place à la fin de son poème en l'honneur des villes célèbres de l'empire et chantera non seulement son site et ses anciens monuments, mais encore son commerce toujours actif. « Rappellerai-je, dit-il, tes ports, tes montagnes, tes lacs, tes peuples divers, si différents de costume et de langage, et ce temple de marbre de Paros que tu possédais autrefois et qui était d'une si imposante magnificence ?... C'est toi qu'enrichissent les marchandises de l'Orient, l'océan des Ibères et les flottes qui voguent sur les eaux de la Libye et de la Sicile et tous les vaisseaux qui parcourent en tous sens les fleuves et les mers, tout ce

10. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VI, p. 350.
11. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VI, p. 21.

qui navigue dans l'univers entier vient aborder à tes rives. »[12]

## II. — L'évangélisation de Narbonne. Son premier évêque : saint Paul.

Comme nous le fait remarquer Ausone, Narbonne attirait à elle de nombreux étrangers. Il est très vraisemblable que, dans une population si variée, il se glissa de bonne heure des adeptes du christianisme qui avaient apporté de Rome ou de l'Orient la religion nouvelle. On a même parlé parfois d'un passage de saint Paul à Narbonne, au cas où le grand apôtre aurait fait le voyage d'Espagne qu'il projetait. Ce sont des hypothèses : si elles méritent d'être accueillies, elles ne peuvent cependant retenir longtemps notre attention, car nous sommes en dehors de toute donnée historique.

Les traditions les plus anciennes ont conservé seulement le souvenir de l'établissement d'une église proprement dite, avec un évêque à sa tête. Les renseignements les plus sûrs se réduisent à peu de chose. Nous savons que le premier évêque de Narbonne s'appelait Paul et qu'à sa mort il a été honoré du titre de confesseur. On peut également considérer comme certain qu'il a été envoyé de Rome par le Siège apostolique. Quant à la date de sa mission, on verra qu'il nous est impossible de la fixer avec les seuls témoignages que nous possédons.

La première mention de l'évêque saint Paul se trouve dans les œuvres du poète espagnol Prudence, qui datent de la fin du IVe siècle. Dans son hymne en l'honneur des martyrs de Saragosse, Prudence eut l'idée de faire figurer l'évêque de Narbonne, quoiqu'il ne fût ni espagnol ni martyr.

> Barcinon claro Cucufate freta
> Surget et Paulo speciosa Narbo[13].

Le poète, en passant à Narbonne, avait dû s'arrêter plusieurs fois aux abords de la *Via Domitia*, auprès du tombeau du saint qui était devenu la gloire de la ville. Aussi il saisit l'occasion de citer notre évêque, mais il ne satisfait guère notre curiosité.

Saint Césaire, l'illustre évêque d'Arles, connaît également saint Paul comme fondateur de l'église de Narbonne, ainsi

12. *Ordo urbium nobilium*, XIX, v. 11-21. Narbonne précède Bordeaux, mais elle vient après Trèves, Arles et même Toulouse, pour ne nommer que les cités illustres de la Gaule.
13. *Peristephanon*, IV, v. 34.

que le prouve le traité *De mysterio Sanctae Trinitatis* qu'on lui attribue et qu'il aurait composé au cours de son long épiscopat (502-542)[14]. Grégoire de Tours, qui écrit dans la seconde moitié du VIe siècle, a recueilli quelques anecdotes pieuses sur Narbonne. Il n'ignore pas que son premier évêque s'appelle Paul et il le fait venir de Rome, en s'inspirant d'une tradition qui associe la mission de notre évêque à celle de six autres évêques gaulois[15]. Voici, maintenant, le martyrologe hiéronymien dont la formation définitive date du VIIe siècle, mais qui a été constitué avec des éléments antérieurs. Il est possible que le passage relatif à saint Paul appartienne à la compilation italienne primitive, mais la chose est de peu d'importance, car le martyrologe n'apporte rien de nouveau à notre documentation, si ce n'est le titre de confesseur qu'il donne à notre évêque[16].

On remarquera que tous les témoignages que nous avons cités jusqu'à présent sont étrangers à Narbonne. Le premier témoin de la tradition locale est une vie de saint Paul[17], texte bien précieux, mais qui, comme le remarque le bon Tillemont, « ne peut avoir toute l'autorité que nous voudrions qu'il eût »[18]. Il a été composé, croyons-nous, à une époque bien tardive et contient manifestement beaucoup d'éléments légendaires. Il est vrai qu'on a cru parfois pouvoir le faire remonter jusqu'au Ve siècle. Le seul argument valable serait

14. Voir le texte de saint Césaire, ci-dessous, n. 26.

15. C'est le fameux passage de l'*Historia Francorum* (I, 28), concernant la mission des sept évêques envoyés en Gaule par le Siège apostolique : « Hujus tempore septem viri episcopi ordinati ad praedicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere coeperat sacerdotem. Hi ergo missi sunt : Turonicis, Gatianus episcopus; Arelatensibus, Trophimus episcopus; Narbonae, Paulus episcopus; Tolosae, Saturninus episcopus; Parisiacis, Dionysius episcopus; Arvernis, Stremonius episcopus; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus. » Après avoir relaté le martyre de Denis et de Saturnin, il parle ainsi des « confesseurs » : « Gatianus vero, Trophimus, Stremoniusque et Paulus atque Martialis, in summa sanctitate viventes, post acquisitos ecclesiae populos ac fidem Christi per omnia dilatatam, felici confessione migrarunt. » (*Patres latini*, t. LXXI, col. 175-176).

16. Voir l'édition de ce martyrologe par de Rossi et L. Duchesne dans *Acta Sanctorum*, nov. t. II, pars prior, p. (35) : *XI Kal. aprel. in Narbona civitate, natal. sancti Pauli confessoris.*

17. *Acta Sanctorum*, Martii, t. III, p. 373-374. Les plus anciens manuscrits de cette *Vita* ne remontent pas au delà des premières années du XIIe siècle.

18. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 2e édit., t. IV, p. 469. Voir spécialement sur les actes de saint Paul la note de la page 724. L'auteur incline cependant à reculer la composition de ce document jusqu'au Ve siècle.

qu'il est fait allusion à cette vie de saint Paul dans la *Passio sanctorum Dionisii, Rustici et Eleutherii* et que cette *Passio* appartiendrait à la fin du v^e siècle ou au commencement du vi^e[19]. L'allusion à la *Vita sancti Pauli* est trop claire pour qu'on ne considère pas cette *Vita* comme antérieure à la *Passio*[20], mais il n'y a pas d'argument décisif pour attribuer à cette *Passio* une telle antiquité et nous pensons, avec la plupart des critiques, qu'il faut retarder sa composition jusqu'au règne de Charlemagne[21]. Dès lors, rien ne s'oppose à ce qu'on date la *Vita sancti Pauli* de la seconde moitié du viii^e siècle. C'est précisément le moment où le monastère de Saint-Paul, gardien du tombeau du saint, se réorganise, à la faveur de la paix carolingienne qui a suivi l'occupation de Narbonne par les Francs en 759. L'apparition d'une vie de saint Paul s'explique très bien à cette date[22]. Si on retarde d'ailleurs ainsi la formation de cette vie, on comprend qu'il s'y soit glissé des éléments légendaires qui méconnaissent complètement les conditions de vie du christianisme aux premiers siècles de son développement. On est à une époque lointaine des

19. Cette opinion a été reprise récemment par M. L. Levillain, *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque carolingienne*, I. *les Sources narratives*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXII (1921), p. 5-115.

20. Après avoir mentionné le martyre de saint Saturnin de Toulouse, l'auteur de la *Passio* parle de saint Paul de Narbonne en ces termes : « Simili etiam gratia beatissimus Paulus antistes atque confessor Narbonensem provinciam salutari acquisivit eloquio. Quem ita labor domesticae tribulationis exercuit ut verum Domini esse famulum approbares » (Migne, *Patres latini*, t. LXXXVIII, col. 580). Il y a certainement dans ce passage une allusion aux calomnies dont fut victime, au dire de la *Vita*, le premier évêque de Narbonne de la part de deux diacres de son église qui n'avaient pu supporter ses justes réprimandes.

21. C'était, en particulier, l'opinion de Mgr Duchesne (*la Passion de saint Denis*, dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 31-38). Cette *Passio* contient, en effet, des détails qui ne peuvent être mis sur le compte d'un écrivain du v^e siècle; c'est la même observation que nous sommes amené à faire à propos de la *Vita sancti Pauli*.

22. La province de Narbonne a produit pendant la renaissance carolingienne du règne de Charlemagne des hommes d'église vraiment remarquables, même dans le domaine de l'activité littéraire, tels Théodulfe d'Orléans et Agobard de Lyon. Il y a donc eu une certaine vie intellectuelle dans la province dès la fin du viii^e siècle au moins. Ces hommes ne sont pas restés cantonnés dans leur pays. De bonne heure, ils ont paru à la Cour de Charlemagne et dans la France du Nord. On s'explique ainsi que la vie de saint Paul ait été bientôt connue à Paris. Peut-être même a-t-on demandé à quelque clerc méridional, je n'ose dire narbonnais, de rédiger une vie de saint Denis, à l'imitation de la vie de saint Paul de Narbonne. En tout cas, le rédacteur de la *Passio sanctorum Dionisii, Rustici et Eleutherii* a une sympathie marquée pour les deux saints illustres de la province de Narbonne puisque, sans aucune nécessité, il évoque, à propos de saint Denis, le souvenir de saint Saturnin de Toulouse et de saint Paul de Narbonne.

événements et on peut en prendre à son aise avec la réalité[23]. Cela nous étonnerait davantage de la part d'un contemporain de saint Rustique.

Jusqu'à quel point peut-on se fier aux affirmations si tardives d'un tel écrit ? Nous ne nous arrêterons pas aux épisodes qu'il contient : ils ont trop un caractère de légende[24]. Les seuls faits qui semblent avoir été fixés par la tradition locale des clercs narbonnais se réduisent au *curriculum vitae* de notre évêque. Parti de Rome, où il avait subi des tourments pour le Christ, Paul vient en Gaule; il fonde d'abord l'église de Béziers à la tête de laquelle il place son disciple, Aphrodise, puis il gagne la cité de Narbonne où il meurt après avoir prêché l'évangile. Son tombeau, qui se trouve en dehors de la ville, près de la *Via Domitia,* au lieu dit *ad Albolas,* devient dans la suite un lieu de culte où l'on bâtit une église[25]. Voilà, croyons-nous, les souvenirs qui méritent de retenir notre attention et que nous acceptons volontiers.

A quel moment placer un événement aussi important pour la cité de Narbonne que la fondation de son église ? Sur ce point, nous ne pouvons donner rien de certain.

La *Vita,* dont nous admirerons la sage discrétion, garde le silence le plus complet, en fait de chronologie. Le martyrologe hiéronymien ne fixe que le jour de la fête au 22 mars. Prudence, nous l'avons vu, ne fait que citer un nom. Saint Césaire et Grégoire de Tours sont les seuls à fournir une date, mais chez l'un cette date est inacceptable; chez l'autre elle est, au moins, bien douteuse.

Saint Césaire fait de saint Paul un disciple des Apôtres, au même titre que saint Trophime d'Arles, saint Saturnin de Toulouse et saint Daphnus de Vaison. Ces quatre évêques, selon lui, sont les quatre colonnes de l'église gallo-romaine[26].

23. Telle l'allusion aux nombreux monastères et aux nombreuses églises que le saint aurait fondés à Béziers avant son arrivée à Narbonne.

24. C'est ce qu'avait constaté déjà Tillemont (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* 2e édit., t. IV, p. 724).

25. La *Vita sancti Pauli* fait ainsi allusion à sa sépulture : « Denique, ad locum quem vocant Albolas qui est trans pontem alteram ecclesiam construxit : in qua videlicet ecclesia, post multa laborum certamina, in pace hodie requiescit, magnifica coronatus gloria. » Le mot *albolae* désigne probablement un lieu planté de peupliers (en ancien occitan, on a *alba :* peuplier blanc). Il n'est pas vraisemblable que saint Paul ait bâti lui-même l'église qui portera plus tard son nom. C'est le tombeau du saint qui a donné l'idée de construire une église à cet endroit.

26. C'est le texte du *De mysterio Sanctae Trinitatis,* auquel nous avons déjà fait allusion : « In Galliis etiam civitas Arelatensis discipulum Apostolorum sanctum Trophimum habuit fundatorem, *Narbonensis sanctum Paulum,* Tolosana sanctum Saturninum, Vasensis sanctum Daph-

Mais comme il se trompe grossièrement pour Daphnus qui est un évêque du IVe siècle et pour Saturnin qui est du IIIe siècle, comme il est visiblement influencé par les prétentions arlésiennes touchant l'apostolicité de saint Trophime, prétentions qui ne se sont manifestées qu'au Ve siècle[27], son témoignage en faveur de l'apostolicité de saint Paul ne saurait avoir de valeur à nos yeux. Saint Césaire, qui est si mal renseigné sur sa propre église d'Arles et sur sa voisine, l'église de Vaison, ne peut en savoir plus long que les clercs narbonnais qui rédigeront plus tard la vie de saint Paul. Son affirmation si audacieuse marque le début de la formation de la légende de saint Paul que nous retrouverons plus tard. C'est son seul intérêt.

Reste Grégoire de Tours. Comme nous l'avons dit, il associe la mission de notre évêque à celle de six autres évêques gallo-romains qui auraient été envoyés à la même époque en Gaule par le Siège apostolique. La date de cette mission lui est fournie par le renseignement chronologique que contient la Passion d'un de ces évêques, saint Saturnin de Toulouse. Saint Saturnin a été envoyé sous le consulat de Dèce et de Gratus, c'est-à-dire en 250. Cette dernière date, croyons-nous, est certaine, mais, pour pouvoir l'attribuer à saint Paul, il faudrait que la mission des sept évêques, rapportée par Grégoire de Tours, fût un fait historique. Rien ne permet de contrôler le témoignage de Grégoire de Tours qui a peut-être puisé à une source légendaire ce nombre mystique de sept.

En définitive, il semble qu'il faut s'en tenir à la tradition narbonnaise du VIIIe siècle. Malgré les affirmations venues d'Arles ou de Tours, on continuait à se taire sur la date de l'apostolat de saint Paul, montrant bien par là qu'on ne savait rien de précis. Il nous est même difficile de nous livrer à des hypothèses. La liste épiscopale de Narbonne ne nous permet pas de faire des calculs approximatifs; le premier évêque connu après saint Paul se place au début du Ve siècle, c'est-à-dire longtemps après la fondation probable du siège épiscopal. Les autres églises méridionales pourraient nous

num. Per istos enim quatuor apostolorum discipulos, in universa Gallia ita sunt ecclesiae constitutae ut... » Sur ce texte et sur son attribution à saint Césaire, voir G. Morin, *Un écrit de saint Césaire d'Arles*, dans les *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières*, t. I (Paris, 1889), p. 109-124.

27. Voir L. Saltet, *le Commencement de la légende de saint Saturnin*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* [de Toulouse], 1922, p. 30-60.

fournir des points de repère, mais nous sommes bien peu renseignés sur l'origine de la plupart de ces églises. Notons, cependant, qu'Arles possède un évêque au moins dès le milieu du IIIe siècle. A cette même date, saint Saturnin fonde l'église de Toulouse. Placée entre ces deux cités, Narbonne avait trop de relief pour être délaissée et voilà pourquoi la date proposée par Grégoire de Tours nous paraît vraisemblable, même si elle ne repose pas sur une tradition historique. On peut croire que vers le milieu du IIIe siècle, peut-être même au début, Narbonne avait son évêque.

### III. — Rôle effacé de l'église de Narbonne au IVe siècle.

De cette église de Narbonne nous ne savons rien jusqu'au Ve siècle. Ni l'épigraphie, ni la correspondance des papes, ni les souscriptions des conciles ne nous apportent le moindre renseignement. C'est là une chose surprenante si l'on songe à l'importance politique et commerciale de Narbonne et au rôle que jouent à l'occasion, dans la vie religieuse, les autres cités méridionales qui sont ses voisines : Toulouse, Béziers, Nîmes et Arles.

Il serait pourtant intéressant de connaître comment la nouvelle religion affronta le paganisme. A Narbonne, où l'esprit était traditionaliste, elle se heurta au culte des grands dieux de Rome auquel s'était ajouté le culte des empereurs[28]. Narbonne ne semble pas avoir connu le culte de Mithra, ni celui d'Isis, pourtant si en faveur à Nîmes. La seule divinité orientale qu'elle a honoré est la Mère des Dieux. Les Narbonnais ont célébré en son honneur de nombreux tauroboles[29]. On sait qu'à Toulouse ce sont très probablement les adorateurs de Cybèle qui, au moment d'un taurobole, immolèrent l'évêque Saturnin tombé entre leurs mains. A Narbonne, aucun souvenir n'a subsisté des conflits qui ont dû mettre aux pri-

28. La chose a été notée, avec raison, par C. Jullian (*Histoire de la Gaule*, t. VI, p. 353).

29. Le culte de Cybèle ne venait pas d'ailleurs directement de l'Orient. Les inscriptions de Narbonne conservent le souvenir de plusieurs tauroboles publics ou privés (*Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 130 et suivantes, nos 20, 21, 23, 24, 25 et 26; p. 173, n° 154 [inscription provenant d'Alet]). Voici le texte d'une inscription concernant un taurobole de la province de Narbonne accompli entre les années 199 et 209 : « Ex imperio Matris deum, tauropolium provinciae Narbonensis factum per C. Batonium Primum, flaminem Augustorum. Pro salute dominorum imperatorum L. Septimii Severi Pii Pertinacis Augusti Arabici Adiabenici Parthici Maximi et M. Aurelii Antonini Augusti » (*Ibidem*, p. 127, n. 13).

ses les deux religions pendant le IIIe siècle et le début du IVe.

La paix constantinienne permit à l'Église de faire des progrès rapides et de s'implanter en maîtresse dans les cités. Narbonne posséda alors, dans les murs, une basilique chrétienne qui sera incendiée au Ve siècle. Dans son *suburbium*, elle honore déjà, à n'en pas douter, le tombeau de son premier évêque, si nous en jugeons par les sarcophages chrétiens trouvés dans cette région; quelques-uns remontent vraisemblablement au IVe siècle[30]. Voilà les seules suppositions que nous pouvons faire si nous voulons saisir le développement de la chrétienté narbonnaise au sein de la cité.

Par contre, rien ne permet de deviner le rayonnement de cette église au dehors. Narbonne, semble-t-il, n'intervient dans aucune des questions religieuses qui intéressent, pendant tout ce siècle, l'Église des Gaules. En 314, c'est à Arles que Constantin réunit un grand concile qui s'occupe des Donatistes d'Afrique et de certains points de discipline : seize églises des Gaules sont représentées. Pas d'évêque de Narbonne, ni de la province. En 356, c'est aux portes mêmes de Narbonne, à Béziers, que l'évêque hérétique d'Arles, Saturnin, entraîne ses collègues à condamner les défenseurs de l'orthodoxie nicéenne, Hilaire de Poitiers et Rhodanius de Toulouse. Nous ne pouvons savoir si l'évêque de Narbonne a joué un rôle. Il en est de même pour le concile qui se tint à Nîmes en 394 ou en 396 et qui fut un véritable concile national de la Gaule.

Ce silence des documents nous étonne : nous ne savons s'il faut l'attribuer au hasard ou à l'atonie effective de l'église de Narbonne, pendant cette longue période. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'au début du Ve siècle que cette église entre brusquement dans le domaine de l'histoire. Elle fait alors figure de métropole ecclésiastique et affirme de diverses façons sa vitalité. On dirait qu'elle a voulu nous cacher les tâtonnements de ses humbles origines, tandis que, sans gloire, elle se constituait et se développait pour n'apparaître à nos yeux que le jour où elle fut dans la pleine vigueur de sa jeunesse.

E. Griffe,
docteur ès lettres.

30. On conserve aujourd'hui, à Narbonne, dix-huit sarcophages ou restes de sarcophages. La plupart proviennent des environs de l'église de Saint-Paul. Sur ces sarcophages, voir E. Le Blant, *les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 132-136.

# GUILLAUME FAREL
# PROPAGANDISTE DE LA RÉFORMATION

INTRODUCTION. — Une biographie nouvelle de Guillaume Farel. — Qu'est cet homme ? — La conversion de Farel (1516-1521).
I. GUILLAUME FAREL AU SERVICE DE L'ÉVANGÉLISME (1521-1526). — A la suite de Briçonnet (1521-1523). — Le séjour à Bâle (Mars 1523-juillet 1524). — Le ministère à Montbéliard (Juillet 1524-mars 1525). La « Détermination » de 1524. — A Strasbourg chez Capiton (3 Avril 1525-octobre 1526). — Prédications à Gap (Novembre 1561-avril 1562).
II. GUILLAUME FAREL MISSIONNAIRE ET AGENT DE BERNE EN PAYS ROMAND (1526-1536). — Évangélisation des Quatre Mandements (Octobre 1526-octobre 1529). — Farel parcourt le sud de la principauté de Bâle (Novembre 1529-juillet 1530). — Établissement de la Réformation à Neuchâtel (Juillet-novembre 1530). — L'équipée en Valangin (18-24 février 1531). — A travers les bailliages de Morat, d'Orbe et de Grandson (1530-1532). — Les commencements de la Réformation à Genève (1532-1536) ; la dispute de Lausanne (1er-8 octobre 1536). — Conclusion.

## INTRODUCTION

A Neuchâtel, proche l'ancienne collégiale de Notre-Dame, s'érige la statue en pied de Guillaume Farel. Le réformateur, vêtu de l'ample robe de pasteur, tient, élevé au-dessus de sa tête, une Bible ouverte : c'est la parole de Dieu qu'il présente au peuple. L'attitude est d'un homme tout entier à la lutte. Son adversaire, gisant à terre, est symbolisé par une statue tronquée de saint Pierre, qu'il foule du pied gauche : c'est « l'idolâtrie » romaine abattue céans au cours des journées d'émeute des 23 et 24 octobre 1530. L'événement, à quatre siècles de distance, vient d'être commémoré par une publication d'ordre historique sur laquelle tout d'abord j'aimerais à dire un mot.

### UNE BIOGRAPHIE NOUVELLE DE GUILLAUME FAREL

L'ouvrage en question, un *Guillaume Farel* aux pages nombreuses et de massif format in-quarto, est l'œuvre d'un « Comité Farel », élaborée avec la collaboration d'une vingtaine d'écrivains choisis parmi les religionnaires les plus en vue de Suisse, de France et d'Italie[1]. Il s'agit là d'une « biogra-

1. *Guillaume Farel. 1489-1565.* Biographie nouvelle écrite d'après les documents originaux par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie. — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1930. In-4° de 780 pages avec illustrations hors texte. Prix : 25 francs suisses. —Les références à cet ouvrage seront indiquées entre parenthèses.

phie nouvelle », conçue selon l'ordre chronologique; mais la répartition par tranches de vie entre tant de spécialistes, à défaut d'une direction docilement acceptée de tous, ne déterminait pas forcément la bonne méthode ni la concision. En dépit du sous-titre, c'est moins en effet une biographie qu'un recueil de mémoires. On songe, en le parcourant, à ces « Mélanges » que composent à l'occasion de jubilés scientifiques les disciples de maîtres en renom. On pourrait aborder au petit bonheur n'importe quel chapitre sans être gêné par l'ignorance de ce qui précède : car les auteurs ont surtout vu dans l'épisode qui leur avait été confié un beau sujet d'étude à traiter en profondeur. Et si l'on peut dire de tous qu'ils l'ont renouvelé à coups d'archives, compendieusement, en s'aidant d'une information qu'il n'est malheureusement pas toujours facile à nous Français de contrôler; s'ils se sont ingéniés à recréer l'atmosphère du milieu et l'état d'âme collectif des populations que Farel a évangélisées ou qu'il a visitées entre temps; il faut avouer qu'on s'est beaucoup moins inquiété du lien biographique, que l'on perd sur des parcours variables, tout hérissés de faits étrangers au héros lui-même. S'agit-il du premier voyage de Farel à Metz ? M. Strohl récrit à ce propos les origines de la Réformation dans la cité messine, ce qui nous vaut une étude de quarante pages où l'excès de détails tourne souvent à la chronique locale. Parce que Farel prit part au fameux synode de Chanforan (septembre 1532), c'en est assez pour que M. Jalla reprenne l'histoire des Vaudois à partir du lyonnais Pierre Valdez (1176). Et j'omets pour l'instant l'article de M. Borgeaud sur les commencements de la Réforme à Genève. Une note du Comité Farel, placée au seuil de ce fragment (ce n'est pas le meilleur de l'ouvrage), en dit long sur les résistances qui durent se produire à son sujet, l'auteur ayant menacé de reprendre son manuscrit si l'on ne l'imprimait pas « textuellement » (p. 298). Prenons acte de cette discrète protestation du Comité. Sa bonne volonté eût-elle été plus opérante, elle nous eût certainement donné mieux que cet assemblage d'articles séparés ou de monographies.

On aurait toutefois mauvaise grâce à ne pas le reconnaître : cette biographie de Farel domine de très haut tout ce qui a été écrit sur le réformateur tant du côté protestant que du côté catholique. L'apologie résolue des uns, l'extrême monotonie des autres, l'insuffisante documentation de tous rendaient leurs ouvrages insupportables à la lecture. Bien différente est l'œuvre que nous signalons, œuvre traitée avec une compétence particulière et une grande probité, où l'on trouve

une foule d'aperçus nouveaux, apparemment définitifs, sur l'histoire de la Réforme en Suisse occidentale : politique des cantons helvétiques, rôle important de la bourgeoisie, rivalités entre Berne et Fribourg, etc.

Des réserves cependant s'imposent, qui tiennent à diverses causes. Tout d'abord, sans vouloir rien reprocher à personne, on est surpris de certaines affirmations maniées ainsi que des massues contre l'Église. Laissons de côté l'adoration des saints. Puisqu'on était résolu à ignorer les réfutations dont cette importante question a fait l'objet, n'était-ce pas assez de la signaler comme une curiosité partisane ? Mais à voir certains auteurs revenir sur telle question que Farel prudemment éludait, comme l'autorité de la Tradition ecclésiastique en matière de foi, on se demande si leur théologie n'est pas restée au même stade que celle des magnifiques seigneurs de Berne, si curieux par leur incompréhension ès choses catholiques. On insiste sur les succès remportés par Farel et les réformateurs dans les « disputes » où tout se décidait par sainte Écriture et raison — (ou apparence). Que n'a-t-on établi au préalable le bien fondé de leur prétention à nier toute valeur à la Tradition séculaire de l'Église[2]. Ne sait-on point que les Livres saints, et plus spécialement l'Évangile, sont des documents transmis par la Tradition ? Toute l'Antiquité chrétienne n'affirme-t-elle pas que les Évangiles canoniques ne renferment qu'une partie de l'enseignement oral du Christ ? Substituer à la Tradition apostolique le sens propre des novateurs qui, à leur insu ou non, ignoraient à peu près tout de l'histoire des premiers siècles chrétiens et de la spiritualité médiévale, la méthode pouvait réserver de faciles victoires à la Réformation, et l'on comprend que les réformateurs s'y soient accrochés désespérément. Mais aussi comme on approuve la sagesse de ceux qui, étrangers à cette initiation soutenue, instruits au demeurant par le spectacle des divisions que multipliait chez les réformés la pure et claire parole de Dieu (y a-t-il des sectes en géométrie, demandait Pascal ?), n'ont opposé que dédain ou silence à leur folle prétention.

2. Farel refusait de reconnaître aux siècles qui l'avaient précédé l'intelligence de l'Écriture, mais il exigeait pour les sacramentaires dont il était, que l'on crût à l'infaillibilité de leur interprétation de la Cène. « Christ, qui est la vérité, nous laisserait-il errer sur ce point capital ?» disait-il. (Farel à Pomeranus, Strasbourg, 8 octobre 1525, HERMINJARD, t. I, n° 163, p. 396). Était-ce de sa part outrecuidance ou aveuglement ? C'est du moins la doctrine que ses partisans nous présentent comme rationnelle. Mais on oublie d'expliquer comment le Christ, qui n'aurait pas permis que Farel se trompât, eût laissé lêÉglise errer pendant quinze siècles.

On ne peut que louer le large sentiment de solidarité nationale qui imprègne les pages de ce *Guillaume Farel*. Berne, autant que son missionnaire, était intéressée à l'établissement de la Réformation dans les pays romands. En y travaillant de concert, ni l'un ni l'autre ne se grandirent. Une fois pour toutes, M. Pétremand le rappelle à propos de l'évangélisation sur les terres de Valangin : « La politique religieuse de Berne et des cités évangéliques tendait à obtenir dans les pays catholiques la libre prédication de la parole divine, par la menace, d'abord, quand il la fallait; puis par le « plus » ou votation sur la foi, quand on estimait la majorité acquise aux idées nouvelles; enfin, en cas d'insuccès, en recourant à la manière forte, telle qu'une émeute iconoclaste ou une intervention armée » (p. 246). En dépit de cette conclusion et des faits qui l'appuient, on n'est pas peu surpris de ne rencontrer dans le reste de l'ouvrage qu'un commentaire approbateur des pratiques les plus en opposition avec la conscience et le droit des gens. La duplicité, l'astuce, voire la perfidie sont constamment présentées comme les manifestations d'une politique réservée, prudente, habile. L'intention est visible : on a voulu recréer autour de la Berne hérétique du XVIe siècle une atmosphère purifiante, pallier les laideurs que le souvenir de sa tyrannie maintient, en dépit des versions officielles, aux origines mêmes de son protestantisme d'État.

Cet esprit de système s'accuse singulièrement dans les pages où M. Borgeaud prend à parti *Une Ville-Église* et conteste à Georges Goyau le droit d'affirmer que les Bernois exercèrent efficacement une pression d'ordre financier sur Genève, momentanément insolvable, en vue d'obtenir toute licence en faveur de leur Réformation (p. 327-328). Les registres du Conseil sont cependant très explicites là-dessus. Du jour où Farel fut éconduit pour la première fois de Genève, les revendications pécuniaires des Bernois se firent plus pressantes. Du 4 août 1533 au 19 mars de l'année suivante[3], la ville qui avait contracté à l'égard de Berne une dette de 9.900 écus, fut sommée à six reprises d'en acquitter le paiement sous menace, si l'on n'assurait pas en même temps une église à Farel pour y prêcher, de rompre l'alliance. A la suite de cet ultimatum, Farel s'attribua sans rencontrer d'opposition le

3. Voir les *Extraits des registres publics d'après Flournois*, publiés à la fin des *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève par A. Froment* (édit. Fick, Genève, 1854), p. XXXVIII (4 août 1533), p. XLVII (5 janvier 1534), p. LVIII (25 janvier), p. LXIX (10 février), p. LXXIX (1er mars), p. LXXXIII (19 mars).

grand auditoire des Cordeliers de Rive (1er mars 1534). Ce fut seulement après qu'un accommodement s'ensuivit.

La manie de dénigrement n'y sévit pas sans un peu d'hypocrisie et d'inconséquence. On continue de s'élever contre le célibat des gens d'église, mais on s'offusque qu'Érasme ait pu mettre en doute la vertu de Farel qui épousera, lui septuagénaire, une enfant de seize ans. On nous dit aussi que le clergé français était « profondément ignorant » (p. 113). Le clergé suisse, attaché à ses dîmes (les protestants qui les lui prirent ne l'étaient pas), aurait été sans vie religieuse ni besoins intellectuels. Et l'on se demande par quel phénomène les prêcheurs, sortis des mêmes milieux, étaient très différents.

Non moins caractéristique est la tendance à dramatiser le récit chaque fois que les protestants rencontrent sur leur chemin des adversaires résolus à ne pas se prêter, en laissant faire, au succès de leur Réformation. Quand on songe aux sourdes colères de ces populations rurales, douloureusement affectées par la présence de prédicants qui insultaient leurs croyances, violaient leurs églises et détruisaient leurs autels, comment s'étonner que leurs réflexes aient été défensifs et parfois violents. Ces réactions eussent été plus graves certes, sans la crainte de Berne. Nonobstant, on apporte à les signaler un artifice qui en trouble le sens. Là même où les victimes désignées s'en tirent sans dommage, le récit tourne à l'horrible, à l'épouvante. A Pontareuse, par exemple, lorsque Christophe Fabri vient occuper l'église pour exercer le culte réformé (j'abrège M. Pétremand), « les catholiques, armés selon leur coutume, ... les plus furieux... l'épée nue, ... se précipitent avec une rage de loups, menaçant de mort les évangéliques ». A la page suivante : « Ceux de Boudry, comme lions bruyants, se ruent sur les évangéliques à grands coups de poings, de bâtons, voire de couteaux. » Et l'on s'inquiète : Mon Dieu ! que va-t-il se passer ? Mais il ne se passe rien que de rassurant : les catholiques de Pontareuse, en effet, « s'en tinrent aux menaces », et ceux de Boudry, une fois hors de l'église, se contentèrent de huer les évangéliques qui « se retirèrent lentement au milieu des injures » (p. 370-371).

« Les dangers... prédits » au réformateur dauphinois ne pouvaient être moindres que ceux courus par ses disciples. Toute sa vie aurait été une longue suite d'attentats ourdis contre sa personne. On le montre à l'envi tantôt « menacé de mort », tantôt « près d'être massacré ». Voyez à Saint-Blaise, au printemps de 1531 (p. 363), à Grandson, en juin 1531 (p. 272), où chaque fois l'on se donne gratuitement beaucoup de peine pour dramatiser une situation pour lui sans péril. De

même, à Genève : Farel se présente au grand vicaire comme « envoyé de Jésus-Christ », en compagnie de Saunier et d'Olivétan (3 octobre 1532). Tout aussitôt « une foule de prêtres armée et menaçante » les entoure; « ils sont mis dehors par les chanoines à coups de poing et à coups de pied ». Fuyant, ... mais sous la protection du guet, « Farel esquive au passage un coup d'épée du chanoine Werly, dont un syndic retient le bras au bon moment », une arquebuse se rompt et n'atteint personne, enfin les fugitifs peuvent regagner le lac « avant d'être écharpés ! » (p. 303). Cet *avant* est une trouvaille : car *après,* c'est-à-dire les jours suivants, Farel, qui n'avait rien perdu de ses moyens, épanchait sa logodiarrhée publiquement en ville. Vous me direz que cet invraisemblable récit se retrouve dans la chronique de Froment, qui le tenait de Farel lui-même. Je le sais; mais c'est là le grief qu'on peut faire à M. Borgeaud, historien, d'avoir reproduit sans en rien distraire le témoignage d'un réformateur dont la sincérité même n'est pas à l'abri du soupçon. L'épisode eut fait merveille à l'écran !

Voilà en gros, et de façon continue, ce qui a contrarié mon plaisir à la lecture de ce livre. Un examen quelque peu approfondi ne serait guère possible en France. Aussi aimerait-on qu'un critique, très au courant des sources locales, se fasse entendre de Suisse pour en signaler les faiblesses et les lacunes. Mais je crains qu'il n'en soit chez nos voisins comme chez nous, où les sujets d'histoire protestante, qui sembleraient devoir plus spécialement intéresser l'histoire ecclésiastique du pays, sont non seulement peu encouragés, mais délaissés par les historiens catholiques pour des sujets d'ornières et de tout repos.

## Qu'est cet homme ?

Vouloir expliquer la personnalité de Guillaume Farel nous semble une gageure impossible. La personne du réformateur ne se prête pas à l'explication, encore moins à la justification. Évangéliste et révolutionnaire à la fois, zélote enflammé de l'amour de Dieu et, par contraste, haineux et violent jusqu'à la méchanceté, on peut simplement décrire son cas, objet d'horreur pour les uns, d'enthousiasme pour les autres[4]. Le portrait littéraire que le Comité Farel a placé au seuil de la

4. Ce dernier point de vue anime singulièrement les dithyrambes et le fatras spirituel de M. le pasteur S. Delattre, *Guillaume Farel, réformateur de la Suisse romande, du pays de Montbéliard et de Gap* (Privas, 1931, in-16).

biographie de l'évangéliste français diffère peu dans l'ensemble de celui que nous en a laissé Imbart de la Tour. On eût aimé quelque chose de moins balancé, de plus adéquat. Les problèmes essentiels, examinés en fonction de la Réforme, eussent gagnés à être traités moralement sur un plan universel. Une compréhension plus générale eût mieux saisi le rêve de ce mystique tout en proie à la logique intérieure du visionnaire; on eût mieux rendu la force âpre et tumultueuse de ce maniaque à l'idée fixe, né tribun, avec des mâchoires étonnamment faites pour ressasser continûment, et qui était l'outrance et le cynisme même.

On nous parle de sa théologie; c'est porter trop haut une pensée peu maîtresse de soi et constamment à la remorque d'autrui. Les aspects proprement théologiques de sa doctrine ont été résumés par lui dans un petit livre, considéré comme son meilleur ouvrage, le *Sommaire*. Ce livre qui fut, paraît-il, la catéchèse populaire des premiers temps de la Réforme française, et qu'il faut avoir lu pour en mesurer l'indigence, accuse d'une édition à l'autre, de 1525 à 1552, moins un ajustement doctrinal qu'une haine toujours plus accentuée contre les prêtres.

Nous imaginons mal la vie intérieure de Farel. Pour m'en tenir à sa piété, je fais effort et n'entends point ce qu'on m'en dit. On veut que « l'amour et l'adoration de Jésus » aient caractérisé sa vie mystique. Si cela est sérieusement vrai, je dois pouvoir le contrôler. Or, les écrits religieux de Farel hurlent tellement d'être confrontés avec ses façons d'être et ses gestes impies, — tels les brisements de croix dont il était coutumier — qu'il sera toujours difficile aux non initiés de voir dans ses épanchements littéraires autre chose que des réminiscences, volontaires ou non, griserie de mots ou verbalisme. Lui qui n'éprouvait que joie à maudire, il se déclare constamment prêt à rendre le bien pour le mal. Si on lui retorque que sa conduite est en opposition avec l'Évangile, il proteste et déclare, s'il a mal fait, accepter d'avance le châtiment qu'on exigera de lui, voire la mort s'il l'a méritée[6]. Rien dans les dits et faits de ce « malade » (le mot est d'Érasme[7]), qui révèle à nos yeux l'invisible présence du Christ dans les âmes qu'il habite. Ses exhortations pieuses, « ses

6. Farel au sénat de Bâle, Strasbourg, 6 juillet 1525 (A.-L. Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* (Genève, 9 vol., 1866 et suiv.), t. I, n° 151, p. 358-362.

7. Erasme à Antoine Brognard, Bâle, 27 octobre 1524 (Herminjard, t. I, n° 126, p. 298-299).

instants d'élévations spirituelles et de prières » traduisent un rabâchage de formules qu'il tenait des influences dévotes de son enfance et continuait à « barbonner » après sa conversion. Voyez, pour preuve, à la fin du *Sommaire* de 1534[8], « l'oraison à Jésus Christ notre seul médiateur », qui n'est qu'un plagiat ou, si vous aimez mieux, un pastiche du *Salve Regina*.

Esprit simple, pratique, étroit à force de rectitude, mais sinistre, ne concevant les choses abstraites que sous leur angle négatif, sa doctrine, toute d'emprunts, se condense en une série de négations : pas d'abstinence, pas d'images, pas d'invocations des saints, pas de célibat, pas de purgatoire, pas de messe, pas de présence réelle. Sur quoi l'on note opportunément, en rappelant les idées des évangélistes de Meaux : « Farel a rudement condamné l'esprit réformiste, et non révolutionnaire, des Briçonnet, des Gérard Roussel et des Lefèvre » (p. 28). La remarque n'est pas pour nous déplaire : elle renforce la thèse des origines étrangères du protestantisme français.

## La conversion de Farel (1516-1521)

Guillaume Farel était né à Gap, d'une famille d'église, en 1489. Ses parents, dit-on, le destinaient à la carrière des armes, mais lui était hanté de se rendre à Paris, et ce fut sur ses instances qu'ils se décidèrent à le laisser partir pour y terminer ses études. Le jeune homme avait alors vingt ans. Pas très intelligent, mais d'une ténacité sans pareille, il mit neuf ans pour obtenir la maîtrise ès arts, ensuite de quoi le vieux Lefèvre d'Étaples, qu'avait gagné la piété candide de son disciple, le fit agréer comme régent de grammaire au collège du Cardinal-Lemoine, où il enseigna le grec et le latin, de 1517 à 1521. Dès ce temps, Farel se liait d'amitié avec quelques régents, tels Émile Perrot et Jean Lange. Parmi ses élèves, retenons aussi le nom de Pierre Giraud ou Giron, Fribourgeois de naissance, qui devint chancelier de Berne et seconda de toute son influence la propagande de son ancien maître en pays romand.

Farel est un converti de Lefèvre d'Étaples. « Sa parole, écrit-il, me retira de la fausse opinion du mérite et m'enseigna que nous n'avons point de mérites, mais que tout venait de grâce et par la seule miséricorde de Dieu, sans qu'aucun

8. *Le sommaire de Guillaume Farel*, réimprimé d'après l'édition de 1534 (Genève, Fick, 1867), p. 159.

l'ait mérité[9]. » M. le professeur Em. Doumergue, dans son *Calvin*, fait partir cette conversion de l'année 1516, lors de l'apparition du Nouveau Testament grec d'Érasme. M. Jean Barnaud inclinerait plutôt à reporter cette date à l'époque des attaques des théologiens contre Lefèvre, son maître, dans la polémique des trois Madeleine (1517-1520). Nous sommes de cet avis.

Ne croyant plus au mérite des œuvres, le luthéranisme, dont on commençait de parler, trouva chez Farel une audience facile. Vers le même temps, une autre influence le pénètre, celle de Michel d'Arande, ermite de Saint-Augustin comme Luther. Ce religieux, de sentiments mystiques, fin, souple, insinuant, à la fois réservé et hardi, qui fut, on peut le dire, le mauvais génie du cénacle de Meaux, fit perdre à Farel la croyance au culte des saints quand Lefèvre la conservait encore et avant que Luther l'eut proscrite. « Là fut du tout ébranlée la papauté en mon cœur, et lors je commençai à la détester comme diabolique, ... et la sainte parole de Dieu commença à avoir le premier lieu en mon cœur[10]. » Inquiet cependant, soucieux de son salut, Farel en arrive presque d'un coup à la justification par la foi : « Dieu me fit entendre... que seul il devait être aimé et adoré, ... que seul, par le Christ médiateur et avocat, ... il avait effacé les péchés pour lui-même. » Cette certitude le rend invulnérable au doute comme aux regrets. « Dès lors, les choses prirent un nouvel aspect à mes yeux : l'Écriture, les Prophètes, les Apôtres me parurent plus clairs... » Cette illumination de l'esprit lui inspire une aversion profonde pour tous ses antécédents religieux ; sa faculté de jugement semble s'obnubiler. « Je vis que les pensées, les sentiments, les inventions humaines s'étaient mêlés à la religion; que la piété, l'Évangile, la loi divine qui est charité, s'étaient exilés pour faire place au fer-

9. *Epistre à tous seigneurs* (1548), réimprimé à la suite *Du vray usage de la croix* (réédit. Fick, 1865), p. 170. — Cette négation du mérite, Lefèvre l'avait insinuée dans ses *Commentaires sur saint Paul* en 1512. Il y revient dans ses *Commentaires sur les Évangiles*, qui sont de juin 1522, où il déclare, une fois entre autres : « In illo (Christo) solo, non in nostro merito quod nullum est, fidere debemus » (In evangelio Lucae, cap. XVII, fol. 230 r°). Cette « opinion » résultait de tous les principes mystiques et néoplatoniciens sur la grandeur éminente de Dieu et le rien de l'homme, sur l'action profonde de sa grâce pour le salut, même dans les actes libres. Luther, qui se rencontre avec Lefèvre sur ce point, pourrait s'être inspiré de ses premiers *Commentaires*, encore qu'il dénonce l'incompatibilité de la grâce avec le mérite d'une façon plus absolue et plus radicale, à cause de l'impuissance intrinsèque de la nature dépouillée de toute liberté.

10. *Epistre à tous seigneurs*, p. 172 et 173.

ment humain qui est l'hypocrisie[11]. » Farel mit plus longtemps à se débarrasser de « l'enchantement » de la messe, « à cause de l'adoration du pain et du vin », « d'autant, assure-t-il, que ceux qui m'en devaient retirer m'y fourraient plus avant et craignaient que je n'en parlasse »[12]. — Nous croyons que l'hostilité systématique de Farel contre la messe ne remonte pas au delà de sa visite à Zwingli, en mai 1524.

Cette crise de conscience, autant qu'on peut la reconstituer d'après les souvenirs du réformateur, qui évite toute allusion à la question luthérienne, semble avoir été le fruit d'une expérience spirituelle à peu près exclusivement affective, à une époque voisine des derniers temps de son séjour à Paris. Elle comportait de sa part une adhésion totale aux enseignements de la Bible, désormais seul code de sa croyance. Certains textes du Livre sacré, dépourvus de leurs correctifs mais interprétés par lui dans un sens hostile à la Tradition ecclésiastique, vont lui fournir les éléments d'une doctrine presque simple qui se modifiera au gré des circonstances, surtout sous l'influence des réformateurs suisses et finalement de Calvin, mais où l'on retrouve à la base, alimentées par une haine incoercible contre l'ancienne Église, quelques idées sur le pur Évangile et la liberté chrétienne.

## I

## GUILLAUME FAREL AU SERVICE DE L'ÉVANGÉLISME

### A LA SUITE DE BRIÇONNET (1521-1523)

Obligé de quitter le collège du Cardinal-Lemoine, sans doute à cause des soupçons de luthéranisme qui pesaient sur lui[1], Farel, dès le printemps de 1521, rejoignit à Meaux son maître Lefèvre d'Étaples que Briçonnet venait d'appeler à son aide pour l'évangélisation du diocèse. A Meaux, encore qu'il ne fût que laïc, Farel acquit bien vite quelque notoriété par ses allures radicales. Il ne lui suffisait pas de reproduire avec une chaleur remarquable les appels de Lefèvre et de Briçonnet au pur Évangile, au culte sans alliage du Christ sauveur; il tonnait contre les traditions humaines, le culte des saints

11. Farel au docteur Galéot, Aigle, 7 septembre 1527 (HERMINJARD, *Correspondance* ..., t. II, n° 204, p. 43-44).
12. *Epistre à tous seigneurs*, p. 174.
1. Ms. d'Olivier Perrot, cité par HERMINJARD, t. I, p. 179, note.

et le purgatoire[2]. Sa première initiative semble avoir été cette fameuse église évangélique de Meaux, de tendance luthérienne, composée de fonctionnaires, d'artisans et peut-être d'ouvriers allemands et lorrains, qui, sous l'influence des théories destructives de Carlstadt à l'endroit des images (1521), constituèrent le premier groupe d'iconoclastes français, d'où sortit Jean Leclerc.

L'humeur subversive de Farel contrastait fort avec la modération de Lefèvre et l'élégante stratégie de Briçonnet; elle compromettait leurs intentions de réforme et rendait chaque jour la situation de l'évêque plus délicate. On pria donc doucement Farel de porter son zèle ailleurs. Revenu à Paris, Farel y « subsista tant qu'il put », sans doute en fréquentant un petit groupe d'évangélistes que formaient quelques régents et ses anciens élèves du collège du Cardinal-Lemoine. — MM. Weiss et Meyhoffer ont compliqué sans nécessité les pérégrinations de Farel à cette époque. Rien ne prouve un second séjour du réformateur à Meaux.

De Paris, Farel regagna son Dauphiné. On l'y rencontre quelque temps avant le 28 mars 1523, date à laquelle sa doctrine fort étrange motivait de la part de l'official de Gap un monitoire contre lui. Contraint de fuir, il passe en Aquitaine, mais là encore ses audaces font scandale et il s'enfuit précipitamment à Bâle (été 1523).

## Le séjour a Bale

(Mars 1523-juillet 1524)

Il pensait y trouver un refuge. Bâle était alors un des foyers de la Renaissance, Érasme y brillait de tout son éclat et les réformateurs pouvaient librement y faire entendre leur évangile. Farel profita de ces facilités pour provoquer une discussion publique sur la liberté chrétienne. N'était-ce pas à la suite d'une dispute de ce genre, organisée par Zwingli, que le conseil de Zurich avait adopté l'Écriture pour règle unique de foi ? (29 janvier 1523).

Les propositions soutenues par Farel, toutes d'inspiration luthérienne, actualisaient une tendance de l'opinion, celle de l'élite, qui, en face de l'Église (sans cesse contrariée dans ses essais de réforme), aspirait à une vie religieuse indépendante de tout formalisme, de toute contrainte. Le Christ, enseignait Farel, nous a prescrit une règle de vie très définitive, à laquelle il n'est permis de rien ajouter ou retrancher, et cette

2. Farel à Pomeranus, Strasbourg, vers le 8 octobre 1525 (Herminjard, t. I, n° 163, p. 397).

règle fonde la liberté chrétienne, annule la tyrannie des constitutions humaines, mais laisse intact le pouvoir civil, de qui personne n'est indépendant. Il ne faut pas mettre son salut en soi mais dans la foi : par conséquent, il ne faut pas s'obliger à un ordre, à la continence, à un habit, à une nourriture, à des cérémonies, à des prières autres que celles de l'Écriture. Seul Jésus-Christ doit être honoré. » Farel ne mentionne encore explicitement dans cet exposé ni la messe ni le culte des saints. C'est seulement, j'imagine, à la suite de ses entretiens avec Zwingli à Zurich, que, de retour à Bâle, en juin 1524, il en fit le sujet de ses prédications à la petite colonie de Français réfugiés en cette ville[3].

Dans le même temps qu'il était à Bâle, Farel attaquait Érasme. Érasme pense bien, disait-il, mais il n'a pas le courage de son opinion. Et il l'appelait publiquement Balaam, prétendant qu'il s'était laissé payer pour maudire le peuple évangélique[4]. Érasme, de son côté, lui donnait le surnom de *Phallicus* (le libidineux), jeu de mots qui semble viser sa moralité. Les caractères de ces deux hommes étaient opposés : l'un était libéral, ouvert; l'autre, intransigeant et de vue courte. Bertolph, secrétaire d'Érasme, reprochait à Farel de se faire passer pour le principal ennemi des bonnes lettres, sous prétexte de servir le Christ. « Veux-tu, lui disait-il, maintenant que l'Évangile a dissipé les ténèbres de la scholastique, que nous parlions et évangélisions à la manière de Scot et de Tartaret ?[5] »

Farel eut la pensée d'aller à Wittenberg, en passant par Strasbourg avec Antoine du Blet, gentilhomme lyonnais, qui s'occupait de banque. Œcolampade leur donna une lettre pour Capiton, où il le priait de les recommander aux frères de Strasbourg (14 mai 1524)[6], et une autre pour Luther (15 mai 1524) : « Ils paraissent vous aimer tous deux, disait-il à Luther, ils vous ont suivi et ils font espérer que le nom du Christ sera glorifié en France : l'un d'eux tiendrait tête à toutes les Sorbonnes. Rien de plus candide que Farel. Quelques-uns lui voudraient un zèle plus doux contre les enne-

3. Une lettre d'Erasme à Antoine Brognard (juillet 1524) le donnerait à entendre. Citée par N. Weiss dans le *Bulletin... du Protestantisme français*, an. 1920, p. 137.

4. Lettre à Jean Botzheim, Bâle, 30 janvier 1523 (P. S. Allen, *Opus epistolarum Erasmi*, t. I (1906), p. 31).

5. Bertolph à Farel, Bâle, avril 1524 (Herminjard, t. I, n° 99, p. 213).

6. Œcolampade à Capiton, Bâle, 14 mai 1524 (Herminjard, t. I, n° 100, p. 215).

mis de la vérité[7]. » Déjà les réformateurs suisses espéraient en faire l'apôtre de l'évangélisme en France, mais ils ne donnèrent pas suite à ce projet.

Au lieu de se rendre à Strasbourg, les voyageurs prirent le chemin de Zurich où ils visitèrent Zwingli; de là, ils allèrent à Constance où ils virent Jean Botzheim (avant le 6 juin)[8]. Au bout de trois semaines, ils étaient de retour à Bâle. C'est alors qu'on sollicita Farel de prêcher aux Français habitant cette ville (sans doute à Saint-Martin), mais après trois prédications, l'ordre lui fut donné, certain samedi, de partir à l'instant même.

Faut-il l'en croire lorsqu'il assure qu'il enseignait à Bâle son évangile en toute douceur ?[9] Œcolampade dont il était l'hôte, faisant allusion plus tard à ces prédications, lui exprimera la crainte que sa violence naturelle n'alimente chez lui un zèle trop entreprenant[10]. En vérité, Farel avait été chassé, non seulement parce qu'il prodiguait l'insulte à des hommes comme Érasme, mais encore parce qu'il poussait à la révolte contre les magistrats d'alors moins favorables à l'hérésie que les précédents, et c'est seulement en 1525 (16 juillet), quand ils furent remplacés par des hommes plus avancés qu'il présenta son apologie, laquelle d'ailleurs ne fut pas accueillie[11].

## Le Ministère a Montbéliard (Juillet 1524-mars 1525)

### La « Détermination » de 1524

Si brusque avait été le départ de Bâle que Farel n'eut pas le temps d'emporter ses hardes. A Montbéliard, où il s'arrêta, la faveur du prince le retint. Ce prince était Ulrich, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard. Récemment dépossédé de son duché par la ligue de Souabe (1519) et réfugié à Montbéliard, il sympathisait au mouvement d'insurrection prêché dans les campagnes au nom du nouvel Évangile, espérant trouver chez les paysans gagnés à la révolte, des soldats pour l'aider à reconquérir ses États[12].

7. Œcolampade à Luther, Bâle, 15 mai 1524 (Herminjard, t. I, n° 101, p. 215-216).
8. Herminjard, t. I, p. 216, note 1.
9. Farel au sénat de Bâle, Strasbourg, 6 juillet 1925 (Herminjard, t. I, n° 151, p. 361).
10. Œcolampade à Farel, Bâle, 3 août 1524 (Herminjard, t. 1, n° 111, p. 256).
11. Farel au sénat de Bâle, Strasbourg, 6 juillet 1525 (Herminjard, t. I, n° 151, p. 358).
12. Jean Janssen, *l'Allemagne et la Réforme* (Paris, 1889), t. II, p. 496-498.

L'entourage du prince réservait au réformateur un succès attendu. Ces conversions spontanées ne sont point matière à analyse. S'ils s'en réjouissaient, Œcolampade et Toussain, tout en félicitant Farel, le mettaient en garde contre sa fougue et l'invitaient à user de mansuétude, de patience et surtout de foi. Œcolampade précisait sa pensée un peu timide dans une autre lettre : « J'ai lu, lui disait-il, la tragédie qui a été soulevée là-bas... Ceux qui sont ici et aiment l'Évangile, craignent de ta part des excès de zèle... Je t'ai mis sur tes gardes avant ton départ... Tu n'as pas oublié, je pense, ce que nous avons convenu entre nous : Plus tu es porté à la violence, plus tu dois t'exercer à la douceur. Les hommes veulent être conduits, non traînés[13]. »

Cette lettre, datée du 3 août, fait allusion à un incident violent qui s'était produit les jours d'avant dans l'église Saint-Maimbeuf (31 juillet 1524). Farel y prêchait, lorsque le gardien des Cordeliers de Besançon et un autre ecclésiastique, tous deux envoyés par l'archevêque de Besançon, l'interrompirent, protestant qu'il mentait. De quoi s'agissait-il au vrai ? Nous avons pour en juger une autre lettre d'Œcolampade, écrite le 19 août. Averti par des amis que Farel déversait une grêle d'injures sur les sacrificateurs (les prêtres) : « Je n'ignore pas ce qu'ils valent et de quelles couleurs ils méritent d'être peints », lui écrivait-il, mais permets-moi de te le rappeler : « tu as été envoyé pour évangéliser, non pour maudire. » Quant à la messe, « je ne crois pas que tu puisses en obtenir de sitôt la suppression »[14].

L'après-midi du même jour, le cordelier qui avait interpellé Farel en chaire, fit dans une autre église un sermon très violent contre l'évangéliste et son prêche. Alors Ulrich fit arrêter les deux adversaires et obligea le cordelier à démontrer que la doctrine de Farel était fausse et hérétique ou à se rétracter et faire amende honorable. Nous n'avons de l'incident que le récit envoyé par le duc aux gouverneurs de Besançon, et naturellement il y joue un rôle fort honorable. A l'entendre, le cordelier aurait reconnu les jours d'après « que le prêche de Farel était véritable »[15]. C'est bien gros, et l'on peut en douter. Ce qui paraît certain, c'est que le religieux, une fois de retour à Besançon et à l'abri des réactions du duc,

13. Œcolampade à Farel, Bâle, 3 août 1524 (Herminjard, t. I, n° 111, p. 256).

14. Œcolampade à Farel, Bâle, 19 août 1524 (Herminjard, t. I, n° 115, p. 266).

15. Ulrich de Wurtemberg aux gouverneurs de Besançon, Montbéliard, 20 août 1524 (Herminjard, n° 116, p. 267-270).

ne cessa d'écrire et de déclamer contre Farel et ses sectateurs[16]. »

Dans le chapitre qu'il consacre à l'évangélisation de Montbéliard, M. Meyhoffer suit d'un peu près la pensée de feu Nathanaël Weiss et peut-être en cela s'est-il mépris.

D'abord, il n'est pas exact que Farel ait été « appelé » à Montbéliard. Comme il arrivait en cette ville, fuyant Bâle, il y fit une première halte, et peut-être eût-il continué sa route si le prince, dans les jours qui suivirent, ne l'avait retenu. Une fois là, en effet, « étant requis et demandé du peuple », à qui forcément il s'était fait connaître, c'est lui-même qui « fit humblement prier [le duc] de lui permettre de prêcher et d'annoncer la parole de Dieu »[17].

Pendant son séjour à Montbéliard, Farel se découvrit, un jour que l'occasion le pressait, la vocation du ministère. Œcolampade l'y encourageait fort et, sur son invite, il s'improvisa pasteur. M. Meyhoffer note à ce propos que « la question de la consécration de Farel a préoccupé certains historiens : on a parlé de *vocation particulière, essentielle, accessoire, intérieure, extérieure et de vocation de la part de Dieu* » (p. 138). Un certain romanesque est évidemment nécessaire pour discuter ces questions que Farel n'eut peut-être pas jugé de meilleur aloi que le sacerdoce et la hiérarchie catholique, toutes « inventions humaines ».

M. John Viénot, examinant l'action de Farel à Montbéliard, voyait dans ses « remarquables succès » l'œuvre de l'Esprit-Saint[18]. Il oubliait d'expliquer comment cette église, tant prospère, s'était subitement dissipée du jour où le duc Ulrich ne fut plus là pour soutenir son farouche prédicant. Serrant les textes de plus près, M. Meyhoffer hésite entre plusieurs hypothèses. En vérité, sitôt le départ d'Ulrich, les catholiques profondément ulcérés depuis des mois par les continuelles bravades et les impiétés de son « pédagogue », mécontents aussi de l'interdit jeté sur leur ville, n'avaient pas tardé à réagir. L'attitude de Farel manqua de crânerie. Il lui revenait de surmonter son impopularité du moment, de continuer le combat contre les idolâtres. Ses jours n'étaient pas en danger, comme on l'insinue. Mais la protection du prince venant

16. Bibl. de Besançon, ms. Duvernoy, XXI, p. 39 v°. D'après l'abbé Tournier, *M. John Viénot et l'histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard* (Besançon, 1906), p. 64.

17. Ulrich de Wurtemberg aux gouverneurs de Besançon, Montbéliard, 20 août 1524 (Herminjard, t. I, n° 116, p. 269).

18. J. Viénot, *Histoire de la Réformation dans le pays de Montbéliard* (Montbéliard, 1900), t. I, p. 59.

à lui manquer, il préféra lever le camp. Ce fut pour la ville une libération.

Alors qu'il était à Montbéliard, Farel fit paraître, en plus du *Sommaire* dont nous avons parlé, deux opuscules de sa composition. L'un, aujourd'hui perdu, était intitulé : *l'Oraison dominicale et les articles de la foy contenus au Credo, avec familière exposition de tous deux pour les simples* (août 1524). Il y soutenait cette idée, très juste, qu'il fallait prier dans une langue connue et non dans des livres inintelligibles, idée que son maître Lefèvre avait émise plusieurs fois, et récemment dans la préface de son *Psautier de David.*

L'autre ouvrage était un pamphlet anonyme, en latin burlesque, dirigé contre la sentence (*Determinatio*) de la Faculté de théologie de Paris au sujet de certaines doctrines prêchées à Meaux[19]. L'auteur se donnait pour le docteur Murmau, allusion au célèbre franciscain de Strasbourg, Thomas Murner, traducteur de la *Défense des sept sacrements* de Henri VIII contre Luther. Mais Érasme n'eut pas de peine à reconnaître le style et les idées du grimaud réformé. Le 6 septembre, écrivant à Mélanchton, il lui dit : « Farel a publié un libelle sur des Parisiens et le pape. Que de grossièretés, d'ineptes virulences, de personnes désignées par leur nom, et pourtant, lui seul n'y a pas mis le sien ! » L'analyse qu'en donne M. Meyhoffer (p. 120-121) laisse à peine soupçonner l'importance de l'ouvrage, du point de vue de la propagande. Ce n'est pas sans motif que Farel l'avait fait imprimer pour la foire de Francfort, qui se tenait au mois de mars de chaque année.

Ce factum est d'abord une critique violente contre les théologiens de Paris et la papauté. Farel y réfute, au nom de l'Écriture sainte, les censures récemment portées par la Faculté contre Masurier et Caroli, ses anciens collègues de Meaux. D'après lui, la messe n'est pas un sacrifice, les lois ecclésiastiques ne sont pas obligatoires. A ces propositions qu'il tient de Lefèvre, il en ajoute d'autres qui lui sont spé-

19. Comme la Détermination de la Faculté de théologie, l'ouvrage était intitulé : *Determinatio Facultatis theologie Parisiensis super aliquibus propositionibus, certis e locis nuper ad eam delatis, de veneratione sanctorum, de canone missae deque sustentatione ministrorum altaris et ceteris quibusdam, cum familiari expositione in qua hereticorum rationes confutantur. MDXXIIII.* — Très rares en sont les exemplaires. Celui que j'ai consulté (76 folios petit in-8°) se trouve à la Bibliothèque Mazarine, n° 25625. — W. G. Moore met en doute que Farel soit l'auteur de ce pamphlet. Certaines allusions à la vie locale de Strasbourg indiqueraient, selon lui, « une collaboration ou une publication... peut-être de Capiton ou encore de Nicolas Gerbel » (*La Réforme allemande et la littérature française* (Strasbourg, 1930), p. 267). C'est là évidemment une hypothèse, mais combien fragile.

ciales, surtout à propos du pape. Les docteurs chargés d'examiner l'ouvrage ont signalé parmi les plus véhémentes : « Les papes sont excommuniés par saint Paul. — Le pape, suivant les canons, est manifestement l'antéchrist. — Tous les papes sont hérétiques et ne peuvent excommunier. »

Mais l'ouvrage n'est pas seulement un pamphlet doctrinal, c'est aussi un libelle obscène et grossier. De courts extraits en donneront l'idée.

Les papes sont des tyrans, des avares, des ambitieux, des marchands qui grugent les peuples et poussent à la guerre, au meurtre. Clément VII de qui Farel avait sollicité un bénéfice ecclésiastique, alors qu'il était archevêque de Narbonne, en 1517, est particulièrement stigmatisé. Il est *simoniacus, falsarius, basicus, sed non bastardus,* et Farel lui reproche longuement d'avoir tous les vices du crocodile. Léon X est un lion, Adrien VI est un dragon, Jules II un voleur d'enfants.

Les cardinaux sont fustigés pour leur faste : « ils portent la pourpre, parce qu'ils versent le sang. »

Les prêtres sont des gens de taverne, qui exigent des dîmes de tout, même *de uxoribus et filiabus.* Ils enseignent le purgatoire pour soutirer de l'argent.

La plume se refuse à transcrire ce que le pamphlétaire écrit des religieuses, dont on peut trouver des traces de leurs débordements dans leurs puits et autres lieux, au dire des ouvriers. Les Frères Mineurs en abusent.

Les dévotes ne bénéficient pas d'un traitement plus privilégié. Elles se déclarent malades pour recevoir chez elles la visite des Frères Mineurs. Et à cette occasion Farel fait une longue diatribe contre la confession. Impudemment il écrit : *Si aliqua mulier non potest habere filios, vadat ad Minores... et faciat sibi ponere supra mantellum sancti Ludovici, et frater amplexetur bene fortiter, et sint soli, tunc infallenter habebit filium.* A Notre-Dame de Lorette, à l'Ile-Barbe près de Lyon, ils ont d'autres stratagèmes.

Contre les Cordeliers encore il s'acharne. Ils exploitent la crédulité des pèlerins qui viennent demander certaines grâces spéciales à différents sanctuaires. Leurs bréviaires sont pleins de légendes ridicules. *Si vos vultis bene ridere, ego rogo vos, legite parum breviaria monachorum de sanctis et Speculum de sancto Francisco : per diem, vos ridebitis tantum quod vos cacabitis in vestras caligas.*

Mais c'est surtout contre l'Université et la Faculté de théologie que Farel jette sa bile. Fondée, dit-il ironiquement, par saint Denis l'aréopagite en Grèce, l'Université se compose des trois hiérarchies angéliques : des théologiens, des canonistes, des médecins. Des théologiens, Farel se moque avec ver-

ve. Ils sont plus que les Apôtres : ceux-ci n'étaient pas encore approuvés par les Universités et par le pape. Voulez-vous savoir ce qui se passe chez eux : Allez à Paris *in bordello :* là on vous dira tout ce qui concerne l'Université. Ici, il écrit que le Saint-Esprit est enfermé dans la Sorbonne, là que les docteurs sont des ânes. Les théologiens de Paris sont des Pères, et sur ce mot Farel s'amuse. Ils ont des maîtresses : Duchesne a la mère de Tarquin; Béda sa dame, *quae est tam viscerosa et illuminatissima;* le seigneur Philippe (Grivelli) a sa boulangère. Suivent toutes sortes d'insinuations malsaines.

Le pamphlet n'attaquait pas que les théologiens. Le parlement de Paris était mis sur la sellette en la personne de l'avocat du roi Lizet, « l'un des plus grands de l'Université ». Cet homme, très versé dans les décrétales, disait Farel, préférerait mourir plutôt que de se marier, parce que c'est défendu dans le droit canon, mais il est si amoureux (*charitativus*) qu'il a toujours trois ou quatre femmes non mariées et quelquefois mariées et pour les servir trois domestiques. Farel lui attribue l'initiative de la sentence prise par la Faculté contre les erreurs de Meaux : « car le syndic Béda et Duchesne, qui est aussi l'adversaire de ceux qui reçoivent purement l'Évangile, ne font rien sans le conseil de Lizet, et ils le font parce qu'ils n'entendent rien à la procédure ». Suit une diatribe contre Lizet, que résument des notes marginales : « Le syndic Béda et Duchesne sont toujours chez Lizet pour perdre le Christ. — Nos Maîtres sont des bûches (*stipites*) et Lizet leur sert de Caïphe. — Ignorant de tout, Lizet ne sait que le droit pontifical. — Lizet a empêché d'imprimer les livres de Luther à Paris. » — Etc.

« Scandaleux, mensongèrement diffamatoire de maints personnages nommément désignés et contempteur de tout le culte chrétien », déclarait le Parlement, ce libelle exprime très bien l'état d'esprit de cette première église luthérienne que Farel avait fondée à Meaux autour de Briçonnet, à côté de Lefèvre, sans que ni l'un ni l'autre ne l'eussent voulue ainsi. Il permet d'entrevoir sous leur couvert un groupe d'hommes aux idées plus intransigeantes que les leurs. Les doctrines de Farel et de ses amis sont pour le moins luthériennes. Elles apparaissent telles dans ses invectives contre la messe, la confession, la papauté, le clergé et les moines. Bien qu'il ne nomme Luther et Zwingli qu'en passant, il en est le violent écho. Il avait laissé derrière lui, on le sent, des hommes qui partageaient son ardeur et qui ne tarderont pas à répéter tout haut ses injures. Dès le mois de janvier 1525, Briçonnet constatera douloureusement que plusieurs dans son diocèse traitent le pape d'antéchrist. L'époque de violence s'annonce.

De son côté, la Sorbonne, le Parlement, les Cordeliers ne pouvant plus douter de l'infiltration des doctrines luthériennes, irrités par surcroît des outrages dont ils sont l'objet, ne pourront que redoubler de vigilance et de sévérité envers les gens de Meaux. Lefèvre d'Étaples en eut le pressentiment. Se doutait-il que Farel en fût l'auteur lorsqu'il lui écrivait : « Cette âpre satire excitera fortement leur colère et enflammera leur haine contre nous qui n'en pouvons mais, comme si elle avait été faite à notre instigation[20]. » En fait, moins de deux ans après, le groupe de Meaux était dispersé.

Le ministère de Farel à Montbéliard fut d'assez courte durée : huit mois à peine. Ce temps avait suffi aux catholiques pour juger le réformateur. Érasme a tracé de lui à cette époque un portrait sans complaisance, mais qui résume bien l'idée qu'on se faisait de l'homme et de sa prédication.

Le 6 septembre, Érasme écrit à Mélanchton au sujet de Farel : « Avons-nous chassé les seigneurs, les pontifes et les évêques pour supporter des tyrans plus barbares, des Othons haineux et des *Phallicos* rageurs. Car la France vient de nous envoyer celui-ci. J'ai eu une petite rencontre avec lui. Il en a écrit l'histoire à un quidam de Constance. On me l'a montrée. Je n'ai rien vu de plus vain, de plus fat, de plus fielleux... C'est leur nouveau dogme de traiter ainsi ceux qui résistent à l'Évangile... Ces gens-là demandent que, méprisant tous les docteurs, on se fie à leur esprit quand ils ne s'entendent même pas entre eux. Comment pourrais-je me persuader qu'ils sont unis par l'esprit du Christ ceux dont les mœurs diffèrent tellement de sa doctrine. Jadis l'Évangile rendait doux les farouches, bénins les rapaces, pacifiques les turbulents, bénissants les maudisseurs. Ceux-ci deviennent furieux, ravissent par la fraude le bien d'autrui, suscitent partout des tumultes, médisent même des gens de bien. Je vois là de nouveaux hypocrites, de nouveaux tyrans et pas une miette de l'Esprit évangélique. Si j'étais très attaché à Luther, je les haïrais encore plus que je les hais, à cause de l'Évangile qu'ils rendent odieux, des bonnes lettres qu'ils éteignent[21]. »

Le 27 octobre, Érasme, écrivant à Antoine Brognard, doyen de Saint-Maimbeuf, jugeait encore Farel de la même manière : « Que dit ce Phallicus là-bas. Que fait-il, je ne sais ? Que ne fait-il ce qu'il enseigne ! Il professe l'Évangile, et je n'ai ja-

20. Meaux, 6 juillet 1524 (Herminjard, t. I, n° 103, p. 223).
21. Bâle, 6 septembre 1524 (Herminjard, t. I, n° 123, p. 289-290).

mais vu un homme plus consciemment arrogant, plus enragé à maudire, plus impudent menteur... Les luthériens eux-mêmes n'ont pu supporter l'insatiable pétulance de cet homme. Œcolampade l'a souvent objurgué, même par lettres, souvent aussi Pélican : ils n'ont réussi à rien, tellement il est malade. » Il racontait ensuite une explication de quelques minutes qu'il avait eue avec Farel : « Si je l'avais connu tel que je l'ai vu, je ne lui aurais jamais adressé la parole et si je l'avais rencontré j'aurais changé de route. Il y a des hommes tellement sinistres que c'est presque un malheur de les rencontrer. Aussi je crains bien pour votre ville quelque grande calamité, puisque cet oiseau de si mauvais auspices s'y est envolé. C'est heureux qu'il se soit sauvé de la France[21*]. »

### A Strasbourg chez Capiton
(Avril 1525-octobre 1526)

De Montbéliard, Farel était retourné à Bâle près d'Œcolampade, mais toujours sous le coup d'un décret d'expulsion, il y vécut incognito quinze jours à trois semaines seulement. Il se rendit aussi à Metz, du 11 au 21 juin, en compagnie de Pierre Toussain pour un essai d'évangélisation. Mais là encore, il ne réussit qu'à se faire expulser et regagna Strasbourg où dix-neuf mois durant il fut l'hôte de Capiton.

Strasbourg était alors le refuge de tous les proscrits religieux. Là, plus qu'ailleurs et provisoirement acceptée de tous, la libre interprétation de l'Écriture avait engendré les théories les plus contradictoires. Mais l'éclatant démenti que subissait de ce chef le principe nouveau de la « pure et claire parole de Dieu » n'était pas pour troubler luthériens, zwingliens ou autres initiés, tous profondément divisés entre eux, mais réconciliés d'avance par leur commune passion contre l'ancienne Église. La question de l'Eucharistie qui les occupa à peu près exclusivement au cours des années 1525 et 1526, devait finalement séparer en deux groupes antagonistes les zwingliens ou sacramentaires, d'une part, lesquels ne voyaient dans la Cène qu'une commémoration de la mort du Christ; les luthériens, d'autre part, qui admettatient l'impanation et la présence réelle. Il est curieux de constater que l'artisan le plus actif de cette scission fut celui-là même qui de tous les évangélistes était le moins théologien, Guillaume Farel. Il était encore à Montbéliard lorsque Coct lui fit parvenir de Strasbourg un mémoire rédigé par Bucer et Capiton

21* Erasme à Antoine Brognard, Bâle, 27 octobre 1524 (Herminjard, t. I, n° 126, p. 301).

sur la notion symbolique de la Cène, au sens où l'entendait Zwingli (17 décembre 1524). Séduit par cette doctrine qu'il regrettera de n'avoir pas inventée, émerveillé surtout d'y trouver une machine destinée à démanteler la vieille Église, il y avait adhéré d'enthousiasme. Or, c'était le temps où Lefèvre d'Étaples, Gérard Roussel, puis Michel d'Arande, fuyant les poursuites de la Sorbonne, retrouvaient à Strasbourg leur ami Farel, après deux années de séparation. Tout ce temps, l'exilé n'avait cessé de les initier à la vie ardente des réformateurs strasbourgeois et suisses, notamment de Zwingli et d'Œcolampade. Il avait ainsi pour une part fait dévier leur mouvement de sa rectitude initiale. Espérait-il exercer encore à leur endroit une pression assez efficace pour les amener à rompre sur la question de la Cène avec la doctrine luthérienne ? Mais ceux-ci, quel qu'ait été leur sentiment intime, sentaient trop combien toute attaque au dogme de la présence réelle eût compromis la cause de l'évangélisme en France, surtout auprès de Marguerite d'Angoulême, la future reine de Navarre. Les temps ne sont pas encore venus, lui répétaient-ils... Cet opportunisme prudent finit par irriter l'opiniâtre dauphinois. Il accusera ses anciens collègues de dissimuler la vérité, de préférer leur réputation à la gloire de Dieu[22]. Paroles amères qui annonçaient une rupture prochaine entre le réformisme français et la réformation.

Farel, tout le temps qu'il fut l'hôte de Capiton à Strasbourg, s'était bercé de l'espoir que les dispositions favorables de François Ier pour l'Évangile lui permettraient de jouer en France un rôle de premier plan. Michel d'Arande et Gérard Roussel, empressés à seconder ses désirs, étaient intervenus auprès de la reine Marguerite; mais l'adhésion de Farel à la secte des sacramentaires rendait son rappel chaque jour moins désirable. Le dauphinois eût-il conscience de l'obstacle ? N'en doutons point. Aussi, las d'attendre une situation que la sœur du roi semblait peu pressée de lui offrir, se décida-t-il, par un changement de front imprévu, à quitter brusquement Strasbourg pour se mettre à la disposition de Messieurs de Berne (20 octobre 1526).

M. Pétremand a bien saisi l'effort subversif de Farel dans son différend avec les évangélistes de Meaux touchant l'eucharistie. Venant aux motifs de son départ, il y voit « un mystère qu'il n'est pas possible d'éclairer complètement » (p. 163). Le fait, pourtant, s'expliquerait d'une manière assez natu-

22. Farel à Zwingli, Strasbourg, 12 septembre 1525 (Herminjard, t. I, n° 159, p. 381).

relle. L'ignorance de la langue allemande était pour le réformateur un empêchement sérieux à toute action dans les pays de parler germanique. En Suisse romande, au contraire, où l'appelait le destin, une même communauté de langue, sinon positivement de race, lui ouvrait de larges possibilités d'apostolat, peut-être un moyen d'agir sur la France qui lui restait fermée.

### Prédications a Gap
(Novembre 1561-avril 1562)

Je terminerai cette première partie en indiquant ici, pour n'avoir pas à y revenir, le court séjour de Farel à Gap, de novembre 1561 au mois d'avril de l'année suivante. Il était alors plus que septuagénaire et venait de prendre femme (20 décembre 1558). Demandé par les réformés de Gap à l'Église de Neuchâtel, dont il était pasteur depuis 1538, le réformateur vieilli saisit avec empressement l'occasion qui allait lui permettre de revoir une dernière fois son pays d'enfance et les siens. La persécution en France semblait momentanément arrêtée. A l'obscur Édit de juillet 1561, avait succédé une période de libre prédication et de tolérance dont il sut profiter sans risque. Ses prêches ardents contribuèrent-ils à détacher du catholicisme, pendant son court ministère en Dauphiné, l'évêque de Gap et le prévôt du Chapitre ? Aucun texte ne l'indique et c'est, je crois, montrer trop d'ouverture que de le prétendre.

## II

## GUILLAUME FAREL MISSIONNAIRE ET AGENT DE BERNE EN PAYS ROMAND
(1526-1536)

Du jour où Farel, quittant Strasbourg, se mit au service de Messieurs de Berne, jusqu'au moment où, dominé par la forte personnalité de Calvin, il passa sous son obédience, dix années s'écoulent pendant lesquelles agissant dans la plénitude son rôle de chef, sans rien désormais qui vienne contrarier son apostolat, ses paroles, ses actes surtout, pénètrent la secte d'un dynamisme dont les éléments constitueront la formule de la propagande réformée au XVIe siècle. C'est ce que j'essaierai d'établir en signalant les traits les plus caractéristiques de son activité missionnaire en pays romand.

On a des raisons de croire que Farel ne s'était pas rendu à Berne à l'impourvu. Les Bernois les plus influents étaient

amis de la France et favorisaient l'Évangile[1]. Depuis 1523, une ordonnance qu'on venait de remettre en vigueur sur le territoire de la république défendait aux ecclésiastiques tout autre enseignement que celui de la parole de Dieu[2]. Si ce n'était pas encore la Réforme religion d'État, c'en était le prélude. Enfin le chancelier du Grand et du Petit Conseil, Pierre Giraud ou Giron, était un ancien élève de Farel et tout acquis aux idées de réforme. Grâce à lui, dira plus tard Emile Perrot, l'Évangile s'est répandu sur les terres de Berne plus que partout ailleurs[3]. En fait, l'opposition et la juste haine que soulèveront partout les procédés violents du réformateur français eussent voué sa propagande au plus lamentable échec, si le secrétaire de Berne que l'on trouve constamment derrière lui, n'avait agi à l'instar d'une force occulte, assez maître de la situation pour empêcher toute réaction contraire aux idées nouvelles. On établirait un instructif parallèle entre Giraud et le secrétaire de la république de Florence, Machiavel. De curieuses coïncidences apparentent ces deux hommes d'État, l'un et l'autre passionnés pour l'indépendance de leur pays et qui n'hésitèrent pas à faire servir la religion aux fins de leur politique.

L'évangélisation du pays romand entrepris par Farel, sous les auspices de Berne, peut se diviser schématiquement en six phases, que nous examinerons brièvement, en suivant l'ordre chronologique.

## Farel évangélise les Quatre Mandements

(Octobre 1526-octobre 1529)

C'est probablement d'entente avec Pierre Giraud que Farel se rendit à Aigle, seigneurie du Chablais, en la possession de Berne. Là, comme dans tous les pays romands, le français était l'idiome naturel, et cette circonstance n'était pas pour amoindrir l'importance du concours que les Bernois étaient appelés à tirer de leur nouvelle recrue. Pour cacher son jeu, l'évangéliste se présenta comme pédagogue, à dessein de tenir école, sous le pseudonyme d'Ursinus. M. de Manteyer voit l'origine de cette appellation dans le nom d'un pré d'Ursin que possédait la famille Farel. Ne serait-ce pas plutôt une

1. Herminjard, t. II, n° 198, p. 23, note 6.
2. Berchtold Haller à Zwingli, le 8 avril 1523 : « Optimates apud nos, qui Gallo favent, favent et Evangelio » (Cité par Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, t. II (1845), p. 148).
3. Émile Perrot à Pierre Giron, 3 février 1530 (Herminjard, t. I, n° 285, p. 237.

flatterie à l'adresse de l'ours Bernois, qui le patronait ? Quoiqu'il en soit, remarquons ce premier trait, qui constituera comme une sorte de pli des propagandistes de la Réformation : la cautèle du prédicant empruntant l'étiquette du maître d'école.

Quelques semaines après, Farel, jetant le masque, monte en chaire (30 septembre 1526). On n'était pas encore accoutumé à voir un laïc prêcher sans mandat dans une église. Il n'y eut que les réformés pour s'en divertir. Mais les oppositions furent vaines : car Messieurs de Berne avaient décidé que leur prédicant enseignerait ainsi tout le temps que le curé de l'endroit n'aurait pas un vicaire capable de prêcher lui-même (8 mars 1527).

L'année suivante, en janvier, se tint la dispute de Berne. On ignore à peu près tout du rôle joué par l'évangéliste français dans les débats, je parle ici de la discussion welche, la seule à laquelle il pouvait prendre part. Suppléant à cette carence d'information, M. Strasser se réfère au raisonnement burlesque du chroniqueur Anshelm, relatif à « l'adversaire avec lequel on doit s'accorder » (p. 182). Quoiqu'il s'agisse de donner raison à Farel, il faut bien de la naïveté pour y croire.

A l'issue de cette dispute, le gouvernement fit publier l'édit de réformation du 7 février 1528, édit fameux qui établissait le cours forcé du zwinglianisme sur tout le territoire. Église d'État, créée à l'image de celle de Zurich, la réforme des bourgeois de Berne ne devait pas se montrer moins totalitaire, moins messianique. M. Otto Strasser note à ce propos l'influence spirituelle de Farel sur la politique religieuse de Berne (p. 183). C'est faire beaucoup d'honneur au réformateur. Les textes connus ne permettent pas de déterminer cette influence. Mais on peut affirmer que la substitution, en matière religieuse, de l'autorité civile à l'autorité spirituelle n'a pas eu de protagoniste plus empressé chaque fois que les intérêts de Berne servirent sa cause. En prévision de la besogne qui s'imposait, on élargit le ministère du réformateur français à la région des Quatre Mandements et lui-même fut chargé de seconder les commissaires du gouvernement envoyés dans ces « pays » pour l'application de l'édit.

Le changement ne s'opéra pas sans résistance ni déchirement. Vainement les campagnes affirmaient-elles leur attachement à la religion catholique. L'opposition que soulevait dans les villages cette violation des consciences irrita fort. Résolus à s'imposer *per fas et nefas,* les convertisseurs allaient à la violence sans ménagement. Les curés qui refusaient d'apostasier furent destitués et privés de leurs reve-

nus, les récalcitrants poursuivis. On poussa même jusqu'à frapper d'une amende les fidèles qui allaient entendre la messe sur le territoire voisin[4] ou qui s'obstinaient à porter sur eux un chapelet. Bref, on opprima jusqu'au jour où l'indignation et la révolte des consciences se laissa gagner par la lassitude, par l'habitude, par toutes les contagions escomptées de la résignation et de l'accoutumance. Cet abus méthodique de la force contre la conscience représente la forme de mépris la plus énorme qu'un État moderne ait jamais consenti. D'autres souverains seront portés à s'inspirer par la suite de cet exemple. Mais la Réformation, qui s'annonçait comme un retour à l'Évangile, aura toujours à son actif d'avoir intégré les méthodes de terrorisme aux fins de sa propagande religieuse; la première, sans que les catholiques suisses lui en aient fourni le prétexte, elle s'est montrée à leur endroit persécutrice et violente.

Un souci d'un autre ordre fut l'organisation de la nouvelle église. Le recrutement des pasteurs n'allait pas sans difficultés. Il fallait veiller au respect de la foi de Messieurs de Berne. On facilita la tâche à Farel en le nommant, dès le mois de janvier 1530, « évêque d'Aigle ». Des auxiliaires venus de France et d'ailleurs s'offrirent aussitôt, tout désignés par leur apostasie pour continuer son œuvre. Le réformateur dauphinois ne pouvait que se montrer très accueillant. On pourvut des cures vacantes ceux qui se présentèrent, à charge de se conformer en tout pour le culte et la liturgie à l'usage de l'évangélique cité.

Ainsi, remarque E. Lüthi[5], « la république allemande de Berne, en prenant sous sa protection le réformateur français, en soutenant et en patronant sa prédication, a fait de ce petit territoire la terre natale et le berceau du protestantisme français. » Et par là encore se trouvent confirmées les origines étrangères de la Réforme française.

## Farel parcourt le sud de la principauté de Bale
(Novembre 1529-juillet 1530)

L'évangélisation des Quatre Mandements de la plaine du Rhône n'était que le prélude à l'offensive de grand style que MM. de Berne, autant par nécessité politique qu'en vue de justifier l'excellence de leur nouvelle foi religieuse, enten-

4. Le conseil de Berne au bailli d'Aigle, Berne, 7 février 1529 (Herminjard, t. II, n° 253, p. 168.
5. *Bern's Politik in der Reformation von Genf und Waadt* (Bern, 1885), p. 8.

daient diriger dans les pays voisins qu'ils ambitionnaient de conquérir.

Il faut savoir que, au commencement du XVIe siècle, le Sénat de Berne, héritier des traditions de l'ancienne tribu des Helvètes, visait à reconstituer au centre de l'Europe une grande république, ayant ses frontières naturelles entre le Rhin, le Jura et les Alpes. Déjà, à la suite des guerres soutenues contre la Bourgogne et la Savoie, Berne avait reçu, en retour de sa participation militaire, les Quatre Mandements d'Aigle et, en commun avec Fribourg, les bailliages de Morat, d'Orbe et de Grandson. Mais ces acquisitions n'étaient qu'une partie des contrées qu'elle désirait s'annexer et qui comprenaient, outre le comté de Neuchâtel et celui de Gruyère, les évêchés de Lausanne et de Genève, et le pays de Vaud alors au duc de Savoie. Tous ces pays romands, divisés entre de nombreux seigneurs ecclésiastiques et laïcs, avec leur quatorze villes franches alliées ou combourgeoises de la puissante cité des bords de l'Aar, étaient destinées à devenir une proie facile, et qui ne résista guère du jour où la prédication de l'Évangile, doublant l'action politique de Berne, eut détendu les liens qui les unissaient à leurs anciens maîtres.

C'est à l'automne de 1529 que Farel inaugura son offensive missionnaire. La récente paix de Steinhausen (25 juin 1529)[5*], désastreuse pour les cantons catholiques, reconnaissait à Berne une situation privilégiée dans les bailliages communs et les pays qui lui étaient alliés. Là, « il était désormais permis de prêcher l'Évangile à qui désirait l'entendre et le nouveau culte pouvait se célébrer librement dans les paroisses où un « plus », c'est-à-dire une votation populaire, aurait aboli la messe. » La grosse difficulté était de faire naître chez ces populations laborieuses et honnêtes le désir de la parole de Dieu, formule qui désignait une réforme dont bien peu de gens se souciaient. Pour se faire plus sûrement accepter en pays romand, le réformateur reçut de MM. de Berne des lettres de recommandation adressées à tous leurs alliés et combourgeois; parfois même, un héraut portant les armes de la seigneurie l'accompagnera.

Malgré ces précautions, les débuts de Farel furent peu encourageants. Deux échecs essuyés coup sur coup à Lausanne (octobre-novembre 1529), où l'évêque lui refusa toute audience, décidèrent le repli stratégique du missionnaire vers

5* La paix de Steinhausen mit fin à la première guerre de Cappel, guerre civile déclanchée par Zwingli contre les cantons catholiques, les Waldstetten.

la principauté de Bâle. Là, du moins, il va se dédommager de ses premiers mécomptes en travaillant par représaille deux évêques à la fois : celui de Bâle, dont la ville lui est interdite, et celui de Lausanne, de qui la juridiction s'étend sur La Neuveville et l'Erguel.

Nous ne savons que peu de choses sur ces premières tentatives. A La Neuveville, à Diesse, en dépit d'une lettre ouverte des seigneurs de Berne, l'opposition est assez vive. A quelque temps de là, étant retourné sur les terres de l'évêché de Bâle, à Moutier-Grandval, puis à La Neuveville, son zèle se fait plus agressif. Il va d'une ville à l'autre « dégorgeant l'injure » contre le prince-évêque, brisant les images vénérées du peuple, rassemblant les communautés d'habitants pour connaître s'il existe parmi elles une majorité favorable à l'Évangile, ce qui est proprement un attribut de la puissance publique. A Tavannes, village de l'Erguel, itinérant à travers champs, il s'attaque à une croix de bois rencontrée sur son chemin et n'a de cesse qu'il ne l'ait mise à terre. Les gens s'inquiètent: « Que veut ce fou ? »

L'évêque fait entendre sa plainte aux Bernois. Une première fois, il leur écrit : « Nous avons appris qu'un prédicant français vient dans notre cité de La Neuveville et lieux circonvoisins, et que là, contrairement à la volonté de nos sujets, il s'arroge le droit de prêcher et se vante d'avoir été envoyé par vous... Non content de cette intrusion arbitraire, il attaque notre honneur, nous traite de malhonnête homme et nous adresse beaucoup d'autres injures...[5] » Cette lettre est du 10 décembre 1529. — Sept mois plus tard, nouvelle plainte (29 juillet 1530) : « Un nommé Farel parcourt notre territoire, dégorgeant beaucoup d'injures contre notre personne, ce qu'il n'a sans doute pas appris dans l'Évangile... Il ne se contente pas de se conduire ainsi dans les lieux dont nous sommes le seigneur temporel, mais il en fait autant là où nous possédons tout à la fois la puissance spirituelle et séculière, à savoir dans notre évêché et particulièrement à Moutier-Grandval, avec l'intention de répandre aussi sa doctrine ... contre la volonté de nos ressortissants. Il prétend avoir un ordre de vous; mais nous ne pouvons tolérer qu'un étranger vienne semer le trouble et la désunion parmi les nôtres et nous signale à leur mépris... Nous vous prions instamment d'inviter ledit Farel à laisser en paix les lieux de notre dé-

5. L'évêque de Bâle au conseil de Berne, Porentruy, 10 décembre 1529 (Herminjard, t. II, n° 214, p. 214-215).

pendance, et à se contenter de prêcher là où il est appelé et où l'on se fait plaisir de l'entendre.[6] »

La nouvelle démarche de l'évêque ne laissait pas d'être assez embarrassante. Lors de la première lettre, Berne avait gardé un silence prudent. Cette fois, elle comprit que la propagande révolutionnaire de son agent était préjudiciable à la cordialité des relations entre États voisins. Mais à la date où l'évêque renouvelait sa protestation, Farel avait quitté les terres de la principauté et prêchait à Neuchâtel.

## Établissement de la Réformation a Neuchatel
(Juillet-novembre 1530)

Le comté de Neuchâtel, alors en la possession de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, était divisé en deux seigneuries : le comté proprement dit, combourgeois de Berne et de Fribourg, qui avait pour gouverneur Georges de Rive, seigneur de Prangins, — et la ville, alliée de Berne, qui était administrée par un conseil de bourgeois, indépendant du conseil de Madame et représenté par leurs élus, les Quatre Ministraux. Ces bourgeois, la plupart vignerons, pêcheurs ou artisans, avaient seuls des droits dans la cité. « Ils formaient une population rude, prompte aux rixes et aux procès, âprement attachés à ses biens et à ses droits, remarque M. Pétremand. Sans grandes préoccupations intellectuelles, ils étaient de foi traditionnelle et superstitieuse, sans révolte contre la doctrine du passé, mais envieux des richesses de l'Église, impatients de son joug et de ses dîmes » (p. 214). Et ces intérêts matériels n'allaient pas être sans contribuer à l'avancement des idées nouvelles.

Qu'il y ait eu un parti luthérien à Neuchâtel avant l'arrivée de Farel, on peut en douter. Tout au plus soupçonnerait-on parmi les premiers sympathisants certains bourgeois « qui en 1527 et en 1528 avaient pris les armes sur l'ordre et au service de Berne. » Cependant, lorsqu'il y vint pour la première fois, en décembre 1529, le missionnaire aurait rencontré « beaucoup » de gens en état de réceptivité protestante : « Ils m'écoutaient avidement, écrit-il[7], et croyaient presque tout ce qu'ils ont entendu. » Il en paraît lui-même convaincu autant que surpris, mais il pouvait se faire illusion. C'est une erreur dans laquelle les réformateurs versent généralement

6. L'évêque de Bâle au conseil de Berne, 29 juillet 1530 (Herminjard, t. II, n° 298, p. 259-260).

7. Farel à Guillaume Du Moulin, Neuchâtel, 15 décembre 1529 (Herminjard, t. II, n° 274, p. 219).

avec la plus entière bonne foi. Cette soif de la parole de Dieu qu'ils découvrent chez tant d'hommes simples n'est, en définitive, que la stylisation de leur désir propre, un état d'esprit très commun à tous les mystiques. On n'y attacherait pas d'importance, tellement cette note psychologique est banale, si des historiens bien intentionnés n'y croyaient dur comme fer.

A six mois de distance, le petit groupe avait eu le temps de s'affermir dans ses résolutions du début. Aussi, lorsque Farel reparut, l'agitation religieuse grandit-elle bien vite. Les nouveaux réformés, qui déjà veulent s'imposer, réclament la votation et leurs manifestations s'accompagnent d'attitudes tendues. La chapelle de l'Hôpital qu'ils occupent — on ne sait comment ils l'ont obtenue — est « purifiée des idoles », euphémisme à l'usage de la secte pour désigner les pires destructions, finalement des troubles éclatent et le gouverneur demande d'urgence à Berne de rappeler son prédicant.

Cette requête n'était pas la seule, sans compter les réclamations venues de Bâle, que reçurent les bourgeois de la cité de l'Aar contre leur indésirable agent. Au mois d'avril précédent, les magistrats de Fribourg s'étaient plaint des agissements de Farel contraires aux clauses de la paix de 1529 qui interdisait la prédication du nouvel évangile contre le vœu des habitants. A Meyriez, par surcroît, il avait traité le curé de « meurtrier des âmes » parce qu'il disait la messe, « propos qui nous sont pénibles à nous qui tenons la messe pour bonne et salutaire », ajoutaient-ils. Mais les Bernois pouvaient-ils sévir contre des entreprises qu'ils patronaient en secret ? Tout au plus, renonçant à leur attitude passive, lui enjoindront-ils de contenir l'excès de son zèle. « Ainsi plus d'images brisées, plus de votations faites sans nos ordres. Contentez-vous d'enseigner que la liberté procurée par l'Evangile est toute spirituelle. »

Les ambassadeurs de Berne, chargés de porter ces remontrances au réformateur, avaient pour instruction d'amener les autorités de Neuchâtel à consentir en faveur de leurs coreligionnaires un pacte de tolérance, autorisant le libre et paisible exercice des deux cultes, en sorte que les deux parties assistent, chacun de son côté, soit au prêche de l'Hôpital, soit à la messe de la Collégiale, « sans insultes réciproques, ni voies de fait, ni désordre[8]. » Paroles très sages que nous admirerions sans réserve, remarque M. Piaget, si nous ne sa-

8. Le conseil de Berne à ses députés à Neuchâtel, Berne, 6 août 1530 (Herminjard, t. II, n° 301, p. 266).

vions cet appel à la tolérance habilement intéressé. Vienne le jour où les réformés seront la majorité, et Messieurs de Berne changeront de langage : les partisans de la messe se verront convertis en masse et de force[9]. » C'est là, en un raccourci saisissant, l'histoire de l'établissement du protestantisme dans les pays romands. Leur conquête religieuse, sous l'impulsion de Farel, présente le spectacle d'une tragédie aux cent actes divers, où l'on voit au programme, comme objectif, la suppression du catholicisme, et, comme moyens, la duplicité, la violence, la spoliation et l'exil.

A la faveur du pacte de tolérance, conclu le 8 août, Farel intensifie sa propagande. Dans les rues, « en charrières publiques », et jusque dans les tavernes, il reprend par exprès ses violentes invectives et patrocine non sans rabâchage. Comme la population paraît lente à s'émouvoir, résolument, il déroge à la trève en affichant aux carrefours des placards injurieux contre la messe et les prêtres. « Tous ceux qui disent la messe sont méchants, meurtriers, larrons, renieurs de la passion de Jésus-Christ et séducteurs du peuple, et il s'offre à le soutenir et prouver par la Sainte Écriture » (p. 222). On reconnaît dans cette diatribe l'auteur de la *Détermination* de 1524 et le vocabulaire de propagande sans pudeur ni bonne foi que reproduiront les fameux placards affichés à la porte de François Ier, à Blois, en 1534, placards imprimés à Neuchâtel et composés par Antoine Marcourt, disciple de Farel !

Un procédé ingénieux d'évangélisation auquel Farel eut recours dans les jours qui suivirent est la « clame criminelle » ou plainte en justice. Un vicaire de Neuchâtel l'ayant traité d'hérétique, il exigea par un procès en due forme que l'offenseur prouvât son accusation. Comment se termina l'affaire ? On ne sait. Mais la sentence n'était pas ce qui importait le plus à l'évangéliste. La clame, en contraignant l'adversaire à la dispute, était pour lui un moyen d'exposer publiquement et de propager sa doctrine. Telle encore, à Grandson, la « Clame criminelle sur tous prêtres, moines, cordeliers, religieux chantant messes et tenant les cérémonies papales » (p. 274).

Si le procédé était habile, il n'avait rien d'héroïque : car Farel était assuré d'avoir toujours gain de cause sur les terres de la république. Ailleurs, si l'affaire menace de mal tourner, MM. de Berne interviennent et les tribunaux se déclarent incompétents ou renvoient le procès à une instance supérieu-

9. Arthur Piaget, *Documents inédits sur G. Farel et sur la Réformation dans le comté de Neuchâtel* (Musée Neuchâtelois, t. XXXVI, 1897), p. 78.

re. Deux fois cependant on lui donna tort, mais il faut voir à quels procédés l'évangélique cité se crut tenue (p. 223). Il en allait le plus souvent de ces clames en justice comme des disputes en pays protestant, où l'Écriture était seule admise pour règle. L'infériorité qui en eût résulté pour les ecclésiastiques dans les débats explique qu'ils se soient abstenus de paraître. Comment admettre qu'une discussion soit possible, lorsque les antagonistes ne s'entendent pas sur les principes ?

Entre temps, une armée de confédérés suisses « s'était mise en route pour aller délivrer Genève attaquée par le duc de Savoie ». L'armée, forte de 10 000 hommes, comprenait 7 000 Bernois et un contingent de soldats de Neuchâtel, 150 environ. Les troupes de l'époque vivaient de pillages. Le 17 octobre 1530, Messieurs de Berne mandent à Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel et seigneur de Prangins : « Nous avons écrit aux nôtres, qui sont au camp, de préserver au retour votre maison de Prangins; aussi vous, de votre côté, veuillez... garder notre honneur en bien traitant notre serviteur Guillaume Farel... Vous nous ferez plaisir, si vous donnez une place plus compétente audit Farel pour prêcher la parole de Dieu. »

Sur ce, Georges de Rive cède la Collégiale au réformateur pour y prêcher l'après-midi, réservant la matinée aux chanoines pour les offices du culte catholique.

Le dimanche qui suivit, le 23 octobre, les évangéliques se portent en cortège à la Collégiale. C'est l'après-midi. Farel est en chaire : yeux bridés et en vrille, visage aux traits aigus, lèvres sensuelles. Il a devant lui son auditoire habituel, composé des muets de la secte (j'entends les gens pieux, dont il faut supposer la présence bien que jamais ils ne paraissent) et les autres, ceux-là moins paisibles, les militants, parmi lesquels se distinguent les « briseurs d'images », fiers de leurs récents exploits à la chapelle de l'Hôpital. Toute la secte est là en famille, sans personne qui les surveille (on leur a fait confiance). C'est le *pusillus grex,* le petit troupeau d'où vont s'ébattre tant de moutons enragés à la voix du pasteur. Farel parle. De sa bouche au poil roux sort une haleine d'enfer : il tonne, il vitupère contre l'abomination des idoles. Et presque spontanément, irrésistiblement, l'affreuse religion sévit : les statues sont jetées à terre, les tableaux lacérés à coups de couteaux, les autels mis en pièces... Averti, le gouverneur accourt; il essaie de mettre un frein à cette furie, on ne l'écoute pas. Puis, redescendus en ville, les farélistes s'assemblent à part et mettent dans leur jeu les jeunes soldats, de retour le matin même de Genève et récemment gagnés par leur con-

tact avec les troupes de Berne aux idées iconoclastes. Et le lendemain toute la horde, armée de pioches, de haches et de marteaux, achève l'œuvre commencée. Le crucifix lui-même, est abattu, les hosties saintes profanées, quelques chanoines et chapelains sont malmenés et battus. Voilà, en bref, ce que fut le « saut de la papisterie » à Neuchâtel, l'absurde aventure que commémorait en 1930 la « biographie nouvelle » du réformateur.

Les faits qui suivront ne feront qu'accentuer le caractère odieux du changement.

Le gouverneur de la ville, obligé de maintenir l'ordre et la légalité, voudrait qu'on châtiât les fauteurs de troubles. Mais les bourgeois font bloc; ils se solidarisent avec les mangeurs d'images et ne veulent entendre parler qu'on réprime la « luthérienne religion ». Hésitant, Georges de Rive se tourne vers Berne. Il faut entendre alors la réponse épaisse et bougonne des ambassadeurs de l'évangélique cité. Précédemment, à la suite de plaintes de l'évêque de Bâle, Messieurs de Berne se déclaraient hostiles au bris d'images perpétré sans ordre du magistrat. Mais aujourd'hui la Réformation triomphante inaugure à Neuchâtel un droit nouveau. Comment ! on ose demander à Berne de blâmer les religionnaires !... Et voilà les députés qui s'indignent et reprochent au gouverneur « d'empêcher la pure et vraie parole de Dieu » (4 novembre 1530). Et plus tard, lorsque les mêmes désordres se reproduiront à Valangin, Berne encore se refusera à châtier les iconoclastes, arguant cette fois que « ce serait (agir) contre Dieu ». Si l'on remarque que ces attitudes différentes s'appliquaient à des dynastes de puissance inégale, on conviendra que l'ours bernois s'entendait à pratiquer l'art des nuances.

Puis, décidés qu'ils sont à compléter la victoire des évangéliques, les ambassadeurs de Berne proposent la votation immédiate. Cependant les bourgeois, qui seuls ont droit de vote, n'ont pas été convoqués et ceux-là surtout ignorent ce qui se passe en ville qui habitent les faubourgs. N'importe. Les délégués ont pour soutenir leur proposition les soldats qui, le dimanche précédent, avaient partie liée avec l'organisation des iconoclastes et les parties prenantes des farélistes. Les catholiques voient la manœuvre. Bien que la plupart n'aient aucun droit dans la cité, ils sont le nombre. Ceux d'entre eux qui appartiennent à la confrérie du Saint-Sacrement sont disposés à repousser la violence par la violence et, s'il le faut, « mourir martyrs pour leur sainte foi ». Mais Georges de Rive intervient. Temporisateur par calcul peut-être autant que par faiblesse, il voudrait empêcher l'effusion du sang.

Berne en prendrait sûrement motif pour occuper la ville. C'est du moins son excuse. A sa demande donc, les catholiques se résignent « en pleurant ». Et sous l'œil des barbares, « l'épée à la main », on vote. L'équivoque produit alors son plein effet, et la Réformation l'emporte avec une majorité de dix-huit voix.

Apparemment gênés par leur victoire, n'osant du moins l'exploiter sur le champ, les évangéliques tentent d'en atténuer l'effet. Un « départ ou recès » est rédigé où l'on déclare la messe abolie en la ville et paroisse de Neuchâtel (4 novembre 1530); mais en même temps, intéressés à montrer quelque largeur d'esprit, ils protestent ne vouloir opprimer en rien les catholiques et leurs prêtres, et s'engagent par un article spécial, « à ne faire ni moleste ni innovation en l'abbaye voisine de Fontaine André, ni aux autres monastères et paroisses du comté[10]. » Mais il en sera de ces engagements comme des articles du précédent pacte de tolérance. Autant en emportera le vent.

## L'Équipée en Valangin

(18-26 février 1531)

Les bourgeois de Neuchâtel, tout nouvellement engendrés à la Réformation sur les autels brisés de leur Collégiale, vont maintenant se manifester à travers les paroisses du comté et les pays d'alentour. Braves gens au fond, mais égarés par la mystique de leur pédagogue, encouragés à l'action par son impunité triomphante, ils iront jusqu'à faire prévaloir leur nouvelle foi religieuse les armes à la main, et, sous prétexte d'idéal réformé, ils enfreindront la morale tout court.

S'ils montrèrent au début une hésitation bien compréhensible, Farel qui les avait quittés pour un temps, reviendra tout exprès de Morat pour suppléer à leur élan en prenant l'initiative d'une première incursion en Valangin.

Voisine de Neuchâtel, la seigneurie de Valangin (3 000 âmes à peine) était aussi pour son malheur combourgeoise de Berne. Son seigneur, René de Challant, attaché au service du duc de Savoie, avait laissé les affaires de son petit État aux mains de sa mère Guillemette de Vergy, femme énergique et droite, qui ne cessera de s'opposer aux entreprises des farélistes jusqu'au jour où la duplicité persistante de Berne l'aura persuadée qu'il n'est pas sur la terre une agglomération d'êtres

10. Georges de Rive à la comtesse de Neuchâtel, Neuchâtel, 20 novembre 1530 (Herminjard, t. II, p. 292-297).

humains, si braves et croyants soient-ils, qu'un État plus fort ne puisse réduire et déposséder de sa foi.

Déjà, et toujours au mépris de la paix de Steinhausen qui interdisait la prédication de la parole de Dieu contre le gré des habitants[11], le missionnaire de Berne s'était fait entendre à Dombresson, à Ternier, peut-être au Locle.

Les appels de Farel restaient rarement sans échos. Vraie ou fausse, une doctrine habilement présentée rencontre toujours des esprits aventureux ou mécontents pour lui faire confiance, surtout en une matière où, précisément, l'expérience est ce qui divise le plus. Les premiers adeptes, ardents à s'affirmer, ne tardaient pas par leurs agissements le plus souvent scandaleux à provoquer des désordres qui fournissaient à Berne, toujours prête à intervenir, des prétextes d'action.

C'est à la suite de revendications de ce genre que Guillemette de Vergy fut avisée un jour par Messieurs de Berne de ne plus mettre obstacle à la prédication de l'Évangile que ses sujets désiraient ouïr. Mais la bonne châtelaine savait à quoi s'en tenir là-dessus. Elle ni son peuple ne voulaient entendre prêcher contre la messe et moins encore changer de religion. Si les gens de Dombresson, répondit-elle, troublés par une propagande illicite, lui donnaient actuellement de la tablature, il appartenait à Berne, engagée par ses liens de combourgeoisie vis-à-vis d'elle, d'aider à la pacification des esprits en arrêtant net les entreprises de Farel, auteur de tout le mal (13 septembre 1530)[12]. Cette lettre ne manquait pas de courage. Elle explique l'antagonisme qu'avait rencontré jusque-là toute audition de la Parole. Ce fut l'occasion pour Farel d'intervenir.

De Morat, où il avait passé l'hiver, le réformateur s'en vint donc à Neuchâtel. Il s'agissait de porter un coup à la papisterie de la dame de Valangin, en organisant sur ses terres une tournée de propagande qui prendrait huit jours au plus. Deux hommes s'offrirent à l'accompagner, dont l'un était arbalétrier, et l'on partit. C'était le 18 février 1531.

Au départ, comme prologue, en passant par Valangin, les évangéliques abattent à coups de pierre la croix qui surmontait la chapelle située au pied du château de la comtesse. Le lendemain, arrivés à Dombresson, ils pénètrent dans l'église au moment où le prêtre se dispose à monter à l'autel et l'o-

11. Le conseil de Berne à Farel, Berne, le 31 janvier 1530 (Herminjard, t. II, n° 284, p. 235; voir aussi p. 215, notes 5 et 6).

12. La dame de Valangin au conseil de Berne, Valangin, 13 septembre 1530 (Herminjard, t. II, n° 312, p. 284).

bligent à quitter ses ornements, lui enjoignant par surcroît de ne plus dire de messes désormais. Puis Farel étant monté en chaire, ses deux compagnons aidés de quelques évangéliques accourus de Bienne, scandent les partitions du prêche du bris des statues à terre renversées. Scène peu différente à Engollon, où l'intrus fait cesser la messe et prêche malgré la protestation des paroissiens. Ailleurs, il se répand en paroles amères contre l'autorité seigneuriale et députe des prêcheurs à charge de s'adonner à la propagande.

Les péripéties de cette tumultueuse expédition devaient se terminer à Valangin même par un nouvel outrage à la dame du lieu. Le gros des farélistes, avertis du retour de leur pédagogue, était venu le matin même de Neuchâtel à sa rencontre. Massés, ils lui font escorte et l'introduisent dans la collégiale Saint-Pierre où il a décidé de prêcher, malgré la défense que lui en a faite Guillemette. Il a beau n'avoir pour auditeur que ses fidèles. C'est assez pour qu'il s'épanche en un torrent verbal où, ressassant je ne sais quoi, longuement, il tint la chaire, en dépit de la châtelaine qui, de sa place dans l'église, attendait que le scandale eût pris fin.

On conçoit que Guillemette de Vergy, outrée de tant d'insolente audace, ait de suite réagi. La réponse des seigneurs de Berne, résolus à ne pas intervenir, ergotait fâcheusement sur les devoirs d'entr'aide qui les liaient à Valangin. Mais Guillemette n'était pas dupe des manœuvres de leur Réformation : « Ce ne sont pas choses selon l'Évangile, leur écrivit-elle, et je connais que c'est un monde nouveau, auquel seigneurie est forcée, justice rompue, vérité et loyauté perdues[13]. »

## A travers les bailliages de Morat, d'Orbe et de Grandson (1530-1532)

Retour de Valangin, Farel employa son activité à subvertir les bailliages de Morat, d'Orbe et de Grandson que gouvernaient alternativement les seigneurs de Berne et de Fribourg. Une fois déjà, en décembre 1529, maître Guillaume était venu à Morat et, là, il s'était singularisé de suite par cet aphorisme extravagant : « La messe est un meurtre et qui la dit est pire qu'un brigand dans les bois. » Il paraît que le propos avait été très goûté des évangéliques de l'endroit. Aussi, lorsqu'il y revint, le mois suivant, leur nombre s'était forci de quelques turbulents, qui, très vite, sous sa direction,

13. Guillemette de Vergy au conseil de Berne, Valangin, 24 février 1531 (Herminjard, t. II, n° 326, p. 310-313).

menèrent grand bruit et scandale par tout le bailliage et ailleurs. Quelques incidents significatifs vont confirmer ce que nous connaissons déjà des méthodes du propagandiste.

A Meyriez, par exemple, petit village aux portes de Morat, la votation avait tourné en faveur de la messe. Mais c'était une chose intolérable à Berne; et de suite l'équipe faréliste se mobilise. Un de ses agents prend sur lui de faire le geste symbolique: il détruira les images qui décorent le lieu saint; d'autres réclament une dispute religieuse et provoquent un tumulte dans l'église; puis Farel à son tour donne de la voix, insulte le curé de l'endroit et, passant aux actes, il foule aux pieds l'hostie sainte. Là-dessus Fribourg se plaint. A quoi, usant de sa duplicité coutumière, Berne remontre que le réformateur a agi sans ordre, et l'affaire est classée. Qu'on s'étonne après si, démoralisés par tant de sacrilèges restés impunis, les villageois se sont finalement rangés du côté du plus fort (22 mai 1530). — J'aime M. Meylan, lorsqu'il écrit qu'un nouveau « plus... devait rétablir la paix et mettre fin à la discorde » (p. 263). Fallait-il donc que les réformés aient tous moyens d'opprimer leurs adversaires pour que l'ordre revienne ? L'ordre protestant, bien entendu.

L'évangélisation des bailliages d'Orbe et de Grandson qui occupa Farel à peu près exclusivement du mois d'avril à la fin de janvier 1532 constituerait, d'après Froment[14], la « période héroïque » du missionnaire. Nulle région en effet ne se montra plus merveilleusement réfractaire à la propagation de la foi luthérienne.

A Orbe, huit personnes au plus inclinaient en secret à l'Évangile lorsque, le jour de Pâques fleuries (2 avril), maître Guillaume y vint débacquer sa prime harangue. Escorté d'ambassadeurs bernois, il espérait par ce spectacle se rendre favorables les habitants que la curiosité aurait attirés sur son passage; mais ceux-ci, qui « n'avaient cure de lui ni de sa prédication », le huèrent. Même on raconte que les villageoises, craignant pour leurs images l'arrivée de l'iconoclaste, l'ayant pris par la robe « le firent chanceler à terre ». A la suite de cet accueil plutôt hostile, Berne, se jugeant offensé en la personne de son agent, publia un mandement. Outre l'amende et les réparations, la sentence obligeait les catholiques de l'endroit à entendre huit jours de suite et deux fois par jour, la voix tonitruante de Farel en l'église de Notre-Dame d'Orbe. Heureusement, Fribourg intervînt. Son autorité n'était pas moindre que celle de Berne, et il lui répugnait que ses sujets

14. *Actes et gestes merveilleux...*, p. 9.

fussent ainsi contraints d'ouïr le prêche de l'hérétique. Personne donc n'y alla, sauf la dizaine mobile de zélateurs qui formaient sa suite.

Les résistances assez significatives que Grandson opposa dès le début à l'évangéliste amenèrent assez vite les seigneurs de Berne et de Fribourg à promulguer une ordonnance qui laissait les habitants libres d'entendre la messe ou l'évangile à leur gré, en s'abstenant de toute insulte et voie de fait (17 mai 1531)[15]. Renouvelant ainsi le pacte de tolérance qui leur avait réussi à Neuchâtel, les bourgeois de Berne, sur la demande de qui on l'avait rédigé, comptaient bien par ce masque donner le change sur leur faux libéralisme, assurés d'avance que leurs prêcheurs en useraient jusqu'à la licence. Mais à Grandson, comme précédemment au bailliage d'Orbe, les catholiques n'entendaient pas se laisser faire et l'opinion publique presque unanime obligera finalement les Bernois à leur octroyer un *modus vivendi* qui, grâce à Fribourg, assurera aux habitants une liberté de conscience respectée[16].

Cet heureux résultat, obtenu à la suite de la paix de Bremgarten qui refoula le mouvement réformateur des cantons évangéliques, avait été précédé d'une série d'assauts livrés contre la liberté de conscience qui laissent apparaître nettement le caractère révolutionnaire de l'évangélisation à la Farel. Il faut lire dans son texte original, la requête adressée par les catholiques de Grandson aux députés de Berne et de Fribourg, touchant « les manières et façons » de Farel et de sa cohorte confessionnelle et quasi-sacerdotale de prédicants. Le document, depuis longtemps publié par Herminjard[17], n'en est pas moins resté jusqu'ici lettre morte, les historiens ayant cru préférable de jeter pudiquement le voile sur de telles turpitudes. Quelques faits cependant sont à retenir :

A Grandson même, six mois durant, une ère de trouble, de violences sévit sur la ville où des forcenés, accourus des environs à la suite de Farel, s'ingéniaient par tous les moyens à troubler les pratiques et la vie religieuse des catholiques. Le pacte de tolérance du mois de mai 1531 autorisait les réformés à tenir leur réunion, entre l'heure des offices, le matin chez les Bénédictins, l'après-midi aux Cordeliers. Mais

15. Herminjard, t. II, p. 372, note 8.

16. Règlement du 30 janvier 1532 (Herminjard, t. II, n° 371, p. 401-404). — Le 10 février 1532, Berne invite Farel à renoncer à la suppression des cérémonies catholiques dans le bailliage de Grandson (Idem, t. II, n° 372, p. 405).

17. Les catholiques de Grandson aux députés de Berne et de Fribourg, Grandson, 7 octobre 1531 (Herminjard, t. II, n° 357, p. 366-370).

l'autorisation consentie ne tenait pas compte apparemment de leurs désirs : car presque journellement maître Guillaume anticipait et prolongeait outre mesure le temps de ses prédications, occupant la chaire dès le matin depuis cinq heures « jusqu'à neuf et dix ». Des fois même, qu'il s'était dépensé plus longuement qu'à l'habitude, deux prédicants lui succédèrent l'un après l'autre, et « quand l'un avait achevé, l'autre recommençait », tout cela pendant que les « idolâtres », entendez leurs adversaires, se morfondaient au dehors, attendant leur tour pour entrer.

Chez les Bénédictins de Grandson, comme chez les Cordeliers, où les farélistes avaient détruit tous les autels, il était devenu impossible aux moines de chanter sans trouble les heures canoniales. Trompant la surveillance dont ils sont l'objet de la part de leurs adversaires, essaient-ils un jour de chanter matines ou vêpres ? Dès que l'office commence, maître Farel et ses hommes de main envahissent le chœur et, d'un commun assaut, « criant et braillant tous ensemble », ils empoignent les religieux, les arrachent de leur stalle, mettant leurs frocs en lambeaux.

La parodie sacrilège se mêle d'ordinaire à ces scènes de violence. Du chœur de l'église qu'ils occupent à la place des religieux, les farélistes singent les cérémonies de la messe, « cette punaise de messe », comme ils l'appellent. Si les fidèles sont en prières, ils les interpellent et tenant élevée au-dessus de leur tête une bûche de bois : « Voilà votre Dieu », s'écrient-ils. D'autres « montrent le derrière » à l'assistance ou accompagnent leurs gestes indécents de mots de gueule « prolixes à raconter ». — Il est fâcheux que cette incomparable scène, l'ostension des derrières de Farel et Cie en l'église de Grandson, manque à l'iconographie du personnage. On aurait eu là une image singulièrement suggestive des dessous de sa propagande en pays romand.

Mais ce n'est pas tout. D'autres scènes non moins scandaleuses, même lorsqu'elles n'atteignent pas à cette grossièreté sacrilège, ne sont pas rares. Un dimanche, le 24 septembre 1531, comme depuis huit jours les religieux, las de tant de sévices, avaient suspendu tout office public, les habitants, sur l'invite de Fribourg, décidèrent les Bénédictins à leur chanter la messe, leur promettant qu'ils se chargeaient d'assurer l'ordre et qu'ils feraient bonne garde. « Mais incontinent que les complices dudit maître Guillaume entendirent le son » des cloches qui appelaient les fidèles à la prière, tels des furies, ils accourent « s'arrocher » à l'autel et appuyés dessus, « criant et brâmant... comme des taureaux », ils se livrent à

des efforts désespérés pour intimider l'assistance et que l'office n'ait pas lieu. Un autre dimanche Farel et sa bande font irruption chez les Cordeliers à l'heure de la messe, « en sautant parmi nous comme gens insensés. Et si nous eussions été plus faibles qu'eux, ajoutent les plaignants, ils nous eussent et encore cuidaient déchasser et venir par force jusques à l'autel. »

Qu'en de telles aventures, les assaillants aient été molestés, qu'ils en soient revenus battus, les vêtements déchirés et le visage en sang, il faudrait pour en marquer de l'étonnement prêter aux catholiques autant d'impassibilité impossible qu'il y aurait de nos jours de pharisaïsme à leur en faire un reproche. Lorsqu'une doctrine prétend s'imposer par la force, elle justifie la violence de ses adversaires.

Mais il est intéressant de connaître la défense de Farel en réponse au mémoire des catholiques de Grandson[18], et par quelles raisons cet évangéliste, qui ne désavouait aucun des faits dénoncés, entendait les justifier en droit.

Farel, en qui Érasme ne trouvait pas une miette d'esprit évangélique, dont la conduite était un défi à toute morale, accuse ses adversaires de « violer iniquement les saintes et pures ordonnances de Notre-Seigneur ». Lui, qui s'attribuait le commode privilège de rejeter l'enseignement traditionnel des conciles, des docteurs et des Pères, il reproche aux catholiques d'accorder leur audience à des prédicateurs qui se refusent à tout débat; mais on est habitué à cette effronterie dans la contradiction. Farel apportait une troisième raison. Ne retenant de l'accusation portée contre lui que les bris d'images (qui mettaient visiblement en cause la responsabilité de Berne), il présente les attentats systématiques de la secte, son vandalisme outrageant, comme des provocations nécessaires pour amener les prêtres à une discussion publique ! Ainsi, de l'aveu même de Farel, créer et entretenir l'agitation, tirer le meilleur parti révolutionnaire possible du désordre intentionnellement provoqué, voilà le programme qu'il convient d'appliquer pour l'avancement de la Religion.

## Les commencements de la Réformation a Genève (1532-1536)

### La dispute de Lausanne (1er-8 octobre 1536)

Les deux dernières campagnes d'évangélisation de Farel en pays romand n'apportent aucun fait de propagande qui n'ait déjà été signalé.

18. Guillaume Farel aux députés de Berne et de Fribourg, Grandson, vers le 8 octobre 1531 (Herminjard, t. II, n° 358, p. 370-376).

A Genève, comme dans toutes les villes qui lui sont alliées, Berne continue d'exiger pour ses prêcheurs des garanties, entendez un surcroît de privilèges. Toute licence leur est laissée pour combattre, même par l'injure, l'ancienne religion, mais sans réciprocité du côté des catholiques. Rappelons l'affaire du dominicain Furbity que Messieurs de Berne retinrent plus de deux ans en prison pour ses prétendues « violences de langage »[19], en réalité pour mettre hors de combat un adversaire d'un « incontestable mérite » et le faire mourir, si possible. Des troubles viennent-ils à se produire ? Berne défend qu'on moleste les religionnaires et justifie les siens en invoquant les droits de Dieu. Les émeutes elles-mêmes ne sont que le motif d'interventions plus ou moins malséantes. On organise à leur suite deux disputes publiques qui sont le prélude du saccagement des églises. L'une a lieu le 1er mars 1534; elle est suivie de l'occupation par la force du grand auditoire des Cordeliers. Des protestations s'élèvent. Mais les ambassadeurs bernois répondent aux magistrats « qu'ils ne veulent ni ne peuvent ôter au peuple ce que Dieu leur a donné (p. 320). L'autre dispute, celle de Rive, est du mois de juin 1535. Les prêtres y furent invités, mais comme ailleurs leurs devanciers et pour les mêmes raisons, ceux-ci se rendirent compte qu'il s'agissait d'y consommer en leur présence le sacrifice des institutions ecclésiastiques, et presque tous s'abstinrent : ce qui procura aux réformateurs une victoire sans réplique. Les conséquences ne se firent pas attendre. Le dimanche 8 août, Farel se portait à la cathédrale où, son prêche fini, les autels et les images furent détruits. Peu de jours après, la messe était interdite et, le 27 août, le culte catholique tout à fait aboli.

La réformation du pays de Vaud suivit de près son annexion par les Bernois, en 1536. Au lendemain de la conquête, le gouvernement avait laissé entendre qu'il respecterait la religion des habitants si, de leur côté, ceux-ci n'apportaient pas d'obstacle à la libre prédication de l'Évangile. Mais Viret se chargea de dissiper l'illusion d'une tolérance sans sincérité. Et comme par ailleurs l'opposition se montrait plus ou moins décidée, l'on pria Farel de frapper un grand coup: ce fut l'objet de la dispute de Lausanne, dont l'issue ne pouvait être douteuse. Là encore, constate M. Gilliard « Farel, d'accord en cela avec le gouvernement bernois et tous les ré-

19. M. Borgeaud (p. 316) s'est montré fort sobre de précisions sur l'affaire Furbity. La *France protestante*, en moins de mots, a donné la note juste.

formés, avait affirmé dans ses thèses l'autorité unique de l'Évangile, en dehors duquel aucun argument ne devait être pris. C'était trancher d'avance le débat en faveur des protestants et rendre la discussion impossible aux catholiques » (p. 345).

C'est à la demande de Messieurs de Berne que Farel était venu à Lausanne. Ni la ville ni le pays ne devaient ne le retenir. Ses missions évangéliques à travers les bailliages d'Orbe et de Grandson ne lui rappelaient que luttes et revers. A Genève, au contraire, le récent triomphe de la Réformation (21 mai 1536) était son ouvrage, et il y passera deux années encore, jusqu'au jour où chassé de la ville pour la seconde fois, en compagnie de Calvin (5 avril 1538), il se fixa définitivement à Neuchâtel.

## Conclusion

La dispute de Lausanne marque la fin de l'activité missionnaire de Farel en Suisse occidentale. A cette date, Calvin depuis peu est à Genève où, de passage, Farel a fixé son destin « par une adjuration épouvantable », le sommant de rester pour l'aider. Lui-même, gagné à la réputation déjà bien établie du jeune réformateur, se dégagera sans regret des liens qui le rattachent à Berne[20] pour servir en s'effaçant la cause commune. Ainsi la première réforme française, luthérienne d'origine, zwinglienne ensuite, et représentée jusqu'ici par Farel, va-t-elle être reprise, modifiée et réorganisée. Calvin, qui en assumera la direction, lui apporte un code de croyances, son *Institution chrétienne,* où il a su grouper en un corps de doctrine les idées mobiles des premiers réformateurs. Quant à la propagande, le missionnaire de Berne en a donné la formule que recommandent dix années d'apostolat violent et fécond.

Qu'on nous comprenne bien : nous n'entendons pas dire que Farel, le premier parmi les réformateurs, ait eu recours à la force en manière d'évangélisation. Zwingli lui-même, dont l'intolérance déchaîna par deux fois la guerre religieuse en Suisse, Zwingli avait eu des précurseurs dans les iconoclastes de Wittenberg et les prophètes de Zwickau. A Meaux cependant, la propagande outrancière de l'évangéliste français semble indépendante des pratiques violentes des réformateurs

20. « Sous l'influence de Calvin, Farel et Viret devaient se mettre de plus en plus en opposition avec le système ecclésiastique zwinglien et le césaro-papisme bernois » (Henri Wuilleumier, *Histoire de l'Église réformée du pays de Vaud,* t. I (Lausanne (1927), p. 217).

suisses et allemands, et le développement brutal qu'elle accusera presque d'un coup, à partir de 1523, explique que les gens s'en soient émus et de partout en France l'aient contraint de fuir. Mais en Suisse romande, la méthode des « étrivières »[21] qu'il préconisait, pour personnelle qu'elle fût, était appelée à triompher sous l'égide et avec la complicité de Berne.

Noël Béda, que les protestants ont accusé de fanatisme, était un agneau auprès de Farel ; François Ier, la Sorbonne et le Parlement qui ne sévissaient généralement qu'après des voies de fait et des actes révolutionnaires, n'étaient que de modestes vengeurs de l'ordre public à côté du gouvernement de Berne, son auxiliaire, qui, prenant tous les masques possibles, avec des simulacres de disputes, de votations et de « plus », interdisait le culte catholique, mettait dehors tous les orthodoxes, tous les religieux, tous les prêtres, et s'emparait de leurs biens pour en combler les prédicants.

La persécution de l'Église suisse comportait un enseignement dont l'Église de France devait faire son profit. Au nombre des raisons mises en avant chez nous pour expliquer l'échec de la Réformation, celle-là ne fut pas la moindre, à moins qu'elle n'eût été la principale aux yeux du peuple fidèle, qui incriminait au premier chef l'immoralité des procédés de la propagande faréliste. En vain, les chefs religieux de la secte faisaient-ils intervenir je ne sais quelle casuistique qui fait de l'homme l'instrument d'une cause supérieure à lui-même et presque inaccessible à sa compréhension; en vain, plaidaient-ils non coupables les iconoclastes, les afficheurs de placards, les trublions et les factieux; en vain, en appelaient-ils à cette tolérance réciproque qui se traduisait dans les pays de majorité réformée par l'abolition de la messe et l'oppression systématique des consciences. Les catholiques français étaient parfaitement édifiés, et, s'ils jugeaient sans doute avec un respect trop révérenciel les abus de leur Église, ils n'en étaient pas moins fondés à ne rien entendre des fins d'une propagande que dénonçait à la chrétienté une série d'attentats méthodique contre l'ordre social et le droit des gens.

Victor Carrière,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

21. Farel à Christophe Fabri, Genève, 22 avril 1536 (Herminjard, t. IV, n° 551, p. 39).

# Notes sur l'Église de France au temps de la Restauration

d'après des lettres inédites de LAMENNAIS*

(1820-1825)

I. *Le Pape* de Joseph de Maistre : origine vraie du livre. Comment l'accueillent les contemporains. Ce qu'en dit Lamennais en public et dans l'intimité. Ce qu'on en pense à Rome.

II. Mgr de La Romagère, évêque de Saint-Brieuc. Premières impressions de Lamennais. Les difficultés de l'évêque avec l'abbé Jean; efforts de Lamennais pour arriver à la démission du prélat. Les plaidoyers de l'évêque sont victorieux auprès du gouvernement. Jean de La Mennais est présenté pour la Grande Aumônerie; objections de son frère; finalement Jean est nommé vicaire général du Grand Aumônier.

III. Les lois contre le sacrilège et sur les communautés de femmes. Brochures de La Mennais sur les deux projets de loi; échos de sa correspondance. Les lois sont votées. La politique de Lamennais.

De nombreux recueils ont déjà été publiés de la correspondance de Lamennais. Cet homme, qui poursuivait dans ses livres des travaux importants, et qui se mêlait à la bataille des journaux, trouvait encore le temps, malgré une santé chancelante, d'adresser à ses amis de fréquentes et longues lettres.

Tout comme le baron de Vitrolles, la baronne Cottu et Benoist d'Azy, les Senfft partagent le privilège d'entretenir avec le grand écrivain des propos quasi ininterrompus : quand il est à Paris il les voit assidûment; il leur écrit, quand il est à La Chesnaie, il écrivit et lança coup sur coup deux brochu- Nous le savions déjà par les nombreuses pièces que contient le recueil de Forgues. Dès le début, cette correspondance, qui est demeurée jusqu'ici inédite pour les années 1819-1825, a le même ton de liberté absolue. Les Senfft sont des Allemands; hier encore, ils étaient luthériens. Mais l'*Essai* a contribué à les convertir, en 1819. Dans cette sorte de paternité spirituelle, Lamennais se complaît; et les qualités d'esprit et de cœur de ses convertis achèvent de le gagner à eux. Il écrit à tous, au comte de Senfft, à la comtesse sa femme, et à leur fille Louise : et tous lui répondent. Nombre de lettres sont

* Le frère de Lamennais, l'abbé Jean, vicaire général de Saint-Brieuc, a toujours écrit son nom en deux mots; nous respecterons cette orthographe en parlant de lui.

perdues. Il en reste assez pour que nous sachions comment ces personnages jugeaient les événements, ecclésiastiques et autres, de leur temps.

Ailleurs, j'ai publié déjà quelque chose de cette attachante correspondance. J'ai réservé à cette *Revue* des lettres qui touchent à l'histoire de l'Église de France. C'est un partage assez naturel. Et je suis heureux de témoigner par là ma sympathie à l'effort mené si vaillamment, depuis déjà de longues années, par son directeur. Je le remercie de vouloir bien agréer ces quelques pages, où les lettres inédites de Lamennais seront une sorte de noyau, autour duquel se viendront joindre, comme d'eux-mêmes, des renseignements puisés ailleurs et jusqu'ici peu ou point utilisés.

## I

Depuis Sainte-Beuve et Collombet, nous savons que le fameux livre du *Pape* a eu un collaborateur français. La correspondance réunie au XIX^e^ et dernier volume des *Œuvres de Joseph de Maistre* nous a appris là-dessus de curieux détails[1]. Enfin Camille Latreille, il y a vingt-huit ans, a éclairé à fond, d'après les papiers de Guy de Place, le problème de cette collaboration. Son livre[2] est partial, faux en beaucoup de ses jugements, mais fort utile tout de même, ne fût-ce que pour démontrer comment Joseph de Maistre disait vrai, quand il assurait qu'il était « docile comme un enfant ».

Dans la dernière année de sa vie, quoique miné par la maladie qui devait le terrasser, Mgr Germain Breton a écrit sur le *Pape* de Joseph de Maistre une étude critique[3]. Il y a là un bel exemple de cette fidélité aux lettres qui toujours distingua le défunt recteur de l'Institut catholique de Toulouse. Le livre est inachevé, des deux volumes qu'il devait compter un seul a paru, et on y sent la fatigue d'une main défaillante. Mais le prélat avait avec Joseph de Maistre un commerce ancien, l'esprit juste et la plume souple. Il a très bien vu, mieux que Margerie, d'où était née la pensée d'écrire le livre du *Pape*, et comment cette pensée a germé des réflexions provoquées chez l'auteur par les ruines et la survie de la Révolution. La correspondance de Joseph de Maistre avec Blacas

1. Nombre de lettres de J. de Maistre à Guy de Place y figurent.
2. *Joseph de Maistre et la papauté* (Paris, Hachette, 1906). J'ai consacré à ce livre une étude dans les *Études* du 20 octobre 1906, p. 145-163.
3. *Du Pape de Joseph de Maistre* (Paris, Beauchesne, 1931).

éclaire à merveille ce problème d'histoire. Et c'est avec raison que Mgr Breton y a cherché la lumière[4].

Dans ce dialogue politique[5], qui dura des années entre le philosophe savoyard et le courtisan provençal de Louis XVIII, c'est de la vraie restauration de la France par les Bourbons qu'il est question uniquement. Le Savoyard l'emporte par l'éclat du style et par l'étendue des connaissances, mais surtout par la vue géniale des causes qui expliquent les grands événements dont le Provençal n'est qu'un témoin banal.

L'idée de souveraineté est altérée dans l'État comme dans l'Église. C'est un fait universel et manifeste. Elle est altérée dans l'État parce qu'elle l'a été d'abord dans l'Église. La Révolution française n'a fait qu'achever contre l'autorité royale l'œuvre de destruction commencée par les parlements de Louis XV. La même constitution qui a sapé le trône de saint Louis a sapé le trône pontifical. Elle est l'œuvre des légistes jansénistes et gallicans. Le pic qui a démoli l'Église de France a été forgé par ces légistes, héritiers, sans le vouloir, de l'esprit de révolte qui jadis sépara pour jamais de Rome tous les protestantismes d'Occident et tous les schismes d'Orient. En sorte que, si les Bourbons revenus de l'exil veulent affermir leur autorité, leur premier devoir est de reconnaître, dans sa plénitude, l'autorité du pape. Le Pontife romain est la clef de voûte de l'édifice national en France. Et parce que la France, en Europe, a un rôle prépondérant dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux, il se trouve que la conduite des rois de France, sur le point indiqué, est pour l'Europe de la plus grande importance. S'ils refusent ou s'ils hésitent, la Révolution ne finira ni chez eux ni ailleurs. Donc, sans la France, point de religion ni de sécurité européenne; point de religion non plus, sans le catholicisme; point de catholicisme, sans le pape; point de pape, sans la suprématie qui lui appartient. Tel est le fond des idées de Joseph de Maistre et de son livre *Du Pape*[6].

Entre tous les Français de 1820, l'abbé de La Mennais était assurément l'un des mieux disposés à applaudir ces formules. Dans le chapitre X du premier volume de l'*Essai*, n'avait-

4. Il est vrai que lorsque Margerie a fait son livre, en 1882, la correspondance avec Blacas était inconnue. Latreille la croyait perdue, mais il en avait deviné l'intérêt.

5. Ernest Daudet, *Joseph de Maistre et Blacas* (Paris, Plon).

6. Aux pages 239-250 de son livre, Latreille donne une idée de l'accueil fait en France à l'ouvrage de Joseph de Maistre ; l'analyse que je présente ne dépend pas de la sienne.

il pas rappelé qu'il y a des « vérités et des erreurs à la fois politiques et religieuses, parce que la religion et la société ont le même principe qui est Dieu et la même fin qui est l'homme » ? En deux ou trois eaux-fortes impressionnantes, n'avait-il pas représenté les folles idées, les passions violentes, les forfaits inouïs de la Révolution ? Dans cette « puissance de destruction unique dans l'histoire », n'avait-il pas montré l'exécution, par les coupables eux-mêmes, de « l'arrêt de mort » porté par Dieu contre les audacieux usurpateurs de sa souveraineté ? A la seule annonce que le livre *Du pape* va lui parvenir, l'auteur de l'*Essai* écrit :

Je l'attends avec l'impatience que doit avoir de connaître une nouvelle production de votre génie, tout homme qui s'intéresse à la religion et à la société. En défendant l'autorité du Saint-Siège, vous défendez l'Église, et l'autorité même des souverains, et toute vérité et tout ordre. Vous devez donc compter sur de nombreuses contradictions; mais il est beau de les supporter pour une telle cause. L'opposition des méchants console le cœur de l'homme de bien. Il se sent séparé d'eux, et dès lors plus près de Celui à qui le jugement appartient et à qui restera la victoire[7].

A la même date, l'abbé Rey, vicaire général de Chambéry, faisait au comte de Maistre ces compliments humoristiques:

... Je connais des estomacs pour qui la douceur du livre n'a pas fini à l'œsophage, et qui l'ont trouvé infiniment plus doux en le savourant, en le ruminant. Mais les estomacs, où le remède angélique a trouvé des humeurs *peccantes*, en latin *peccatrices*, ont éprouvé et éprouvent encore de rudes tranchées. Ah ! comme c'est drôle de voir certains gros ventres tout « amariqués » par l'effet de cette lecture... Mais ils auront beau faire : la potion est avalée, et la pharmacie angélique, où elle a été préparée, a si bien proportionné, arrangé, conditionné la dose, qu'elle aura infailliblement son effet, mais *tempore suo*[8].

Bonald donnait, d'un ton plus grave, des nouvelles beaucoup plus précises sur les impressions de Paris :

... J'ai lu votre bel ouvrage, et ceux mêmes qui y trouvent ce que vous avez voulu y mettre, et qui s'en alarment pour des opinions sucées, pour ainsi dire, avec le lait de leur éducation cléricale ou magistrale, ceux-là sont les premiers à admirer (le mot n'est pas assez fort) à se confondre d'admiration, devant le beau génie qui leur a fait ce beau présent. Je vous nommerais MM. de Fontanes, Marcellus, le cardinal de Bausset, le duc de Richelieu, et *tutti quanti*. J'en parlai à un évêque un peu récalcitrant :

7. *Œuvres complètes de Joseph de Maistre*, t. XIV, p. 365. Lettre du 5 février 1820.

8. *Œuvres de J. de Maistre*, t. XIV, p. 360-361.

« Après l'avoir lu, me dit-il, j'en serai peut-être moins gallican que je n'étais; mais si j'étais mécréant, j'en serais plus chrétien, et si j'étais dissident, j'en serais plus catholique[9]. »

Ce témoignage a un vif intérêt. Il montre comment les hommes mêlés aux affaires publiques, et habitués aux discussions d'idées, étaient dominés, entraînés, comme malgré eux, par une raison si haute et de si belle humeur. Fontanes et d'autres lurent le livre d'affilée, en un jour. Mais les journaux se taisaient, même ceux de droite.

Cela tient, expliquait Lamartine, à quelques préjugés du pays dont vous avez si admirablement sapé les ridicules prétentions gallicanes, à un *mot d'ordre* qu'on a cru devoir religieusement observer... Cela du reste n'a arrêté en rien la rapide circulation de l'ouvrage, il est partout, et partout jugé avec l'étonnement et l'admiration qu'il mérite; c'est assez vous dire que de vous assurer que vous êtes à votre place, à la tête de nos premiers écrivains[10]...

A cette dernière remarque on reconnaît le jeune auteur des *Méditations poétiques*. Moins « animal de gloire » qu'un poète, Joseph de Maistre aurait vu surtout, dans un grand renom littéraire, une plus puissante canalisation pour des idées auxquelles il tenait, comme à la santé de la France et de l'Europe.

Lamennais, quand il eut parcouru l'ouvrage, s'empressa d'écrire à Turin des choses plus sérieuses. Sa lettre nous manque. Mais, dans la réponse même qu'y fit Joseph de Maistre, nous en retrouvons sans peine le principal. Le vieux clergé, note le solitaire de La Chesnaie, voit dans le livre le manifeste d'un ennemi. Lui, au contraire, regrette que les libertés gallicanes n'aient pas été piétinées en règle, dans un cinquième Livre, *in fine operis*. Touchant le pouvoir des rois, il est de l'avis de l'auteur; il promet quelques observations sur les conciles, et surtout un article de louange dans un journal de Paris; d'autant que, par la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, qui est de sa plume, il a déjà fait preuve d'un ultramontanisme déclaré.

La riposte de Joseph de Maistre est vive, alerte, enjouée, spirituelle, selon qu'il avait coutume. Il convient que le V^e^ livre manque; mais il est prêt, il va paraître, et il aurait déjà paru si le libraire n'y avait fait obstacle. Toutes les observations seront reçues, « non avec déplaisir, mais avec reconnaissance ». Quant au grief des gallicans, c'est à n'y pas croire :

9. *Œuvres de J. de Maistre*, t. XIV, p. 352. Lettre du 14 février 1820.
10. *Œuvres de J. de Maistre*, t. XIV, p. 363. Lettre du 17 mars 1820.

J'espère que vous pourrez faire sur ce point un article remarquable, en cousant seulement ensemble les différents passages qui concernent (l'Église gallicane). Et comment ne l'aimerai-je pas cette excellente Église, sachant parfaitement à quoi elle est appelée et ce qu'elle doit faire, si elle veut ?

Après tout, les maximes ultramontaines se réduisent à exiger que la juridiction de l'Église, qui vient de Jésus-Christ, soit respectée par l'État; tandis que les libertés gallicanes consistent à mettre l'Église sous la servitude de l'État. Et c'est le haut clergé de France qui s'offense qu'on dise ces choses !

O mes frères, *ubinam gentium sumus!* Malheureuse puissance des mots, quand cesseras-tu de nous mener ?... Certes, si le sacerdoce français se plaint de moi, il a bien tort. Mais, « le temps, dit le proverbe persan, est le père des miracles ». On me lira, j'espère, on me comprendra, et l'on se calmera[11].

Après avoir lu le *Pape* avec attention, Lamennais écrivait, de Paris, à l'auteur :

... Il n'avait été d'abord question de rien moins que d'une censure ! Je ne sais pas comment on s'y serait pris, pour éviter, en la rédigeant, le scandale et le ridicule. Il y avait, disait-on, dans votre livre, trois ou quatre hérésies au moins. On nommait des gens qui les avaient vues, mais l'embarras était de les retrouver; on n'a pu en venir à bout et ce grand bruit a fini par un silence profond. Le bien que vous avez fait est immense, il restera. On ne guérit pas certains préjugés dans certaines têtes; mais on empêche qu'ils passent dans d'autres têtes, et le temps, que rien ne supplée, rend à la vérité tous ses droits. Une des choses que j'admire le plus dans la conduite du Saint-Siège, c'est la patience avec laquelle il attend : *Patiens quia aeternus.*

Encore trois ou quatre ans, et cette admiration, hélas ! se changera en indignation scandalisée. Mais en 1820 Lamennais est encore entouré et contenu par des amis qui sont des saints. Il promet de commenter le *Pape*, quand il aura achevé la préface du deuxième volume de l'*Essai*, c'est-à-dire dans un mois ou un mois et demi. Il enverra alors ses observations, qui d'ailleurs sont « fort peu nombreuses ». Et il ne manquera pas de citer les éloges que Joseph de Maistre fait du clergé français. Il dit en terminant :

Vous connaissez sûrement les lettres du cardinal Litta sur les quatre articles. Il serait très bon de les faire réimprimer avec des notes dans ce pays-ci. Si vos occupations vous permettaient de consacrer quelques instants à la traduction de ces notes, vous ren-

11. *Œuvres de J. de Maistre*, t. XIV, p. 226,227.

driez un grand service à notre pauvre Église. Je me chargerais volontiers de l'impression et l'auteur des notes resterait aussi inconnu qu'il le voudrait. Je vous supplie d'y penser. L'ouvrage du cardinal Litta a fait un bien réel. J'ai vu depuis deux ans beaucoup de prêtres en chercher des exemplaires; mais il n'y en a plus. Il serait aisé de le répandre dans les séminaires, où on le lirait avec fruit. C'est des jeunes gens qu'il faut s'occuper. Il y a partout une tendance marquée vers les bonnes doctrines. Quel dommage si, faute de soins, cet heureux germe ne se développait pas. Il y a aujourd'hui quelque chose de très favorable au bien. Les méchants n'ont plus de doctrine proprement dite; ils s'agitent, ils crient, mais ils n'enseignent pas; ils ont tout détruit, tout perdu, jusqu'à l'erreur même. Quiconque maintenant veut avoir un principe, une idée, est obligé de venir les demander à la religion. Cela est admirable, et on le sentira encore bien mieux dans quelque temps[12].

A l'heure où ces lignes étaient écrites, le cardinal Litta n'avait plus de longs jours à vivre, et Joseph de Maistre non plus. En 1826, Lamennais publiera lui-même une nouvelle édition des *Lettres sur les quatre articles.*

Lamennais tint, en juin, la promesse qu'il avait faite en mai à Joseph de Maistre. Le 18, il écrivait de Saint-Brieuc au comte de Senfft :

Je m'occupe en ce moment de l'ouvrage de M. de Maistre. Il me fournira la matière de cinq ou six articles. J'envoie le premier à Paris par ce courrier. Il m'a paru que je devais dire la vérité et toute la vérité. Si l'on s'en fâche, peu m'importe. Les hommes sont trop peu de chose, en ces temps-ci, pour penser à eux[13].

A quoi le comte de Senfft s'empresse de répondre :

J'attends avec impatience vos articles sur l'ouvrage du comte de Maistre, qui renouvelleront et redoubleront le plaisir que je viens d'avoir à la lecture, dont je suis ravi. Quelle richesse, quelle étendue dans les idées ! Que de traits de lumière, comme échappés au génie, qui semblent éclaircir, découvrir des régions nouvelles dans le domaine de l'esprit humain ! Je suis fort tenté de le traduire en allemand, aussitôt que j'aurai achevé les recherches philosophiques de M. de Bonald. Ces deux livres devraient, ce me semble, soumettre tous les bons esprits réveillés et préparés par votre *Essai.* Vous montrez à l'homme ce qu'il doit croire; les autres font voir au métaphysicien, au politique, ce qu'ils ne peuvent nier sans absurdité[14].

C'est auprès de son frère Jean, vicaire général de Saint-

12. *Œuvres de J. de Maistre,* t. XIV, p. 368-369.
13. Lettre inédite du 30 juin 1920.
14. Lettre inédite (en ma possession).

Brieuc, que Lamennais fit son éloquent commentaire de Joseph de Maistre. D'accord, les deux frères avaient commencé, en 1811, à l'occasion du conflit survenu entre Napoléon et Pie VII, le travail qui devait établir les droits du Pape sur l'institution des évêques. Après dix ans, rien n'était changé : Napoléon était à Sainte-Hélène, Pie VII à Rome; mais, autour de Louis XVIII, les évêques ne manquaient pas pour reprendre ce qu'ils appelaient la tradition gallicane; autant que les Duvoisin et les Barral en 1811, ils tenaient pour des oracles Bossuet et la Déclaration de 1682. Aussi, dès le premier jour, Lamennais avait-il prévu l'opposition de la censure à ses articles[15]. Il était d'ailleurs malade, brûlé de fièvre, tracassé par un clou[16]. Et puis, qui allait s'intéresser à toute cette théologie, dans un journal ? Pourtant, il allait son train, ne fallait-il pas exorciser le sortilège de Bossuet[17] ? A la fin de juillet, la besogne est achevée : l'un après l'autre, quatre articles parurent dans *le Défenseur*[18], faisant écho aux leçons de Joseph de Maistre.

On est étonné, disait Lamennais, de la multitude d'aperçus neufs, ingénieux, profonds que renferme cet ouvrage. Sans négliger les preuves ordinaires d'autorité et de tradition, preuves décisives dans l'Église où l'autorité ne défaillit jamais, il établit invinciblement, par des preuves d'une nature différente, les droits d'un souverain pontife; également pressant, également fort, lorsqu'il fait entendre la sainte voix de l'antiquité et la voix de la raison, qui s'accordent, comme il devait être, pour prononcer le même jugement...

En rendant compte d'un ouvrage dont l'auteur défend avec une si noble franchise ce qu'il croit être la vraie tradition, nous regarderions comme une basse et coupable faiblesse de dissimuler nos propres sentiments. Nous n'hésiterons point à le déclarer; ils ne diffèrent en rien de ceux de M. de Maistre.

Avec Joseph de Maistre, Lamennais repousse la déclaration de 1682; avec lui, il tient le pape pour infaillible et ses décrets pour irréformables; avec lui, il dérive ces notions de l'idée même de souveraineté.

Ne devrait-on pas savoir aujourd'hui, écrit-il, que toute doctrine qui s'éloigne du centre est mauvaise, parce qu'elle sépare; que borner sans nécessité l'autorité légitime c'est borner la cer-

15. Lettre à Saint-Victor, 10 juin 1820 (*Revue des Deux-Mondes*, 1er nov. 1923) p. 179-180).

16. Au même, 25 juin, 13 juillet 1820 (*Revue des Deux-Mondes, ibid.*, p. 180).

17. Au même, 13 juillet 1820 (*Revue des Deux-Mondes, ibid.*, p. 182).

18. IIe vol., p. 1-13, 241-256, 337-352, 433-441. Ces articles ont été réunis dans les *Nouveaux mélanges*, p. 81-153.

titude, la paix, la vérité; qu'il n'existe pour aucune église, comme pour aucun peuple, de privilège de raison; et que la véritable liberté n'est pour tous qu'une parfaite obéissance ?

Joseph de Maistre pouvait être content. Il le fut. Comme il venait de recevoir, en même temps que les numéros du *Défenseur*, le deuxième volume de l'*Essai*, sa lettre s'étend sur la philosophie du sens commun. Il en signale d'un mot les difficultés, conseille à l'auteur de dédaigner ses adversaires, vraies « cigales » que tuera l'hiver; il l'invite surtout à concentrer ses forces pour « donner quelque chose de grand », au lieu de les disperser en cent actualités diverses; il le loue de son style « pur, élégant, grave, très fort adapté au sujet », et où se rencontrent « souvent la pointe de Sénèque et la rondeur de Cicéron »; puis il lui jette ce mot final :

Après vous avoir soumis à la critique la plus sévère, vous ne serez *plus* qu'un des plus grands écrivains du siècle. Pauvre homme, prenez patience !

Il ne me reste plus qu'à m'acquitter à votre égard d'un devoir bien précieux pour moi : celui de vous remercier des beaux et intéressants articles que vous avez bien voulu me consacrer dans *le Défenseur*. J'en ai lu trois et je ne sais si j'ai lu le dernier. Je souhaiterais, mais bien en vain, qu'ils fussent aussi dignes de moi qu'ils sont dignes de vous !

Si invraisemblable que cela paraisse, Picot le gallican avait été plus empressé que Lamennais à parler du *Pape*. Dès le 4 mars 1820, on pouvait lire en tête de l'*Ami de la religion et du roi* :

Ce n'est pas une tâche facile que d'analyser un ouvrage plein et ramassé, si l'on peut parler ainsi, où des idées, tantôt neuves et fortes, tantôt ingénieuses et brillantes, les principes, les rapprochements, les preuves, les conséquences, se succèdent avec rapidité. On est obligé à chaque instant à des retranchements, qui ôtent nécessairement quelque chose de la liaison et de l'ensemble, et qui réduisent à la sécheresse un corps remarquable par la justesse des proportions.

Malgré ces « retranchements » obligés, l'*Ami* consacre au livre trois articles. Il est superflu de s'y arrêter ici. Il suffira de marquer les réserves de Picot, et sa conclusion finale. Les réserves, on s'y attend, portent sur les conciles en général dont J. de Maistre ne parlerait pas avec l'exactitude et la convenance requises; sur les pages concernant le concile de Constance, et sur Bossuet, cet « homme dont le nom est si ré-

19. *Œuvres de J. de Maistre*, t. XIV, p. 235-237

véré parmi nous ». En terminant le troisième article, Picot disait :

Tout l'ouvrage n'est pas seulement brillant et ingénieux, plein de traits fins, de rapprochements piquants, de pensées solides et fortes; il paraît partir encore d'une âme sincèrement attachée à l'unité, animée d'une foi vive, et qui fait les vœux les plus tendres pour la gloire de la religion... Quand des écrivains pleins de suffisance et de timidité trouvent au-dessous d'eux de respecter ce que tant de siècles ont admiré, et ce que tant d'hommes ont cru, il est beau de voir un auteur, distingué par son rang, sa réputation et son caractère, s'honorer de défendre une telle cause, et déployer dans cette défense l'autorité de ses lumières, la chaleur de son zèle et la supériorité de son talent[20].

Bonald ne pouvait guère, après Lamennais, reprendre dans *le Défenseur* l'éloge de ce livre que le gallican Picot lui-même avait été contraint de célébrer. Il sortit d'embarras par un biais ingénieux. Du Monna — ainsi se nommait la terre du vicomte dans l'Aveyron — il envoya au *Défenseur* un article sur l'*Essai*. En vengeant le deuxième volume des reproches qu'on lui faisait, il rappela qu'il y avait « un développement successif des vérités nécessaires ». Et ce rappel lui fournit l'occasion de saluer le livre si nouveau du *Pape*. Après avoir qualifié, comme il convenait, les opinions gallicanes, opinions partout combattues hors de France, et sur lesquelles l'Église ne se prononçait pas, Bonald ajoutait :

M. le comte de Maistre a présenté la papauté, centre et premier moyen de toute la civilisation du monde et de toute la perfection morale de la société, sous les points de vues les plus magnifiques, les plus nouveaux et les plus vrais; il a appris aux gouvernements ce qu'elle était dans le monde politique et ce qu'elle devrait être; il a, plus que tout autre écrivain, mis sur le chandelier cette lumière qui doit éclairer toutes les nations[21].

De Turin, Joseph de Maistre écrivit :

Est-il possible, Monsieur le vicomte, que j'aie si bien réussi auprès de vous, et que dans cette page, si précieuse pour moi, l'amitié n'ait point *fourré* de ses exagérations ordinaires ? Enfin je mets tout au pire : il me reste toujours votre illusion, qui sera infiniment précieuse pour moi et que je mets au rang de mes propriétés les plus chères[22].

Et Rome, que pensa-t-elle de ce plaidoyer tombé de la plume

20. *Ami de la religion*, 27 mai 1820, p. 69-70.
21. *Le Défenseur*, t. III, p. 51.
22. *Œuvres de J. de Maistre*, t. XIV, p. 245. Lettre du 4 décembre 1820.

d'un homme d'État ? Nul ne l'a mieux dit que Joseph de Maistre lui-même :

A Rome, écrit-il à Guy de Place, on n'a point compris cet ouvrage au premier coup d'œil; mais la seconde lecture m'a été tout à fait favorable. Ils sont fort ébahis de ce nouveau système et ont peine à comprendre comment on peut proposer à Rome des vues nouvelles sur le pape; cependant il faut bien en venir là. Il peut se faire que la seconde édition soit dédiée au pape; ce point n'est pas encore décidé[23].

Constance de Maistre a affirmé que la dédicace latine, proposée par son père pour une deuxième édition, ne fut jamais transmise à Rome par le chargé d'affaires de Turin[24]. Et Camille Latreille, prenant acte de cette tradition de famille, n'a pas manqué de dire son fait au pape, avec une raideur toute gallicane : « Cette papauté, qui prodigue les brefs d'approbation avec une confiance excessive, ne daigna pas remercier l'écrivain qui avait déroulé les fastes de sa grandeur dans le passé et qui lui ouvrait la perspective d'un avenir glorieux. »

J'ai eu l'occasion de protester déjà[25] contre l'hypothèse de Constance de Maistre qui sert de point d'appui au réquisitoire de Latreille. Je renouvelle ici cette protestation, en y ajoutant quelques documents inédits. Les archives du Vatican gardent presque toutes les pièces que provoqua le livre du *Pape*. Ce dossier montre que la fille de Joseph de Maistre a également méconnu les intentions de son père et la fidélité de l'agent du Saint-Siège à Turin.

En remettant à Valenti une copie de sa dédicace latine, Joseph de Maistre lui écrivait :

... Je vous prie de ne pas perdre de vue cette idée, si capitale pour moi, qu'il ne s'agit point ici de bonté, ni d'égard, mais uniquement de convenance et d'utilité. Le plus grand forfait qu'un homme de bien puisse commettre, c'est de gêner la bonté d'un cœur. Si donc mon épître est jugée bonne et s'accorde avec l'étiquette romaine, je placerai avec un inexprimable plaisir cette épître à la tête d'un ouvrage qui produit un grand effet en France. Dans le cas contraire, qu'il n'en soit plus question. Je désire être traité sans égards pour la personne; il s'agit d'*être utile, rien de plus...*

L'abbé Valenti a fait exactement ses commissions. Particulièrement il a envoyé à Consalvi, le jour même où il les a

23. *Œuvres de J. de Maistre*, t. XIV, p. 249-250. Lettre du 11 décembre 1820.

24. *Études*, 5 octobre 1897. C'est dans l'article où il a publié les réponses de Joseph de Maistre aux critiques romaines que le P. Dominique de Maistre a rapporté ces dires de Constance.

25. *Études*, 20 novembre 1910.

reçues (25 décembre 1820) l'épître latine préparée par J. de Maistre et la lettre qui en expliquait l'intention. Mais, à Rome, les *buone feste* amènent des vacances religieusement respectées. La Noël, le premier jour de l'an, l'Epiphanie auront retardé le choix d'un rapporteur; et celui-ci, à la manière accoutumée de tout bon bureaucrate, aura laissé traîner l'examen de la pièce. L'examen a été fait cependant; la feuille du censeur anonyme existe encore. Il estime que l'épître est d'un latin barbare, mais on peut passer outre; seulement, dans son *amica collatio*, l'auteur n'a pas fait droit à quelques corrections suggérées, et cette indocilité peut faire craindre que la deuxième édition ressemble beaucoup à la première. Le cardinal secrétaire d'État pourvoira. Il vaudrait mieux sans doute que l'auteur fût invité, par Valenti, à se contenter d'une simple lettre d'hommage, quand son livre paraîtra. Ces observations ne sont pas datées. Le 26 février 1821, Valenti n'avait encore rien reçu de Rome. Ce jour-là même, sur le désir de Joseph de Maistre déjà frappé de paralysie, le prélat demanda de nouveau une réponse. L'illustre écrivain mourut dans la journée. Valenti en informa le 28 le cardinal Consalvi. A la triste nouvelle donnée par Valenti, Consalvi répondit :

C'est avec un vif déplaisir que j'ai appris par votre dépêche la mort du comte de Maistre. L'étendue de ses connaissances, ses vertus chrétiennes, et son attachement particulier au Siège apostolique, se montraient clairement dans ses œuvres sur le pape. Elles conserveront toujours vivant son souvenir et lui vaudront toujours la plus reconnaissante gratitude du Saint-Siège[26].

## II

Au début de la Restauration et pendant que l'on négociait à Rome un nouveau concordat, les intrigues pour la nomination aux sièges agitaient fort la direction des cultes, l'archevêché de Paris, la Grande Aumônerie. La correspondance de Lamennais avec son frère Jean nous a conservé le souvenir de toutes ces démarches peu évangéliques[1]. Quélen, qui était au centre des affaires de la Grande Aumônerie, prononça un mot malheureux : il faut *décrasser* l'épiscopat. Pensée bien terrestre, en une chose si divine. Le résultat, dit Lamennais,

26. Arch. Vat., *Nunziature*, Torino (1818-1821). Lettre du 15 mars 1821.
1. Ange Blaize, *Œuvres inédites de Lamennais*, t. I, p. 268, 283, 286, 288, 290, 291, 293, 294, 297, 298, 304, 305.

fut un épiscopat « faible de caractère, faible de science, faible de talent »[2].

Le 23 août 1814, Mathias Le Groing de La Romagère fut préconisé évêque de Saint-Brieuc. Il avait soixante-trois ans. C'était un ancien vicaire général de Châlons et de Clermont, et un rescapé des pontons de Rochefort. M. l'abbé Lemasson a publié les *Mémoires* de ce déporté[3], et ils font honneur à son courage. Malheureusement, ce vaillant confesseur de la foi manquait de sagesse.

Jean-Marie de La Mennais, secrétaire général de l'évêque défunt Caffarelli, vicaire capitulaire pendant la vacance du siège, était un homme intelligent, instruit, entreprenant, vertueux, rompu aux affaires. De la correspondance du nouveau prélat il augurait du bien; elle respirait « le zèle »[4]. L'abbé Jean fut nommé vicaire général, mais bien vite les difficultés commencèrent. Féli en avait eu un vague pressentiment, dès la première rencontre. Les renseignements donnés par Frayssinous sur le futur évêque de Saint-Brieuc, n'étaient pas des plus merveilleux : « C'est un homme de peu d'apparence, de peu d'esprit et parlant beaucoup, mais il paraît pieux. » Lorsque l'évêque nommé fit visite à Féli, tout espoir s'évanouit de tirer parti d'un tel homme. « Je redoute le moment où il entrera dans le diocèse, mande Féli à son frère : ce n'est pas qu'il n'ait de la piété et du zèle, à sa façon. Mais quel pauvre homme ! Qu'il est ennuyeux... L'abbé Frayssinous, qui n'est pas suspect, avoue que c'est un *original fieffé*[5] » Deux mois après, Lamennais écrit : « M. de La Romagère est encore sous l'horizon. Personne ne l'a vu, on attend le lever de cet astre épiscopal récemment découvert par l'astronome de Samosate[6], à l'aide de cette merveilleuse lunette dont les verres grossissent d'un côté et rapetissent de l'autre[7]. » Enfin, après une nouvelle visite du « bonhomme », ces lignes mélancoliques : « A vous d'en tirer le parti que vous pourrez. Pour lui, il ne saurait se refaire, comme il me le faisait très sensément remarquer la veille de son sacre[8]. » A Bruté, Féli écrivait

2. H. de Courcy, *Lettres inédites à Mgr Bruté*, p. 141. Lettre du 2 février 1818.
3. *Les actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc*, t. II, p. 242-360.
4. Ange Blaize, *Œuvres inédites de Lamennais*, t. I, p. 146. Lettre du 11 mai 1818.
5. Ange Blaize, *Œuvres inédites de Lamennais*, t. I, p. 309. Lettre à Jean, 17 décembre 1817.
6. Allusion à Quélen, archevêque de Samosate, et coadjuteur de Paris.
7. Ange Blaize, *Œuvres de Lamennais*, t. I, p. 372. Lettre du 8 octobre 1818.
8. Ange Blaize, t. I, p. 378. Lettre du 30 octobre 1818.

rondement du prélat : « Très saint homme, mais encore plus fou[9]. »

A l'épreuve, le résultat fut défavorable. Le 17 juillet 1820, Lamennais écrit à Vitrolles ces lignes terribles :

... Mon frère a pour évêque un imbécile qui, depuis six mois qu'il est dans le diocèse, ne s'occupe qu'à détruire le bien immense que mon frère y avait fait. Cela rend son séjour ici fort incertain. Il y a quelque chose qui répugne à rester auprès d'un homme qui, par sa bêtise ou autrement, fait un mal infini et perd tout ce qu'on avait créé ou sauvé[10].

Et le 7 août :

Mon frère est toujours dans l'incertitude... Quitter la place, c'est jeter le diocèse dans la dernière confusion. Tant qu'il y aura quelque moyen d'arrêter le désordre, il restera; mais je doute que cela puisse être long. L'évêque n'est pas seulement aussi stupide que l'on puisse l'être; il y a de plus chez lui une véritable aliénation d'esprit. Tout le monde s'en aperçoit et il est la fable de son diocèse[11].

Avec Vitrolles, la conversation n'alla pas plus loin sur ce sujet douloureux. Mais elle continua avec le comte de Senfft[11*]. Bientôt celui-ci eut une mission délicate auprès du ministre de l'Intérieur, qui était Corbière, et du préfet des Côtes-du-Nord, M. de Murat, lequel se trouvait à Paris au début de 1822. Lamennais disait :

(On) se casse la tête sur la chose du monde la plus simple. Qu'on fasse venir l'évêque à Paris sur un prétexte quelconque, qu'on lui parle doucement de sa position, qu'on lui témoigne de l'intérêt et l'intention de le placer d'une manière plus convenable. On lui demande sa démission et tout sera fini. Le scandale est à son comble. M. de Murat donnera là-dessus tous les détails possibles. Il a tout vu, il sait tout, et il n'est pas suspect.

Même insistance le 4 février. Le 18, Lamennais ajoute :

L'évêque paraît avoir le projet d'aller à Paris dans deux mois. Ce sera le moment d'agir et je ne doute presque pas du succès, si ceux qui peuvent l'assurer s'entendent bien. Il est bon que vous sachiez que l'évêque est appuyé par Jordan, chargé des affaires du culte au ministère de l'Intérieur. Cet homme, qui est janséniste, fait un mal infini à la religion et je ne conçois pas qu'il garde sa place sous un ministre chrétien.

Lorsque, en juin, Mgr de La Romagère est à Paris, Lamennais insiste dans une lettre du 18, et plus encore le 28 juin et

9. H. de Courcy, *Lettres à Mgr Bruté*, p. 155. Lettre du 24 septembre 1819.

10. E. Forgues, *Correspondance inédite*, p. 51.

11. E. Forgues, *Correspondance inédite*, p. 57.

11* Toutes ces lettres à Senfft sont inédites; de même les réponses de Senfft dont les originaux sont en ma possession.

de nouveau le 7 juillet : un scandale a été donné par un grand vicaire du prélat, sans que celui-ci parût s'en émouvoir ; un sermon a été prononcé à la cathédrale même de Saint-Brieuc par un ancien moine méprisé, pour défendre l'évêque, tout en le recommandant à l'indulgence des fidèles; ce sermon a été imprimé et répandu à profusion. Le 14 juillet, Lamennais finit par rédiger une note sur toutes ces affaires, disant à Senfft:

Vous en ferez l'usage qui vous paraîtra le plus à propos. Je puis vous garantir l'exactitude des faits. Est-il possible qu'on ne fasse pas tout ce qu'il est humainement possible de faire, pour arrêter de pareils scandales. Hélas ! Il s'agit du salut de près de 700 000 âmes; et quand il ne s'agirait que d'une seule !

Senfft, nous en sommes sûrs, ne manqua pas d'agir. Mais ses lettres des premiers mois de 1822 nous manquent. Il écrit le 24 juin de Versailles :

J'espère que M. Perreau, et Jules de Polignac qui dans ce moment-ci paraît très bien disposé pour servir la religion, ne négligeront pas le séjour de l'évêque de Saint-Brieuc ici, pour sauver le diocèse. Je tâcherai de les y faire penser, ainsi que le grand aumônier, la première fois que j'irai à Paris dans le courant de la semaine.

Et le 22 juillet :

J'ai fait usage des faits que vous m'avez communiqués relativement à l'évêque de Saint-Brieuc, et j'espère que le grand aumônier parlera à Corbière pour faire faire à l'évêque la proposition d'une place à Saint-Denis. Les tentatives qu'a faites sa famille pour l'engager à donner sa démission ont été infructueuses.

Saint-Denis offrait l'avantage d'une retraite distinguée. Le gouvernement de la Restauration avait conservé cette institution napoléonienne, par laquelle l'empereur avait voulu à la fois assurer aux évêques vieillis *otium cum dignitate*, et aux tombeaux des rois de France une sorte de garde d'honneur. Mais Mgr de La Romagère était loin de se croire un homme fini ou impossible. Et l'on va voir de quels principes il faisait dépendre l'issue de sa querelle avec l'abbé Jean de La Mennais.

Mgr Laveille[12], dans son histoire de Jean de La Mennais, raconte comment le prélat tâcha, mais en vain, de gagner à sa cause le Grand Aumônier. La réponse qu'il en reçut était significative[13]; mais elle ne le découragea pas. Il pensa que

12. *Jean-Marie de La Mennais*, 1780-1860 (Paris, Poussielgue, 1903).

13. On en trouvera le texte intégral dans Mgr Laveille (*Jean-Marie de La Mennais*,, p. 378). L'historien résume aussi l'histoire du conflit (*Ibid.*, t. I, p. 370-376), et les détails qu'il donne ne sont pas à l'honneur de l'évêque.

du côté du gouvernement il trouverait plus facilement crédit. Et là, malheureusement, son espoir ne fut point déçu. Le livre de Mgr Laveille ne touchant pas ce point, il convient d'en dire ici quelque chose.

Comme on le soupçonne aisément, de pareilles tractations et les malaises qui en étaient l'origine ont laissé quelque trace dans les dossiers du ministère de l'Intérieur. Bien avant que Lamennais fît, sur le compte de l'évêque de Saint-Brieuc, les vives récriminations que l'on vient de lire, celui-ci avait saisi le président du Conseil de ses difficultés avec son vicaire général. C'est tout un mémoire que le prélat adresse au duc de Richelieu. La pièce est calme, précise, et sans être un chef-d'œuvre d'élégance, elle est écrite avec plus de soin que les *Mémoires* du rescapé des pontons.

Naturellement, l'abbé de La Mennais a tous les torts. L'évêque n'a eu pour lui que des égards et des bontés. Ses souvenirs d'ancien grand vicaire de Châlons et de Clermont suffisent pour lui rappeler comment on doit gouverner un diocèse. Il a établi un conseil près de lui, composé de plusieurs grands vicaires à pouvoirs plus ou moins étendus. Habitué à gouverner seul, Jean de La Mennais n'a pu supporter ce partage d'autorité. Il a donné sa démission par écrit, une première, une deuxième fois. Aucun effort de l'évêque n'a pu le faire revenir sur sa décision. Il a même essayé de détacher du prélat les autres membres du conseil et il y a réussi. Ce prêtre a de grands talents, il est capable de gouverner, mais il lui manque la docilité et le respect à l'égard de son évêque. Sa dernière incartade a été de signifier par écrit qu'il allait quitter Saint-Brieuc, qu'il était obligé de supprimer deux écoles de filles et de garçons qu'il soutenait de ses deniers et qu'il transférait à Auray le noviciat des Petits Frères. Le public rendra nécessairement l'évêque responsable de ce malheur. Et pourtant l'évêque est sans ressources personnelles; outre que le soulèvement de l'opinion contre sa personne risque de le mettre dans l'impossibilité de trouver du concours dans la ville épiscopale. Tout cela n'est-il pas intolérable ? Qui pourrait, en conscience, supporter une telle insubordination ?

Si je n'ai pas de grands talents, dit le prélat en terminant son mémoire, je me flatte d'avoir une longue expérience, j'ai recours à Dieu qui peut suppléer à ce qui me manque, j'ai souffert persécution pendant dix ans pour sa gloire. Il ne m'abandonnera pas, si les hommes me condamnent injustement. Je ne déshonorerai pas (je l'espère du moins avec son secours) mes cheveux blancs, en cédant mon autorité, quand je sais que généralement les prê-

tres de mon diocèse, surtout hors de Saint-Brieuc, gémissent de me voir ainsi fatigué et harcelé sans l'avoir mérité. Hélas ! qu'il me serait doux de reprendre les douceurs de la vie privée, de me retrouver avec mes compatriotes et mes parents où je trouvais de vrais amis. Mais non, j'ai été mis au poste d'honneur, je dois montrer de la fermeté et du caractère, quelques sensibles que soient les peines, qui me sont suscitées. *Potius mori quam faedari*[14].

Un mois après, nouveau mémoire. Mgr de La Romagère s'arrangera, à condition que le gouvernement l'aide, pour se tirer des embarras financiers où on l'a jeté. Ses plans sont faits pour acheter et aménager l'ancien séminaire, il a aussi un séminaire à Tréguier. A condition d'être soutenu, sur ces deux points, il pourra se charger des écoles de garçons et de filles de Saint-Brieuc. Mais il ne faut pas que le ministre soit dupe ni des renseignements du préfet des Côtes-du-Nord, ni des agissements de l'abbé Jean de La Mennais. Celui-ci, récemment prié de reprendre ses fonctions de vicaire général, a répondu avec la même raideur qu'autrefois. Le préfet des Côtes-du-Nord, gagné par M. Féli de Lamennais, a toujours été partial contre l'évêque. Peut-être même les députés du département ont-ils mal parlé à Paris. Mais la question est claire, il s'agit de savoir si les hommes de talent peuvent « faire ployer à leur gré les personnes revêtues de l'autorité, et que leur âge et leur longue expérience dans les temps orageux devraient faire respecter ». Les faits parlent hautement, et d'ailleurs cette « phrénésie » d'insubordination est un « mal général dans tous les royaumes de l'Europe ». On pourrait peut-être « confier à M. de La Mennais une place importante par exemple dans l'Université. Il ferait beaucoup de bien ». Plus tard, on pourrait en faire un évêque, pas maintenant. « Il réussirait moins bien, s'il était élevé à l'épiscopat, que dans un âge plus avancé, lorsque l'expérience aura fait revenir aux principes anciens notre jeunesse beaucoup trop bouillante et impatiente du joug. »

Le duc de Richelieu confia à Camille Jordan, directeur des cultes, le soin d'étudier cette affaire. Après avoir pris connaissance du premier mémoire, et parlé avec le coadjuteur de Paris, M. de Quélen, Jordan écrit au ministre :

Je crois blâmable et dangereux le système de résistance et de dénigration employé contre M. l'évêque de Saint-Brieuc par un inférieur qui est libre de s'éloigner, mais non de braver l'autorité épiscopale.

Des talents et du zèle, l'habitude du commandement, l'appui d'un nom célèbre, et de grandes libéralités dont la source est in-

14. Arch. nat., F19, 418. Mémoire du 21 mars 1821.

connue, ne justifient pas cet oubli de la charité chrétienne et de la subordination. Il confirme d'ailleurs les impressions que le ministère de l'Intérieur aurait reçues, lorsqu'il était en rapport direct avec les vicaires généraux de Saint-Brieuc, pendant la vacance du siège. Je suis donc très porté à plaindre aujourd'hui et à partager celles de M. l'évêque[15].

Le métier de directeur des cultes est délicat et difficile. Quoique Camille Jordan fût un homme de conscience, dans le procès qui lui était soumis par le ministre, son enquête est bien sommaire. Il donne raison à l'évêque, sans avoir entendu la partie adverse. Les griefs du prélat sont précis, mais il se borne sur le principal à des affirmations. S'il avait produit les lettres de Jean de La Mennais, il aurait fourni le moyen de constater si celui-ci était irrespectueux. Il lui prête un plan de guerre basse et sournoise, digne d'un parfait intrigant. Mais, une fois encore, où sont les preuves ? Jordan estime que de telles hypothèses sont suffisamment autorisées par certaines lettres arrivées à Paris, pendant la vacance du siège. Faible couverture. Malheureusement, il est impossible d'en douter, La Romagère, quoiqu'il en soit de ses vertus de confesseur de la foi et de son zèle de pasteur, n'a pas la tête solide. Il est bizarre et maladivement jaloux de son autorité. Qui lira Mgr Laveille et les pièces où il s'appuie, ne peut guère mettre la chose en question.

Mais finalement le duc de Richelieu crut Jordan, comme celui-ci croyait Mgr de La Romagère. Le prélat demeura évêque de Saint-Brieuc jusqu'au 19 février 1841, jour où il mourut, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Et c'est ainsi qu'il fut démontré combien Féli de Lamennais avait peu d'influence sur le gouvernement, et combien il est difficile à un homme haut placé de résigner ses fonctions.

Cette démission manquée n'en eut pas moins un contrecoup imprévu, le départ de Jean pour la Grande Aumônerie.

J'ignore qui le premier y pensa[16]; ce qui est certain, c'est que le P. Jennessaux, au printemps de 1822, écrivit à l'abbé Jean pour le pressentir. Dans une lettre du 30 mai, et après avoir vu le P. Jennessaux, le comte de Senfft mande à Lamennais:

J'espère que M. votre frère ne se refusera pas au désir qu'on lui témoigne de le voir ici. Il est impossible qu'il résiste à la vocation d'être l'âme du conseil ecclésiastique qu'on établira auprès

15. Arch. nat., F19 418. Lettre du 17 mars 1821.

16. Mgr Laveille (*Jean-Marie de La Mennais*, t. I, p. 392) conjecture que l'idée put venir de Quélen, qui connaissait Jean.

du Grand Aumônier. Celui-ci veut se débarrasser de Feutrier. N'est-ce pas là une preuve de plus que Dieu soutient et conduit à bien les simples d'esprit qui mettent en lui leur confiance ?[17]

Lamennais ne voit à ce parti que des objections :

Mon frère a répondu au P. Jennessaux au sujet de la proposition dont vous me parlez. Ainsi, vous savez déjà sans doute *une partie* des raisons qui empêchent mon frère de se rendre au désir qu'on lui témoigne. Si nous pouvions en causer un demi-quart d'heure seulement, je suis sûr que vous conviendriez qu'il ne doit pas hésiter à rester encore quelque temps où il est, quelque pénible que soit sa position. Une ordonnance royale vient d'autoriser sa congrégation des Petits Frères, c'est une œuvre très importante qu'il faut consolider[18].

Senfft explique et résiste :

M. Jennessaux m'a parlé de la lettre de M. votre frère. Je pense qu'en stipulant un délai, ou une absence de quelques mois en Bretagne pendant deux ans, les intérêts des Petits Frères pourraient se combiner avec ceux de l'Église de France. Je vous répète que j'ai confiance dans la gestion du Grand Aumônier, parce que Dieu bénit le simple de cœur. Mais il faut que les hommes forts ne refusent pas leur secours[19].

Lamennais ne se rend pas encore :

Il est tout à fait impossible d'expliquer dans une lettre ce que j'aurais à vous dire sur la proposition qu'on a faite à mon frère. Cela demanderait un entretien *os ad os*. Je vois bien peu d'utilité à *parler* dans un conseil, et c'est un grand dégoût pour les hommes que vous appelez forts, parce qu'ils sentent que cela ne mène à rien. Ce qui manque principalement c'est la volonté, l'action; c'est cette conscience intime de soi-même et de ce qu'on peut, cette force *opérante* qui ne dit pas : *faites;* mais : *ce que dit celui-là,* je le ferai. Du reste, représentez-vous ce que c'est qu'une congrégation naissante abandonnée à elle-même loin de son chef, et vous conviendrez que ce serait risquer de détruire une œuvre très importante qu'il ne faut plus que peu de temps pour affermir[20].

L'ordonnance royale d'approbation était du 1er mai 1822. Lorsque le fondateur la promulgua pour la joie des intéressés, ceux-ci étaient soixante, sans parler d'une quinzaine d'aspirants. L'œuvre comptait cinq ans à peine; les frères n'avaient pas encore d'habit religieux. Le jeune arbre demandait encore les soins de celui qui l'avait planté. Senfft et Féli lui-même voyaient la nécessité absolue de ces soins prolongés.

17. Lettre du 30 mai 1822 (en ma possession).
18. Lettre inédite du 22 juin 1822.
19. Lettre du 29 juin 1822 (en ma possession).
20. Lettre inédite du 7 juillet 1822.

Quoiqu'il en soit, de Paris le comte de Senfft poursuit avec ténacité sa discussion avec son ami. Il veut l'emporter et il l'emportera.

Vos objections contre le voyage de votre frère à Paris seraient justes, s'il ne s'agissait que d'une place au conseil. Mais il paraît que c'est de remplacer le vicaire général qu'il s'agit, et cela mérite au moins qu'on examine, car c'est là tout le pouvoir[21].

Revenant sur la partie perdue dans l'affaire de la démission de Mgr de La Romagère, Lamennais se résigne :

Je n'attends plus rien que de la Providence pour le malheureux diocèse de Saint-Brieuc. Vous avez fait, mon cher ami, avec un zèle que Dieu récompensera, ce qu'il était humainement possible de faire. Mais maintenant il ne faut plus voir que la volonté de Dieu, qui se manifeste par l'événement. Adorons, prions et attendons en silence un moins triste avenir.

Puis, au sujet de la Grande Aumônerie :

Je suis entièrement de votre avis, sur la place de vicaire général; mais dans la lettre de M. Jennesseaux, il n'était question que d'un conseil, et non pas d'un conseil auprès du Grand Aumônier, mais d'un conseil auprès de M. Perreau. De sorte qu'on serait allé là conseiller un homme d'en conseiller un autre; et dans tout cela pas le moindre pouvoir, pas la moindre action. Si l'on désire la chose telle que vous l'entendez, alors pourquoi ne pas aller droit au but ? Elle ne paraît faisable que de cette manière. Serait-il raisonnable de compromettre une œuvre commencée et presque achevée, pour aller se mettre dans une position d'attente qui est presque toujours une fausse position ?[23]

Le temps s'écoule, les objections s'atténuent, sans qu'une conclusion soit tirée en Bretagne. Lamennais préférait au fond qu'on fît de son frère un évêque de Saint-Brieuc ou de Vannes.

M. Jennesseaux vous dira où en sont les choses relativement à mon frère. Si la Providence l'appelle, il ira. Mais nous ne pouvons ni lui ni moi le désirer, en considérant le bien qu'il fait en Bretagne et l'influence qu'il exerce dans toute la province. C'est ici qu'il faudrait le placer, quand l'occasion s'en présentera. Il est important qu'on sache que le jansénisme fait des progrès effrayants dans le diocèse de Vannes. On ne peut pas calculer les suites politiques et religieuses d'un pareil mal[24].

Durant un voyage qu'il fit à Paris pendant que les Senfft étaient à Aix-la-Chapelle, Lamennais put comprendre sur

21. Lettre du 22 juillet 1822 (en ma possession).
23. Lettre inédite du 27 juillet 1822.
24. Lettre inédite du 12 octobre 1822.

place de quoi au juste il était question pour Jean, et mesurer l'importance de la charge. De retour à La Chenaie, il écrit au comte de Senfft :

Mon frère attend l'ordre de partir qui peut arriver tous les jours. Je ne puis vous exprimer combien il lui coûte de quitter la Bretagne et tant de braves gens à qui il était si nécessaire et qui lui étaient très dévoués. Pour moi je ne doute presque pas que la Providence ne le ramène dans ce pays-ci, quand il pourra y être dans une situation qui lui permettra de faire le bien sans obstacle. En attendant il doit obéir à la volonté de Dieu, en se rendant à Paris, et c'est le seul motif qui le décide[25].

Le 20 novembre, tout est fait. Lamennais écrit :

Mon frère part cette semaine. Il aura l'honneur de vous voir en arrivant. De tous les hommes qu'il a vus à Paris, vous êtes celui pour lequel il a conservé le plus de vénération et d'attachement. Vous savez, mon digne ami, à quel point ces deux sentiments sont gravés dans mon cœur.

Le 28 novembre 1822, à neuf heures du matin, Jean de La Mennais arrivait aux Feuillantines, où Mlle de Lucinière et ses amies le reçurent avec joie et veillèrent jalousement à l'habiller en abbé de cour. C'est dans une lettre triomphante de la généreuse hôtesse à Féli, que nous trouvons ces charmants détails[26]. Et ce qui est beaucoup plus important, tout en réglant les affaires de la Grande Aumônerie à l'entière satisfaction de Mgr de Croy, l'abbé Jean, grâce à une activité incomparable, trouvera le moyen de veiller en père sur ses Frères instituteurs de Bretagne.

## III

A Louis XVIII, mort le 16 septembre 1824, succéda Charles X son frère. Le 25 septembre, le nouveau roi fit son entrée solennelle dans Paris; le 22 décembre, il prononça le discours du trône. Les royalistes avaient une très forte majorité dans les deux Chambres. Villèle, tout en donnant principalement ses soins aux finances, consentit à toucher aux choses religieuses, dans un esprit de protection. Plus de cinq cents vols avaient eu lieu dans les églises en quatre ans. Le gouvernement fit un projet de loi : les profanateurs volontaires, haineux et publics, d'hosties consacrées seraient punis de mort; les vols dans tout édifice des cultes légalement établis étaient aussi punis. Les congrégations religieuses de femmes étaient très florissantes. On voulut les réglementer. On soumit leur

25. Lettre inédite du 9 novembre 1822.
26. Mgr Laveille, *Jean-Marie de La Mennais*, t. I, p. 396.

existence à une approbation par décret et leur gestion financière au contrôle de l'État. Les projets de la loi furent déposés le 4 janvier 1825, à la Chambre des pairs, par le garde des sceaux.

Il est probable que ce fut pendant son séjour à Paris, au retour de son voyage d'Italie, que Lamennais apprit les projets du gouvernement relatifs aux congrégations religieuses de femmes, et à la punition du sacrilège. En tout cas, revenu à La Chesnaie, il écrivit et lança coup sur coup deux brochures qui eurent le plus grand retentissement.

Le 24 janvier 1825, Senfft lui écrivait :

... Louise se réserve l'emploi de vous mander des folies, à la condition, comme il s'entend, que vous ne répondiez qu'à une sur dix de ses lettres. Je ne sais si je marche sur ses brisées, en vous faisant remarquer, dans le projet de loi *contre* les communautés religieuses, le retour qu'on fait faire, au testateur et aux héritiers du bien des maisons supprimées. M. Busson et M. Perreau ont donné aux membres de la commission des notes sur cette loi. Le mieux est qu'elle soit rejetée. L'article du *Mémorial* me paraît insuffisant[1].

Lamennais répond de La Chesnaie :

Dites, je vous prie [à la comtesse Louise] qu'en méditant sur la législation pénale, à l'occasion du sacrilège et de M. le garde des sceaux, j'ai inventé (*horrendum dictu!*) un nouveau supplice dont je propose l'essai sur Mgr d'Hermopolis. Je veux le faire tirer à quatre dindons. Il ne me manque que les cochers. J'en laisse le droit à la comtesse Louise.

Vous avez dû recevoir, au moment où vous lisez ces folies, mes deux petits écrits sur le projet de loi. Je ne doute pas que le second surtout n'excite de violentes clameurs. Mais que m'importe ? J'ai dit la vérité, et j'ai voulu la dire avec assez de force, pour qu'on sentît qu'elle est encore reine, qu'elle commande encore, qu'elle n'obéit pas, et que pour en finir avec elle, il faut autre chose que l'instinct des bourreaux. Qu'en pense Madame la comtesse ?[2]

En tête de sa brochure sur le sacrilège, Lamennais avait rappelé la loi des douze Tables qui punissait comme parricide le violateur d'un lieu sacré. Son grief principal, contre le projet de loi du garde des sceaux Peyronnet, tient dans les dernières lignes de son écrit :

Affligé des nombreux sacrilèges qui épouvantent la France, le ministre , pour y remédier, vient proposer à ses députés et aux pairs du royaume une déclaration d'indifférence pour toutes les religions légalement établies, une profession solennelle d'athéis-

1. Lettre du 24 janvier 1825 (en ma possession).
2. Lettre inédite du 31 janvier 1825.

me. Espérons que cette loi funeste sera repoussée avec toute l'indignation, toute l'horreur qu'elle doit inspirer à tout homme qui croit en Dieu. Grâce au ciel, on s'est trop pressé : la France, quoiqu'on ait dit, pour hâter ses progrès, n'est pas encore mûre pour ces doctrines, et de telles lois ne sont proclamées d'ordinaire que la veille de la mort des peuples[2].

Le projet de loi sur les congrégations religieuses avait été présenté le 4 janvier par Mgr Frayssinous à la Chambre des pairs. En terminant sa brochure, Lamennais invitait le prélat à relire le rapport de 1808 sur l'utilité des congrégations, et après avoir marqué comment Bonaparte était plus logique et plus juste, dans sa législation, qu'un évêque ministre du roi très chrétien, il l'apostrophait avec cette virulente ironie :

Non, non, Monseigneur, vous n'êtes pas de ceux qui se précipitent dans le bien; ne craignez pas qu'on vous en accuse, vous vous êtes mis à l'abri de ce reproche; votre loi suffirait seule à confondre à jamais quiconque oserait vous l'adresser... Monseigneur, craignez plus encore les larmes et les regrets de l'enfance, les gémissements de la misère désormais écoutés de Dieu seul, les plaintes solitaires des mourants, et le silence des cellules où la prière cessera, que de « vous précipiter dans le bien »[3].

De tels morceaux provoquaient l'enthousiasme, à la rue du Bac. Et Senfft écrivait :

Votre seconde brochure est admirable. Les clameurs sont violentes comme de raison; car on a si peu de foi de nos jours, qu'on ne peut pas supporter, et par conséquent on ne veut pas être forcé d'apercevoir, les conséquences de la vérité qu'on *admet* plutôt qu'on n'y croit. *Le Constitutionnel* du 5 contient un article fort remarquable sur votre brochure du sacrilège. Il avoue que tout catholique doit aboutir à vos raisonnements. Puis, en les combattant, il fait voir assez effrontément que la religion catholique n'est pas la sienne. Mais, hélas ! elle n'est pas non plus, dans ce sens, celle de nos lâches chrétiens...

L'inconvénient le plus grave de la loi, qui était sans doute dans l'intention de M. Ferrand et qui échappe à bien du monde, c'est qu'en régularisant l'existence des communautés de femmes, on rend celle des communautés d'hommes plus précaire, et qu'on l'expose à l'arbitraire d'un ministère malveillant. Je tâcherai de rendre M. Clausel et M. de Bertier sensibles à cette conséquence, qui pourra contribuer au rejet de la loi à la Chambre des députés, où la conscience entre encore pour quelque chose dans les déterminations.

Vos dindons sont parfaits. Je pense que vous serez content des cochers; mais je crains qu'au moment de former l'attelage, on ne soit embarrassé de distinguer les uns des autres.

2. *Nouveaux Mélanges*, p. 498.
3. *Nouveaux Mélanges*, p. 522.

La comtesse Louise, malicieusement provoquée par Lamennais, ne voulut point demeurer en reste.

La péroraison de votre incomparable morceau sur la loi des communautés religieuses retentit encore à mes oreilles, dans tout l'éclat de sa sévérité. Cette voix si forte dont vous êtes doué pour la défense de la vérité, retentira-t-elle toujours dans le désert ? *Aures habent et non audient.* Qu'ils soient jugés sévèrement ceux qui s'obstinent à rejeter le secours que le ciel leur accorde, et à s'aveugler volontairement sur le bord de l'abîme où ils précipitent la religion et la société !

Le nouveau supplice me semble merveilleux. Je propose pour *cocher* des *dindons* certain ministère qu'un diplomate nous proposa une fois, c'est-à-dire le rapporteur de la loi *contre* les couvents, le chevalier du Turban, le chantre de l'ail[4], et pour que l'ordre des évêques n'ait pas sujet de se plaindre d'être oublié, je fais la motion de leur joindre certain prélat, moins jaloux du confort de ses droits que du confort de sa pipe, de ses chevaux, de son chien, de sa chatte et de son sansonnet.

Tout ce qu'on voit indigne, dégoûte. Mme de Bertier me disait, il y a deux jours, que tous ces prétendus gens vertueux sacrifient leur devoir et leur honneur — non à l'argent, il est vrai — mais à la crainte d'un regard d'en haut, à la peur de se compromettre. C'est, ajouta-t-elle, une étrange espèce de corruption que celle de la peur[5].

Lamennais n'avait pas besoin qu'on l'aidât à conclure de la sorte. La fierté et la logique l'y entraînaient de tout leur poids. Quant aux cochers désignés par la comtesse Louise, il écrivait au comte de Senfft ces lignes féroces : « J'approuve et ratifie, autant que besoin est, la nomination des quatre cochers; et ordonne qu'on leur donne quelque signe distinctif, afin qu'on ne prenne pas les cochers pour l'attelage et l'attelage pour les cochers. » Sur les délibérations futures de la Chambre il disait :

Je suis bien aise que vous ayez un entretien avec Clausel et avec M. de Bertier. Il importe qu'ils comprennent que l'amendement fait à la loi est complètement illusoire. On accorde aux communautés reconnues six mois pour se mettre en règle. Mais qu'est-ce que se mettre en règle ?

De plus, et par rapport à toutes les communautés sans exception, c'est d'une part une chose avouée qu'à peine ont-elles le nécessaire; d'une autre part, c'est un fait constant que, pour avoir le nécessaire, il faut que les religieuses mettent en commun la totalité de leurs petites fortunes; donc la loi. qui leur ôte le droit

4. Il est fait allusion ici à une pièce de vers du comte de Marcellus sur les vertus de l'ail.

5. Lettre inédite du 6 février 1825 (en ma possession).

de disposer au delà d'un *quart* de leurs biens, ôte en même temps aux communautés les trois-quarts du nécessaire. Ainsi ma péroraison porte sur l'ensemble de la loi. Toute communauté qui sollicitera d'être approuvée fera une folie. J'aurais encore beaucoup d'autres observations à présenter. Mais le temps me manque. Et d'ailleurs à quoi cela servirait-il ? Je suis charmé qu'on crie, c'est bon signe, car il n'y a aujourd'hui que le bon sens qui blesse[6].

A la fin de février, Senfft espérait encore que des amendements amélioreraient la loi. Il disait de Mgr d'Hermopolis :

M. Frayssinous a le bon esprit de répondre aux clameurs qu'on lui adresse contre vous que vous n'êtes dirigé que par l'amour du bien et par votre conviction, et que vos attaques contre certaines gens ne constituent pas un péché véniel. On est moins doux à l'archevêché, où l'on ne s'abstient de vous interdire que parce que vous n'y êtes pas. Je leur en fais mon compliment[7].

En fait, la loi du sacrilège fut votée[8] et celle des congrégations aussi[9]. Pour la première, Royer-Collard fit adopter le principe que la loi ne pouvait contenir aucune profession de foi. Pour la seconde, l'autorité de Pasquier l'emporta; on proclama la nécessité d'une loi et l'insuffisance d'un décret de l'exécutif pour approuver un ordre religieux; et on soumit à un contrôle étroit de l'État la gestion financière. A ce confluent de la Restauration, deux courants se heurtent dans un violent remous, celui de la tradition religieuse d'avant 89, et celui de l'indifférence religieuse consacrée par la Déclaration des droits. Plus qu'ils ne le croient, Royer-Collard, chef des doctrinaires, et Pasquier, cet ancien conseiller d'État de Napoléon, tiennent de la Révolution sécularisatrice. Lamennais, au contraire, s'arc-boute au principe de la religion d'État. Même si ce principe n'était pas consacré par la Charte, il en affirmerait la nécessité; à ses yeux, les États, pas plus que les individus, ne sauraient rester dans l'indifférence religieuse.

Il ne peut donc s'accommoder de la politique de Villèle : il la juge, comme celle du duc Decazes, trop timide, trop entre-deux, trop loin des principes. Ni la Charte, ni le parlement, ni les ménagements à l'égard des libéraux, ne sont de son goût. Des constitutions écrites il pense autant de mal que Joseph de Maistre. La théorie du pouvoir esquissée par Bonald est sa théorie. Il estime que la science et l'art de gouverner seront restaurés en France, lorsque les ministres de

6. Lettre inédite du 11 février 1825.
7. Lettre du 21 février 1825 (en ma possession).
8. A la Chambre des pairs, par 127 voix contre 92; à la Chambre des députés, par 210 voix contre 95.
9. A la Chambre des pairs, par 171 voix contre 34.

Charles X se mettront à l'école de Haller. Jamais il n'aurait défini la politique : le discernement du possible. Il vit dans l'absolu. Plus qu'homme de son temps, il croit que le christianisme gardera la France de la mort. Dès lors, les chrétiens préposés à la chose publique, qui hésitent à recourir à l'action vivifiante de l'Église, ou qui la limitent avec une circonspection inquiète, lui apparaissent comme des transfuges de la foi. On connaît le portrait qu'il a tracé de Nazon[10], à la manière de La Bruyère : cet homme « incapable d'une haute pensée », « propre aux petites choses », « supérieur à ce qui n'est rien », c'est Villèle. Et contre les ministres sans idéal et sans hardiesse, il a tracé ces lignes dogmatiques :

Les hommes s'imaginent d'ordinaire que rien ne se fait avec sagesse que ce qui se fait avec lenteur, et pour ainsi parler à force de temps. Ils ont raison en un sens, et à un certain degré; mais ils n'ont pas raison toujours et en tout. Les génies dominateurs qui ont exercé une puissante influence sur leur siècle, et traîné le monde à leur suite, ont été redevables de cet ascendant, moins encore à des vues plus étendues, plus pénétrantes, qu'à une volonté plus active, plus prompte. Ils ont fait bien, parce qu'ils ont fait ce que la société aurait fait à la longue si les circonstances n'avaient pas dérangé son action; et ils ont fait beaucoup plus que nul autre, et plus que la société abandonnée à elle-même n'eût pu faire, parce qu'ils ont fait vite et se sont affranchis du temps. Pour conduire les peuples, il faut marcher, marcher devant eux[11].

Parce que le roi ne marche pas devant le peuple de France, Lamennais un jour se détachera du roi; il finira même, parce que le pape ne marche pas devant les peuples de l'Europe, par se détacher du pape.

Paul Dudon.

10. *Nouveaux Mélanges*, p. 533-535.
11. *Nouveaux Mélanges*, p. 548.

# BULLETIN CRITIQUE

Stéphen d'Irsay. — *Histoire des Universités françaises et étrangères, des origines à nos jours.* Tome I : *Moyen Age et Renaissance.* — Paris, Aug. Picard, 1933. In-8° de XII-372 pages, 20 planches et 1 carte.

L'auteur de cet ouvrage peut déclarer avec raison, au début de son avant-propos, qu' « une histoire générale des Universités n'avait pas encore été écrite ». Du grand travail entrepris par le P. Denifle, un seul volume a paru; il ne devait d'ailleurs embrasser que le Moyen Age. C'est aussi à cette période que se limite l'ouvrage de Rashdall. Par ailleurs, il n'existe que des travaux partiels, de valeur très inégale. Pour oser entreprendre, comme M. d'Irsay, de traiter en deux volumes, et de poursuivre jusqu'à nos jours, un aussi immense sujet, il faut le connaître assez à fond pour distinguer du premier coup l'essentiel de l'accessoire, posséder l'art de dire cet essentiel en peu de mots, savoir appuyer ses dires d'indications bibliographiques précises, brèves et bien choisies. De ces diverses qualités, M. d'Irsay est un exemple. Dans l'ensemble, son ouvrage est excellent; et l'on pourrait presque dire que pour s'en convaincre il suffit d'un coup d'œil jeté sur la table des chapitres; le plan a visiblement été conçu par un homme qui domine son sujet. Les quelques remarques que nous aurons à faire se réduisent à bien peu de chose.

Dans l'esquisse, fort bien faite, de bibliographie critique qui forme une partie du chapitre I, notons, p. 18, que c'est à M. Marcel et non à M. Paul Fournier que sont dus les trois volumes sur la *Faculté de décret de l'Université de Paris,* parus (1900) dans l'*Histoire générale de Paris.* Le chapitre II traite des écoles préuniversitaires, et de l'origine de l'étude des arts libéraux. Il est très riche de faits et de renseignements. Peut-être souhaiterait-on çà et là un souci un peu plus vif de la précision chronologique. Une remarque très juste s'applique en gros à tout le Moyen Age : tandis que dans l'antiquité les « arts », ou ce qui correspondait à ce qu'on appellera de ce nom, étaient cultivés pour eux-mêmes, au Moyen Age on les considérait comme une préparation à des disciplines supérieures, et c'était par cette fin plus élevée qu'on en justifiait l'étude. Encore une fois cela est vrai en gros; mais n'y a-t-il pas eu à certaines époques du Moyen Age de véritables humanistes, pour lesquels la culture des lettres était en réalité une fin en soi, dont ils ne s'excusaient que par habitude ? M. d'Irsay ne s'exagère-t-il pas un peu, p. 33, pour le haut Moyen Age, la survivance des institutions romaines ? La civilisation nous paraît avoir été plus en danger qu'il ne le dit p. 34. P. 41, est-il tout à fait exact de dire que « Cassien, et plus tard, en Italie, Cassiodore,

furent les vrais fondateurs de ce mouvement littéraire dans les monastères, avant même que la règle de saint Benoît prescrivît l'organisation du travail d'une façon permanente ? » D'abord Cassiodore, au moins le Cassiodore moine, le Cassiodore de Vivarium, est postérieur à la rédaction de la règle bénédictine; ensuite saint Benoît a-t-il vraiment organisé les études dans les monastères : la lecture telle qu'il la conçoit est-elle autre chose qu'une méditation pieuse aidée d'un livre ? — Est-ce résumer exactement les caractères de la Renaissance carolingienne que de parler d'un « courant de réforme ecclésiastique mis en œuvre par les papes, par les conciles et synodes provinciaux, par les évêques, et dont Charlemagne et ses successeurs se montrèrent les instruments dociles et agissants » ? Le rôle des papes se réduit, ici, à bien peu de chose; à peu près tout est dû à la volonté de Charlemagne et de Louis le Pieux, qui ont été bien plus que des instruments. Nous nous permettons de soumettre ces questions à M. d'Irsay.

Avec le chapitre III, on est dans le vif du sujet. Si, d'une façon d'ailleurs assez conventionnelle, on a coutume de faire remonter l'Université de Paris au fameux privilège donné par Philippe-Auguste aux écoliers, en 1200, les écoles parisiennes existaient dès la première moitié du XII^e^ siècle, avec un grand prestige, et des méthodes déjà constituées. M. d'Irsay retrace très bien les origines de la théologie scientifique et de la philosophie scolastique. On aurait aimé qu'il insistât un peu plus — une page ou deux y auraient suffi — sur la lutte très vive qui a mis aux prises les tenants de ces disciplines nouvelles, ainsi que les juristes, avec les humanistes. Il s'en est fallu de bien peu que ce que nous appelons Renaissance ait éclaté dès le XII^e^ siècle. La scolastique et le droit ont arrêté et momentanément supplanté ce mouvement, mais n'ont pas triomphé sans peine; et les polémiques de la fin du XII^e^ siècle ressemblent curieusement à celles des XIV^e^ et XV^e^ siècles. — Une vétille : p. 66, Célestin III n'a pas droit au titre de saint.

Après les origines de l'Université de Paris, M. d'Irsay décrit les débuts de l'Université de Bologne, qui sont assez différents et devaient aboutir à un autre type d'université : une association d'écoliers au lieu d'une association de maîtres. Par les spécialités qu'elles cultivent, les deux corporations s'opposent de même; le droit, romain ou canonique, est pour Bologne ce qu'est la théologie pour Paris. Je ne sais si M. d'Irsay n'exagère pas un peu les tendances impérialistes de l'Université bolonaise. Elles ont pu exister au temps de Frédéric Barberousse En était-il de même au XIII^e^ siècle ? En tous cas elles n'ont pas empêché la commune de se prononcer ordinairement contre Frédéric II ; — c'est en partie pour s'en venger qu'il a fondé l'Université de Naples; — sans qu'on puisse dire cependant qu'une fois devenue pontificale, par la cession de la Romagne faite par Rodolphe de Habsbourg à Nicolas III, Bologne ait été fidèle au Saint-Siège. Au moins autant d'ailleurs que le droit romain, on y a cultivé le droit canonique (ce que dit M. d'Irsay, p. 90, de la formation du *Corpus juris ca-*

*nonici*, est imprécis et presque inexact). — Signalons les pages intéressantes consacrées aux débuts de l'Université de Montpellier, spécialisée dans la médecine; et à l'Université d'Oxford; encore un type assez particulier, où le chancelier de l'évêque fait figure de véritable chef de l'Université, au lieu d'en être l'adversaire.

Tous ces groupements scolaires sont désignés sous le nom de *studia generalia;* comme le constate M. d'Irsay après le P. Denifle,cette expression ne signifie pas le moins du monde qu'on y enseigne toutes les connaissances humaines : en fait ils sont spécialisés, et même quelquefois en droit; c'est ainsi que le Saint-Siège a interdit à Paris l'enseignement du droit romain; non par hostilité systématique contre cette étude, mais pour qu'elle ne fît pas concurrence à la théologie. L'épithète *generale* veut dire que les écoles n'avaient pas une importance seulement locale, mais étaient fréquentées par des étudiants très nombreux et venus de tous côtés; elle exprime un état de fait. — Ces premières universités, d'autre part, sont nées spontanément, se sont développées peu à peu; elles n'ont pas été fondées par une charte à date certaine qui serait comme leur acte de naissance.

Excellent chapitre encore sur la vie universitaire, si bruyante, souvent si agitée. Un trait frappant est l'uniformité à peu près complète, dans toute l'Europe, des programmes et des méthodes d'enseignement. Cela entraînait à la fois des inconvénients et des avantages; l'un de ceux-ci était la très grande facilité, qui s'offrait aux étudiants comme aux maîtres, de passer d'une université et d'un pays à un autre. La plupart des grands professeurs du XIII^e^ et encore du XIV^e^ siècle ont mené ainsi une vie très nomade. — A propos de la place que tenait, dans les exercices scolaires, la dispute, nous regrettons de ne pas trouver signalé, sauf erreur, le livre de M. Glorieux sur *la Littérature quodlibétique de 1260 à 1320.* — L'enseignement, en principe, aurait dû être gratuit ; en fait les étudiants payaient des droits aux professeurs. Ceux-ci ne s'enrichissaient pas dans l'enseignement; il est vrai qu'une brillante carrière universitaire conduisait très souvent à des postes élevés dans l'Église ou l'État (peut-être M. d'Irsay aurait-il pu signaler la place capitale qu'occupent dans la seconde moitié du Moyen Age, les gradués d'université). — Les Universités du début ne sont pas des corporations possédantes; elles n'avaient même pas de locaux pour les cours; chaque maître faisait les siens où il pouvait, dans un couvent, dans une salle louée. Une remarque très juste de M. d'Irsay (p. 153) est que « cette pauvreté apparente fut la force » de l'Université médiévale; « elle n'étalait pas sa puissance dans des palais, dans des gloires matérielles; mais elle n'était pas moins redoutable par sa cohésion, son esprit de corps, par ce manque de stabilité qui lui permettait de se déplacer à son gré, bâton en main, tout comme un pauvre pèlerin sans biens terrestres ». Il est clair en effet que le droit de grève, auquel les Universités tenaient tellement, et le droit d'émigration,

qui en était l'application extrême, auraient trouvé un frein dans la possession d'établissements, de biens, qu'il aurait été pénible d'abandonner. — En revanche, d'assez bonne heure on fonde des collèges, pour secourir les étudiants pauvres en leur assurant le vivre et le couvert. Mais ce n'est qu'une faible partie d'entre eux qui peuvent en profiter. La grande masse des étudiants forme un prolétariat famélique, clercs de nom, et par les privilèges dont ils jouissent, mais indisciplinés, tapageurs et de mœurs souvent déplorables. C'est une des tares les plus déconcertantes du Moyen Age que l'abandon moral dans lequel on les laissait.

Un épisode célèbre de l'histoire de l'Université de Paris est sa querelle avec les Mendiants. M. d'Irsay ne pouvait en parler que très brièvement. Il l'a, à notre avis, trop réduite à un seul point : le joachimisme. Là n'a pas été le plus important. Les questions essentielles étaient plutôt celles-ci : combien de chaires les réguliers pourraient-ils posséder ? et dans quelle mesure seraient-ils liés par les statuts et décisions de l'Université ? Puis les maîtres séculiers de l'Université élargirent le débat, en prenant fait et cause pour le clergé séculier contre les privilèges des Mendiants, et en contestant le principe même de la pauvreté sur lequel reposaient les nouveaux ordres.

Un autre type d'université apparaît dès le XIIIe siècle, celle qui est créée de toutes pièces, pour une fin religieuse ou politique : ainsi l'Université de Toulouse, érigée en 1229, comme moyen de propagande contre l'albigéisme, par la papauté, qui n'épargne rien pour y attirer maîtres et élèves; ou celle de Naples, créée par Frédéric II, afin de former sur place le personnel administratif dont il avait besoin; interdiction était faite à tous ses sujets d'aller enseigner ou étudier ailleurs : « fâcheux précédent, imité avec empressement à la fin du Moyen Age. » Les Universités d'État se multiplient surtout à partir de la seconde moitié du XIVe siècle. D'une part, les étrangers tendent à quitter Paris; l'Université, au cours du Grand Schisme, s'y compromet trop au service de politiques particulières; et au temps de la guerre de Cent ans, la France n'offre pas de sécurité. D'autre part, notamment en Allemagne, où le morcellement politique s'accentue, il n'est pas un prince qui ne désire avoir son Université. L'autonomie de l'État l'exige. Et les événements qui se déroulent à Prague, vers la fin du XIVe siècle — M. d'Irsay y insiste, avec raison, dans d'excellentes pages — montrent de quelles passions nationalistes les Universités pouvaient être l'enjeu ou l'instrument. — Une conséquence très importante, et sur laquelle M. d'Irsay a très justement attiré l'attention, de cet intérêt croissant que les États prennent aux Universités, c'est qu'ils se mettent à les doter, à assurer des traitements aux professeurs, des locaux à l'enseignement. On voit même les papes auxquels on demande de conférer à une fondation les privilèges accoutumés, exiger comme condition que des garanties financières soient données. — Vers le même moment on

commence à voir une tendance à assigner à chaque maître une tâche déterminée, tandis que jusqu'alors chacun enseignait tout, et que chaque étudiant, en somme, n'avait qu'un maître (ce qui explique les querelles sur le nombre des chaires, et pourquoi les maîtres ne voulaient pas qu'il y en eût trop). On s'achemine vers le système moderne des chaires spécialisées.

Naturellement toutes ces créations nouvelles concurrencent l'Université de Paris et lui font du tort. P. 219, M. d'Irsay cite la curieuse supplique au pape où l'Université proteste contre l'érection de nouveaux *studia;* « tout ce qui reste de nous est menacé d'un bouleversement complet ! » Elle n'en joue pas moins encore, dans la première moitié du xv^e^ siècle, un rôle de premier ordre dans l'État et dans l'Église. Ce rôle d'ailleurs n'a pas toujours été heureux. Mais en reprochant à l'Université d'avoir été bourguignonne, anglaise, d'avoir contribué beaucoup à la condamnation de Jeanne d'Arc, on n'oubliera pas ce que rappelle très bien M. d'Irsay : il s'agit d'une Université épurée, et par la violence. L'Université, d'autre part, a aidé à sa manière à mettre fin au Grand Schisme (ne pas écrire, par inadvertance, que le concile de Constance « résolut la division de la chrétienté en obtenant l'abdication de deux antipapes ainsi que celle de Jean XXIII, l'élu du conclave de Pise. » Benoît XIII, le pape d'Avignon, n'a pas abdiqué; il a été déposé. Jean XXIII est bien pape de l'obédience pisane, mais il n'a pas été élu à Pise; il a succédé à Alexandre V. On notera que pour M. d'Irsay la série légitime est la série pisane; cette opinion semble avoir été au xv^e^ siècle celle de la cour de Rome; aujourd'hui elle est, croyons-nous, assez exceptionnelle). Mais, devenue une institution purement nationale, de cosmopolite qu'elle avait été, durement mise au pas par Louis XI, on ne peut se dissimuler que l'Université de Paris entre en décadence au xv^e^ siècle.

Soulevons tout de suite une question que M. d'Irsay aura sans doute à examiner dans son second volume. Dans quelle mesure les Universités françaises actuelles sont-elles les descendantes légitimes des Universités qui ont existé au Moyen Age sur le sol de la France d'aujourd'hui ? A propos de celle d'Aix-en-Provence, fondée en 1409, M. d'Irsay ajoute, p. 212 : « aujourd'hui l'Université d'Aix-Marseille. » Ceci nous paraît fort contestable. Que nos Universités actuelles s'amusent à célébrer leurs poly-centenaires, c'est un plaisir innocent, et même utile, si l'on veut : il entretient le culte du passé. Mais entre elles et leurs devancières, il y a solution de continuité, et grandes différences d'organisation.

Avec le xiv^e^ et surtout le xv^e^ siècle, programmes et méthodes d'enseignement sont mis en question par le grand mouvement intellectuel qui s'appelle la Renaissance. Avec beaucoup d'autres, M. d'Irsay en voit une des premières manifestations dans la mystique de saint François. N'est-ce pas forcer le sens des mots ? — Parlant de la diffusion des études grecques, il se voit amené à consacrer rétrospectivement quelques pages aux écoles byzanti-

nes. Il n'en avait encore rien dit, et ce parti était légitime, car elles n'avaient exercé aucune influence sur les écoles d'Occident. Mais il leur refuse (p. 226) le droit d'être considérées comme des universités, sous prétexte que « Byzance ne connut pas les corporations libres; ses écoles étaient soumises au strict contrôle du gouvernement; la rigidité de ses institutions sociales et de sa vie rigoureusement hiérarchisée... ne lui permettait point de développer cette liberté de groupement et cette autonomie juridique qui étaient, non seulement la condition *sine qua non* de la formation des universités, mais leur essence même. » — Soit ! les définitions de mots sont libres; mais à ce compte il y aura des « universités » modernes, et notamment les universités françaises, auxquelles on devra contester ce titre.

Comment, au prix de quelles difficultés, les universités médiévales ont-elles accueilli la Renaissance et l'humanisme, c'est ce qu'exposent fort bien les chapitres X, pour l'Italie, XI, pour la France et l'Angleterre, XII, pour l'Allemagne. Dans l'ensemble, M. d'Irsay pense que le conflit de l'ancienne et de la nouvelle forme de culture a été moins vif et moins prolongé qu'on a coutume de le dire. Il croit que ce sont seulement les facultés supérieures qui ont résisté à l'humanisme; la faculté des arts s'y serait ouverte bien plus facilement. En Italie surtout les universités auraient été « les pépinières » de l'humanisme. La thèse nous paraît contenir une large part de vérité, à condition de ne pas l'exagérer, de ne pas oublier que même en Italie des institutions privées, comme la célèbre école fondée à Mantoue par Vittorino de Feltre, ou comme l'Académie platonicienne de Marsile Ficin, prouvent que les institutions officielles antérieures ne répondent pas aux besoins nouveaux; et qu'à Paris la Sorbonne a fait au Collège de France l'accueil que l'on sait. Mais peut-être a-t-on attaché par trop d'importance à ce dernier épisode.

Le plan de M. d'Irsay l'amenait à traiter encore, dans ce premier volume, de la Réforme protestante. Il en apprécie très sévèrement les conséquences pour les études universitaires (il s'agit naturellement surtout de l'Allemagne). Bien entendu, les troubles politiques et sociaux n'y pouvaient être favorables. Mais de plus la Réforme a compromis l'enseignement philosophique par son opposition à Aristote (reste à voir si l'aristotétisme médiéval n'avait pas épuisé sa vitalité). Elle n'a fait « qu'accentuer ce fait déjà établi; » les universités deviennent des établissements d'État, absorbés par l'État (p. 303); « le prince (p. 322) veille personnellement sur l'orthodoxie luthérienne de ses professeurs; il décide la plupart des nominations; il désigne les matières à enseigner. » Ce sont « les méthodes de l'absolutisme éclairé ». — Signalons un fait peu connu et curieux : quand le premier duc de Prusse, Albert de Brandebourg, voulut fonder l'Université de Kœnigsberg, il souhaitait naturellement pour elle le privilège caractéristique des universités, le droit de conférer des grades universellement reconnus. Mais il ne pouvait dépendre de lui de le faire. Ce pro-

testant sécularisateur s'adressa au pape; personne ne sera surpris que celui-ci ait refusé (p. 324). — Les Universités catholiques, et notamment Ingolstadt, durent une vitalité un peu plus grande à l'action de l'ordre nouveau des Jésuites. — C'est aussi au XVI^e siècle que commence le grand rôle de Louvain.

Le XVI^e siècle a d'ailleurs vu naître des institutions nouvelles — séminaires et collèges secondaires — dont le succès ne laissera pas de faire du tort aux universités.

Ce premier volume fait attendre impatiemment le second. Ajoutons qu'il est enrichi d'une carte — qui entre autres choses montre de façon très frappante la densité très différente, selon les pays, des universités — et de vingt planches : reproductions de peintures, de sceaux, d'anciennes chartes, de plans, etc.

E. JORDAN.

---

Mlle M. DAVY. — *Un traité de l'amour du* XII^e *siècle. Pierre de Blois.* — Paris, de Boccard, 1932. In-8° de 604 pages.

Mlle Davy, qui prépare une étude d'ensemble sur les théoriciens de l'amour aux XII^e et XIII^e siècles, vient de consacrer un gros volume à l'édition critique et à la traduction du *De Amicitia christiana* de Pierre de Blois. On peut à bon droit s'étonner d'un tel choix. Non pas que Pierre de Blois soit indigne de cette faveur; mais d'autres la méritaient davantage. L'auteur a cédé, semble-t-il, à la tentation d'embellir le sujet, de faire valoir le personnage. Le portrait qui nous est offert de Pierre de Blois est fort attrayant. Mais est-il ressemblant ? Il faudrait, pour le croire, admettre que le traité de l'amitié chrétienne soit l'expression de « l'esprit fin et exigeant » de l'auteur, de « son âme inquiète et profonde, révélatrice de beaucoup de souffrances, de vibrante sensibilité, de charité en continuel éveil. » Or, il semble bien que l'ouvrage de Pierre de Blois soit une pure compilation. Il suffit, pour s'en convaincre, de le confronter avec le *De Natura et dignitate divini amoris* de Guillaume de Saint-Thierry et surtout avec le *Speculum caritatis* et le *De Spirituali amicitia* d'Aelred de Rieval. Ce manque d'originalité de Pierre de Blois a d'ailleurs été signalé plusieurs fois par des critiques, notamment par Egenter dans son *Gottesfreundschaft* paru en 1928, et plus récemment par E. Vansteenberghe dans la *Revue des Sciences religieuses* (1932), p. 572-588. L'affirmation de ces deux auteurs est trop motivée pour que l'on puisse songer à la révoquer en doute.

Il importait de faire cette remarque préliminaire concernant le choix même du sujet que traite Mlle Davy. Celle-ci fait preuve, dans son étude, d'une connaissance sérieuse des philosophes et des théologiens du Moyen Age. Elle aime à confronter les assertions de Pierre de Blois avec celles de ses devanciers et surtout de ses successeurs. Ce qui l'amène à conclure que la connaissance du traité qu'elle édite est indispensable « pour l'étude des grands

courants d'idées médiévales et en particulier pour le problème des origines de la pensée de saint Thomas d'Aquin ». Mais cette incontestable richesse d'informations ne va pas sans quelque imprécision. A vrai dire, l'ouvrage semble avoir été un peu hâtivement composé. De ceci, le style témoigne trop fréquemment. On peut trouver aussi, dans une liste d'auteurs (p. 17) traduite de Pierre de Blois : Trope, Pompée, Tite-Live... Le manuscrit donne, sans aucun doute, *Trogus Pompeius;* et une malencontreuse erreur de lecture a fait croire qu'il s'agissait de deux écrivains de l'antiquité (dont l'un, Trope, sauf erreur, n'a jamais existé), tandis que Pierre de Blois entendait citer Trogue-Pompée.

Nombreuses sont les imperfections de ce genre. Ainsi, par ce titre elliptique : *Motifs de composition,* Mlle Davy annonce qu'elle va étudier les raisons qui déterminèrent Pierre de Blois à écrire son traité. Pierre dit, dans son prologue : « Parce que les vérités ont diminué chez les fils des hommes », et parce que la charité de beaucoup d'entre eux s'est refroidie... » Et l'on conclut : « C'est donc une vue très nette de la corruption des hommes, voire des clercs... qui stimule Pierre de Blois. Il semble se pencher avec douceur et longanimité sur l'humanité malade... » (p. 30). C'est, je crois, s'abuser que de prendre au pied de la lettre les considérations générales exprimées par Pierre de Blois. Elles sont communes à tous les auteurs du Moyen Age. Chaque genre littéraire a ses clichés, fidèlement reproduits par les adeptes du genre. Dans les prologues d'encyclopédies, par exemple, on trouve les mêmes formules, depuis Raban Maur jusqu'à Vincent de Beauvais; elles sont purement conventionnelles et ne reflètent, le plus souvent, en aucune façon, la pensée de l'auteur. Telles sont aussi les maximes tirées de l'Écriture, que l'on trouve fréquemment dans le préambule des chartes. On ne saurait, sans risque d'erreur, y chercher des éléments de documentation sur une époque ou un personnage donnés. Il y a donc là une légère erreur de méthode qu'il convenait de relever.

Il reste que le travail de Mlle Davy se lit avec intérêt. L'édition du *De Amicitia christiana* est soignée; elle est accompagnée d'une traduction fidèle et de notes souvent fort pertinentes.

Michel de Boüard.

---

Paul Sabatier. — *Études inédites sur saint François d'Assise* éditées par Arnold Goffin. — Paris, Fischbacher, 1932. In-8° de IX-386 pages. Prix : 40 francs.

Avec Paul Sabatier les études franciscaines ont perdu non pas seulement un de leurs plus éminents représentants, mais celui qui en avait été en quelque sorte le promoteur. Sa *Vie de saint François,* parue en 1893, peut être en effet considérée comme la première biographie vraiment scientifique du *Poverello* d'Assise et elle a posé une série de problèmes sur lesquels l'érudition moderne n'a cessé de travailler depuis. Dans la pensée de Paul Sa-

batier lui-même, cette vie n'était qu'une première esquisse dont il comptait donner un jour une édition refondue, en tenant compte de toutes les « critiques fondées » qui auraient pu lui être adressées.

Ces critiques n'ont pas manqué. Elles ont explosé de tous côtés au lendemain de la publication de la *Vie de saint François.* Comme l'écrit très justement M. Arnold Goffin, dans son émouvante introduction du présent volume, « certains, les uns pour s'en indigner, les autres pour s'en réjouir, avaient voulu discerner chez Sabatier l'intention secrète de représenter saint François comme l'apôtre d'on ne sait quelle religion personnelle, comme un précurseur du protestantisme. » Il semble que le regretté historien ait été très ému par cette interprétation de son œuvre qui contredisait si profondément sa pensée intime. « Ceux qui ont pris mon Introduction pour une tentative de philosophie ou de prosélytisme, dira-t-il plus tard, se sont mépris. » Il ajoutera : « On m'a accusé d'avoir fait de saint François un protestant ou même un libre-penseur. Le reproche serait grave s'il était fondé. Il pourrait me suffire de répondre que j'ai fait aux œuvres de François une place relativement plus grande que ses autres biographes. J'ai de plus, à bien des reprises, mis en lumière sa correction ecclésiastique, sa parfaite orthodoxie, son ardent loyalisme à l'égard du Siège apostolique. » Le livre posthume, édité par les soins de M. Arnold Goffin, contient des preuves multiples de la sincérité de cette affirmation : qu'il s'agisse de l'attitude de saint François à l'égard des Écritures, de la papauté ou de l'Eucharistie, M. Sabatier insiste sur « son regard fort différent de celui des protestants par sa sincérité, sa foi, sa confiance » (p. 48), sur la « fidélité à l'Église romaine » de cet « homme catholique et tout apostolique » (p. 67-68), sur son attachement à « la plus orthodoxe tradition de l'Église ». Un revirement s'est d'ailleurs produit : il n'est aujourd'hui aucun érudit sérieux qui ne rende hommage à la parfaite loyauté historique de Paul Sabatier et qui ne regrette profondément que la mort ne lui ait pas laissé le temps d'achever la vie refondue qu'il préparait depuis plusieurs années.

Ce sont les matériaux destinés à cette vie refondue que nous présente aujourd'hui, sous le titre d'*Études inédites sur saint François d'Assise,* M. Arnold Goffin, lui aussi spécialiste averti des études franciscaines. On y trouvera des projets de préface pour la nouvelle édition de la *Vie de saint François,* une série de réflexions couchées sur le papier au sujet de la personnalité du Poverello et du milieu dans lequel il a vécu, puis un cours, professé à l'Université de Strasbourg en 1924-1925, qui ne concerne que la jeunesse du saint et les débuts de son apostolat, enfin des notes sur les principaux événements de la vie de saint François et d'autres, où l'on sent parfois une rédaction à peu près définitive, sur les sources de cette vie, notamment sur Thomas Celano et sur le *Speculum perfectionis.*

Peut-être eût-il mieux valu placer en tête du livre cette étude

des sources qui visiblement a beaucoup préoccupé Paul Sabatier et qui apparaît comme l'ossature des jugements qu'il porte sur le caractère et sur l'œuvre de saint François d'Assise. Elle est d'ailleurs fort bien conçue et repose sur d'excellents principes critiques. Dès 1891, Sabatier a très clairement vu que, pour écrire une biographie de François d'Assise, il fallait avoir recours avant tout aux écrits du saint dont la valeur, comme source d'information, était infiniment supérieure à celle des légendes hagiographiques largement pillées et plus ou moins artificiellement accordées par ses devanciers. Dans ses notes, la même affirmation revient à plusieurs reprises, plus catégorique et plus tranchante encore du fait que les écrits en question sont aujourd'hui mieux connus et qu'il est possible de discerner plus clairement les attitudes prises par saint François en face des événements, « de suivre ses sentiments, de distinguer ses volontés, ses projets, ses espoirs, et aussi, hélas ! ses échecs, ses craintes, ses angoisses. » C'est là une évidente vérité. Sabatier n'en a pas pour cela rejeté en bloc les documents hagiographiques, mais, au lieu de les utiliser au hasard, comme on l'a fait trop souvent, il s'est attaché, avec la plus scrupuleuse minutie, à fixer la valeur de chacun d'eux. Cet examen critique, plein de perspicacité et de la plus intelligente modération, l'a conduit à diminuer, contrairement à la plupart de ses devanciers, l'autorité de Thomas de Celano au profit de la Légende des Trois Compagnons, frère Léon, frère Ange et frère Rufin, auxquels il accorde beaucoup plus de crédit. Sans doute quelques-uns de ses arguments pourront-ils prêter à discussion. C'est ainsi que (p. 137-138) il critique le récit de Celano, suivant lequel saint François, revenu à Assise après son expédition malheureuse contre Pérouse, aurait été gravement malade à la suite de certains excès, et, constatant que les Trois Compagnons gardent le silence sur cette maladie, il accuse Celano d'avoir « dramatisé la vérité » par préoccupation littéraire. Or on pourrait tout aussi bien soutenir, semble-t-il, que les Trois Compagnons, par une sorte de pudeur, ont expurgé le récit de Celano d'un incident qui n'était pas à la gloire de leur héros. Il n'en est pas moins vrai que, si la thèse est parfois poussée un peu loin, elle reste juste dans l'ensemble; le classement critique des sources de la vie de saint François constitue certainement l'une des parties les plus décisives de l'œuvre posthume de Paul Sabatier.

L'étude de la jeunesse du Poverello, qui avait trouvé sa forme définitive, demeure aussi très captivante et les éléments épars d'un portrait la complètent fort heureusement. Bien des traits de cette extraordinaire personnalité se dégagent avec une rare finesse d'analyse et une grande vigueur d'expression : attitude de saint François à l'égard de l'hérésie qu'il veut combattre non pas par la polémique, trop souvent source d'orgueil, mais en prêchant simplement les dogmes de l'Eglise et en s'attachant à imiter, dans tous les actes et dans toutes les circonstances de sa vie, le divin modèle; — croyance très ferme à la présence réelle du Christ

dans l'Eucharistie qui domine toute sa pensée, tous ses écrits, et d'où il tire sa force de rayonnement; — conception de la science qui ne doit servir qu'à orienter davantage les hommes vers l'amour de Dieu et l'amour du prochain; — par dessus tout scrupuleuse orthodoxie et fidélité rigide aux directions du siège apostolique. Les circonstances qui ont amené ce que l'on a appelé à tort la « conversion de saint François » ont donné lieu également à des réflexions intéressantes et notamment à une opposition curieuse avec la conversion très différente et plus réelle de saint Augustin.

Ces pages ardentes et érudites permettront de mieux saisir encore, s'il était nécessaire, la place prééminente du mouvement franciscain dans l'histoire de l'Eglise au Moyen Age. Toutefois, si tous les historiens admettront volontiers avec Paul Sabatier qu'il lui a infusé une vie nouvelle, peut-être reprochera-t-on à celui-ci un peu d'exclusivisme dans ses critiques à l'égard du cardinal Hugolin qui, en corrigeant le plan de saint François, aurait empêché le mouvement de porter tous ses fruits. L'histoire du premier siècle franciscain, naguère si remarquablement tracée par M. Édouard Jordan, ne semble-t-elle pas au contraire donner raison au futur Grégoire IX ? A cette objection Paul Sabatier répond que peut-être en effet il eût été difficile à une vaste société comme celle des Frères Mineurs de vivre dans la pauvreté absolue, mais que « le rôle essentiel de l'historien n'est pas de montrer les conséquences auxquelles aboutiront les idées de son héros, mais bien de montrer fidèlement ce qu'elles ont été » (p. 58). Sans doute, et l'on conviendra volontiers que ces querelles sur la pauvreté n'enlèvent rien à la gloire de saint François; cependant elles prouvent peut-être que Grégoire IX avait vu juste en essayant de discipliner le mouvement franciscain non pas par « calcul mesquin », mais par souci de lui assurer un meilleur rendement.

Augustin Fliche.

---

Henri Busson, professeur à la Faculté des lettres d'Alger. — *La pensée religieuse française de Charron à Pascal.* — Paris, Vrin, 1933. In-8° de 665 pages. Prix : 60 francs.

L'avant-propos nous avertit que c'est là le « second volume de l'histoire du rationalisme moderne » dont M. Busson a déjà tracé, dans une thèse remarquable parue en 1925, le développement dans la littérature française de 1553 à 1601. Il importe de ne pas oublier ce correctif. Le titre de l'ouvrage pourrait nous tromper. Étudier la poussée rationaliste, n'est pas fixer pour autant les traits de la pensée religieuse d'une époque. Hors des champs de bataille, la vie religieuse et la pensée religieuse se développent avec autant de force que sous la pression d'un adversaire. Une synthèse de la pensée religieuse en France de 1600 à 1660 environ n'est pas seulement constituée par les étapes du rationalisme

et l'opposition des champions religieux aux coryphées de la libre pensée : elle doit ne pas ignorer la vie intérieure des foules et des grandes âmes où l'on découvre, à vrai dire, la tonalité d'une époque. Vouloir absorber cette vie profonde dans les remous de la pensée adverse, ou la subordonner aux conditions mêmes qui ont fait la fortune du rationalisme, c'est une conception de l'histoire religieuse dont nous devons dire tout de suite qu'elle est aussi fausse qu'aventureuse.

Sous cette réserve — qui concerne la méthode et l'esprit de l'ouvrage — nous pouvons dire que les résultats de l'enquête sont riches, intéressants, présentés avec une vigoureuse clarté et un réel respect pour toutes les nobles idées qui mirent aux prises libertins et croyants.

De Charron à Pascal, on peut distinguer une forte poussée d'athéisme, de déisme et de pyrrhonisme. Les athées troublent l'opinion avec leurs négations de Dieu et de la Providence; les déistes, avec leurs négations de l'âme; les pyrrhoniens, avec leur scepticisme général.

Sept chapitres sont consacrés à ces divers problèmes. Sur l'existence de Dieu et sa nature, sur l'existence de l'âme, sa nature et son immortalité, sur les rapports de la raison et de la foi, de la science et de la foi, sur le concept de vérité humaine, l'auteur nous montre, avec une abondance de textes précis et heureusement choisis, comment la pensée des philosophes de la Renaissance, libertins padouans et sceptiques humanistes, s'est écoulée en des milieux fort divers, avec une force constamment accrue. Ces succès auraient même exercé leur influence destructive jusque sur l'apologétique catholique. Voici, en effet, comment l'auteur interprète les diverses résistances de la pensée catholique.

L'intransigeance primitive des thèses scolastiques a dû composer avec l'erreur. Les objections ont effrité les réponses traditionnelles, et, nous dit-on, ont contraint les apologistes à céder du terrain, à compter de moins en moins sur la valeur de leurs arguments et de la raison même, mais à espérer de plus en plus en l'autorité du sentiment. L'agnosticisme s'insinue dans leurs apologies de la religion chrétienne, qui n'osent plus établir que l'existence de Dieu, la Providence ou l'immortalité de l'âme sont des vérités accessibles à la raison. « Le ton des apologies chrétiennes est de moins en moins assuré. » Pour un peu, nous apprendrions que l'essentiel du rationalisme a passé dans l'âme et l'esprit des champions catholiques. Pendant soixante ans, nous assisterions ainsi à un envahissement continu de la thèse fidéiste. Cela mérite attention. Et d'abord la diffusion de l'athéisme.

On ne saurait méconnaître l'intérêt des impressionnantes bibliographies des pages 29 et 119. Mais les traités de théologie et de philosophie, les manuels scolaires, les ouvrages pédagogiques qui perpétuent les problèmes traditionnels que l'on résout par des procédés non moins traditionnels, n'ont aucune signification do-

cumentaire, en ce qui concerne l'état de l'opinion entre 1600 et 1660. Tout cela est livresque. Bien plus significatifs seraient les ouvrages *irréligieux* parus entre ces deux dates, et dont nous connaîtrions la diffusion, l'importance des éditions, l'action sur les divers milieux, bref la vie agissante. Nous connaissions déjà les traités d'athéisme de Cyrano, et les *Trois imposteurs* et le *Fleo de la foy,* et l'*Heptaplomeres,* et les *Quatrains du déiste*[2]. Mais nous ne faisons encore que soupçonner le rôle des frères Dupuy chez qui se réunissaient, en une sorte d'académie ou « Cabinet », plusieurs disciples de Montaigne et de Charron, comme La Mothe Le Vayer et François Luillier. Celui-ci était en relations d'amitié avec Théophile de Viau qu'il est soupçonné d'avoir caché et hébergé en 1625, au moment où le poète libertin fut condamné[3]. Il semble aussi qu'aux yeux des contemporains, le président Séguier, auteur des *Éléments de la connaissance de Dieu et de soi-même,* ait exercé une influence aussi importante que La Mothe Le Vayer lui-même, et le grand Arnauld ne craint pas de dire que ces deux philosophes ont ouvert la voie à l'extraordinaire diffusion des thèses déistes, que l'on pouvait retrouver, disait-il, jusque dans la pensée de certains casuistes relâchés.

D'autre part, il semble bien difficile d'admettre que les apologistes, contraints à des abandons de plus en plus graves, aient été réduits à chercher un refuge dans l'agnosticisme et le fidéisme. Le ton de ferme assurance propre aux robustes dogmatistes qu'étaient les Garasse ou les Mersenne, ne cesse de caractériser les traités parus entre 1600 et 1680, pour nous arrêter à l'ouvrage du P. Beurrier qui est le dernier représentant de ce mouvement apologétique, que Pascal lui-même ne réussira pas à enrayer définitivement. Il faudrait ici montrer cette robustesse d'affirmations qui passe des œuvres de Coton à celles de Lessius, d'Antoine de Laval, de Fr. Du Port, de Léon Marquard, de Claude Garnier, de Jean Boucher, d'Edmond Campian, de Jean Daillé, d'André Dabillon, de L. Cappel, de Jean Bagot, de Marandé, de La Serre, de J. B. Morin, de David Derodon, de Claude Morel, de Jean Belin, de Pianesse, de Joannès Sergeantius, d'Alex. Ferrarii, de G. Quantin, du P. Beurrier enfin, qui, tous, se font forts de « démontrer » la foi catholique « par raisons convaincantes », ou même « selon la méthode mathématique ». Assurément, ce ne sont point là disciples timorés de l'Ecole, recrues nouvelles du fidéisme ou de l'agnosticisme. Leur confiance en la raison déductive s'étale d'une façon déconcertante. Ils maintiennent l'ensemble des positions apologétiques traditionnelles. Non parce qu'ils sont butés sur le passé et sans ouverture d'esprit sur le présent; on pourrait, au

2. M. Busson raconte l'histoire de ces traités. Sur le plus mystérieux, les *Trois imposteurs,* il y a, à l'Arsenal (ms. 2239), un mémoire très complet. Il est encore indispensable de rappeler l'influence de Herbert de Cherbury. Voir Ch. de Rémusat, *Lord H. de Cherbury* (Paris, 1874).

3. Voir *Correspondance de Mersenne* (Paris, 1933), t. I, p. 379 et *Œuvres complètes de Théophile,* édit. Alleaume, t. II (1855), p. 415-424.

contraire, montrer d'intéressantes tentatives d'adaptation audacieuse de la pensée de l'Ecole aux besoins actuels, mais parce qu'ils croient à la valeur permanente des arguments qui jusqu'à eux avaient été les soutiens efficaces de la pensée chrétienne. Aussi bien ne refusent-ils pas, à l'occasion, d'ajouter à leur arsenal déjà fourni, quelques armes nouvelles que semble avoir trempées un esprit nouveau, plus enclin à se laisser persuader qu'à se laisser convaincre. C'était là une juxtaposition de preuves, non un renversement de méthodes. — Selon M. Busson, on devrait cependant constater ce renversement dans un certain groupe d'apologistes, et singulièrement, d'apologistes appartenant à l'école de Port-Royal. Parce que les disciples de Jansénius et de Saint-Cyran tenaient en médiocre estime la raison et les opérations de la raison — organe de notre superbe et tout ensemble de notre misère — on nous dit qu'ils « penchaient vers un fidéisme universel » (p. 52), que le plus grand d'entre eux, Pascal, est l'héritier de ce fidéisme et qu'en cela il était en complet accord avec Port-Royal (p. 163-164).

Le problème du fidéisme à Port-Royal ne peut dépendre de ces simples apparences. Port-Royal enseignait la faiblesse de la volonté et néanmoins prescrivait une morale d'un merveilleux volontarisme. Il dépréciait la raison et croyait à la vertu des raisonnements. Rien de plus dogmatique que sa *Logique,* sauf peut-être les traités théologiques du grand Arnauld. Précisément sur le fidéisme de certains écrivains, nous connaissons sa pensée : elle nous éclairera sur le prétendu fidéisme de Port-Royal. En 1690, Huet publia un traité, *De l'accord de la foi avec la raison.* Arnauld s'indigna, disant que c'était là un livre digne de La Mothe le Vayer. Pourquoi ? « C'est renverser la religion, dit-il, que d'outrer le pyrrhonisme autant qu'il fait : car la foi est fondée sur la Révélation, dont nous devons être assurés par la connaissance de certains faits[4]. » Plus tard, il précise davantage sa pensée, et reconnaît la nécessité de la démonstration rationnelle. « Il est très important, dit-il, de pouvoir prouver par des raisons naturelles l'immortalité de l'âme[5]. » État d'esprit qui n'a rien de commun avec le fidéisme. Que l'on ajoute à cela que Arnauld convenait, avec satisfaction, que « M. Descartes l'a mieux prouvée (l'immortalité de l'âme) que personne ». État d'esprit tout à fait naturel chez les disciples de saint Augustin qui, dans son *Traité de la véritable religion* (traduit par Arnauld) mettait en plein relief le rôle de l'autorité et de la raison pour l'acquisition de la vérité (ch. XXIV et XXIX). Quant à Pascal, son prétendu fidéisme n'est qu'un procédé de sa dialectique, renouvelé des maîtres de la spiritualité catholique : il consiste à utiliser le désarroi de la raison pour obtenir du libertin qu'il accepte la vérité incluse dans l'Écriture. Mais sur la valeur des arguments qui justifient notre croyance à

4. *Œuvres,* t. III (Paris, Lausanne, 1775), p. 425.
5. *Œuvres,* t. III, p. 557.

l'Écriture, l'ardent dogmatisme de Pascal réapparaît, qui lui fait dire à plusieurs reprises : « Ceci est démonstratif[6]. »

A côté de cette poussée d'athéisme et de déisme, M. Busson étudie les progrès du pyrrhonisme, dont les chefs étaient Montaigne et Charron. Il regrette avec raison que nous n'ayons pas encore un inventaire exact et méthodique de l'influence exercée par Montaigne au XVII^e siècle. Mais de cette étude à venir, il aura lui-même écrit un excellent chapitre, plein de renseignements précieux. Pourquoi n'a-t-il pas rappelé que de 1600 à 1635, les *Essais* n'eurent pas moins de cinquante-et-une éditions ? Et pourquoi passer sous silence le rôle exercé par François Sanchez, médecin toulousain mort en 1632 ? Il est sûr que les pyrrhoniens de ce début du XVII^e siècle se recommandaient de lui, comme de Montaigne et de Charron. Mersenne le visera très souvent, dans son livre *De la vérité des sciences*. Quoi qu'il en soit, l'attitude de la pensée chrétienne en face du pyrrhonisme ne laisse pas de montrer qu'après une période de saisissement, les défenseurs de la foi chrétienne firent preuve d'une réelle souplesse de dialectique. Ils furent, un certain temps, incontestablement saisis devant la multiplicité et la rapidité des assauts de ces nouveaux adversaires. Par désespoir de la victoire, certains consentirent même à un compromis et formèrent le groupe des pyrrhoniens chrétiens, où régnait La Mothe le Vayer, qui déclarait superbement : « Par le pyrrhonisme, j'ai porté mon esprit et ma ratiocination à ce qui le pouvait mieux préparer à notre vraie religion. » Ce fut « la sceptique chrétienne », qui semble bien n'avoir pas déplu à Montaigne, ni à Charron, et à laquelle certains historiens voudraient encore rattacher le Pascal des *Pensées*. Je n'ai pas à montrer ici combien cette dernière tentative se heurte aux textes des *Pensées*. Ce qui est vrai, c'est que l'utilisation du pyrhonisme fut assez en faveur, parce que la superbe s'en trouva profondément humiliée, parce que certains de ses arguments servaient à illustrer la misère de l'homme, parce qu'enfin la thèse paraissait trop forte pour être brisée par une attaque de front. On se contenta de la grignoter au moyen d'escarmouches. M. Busson qui rappelle ces efforts sans envergure et leurs maigres résultats croit que la pensée chrétienne donna alors une preuve de son impuissance dialectique. A mon avis, le duel eut une issue fort différente. Pour réduire le pyrrhonisme, les apologistes chrétiens usèrent enfin d'un subterfuge, qui se trouvait être en même temps une admirable découverte de psychologie religieuse. Les pyrrhoniens, dirent-ils, exigent une certitude absolue dans le domaine des vérités religieuses. Ils l'exigent à tort, car ils ignorent la nature de ces vérités et la nature de la certitude qui leur est propre. Elles appartiennent au monde moral où règne la certitude mo-

6. Nicole est tout aussi dogmatique. Voir son jugement sur les preuves naturelles de l'existence de Dieu (*Essais de morale*, t. II, (1714), p. 24-42).

rale. M. Busson, sans établir le lien de ceci à cela, rappelle les efforts de Silhon pour développer cette nouvelle théorie. J'ai montré ailleurs l'importance de cette idée, le grand nombre de ses adhérents, la révolution qui, par elle, s'opéra dans l'apologétique catholique, et dont Pascal se souviendra très nettement.

C'était là l'attitude essentielle des apologistes en face du pyrrhonisme, et l'on conviendra que le résultat final n'indiquait pas une défaite de la pensée religieuse. Du point de vue philosophique, l'apologétique avait au contraire marqué une supériorité indiscutable; elle innovait une méthode féconde, fondée sur une notion exacte, habilement dégagée, subtilement adaptée aux besoins du moment, et que les incrédules avaient totalement méconnue. Parlerons-nous, à l'occasion de cette stratégie nouvelle, à l'instar de M. Busson, de développement de l'esprit fidéiste et « de suppression totale de l'élément intellectuel de l'acte de foi », qui serait alors réduit à je ne sais quel cri de l'instinct, aveugle et désordonné ? Rien ne nous semble moins exact. La certitude morale n'est pas la négation de l'élément intellectuel, et quand Boucher, suivi de Silhon, de Marandé, de Belin, de Pascal enfin, met une différence entre la démonstration *purement* intellectuelle et la démonstration morale, personne ne songe à voir là une victoire du fidéisme (p. 257)[7].

Avec les pyrrhoniens, déistes et athées, les grands adversaires du christianisme, au début du XVII^e siècle, furent les stoïciens et les épicuriens. M. Busson les étudie avec beaucoup de soin, et ajoute aux précisions que, sur ce même sujet, avaient déjà apportées M. Strowski et Mlle Zanta. De mon côté, j'ai indiqué ailleurs comment l'apologétique catholique, vivement impressionnée par le renouveau stoïcien, s'efforça de le combattre. M. Busson nous fait connaître des documents fort significatifs, et qui sont sa contribution — copieuse, intéressante, originale, — à un problème que nous ne connaissons encore qu'imparfaitement. Me sera-t-il cependant permis de dire que, dans la manière dont l'auteur étudie les réactions des apologistes contre le stoïcisme, l'on n'aperçoit que des efforts maladroits et fragmentaires, portant souvent sur des points secondaires, un éparpillement de forces, mais non une attaque de grande envergure ? Serait-ce qu'elle n'a point eu lieu ? Je suis assuré du contraire. Il y a eu, contre le stoïcisme, une offensive vigoureusement conduite par des apologistes qui avaient compris tout le bénéfice que l'on pourrait retirer de la doc-

7. M. Busson consacre alors deux chapitres aux manifestations morbides de l'esprit religieux, magie, astrologie, sorcellerie, alchimie, démonologie. Tableau pittoresque qui devrait orner une histoire de l'illuminisme au XVII^e siècle. Je ne le suivrai pas en tout cela, bien que les livres du P. Chevanes, de Massoulié, de J. F. Léon, de Léonard Varrus, de F. Bardi, du P. de Lancre, de Martinus de Rio, de H. Bogvet, parus entre 1600 et 1640, et que M. Busson a délaissés, puissent nous fournir de curieux témoignages sur l'attitude de nombreux chrétiens à l'égard de la démonologie. Mais, vraiment, est-ce là un chapitre de la pensée religieuse française ? N'avilissons pas les grandeurs.

trine augustinienne. Les stoïciens grandissent l'homme. Celle-ci apprend à l'abaisser. On opposa la misère de l'homme à la grandeur des stoïciens, et ce conflit remplit les nombreux traités que l'on écrivit alors sur *la Connaissance de soi-même*, sur *la Réformation de l'homme intérieur*, sur *l'Homme criminel*, ouvrages où le procès du stoïcisme est vigoureusement instruit, selon les principes d'une spiritualité qui révèle, vers 1623, toute sa richesse psychologique. Je ne sais pourquoi M. Busson, qui caractérise si bien les hommes et les œuvres et dont le crayon est sûr et incisif, appelle Bérulle « l'extatique » avec une nuance de dédain. En vérité, Bérulle est un psychologue réaliste, et combien amer ! De lui est sortie cette école d'âpre pessimisme qui contraignait l'homme à s'anéantir au spectacle de ses misères et de ses impuissances. Résultat qui décida de l'orientation, pendant un siècle, de la pensée religieuse en face du stoïcisme. A dire vrai, les misères découvertes par nos théologiens ont tué les grandeurs exaltées par Zénon, Epictète ou Sénèque, et Pascal ne fit que continuer, mais avec quelle profondeur ! l'œuvre de ces devanciers. Si, aux maigres résultats de l'offensive catholique contre le stoïcisme auxquels s'arrête M. Busson, l'on substituait ce chapitre, grandiose, de la ferme et sûre victoire de nos apologistes, nul doute que le jugement que l'on porte sur leur prétendue faiblesse ne s'en trouvât modifié. Nous ne parlerons plus « d'apologétique impuissante », quand nous verrons l'argument de la misère humaine triompher, pendant près de cent ans, de la doctrine naturaliste où s'appuyait le stoïcisme.

En laissant de côté le chapitre sur Descartes qui ne comptait pas, à cette date, dans l'histoire de la pensée religieuse[8], comme le reconnaît M. Busson. on s'arrêtera avec intérêt aux deux derniers chapitres, consacrés aux apologistes avant Pascal. Du point de vue littéraire, il est incontestable que l'on a beau jeu de critiquer leur style, leur miévrerie ou leur redondance, leur mauvais goût et leur méthode trop souvent périmée. Mais, du point de vue historique, est-il bien exact de représenter la marche de l'apologétique, pendant ces soixante ans, sous le schéma suivant ; premier stade : fidélité aux arguments traditionnels; deuxième stade : développement des preuves dites morales; dernier stade : le recours au pari ? Ce schéma indique sans doute la courbe descendante d'un dogmatisme d'abord vigoureux au pur fidéisme et même « encore plus bas », au mécanisme illusoire d'un argument désespéré. Mais cette conception hégélienne de l'histoire — ou de la progression des idées — se heurte à des faits incontestables. Le pari n'est pas un aboutissement : on le trouve déjà chez les apologistes les plus fidèles aux arguments traditionnels; de même

8. Néanmoins, il ne faut pas oublier que les *Méditations* sont de 1641 — et si l'on veut savoir les répercussions de ce livre sur la pensée religieuse française, il ne faut pas manquer de suivre, sous la plume d'Arnauld, le récit de l'extraordinaire curiosité qui se leva autour de ce livre essentiel (*Œuvres d'Arnauld*, t. XXXVIII).

pour les preuves morales. Et à l'inverse, les adeptes de la méthode morale ou même du pari ne restent pas moins fidèles aux méthodes traditionnelles. On essayait tous les moyens afin d'atteindre la conversion du libertin. Tel apologiste insistait surtout sur les arguments de raison, tel sur les arguments de sentiment, tel autre sur la sûreté de la foi chrétienne, qui justifiait de parier en sa faveur. De là, divers courants, non pas successifs, mais coexistants, et qui indiquent moins une régression qu'une recherche simultanée des procédés les plus divers, capables d'assurer la défaite du libertin[9].

Quant à l'argument du pari, dont M. Busson a retrouvé quelques adaptations fort intéressantes, il ne semble pas qu'il mérite toutes les sévérités dont on l'accable. Il n'est pas un exercice d'acrobatie, ni un tour de passe-passe. Il ne surprend pas l'adhésion. Il n'est pas un argument *désespéré*. Il est, dans la pensée des apologistes, un *procédé* visant un but moral plus qu'une adhésion intellectuelle. Pascal n'en fait pas dépendre *la foi*, mais seulement la résolution de renoncer aux plaisirs empestés de ce monde qui retardent la volonté sur la voie de l'illumination divine. Pascal n'est dans aucun embarras sur la qualité de ces plaisirs et celle de la foi, et ne trahit ainsi aucunement la rectitude de son jugement, s'il demande de choisir enfin celle-ci, au prix de ceux-là.

M. Busson a donc écrit un important ouvrage, qui suggère les plus riches problèmes et en résout certains, si même il provoque la contradiction. Cependant la pensée religieuse de la France entre Charron et Pascal, ne tient pas toute en la dure bataille engagée entre libertins et apologistes. Elle consiste même essentiellement en un développement tout à fait étranger à ces conflits : en la floraison des doctrines d'un Olier, d'un Condren, d'un Bérulle et en celle des grandes œuvres catholiques, surgies à la voix d'un Vincent de Paul.

S'obstiner, devant une large fresque, à n'étudier que les coins d'ombre et négliger le centre où converge toute la lumière, n'est-ce pas trahir la pensée de l'artiste ? De la même manière, est-ce bien comprendre la cathédrale que de rester à l'extérieur, d'où l'on compte les blessures que les vandales font à son architecture, et d'où l'on signale en hâte l'inhabileté des ouvriers qui s'acharnent à guérir ces plaies, sans daigner jeter un regard sur la foule agenouillée des orants qui, à l'intérieur, sont à eux seuls toute l'âme de la cathédrale ?

Joseph Dedieu.

9. M. Busson écrit que le pari ne saurait être retrouvé dans Charron, comme je l'avais indiqué. Rappelons que c'était Huet lui-même qui, de sa main, avait rapproché les textes de Charron et de Pascal. Huet était assez bon juge en une matière où nous savons qu'il montra une extraordinaire susceptibilité d'inventeur méconnu.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## TEXTES ET DOCUMENTS

Dom A. Wilmart, O. S. B. *Auteurs spirituels et textes dévots du Moyen Age latin.* Études d'histoire littéraire (Collection d' « Études et Documents pour servir à l'histoire du sentiment religieux »). — Paris, Bloud et Gay, 1932. In-8° de 626 pages.

Ce recueil d' « études d'histoire littéraire », dont l'auteur demande qu'on excuse l'appareil d'érudition, sera utile aux médiévistes, comme aux historiens de la liturgie et du sentiment religieux. Il éclaire bien des aspects de ces temps, où l'on voyait naguère un âge de ténèbres, et que la mode serait plutôt maintenant, comme dit l'auteur, d'admirer sans assez de discernement. Dom Wilmart sait très bien que « tous les textes qui nous en viennent ne sont pas des chefs-d'œuvre devant lesquels il faille se pâmer », mais il les étudie avec assez d'intelligence et d'amour pour y trouver de l'intérêt et en montrer l'importance. Tels sont l'*Oratio sancti Ambrosii,* les complaintes de Jean de Fécamp sur les fins dernières, les prières et méditations réunies sous le nom de saint Anselme, les écrits des deux Guigues, les méditations d'Étienne de Salley sur les joies de la Vierge Marie, première image du Rosaire, l'*Adoro te devote,* la prière *O intemerata,* etc... Notons qu'Étienne de Salley, au XIIIe siècle, médite, au moyen de considérations et représentations, d'élévations et pétitions, suivant une méthode qui ressemble fort, en définitive, à celles qu'on a coutume de faire dater du XVIe siècle. La plupart des textes étudiés vont du XIIe au XVe siècle. Dom Wilmart reviendra, croyons-nous, sur les siècles précédents. Il a joint à ce livre une étude sur l'hymne *Te Joseph celebrent,* que d'aucuns attribuaient à Gerson, mais qu'il restitue au XVIIe siècle. Cet exemple met d'ailleurs bien en relief la différence des temps.

Cet imposant travail d'un bénédictin de Farnborough est dédié non sans raison « memoriae Maurinorum monachorum ». Il a paru sous les auspices de l'abbé Bremond. Il fournit une partie des matériaux que pourra utiliser un autre Bremond pour une histoire définitive de la spiritualité médiévale.

E. Dermenghem.

Ermold Le Noir. *Poème sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin,* édités et traduits par Edmond Faral (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age). — Paris, Champion, 1932. In-12 de XXXV-264 pages.

Ermold, aquitain d'origine, clerc, homme de cour exilé à Strasbourg par suite d'une intrigue dont on ne connaît pas le détail, a pris le parti non de maudire, mais de louer la main qui l'avait

proscrit. Son poème sur Louis le Pieux et ses deux épîtres au roi Pépin ont été écrits pour rappeler à ses maîtres son existence et leur demander son rappel. M. Edmond Faral vient de donner de ces poèmes une édition fort élégante, accompagnée de notes et d'une traduction sur laquelle il convient de faire des réserves. Il suffit de parcourir les *rapprochements de textes* placés à la fin du volume pour se rendre compte de ce que le poète carolingien doit à Virgile, à Ovide aussi bien qu'à Sedulius, à Fortunat, à Adhelm, etc... Un pareil centon ne doit pourtant pas faire oublier les mérites de l'auteur pour lequel M. Faral nous semble être un peu sévère. Par lui, nous connaissons mieux que quelques noms de personnages secondaires : il y a dans l'épisode de la guerre de Bretagne, pays qu'Ermold connaissait pour avoir pris part à une expédition postérieure contre lui, de fort curieux passages sur les mœurs des Bretons, et dans celui de la chasse donnée en l'honneur d'Herold, roi des Danois, une précieuse reconstitution de ce passe-temps royal. Les clercs ont eu une réelle influence à la cour des Carolingiens. « Charlemagne acquit aux Francs l'empire de Romulus », répète Ermold à plusieurs reprises. Le domaine littéraire fait partie de cette conquête; nul doute que les poètes et les clercs chargés de maintenir cette tradition, et au besoin de la faire revivre, n'aient modelé dans une certaine mesure, les mœurs et le cérémonial de cet empire renaissant, à l'image de ce qu'ils se figuraient de l'ancien.

L. Royer.

Charles Grolleau. *L'Imitation de Jésus-Christ.* Traduction nouvelle. Préface d'Émile Baumann. — Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1933. In-8° de xiv-260 pages.

« Un livre n'est universel que s'il répond à la voix anxieuse de la misère humaine, remarque M. Émile Baumann. Or, n'importe qui peut ouvrir l'*Imitation,* il est certain d'y rencontrer des choses écrites comme pour lui, à l'usage de son indigence personnelle, et même, ce qui est plus étonnant, appropriées aux tribulations particulières de sa vie. »

La force active d'un livre se mesure souvent au nombre de ses traductions. Chacun souhaite avoir de l'original la reproduction qui lui en rendra le mieux le dynamisme. Une nouvelle traduction de l'*Imitation,* ce livre si souvent traduit, n'est pas inutile. Certaines sont trop archaïques, d'autres paraphrasent un peu trop. On pouvait souhaiter un texte moderne et conservant l'admirable plénitude du texte latin. Le renouveau des études mystiques rendait également désirable une restitution rigoureusement fidèle de la pensée du moine inconnu.

André Beaunier, au milieu des agitations d'une vie de journaliste, de romancier et de conférencier, s'était astreint à traduire quasi-quotidiennement un passage de l'*Imitation,* comme exercice de méditation et de piété, ainsi que le conseille Gratry dans les

*Sources.* Sa traduction, publiée après sa mort, est fort intéressante et a sa place dans les bibliothèques des lettrés, mais interrompue avant d'être tout à fait au point, elle n'a pas la parfaite simplicité qui convient à un tel livre. M. Grolleau n'a voulu faire qu'une copie humble et fidèle de l'original, ne laissant rien perdre de son enseignement; grâce à une longue intimité avec ce texte, il a atteint son but, aussi bien pour la forme, nette et souple, que pour le fond. C'est qu'il a su s'oublier soi-même, premier principe de la mystique et secret aussi des grandes réussites.

M. Grolleau a conservé dans son édition le livre IV, *De sacramento altaris,* bien qu'il pense qu'il n'est pas de la même main ou qu'il a en tout cas été écrit longtemps après les trois premiers livres qui constituent l'*Imitation* proprement dite et se situent sur un autre plan. Suivant le conseil d'éviter les vaines disputes, il ne prend pas parti dans les discussions sur la paternité du livre.

E. Dermenghem.

*Bibliothèque nationale. Collection de manuscrits, livres, estampes et objets d'art relatifs à Marie Stuart, reine de France et d'Écosse.* — Paris, J. Meynial, 1931. In-4° de 327 pages, avec un album in-4° de 36 planches en noir reproduisant les pièces les plus rares, 350 francs.

Il n'est guère d'année où il ne se publie quelque ouvrage anglais sur la reine d'Écosse décapitée. Comme Marie-Antoinette, les malheurs de Marie Stuart lui ont valu des dévots aussi nombreux que fervents. A deux d'entre eux, Français et historiens doivent une particulière reconnaissance : à Mrs. Dwight Bliss, qui a légué sa très rare collection à notre Bibliothèque nationale, — au libraire Jules Meynial, qui en a libéralement et luxueusement imprimé le catalogue, que rédigèrent MM. Omont, Auvray, Bondois, Linzeler, Mlle Odend'hall, etc., et qu'illustre le portrait de Marie Stuart par Clouet, avec deux planches en quadrichromie, reproduisant la coupe de Jehan Court, émail de Limoges aux scènes mythologiques et aux armes de la reine (1556).

Manuscrits, estampes, livres et objets d'art répartis aujourd'hui entre les quatre départements de la Bibliothèque nationale, Mrs. Bliss, qui chaque année visitait l'Europe, les amassa en sa bibliothèque de New-York, les compulsant, les lisant, les annotant, y ajoutant notices explicatives ou coupures de journaux. Riches reliures anciennes, dont l'album reproduit quelques spécimens, reliures récentes, selon les formules les plus modernes, ou en imitation d'ancien, luxueux étuis pour les manuscrits, donnent encore plus de prix à ce legs princier, qui comprend, outre les joyaux de la reine et quelques œuvres d'art, 800 imprimés ou 687 ouvrages, 92 manuscrits (grecs, anglais, français, italiens) provenant de collections célèbres, 627 estampes, qui reproduisent la reine (416 portraits gravés), les personnages qui l'approchèrent,

les lieux où elle vécut et souffrit. Plus d'un ouvrage et d'un manuscrit déborde le sujet et intéresse l'histoire du XVIe siècle en général. La collection célèbre de Lord Rosebery sur Marie Stuart, qui depuis 1928 est passée à la National Library d'Edimbourg, ne possède que des imprimés (800) et aucun catalogue imprimé.

G. CONSTANT.

## HISTOIRE GÉNÉRALE

Gustave BARDY. *En lisant les Pères. La pensée et la vie chrétienne aux premiers siècles.* — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-8° de 278 pages.

Le sous-titre indique excellemment l'économie de tout l'ouvrage et l'idée qui a présidé à sa composition : fournir une vue d'ensemble de la vie chrétienne aux premiers siècles de son histoire. Voici les rubriques sous lesquelles sont groupés textes et commentaires : I. Les vieux saints. — II. L'esprit catholique. — III. La Trinité. — IV. Le Christ. — V. L'Eucharistie. — VI. La Vierge Marie. — VII. La vie chrétienne.

L'ouvrage — l'auteur nous en prévient dès l'abord — n'est point un livre de science, destiné aux érudits. Soit. Le livre, toutefois, — et cela suffit, — est d'un érudit et d'un savant. Qui ne connaîtrait pas M. Bardy s'en apercevrait, tout de suite, à ce souci constant de laisser aux chrétiens des vieux âges leur figure originale, d'éviter dans l'exposé tout anachronisme de langage ou de pensée, à cette méfiance instinctive des synthèses hâtives, des généralisations prématurées.

*En lisant les Pères* ressortit, certes, à l'histoire de l'Église en général; l'Église des Gaules, pourtant, y trouve aussi son compte. Qu'on lise, par exemple, les deux belles prières sur lesquelles Hilaire de Poitiers ouvre et ferme son *De Trinitate*. Dans tous les chapitres, par ailleurs, le dernier seul excepté, Irénée de Lyon a sa place, et une bonne place. Irénée ! le « type le plus achevé du maître chrétien », qui « unissait en sa personne les qualités de l'Orient où il était né, et les vertus de l'Occident où il vivait », et dont l'*Adversus haereses* marque « le point de contact de la spéculation asiatique et de la sagesse romaine ». Pouvait-on mieux dire et en si peu de mots !

G. DRIOUX.

G. DUPONT-FERRIER. *Nouvelles études sur les Institutions financières de la France à la fin du Moyen Age. Les origines et le premier siècle de la Chambre ou Cour des aides de Paris.* — Paris, E. de Boccard, 1933. In-8° de 271 pages.

M. Dupont-Ferrier poursuit, avec une régularité exemplaire, ses études, si solides et si neuves, sur les institutions financières de la France aux XIVe et XVe siècles. La *Revue* a signalé à ses lecteurs

les deux premiers volumes, qui étaient consacrés, l'un à la géographie des *Élections* et à leur personnel, l'autre au mécanisme des finances extraordinaires. Le livre dont nous avons à parler aujourd'hui traite de la juridiction souveraine placée par la royauté au sommet de ce formidable appareil fiscal.

On n'a point l'acte de naissance de cette institution. Selon M. Dupont-Ferrier, « elle a été formée peu à peu, à travers bien des tâtonnements, de 1370 environ, à 1390 ». Il en étudie les vicissitudes, en fait connaître le ressort — ce qui lui donne occasion de marquer la création, dès le xv^e siècle, de quelques Chambres ou Cours des aides en province, — en énumère et décrit les divers officiers, en retrace la vie quotidienne, en définit les attributions. Des listes nominatives et une bonne table alphabétique terminent le volume.

L'historien de l'Église aura intérêt à le consulter, d'abord parce que, *ratione materiae,* les clercs étaient justiciables de la Cour des aides, le privilège du for ne s'étendant point aux litiges qui concernaient les gabelles, par exemple; — ensuite parce que les magistrats de la Cour furent souvent, au xv^e siècle, choisis dans le clergé : sur trois cents conseillers dont M. Dupont-Ferrier donne la liste, une bonne vingtaine sont désignés par des titres ecclésiastiques. Mieux encore, quinze présidents sur trente sont des hommes d'église; la plupart d'entre eux sont ou deviennent évêques.

L. Celier.

Henri Pensa. *Sorcellerie et religion. Du désordre dans les esprits et dans les mœurs aux* xvii^e *et* xviii^e *siècles.* — Paris, Alcan, 1933. In-12 de 384 pages, 20 francs.

M. Henri Pensa, auteur de divers ouvrages de politique et de géographie économique, a fouillé les archives de Bourgogne et y a trouvé diverses pièces intéressantes. Son livre encadre dans des considérations tantôt pertinentes, tantôt banales, tantôt inattendues, sur l'histoire de France et le règne de Louis XIV en particulier, des chapitres sur la Galigaï, Urbain Grandier, divers procès de sorcellerie, l'affaire bien connue du P. Girard et de Catherine de la Cadière, des procès pour quiétisme et « inceste spirituel » à Dijon en 1700 et 1703, les convulsionnaires en Forez et Lyonnais au xviii^e siècle. Ce dernier contient un procès-verbal de supplices qui compte parmi les plus effarants d'une littérature pourtant fort riche en ce genre. Mais pourquoi M. Pensa mêle-t-il à ses récits et à ses documents tant de digressions sur l'Action Française ?

E. D.

## HAGIOGRAPHIE

Abbé J. Brierre. *Vie de sainte Marie-Madeleine,* suivie de trois traités sur l'unité de la sainte, sa venue en Provence, le séjour de la sainte Vierge à Éphèse. — Paris, Lethielleux, 1933. Petit in-8° de 306 pages.

On ne saurait consacrer plus de quelques lignes à cet ouvrage, auquel la *Revue d'histoire de l'Église de France* doit un compte rendu, puisqu'il lui a été adressé, mais dont il faut bien dire qu'il s'est trompé d'adresse. La *Revue* ne rend pas compte d'ordinaire des romans historiques ni même des histoires romancées. Or c'est une œuvre de ce genre que, de son propre aveu, l'auteur avait eu l'intention d'écrire en entreprenant cette Vie de Marie-Madeleine, tant, selon lui, « le sujet s'y prêtait ». Il est vrai qu'il a cru résister à la tentation pour s' « en tenir à la vérité historique ». Mais on jugera si cette prétention a été réalisée. Non seulement M. Brierre tient ferme pour l'identité de la pécheresse pardonnée, de la sœur de Marthe et de Lazare et de Marie de Magdala, qui est, on le sait, fort contestée, — la thèse néanmoins est soutenable, — mais il ne met pas en doute que Marie-Madeleine, Marthe, Lazare et leur compagnon Maximin aient évangélisé la Provence et que leurs corps y aient été conservés. On invoque en faveur de cette « tradition » les Actes de la sainte, attribués au v^e^ ou au vi^e^ siècle, quoiqu'il y soit question du *comté* d'Aix, une autre Vie, donnée comme du ix^e^ siècle, une autre mise sous le nom de Raban Maur, ainsi que le témoignage de la liturgie et l'autorité de M. Faillon. Quant au silence d'hommes comme Grégoire de Tours, historien des cultes de la Gaule au vi^e^ siècle, ou Cassien, qui vécut en Provence au v^e^, on l'explique de la façon la plus naturelle et la plus simple : le séjour de Marie-Madeleine et de ses compagnons et la présence de leurs tombeaux en Provence étaient « des faits tellement notoires » que ces écrivains n'avaient « pas besoin d'en parler ». Argument fort intéressant et gros de conséquence : ainsi un fait sera-t-il d'autant mieux garanti que les historiens seront plus discrets à son sujet. Pourvu qu'un lecteur malicieux ne retourne pas le propos contre M. Brierre et ne découvre dans sa défense de la « tradition » provençale une raison de plus de ne pas l'accepter !

Jacques Zeiller.

Baron J. Angot des Rotours. *Françoise de Faudoas d'Averton.* — Paris, G. Beauchesne, 1933. In-12 de 142 pages.

Le sous-titre : *Une grande chrétienne amie de Bérulle,* détermine assez bien le caractère et l'intérêt de ce petit livre. L'héroïne appartient à une famille féodale transplantée de Gascogne au Maine. Le père était un ligueur vite rallié à Henri IV. Françoise, née en 1583, eut une enfance pieuse et songea au couvent. Elle fut mariée, en 1610, à un gentilhomme normand, François Vauquelin

de Sacy, baron de Bazoches, cousin-germain du poète Vauquelin de la Fresnay. Veuve au bout de six ans, la dame de Sacy resta fixée au pays de Falaise. Elle s'y montra fort bienfaisante. En 1635, ayant élevé ses enfants, elle entra à l'abbaye bénédictine de Vignats, qu'elle édifia par ses vertus. On a d'elle nombre d'écrits fort intéressants, et une biographie contemporaine. Elle mourut en 1655. M. le baron Angot des Rotours a patiemment réuni tous les éléments d'une courte et substantielle notice, qui nous fait bien connaître un excellent type de sainte femme et de moniale, au cours de l'une des plus passionnantes époques de notre histoire religieuse.

L. Celier.

J. Joachim. *Le bienheureux François-Urbain de Salin de Niart (1760-1792).* — Thann, imprimerie du *Journal de Thann,* 1933. In-8° de 40 pages avec 2 gravures.

Sans les massacres de septembre, qui en firent un martyr, l'histoire eut probablement ignoré l'existence du bienheureux François-Urbain de Salin de Niart. Alsacien par sa naissance, qui eut lieu à Neuf-Brisach (25 mai 1760), il était plutôt méridional par son caractère. Fils d'officier, il entra à l'École militaire de Pont-à-Mousson. Cette circonstance a fait croire à plusieurs qu'il avait été officier lui-même. Mais il n'en est rien. Après ses années de philosophie au collège royal de Colmar, il fit sa théologie à Toulouse et fut ordonné prêtre le 5 juin 1784. Paris l'attira, comme beaucoup de jeunes abbés de l'époque. Il rêvait d'un beau bénéfice, qui ne vint pas; en revanche, il contracta des dettes. Le peu que l'on sait de lui montre une nature généreuse, mais accessible à l'illusion. Mauvaise tête et bon cœur, dit le proverbe populaire. C'est à Paris que le trouva la Révolution, qui devait en faire un martyr. Ce martyre vint sans préambule, mais un peu à l'improviste. Après la journée du 10 août, une véritable chasse aux prêtres était organisée dans Paris. François-Urbain fut arrêté le 17, conduit ensuite à la prison des Carmes, où il demeura jusqu'à son immolation sanglante. On avait remarqué, pendant sa détention, sa charité pour ses compagnons et sa noble assurance en face de la persécution. Il fut tué d'un coup de fusil en pleine poitrine, le 2 septembre.

Th. Malley.

## BIOGRAPHIES

Louis Pastor. *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age.* Tome XV : *Pie IV (1559-1565).* Traduit de l'allemand par Alfred Poizat et W. Berteval. — Paris, librairie Plon, 1933. In-8° de 367 pages. Prix : 40 francs.

Le pontificat de Pie IV occupe une place importante dans l'histoire de l'Église, parce que c'est durant ce pontificat que le con-

cile de Trente reprit ses séances et se termina. Originaire d'une famille milanaise, le nouveau pape, élu après un conclave très agité qui dura presque quatre mois, continua résolument l'œuvre de la réforme ecclésiastique. Il choisit pour chef de son service secret son neveu Charles Borromée, à peine âgé de vingt et un ans, et lui confia la conduite des affaires religieuses et politiques. Le choix ne pouvait être meilleur. Le procès intenté aux Carafa, tout-puissants sous Paul IV, dans lequel le cardinal Borromée n'eut pas de part directe, se termina par la condamnation à mort et l'exécution du cardinal Charles Carafa et de son frère, le duc de Paliano (5 mars 1561) : ce châtiment sévère mit pour toujours fin à ce qu'on pourrait appeler le népotisme princier, par lequel des neveux de papes avaient jusqu'alors cherché à se tailler des principautés aux dépens de l'état pontifical ou d'autres familles princières. Dès le 29 novembre 1560, le pape proclama la continuation du concile de Trente : réouvert le 18 janvier 1562, il fut terminé le 4 décembre 1563 après huit sessions plénières, et les décrets en furent approuvés par une bulle du 30 juin 1564. Pour parfaire et achever les travaux du concile, le pape fit rédiger un nouvel « Index des livres défendus ». La doctrine du concile fut condensée et expliquée dans le « catéchisme romain ». La réforme du bréviaire et du missel n'aboutit que sous le successeur de Pie IV. Une autre réforme nécessaire était celle de la musique sacrée; on ne rédigea pas de décret à ce sujet, mais les mesures publiées par le cardinal Borromée, en 1565, dans le premier concile provincial de Milan, et reproduites par d'autres conciles provinciaux, eurent la plus heureuse influence sur la réforme du chant sacré, et c'est vers ce temps que Palestrina crée ses chefs-d'œuvre. — C'est ici que s'arrête la traduction : l'histoire du pontificat de Pie IV ne sera terminée qu'avec le tome XVI.

Pour la traduction elle-même, bien que dans ce nouveau volume M. Poizat se soit adjoint un collaborateur, nous devons faire encore bien des réserves, tout comme pour les volumes précédents (voir la *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XIX, 1933, p. 68). Il y a toujours la même incorrection dans les textes en langue étrangère, cités dans les notes. D'autres fautes proviennent d'une lecture trop hâtive du texte allemand, par exemple, p. 13, note 1 : « le cardinal Capilupi », lire : « Camille Capilupi ». — De même, p. 14, note 1 : « rapport du *cardinal* Capilupi », lire : « rapport de C. Capilupi » (d'ailleurs le mot « cardinal » s'abrège en allemand par la lettre K.). — P. 16 : « Le cardinal de Ferrare avait été candidat de France dans *quatre* élections. » Pastor (p. 16) dit expressément : « dans *trois élections* ». Ce cardinal était « allié avec les Guise ». Le lecteur peu au courant ne comprendra pas qu'il s'agit ici de « parenté par alliance », et non d'alliance politique. — Là où Pastor renvoie à ses volumes précédents et indique chaque fois la page exacte, les traducteurs se contentent des mots : « voir notre ouvrage » ou : « voir plus haut », ou même omettent cette note. Ils ont jugé inutile de se donner la

peine de chercher la page indiquée, s'en remettant au lecteur de ce soin. La recherche eut été pourtant facile, si dans les précédents volumes, les traducteurs avaient reproduit la table des noms de personnes qui se trouve à la fin de chaque volume du texte allemand. De même, en négligeant de donner l'index bibliographique de l'auteur, les traducteurs ne facilitent pas l'intelligence des notes. Ainsi Pastor cite souvent Doellinger : *Beitraege zur politischen, kirchlichen und Kultur-Geschichte der letzten sechs Jahrhunderte.* Et comme le titre complet est indiqué à l'index bibliographique, l'auteur pouvait se contenter d'en reproduire ailleurs le premier mot : *Beitraege.* Mais ces notes, dans la traduction, deviennent : Doellinger, supplément (p. 11, 30, etc.); ou : Doellinger, Supplément; ou simplement : Doellinger I, etc. Le lecteur français qui connaît tant soit peu Doellinger, se demandera ahuri quel ouvrage de cet auteur on a bien pu vouloir désigner ainsi. — P. 11, note 1 : « Brunner dans les études et communications sur les ordres bénédictins... ». Ici par distraction on a traduit le titre d'une revue bénédictine allemande : *Studien und Mitteilungen,* etc., désignée d'ailleurs exactement quelques pages plus loin. — P. 64, note 1, et p. 88, note 1, on rencontre des abréviations énigmatiques : « o. O. u. J. » et « a. a. O. ». Les traducteurs ne semblent pas s'être aperçus qu'il s'agit d'abréviations bibliographiques bien connues, correspondant aux abréviations en usage : s. l. n. d. (sans lieu ni date) et *l. c.* (lieu ou passage cité). — P. 13: « les deux cardinaux, déchus de leur droit civil romain », lire : « déchus de leur droit de citoyen romain ». Le mot allemand : *Bürgerrecht,* signifie bien « droit civil », mais il signifie en premier lieu : « le droit de citoyen », ce qui n'est pas tout à fait la même chose. — P. 71 on nous parle « des hautes consécrations » et l'on se demande en vain ce que cela peut bien dire; à la page suivante, les mêmes mots allemands sont traduits, et cette fois-ci très exactement par « les ordres majeurs ». La même négligence — car on ne peut guère parler de distraction ici — se rencontre p. 92, où l'on parle du « châtelain d'Engelsburg »; mais ailleurs les traducteurs translatent exactement : « le château Saint-Ange ». — P. 77, il s'agit de « prisonniers pauvres » et non « de pauvres prisonniers ». — P. 79 : la barbe était « un peu mêlée », lire : « un peu grisonnante ». Le mot allemand *meliert,* forgé, il est vrai, d'après le verbe français « mêler », correspond à notre expression familière : entre poivre et sel. — P. 80 : « il arpentait du regard », lire : « il regardait ». — P. 347 : « Ces heures étaient très recherchées », lire : « cet office canonial était très fréquenté ». Les traducteurs confondent *besucht* et *gesucht;* de même page 20, note 1, ils confondent *foerdern* (promouvoir) et *fordern* (exiger). — Page 354 : « Cette contre-mélodie apposée à la chorale en était souvent détachée et souvent elle appartenait au trésor des communs lieds populaires... Il était inadmissible que le texte de ces motifs populaires fût chanté. » Au lieu de ces obscurités, voici ce que dit Pas-

tor (p. 315) : « A son tour, cette contre-mélodie opposée à la mélodie chorale était souvent empruntée au chant choral, mais appartenait aussi souvent au vieux fonds des chansons ordinaires... Il ne faut pas croire que le texte même des airs populaires ait été chanté en même temps. » Redisons encore que les noms de baptême ou les noms géographiques bien connus devraient être donnés dans leur forme française, mais non sous leur forme allemande : *Petrus* Canisius, *Johannes* Richafort, etc. — P. 97, au lieu de « Johannites », lire : « chevaliers de Saint-Jean ». — Espérons que dans les volumes suivants, il y aura moins à blâmer.

G. Allemang.

Adrien Huguet. *Jean de Poutrincourt, fondateur de Port-Royal au Canada, vice-roi du Canada, 1557-1616. Campagnes, voyages et aventures d'un colonisateur sous Henri IV* (Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome XLIV). — Amiens, au Musée de Picardie, 1932. In-8° de xi-551 pages.

Le héros de ce remarquable ouvrage sur les premiers essais de colonisation et de christianisation du Canada, fut le dernier né de Florimond de Biencourt, seigneur de Poutrincourt (Somme, non loin du littoral de la Manche) et autres lieux, personnage considérable, appartenant à la plus vieille noblesse de Picardie, tenu en grande estime par Claude de Lorraine, premier duc de Guise, dont il fut un des favoris, et de Jeanne de Salazar, issue de la très illustre famille de ce nom. Il débuta comme écuyer à la suite du duc d'Aumale qu'il servit avec bravoure, et il se distingua tout particulièrement lors du siège de Paris. Il fut un des capitaines les plus populaires de la Ligue. Lorsqu'en 1593 il eut fait loyalement sa soumission à Henri IV, celui-ci l'honora de toute sa confiance. M. Huguet combat l'opinion qui avait attribué à des revers de fortune la résolution prise alors par Jean de Poutrincourt d'aller coloniser les terres lointaines, et il n'en trouve d'autre raison que son goût des aventures et son impatience du repos auquel la pacification des esprits sous Henri IV l'avait condamné en France.

En 1604, le roi ayant conféré à Pierre du Guast, seigneur de Monts, le titre de vice-amiral et de lieutenant général en Acadie, Poutrincourt partit avec lui. Nous ne pouvons nous étendre sur les péripéties de son action dans ces nouvelles contrées, sur la fondation du *Port-Royal* (aujourd'hui Annapolis), sur ses relations avec les indigènes, sur ses divers voyages, sur ses déboires, sur les terribles difficultés contre lesquelles il eut à lutter; nous nous bornerons au caractère religieux de l'expédition. Dans le premier voyage, de Monts croyant faire preuve de largeur d'idées, avait embarqué à la fois des prêtres catholiques et des pasteurs protestants. Ce fut un beau gâchis. Lors d'un second voyage qu'il fit en compagnie de Marc Lescarbot, futur historien de la colonisation du Canada, Poutrincourt, catholique fervent et convain-

cu, entendit substituer à la brutalité pratiquée par les Espagnols, des moyens de douceur et de charité, ... à la française. Il adressa à ce sujet au pape Paul V une supplique où il développait ses intentions. Le nonce Robert Ubaldini désigna un prêtre du diocèse de Langres, nommé Jessé Flèche, avec tous les pouvoirs nécessaires et le titre de patriarche de la Nouvelle France (1607). Tout ancien ligueur qu'il était, Poutrincourt résista à Henri IV qui, sur les instances du P. Cotton, voulait lui imposer des Jésuites, et, en février 1619, nommé vice-roi du Canada ou Nouvelle France, il s'embarqua avec Jessé Flèche. Avant de débarquer à Sainte-Croix, celui-ci célébra la messe dans une île qui fut nommée l'Ascension, « pour y être arrivé ce jour-là ». Le 24 juin, jour de saint Jean-Baptiste, le baptême fut solennellement conféré par Flèche au chef des Souriquois, vieillard centenaire, et à vingt de ses sujets depuis longtemps déjà instruits par Lescarbot. Tel est le sujet d'un très intéressant chapitre sur l'évangélisation du Canada et ses premiers apôtres qui furent Poutrincourt et Lescarbot.

Après l'assassinat d'Henri IV, Marie de Médicis, poussée par le P. Cotton et plusieurs dames de la cour, obligea Charles de Biencourt, fils du vice-roi, venu en France pour rendre compte de l'expédition, à emmener avec lui deux Jésuites, les PP. Biard et Massé à la place de Jessé Flèche dont les pouvoirs furent révoqués. Le départ n'eut lieu qu'après bien des difficultés soulevées par les armateurs huguenots, qui refusaient de transporter deux Jésuites. L'hostilité entre Charles de Biencourt et ces derniers engendra d'interminables conflits qui nuisirent singulièrement à la conversion des indigènes.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des péripéties véritablement dramatiques qui marquèrent la fin de l'existence de Jean de Poutrincourt et de son fils qui lui succéda dans sa charge de vice-roi. « Sur l'efficacité véritable et le mérite de son œuvre (de Jean de Poutrincourt) au point de vue purement spirituel, remarque M. Huguet, il est difficile de se prononcer en toute connaissance de cause. Les rivalités entre compatriotes, qui sont la trame de l'histoire de ces précoces essais de pénétration de l'influence francaise au Canada, ont tout embrouillé, tout compliqué et rendu la vérité malaisée à pénétrer. C'est une tâche ardue que de départager les mérites et de rendre à chacun de ces hommes d'avant-garde la justice qui lui est due. Les jugements portés sur la valeur et les conséquences des efforts de Poutrincourt sont en général d'une excessive sévérité. » Assurément Jean de Poutrincourt est loin d'être un inconnu, mais à l'aide de documents absolument inédits tirés surtout des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, des Archives départementales de la Somme, de la Seine-Inférieure et de la Charente-Inférieure, l'auteur a considérablement augmenté et transformé sa biographie en remettant souvent les choses au point et en les faisant voir sous un jour tout nouveau. Ce livre, d'un intérêt général, véritable épopée de

la lecture la plus attachante, est un apport des plus considérables à l'histoire du Canada. Il a valu à son auteur le prix Thérouanne à l'Académie française. Georges DURAND.

Jean GUIRAUD. *Monseigneur Freppel* (Collection « Notre Clergé »). — Paris, Flammarion, 1933. In-18 de 243 pages, 12 francs.

Mgr Freppel est sans conteste l'une des figures les plus remarquables de l'épiscopat français du XIXe siècle. Professeur, évêque, député, peu de carrières ont été remplies à l'égal de la sienne. Partout il fit montre de qualités supérieures. Elles s'affirmaient déjà dans son enseignement à la Faculté de théologie de la Sorbonne où lui fut confié en 1855, alors qu'il n'avait que vingt-huit ans, le cours d'éloquence sacrée. Les brillantes et solides leçons qu'il y donna ont fourni la matière de toute une série de volumes dans lesquels se trouve retracée l'histoire de la pensée chrétienne depuis les Pères Apostoliques jusqu'à Origène. Un peu vieillis aujourd'hui, ces volumes malgré tout gardent de l'intérêt. En tout cas, il faut reconnaître qu'à l'époque où ils furent professés et publiés, ils marquaient en France un très réel progrès. Mais c'est dans la seconde partie de sa vie, comme évêque d'Angers et comme député que Mgr Freppel donna toute sa mesure. Au Palais-Bourbon où l'envoyèrent en 1880 les électeurs de la 3e circonscription de Brest, et où il siégea jusqu'à sa mort en 1891, il servit avec éloquence et courage les intérêts de l'Église et ceux de la patrie. Les jeunes, auxquels ne parvient qu'un écho affaibli de ces luttes lointaines, auront grand profit à lire le récit de M. Jean Guiraud. Ils y verront faire bonne justice du reproche souvent adressé de nos jours aux catholiques d'alors, d'avoir par leur opposition au régime républicain, provoqué la persécution religieuse à titre de représailles. C'est là, dit très bien M. Jean Guiraud, un mensonge historique, et il rappelle comment, déjà sous l'Empire, l'anticléricalisme était à la base du programme républicain. Il importe que les catholiques ne se laissent pas égarer sur ce point.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

## CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Joseph DENAIS. *L'hôpital de Beaufort et les religieuses qui le desservent.* Préface de E. C. LEDOS. — Angers, G. Grassin, 1932. In-8° de IX-458 pages.

Il s'agit d'une édition complétée et revue d'un premier ouvrage de J. Denais, paru à l'occasion du bi-centenaire de l'installation à Beaufort de l'Institut des sœurs de Saint-Joseph. Elle a été publiée par les soins pieux de sa veuve et de sa fille qui l'ont complétée de 1914 à nos jours. L'auteur a eu le précieux avantage de pouvoir se servir à loisir des archives de la communauté, qui lui furent libéralement ouvertes. Il n'a pas échappé à l'écueil qui était de ne rien vouloir omettre, de surcharger de menus faits, de

noms propres, de souvenirs purement locaux, un récit qui eût demandé à être plus ramassé. C'est un manque de perspective que nous rencontrons trop souvent chez les historiens qui n'ont pas été formés aux disciplines scientifiques. De plus, le sous-titre : « une Maison-Dieu depuis cinq siècles », nous apporte une déception, car il s'agit bien plutôt de l'apologie d'une communauté religieuse que de la vie d'un hôpital.

Ces religieuses fondées à La Flèche, furent introduites à Beaufort en 1669, par Henri Arnauld, l'évêque janséniste d'Angers. Leur institut essaima dans différentes villes de la contrée, dans le Midi, où se maintint longtemps leur maison d'Avignon, et au Canada. Elles n'ont cessé d'entretenir des relations avec leurs établissements d'outre-mer.

La fondation de l'hôpital de Beaufort, qui remonte au début du xv^e siècle, ne doit pas être attribuée, comme le laissent entendre notamment les lettres patentes du 10 mai 1670, à Boucicaut, maréchal de France, et à sa femme Antoinette de Beaufort, mais à des bourgeois de la ville, les époux Jouanneaux, dont la donation révèle l'existence antérieure d'une aumônerie. Les revenus lui sont attribués pour que : « en icelle soient les pauvres gens reçus et hébergés, les malades alimentés et soutenus jusqu'à ce qu'ils puissent aller mendier, et ceux qui en ladite aumônerie trépasseraient, sépulturés et mis en terre sainte, et vénérablement les pauvres nourrices relevées, les pauvres orphelins nourris et alimentés... ». Les seigneurs du lieu n'intervinrent dans leur charte du 27 janvier 1413 que pour donner une existence légale à la maison et en fixer le statut administratif.

Il importe de rappeler les rapports des religieuses de Beaufort avec Mlle de Melun, duchesse d'Epinay, la fondatrice de l'hôpital de Baugé, dont la pharmacie encore intacte est classée comme monument historique. Nous savons par leur coutumier et leurs constitutions que l'Institut des sœurs de Saint-Joseph suivait la règle de saint Augustin.

La répercussion des événements révolutionnaires sur les destinées de la communauté ne diffère guère de celle que nous retrouvons un peu partout, hostilité latente puis avouée de la « Société populaire » du lieu, persécutions, émeutes, condamnations : toutes vicissitudes émouvantes et pénibles. Sauvées par la chute de Robespierre, les religieuses dispersées ne réintégrèrent la maison qu'en 1800.

Le texte de l'ouvrage est généralement correct. Nous avons relevé p. 37 : anosphèle, pour anophèle; p. 49, note, Watewill, pour Watteville. Quant à l'hospice des Petits Ménages (cité p. 387) ce n'est pas à Ivry qu'il se trouve, mais à Issy.

Marcel Fosseyeux.

Pierre Coste, Charles Baussan, Georges Goyau. *Trois siècles d'histoire religieuse. Les Filles de la Charité.* — Paris, Desclée de Brouwer, 1933. In-12 de 256 pages, 12 francs.

Les auteurs de ce livre destiné à commémorer le troisième centenaire de la fondation des Filles de la Charité ont parfaitement réussi dans la tâche qu'ils s'étaient assignée : retracer dans ses grandes lignes l'histoire de l'Institut, et exposer les aspects essentiels de son activité.

M. Pierre Coste, le savant historien de saint Vincent de Paul, était naturellement désigné pour traiter de la période des origines. C'est d'abord le germe initial constitué par les confréries de charité, dont la première fut établie en 1617 par Monsieur Vincent dans la pauvre paroisse de campagne où il exerçait alors les fonctions de curé, à Châtillon-les-Dombes. En 1633, c'est la fondation de l'Institut lui-même. Il débute de façon singulièrement modeste: Mademoiselle Le Gras, née Louise de Marillac, supérieure de la charité de la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, réunit dans sa maison, pour les former au service des pauvres, trois ou quatre filles de la banlieue de Paris, choisies par saint Vincent de Paul. En 1660, date de la mort de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac, l'Institut, approuvé par l'archevêque de Paris et l'autorité civile, avait déjà pris un développement important. Il comptait une cinquantaine de maisons en France, et une à Varsovie, où les Filles de la Charité avaient été appelées dès 1652. Au cours du siècle suivant, la prospérité de l'Institut s'accrut dans des proportions considérables. A la fin de l'Ancien Régime, les Filles de la Charité avaient plus de 400 établissements en France, une vingtaine en Pologne. L'Espagne s'ouvrait à l'Institut.

La Révolution fut une terrible épreuve que les Filles de la Charité traversèrent sans faiblir. L'Église a inscrit au catalogue des bienheureux les noms de quatre sœurs de la maison d'Arras montées à l'échafaud : Marie-Madeleine Fontaine, Jeanne Gérard, Marie Lanel et Madeleine Fantou. Il y eut d'autres victimes encore : les sœurs Marie-Anne Vaillot et Odile Baumgarten, fusillées à Angers ; la sœur Marguerite Rutan, guillotinée à Dax ; les sœurs Jacquette Poujade et Thérèse Hanot, mortes en prison, l'une à Brouage, l'autre à Cahors. Au cours de la tourmente, l'effort d'un siècle et demi sembla anéanti. L'Institut n'existait plus en France. Seules subsistaient, mais bien atteintes elles-mêmes dans leur vitalité, les branches de Pologne et d'Espagne.

L'année 1800 marque pour l'Institut le début d'une ère nouvelle. Le décret autorisant « la citoyenne Deleau, ci-devant supérieure des Filles de la Charité, à former des élèves pour le service des hôpitaux », fut le point de départ d'une prodigieuse expansion dont M. Charles Baussan s'est fait l'historien averti. Le petit grain de sénevé, jadis semé en terre de France, est devenu un grand arbre qui étend ses rameaux sur l'univers entier. M. Ch. Baussan montre à l'œuvre les Filles de la Charité dans le triple domaine de l'action charitable, de l'action scolaire et de l'ac-

tion sociale. Son exposé est très vivant, très documenté. L'esquisse de certaines silhouettes particulièrement populaires, comme la sœur Rosalie ou la sœur Milcent, le rend plus captivant encore.

M. Georges Goyau enfin a retracé l'activité missionnaire des Filles de la Charité. Il en montre l'origine dans les enseignements de saint Vincent de Paul proposant à ses Filles l'idée de mission, l'idée de martyre. Ce ne fut pourtant qu'au XIXe siècle que l'Institut des Filles de la Charité devint effectiveemnt Institut missionnaire. Le premier départ pour les missions date de 1839. Il fut à destination de Smyrne et de Constantinople. Dans les années suivantes, les Filles de la Charité furent successivement appelées en Algérie (1842), en Égypte (1844), au Mexique (1844), à Beyrouth (1847), en Chine (1847), dans l'Amérique méridionale et centrale (1849). Plus tard encore on les trouve en Perse (1856), à la Réunion (1860), aux Philippines (1862), en Abyssinie (1878), à Jérusalem (1886), en Tunisie (1896), à Madagascar (1897). Sous nos regards les Filles de la Charité inaugurent des fondations au Congo belge, en Indochine, en Australie, à Java. Ainsi partout on les rencontre au delà des mers, « au service du *Credo* et des misères humaines ». Un tel apostolat ne va pas sans risques joyeusement acceptés et, dans les dernières pages du livre, M. Goyau relate en termes émouvants le martyre subi à Tien-Tsin, en 1870, par dix Filles de la Charité, lors de la révolte des Taïpings, et l'héroïsme déployé trente ans plus tard, lors de la révolte des Boxers, par la sœur de Jaurias et les Filles de la Charité de Pékin.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

P. Fiel. *La collégiale Sainte-Croix de Pont-à-Mousson.* — Nancy, Société d'impressions typographiques, 1932. In-8° de 88 pages.

Notice substantielle, d'après de nombreuses références d'archives, sur cette collégiale, fondée par le comte Thibaut II de Bar entre 1266 et 1272. Le chapitre fut exempté de la juridiction de l'évêque de Toul en 1453. Il ne joua jamais un rôle bien important en Lorraine. L'église, qui ne semble pas avoir été très remarquable, fut vendue pour 1 800 francs en 1791, et démolie.

P. d'Herbécourt.

## HISTOIRE LOCALE

Roger Rodière. *Le pays de Montreuil* (La Picardie historique et monumentale). Publication de la Société des antiquaires de Picardie. Fondation Edmond Soyez. — Amiens, au Musée de Picardie, 1933. In-4° de v-460 pages.

Dans ce travail, fruit de longues et patientes recherches, fait avec un soin minutieux et la plus sûre érudition, nous laisserons de côté ce qui a trait aux édifices civils ou militaires pour nous

borner à relever ce que les monuments religieux peuvent présenter de plus remarquable. Plus on avance vers le nord de la France, plus les monuments anciens se font rares. Parmi les causes de cette pauvreté on doit mettre la Révolution qui a anéanti parmi les édifices les plus beaux et les plus considérables : les cathédrales d'Arras, de Cambrai, de Boulogne, les abbatiales de Dommartin, de Saint-Josse-sur-Mer, etc. Mais, d'un autre côté et en première ligne, il faut mettre les dévastations qui, depuis la guerre de Cent Ans, n'ont presque jamais cessé de désoler cette malheureuse province, rempart de la France contre les invasions venant du nord et de l'ouest. Si le sort lamentable fait par la dernière guerre à la Picardie orientale a épargné le pays de Montreuil, celui-ci a payé son large tribut aux précédentes. Le peu qu'elles ont laissé n'en acquiert que plus de valeur et d'intérêt. A part quelques infimes débris, c'est à peine si on y rencontre quatre ou cinq églises romanes : Aix-en-Issart, Alette, Hénocq, Groffliers, Waben; une seule du XIIIe siècle, la très curieuse église de Maintenay, aux fenêtres longues et étroites, et une autre du XIVe siècle, à Verton, mais défigurée, et encore ces églises sont-elles presque toutes incomplètes. Comme dans le reste de la Picardie, dans la période d'accalmie qui a suivi les guerres de Louis XI, beaucoup d'églises furent reconstruites dans le style flamboyant, souvent avec luxe, et dues pour la plupart aux libéralités des seigneurs. Il en subsiste un assez grand nombre parmi lesquelles on peut citer celles de Saint-Sauve de Montreuil (dont il ne reste que la nef), de Brimeux, de Clenleu, de Douriez, de Longvilliers, de Montcavrel avec ses piliers couronnés de très curieuses impostes historiées, de Berck-sur-Mer, dont les nervures de la voûte sont supportées par de très pittoresques culs-de-lampes retraçant la vie et les travaux des matelots et des pêcheurs. Les églises des XVIIe et XVIIIe siècles sont à peu près inexistantes.

Quelques objets mobiliers méritent aussi d'attirer l'attention : la crosse dite de sainte Austreberte (orfévrerie du XIIe ou du XIIIe siècle sur une âme en bois qui pourrait remonter au VIIe ou au VIIIe) et des reliquaires en argent du XIVe siècle à Saint-Sauve de Montreuil; une belle statue de saint Michel en bois, du XVIe siècle, à Cormont; une remarquable Mise au tombeau et les restes d'une Adoration des mages en pierre, de la même époque, provenant de l'abbaye de Dommartin, à Tortefontaine ; deux délicieux anges souriants en bois, du plus pur style rémois du XIIIe siècle, qu'on est surpris de trouver dans la modeste église de Humbert; une élégante monstrance en cuivre doré de style flamboyant, du XVIe siècle, à Maintenay, etc.

Bien que parmi les églises étudiées par M. Rodière, il n'y en ait pas de premier ordre, les 450 pages qu'il leur a consacrées et qui sont loin d'être du remplissage, n'en présentent pas moins le plus grand intérêt par les nombreux renseignements historiques qu'elles contiennent, par toutes les inscriptions qui y sont relevées avec la plus grande conscience, par l'ingénieuse reconstitution au

moyen des textes et des anciens dessins des édifices disparus, tels que les abbatiales de Saint-Josse-sur-Mer et de Dommartin, de laquelle il subsiste surtout de splendides chapiteaux de la fin de l'époque romane conservés au musée d'Amiens.

Georges DURAND.

Chanoine E. HUMBLOT. *Chateauvillain. Histoire civile et religieuse.* — Chaumont, Imprimeries champenoises, 1931. In-8° de 186 pages.

Monographie complète, rédigée d'après des sources originales, d'un bourg très ancien de l'arrondissement de Langres (Haute-Marne). Les autorités ecclésiastiques ont souvent recommandé à leurs prêtres l'étude du passé de leur commune. On a seulement oublié de proposer un règlement qui leur permît, dès le temps de leur éducation cléricale, de s'initier aux études d'histoire ecclésiastique locale. Il faut donc féliciter l'auteur d'avoir su y suppléer en son privé. L'histoire de Chateauvillain comprend quatre parties dans lesquelles on étudie, avec méthode et précision, la seigneurie, la commune, la paroisse, les écoles et l'église, et les établissements religieux (couvents et hôpitaux). Dans un appendice est publiée la charte d'affranchissement de 1286.

Maurice PIGALLET.

Abbé Alph. SUIRE. *Le château de Mursay. Henri IV. Agrippa d'Aubigné. Mme de Maintenon.* — Niort, Imprimerie Saint-Denis, 11, avenue Saint-Jean-d'Angély, 1930. In-12 de 88 pages, 7 fr. 50.

C'est à 6 kilomètres de Niort, dans une boucle et au fond de la vallée profonde de la Sèvre, une construction d'une assez belle allure, avec des tours comme il convient, mais abandonnée. Henri de Navarre y séjourna au cours de sa vie aventureuse de prétendant au trône de France, accompagné d'Agrippa d'Aubigné. Celui-ci, après un mariage dont l'histoire, bien connue du reste, est piquante, en devint le légitime occupant et la reconstruisit. Le château passa ensuite à sa fille Mme de Villette-Valois, et vit s'écouler les premières années de Françoise d'Aubigné, la future Mme de Maintenon, qui, d'après son propre témoignage, y garda en compagnie d'une cousine, les dindons de sa tante avec un masque sur le nez « parce qu'on avait peur que nous nous halassions ».

M. l'abbé Suire, curé de la paroisse voisine de Mursay, Sciecq, disposant des archives du château que lui a confiées la propriétaire actuelle, Mme Bluysen, y a découvert une pièce curieuse, dont il donne une phototypie et que semble n'avoir par connue M. Garnier (*Agrippa d'Aubigné et le parti protestant,* 1928) : elle prouve qu'en conséquence de « sa forfaiture et rébellion », Agrippa d'Aubigné avait vu tous ses biens confisqués en châtiment de la vente qu'il fit à Soubise révolté, des places de Maillezais et du

Doignon moyennant 100 000 livres, alors que la cour lui en offrait le double pour l'investissement de La Rochelle (après quoi il avait gagné Genève). Mais, dès octobre 1621, Louis XIII remettait ceux-ci à ses deux gendres, les sieurs d'Adde et de Villette. De Constant d'Aubigné, père de Françoise, il n'est pas question...

Marcel Bodet.

Léon Paget. *L'église de Marnay (Haute-Saône)*. — Marnay, chez l'Auteur. Texte dactylographié de 8 feuillets in-4°.

Dans l'angoisse des temps présents, une question se pose à l'administration des communes : l'entretien des églises qui sont des bâtiments communaux, et nous devons reconnaître que dans l'Est, en Franche-Comté, les maires s'efforcent d'y pourvoir, quelquefois avec des moyens pécuniaires très réduits. Marnay, très ancien bourg à château, possède une église paroissiale, citée dans une charte de 1122. Elle conserve des vestiges archéologiques remarquables : une chapelle fondée par la famille de Joinville et où venait prier l'historien de saint Louis; de belles statues de sainte Anne et de saint Nicolas; une crypte où sont renfermées les cendres des seigneurs : les Joinville, les Gorrevod, les Bauffremont...; sur l'autel de la chapelle Sainte-Anne, le squelette entier de saint Germain, donné par le pape Innocent XI.

L'église, dont la restauration, commencée par les abbés Pourny et Gousset (neveu de l'ancien cardinal de Reims), est poursuivie actuellement par M. l'abbé Salomon, mérite l'étude précise, documentée, de style technique, que lui a consacrée M. L. Paget.

M. Pigallet.

Chanoine Lévêque. *La basilique Saint-Maurice d'Épinal* (Conférence donnée ... le 10 juin 1933). — In-8° de 15 pages.

Notions très générales sur les origines de cet édifice (datant des XIe au XIVe siècles) récemment érigé en basilique mineure.

P. d'Herbécourt.

# CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

## ARTOIS ET BOULONNAIS

### PAS-DE-CALAIS

**Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin.**
Tome XV, fasc. 288 à 290 (Saint-Omer, 1932-1933), p. 251 à 374

J. de Pas : *Note sur les ermites de Wisques*, p. 278-279. Aux xv^e^ et xvi^e^ siècles. Certains de ces ermites sont prêtres, d'autres ne le sont pas. Contribution à l'histoire encore si mal connue des ermitages de nos contrées. — : *l'Abbé Jean-Baptiste Roze, curé de Saint-Denis* (à Saint-Omer), p. 288-289. Dernier curé avant la Révolution, insermenté, caché dans sa paroisse où il mourut en 1796.

Dr Lanselle et J. de Pas : *Dénombrement des fiefs et possessions de l'église de Thérouanne, 18 juin 1385*, p. 305-322. Dressé en vue de mettre de l'ordre dans les finances royales et la perception du droit d'amortissement. Le mot *église* de Thérouanne doit être entendu dans le sens de *chapitre cathédral*. C'est un relevé de tous les biens du chapitre à cette époque.

L. Lermytte : *Procès-verbal de l'ostension des reliques de saint Omer, 14 octobre 1324*, p. 330-331.

**Société académique de Boulogne-sur-Mer. — Bulletin.**
Tome XII, 3^e^ livr. Boulogne, 1929 (paru en 1933), p. 1 à 82.

P. Héliot : *Notes sur l'état-major des places fortes du Nord de la France aux* xiv^e^ *et* xv^e^ *siècles*, p. 34-72. Plusieurs de ces forteresses sont des églises (Audruicq, Brêmes, Neufchâtel, Nortkerque, Saint-Georges près Gravelines, etc), ou des abbayes (Beaulieu, Saint-Josse-sur-Mer, etc.); plus la cathédrale de Thérouanne et le prieuré du Wast.

Demulder : *Confiscation de biens sur des protestants après la révocation de l'édit de Nantes*, p. 72-77. Famille Lefebvre de Possart.

R. Rodière.

## FLANDRE, HAINAUT, CAMBRÉSIS

### NORD

**Bulletin du Comité flamand de France. 1932-1933.**

C. Looten : *Quelques lettres inédites de Primat*, p. 555-561. Sept sur huit sont adressées à Grégoire, l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher; elles ont trait à l'exercice du culte constitutionnel dans le Nord sous le Directoire.

A. Leman : *Lettres d'Étienne Baluze à Denis Godefroy en 1680*, p. 562-572. Proviennent des Archives départementales du Nord; il y est surtout question du livre que le Père Lupus (Chrétien de Wulf) fit imprimer à Louvain sous le titre : *Variorum patrum epistolae*.

L. Mahieu : *Notes sur les hospices de Dunkerque*, p. 77-87. Concernent la période de 1750 à 1850.

Dr G. Dailliez : *l'Abbaye de Vaucelles*, p. 101-109. Description de la salle capitulaire et des autres constructions qui subsistent de cette abbaye fondée par saint Bernard en 1132.

Bulletin de la Commission historique du Nord. Tome XXXIV, 1933.

A. de Saint-Léger : *le Martyr anglais de Douai*, p. 65. Le corps retrouvé en 1927 est celui d'Edmund Cathericke et non celui de Southworth, comme on le croit communément.

M. Vanhaeck : *Un démêlé de l'abbaye de Marquette au Moyen Age*, p. 67-69. Contravention de voirie encourue en 1362 dans le domaine de Waechtebeke de la région de Gand.

M. Vanhaeck : *Lieu de sépulture de Jeanne de Constantinople*, p. 238-239. Était-il dans le chœur de l'église de l'abbaye de Marquette ?

P. Piétresson de Saint-Aubin : *les Monuments historiques du Nord. Premier supplément à la notice et bibliographie publiée en 1922 par Max Bruchet*, p. 339-382. Liste et bibliographie des immeubles classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, des immeubles et objets mobiliers proposés pour le classement, des objets mobiliers classés; suit en appendice la liste des objets mobiliers classés pendant l'impression de la notice.

Revue du Nord. Tomes XVIII et XIX, 1932-1933.

L. Detrez : *la Fin tragique du cardinal Caraffa, ancien légat pontifical en Flandre (mars 1561)*, p. 245-281. Récit fait d'après une relation contemporaine en français conservée aux Archives départementales du Nord. Voir le compte rendu paru ici même, t. XIX (1933), p. 405.

M. Chartier : *A travers les dossiers Caprara : l'étrange histoire d'un jeune diacre de l'Église constitutionnelle du Nord*, p. 29-33. J.-B. Bégat, originaire de Troyes, âgé de seize ans et demi, n'ayant ni études ni préparation spéciale, reçut les ordres, jusqu'au diaconat inclusivement, de l'évêque constitutionnel Primat et fut envoyé dans une paroisse. S'étant ensuite marié il demanda après le Concordat toutes dispenses nécessaires. — : *Sous-diacre malgré lui : Charles de Couronnel*, p. 211-215. Exemple très rare dans le diocèse de Cambrai d'un jeune homme qui, cédant à la pression de ses parents, s'est laissé ordonner sous-diacre avant la Révolution; après la Révolution, il demande à rentrer dans la communion laïque.

Société d'études de la Province de Cambrai.
1° Bulletin. Tomes XXXII et XXXIII, 1932 et 1933.

A. Alquier : *les Tribulations de l'évêque constitutionnel Primat*, p. 240-256. Réception mouvementée de Primat à Bailleul le 1er juin. Autres documents concernant les sonneries de cloches et la non célébration des fêtes décadaires.

F. Soenens : *Notice historique sur le carmel de Roubaix*, p. 5-36. Fondé en 1830, il fut, jusqu'en 1834, à la fois contemplatif et enseignant, puis uniquement enseignant. Expulsées le 19 septembre 1907, les Carmélites se réfugièrent en Belgique à Pecq, d'où elles revinrent après la guerre.

J. de Le Rue : *la Restauration de l'abbaye des Prés à l'intérieur de la ville de Douai (1477)*, p. 37-42. Publication de la lettre de Marie de Bourgogne du 18 avril 1477 cédant aux Dames des Prés, de l'ordre cistercien, le béguinage de Champfleury pour les indemniser de la perte de leur monastère, ruiné par la guerre.

Th. Leuridan : *Houplin-lez-Seclin. Notes pour la monographie*, p. 87-102. A relever la description de l'église, la liste chronologique des curés. — : *Faits divers intéressant des localités du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique extraits d'un journal de l'époque*, p. 127-139, 246-258. Plusieurs notes, ont trait à l'histoire religieuse de 1780 à 1795.

E. Fournier : *Eudes de Sens, official de Reims (1286), auteur du « Liber practicus de consuetudine Remensi »*, p. 110-121. Une partie de ce *liber* est attribuée pour de bonnes raisons à Eudes de Sens et permet de reconstituer en partie l'activité de l'officialité de Reims, de laquelle relevait Cambrai.

A. Dufour : *l'Iconographie chrétienne enseignée au* XVII^e^ *et au* XVIII^e^ *siècle sous forme de catéchisme*, p. 139-148. De l'ouvrage : *le Petit cabinet de la sagesse chrétienne contenant les premiers commandements de la foi catholique que les jeunes enfans doivent sçavoir* (Bruxelles, 1710) sont publiés les chapitres consacrés à l'initiation iconographique; l'ouvrage avait été approuvé à Anvers le 8 juin 1624.

J. Gennevoise : *Un clerc du diocèse de Cambrai, maître ès arts à Rome (29 juillet 1518* et non 1618), p. 197-202. Il s'agit d'Antoine Rogier.

P. Denis du Péage : *le Sacrilège commis à Lille en 1713 et la procession de réparation*, p. 218-231. Nouveaux renseignements sur la profanation par quatre soldats suisses d'une hostie consacrée; ils furent condamnés au dernier supplice; une procession de réparation fut instituée et elle se fit jusqu'en 1764.

2° Mémoires. Tome XXV, 1932.

Th Leuridan : *Épigraphie ou recueil des Inscriptions du département du Nord ou du diocèse de Cambrai*. Tome IX : *Arrondissement de Valenciennes*, p. 1-294. Sont recueillies les inscriptions des églises de Valenciennes qui ont disparu depuis la Révolution et celles des églises paroissiales actuelles. Ont été utilisés les recueils d'inscriptions, ceux entre autres constitués par le chanoine Hellin (fonds Goethals de la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles) par divers Valenciennois (Bibl. comm. de Valenciennes), par Jean de Pitpan de Montauban (Bibl. comm. de Cambrai), par Maloteau (Bibl. comm. de Douai), par Dom Lepez (Bibl. comm. d'Arras).

3° Recueil. Tomes XL et XLI, 1933.

E. Leclair : *Joseph-Clément, Électeur de Cologne. Son séjour à Lille de 1704 à 1708. La confrérie électorale de Saint-Michel à Lille*, p. 1-144. Joseph-Clément de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Liége, Hildesheim, Ratisbonne et Freisingen, ayant pris parti pour le roi d'Espagne et Louis XIV, dans la guerre de Succession d'Espagne, fut contraint de venir chercher un refuge à Lille en 1704; il y demeura jusqu'en 1708; il résida ensuite à Raismes et à Valenciennes jusqu'à ce que la paix de Rastadt l'eût remis en possession de ses États. Ce fut à Lille qu'il entra dans les ordres; Fénelon, archevêque de Cambrai, lui donna la consécration épiscopale le 1^er^ mai 1707. Ses faits et gestes à Lille sont racontés d'après des documents conservés aux Archives hospitalières et aux Archives communales de Lille, d'après des récits gardés à la Bibliothèque communale et dans une bibliothèque privée. De copieux détails sont donnés en outre sur la confrérie électorale de Saint-Michel érigée à Lille en 1714. Joseph-Clément l'avait fondée en 1693 en vue d'exciter à la pratique de l'humilité et de la pénitence. D'intéressantes reproductions de médailles et costumes illustrent cette publication. Pourquoi imprimer toujours Boon plutôt que Bonn ?

*Bibliographie du chanoine Th. Leuridan*, p. 1-140. Liste des 544 ouvrages, brochures et articles de M. Leuridan, président-fondateur de la Société, décédé le 13 février 1933; elle est accompagnée de tables des noms de lieux et de personnes citées ainsi que d'articles nécrologiques consacrés au défunt.

La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai.
8 octobre 1932-22 octobre 1933.

L. Guiot : *le Personnel ecclésiastique de l'archevêché et de l'église métropolitaine de Cambrai à la fin de l'Ancien Régime (1789)*. I. *Archevêché de Cambrai*, p. 546-548, 558-559, 619-620, 630-632, 642. — II. *L'église métropolitaine de Cambrai*, p. 643-644, 648-650, 11-12, 23-24, 46-48, 83-84, 103-104, 185-188, 199-200, 221-222. — M. Chartier : *les Derniers religieux de la Chartreuse de Valenciennes*, p. 248, 263-264, 395-396, 406-408, 431. — : *les Vicaires des paroisses du doyenné actuel d'Hautmont en 1791*, p. 431-432. — : *Note complémentaire sur les curés et vicaires des doyennés actuels de Bavai, Le Quesnoy, Gommegnies, Hautmont et Maubeuge en 1791 et en 1803*, p. 442-444. — : *Un vicaire épiscopal de Primat à travers la Révolution. Joseph-Théophile Mabille*, p. 465-468. — : *Assermentés, insermentés, prêtres constitutionnels dans l'arrondissement actuel d'Avesnes. Coup d'œil général*, p. 477-480. Conclusion des articles publiés de juillet 1926 à septembre 1933; il y apparaît que sur les 186 curés, vicaires, coadjuteurs et desservants, il y eut 127 insermentés et 59 assermentés, soit 31 % d'assermentés, moyenne supérieure à celle de l'ensemble du département. Trois curés périrent sur l'échafaud. L'Église constitutionnelle s'organisa avec les assermentés, d'anciens religieux et des sujets peu préparés qui furent ordonnés très rapidement. Des constitutionnels remplirent entre 1791 et 1794 les fonctions de curé ou de vicaire; 19 se marièrent.

Semaine religieuse du diocèse de Lille, 16 oct. 1932-22 oct. 1933.

L. Detrez : *Nos paroisses au* XIV*e siècle*, p. 751-754, 778-781, 819-820, 917-919, 942-943, 72-77. Sont utilisés les renseignements fournis par les *Collectories* de Dom Ursmer Berlière, les *Lettres* d'Urbain V, de C. Tihon et d'autres volumes des *Analecta vaticano-belgica*. — : *les Étapes de l'évêché de Lille*, p. 173-178, 280-282, 291-295, 310-315, 354-359, 474-479, 610-614, 634-635, 650-654. Publication de documents divers se rapportant à la création d'un évêché à Lille, surtout à la fin de l'Ancien Régime. — : *la Cause des confesseurs de la foi. Victimes religieuses de la Révolution*. I. *Le curé de Crochte*, p. 210-212, 216-220. Il s'agit de l'abbé Dezitter, curé de Crochte, et de Louis-Hector Camonet, trésorier de la guerre et payeur général de département, qui furent condamnés à mort et exécutés. — : *Autour d'une victime de la Révolution*, p. 283-285. Publication de documents sur le curé de Crochte. — : *Nos pères dans la foi*, p. 506-511, 554-556, 570-576. Notes sur les origines chrétiennes de la Flandre. — : *Monuments historiques de caractère religieux du diocèse de Lille*, p. 445-452, 483-485, 513-515, 544-548, 556-558. Nomenclature des églises et des objets mobiliers leur appartenant classés par décision ministérielle; elle est accompagnée de la reproduction d'un certain nombre d'objets mobiliers, calices, croix, reliquaires, etc. — : *Églises de chez nous : Allennes-lés-Marais, Annappes*, p. 619-621; *Annoeullin, Armbouts-Cappel*, p. 639-642; *Armentières*, p. 676-679; *Arnecke*, p. 685-688; *Ascq*, p. 710-711. Brève notice historique sur chaque paroisse suivie de la liste des curés, d'une description sommaire de l'église et des curiosités qu'elle contient.

Union Faulconnier. Tome XXIX, année 1932.

C. de Crocq : *Affaire de l'abbé Thiéry, curé de Dunkerque en 1767. Mémoire pour le Département*, p. 266-271. L'abbé Thiéry, nommé, en 1767, curé de Dunkerque par l'évêque d'Ypres et l'abbé de Saint-Winoc

patron de la cure, se voit contester sa nomination par l'abbé Hespelle qui s'est fait attribuer le bénéfice par l'Université de Paris. Le Mémoire retrouvé aux Archives communales de Bergues argue que les bénéfices de Flandre, et celui de Dunkerque en est indubitablement un, ne sont pas sujets à l'expectative des gradués de l'Université de Paris. — : *la Congrégation de l'Assomption à Dunkerque*, p. 272-273.. Renseignements sur la *congrégation des Hommes mariés* (*Sodaliteyt der getrouwde mans*) créée au XVII^e siècle par les Jésuites à Dunkerque, sur son activité religieuse, ses membres (parmi eux est Jean Bart) fourni par un livre de comptes allant du 15 août 1697 à juillet 1705, retrouvé aux Archives communales de Bergues.

A. LEMAN.

# PICARDIE

## SOMME

La « Société des antiquaires de Picardie » a distribué à ses membres deux ouvrages considérables, tous deux de grande valeur, chacun dans son genre : *le Pays de Montreuil*, par Roger RODIÈRE, et *Jean de Poutrincourt, fondateur de Port-Royal au Canada*, par Adrien HUGUET. On en trouvera la recension ci-dessus, dans les *Notes bibliographiques*.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1932, n^os 2-4. Amiens, au Musée de Picardie, 1932-1933, in-8°.

Jean TREMBLOT : *Notes sur le prieuré et la seigneurie de Rantigny* (*Oise*), p. 461-480. Dans ces quelques notes nous retiendrons seulement: un miracle attribué à N.-D. de Liesse en 1632; la fondation par Louise de Marillac d'une maison des Filles de la Charité à Liancourt-Rantigny, en 1636; une petite histoire du Mont-Valérien par Antoine Le Noir, prieur de Rantigny, en 1658.

Armand MAILLARD : *Un magister clerc-laïc du XVII^e siècle. Antoine Delescole, magister clerc-laïc, 1671-1713*, p. 497-547. Journal fort détaillé, dont l'auteur fut successivement clerc-lai, maître d'école et greffier de Coullemont (Pas-de-Calais) de 1698 à 1700 et d'Allery (Somme) de 1701 à 1713, et qui n'a guère d'intérêt que pour l'histoire de ces deux villages. On peut toutefois y relever la mention de pèlerinages à N.-D. de Liesse, des observations météorologiques, notamment sur le fameux hiver de 1709, et, à la date du 5 février 1705 : « M. de Saint-Fourcy (curé d'Allery) m'a dit à son feu que le P. de La Chaise était un antéchrist et un enragé de faire persécuter des saints de France, parlant de M. Arnault et du P. Quesnel. »

Pierre ANSART : *Joies et déboires d'un antiquaire*, p. 576-602. Observations sur la préservation des objets d'art dans les églises et description de diverses pièces de sa collection.

Année 1933, n^os 1 et 2.

Georges DURAND : *les Orgues des anciennes paroisses d'Amiens*, p. 31-97. Après la cathédrale, qui eut un orgue dès le commencement du XIV^e siècle, les paroisses d'Amiens paraissent généralement en avoir possédé dès le XV^e. Dans tous les cas, la première partie de l'église Saint-Germain était à peine terminée qu'en 1456 traité fut passé avec Gautier Le Marceys, facteur renommé de Rouen, pour la confection d'un grand orgue. Suivent des renseignements plus ou moins complets sur les orgues malheureusement toutes disparues des autres églises, et sur un grand

nombre de facteurs, quelques-uns des plus célèbres tels que Pierre Le Pescheur, Paul Maillard, facteurs à Paris (XVII^e s.), et surtout Charles Dallery père, facteur à Amiens, souche d'une famille d'organiers réputés qui se perpétua jusque dans le XIX^e siècle.

Roger RODIÈRE : *les Pierres tombales de l'église Notre-Dame d'Airaines*, p. 121-158. L'église Notre-Dame d'Airaines, très remarquable édifice roman, siège d'un ancien prieuré de l'ordre de Cluny, conservait quatre pierres tombales du XIII^e siècle, à effigies gravées : deux chevaliers et deux dames, qui, en 1872 furent décrites et dessinées par Alfred Hackspill dans un mémoire resté manuscrit. Deux de ces dalles ont depuis disparu, et M. Rodière vient de publier intégralement ce mémoire avec les dessins qui l'accompagnaient, en y ajoutant des commentaires et des croquis levés au XVIII^e siècle par Jacques Hecquet d'Orval, croquis assez médiocres, mais faits à une époque où ces monuments étaient mieux conservés. Un de leurs grands intérêts est qu'ils se rattachent aux prétentions généalogiques de la famille de Croy et à une audacieuse interpolation faite dans le nécrologe de la cathédrale d'Amiens du XIII^e siècle au profit d'une famille dauphinoise du même nom.

**Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.**
Année 1932. Abbeville, Lafosse, 1933, in-8°.

ANONYME : *François Gardé, curé de Belœil*, p. 52-59. Né à Francières près d'Abbeville, il devint secrétaire de la sainte princesse Louise de Lorraine-Mercœur, veuve du prince Florent de Ligne, tout entière consacrée à l'éducation de ses enfants. Cette princesse s'étant, en 1635, retirée aux Capucines de Douai, puis de Mons, François Gardé fut, quelques années plus tard, nommé à la cure de Belœil en Hainaut. Recommandable par sa piété et sa valeur intellectuelle, il s'adonna à la poésie et composa notamment 4 178 vers pour célébrer l'entrée en religion de sa bienfaitrice. Le 12 février 1668, « gisant au lit malade », il mit encore en vers son propre testament.

Gaston VASSEUR : *le Destin d'un ancien curé de Nibas, l'abbé Charles-André Delignière*, p. 110-143. Curé de Citernes (Somme) au moment de la Révolution, il refusa de prêter le serment constitutionnel. Maltraité par ses paroissiens, il se réfugia en Angleterre où il demeura jusqu'en 1803, époque à laquelle il fut nommé curé de Nibas. Peu après, impliqué, à tort, paraît-il, dans une conspiration tramée à Abbeville contre Napoléon, il fut quelque temps incarcéré, puis revint dans sa paroisse qu'il administra jusqu'en 1843; après quoi il se retira à Chepy, son pays natal, où il mourut en 1849 à l'âge de 94 ans.

Georges DURAND.

# CHAMPAGNE

## AUBE

**Mémoires de la Société académique de l'Aube.**
Tome XCV, 1932. Troyes, J.-L. Paton, 1933, in-8°.

E.-A. BABEAU : *le Paysage dans les vitraux des églises de Troyes*, p. 15-24. Bonne étude, cependant plus littéraire qu'archéologique, accompagnée de deux reproductions hors texte, en noir, de vitraux des églises Sainte-Madeleine (la Création) et Saint-Martin (Vie de sainte Anne).

Chanoine A. PRÉVOST : *Table des noms de personnes, des noms de lieux et des matières que contiennent les deux volumes (édition 1811) des Mémoires historiques et critiques de P.-J. Grosley*, p. 25-64.

G. Duhem : *Deux frères de Guillaume Budé, chanoines de Troyes : Étienne et Louis Budé*, p. 73-87. Étienne Budé, d'abord archidiacre de Pont-Audemer, fut appelé à Troyes en 1494, en même temps que son frère Louis, par son cousin l'évêque Jacques Raguier; il mourut official de Troyes en 1501. Louis joua un rôle important comme archidiacre d'Arcis; c'était un humaniste distingué. Il mourut à 47 ans, le 19 novembre 1517.

*Publications historiques et archéologiques de M. Louis Le Clert*, p. 92-96. De nombreux articles de cette bibliographie ont trait à l'histoire ecclésiastique.

H. de La Perrière : *Deux hommes de lettres d'origine troyenne : Denis Camusat (1700-1732) et Henry Camusat de Riancey (1816-1870)*, p. 97-134. Le comte Camusat de Riancey joua un rôle important comme journaliste et écrivain catholique pendant le Second Empire, rôle soigneusement mis en lumière dans cette vivante étude biographique.

Annuaire de l'Aube pour 1933. Troyes, J.-L. Paton, 1933, in-8°.

Chanoine A. Prévost : *Visite des monastères troyens de Saint-Martin-ès-Aires, Saint-Loup, Montier-la-Celle, Saint-Quentin, Notre-Dame-en-l'Isle et Saint-Jean-Châtel, au* xvii*e siècle*, p. 9-14. Assez sommaire analyse du registre G 4326 des Archives de l'Aube, qui contient les procès-verbaux des visites de ces divers monastères faites de 1655 à 1673 et en 1687-1688, par les évêques de Troyes.

G. Duhem : *l'Œuvre de M. Alphonse Roserot*, p. 23-38. Sur les 101 articles que comporte la bibliographie, 42 intéressent l'histoire religieuse.

G. B. Duhem.

## MARNE

Travaux de l'Académie nationale de Reims.
Cent quarante-cinquième volume. Année 1930-1931.

Dr Pol Gosset : *Récompense attribuée par l'Académie pour la sauvegarde d'une œuvre d'art*, p. 57-60. —M. l'abbé Bourgeois a conservé à la paroisse de Damery une statue en noyer du xvi*e* siècle, représentant saint Hubert à cheval (reproduction de la statue). — : *Pierre Lochon, graveur rémois (?-1725)*, p. 182-191. Une gravure représente sainte Macre, patronne de Fismes.

Ch. Sarazin : *Pierres de fondation trouvées à Reims de 1920 à 1932*, p. 192-296. Quelques-unes intéressent des églises, des abbayes et des couvents de la ville; par exemple, la pierre de fondation du maître-autel de la cathédrale, posée par Mgr de Rohan.

Nouvelle Revue de Champagne et de Brie. Tome XI, 1933.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *État moral du diocèse de Troyes d'après la visite pastorale de 1508*, p. 98-108. L'auteur a extrait des procès-verbaux des visites pastorales ce qui peut intéresser la vie religieuse et civile du diocèse : l'eucharistie, les reliques, le service divin, la résidence, les édifices, les inventaires, les réformes, les écoles (sanctions pécuniaires contre des fabriciens qui n'ont pas fait choix d'un maître), la tonsure, les sages-femmes (un seul village est sans matrone), et le cimetière.

L. Demaison : *la Cathédrale carolingienne de Reims*, p. 228-233. Interprétation d'un texte d'un continuateur de Flodoard et d'un passage de la chronique de Richer, à la lumière des recherches de MM. Reinhart et Fels.

G. Robert : *Conflit entre les habitants et le ministre de Régniowez*

(*1769*), p. 243-253. Bénéfice desservi par un Trinitaire; à l'occasion d'un conflit, la prise de possession se fit à vue de clocher, à une distance de deux kilomètres de la ministrerie.

Almanach Matot-Braine de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 1933.

A. Barot : *l'Église de Bourgogne*, p. 121-129. Destruction de l'église par les Allemands pendant la dernière guerre et sa reconstruction (fig.). — Abbé Villaire : *Un pensionnat libre de jeunes filles à Neufchâtel-sur-Aisne* (1845-1914), p. 167-177. — P. Laurent : *Mézières-Liesse. Une statue en argent*, p. 247-249. Statue de la Vierge offerte par la ville de Mézières à Notre-Dame-de-Liesse en 1637, à l'occasion d'une épidémie de peste; elle est disparue depuis longtemps. — Ch. Charpentier : *Bruyères et Montbérault. L'église Notre-Dame*, p. 304-310. Aux études publiées par d'autres sur l'église, l'auteur ajoute quelques notes sur les destructions de la guerre (fig.). — Chanoine A. Frezet : *Mgr de Coucy, archevêque de Reims* (1746-1824), p. 311-356. Biographie de ce prélat, qui fut d'abord évêque de La Rochelle et émigra. Sa résistance au Concordat et ses démêlés avec l'empereur. La Petite Église. A Reims, il fonda le Petit Séminaire et réorganisa le Grand Séminaire. Pièces justificatives. (Portrait, armoiries et pierre tombale). — Dom Thierry Réjalot : *Dom Jacques Saymon ou Sainmont, de Vireux, et ses deux neveux Charles et Hubert Saymon, abbés bénédictins de Florennes* (*Belgique*) *au* xvii*e siècle*, p. 375-382. (Portraits).

Dr Pol Gosset.

## HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.
Tome X, n*os* 131, 132 et 133. Langres, 1932-1933.

René Roussel : *le Lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance*, p. 183-198. Jeanne Mance, morte en odeur de sainteté à Montréal, le 18 juin 1673, naquit, non pas à Nogent-en-Bassigny, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'à maintenant, sur la foi d'un texte de l'historiographe langrois Charlet, mais à Langres, où elle fut baptisée, le 26 novembre 1606, en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul. Toutefois la famille des Mance était originaire de Nogent où on la trouve dès le xv*e* siècle.

L.-F. et L.-E. Marcel : *Artisans et ouvriers d'art à Langres avant la Révolution* (*Essai de répertoire*), p. 207-231 et 246-260. Le regretté chanoine Marcel avait rédigé les 90 premières notices, fixant ainsi la marche et les lignes principales de son travail que la mort ne lui a pas permis d'achever. Les autres notices, plus de 300, ont été rédigées par le chanoine L.-E. Marcel qui a rassemblé, coordonné et complété les renseignements recueillis par son oncle. Chacune de ces notices comporte le *curriculum vitae* de l'artiste ou de l'artisan, l'indication de ses œuvres, celle des sources et parfois des références à quelque ouvrage ou article.

G. Drioux : *Bibliographie lingone* 1931-1932, p. 232-240. Généralités, archéologie pré- et protohistorique, époque gallo-romaine.

*Nota.* — Rien à signaler dans les Annales de la Société d'histoire ... de Chaumont (t. VI, n° 3, 1933), non plus que dans la Semaine religieuse du diocèse de Langres de 1932.

L. Delessard.

## ARDENNES

Rien à signaler.

J. Massiet du Biest.

# LORRAINE

## MEURTHE

**Revue historique de la Lorraine.** Tome 76, Nancy, 1932.

Paul FIEL : *la Collégiale Sainte-Croix de Pont-à-Mousson*, p. 36-70, 84-109, 120-127. Érigée par le comte de Bar, Thiébaut II, entre les années 1266, date de la victoire qu'il remporta à Prény, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, sur le comte de Luxembourg, et 1272, où l'on trouve pour la première fois trace de l'existence de la collégiale. L'auteur poursuit l'histoire de cette collégiale jusqu'à sa disparition, en 1789. Tirage à part.

Paul CHENUT : *les Éditions des Heures de Nostre Dame imprimées à Metz par Abraham Fabert en 1599*, p. 170-176. Deux éditions furent publiées la même année 1599, l'une à Nancy, connue par deux exemplaires, qui se trouvent à la Bibliothèque de Metz et à la Bibliothèque nationale, l'autre à Metz, dont un exemplaire appartient à l'auteur de l'article. L'édition publiée à Metz contient à la suite des *Heures*, dont le texte est le même que dans celle de Nancy, un supplément intitulé : *les Quinze effusions de sang de Nostre Sauveur et Rédempteur Jésus Christ, avec la vie de Madame saincte Marguerite et autres oraisons.*

**Le pays lorrain.** 24e année. Nancy, 1932.

Mgr FOURIER-BONNARD : *l'Église nationale de Saint-Nicolas des Lorrains à Rome*, p. 49-62. Résumé d'un ouvrage du même auteur qui doit paraître sous le titre : *Histoire de l'église de Saint-Nicolas in Agone, de la confrérie des Lorrains à Rome.*

Pierre MAROT : *l'Exposition Saint-Nicolas des galeries Fridrich*, p. 63-75. Description et historique de quelques statues, gravures et objets relatifs au culte de saint Nicolas, choisis parmi les plus importants de ceux qui, épars dans des collections particulières, furent réunis et exposés par M. Fridrich en décembre 1932.

Eugène MARTIN : *l'Université de Pont-à-Mousson*, p. 481-504. Aperçu historique de cette université depuis sa fondation en 1572, due à la sollicitude éclairée du cardinal de Lorraine et à la politique avisée du duc Charles III, pour résister au prosélytisme protestant, jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus en Lorraine, 1er juillet 1768, qui entraîna le transfert de l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy, le 3 août 1768.

**Mémoires de l'Académie Stanislas.**
6e série, tome XXIX. Nancy, 1932.

Mgr Léon JÉRÔME : *Trois préfectures entre deux canonicats. Charles de Caffarelli, chanoine de Toul et trois fois préfet* (1758-1826), p. 1-17. Curieuse figure que celle de ce descendant d'une vieille famille romaine, dont une branche s'était fixée en France au XVIIe siècle ! Clerc tonsuré de Toulouse, Charles Caffarelli obtient par son oncle, à dix-sept ans, un canonicat à Toul, et devient prêtre en 1781. D'idées très libérales, il se rallie au nouvel ordre de choses établi par la Révolution; puis son frère Max lui obtient la faveur de Bonaparte qui le nomme préfet de l'Ardèche, puis du Calvados et enfin, en demi-disgrâce, de l'Aube. Rallié à la Restauration, il rentre dans sa famille au Falga, reprend l'habit ecclésiastique, son titre et sa qualité de prêtre. L'archevêque d'Albi lui donne un canonicat. Tirage à part.

Mgr Léon JÉRÔME : *Centenaire de l'abbé Grégoire. Quelques lettres de*

*l'abbé et de l'évêque constitutionnel*, p. 55-100. Une première série de quatre lettres est antérieure à la Révolution, ou des premières années de cette période. Une seconde série de quatre lettres également, écrites en 1802 et en 1813, montre l'ancien évêque constitutionnel intervenant dans les affaires religieuses de Lorraine. Tirage à part.

**Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.**

69e année. Nancy, 1932.

G. Clanché : *Librairie, archives, trésor, sacristies de la cathédrale de Toul*, 23 articulets de la page 101 à la page 856 et à suivre. Le titre suffit pour faire connaître l'importance de ce travail. L'indication et la description des pièces contenues dans les archives (Bulles, chartes, diplômes, lettres patentes, lettres des ducs de Bar et de Lorraine, etc.) sont faites avec la plus grande précision, d'après l'inventaire dressé par Le Moine, en 1757, qui rappelle les documents en presque totalité.

L. Marchal.

## MOSELLE ET SARRE

**Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.**

Tome XLI. Metz, 1932.

R.-S. Bour : *Metz, notes sur la topographie de la partie orientale de la ville*, p. 1-179. Dans quatre chapitres très nourris : la Seille, la porte Mazelle, la porte des Allemands, la porte Sainte-Barbe, l'abbé Bour insère 67 articles, divisés chacun en trois parties bien distinctes, la dénomination, l'emplacement actuel ou supposé et l'histoire au cours des âges. Excellente bibliographie.

André Gain : *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle (1791-1800)*, p. 215-353. M. Gain vient enfin de donner une conclusion à son œuvre de 10 ans. Il lui ajoute, outre une statistique générale des émigrés, une longue note sur les mesures locales qu'il a eu l'occasion de citer dans sa liste.

E. Duvernoy : *Correspondance du duc de Lorraine Charles III avec la ville de Metz*, p. 355-469. Lettres-missives en grande partie inédites du duc de Lorraine, conservées dans divers fonds et transcrites intégralement. Ce travail embrasse la période de 1561 à 1592.

**Les Cahiers lorrains.** 11e année. Metz, 1932.

R.-S. Bour : *Où a été enterré Wala, évêque de Metz, mort en 882 ?*, p. 33-36. Dans l'église de Saint-Sauveur à Metz ou à Perl (près de Trèves) ? — Henri Tribout : *Un émigré messin : l'abbé Thiébault*, p. 57-60. Le curé de Sainte-Croix de Metz, après avoir siégé aux États Généraux, émigra à la suite de la confiscation des biens du clergé. — : *Henri Dauphin, évêque de Metz*, p. 90-92, 119-125. Histoire d'un évêque de Metz (1316-1327) qui préférait s'occuper des affaires de son Dauphiné et ne songeait à son diocèse que lorsqu'il avait besoin d'argent. Il fut le gouverneur du dernier dauphin de Viennois. — M. Griveaud : *Matrice du sceau du xve siècle de l'abbaye de Saint-Symphorien au Musée de Metz*, p. 114-119. Une matrice identique se trouve à Vesoul. — E. Fleur : *Louis XV malade à Metz en 1744. Quel médecin le guérit ?*, p. 130-140. M. Fleur rétablit l'histoire et détruit la légende. Ce n'est pas Ladoucette qui guérit le roi, mais Moncharvaux.

**Almanach de Marie-Immaculée** 12e année. Metz, 1933.

J.-B. Pelt : *la Fête de la procession du Très Saint Sacrement à Metz au cours des siècles*, p. 19-29. L'auteur cherche à préciser la date de la première procession de la Fête-Dieu à Metz et en suit l'histoire depuis la Révolution jusqu'à nos jours. — E. Kieffer : *Deux collaborateurs du vénérable Jean Martin Moye au diocèse de Metz : les frères Lacombe*, p. 30-41. J. Martin Moye, né à Cutting, fonda la congrégation des sœurs de la Divine Providence et les frères Lacombe furent les meilleurs amis et collaborateurs du vénérable. — F. Demange : *le Pèlerinage de Saint-Christophe à Vic-sur-Seille*, p. 49-52. Ce pèlerinage remonte en l'an 1123. — F. Cuny : *l'Église collégiale de Munster*, p. 61-69. Cette ancienne église collégiale, maintenant paroissiale, remonte au XIIIe siècle.

**Bulletin de la Société des amis du pays de la Sarre.**
N° 9. Sarrebrück, 1933.

L. Klippel : *les Débuts de l'occupation française sur la rive gauche du Rhin* (1793-1795), p. 31-52. Étude composée avec les documents des Archives départementales de la Moselle. — A. Gain : *Deux documents sur la noblesse d'Alsace*, p. 87-99. Ils proviennent des Archives du Haut-Rhin et donnent les listes des familles nobles de Basse-Alsace avant la Révolution. — J. Touba : *Notice sur le comté et les seigneurs de Saarwerden de 1131 à 1793*, p. 119-171.

Henri Tribout.

## MEUSE

**Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.**
Bar-le-Duc, 1932.

E. Jolibois : *le Maître d'école dans le Barrois* (1792-1815), p. 158-164. Persistance des usages de l'Ancien Régime.

André Lignot : *le Livre de piété et de raison d'une famille protestante au XVIIe siècle*, p. 164-169. Comprend le Nouveau Testament, les Psaumes, des prières pour l'administration des sacrements, un catéchisme (impression du milieu du XVIe siècle) et des notes manuscrites de 1625 à 1684, relatives à une famille bourgeoise de Nettancourt (Meuse).

Abbé Humbert : *M. de Saint-Balmont, gouverneur de Bar-le-Duc*, p. 170-181. Suite d'articles parus dans le même Bulletin, années 1929, p. 303, et 1931, p. 58.

**Semaine religieuse du diocèse de Verdun.**
43e année. Bar-le-Duc, 1932.

Abbé Gillant : *la Charge de bailli de l'évêché et comté de Verdun dans la famille de Saintignon*, p. 322-324, 383-384. De 1591 à 1633. Renseignements généalogiques. — Ch. Aimond : *Une enquête sur les anciens pèlerinages* (1774), p. 389-390. A Varennes-en-Argonne, Fontaines-Saint-Clair, Lion-devant-Dun (Meuse).

44e année. Bar-le-Duc, 1933.

Ch. Aimond : *l'Odyssée d'un évêque à la fin du XVIIIe siècle*, p. 124-128. Pierre-Joseph Perreau, né en 1722 à Poligny (Jura), évêque de Tricomie, ne réussit pas à organiser l'évêché de La Martinique (voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. X, n° 48) vécut à Varennes-en-Argonne de 1775 à 1791 et mourut en émigration. Détails sur sa maison de Varennes. — : *les Verdunois en cour de Rome*, p. 180-183. Diverses sé-

pultures dans des églises de Rome, datées de 1320 à 1678. — : *les Anciennes églises du Barrois*, p. 205-208. La plupart élevées de 1460 à 1520. — : *Un doyen de Ligny, maître-imprimeur*, p. 274-276. Martin Mourot, de Longeville-en-Barrois, qui imprima pour la première fois le Missel toulois (1501). — : *le Château épiscopal d'Hattonchâtel*, p. 283-292. Bref résumé des vicissitudes du château et du marquisat du même nom. — R. Adam : *Des « berceaux » de Bonnet aux « charliers » d'Avioth*, p. 231-232. On amenait autrefois les fous dans ces églises. — Chanoine Frussotte : *Mgr Placide-Bruno Valayer, évêque de Verdun, 1833-1837*, Supplément au n° 39, 15 pages. Pierre d'Herbécourt.

## VOSGES

**Bulletin de la Société philomatique vosgienne.**
58e année. 1932, Impr. Cuny.

E. Froment : *Deux bréviaires. Manuscrits 58 et 59 de la Bibliothèque municipale de Saint-Dié*, p. 17-29. Celui de 1325 appartenait à l'insigne collégiale de Saint-Dié; l'autre, daté 1384, véritable chef-d'œuvre de calligraphie, orné de délicieuses miniatures, « servait à la blanche abbaye d'Etival ».

Chanoine E. Roussel : *l'Érection du diocèse de Saint-Dié*, p. 55-99. C'est l'histoire des longues tractations qui eurent lieu de 1700 à 1777 entre le Vatican, les rois de France, les ducs de Lorraine, le chapitre de Saint-Dié, et les abbayes vosgiennes « nullius », tractations qui aboutirent au démembrement du vaste diocèse de Toul et à la création du siège de Saint-Dié.

Sont publiés en supplément : *les Mémoires historiques et chronologiques pour l'insigne Église de Saint-Diey en Lorraine*, manuscrit de *François de Riguet*, grand prévôt de Saint-Dié († le 2 septembre 1701). Vaste compilation de documents cités ou résumés, la plupart perdus, tendant à prouver « l'immédiate dépendance de l'église de Saint-Dié » et formant une véritable histoire de la Collégiale jusqu'en 1667. Cette première livraison comprend 96 pages, une préface et un portrait de Riguet.

**La Révolution dans les Vosges.**
21e année. (14 juillet 1932-14 juillet 1933). Épinal, Impr. Fricotel.

J. Kastener : *Chapitres, abbayes, prieurés et couvents du département des Vosges, au moment de leur suppression, en 1790* (à suivre), p. 97-108. Nomenclature des biens, revenus et personnel de ces maisons religieuses.

G. Baumont : *Un Vosgien dans la charrette d'André Chénier : l'abbé Jean Nicolas Voyaux, de Tendon*, p. 30. Simple note.

**Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.**
CVIIe-CIXe années, 1931-1933. Épinal.

C. Gérardin : *Gruey avant la Révolution*, p. 1 à 225. Monographie d'un village de « la Vôge », avec cartes, vues, documents, lexique du patois de Gruey.

G. Callon : *le Mouvement de la population dans le département des Vosges, au cours de la période 1821-1920, et depuis la fin de cette période*, p. 227-267. Diminution importante des naissances légitimes (22 pour 100); accroissement des divorces et des naissances naturelles; celles-ci sont montées de 7 à 10 %. Depuis 1919, l'élément étranger a baissé de 11 000 à 8 000. Les Allemands qui étaient avant la guerre les 58 %

des étrangers ne sont plus que à peine 1 %, faisant place aux Italiens qui de 25 % ont passé à 64 %. La population urbaine qui était de 12 % en 1820 est maintenant montée à 36 % (soit 137 000 sur 383 000 habitants).

L. Lévêque.

# ALSACE

## BAS-RHIN

### Archiv für elsassische Kirchengeschichte.

8e année, 1933. Strasbourg. In-4° de VIII-463 p.

L. Pfleger : *Untersuchungen zur Geschichte des Pfarrei-Institutes im Elsass.* III. *Die Einkommensquellen,* p. 1-118 (suite d'une série d'études, commencées en 1929; voir *Revue d'histoire de l'Église de France,* 1930, p. 120; 1931, p. 138, et 1932, p. 120). Biens et revenus de l'église paroissiale avant 1789 : 1. La *dos ecclesiae,* biens immeubles. 2. La dîme, ses différentes espèces, recueil et location de la dîme, toujours ressentie comme un fardeau pesant. 3. Les oblations (quêtes, honoraires de messe, etc.). 4. Les « droits d'étole » pour baptême, communion, mariages, enterrements, etc. Pour les prêtres âgés et infirmes, c'est d'ordinaire le successeur qui devait leur payer une pension annuelle, parfois l'évêque leur donnait un bénéfice sans cure d'âme, ou des curés voisins du même chapitre prenaient soin d'eux. L'auteur apporte des exemples très instructifs des diverses paroisses.

L. Freyther : *Zur Lokalisierung und Etymologie der Basler Ottensbkhl-Dekanate,* p. 119-121. Détermine les localités qui appartenaient aux deux doyennés, appelés d'ordinaire « citra Ottensbuhel » et « ultra Ottensbuhel », dans l'ancien évêché de Bâle.

L. Pfleger : *Sühnewallfahrten und oeffentliche Kirchenbusse im Elsass im spaeten Mittelalter und in der Neuzeit,* p. 127-162. Montre que la pénitence publique pour des fautes publiques a été en usage en Alsace jusqu'au XVIIIe siècle. Pour meurtre et violences, pour hérésie, on impose des pèlerinages à Rome (encore en 1669), à Saint-Jacques de Compostelle (en 1344), à Saint-Thomas de Cantorbury (en 1341), à N.-D. des Ermites, à Aix-la-Chapelle, etc. Pour les personnes accusées de sortilège, d'ordinaire la peine de mort par le feu est précédée d'une amende honorable et publique devant l'église. Le vol sacrilège est puni de mort; le coupable en chemise est conduit devant l'église, doit y confesser son crime, on lui coupe la main droite, et puis il est pendu (1718 à Sulzmatt) ou brûlé vif (encore en 1785 à Strasbourg). Le blasphème et le faux serment, déjà punis par la loi civile, sont réparés par des amendes publiques récitées à l'église devant le maître-autel (au XVIe et au XVIIe s.). Pour adultère, inceste, fornication, il y a des peines ecclésiastiques et en outre la mise au « violon » (une lourde planche avec trois trous pour la tête et les mains, espèce de cangue). Même chez les protestants, les peines ecclésiastiques, par exemple l'amende faite au temple, le blâme public par le ministre, ne manquent pas.

M. Barth : *Uber das Aufkommen der Gedaechtnisfeier von Allerseelen,* p. 163-180. La « Commémoraison de tous les défunts », mentionnée dans les calendriers de la cathédrale de Strasbourg au XIIIe siècle, est rappelée dans un document de l'année 1100 comme jour de fête. — : *Dr. Johannes Kreutzer und die Wiederaufrichtung des Dominikanerinnenklosters*

*Engelporten in Gebweiler*, p. 181-208. Jean Kreutzer, dominicain, né vers 1400 à Guebviller et mort en 1468, travailla à la restauration du couvent des dominicaines d'Engelporten. Notices bio-bibliographiques.

Fl. Landmann : *Drei Predigt-und Seelsorgsbücher von Konrad Dreuben, einem elsaessischen Landpfarrer, ca. 1450*, p. 209-240. Analyse, d'après les trois volumes autographes conservés à Colmar, des sermons que le curé alsacien Conr. Dreuben écrivit de 1445 à 1476.

Fr. Cuny : *das Kollegiatstift St. Blasien zu Saarwerden 1481-1557*, p. 241-258. La collégiale de Saint-Blaise, fondée à Saarwerden en 1481, subsista jusqu'en 1577, date à laquelle le pays fut protestantisé.

M. Barth : *das Schultheater im Jesuitenkolleg zu Molsheim, 1581-1765*, p. 159-268. Pièces dramatiques jouées au collège des Jésuites à Molsheim de 1581-1765. Ces pièces sont tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, de l'histoire des saints, quelques-unes seulement de l'histoire profane. — : *Peter Creagh, Erzbischof von Dublin und Primas von Irland, als Weihbischof von Strassburg, 1694-1705*, p. 269-286. Creagh, né en 1640, archevêque de Dublin en 1693. En 1694 il suivit le cardinal Guillaume Egon de Furstenberg à Strasbourg, pour remplir auprès de lui les fonctions d'évêque auxiliaire. Il mourut à Strasbourg le 20 juillet 1705.

P. Volk : *die Statuten der Strassburger Benediktiner-Kongrégation vom Jahre 1624*, p. 317-370. Texte latin des statuts de la congrégation bénédictine de Strasbourg.

J. Brauner : *Briefe von Joseph Guerber an den jungen Carl Marbach 1859-1871*, p. 371-448. Le chanoine Jos. Guerber (1824-1909), député au Reichstag allemand de 1874 à 1898, a joué un rôle très important dans l'histoire politique et religieuse de l'Alsace. On publie ici les lettres qu'il écrivit de 1859 à 1871 à son compatriote Charles Marbach, qui plus tard devint auxiliaire de Strasbourg († 1916).

L. F. Freyther : *Zur Deutung des Basler « liber Marcarum » vom Jahre 1441*, p. 449-456. Complète son article de l'année précédente (cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIX, p. 121). Ce livre de taxes existait dès 1374. Même une bulle d'Innocent IV de 1254 montre qu'on payait déjà annuellement en marcs. Le « liber marcarum » de 1441 semble avoir été rédigé par le chroniste Nicolas Gerung; il fut en vigueur jusqu'au xvii^e siècle.

L. Pfleger : *Besondere eucharistische Devotionsformen des Mittelalters*, p. 457-463. « Le cierge du Sanctus » allumé avant l'élévation, tombé en désuétude aujourd'hui, est mentionné en 1369 et même vers 1300 dans des fondations faites pour l'entretien de ce cierge. — 2. Autels « Corporis Christi ». En 1380 un chevalier fonde à Strasbourg une chapelle du Saint-Sacrement, la seule en Alsace qu'on connaisse avant le xvi^e siècle; des autels du Saint-Sacrement sont mentionnés en 1394, 1425, et 1456. Vers 1500, la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg a une messe votive du Saint-Sacrement. — 3. En 1284 l'évêque Conrad III de Strasbourg accorde une indulgence de vingt jours à ceux qui accompagnent le prêtre portant le saint viatique; l'évêque Jean I^er défend en 1310 de porter le viatique en cachette; à partir de cette date, il y a de nombreuses concessions d'indulgences. — 4. L'abbaye cistercienne de Pairis (Haut-Rhin) conservait une ampoule avec des reliques dites du « Précieux Sang » apportée de l'Orient après la quatrième croisade ; à Strasbourg, il y avait une chapelle du Précieux Sang bâtie avant le xiv^e siècle, détruite en 1476.

**Jahrbuch der elsass-lothringischen wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg. 6e année. 1933. Colmar, Alsatia. In-8° de 226 p.**

J. Walter : *der Einfluss der Liturgie auf das Verkümdigungsbild des Isenheimer Altars* (avec pl.), p. 11-14. L'autel d'Isenheim (à Colmar) présente entre autres un tableau de l'Annonciation : l'ange vient saluer la Vierge agenouillée derrière un rideau dans une chapelle gothique, mais le rideau est tiré presque entièrement des deux côtés. Le peintre, Grünewald, n'a fait que reproduire un usage général, mentionné pour la cathédrale de Strasbourg dès le XIIIe siècle : A la fête de l'Annonciation, le voile du sanctuaire est écarté aux premières vêpres et n'est remis qu'après les complies du lendemain (équivaut à une exposition du Saint-Sacrement).

A. Müller : *Sebastian Brant als Illustrator*, p. 15-26. L'écrivain Brant est lui-même l'auteur des dessins, dont ses livres furent ornés; reproduction d'une lettre latine de Brant à Ulrich Zasius, datée du 26 septembre 1505.

J. B. Kaiser : *des Kardinals Anne de Givry, Bischofs von Metz (1608-1612), Krankheit und Tod*, p. 27-55. Raconte, d'après des documents contemporains, la dernière maladie et la mort du cardinal Anne d'Escars de Givry, évêque de Metz; les deux planches reproduisent le monument funéraire restauré en 1911 et l'inscription sur la pierre tombale dans la cathédrale de Metz.

A. Scherlen : *Aus dem Tagebuch des rappoltsteinischen Amtmannes Nicolas Willemin, 1636-1670*, p. 56-96. Extraits du journal du bailli de Ribeauvillé (Haut-Rhin), Nicolas Willemin, qui donnent des détails intéressants sur l'histoire économique et politique de l'Alsace à la fin de la guerre de Trente Ans.

E. Herr : *Beitraege zur Geschichte der Dorfgemeinde Zehnacker*, p. 97-120. Histoire du village de Zehnacker (près Saverne) avant la Réformation.

M. Kaernbach : *Die staatsrechtliche Entwicklung Elsass-Lothringens im Spiegel der deutschen Reichspolitik*, p. 144-197. Histoire constitutionnelle de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1879 dans ses relations avec l'empire allemand.

**Archives alsaciennes d'histoire de l'art.**
**XIIe année, 1933. Strasbourg, librairie Istra.**

H. Haug : *Contributions à l'histoire de la sculpture strasbourgeoise, 1350-1550* (avec 33 grav.), p. 1-49. Description d'une série d'œuvres inconnues jusqu'à nos jours de la sculpture alsacienne du XIVe au XVIe siècle, qui classent l'Alsace parmi les centres d'activité artistique les plus attachants de la fin du Moyen Age. L'Alsace apparaît ainsi comme agent de liaison entre l'art de la France, de la Bourgogne et des Flandres et celui de la Haute-Allemagne. Ces œuvres, presque toutes d'art religieux, sont conservées et réunies au Musée de l'Œuvre Notre-Dame de la cathédrale.

J. Walter : *les Peintures murales du Moyen Age en Alsace, II*, p. 51-70. L'auteur continue de décrire les peintures de la cathédrale, du Temple-Neuf (danse de la mort), et autres églises de Strasbourg. — : *Aurait-il existé au XVe siècle une école d'architecture à Strasbourg ?* p. 71-72. A. Schricker, dans son histoire de l'ancienne université de Strasbourg (1872), parle à tort d'une école d'architecture strasbourgeoise entretenue par les Franciscains : erreur qui provient d'une fausse lecture de Wimpfeling, lequel ne parle que « des écoles des frères mendiants et d'architectes ».

T Ungerer, A. Glory : *l'Astrologue au cadran solaire de la cathédrale de Strasbourg* (avec 12 grav.), p. 73-108. En 1372, Henri Halder installa sur la tour septentrionale de la cathédrale de Strasbourg la première horloge publique; cette horloge mit pratiquement hors d'usage les anciens cadrans solaires canoniaux. Cette horloge était réglée d'après le cadran solaire indiquant midi précis par le passage du soleil à son point culminant. En 1493, un artiste inconnu sculpta, sur la façade sud, le buste d'un astrologue penché sur un cadran solaire vertical déclinant, le plus ancien de ce genre que nous connaissions. A cette occasion, on donne l'histoire du cadran solaire à la fin du Moyen Age.

E. Herzog : *l'Église de Niedermorschwihr* (Haut-Rhin), p. 153-178. Histoire de sa construction au commencement du XIXe siècle.

G. Allemang.

## HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXIX, 1932. Colmar et Thann, 1932.

E. Bécourt : *la Réforme à Andlau*, p. 3-12, 109-117, 329-334, 438-447. Histoire de l'abbaye d'Andlau de 1538 à 1609. Alors que sombrent la plupart des abbayes nobles de chanoinesses situées au diocèse de Strasbourg, celle d'Andlau est préservée et reste fidèlement attachée à sa foi. Ses abbesses travaillent à la peupler de nouvelles religieuses, à y maintenir l'observation de la règle, à protéger la ville et le monastère contre les entreprises des protestants, à défendre les biens de l'abbaye contre les empiètements et les dilapidations de toutes sortes.

P. Leuilliot : *la Situation morale et politique de l'arrondissement d'Altkirch en 1821*, p. 27-34. Résumé d'un rapport du sous-préfet d'Altkirch, du 20 février 1821, qui contient d'intéressants détails sur la religion, le caractère et les mœurs des habitants du Sundgau et de Mulhouse.

Dr H. Weisgerber : *Mémoire sur l'Alsace (1767)*, p. 35-53, 118-132, 229-250, 317-328. Troisième partie d'un Mémoire du conseiller Goezmann, consacrée entièrement à l'explication du « gouvernement ecclésiastique » de l'Alsace sous l'Ancien Régime. Il passe en revue, avec des détails juridiques très précis, ce qui concerne les cultes catholique, protestants et israélite.

J. Joachim : *Un cas de conscience*, p. 147-152. Est-il permis à une chrétienne d'aller, un samedi, allumer du feu chez son voisin juif, pour lui permettre d'observer le repos du sabbat, lorsque ce samedi se trouve être une fête chômée de l'Église catholique ? Question longuement débattue à la fin de 1790 par le Directoire du district d'Altkirch, et résolue négativement. — : *le Dernier voyage de Madame de Krüdener en Alsace (1817)*, p. 544-562. Initiée à l'illuminisme en Alsace, la baronne de Krüdener y avait laissé des disciples enthousiastes. Aussi lorsqu'en 1817, ayant perdu la faveur du tsar, elle se vit repoussée des états allemands, comme des cantons suisses, elle essaya de revenir en France. Son arrivée dans le Haut-Rhin mit en émoi les autorités locales, qui finirent par obtenir son expulsion.

X. Thomann : *Un ex-voto séditieux à Neuf-Brisach*, p. 171-173. Tableau représentant des donateurs agenouillés au-dessous de la Vierge, de saint Louis et de saint Sébastien, dénoncé comme séditieux en 1795. — : *les Biens de Murbach et la commune de Bühl en 1790*, p. 382-384. Pétition du curé constitutionnel de Bühl, offrant, au nom de la commune, d'acheter les biens de l'abbaye de Murbach situés sur son territoire.

R. Faller : *le Canton de Ribeauvillé et la politique religieuse du Directoire*, p. 215-228, 335-347. Histoire d'un canton très catholique, le

grand centre réfractaire du Haut-Rhin, où les prêtres jureurs ont à subir mille avanies, tandis que les insermentés exercent le culte en cachette, protégés par la population et même par les autorités locales, sans être jamais découverts lors des perquisitions ordonnées par le département.

Ch. Wetterwald : *l'Église de Lautenbach*, p. 482-483. Note sur des travaux de restauration récemment exécutés.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
Tome XLVI, 1932. Belfort, 1932.

A. Cardot : *l'Église de Valdoie, d'après les comptes de fabrique des Archives départementales*, p. 149-157. Renseignements sur l'église primitive érigée en 1779 et la construction de l'édifice actuel, bénit en 1927.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.
Tome XCIX, 1932. Mulhouse, 1932.

L. G. Werner : *Mulhouse et l'épidémie de 1634*, p. 438-444. Une mortalité terrible sévit parmi les victimes de la guerre réfugiées à Mulhouse en 1634. Le conseil de la ville les fit enterrer au cimetière de l'ordre teutonique, malgré les protestations du commandeur. On vient de retrouver les restes de ce charnier.

Marcel Moeder : *Maître Daniel, chapelain de Frédéric Barberousse, légat en Bourgogne, et curé de Mulhouse en 1197*, p. 416-437. Biographie d'un intéressant personnage, curé de Saint-Étienne de Mulhouse lors de sa construction, due sans doute à la munificence de l'empereur. Il vécut surtout en Franche-Comté et semble être mort avec son maître à la croisade de 1189.

Bulletin de la Société d'histoire et des sciences naturelles de Mulhouse.
N° 1, 1932. Mulhouse, 1932. In-8°.

Dr H. Longuet : *le Thaler de Mulhouse au revers de cire*, p. 37-38. Pièce curieuse du musée de Berne, dont le revers est couvert de cire : maquette d'une médaille de Jean-Conrad de Reinach-Hintzbach, prince-évêque de Bâle.

Société d'archéologie de Riquewihr.
XVI^e Bulletin. Colmar, 1932.

*La célébration de la fête de la fondation de la République dans le canton de Riquewihr, 1797-1799*, p. 1-31. Réimpression des procès-verbaux de célébration de la fête du 1^er vendémiaire dans le seul canton du Haut-Rhin qui ait pris au sérieux les fêtes civiques et le culte décadaire religion officielle du Directoire.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat.
Tome XII, 1932. Guebwiller, 1932.

A. Pfleger : *die Rusticiade, oder der Bauernkrieg*, p. 5-8. Donne quelques renseignements sur le poème latin de Laurent Pillart, chanoine de Saint-Dié, consacré à la révolte des paysans de 1525 et à la campagne du duc de Lorraine. — : *Am Grabe der ungetauften Kinder*, p. 321-328. Usages, croyances et superstitions relatifs aux enfants morts sans baptême.

L. Pfleger : *Sankt Veltins Botschaft. Ein Beitrag zur religioesen Volkskunde*, p. 33-36. Les envoyés de saint Valentin étaient des religieux du prieuré de Rouffach, dédié à ce saint guérisseur de l'épilepsie,

qui s'en allaient quêter à travers le pays en offrant une relique à la vénération des fidèles. Détails sur l'origine, les caractères et l'extension de ce culte en Alsace. — : *Sankt Barbaratag*, p. 355-358. Coutumes populaires relatives à la fête de sainte Barbe.

Charles Dulk : *Merkwürdige Geschichte vom kirchenbau zu Grafenstaden*, p. 179-180. Publie une pièce satirique composée lors de la reconstruction en 1834 de l'église paroissiale détruite depuis 1674.

J. Joachim.

# BOURGOGNE

## COTE-D'OR

### Annales de Bourgogne.

Tome IV, 1932. Dijon, Rebourseau, 1932.

Domien Roggen : *les Origines de Klaas Sluter*, p. 293-302. L'auteur, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Gand, plaide en faveur de l'origine hollandaise de Claus Sluter et écarte les théories qui font de lui un Saxon (M. Habicht), un Westphalien (M. Troescher), ou un Boulonnais (Parenty). Arguments empruntés à la linguistique et à la phonétique.

H. Drouot : Compte rendu critique d'Em. Thevenot, *Autun, cité romaine et chrétienne* (Autun, 1932), p. 360-363. — F. Dumont : Compte rendu critique de P. Ordioni, *La résistance gallicane et janséniste dans le diocèse d'Auxerre. 1704-1760* (Auxerre, 1932), p. 363-369. Discussion sur l'œuvre de Mgr de Caylus et de Mgr de Condorcet.

H. Desbarres : *Un historien « local » : l'abbé Parat*, p. 396-402. Avec une bibliographie complète des abondantes publications de ce savant archéologue et historien avallonnais.

Tome V, 1933.

Gab. Jeanton : *le* Castrum *romain de Mâcon*, p. 7-12. — H. Drouot : *la Royauté du cardinal de Bourbon et les ligueurs bourguignons. 1589-1590*, p. 30-44. — R. Schnerb : *la Première mission en Côte-d'Or du conventionnel Bernard de Saintes*, p. 45-61. — Dr L. Laroche : *le Bailliage comtal et le bailliage des cas royaux de Charolais*, p. 129-161 et 217-256. — A. Deléage : *les Anciens terriers de l'abbaye de Saint-Symphorien-lés-Autun, 1382-1454*, p. 162-169. Étude critique et liste.

L. Bordet : *Mgr Louis Prunel* (1874-1932), p. 203-208. Vie et œuvres de ce Bourguignon, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris.

H. Villemot : *Louis Veuillot et la Bourgogne*, p. 211-212. Origines bourguignonnes. Séjours et influence en Bourgogne.

M. Piquard : *Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon, et la conquête de la Franche-Comté par Louis XI*, p. 260-263. Rôle politique, en 1477-1480, de ce partisan du roi de France.

D. Roggen : *Klaas Sluter. Nouvelles notes sur ses origines et son caractère*, p. 263-273 (à suivre). Sluter à Bruxelles. Sluter originaire de Harlem ? Thèse de M. Troescher et réfutation.

### Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Année 1932. Dijon, Rebourseau, 1933.

E. Fyot : *Chronologie de la construction du porche de l'église Saint-Philibert* [de Dijon], p. xiii-xiv. — M. Chaume : *Conjectures sur l'organisation des districts paroissiaux au* v*e siècle*, p. xxiv-xxv. Premières notes, qui seront reprises dans des travaux ultérieurs.

H. Drouot : *Enquête sur un paysan suspect d'hérésie, 1591*, p. 1-17. Le culte de Notre-Dame de Bon-Espoir à Dijon; celui de Notre-Dame d'Etang, etc. État d'esprit d'un rural incrédule.

M. Vittenet : *les « Litres » seigneuriales en Côte-d'Or*, p. 28-39. Recherches sur quelques-unes de ces peintures funéraires (xvii^e-xviii^e s.). Premiers éléments d'un répertoire.

**Bulletin de la Société archéologique et biographique de Montbard.**
2^e série. Année 1932.

P. Beau : *le Passage en Côte-d'Or en 1805 du pape et de l'empereur (Châtillon-sur-Seine, Montbard, Semur)*, p. 1-7. Solennités diverses en l'honneur de Pie VII au retour du sacre.

Année 1933.

Dr P. Vangeon : *la Vie inhumaine de saint Bernard*, p. 5-39. La doctrine; les mortifications; la psychologie. Vues superficielles. Information très incomplète.

**Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Aussois.**
1932. Semur-en-Aussois, Impr. Bordot, 1932.

Chan. Contant : *le Vitrail de sainte Barbe à Notre-Dame de Semur*, p. xciv-xcviii. Œuvre du xvi^e siècle.

H. Drouot.

## YONNE

**Bulletin de la Société des sciences, historiques et naturelles de l'Yonne.**
Année 1931. Auxerre, 1932.

M. Mouton : *Merry-sur-Yonne. Son église, ses curieuses transformations*, p. 257-268. Quelques notes sur cette église construite au xiii^e siècle et agrandie au xvii^e.

*Nota.* — La « Société archéologique de Sens » n'a pas publié de Bulletin depuis notre dernière recension.

André Courtet.

## SAONE-ET-LOIRE

**Mémoires de la Société éduenne.**
Nouvelle série, tome XLVII, 1^er fasc. Autun, 1932.

[E. Bayon] : *Inventaire des documents des collections Verchère,...* (fin), p. 5-32. Titres de famille, de Montrichard à Wargemont.

V. Terret : *le Rôle du démon et de ses suppôts figurés aux nefs et aux portails des églises romanes de Bourgogne*, p. 33-43. Études documentaires régionales « dans le domaine de la symbolique et de la mystique chrétienne ».

**Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon.**
Deuxième série, tome XVII. Chalon, 1932-1933.

Henri Soret : *Un manuscrit de Jean Germain, évêque de Chalon-sur-Saône*, ... p. 109-126, ill. Description sommaire d'un exemplaire du xv^e siècle, plus complet que ceux connus jusqu'ici, de l'ouvrage de morale et de théologie de Jean Germain intitulé *les Deux pans de la tapisserie chrétienne*. L'auteur de l'article, qui est aussi le propriétaire du manus-

crit, donne, au passage, quelques gloses sur les moulins à papier de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne, du XIVe au XVIIe siècle.

L. ARMAND-CALLIAT : *Inscriptions campanaires anciennes de l'arrondissement de Chalon*, p. 145-210, ill. Étude très documentée avec notices et reproductions détaillées de cinquante-neuf inscriptions de cloches, de 1429 à la Révolution. — : *Deux inscriptions concernant Antoine Buisson, suffragant du cardinal Rolin*, p. 211-219, ill. Textes lapidaires de consécration et de dédicace des églises de Saint-Jean-de-Vaux et de Mercurey (S.-et-L.).

A. MORGAND.

## AIN

### Le Bugey. 27e fasc., juillet 1933. Belley.

R. P. O'REILLY : *le Couvent des Capucins à Belley*, p. 329-349. Établi vers 1620 hors la ville; Mgr Camus en fit les frais. L'auteur étudie surtout le problème de la psychologie camusienne : accorder les idées antimonastiques de l'évêque avec la sympathie qu'il a toujours témoignée au couvent de Belley.

Chanoine JOLY : *Saint-Étienne de Châtillon*, p. 350-395. Biographie du saint prieur de la chartreuse de Portes (Ain), mort évêque de Die en 1208. Fêté le 7 septembre par les diocèses de Belley, Lyon, Grenoble et Valence. Tiré à part. Vues de Portes.

Mgr DEPERY : *le Couvent des Cordeliers à Belley*, p. 425-429. Notes extraites de Fodéré, publiées en 1839 par le chanoine Depery. Physionomie de Belley au XVe siècle.

### Revue Gorini. Tome XXV. Bourg.

Chanoine JOLY : *la Providence des orphelines de Brou*, p. 5-29, 65-108. Historique de cette œuvre établie à Bourg en 1833, parallèlement à la Providence d'Ars, aujourd'hui encore prospère sous la direction de l'auteur. Tiré à part, nombreuses illustrations. — : *les Œuvres de charité dans le diocèse de Belley* (suite et fin), p. 129-142, 193-207.

Chanoine ALLOING : *les Origines du diocèse de Belley*, avec cartes, p. 30-44. L'auteur suppose un premier diocèse de Belley avec l'évêque Audax (412). Après les invasions, le territoire de cet évêché fut partagé entre Genève et Lyon qui reçut Beller et le Bugey occidental. Puis, vers 530, le siège de Belley fut rétabli et fut rattaché à la province de Besançon (VIIe siècle).

*Le traité du Synode par Henri de Bout*, p. 177-192, avec les deux reproductions du titre et d'une page du livre. Deux parties : 1° Notes historiques et bibliographiques dues à M. Joseph Nouvellet, touchant ce rarissime ouvrage imprimé à Lyon, par Jean David, en 1529; — 2° Analyse du texte par Louis ALLOING.

Chanoine CHEVALLIER : *la Familiarité de Coligny*, p. 143-149. Coup d'œil sur une société de prêtres, fondée à Coligny par le curé Charles de Morel, plus tard évêque de Maurienne, décédé à l'abbaye d'Ambronay où il s'était retiré (XVe siècle), restaurée en 1631 par Denis-Joseph Nurrin, curé de Coligny, détruite à la Révolution.

Abbé RENOUD : *la Confrérie de la Charité sous le vocable du Saint-Esprit à Massieux-en-Dombes, du XVe siècle à la Révolution*, p. 150-163, 208-218. Étude sur documents originaux d'une institution de charité dans un petit village de Dombes, créée à la suite du IIe concile de Lyon, comme en beaucoup de paroisses de ce diocèse, et qui, à travers bien des vicissitudes, a subsisté jusqu'à la Révolution.

G. RENOUD.

# FRANCHE-COMTÉ

## DOUBS

**Académie de Besançon.** Année 1932, 3e et 4e trimestres.

A. Monnot : *Autour du clocher de Saint-Jean*, p. 183-194. Le 26 février 1729, le clocher roman de la cathédrale s'écroula; pour sa reconstruction, onéreuse, le cardinal de Fleury concéda pour neuf ans les revenus de l'abbaye de Luxeuil; la restauration fut longue. Le cardinal de Rohan acheva la transformation de la cathédrale, où ses offices solennels attiraient des écrivains, comme Sainte-Beuve et Stendhal. Le clocher « porte l'uniforme » des clochers comtois; le beffroi est magnifique; le bourdon fut obtenu de Charles X par le cardinal de Rohan.

Ct Four : *Un comtois à Babylone. Beauchamp missionnaire, astronome, diplomate, 1752-1801*, p. 197-226. Les Comtois occupèrent plusieurs postes importants en Orient : le carme Ballyet, né à Marnay (H.-S.), fut évêque et consul à Babylone en 1741; il fut remplacé par un autre comtois, Miroudot du Bourg, né à Vesoul, en 1716, qui, à son tour fit venir le vésulien P. J. Beauchamp comme vicaire général; celui-ci établit un observatoire à Bagdad en 1786; correspondant de l'Académie des sciences, il rédigea des cartes; consul à Mascate, il rend des services à Bonaparte pendant son expédition d'Egypte. Livré aux Anglais, il mourut en 1801; Lalande lui consacra à l'Institut une notice où il relatait que peu de personnes avaient si bien employé le court espace de la vie.

Année 1933. 1er et 2e trimestres.

M. Druhen : *Éducation de prince. Le duc d'Enghien et l'abbé Millot.* L'abbé Millot, de l'Académie française et précepteur du duc d'Enghien, a une partie de ses papiers inédits à la Bibliothèque de Besançon. D'après leur examen, M. Druhen étudie les difficultés qu'eut le précepteur avec un élève fantaisiste et indiscipliné qui mourut tragiquement le 21 mars 1804 « jour pour jour » vingt ans après son maître !

A. Gresset : *l'Histoire est-elle une école de scepticisme ?* p. 10-25. L'histoire mérite-t-elle le rejet des gens sérieux et avides de vérité ? Sans doute les témoins sont intéressés, superficiels et accessibles à l'erreur. Mais après une critique sévère, l'histoire, pour les grands faits, s'élève vers la vérité et dans l'enfantement d'un monde nouveau, prudente et épurée, elle projettera sur notre marche aveugle une lumière indispensable.

Vte A. de Truchis de Varenne : *les Derniers jours de l'ancienne Académie de Besançon*, p. 41-59. Siégeant au palais Granvelle, qui fut vendu comme bien national, ses manuscrits, après le décret du 8 août 1793, furent versés à la Bibliothèque de la ville, où ils forment un fonds spécial.

Abbé Louis Boiteux : *l'Évêque du Mans de Jouffroy-Gonsans, confesseur de la foi* (1721-1799), p. 74-98. François-Gaspard de Jouffroy, évêque de Gap, puis du Mans, fut député aux États et resta fidèle au Souverain Pontife. Exilé, il mourut à Paderborn le 23 janvier 1799, où est encore son portrait.

**Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.** 1932.

Léon Germain : *Un journal d'opposition sous l'empire*, p. 15-31. Il s'agit d'une feuille d'opposition, *le Doubs*, rédigée par des hommes de lettres comtois : Max Buchon, Jules Gros, Ch. Beauquier, apôtre de la décentralisation, etc. Le journal, assez violent, fut supprimé en 1871.

G. Gazier : *le Pèlerinage d'un bisontin en Égypte et en Terre Sainte en 1584*, p. 35-64. D'après la copie d'un manuscrit relatant le voyage d'un bisontin originaire du Piémont, aux lieux saints; Jacques de Valimbert vers 1584 s'étant embarqué à Venise, visita à Alexandrie les lieux du martyr de saint Marc et de sainte Catherine; du Caire, il gagna Jérusalem, où il eut le privilège de pénétrer dans le Saint-Sépulcre « ... grotte d'environ 7 pieds de long et 4 de large... il faut se baisser pour entrer, car la porte n'est haute que de 4 ou 5 pieds... ». Reçu chevalier du Saint-Sépulcre, il décrit cette cérémonie. Il visite Béthanie et, avec émotion, la grotte d'où Lazare sortit ressuscité; à Bethléem, la belle église construite par sainte Hélène sur l'emplacement de l'étable où naquit le Sauveur; partout il s'arrêta dans les lieux où Jésus était passé, même dans la vallée de l'Oronte. Il revint par Tripoli et mourut en 1601 à Besançon.

F. Ponteil : *Un bourg de la montagne comtoise sous Louis-Philippe*. Seconde partie. Le développement économique, routes, postes, foires, p. 65-81. La vie politique : Le conseil municipal en 1848 se rallia à la République; les prêtres, soutenus par l'archevêché, étaient restés royalistes. Aux élections législatives du 23 avril 1848, Montalembert fut élu le dernier de la liste par 22 543 voix sur 68 396 votants.

Chanoine Musy : *Construction de l'hôpital Saint-Jacques à Chamars*, p. 82-92. L'aumônier de Saint-Jacques en retrace la construction de 1686 à 1701. L'hôpital a peu changé; il conserve une grille remarquable en fer forgé.

G. Blondeau : *Portraits de Wyrsch peints par lui-même. Ses œuvres en 1778 et 1779*, p. 100-142. Continuation d'une étude précise et documentée sur le peintre suisse qui fonda l'école des Beaux-Arts de Besançon.

M. Pajot : *Explication de la locution toponymique le « morthomme » ou « l'homme mort »*, p. 143-147. Ces mots, illustrés par la guerre de 1914-18, qui se retrouvent aussi en Franche-Comté, rappellent non seulement un décès accidentel, mais aussi un signe visible et permanent (croix, pierre, etc.) destiné à en perpétuer le souvenir.

Chanoine Pattinger : *le Bienheureux Étienne Cuenot du Bélieu, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, martyr* (1802-1861), p. 150-168. Dans « l'effort missionnaire » la Franche-Comté tient une grande place : 62 prêtres comtois sont dans les missions, parmi lesquels Mgr Tournier des Missions étrangères, de Buc (Belfort); le T. R. P. Voillard de Mantoche, supérieur général des Pères-Blancs, etc. Mgr Cuenot, qui avait obtenu le vicariat de toute la Cochinchine, y succomba ensuite de mauvais traitements et fut décapité après sa mort. L'évangélisation qu'il avait organisée a progressé après lui et avec elle la civilisation.

Commandant de Vregille : *la Maison canoniale des chanoines Boitouset et Dagay à Besançon (archevêché actuel)*, p. 169-171. « L'hôtel typique d'élégance et de distinction » qu'occupe actuellement le cardinal-archevêque en face de la cathédrale, a été construit en 1770 par le chanoine Ph. J. Fr. Dagay, neveu de F. Boitouset; il porte encore l'écu des Dagay, famille qui compta un évêque, un intendant de Bretagne, etc.

M. Goux : *Recherches sur l'histoire de Purgerot (Hte-Saône)*, p. 217-272. Monographie d'une communauté où l'abbaye de Cherlieu avait des droits seigneuriaux.

A. de Curzon : *la Chancellerie près le parlement de Franche-Comté*,

*1692-1790*, p. 273-298. Fin d'une étude documentée où est relatée la suppression du Parlement et l'exil de treize parlementaires. On trouve en appendice plusieurs pièces justificatives : la liste des gardes des sceaux et des secrétaires du roi de la chancellerie; un édit pour la création des officiers des chancelleries, etc.

Maurice PIGALLET.

## JURA

**Mémoires de la Société d'émulation du Jura.**
XII^e^ série, 3^e^ vol. 1932-1933. Lons-le-Saunier, 1933.

M. MATHIEU : *Frébuans, Trenal, Beyne.* Bonne monographie en 24 articles. Église de Saint-Georges-des-Champs (p. 45); prieuré de Saint-Vincent, filiale de Saint-Vincent-de-Macon (p. 47); utile sur le dévouement du clergé rural de 1791 à 1794 (p. 155 à 157). Publication du cahier de doléances de Chilly-le-Vignoble en 1789 (p. 143 à 144).

C. DAVILLÉ.

## HAUTE-SAONE

**Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1932. Vesoul, s. d.**

Henri COUSIN : *l'Abbaye des Trois-Rois*, p. 111-139. Notice sommaire sur un monastère cistercien, appelé d'abord Notre-Dame de Lieu-Croissant. Elle a été composée, en majeure partie, d'après les notes de feu M. Bulliard, propriétaire de l'emplacement de cette abbaye, dont il ne subsiste que des vestiges insignifiants, près de l'Isle-sur-le-Doubs.

Max PRINET.

# ÉCHOS ET INFORMATIONS

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

### Adhésions nouvelles.

M. Michel François [772], ancien membre de l'École française de Rome, Dommartin-lés-Remirement (Vosges), présenté par M. Paul Fournier.

M. l'abbé Eugène Jarry [773], professeur à l'Institution Saint-Louis, à Saumur (Maine-et-Loire), présenté par M. Pasquier.

M. Marcel Fosseyeux [774], chef de bureau à l'Assistance publique de Paris, 20, rue Thibaud, Paris (XIVe), présenté par M. Préclin.

M. l'abbé Pierre Guirbaldie [775], directeur au Grand Séminaire de Saint-Flour (Cantal), présenté par M. de Vaissière.

Mlle Brocard [776], Cours Valton, 64, rue d'Assas, Paris (VIe), présentée par le P. de La Brière.

M. Jules Roussier [777], professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Alger, 1, rue Elisée Reclus, Alger (Algérie), présenté par M. Le Bras.

M. Pierre Tisset [778], professeur agrégé à la Faculté de droit de Montpellier (Hérault), présenté par M. Le Bras.

M. le chanoine Adrien Garnier [779], docteur ès lettres, chemin de Montfleury, La Tronche (Isère), présenté par M. Carrière.

Mlle Jeanne Daguillon [780], bibliothécaire à la Sorbonne, 33, rue Greuze, Paris (VIIIe), présentée par M. Le Bras.

M. Jean Gaudemet [781], licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de droit, boulevard des Invalides, 40, Paris (XVe), présenté par M. Le Bras.

M. Jean Yver [782), professeur à la Faculté de droit, rue Basse, Caen (Calvados), présenté par M. Le Bras.

M. le chanoine L. Pfleger [783], professeur au Collège Saint-Étienne, Strasbourg (Bas-Rhin), présenté par M. Le Bras.

M. le chanoine Albert Gibert [784], rue J. Moinaux, 17, Tours (Indre-et-Loire), présenté par M. Carrière.

Dom Réginald Biron [785], O. S. B., curé de Dieulivol (Gironde), présenté par M. Carrière.

M. Robert Ricard [786], directeur d'études à l'Institut des hautes-études marocaines, Rabat (Maroc), présenté par M. Audollent.

M. l'abbé R. Bilhaud [787], vicaire à la Cathédrale, rue André, 20, Amiens (Somme), présenté par M. Carrière.

M. Claude de Bonnault [788], Les Murs, par Vierzon (Cher), présenté par M. Carrière.

Le R. P. Marcellin Rigal [789], professeur au Collège de Juilly (Seine-et-Marne), présenté par le P. Rouziès.

Institut Français des Hautes-Études [790], à Bucarest (Roumanie).

M. l'abbé C. de Clercq [791], docteur ès sciences ecclésiastiques orientales, aumônier des Bénédictines, rue Monsieur, 20, Paris (VIIe), présenté par M. Le Bras.

M. Édouard Bruley [792], professeur au Lycée Condorcet, rue Édouard-Fournier, 14, Orléans (Loiret), présenté par MM. de La Martinière et de Boüard.

M. Olivier Martin [793], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de la *Revue historique de droit français et étranger*, rue de Varenne, 24, Paris (VIIe), présenté par M. Le Bras.

## Assemblée générale du 21 décembre 1933.

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu sa quinzième assemblée générale annuelle le jeudi 21 décembre, à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Exc. Mgr Baudrillart, assisté de M. Édouard Jordan, vice-président; de MM. l'abbé Carrière, Léonce Celier, Jean Guiraud, Edmond Préclin, Jacques Zeiller, membres du conseil.

Nombre de sociétaires assistaient à la réunion : MM. Michel de Boüard, l'abbé Carreyre, le P. Chardavoine, l'abbé Delaporte, Paul Deslandres, Louis Fabre, le P. Féret, Marcel Fosseyeux, Gabriel Le Bras, l'abbé Levesque, Raymond Limouzin-Lamothe, Edmond Préclin, le P. Rouziès, Georges Tessier.

Excusés : MM. Marcel Aubert, Auguste Audollent, Mgr Boulliau, Victor Bucaille, l'abbé Couget, Albert Dufourcq, Mgr Grente, Georges Goyau, Eugène Guitard, le P. Lebreton, l'abbé Leroquais, Paul Lesourd, Léon Mirot, Mgr Ruch, Louis Villat.

Au début de la séance, Mgr Baudrillart a tenu à féliciter notre vice-président, M. Édouard Jordan, de sa récente élection à l'Académie des sciences morales et politiques, élection qui fut un hommage rendu non seulement au savant historien du Moyen Age, à l'éminent professeur de la Sorbonne, mais encore au moraliste que passionnèrent toujours les problèmes vitaux de la dépopulation et de la famille, à l'homme privé comme au croyant.

Puis Monseigneur a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs et chers Confrères,

« A nos morts de cette année, qui sont nombreux, je dois, au début de cette séance, apporter en votre nom un souvenir et un adieu.

« A Mgr de Carsalade du Pont d'abord. Évêque de Perpignan et d'Elne, décédé, le 29 décembre 1932, après un pontificat de trente-deux années qui avait fait de lui le doyen d'âge de l'épiscopat français, Mgr de Carsalade du Pont appartenait à notre Conseil de perfectionnement depuis l'origine. Cet honneur lui revenait comme à la personnification la plus haute du prêtre accompli, sachant joindre au souci de sa charge pastorale le culte des belles-lettres et le goût des recherches historiques. La sympathie et la collaboration qu'il apporta au *Bulletin critique* en un temps où il y avait quelque mérite à le faire, est assez caractéristique.

« L'excellente notice de M. Fliche, parue en juillet dernier, me dispensera de vous rappeler ce que fut l'existence de ce fin lettré, grand orateur, et pasteur vigilant des âmes. Je noterai seulement ici quelques traits de son amour fervent des choses d'autrefois.

« Il était né à Simorre, dans le Gers, en décembre 1847. Une fois ordonné prêtre, successivement professeur au grand séminaire, curé de Saint-Pierre d'Auch et directeur de la *Semaine religieuse*, il sut toujours se réserver du temps pour travailler à l'histoire locale. Peut-être rêva-t-il d'écrire quelque belle œuvre de longue haleine; il eut la sagesse de limiter son effort aux rares loisirs que lui laissaient des fonctions parfois très absorbantes et s'adonna à la recherche et à la publication de textes. C'est ainsi qu'il fit paraître des *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne* (1883), série de lettres adressées au marquis de Poyanne, gouverneur de Dax, qu'il tenait de ses archives particulières, et, en collaboration avec M. Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, un volume de textes sur *les Huguenots en Bigorre* (1884), textes qui se rapportent, pour la plupart, à la période des derniers Valois.

« Nommé évêque de Perpignan, sa passion de l'archéologie prit une figure originale. Gascon d'origine, mais devenu et naturalisé catalan, tout ce qui a trait à son pays d'adoption l'intéresse. Pour mieux attirer ses nouvelles ouailles, il apprend leur langue et s'en assimile si bien les finesses et le mouvement qu'il prononcera plus tard en pur catalan l'oraison funèbre de Mistral, à Montpellier même. Archéologue, il s'applique surtout à faire revivre les institution religieuses du pays. C'est l'antique abbaye de Saint-Martin du Canigou, plantée sur un rocher de la grande montagne pyrénéenne, qu'il relève de ses ruines suivant le plan primitif. C'est l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa qu'il repeuple de moines; le monastère de Vinça et le pèlerinage de Font-Romeu redeviennent par ses soins des centres de vie religieuse. Enfin, autre trait du culte que Mgr de Carsalade du Pont nourrissait pour son pays natal : si, tandis qu'il était curé d'Auch, il fonda la Société archéologique du Gers, dont il fut jusqu'à son dernier jour le président, une fois évêque de Perpignan, il continua de recueillir une foule de documents qu'il eut la patience de recopier en partie et qui constituent présentement ce qu'on pourrait appeler le « Cartulaire gascon de Mgr de Carsalade du Pont », cartulaire qui ne comprend pas moins de deux cents in-folio richement reliés.

« L'abbé Henri Bremond, qui mourut cet été à Arthez-d'Asson, faisait partie de notre Société depuis 1923, l'année même de son élection à l'Académie française. Vous trouverez dans le prochain fascicule de la *Revue* une vue d'ensemble sur l'œuvre historique de notre éminent confrère, que M. Dermenghem qui est, lui aussi, un spécialiste des questions de spiritualité, a écrite avec une sympathie fervente. Il me reste à dégager de l'œuvre de M. Bremond ce qui en fait à la fois l'originalité et la méthode.

« Il a esquissé lui-même, dès 1900, le programme raisonné de ce que devait être plus tard sa grande *Histoire du sentiment religieux en France*. C'était à propos de la publication de l'ouvrage intitulé *Un siècle*, où se trouvaient, retracés dans leurs grandes lignes, les progrès et les conquêtes du catholicisme au cours du XIXe siècle. L'Église y figurait « rayonnante de vie et incarnant magnifiquement l'idée religieuse ». Toutefois, à ce vaste et avantageux tableau, l'essentiel, l'unique nécessaire manquait. C'est l'abbé Bremond qui nous en instruit : il y manquait une enquête sur la vie intime de l'Église, sur cette action mystique exercée par le Christ en chacun des fidèles. Les études de psychologie religieuse qu'il annonçait par là, en appelant de ses vœux un Sainte-Beuve chrétien, n'allaient pas tarder à paraître. C'étaient ses premiers volumes sur l'*Inquiétude religieuse*, un mot qu'il a mis à la mode, où, à la suite de la mise à l'Index de son étude sur sainte Chantal, il essayait de se faire la main. Ce fut ensuite son importante *Histoire du sentiment religieux*, consacrée d'abord à *l'Humanisme dévot*, à *l'Invasion mystique* et à *la Conquête mystique*. Mais, à partir du tome quatrième, devenu maître de son sujet et sûr de sa méthode, il abordait l'*École de Port-Royal* et montrait par cet exemple la curiosité nouvelle que ses études cherchaient à satisfaire.

« Sainte-Beuve, dans son Port-Royal, arrête ses investigations sur le seuil du temple; il envisage le christianisme du dehors, comme un corps de doctrines, non comme un principe de vie intérieure, une religion. La prière ne se raconte pas, dit-il. Non, au contraire, répond Bremond; et il le prouve en montrant que l'histoire de la prière est la vraie histoire de l'Église.

« L'histoire de l'Église ne saurait en effet se concentrer, comme on le faisait encore à la fin du XIXe siècle, dans l'histoire des institutions et des doctrines. Envisagée exclusivement de ce point de vue, l'histoire est incomplète et en partie inintelligible. Fleury, le premier, en avait eu l'impression, et, pour combler cette lacune, il s'était mis à l'histoire de la morale, ce qui avait fait son succès. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle Newmann l'a voulu traduire. Non pas que le converti d'Oxford ne sentît tout ce qui manquait à Fleury; mais, disait-il, c'est encore ce qu'il y a de moins mauvais, de moins areligieux. Newman lui-même, dans sa *Church of the Fathers*, où il étudie l'idéal catholique des anciens Pères vus surtout par l'intérieur, Newmann révéla à Bremond son propre génie et fit jaillir en lui l'étincelle. L'influence de Sainte-Beuve s'ajouta ensuite, mais d'un Sainte-Beuve corrigé par Newmann qui avait communiqué à Bremond son éloignement pour l'abstrait, sa défiance de la raison pure. Notre éminent confrère fut toujours l'adversaire de l'intellectualisme, tout en restant le plus intellectuel des hommes.

Bremond part de ce fait incontestable : l'existence d'une littérature spirituelle, proprement dévote et très abondante, que lui révélèrent les beaux textes de Surin, d'Olier, de Bérulle, etc., rencontrés plus ou moins au hasard. D'où l'idée de demander à cette immense littérature qui l'enthousiasmait ce qu'étaient la vie intime, les sympathies religieuses, et donc la prière, d'abord des écrivains eux-mêmes, puis des lecteurs innombrables qui se sont nourris de ces livres. Il jetait ainsi un pont entre cette littérature et l'histoire de l'Église. Ces livres n'avaient servi jusqu'ici qu'à l'édification des élites pieuses; ils devaient servir désormais à l'historien proprement dit.

« Un premier dépouillement, nécessairement incomplet, de ces ouvrages, gros ou petits, la plupart introuvables (et beaucoup de ceux qui nous restent sont insignifiants), amena Henri Bremond à distinguer les grands courants de la vie religieuse d'autrefois, l'Humanisme dévot qui se cristallise dans une moitié de l'âme de saint François de Sales (t. I); la Renaissance spécifiquement mystique, étudiée dans une série de volumes qui nous font connaître les premières orientations (t. II) et les différentes écoles de spiritualité : l'école française ou bérullienne (t. III), l'école du P. Lallemant (t. V), Marie de l'Incarnation et *Turba magna* (t. VI). Port-Royal était là. Mais Bremond montra d'abord qu'il n'était pas seul, si peu seul, au contraire, qu'à la rigueur il aurait pu le négliger et, du même coup, prouva que ce n'était pas le mouvement proprement religieux qu'on avait cru jusqu'ici. En fait, la mystique des Messieurs de Port-Royal ne leur est pas personnelle; ils l'ont empruntée au courant bérullien et ce qui leur est particulier dans l'histoire de la vie religieuse est plutôt d'ordre doctrinal et peu à peu sectaire. Et Bremond démontrait l'anti-mysticisme foncier et explicite de la plupart de leurs docteurs, avant-coureur de l'anti-mysticisme du dernier tiers du XVIIIe siècle. Le chapitre sur « la prière de Pascal » est un exemple très pertinent de la méthode qu'a innovée notre illustre confrère. En fait, on avait tout étudié de Pascal, sauf sa prière même. Bremond a montré en quoi elle rejoignait la prière traditionnelle, en quoi elle s'en écartait, plus ou moins faussée ou désorientée par la doctrine janséniste.

« A son exemple, usant de sa méthode, il faut souhaiter que paraissent peu à peu des études semblables sur la prière de saint Augustin, de saint Bernard et de tous les grands représentants de la vie chrétienne

à travers les âges. Le jour où ce vœu se réalisera intégralement, nous aurons enfin tous les éléments d'une histoire intérieure de l'Église.

« L'histoire de l'Église de Chalon a perdu un serviteur actif et dévoué en la personne de notre confrère Pierre Besnard, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, né le 2 août 1880 et mort subitement à sa table de travail le 11 novembre 1932, à l'âge de cinquante-deux ans.

Natif de Chalon-sur-Saône, où son père exerçait la profession de peintre-verrier, il commença ses études chez les Frères des Écoles chrétiennes et les poursuivit aux Minimes et au Collège. De santé précaire, il dut bientôt abandonner le régime scolaire et terminer seul son instruction, tout en apprenant, sous la direction paternelle, à peindre sur verre. Appelé par sa profession à étudier les caractéristiques des saints, son goût du travail et son intelligence lui permirent bientôt de faire paraître dans *l'Art sacré* une série d'articles remarqués sur l'iconographie religieuse. Esprit consciencieux et méthodique, il se spécialisa surtout dans l'histoire ecclésiastique et ses *Recherches historiques sur l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon-sur-Saône,* parues en 1910, furent suivies de bien d'autres études notables sur les débuts de la Réforme, les communautés religieuses de Chalon, etc. Je signalerai spécialement les *Origines et les premiers siècles de l'Église chalonnaise* qu'il fit paraître dans la *Revue d'histoire de l'Église de France,* où il rédigeait, dès l'origine, la chronique du département de Saône-et-Loire.

« Le R. P. Abel Dechêne, dont le nom n'aura figuré que deux ans sur nos listes, avait recensé au début de cette année, dans la *Revue,* la littérature historique de la Compagnie de Jésus. C'était un tourangeau, né au village d'Abilly, le 16 février 1889. Entré au noviciat des Jésuites en 1906, il fut envoyé en Angleterre et acquit de la langue anglaise une connaissance si parfaite qu'il donnera par la suite d'élégantes traductions d'ouvrages tels que le *Saint Ignace* de Cyril Martindal et *Margaret Sinclair* du P. Forbes. Très brillant professeur d'humanités au collège de Bon-Secours, à Jersey, de 1915 à 1918, il publia pendant ce temps une série d'études sur la carrière de Victor Hugo. De retour en France, il s'adonna aux travaux historiques dont le goût lui était venu au petit séminaire en lisant la vie de saint Martin par Sulpice Sévère. Mais déjà la tuberculose le minait sourdement. Le mal l'obligea à un repos prolongé. Revenu à une santé relative, il poursuit ses travaux historiques à Angers, à Évreux, puis à Versailles. Ces années de souffrance sont pour lui celles d'une production intense. Il publie, en 1931, *le Dauphin, fils de Louis XV;* en 1932, *le Blanchardisme;* en 1933, *Louis-Xavier, duc de Bourgogne;* et il laisse deux ouvrages inédits, entièrement achevés, qui paraîtront bientôt : *Mgr le duc de Bourgogne* (1682-1711) et *la Vie combative de l'abbé Barruel* (1741-1820).

Il y avait beaucoup d'allant et de jeunesse chez cet homme qui se croyait guéri de la tuberculose et que les médecins entretenaient dans cette illusion. Au printemps dernier cependant, une pharyngite suspecte se déclarait; en juillet, la tuberculose fit d'effrayants progrès; le 30 août, le Père rendait son âme à Dieu, âgé de quarante-quatre ans. La nouvelle de sa mort causa d'unanimes regrets. « ... C'était un ami de qua-
« lité rare, écrivait à l'un de nous Émile Baumann, un ami dont j'avais
« de longue date éprouvé l'affection. J'aimais aussi le charme de son
« esprit étonnamment souple, fin jusqu'à la préciosité, et la franchise
« indépendante de ses jugements. Il a écrit de très bons livres... Chose
« bizarre, parce qu'elle ne semblait pas voulue, les personnages aux-

« quel il s'attacha étaient presque tous des malades, et atteints du « même mal que lui. Sa vaillance contre la consomption qui le minait « fut admirable jusqu'au bout; et on finissait par croire qu'il aurait « le dernier mot. Mais nous n'avons jamais le dernier mot. Il faut se « résigner d'avance à la défaite d'où sortira l'ultime victoire. Celle-ci, « pour son âme pieuse, aura été sans doute pleine et immédiate. »

« Messieurs, je vous ai retenus bien longtemps autour du souvenir de ceux qui nous ont quittés et cependant, j'ai encore à vous parler de trois autres confrères. Je les énumère dans l'ordre de leur ancienneté. Ce sont :

« M. le chanoine Louis Jacquet, un de nos plus anciens abonnés, curé de Vierzon-Saint-Célestin, décédé dans sa paroisse le 4 juin 1932, à l'âge de soixante-deux ans. Dès le séminaire, ses préférences allaient à l'histoire et à l'étude des sciences sociales, et toute sa vie, dans ses différents postes, on appréciera en lui le prêtre studieux, ami des livres, lecteur infatigable, et tout autant homme d'œuvres, au fait de l'apostolat moderne, toujours optimiste et souriant.

« M. l'abbé Émile Nail, décédé l'été dernier, était venu à nous en même temps que M. le chanoine Jacquet. Attaché d'abord à l'Institution de Notre-Dame de la Flèche (Sarthe) comme préfet des études, il en devint directeur, puis sous-supérieur. Si l'occasion lui manqua d'écrire, il trouvait dans la lecture un aliment toujours nouveau pour la curiosité de son esprit.

« M. François Cleirens Vanluten était membre de notre Société depuis sept ans. Belge d'origine, licencié ès sciences, il était directeur de la Compagnie de transport « Scandinavia Express ». Ami de l'histoire, il avait un attrait particulier pour nos études et s'y intéressait d'un cœur simple et fidèle.

« Tels sont les seuls renseignements que j'ai pu me procurer sur ces confrères. Je voulais qu'ils eussent leur part dans l'expression des regrets et de la reconnaissance que nous devons, Messieurs, à ceux d'entre nous qui ne sont plus et qui, par leur adhésion à notre Société ou les travaux dont ils l'ont honorée, ont efficacement soutenu cette œuvre qui nous est chère. »

M. l'abbé Carrière, secrétaire général, a présenté ensuite un rapport moral sur l'exercice 1933. « Pour la première fois depuis la guerre, la crise qui sévit a causé un arrêt dans notre recrutement, que dis-je, des vides se sont produits qui ont réduit de 30 unités le nombre de nos adhérents. Dans ce total, les démissions l'emportent : elles sont au nombre de 16, dont 10 pour l'étranger, et les radiations que nous avons dû opérer à la suite de non paiement de cotisations depuis 1932, sont au nombre de 7. Fort heureusement, l'active propagande de quelques sociétaires s'emploie à freiner ce léger mouvement de recul et à nous gagner de nouveaux amis. Je citerai en première ligne M. Jacques Zeiller qui travaille plus spécialement les milieux de la haute érudition, ce qui nous a valu, de sa part, 4 adhésions : celle de M. Auguste Audollent, de l'Académie des inscriptions, celles de Mgr Besson, évêque de Genève, de Mgr Petit de Julleville, évêque de Dijon, et de M. le chanoine Fiel, neveu de feu le cardinal Mathieu. Je nommerai aussi M. Gabriel Le Bras.

Sa propagande, pour s'exercer parmi les gens de loi, n'en est pas moins d'une efficacité bienfaisante. M. Lousse, professeur agrégé de droit à l'Université de Louvain, M. Léon Pommeray, docteur en droit, sont venus à nous par son canal. Et j'omets, à son actif encore, d'autres recrues insignes qui prendront rang sur nos listes de l'an prochain.

« Nos recrues, cette année, au nombre de 25, sont donc de 5 unités inférieures à nos pertes. Et comme nous étions l'an dernier à cette même époque 411, notre effectif n'est plus que de 406. Il dépend de chacun de nous que ce chiffre soit une limite et comme le point de départ pour notre groupement d'une ère nouvelle de prospérité. »

Au moins les membres de la Société n'ont-ils pas chômé pendant ces douze mois. Les nombreuses distinctions académiques obtenues par eux en font foi. Le rapporteur rappelle avant tout la récente et triomphale élection de M. Édouard Jordan à l'Académie des sciences morales et politiques, et celle, à la même Académie, de notre éminent confrère Mgr Ruch, évêque de Strasbourg et sociologue des plus écoutés.

M. l'abbé Carrière passe ensuite brièvement en revue les diverses études publiées cette année par la *Revue*. Celles de M. de Vaissière, de M. de Lacger ont été fort remarquées. Celle de M. Michel François sur *les Sources de l'histoire religieuse de la France au Vatican* est appelée à rendre aux érudits les plus grands services; elle a déjà reçu les suffrages d'historiens particulièrement compétents.

Enfin, la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est fait représenter au Congrès des sciences historiques qui s'est tenu cette année à Varsovie, par trois de ses membres : M. Edmond Préclin, Mlle Y. Bezard, M. le chanoine Leman. Cinq autres sociétaires y assistaient à titre privé. Notre confrère M. Augustin Fliche présida une séance de la section d'histoire ecclésiastique. M. Préclin et un de ses collègues présentèrent un rapport sur les moyens de préparer une *Histoire des congrégations religieuses en France du* XVI^e^ *siècle à la fin du* XVIII^e^. Mlle Bezard a présenté de savantes et pittoresques notes extraites de registres de visites paroissiales du XVII^e^ siècle. Enfin, MM. Fliche et Leman ont été chargés de dresser la chronologie des papes.

M. l'abbé Carrière termine en exprimant à tous ces confrères, qui figurent au tableau d'honneur de l'année 1933, les félicitations de la Société tout entière.

Mgr Baudrillart assure, à son tour, notre secrétaire général de la vive reconnaissance que lui ont tous les sociétaires; c'est par lui surtout, en effet, que notre œuvre peut s'accomplir. « Toute société, toute revue, conclut l'éminent président, doit avoir, pour vivre, une âme; notre âme, à nous, c'est M. l'abbé Carrière. »

On procède, alors, à l'élection de deux membres nouveaux du Conseil d'administration, en remplacement de Mgr de Carsalade du Pont et de M. l'abbé Henri Bremond, décédés. 193 voix, soit l'unanimité des suffrages, désignent M. Auguste Audollent, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Edmond Préclin, trésorier, communique alors son rapport sur l'exercice financier 1933.

## ÉTAT DE LA CAISSE

RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| En caisse au 31 décembre 1932 | 760 | 05 |
| Membres fondateurs | 600 | » |
| Cotisations des sociétaires | 14.884 | 15 |
| Professeurs de l'enseignement libre | 1.755 | » |
| Abonnements expédiés à l'étranger | 2.402 | » |
| Recouvrement des cotisations arriérées | 257 | » |
| Tables et numéros vendus | 1.479 | 95 |
| Publicité pour 1933 | 2.000 | » |
| Intérêts du fonds de rachat | 585 | » |
| Souscriptions à la propagande | 80 | » |
| Total des recettes | 24.803 | 15 |

DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Impression de et pour la *Revue* | 18.753 | » |
| Expéditions de et pour la *Revue* | 1.918 | 55 |
| Cotisation au Comité français des Sciences hist... | 50 | » |
| Frais de Secrétariat | 550 | » |
| Frais de Trésorerie | 279 | 75 |
| Versé au compte de la Société à la Société Générale | 881 | 05 |
| Total des dépenses | 22.432 | 35 |

BALANCE

| | | |
|---|---|---|
| Recettes | 24.803 | 15 |
| Dépenses | 22.432 | 35 |
| Excédent en caisse | 2.370 | 80 |

« A la fin de l'année 1933, la situation financière est bonne, puisque la somme en caisse dépasse 3.000 francs ! Elle aurait pu être meilleure encore si onze sociétaires à qui nous avons écrit plusieurs fois avaient payé leur cotisation (environ 600 francs).

Le trésorier propose de reporter au compte de 1934 la somme actuellement liquide de 2 370 fr. 80 et de laisser au compte de notre Société à la Société Générale la somme de 881 fr. 05 actuellement entre les mains de M. Ardant, trésorier du fonds de rachat. »

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

Puis, M. Edmond Préclin demande au Bureau de vouloir bien accepter une démission que lui impose le nombre croissant de ses occupations. Il maintient cette demande malgré les instances de Mgr Baudrillart qui exprime, alors, au trésorier, les remerciements de la Société pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de sa lourde charge. Celle-ci échoit à M. Georges Tessier, professeur à l'École des chartes, qui a bien voulu l'accepter, ce dont le président le remercie également au nom de tous.

Enfin, l'ordre du jour appelle un bref rapport sur la 1re session des Journées d'études de la Société qui doit se tenir du 22 au 24 mai 1934. M. l'abbé Carrière rappelle les indications qu'a portées aux sociétaires une circulaire imprimée. Un assez grand nombre de sujets ont été déjà proposés au Comité d'organisation. Celui-ci désire que tous nos confrères répondent à son appel, soit en s'inscrivant pour une communication, soit en faisant pour notre initiative la propagande qui en assurera le succès. M. Jacques Zeiller demande alors au Comité s'il a décidé que les Jour-

nées d'études auraient lieu invariablement à Paris. A quoi il est répondu par la négative. Il serait, certes, difficile d'organiser, dans l'état actuel de la Société, une session en province; cette éventualité n'est cependant pas repoussée *a priori*. Mais la question de M. Zeiller en suscite une autre. M. Gabriel Le Bras demande s'il ne serait pas possible de décentraliser la Société par la création de comités régionaux. M. l'abbé Carrière fait remarquer que nos effectifs ne nous le permettent pas encore.

L'ordre du jour étant alors épuisé, M. le président déclare la séance levée à 6 h. 45.

*Le secrétaire-archiviste,*
Michel de Boüard.

---

## Notre déjeuner d'automne.

Le déjeuner bi-annuel de la Société d'histoire ecclésiastique de la France a eu lieu le 14 décembre dernier au restaurant Delpuech. Une douzaine de sociétaires, heureux de reprendre contact, entouraient M. Jean Guiraud, rédacteur en chef de *la Croix*. C'étaient Mlle Bezard, MM. l'abbé Arquillière, le chanoine Bonnenfant d'Évreux, les abbés Carreyre et Carrière, Marcel Fosseyeux, Eugène Guitard, Jean de La Monneraye, l'abbé Lavaquery, Gabriel Le Bras, Edmond Préclin et le P. Rouziès.

On y parla notamment du prochain et premier Congrès d'histoire ecclésiastique gallicane qui se tiendra, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette *Revue*, à l'Institut catholique de Paris, la semaine de la Pentecôte, du 22 au 24 mai 1934. Les agapes qui termineront ce Congrès, qui s'annonce déjà comme très sérieux et vivant, suppléeront à notre habituel déjeuner de printemps.

---

## Positions de thèses à l'École des Chartes.

Henri Blaquière, la Commanderie des Hospitaliers de Rayssac [en Albigeois] (1108-1789). — Pierre Courcelle, la *Consolation* de Boèce, ses sources et son interprétation par les commentateurs latins du IXe au XIIIe siècle. [L'auteur, qui a obtenu le prix de thèse, a mis en relief le caractère néo-platonicien de l'œuvre de Boèce. Il a identifié l'auteur d'un commentaire du IXe siècle avec Remi d'Auxerre et montré comment les divers commentateurs, ayant saisi l'origine païenne de la pensée de Boèce, ont indiqué ses dangers ou tenté de le christianiser]. — Françoise Lehoux, le Bourg Saint-Germain-des-Prés des origines au XVe siècle. — Madeleine Lenoir, la Deuxième ambassade à Rome de Philippe de Béthune (1624-1630). — Pierre Neyrand, le Gouvernement temporel des archevêques de Lyon et leurs luttes avec le pouvoir royal de 1320 à la fin du XIVe siècle. — Gabrielle Thibout, l'Architecture religieuse flamboyante dans l'ancien diocèse de Coutances.

A signaler une thèse de caractère juridique sur Jacques de Revigny, jurisconsulte à Orléans, entre 1260 et 1289, par Edmond Pognon. [Revigny devint évêque de Verdun en 1289]. — Mlle Gabrielle Regnard, la Condition des personnes et des terres dans l'archidiaconé de Paris, du XIIe siècle à 1360, n'intéresse pas les institutions ecclésiastiques.

M. L. Carolus Barré a été classé premier avec une thèse sur *le Comté de Valois jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois au trône de France* (Xe siècle-1328).

*Positions des thèses ... de la promotion de 1934* (in-8°, 172 pages) se vendent aux Presses universitaires de France, 49, boulevard Saint-Michel, Paris (Ve).

---

# LIVRES NOUVEAUX

## ARCHIVES ET TEXTES

Pasquier (Abbé Émile). Les archives notariales d'Angers. Plaidoyer pour un minutier central (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* 1933). — Angers, Société des éditions de l'Ouest, 1933. In-8°, 22 pages.

Dudon (R. P. Paul), S. J. Saint Ignace de Loyola. Lettres spirituelles, choisies et traduites (Collection « Maîtres spirituels »). — Paris, Spes, 1933. In-12, 247 pages.

Eygun (François). Le cimetière gallo-romain des Dunes à Poitiers. Journal des fouilles du P. de La Croix, S. J., et rapports du commandant Rothmann, publiés avec introduction, notes et illustrations. Préface de M. Adrien Blanchet (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* tome XI, 3e série). — Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1933. In-8°, 230 pages.

Fiel (Chanoine). Lettres inédites de Mgr Perraud à l'occasion de son élévation au cardinalat (Extrait des *Mémoires de l'Académie Stanislas,* 1932-1933). — Nancy, Berger-Levrault, 1933. In-8°, 29 pages.

Grandmaison (Léonce de), S. J. Écrits spirituels, publiés par Mme Daniélou. I. Conférences. — Paris, Beauchesne, 1933. In-8° couronne, xvi-320 pages, 20 francs.

Guichard (Georges), Comte de Neufbourg, Perroy (Édouard), Dufour (J. E.). Chartes du Forez antérieures au xive siècle. Première livraison comprenant les Pièces 1 à 300. — Mâcon, Protat, 1933. 2 vol. in-4° non paginés (les chartes seules sont numérotées), plus une table de 72 pages et une carte.

Hansen (Joseph). Quellen zur Geschichte des Rheinlandes im Zeitalter der franzoesischen Revolution, Band II : 1792 und 1793, mit den Registern zu Band I und II. — Bonn, P. Hanstein, 1933. In-8°, 1022 p.

Piétresson de Saint-Aubin. Les « lettres reçues et dépêchées » de la Chambre des comptes de Lille. Correspondances inédites du xvie siècle (Extrait du *Bulletin du Comité flamand*). — 1933. In-8°, 22 pages.

Piétresson de Saint-Aubin (Pierre). Les monuments historiques du Nord. Premier Supplément à la Notice et bibliographie publiée en 1922 par Max Bruchet. — Lille, impr. L. Danel, 1933. In-8°, 41 pages.

Rutebeuf. Le miracle de Théophile (xiiie siècle). Transposition de Gustave Cohen. — Paris, Delagrave, 1933. In-12, 61 pages, 8 francs.

Sainte-Beuve. Port-Royal. Pages choisies avec une introduction et des notes par Victor Giraud. — Paris, Delagrave, 1932. In-12, 245 pages, 12 francs.

Wilmart (Dom A.), O. S. B. Auteurs spirituels et textes dévots du Moyen Age latin. Études d'histoire littéraire. — Paris. Bloud et Gay, 1932. In-8°, 626 pages, 80 francs.

## HISTOIRE GÉNÉRALE

Bernardin (Edith). Les idées religieuses de Mme Roland (Publications de la Faculté des lettres de Strasbourg, 2e série, vol. 11). — Paris, les Belles Lettres, 1933. In-8°, 185 pages, 15 francs.

Bonnerot (Jean). L'Université de Paris, du Moyen Age jusqu'à nos jours. — Paris, Larousse, 1933. In-8°, 222 pages.

Bremond (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France

depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Tome XI : le Procès des mystiques. — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-8°, 438 pages, 45 francs.

Brugerette (J.). Le Prêtre français et la société contemporaine. La Restauration catholique (1815-1871). — Paris, Lethielleux, 1933. In-8°, viii-308 pages, 30 francs.

Gorce (Matthieu-Maxime). L'essor de la pensée au Moyen Age. Albert le Grand. Thomas d'Aquin. — Paris, Letouzey, 1933. In-8°, xviii-422 p.

Goyau (Georges). La femme dans les missions. — Paris, Flammarion, 1933. In-18 jésus, ix-281 pages, 12 francs.

Hatem (Anouar). Les poèmes épiques des Croisades. Genèse. Historicité. Localisation. Essai sur l'activité littéraire dans les colonies françaises de Syrie au Moyen Age. — Paris, Paul Geuthner, 1932. In-8°, xiv-428 pages, 60 francs.

Hauser (Henri). La Prépondérance espagnole, 1559-1660 (Peuples et civilisations. Histoire générale publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac). — Paris, Alcan, 1933. In-8°, 594 pages, 60 francs.

Mornet (Daniel). Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787. — Paris, Colin, 1933. In-8°, 552 pages, 60 francs.

Nordstroem (Johan). Moyen Age et Renaissance. — Paris, Stock, 1933. In-8°, 288 pages, 20 francs.

Petit-Dutaillis (Ch.). La monarchie féodale en France et en Angleterre. xe-xiiie siècles (*Bibliothèque de synthèse historique*). — Paris, la Renaissance du livre, 1933. In-8°, xvii-476 pages, 40 francs.

Sevrin (Raphaël). Histoire de l'enseignement primaire en France sous la Révolution, le Consulat et l'Empire. — Barlin (Pas-de-Calais), chez l'Auteur [s. d.]. In-8°, 76 pages, 4 francs.

— Histoire de l'enseignement primaire en France. II. la Restauration (1815-1830). — Paris, Vrin, 1933. In-8°, 162 pages, 15 francs.

Soreau (Edmond). A la veille du 9 thermidor. Les gouvernés et les gouvernants (Études révolutionnaires publiées sous la direction de Gérard Walter). — Paris, les Belles-Lettres, 1933. In-8°, 93 pages, 9 francs.

Tu es Petrus (Collection : *Manuels du catholique d'action*). — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-18, 1184 pages, illustré, 60 francs.

## ART CHRÉTIEN

Fiel (P.). La collégiale Sainte-Croix de Pont-à-Mousson. — Nancy, Société d'impressions typographiques, 1932. In-8°, 88 pages.

Munier (A.). Un projet d'église au xxe siècle. — Paris, Desclée de Brouwer, 1933. In-8°, 327 pages, 35 francs.

Vloberg (Maurice). La Vierge et l'Enfant dans l'art français. Introduction du R. P. Doncoeur (Collection « Art et paysages »). — Grenoble, B. Arthaud, 1933. 2 vol. in-4°, 170 et 116 pages, 193 héliogravures.

## BIOGRAPHIES

Alleaume (Charles-J.). Monseigneur Julien, évêque d'Arras (*Les Maîtres d'une génération*). — Paris, Bloud [s. d.[. In-8° jésus, 153 pages, 12 francs.

Blondel (Maurice). Léon Ollé-Laprune ( *Les Maîtres d'une génération*). — Paris, Bloud [s. d.]. In-8° jésus, 154 pages, 12 francs.

David (Pierre). Richilde de Pologne en Espagne, en Provence et en Languedoc (1152-1176). — Paris, Gebethner et Wolff, 1933. In-8°, ix-56 p.

David (Pierre). Un disciple d'Yves de Chartres en Pologne. Galon de Paris et le droit canonique (Extrait de *la Pologne au VII^e Congrès international des sciences historiques*). — Varsovie, Société polonaise d'histoire, 1933. — In-8°, 15 pages.

Dutoit (Mgr Henri-Édouard). Dupanloup. — Desclée de Brouwer et Cie, 1933. In-12, LX-622 pages.

Fiel (Chanoine P.). Un sculpteur lorrain à Rome. Nicolas Cordier. — Nancy, éditions du *Pays lorrain*, 1933. In-4°, 17 pages avec gravures.

Gazier (Cécile). Madame de Sévigné (*Les Grands Cœurs*). — Paris, Flammarion, 1933. In-16 jésus, 220 pages, 12 francs.

Giraud (Victor). La vie tragique de Lamennais (*Les énigmes de l'histoire*). — Paris, Alcan, 1933. In-12, VIII-188 pages.

Lavaquery (E.). Necker, fourrier de la Révolution, 1732-1804. — Paris, Plon, 1933. In-8°, VII-385 pages, avec 2 gravures, 20 francs.

Nanteuil (Jacques). Ferdinand Brunetière (*Les Maîtres d'une génération*). — Paris, Bloud [s. d.]. In-8° jésus, 153 pages, 12 francs.

Rabourdin (Dr A.-N.). Un abbé du XVIII^e siècle. Nicolas Rabourdin. — Rambouillet, P. Leroy, 1934. In-16, 46 pages.

Roeder (Ralph). Savonarole. Traduit par Blanche Prenez. — Paris, Colin, 1933. In-8°, 253 pages, 20 francs.

Rouleau (P.). Jean Marre, évêque de Condom (1436-1521). Sa vie, ses œuvres, ses idées de réforme, suivi de l'Instruction au roi Louis XII. — Paris, Auguste Picard, 1933. In-8°, 87 pages.

## CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Bruley (Édouard). Le Bon-Pasteur d'Angers. — Paris, éditions Spes, 1933. In-8°, 174 pages, 8 francs.

Contrasty (Jean). La Chartreuse de Toulouse. Sa chapelle, aujourd'hui Saint-Pierre. — Toulouse, impr. Andrau et Laporte, 1933. In-8°, 84 pages, 10 francs.

Dedenon (Chanoine A.). L'Abbaye de Beaupré. Sa place et son rôle dans le pays de Lunéville. — Paris, G. Ficker, 1933. In-8°, XIV-210 pages, 45 francs.

Denais (Joseph). Une maison-Dieu pendant cinq siècles. L'Hôpital de Beaufort et les religieuses qui le desservent. Préface de E.-G. Ledos. — Angers, G. Grassin, 1932. In-8°, IX-458 pages.

Tisset (Pierre). L'Abbaye de Gellone au diocèse de Lodève, des origines au XIII^e siècle. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1933. In-8°, 247 pages, 32 francs.

Vernet (Félix). Les Ordres mendiants (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud, 1933. In-12, 232 pages, 12 francs.

## HAGIOGRAPHIE

Angot des Rotours (Baron J.). Une grande chrétienne amie de Bérulle. Françoise de Faudoas d'Averton. — Paris, Beauchesne, 1933. In-8° couronne, XI-142 pages, 12 francs.

Boulard (Abbé Fernand). Saint-Gilles. Sa vie, sa survie. — Rambouillet, Leroy, 1933. In-8°, 120 pages, 10 francs.

Brierre (Abbé Jean). Vie de sainte Marie-Madeleine, suivie de trois traités sur l'unité de la sainte, sa venue en Provence, le séjour de la sainte Vierge à Éphèse. — Paris, Lethielleux, 1933. In-16 jésus, 208 pages, 12 francs.

Hamon (A.), S. J. Un centenaire poitevin. Mademoiselle Gauffreau, héroïne de la Terreur, 1755-1833, d'après des documents inédits. — Poitiers, société française d'imprimerie, 1933. In-12, 99 pages, 5 francs.

Lesourd (Paul). La vraie figure du Père de Foucauld. — Paris, Flammarion, 1933. In-18 jésus, 382 pages, 12 francs.

Madame Antoinette d'Orléans-Longueville, marquise de Belle-Isle, en religion Mère Antoinette de Sainte-Scholastique, 1572-1618, par une Moniale de la même congrégation. Préface de Georges Rigault. — Poitiers, Bénédictines de N.-D. du Calvaire, 1932. In-8°, IX-503 pages, 25 francs.

Noaillat-Ponvert (Simone de). Marthe de Noaillat, 1865-1926. — Paris, Desclée de Brouwer, 1933. In-18, XXV-383 pages, 6 illustrations, 15 fr.

Sagot du Vauroux (Mgr). Saint-Paul (*Les Grands Cœurs*). — Paris, Flammarion, 1933. In-16 jésus, 211 pages, 12 francs.

## HISTOIRE LOCALE

Chéramy (H.), P. S. S. Saint-Pierre de Rome (Collection : *Les Pèlerinages*). — Paris, Flammarion, 1933. In-18 jésus, 214 pages, 10 francs.

Ercole (Lucienne). Vie et mort des Camisards. — Paris, Rieder, 1933. In-8°, 216 pages, 20 francs.

Hérissay (Jacques). Le Mont Valérien (*Les pèlerinages de Paris révolutionnaire*). — Paris, Perrin, 1933. In-8° ésu, 270 pages, 22 francs.

Lacger (Chanoine L. de). L'Albigeois pendant la crise de l'albigéisme (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, tome XXIX). — Louvain, 1933. In-8°, p. 273-315, 586-633, 849-904.

Lenotre (G.). La Maison des Carmes (*Les pèlerinages de Paris révolutionnaire*). — Paris, Perrin, 1933. In-8° écu, 280 pages, 22 francs.

Lévêque (Le chanoine). Basilique Saint-Maurice d'Épinal. Conférence sur Épinal et sa basilique, donnée, le 10 juin 1933, par M. le chanoine Lévêque, curé-doyen de Vittel, à l'occasion des fêtes de la basilique. — In-4°, 15 pages.

Perdrizet (Paul). Le calendrier parisien à la fin du Moyen Age, d'après le bréviaire et les livres d'heures (Publication de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 63). — Paris, les Belles Lettres, 1933. In-8°, 314 pages, avec gravures hors texte.

Pommeray (Léon). L'Officialité archidiaconale de Paris aux XVe-XVIe siècles. Sa composition et sa compétence criminelle. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1933. In-8°, XXIII-616 pages, 80 francs.

Rodocanachi (E.). Histoire de Rome. Les pontificats d'Adrien VI et de Clément VII. — Paris, Hachette, 1933. In-4°, 292 pages.

Sol (Eugène). La prison, l'exil, les pontons. — Paris, E. Champion, 1933. In-8°, 523 pages, 30 francs [Concerne les ecclésiastiques du Lot].

Van Gennep (A.). Le folklore du Dauphiné. Étude descriptive et comparée de psychologie populaire (Les littératures populaires de toutes les nations). — Paris, Maisonneuve, 1932. 2 vol. in-8°, 600 pages et 8 cartes, 60 francs.

Villat (Louis). Gli studi relativi alla storia religiosa della Corsica (Estratto dall'*Archivio storico di Corsica*, luglio-settembre 1933). — Livorno, G. Chiappini, 1933. In-8°, 18 pages.

*Le Directeur :* V. CARRIÈRE.

*Le Gérant :* André-Pouyé.

Impr. André-Pouyé — Meaux.

# LA RECONSTITUTION DES ÉGLISES APRÈS LA GUERRE DE CENT ANS

INTRODUCTION.

I. DÉTERMINATION DU SUJET. — Étude par diocèse, par province ecclésiastique, par archidiaconé ou par ordre religieux. — Limites géographiques des régions dévastées. — Limites chronologiques de la période à étudier.

II. SOURCES A CONSULTER. — Sources narratives. — Sources administratives. — Sources épigraphiques. — Étude archéologique des édifices restaurés ou reconstruits.

III. LES AGENTS DE LA RECONSTITUTION. — Le roi. — Le pape. — Le légat pontifical. — L'évêque. — L'archidiacre. — Le chapitre cathédral; la paroisse. — Les marguilliers. — Les ordres religieux (chapitres généraux, supérieurs locaux). — Les confréries et les seigneurs laïcs.

IV. LES OBSTACLES A LA RECONSTITUTION. — La politique des rois et des papes. — Les usurpateurs de biens ecclésiastiques; les partisans de la vie facile.

V. OBJET ET MODALITÉS DE LA RECONSTITUTION. — Rétablissement des édifices cultuels (églises, monastères, presbytères) et des bâtiments d'exploitation (fermes, granges, moulins, fours); remise des terres en culture. — Repopulation. — Restauration de la vie morale et religieuse.

« Pendant la période qui s'écoule entre la fin de la guerre de Cent Ans et le prélude des guerres d'Italie, a écrit M. Augustin Renaudet, le monde occidental semble chercher un équilibre nouveau. Mais nulle part les problèmes que pose cet effort n'apparaissent plus pressants que dans l'Église[1]. » Le vaste champ d'études ainsi défini par l'un des érudits qui l'ont exploré avec le plus de méthode et de perspicacité est bien loin d'être épuisé; on peut même dire, en toute vérité, que son exploration est à peine amorcée sur certains points et que, sur beaucoup d'autres, elle n'est pas commencée. Et cependant que de problèmes, et de quelle envergure, ne soulève-t-il pas dans les domaines les plus variés : vie intérieure de l'Église en général, des diocèses, des ordres monastiques ; conditions économiques et sociales des villes et des campagnes !

Sans doute, pour la seconde moitié du XVe siècle et la première moitié du XVIe, l'histoire de l'Église dans son ensemble

1. *Peuples et civilisations.* Histoire générale publiée sous la direction de Louis HALPHEN et de Philippe SAGNAC. Tome VII : *la Fin du Moyen Age* : II : *l'Annonce des temps nouveaux* (Paris, 1931, in-8°), p. 1.

a fait l'objet de travaux importants, de même que l'évolution générale de la vie économique. Ce n'est pas ici le lieu d'en dresser le répertoire bibliographique; il nous suffira de rappeler, en nous bornant aux ouvrages accessibles aux lecteurs qui ne possèdent pas de langue étrangère, ceux de Pastor[2] et de Imbart de la Tour[3] dans le domaine de l'histoire religieuse, ceux de MM. Pirenne, Boissonnade, Hauser plus spécialement consacrés à l'histoire économique. Le but du présent article est seulement, afin de répondre exactement au programme établi par la Société d'histoire ecclésiastique de la France, d'examiner brièvement ce qui a été fait et ce qui reste à faire pour connaître les efforts accomplis et les résultats obtenus en France, après la guerre de Cent Ans, dans l'œuvre de reconstitution de la vie religieuse, morale et matérielle des divers organismes ecclésiastiques.

Or, envisagée sous cet aspect bien déterminé, l'histoire religieuse de la France est à peine connue. La plupart — sinon la totalité — des publications consacrées à l'histoire d'une province, d'un diocèse, d'un ordre religieux, d'un établissement monastique sont muettes sur ce point : il semble que leurs auteurs, aussi bien les plus récents que leurs prédécesseurs les grands érudits du XVII^e siècle, n'aient pas même soupçonné l'existence de ces problèmes. A notre connaissance, ils n'ont été méthodiquement étudiés que pour la Bretagne, par M. Roger Grand[4] et, pour l'archidiaconé de Josas au diocèse de Paris, par Mlle Yvonne Bezard dans son livre excellent et très abondamment documenté sur *la Vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560*. Quelle que soit la qualité de ces deux publications, nous devons observer que les faits d'ordre économique y tiennent beaucoup plus de place que l'histoire de la vie religieuse et morale[5].

2. Ludwig von PASTOR, *Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters*, traduction française par Furcy RAYNAUD et Alfred POIZAT (Paris, Plon, in-8°, 1888 et années suivantes).

3. IMBART DE LA TOUR, *les Origines de la Réforme dans la France moderne* (Paris, Hachette, 1905-1914, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage est d'une importance capitale pour le sujet que nous traitons dans le présent article.

4. *L'après-guerre en Bretagne au XV^e siècle*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. II (1921), p. 6-36.

5. On nous saura peut-être gré de signaler ici quelques travaux sur l'état des villes et des campagnes dans certaines de nos provinces pendant la guerre de Cent Ans et la période suivante; ils peuvent être utilement consultés au point de vue qui nous occupe ici : LIÈVRE, *l'Angoumois à la fin de la guerre de Cent Ans* (1889). — SOULGÉ, *le Régime féodal et la propriété féodale en Forez* (Paris, 1923). — Léopold DELISLE, *la Classe agricole en Normandie au Moyen Age* (Paris, 1851). — Ch. de ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Notes et documents sur l'état des campagnes*

Sans qu'elle y soit aussi accentuée que dans les travaux d'histoire locale, nous constatons la même carence dans les livres sur l'histoire générale de la France : c'est à peine si une fugitive allusion à la reconstitution du pays apparaît çà et là dans ceux qui sont spécialement consacrés aux règnes réparateurs de Charles VII et de Louis XI. Ce qu'on peut signaler de plus complet et de plus exact, ce sont, au tome IV (2e partie) de l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse[6], les chapitres de M. Ch. Petit-Dutaillis sur *les Classes laborieuses : les paysans et la propriété foncière* (p. 123-130) et sur *le Clergé et la religion* (p. 177-193), chapitres dont M. Henri Sée a donné un excellent résumé, accompagné de remarques pénétrantes et de réflexions très suggestives, dans son *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France depuis les origines jusqu'à la guerre mondiale*[7]. Ces ouvrages s'étendent d'ailleurs beaucoup plus sur les transformations de l'organisation administrative et de la vie économique que sur le rétablissement (ou les tentatives de rétablissement) de l'autorité ecclésiastique et de la vie religieuse et morale. Au contraire, dans la toute récente *Histoire générale* publiée sous la direction de MM. Louis Halphen et Philippe Sagnac et dont la deuxième partie du tome VII s'applique à *l'Annonce des temps nouveaux* (1453-1492)[8], nous cherchons vainement, dans le chapitre VIII, consacré à l'histoire économique et sociale, et dû à la plume savante du grand historien Henri Pirenne, le moindre renseignement sur la reconstitution matérielle des pays ravagés par la guerre. Mais les cinq pages de M. Renaudet sur les *Tentatives de réforme dans l'Église régulière et séculière* (p. 17-22) doivent retenir très particulièrement notre attention.

Hâtons-nous de le dire, les auteurs d'ouvrages généraux ne doivent pas être trop fortement incriminés pour cette lacune

*en Normandie dans les derniers temps du Moyen Age* (Paris, 1865). — Paul Raveau, *l'Agriculture et les classes paysannes en Haut-Poitou au* XVIe *siècle* (Paris, 1926). — Robert Latouche, *la Vie en Bas-Quercy du* XIVe *au* XVIIIe *siècle* (Toulouse, 1923). — Henri Sée, *les Classes rurales en Bretagne du* XVIe *siècle à la Révolution* (Paris, 1906). — Ch. de Ribbe, *la Société provençale à la fin du Moyen Age* (Paris, 1898). — Jean Régné, *la Vie économique et les classes sociales dans le Vivarais au lendemain de la guerre de Cent Ans* (Aubenas, 1926). — Thérèse Sclafert, *le Haut Dauphiné au Moyen Age* (Paris, 1926). — Auguste Brutails, *les Populations rurales du Roussillon au Moyen Age* (Paris, 1891).

6. Paris, Hachette, 1902, in-4°.

7. Paris, Alcan, 1929, in-8°. Voir la troisième partie : chapitre I, *les Progrès du pouvoir royal et la guerre de Cent Ans* (p. 117-121) ; chapitre II, *le Régime agraire et les paysans* (p. 122-134).

8. Paris, Alcan, 1931, in-8°.

importante, car il leur a manqué un élément essentiel, nous voulons dire des études de détail, des monographies régionales, diocésaines ou locales, dont l'absence se fait péniblement sentir et dont le présent travail a précisément pour objet de provoquer l'éclosion. La même remarque s'applique à l'histoire des grands ordres religieux[9]. Essayons donc d'esquisser le programme qu'il conviendrait d'exécuter à cet effet, en traçant quelques pistes, en plantant quelques jalons qui puissent servir à amorcer des travaux dont le besoin se fait grandement sentir. Nous nous efforcerons d'abord de préciser dans le temps et dans l'espace les limites du sujet à étudier; puis nous dresserons l'inventaire des sources à consulter; nous examinerons le rôle des divers agents ecclésiastiques ou laïcs de la reconstitution et leurs moyens d'action; enfin nous envisagerons les divers aspects du redressement moral et religieux et de la restauration matérielle.

## I. — DÉTERMINATION DU SUJET.

### Étude par diocèse, par province ecclésiastique, par archidiaconé ou par ordre religieux.

Il convient d'abord, nous l'avons dit, de préciser dans l'espace et dans le temps le sujet à étudier.

Dans l'espace, il nous faut dessiner deux contours, qui ne se superposeront pas toujours exactement : celui de la région que nous voulons étudier, celui des régions dévastées pendant la guerre. Puisqu'il s'agit d'histoire religieuse, les circonscriptions ecclésiastiques sont tout naturellement désignées pour servir de cadre à nos recherches : suivant le temps dont on peut disposer, suivant les ressources offertes par les dépôts d'archives et les bibliothèques à sa portée, on entreprendra l'histoire d'une province ecclésiastique tout entière, d'un diocèse ou même d'une partie d'un diocèse. Le diocèse est plus restreint que la province, il renferme en général une population plus uniforme, son administration est plus concentrée, plus agissante, plus proche de ses administrés : il constitue la véritable base de toute étude d'histoire religieuse locale ou même régionale, base qui doit être nettement préférée à la base provinciale ou archidiaconale, sauf raisons particu-

9. Dans son *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs* (Paris, 1903-1914, 7 vol. in-8°), le R. P. Mortier constate que «le sujet de la réforme de l'ordre a été peu ou pas du tout traité jusqu'ici ».

lières d'agir autrement. On ne peut qu'approuver, par exemple, Mlle Bezard de s'être limitée au seul archidiaconé de Josas[9*] : en effet, cette circonscription correspond assez exactement à un pays d'une incontestable unité géographique et géologique, sensiblement différente des régions qui, au nord et à l'est de la capitale, constituent le territoire des deux autres archidiaconés du diocèse de Paris, l'archidiaconé de Paris et celui de Brie; en outre, Mlle Bezard disposait, pour le Josas, d'un très précieux registre de *visites archidiaconales* embrassant la période 1458-1470, alors que semblable documentation n'existe pas pour les archidiaconés voisins.

### Limites topographiques des régions dévastées.

Ayant ainsi tracé les limites de notre champ d'étude, il nous faut dresser la carte des régions qui ont subi les dévastations de la guerre ou les ravages des Grandes Compagnies et des Écorcheurs. La comparaison de ces deux cartes éclairera notre labeur d'une vive lumière et guidera désormais notre marche. Il ne faudra d'ailleurs pas, pour autant, négliger les pays qui ont pu échapper à ces malheurs,par exemple les Pays-Bas, dont la prospérité forme un contraste frappant avec la misère de la France[10]. On a déjà remarqué les répercussions de cette misère sur la vie économique et sociale des provinces épargnées, notamment en Languedoc par l'appauvrissement de la noblesse[11] et en Provence par la hausse des salaires[12], mais il serait intéressant de voir dans quelle mesure l'Église, en tant que propriétaire foncière, y a été atteinte par ces mêmes événements. Dans tous les cas, la décadence religieuse ayant été universelle, il est toujours utile d'étudier, dans les régions épargnées par la guerre, les tentatives de relèvement et de les comparer avec celles qui se sont produites dans les régions dévastées.

### Limites chronologiques de la période à étudier.

Il importe peut-être encore davantage d'établir d'une façon rigoureuse la chronologie des événements. Il est des dates

9*. *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560* (Paris, 1929, in-8°).

10. La preuve en est que, pour la région du Nord et pour la seule période du pontificat de Martin V (1417-1431), M. l'abbé Dubrulle a publié un important recueil de *Suppliques* sollicitant des indulgences en faveur des fidèles qui donnaient des offrandes pour la restauration des églises (t. VI du *Recueil de la Société d'études de la province de Cambrai*, 1922).

11. H. Sée, *Esquisse d'une histoire économique ... de la France*, p. 123.

12. H. Sée, ouvrage cité, p. 131.

connues de tout le monde; on nous permettra cependant de les rappeler ici. La trêve conclue à Tours pour vingt-deux mois, le 28 mai 1444, entre Charles VII et Henri VI, fut prorogée et suspendit en réalité les hostilités pendant cinq années : durant ce court laps de temps, le pouvoir royal prend déjà des mesures importantes en vue de faciliter le rétablissement de l'activité économique[13]; des églises sont réconciliées dès 1444, telle la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois[14]; l'abbaye de Saint-Denis recouvre en 1445 des reliques précieuses qui avaient été mises à l'abri à Bourges et, en 1446, de riches ornements qu'elle avait dû engager pour se procurer des ressources; la même année, elle se fait restituer la terre de Jouy-le-Châtel, en Brie, qui avait été usurpée sur elle à la faveur des troubles[15]; encore en 1446, les Bénédictins de Nanteuil-le-Haudoin remettent en culture des terres demeurées en friches depuis trente ans et imposent à un de leurs fermiers, outre les redevances habituelles, réduites à un faible taux, la somme de vingt francs, une fois payée, pour les réparations de leur église[16].

Avec la même célérité, on s'occupe du rétablissement de la vie monastique et, en 1445, les définiteurs de l'ordre de Cluny décident l'envoi de lettres au roi, au dauphin, aux ducs de Bourgogne, de Savoie et de Bourbon au sujet de la restauration et de la réforme de l'Ordre *in capite et in membris*[17]. Cette réforme était déjà envisagée depuis un certain temps, puisque, deux ans plus tôt (1443), le chapitre général, déplorant les nombreuses absences qui en entravaient la réalisation, avait frappé d'une amende les abbés et les prieurs qui, sans excuses valables, avaient omis d'y venir[18].

La prise de Fougères par la garnison anglaise de Verneuil, le 24 mars 1449, indique la reprise des hostilités, confirmée le 17 juillet par la rupture officielle de la trêve. Mais l'armée de Charles VII, soigneusement réorganisée en 1445, chassa en quelques mois les Anglais de la Normandie, dont la libération fut définitivement assurée par la victoire de Formigny (15 avril 1450). La libération de la Guyenne exigera des

13. Voir ci-dessous, § III, p. 197.
14. Muldrac, *le Valois royal* (Bonne-Fontaine, 1662, in-8°), p. 43.
15. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis* (Paris, 1706, in-fol.), p. 354.
16. Cablier, *Histoire du duché de Valois*, t. II (Paris, 1764, in-4°), p. 485.
17. Pierre Caillet, *la Décadence de l'ordre de Cluny au* xv^e^ *siècle et la tentative de réforme de l'abbé Jean de Bourbon (1456-1485)*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXIX (1928), p. 190.
18. P. Caillet, ouvrage cité, p. 191.

efforts un peu plus prolongés : Bayonne ne se rendra que le 20 août 1451; Bordeaux, redevenue française le 30 juin précédent, de nouveau perdue le 23 octobre 1452, ne passera définitivement sous la bannière royale que le 19 octobre 1453, trois mois après la défaite et la mort de Talbot à la bataille de Castillon (17 juillet). M. J. Calmette insiste avec raison sur la coïncidence, que jusqu'ici les historiens n'ont pas suffisamment mise en relief, entre la prise de Constantinople et la fin de la guerre de Cent Ans, en cette même année 1453 : c'est bien le terme du Moyen Age et c'est à partir de ce moment que vont se dégager les résultats profonds de la lutte séculaire entre la France et l'Angleterre[19].

De fait, nous allons voir désormais se multiplier les témoignages d'un relèvement dont nous essaierons plus loin[20] de caractériser les aspects divers. Mais il nous reste encore à formuler quelques remarques sur l'étude chronologique des diverses étapes de ce relèvement, avant et après les dates essentielles de 1444-1453.

Si la trêve de 1444 a ouvert une ère de paix durable, si les batailles de Formigny et de Castillon ont victorieusement achevé pour la France les hostilités, il serait faux de croire qu'antérieurement à ces événements il n'a été fait aucune tentative de reconstitution matérielle ou de restauration religieuse. Au plus fort de la guerre, Charles VII accorde aux villes des privilèges destinés à favoriser le relèvement de leurs remparts et le rétablissement de leurs finances : sans prétendre à donner ici une liste complète de ces privilèges, nous pouvons citer ceux qu'il octroya aux villes d'Issoudun en 1423, d'Orléans et de Mehun-sur-Yèvre en 1430, de Montargis en 1431, de Melun en 1433, etc.[21]. Dès 1426, la commanderie du Temple de Compiègne avait affermé ses moulins à blé et à tan de Clairoix, alors en ruines, avec obligation pour le preneur de les rétablir; la convention avait été exécutée quand, en 1440, ces moulins furent de nouveau brûlés par les Anglais. Bien qu'alors fort avancés en âge et bien qu'ayant perdu leurs enfants, les meuniers eurent le courage de s'offrir à reconstruire encore une fois ces usines si la commanderie consentait à leur associer leur petite-fille et à prolonger le bail en faveur du survivant des trois, ce qui leur fut accordé[22]. En 1443, un an avant la trêve. Jean de Leval donne aux

19. *Revue historique*, t. CLXIX (1932), p. 185.
20. Voir ci-dessous le paragraphe IV, p. 209.
21. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire du règne de Charles VII*, t. II, p. 610-612.
22. Archives nationales, S 4994, n° 1. L'incendie eut lieu le 1er septembre 1440; le nouveau bail est du 27 octobre 1441.

habitants d'Hérouville[23] le terrain nécessaire à la reconstruction de leur église[24].

Événement d'une portée beaucoup plus considérable, nous constatons, en cette même année 1443, les efforts simultanés des deux grands ordres de Cluny et de Cîteaux en vue de leur réforme intérieure. A Cluny, c'est le chapitre général qui s'attache à resserrer les liens des monastères avec l'abbaye-mère afin d'aboutir à la réforme[25]; à Cîteaux, c'est l'abbé de l'abbaye-mère qui donne commission à l'abbé du Val-Notre-Dame pour la réformation des monastères de son ordre dans les provinces du Lyonnais, de Bourgogne, de Berry, de Poitou[26].

On peut remonter encore plus haut dans l'histoire de la reconstitution. En Normandie, l'église Saint-Nicolas de Coutances, fort endommagée par les sièges de 1354 et de 1356, fut l'objet de travaux importants en 1412 (réfection de la charpente), en 1413 (toiture), en 1414 (piliers), en 1416 (clocher-porche)[27]. Dans les Pays-Bas, sous le pontificat du pape Martin V (1417-1431), des indulgences sont demandées, en grand nombre, pour les bienfaiteurs qui concourent au relèvement des églises[28]. En haute Auvergne, on constate déjà des restaurations nombreuses et des constructions neuves dès la fin du XIVe siècle et durant la première moitié du XVe, alors que les compagnies de pillards parcouraient la contrée et y exerçaient leurs ravages; mais les seigneurs, les églises et les villes faisaient avec les Anglais et les chefs de bandes des pactes par lesquels ils obtenaient la paix et la sécurité, pour des périodes déterminées, moyennant le paiement d'un tribut. Confiant dans cette relative sécurité, on se remettait à bâtir[29].

S'il s'est trouvé des hommes assez audacieux pour relever les ruines de leurs églises alors que l'ennemi les environnait encore et menaçait de les détruire à nouveau, il ne faut pas

23. Hérouville, Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise, cant. de L'Isle-Adam.

24. Louis Regnier, *Excursions archéologiques dans le Vexin français*, t. II (Paris, 1927, in-8°), p. 48 et suivantes.

25. Voir ci-dessus, p. 182.

26. Archives de Seine-et-Oise, série H, *Inventaire de la mense conventuelle de Royaumont*, p. 573.

27. P. Le Cacheux, *l'Église Saint-Nicolas de Coutances*, dans la *Normandie monumentale*, Manche, t. I (1899) et *Livre de comptes de Thomas du Marest, curé de Saint-Nicolas de Coutances (1397-1433)*, publié en 1905 par la Société d'histoire de Normandie.

28. Voir ci-dessus, p. 181, n. 10.

29. Ad. de Chalvet de Rochemonteix, *les Églises romanes de la Haute-Auvergne* (Paris, 1902, in-4°), p. XLI-XLVII.

perdre de vue le fait que, plus ou moins avant la trêve de 1444, les hostilités avaient pris fin en certaines régions : c'est le cas de la Bretagne, qui avait retrouvé la paix dès 1395[30]. Ainsi, lorsque nous voulons déterminer le point de départ de nos recherches sur la reconstitution, nous devons toujours avoir présentes à la pensée ces deux considérations, à savoir : 1° que la paix et la sécurité ne sont pas revenues exactement à la même date sur toute l'étendue du royaume et des grandes seigneuries qui, féodalement ou économiquement, se trouvaient plus ou moins sous la dépendance du roi de France ou du roi d'Angleterre; 2° que, même dans les régions soumises jusqu'en 1444 à l'action néfaste des gens de guerre, le travail de la restauration a parfois commencé avant la conclusion de la trêve.

Le point de départ de nos recherches ayant été ainsi fixé au moins approximativement, il faut marquer maintenant le *terminus ad quem*, la date à laquelle nous entendons arrêter notre travail; autrement dit, il convient de chercher à mesurer la longueur de la période de reconstitution et, du même coup, de noter, autant que cela sera possible, le rythme de cette reconstitution, sa lenteur ou sa rapidité. Le point extrême auquel nous nous tiendrons, car il marque l'ouverture d'une nouvelle période historique, nettement différente de celle que nous envisageons ici, c'est le début des troubles religieux et sociaux qui accompagnent les infiltrations de la Réforme, c'est-à-dire l'année 1534. Il va de soi cependant que cette date ne constitue pas une borne à laquelle on doive obligatoirement atteindre[31] et qu'il soit interdit de dépasser : selon l'abondance plus ou moins grande de notre information, selon la rapidité plus ou moins accélérée et la réalisation plus ou moins complète de la restauration spirituelle et matérielle de la région envisagée, nous trouverons le plus souvent dans notre étude même les motifs qui nous aideront à déterminer logiquement le point final de notre travail, un peu après ou un peu avant l'affaire des placards contre la messe (1534).

Les historiens qui se sont occupés de cette période sont loin de s'accorder dans l'appréciation du temps employé à la re-

30. Roger Grand, *l'Après-guerre en Bretagne au* xv*e siècle*, p. 6-36.

31. Mlle Bezard considère que les grandes opérations d'accensement, c'est-à-dire la nouvelle répartition des terres, étaient terminées vers 1525; elle signale d'ailleurs des cas plus tardifs, tel celui de la seigneurie de Villepreux, dont la remise en culture, commencée en 1474, ne fut achevée qu'en 1540 (*La vie rurale dans le sud de la région parisienne*, p. 82-83).

constitution des pays dévastés : les uns, faisant trop confiance aux apologistes de Charles VII, admirent la rapidité avec laquelle furent réparés les désastres accumulés pendant de si longues années[32]; d'autres, s'appuyant sur deux ou trois textes reproduits un peu partout (le récit de Thomas Basin rapportant les pénibles impressions de Louis XI quand il traversa la Picardie et l'Ile-de-France à son retour des Pays-Bas en 1461, après la mort de son père; le tableau de ces mêmes contrées brossé vers 1465 par le voyageur anglais John Fortescue), nous dépeignent au contraire sous les plus sombres couleurs la misère des populations rurales et la longue persistance des ruines produites par la guerre[33].

Cette contradiction n'a rien qui puisse nous surprendre quand nous nous rappelons l'absence presque complète de monographies régionales, vraiment scientifiques, consacrées à cette étude : cette contradiction même doit exciter notre curiosité, provoquer la mise en chantier de recherches méthodiques et approfondies sur un sujet si passionnément intéressant, engager les auteurs de ces recherches à apporter un souci très particulier de rigueur et de précision dans la chronologie des étapes successives de la reconstitution.

Une fois établies, autant que cela nous aura été possible, les limites territoriales et chronologiques de notre étude, nous n'en aurons pas fini avec le « bornage » de notre travail : il nous faudra par surcroît dresser le bilan de la guerre, mesurer l'intensité des dévastations dont nous ambitionnons de décrire la réparation. Sans une connaissance suffisamment exacte des ruines, nous ne sommes pas en état d'apprécier l'effort déployé pour la reconstitution : là où la détresse était particulièrement grande, les terres laissées en friches depuis plus longtemps, la population plus clairsemée, les églises plus complètement détruites, les monastères plus abandonnés, la « mise en train » du redressement se heurtait aussi à de plus grands obstacles. Il peut également arriver que deux monastères tout voisins soient inégalement atteints par les événements : l'abbaye féminine de Maubuisson[24] se déclare en 1452 « dénuée de toutes choses propres au service

32. M. Petit-Dutaillis écrit (*Histoire de France* d'Ernest Lavisse, t. IV, 2e partie, p. 115) : « Rarement peuple se releva si vite d'une chute si rude. »

33. « La renaissance de la France a été beaucoup plus lente qu'on ne se l'imagine, du moins dans les régions qui avaient le plus souffert » (H. Sée, *Esquisse d'une histoire économique* ..., p. 120).

34. Maubuisson, Seine-et-Oise, arrond. et cant. de Pontoise, comm. de Saint-Ouen-l'Aumône.

divin » et doit faire appel à la générosité des fidèles pour l'exécution des réparations les plus nécessaires, mais un inventaire de 1463 nous la montre en possession d'un riche trésor qui avait pu échapper aux pillages[35]; séparée d'elle par le cours de l'Oise, l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise était encore, à cette même date de 1463, entièrement en ruines; en 1469, l'abbé et la plupart des religieux étaient toujours réfugiés à Paris; la restauration de l'église ne figure dans les comptes que depuis 1476; nous la voyons bien bailler à cens depuis 1460 des terres en friches, mais ces baux ne commencent à devenir nombreux qu'à partir de 1475 et les témoignages constatant l'existence de ces friches se retrouvent jusqu'au début du XVIe siècle[36].

De telles différences dans l'état de deux localités voisines, de deux établissements voisins, ces nuances dans la vitesse de reconstitution des édifices, du trésor, des domaines, de la vie religieuse d'un même établissement, doivent être notées avec soin. Elles nous donneront les éléments du tableau exact, réel et vivant que nous cherchons à dresser.

## II. — SOURCES A CONSULTER.

Ici, comme pour toutes les autres études historiques, nous distinguerons les sources narratives et les sources diplomatiques ou documents d'archives.

### Sources narratives.

Sur les premières, on trouvera des références suffisamment nombreuses dans le grand répertoire d'Auguste MOLINIER, *les Sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie*, tomes IV et V (les Valois, Louis XI et Charles VIII), publiés en 1904 à la librairie Alphonse Picard.

On s'attachera spécialement à rechercher les *mémoriaux* ou *journaux* rédigés par des religieux et dont, à titre d'exemple, nous citerons seulement celui de Philippe Blocquiel, abbé

35. DUTILLEUX et Joseph DEPOIN, *Histoire de l'abbaye de Maubuisson* (Pontoise, 1882-1885, in-4°. Publication de la Société historique du Vexin), t. I, p. 31 et t. III, p. 150. — Archives de Seine-et-Oise, série H, *Inventaire général des archives de Maubuisson*, t. I, p. 17.

36. J. DEPOIN, *le Livre de raison de Saint-Martin de Pontoise* (Pontoise, 1900, in-8°. Publication de la Société historique du Vexin), *passim*. — Archives de Seine-et-Oise, série H, fonds de l'abbaye de Saint-Martin.

de Saint-Aubert de Cambrai[1], et celui de Gérard Robert, abbé de Saint-Vaast d'Arras[2], mais les mémoires de tel fonctionnaire laïc peuvent aussi nous fournir d'utiles renseignements, par exemple ceux de Jean Rogier, prévôt de l'échevinage de Reims, qui s'étendent sur les trois règnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII[3].

### Sources administratives.

Parmi les documents administratifs[4], il faut signaler en premier lieu les registres de visites épiscopales et archidiaconales. Certains, d'une brièveté et d'une sécheresse désespérantes, mentionnent seulement les paroisses visitées, les frais de route et la recette des droits de visite : c'est le cas des deux registres de visites de l'évêque de Limoges en 1459-1460 et de ses commissaires en 1495[5]. Mais, ailleurs, par exemple à Sens[6], l'évêque, le vicaire général ou l'archidiacre y relève, pour chaque localité inspectée, l'état de l'église, de son mobilier, des ornements sacerdotaux, du presbytère, du cimetière, le nombre des habitants, la régularité ou l'irrégularité dans la célébration des offices, la conduite du clergé et des reli-

1. Archives du Nord, série H. Voy. Le Glay, *Notice sur les Mémoriaux de Saint-Aubert*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXIII (1850), p. 151 et suiv.

2. Publié en 1852 par l'Académie d'Arras; il embrasse les années 1465-1493.

3. Ils ont été publiés à Paris en 1876, 3 vol. in-8°.

4. Ces documents sont conservés, pour la presque totalité, dans les Archives départementales, notamment dans la série B (Juridictions laïques), la série G (Clergé séculier) et la série H (Clergé régulier). M. Henri Waquet a exposé d'une façon suffisamment complète dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* (t. XI, 1925, p. 496-528) les ressources offertes par les dépôts d'archives départementales, et il n'y a pas lieu d'y revenir ici. Nous nous bornerons à rappeler que des indications sommaires sur la composition de chacun de ces dépôts sont données par *l'État général par fonds des Archives départementales* (Paris, 1903, in-4°). Pour savoir quelles séries, dans chaque dépôt, sont pourvues d'inventaires imprimés, il faut consulter l'*État des inventaires et répertoires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières de France*, publié par M. Robert Doré en 1919, chez Champion (Extrait, mis à jour jusqu'au 1er décembre 1919, d'articles parus en juillet-septembre dans la *Revue des Bibliothèques*), ou la dernière édition (Paris, Champion, 1927) de l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives*, publié par Alexandre Vidier. Ajoutons que la Direction générale des Archives, au ministère de l'Éducation nationale, prépare une nouvelle édition de l'*État des inventaires*, publié par ses soins en 1908.

Dans le département de la Seine, ce sont les Archives nationales qui ont recueilli les papiers des administrations civiles et des établissements religieux supprimés par la Révolution. Les Archives de la Seine et de la Ville de Paris n'en possèdent que de rares épaves.

5. Archives de la Haute-Vienne, G 681 et 682.

6. Procès-verbaux des visites de 1444-1494 et de 1505-1525 (Archives de l'Yonne, annexe de Sens, G 36 et 37).

gieux, et, comme il revient dans les mêmes paroisses à des intervalles assez rapprochés, son registre nous permet de voir si la situation demeure stagnante ou si elle va se modifiant en bien ou en mal. L'archidiacre de Josas visitait les abbayes et les prieurés, comme les paroisses, mais cette intervention de l'autorité diocésaine dans les établissements monastiques ne se retrouverait assurément pas partout. De tels documents n'existent malheureusement pas pour tous les diocèses de France : ceux qui subsistent sont le plus généralement conservés dans la série G (Clergé séculier) des Archives départementales. Le plus connu, peut-être, est celui de Jean de Courcelles, archidiacre de Josas au diocèse de Paris : ce registre, qui s'étend du 7 mai 1458 au 4 décembre 1470, a été intégralement publié en 1902, en un fort volume grand in-8° de 450 pages[7]. L'éditeur, M. l'abbé Alliot, a montré, dans son Introduction, l'intérêt si varié de ce texte, et M. Petit-Dutaillis, dans un article de la *Revue historique*[8], a mieux encore mis en lumière sa valeur documentaire.

D'autres dignitaires ecclésiastiques procédaient également à des inspections du même genre, notamment dans les maisons du clergé régulier : Dom GUILLOREAU a publié en 1920 dans la *Revue Mabillon* (p. 96-105) une intéressante notice sur la *Visite des monastères de la ville d'Angers par les commissaires du légat Nardini (1467)*. Mais c'est surtout dans les grands ordres hiérarchisés qu'a fonctionné ce contrôle régulier : nous avons déjà vu ce qu'il en était chez les Clunisiens et les Cisterciens; pour eux, comme pour les Mendiants, c'est dans leurs archives, et surtout dans les comptes rendus de leurs chapitres généraux, que sont rapportés les constatations et les résultats des visites[9].

Les actes des conciles provinciaux et des synodes diocésains[10] constatent les déficiences en même temps qu'ils édictent les remèdes, et, comme dans les procès-verbaux de visi-

7. Paris, Alphonse Picard.

8. Tome LXXXVIII (1905), p. 296-316.

9. Voir ci-dessus, p. 182 et, sur les Chapitres généraux, ci-dessus, p. 190-191.

10. Conservés dans la série G des Archives départementales, quelques-uns parmi les manuscrits des Bibliothèques municipales. M. Paul Viollet a donné dans son *Histoire du droit civil, accompagnée de notions de droit canonique*, 2e éd. (1893), p. 35-38, une bibliographie raisonnée des recueils imprimés de textes conciliaires. — A défaut du texte même des procès-verbaux ou des statuts de certains conciles, nous sommes renseignés sur leur contenu par les décisions prises à la suite de ces assemblées ou par les correspondances auxquelles elles ont donné lieu ; ces sortes de documents se trouvent également dans la série G des Archives départementales.

tes ou dans les comptes rendus de chapitres généraux, la répétition des mêmes recommandations est la preuve certaine de la persistance des mêmes fautes et des mêmes abus.

Au dire de M. Renaudet[11], « les registres d'officialité[12] ne conservent aucune trace du relèvement du clergé des paroisses ». Cette manière de voir nous paraît assez peu exacte, parce qu'elle est trop absolue. Ce n'est pas, en effet, dans les archives des tribunaux (et, chacun le sait, l'officialité est un tribunal) qu'il convient en général de chercher des traits édifiants ou des témoignages en faveur de la vertu; on y trouve à peu près exclusivement l'exposé de crimes et de délits, mais de l'examen très attentif de ces textes et de leur comparaison avec d'autres documents, peuvent se dégager des données, plus négatives peut-être que positives, susceptibles néanmoins de nous éclairer sur la courbe ascendante ou descendante de la moralité générale, de celle du clergé en particulier. A ce point de vue, cette source d'informations ne doit donc pas être négligée. D'ailleurs, les registres des officialités nous intéressent à un autre point de vue : ils peuvent, en effet, contenir la trace des monitoires que ces juridictions étaient appelées à lancer pour provoquer les déclarations des détenteurs de biens ecclésiastiques usurpés, et qui les faisaient ainsi concourir à la reconstitution des ressources matérielles nécessaires à l'existence des établissements religieux; nous citerons plus loin un exemple de cette procédure[13].

Les délibérations de chapitres cathédraux ou collégiaux[14] peuvent aussi nous renseigner sur l'état moral et sur l'état matériel de ces corps ecclésiastiques, de ceux qui leur sont soumis et des localités dans lesquelles ils possèdent des domaines, des dîmes ou des droits divers. Pour les ordres religieux, nous demanderons les mêmes informations aux délibérations de leurs chapitres généraux. Une récente étude de M. P. Caillet nous a déjà fait voir tout ce que contiennent celles de Cluny conservées à la Bibliothèque de la Chambre des

11. *Peuples et civilisations*, de L. Halphen et P. Sagnac, t. VII², p. 22.

12. Ces documents se trouvent dans la série G des Archives départementales. Ceux de l'officialité de Troyes ont été analysés en détail par M. H. d'Arbois de Jubainville dans l'*Inventaire sommaire des Archives de l'Aube*, série G, t. II (1896); les registres G 4173 à 4203 embrassent les années 1455-1537. — Voir aussi G. Dupont, *le Registre de l'officialité de Cerisy*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXX (1880).

13. Voir plus loin, p. 200.

14. Conservées en général dans la série G des Archives départementales; certaines collections de ces délibérations se trouvent à la Bibliothèque municipale, c'est le cas de celles du chapitre cathédral de Cambrai.

députés[15] : on y peut suivre, par exemple, la progression du nombre des moines entre 1448 et 1454 à La Charité, y constater la réédification des bâtiments et les efforts accomplis pour la récupération des biens perdus[16]. Sur l'ordre de Cîteaux, nous sommes à peine renseignés, car les textes de ses chapitres sont extrêmement dispersés et, du recueil dont le R. P. Joseph Canivez a entrepris la publication, vient seulement de paraître le premier volume, qui s'arrête à l'année 1220.

Les chapitres généraux des Frères Prêcheurs occupent une place à part dans la vaste publication du R. P. Reichert, *Monumenta ordinis Fratrum Praedicatorum historica*, qui paraît à Rome depuis 1904 : ce sont les tomes III et IV de ces *Acta capitulorum generalium* qui correspondent à la période envisagée ici. Au même P. Reichert, on doit une édition des *Litterae Encyclicae Magistrorum generalium ordinis Praedicatorum*, parue à Rome en 1900, et qui complète utilement les délibérations des chapitres. Les archives de l'Ordre conservent un recueil manuscrit d'actes de la province de Hollande, province qui fut un des principaux agents de la réforme dominicaine, non seulement dans les Pays-Bas, mais jusqu'à Évreux, à Rennes, à Nantes, à Chambéry[17]. Les registres de correspondance des Maîtres généraux, qui commencent en 1386, ne sont vraiment complets que depuis 1474; ils se trouvent aux mêmes archives[18]. Sur l'ordre de Saint-François et sur ses diverses branches, nous ne pouvons pas signaler de recueils aussi importants et nous nous bornerons à renvoyer au grand ouvrage de Wadding, écrit d'après les sources originales, *Annales Minorum ab origine Ordinis ad annum 1540* (Rome, 1731-1794, 20 vol. in-fol.).

En ce qui concerne la reconstitution matérielle, ce sont naturellement les archives de chaque évêché[19], de chaque maison religieuse[20] qu'il faut dépouiller. Dans ces archives, deux catégories de documents retiendront spécialement notre attention : les terriers et censiers, les comptes. Les premiers

15. Voir plus haut, p. 182 et n. 17. Voir aussi A. Bruel, *Chapitres généraux de l'ordre de Cluny*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIV, p. 542-579.

16. P. Caillet, *la Décadence de l'ordre de Cluny au* xv*e siècle*, p. 190.

17. R. P. Mortier, *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, t. IV (Paris, 1909, in-8°), p. 526, et t. VIII (Index général), p. 129.

18. R. P. Mortier, ouvr. cité, t. IV, p. vi et t. VIII, p. 132.

19. Série G des Archives départementales.

20. Série G de ces mêmes Archives, s'il s'agit du clergé séculier : collégiales, paroisses; série H, s'il s'agit du clergé régulier.

nous font connaître assez exactement, à des dates précises, la situation des biens d'une église : par un terrier de Sainte-Catherine de la Couture à Paris, établi en 1461, nous savons qu'alors les terres du prieuré de la Brie et de la chatellenie de Montlhéry étaient encore en friche et inhabitées[21]; dix ans plus tard, en 1471, les religieuses de Maubuisson écrivent dans leur terrier que les essartements de la forêt d'Évreux donnés par saint Louis à leur monastère sont en grande partie à l'état de « fougères, bois et bruyères, qu'on ne trouve pas à bailler parce que le pays n'est pas encore bien peuplé »[22]. Si, par bonheur, on possède, pour un même établisemsent, plusieurs terriers ou censiers dressés à quelques années d'intervalle, la comparaison de ces registres entre eux nous donne le moyen de suivre d'assez près les progrès de la remise en culture, la récupération des domaines abandonnés par leurs possesseurs ou envahis par des intrus, l'accroissement du produit des fermages ou des cens, le regroupement ou la division des propriétés. Les comptes, dont il existe parfois des suites assez complètes, permettent les mêmes constatations et d'autres encore : c'est grâce à eux que nous voyons, par exemple, le produit des fondations, à la paroisse Saint-Martin de Beauvais, passer de 8 livres 9 sols en 1461 à 50 livres 15 sols en 1548, augmentation correspondant à un accroissement du nombre des services à acquitter[23]; c'est par eux, souvent, que nous connaissons les dates des travaux exécutés aux églises[24] et aux édifices monastiques, des achats de mobilier et d'ornements sacrés destinés à remplacer ceux qui avaient été détruits ou volés pendant la guerre. Enfin, les pouillés[25], soit par eux-mêmes, soit par les rapprochements que nous pouvons faire de leurs données avec celles des terriers, des censiers et des comptes, nous fournissent d'utiles références.

Les archives des juridictions laïques[26], celles des parlements en particulier, fourmillent de renseignements qu'on a trop rarement utilisés. Plus d'une fois, de son propre mouve-

21. Petit-Dutaillis, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. IV, 2e partie, p. 129.

22. Dutilleux et Depoin, *Histoire de l'abbaye de Maubuisson*, p. 271.

23. *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1921, p. 13.

24. Voir plus haut, p. 187.

25. La publication, par provinces ecclésiastiques, des anciens pouillés, a été entreprise par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans le *Recueil des historiens de la France*. A la vérité, le t. I (Province de Sens) est très peu riche au point de vue qui nous occupe.

26. Série B des Archives départementales; séries X et Z des Archives nationales.

ment ou sur des plaintes à lui adressées, le parlement de Paris a pris l'initiative de provoquer la réforme : c'est ainsi que le 9 août 1501, il mande le provincial des Cordeliers, lui enjoint de prendre dans la huitaine les mesures nécessaires pour mettre fin aux scandales qui lui ont été dénoncés, faute de quoi il chargera l'évêque de réformer le monastère, quoiqu'exempt[27]; le registre qui nous révèle ce fait nous permet aussi d'en suivre le développement et les conséquences, et il contient maints autres exemples de semblables interventions.

Il ne faut pas non plus négliger les archives communales, car les autorités municipales ont bien souvent été mêlées aux tentatives de réforme, soit pour les favoriser, soit pour y faire obstacle; parfois aussi ces archives ont recueilli les papiers d'anciennes juridictions. En 1491, un consul d'Albi, à la requête de l'évêque Louis I d'Amboise, intervient auprès des États de Languedoc pour qu'eux-mêmes agissent à leur tour auprès du roi en vue d'obtenir de lui les moyens de mettre fin à la vie scandaleuse des Mineurs, des Prêcheurs et des Carmes; le viguier de la même ville et le prévôt de Réalmont reçoivent de Charles VIII la mission de seconder l'action réformatrice du vicaire des Observantins de la province de Guyenne, — et ce sont les archives communales d'Albi qui nous révèlent ces événements[28].

Nous ne pouvons pas achever cette revue des ressources offertes par les dépôts d'archives publiques ou privées sans y faire une place particulière aux collections romaines, dont M. Michel François nous a donné un aperçu dans l'un des derniers numéros de la *Revue d'histoire de l'Église de France*[29].

Assurément, tout le monde n'a pas la facilité d'accomplir le voyage de Rome et d'y demeurer assez longtemps pour y poursuivre des recherches méthodiques, mais, fort heureusement, diverses publications ont déjà mis à notre disposition une partie des textes se rapportant à l'objet de la présente étude. En premier lieu, le copieux recueil du R. P. Denifle, *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*[30], puis, pour les diocèses des Pays-Bas, les *Suppliques* adressées à Martin V et éditées par M. l'abbé Du-

27. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie, 1494-1517* (Paris, Champion, 1916, in-8°. Bibliothèque de l'Institut français de Florence, 1re série, t. VI), p. 325.

28. A. Vidal, *les Anciennes juridictions du département du Tarn*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, années 1930-1931, p. 76.

29. *Les sources de l'histoire religieuse de la France au Vatican*, dans la *R. H. É. F.*, t. XIX (1933), p. 345-346.

30. Paris, Alph. Picard, 1897, 2 tomes en 3 vol.

BRULLE[31]. Il serait à désirer que chacune de nos provinces ecclésiastiques fît entreprendre le dépouillement et la publication des documents romains qui la concernent.

Les requêtes tendant à obtenir des indulgences pour encourager la restauration ou la construction des églises se complètent naturellement par les lettres d'indulgences émanées de l'autorité pontificale. Ces textes, qui ont reçu en leur temps une large publicité et dont quelques-uns ont été imprimés à l'époque[32], sont malheureusement fort dispersés[33].

Comme on l'a justement observé, les suppliques et les lettres d'indulgence ne nous font pas seulement connaître les dévastations subies par les églises qu'elles concernent; écrites en vue de la reconstruction de ces églises, elles donnent les dates de cette reconstruction[34].

### Sources épigraphiques.

A défaut de comptes ou, s'ils existent, pour les éclairer, nous avons une autre source d'information : ce sont les édifices religieux eux-mêmes. Mais, avant de nous occuper de ce que peut nous révéler leur étude archéologique, arrêtons-nous un instant à l'examen des sources épigraphiques de notre histoire, sources qui peuvent prendre place entre les documents d'archives et les œuvres d'architecture. Il existe, en effet, d'assez nombreuses inscriptions qui relatent des cérémonies de dédicace d'églises restaurées ou construites à neuf. De telles cérémonies n'ont lieu qu'après l'achèvement des travaux et elles suivent généralement de très près cet achèvement : les inscriptions nous donnent donc des dates à la fois précises et exactes. Nous pouvons les découvrir sur les murs de nos églises, mais il en est beaucoup d'autres qui, ayant disparu depuis un temps plus ou moins long, par suite de la négligence ou la maladresse des municipalités, du clergé ou

31. Voir plus haut, p. 181, n. 10.

32. P.-F. FOURNIER, *Affiches d'indulgence manuscrites et imprimées des* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXIV (1923), p. 116-160.

33. Les lettres délivrées en faveur d'établissements monastiques ou d'églises cathédrales ou collégiales peuvent se trouver dans les archives de ces établissements (séries H et G des Archives départementales), mais celles dont ont bénéficié des églises paroissiales se sont très rarement conservées. Signalons cependant celles qu'a obtenues en 1470 le curé de Saint-Paterne (Sarthe, arrond. de Mamers) en faveur de son église et qu'a publiées M. l'abbé LEGROS dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 3e série, t. III (1929-1930), p. 21-26.

34. B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, compte rendu du livre de Mgr MARTIN, *les Cardinaux et la curie*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XVIII (1932), p. 88.

des architectes, avaient été jadis transcrites par des érudits ou des collectionneurs et nous ont été conservées dans des recueils manuscrits[35] ou imprimés[36]. Aux environs de Paris, nous avons ainsi relevé, un peu au hasard, les dédicaces des églises de Conflans-Charenton en 1448[37], de Fontenay-lés-Louvres en 1451[38], de Saint-Hilaire de Senlis et de Saint-Denis de Crépy-en-Valois en 1457[39], de Boissy-l'Aillerie en 1463[40], d'Osny[41] et de Flacourt[42] en 1479, de Noisy-le-Grand en 1484[43], de Méry-sur-Oise en 1487[44], de Saint-Ouen-l'Aumône en 1499[45], de Villiers-sur-Marne en 1501[46], etc. Parfois, mais le cas est assez rare, une inscription rappelle la date de la pose de la première pierre, comme à Fresnes-lés-Rungis en 1538[47], ou celle de la construction d'une partie de l'édifice, par exemple le portail, comme à Vert-le-Grand en 1520[48] ou le lambrissage de la voûte, comme à Cormeilles-en-Parisis en 1512[49].

**Étude archéologique des édifices restaurés ou reconstruits.**

Là où font défaut les textes écrits — textes narratifs, administratifs ou épigraphiques —, il subsiste souvent des édi-

35. Nous signalerons en particulier, à la Bibliothèque nationale, les deux admirables collections de Gaignières (H. Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits* (Paris, 1891, in-8°) et de Guilhermy (Ph. des Forts, *la Collection Guilhermy à la Bibliothèque nationale* [Nouv. acq. fr. 6094-6134] (Caen, 1905, in-8°; extrait du *Bulletin monumental*).

36. Guilhermy, *Inscriptions de la France du* v^e^ *siècle au* xvii^e^. *Ancien diocèse de Paris.* Paris (Coll. des Documents inédits sur l'histoire de France), 1873-1883, 5 vol. in-4°. — Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris* (éd. Bournon, Paris, 1883, 4 vol. in-8°). — Raunié, *Épitaphier du vieux Paris* (Paris, 3 vol. in-fol.). — Louis Regnier, *Épigraphie du canton de Chaumont-en-Vexin,* dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise,* t. XV, 1^re^ partie (1892), 2^e^ partie (1893), 3^e^ partie (1894) et t. XVI, 2^e^ partie (1896), et tirage à part, Beauvais, 1896, in-8°. — Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens* (Paris, en cours de publication depuis 1900, 4 vol. in-4° parus). — Voir aussi Millin, *Antiquités nationales* (Paris, 1790-an VII, 5 vol. in-4°).

37. Guilhermy, t. III, p. 3.

38. Guilhermy, t. II, p. 497.

39. Muldrac, *le Valois royal,* p. 163.

40. L. Regnier, *Excursions archéologiques,* t. I, p. 35.

41. L. Regnier, *Ibidem,* p. 25-26.

42. Inscription encore en place et citée dans *la Croix de Seine-et-Oise* du 23 avril 1933.

43. Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris,* t. IV, p. 621. Guilhermy n'a pas connu cette inscription, qui a disparu avant son enquête.

44. Guilhermy, t. II, p. 364.

45. Guilhermy, t. II, p. 364.

46. Guilhermy, t. IV, p. 576.

47. Guilhermy, t. III, p. 618.

48. Guilhermy, t. IV, p. 54.

49. Guilhermy, t. II, p. 309.

fices ou des fragments d'édifices dont le style révèle une construction de la seconde moitié du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle. Sans aller jusqu'à affirmer, comme on l'a fait avec une certaine exagération[50], que la moitié des églises rurales de la Touraine, de la Champagne, de la Picardie et de l'Ile-de-France remontent à cette période, il est certain que nos villes et nos campagnes possèdent, en nombre important, des monuments construits au lendemain de la guerre de Cent Ans. Parfois, comme aux cathédrales de Rouen, de Troyes, de Tours, on a achevé, par la construction d'une façade, un édifice dont la construction avait été longtemps interrompue; ailleurs, on a réparé les brèches ouvertes pendant la guerre, comme à Saint-Riquier, dont le transept, en partie rebâti par l'abbé Eustache Le Quieux (1478-1512), conserve une voûte remontant au XIII^e siècle[51]. Il convient seulement, surtout quand les textes manquent ou sont insuffisamment explicites, d'interpréter les édifices, au point de vue qui nous occupe ici, avec la plus extrême prudence et les plus scrupuleuses réserves. Les discussions qui ont eu lieu entre de savants archéologues sur la date de l'introduction des arcs en accolade dans l'architecture de la France et sur l'influence anglaise dans cette introduction[52] doivent nous inciter à cette prudence, faute de laquelle nous risquerions de commettre de grosses erreurs chronologiques.

## III. — LES AGENTS DE LA RECONSTITUTION.

Nous connaissons les sources d'information auxquelles nous pouvons puiser : il nous faut maintenant rechercher, à l'aide des documents ainsi explorés, quels ont été les agents de la reconstitution et quels ont été leurs moyens d'action; nous jetterons enfin un coup d'œil rapide sur les obstacles qui ont pu retarder ou empêcher cette reconstitution.

50. Louis GILLET, *Histoire des arts*, dans l'*Histoire de la nation française publiée sous la direction de G. Hanotaux*, p. 269.

51. G. DURAND, *Picardie historique et monumentale*, t. IV, p. 252 et suiv.; — R. de LASTEYRIE, *l'Architecture religieuse en France à l'époque gothique* (Paris, 1926-1927), t. II, p. 50.

52. Voir, en particulier, R. de LASTEYRIE, ouvrage cité, t. II, p. 33-68 et spécialement p. 46; — Anthyme SAINT-PAUL, *l'Architecture française et la guerre de Cent Ans* (Paris, 1910, in-8°). — On peut signaler ici la bonne étude de M. PROU sur les *Églises paroissiales du Gâtinais; réparations au XV^e siècle*, dans les *Annales de la Société archéologique du Gâtinais*, t. II (1884), p. 191.

## Le Roi.

Le personnage le plus intéressé au relèvement du pays, celui qui en possédait surtout les moyens, devait être le roi : « la royauté seule, écrit M. Petit-Dutaillis, semblait capable de tirer la France de l'anarchie et de la misère, et, en effet, elle l'en tira[1]. » La première condition de ce relèvement, c'était la sécurité publique et Charles VII y pourvut par diverses ordonnances, dont nous nous bornerons à rappeler les principales. Dès le 26 janvier 1441, il interdisait aux capitaines de ravager la Bourgogne, et, pour bien montrer qu'il n'avait pas en vain prononcé cette interdiction, il faisait, peu après, juger et exécuter l'un des plus fameux capitaines de routiers, Alexandre, bâtard de Bourbon, avec une vingtaine de ses compagnons. Le 28 février de la même année, il imposait un sévère traité de soumission à Robert de Sarrebrück, l'un des plus acharnés chefs de pillards; en mars, à Saint-Mihiel, il rendait une ordonnance pour réprimer les excès des gens de guerre et assurer la sécurité du pays[2]. Après la trève de 1444 et les réformes militaires de 1445[3], les campagnes purent se remettre sans crainte au labeur. D'ailleurs, des lettres patentes du 3 août 1445 exemptent les ecclésiastiques de nourriture, entretien et logement des gens de guerre[4]. Mais les propriétés avaient subi de tels ravages et de telles usurpations que les droits de chacun étaient devenus incertains[5]. Une déclaration de 1447 permet aux seigneurs hauts-justiciers (et nombre d'établissements religieux possédaient la haute-justice) de remettre leurs terres en censives et de reprendre leurs droits[6]; des ordonnances de 1450 et de 1455 sont destinées à faciliter le bornage des propriétés et le retour des émigrés sur leurs anciens fonds[7].

Beaucoup plus nombreux sont les actes royaux en faveur d'églises particulières. S'agit-il de la puissante abbaye royale de Saint-Denis ? Dès le 15 avril 1444, Charles VII rétablit pour

1. *Histoire de France* de Lavisse, t. IV, 2e partie, p. 116.
2. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 169-172.
3. Voir plus haut, p. 182.
4. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. V (1825), p. 134.
5. Dans les territoires dévastés et abandonnés, on ne reconnaissait plus les limites des fiefs ni celles des champs (Voyez les exemples cités par Mlle Bezard, *la Vie rurale de 1450 à 1560*, p. 49).
6. Archives nationales, O1 3955, fol. 133. Pièce citée par Mlle Bezard, ouvr. cité, p. 52.
7. Petit-Dutaillis, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. IV2, p. 126; — Isambert, *Recueil...*, p. 176.

elle la célèbre foire du Lendit, interrompue depuis 18 ans[8]; le 4 mai 1447, il l'autorise à rentrer dans tous les biens de ses seigneuries qui sont en ruine et dont les cens ne sont pas payés et à les bailler à d'autres preneurs[9]; en 1449, il prescrit aux baillis de Normandie de restituer à l'abbaye les terres et seigneuries situées dans leurs bailliages respectifs et leur interdit de réunir ces biens au domaine sous prétexte de conquête par l'ennemi[10]; en 1482, Louis XI lui accorde le péage du petit pont et divers droits sur la vente des grains à Paris, afin de la dédommager des pertes subies durant les guerres sous ses prédécesseurs[11].

Parfois le souverain accorde un subside une fois donné : par exemple, Louis XI à l'abbaye de Poissy, en 1464-1465, pour la restauration de ses verrières « gastées de la guerre et de la gresle »[12], ou Charles VIII aux marguilliers de Drancy, en 1498, pour la réparation de leur église, « qui est en grant ruyne et désolacion »[13]. Plus souvent, il rétablit ou il concède un privilège fiscal comportant soit une exemption d'impôts, soit le droit de percevoir des taxes. On en pourrait citer cent exemples. Nous en mentionnerons seulement ici quelques-uns. En 1448, Charles VII donne aux chanoines de Saint-Aignan d'Orléans, pour les aider à reconstruire leur église ruinée par les Anglais, un octroi de 10 deniers tournois à percevoir pendant sept ans sur chaque minot de sel vendu dans tous les greniers du royaume, et sous la réserve de verser à l'abbaye de Saint-Denis, par prélèvement sur le produit de cet octroi, une subvention de 600 livres pour la restauration de son église[14]. En 1450, c'est un octroi de 12 deniers à prélever pendant neuf ans, sur chaque minot de sel vendu dans les greniers de Normandie, en faveur des églises de Notre-Dame de Pontoise, de Cléry et de Montfort-en-Roumois, et cet octroi, prolongé pour cinq ans en 1458, renouvelé par Louis XI en 1469, en 1478 et en 1481, le fut encore en 1485 par Charles VIII, parce que les réparations commencées n'étaient pas encore achevées[15]. A l'abbaye de Saint-Germain

8. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 353.
9. Archives de Seine-et-Oise, série H, fonds du prieuré d'Argenteuil, Inventaire, p. 13.
10. Félibien, *Hist. de ... Saint-Denis*, p. 355.
11. Félibien, *Hist. de ... Saint-Denis*, p. 364.
12. Bibliothèque nationale, ms. fr. 32511, fol. 300.
13. Archives nationales, KK 77, fol. 147 v°.
14. Félibien, *Hist. de ... Saint-Denis*, p. 354-355.
15. Ces documents ont été publiés et commentés par M. Louis Regnier dans les *Mémoires de la Société historique du Vexin*, t. XXIX (1909), p. 49-67.

des Prés, pour compenser la réduction de ses revenus par suite de la guerre, Louis XI accorde en mars 1482 une foire analogue à celle de Lendit, possédée par l'abbaye de Saint-Denis, et c'est l'origine de la foire Saint-Germain[16].

Le roi ne se préoccupe pas seulement de la restauration matérielle des églises; il a aussi, à un moindre degré peut-être, le souci de leur rénovation religieuse. Nous avons déjà constaté son intervention en faveur de la réforme chez les Ordres mendiants dans le Midi, intervention sollicitée par la municipalité d'Albi[17]; à Cluny, c'est le chapitre général qui cherche à provoquer l'action royale en 1445 et 1450, sans aucun succès d'ailleurs, mais il finit par obtenir de Louis XI, en août 1462, des lettres patentes interdisant à toutes les juridictions d'admettre les appels des moines clunisiens contre les décisions du chapitre général et de leur accorder les moyens de se soustraire à leurs devoirs[18].

Dans les Pays-Bas, où les ruines ont été beaucoup moindres qu'en France, l'empereur Maximilien, à la fin du xv^e^ siècle et sur la demande du prince-évêque de Liége Erard de la Marck, s'occupe de la « réapproximation et rédemption » des héritages aliénés à bas prix par suite des guerres[19].

A côté du souverain, les Parlements, les États provinciaux, les municipalités ont pris une part plus ou moins active à l'œuvre de la réforme du clergé[20] : nous nous sommes suffisamment étendus sur ce point pour n'avoir pas besoin d'y revenir ici. Nous nous bornerons donc à nommer à leur rang ces corps judiciaires et administratifs parmi les agents de la reconstitution.

### Le Pape.

Portons maintenant nos regards vers les dignitaires de l'Église : c'est surtout de leur action, semble-t-il, que doit procéder la rénovation des établissements religieux ruinés, par la guerre, dans leur vie spirituelle autant que dans leur vie matérielle. En premier lieu, le Souverain Pontife : il nous est impossible d'aborder ici, même très brièvement, l'examen de l'attitude des papes successifs à l'égard des réformes entreprises dans les grands ordres religieux; le problème est trop

16. Dom Bouillard, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés* (Paris, 1724, in-fol.), p. 173.
17. Voir plus haut, p. 193.
18. P. Caillet, *la Décadence de l'ordre de Cluny*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXXXIX (1928), p. 190 et 206.
19. Polain, *Ordonnances du Pays de Liége*, 2^e^ série, t. I, p. 28-29.
20. Voir plus haut, p. 192-193.

vaste, il dépasse le cadre qui nous a été tracé et il nous suffira de l'avoir indiqué. Mais, le cas échéant, ce rôle devra être étudié pour chaque diocèse, pour chaque maison religieuse : on ne constatera sans doute pas toujours qu'il a été favorable à la réforme[21]. Nous retiendrons, comme manifestation de son action en faveur du rétablissement des églises, les octrois d'indulgences, que nous avons déjà rencontrés sur notre chemin[22] et nous citerons seulement, à titre d'exemple, l'indulgence plénière accordée en 1479-1482 par Sixte IV à ceux qui donneront de leurs biens pour aider à la réparation de l'église des Frères Mineurs de Dijon, « laquelle fut jadis édifiée moult somptueusement et de présent, à l'occasion des guerres et de vieillesse, est chute en si grande ruine ... qu'est nécessité ... de la réédiffier... »[23].

L'autorité pontificale est-elle intervenue directement pour faire rentrer une église en possession de ses biens usurpés ? Nous ne croyons pas que le cas ait été fréquent, mais nous pouvons cependant citer les lettres monitoires adressées en 1477, sur la requête des Bénédictines d'Yerres[24], par le pape Sixte IV à Guillaume Pellé, chanoine du Mans, et aux officiaux de Paris et de Sens pour leur prescrire d'avertir publiquement, de la part du Saint-Siège, tous détenteurs cachés de dîmes et de tous autres droits appartenant à cette abbaye qu'ils aient à les révéler, dans un délai déterminé par lesdits officiaux, à la sœur Jeanne, abbesse, sous peine d'excommunication[25].

### Le Légat pontifical.

Si l'action directe du Saint-Siège s'exerce de loin, celle de ses légats est plus immédiate et nous pouvons la saisir plus facilement. Ainsi, nous sommes assez bien renseignés sur les réformes entreprises en 1452 dans l'université de Paris par le cardinal d'Estouteville [26] et nous voyons le même prélat favoriser le rétablissement des édifices monastiques en accordant des indulgences à leurs bienfaiteurs, ce qu'il fit notamment, le 7 août 1452, pour l'abbaye de Maubuisson, fort en-

21. Voir plus loin, p. 209.
22. Voir plus haut, p. 194.
23. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIV (1923), p. 134-135.
24. Yerres, Seine-et-Oise, arrond. de Corbeil, cant. de Villeneuve-Saint-Georges.
25. Archives de Seine-et-Oise, série H, fonds d'Yerres, Inventaire, t. VII, p. 316.
26. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris*, p. 28-30, 44-46 et *passim*.

dommagée par les guerres des Anglais et dénuée de toutes choses propres au service divin[27]. Après lui, le cardinal Georges d'Amboise semble avoir été moins zélé et, trop soucieux de ménager les susceptibilités pontificales ou royales, avoir souvent fait obstacle à l'œuvre des réformateurs[28]. Ces deux légats, l'un et l'autre archevêques de Rouen, ont déjà éveillé la curiosité des historiens, mais ils mériteraient de faire l'objet d'études plus approfondies, qui jetteraient une lumière nouvelle sur l'histoire religieuse de leur temps.

### L'Évêque.

Dans la hiérarchie locale — archevêques, évêques, abbés, — il y avait des hommes d'action. « Les uns, écrit M. Petit-Dutaillis[29], administrateurs experts et grands bâtisseurs, relevaient les églises de France de leurs ruines. Les autres travaillaient à épurer la foi chrétienne et à corriger les mœurs. » Cette assertion est tout à fait exacte, nous avons eu maintes occasions de le constater; nous voudrions cependant qu'elle pût être développée au moyen d'exemples concrets et par un exposé détaillé de l'œuvre restauratrice de quelques-uns au moins parmi les prélats les plus actifs. Or, on chercherait en vain des travaux de ce genre, susceptibles d'éclairer vivement l'histoire locale et de fournir aux auteurs de publications sur l'histoire générale les éléments d'une synthèse solidement étayée. Pour ne citer que ces trois exemples, on demeure confondu de constater que des prélats réformateurs tels que l'archevêque de Sens Tristan de Salazar (1474-1519) et les évêques de Paris Jean Simon de Champigny (1492-1502) et Étienne Poncher (1503-1519) n'aient encore été l'objet d'aucune étude sérieuse : ce que nous en dit M. Renaudet dans son beau livre *Préréforme et humanisme à Paris* nous laisse deviner ce qu'aurait d'attachant un pareil travail[30].

27. Archives de Seine-et-Oise, série H, fonds de Maubuisson. Inventaire général, t. I, p. 17. Voir aussi Dutilleux et Depoin, *l'Abbaye de Maubuisson*, t. I, p. 31, n. 1. — Sur le cardinal d'Estouteville, voir la *Bio-bibliographie* d'Ulysse Chevalier, 2e édition, t. I, col. 183.

28. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme..., passim*, et notamment p. 291-292 et 303-304. — Sur le cardinal d'Amboise, voir la *Bio-bibliographie* d'Ulysse Chevalier, 2e édition, t. I, col. 183.

29. *Histoire de France* de Lavisse, t. IV2, p. 187-188.

30. Citons cependant la récente étude de P. Rouleau, *Jean Marre, évêque de Condom (1436-1521). Sa vie, ses œuvres, ses idées de réforme* (Paris, Picard, 1933, in-8°).

### L'Archidiacre.

A côté des évêques, tantôt sous leur contrôle constant et avec leur appui renouvelé, tantôt par leur seule activité personnelle, les vicaires généraux et les archidiacres sont vraiment les moteurs principaux du travail de relèvement. Grâce au précieux registre des visites archidiaconales de Josas[31], nous sommes les spectateurs bien avertis de ce travail, dont nous pouvons suivre, pas à pas, les progrès. L'archidiacre ne se borne pas à constater les déficiences ; tout en tenant compte de la médiocrité des ressources, il prescrit les réfections nécessaires, il en surveille l'exécution d'une année à l'autre, il impose de nouveaux travaux au fur et à mesure des possibilités. A l'abbesse de Gif, qui a déjà fait rétablir la toiture de son église, il ordonne de fermer l'édifice en y faisant mettre des portes, d'y réciter les heures canoniales *prout tenetur* et d'y faire célébrer la messe au moins les dimanches et les jours de fête; au prieur de Gometz, il enjoint de faire diligence pour récupérer les terres et les revenus de son prieuré; à Colombes, à Louveciennes, en vingt autres paroisses, il fait acquérir du mobilier, des livres liturgiques, des ornements sacerdotaux. Les fonds manquent-ils, il réunit les habitants du lieu, ou bien il les fait réunir par les marguilliers, avec injonction de s'imposer une taille, dont il fixe parfois lui-même le montant[32] et dont le produit est destiné au rachat des vases sacrés jadis mis en gage en garantie d'emprunts ou à l'acquit de dépenses de maçonnerie, de charpente et de couverture; le compte en sera rendu à son officialité (*ad curiam*), devant laquelle sont cités les marguilliers en défaut, tels, en 1459, ceux du Chesnay qui ont reçu beaucoup d'argent (*multas pecunias*) pour la réparation de l'église et n'en ont fait aucun emploi.

Il a encore à sa disposition les sanctions de l'ordre spirituel. Les paroissiens d'Antony avaient décidé de vendre deux cloches fêlées, de s'imposer une taille et d'appliquer les fonds provenant de ces deux opérations à l'achèvement de la réfection du comble (*pinaculum*) de leur église, mais, lors du passage de l'archidiacre (24 juillet 1460), rien n'est encore commencé; l'archidiacre leur enjoint donc d'élire avant le 1er août quelques-uns d'entre eux, qui seront chargés de réaliser le travail et qui devront faire en sorte qu'il soit achevé

31. Voir plus haut, p. 189.

32. Par exemple en 1458 à Leuville, où le chiffre est fixé à 20 livres parisis (Alliot, p. 56, n° 175); en 1462, à Mareil-Marly, c'est un chiffre de 6 francs (p. 130, n° 400), etc.

pour la Toussaint, faute de quoi ils seront frappés d'excommunication et encourront une amende de cent sous parisis. La même peine d'excommunication atteint les marguilliers qui, à l'encontre des prescriptions des statuts synodaux, n'ont pas établi, à leur entrée en charge, l'inventaire des biens de l'église; l'archidiacre se fait présenter ces inventaires, il s'assure de la présence de tout ce qui y est inscrit, et, s'il constate des absences, il poursuit la récupération des objets manquants ou des biens usurpés[33].

### Le Chapitre cathédral; la paroisse.

A côté de l'évêque, le chapitre de sa cathédrale représente une puissance importante : ses dignitaires sont souvent pourvus de gros revenus et leurs attributions leur donnent un grand rôle dans le diocèse; tout comme l'évêque, il tient son synode annuel et il y proclame des statuts disciplinaires pour les paroisses et les chapelles qui dépendent de sa juridiction; il veille à la conduite des prêtres qui desservent ces églises. Il peut donc jouer un rôle capital dans la restauration morale et matérielle : c'est ce à quoi s'est appliqué le chapitre de Paris, qui a notamment prêté un énergique appui à l'évêque Poncher pour la réforme des monastères de femmes. Il ne semble pas que le succès ait répondu à ses efforts[34].

Nous en arrivons maintenant au dernier élément de l'organisation ecclésiastique : la paroisse. Ce que nous en avons dit un peu plus haut, à propos des visites archidiaconales, nous dispensera de nous étendre ici sur la participation des marguilliers à l'œuvre de la reconstitution paroissiale : c'est à eux, en dernière analyse, qu'incombait le soin de trouver et d'utiliser les ressources nécessaires à cette œuvre, et, suivant qu'ils étaient plus ou moins actifs, plus ou moins diligents, plus ou moins honnêtes, la reconstitution était plus ou moins rapide; il appartient aux historiens de dégager toutes les précisions que peuvent contenir à ce point de vue les documents d'archives.

Avant les marguilliers, il eût été convenable de nommer les curés : mais, soit qu'ils aient effectivement joué un rôle bien faible dans la réorganisation de la vie paroissiale, soit que les

33. Nous ne croyons pas devoir donner ici les références plus précises des exemples signalés; de tels exemples fourmillent dans le texte publié par M. l'abbé Alliot.

34. A. Renaudet, ouvrage cité, p. 14-16 et 438-443. — Le livre de M. Louis Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres du* XIe *au* XVIIIe *siècle* (Chartres, 1922, in-8°), est muet sur la période qui nous occupe ici.

documents rencontrés par nous aient été par hasard muets sur une activité qui aurait réellement existé, le fait est que les visites archidiaconales nous les montrent plus souvent absents que présents dans leurs cures, dont ils s'éloignaient parfois irrégulièrement ou dont ils confiaient le soin à un chapelain fermier, à un confrère voisin ou à un religieux d'un couvent de la région. Toutefois, ce n'est là qu'une impression, qui demanderait à être vérifiée par une étude méthodique et « exhaustive », diocèse par diocèse.

### Les Ordres religieux.

Passons maintenant au clergé régulier. Chez lui, le grand agent de la rénovation matérielle et morale a été, à coup sûr, le chapitre général; ce que nous avons dit plus haut[35] des chapitres généraux de Cluny, de Cîteaux et des Frères Prêcheurs nous dispensera d'y revenir. N'oublions pas, cependant, que, dans l'intervalle des chapitres généraux, l'abbé de l'abbaye-mère ou les visiteurs désignés par le chapitre allaient inspecter les monastères de leur obédience : en 1508, l'abbé de Cîteaux, visitant l'abbaye de Longpont au diocèse de Soissons, fut scandalisé des désordres qu'il y constata et, en vue de les faire cesser, il écrivit aux religieux une lettre (c'est ce qu'on appelle aujourd'hui, dans ce même ordre, la *carte de visite*) les rappelant à l'observance de la règle et proscrivant les abus[36]. Ne pourrait-on suivre, soit dans tout un ordre, soit dans un établissement particulier, les résultats effectifs de ces visites et l'action personnelle de tel ou tel visiteur ?

L'action personnelle du supérieur de chaque monastère serait également à déterminer. Dans son *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*[37], Dom Bouillard reproduit le texte de l'inscription de l'abbé Hervé Morillon, qui gouverna le monastère de 1439 à 1459, inscription où le défunt est loué d'avoir été le restaurateur de ses bâtiments, *aedificiorum restaurator*. Cette indication n'est pas sans intérêt pour nous, mais combien nous serions plus heureux si Dom Bouillard nous avait dit dans quelle mesure et par quels moyens l'abbé Morillon mérita cet éloge ! Or, il n'en souffle mot. Pour la collégiale

35. Voir plus haut, p. 190-191. Pour l'ensemble de la réforme dans les ordres religieux, on consultera l'utile bibliographie donnée par M. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris*, p. xxiv-xxviii, et l'on y ajoutera les pages du même livre relatives à la réforme de Cluny (p. 183-184), que M. Caillet semble n'avoir pas connues.

36. Michaux, *Histoire de Villers-Cotterets* (Paris, 1886, in-4°), p. 168.

37. Page 172.

Saint-Thomas de Crépy-en-Valois[38], nous sommes mieux renseignés : le chantre Jean Le Fuselier, conseiller de Charles d'Orléans, duc de Valois, sut obtenir de ce prince et des principaux bourgeois de Crépy des dons assez importants pour pouvoir, dès 1444, faire procéder à la dédicace de son église. Sans doute, on ne put dès lors achever de remettre l'édifice en état, puisqu'il fallut, en 1470, pour la construction d'une partie des voûtes et la restauration des gros murs, faire porter solennellement, avec la permission de l'évêque de Senlis, les reliques de Saint-Thomas dans les bailliages de Senlis et de Valois afin de provoquer sur leur passage la générosité des populations[39].

Nous en aurons fini avec les agents ecclésiastiques du relèvement religieux aux XVe et XVIe siècles quand nous aurons évoqué le souvenir des prédicateurs, tels que le célèbre Olivier Maillard, moines ou prêtres séculiers, qui, dans les églises paroissiales ou dans les églises des Mendiants, parfois aussi sur la place publique, souvent appelés et rétribués par les municipalités, électrisaient les auditoires populaires[40]. Combien il importerait de savoir dans quelle mesure s'est exercée leur influence au point de vue de l'amélioration des mœurs, de l'honnêteté commerciale, de la pratique des sacrements, de la sanctification du clergé !

### Les confréries et les seigneurs laïcs.

Le pouvoir royal et les autorités ecclésiastiques de tous les degrés ne furent pas les seuls agents de la reconstitution. Les laïcs y contribuèrent aussi dans une certaine mesure. Nous ne reviendrons pas sur les marguilliers, dont nous avons déjà parlé, mais on devra rechercher si, en certaines de nos provinces, ils n'ont pas été secondés ou suppléés par des confréries d'ancienne existence ou par des associations nouvellement créées à l'instar de celles qui se fondèrent en Angleterre après la peste de 1349 pour rendre possible la reconstruction des églises[41].

38. Nous n'ignorons pas que les collégiales appartiennent au clergé séculier et non pas au clergé régulier : mais, ayant à nous occuper du rôle des supérieurs locaux, il nous a paru plus clair de réunir dans un même exposé les collégiales et les abbayes, dont l'administration est, dans l'ensemble, tout à fait semblable.

39. Muldrac, *le Valois royal*, p. 43 et 46.

40. Voir Petit-Dutaillis, *Hist. de France* de Lavisse, t. IV2, p. 187-189, et A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris*, p. 163-164 et 208-210.

41. Voir L. Van der Essen, compte rendu, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* [de Louvain], du livre de H. F. Weslake, *The parish gilds of mediaeval England*, t. XIX (1923), p. 415.

Bien que les seigneuries laïques aient généralement plus souffert de la guerre que les domaines ecclésiastiques, bien que la noblesse ait été beaucoup plus éprouvée que le clergé et que la bourgeoisie[42], il conviendrait de s'assurer si les seigneurs n'ont pas coopéré, dans la mesure de leurs moyens, à la restauration des églises de leurs seigneuries. Nous avons déjà mentionné les générosités du duc de Valois Charles d'Orléans en faveur de la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois[43] et cité Jean de Leval qui, en 1443, fit don du terrain nécessaire à la reconstruction de l'église d'Hérouville[44]; une tradition locale attribue la réédification des tours, des clochers et des voûtes de l'église de Dourdan à l'amiral Louis Malet de Graville, dont les armoiries ornent une des clefs de la grande voûte et à qui Louis XII avait, en 1513, engagé l'importante seigneurie de ce lieu[45]. Il existe assurément d'autres exemples de ces générosités seigneuriales.

## IV. — LES OBSTACLES A LA RECONSTITUTION.

### La politique des rois et des papes.

Comme on peut bien le penser, l'activité déployée pour le relèvement des ruines de la guerre ne fut pas sans rencontrer des obstacles. La paix ne régna pas en France d'une façon continue depuis la bataille de Castillon jusqu'aux premiers troubles religieux du XVIe siècle : dès le début du règne de Louis XI, la guerre du Bien Public ramène dans le Bourbonnais et dans l'Ile-de-France les gens de guerre avec toutes les tristes conséquences de leur présence; puis ce seront les luttes avec Charles le Téméraire, et, après la mort de celui-ci à Nancy (janvier 1477), les campagnes des armées françaises en Artois, en Flandre, en Hainaut, en Bourgogne, en Franche-Comté, en vue de conquérir une partie de l'héritage du puissant duc de Bourgogne. La correspondance du roi est bien édifiante à cet égard : en juillet 1472, quand son rival menace Beauvais, Louis XI donne l'ordre de détruire « une abbaye qui est hors la ville deça la rivière », s'il est exact que le duc veuille s'y établir[1]; en 1475, il fait ravager tout le pays qui s'étend entre la Somme et Hesdin, pour empêcher les An-

42. H. Sée, *Esquisse d'une histoire économique ... de la France...*, p. 133. — Y. Bezard, *la Vie rurale ... de 1450 à 1560*, p. 64-79.
43. Voir plus haut, p. 205.
44. Voir plus haut, p. 183-184.
45. Voir J. Guyot, *Chronique de Dourdan* (Paris, 1869, in-8°), p. 70.
1. *Lettres de Louis XI*, publiées par Vaesen (Société de l'Histoire de France), t. V, p. 35.

glais de s'y ravitailler s'ils devaient y venir[2]; le 8 mai 1478, il reproche au grand maître de n'avoir pas brûlé la ville de Condé en Hainaut[3]. On pourrait citer cent textes semblables, que confirment, dans les comptes des villes et des seigneuries françaises ou bourguignonnes, aux chapitres des recettes, d'innombrables mentions « néant », justifiées par la description de l'état de ruine où se trouvent les débiteurs[4].

On ne se bornait pas à piller les maisons religieuses et leurs domaines. Le roi, dans toute l'étendue de son royaume, le duc de Bourgogne, dans toutes ses seigneuries, hors de la zone des opérations militaires ou à l'intérieur de cette zone, imposèrent de fortes charges à leurs sujets pour couvrir les dépenses de la guerre. En 1468, l'abbé de Corbie, ses religieux et les habitants de la petite ville supplient Charles le Téméraire de venir à leur aide : le duc leur a imposé la dépense de la remise en état des fortifications, pour les deux tiers à la ville et pour un tiers à l'abbaye; or, les manants sont de « pauvres vignerons et gens de labeur », ils ont rétabli à grands frais leurs vignes, dont la récolte a précisément manqué cette année, et, faute d'être dégrevés de la lourde charge qu'on exige d'eux, ils devront quitter la ville[5]. Le 15 janvier 1471, c'est Louis XI qui prescrit la levée d'un emprunt forcé « sur les prélats, chapitres, gens d'église et autres plus puissants et aisés ». L'abbaye de Bec-Hellouin, en Normandie, est taxée à 600 écus d'or[6]. Ces procédés n'étaient pas de nature à favoriser le rétablissement des églises et des monastères qu'avait ruinés la guerre de Cent Ans.

Dans les pays conquis, Louis XI bouleversa toute la hiérarchie ecclésiastique, chassant les prélats dont il suspectait la fidélité et leur substituant ses créatures. A Cambrai, il remplace l'évêque Jean de Bourgogne, réfugié à Bruxelles, par l'évêque d'Agde, Jacques Minutoli, son procureur en cour de Rome, et il menace de détruire la ville de fond en comble si le pape, accédant au désir de l'empereur, nomme le cardinal de Mâcon au siège de Cambrai. En même temps, il im-

2. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 364.
3. *Lettres de Louis XI*, t. VII, p. 47.
4. Le prévôt de Maubeuge déclare n'avoir pu exercer son office durant l'exercice du 1er octobre 1477 au 1er octobre 1478 parce que la ville fut « délaissée et habandonnée » de tous les habitants du 12 juin à la Saint-Martin 1477 (Arch. départ. du Nord, B 11596, fol. 1); ce registre fourmille de renseignements sur les ravages des gens de guerre. En 1479, Conille de Berghes, capitaine de la cité de Cambrai, « fist abatre les faubours et l'abbye Saint-Ladre et le beguignage de Cantimpret » (Bibliothèque de Douai, ms. 801, fol. 208 v°).
5. Archives nationales, K 503, n° 2, fol. 39.
6. *Lettres de Louis XI*, t. IV, p. 181.

pose le bâtard de Vendôme comme abbé à l'abbaye de Saint-Aubert[7]. La discipline ecclésiastique était singulièrement ébranlée par de tels procédés.

### Les usurpateurs de biens ecclésiastiques ; les partisans de la vie facile.

A défaut même du pillage des propriétés ecclésiastiques ou d'intrusions violentes dans le choix des dignitaires de l'Église,le seul fait de la guerre apportait à l'œuvre de la réforme des entraves insurmontables : les troupes royales, en occupant deux fois Cluny (1471 et 1475), ne causèrent pas seulement des dégâts à l'abbaye; leur présence eut pour effet de faire transférer successivement le chapitre général en Auvergne et en Dauphiné, de désorganiser les visites et d'affaiblir ainsi les moyens de contrôle et d'exécution; les abbés et les prieurs vinrent en nombre toujours plus réduit au chapitre. La réforme se ralentit et les abus reparurent de plus belle[8].

A ces obstacles s'en ajoutèrent d'autres. Les usurpateurs de biens d'Église résistaient aux tentatives effectuées pour leur faire restituer ce qu'ils détenaient indûment : tel le seigneur d'Yerres, Jean Budé, qui en appela au Parlement des monitoires obtenus de Sixte IV par les religieuses ses voisines[9]. Celles-ci, quand elles voulurent rétablir les dîmes, se heurtèrent à de violentes révoltes de la part des décimables, que soutenaient leurs curés, et à l'opposition des Bénédictins de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés, qui contestaient leurs prétentions[10]. A Paris, si favorable que soit généralement le Chapitre à la réforme, il est un peu trop absorbé par ses intérêts matériels; en outre, l'activité de son zèle est gênée par ses désaccords avec l'archevêque de Sens et avec le légat, qui ne négligent aucune occasion de l'humilier, dût la

7. Sur les détails de l'intrusion de Louis XI dans les affaires religieuses à Cambrai entre 1477 et 1482, on nous permettra de renvoyer à une étude que nous avons publiée au t. L des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* sur *la Succession de Charles le Téméraire à Cambrai* (à part, Paris, Alph. Picard, 1903, in-8°).

8. Pierre Caillet, *la Décadence de l'ordre de Cluny...*, p. 212-216.

9. Arch. de Seine-et-Oise, Inventaire, déjà cité, de l'abbaye d'Yerres, p. 316 (Voir plus haut, p. 200).

10. Abbé Alliot, *Histoire de l'abbaye d'Yerres* (Paris, 1899, in-8°), p. 144-145 et 178. — Mlle Bezard donne de multiples exemples de ces conflits de monastères entre eux, de monastères avec des seigneurs laïcs, de seigneurs laïcs ou ecclésiastiques avec leurs tenanciers (*La vie rurale... de 1450 à 1560*, p. 50-53).

réforme en souffrir[11]. Le Saint-Siège lui-même est bien loin de favoriser toujours la réforme entreprise dans l'ordre de Cluny par l'abbé Jean de Bourbon et il ne repousse pas toujours les appels des clercs réformés malgré eux[12].

Il faut tenir compte de tous ces éléments quand on étudie l'histoire de la réorganisation des églises après la guerre de Cent Ans.

## V. — OBJET ET MODALITÉS DE LA RECONSTITUTION.

Rappelons une dernière fois, pour éviter toute obscurité, le double objet que doit toujours avoir présent à l'esprit l'historien de l'époque envisagée ici : 1° la reconstitution matérielle des édifices, des domaines et des ressources financières des maisons religieuses; 2° la restauration morale et religieuse de la vie paroissiale, de la hiérarchie et de la discipline ecclésiastiques, de la dignité du clergé séculier, de l'observance régulière dans les monastères des deux sexes.

### Rétablissement des édifices cultuels et des bâtiments d'exploitation.

Dans l'étude du rétablissement de la vie matérielle, on doit se préoccuper en premier lieu de la réédification ou de la réparation des édifices cultuels (églises paroissiales, monastiques ou conventuelles) et des édifices annexes : presbytères, lieux réguliers (abbayes, prieurés, couvents) et locaux d'exploitation (fermes, granges, moulins, fours). Églises et bâtiments à l'usage des prêtres et des religieux sont reconstruits par les soins de leurs possesseurs. Quant aux bâtiments d'exploitation, le rétablissement en fut généralement confié à des tiers, occupants définitifs ou temporaires, et qui, par contrat (accensement ou bail), s'engageaient à les remettre en état; souvent, le délai était stipulé pour ce rétablissement.

Les contrats de ce genre abondent dans les fonds ecclésiastiques des Archives nationales et des Archives départementales; nous en citerons quelques exemples. Le prieuré de Gournay-sur-Marne possède en Brie, à Malvoisin, des terres abandonnées depuis longtemps ; il se décide, en 1468, à les céder, moyennant un cens perpétuel de 12 deniers tournois par arpent et par an, à Guillaume de Villeaumon, procureur

11. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme...*, p. 13-15 et 438-443.
12. P. Caillet, *la Décadence de l'ordre de Cluny...*, p. 206-207.

au Parlement[1]; c'est en somme une véritable aliénation, sans autre condition que l'acquit du cens. Mais, d'ordinaire, l'obligation de remettre les terres en culture et de construire les bâtiments nécessaires est imposée au preneur : c'est ce que fait l'abbé de Saint-Wandrille quand, en 1486, il passe un bail « à fin d'héritage perpétuel, ... de toutes les masures, place de colombier [du prieuré du Pecq], terres et prés, dont partie desdites terres et prés sont la plupart en ruine et en buissons », et ce moyennant une redevance annuelle de 20 livres tournois et à charge de rétablir les prés et les labours, d'édifier des maisons sur les ruines dans un délai maximum de quinze ans et d'y employer au moins cent livres tournois[2]. Le preneur des terres du prieuré de Gournay appartenait à la bourgeoisie parisienne; celui des terres de Saint-Wandrille est un laboureur, il appartient à une famille rurale qui va bientôt accaparer toute la vie économique — terres, vignes, fermes, passage d'eau — de la région de Saint-Germain-en-Laye[3]. Ces deux exemples, auxquels nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres, caractérisent bien l'important déplacement de la richesse, qui se produit alors, au détriment des grands propriétaires du Moyen Age, clergé et noblesse, et au profit des bourgeois et des paysans[4].

Quand il y a bail, l'expiration de ce bail est généralement fixée à la mort du survivant des deux époux locataires ou censitaires, souvent encore à la mort du dernier survivant de leurs enfants; quelquefois la durée du contrat est prolongée au bénéfice du dernier survivant de la troisième génération[5]. Mais il arrive aussi que le bail est conclu pour un nombre d'années plus ou moins grand, mais nettement stipulé dans le contrat : en 1473, le chapitre de Saint-Merry de Linas loue pour une durée de 250 ans à quatre frères, laboureurs à Briis-sous-Forges, ses terres, vignes, maisons, granges et étables de Boiteaux, entre Forges et Limours, moyennant trois muids de grains par an[6]. C'est seulement pour vingt-neuf années qu'en 1472 le commandeur de Sommereux baille la cense de

1. Archives nationales, LL 1398, fol. 156.
2. Louis Bigard, *les Seigneurs du Pecq et du Vésinet* (Versailles, 1925 in-8°, *Bibliothèque d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, publiée par l'Académie de Versailles, fasc. III), p. 74-75. Voir d'autres cas analogues dans l'ouvrage cité de Mlle Bezard, p. 87 et plus haut, p. 17.
3. L. Bigard, *les Seigneurs du Pecq*, p. 73-84.
4. Petit-Dutaillis, *Hist. de France* de Lavisse, t. IV², p. 115; — Y. Bezard, *la Vie rurale...*, p. 84-85.
5. Voir plus haut, p. 183, l'exemple des moulins de Clairoix affermés par la commanderie de Compiègne.
6. Archives de Seine-et-Oise, G 263, p. 88.

Messelan (paroisse de Frouville) à son frère Noël Perrin, qui travaille depuis plusieurs années au relèvement de ses bâtiments et qui a déjà remis ses terres en culture; le locataire devra payer un loyer annuel de 6 livres parisis et faire dire, au moins chaque dimanche, dans l'oratoire, une messe pour laquelle le bailleur a mis à sa disposition des ornements, du linge, un calice et un missel[7].

« Le prix des accensements a varié avec les dates. Assez élevé au XIVe siècle, il a baissé sous Charles VII et diminué encore davantage sous Louis XI, au moment où l'immensité de l'étendue à défricher et le petit nombre des habitants mettaient la terre à bas prix. Il a commencé à remonter sous Charles VIII, Louis XII et François Ier »[8]. Il ne faut donc pas s'étonner de voir, à la fin du XVe siècle et au début du XVIe, une abbesse d'Yerres, Jeanne Allegrin (1488-1513), contester les baux passés avant elle et qu'elle considérait comme désavantageux pour son monastère; les fermiers répliquèrent qu'ils avaient pris les terres en friches et les bâtiments en délabre, mais plusieurs d'entre eux durent accepter moyennant indemnité la résiliation des baux de longue durée, qui furent remplacés par de nouveaux contrats comportant des redevances beaucoup plus élevées[9].

A l'aide de quelques cas signalés ici, nous pouvons constater, entre 1450 et 1550, la réalité de ce triple phénomène dans la vie économique de notre pays : décomposition de la propriété seigneuriale, ecclésiastique ou noble; morcellement de la terre; développement de la propriété paysanne. Les faits de cette nature devraient faire l'objet d'une étude particulière dans chaque diocèse ou dans chaque monographie de chapitre ou d'abbaye.

Dans certains cas, les conditions de l'assujettissement des populations rurales à la banalité des fours et des moulins se trouvèrent profondément modifiées par les circonstances dans lesquelles se fit le rétablissement de ces édifices. En 1439, l'abbesse de Maubuisson avait autorisé les habitants de Bessancourt à cuire leur pain chacun chez soi, à cause de la guerre, mais elle se réservait de faire cesser cette tolérance quand il lui plairait; le four ne fut sans doute jamais reconstruit, et c'est seulement en 1566 que l'abbesse obtint, aux

7. Archives nationales, S 4991, liasse 26, pièce 15. — Frouville, Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise, cant. de L'Isle-Adam.

8. Y. Bezard, *la Vie rurale de 1450 à 1560*. Le chapitre III (*Les censives*) du livre de Mlle Bezard est d'une importance capitale pour l'étude de tout ce qui touche à la valeur des terres, à leur mise en culture et à leur répartition.

9. Abbé Alliot, *Histoire de l'abbaye ... d'Yerres*, p. 166-168.

requêtes du Palais, une sentence condamnant les intéressés à lui payer un droit annuel de fournage[10]. A Folies-en-Santerre, la communauté des habitants avait été jadis affranchie de la banalité du moulin à vent, mais, en 1450, appauvrie par les guerres et dépourvue de ressources pour rétablir ce moulin ruiné au cours des hostilités, elle l'abandonne au chapitre d'Amiens, seigneur de la localité, et les habitants en redeviennent banniers[11]. En 1458, l'abbaye de Saint-Germain des Prés fait reconnaître l'assujettissement des habitants de Thiais, de Grignon et de Choisy à la banalité du four; toutefois, les derniers conserveront la liberté d'aller cuire où ils le voudront tant que le four de Choisy n'aura pas été reconstruit[12].

### La repopulation.

Les guerres et les désordres du XVe siècle n'eurent pas seulement des conséquences pour les propriétés ecclésiastiques ou laïques; elles en eurent aussi pour la condition personnelle des hommes. Nous venons de voir que la banalité en fut tantôt diminuée, tantôt renforcée. Le servage, encore subsistant en quelques régions, disparut alors dans l'Ile-de-France: l'abbé de Saint-Germain des Prés — cet Hervé Morillon que nous avons déjà rencontré, — délivre en 1451 les habitants de Saint-Germain-sous-Montereau, de Gardeloup et de Laval, en Brie, de servitude et de formariage « en considération des guerres, pestes et autres afflictions arrivées dans le royaume. »[13].

Il se produit aussi, avec une rare intensité, un véritable brassage de populations[14]. Certaines contrées sont revenues à l'état désertique. Le registre des visites du Josas nous montre la banlieue de Paris presque complètement dépeuplée : Bièvres n'a plus que 8 habitants, au lieu d'une centaine avant la guerre ; la petite ville de Chevreuse, 28 au lieu de 300. Quand, en 1473, Jeanne Le Baveux vend sa terre de Ville-

10. Archives de Seine-et-Oise, série H, *Inventaire général de Maubuisson*, t. I, p. 374, n° 255. — La sentence de 1566 fixa le droit de fournage à 2 sous parisis par an. — Bessancourt, Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise, cant. de Taverny.

11. *Dictionnaire historique et archéologique de Picardie*, publié par la Société des antiquaires de Picardie, t. V (1929), p. 65.

12. Archives nationales, K 1169A, n° 47 *bis*.

13. Dom Bouillard, *Histoire de Saint-Germain des Prés*, p. 171.

14. Le dernier historien des migrations de populations, M. Imre Ferenczi (*Kontinentale Wanderungen und die Annaehrungen der Voelker* (Iéna, 1930, in-8°) qualifie d' « émigration sollicitée » celle qui est antérieure à la fin du XVIe siècle et à laquelle succède « l'émigration forcée ».

preux, près de Versailles, la plupart des héritages y sont en ruine et « n'y a aucun propriétaire qui les tiennent et possèdent .»[15]. La ville d'Étampes « a été bien longtemps comme inhabitée » et c'est seulement un peu avant 1456 qu'elle commence à se repeupler[16]. Même à Paris, le nombre des habitants a considérablement diminué et, le 16 janvier 1442, Charles VII accorde pour trois ans l'exemption d'impôts, de guet et de garde « à ceux du duché de Normandie » qui viendront s'y établir[17].

Pour repeupler ces villes et ces campagnes, les nouveaux occupants viennent d'un peu partout. En comparant deux déclarations censuelles de 1404 et de 1549, on a pu constater qu'à cinq exceptions près, on ne retrouve plus, à la seconde date, aucune des familles qui habitaient en 1404 le village de Franconville-la-Garenne, près de Montmorency, et, preuve certaine du caractère exceptionnel d'un tel fait dans notre histoire, les noms des nouveaux venus se maintiennent dans le pays jusqu'à nos jours[18]. L'abbaye de Notre-Dame de Dilo, en Sénonais, afferme ses terres à deux ménages originaires des environs d'Autun, à un breton et à un ancien archer, originaire de Guyenne, venu dans le pays à la suite d'un capitaine d'hommes d'armes[19]. L'abbaye d'Yerres loue les siennes à des fils de familles nobles, venus des confins de la Picardie[20]. Des 140 ménages de Saint-Pierre-Aigle, en Picardie, ruinés et dispersés dans « les pays de Flandres et autres pays étrangers », trois ou quatre « pauvres hommes » seulement étaient revenus en 1461; les vingt autres ménages qui y vivaient alors étaient venus d'ailleurs[21]. A Magny-les-Hameaux, près de Versailles, il n'y a pour tous habitants, de 1431 à 1457, que trois pauvres Normands[22]. Tout le monde n'a pas à sa disposition des réserves humaines comme le duc de Bretagne, qui put repeupler son comté de Montfort-l'Amaury à

15. H. Lemoine, *Notes historiques sur Villepreux*, dans la *Revue d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 33e année (1931), p. 74.

16. Paul Dupieux, *Lettres royaux concernant Etampes*, dans le *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques*, 1930-31, p. 245.

17. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. IX, p. 113.

18. Mataigne, *Franconville-la-Garenne depuis le* IXe *siècle* (Pontoise, 1927, in-8°), p. 43-46.

19. Abbé Pissier, *l'Abbaye de N.-D. de Dilo*, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1928 (Voir *les Annales d'histoire économique et sociale*, 4e *année*, 1932, p. 319).

20. Abbé Alliot, *Histoire de l'abbaye d'Yerres*, p. 154.

21. Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, vol. 2160, n° 640, fol. 687.

22. Yvonne Bezard, *la Vie rurale de 1450 à 1560*, p. 49.

l'aide de ses sujets de la péninsule armoricaine, moins touchée par les événements[23]. L'exemple le plus frappant, le plus émouvant de ces migrations, est celui de la ville d'Arras, dont l'attachement à la fille de Charles le Téméraire avait excité la colère de Louis XI; en 1479, il en expulsa tous les habitants, qu'il remplaça par des colons principalement réquisitionnés en Normandie, dans le Maine, l'Orléanais, le Berry, le Nivernais, l'Auvergne[24].

En ce qui concerne les conditions du relèvement religieux et moral, que nous avons esquissées dans les pages qui précèdent, notons, pour finir, l'accroissement, parfois sensible, du nombre des religieux. L'historien de l'abbaye d'Yerres constate l'arrivée de nouvelles recrues sous le gouvernement de l'abbesse Jeanne de Rauville (1460-1487)[25]; à La Charité, le nombre des moines passe de dix-huit en 1436 à trente et à trente-deux en 1448 et 1454[26]; à Cluny, il passe de quatre-vingts en 1428 à cent soixante en 1469[27]. Malheureusement il n'en est point partout ainsi, puisqu'encore en 1469 l'abbé de Notre-Dame de la Roche, qui a restauré son monastère, est obligé, faute de moines, de prendre un chapelain pour assurer les services religieux[28]. Parfois même, la ruine est si profonde que le relèvement est impossible : tel est le cas de l'abbaye du Mont-Notre-Dame, près de Provins, qui, détruite par les Anglais en 1432, sera réunie un peu plus tard, par le chapitre général de Cîteaux, à l'abbaye de Preuilly[29]. Ce sont surtout les plus petits établissements qui semblent avoir souffert davantage et qui, en tous cas, ont eu le plus de peine à se relever. Dans l'archidiaconé de Josas, ces établissements sont généralement en plus mauvais état que les églises paroissiales[30] et il semble que, de propos délibéré, on néglige la restauration des prieurés[31], dont beaucoup disparaissent ou,

23. En 1452, le duc Pierre II demande pour eux à Charles VII exemption du paiement des impôts pendant dix ans (Comte de Dion, *Croquis montfortais* (Tours, 1900, in-4°), p. 18).

24. Cet épisode a fait l'objet d'assez nombreuses publications; on en trouvera l'énumération dans l'article de M. H. Stein, *les Habitants d'Évreux et le repeuplement d'Arras en 1479*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXIV (1923), p. 284-297.

25. Abbé Alliot, *Histoire de l'abbaye ... d'Yerres*, p. 153.

26. P. Caillet, *la Décadence de l'ordre de Cluny...*, p. 190.

27. P. Caillet, *la Décadence de l'ordre de Cluny*, p. 184 et 212.

28. Abbé Alliot, *Visites archidiaconales de Josas*, p. 353.

29. Archives de Seine-et-Oise, série H, abbaye de la Joie-Villiers, Inventaire du Mont-Notre-Dame.

30. Abbé Alliot, *Visites archidiaconales de Josas, passim.*

31. Abbé Alliot, *Visites...*, p. xxviii; — Y. Bezard, *la Vie rurale de 1450 à 1560*, p. 64.

du moins, ne subsistent que sous la forme d'une exploitation agricole donnée à ferme par l'abbaye-mère; pour eux, plus encore que pour les grands établissements, se fait sentir l'absence de ces frères convers, dont le grand nombre, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, avait facilité l'exécution des grands défrichements qui furent alors exécutés[32].

Arrivés aux termes de cette étude, nous croyons devoir répéter ce que nous écrivions au début : nous n'avons pas songé à retracer ici l'histoire complète du rétablissement de la vie matérielle et de la vie spirituelle de l'Église en France après les terribles désastres qui l'avaient ruinée durant la guerre de Cent Ans. Notre seule ambition a été d'esquisser les lignes essentielles du plan qui nous a paru devoir être adopté pour l'étude approfondie de cette histoire dans une circonscription déterminée, d'indiquer les faits caractéristiques à rechercher et à mettre en lumière, d'illustrer en un mot cette histoire au moyen de quelques exemples susceptibles d'en faire mieux comprendre l'intérêt. Puissions-nous avoir ainsi contribué à promouvoir de nouvelles et fécondes recherches: c'est là toute notre ambition.

André LESORT,
archiviste en chef de la Seine et de la Ville de Paris.

32. Y. BEZARD, *la Vie rurale de 1450 à 1560*, p. 107.

# L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DANS LE CADRE DIOCÉSAIN

I. L'esprit du sujet.
II. Les limites du sujet. — Limites dans l'espace. — Limites dans le temps.
III. La division du sujet. — Première partie : la Préparation de la Révolution (1760-1er mai 1789). — Deuxième partie : la Décomposition, le schisme et la persécution (mai 1789-juillet 1794). — Troisième partie : Vers le Concordat (1794-1804).
IV. Bibliographie.

## L'ESPRIT DU SUJET

Il est superflu sans doute de faire ressortir l'importance capitale que peuvent revêtir de bonnes monographies locales de la Révolution, au point de vue religieux. Elles constituent assurément le meilleur moyen d'instaurer enfin la vérité dans l'histoire de cette période, centre autour duquel tournent encore les vicissitudes morales et sociales du monde moderne. Personne n'ose plus contester que cette histoire soit à reprendre à peu près tout entière, ou tout au moins à enrichir de considérations nouvelles. C'est à peine si l'on a commencé à la dégager, d'une part, des généralisations hâtives, d'autre part des polémiques et des a priori. On n'a pas encore établi non plus avec la largeur et la profondeur désirables, le processus qui relie, d'une nécessité congénitale, la Révolution à l'époque précédente. Il est aussi urgent que difficile de supprimer les abrupts dans l'explication du grand bouleversement.

Cependant il serait injuste de méconnaître les efforts faits çà et là pour approfondir la connaissance, sinon des événements, sur quoi il est élémentaire et relativement aisé de s'entendre, mais des idées et des mœurs. La *Revue d'histoire de l'Église de France* met à signaler ces essais une attention et un soin qui sont le plus souvent mérités. Mais ne pourrait-on dire de ces études particulières, si nombreuses et si consciencieuses, qu'elles n'exploitent dans la plupart des cas que des matériaux épars, en partie d'excellente qualité, mais insuffisamment préparés à servir la grande synthèse définitive ? Or il reste vrai, même en histoire, qu'il n'est de

science que du général. Sans doute est-il plus ardu d'y atteindre que dans tout autre domaine. Mais l'histoire n'ayant d'autre ambition que de reproduire le tableau fidèle de la vie d'autrefois, doit l'épouser dans sa fluidité et sa complexité; les écueils et les difficultés de l'entreprise en feront une œuvre passionnante entre toutes.

Ce ne peut être que le fruit d'une longue patience ordonnée, dirigée, soumise aux efforts convergents, sous peine de voir les résultats des chercheurs demeurer peu utiles, à l'état de curiosités, voire d'anecdotes. Tant de labeur désintéressé ne peut indéfiniment avorter. Il doit *servir*, servir utilement et bâtir. La prospection des filons du passé doit, pour être féconde, obéir à un plan. L'idéal, c'est de tailler chacun sa pierre, en toute probité, sans perdre jamais de vue la place qu'elle doit et peut occuper dans l'édifice. Le détail n'a de sens et de réalité vivante qu'en rapport et connexion avec l'ensemble. Il est bon que les travailleurs d'histoire, sans rien perdre de leur ténacité, ni de leur flair, ni de leurs goûts, soient animés de l'esprit d'équipe; ce qui est tout autre chose que l'esprit de parti, et n'admet que des instruments loyaux et des matériaux éprouvés.

Combien ces postulats du progrès scientifique s'imposent plus impérieusement encore, s'il s'agit de tracer, avec la clarté de l'évidence, de la vérité laborieusement acquise, les linéaments complexes du plus gigantesque mouvement d'idées et de passions qui ait agité, sur le plan humain, le monde civilisé !

Ces lignes n'ont pas d'autre objet que de proposer quelques réflexions générales, relatives à la méthode, et propres à établir, entre les chercheurs appliqués à l'étude de la période révolutionnaire, un *consensus* efficace. Il serait donc vain de chercher ici, soit un palmarès de travaux modèles, encore moins une bibliographie, soit une recension des sources, faite ailleurs avec une compétence et une abondance qui ne laissent rien à désirer. Souhaitons ardemment que bientôt chacun des diocèses de France puisse se parer d'une bonne et définitive histoire des temps révolutionnaires. Quelle merveilleuse perspective ouverte sur la plus nécessaire des synthèses !

## LES LIMITES DU SUJET

Pour qu'une étude particulière remplisse toutes ses promesses, il importe d'abord d'en bien délimiter le domaine. Il faut que le cadre en soit ni trop restreint ni trop étendu. Le bien remplir, grâce à un judicieux emploi, aussi exhaustif

que possible, des documents, ne doit pas imposer une tâche inadéquate aux forces d'un homme. D'autre part, il faut éviter de trop disperser et fragmenter les images du grand drame, et de ne le refléter que dans une sorte de miroir brisé, d'où il serait malaisé d'en concevoir l'unité. Il est donc d'une importance primordiale de se fixer les bornes convenables dans le temps et dans l'espace.

### Limites dans l'espace.

On peut s'en tenir au diocèse. Mais encore quelle circonscription diocésaine faut-il adopter ? Celle de l'Ancien Régime ? de la Constitution civile ? du Concordat ? ou bien enfin la circonscription actuelle ? Chacune offre des avantages, comme des inconvénients.

Le diocèse d'Ancien Régime reste inscrit dans la survivance des appellations, et même, en beaucoup d'endroits, dans certaines traces évocatrices encore des mœurs et des habitudes; il est aussi vrai de dire, au reste, que ces vestiges sont rares, frustes, et s'effacent chaque jour. Quoiqu'il en soit, l'étude que nous envisageons doit nécessairement commencer par le tableau de la vie religieuse dans le cadre épiscopal d'Ancien Régime. Quant aux évêchés concordataires avec leur nomenclature réduite, soixante sièges dans les frontières de la Gaule antique, ils ne sont pas sans évoquer le plus souvent les *pagi* de l'ancienne France et les cités gallo-romaines. Enfin la circonscription actuelle, qu'on peut en gros qualifier de départementale, en négligeant quelques rares exceptions, fait coïncider presque toujours le diocèse d'aujourd'hui avec celui de l'époque proprement révolutionnaire, de 1790 à 1802, et cela depuis 1822. On ne peut négliger des habitudes nées d'un fait général plus que centenaire. De plus, la première formation des archives départementales, étant contemporaine de l'origine de cette division, fournit une raison capitale de s'y tenir. La meilleure solution paraît donc être, de prendre pour sujet géographique le diocèse tel qu'il est de nos jours.

Mais il en découle un travail préliminaire minutieux : reporter sur la carte en vigueur les parties des anciens diocèses qui sont entrées dans la circonscription actuelle, déterminer les interférences extrêmement diverses du cadre religieux avec les cadres administratifs et judiciaires. On sait combien ces cadres étaient compliqués avant 1789. Il est nécessaire de débrouiller, pour chaque diocèse, cet écheveau où chevauchent et se compénètrent les ressorts de gouvernements, d'intendances, de généralités, de juridictions tant civiles qu'ecclésiastiques. Par exemple, le diocèse actuel de Beauvais, dé-

membré du siège concordataire d'Amiens en 1822, a été formé pour la part la plus importante des anciens diocèses de Beauvais, de Noyon, de Senlis (qui ne s'y retrouvent d'ailleurs pas dans leur intégralité); mais il comprend aussi un certain nombre de paroisses détachées des anciens diocèses de Soissons, de Meaux, de Rouen et d'Amiens. Il occupe donc une aire composite, autrefois partagée entre les intendances et généralités d'Amiens, de Soissons, de Paris et de Rouen, les parlements de Paris et de Rouen, les gouvernements d'Ile-de-France, de Picardie et de Normandie. Aussi, et pour nous borner au rappel d'une seule source entre tant d'autres, l'historien du diocèse de Beauvais aura-t-il profit à consulter les *Mémoires et Documents* des Archives des Affaires étrangères où maints documents l'intéresseront, qui figurent dans les dossiers Picardie, Ile-de-France et Normandie. En général, il faudra dépister des pièces importantes, aux différentes archives où ont pu être déposés, suivant leur teneur et leur origine très diverses, les papiers des anciens évêchés dont l'évêché actuel est le successeur et l'héritier.

### Limites dans le temps.

On tombera facilement d'accord pour arrêter l'histoire religieuse de la Révolution aux années 1802-1803, c'est-à-dire au moment où sont définitivement fixés, en exécution du Concordat, l'état du personnel ecclésiastique et la nouvelle circonscription des paroisses. Il faudra, pour cela, pousser jusqu'aux abords de 1804, où les évêques ont pour la plupart fait approuver des suppléments à ces états. De ce côté du sujet, la limite est bien visible; elle correspond nettement, pour chaque diocèse, à la coupure profonde d'une période nouvelle.

Mais où commencer ? On ne comprend pas grand'chose à la Révolution, on dépouille même l'histoire de son principal intérêt, si l'on n'en détermine les causes. Il ne peut s'agir cependant d'en rechercher trop loin les premières traces, si l'on veut contenir le sujet dans de justes bornes. La Révolution était faite dans les âmes avant d'éclater dans les faits. Il semble donc qu'on doive en marquer le point de départ, au moment où l'esprit révolutionnaire commence d'être victorieux, de s'exprimer sans contrainte, de se répandre après avoir brisé ou absorbé les obstacles.

Cette date climatérique est incontestablement marquée aux années 1760-1765. Le traité de Paris (1763) consacre l'abaissement politique de la monarchie des Bourbons. Sur une défaite générale, il commence la longue paix sans gloire qui

mène aux approches de la Révolution. Le brillant intermède de la guerre d'Amérique ne fait qu'accélérer, en les idéalisant, le progrès des idées révolutionnaires. A l'intérieur, les fautes ou l'insuffisance flagrante du monarque jettent sur le pouvoir le mépris et le discrédit.

Dans le domaine des idées, c'est le triomphe de l'*Encyclopédie* et du pamphlet voltairien. La somme alphabétique des attaques contre la tradition et l'autorité s'impose même sur les rayons des bibliothèques cléricales, sans s'y heurter à une défense vigoureuse. Plus encore, les idées antichrétiennes sont seules à profiter de la chaude et trouble passion versée dans les cœurs par J.-J. Rousseau. L'Église de France est plongée dans une sorte de torpeur, d'où n'émerge ni un grand controversiste ni un grand orateur. La vie chrétienne n'est plus soulevée par aucun mouvement de foi vibrante. Elle ne s'illumine plus ni de sainteté éclatante ni de charité active et créatrice.

Quand le Clergé assemble ses députés, c'est pour entourer ses biens et ses prérogatives d'une défensive sans accent et sans vigueur. La doctrine ne s'y soutient guère que des citations de Bossuet. Les meilleurs esprits de l'épiscopat ne trouvent à s'employer que dans une sorte de rivalité avec les économistes et les intendants. C'est le temps des évêques administrateurs. La fin des querelles religieuses, l'assoupissement, dans la lassitude, de l'agitation janséniste, prolongée çà et là par l'aigre et fastidieuse querelle des refus de sacrements, ne procure qu'une paix trompeuse et lourde. Ces débats sans grandeur s'achèvent, en laissant peser sur la religion la déconsidération et la moquerie, en même temps que la tutelle généralement méprisante des Parlements jansénistes ou incrédules. Le Clergé, premier corps de l'État, semble n'acheter une sécurité sans lendemain et un lustre sans éclat, qu'au prix d'une sorte de démission morale, qui complète fâcheusement la démission politique où se réfugie le pouvoir royal.

On ne saurait trop le redire : à partir de 1765, tout ce qui se targue de penser, d'écrire, de juger, de lire, est à la remorque de l'incrédulité et de l'audace réformatrice. L'Église de France a perdu son magistère sur les esprits. Trait saisissant et trop peu mis en lumière : quand, en 1787, sous la signature d'un archevêque premier ministre, l'opinion arrache le décret qui accorde un état-civil aux non-catholiques, il se trouve aussitôt, dans les six mois, des catholiques nominaux qui s'évadent de la discipline traditionnelle, au point de remplacer le baptême de leurs enfants par une cérémonie laïque

devant le juge du lieu. Telle est la dernière doléance officielle, de caractère proprement religieux, singulièrement symptomatique, de l'ultime assemblée du Clergé de France (1788).

Il n'est pas nécessaire de détailler ce bilan pour conclure : l'Église est aux prises avec la Révolution dès les années 1765. C'est donc bien jusque-là, semble-t-il, qu'il faut faire remonter l'histoire religieuse révolutionnaire; cette date s'impose même avec évidence. On peut d'ailleurs, sans en fausser la signification, y apporter les tempéraments convenables. Il ne s'agit point évidemment de dérouler dans les détails la chronique diocésaine de ces vingt dernières années de l'Ancien Régime; mais bien d'en dégager les traits principaux qui peuvent animer et graver plus profondément la couleur générale de l'époque prérévolutionnaire.

## LA DIVISION DU SUJET

Elle comprend naturellement trois grandes parties. La première, c'est la préparation de la Révolution, de 1760-1765 au 1er mai 1789, c'est-à-dire après les élections aux États généraux. La seconde, c'est la décomposition, le schisme et la persécution, de mai 1789 à juillet 1794. La troisième va des premières lueurs de la Renaissance, après Thermidor, jusqu'à la mise en pratique du Concordat, c'est-à-dire, suivant les lieux, fin 1802-1804.

Devant ce simple énoncé, on voit bien ce qui manque, pour être une image complète du phénomène révolutionnaire, aux monographies déjà parues, quelques-unes excellentes, mais toutes ayant choisi telle ou telle péripétie du drame, sans l'embrasser dans toute sa complexité organique.

## Première Partie

### La préparation de la Révolution

(1760-1er mai 1789)

La plus importante peut-être, à coup sûr la plus originale de ces trois parties, on ne peut guère hésiter à la voir dans la première, puisqu'en elle réside l'explication profonde des faits qui se déchaînent à partir de mai 1789. De plus, son étude promet à la sagacité et à la découverte le butin le plus abondant. Trop souvent, pour esquisser les temps prérévolutionnaires, on s'en rapporte aux plaintes et aux regrets des dépossédés, des victimes du schisme et de la persécution. L'impression des maux subis dans les années tragiques colore d'une teinte d'idylle le passé, gros pourtant des désastres

qui ont suivi. Le véritable historien doit s'en défendre et résister quoi qu'il lui en coûte, à l'assentiment de la compassion. Il doit plonger résolûment dans la masse, presque entièrement inexplorée encore, des témoignages qui établissent le véritable état de la religion et de l'Église pendant les deux dernières décades de l'Ancien Régime.

Sur ce point surtout, un ensemble de monographies diocésaines bien conduites doit apporter à l'histoire les progrès les plus substantiels. Tâche aussi difficile qu'importante. Il s'agit, non pas encore de faits éclatants et dramatiques, mais de tendances, de remous presque insensibles dans un courant qui commence de gonfler, de mouvements d'idées, d'expressions d'opinion, d'aspirations parfois aussi vagues que passionnées, de rapports compliqués avec tous les ressorts du corps social. En dehors des archives officielles, qui opposent souvent à la recherche la barrière monotone d'un protocole banal, le voile d'une politesse uniforme et trompeuse, il existe assurément, inconnus encore et inexploités, des documents privés, plus expressifs, plus savoureux. Ils seront d'un grand secours : souvenirs, correspondances, essais, mémoires et plans.

En particulier, on ne saurait exagérer l'importance de tout ce qui se rapporte à l'activité des sociétés de pensée. Leur pullulement, surtout à partir de 1760, contribue principalement à répandre, sous forme portative et accessible aux intelligences moyennes, jusque dans les plus lointaines provinces, les idées-forces qui feront bientôt sauter l'antique édifice. Sous les noms les plus divers, les étiquettes les plus inoffensives en apparence, on s'y occupe avant tout de donner, suivant les nouvelles formules *éclairées*, la recette du bonheur universel; et par conséquent de mettre en poudre la tradition. A l'exemple des loges, qui sont la forme idéale de toutes ces parlotes, on s'y enivre avec orgueil du plaisir de raisonner sans frein, en rejetant tout impératif moral et religieux. Telle se présente, en réseau serré, la propagande philosophique. Dans les élucubrations sorties de ces ateliers de pensée libre, à travers tout ce fatras, on peut saisir fréquemment des témoignages bien autrement révélateurs que les actes officiels et leurs mensonges protocolaires.

La large enquête dont nous essayons de donner l'idée peut s'ordonner autour de cinq chapitres principaux :

1. Personnel ecclésiastique, y compris les ordres mendiants et les clercs réguliers. — Le recrutement : séminaires, études, œuvres d'enseignement. — Relations du bas clergé avec l'évêque. — Persistance de l'esprit janséniste.

2. Ministère paroissial. *Status animarum*, la pratique religieuse, les moyens et les obstacles. — La torpeur de la foi et la décadence des concepts moraux : sort étrange du mot *vertu* chez les disciples de J.-J. Rousseau. — S'il y a lieu, rapports avec les protestants.

3. Les biens d'église. Les dîmes. — La querelle des portions congrues. — Procès et conflits de juridiction. — Les richesses du Clergé et l'opinion publique.

4. La vie religieuse dans le diocèse. État des abbayes et des couvents. — Mesures de suppression et d'union imposées par la commission des réguliers.

5. État des esprits, clergé et fidèles. Ravage des idées nouvelles. — Nombre, importance, composition, activité des loges et des sociétés de pensée. — L'opposition des curés aux évêques. — La part prise ou subie par le Clergé dans les différentes émeutes locales. — La rédaction des cahiers et les élections aux États généraux.

Comme il est naturel, la documentation devient très abondante à partir de février 1788, quand Brienne fait appel aux suggestions de l'opinion *éclairée*. C'est une avalanche de propositions, de plaintes, de réclamations, de projets chimériques. Cette marée réformatrice s'enfle encore au retour de Necker, fin août 1788.

## Deuxième Partie

### La décomposition, le schisme et la persécution

(Mai 1789-juillet 1794)

La deuxième partie, la Révolution en acte, est incontestablement la mieux connue. Mais toute la lumière se concentre sur Paris. Ce qui est capital dans notre sujet, et moins raconté jusqu'ici, tout au moins jusqu'au schisme, c'est de savoir comment les principales péripéties politiques ont été accueillies en province, quels changements elles ont provoqués, plus ou moins vite, dans le sort des choses et des personnes. Il y a eu, après les pires journées, des îlots de calme au milieu de l'effervescence. La scène, d'autre part, changeait avec tant de rapidité, qu'il est plus nécessaire que jamais de distinguer soigneusement les temps. Les témoignages divers doivent être rapportés aux circonstances de la manière la plus précise et la plus indiscutable, sous peine d'aboutir à de véritables contre-sens. Ce qui était vrai, par exemple, de l'état des esprits en août 1789, ne l'est plus en octobre. Les repentirs sont fréquents, et parfois en

sens contraire. Généraliser la signification d'une impression recueillie à une date donnée, c'est un écueil que l'on n'a pas toujours évité dans les travaux antérieurs.

C'est également une fréquente source d'erreur que de transporter, d'un lieu dans un autre, par une tendance trop naturelle à l'analogie, tel ou tel tableau. Enfin, les émotions ne se propageaient pas avec une vitesse égale; elles obéissaient, avec de curieux caprices, à la loi de la plus grande pente, c'est-à-dire aux dispositions plus ou moins empressées de l'opinion publique; le courant s'en trouvait ralenti, voire détourné, par des zones de résistance ou d'indifférence. Autant de nuances à dégager dans une peinture en apparence uniforme. Par exemple, il est un phénomène révolutionnaire des plus importants, resté jusqu'ici dans une ombre énigmatique; seules, des études locales bien conduites peuvent l'élucider : c'est l'éruption et la propagation de ce qu'on appelle la Grande Peur, fin juillet 1789, et qui a tant fait pour l'ébranlement définitif des autorités locales traditionnelles, la dissolution du lien social et l'extension de la propagande révolutionnaire.

Quelles subdivisions doit-on proposer, en cette seconde période ? On ne peut que les suggérer, sans prétendre en donner une liste complète, encore moins un état *ne varietur*. La grande préoccupation sera de ne se point laisser entraîner par le torrent des grands événements, et de ne point admettre d'hiatus dans l'exposition locale qu'il en faut procurer :

1. De la réunion des États généraux à la fin d'octobre 1789, au moment où l'Assemblée et le Roi sont prisonniers de l'effervescence parisienne. — Le Clergé est dénoncé comme aristocrate par la faction d'Orléans. Du mois d'août 1789, date le sobriquet injurieux de calotin, réservé aux ecclésiastiques; la haine du Clergé est à ce moment le grand moteur révolutionnaire. — C'est alors qu'il faut commencer de suivre la transformation des loges maçonniques en clubs ouverts, qui recevront bientôt le nom de Jacobins, à l'instar de la Société-mère de Paris. Aux quelques exemples déjà connus, il n'est pas douteux qu'on n'en puisse ajouter beaucoup d'autres.

2. Des premières menaces contre les biens d'église (octobre 1789), jusqu'aux mesures accomplies de confiscation (avril 1790). Réactions locales provoquées par ces mesures. — Déception brusque des bonnes volontés qui s'étaient partout affirmées après le 4 février 1790, aux cérémonies du serment civique. — Émotion, à la suite du refus, par l'Assemblée, de déclarer la religion catholique religion nationale (13 avril) : premier formulaire politique de l'anticléricalisme; premiers

efforts, d'un côté et de l'autre de la barricade, pour lier étroitement le sort de la religion à celui de la monarchie.

3. Le point crucial du conflit : la Constitution civile du Clergé (mai-décembre 1790). — Premières escarmouches : les rivalités locales à propos de la nouvelle répartition administrative en départements et en districts. — Le mouvement fédératif, ses caractères très divers suivant les lieux. — La question du serment schismatique dans le Clergé paroissial. — La suppression des vœux de religion.

4. Les élections d'évêques et de curés constitutionnels. La division du clergé (on sait combien les statistiques des jureurs et des non-jureurs sont restées incomplètes ou vagues, ou même truquées). — Les incidents causés par l'installation du clergé schismatique. Les polémiques locales; leur caractère politico-théologique, une recrudescence du gallicanisme. — Difficultés d'application de la loi du 7 mai 1791, permettant la location des églises vacantes par les catholiques.

5. La persécution commence en réalité, après l'acceptation de la Constitution par le Roi, et la fin de la Constituante. Politique anticatholique des Girondins, maîtres de la Législative de septembre 1791 à septembre 1792. — Le clergé constitutionnel est soutenu officiellement. — Aggravation du serment, étendu à tous les prêtres indistinctement (février 1792). Emprisonnement des insermentés, appelés légalement réfractaires. — Le serment dit « de liberté et d'égalité » (août 1792), trop tardif pour sauver les restes du ministère catholique. — Les massacres de septembre 1792, et la proscription en masse du clergé fidèle.

6. Sous la Convention, jusqu'à thermidor (juillet 1794). Les cultes révolutionnaires. La Raison et la Montagne dans les églises. La rage de déchristianisation. — Désagrégation du clergé constitutionnel, en proie aux défections. Étendue et répercussions locales de l'apostasie. — Le clergé orthodoxe en exil. Confusion voulue des déportés et des émigrés. — Efforts des évêques pour maintenir, en leur absence, l'autorité et le ministère. Actes de Londres, septembre et octobre 1793. — L'héroïsme des missionnaires à l'intérieur, pendant la Terreur, la guillotine. — L'apostolat dans les ruines. Thermidor.

## Troisième Partie

## Vers le Concordat

(Juillet 1794-1804)

Là commence la troisième période de l'histoire diocésaine pendant la Révolution. On pourrait être tenté de l'arrêter au

seuil de l'année 1800, juste au moment où le 18 brumaire écarte définitivement le spectre du désordre, avant que les mesures préliminaires du Concordat aient provoqué une sorte de schisme, au rebours du premier, parmi l'épiscopat qui avait supporté jusque-là les épreuves dans l'union des mêmes sacrifices. Mais l'établissement des sièges concordataires, comme l'activité du clergé restauré, sont mêlés trop essentiellement au passé immédiat, pour qu'il soit loisible, en bonne logique, de les renvoyer à une étude ultérieure. Il faut savoir ce qu'il advint au premier calme des institutions et des hommes roulés par la tempête. Mais, bien entendu, il ne saurait être question, à propos des applications locales du Concordat, de le raconter à nouveau. Il suffira de rappeler brièvement ce qui est nécessaire à la clarté et à la cohésion du sujet. De même, il serait hors de proportion de s'engager dans le détail des fastes concordataires; par exemple, de s'enfoncer dans la question des articles organiques; il faut la laisser au XIXe siècle, comme le premier épisode du grand problème qui le remplit tout entier, des rapports entre les deux pouvoirs, civil et religieux.

Montrer simplement les nouveaux évêques et leur clergé bigarré, prêts à vivre et à agir sous la tutelle du nouvel instrument diplomatique, telle est la conclusion nécessaire, mais suffisante, d'une histoire religieuse de la Révolution.

Il est peut-être à propos de signaler quelques difficultés spéciales inhérentes à la matière de cette troisième partie. Au milieu des luttes acharnées entre factions, luttes jamais décisives et toujours renaissantes, jusqu'au magistral silence imposé par Brumaire, les pièces officielles, plus encore peut-être que dans la période précédente, ne sont trop souvent que l'expression du parti triomphant, expression non soumise aux faits mais arrangée d'après le but poursuivi et l'idéal prétendu. Il est impossible de se référer à cette documentation, sans une attentive critique préalable, sans une minutieuse remise en place, sous peine de naïveté ou de parti-pris.

D'autre part, du fait que la législation persécutrice, non abrogée, menace toujours, les pasteurs et les ouailles se sont vus obligés le plus souvent à une fidélité, sinon traquée comme avant Thermidor, du moins précautionneuse et prudente. Aussi ne peut-on espérer découvrir une abondance de témoignages directs. Autant les relations contemporaines sont nombreuses, qui documentent sur la vie du clergé en exil, autant elles sont rares sur l'état et le train quotidien de la religion en France. Ajoutez à cela que les actes épiscopaux

eux-mêmes sont, on le comprend, fort clairsemés. On rencontrera plus souvent, il est vrai, beaucoup de traditions locales; la plupart se sont transmises oralement ou bien n'ont été que tardivement rédigées; il serait également fâcheux de les adopter sans discernement et de les négliger en bloc.

Pendant cette troisième période, l'harmonie fraternelle entre les prêtres fidèles a été constamment soumise à une dure épreuve. Une discussion s'est élevée, ranimée sans cesse, rendue plus aiguë, à mesure que semblaient se rapprocher les espérances d'une restauration religieuse en France. En voici le sujet : quelle attitude prendre à l'égard des serments successifs demandés aux prêtres par les différents pouvoirs issus de la Révolution ? Les deux premiers, celui du 27 novembre 1790 imposé par la Constitution civile du Clergé, celui du 16 novembre 1791, qui est le même étendu à tous les prêtres, même les non-fonctionnaires, ces deux premiers, dis-je, avaient été regardés comme schismatiques sans discussion possible. Ils avaient opéré le partage entre les consciences fidèles et les autres. Si le roi lui-même avait sanctionné le premier, il avait risqué sa couronne à ne pas accepter le second. Ce courage tardif avait achevé de libérer les âmes, et de les rattacher au devoir.

Mais après le 10 août 1792, le trône étant devenu vacant, ces serments avaient été remplacés le 14 août, par celui « de liberté et d'égalité », exigé de tous les fonctionnaires et pensionnés de l'État. La nouvelle formule ne pouvait sauver le clergé paroissial, condamné sans appel; mais elle pouvait servir à beaucoup de prêtres et d'anciens religieux, titulaires d'une pension. De bons esprits y virent un moyen de maintenir un apostolat, précaire il est vrai, mais rendu plus indispensable encore par la gravité des circonstances. Mais d'autres, en grand nombre, rejetèrent le nouveau serment parce qu'il n'était pas prêté au nom du Roi, et que liberté et égalité étaient fort suspectes de la part de ceux qui prétendaient les garantir. Telle est la première controverse élevée au sein du clergé orthodoxe. La question politique envenime la question purement religieuse. La persécution aveugle rendait alors, il est vrai, le débat assez platonique. Aucun prêtre, comme tel, n'avait droit à l'abri de la loi.

Il n'en sera plus de même après Thermidor, quand les prêtres commencent à rentrer. Ceux qui s'obstinent à ne pas séparer le trône de l'autel, repoussent également les serments demandés par la Convention thermidorienne, prairial an III et 7 vendémiaire an IV. Se résignent à les prêter, au contraire, ceux qui considèrent avant tout les intérêts des fidèles pri-

vés de culte, et l'urgence de maintenir à tout prix la mission de l'Église.

La formule de haine à la royauté, exigée par le directoire après fructidor an V ne refait qu'un instant l'unanimité dans le clergé soumis de nouveau à la persécution. Elle se brise derechef, quand le Consulat se borne à demander aux prêtres une promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII. Dans la résistance obstinée, se comptent déjà tous les adversaires irréductibles du Concordat.

Il ne s'agit pas ici simplement de mots, mais de réalités tragiques. La renaissance de la religion, quoiqu'on en ait, se trouve alors intimement liée à l'attitude du clergé vis-à-vis du pouvoir civil. Pour l'histoire de cette troisième période, on peut donc prendre comme fil conducteur la succession des différents serments imposés après Thermidor. Ce point de vue offre l'avantage d'unir étroitement l'histoire religieuse à l'histoire générale. Les progrès et les reculs de l'opinion modérée se répercutent aussitôt sur les développements et la renaissance de la vie catholique.

De là, il est pertinent de tirer la division proposée :

1. La rentrée des prêtres en 1794. Leur activité jusqu'à Fructidor an V. — Le ministère fécond du clergé orthodoxe, grâce à la prestation des serments proposés par la Convention. Les accusations de royalisme. — Les élections du printemps de l'an V faites en beaucoup d'endroits sur le mot d'ordre : *les cloches chanteront-elles?*

2. Le coup d'État de Fructidor et le serment de haine à la royauté. La persécution se rallume. Les pontons de Rochefort et la Guyane. — La loi des suspects remise en vigueur. — La concurrence des Théophilanthropes. Deux années lamentables, l'an VI et l'an VII.

3. Le 18 Brumaire, le Consulat, la promesse de fidélité. — Après Marengo, les *Te Deum*, l'empressement du clergé, une véritable renaissance du culte. — Les prodromes du Concordat. — Les états du Clergé dressés par les préfets en 1801. — Pâques 1802.

4. Installation du clergé concordataire; nouvelle circonscription des évêchés et des paroisses. — L'amalgame avec les débris du clergé constitutionnel. S'il y a lieu, naissance de la Petite Église, mouvement de résistance gallicane et royaliste. — Situation des édifices religieux et des presbytères. — Les oppositions des administrations locales, restes du jacobinisme.

5. Affermissement de la nouvelle église concordataire. Les suppléments de circonscriptions paroissiales. — La renais-

sance des fabriques. — Les confirmations en masse. — Le recrutement et le sort des prêtres assurés; bourses et exemptions de service militaire accordées aux séminaristes. — L'État prend à sa charge (11 prairial an XII), le traitement des desservants laissé d'abord à la bonne volonté des communes. — Le pape en France, témoin auguste de la restauration de l'Église.

## BIBLIOGRAPHIE

Nous nous sommes proposé, dans les pages qui précèdent, d'envisager théoriquement ce que pourrait être une histoire religieuse *complète* de la Révolution dans un diocèse. On comprendra donc que nous ne donnions pas la bibliographie des différentes études, toutes fragmentaires, qui ont paru autour du sujet. La plupart de ces études s'appliquent d'ailleurs à la deuxième partie de notre plan, et plus particulièrement encore à la Terreur et à sa reprise sous le Directoire. Presque chaque diocèse, ou plutôt chaque département a trouvé, en cette matière, un chroniqueur parfois prolixe, peu assujetti aux règles sévères de l'histoire et moins encore peut-être à celles de la composition. L'abbé Sicard, dans son grand ouvrage sur *l'Ancien clergé de France* (surtout t. II et III) s'est beaucoup servi de ces compilations locales parues presque toutes dans la seconde moitié du XIXe siècle. On peut encore les consulter avec profit. Parmi les meilleures, citons seulement quelques exemples :

Édouard FLEURY, *le Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution* (Paris, 1853, 2 vol. in-8°).

Dom Paul PIOLIN, *l'Église du Mans pendant la Révolution.* Mémoires sur la persécution religieuse à la fin du XVIIIe siècle (Le Mans, 1871, 4 vol. in-8°).

Jules SAUZAY, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits* (Besançon, 1867-1878, 10 vol. in-16).

Paul MUGUET, *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution, 1789-1803* (Châlon-sur-Saône, 1897, 3 vol. in-8°). — Le tome Ier est de l'abbé Bauzon.

En ce siècle, marquant un progrès très net, sous l'influence de la renaissance des hautes études provoquée par les Instituts catholiques, des ouvrages ont paru qui répondent davantage aux exigences de la critique. Quelques-uns sont de remarquables thèses de doctorat. Citons encore sans prétendre donner une liste complète :

Abbé Paul PISANI, *l'Église de Paris et la Révolution* (Paris, 1908-1911, 4 vol. in-12).

Abbé Émile SEVESTRE, entre autres savants essais : *Étude critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie, 1787-1801* (Paris, 1916, in-8°).

Abbé Joseph CHARONNOT, *Mgr de La Luzerne et les serments pendant la Révolution* (Paris, 1918, in-8°).

Abbé M. GIRAUD, *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV* (La Flèche, 1920, in-8°). Thèse remarquable à laquelle il convient de joindre la thèse complémentaire : *Levée d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793* (Le Mans, 1920, in-8°).

E. LAVAQUERY, *le Cardinal de Boisgelin, 1732-1804* (Paris, 1921, 2 vol. in-8°), où l'on trouvera des indications sur les trois parties d'une histoire religieuse de la Révolution.

Hervé POMMERET, *l'Esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution, 1789-1799* (Paris, 1921, in-8°).

J. CHARRIER, *Histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution* (Paris, 1927, 2 vol. in-8°).

Charles JOLIVET, *la Révolution dans l'Ardèche, 1788-1795* (Lyon, 1930, in-8); *l'Agitation contre-révolutionnaire dans l'Ardèche sous le Directoire* (Lyon, 1930, in-8°).

Sur des points plus particuliers :

Maurice DOMMANGET, *la Déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise, 1790-1801* (Besançon, 1918-1922, 2 vol. in-8°).

Charles PORÉE, *Cahiers des curés et des communautés ecclésiastiques du bailliage d'Auxerre pour les États généraux de 1789* (Auxerre, 1927, in-8°).

J. GALLERAND, *A l'assaut d'un siège épiscopal. Thémines et Grégoire au début de 1791* (Blois, 1923, in-8°); *les Cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher, 1794-1802* (Blois, 1929, in-8°).

E. LAVAQUERY,
docteur ès lettres.

---

# LES PRÊTRES FRANÇAIS RÉFUGIÉS A LIÉGE EN 1793 ET 1794

A l'époque de la Révolution, le siège métropolitain de Reims était occupé par Mgr Angélique-Alexandre de Talleyrand-Périgord (oncle du célèbre diplomate), choisi comme coadjuteur, dès sa trentième année, par le cardinal de la Roche-Aymon, en 1766, et devenu son successeur en 1777. Élu député aux Etats généraux de 1789, il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et s'exila.

Pendant au moins quatre années de son séjour en Allemagne, de janvier 1795 à 1799, l'archevêque prit pour secrétaire un prêtre de son diocèse, Nicolas Baronnet, né à Reims, le 13 octobre 1744, gradué en théologie, curé de Cernay-en-Dormois (Marne) depuis 1784, qui avait été déclaré déchu de son titre pour prestation d'un serment conditionnel, limité aux lois « d'ordre politique », et, du fait de cette restriction, considéré comme non valable. En conséquence, Baronnet fut contraint d'abandonner sa cure; il se retira dans sa famille, à Reims, où il prenait, le 11 octobre 1791, un passeport de « déportation ». Il dut se rendre d'abord en Belgique et passa ensuite en Allemagne, sur l'invitation de Mgr de Talleyrand. Revenu dans sa cure, après le Concordat, il y mourut le 17 janvier 1820.

Esprit clair et méthodique, informateur consciencieux, Baronnet recueillit avec soin, au cours de ses années d'exil, tous les renseignements qu'il put se procurer sur l'attitude gardée par chacun des membres du clergé rémois en face de la Révolution.

Nous en avons la preuve dans un « Recueil » rédigé par lui et conservé aux Archives de l'archevêché de Reims. C'est un petit registre in-12, relié en veau, comprenant 290 pages non chiffrées, dont 61 blanches, écrit tout entier de la main de Baronnet et portant sur la feuille de garde cette mention tracée d'une main différente : « Ce Recueil a été écrit par feu M. l'abbé Baronnet, ancien curé de Cernay-en-Dormois. »

Le document comprend deux parties. La première partie contient le « Tableau ecclésiastique du clergé du diocèse de Reims, séculier, régulier, insermenté et assermenté ». Ce tableau est suivi d'une nomenclature d'intérêt plus général, —

que nous publions, — celle des ecclésiastiques français réfugiés à Liége (où Baronnet séjourna lui-même), en 1793 et 1794. Elle se compose de huit cent quinze noms, et les prêtres qui y sont inscrits appartenaient à soixante-seize diocèses. Parmi eux se trouvaient trois futurs évêques : de Latil, de Cosnac, d'Andigné, cinq abbés réguliers et une trentaine de vicaires généraux.

Nous reproduisons intégralement cette nomenclature en conservant l'ordre alphabétique des diocèses et des listes de noms qui, dans l'original, sont inscrits sur une ligne les uns au-dessous des autres.

Chanoine A. Frézet.

## *Table alphabétique par diocèse des noms de MM. les Ecclésiastiques français qui ont obtenu à Liége des admissions en 1793 et 1794*

**Aire.** — Cugnac (Pierre de), vicaire général.

**Aix.** — Porre de Montmayau (Jean, Joseph, Auguste), prêtre.

**Alais.** — Saint Chamas (Louis, Auguste de), vicaire général.

**Amiens.** — Bellanger (Jean, Philippe, Nicolas), curé; — Bouteiller (Claude, Paul), prêtre; — Dumongeville (Martin, Candide, Flammidien), curé ; — Dargnies, vicaire général; — Demailly (...); — Denis-Picard (...); — Dupré (René), curé; — Fusellier (Jean), curé; — Goyer (Victor, Alexandre), prêtre; — Grevet (Jean, François, Antoine), prêtre; — Leclerc (Benoît), carme; — Lefebvre (Pierre), curé; — Lefebvre (Jean, François), curé; — Leuillier (Nicolas), curé; — Machy (Charles, François), curé; — Marquet (Hubert), prêtre; — Poujol (Florimond), chanoine; — Renard (Louis, François), prêtre.

**Angers.** — Duhamel (Guillaume lemorre (*sic*), chanoine; — Duval (Nicolas), chanoine; — Mayer (Joseph), prêtre; — Praticon (Ignace), curé; — Tonnellier (Jean, Jacques), prêtre; — Toupelin (Christophe), chanoine régulier; — Trottier (Nicolas), curé.

**Angoulême.** — Chavigny (Jean-Baptiste), curé; — de L'hote (Jérôme), curé; — Guilhault Ducheseaux (Gabriel), curé; — Sicard (Jean, Paul), prêtre.

**Arras.** — Autrique (Charles), curé; — Bachelet (Charles, Ghislain), chanoine régulier; — Bequet (Placide, Joseph), chanoine régulier; — Bérenger (Pierre, Alexandre, Henry), sous-diacre; — Chamouin (Jean, François), curé; — Cloez (Étienne), chanoine régulier; — Colbault (Amand, Joseph), prêtre; — Crepyn (...), prêtre; — Dauchy (Patrice), abbé de Choques; — Dazin (...), religieux de Saint-Vaast ; — Debay (Constantin), carme; — Delié

(Jean, Guillaume), curé; — Deliège (Jean-Baptiste), chanoine régulier; — Despretz (Bruno), chartreux; — Deveaux (Louis), curé; — Dubois (Jean, Philippe), curé; — Duchatelet (François, Joseph), prêtre; — Dumont (Louis, Joseph), prêtre; — Duvel (Pierre, Charles), chanoine; — Flayolet (Louis, Joseph, Constantin), prêtre; — Genel (...), prêtre; — Gouliart (Jacques, Joseph), prêtre; — Grégny (Jean-Baptiste), curé; — Hermand (Charles, François), prêtre; — Hiolain (Charles, Joseph), curé; — Jarry (Pierre, François, Théophile), chanoine; — Lebeau (Isidore), religieux; — Lebeau (Louis), prêtre; — Lefebvre (Louis), curé; — Lefrère (...); — Lagoux (...); — Legentil (Romain), prêtre; — La Guillière (Célestin), capucin; — Mirellet (Vaast, Dominique), prêtre; — Poche (Augustin), curé; — Rodde (Jean-Joseph), curé; — Roussel (Louis, Armand, Joseph), curé; — Senez (Jacques, Joseph), président du Séminaire des Evêques (?); — Sibille (Alexandre, Joseph), prêtre; — Tabary (Floride), abbé régulier; — Vetinant (André, Louis, Joseph), curé; — Walflart (Thomas), carme.

**Avignon.** — Povver (François), chanoine.

**Avranches.** — Bouvet (Jean, Baptiste, François), prêtre; — Lerebours (...); — Piton (Jacques, Aubin), prêtre; — Mottet (Philippe, Michel), curé.

**Autun.** — Jacquet (...); — Lombart (Jacques), prêtre.

**Auxerre.** — Perreau (...).

**Bastia.** — Bison (Laurent), vicaire général.

**Bayeux.** — Cairon (Pierre, Philippe, François), curé; — Cucy (François, Alexandre de), vicaire général; — Delaramé (François, Louis), curé; — Desert (Charles, Hyacinthe), prêtre; — Dunier (André, François, Adrien), professeur à l'Académie; — Eyme (Joseph, Paul), curé; — Hervieu (Jean), prêtre; — Moulin (Michel), curé; — Martin (Antoine), cordelier; — Perrin (...); — Outin (Pierre), capucin; — Vigotte (Pierre, Michel), capucin.

**Bazas.** — Butel (Pierre), vicaire général; — Teyssier d'Orfeuil (Jean, Joseph), curé.

**Beauvais.** — Cosnac (Jean, Joseph, Marie, Victoire de), vicaire général[1]; — Leroux (Jean-Baptiste), prêtre; — Motel (Louis, Gabriel), prêtre; — Pavin (Louis, Nicolas, François), curé; — Queste (Jean-Baptiste), prêtre.

**Besançon.** — Brocard (Benigne), prêtre; — Duroch (Pierre, Joseph), prêtre; — Parizot (Jean-Baptiste).

**Béziers.** — Daydé (...).

**Blois.** — Godart (Antoine), prieur-curé; — Martilière (Louis,

1. Né au château de Cosnac (Corrèze), le 24 mars 1764, l'abbé de Cosnac, parent de Mgr de La Rochefoucauld-Bayers, martyr des Carmes, évêque de Beauvais, qui le pourvut d'un canonicat de son église cathédrale et le prit comme vicaire général, s'était réfugié, en 1792, en Angleterre. Il ne rentra en France qu'au Concordat; fut nommé alors curé de Brive-la-Gaillarde, devint, en 1819, évêque de Meaux; promu à l'archevêché de Sens en 1830, il mourut en son château natal de Cosnac le 24 octobre 1843 et fut inhumé dans sa métropole.

Guillaume), prêtre; — Raffarin (Jean, Louis), curé; — Simonet (Nicolas, Onézime), chanoine régulier.

**Boulogne.** — Pochet (...).

**Bourges.** — Delafeuillie (...).

**Cahors.** — Gimel (Élie, Philippe), prêtre; — Vaire (Jean), prêtre.

**Cambrai.** — Boulmant (François), prêtre ; — Boniface (...); — Cattiaux (Henry, François), carme; — Cauchy (Jacques, Joseph), curé; — Debruière (Ferdinand), religieux ; — Decambray (Georges), capucin; — Defranqueville (...), chanoine; — Delbar (Ignace, Antoine), curé; — Deltour (Amand), religieux; — Desmaretz (Nicolas, François), curé; — Denise (Maur), religieux; — Desenne (Charles, Bon), chanoine; — d'Houdain (Jean, Félix), religieux; — Don (Sulpice), capucin; — Dorennes (Florent), prêtre; — Duparc (...); — Dusol (Claude), sous-prieur de Mareilles; — Fournier (Bernard), religieux; — Goubet (Gaspard), religieux; — Guion (Jean-Baptiste), prêtre; — Hallerbacq (Jean-Baptiste), chanoine; — Husdez (Georges), religieux; — Joseph (...), capucin; — Legrand (Gabriel, Joseph), religieux; — Martial (...), capucin; — Mary (Alexis), religieux; — Moreau (Félix), curé; — Noreu (Jean, Chrysostôme), curé; — Peuvion (Alexandre), abbé; — Porée (Jacques, Joseph), professeur; — Richez (Joseph), religieux; — Savary (Liévin, Joseph), prêtre; — Sennepart (Maur), abbé; — Tuboix (Gérard), religieux; — Valentin (...), capucin; — Watiez (Urmez, Marie), curé.

**Castres.** — Defontenay (Louis, Abel).

**Châlons.** — Andigné (Louis, Jules, François d'), vicaire général[2]; — Baty (...), curé; — Brunet (François, Florentin), prêtre; — Brisson (Pierre), chanoine; —Cachiet (...), augustin; — Chaulaire (François, Joachim), curé; — Coutenet (Nicolas), prêtre; — Despocq (Jean-Baptiste), prêtre; — Didier (Charles, Joseph, curé; — Franchimont (Ignace), curé; — Garnier (Jean-Baptiste), curé; — Geoffroy (Jean, Claude, Éloi), prêtre; — Hencart (Arnould), prêtre; — Hénon (Pierre, Célestin), prêtre; — Hézet (Philippe, François), chanoine régulier; — Hubert (Henry, Remy), curé; — Lapierre (Paul, Augustin), prêtre; — Leclerc (Jean-Baptiste, Hyacinthe), prêtre; — Jourdain (Jean, Bonaventure), curé; — Joyeux (Antoine), curé-prieur; — Malherbe (Antoine de), vicaire général; — Malicet (...); — Matthieu (François); — Maudry

2. Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneuf, né au château de l'Isle-Briant, paroisse du Lion d'Angers (M.-et-L.), le 4 mai 1756, d'une vieillle famille angevine, représentée encore de nos jours, devint, après le Concordat, vicaire général de Mgr de Boulogne, évêque de Troyes. Lors de l'incarcération, par ordre de Napoléon, de ce prélat, l'abbé d'Andigné donna sa démission de ses fonctions et se retira à Paris. Louis XVIII le désigna pour le siège de Nantes en 1817, préconisé le 1er octobre de cette année, il ne put être sacré que le 17 octobre 1819, par Mgr de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons, futur archevêque de Toulouse et cardinal. Mgr d'Andigné mourut à Nantes le 2 février 1822 et fut inhumé dans sa cathédrale.

(Claude), prêtre; — Miltet (...); — Mollevault (...); — Renard (Louis, Hugues), curé; — Renault (Pierre, Martin); — Richard (Jean-Baptiste), prêtre; — Spy (Nicolas, François, Auguste).

**Chartres.** — Audonneaux (Jacques, Alexandre), curé; — Billet (Mathieu, Jacques), prêtre; — Blanquet (Louis), curé; — Boniteau (Jacques, Pierre), chanoine régulier; — Buttel (Pierre, François), curé; — Dalle (Louis), prêtre; — Devillane (Philippe, Urbain), chanoine; — Dumetz de Fromentel (Jean, François), prieur-curé; — Ferrand (Jean), prêtre; — Fortier (Guillaume), prêtre; — Gattechut (Pierre, Guilllaume), curé; — Laurencin (Louis, Joseph), prêtre; — Legros (Augustin), prêtre; — Maussey (Bernard de), chanoine; — Royer (...).

**Coutances.** — Capelle (Jacques, Michel), prêtre; — Guillemette (Joseph, Jacques).

**Dax.** — Deseze (Louis, Pierre), vicaire général.

**Dol.** — Glemot (François, Samson), curé.

**Embrun.** — Delavernay (Charles, Emmanuel), vicaire général.

**Évreux.** — Bourlet (Michel, Bernard), curé; Crosnier (Louis), curé; Desvaux (Pierre), curé; Dorléans (Jean, Henry), chanoine; — Druet (Jean, René), curé; — Duval (Jacques, François), curé; — Faucon (Thomas, Charles), curé ; — Gomeu (Aubin), curé ; — Beion (François), prêtre; — Langlois (Philippe, Maxime), prêtre; — Gomard (Robert), prêtre; — Lefebvre (Pierre), prêtre; — Roucy (Jean-Baptiste, Henry, Marie de), vicaire général ; — Yver (...).

**Grasse.** — Blondeau de Laurière, vicaire général.

**Langres.** — Astier (Marie, François), prêtre; — Blanchoin (Simon, Bernard); — Philbert (...), chanoine; — Blanchot (Edme), curé; — Bonjean (François), chanoine; — Berdot (François), chanoine; — Brigault (François), curé; — Carbillet (Nicolas), curé; — Caumont (Benigne), prêtre; — Audrecourt (Jacques, Gabriel, Richard de), prêtre; — Daubrive (François), curé; — Desermont (Louis, Joseph), prêtre; — Duruisseaux (Daniel), récollet; — Dutrajet (Julien), religieux; — Giraut (François), prêtre; — Gobert (François, Étienne), curé; — Henry (Dominique, Nicolas), prêtre; — Henry (Nicolas), prêtre; — Henry (Dominique), curé; — Laurent (Julien), curé; — Lecolier (Jean), curé; — Mallarme (Jean-Baptiste), prêtre; — Martinot (Nicolas), prêtre; — Matthey (...); — Mouginot (Alexandre), prêtre; — Peltret (Benigne), chanoine; — Peltret (Thierry), religieux; — Pontgerard (Simon, Marc), profès; — Regnier (Nicolas), curé; — Rouget (Nicolas), curé; — Royer (Nicolas), curé; — Sauvage (Étienne), chanoine.

**Laon.** — Bourbier (Pierre, Charles, François), chanoine; — Bretonne (Pierre), curé; — Carton (Pierre, Nicolas), chanoine; — Duguet (Joseph), curé; — Mambour (Philippe), curé; — Mauclaire (Jean-Baptiste), curé ; — Patouillart (Nicolas), curé; — Potier (Remy), chanoine; — Rambourg (Jean), curé; — Roger (Pierre, Nicolas), curé; — Thomassin (Jean), chanoine.

**Liége.** — Bienmercée (Joseph), récollet; — Dujardin (Agapit),

récollet; — Dujardin (Agathon), récollet; — Fiesvet (Ange), récollet; — Gérard (Jean, Joseph), prêtre; — Herbicq (Élisée), récollet; — Herbert (Jacques, Laurent), prêtre; — Pierrard (Pierre, François), prêtre; — Waroquier (Nicolas), récollet.

**Limoges.** — Delhomme (Étienne), prêtre; — Pradel (Eutrope, Alexis de), vicaire général.

**Lyon.** — Blanc (Charles), curé; — Briel (Louis, Benoît), prêtre; — Sauzay (Claude), prêtre.

**Lisieux.** — Cavelier (Pierre, Louis), curé; — Chausson (Pierre), prêtre; — Hermier (Jean-Baptiste), curé; — Hervieux (Pierre, Charles), curé; — Hyacinthe (...), capucin; — Coppin (Michel), chanoine; — Jumot (Jacques), prêtre; — Lamidey (Pierre, Philippe), curé; — Lefort (Charles, Jean), prêtre; — Léger (Jacques, Adrien), curé; — Lordin (Nicolas, Benjamin), curé; — Montier (Pierre), prêtre; — Salandre (Pierre, Nicolas), curé; — Watier (Jacques), curé.

**Luçon.** — Potin (Jean-Baptiste), prêtre.

**Mans (le).** — Adam (Guillaume, Henry), prêtre; — Bartholem (Pierre, Arnoult), curé; — Benoit (Pierre, François), curé; — Bouillier (Jean-Baptiste), curé; — Bouttier (Louis, Pierre), prêtre; — Denays (Jean-Baptiste), prêtre; — Dergere (Julien), prêtre; — Dupéron (Joseph, Alexandre), prêtre; — Freulon (Laurent, François), curé; — Gauthier (Mathieu, Joseph), chanoine; — Goussoy (Louis, Joseph), chanoine; — Goyer (Jacques, François), prêtre; — Guyet (René, Joseph), prêtre; — Jardin (Jean, François), curé; — Lefabre (Guillaume, Alexandre), abbé; — Lenoir (François), religieux; — Leroux (François, Jacques), curé; — Papillon (...); — Rabniel (François, Charles), prêtre.

**Meaux.** — Arnould (Renauld), curé; — Bienfait (Claude), curé; — Bizet (...); — Bruno (Jean, Joseph), chanoine régulier; — Bruxelles (Eustache), curé; — Clauzier (Nicolas, François), prêtre ; — Lefebvre (François), chanoine régulier.

**Metz.** — About (Jean, George), curé; — Amyot (Joseph), curé; — Alain (Charles, François), curé; — Bernard (François, Joseph), chanoine régulier; — Boucher (Jean), prêtre; — Brasseur (Nicolas), prieur-curé; — Cahem (...), religieux; — Camus (Michel), sacristain; — Chelin (Claude), prêtre; — Delapierre (Antoine), curé; — Flammand (Théophile), carme; — François (Jean, Hubert, Ambroise), curé; — François (Jacques), prêtre; — Galtier (Louis, Nicolas), prêtre; — Geoffroy (Léonard), curé; — Gérard (André, Bernard), chanoine; — Gergone (Philippe), curé; — Grandmougin (Jean-Baptiste), diacre; — Gravelotte (Louis), curé; — Hauterive (Xavier, François), prêtre; — Heslaut (Charles, Michel), prêtre; — Ignace (...), capucin; — Jacob (Nicolas), chanoine régulier; — Jacquet (Jean-Baptiste), prêtre; — Krantz (Antoine), curé; — Laass (Anne, Philippe, Jean), carme; — Labourey (Charles), chanoine; — Loyauté (François, Martin), prêtre; — Leclerc (Clément), prêtre; — Malherbe (Pierre, Antoine), chanoine; — Manuel (Claude, François), curé; — Marcellin (...), capucin; — Millet

(Hippolyte), carme; — Nicolas (Jacques), curé; — Pieron (Bernardin), bénédictin; — Poirot (Louis), curé; — Pirot (Philippe), Joseph), chanoine; — Pichon (Nicolas), curé; — Richard (François, Antoine), curé; — Roger (Hilarion), capucin; — Saffroy (Nicolas), curé; — Saulce (Charles), prêtre; — Thomas (Ignace), religieux; — Thomas (Pierre), prêtre; — Vallette (Dieudonné, Sébastien), religieux; — Vatrieau (Dominique), carme; — Théodose de Selanges, capucin.

**Montauban.** — Villeneuve (François de), vicaire général.

**Nancy.** — Antoine (Dominique), prêtre; — Antoine (Jean, Nicolas), prêtre; — Balthazar (...), frère capucin; — Cadet (Pierre, Claude), cordelier; — Devillers (Charles, François, Xavier), prêtre; — Enclin (Antoine), prêtre; — Gény (Claude, Marcel), religieux; — Henrion (Jean-Baptiste), curé; — Masson (Jean, Pierre), prêtre; — Mezin (François), prêtre; — Pierron (François, Joseph), prêtre; — Perrin (Nicolas), prêtre; — Raulin (Étienne, Nicolas), curé; — Thiery (Jean, Nicolas), prêtre; — Toye (Etudié), frère supérieur des Écoles; — Toye (Christophe), préfet, frère; — Vasserot (Jean), frère des Écoles chrétiennes; — Vuilemin (Nicolas, François), curé.

**Nantes.** — Hervé (Joseph), curé; — Jean (Christophe, Georges); — Lallement (Jean-Baptiste), prêtre; — Lillebonne (Michel, Marc, Augustin de), vicaire général; — Monty (Joseph de), chanoine; — Motte (Olivier, René, Urvoy de la), vicaire général.

**Noyon.** — Bardeau (Adrien), prêtre; — Becquet (Louis); — Cambronne (Abraham), prêtre; — Charlet (Jean-Baptiste), chanoine; — Dautrevaux (Pierre), prêtre; — Debray (Charles), curé; — Dehem (Jean-Baptiste, Marie), curé; — Delaplace (Calixte), curé; — Delatte (Joseph, Charles), curé; — Gobeau (François, Baptiste), prêtre; — Labitte (Pierre), curé; — Langlet (Antoine), curé; — Lecreux (Louis, Martin), curé; — Maréchal (Pierre), prêtre; — Morelle (Augustin, Henry, Joseph), prêtre; — Persan (Thomas), prêtre; — Quenecourt (Jacques, Joseph), prêtre; — Regnel (François), curé; — Vachy (Eustache), chanoine; — Vasset (Philbert), prêtre; — Vinchon (Clément), prêtre.

**Paris.** — Argent (Claude, Charles, Antoine de), vicaire général; — Beauregard (Jean, Nicolas), prêtre; — Bourgeois (Jean, François), religieux; — Butté (Louis, Étienne), prêtre; — Gadot (Claude, Louis), curé; — Gravet (Nicolas), prêtre; — Jacoby (Nicolas), capucin; — Lambert (Charles, Jean), prêtre; — Le Roy (Adrien), religieux; — Lissorgues (François), prêtre; — Macquet (...); — Masse (Jean, Philippe), curé; — Morillon (Hubert, Antoine, Joseph), prêtre; — Noyel de Parangers (André, Magdelaine), prêtre; — Paschal (Yves, Pierre), curé; — Paulmier (...); — Ronechie (Servais, Toussaint), prêtre; — Thouvenel (...); — Troyer (Léonard), capucin.

**Périgueux.** — Bertin (Louis, Augustin), prêtre; — Joufray (Pierre), curé; — Lespine (Pierre), chanoine.

**Poitiers.** — Bormans (Hermand), chanoine régulier; — Hessé

(Jacques, Gaspard), chanoine ; — Descourt (...); — Deshoulières (François, Martin), curé; — Labour (Jean, Pierre), chanoine régulier; — Lauzon (Claude, Augustin de), chanoine; — Lauzon (Jean, François de), chanoine; — Le Cherf (François, Joseph), chanoine régulier; — Serph Dupuit (...).

**Quimper.** — Audoin (Alexandre, Dominique), chanoine; — Cossoul (Joseph, Charles), vicaire général; — Dumoulin (Alain), curé; — Pinguilly (François, Marie de), curé; — Vallet (Jean-François, Marie), curé.

**Reims.** — Adam (Nicolas, Joseph), curé; — Arbois (Jacques, Thomas), curé; — Archambault (François), chanoine [de Saint-Symphorien]; — Archambault (Paul), prêtre; — Archambault [Pierre, Joseph, curé d'Aigny]; — Aubert (Louis), chanoine; — Balon (Henry), religieux; — Baronnet (Nicolas), curé; — Baty (Pierre), prêtre; — Berthe (Élie), curé; — Berthin (Jean, François, Charles), religieux; — Bevière (Jean-Baptiste), chartreux; — Blondelet (Philippe), curé; — Bonbaron [Jean, Henri, régent du collège de Mouzon]; — Bonnevie (Pierre, Étienne), prêtre; — Boucher (Pierre, Thomas, Antoine), curé; — Bourlois (Charles, Louis), prêtre; — Brasseur (François, Michel), prieur-curé; — Brion (Jean, Nicolas), curé; — Brion (Louis), prêtre; — Bida (Vivent), curé; — Brunet (Esprit), curé; — Brunvarlet [François], prêtre; — Caille [Pierre Caillié, bénédictin, procureur de l'abbaye de Saint-Remi]; — Camiat (Benoît, François), prieur-curé; — Cassiaux (François), curé; — Ceddé (Remy), curé; — Chauchet (Paul), prêtre; — Chanzy (Jacques), prêtre[3]; — Chanzy (Jean-Baptiste), curé; — Charpentier (Gabriel), curé; — Chatez (Basle), diacre; — Cherpin (Jean-Baptiste, Thierry), professeur; — Christophe (Jean, Thomas), curé; — Civet (...); — Collignon (Nicolas), curé; — Cowpter (?) (Marie), abbé régulier; — Coswaren (Marcel), curé; — Coutel (François, prêtre; — Dauphinot (Toussaint), religieux minime; — De Grandpré (Nicolas), prêtre; — Dehaye (Ponce, Pierre), curé; — Deligny (Martin, Remy, Marie), curé; — Demiroy (Louis, Suzanne, François de Paule), chanoine régulier; — Denis (Jean-Baptiste), curé; — Denise [Pierre], carme; — Derosne (Claude, Nicolas), religieux; — Derosne (Louis, Marie), chanoine; — Dervin (Jean, Nicolas), chanoine; — Desaint Pierre (Pierre), capucin; — Desbans (Jean-Baptiste), desservant; — Destez (Henry), prieur-curé; — Destez (Lambert), prieur-curé; — Deville (Mathieu), curé; — Dez [Jean, Louis], prêtre; — Didier (Pierre), curé; — Doury (Paul, Ambroise), curé; — Dronneau (Pierre, Joseph, Marie), prêtre; — Drouin (Nicolas), curé; — Duguet (Joseph, Ferdinand), prêtre; — Dupuis (Nicolas, Louis), prêtre; — Favrel (Remi), prêtre; — Féart (Jean, Remi, Paul), prêtre; — Fleury (Jean), curé; — Forest (Jean-Baptiste), curé; — Foret (Lejeune), prêtre; — Fourteau (Thomas), curé; — Fromentin (Jean, Remi), curé; — Gallet (Nicolas), prêtre; — Gantelet (Jean-Baptiste), curé; — Gennin (Jean,

3. Grand-oncle du général Chanzy, mort chanoine honoraire, ancien professeur au lycée impérial de Reims, le 3 mai 1833.

François), prêtre; — Gérardin (Claude, Nicolas), curé; — Gillet (Jacques), curé; — Grimblot (Charles), chanoine; — Grassière [Jean-Baptiste], prêtre; — Gridaine (Jean, Nicolas), prêtre; — Grimblot (Jacques, Henry), chanoine; — Gruthus (Jean, François, Marie de), prêtre; — Guillemin (Jean, Simon), chanoine; — Jacquemain (Jean, Nicolas), religieux minime; — Jevais (Jean, Pierre), curé; — Jorion (Jean, Louis), curé; — Labbé (Charles), prêtre; — Lambert (Nicolas), curé; — Lambert (Jean-Baptiste), curé; — Landragin (Jean-Baptiste), prêtre; — Langlois (Paul), curé; — Laroche (Jean, Étienne), prêtre; — Leblanc (George), minime, frère; — Le Clerc (Claude), prêtre; — Lefebvre (Joseph, Alexandre), curé; — Lefranc (Pierre, Jacques), curé; — Lefranc (Jacques, Nicolas), prêtre; — Le lièvre (Louis), prêtre; — Lenel Divoiry (Louis), religieux bénédictin; — Lenoir (...), curé; — Livrezaune (Jacques), curé; — Lombart (Martin), prêtre; — Longuet (...), prêtre; — Macquart (Claude, Joseph), prêtre; — Marot (Claude, Étienne), prêtre; — Massé (Remy), curé; — Massigas (Marcellin, Antoine), chanoine; — Mauclerc (...), chanoine; — Mauroy (Étienne), prêtre; — Moisson (Louis), chanoine; — Morin (Jean-Baptiste), prêtre; — Mouret (François), chanoine; — Paté (Pierre), curé; — Paté (Jean), curé; — Perrin (Adolphe, Nicolas), curé; — Perrin (Jean-Baptiste), curé; — Perthes (Antoine [de]), chanoine, prévôt [de Montfaucon]; — Petit (Étienne, Toussaint), curé; — Petit (Étienne), curé; — Picamilh [Pierre, Apollonie de], supérieur du [Grand Séminaire] de Reims; — Piloteau (Honoré), carme; — Portefaix (...); — Possélius[4] (Pierre), religieux augustin ; — Pothé (Aubert, André), prêtre; — Prévost [Jean-Baptiste]; — Prieur (Pierre, François, Louis), curé; — Radière (Nicolas), chanoine; — Ravelet (Henri, Joseph), prêtre; — Richer (Jean-Baptiste), curé; — Richer (Nicolas, Aimé), prêtre; — Robert (Sébastien), chanoine; — Rondeau (Marie), chanoine; — Rouyer (Thierry, Nicolas), vicaire général ; — Saudé (Henry), prêtre; — Sautré (Remi), curé; — Silet (...), curé; — Thiébault (Pierre, François), curé; — Thiery (Nicolas), chanoine; — Thuillier (Laurent, Jean, Pierre), prêtre; — Timothée de Sérouville, capucin; — Vasselier (Jean-Baptiste), prêtre; — Vauthier (Jean-Baptiste), prêtre.

**Rennes.** — Duclos (Alexandre), curé; — Le Breton (François), curé; — Mittaux (*ou* Millaux) (Jean-Baptiste), professeur.

**Rodez.** — Cordier (...).

**Rochelle (La).** — Dumas (Jean-Dominique), curé; — Gallotte (Jacques), curé; — Jaucourt (Jacques), curé; — Labiet (Jean, Gabriel), curé; — Merlin (Jean-Baptiste), curé; — Mouilleron (Pierre), curé; — Paquiet (Jean-Baptiste, François), prêtre; — Pimelière (Charles, Jean-Baptiste), curé.

**Rouen.** — Adam de Valville (Étienne, Augustin), curé; — Auber (...); — Banville (Gilles, Augustin), curé; — Baston (Guillaume, René, André), chanoine; — Baudry (Robert, François), curé;

4. On lit : *Possilius,* qui est une traduction de Baronnet.

— Benard (Louis, François, Nicolas), prêtre; — Blanchemin (Pierre, Charles, Adrien), curé; — Blard (Jean-Baptiste), prêtre; — Bloiel Dieu (François)[5], curé; — Bréant (Jacques), prêtre; — Buttel (...); — Calle (Guillaume), curé; — Capperon (François, Vivien, Paul), prêtre; — Carrey de Saint-Gervais (Jacques, François, Augustin), chanoine; — Catelani (Jean-Baptiste), curé; — Coutin (Pierre), prêtre; — Damart (Jean-Baptiste), curé; — de La Hausse (Pierre), curé; — Delestre (Jean), prêtre; — Delfosse (Théodore), religieux; — Denise (Charles), prêtre; — Devé (Pierre), curé; — Duhamel (Antoine, Séverin), prêtre; — Durand (Jean, Charles), prêtre; — Fayel de Chabanne (Jean, Jacques, curé; — Haye (...); — Legendre (Jean, Jacques), curé; — Leger (Pierre, Augustin), curé; — Lemarchand (Jean-Baptiste), prêtre; — Lemazier (Pierre, Jacques), prêtre; — Le Sieur (Guillaume, Benoit), prêtre; — Le Turquier (Joseph, Alexandre), curé; — Lhommil (Jean, Joseph), curé; — Lorrette (Louis, Alphonse), curé; — Maronne (Robert), prêtre; — Mauger (Eléonor), prêtre; — Mignot (Nicolas, Benjamin), curé; — Moreau (Marie, Antoine, Alexandre), curé; — Paillart d'Harvilliers (Jean, Jacques, Adrien), prêtre; — Perdriel (Antoine, Adrien), curé; — Pigache (Jean, Jacques, Philippe), capucin; — Quilboeuf (Pierre, Nicolas, François), curé; — Royer (Jean, Pierre, Charles, Firmin), prêtre; — Taude (Jean, Charles), curé; — Thiery (Jacques), prêtre; — Tribout (François, Antoine, Thomas, Louis), prêtre; — Trubel (Samuel, Isidore), prêtre; — Vallée (Jacques, François), prêtre.

**Saintes.** — Doignon (...); — Luchet (...).

**Saint-Brieuc.** — Abgrall (Yves, François), prêtre; — Boulard (François, Marie), chanoine; — Couedic (Olivier, Pierre de), chanoine.

**Saint-Claude.** — Courtils (Alexandre, François de), vicaire général.

**Saint-Dié.** — Cuny (Dominique), curé; — Duguenot (Nicolas), prêtre; — Durain (Jean, Joseph), prêtre; — Gabriel (...), capucin; — Nicolle (Léopold, Maximin), prêtre.

**Saint-Malo.** — Morin (Guillaume, Joseph), prêtre.

**Saint-Omer.** — Aumale (Aimable, Joseph de), vicaire général; Buissy (...); — Decelers (Bernard), curé; — Denielle (Louis, Alexandre), curé; — Duchateau (Simon, Pierre), religieux; — Duquesne (Gabriel), religieux; — Demcestre (Giles, Augustin), prêtre; — Fabry (... de), vicaire général ; — Robeys (Liévin), capucin; — Roussel (Jean-Baptiste, Joseph), curé; — Wamberg (Augustin), prêtre.

**Saint-Pol de Léon.** — Pringent (Jérôme, Marie), vicaire général.

**Séez.** — Bailly (Gabriel, Antoine), prêtre; — Blescher (Jacques,

5. Il est question ici, très probablement, de François Boïeldieu, oncle et parrain du célèbre compositeur qu'il baptisa, le 17 septembre 1775, alors qu'il était vicaire à Saint-Nicolas de Rouen. L'enfant était né la veille, le 16 septembre, et reçut les noms de François-Adrien.

Christophe), curé; — Chanleur (*ou* Chanteur) (Jean, Jacques, Gabriel), prêtre; — Chausson (Jean-Baptiste), curé; — Clouet (Guillaume), prêtre; — Cousin (Charles, Nicolas), curé; — Crosnier (Pierre), curé; — Dalmenesche (François), curé; — de Haussay (...); — Deleschamps (Charles, François), prêtre; — Du Coudrey (Louis, Jean), curé; — Gérard (Jean, Alexandre), chanoine; — Germain (Jean, François), prêtre; — Lebat (Jean, Étienne), clerc; — Leclanchu (Jean, Louis), curé ; — Lecointe (Noël, Jean), prêtre; — Le François (...); — Maillard (Jean, Louis, Nicolas), prêtre; — Martin (Nicolas, Jérôme, Aubin), prêtre ; — Pichon (Julien, Jacques); — Poitevin (Jean, Nicolas, Mamer), prêtre; — Roger (Nicolas, Louis), curé; — Roussel (Louis, Victor), prêtre; — Saillant (Jean), prêtre.

**Senlis.** — Cavalier (...); — Fion (...); — Poupion (Nicolas, René), curé.

**Sens.** — Blondel (Nicolas), curé; — Lhôte (Jean, Maurice), curé; — Piot (Martin), prêtre.

**Soissons.** — Aubert (François, Victor), curé; — Bida (Stanislas, Marie), prêtre; — Bigault (Claude, Louis), curé; — Dufour (Jean, Brice), prêtre; — Mathieu (Antoine), curé; — Ozanne (Charles, François, Jean-Baptiste), curé; — Révigliasse (Charles, Hippolyte, Alexandre de), vicaire général ; — Sarrazin (André, Toussaint), curé; — Vautier (Pierre), chartreux; — Villette (Pierre, Michel, Antoine), prêtre.

**Toul.** — Adam (Sébastien), curé; — Baudel (Joseph, Hilaire), curé; — Beaudot (Pierre, Léopold), curé; — Cachedenier de Vassimon (Daniel, Pierre, Henry), chanoine; — Colin (Joseph, Thomas), curé; — Daulnois (François), chanoine; — Demieville (Thierry, Gabriel), curé; — de Nicolle (Jean, Nicolas), prêtre; — Descomptes (Nicolas, François), prêtre; — Desservoffy (...), chanoine; — Étienne (Etophe), prêtre; — Hugot (Nicolas), curé; — Larcher (Jean-Baptiste), prêtre; — Marchal (Claude, François), prêtre; — Marteau (Jean, Claude), curé; — Masson (Étienne), curé; — Millière (Charles, Antoine), curé; — Pattin (Jean-Baptiste), prêtre; — Pierson (Nicolas), prêtre; — Prin (Philippe), prêtre; — Souël (Jean, Pierre), prêtre; —Tassin (Jean, François de), chanoine; — Touvenin (Joseph), prêtre.

**Tournay.** — Billau (Antoine), abbé régulier; — Caupin (Clément), religieux; — Clarisse (Séraphin), religieux; — Gonffray (Charles, César, Augustin), religieux; — Leclercq (Hubert, François, Joseph), religieux; — Lefrère (Robert), religieux; — Liebaut (...); — Wautier (Pierre, Antoine), religieux.

**Tours.** — Carte (François), curé; — Joubert (Étienne), curé ; — Lesourd (Joseph, Michel), prêtre.

**Tréguier.** — Leluyer (Pierre), prêtre.

**Trèves.** — Adam (Nicolas), prêtre; — Arnould (Guillaume), capucin; — Bernard (Dagobert, Auguste), prêtre; — Blanchetete (Jean, Nicolas), prêtre; — Dentreville (Hilaire), frère capucin; — Emond (Jean, Hubert), curé; — Fleury (Jean-Baptiste, Théodore),

prêtre; — Fricot (Étienne), prêtre; — Gouy (... de), prêtre; — Lapie (Pierre), capucin. — Lepage (Jean, Louis), prêtre; — Lienard (Louis, Dominique), curé; — Nicolas (Jean, François), curé; — Poirel (Pierre, Joseph), minime; — Schmit (...), religieux; — Thiebaut (Charles, Joseph), prêtre; — Turin (Louis, Thomas de), chanoine; — Vivier (Jacques), curé; — Wary (Jean, François), curé; — Watrin (Jean, Nicolas), prêtre.

**Troyes.** — Barral (François, Octave), vicaire général[6]; — d'Huyelle (*ou* d'Hayelle) (Charles, Louis), curé; — Geoffroy (Jean, Gilles), curé; — Le Grand (Pierre, Nicolas), prêtre; — Villain (Jean-Baptiste), prêtre.

**Tulle.** — Fenis de la Comble (?) (Louis), vicaire général.

**Vence.** — Til (Jean-Baptiste, Marie, Anne de), vicaire général[7].

**Verdun.** — Baudot (Nicolas, François), curé; — Behagnon (Nicolas), chanoine; — Benoit (...), capucin; — Berthelot (Jean, Léonard), curé; — Blehée (Nicolas, Joseph), curé; — Buissen (Arnoult, Ambroise), chanoine; — Carit (François), bénédictin; — Carrier (Nicolas, Claude), chanoine; — Chapiron (François), curé; — Charpentier (Germain, André), prêtre; — Chauveau (Evrard), religieux; — Colin (...), chanoine; — Crepot (Jean-Baptiste), curé; — Delapierre (Jean), curé; — Dorlodot d'Epreville (...), vicaire général; — Fossy (Nicolas, Louis), chanoine; — Galtiot (Jean, François), prêtre; — Genin (Gervais), prêtre; — Genin (Nicolas), curé; — Jultiot de la Brière (Claude), curé; — Lapasque (Antoine), curé; — Le Roux (Charles, Nicolas), curé; — Lombal (Jean, François), religieux; — Longuet (Nicolas, François), religieux; — Lothaire (...), capucin; — Marchal (Nicolas), curé; — Marchal (Pierre), prêtre; — Marchal (Hubert), curé; — Martin (Jean, François), prêtre; — Martin (Grégoire), religieux; — Masson (Richard,) prêtre; — Mennehand (Hubert, Louis), prêtre; — Mercier (Jean, Louis), chanoine; — Michel (Hubert), carme; — Minel (Pierre), religieux; — Noguès (Jacques, Antoine de), vicaire général; — Pareid (Simon de), capucin; — Paulus la Vigne (Clément), curé; — Robert (Charles, Bonaventure), curé; — Saintelette (Jean, François), prêtre; — Simon (Jean, François), curé; — Thouvenin (Augustin), carme; — Tripied (François), curé.

**Uzès.** — Serbach (Jean, François, Ferdinand de), vicaire général.

**Ypres.** — Navigheer (Jean-Baptiste), chanoine; — Leflon (Jérôme), récollet; — Legrand (Théophile), récollet.

6. Parent des deux évêques de Troyes de ce nom, dont le dernier, archevêque de Tours, démissionnaire, mourut à Paris en 1816.

7. Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine de Latil, né à l'île Sainte-Marguerite, le 6 mars 1761, vicaire général de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Vence, arrêté et détenu à Montfort-l'Amaury, pour refus de serment, aumônier du comte d'Artois en Angleterre, évêque d'Amyclée, en 1816, nommé à Chartres l'année suivante, pair de France, en 1821, promu archevêque de Reims, en 1824, sacra Charles X en 1825, fut créé cardinal l'année suivante, accompagna le roi en exil, lors de la révolution de 1830, et ne revint plus dans son diocèse. Il mourut à Gémenos, près de Marseille, le 1er décembre 1839, et fut inhumé dans la cathédrale de Reims.

# BULLETIN CRITIQUE

Jean-Remy Palanque. — *Saint Ambroise et l'Empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État à la fin du quatrième siècle.* — Paris, E. de Boccard, 1933. In-8° de xvi-600 pages.

Nous ne manquons pas d'ouvrages consacrés à saint Ambroise de Milan. Il n'en est pas moins vrai que, du moins en France, nous pouvions désirer une étude scientifique, menée selon les règles un peu austères de la saine méthode, sur l'activité politique du grand évêque. Volontiers, les esprits simplistes aiment à se représenter saint Ambroise comme le conseiller fidèle, presque comme le premier ministre ecclésiastique de tous les princes sous le règne desquels il a occupé le siège épiscopal de Milan. La réalité est beaucoup plus complexe, et c'est le mérite essentiel de l'ouvrage de M. Palanque de nous l'avoir définitivement montré.

On sait que saint Ambroise était consulaire d'Emilie-Ligurie lorsqu'il fut élu évêque de Milan. M. Palanque place aux environs de 370 son arrivée à Milan, et il semble en effet nécessaire d'admettre que plusieurs années d'une bonne administration expliquent seules sa popularité au moment de la mort d'Auxence. Il croit également que son élévation épiscopale dut avoir lieu en octobre 373, son baptême le 24 novembre et son sacre le 1er décembre 373 : la date traditionnellement acceptée, au moins depuis Tillemont, pour le sacre, est le 7 décembre 374, et le 7 décembre est également regardé par la liturgie comme l'anniversaire du sacre: il faut avouer que la date de 373 a pour elle de nombreuses vraisemblances; mais l'ordination a-t-elle nécessairement été célébrée un dimanche ? M. Palanque parle d'une tradition d'humilité qui aurait imposé à Ambroise de se dérober à cet honneur inattendu (p. 28) : cette prétendue tradition ne semble pas aussi fortement établie que le dit l'historien, et le récit de Paulin est ici suspect d'enjolivures.

Quoiqu'il en soit, les relations de saint Ambroise avec Valentinien Ier demeurèrent assez officielles. Valentinien n'avait pas besoin d'être dirigé pour savoir comment il mènerait sa politique religieuse, et le jeune évêque devait avant tout se mettre au courant des devoirs nouveaux pour lui de sa charge : apprendre la théologie, prêcher au peuple, organiser son diocèse, pacifier les esprits encore troublés par l'arianisme de son prédécesseur Auxence, s'occuper des affaires ecclésiastiques partout où l'on sollicitait ses conseils, voilà qui suffisait amplement à l'occuper; et l'on comprend que, jusqu'à la mort de Valentinien, il n'ait pas eu à jouer un rôle politique.

Les choses changèrent sous Gratien, surtout à partir du moment

où celui-ci quittá Trèves et vint s'établir à Milan. Dès 378, l'empereur s'adressa à Ambroise pour avoir par lui des précisions sur l'hérésie arienne et sur la foi catholique. Un des premiers résultats de la collaboration confiante qui naquit alors aurait été un synode des évêques illyriens tenu en cette année même à Sirmicum et dont Théodoret nous a conservé les étranges documents. M. Palanque accepte, après M. Zeiller, le témoignage de Théodoret (p. 50 et s.); mais il ne paraît pas répondre à tous les problèmes posés par les textes connus, et il n'établit pas nettement le rôle de saint Ambroise dans l'Illyricum. Ce fut surtout à partir de 381 qu'une véritable intimité s'établit entre l'empereur et l'évêque : cependant, même alors l'influence d'Ambroise eut des limites : non seulement elle se trouva parfois contrecarrée par celle des officiers de la cour, mais en certains cas Gratien sut témoigner de sa volonté personnelle et de la fermeté de ses idées en matière religieuse.

Sa mort marqua une éclipse de l'autorité d'Ambroise. Sans doute, l'impératrice Justine et son jeune fils Valentinien commencèrent par recourir à l'évêque de Milan pour l'envoyer en mission auprès de l'usurpateur Maxime; mais ils ne tardèrent pas à entrer en difficultés avec lui. Justine était arienne; elle tenait à ce que ses coreligionnaires eussent à Milan leur église. L'affaire des basiliques où Ambroise résista énergiquement à Justine et finit par triompher marqua une sorte de rupture; et M. Palanque a sans doute raison de croire que la seconde mission de l'évêque auprès de Maxime fut un piège beaucoup plus qu'un honneur (p. 171 et ss.).

Les premières relations personnelles d'Ambroise et de Théodose furent assez froides : l'empereur, qui venait de triompher de Maxime, gardait un souvenir assez amer de l'attitude prise par l'évêque de Milan dans les affaires ecclésiastiques de l'Orient en 381; il ne put que trouver exagérées ses exigences dans la première affaire où il fut engagé avec lui, celle de la synagogue de Callinicon. Il finit par céder, mais de mauvaise grâce; et il faut bien avouer que l'historien contemporain a quelque peine à comprendre l'intransigeance d'Ambroise en une aventure où les premiers torts avaient été du côté des chrétiens eux-mêmes. Il résulta de là une période de froideur entre l'empereur et l'évêque; et M. Palanque a raison d'y insister. Le massacre de Thessalonique fut pour Ambroise une nouvelle occasion de montrer sa fermeté; mais il sut l'allier à une véritable habileté; et la pénitence de Théodose fut pour lui l'occasion d'une victoire décisive. Sans doute cette pénitence n'eut-elle pas le caractère dramatique que lui donne le récit de Théodoret. Avec la plupart des historiens contemporains, M. Palanque écarte ce récit; elle n'en fut pas moins réelle et elle marque l'apogée du rôle politique de saint Ambroise. L'usurpation d'Eugène fut un intermède difficile à passer pour le grand évêque : tant bien que mal, il se tira d'affaire. La mort de Théodose acheva de briser son influence dans la conduite des affaires : ses

dernières années furent exclusivement remplies par l'œuvre pastorale.

Après avoir étudié de la sorte les événements, M. Palanque peut en donner la synthèse. Il étudie en deux chapitres les idées politiques de saint Ambroise, telles qu'elles s'étaient peu à peu formées au cours de son expérience. D'abord les devoirs envers l'État : patriotisme romain, conformisme social, loyalisme monarchique. Puis les devoirs de l'État : abolition des erreurs, indépendance de l'Église, respect de la loi morale. L'idéal de saint Ambroise est que l'Église et l'État gardent leur indépendance réciproque, tout en s'appuyant l'un sur l'autre et en s'aidant mutuellement. Il ne faut pas confondre ce qui est à César et ce qui est à Dieu; mais il ne faut pas non plus séparer les deux domaines par d'infranchissables barrières. Ce sont là de sages principes, et l'évêque de Milan sut les faire passer dans la pratique, si bien que son épiscopat marque une date dans l'histoire des rapports entre l'Église et l'État.

L'ouvrage de M. Palanque s'achève par trois appendices importants : étude critique des sources; recherche sur la genèse des œuvres de saint Ambroise; essai de chronologie ambrosienne. Contentons-nous de quelques remarques sur le second de ces appendices. M. Palanque essaie de donner un critère pour distinguer les œuvres parlées de celles qui ont été d'abord rédigées pour la publication (p. 436-437) : les critères qu'il donne paraissent insuffisants. Ne peut-on pas par exemple terminer un écrit par une doxologie ou supprimer sans dommage une doxologie à la fin d'un sermon ? La formule *audistis* lui semble à lui-même artificielle en certains cas, par exemple dans le *De Isaac*. Alors ? Les ouvrages sur les patriarches s'inspirent très fortement de Philon, ce que M. Palanque n'a pas indiqué; pourtant, on a là l'explication de leur groupement, et il semble que l'historien a eu tort de ne pas admettre le caractère réel de ce groupement (p. 442 et ss.). Le *De virginibus* est fait de fragments bien plus divers que ne le pense M. Palanque (p. 455), s'il faut en croire le R. P. Faller, qui vient d'éditer cet ouvrage; on aurait aimé avoir l'opinion de M. Palanque sur le 3e livre où est censé reproduit un discours de Libère. Le symbole *Quicumque* (p. 406 et p. 508) n'est sûrement pas ambrosien et on ne peut que regretter de voir M. Palanque suivre ici les fantaisies du P. Brewer.

Ce ne sont là que des détails, et les discussions restent ouvertes. Je ne voudrais pas que M. Palanque y vît des critiques. Car son livre est profondément intéressant. Mieux encore que cela, c'est un ouvrage décisif et qui fera époque parmi ceux dont saint Ambroise est le centre. On a trop rarement l'occasion de signaler de tels ouvrages pour ne pas se réjouir de l'apparition de celui-ci.

G. Bardy.

---

Gustave SCHNÜRER. — *L'Église et la civilisation au Moyen Age.* Tome I. Traduction française de G. CASTELLA et de Mme M.-Th. BURGARD. Préface d'Édouard Jordan. — Paris, Payot, 1933. In-8° de 608 pages. Prix : 50 francs.

On doit être très reconnaissant à M. Castella et à Mme Burgard d'avoir mis à la portée du public français et plus spécialement des étudiants un des meilleurs ouvrages sur l'histoire de l'Église au Moyen Age qui aient paru au cours de ces dernières années. L'attitude de l'Église à l'égard de la civilisation pendant la période médiévale a inspiré quelques études de détail relativement peu nombreuses et donné lieu de côté et d'autre à pas mal de déclamations enthousiastes ou vitupérantes qui n'ont rien de commun avec l'histoire. Jamais avant M. Schnürer le problème n'avait été envisagé dans son ensemble avec la rigueur d'information et la sérénité scientifique nécessaires en pareille matière. Le présent livre comble très heureusement cette lacune. Écrit par un catholique convaincu, il n'a, comme le remarque très justement M. Jordan dans sa brillante préface, « rien de commun avec la mauvaise et timide apologétique »; il vaut tout d'abord par « l'impartialité sereine de ses jugements que n'obscurcissent pas des préjugés nationaux. » De ce fait, l'édition française, comme l'édition allemande antérieure de quelques années, se recommande à tous.

L'idée qui domine le tome I jusqu'ici seul traduit et arrêté à la mort de Charlemagne, c'est que l'Église a transmis au monde occidental, après la disparition de l'Empire romain, la civilisation antique, non sans l'avoir purifiée et enrichie d'idées nouvelles émanées de la doctrine du Christ. Ce mot de civilisation est pris dans un sens très large : il ne s'applique pas exclusivement au mouvement intellectuel et artistique; les institutions, le droit public et privé, les faits sociaux et économiques, les mœurs et les différentes formes de vie religieuse, tous ces aspects de la *Kultur im Mittel alter,* pour employer le mot allemand peut-être plus suggestif, ont été également envisagés par M. Schnürer qui, dans chacun de ces domaines, a su délimiter avec une rare précision la part qui revenait à l'Église et le rôle joué par d'autres facteurs. A cet égard, son ouvrage constitue une excellente mise au point, et ce n'est pas un de ses moindres mérites.

Il en a également un autre très appréciable. Un travail de ce genre risquait de se heurter à un écueil redoutable, celui des considérations abstraites; il pouvait être conçu sous la forme d'une étude d'institutions donnant lieu surtout à des aperçus juridiques ou à de sèches analyses littéraires. Si approfondies que soient les connaissances de l'auteur en ces matières, il a toujours su les dominer et rendre son étude très vivante, attrayante même, en ne méprisant pas les réalités concrètes ni les détails pittoresques, en s'attachant surtout à mettre en pleine lumière la physionomie des hommes de génie qui ont provoqué l'évolution des idées ou des institutions. Les faits multiples et divers, dont fourmille ce

gros volume et qu'il est impossible d'analyser même succinctement ici, apparaissent ainsi groupés autour de quelques grandes figures de personnages, surtout ecclésiastiques, qui se succèdent et se relaient les uns les autres à chacune des étapes parcourues. En tête, émerge saint Ambroise, cette « vivante incarnation du génie romain épuré par le christianisme », auquel revient la gloire d'avoir recueilli le patrimoine moral et juridique légué par le paganisme romain en l'imprégnant des vertus chrétiennes de pardon, d'humilité, de renoncement, et en lui imprimant par là une valeur nouvelle, tandis qu'à côté de lui, saint Augustin, autre pionnier de la civilisation médiévale, gagne à l'idéal chrétien le monde intellectuel et fournit aux idées politiques de l'antiquité le support théologique et moral qui leur manquait. Au v^e siècle, saint Léon le Grand, en affermissant la primauté de l'Église romaine, permet et facilite, au milieu de la grande tourmente issue des invasions germaniques, la transmission de l'œuvre précédemment accomplie par saint Ambroise et saint Augustin. Plus tard, saint Benoît, type du saint Romain, « en qui l'exercice des vertus chrétiennes a émoussé l'orgueil », achève, en régularisant l'institution monastique, de moudre dans le creuset du christianisme la vieille culture antique désormais capable de survivre sous cette forme rajeunie. Une nouvelle période s'ouvre alors : cette civilisation ainsi constituée, l'Église, après l'avoir sauvée de l'arianisme germanique, la porte aux Barbares avec Grégoire le Grand, saint Boniface et Charlemagne qui, dans la seconde partie du livre, se dressent en continuateurs de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Léon et de saint Benoît, escortés de toute une phalange de moines romains, irlandais et anglo-saxons auxquels sont consacrés des développements particulièrement nourris.

Ainsi, sous l'impulsion de quelques grands hommes, la civilisation antique, renouvelée et purifiée par l'Église, s'est implantée dans l'Occident barbare, malgré les assauts successifs de l'arianisme et de l'Islam. La démonstration de M. Schnürer est à cet égard très convaincante et repose sur une information très sûre que permet de contrôler une bibliographie méthodiquement indiquée à la fin du volume. Bien que celle-ci, avec beaucoup de raison, ne vise qu'à donner l'essentiel, on pourrait peut-être y signaler quelques lacunes dont la trace se retrouve parfois dans le corps de l'ouvrage. Puisque la bibliographie de l'édition allemande, parue en 1924, a été, dans l'édition française, mise à jour jusqu'en 1932, il semble qu'elle eût pu avantageusement mentionner la magistrale histoire des collections canoniques médiévales de MM. Paul Fournier et Gabriel Le Bras qui, sur bien des points, notamment sur la primauté de l'Église romaine, confirme avec éclat les thèses de M. Schnürer. Si l'on ne peut faire grief à l'auteur de n'en avoir pas soupçonné les conclusions, il semble toutefois que son attention n'ait pas été suffisamment attirée vers le travail de codification canonique qui a commencé de bonne heure en Occident et n'a pas été étranger au maintien ni au développe-

ment de la civilisation antique sous l'influence de l'Église et des idées chrétiennes. Or, si M. Schnürer cite les articles de M. Paul Fournier sur la collection irlandaise et sur les tendances du droit canonique irlandais, il passe très rapidement sur l'œuvre canonique d'Isidore de Séville étudiée depuis l'apparition de l'édition allemande par Dom Séjourné dont le livre aurait dû être signalé dans l'appendice bibliographique de l'édition française.

Une autre lacune de la bibliographie, et aussi du texte lui-même, s'explique plus difficilement : voici plus de dix ans que dans des articles retentissants et dans une communication mémorable faite au congrès international des Sciences historiques à Bruxelles, en 1923, M. Henri Pirenne a énoncé sur l'invasion de l'Islam et sur son rôle dans l'histoire du monde des thèses qui ont soulevé des discussions passionnées et dont il est impossible de ne pas tenir compte, lorsque l'on étudie, à quelque point de vue que ce soit, les débuts de l'histoire médiévale. Le nom de M. Pirenne méritait donc de figurer avant tout autre dans la bibliographie du chapitre VI consacré à l'assaut de l'Islam. On regrette d'autant plus son absence que l'étude de M. Schnürer paraît susceptible de faciliter une mise au point des idées du grand historien belge en les confirmant dans une large mesure. Il en résulte notamment que, comme l'a affirmé à plusieurs reprises M. Pirenne, les invasions germaniques du v^e^ siècle ne constituent en aucune façon une coupure dans l'histoire de la civilisation occidentale, que la culture antique, chrétiennement régénérée par saint Ambroise et par saint Augustin, s'est perpétuée dans les régions qui avaient autrefois formé l'empire romain, trouvant un point d'appui dans l'Église romaine et dans les monastères. Peut-être en revanche, comme nous l'indiquions nous-même à M. Pirenne dans la discussion qui a suivi sa communication au congrès d'Oslo en 1928, apparaît-il que l'évolution qui a entraîné la papauté, en désaccord avec Constantinople, à prendre son point d'appui en Occident est antérieure à l'invasion de l'Islam, puisqu'elle commence avec Grégoire le Grand et qu'elle a été simplement accélérée à la suite de la confiscation de la Méditerranée par les Musulmans. Quoiqu'il en soit, l'entrée en scène de l'Islam reste certainement un événement décisif sur lequel nous aurions aimé à voir M. Schnürer insister davantage. De même l'opposition entre la civilisation mérovingienne et la civilisation carolingienne du point de vue économique, si fortement marquée par M. Pirenne, eût pu être indiquée avec plus d'ampleur. Nous souhaitons que, dans une prochaine édition, M. Schnürer apporte sur ces grands problèmes son opinion : elle sera certainement d'un grand poids.

Augustin FLICHE.

---

H. Delehaye et Dom H. Quentin. — *Acta sanctorum novembris*. Tomi II pars posterior, quâ continetur Hippolyti Delehaye commentarius perpetuus in Martyrologium Hieronymianum ad recensionem Henrici Quentin, O. S. B. — Bruxelles, Société des Bollandistes, 1931. In-folio de xxiv-721 pages. Prix : 154 belgas.

H. Delehaye. — *Les origines du culte des martyrs*. 2e édition revue. — Bruxelles, 24, boulevard Saint-Michel, 1933. In-8° de viii-442 pages. Prix : 15 belgas.

Œuvre d'une rare puissance, ce nouveau monument de science hagiographique est la preuve certaine d'un tempérament érudit de premier plan. Veut-on s'en rendre compte ? Il faut savoir que jusqu'ici tous ceux qui avaient abordé l'étude du *Martyrologe* hiéronymien, depuis les anciens Bollandistes, à commencer par le P. Papebroch, jusqu'à J. B. de Rossi et Mgr Duchesne, tous, s'ils n'avaient pas échoué dans leur tentative, du moins s'étaient-ils arrêtés au pied de la forteresse, sans pouvoir pénétrer dans la place.

Qu'est-ce donc que le Martyrologe hiéronymien ? Une lettre, placée en tête du recueil, en attribuait faussement la paternité à saint Jérôme. En réalité, ce document vénérable est une compilation dans laquelle on distingue, comme dans un terrain, plusieurs couches superposées. La rédaction la plus ancienne a vu le jour en Orient, en Nicomédie, au iv^e siècle, et elle porte la trace d'une origine arienne. Au siècle suivant, elle est traduite en latin par quelque clerc de la Haute-Italie, et, en même temps, enrichie de nombreux saints romains et africains. Un peu plus tard, au vi^e siècle, nous retrouvons ce martyrologe à Auxerre où l'on y ajoute un assez bon nombre de saints gaulois. C'est ce recueil composite qui est à la base du martyrologe romain actuel.

Ce texte, œuvre de plusieurs générations opérant sur des terrains éloignés les uns des autres, le possédons-nous au moins tel qu'il est sorti des mains de son dernier rédacteur à Auxerre ? Il suffit de comparer quelques manuscrits pour constater qu'il n'en est rien. A moins d'avoir mis soi-même la main à la besogne, il est difficile de se faire une idée exacte des variantes et des altérations de ce texte tant de fois repris et recopié. Les noms propres ont été modifiés et estropiés, répétés sous des formes différentes à plusieurs semaines de distance, ils ont été transportés isolément ou par groupes d'un mois à l'autre. Les noms de personnes ont été confondus avec les noms de lieux, et réciproquement, les dates ont été mêlées, les notices transposées, tant et si bien que, dans son ensemble, le Martyrologe hiéronymien est un monument de confusion et de désordre : un véritable chaos.

Qui démêlera cet embrouillement ? Pour cela, une double tâche s'imposait : reconstituer le texte, et ensuite, faire la critique de ce texte, critique aboutissant à la forme primitive des notices et à la

mise en relief de leur contenu. Dom Quentin s'est employé à résoudre le premier problème. L'idéal eût été de reconstituer le texte tel qu'il était sorti des mains de celui qui l'avait rédigé au v^e siècle, en Italie; mais il n'y fallait pas songer. Les manuscrits actuels qui appartiennent tous à la recension gallicane du VII^e siècle, accusent une double filiation, et c'était déjà beaucoup, à supposer qu'on y réussit, de reconstituer l'archétype de ces deux familles de manuscrits. Texte conjectural sans doute, mais qui présentait le double avantage de se rapprocher le plus possible de la rédaction primitive, et, en même temps, de servir de *substratum* à l'opération critique.

Ce texte est imprimé en caractères gras et à longues lignes dans le volume. Les particularités relatives aux deux familles sont imprimées en caractères plus petits et répartis sur deux colonnes. L'appareil critique se compose de trois éléments : 1° les additions des manuscrits particuliers ou des groupes secondaires; 2° les variantes des manuscrits pléniers; 3° un choix de variantes des manuscrits abrégés. Les érudits modernes, qui réclament non pas tant un texte que des matériaux pour s'en faire un, sont servis à souhait. Mais tout ceci ne forme qu'une opération préliminaire : elle nous rend le texte qui est à la base du Martyrologe hiéronymien, mais elle est muette sur la valeur et la portée de son contenu. Une seconde opération se révèle donc nécessaire qui consiste à faire la critique de ce texte.

Le Père H. Delehaye s'est attelé courageusement à cette tâche délicate et formidable : rétablir la forme primitive des notices et identifier les saints qu'elles mentionnent. Pour cela, il fallait résoudre trois problèmes, très simples dans leur énoncé, mais hérissés de difficultés quant à la solution : 1° retrouver le nom exact du saint; 2° déterminer l'Église à laquelle il appartenait; 3° fixer la date de sa fête. Avec une aisance et une dextérité permises à ceux-là seuls qu'un long commerce a familiarisés avec les documents hagiographiques, le P. Delehaye a résolu ces trois problèmes. D'une main experte, il écarte les interpolations, supprime les doublets (ils sont légion dans le Martyrologe hiéronymien), dénonce d'un mot, ou par un simple rapprochement, les dates suspectes ou notoirement fausses, rétablit la forme exacte des noms de saints et de lieux, et nous livre la conclusion à laquelle aboutit tout ce travail de critique.

Cette conclusion, le P. Delehaye la formule, pour chaque cas particulier, avec toutes les nuances que comporte le degré de certitude marqué par l'enquête à laquelle il s'est livré. Souvent, ces conclusions s'imposent avec évidence ; parfois l'éminent critique nous avertit qu'elles lui paraissent moins fermes; de temps en temps, il nous prévient qu'elles sont purement conjecturales ou même, que l'état actuel du texte ne permet pas de se faire une opinion. Quand on songe que chaque nom de saint ou de lieu, que chaque date et chaque mention constitue un problème de critique historique ou hagiographique, on ne saurait trop remercier l'au-

teur — les auteurs — de ce livre d'avoir fait la lumière sur tant de points.

Du fait que le Martyrologe hiéronymien est à la base de notre martyrologe romain actuel, on éprouve tout à la fois une inquiétude en songeant à l'état déplorable dans lequel nous est parvenu ce texte vénérable et à la révision qui s'impose pour toute la partie du martyrologe romain qui en provient; une espérance en pensant que cette révision est possible, qu'elle est même devenue relativement facile après le travail de l'éminent bollandiste. Qu'importe que tous les problèmes n'aient pas été résolus, ou n'aient reçu qu'une solution provisoire. Il n'en reste pas moins vrai que le terrain est maintenant déblayé et que l'essentiel de la tâche est accompli.

En même temps qu'il rédigeait son commentaire du Martyrologe hiéronymien, le P. Delehaye achevait de mettre au point une nouvelle édition de son livre d'avant-guerre sur *les Origines du culte des martyrs*. La première édition, parue en 1912, était depuis longtemps épuisée; celle qui vient d'être publiée, différente par le format, apporte un enrichissement singulier aux données anciennes concernant les origines et l'extension géographique du culte des martyrs.

On sait que ce culte, inconnu de la première génération chrétienne et de celle qui lui a succédé, a devancé de deux siècles le culte des saints non martyrs, c'est-à-dire de ceux que nous appelons les « confesseurs ». Ses origines se rattachent aux usages funéraires, aux honneurs rendus aux martyrs non seulement par les proches parents, mais aussi par cette famille plus étendue qui s'appelait l'Église locale. Au début, et jusqu'à l'édit de Milan (313), ce ne sont que de simples manifestations près du tombeau du saint, au jour anniversaire de sa mort : chant des psaumes, invocations, récit de la passion du martyr, sacrifice eucharistique, parfois de modestes agapes en faveur d'indigents.

Après avoir exposé les conditions dans lesquelles ce culte prit naissance et se développa, le P. Delehaye passe en revue les principaux centres de culte en Orient et en Occident. Et c'est à partir de ce moment que la comparaison entre les deux éditions, celle de 1912 et celle de 1933, devient suggestive. Elle montre le profit que le P. Delehaye a tiré de ses recherches sur le Martyrologe hiéronymien et de ses travaux les plus récents. Je note (p. 159) des précisions nouvelles à propos des martyrs de Synnada, et (p. 162) de sainte Thècle. Un peu plus loin (p. 163 et 164), nous trouvons une notice sur plusieurs saints que ne mentionnait pas la première édition : sainte Charitine, martyre de Corycos, saint Mamas de Césarée, saint Conon de Pamphylie, les saints Crescens et Dioscoride de Myre, la patrie de saint Nicolas. Page 175, nous rencontrons une précision nouvelle sur saint Théodore, attribué par l'hiéronymien à Césarée de Cappadoce, et qui, en réalité, appartient à Antioche. Ces quelques exemples montrent avec quel soin cette nouvelle édition a été révisée.

Le chapitre qui clôt ce livre étudie les théories et les systèmes relatifs au culte des martyrs. Pour quelques-uns, ce culte serait une transformation du culte des dieux et des héros. Avec beaucoup de calme, s'appuyant uniquement sur les faits, le Père Delehaye montre que ce culte est né, qu'il a grandi et qu'il s'est développé autour des tombeaux des martyrs, et que par conséquent, le paganisme n'a pas eu à créer son objet. Quant aux formes extérieures de ce culte, il n'y a pas lieu de s'émouvoir de ce qu'on retrouve l'équivalent dans les régions païennes : des ressemblances ne prouvent pas une origine commune. Elles attestent seulement que ce culte est humain dans son principe, comme il est humain dans ses manifestations.

Victor LEROQUAIS.

---

Paul PERDRIZET. — *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Age, d'après le bréviaire et les livres d'heures* (*Publications de la Faculté des lettres de l'université de Strasbourg,* Fascicule 63). — Paris, les Belles Lettres, 1932. In-8° de 314 pages, avec 31 figures. Prix : 45 francs.

Les dissertations sur des sujets de liturgie sont assez peu fréquentes parmi les publications des Facultés des lettres pour que nous soyons heureux de rencontrer celle de M. Paul Perdrizet, professeur à l'université de Strasbourg. Il s'agit du calendrier en usage à Paris à la fin du Moyen Age. M. Perdrizet l'a étudié « d'après le bréviaire et les livres d'heures ». Nous comprenons bien son intention. Il veut dire d'après le type officiel du calendrier réglant l'office divin des clercs et qui se trouve dans le bréviaire, et d'après ses rédactions vulgarisées à l'usage des fidèles dans les livres d'heures. Il y a en effet une distinction à faire. Mais celle-ci faite, M. Perdrizet s'est surtout tenu au texte que lui donnait un seul manuscrit.

Il a commencé par expliquer ce qu'est un livre d'heures et par en énumérer les parties. Rien d'absolu ne peut être affirmé. La variété est plus grande que ne l'indique M. Perdrizet. Le petit office de la Vierge, l'office des morts, les litanies aussi, ont des rédactions très diverses suivant les diocèses, les ordres religieux ou même les sanctuaires. C'est ce qui a permis à M. l'abbé V. Leroquais dans son travail sur *les Livres d'heures de la Bibliothèque nationale* de distinguer les origines de ces livres, à première vue si semblables les uns des autres.

M. Perdrizet s'est attaché à étudier singulièrement le Livre d'heures Friedel qui est à l'usage de Paris. Il a pris son calendrier comme type du calendrier parisien. C'est un peu arbitraire, car rien qu'à la Bibliothèque nationale M. Leroquais a compté près de quatre-vingts livres d'heures à l'usage de Paris et leurs calendriers présentent bien des divergences. Certains noms, d'aspect fantaisiste, n'ont pas non plus arrêté le commentateur. M. Perdri-

zet regrette (p. 48) « que certains vieux saints de chez nous aient été *dénichés* par des saints ultramontains ». Il accepte toutes les dévotions populaires plus ou moins justifiées ou justifiables. Il ne s'étonne pas de voir les saints jouir dans leur existence posthume de pouvoirs auxquels leur vie était bien étrangère. Cette attitude bienveillante est remarquable, car l'auteur le dit lui-même (p. 3), il traite « de choses d'une religion qui n'est pas la sienne ». Nous louons son goût d'archéologue qui signale des monuments iconographiques souvent peu connus. Sa science n'ignore ni l'Orient ni Rome. Nous sourions volontiers avec lui des citations qu'il fait de Villon ou de Rabelais, bien qu'à notre avis ce soit plutôt la liturgie qui les explique qu'elles-mêmes n'expliquent la liturgie ; mais nous les préférons encore, en la circonstance, à celles d'Anatole France.

Une critique plus importante doit être faite. Dans son commentaire, au début de chaque mois, M. Perdrizet oppose le calendrier du bréviaire et celui des livres d'heures. Le premier, conformément à son original, aurait dû être publié en latin, tandis qu'il est traduit et que l'indication des jours est simplifiée et donnée à la moderne. Le calendrier du Livre d'heures, au contraire, a été reproduit avec trop de scrupules, ce qui parfois est d'un effet singulier (par exemple : *S' pol p'mier h'rmite*). Les jours sont numérotés de cinq en cinq. Passons sur cette question de forme. Dans son travail, M. Perdrizet n'a pas expliqué pourquoi ni l'un ni l'autre calendrier ne donne tout le calendrier. De part et d'autre, en effet, sont volontairement omises des fêtes comme Pâques, la Fête-Dieu, la Pentecôte; il est non plus question d'Avent, ni de Carême, ni de Quatre-Temps. Les calendriers en tête des bréviaires et des livres d'heures n'indiquent que le cycle des fêtes fixes des saints et des fêtes fixes du temps. Ils ne donnent pas, sauf rares exceptions, le cycle des fêtes mobiles du temps. C'était cependant une chose importante pour les clercs comme pour les fidèles. La liste des fêtes mobiles était publiée solennellement chaque année à la cathédrale à la messe de l'Épiphanie et affichée. Elle était fréquemment rappelée, surtout par les prédicateurs dans leurs sermons en langue vulgaire. Pâques et la Pentecôte étaient de si grandes fêtes que les deux jours qui les suivaient étaient chômés. Les dimanches avaient des noms propres encore assez souvent en usage aujourd'hui. Qui ne sent que les détails donnés à propos de sainte Ozanne ont leur place naturelle au dimanche des Rameaux dont il n'est rien dit ? Noël, avec ses trois messes, mérite mieux que les quelques lignes où il est surtout question de la confrérie des bouchers.

Pour les saints, c'est une bonne intention de prendre le calendrier des livres d'heures comme donnant la liste la plus étendue, mais c'est aussi la moins sûre. La liste des saints au bréviaire est clairsemée en mars et en avril. C'est le temps de la pénitence et du carême. On ne célébrait pas de mariages solennels en cette période de l'année. Ce n'est qu'à la longue que des fêtes se sont

introduites plus nombreuses dans cette réserve. Le fait était à noter. Mais surtout il eut été intéressant de distinguer entre les saints de l'Église universelle et les saints parisiens. Par ces derniers il faut entendre, suivant le langage moderne, ceux du propre de Paris. Ils peuvent avoir une origine étrangère, mais Paris les a en vénération particulière. Les bréviaires du Moyen Age n'ont pas comme les bréviaires modernes une partie principale, l'office romain, et un supplément local « le propre ». Ils sont des offices tout d'une venue. La distinction du propre n'en est pas moins à faire, car elle aide la critique. Elle explique, par exemple, ce qui se passe dans les cas de *concurrence* signalés maintes fois par M. Perdrizet.

Ces deux distinctions générales du Temporal et du Propre d'une église auraient, croyons-nous introduit un aspect plus liturgique dans l'étude du calendrier parisien. Telle qu'elle nous est offerte, c'est plutôt une promenade à travers des dévotions populaires qui ne seront pas toujours vues d'un œil aussi bienveillant que celui de leur commentateur. L'information bibliographique est très étendue. Quelques ouvrages cependant auraient pu être cités, comme celui de M. Deslandres sur l'ordre des Trinitaires. Un peu plus de topographie des sanctuaires parisiens n'aurait pas nui. Il y eut à Paris des *stations* à l'imitation de celles de Rome. Certains saints ont été négligés, comme saint Martin, qui est pourtant le titulaire du plus grand nombre d'églises en France. Saint Augustin de Cantorbéry doit évoquer plus que l'histoire ridicule des *coués*. Vétilles si l'on veut, et sur lesquelles bien que fréquentes il serait injuste d'appuyer.

L'ouvrage est de ceux qu'il est difficile d'écrire, car il faut savoir se borner. Il a l'avantage de ne pas rebuter ceux qui sont peu familiers avec les sujets liturgiques. Mais chez ceux pour qui beaucoup de phrases que M. Perdrizet met au passé se disent toujours au présent, chez ce clergé de Paris auquel il est rendu hommage dès la première page, il est probable qu'il viendra à l'idée d'examiner à nouveau et de compléter le tableau si vivant et si vaste du calendrier parisien, ou plutôt l'auteur lui-même, relisant son livre, pourra-t-il le corriger et l'augmenter.

Émile-A. Van Moé.

---

Henri Waquet. — *L'art breton*. — Grenoble, Arthaud [1933], 2 vol. in-8° carré de 142 et 164 pages, 291 héliogravures, hors-texte en couleurs de Germaine Petit. Prix : 60 francs.

La Bretagne a longtemps attendu une étude générale de l'art qui a fleuri sur son sol. Des deux livres que l'on pouvait citer sur ce sujet l'un, celui de La Monneraye, remontant à 1849, se limitait à l'époque romane, l'autre, le *Congrès archéologique* de 1914 était un recueil de monographies plutôt qu'une synthèse. L'effort de M. Waquet a été couronné de succès. Il concilie des éléments dont l'association est malaisée : ses descriptions, dont la précision ar-

chitectonique et chronologique est impeccable, ne nuisent pas à l'effet d'ensemble. Celui-ci ressort du classement judicieux des monuments suivant les affinités les plus typiques. Le style raffiné de M. Waquet est d'un écrivain. Certains passages particulièrements jolis seront extraits et resteront attachés aux édifices qu'ils dépeignent. L'illustration par son abondance et sa netteté complète et fait vivre le texte.

L'art breton a été longtemps tributaire de ses voisins et surtout des pays réunis sous le sceptre des Plantegenêts : Anjou, Normandie, Poitou. La Bretagne elle-même entra au XIIe siècle dans l'orbite de cet empire hétérogène. Si l'on doit à l'influence anglo-angevine d'avoir localisé dans la Bretagne continentale certains épisodes des romans de la Table Ronde, on ne lui doit pas moins d'y avoir propagé des conceptions artistiques.

Avec le XIIIe siècle, c'est l'art gothique qui se répandit à son tour en Bretagne grâce aux Cisterciens et au prélat français placé par Pierre Mauclerc sur le siège de Quimper. Ce prince Pierre qui avait largement contribué à la construction de la cathédrale de Chartres, favorisa son imitation.

A la fin du Moyen Age seulement l'art breton prend l'aspect original qui le caractérise et s'épanouit du XVe au XVIIe siècle. Son premier essor est dû aux règnes pacifiques et prospères que la politique d' « égoïsme sacré » pratiquée par Jean V et sa dynastie ménagèrent à la Bretagne. Cette province se couvrit dès lors de ces pittoresques ensembles : églises avec porches et clochers à jour, calvaires, arcs triomphaux,ossuaires et portes monumentales des cimetières composant une sorte d'acropole rustique, chapelles et fontaines dispersées dans la campagne ou cachées dans les vallons, châteaux et manoirs ruraux escortés de bois et d'avenues, logis urbains taillés dans le chêne. Sur tous la parure de la Renaissance succède à la parure gothique sans en dénaturer l'essence. Malgré la gaucherie presque constante de l'exécution, l'inharmonie et les défauts d'équilibre dans le dessin — cruellement accusés par la photographie —, qui les a vus n'oubliera jamais le charme prenant qui émane de ces monuments si bien accordés avec la nature qui les encadre. Le doivent-ils à la préméditation consciente des artistes qui les ont créés, ou simplement à un instinct irraisonné ou encore au jeu du hasard et de la nature ? Peu importe, puisque nous sommes les bénéficiaires du spectacle.

M. Waquet s'est attaché avant tout à l'art breton considéré comme formant une école ou au moins une tradition, répondant à un goût et à un idéal, d'origine le plus souvent populaire et religieuse, puisque les commandes venaient presque toutes des « généraux » ou conseils de fabrique paroissiaux. Mais il signale, chemin faisant, les intrusions étrangères telles, par exemple, que la chapelle du Saint-Sacrement à Vannes dont le plan en forme d'hostie fut tracé par un romain, émule de San Gallo, ou que la statue de saint Sébastien, à Guiclan, dont le faire révèle un sculpteur de proues disciple de Bernin.

En résumé, cet ouvrage, qui comble une lacune longtemps déplorée, est une synthèse personnelle, fruit du contact direct avec l'objet étudié, résultat d'une observation assidue et pénétrante. Il restera la base nécessaire de toute étude ultérieure sur l'art breton.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

---

D. J.-M. Canivez. — *Statuta Capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786.* Tomus I : *Ab anno 1116 ad annum 1220* (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, fasc. 9). — Louvain, Bureaux de la Revue d'histoire ecclésiastique, 1933. In-8° de xxxi-533 pages. Prix : 20 belgas.

Voici une des sources les plus importantes de l'histoire monastique qui va être désormais facilement accessible à tous les érudits et à tous les historiens : les statuts des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux. Dom Martène nous en avait fait connaître, il est vrai, un nombre respectable dans son *Thesaurus novus anecdoctorum* publié en 1717 (t. IV, col. 1243-1647). Mais nous n'avions là qu'un choix et, si judicieux qu'il fût, il comportait des lacunes regrettables. Ainsi, pour le chapitre de l'année 1193, Dom Martène ne donne que 33 *statuta,* alors que les divers manuscrits permettent d'en porter le nombre à 70. On pourrait faire des constatations similaires pour les autres chapitres.

Félicitons donc, tout d'abord, le P. Canivez d'avoir entrepris cette vaste publication qui dotera l'ordre cistercien d'une édition critique et aussi complète que possible de ses anciens statuts. Le premier volume a une importance historique toute particulière : nous assistons aux premiers développements de l'ordre de Cîteaux. Si chaque monastère cistercien garde son autonomie intérieure, il n'a pas le droit de vivre à l'écart : son abbé doit se rendre à Cîteaux régulièrement et le chapitre, qui s'y tient chaque année, a les pouvoirs les plus étendus : il est l'organe régulateur de la vie cistercienne. Il interprète les *Consuetudines,* il prend des décisions obligatoires, il porte surtout des sanctions disciplinaires contre tel abbé, tel moine, voire tel frère convers. C'est toute la vie de l'ordre de Cîteaux dans ses moindres prescriptions et dans ses menus « faits divers » qui est évoquée au chapitre général. C'est dire que ces *Statuta* intéressent non seulement l'histoire de l'Ordre en général mais encore l'histoire de nombreux monastères en particulier, car on y rencontre le nom de la plupart des monastères cisterciens. Ajoutons que les historiens de la liturgie y trouveront de nombreuses prescriptions liturgiques.

L'éditeur a compulsé avec soin les divers manuscrits contenant des recueils de statuts et les différentes leçons en sont reproduites dans l'appareil critique. A partir de l'année 1180, on possède des statuts pour chaque année. Pour la période primitive, nous n'a-

vons guère que la collection des statuts promulguée au chapitre de l'année 1134. On sera heureux de trouver, à leur place chronologique, certains autres documents qui émanent des chapitres généraux ou qui leur sont adressés, bien que tous aient été déjà publiés soit dans la *Patrologie latine* de Migne soit dans les *Annales cistercienses* de Manrique. C'est ainsi que l'ouvrage débute par la fameuse *Charta caritatis* qui fixe la constitution fondamentale de la grande famille cistercienne.

L'utilisation de ce grand ouvrage ne sera pas cependant facile, tant que l'auteur ne l'aura pas doté de plusieurs *Indices*. L'index des noms de lieux et de personnes, ainsi que l'index des matières ne paraîtront que lorsque l'ouvrage tout entier sera terminé: c'est dire qu'il nous faudra attendre plusieurs années ce supplément quasi indispensable. Il est vrai que l'auteur n'a pas réservé pour la fin l'identification des noms de lieux qui constitue une des tâches les plus délicates dans une telle publication : il a été grandement aidé par l'ouvrage de L. Janauschek, *Origines cistercienses*. Il eût valu la peine, croyons-nous, que l'auteur se livrât à un supplément de recherches pour arriver à plus de précision topographique. En général, il indique le diocèse moderne où l'on doit chercher les anciens monastères et le plus souvent (il ne s'est pas imposé de règle fixe sur ce point), il indique l'ancienne province civile. A notre avis, c'est le contraire qu'il eût fallu faire. A mentionner le nom d'un diocèse, c'est le diocèse ancien qui méritait de figurer, car ces monastères intéressent l'histoire des anciens diocèses. Les recherches pour la France étaient très faciles grâce au *Gallia christiana*. Quant aux provinces, ce sont les provinces actuelles (pour la France, les départements) qu'il importe surtout de connaître, afin de pouvoir situer facilement sur une carte moderne les lieux indiqués. En agissant de la sorte, l'éditeur n'aurait pas eu à mentionner la province de Languedoc qui n'existe plus aujourd'hui et qui n'existait pas encore au XIIIe siècle. Il n'aurait pas eu surtout l'embarras de latiniser son nom : la forme *in Languedocio* est, en effet, incorrecte; on a toujours dit : *provincia Linguae Occitanae, in Lingua Occitana*.

C'est vraiment peu de chose, et il ne nous reste plus qu'à souhaiter la publication prochaine des autres volumes de cet important et remarquable travail.

E. GRIFFE.

---

E. LAVAQUERY. — *Necker, fourrier de la Révolution*. — Paris, Plon, 1933. In-8° de VII-385 pages avec deux gravures. Prix: 20 francs.

Lorsque, écrivant l'histoire financière de la fin de l'Ancien Régime et de la Révolution, j'avais à constater — après plusieurs autres, d'ailleurs — que Necker, si prôné, avait été, même au seul point de vue financier, inférieur à sa tâche, inférieur surtout aux

circonstances graves dans lesquelles il prit le pouvoir, je devais m'attendre à être combattu par ses admirateurs, s'il en restait encore. J'ai critiqué ses emprunts multipliés et ruineux, montré le peu d'efficacité de ses prétendues réformes, les déformations de la vérité qui remplissent son trop fameux « Compte rendu » : je devais donc déplaire à ses fidèles. Mais je ne m'attendais pas, je l'avoue, à être critiqué aussi par ses adversaires les plus ardents. C'est cependant ce qui m'arrive — fort aimablement d'ailleurs. J'ai fait, que l'on me passe l'expression, un certain dégonflement de Necker : j'aurais dû, pour obtenir tout à fait le suffrage de M. Lavaquery, aller jusqu'à un total aplatissement. Il ne veut pas qu'on parle de l'honnêteté de Necker, qui paraît cependant établie, du moins après fortune faite, et n'admet pas qu'on dise que Necker, en dupant le public, a pu commencer parfois par se duper lui-même: accident qui peut arriver cependant à des têtes troublées par une passion poussée à un degré, maladif comme l'était chez lui le désir de la louange et la soif de la popularité. Partout où j'ai employé les mots d'erreur, d'inexactitude, d'illusion, il aurait voulu que j'employasse le mot mensonge.

Au fond nos deux points de vue ne sont pas tellement différents qu'on ne puisse les concilier, et je crois que la principale raison de cet apparent désaccord est que l'attention de M. Lavaquery s'est portée surtout sur le premier ministère de Necker, indéfendable en effet, tandis que j'ai tenu plus de compte que lui des quelques efforts qu'il fit en 1790 pour arrêter la Constituante sur la pente fatale vers laquelle elle se laissait entraîner, qu'il a eu le courage de combattre les séduisantes erreurs dans lesquelles elle se complaisait de plus en plus sur les bienfaits à attendre de l'assignat, et que, surtout de la part d'un homme ordinairement si esclave de l'opinion, il y a eu quelque mérite à essayer de lui tenir tête dans un de ses pires égarements. C'est dans une certaine mesure une atténuation aux fautes et aux défaillances de la première partie de sa carrière.

On voit par là que l'histoire de Necker par M. Lavaquery devait ressembler fort à un réquisitoire et c'est en effet ce qui est arrivé. Il n'oublie aucun grief, ni ses origines allemandes, ni ce milieu de Genève « atelier bruissant de chimères politiques et sociales », bonne école pour les manieurs d'argent au milieu desquels le jeune Necker passa ses premières années, puis embrassa ce métier « avec une lourde et méthodique ténacité... et un vif désir de justifier par une fortune rapide l'hypertrophique sentiment qu'il éprouva toujours de sa supériorité ». On lui a prêté aussi quelques ambitions littéraires, mais « c'était en vertu d'un plan formé par les Necker et les thuriféraires à leur dévotion : il fallait composer une renommée décente au grand homme en un temps où chacun se piquait d'avoir de l'esprit en se jouant, et sans presque y songer ». Suzanne Curchod, la vertueuse compagne du grand homme, auquel elle aurait d'ailleurs, s'il lui avait été possible, bien préféré l'Anglais Gibbon (« qu'elle déploya pour con-

quérir une obstination, on peu dire un acharnement, qui n'enlève rien sans doute à son inattaquable vertu, mais qui n'est pas sans nuire à sa dignité »), Suzanne Curchod n'est pas plus ménagée par l'historien, qu'agace, évidemment, le culte de latrie si habilement pratiqué dans cette famille : n'ayant pas épousé un grand homme elle fit tout pour ériger en grand homme celui qu'elle avait épousé, et « elle y parviendra grâce à une flatterie systématique qui ne connaîtra pas de mesure : et par cette adoration mutuelle célébrée en public, à tout propos, tous deux réussiront à faire illusion aux contemporains, voire à la postérité... et leur succès est une bien surprenante gageure. « Voulez-vous qu'on dise du bien de vous ? a-t-on dit contrairement à un proverbe célèbre : Dites-en. » Et de fait cette boutade s'est trouvée, en la circonstance, pleinement confirmée.

Au fond, le grand grief de M. Lavaquery contre Necker est moins encore sa vanité excessive que son protestantisme, d'abord, et, plus encore, le fait d'avoir mis son influence, qui fut grande, au service des idées les plus audacieuses, au service même des Loges : et voilà le grand mot qui à lui seul dispenserait d'en dire d'autres. Que Necker ait été, comme le porte le titre même donné par l'auteur à son très intéressant ouvrage, le fourrier de la Révolution, c'est chose tout à fait évidente; mais l'a-t-il été par dessein, par calcul, ou s'est-il simplement trouvé l'être parce que son incapacité financière et politique a porté un dernier coup à un régime déjà si gravement ébranlé, parce qu'en épuisant le crédit il a forcé pour ainsi dire le roi à déposer un pouvoir trop lourd pour ses faibles mains ? C'est là question de grande importance et qui sera toujours vivement discutée. L'auteur insiste tout particulièrement sur les accointances franc-maçonniques de Necker, et elles sont certaines, mais la franc-maçonnerie était loin d'être alors ce qu'elle est devenue depuis, et il serait facile de soutenir, notamment par son rôle sous Napoléon, qu'elle était fort éloignée alors des idées révolutionnaires qu'elle a épousées depuis. On peut, certes, trouver dans Necker, et notamment dans son *Traité sur le commerce des grains*, le plus mauvais de ses ouvrages, bien des passages qui feraient de lui l'ancêtre et le précurseur du socialisme, mais le milieu était encore trop peu préparé pour que ces propositions subversives offrissent beaucoup de danger. On ne croyait alors ni à la proximité d'une Révolution ni à ce qu'elle serait, si par impossible il en éclatait une, et les témérités les plus grandes étaient hasardées non dans le but de les faire mettre en application quelque jour, mais parce que la conviction générale était que ce jour ne viendrait jamais. En tout cas une chose certaine est que, si Necker n'est pas à l'abri de tout reproche à cet égard, il eut bien des complices dans tous les mondes, même dans le haut clergé envers lequel, précisément parce qu'il n'était pas catholique, il s'est cru tenu à de particuliers égards et ménagements: à la table justement réputée de Necker ne s'asseyaient pas seulement des philosophes et des novateurs plus ou moins téméraires,

mais aussi (quoique pas le vendredi, espérons-le) des convives fort différents, et M. Lavaquery connaît sans doute les vers qui ont été faits à ce propos :

Nous avons vu, scandale épouvantable,
Necker assis, avec Christophe, à table,
Et vingt prélats savourant à l'envi
Et bonne chère et nectar délectable.
L'Église en pleure et Satan est ravi.
Mais en ce jour d'une indulgence telle
Quel peut bien être le motif important ?
C'est que Necker, le fait est très constant,
N'est janséniste : il n'est que protestant.

Et Joseph de Maistre, dont précisément M. Lavaquery a beaucoup parlé, Joseph de Maistre destiné à devenir chrétien avec profondeur et intransigeance, mais qui en était alors, comme dit l'auteur, au stade philosophique, qui flirtait avec la franc-maçonnerie, conseillait aux gouvernements hors d'état d'arrêter le progrès des lumières de céder et de faire tout ce que réclamaient « les raisonneurs » dépassant ici en hardiesse tout ce que le Génevois a jamais pu dire.

Quoi qu'il en soit, et fût-il vrai que M. Lavaquery ait un peu dépassé dans son livre la juste mesure de sévérité requise, il ne faudrait pas s'en plaindre, il faudrait même s'en féliciter. Cet ouvrage est extrêmement vivant, intéressant, parfois même amusant, toujours très instructif. Je voudrais inspirer aux lecteurs de cet article le désir de le lire, et crois pouvoir leur en promettre autant de plaisir et de profit que j'en ai trouvé moi-même.

Marcel MARION.

---

Ludwig, Freiherr von PASTOR. — *Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters.* Band XVI² : *Klemens XIV. 1769-1774.* Band XVI³ : *Pius VI. 1775-1799.* — Fribourg-en-Brisgau, Herder et Cie, 1932 et 1933. In-8° de x et 440 et XL-678 pages.

Ces deux volumes, par lesquels se termine le grand ouvrage de M. Pastor sur « les papes depuis la fin du Moyen Age », contient l'histoire des deux derniers papes du XVIII^e siècle, le siècle du philosophisme et de l'absolutisme d'état qui tous deux luttent avec acharnement contre l'Église catholique. Les souverains absolus voudraient asservir complètement l'Église et ils essayent de former des églises nationales; de leur côté les philosophes s'attaquent aux dogmes et aux usages religieux.

A la mort de Clément XIII, le grand souci des cours catholiques de France, d'Espagne, du Portugal, de Naples... était de trouver un candidat à la tiare qui achevât l'œuvre de persécution commencée contre les Jésuites, en supprimant l'institut lui-même. Après un conclave de trois mois, le cardinal Ganganelli, de l'or-

dre des Conventuels et le seul religieux parmi les cardinaux, fut élu le 16 mai 1769, et fut couronné pape sous le nom de Clément XIV, le 4 juin. Après de longues tergiversations, le nouveau pape signa le 21 juillet 1773 le fameux bref *Dominus ac Redemptor,* par lequel la Compagnie de Jésus fut supprimée. M. Pastor raconte, d'après les documents contemporains dont la véracité ne peut être contestée, cette lutte acharnée contre un ordre religieux qui avait si bien mérité de l'Église et auquel on ne pouvait reprocher que les fautes et les excès de quelques membres. Le général, ses assistants et plusieurs autres Pères furent jetés dans les prisons du château Saint-Ange où ils eurent à supporter la plus dure captivité. Les missions étrangères ressentirent vivement le contrecoup de ces épreuves. En Prusse, le roi philosophe Frédéric II ne permit pas qu'on publiât le bref de suppression. Clément XIV mourut le 22 septembre 1774 : comme le cadavre prit presque aussitôt une teinte bleu-noirâtre et qu'il commença à se décomposer rapidement, on répandit même le bruit d'un empoisonnement ; mais ce bruit n'avait pas de fondement. — Parmi les documents publiés à la fin de ce volume, l'auteur reproduit entre autres, d'après les originaux conservés au Vatican, le texte des deux lettres écrites en italien que Voltaire adressa à Benoît XIV, le 17 août et le 10 octobre 1745, texte qui diffère « tout à fait » de celui publié par Voltaire lui-même dans sa correspondance[1]. L'auteur rappelle aussi (p. 65) que la correspondance de Clément XIV, publiée par le marquis Louis Antoine Caraccioli[2] est remplie d'interpolations et même de falsifications. La *Correspondance inédite,* publiée par de La Touche, dans son *Clément XIV et Carlo Bertinazzi*[3] est « entièrement inventée ».

Clément XIV avait réservé onze cardinaux in petto, mais malgré les instances faites près de lui durant sa dernière maladie, il refusa de publier leurs noms. Des cinquante-cinq cardinaux qui vivaient à la mort de Clément XIV, quarante-quatre seulement prirent part au conclave qui se prolongea du 5 octobre 1774 jusqu'au 15 février 1775. Ce fut le cardinal Jean Ange Braschi, créé seulement en 1773, qui fut élu. Il prit le nom de Pie VI, fut consacré évêque le 22 février et couronné pape le même jour. Pastor raconte son amour pour les arts (Musée Pio-Clementino au Vatican, etc.). Le nouveau pontife fut aux prises avec l'absolutisme d'état surtout en Autriche, au Portugal, en Italie, et dut condamner les erreurs de Scipion Ricci et du synode de Pistoie, de Febronius et du congrès d'Ems et lutter contre le Josephisme en Autriche et dans les Pays-Bas. La situation des catholiques en Prusse et en Russie, où l'on continuait à tolérer les Jésuites, inspirait toujours beaucoup de préoccupations. Il y eut un fort mouvement de renouveau catholique en Italie (saint Alphonse de Liguori et les Ré-

1. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XVIII (1932), p. 400.
2. *Lettere interessanti di Clemente XIV,* 2 vol. Parigi, 1776; traduction française : Amsterdam 1776, sans parler d'éditions plus récentes.
3. Paris, 1827.

demptoristes). Tandis que les Etats-Unis, où il n'y avait alors que vingt-quatre prêtres pour 25 000 catholiques environ, reçurent leur premier évêque, Mgr Carroll, nommé au siège de Baltimore, les missions de Chine et en particulier celle de Pékin souffraient profondément des divisions intestines parmi les missionnaires eux-mêmes. Les sept derniers chapitres sont consacrés à l'histoire de l'Eglise de France pendant les dernières années de Louis XVI et pendant la Révolution : la persécution s'étendit au pape lui-même qui, malgré ses infirmités fut emmené en captivité et mourut à Valence le 29 août 1799. Ce n'est qu'après la conclusion du concordat, que Napoléon octroya la permission de ramener à Rome le corps du défunt pontife. Les restes mortels arrivèrent dans la Ville Eternelle le 17 février 1802 et furent solennellement inhumés à Saint-Pierre le lendemain. Cependant l'urne qui contenait les « praecordia » fut ramenée à Valence et déposée dans la cathédrale, le 29 mars 1803.

C'est avec le pontificat de Pie VII que se termine cette histoire réellement monumentale des « Papes depuis la fin du Moyen Age ». Le premier volume en avait été publié en 1888, après une longue et soigneuse préparation. Comme professeur à l'Université d'Innsbruck, puis comme chef de l'Institut historique autrichien à Rome et enfin comme ambassadeur d'Autriche près du Saint-Siège, l'auteur n'a cessé de continuer son ouvrage. A sa mort, le 30 septembre 1928, mort digne d'un fils de l'Église et d'un saint, son ouvrage n'était pas encore terminé, mais les matériaux étaient rassemblés et coordonnés, il n'y avait plus qu'à les compléter. Ces seize volumes (vingt-deux tomes) seront un *monumentum aere perennius,* et l'on comprend que l'ouvrage, malgré son étendue, ait trouvé des traducteurs en italien, en anglais, en espagnol et en français. Je ne connais pas les autres traductions, mais nous devons dire, à notre très grand regret, que la traduction française dans les volumes parus jusqu'ici est par trop défectueuse. L'éditeur, M. Herder, annonce que cette histoire des Papes sera continuée, d'après la méthode de Pastor, par le R. P. Robert Leiber, S. J., professeur d'histoire ecclésiastique à Rome. Cette continuation contiendra trois volumes de même grandeur et format que les volumes de Pastor.

G. Allemang.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## RÉPERTOIRE ET TEXTES

P. Glorieux. *Répertoire des Maîtres en théologie de Paris au* XIII^e^ *siècle.* Tomes I et II (Études de philosophie médiévale, XVII-XVIII). — Paris, J. Vrin, 1933-1934. 2 vol. in-8° de 468 et 516 pages, 50 francs le volume.

Pour la période antérieure au XIII^e^ siècle, l'étude historique de la pensée chrétienne trouve une bonne part de sa documentation dans la *Patrologie latine* de Migne. On peut y corriger tel texte ou en critiquer telle attribution, du moins est-on, grâce à elle, rapidement à pied d'œuvre, et rien ne rend plus indulgent pour ses déficiences que l'étude de la période postérieure où l'on ne bénéficie plus de son concours. Des nombreux écrivains qui vécurent après Innocent III (qui ferme la Patrologie) les œuvres ne sont certes pas inconnues, mais, les plus célèbres mises à part, il est souvent difficile de les trouver. Où chercher, par exemple, l'indication de telle édition, de tel manuscrit encore inédit ? A qui s'adresser pour connaître les renseignements biographiques qui permettraient de situer rapidement tel ou tel maître ? Les manuels s'en tiennent à des indications très générales. L'ouvrage de P. Féret sur *la Faculté de théologie au Moyen Age,* qui date de 1894, est aujourd'hui bien vieilli. Ueberweg-Geyer fournit de nombreuses et précieuses indications, mais il ne s'occupe qu'indirectement de la théologie. Si bien que, sauf pour quelques spécialistes, le besoin se faisait sentir d'un répertoire qui simplifiât la tâche ingrate des documentations préalables.

C'est ce répertoire que M. le chanoine Glorieux nous fournit aujourd'hui pour les Maîtres de la Faculté de théologie de Paris. L'ouvrage comprend deux volumes. Le tome premier contient les maîtres Dominicains, au nombre de soixante-et-onze, et les maîtres séculiers au nombre de cent trente-trois. Le tome II, les maîtres Franciscains (50 notices), Cisterciens (10), moines noirs ou Clunysiens (8), Frères du Val des Écoliers (6), Chanoines réguliers du Mont Saint-Éloi (4), Ermites de Saint-Augustin (15), enfin Carmes (26). On approuvera M. Glorieux d'avoir consacré des notices à certains personnages qui ne furent pas maîtres (tels J. P. Olieu, Raymond Lulle), ou dont la carrière universitaire n'appartient qu'occasionnellement à Paris (tel Duns Scot).

Pour juger cet ouvrage, il faut le prendre pour ce qu'il veut être : un répertoire, donc un livre auquel on demande, sur tel personnage ou telle institution scolaire, non des conclusions nuancées, mais une vue générale et des indications bibliographiques précises. C'est avec cette idée qu'il faut aborder tant les notices individuelles que les introductions sur l'Université et les réglementations scolaires des Ordres religieux. Les notices individuel-

les sont toutes bâties sur le même type : biographie, œuvres manuscrites et imprimées, bibliographie. Quant aux introductions, on serait parfois tenté d'en trouver certaines formules un peu sommaires. Mais comment reprocher à l'auteur ces simplifications lorsque chaque paragraphe est suivi des références qui permettront à chacun de préciser, voire de modifier, ce résumé volontairement tel. Tout au plus pourrait-on regretter que l'auteur, oubliant modestement sa compétence en histoire littéraire du XIIIe siècle, n'ait pas cru devoir joindre à ses indications bibliographiques quelques brèves appréciations qualitatives. Il est clair par ailleurs que cette documentation demandera à être constamment tenue à jour : dès maintenant, plusieurs éléments seraient à ajouter à certaines notices, et l'auteur lui-même, dans le second volume récemment paru, à donné pour le premier plusieurs pages d'*addenda* (t. II, p. 507-516). La typographie très aérée de ces volumes permettra à chacun de faire pour son propre compte ces additions.

Le caractère de l'ouvrage fait assez pressentir qu'il ne faut pas lui demander des vues générales sur l'histoire littéraire ou doctrinale du XIIIe siècle parisien. Un tableau d'ensemble donnant, en trois feuilles annexes (t. I, après la page 228), les listes chronologiques de tous les maîtres présentés dans ce répertoire, permet-il tout au plus de constater l'envahissement progressif de l'enseignement théologique par les réguliers, en particulier aux environs de 1257-1259, et inversement une sensible augmentation, à la fin du siècle, du nombre et de l'importance des maîtres séculiers, — progrès qui s'affirmera à l'âge suivant. Comme les réguliers Albert le Grand, Thomas d'Aquin et Bonaventure au XIIIe siècle, ce sont les séculiers Gerson et Pierre d'Ailly qui, au bas Moyen Age, illustreront la Faculté de théologie. Les listes de M. Glorieux évoquent déjà cette courbe.

Signalons enfin les tables qui terminent l'ouvrage : minutieuses tables des *incipits* (p. 378-459) et des manuscrits cités (p. 463-503), très précieuses pour l'identification des œuvres que chacun peut rencontrer dans les Bibliothèques publiques, et aussi table idéologique (p. 365-374), d'intérêt plus synthétique, puisqu'elle permet d'étudier le développement d'une idée ou d'un genre littéraire au XIIIe siècle, et d'instituer d'utiles comparaisons entre les traités philosophiques, théologiques ou autres parus dans le même temps.

H.-M. Féret, O. P.

*Chartes du Forez antérieures au* XIVe *siècle*, publiées sous la direction de Georges Guichard, Comte de Neufbourg, Édouard Perroy, J.-E. Dufour. Première livraison. — Mâcon, Protat 1933. In-4°, un fascicule cartonné de 78 pages (carte) et deux volumes en feuilles de chacun 400 pages environ.

Ce recueil se présente sous une forme nouvelle. Les pièces sont éditées séparément, pourvues chacune d'une pagination propre, datées et numérotées, puis classées par ordre chronologique dans

des reliures automatiques, comme dans un fichier. Il sera donc possible de tenir l'ouvrage au courant, en intercalant les documents publiés par la suite. Le procédé est ingénieux; il fera d'ailleurs le désespoir des bibliographes, en rendant difficile la collation des exemplaires ; une table chronologique sera indispensable après l'achèvement de la publication. Un fascicule contient une courte préface, la carte du Forez, et une table provisoire des noms des 300 premiers actes actuellement imprimés. Cette table sera refondue avec les suivantes; quant à l'introduction générale, elle ne verra le jour que plus tard. La présentation est soignée, d'une élégance inaccoutumée à notre époque. Nous aurions pourtant donné plus d'importance aux dates, placées en tête, à l'angle supérieur droit, et aux numéros qui figurent du même côté, au bas des pages; ces indications essentielles pour les recherches et le classement ne sont pas assez visibles.

Frappés de l'imperfection des rares collections de textes foréziens, et reprenant un plan élaboré dès le Second Empire, les éditeurs ont l'ambition de réunir environ 3.000 à 4.000 actes antérieurs à l'année 1301, soit toute la documentation connue pour le Forez médiéval. La région étudiée est assez bien délimitée, et les limites chronologiques sont assez précises, pour que la réalisation de ce projet ne soit pas impossible. Pour cette première série de 300 numéros, ils ont dépouillé principalement le trésor des chartes du comté de Forez conservé aux Archives nationales, et les fonds de certains établissements religieux aux Archives de la Loire et du Rhône; mais leurs recherches les ont conduits plus loin, dans les dépôts de la Côte-d'Or, du Doubs et de la Haute-Loire. Les textes sont reproduits très correctement, suivant les règles adoptées aujourd'hui pour les publications savantes. L'analyse, suffisamment détaillée, est suivie de la description de l'original ou des copies, s'il y a lieu, et de celle des éditions antérieures. L'annotation abondante comprend les variantes quand il existe plusieurs versions, et l'identification des personnes et des lieux, faite avec une précision qui témoignent de la connaissance approfondie que les auteurs ont de leur région. Le premier acte est daté de 1096. Fait assez rare, les plus vieux documents reproduits sont donnés d'après des originaux; c'est seulement avec le n° 20, de 1202, qu'apparaît un acte connu seulement par une édition ancienne. Les actes en français, peu nombreux (11 sur 300), commencent en 1249 (n° 85, acte d'Alix, comtesse de Forez). Tous les caractères externes des documents sont mentionnés. Une quinzaine de sceaux ont été reproduits au trait, dont la bulle de Renaud de Forez, archevêque de Lyon (n° 35, 1221). On trouvera aussi le fac-similé de la *rota,* du *benevalete* et des souscriptions d'une bulle de Grégoire IX (n° 49, 1229), ainsi qu'une belle série de seings manuels de notaires et de signatures, à partir de 1262. La table sur deux colonnes est très complète; chaque mention est suivie de la date et du numéro d'ordre de la pièce.

Par le temps qui court, la publication d'un cartulaire est digne

de respect; encore plus que d'autres, celle-ci, qui est excellente et qui engage l'avenir avec sérénité. Une note nous apprend que les chartes 301 à 600 sont déjà à l'impression, et 601 à 1 000 à l'étude. Souhaitons le succès de cette belle entreprise, si bien commencée.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Hermann Meinert. *Papsturkunden in Frankreich.* Neue Folge. 1. Band : *Champagne und Lothringen* (*Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen, philologisch-historische Klasse, dritte Folge*, 3 et 4). — Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1932-1933. In-8° de 429 pages en deux fascicules, 36 Marks.

La vaste enquête entreprise par Wilhelm Wiederhold sur les documents émanant de la cour pontificale conservés dans les dépôts français avait donné lieu de 1906 à 1911 à la publication de six fascicules, dans les recueils de la Société des sciences de Goettingue. Interrompu par la guerre et ses suites, cet utile travail a été repris sous la direction de M. P. Kehr, Wiederhold étant mort le 1er janvier 1931.

M. Meinert, archiviste aux Archives d'État de Berlin, publie dans les deux nouveaux fascicules le résultat de ses recherches dans les dépôts champenois et lorrains : Archives des Ardennes, de la Marne, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges; bibliothèques ou archives municipales de Charleville, Reims, Châlons-sur-Marne, Troyes, Chaumont, Langres, Verdun, Metz, Nancy, Épinal, Remiremont, Saint-Dié; Bibliothèque nationale, Archives nationales et Bibliothèque Sainte-Geneviève, pour les documents de provenances champenoise et lorraine.

Le premier fascicule contient, après quatre pages d'avertissement de M. Kehr, la liste des documents consultés dans les divers dépôts, groupés par départements, avec pour chaque article le catalogue des bulles qu'il renferme, dans l'ordre des feuillets. Le second fascicule donne l'analyse ou l'édition intégrale ou partielle de 327 actes choisis dans la liste précédente. La limite adoptée est, celle de Jaffé, soit l'année 1198, fin du règne de Célestin III. Le plus ancien document signalé date seulement de 981, encore est-il donné d'après une copie du XIIIe siècle et paraît-il assez suspect. Le premier original émane d'un légat du Saint-Siège, 1104 (n° 8), la première bulle originale de Calixte II, 1123 (n° 13).

Les dépouillements de M. Meinert ont été fort complets, comme nous avons pu en juger nous-même en le voyant à l'œuvre aux Archives de l'Aube, et en collationnant son travail avec nos propres relevés. L'édition des actes est correcte, précédée d'une brève analyse et des remarques diplomatiques indispensables, et du renvoi aux ouvrages généraux, à Jaffé notamment, quand il y a lieu. Les noms de lieu ne sont pas identifiés; nous pensons qu'après achèvement le recueil sera pourvu d'une table générale. Une table

chronologique de tous les actes mentionnés sera également nécessaire.

La fin du travail est prochaine; les dépôts de Bretagne, de Normandie et de la région du Nord ont déjà été visités. Nous posséderons alors l'inventaire complet des bulles antérieures à 1198 conservées en France, et cet excellent répertoire est appelé à rendre les plus grands services.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

J. Quasten. *Expositio antiquae liturgiae gallicanae Germano Parisiensi ascripta.* Edidit notisque instruxit J. Quasten. (Opuscula et textus historiam ecclesiae ... illustrantia, fasc. III.) Münster, Aschendorff, 1934. In-8° de 31 pages, RM. 0,85.

Édition d'un texte très important pour l'histoire de la liturgie gallicane et que Dom Martène fit connaître le premier d'après un manuscrit unique aujourd'hui conservé à la bibliothèque d'Autun (fonds du Séminaire, ms. coté G III, fol. 114-122). On ne peut songer à l'attribuer à saint Germain. Il s'agit sans doute d'une œuvre du début du VIIIe siècle.

Le nouvel éditeur n'a pas utilisé le manuscrit original dont il lui eut été bien facile d'obtenir des photographies. Son texte de base est celui de la patrologie latine de Migne. Il l'a amendé et amélioré en utilisant les conjectures de divers commentateurs. Il en est résulté un texte d'une latinité toute refaite et qui a perdu tout élément philologique de datation, comme serait du Grégoire de Tours corrigé par un latiniste classique. Cette méthode est des plus regrettables étant donnée l'incertitude qui règne au sujet de l'auteur. Elle n'a du reste pas empêché de laisser des fautes : les formes *coelum* sont mélangées avec *caelum;* p. 15, l. 9 : *excesis* pour *excelsis;* p. 21, l. 5 : *dilexeretis* pour *dilexeritis; passim,* mélange des formes *Johannes* et *Joannes;* sans parler du parti pris singulier de mettre un d minuscule à *Deus.*

Émile-A. Van Moé.

## HISTOIRE GÉNÉRALE

A. Coville. *Evrart de Trémaugon et le Songe du verger.* — Paris, E. Droz, 1933. In-8° de 82 pages.

On a discuté longtemps en vain pour identifier l'auteur du célèbre traité de droit public connu sous le nom de « Songe du verger ». Le problème est maintenant résolu; la démonstration de M. Coville, précise, logique, et constamment appuyée sur des arguments solides, devra convaincre les critiques les plus exigeants. Les manuscrits de la version latine, le *Somnium viridarii,* disent expressément que la rédaction fut achevée le 16 mai 1376, et que son auteur avait été pourvu deux ans auparavant d'un office à l'Hôtel du roi et était entré au Conseil royal. De plus, l'inventaire de la librairie de Charles V mentionne le don d'un manuscrit du

Songe du verger à un personnage, identifié déjà par Léopold Delisle avec Evrart de Tremaugon. D'origine bretonne, docteur en droit civil et en droit canon, celui-ci avait fréquenté l'université de Bologne. Dès avant 1369, il enseigne à la Faculté de décret de l'université de Paris; nous avons même trois de ses leçons, l'une notamment, sur l'autorité des lois canoniques et leur interprétation, qui concorde avec le sens général et la manière du Songe du verger. Le roi assiste à sa leçon sur les testaments, en 1373. L'année suivante, le pape l'autorise à se faire suppléer dans son enseignement des Décrétales, à cause de sa collaboration absorbante aux affaires royales. Dès octobre 1374, il est conseiller du roi; en novembre, maître des requêtes de l'hôtel. Tout cela concorde parfaitement avec les indications des manuscrits. Plus tard, sa faveur décroît, Charles V est d'ailleurs en froid avec les Bretons, même avec Du Guesclin. Evrart ne paraît plus au Conseil à partir de 1377; il devra attendre la mort de Charles V et la paix conclue entre le duc de Bretagne et les oncles du nouveau roi pour retrouver un certain crédit. Ambassadeur près du roi de Castille en 1381, il adresse au clergé castillan un discours qui a été conservé. Il est doyen de Chartres en 1382, évêque de Dol la même année, et disparaît avant le 17 août 1386.

Son frère Yves fit une belle carrière militaire avec Du Guesclin, mais finit tragiquement en 1384 dans les cachots du comte d'Alençon, inculpé de trahison et de divers crimes; Evrart tenta en vain de défendre sa mémoire contre Guillaume de Chamborant, écuyer du roi et conseiller du comte d'Alençon.

Le Songe du verger eut d'abord une forme latine, moins connue que la version française. La fiction du songe et la forme dialoguée étaient en faveur au Moyen Age : ainsi la *Disputatio inter clericum et militem,* attribuée sans raison à Guillaume d'Ockham, reproduite en partie par le *Somnium viridarii;* ainsi le *Somnium* du canoniste Jean da Legnano, dont Evrart, qui le suit de très près, dut être l'élève, bien que le juriste bolonais fût un apologiste déclaré de la suprématie pontificale. Et surtout, le discours prononcé au nom de Charles V pour détourner le pape de quitter Avignon, à la fin d'avril 1367, qu'on a attribué à Nicolas Oresme, et dont le véritable auteur est Ancel Choquart, professeur à l'université de Paris, lui aussi, conseiller du roi et maître des requêtes de l'hôtel. Or, à partir de 1371, le roi put recommencer à craindre le départ du pape pour Rome; n'ayant plus Choquart pour parler en son nom, il dut recourir à un autre juriste, qui fut Evrart de Tremaugon.

Ce choix expliquerait l'éloge de Charles V et les allusions à la haute culture du roi, fréquentes dans le *Somnium viridarii.* L'auteur s'y révèle canoniste de profession; alors qu'il ne cite qu'en passant les auteurs littéraires, il montre une profonde connaissance de la Bible, des conciles et des collections canoniques. Universitaire, il vante l'état des études en France; Breton, il insiste sur les affaires de Bretagne, sur le conflit entre le roi et Jean de Montfort; frère d'un capitaine qui suivit Du Guesclin en Espagne

et qui prit part à l'ambassade d'Yves Derian en Castille, il rappelle fréquemment les questions espagnoles. Ainsi tous les détails justifient l'attribution proposée par M. Coville.

Le roi dut reprocher au *Somnium* son aridité, sa forme scolastique et peu vivante, où l'on cherchait en vain des rapprochements avec la politique et les affaires courantes. Il en réclama donc une version française, et c'est sans doute l'auteur lui-même qui se chargea de l'adapter. Car *le Songe du verger* n'est pas une simple traduction de *Somnium viridarii*. La répartition des matières n'est pas la même; des suppressions ont été faites : par exemple des critiques contre la collecte des fouages, qui risquaient d'irriter le roi et ses gens de finance; une apologie du divorce et de la polygamie, surprenante dans la bouche d'un clerc, est attribuée à un chevalier. Il y a aussi des additions : faits récents tels que la reconquête de la Normandie, la mort du prince de Galles; allusions à des nominations aux évêchés bretons; chapitres sur des questions qui préoccupent le roi, telles que les Ordres mendiants et les Chartreux, ou les affaires de Gascogne. L'éloge de Charles V est développé. Il est longuement question des affaires de Bretagne. Le *Somnium* ignorait celles d'Italie, les voici bien détaillées : lutte entre Florence et le pape, campagnes des bandes bretonnes auxquelles Yves de Tremaugon prit part. Ces rappels précis de l'actualité permettent de dater l'achèvement du *Songe du verger*, entre le massacre des habitants de Cesene par les routiers bretons, le 3 février 1377, et la mort d'Édouard III, roi d'Angleterre, le 21 juin suivant.

La forme aussi est différente; le style est plus vivant, plus alerte, imagé d'expressions proverbiales et de locutions familières.

Ces modifications doivent tenir en partie aux critiques nombreuses faites à l'apparition du *Somnium*. Des allusions certaines répondent aux réflexions de l'entourage du roi contre son amour des livres et sa prédilection pour les clercs. D'autres témoignent de la rivalité de l'auteur avec Nicole Oresme; celui-ci, traducteur d'Aristote, avait dû trouver dans l'œuvre d'Evrart des idées discutables, empruntées à des sources douteuses; surtout, raison plus humaine, le théologien et le juriste se disputaient la faveur royale.

Comme le *Somnium viridarii, le Songe du verger* demeura anonyme, et même inconnu, semble-t-il, jusqu'au temps du Grand Schisme : le deuxième exemplaire inventorié dans la librairie de Charles V fut rendu à son auteur. Celui-ci, jusqu'à la mort du roi, ne reçoit aucun bénéfice, aucune libéralité royale. Vraisemblablement, *le Songe du verger* ne répondit pas exactement aux intentions de Charles V. Et la liste des manuscrits des deux Songes dans la librairie royale, que M. Coville étudie dans l'appendice, témoigne du manque d'empressement du souverain pour conserver et répandre l'œuvre d'Evrart de Trémaugon.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Georges Goyau. *L'Église et la guerre.* — Paris, Flammarion, 1934. In-16 de 248 pages, 12 francs.

M. Georges Goyau a publié les leçons qu'il a professées en 1925 à l'Académie de la paix de La Haye dans la collection des cours de la Dotation Carnegie. Il en donne aujourd'hui la substance dans un petit livre dont le format permet la vulgarisation, mais qui, loin d'être superficiel, est appuyé, au contraire, sur une enquête approfondie. Au Moyen Age, l'œuvre de paix a été entreprise contre les trop belliqueux féodaux par des associations, des ligues suscitées par des conciles provinciaux. L'un des effets de ce mouvement a été d'armer les classes populaires, de créer des milices qui n'ont pas manqué d'inquiéter certains prélats ne doutant pas du caractère insurrectionnel de cet élan.

Un autre effet plus durable fut de déterminer des catégories de non-belligérants, d'abord le clergé, puis, progressivement, tous ceux qui ne portaient pas les armes, discrimination salutaire qui apporta aux guerres un adoucissement remarquable et qui s'exprima dans la liturgie chevaleresque en d'admirables formules. Cet effort fut entravé et presque anéanti par les guerres nationales anglo-françaises. Le Saint-Siège, qui était intervenu dans la période précédente pour préconiser la guerre contre l'infidèle et constituer les armées permanentes qu'étaient les grands ordres militaires comme les Templiers et les Hospitaliers, multiplia, depuis le XIVe siècle, ses démarches sur le terrain diplomatique pour arrêter, le plus souvent possible, les hostilités, en faisant contracter des trêves et en négociant perpétuellement la paix. Entreprise édifiante et féconde, plus féconde encore si le schisme n'était pas venu diminuer le prestige de la papauté.

Dans les siècles modernes, l'initiative la plus neuve émana d'un maître de l'université de Salamanque, le dominicain François de Victoria, qui, à une époque où Espagnols et Portugais se lançaient à la conquête des nouvelles terres, jeta les bases du droit colonial et montra les conditions et les limites dans lesquelles se justifiait l'occupation des pays sauvages.

M. Goyau poursuit son étude jusqu'aux appels des derniers papes en faveur du désarmement, appels qui, pour être entendus, sans dommage, par les brebis dociles, devraient être accompagnés de sanctions efficaces et protectrices. Ce défaut, qui paralyse l'œuvre apostolique, n'est d'ailleurs pas imputable au pontife romain.

L'ouvrage de M. Goyau, écrit avec cette chaleur contenue qui caractérise l'auteur, intéressera et instruira les historiens en groupant commodément de nombreux faits destinés à la justification de l'exposé.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Johann Nordstroem. *Moyen Age et Renaissance.* Essai historique, traduit du suédois par T. Hammar. — Paris, Stock, 1933. In-8° de 239 pages, 20 francs.

Cet ouvrage inaugure les publications du *Fonds Descartes,* institué pour traduire en français les meilleurs travaux des savants

suédois. L'initiative est heureuse et le choix qu'on a fait du livre de M. Nordstroem, le distingué professeur de l'université d'Upsal, doit être également loué. L'original de ce travail a formé l'introduction au tome VI d'une histoire générale qui paraît à Stockholm. Si bref qu'il soit, si dépourvu d'appareil scientifique qu'il se présente, il ne manquera pas d'intéresser et de piquer les lecteurs français. L'auteur soutient une thèse contraire à l'opinion vulgairement répandue depuis que les travaux, vieux de presque un siècle, publiés par Jacob Burckhardt sur la Renaissance, ont donné une base documentaire à cette idée que la Renaissance, étant un retour à l'Antiquité, avait ses prodromes dans la seule Italie et qu'elle avait eu pour conséquence de changer totalement la culture de l'Europe occidentale. M. Nordstroem ébranle cette théorie sur tous les points. Il insiste notamment sur ce que la Renaissance ne doit pas à l'Antiquité et, d'autre part, sur ce que la culture italienne doit aux « Transalpins », et entre autres aux Français. C'est un exposé brillant, solidement appuyé sur une connaissance approfondie de la littérature et de l'art des pays intéressés. Elle a été rendue possible par les études qui, depuis quelques décades, ont pénétré et éclairci les arcanes de la pensée médiévale, par celles aussi qui ont retracé, grâce aux manuscrits, l'histoire de la peinture. Cette branche de l'art, dont les produits étaient, pour la plupart, enfouis dans nos bibliothèques, a, moins tôt, subi l'influence antique, par la raison matérielle que la peinture antique ne subsistait pas. M. Nordstroem a le bon goût de ne pas pousser sa thèse jusqu'au paradoxe en niant l'ascendant de la culture antique au temps de la Renaissance. Mais il en mesure le champ et la portée. Il souligne ce fait que, dans la littérature historique, le goût de l'antique a eu de graves inconvénients en substituant aux chroniques médiévales, qui pouvaient s'accompagner d'une réflexion profonde, des compositions académiques, froides et vides. Nous souhaitons que la pensée de M. Nordstroem soit féconde et qu'elle apprenne aux historiens à rechercher tout ce que, en France par exemple, le seizième siècle doit au Moyen Age. S'ils le font sans préjugés, ils s'apercevront peut-être qu'il doit plus aux siècles médiévaux qu'à l'Antiquité.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Henri Bremond. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours.* Tome XI : *le Procès des mystiques.* — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-8° de 438 pages.

Le tome XI du grand ouvrage de l'abbé Henri Bremond, qui sera, hélas ! le dernier, s'étale en moins larges nappes que les trois précédents. Il s'intitule le « procès des mystiques » et aborde en effet les préludes que la grande querelle du quiétisme, qui amènera pendant un siècle et demi l'éclipse de la doctrine mystique traditionnelle. Il expose le duel entre un pré-Bossuet, le jésuite Antoine Sirmond, et un pré-Fénelon, Camus, le disciple chéri de

saint François de Sales, sur la question du pur amour. Il montre, à propos des « illuminés », l'origine des malentendus sur lesquels germa la querelle du quiétisme.

Un des contradicteurs de l'abbé Bremond avait cru trouver des traces de quiétisme dans le *Brief Discours* publié par Bérulle. Quelle satisfaction pour l'humour de l'auteur de l'*Histoire littéraire* quand il découvrit que le *Brief Discours* n'était qu'une traduction du *Breve Compendio* de Gagliardi, jésuite italien de tout repos et approuvé par l'unanimité de ses contemporains ! « A la fin du siècle, lorsque sous l'inspiration d'une seconde Isabelle, un second Gagliardi enseignera une doctrine semblable, chacun les appréciera comme il l'entendra, mais ils ne feront figure de novateurs qu'aux yeux de ceux qui ne connaissent pas l'histoire antérieure de la spiritualité française... Si Gagliardi et Isabelle, et derrière eux leurs unanimes, Fénelon et Mme Guyon, sont quiétistes, toute la France mystique d'Henri IV et de Louis XIII l'est également. »

La deuxième partie du tome XI est une analyse extrêmement minutieuse et remarquable de la quiétude, l'expérience primordiale de la vie mystique : activité et passivité, éclairs de discours dans l'oraison de quiétude, éclairs de quiétude dans la prière commune. Elle se terminé par un « excursus » sur les « quiétudes profanes ». Il n'y a pas de vie intérieure sans introversion, sans contemplation, partant sans quiétude, qui n'est pour ainsi dire que le revers de la contemplation. De même que l'envahissement de l'âme profonde par Dieu, paralyse le discours, de même le contact « avec n'importe quelle réalité créée entraîne une inhibition analogue, plus ou moins effective et perceptible, selon que cette réalité sera saisie d'une étreinte plus ou moins vigoureuse, ou qu'elle sera elle-même plus ou moins capable de nous combler ou de nous « ravir ». Nous n'avons qu'une manière d'aimer qui est de nous donner à celui que nous aimons, de nous oublier, de nous perdre et de nous transformer en lui. »

Il est regrettable que cette étude, qui peut se rattacher à la thèse de *Prière et Poésie,* se trouve interrompue par la mort.

E. Dermenghem.

J. Brugerette. *Le Prêtre français et la société contemporaine. La restauration catholique (1815-1871).* — Paris, Lethielleux, 1933. In-8° de viii-308 pages, 30 francs.

Sous ce titre M. Brugerette entreprend, comme il le dit lui-même dans sa Préface, de nous conter le « drame qui se joue dans la vie de ce prêtre français appliqué depuis 1815 jusqu'à nos jours à reconstituer au milieu d'obstacles sans cesse renaissants l'âme religieuse de la nation ébranlée par la tourmente révolutionnaire ». Ce n'est donc pas tout à fait une histoire de l'Église de France, ni une histoire des relations de l'Église et de l'État en France, mais une esquisse à grands traits des relations de l'Église avec la so-

ciété française au XIXe siècle. L'ouvrage complet comprendra trois volumes. Le premier — le seul paru — intitulé *la Restauration catholique,* va de 1815 à 1871; le deuxième *Vers la Séparation* ira de 1872 à 1905; le troisième *Sous le régime de la Séparation,* ira de 1905 à nos jours. Le tome Ier se divise comme de juste en cinq chapitres : le Prêtre sous la Restauration; le Prêtre sous la Monarchie de Juillet; le Clergé français et la République de 1848; le Clergé sous le Second Empire; le Clergé français et la guerre franco-allemande. Exposé sans prétentions, suffisamment nourri de faits, dont voici la conclusion : « Lorsque... on examine sans parti pris le chemin parcouru depuis cinquante-six ans (1815-1871) par l'idée catholique, l'action du clergé français sur la société de son temps se traduit par d'immenses bienfaits. Évêques et prêtres ont réussi à ramener à Dieu et à la pratique religieuse un peuple presque complètement détaché des anciennes traditions de foi par l'impiété révolutionnaire et assoiffé avant tout de satisfactions matérielles. » On appréciera particulièrement le chapitre I consacré à la Restauration. M. Brugerette, auteur d'une bonne monographie consacrée au comte de Montlosier et à son temps (Aurillac, 1931), connaît particulièrement bien l'histoire religieuse de la France de 1815 à 1830, — une question sur laquelle n'abondent par les bons ouvrages. Ce chapitre rendra des services non pas seulement au grand public auquel s'adresse le livre mais encore aux travailleurs. Il y a d'ailleurs à la fin de chaque chapitre des Bibliographies. Elles sont en général fort estimables. Nous sommes cependant quelque peu surpris de noter à la fin de celui consacré au Second Empire un ouvrage du R. P. Lecanuet : « l'Église de France et le Second Empire (1850-1870) » qui n'a jamais existé que nous sachions en bibliographie française. Le P. Lecanuet n'avait écrit qu'un ouvrage intitulé : *l'Église de France sous la Troisième République* dont les derniers tomes sont posthumes.

Et par contre M. Brugerette aurait pu citer la thèse de J. Maurain, *la Politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869,* dont il a été rendu compte ici-même.

R. DURAND.

## BIOGRAPHIES

P. ROULEAU. *Jean Marre, évêque de Condom (1436-1521). Sa vie, ses œuvres, ses idées de réforme, suivi de l'Instruction au roi Louis XII.* — Paris, Picard, 1933. In-8° de 88 pages.

Ce petit volume est excellent, comme plan, comme fond, comme forme. L'auteur a compris l'utilité des monographies d'histoire locale; il a replacé son héros dans son époque, il l'a montré aux prises avec la crise religieuse, morale et politique de la Renaissance.

Jean Marre fait figure de prélat réformateur. On lira avec intérêt le récit de ses efforts pour instruire et corriger son clergé. On admirera aussi qu'il ait refusé le cumul des bénéfices et qu'il ait

ainsi prêché d'exemple. De plus, son *Enchiridion sacerdotale,* de 1519, donne à l'évêque de Condom tous les titres nécessaires pour être compté parmi les précurseurs du concile de Trente. Souhaitons que se fassent plus nombreuses les biographies critiques des évêques des XVe et XVIe siècles : l'histoire de la Réforme française y aura tout à gagner.

Léon-E. HALKIN.

H. BELLOC. *Richelieu (1585-1642).* Préface de Pierre LORSON. Traduction de Théo VARLET. — Paris, Payot, 1933. In-8° de 336 pages.

J'avouerai tout de suite que ce gros livre m'a déçu. M. Belloc abuse vraiment du paradoxe et, ce qui est plus grave, des idées a priori. La préface louangeuse du Père Lorson n'est pas faite pour corriger cette impression. Voici en effet comment le critique français présente l'œuvre du critique anglais : « ... C'est en fortifiant et en magnifiant l'idée de Monarchie et de Nation que le grand cardinal fit reculer à l'arrière-plan celle de Chrétienté universelle et unie. Il introduisit un nouvel absolu dans le monde, à côté et au-dessus de celui de l'Église du Christ, à savoir le Nationalisme. Et à ce nouveau dieu il fait d'étranges sacrifices. Il subordonne la politique religieuse à la politique nationale, faisant de celle-là un moyen pour promouvoir celle-ci. Ainsi à l'intérieur, après avoir soumis politiquement les puissants seigneurs huguenots qui menaçaient le roi et le royaume, il se contenta volontairement de la tolérance religieuse au lieu d'une unification complète par l'extirpation du calvinisme. » (p. VII). Qu'on m'excuse de citer longuement cette introduction, mais elle résume mieux que je ne pourrais le faire, et avec plus de sympathie, les thèses favorites de M. Belloc. Elle me permet aussi d'abréger ce compte rendu en faisant toucher du doigt les « découvertes » de M. Belloc. C'est vraiment oublier François Ier et Henri IV que de signaler, comme une innovation, le fait que Richelieu « subordonne la politique religieuse à la politique nationale ». On croirait que l'histoire moderne commence au XVIIe siècle. Je ne puis m'empêcher non plus d'admirer comme elle le mérite cette appréciation stupéfiante : « il se contenta volontairement de la tolérance religieuse au lieu d'une unification complète par l'extirpation du calvinisme. » Ce qui faisait, aux yeux des simples, le mérite de Richelieu, sa tolérance, lui est reproché ou nom du « rôle européen de la latinité et de la romanité » (p. V). Ces quelques notes suffisent, je pense, à classer un ouvrage qui ne se recommande vraiment que par des qualités brillantes d'exposition.

Léon-E. HALKIN.

Dom Thierry Ruinart. *Mabillon.* Nouvelle édition par un moine de l'abbaye de Maredsous (Collection « Pax », vol. XXXV). — Paris, Desclée de Brouwer et Cie. In-16 de 236 pages, avec un portrait, 15 francs.

Léon Deries. *Dom Jean Mabillon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (1632-1707)* (Moines et Monastères, 10). — Abbaye Saint-Martin de Ligugé, [s. d.]. In-16 jésus de xiv et 178 pages, 12 francs.

L'Abrégé de la Vie de Dom Jean Mabillon, composé par Dom Thierry Ruinart dès 1709, est l'œuvre d'un disciple et collaborateur du puissant érudit, collaborateur zélé, disciple affectionné et respectueux. L'érudit n'y apparaît pas séparé du moine, d'un moine qui eut constamment à cœur l'accomplissement des devoirs de la vie religieuse. Évidemment Ruinart défend une thèse, à savoir qu'aucune incompatibilité ne met en opposition la discipline monastique et les recherches historiques, même quand celles-ci ne concernent pas directement l'histoire de l'Église, mais il procède avec franchise, il rapporte beaucoup de faits, il écrit avec simplicité et clarté; de plus nul ne connut mieux Mabillon. Voilà de solides motifs pour justifier la nouvelle édition de son ouvrage, d'autant plus qu'elle est bien comprise et met à la portée de tout le monde un texte devenu quasiment introuvable. Peut-être est-elle un peu trop sobre de notes; en tout cas on aurait aimé la voir pourvue d'un index des noms.

L'éditeur de l'*Abrégé* de Ruinart assure que « le moment n'est pas encore venu d'écrire une biographie critique de Mabillon ». M. Léon Deries ne s'inscrit pas en faux contre cette assertion; il déclare ne vouloir présenter qu'un « médaillon modeste ». Son livre n'en constitue pas moins une contribution fort utile à l'histoire de la congrégation de Saint-Maur et de l'érudition bénédictine. A la suite de Ruinart, quoique sans borner son information à l'étude de l'*Abrégé,* il se plaît lui aussi à mettre en vue la piété profonde, naturelle et vraie, de ce moine méthodique et précis dont l'activité scientifique tient du prodige; mais il ne manque pas de faire une large part à cette activité, et il en indique toute l'importance. De son lit d'agonie, Mabillon, s'adressant à un jeune clerc de sa parenté, lui disait : « Soyez vrai en tout. Que votre sincérité aille jusqu'au scrupule... C'est une grande grâce que l'amour de la vérité; on l'obtient par le gémissement et par la prière. » Testament magnifique; un noble esprit nous y livre le secret de sa force.

H. Waquet.

Chanoine Francis Trochu. *La bienheureuse Jeanne-Antide Thouret, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Charité de Besançon et de Naples (1765-1826)*, d'après de nombreux documents inédits. — Lyon, E. Vitte, 1933. In-8° de 475 pages, 20 fr.

Jeanne-Antide Thouret, née le 27 novembre 1765 à Sancey-le-Long (Doubs), entra en 1787 comme novice chez les Filles de la

Charité de Saint-Vincent de Paul, après avoir vaincu les résistances et les répugnances de son père pour ce choix. Les lois persécutrices de la Révolution l'obligèrent en 1794 à quitter Paris et à revenir au pays natal, où elle se consacra au soin des malades pauvres et ouvrit même une école libre, gratuite et catholique, où elle apprend aux enfants « le catéchisme, et la prière et la lecture ». Tandis qu'elle se charge des garçons, sa sœur cadette Jeanne-Barbe s'occupait des jeunes filles. On comprend que cette école catholique ne put durer que quelques mois. Après un court passage en Suisse, Mlle Thouret revint à Sancey (1797) et rouvrit son école, mais bientôt poursuivie comme suspecte, elle dut chercher un asile dans le voisinage. En 1799, elle s'établit à Besançon, y prit la charge d'une école de filles et organisa, dès le 21 septembre 1800, un « bouillon des pauvres », un antécédent de nos fourneaux économiques modernes. Bientôt lui arrivent des aides, et le 15 octobre 1800 les nouvelles « sœurs du bouillon et des petites écoles » font leur première consécration à Dieu en s'engageant par promesse sacrée au service des enfants, des malades et des pauvres. En 1807, Mgr Lecoz approuva le nouvel institut et trois ans plus tard le gouvernement impérial lui donne son approbation : la jeune congrégation comptait alors 37 établissements : écoles, hôpitaux, prisons, etc., en huit départements. En cette même année 1810, la fondatrice quitta Besançon pour établir ses sœurs à Naples, où les avait appelées le roi Murat. En 1819, Rome accorde l'approbation définitive à la nouvelle congrégation, dont les membres s'appelleront désormais : « Filles de la Charité sous la protection de saint Vincent de Paul » (brefs des 23 juillet et 14 décembre 1819).

Mais voici qu'une grande épreuve attend la sainte fondatrice. De Rome elle avait écrit au successeur de Mgr Lecoz pour lui annoncer l'approbation des règles de son institut. Le nouvel archevêque, Mgr de Pressigny lui répond le 5 décembre que les Filles de la Charité de Besançon n'ayant pas examiné les changements apportés par Rome à la Règle, et lui-même ne les connaissant pas, « il vaut mieux que vous établissiez ailleurs votre nouvel institut... Je vous déclare que je défendrai que vous soyez reçue, même pour un seul jour, dans les maisons des Sœurs du diocèse de Besançon ». Malgré les remontrances du nonce, le prélat maintint sa décision, et de fait quand en 1823 la fondatrice se présenta à la maison-mère de Besançon, la porte lui fut impitoyablement refusée. Les maisons des autres départements et de l'étranger restèrent unies. La fondatrice mourut à Naples le 24 août 1826. La béatification de la Mère Jeanne-Antide Thouret date de 1926, et sa canonisation du 14 janvier 1934.

L'auteur, toujours fidèle aux méthodes de la saine critique, a écrit cette biographie en utilisant les documents d'archives, les témoignages des contemporains et les imprimés relativement nombreux. Ce qui frappe le lecteur, ce sont les contradictions auxquelles la bienheureuse servante de Dieu fut en butte durant sa

vie, c'est aussi la patience et le courage avec lesquels elle supporta ces épreuves qui lui vinrent de la part de personnes qui, apparemment auraient dû plutôt favoriser son œuvre et ses entreprises.

G. Allemang.

Henri Joly. *La bienheureuse Mère Pelletier (1796-1868)*. — Paris, Gabalda, 1933. In-12° de 183 pages, 9 francs.

C'est un ouvrage posthume de M. Henri Joly. Les six premiers chapitres ont été écrits de sa main. Ils sont consacrés à la vie publique de la Mère Pelletier : la fondation et le gouvernement du Refuge d'Angers, l'établissement du généralat du Bon Pasteur, l'expansion de l'ordre en Europe et hors d'Europe. M. le chanoine Saudreau a rédigé le dernier chapitre où il a retracé la vie intime de la sainte religieuse. C'est un petit livre de vulgarisation, bien documenté, qui se lit avec agrément.

R. D.

Ernest Renan. *Travaux de jeunesse (1843-1849)*. — Paris, les Belles-Lettres, 1931. Gr. in-8° de xvi-272 pages. Prix : 40 francs.
Jean Pommier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Strasbourg. *La jeunesse cléricale d'Ernest Renan. Saint-Sulpice.* — Paris, les Belles-Lettres, 1933. Gr. in-8° de 714 pages. Prix : 60 francs.

Le 12 octobre 1843, Ernest Renan était admis au Séminaire de Saint-Sulpice. Il avait alors un peu moins de vingt et un ans, étant né à Tréguier le 27 février 1823. Cette année scolaire devait être marquée pour lui par la tonsure cléricale, qu'il reçut le 23 décembre, et par les ordres mineurs qui lui furent conférés le 1er juin 1844. Il avait, au cours de ces dix mois, poursuivi la formation de son esprit selon une ligne très personnelle et conquis, sous un professeur excellent, une réelle maîtrise dans la connaissance de la langue hébraïque. Les manuscrits de l'écolier, conservés à la Bibliothèque nationale, permettent de retracer, presque jour pour jour, la carrière fournie par Renan séminariste.

M. Jean Pommier vient d'accomplir ce travail avec beaucoup de patience et d'érudition. Il a consigné le fruit de son enquête dans deux volumes in-8°, formant ensemble plus de mille pages. Dans l'un sont recueillis les écrits les plus notables dus à la plume de Renan, depuis son entrée au séminaire jusqu'à la fin des vacances de 1844, passées en Bretagne. Le second volume, qui est le plus considérable, analyse le dossier renfermant l'histoire de son âme, y comprises les lettres de sa sœur Henriette, qui devaient exercer une influence décisive sur son avenir. Le récit s'arrête au seuil de l'année scolaire 1844-5. Le 11 octobre, Renan avait revu Saint-Sulpice, mais le mouvement qui depuis longtemps l'entraînait loin du sanctuaire allait se précipiter.

Le travail de M. Pommier, favorable au littérateur, ne fera guère aimer l'homme, qui fut médiocre par l'âme. Le biographe lui-mê-

me n'a pu se refuser à certaines constatations douloureuses; mais il a tenu à faire porter aux respectables maîtres de Saint-Sulpice la principale responsabilité de la rupture finale, et ce travail érudit est, plus encore qu'une étude d'âme, une satire de l'enseignement donné aux clercs français il y a cent ans. Exception soit faite pour l'éminent hébraïsant Le Hir, envers qui Renan n'a cessé de dire très haut son respect et sa gratitude. La position prise par le biographe aurait pu, sans trahison, être généreuse et juste; le héros n'y eût rien perdu.

Adhémar d'Alès.

Jules Lebreton, S. J. *Le Père Léonce de Grandmaison.* — Paris, Beauchesne, 1932. In-8° de 428 pages, 30 francs.

Le P. de Grandmaison occupe une place de premier rang dans l'histoire religieuse contemporaine où, durant un quart de siècle, il mit toute son activité et tout son grand talent au service des *Études* et des *Recherches de science religieuse.*

C'est en septembre 1908 que le jeune professeur d'apologétique au scolasticat de Cantorbéry quittait l'Angleterre pour prendre la direction des *Études.* Dix ans plus tôt, il avait écrit : « Je crois que la revue idéale qui tiendrait au courant du mouvement intellectuel général n'existe pas, du moins parmi les revues catholiques. La *Revue des Deux-Mondes* semble réaliser quelque chose de ce programme. *La Quinazine* — qui fait sous la direction de Fonsegrive, de grands progrès — me paraît plus près du but que *le Correspondant.* » Dans ces confidences, il n'était pas question des *Études,* auxquelles il devait ouvrir bientôt de plus larges horizons.

On sait la part que prit le P. de Grandmaison à la controverse qui mettait aux prises le P. Schwalm et le P. Laberthonnière sur « le dogmatisme du cœur et celui de l'esprit » (1899). Dès cette époque, il signalait avec sympathie les travaux de Batiffol et du P. Lagrange; il dénonçait les idées de Harnack et celles, non moins inquiétantes, de Loisy, dont les publications lui inspiraient « une préoccupation anxieuse »; il réfutait les théories d'Aug. Sabatier « offrant à ceux qui ne pouvaient s'affranchir du besoin de croire et de prières une foi sans dogme, toute vibrante d'émotion religieuse ».

Devenu directeur des *Études* le Père de Grandmaison n'eut pas à modifier l'orientation qu'elles lui devaient en grande partie. La crise moderniste n'était point encore résolue. Mais d'autres modernistes apparaissaient, non moins dangereux, ceux qui, sous le nom de « catholiques intégraux », affectaient de considérer comme leur œuvre la condamnation du modernisme. Le porte-paroles de ces « censeurs sans mandat » — *la Foi catholique, la Critique du libéralisme* et, « bien au-dessous », *la Vigie* (puisqu'il faut l'appeler par son nom) — le prenaient de haut avec tout ce qui n'était pas de leur clan, attaquant sans répit et sans mesure les œuvres et les hommes, les journaux et les revues. Pour défendre les *Études* — suspectées, avec tant d'autres, de modernisme —

et surtout pour en finir avec ces folliculaires, le P. de Grandmaison tailla sa plume. Un article qui fit sensation (*Critiques négatives et tâches nécessaires*) — suivi d'une *mise au point* ferme et précise — eut pour effet de soulager les consciences catholiques et de jeter la discorde au camp des intégristes.

Il faut se garder de croire que ces controverses aient absorbé l'activité du P. de Grandmaison. Les nombreux articles — plus de cent — qu'il donna aux *Études* et aux *Recherches de Science religieuse* — fondées par lui en 1910 et qu'il dirigea jusqu'à sa mort (1927) — se réfèrent aux sujets les plus divers : théologie, philosophie, exégèse, ascétisme, questions historiques, sociales, littéraires, sans parler de tous ceux qu'il a « stoppés » ou refondus. Nous ne saurions entrer dans le détail. Bornons-nous à citer, parmi les études littéraires, celles où il apprécie — finement — l'œuvre de Péguy, de P. Bourget, de René Bazin. Pour les autres, pour tout le reste, nous ne pouvons que renvoyer au volume où le P. Lebreton analyse, avec exactitude et sympathie, les aspects variés de cet esprit puissant et les émouvantes beautés de cette âme d'élite... Une fois le livre refermé, on se prend à redire le mot du P. de Grandmaison lui-même à propos de la biographie du Père de Foucauld par René Bazin : « Une telle vie a trouvé, par bonheur, l'historien qu'elle méritait. »

A.-D. Poirier.

Chanoine Alleaume. *Monseigneur Julien, évêque d'Arras, membre de l'Institut.* — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-8° jésus de 153 pages, 12 francs.

La biographie que nous signalons à nos lecteurs est un peu brève sans doute mais dit tout ce qu'elle doit dire et fort bien. C'est un portrait psychologique, une évolution d'âme précisée en cent cinquante pages. Mgr Julien est né à Canville-les-deux-Eglises, près de cette mer dont il eut toujours une sorte de nostalgie. Nous voyons l'écolier à Yvetot, puis l'étudiant en Sorbonne vivre devant nous, l'esprit ouvert à tous les souffles généreux. Nommé, tout jeune prêtre, à Saint-Joseph du Havre, sa haute pédagogie tient en quelques mots : garder l'élève au-dessus de sa tâche, lui présenter de larges horizons, être un animateur. Mgr Thomas, alors archevêque de Rouen, eut l'heureuse idée d'attirer le distingué supérieur auprès de lui comme secrétaire et lui confia « la mission d'élaborer les mandements décisifs qui devaient prolonger l'impression créée par les grandes Encycliques de Léon XIII ». Sans le savoir, l'abbé se faisait la main. Nous avouons que quand le chanoine Alleaume nous parle de la philosophie si chère à l'abbé Julien et qui s'apparentait, nous dit-il, à saint Augustin, à Bossuet, à Blondel et à Gilson, nous distinguons mal en quoi elle consistait. Au fond, si nous comprenons bien, elle tendait vers l'action sociale par le levier de la foi plutôt que par des principes métaphysiques très nets. La personnalité de l'homme et de l'apôtre joua ici, semble-t-il, un rôle essentiel. Gardons-nous de nous

en plaindre. Promu évêque d'Arras en 1917 et sacré à Rouen par le cardinal Dubois, Mgr Julien donna alors sa pleine mesure. Et ce fut, comme chacun sait, un grand évêque national de la guerre qui sut toujours exercer sa charité courtoise et prudente en des circonstances parfois très délicates. Longtemps il resta encerclé dans sa résidence de Boulogne, méditant — car c'était un méditatif — dans sa cave, sous les obus. La tourmente passée, il devint, selon l'expression de Mgr Lesne, « le grand architecte de toutes les reconstructions matérielles et morales ». On lui a reproché, à l'occasion, sa fidélité au Sillon catholique. On a eu tort. Cette fidélité dénotait sa droiture et son courage. Il n'a jamais demandé à personne d'abandonner son idéal; et sans rien d'agressif il savait maintenir envers tous « cette attitude de respect et d'égards, dit l'auteur, qui provoquait la confiance ». L'évêque d'Arras devint bientôt l'auteur favori des Semaines sociales qui lui doivent de magistrales leçons. Il s'employait en même temps à réconcilier l'État et le Saint-Siège en se plaçant sur le solide terrain du droit commun. « Remettons, écrivait-il, l'accord entre l'État et le Saint-Siège, la liberté et les croyances, les mœurs et le Décalogue, et nous aurons noblement couronné la victoire française ». En 1929, il se réjouissait hautement du Traité du Latran, et faisait ainsi ses réserves sur le fascisme. « Je ne crois pas à la durée du fascisme, mais tant qu'il dure il travaille et il travaille dans le vif. » Il s'émeut de l'apostasie des masses en France; mais « fils d'instituteur et redevable à l'école communale de sa formation première », il montra quel parti nous devions tirer de l'école laïque et souhaitait que le prêtre fût à l'école le professeur de religion comme l'aumônier au lycée est le professeur de religion des enfants de la bourgeoisie. Mgr Julien mourut en 1930. « Il eut la fin d'un ministre de Dieu et d'un lettré, entrecoupant les *Ave Maria* qu'il murmurait nuit et jour, de réminiscences de ses chers poètes. Leurs strophes entouraient de leur vol son âme prête à quitter ce monde. »

P. Bottinelli.

## HISTOIRE LOCALE

S. M. Jedlicki. *Les rapports entre la Pologne et l'Empire germanique au point de vue de l'histoire des institutions politiques.* — Varsovie, 1933. In-8°, 15 pages.

— *La création du premier archevêché polonais à Gniezno* (Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, 1933, p. 645-695).

Notre savant confrère M. Jedlicki, professeur adjoint à l'université de Poznan, a exposé au VII^e Congrès international des Sciences historiques les étapes de l'indépendance polonaise, depuis le milieu du x^e siècle jusqu'au début du xiv^e. Tributaire, puis « vassal extérieur » de l'Empire, l'État polonais devient pleinement autonome à partir du roi Ladislas Lokietek (1320). La Pa-

pauté et l'Église nationale ont activement contribué à cette libération.

Dans une communication à la Société d'histoire du droit, M. Jedlicki a étudié l'un des faits capitaux de cette évolution, la création, en l'an mil, de l'archevêché de Gniezno. En même temps que les cadres d'une Église indépendante lui étaient accordés par la volonté d'Otton III et du pape Sylvestre II, le jeune État devenait souverain, sous réserve d'une alliance perpétuelle avec l'Empire. Les problèmes soulevés par les actes de Gniezno : valeur et contenu des sources, intentions en fruits de la politique impériale, actions de l'Église polonaise et réactions de l'Église allemande, sont étudiés avec une grande maîtrise.

Gabriel Le Bras.

Charles Baussan. *Les grands pèlerinages de France et de Belgique. De Montmartre aux Saintes-Maries-de-la-Mer* (Collection « Les Beaux Pays »). — Grenoble, B. Arthaud, 1933. In-4° de 192 pages et 175 héliogravures, 33 francs.

M. Charles Baussan est déjà l'auteur d'un livre sur *Lourdes et les pèlerinages de la Vierge*. Ceci explique le titre du présent volume qui laisse de côté les sanctuaires de la dévotion mariale. Le chemin de Paris à la Méditerranée n'est pas direct. Dans une sorte de spirale il passe par Domremy, Sainte-Odile, Saint-Hubert en Ardenne, Sainte-Gertrude de Nivelles, Bruges et le Saint-Sang, puis par la Normandie avec Lisieux et le Mont Saint-Michel, par la Bretagne avec Sainte-Anne d'Auray et Sainte-Barbe du Faouet, par Saint-Martin en Touraine, puis Paray-le-Monial, Ars, La Louvesc, Saint-Maximin, La Sainte-Baume et enfin les Saintes-Maries. Anciens ou récents, chacun de ces pèlerinages enchante l'auteur du livre qui en fait un bref historique et en décrit le site, aidé par des héliogravures abondantes et bien choisies. Il est impossible de ne pas voir là un des vrais aspects du visage de la France profondément religieuse puisqu'en toutes ses provinces et en tous temps jusqu'à nos jours mêmes a fleuri et fleurit la dévotion aux saints.

Émile A. Van Moé.

E. Rodocanachi. *Histoire de Rome. Les pontificats d'Adrien VI et de Clément VII.* — Paris, Hachette, 1933. In-4° de 292 pages, 32 planches.

Dans ce volume, l'auteur poursuit son Histoire de la ville de Rome, de 1522 à 1534. On y retrouve les mêmes qualités que dans les tomes précédents, une information circonstanciée et scrupuleuse, mais aussi un souci excessif du détail qui submerge les grande lignes et masque les vues d'ensemble.

Le rôle temporel d'Adrien VI (1522-1524) fut assez restreint, tant à cause du caractère du pontife que de la brièveté de son règne. Professeur à l'université de Louvain, cardinal néerlandais, détaché des choses de la terre, d'humeur rigide et uniquement

occupé de théologie, élu à son insu et sur sa réputation de sainteté, Adrien d'Utrecht se trouva dépaysé à Rome et mal vu des Romains qui lui reprochaient son origine étrangère. Il s'occupa moins de politique que de réformer l'Église; mais il se heurta à des difficultés presqu'insurmontables; un an et demi à peine après avoir reçu la tiare, il mourait sans avoir pu mener à bonne fin son généreux et grand effort.

Son successeur était un Médicis, politicien comme tant de ses ancêtres. Le malheur fut qu'avec de réelles qualités, Clément VII, intelligent, pieux, modéré, se trouva mêlé à de très graves événements, sans être, par suite de son caractère indécis, à la hauteur de sa tâche. Entre François Ier, Charles-Quint, Henri VIII, les Colonna, les Farnèse, les seigneurs brouillons et agités d'Italie, il ne sut manifester qu'hésitations; reculant toujours la décision, qui, prise au dernier moment sous la poussée des événements, ne semble pas avoir été souvent la plus opportune; de là, des difficultés inouïes et même des catastrophes. On a dit qu'il fut « le plus malheureux des papes » et que « son pontificat compta parmi les plus calamiteux qu'ait jamais connus le Saint-Siège ».

M. Rodocanachi s'étend longuement, et non sans raison, sur l'un des faits les plus tristes de cette époque : le sac de Rome, en 1527, par les troupes impériales sous la conduite du connétable de Bourbon et les bandes luthériennes de Frondsberg; de telles horreurs, minutieusement décrites, ne peuvent se résumer.

Une illustration abondante et soignée agrémente la lecture de l'ouvrage.

Henri Couget.

Jacques Hérissay. *Le Mont Valérien* (Collection : « Les pèlerinages de Paris révolutionnaire). — Paris, Perrin, 1934. In-16 jésus de 270 pages, 22 francs.

Poursuivant ses études sur les épisodes tragiques de la Révolution, J. Hérissay quitte cette fois les sinistres pontons de Rochefort pour le paysage souriant du Mont Valérien. On eut pu penser que les ermites cultivant depuis longtemps leur clos planté de vignes, que les prêtres du Calvaire hébergeant d'inoffensifs retraitants, se trouveraient à l'abri des perquisitions et des persécutions. Il en fut ainsi au début, mais si la municipalité de Nanterre montrait de bonnes dispositions, le district de Franciade (Saint-Denis) veillait. Après maintes péripéties, le clos fut vendu comme bien national. Les prêtres, réfractaires, prêtèrent cependant le serment de liberté-égalité prescrit par le décret du 15 août 1792, ce qui leur permit de n'être pas inquiétés provisoirement. Le Mont devint même, jusqu'en décembre 1793, un asile où vinrent se réfugier de pieux laïcs, des ecclésiastiques suspectés, des religieuses dispersées. Parmi eux nous allons voir défiler de notables personnages dont les tribulations forment la trame de ce livre émouvant: un ancien fermier général, Prévost d'Arlincourt, qui, fuyant son

hôtel de la rue Saint-Honoré, s'est réfugié chez les ermites dès la fin de 1789; un ancien prieur de Saint-Sernin du Bois, J. B. de Salignac-Fénelon, aumônier des Savoyards, qui a quitté le séminaire des Missions étrangères pour s'enfermer dans une petite maison près du Calvaire; le dernier prieur des Chartreux, Dom de Nonant, arrivé au cours de l'été 1793; la dernière supérieure des Visitandines de Saint-Denis, Mme Leclerc de Glatigny. Tous monteront sur l'échafaud. D'autres échapperont non sans avoir été inquiétés, comme Rougaire, ancien curé de Saint-Eutrope, à Clermont-Ferrand, polémiste invétéré installé au Mont dès 1784, comme Darlay, chanoine de la collégiale de Saint-Denis, Pierre Séguier, chanoine d'Uzès, et, surtout, l'infatigable Malbeste, vicaire de Saint-Paul à Paris, qui fut la providence de tant de réfractaires, et ne dut son salut qu'à des ruses renouvelées. L'auteur avait au début rappelé l'histoire antérieure du Mont, bien connue, grâce aux travaux de Hénard (1904), de Fr. Rousseau (1925), de Tesson (1921); dans un chapitre final il poursuit l'énumération succincte des événements qui, depuis la Terreur, ont modifié son aspect et jusqu'à sa structure, sans qu'il ait rien perdu de sa physionomie si curieuse, entrée dans le cadre de la vie parisienne.

Marcel Fosseyeux.

G. Lenôtre. *Les pèlerinages de Paris révolutionnaire. La maison des Carmes.* — Paris, Perrin, 1933. In-16 de 279 pages et 10 planches hors texte, 22 francs.

En cet ouvrage, qui s'ouvre, comme on pouvait s'y attendre, sur la « Page rouge » des massacres de septembre, la manière, si vivante, de M. Lenôtre, ne se dément pas un instant. Quel roman, de fait, que cette histoire de la Mère Camille de Soyecourt ! Carmélite, issue de très noble famille, arrêtée, écrouée, mise en liberté sur les instances de son père, Thérèse-Françoise-Camille échappe à la Terreur, alors que son père, Charles-Joachim de Seiglière de Belleforière, comte de Soyecourt, et sa sœur, Catherine-Louise-Sylvine, baronne d'Hinnisdal, en seront les victimes, les 5 et 7 thermidor an II; Madame de Soyecourt était morte à Sainte-Pélagie, le 25 mars 1794, après quarante jours de captivité.

L'intérêt du récit est si parfaitement soutenu, qu'après quelque cent pages, on se demande encore comment pareille histoire peut être, et si intimement, liée à celle de la maison des Carmes. Mais voici la réponse. Après le 9 thermidor, Sœur Camille est rentrée en possession de la fortune familiale; et, dans les derniers jours d'août 1797, ayant acquis du citoyen Foréson, auquel ils avaient été adjugés quinze jours auparavant, l'église, le cloître et le jardin des Carmes, elle s'installait dans la cellule que, durant sa captivité, avait occupée son père et d'où il était parti pour la mort.

Du coup, non seulement la maison des Carmes allait abriter un couvent de Carmélites jusque-là dispersées, mais elle allait devenir un centre religieux très fréquenté et des plus fervents, et cela,

malgré les tracasseries de la police du Directoire, voire du Consulat, qu'elle réussit à amadouer ou à déjouer. Les foudres de la police impériale seront plus dangereuses. C'est alors que Mère Camille abrite le cardinal di Pietro, et joue, au temps de la « conspiration » des cardinaux noirs, un rôle mystérieux, mais, à coup sûr, important. Si important que Pie VII voudra la recevoir à Fontainebleau et l'y servir de sa propre main.

L'ère héroïque va finir. Après la Restauration, la clôture fut rétablie, et les Carmélites de la rue de Vaugirard, soumises à nouveau à l'austère régime de leur ordre : « ... L'histoire serait sur elles réduite au silence, si la célébrité de leur aristocratique prieure et le souvenir des grands services rendus par elle à la papauté, lors du règne de l'*Usurpateur*, n'avaient suscité un empressement singulier des fidèles vers l'église des Carmes, devenue en quelque sorte le foyer où se rencontrait tout ce qui se flattait d'être « bien pensant ».

Détail curieux ! Un charitable anonyme se chargeait tous les ans de la dépense occasionnée par le renouvellement des robes et des manteaux de la communauté. Seule, Mère Camille connaissait la provenance de cette libéralité : le pieux bienfaiteur n'était autre que l'ex-évêque, prince de Talleyrand. Le « cher prince » avait autrefois dansé avec la jeune et frêle demoiselle de Soyecourt.

Mère Camille s'éteignit le 9 juin 1849, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, après soixante-cinq ans de religion. Elle avait, depuis quatre ans, cédé la maison des Carmes au diocèse de Paris, et s'était installée, avec ses filles, au 89 de la rue de Vaugirard, que venaient de quitter les religieuses Bernardines.

G. Drioux.

## VARIÉTÉS

*Tu es Petrus*. Encyclopédie populaire sur la papauté, publiée sous la direction de M. l'abbé G. Jacquemet. — Paris, Bloud et Gay, 1934. In-8° de xvi-1168 pages, 60 francs.

La collection des *Manuels du catholique d'action*, dans laquelle ont paru des ouvrages déjà classiques, *Ecclesia, Liturgia, le Christ*, vient de s'enrichir d'un nouveau volume consacré à la papauté. Disons tout de suite que ce volume est digne de ses aînés, et qu'il ne tardera pas à prendre place, à leurs côtés, dans mainte bibliothèque.

La matière dont il traite est très vaste et, selon l'usage, elle est répartie entre divers collaborateurs. Dans une première partie, il est question de l'institution et des pouvoirs de la papauté : ce sont ici les théologiens qui ont la parole. La seconde partie est consacrée au droit canon (élection du Souverain Pontife, exercice de la puissance pontificale) et à la liturgie. La troisième partie, celle qui nous intéresse le plus ici, est remplie par l'histoire de la papauté : M. Bardy y traite de la papauté pendant les trois pre-

miers siècles; M. Ioung de la papauté entre Constantin et Léon IX; M. Arquillière de la papauté grégorienne, de Léon IX à Boniface VIII; M. Mollat, des papes d'Avignon; M. Cristiani, de la période comprise entre le retour d'Avignon et la Révolution française ; M. Mourret enfin, de la papauté contemporaine. Une brève chronologie des papes, des origines à Pie XI, due à M. Christiani, termine heureusement cette partie. Vient ensuite une quatrième partie sur la papauté et les puissances de ce monde : on peut trouver que ce titre n'est pas très heureusement choisi, car il annonce une série d'études sur le pape souverain temporel, sur l'organisation temporelle de la cité du Vatican, sur le pape, puissance politique, et même sur la vie du pape : dans ce dernier chapitre, dont le titre semble annoncer une description de l'existence quotidienne du pape, ce que nous y trouvons en effet, apparaissent également des détails inattendus sur les demeures pontificales au nombre desquelles figurent, paraît-il, la sainte maison de Lorette et les catacombes. On a évidemment l'impression que la matière contenue dans ces divers chapitres y a été placée un peu au hasard, faute de trouver place ailleurs.

La cinquième partie est intitulée : La papauté et la vie du monde. En fait, il s'agit ici de l'action de la papauté contemporaine, de Pie IX à Pie XI, dans tous les domaines de la vie humaine : vie religieuse; vie liturgique, action catholique; action missionnaire; action auprès des Églises séparées; vie intellectuelle; vie sociale; vie internationale; vie politique. Naturellement, ces chapitres sont destinés à vieillir un peu rapidement, et plusieurs d'entre eux, rédigés depuis plus d'un an, n'étaient déjà plus au point lorsque l'ouvrage est sorti des presses. Les événements vont plus vite que les livres; en Espagne, en Allemagne, au Mexique, pour ne citer que quelques exemples, la situation ne cesse pas d'évoluer avec une rapidité telle que les revues elles-mêmes ont quelque peine à la suivre. Les éditeurs tiendront sans doute, à mesure que de nouveaux tirages seront nécessaires, à mettre à jour les différentes études contenues dans ces chapitres, fort intéressants d'ailleurs, fort bien rédigés, mais où, par la force des choses, le recul nécessaire fait encore défaut pour assurer la mise en place de tous les éléments d'appréciation.

On relèverait sans peine, ici ou là, des négligences de détail, car il est impossible de croire que tout est également parfait dans un travail de ce genre. Dans l'ensemble, ce nouveau manuel n'en est pas moins une véritable réussite. Il sera un précieux instrument de travail pour tous ceux qui voudraient s'instruire sur la papauté et l'on ne saurait trop remercier ses éditeurs et son directeur de nous l'avoir procuré.

G. Bardy.

*Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie,* publié sous la direction de Dom F. Cabrol et Dom H. Leclercq. Fascicules CXVIII-CXXV : *Mésopotamie-Monnaie.* — Paris, Letouzey, 1934. In-4°.

Dans ces nouveaux fascicules rédigés presqu'entièrement par Dom H. Leclercq — seules les notices sur le *Missel* et le *Missel romain* sont de Dom Fernand Cabrol —, plusieurs articles intéressent directement nos lecteurs, notamment deux importantes études sur la messe et le rite gallican et sur les miniatures mérovingiennes et carolingiennes, et leur groupement par école et une liste avec description, des plus anciens autels chrétiens existant encore en France (*mobilier liturgique*). Le mot *monachisme* a permis à Dom Leclercq de résumer, dans ses grandes lignes, l'histoire de l'ordre monastique, depuis les premiers ascètes jusqu'à la Révolution, en montrant ses origines, ses modifications, ses grands rameaux, les Clunisiens, les Cisterciens, et il termine cet article, émaillé de réflexions personnelles, parfois assez vives, par un magnifique éloge des travaux d'érudition des Bénédictins des congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. On trouvera encore des chapitres, bien rédigés et très au courant de la bibliographie la plus récente, sur les rapports des monarchies franque et carolingienne avec l'Église, et sur les monnaies des églises et le privilège monétaire de certaines abbayes.

Admirons et félicitons Dom Leclercq. Son immense labeur lui permet de continuer, presque seul, ce *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie,* qui rend tant de services aux travailleurs.

M. Aubert.

*Dictionnaire de biographie française,* sous la direction de J. Balteau, M. Barroux et M. Prevost. Fascicule VI : *Albouy-Alicot,* col. 1281-1520. — Fascicule VII : *Aliénor d'Aquitaine-Alluy,* col. 1-256. Paris, Letouzey et Ané, 1933. In-4°.

Il ne saurait être question d'énumérer tous les personnages intéressants pour l'histoire de l'Église de France qui ont leur notice dans ces deux fascicules. Seulement, qu'on sache bien ceci — et cette observation vaut aussi pour les fascicules antérieurs — : quoiqu'il eût été déjà traité de plusieurs d'entre eux dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques,* les notices des deux dictionnaires ne font pas double emploi; la plupart des auteurs trouvent le moyen de présenter les choses d'une manière nouvelle, adaptée au caractère plus général d'un recueil biographique.

A côté des directeurs eux-mêmes, qui paient sans compter de leur érudition et de leur peine, et dont on ne proclamera jamais assez le mérite, MM. E.-G. Ledos et Ch. Roman d'Amat montrent une grande activité et une méthode exemplaire. Sur Alcuin le premier dit en cinq colonnes et demi tout ce qu'il convenait de dire, sans s'attarder à des analyses d'écrits qui ressortiraient moins à

la biographie, au sens strict, qu'à la théologie ou à l'histoire littéraire; il faut bien se borner, et le *Dictionnaire* se traîne encore parmi les *A*. Une légère critique cependant : pourquoi faire des citations massives en latin ? Dans un livre d'érudition, des citations d'auteurs étrangers faites au cours de l'exposé devraient être traduites, les textes originaux se trouvant rejetés en notes; à plus forte raison dans une œuvre de synthèse. La langue originale ne s'impose alors que pour les titres — naturellement — et dans le cas d'une controverse sur la signification d'un passage ou d'un mot. Un dictionnaire comme celui-ci ne s'adresse pas exclusivement à ce qu'on appelle « les érudits »; et tous les « érudits », hélas, ne sont pas ou ne sont plus bons latinistes. M. Ledos garderait-il des illusions ?

Certaines notices, tout en restant dans des proportions très raisonnables, ne se bornent pas à grouper plus ou moins judicieusement des faits recueillis dans les publications antérieures; il s'en rencontre même qu'on peut qualifier de tout à fait neuves. C'est, par exemple, la notice consacrée à ce Fr. Alexis-Marie, des Écoles chrétiennes († 1910), qui a été en France le rénovateur de l'enseignement élémentaire de la géographie; le Fr. Donat n'a pu parler de lui qu'en se référant aux archives de l'ordre, à l'*Officiel* et au *Times*. De même M. Ledos a tiré de l'ombre, où on l'oubliait fort injustement, l'abbé François-Médéric Alliot (1798-1872), prêtre lorrain, et bon prêtre, bouillonnant d'idées, batailleur, doué d'une clairvoyance souvent singulière, qui fut curé dans l'Oise, philosophe adversaire de Lamennais, et — ce qui sort vraiment de l'ordinaire — médecin instruit, hardi, heureux en ses cures, écouté, redouté, un type qui eût enthousiasmé Balzac.

Le fascicule VI clot le premier volume. Quand verrons-nous la fin du deuxième ?

H. Waquet.

A. d'Alès. *Le tombeau de la sainte Vierge* (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*, 3e série, t. VIII, p. 376-389). — Paris, Picard, 1932. In-8° de 14 pages.

Jérusalem et Éphèse se disputent la gloire d'avoir possédé le tombeau de la Vierge. Aucun document à vrai dire ne permet de les départager, et ce ne sont pas les visions de Marie d'Agréda et de Catherine Emmerich, invoquées volontiers en faveur de l'une ou de l'autre, qui contribueront à résoudre ce problème. Le R. P. d'Alès montre cependant une sympathie certaine pour Éphèse, où saint Jean l'Évangéliste séjourna et revint plus tard finir ses jours. Or l'apôtre ayant reçu du Christ mourant la garde de la sainte Vierge, il est possible qu'il l'ait mise en sûreté à Éphèse. On perd en effet la trace de la Vierge après la Pentecôte, mais la carrière de Jean est elle-même fort obscure, et rien ne prouve son arrivée à Éphèse avant une date relativement récente. Quant à la tradition de la mort de la Vierge dans cette ville, elle n'apparaît guère qu'au

XIIe siècle, car on ne peut rien tirer d'une phrase elliptique du concile de 431, où l'on a voulu voir un témoignage particulier du souvenir de la mère de Dieu et de l'apôtre. Ainsi que l'auteur le reconnaît, les suggestions de « l'instinct de la piété chrétienne » pourront guider les préférences des fidèles, mais elles n'apporteront aucune réponse à la question.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

Edmond HUGUET. *Le langage figuré au seizième siècle.* — Paris, Hachette, 1933. In-12, VI-256 pages.

M. Edmond Huguet, professeur de philologie française à la Sorbonne, est en même temps l'auteur d'un *Dictionnaire de la langue française au seizième siècle,* actuellement en cours de publication, à la librairie Champion. Le livre que nous annonçons donne un choix d'exemples extraits de ce dictionnaire et relatif aux locutions figurées en usage au XVIe siècle.

Cette étude se divise en deux parties. Dans la première on indique d'où viennent le plus souvent les locutions figurées, dans la seconde à quels usages principaux elles sont appliquées. « Elles sont ordinairement empruntées aux occupations les plus habituelles de nos ancêtres, et indiquent ce qui avait pour eux le plus d'importance : par exemple, la religion, la vie domestique, la chasse, les jeux. Souvent elles mettent en lumière tantôt les défauts et les ridicules des hommes, comme la gourmandise, l'avarice. D'autres fois elles déguisent sous une forme plaisante des choses tristes : la pauvreté, la folie, la mort : on affecte d'en rire, au lieu d'en pleurer. » Ce livre présente donc un double intérêt, historique et psychologique.

S. G.

Réginald BIRON. *Trois cents ans d'Immortalité, 1634-1934. Petit dictionnaire des Immortels.* — Bordeaux, Féret et fils, 1934. In-16 de 79 pages, 8 francs.

Brèves notices : nom, prénoms, titres, lieu et date de naissance, année de l'élection, de la mort, caractéristique. Le clergé séculier ou régulier a fourni 118 académiciens, dont 15 cardinaux : quelques-uns furent de simples tonsurés; les autres, en plus grand nombre, furent prêtres ou évêques.

G. D.

Abbé Michel EVEN. *Congrès national des Missionnaires diocésains de France (1932). Note sur l'exposition pendant le congrès de documents relatifs à l'histoire des missions populaires particulièrement en France et depuis... 1550 jusqu'en 1850.* — Paris, chez l'Auteur, 19, rue Nitot [1933]. In-8° de 16 pages.

Georges Goyau a fait de l'œuvre missionnaire à travers le monde une question de la plus brûlante actualité. Elle est un fait histori-

que à toutes les époques depuis la prédication du Christ jusqu'à nos jours. Le récent Congrès des missionnaires diocésains de France en a montré l'intérêt en exposant les documents relatifs à l'évangélisation de notre pays au cours des trois derniers siècles. L'intéressante brochure de M. l'abbé Even résume les faits : elle rappelle ce que fut l'action des instituts missionnaires et des grands messagers de Dieu parmi nous.

V. C.

R. P. Eutrope Chardavoine. *Annuaire pontifical catholique,* fondé en 1898 par Mgr Albert Battandier. XXXVII^e année, 1934. — Paris, 5, rue Bayard [1934]. In-8° de 955 pages, figures, portraits, 45 francs.

Le volumineux *Annuaire pontifical catholique* vient de paraître pour la trente-septième fois. Il est publié, avec le soin et la conscience traditionnels, par le R. P. Chardavoine. Riche, comme toujours, en nomenclatures ecclésiastiques établies avec autant de clarté que d'exactitude, il apporte, en outre, des renseignements, tant sur le passé que sur le présent, dont les historiens et les curieux apprécieront la valeur. La notice sur les cardinaux de la fin du xv^e siècle, commencée dans les tomes précédents, se poursuit avec ceux du pontificat d'Innocent VIII (1484-1492). Un article sur la chronologie de l'ère de la Rédemption nous met au courant des discussions sur les dates de la naissance et de la mort du Christ par rapport à l'ère chrétienne, la date de la naissance remontant au moins à cinq ans avant le début de l'ère qui la commémore, celle de la crucifixion pouvant être placée avec vraisemblance en l'année 33. Un historique est consacré à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune dans le Valais suisse. Les amis des petits faits ne manqueront pas de remarquer l'érection d'un buste de l'historien Pastor dans une des salles de la Bibliothèque vaticane et les économistes ne laisseront pas passer inaperçue la réduction de 15 %, à partir du 1^er janvier 1934, du « piatto » cardinalice, honoraires des princes de l'Église. Ces exemples montrent comme l'annuaire Battandier continue à satisfaire les goûts intellectuels de ses lecteurs en même temps que leur besoin de notions précises sur la hiérarchie cléricale et les personnes qui la composent.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

---

# CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

## ILE-DE-FRANCE

### SEINE

**Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.**
59e année, 1932. Paris, Champion.

Robert Anchel : *les Juifs à Paris au* XVIIIe *siècle*, p. 9-23. Quelques unités seulement au début du siècle, peut-être 600 en 1789, les Juifs parisiens étaient répartis un peu partout dans Paris, mais surtout dans le quartier de Saint-André des Arts et celui du Temple. Ils faisaient les métiers les plus divers. Surveillés par la police, ils voyaient leur liberté soumise à certaines restrictions. Mais au XVIIIe siècle, un mouvement de plus en plus favorable à l'égalité des Juifs se développait chez les penseurs et dans l'opinion en général.

Ernest Lebègue : *Boursault-Malherbe (1752-1842)*, p. 23-29. Comédien, conventionnel, nouveau riche. Figure très originale de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration.

H. Lemoine : *Notes historiques sur le pont de Saint-Cloud*, p. 30-38, 1 planche.

G. Dupont-Ferrier : [*Sur les fermiers des Aides à Paris, à la fin du Moyen Age*], p. 45-50.

Adrien Blanchet : *Sceaux des marchands et artistes parisiens (fin du* XIVe*-commencement du* XVe *siècle). Documents conservés à Londres*, p. 52-77, 1 pl. Sceaux d'artistes, d'artisans et de négociants. Une vingtaine de métiers sont représentés dans cette nomenclature.

60e année, 1933, fascicule 1.

G. Dupont-Ferrier : *les Audiences et les séances du conseil à la Cour des Aides de Paris, des origines à 1483*, p. 10-44. Notes historiques suivies d'un « état chronologique annuel des audiences aux plaidoiries, et des séances au conseil... ».

**Commission du Vieux-Paris.** Procès-verbaux et annexes (1929).

Élie Debidour : *Rapport à la Commission ministérielle des perspectives monumentales de la ville de Paris*, p. 67-76. Comment appliquer à Paris, à ses perspectives monumentales et à ses monuments la loi des 14 mars 1919-19 juillet 1924 sur l'aménagement des villes. Exemples pris dans le Ier arrondissement (parmi eux 6 églises).

M. Dumolin : *les Origines du passage des Panoramas*, p. 83-86, pl. Ouvert au début du XIXe siècle entre la rue Saint-Marc et le boulevard, à travers l'ancien hôtel de Montmorency pour faciliter l'accès des « Panoramas » de Thayer.

Grimault : *Rapports sur des fouilles*, p. 90-98, pl. et plans. Rue du Cimetière Saint-Benoît et impasse Chartière, quai des Célestins (vestiges de l'enceinte de Charles V), place du Châtelet, rue Saint-Denis, rue Ganneron, rue de la Glacière. — P. 130-135. Emplacement du monastère des Blancs-Manteaux (vestiges de la muraille de Philippe-Auguste).

M. Dumolin : *les Maisons du noviciat des Jacobins et leurs locataires* (Annexe au procès-verbal de la séance du 23 février 1929). In-4°, 32 p. et 3 pl. Noviciat aménagé à la suite de l'acquisition par les Jacobins le

5 juin 1632 d'une propriété « tenant d'un côté à la rue du Bac, de l'autre à la Butte du Moulin et par derrière au Grand pré aux Clercs ». Reconstruction à partir de 1682, au centre de l'enclos, de l'église et du couvent, et construction de dix-sept hôtels particuliers tout autour de l'enclos. Excellente opération financière : total des loyers en 1703, 38 000 livres. Vente aux criées de ces dix-sept maisons pendant la Révolution. Historique de ces immeubles et de leurs locataires.

Pierre CHAMPION : *le Bois de Vincennes, promenade parisienne* (Annexe au procès-verbal de la séance du 30 novembre 1929). In-4°, 31 p. et 16 pl. Étude qui a pour objet d'attirer l'attention sur les origines du bois de Vincennes, les souvenirs historiques qui s'y rattachent, sa beauté très particulière.

**La Semaine religieuse de Paris.** Tome CLIX, 1933.

H. COUGET : *Restauration de la chapelle de la Vierge de Saint-Roch*, p. 891-894. Description de la peinture de la coupole, l'*Assomption de la Vierge*, qu'exécuta Jean-Baptiste-Marie Pierre, de 1748 à 1756.

Tome CLX, 1933.

*Le sauvetage de Notre-Dame de Paris*, p. 191-193. Lors de la tentative d'incendie par les « Communards » le 24 mai 1871.

**La Cité. Bulletin de la Société historique des IIIe et IVe arrondissements.**
29e année, nos 117-120 (janv.-oct. 1931). Paris, Champion.

Maurice DUMOLIN : *Notes sur les rues du Marais. La rue Charlot*, p. 165-196, 1 plan. D'après les Terriers du Temple. Origines (premières années du XVIIe siècle). Achèvement (fin XVIIe siècle). Description sommaire des immeubles. — : *Notes sur l'hôtel de Turenne et ses voisins*, p. 205-212, fig. Ancienne rue Saint-Louis au Marais.

Georges HARTMANN : *les Événements des journées de juillet 1830 dans nos quartiers*, p. 213-227, fig. Autour de l'Hôtel de Ville, de Saint-Merry et de la Bastille. Intéressante illustration.

René FARCY : *la Révolution de 1830 à Notre-Dame de Paris*, p. 228-243, fig. Publication d'une « Relation des dévastations qui ont eu lieu dans le Palais archiépiscopal, dans la grande sacristie et les chapelles de l'Église métropolitaine de Paris, à la suite des événements de Juillet 1830 et de Février 1831 », œuvre anonyme, peut-être due à Gilbert, conservateur et grand sonneur de Notre-Dame.

30e année, nos 117-120 (janv.-oct. 1931). Paris, Champion.

Georges HARTMANN : *Charles Nodier et la garde nationale à l'Arsenal pendant les journées de juillet 1830*, p. 253-262, fig. Son intervention pour empêcher le pillage de la Bibliothèque de l'Arsenal; sa vie à l'Arsenal après la Révolution de Juillet.

Paul BRUNOLD : *l'Église Saint-Paul-Saint-Louis*, p. 263-273, fig. Histoire et description sommaires de cette église édifiée en 1627.

HARDUS : *les Actes de Sully recueillis par M. F. de Mallevoüe*, p. 274-294, fig. Ceux qui intéressent les IIIe et IVe arrondissements, d'après la collection des « Documents inédits relatifs à l'histoire de France ».

René FARCY : *les Orgues du chœur de Notre-Dame de Paris*, p. 294-300, fig. XVIIIe-XIXe siècles.

Charles CLERC : *Trois siècles de vie française à l'hôtel de Saint-Aignan*, p. 413-438, fig. 71, rue du Temple. Précédemment hôtel de Mesmes. Ses hôtes, XVIIe-XIXe siècles.

Maurice Dumolin : *l'Hôtel de Guénégaud, n° 60, rue des Archives*, p. 447-456, fig. Ses différents possesseurs.

Lucien Lambeau : *la Rue Saint-Antoine*, p. 457-473, fig. Son histoire.

**Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie des VII^e et XV^e arrond. de Paris.**
N° 32, 1930-1931.

Commandant Paul-Albert : *l'Hôtel de Laigue*, p. 221-268, fig. Construit sur les plans de Le Muet pour M. de Laigue, rue Saint-Guillaume, en 1659. Historique complet.

C. Vigoureux : *le Puits artésien de Grenelle*, p. 269-288, fig. Le forage, entrepris par un serrurier-mécanicien du nom de Mulot, commença le 30 décembre 1833 à l'abattoir de Grenelle. Cette opération très délicate fut poursuivie jusqu'au 26 février 1841. Lorsque l'eau jaillit, la sonde était descendue à 545 m. Le puits, dont le débit ne cessa de diminuer, est aujourd'hui comblé.

**Bulletin de la Société historique.. des VIII^e et XVII^e arrond. de Paris.**
Nouvelle série, n° 10, 1933. Paris, Mairie du VIII^e arrond.

René Dupuis : *le Pavillon de Langeac à la grille de Chaillot*, p. 159-170, 2 pl. Commencé à la fin du règne de Louis XV sur les plans de Chalgrin; achevé de démolir en 1842. — : *l'Hôtel de Bragance, rue de Courcelles*, p. 185-200, fig. et pl. Hôtel bâti au XVIII^e siècle et qui abrita en 1831 l'empereur du Brésil don Pedro I^er, plus tard la princesse Mathilde. — : *le Presbytère du Roule pendant et depuis la Révolution*, p. 201-216, fig. Notes sur les habitations du clergé du Roule.

**Le Vieux Saint-Maur.** Bull. de la Soc. hist. de Saint-Maur-des-Fossés.
Bibliothèque de Saint-Maur (n° 6, 2^e série, février 1933).

E. Galtier : *Servon (Seine-et-Oise)*, p. 161-170, fig. Historique mené depuis le XII^e siècle jusqu'au XX^e.

Docteur Roger Coulard : *Chevry-en-Brie (de 1593 à 1792) d'après ses registres paroissiaux; documents inédits*, p. 171-175.

Jean de La Monneraye.

## SEINE-ET-OISE

**Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.**
34^e année, 1932.

H. Lemoine : *Louise-Julie-Constance de Rohan, comtesse de Brionne, grand écuyer de France, châtelaine de Limours* (1734-1815), p. 207-227, et an. 1933, p. 12-24. Louise de Rohan, reçue d'abord chanoinesse de Remiremont, épouse un prince de Lorraine, grand écuyer de France qui la laisse veuve à vingt-sept ans. La charge de grand écuyer passe à leur jeune fils âgé de sept ans, mais en fait c'est la comtesse de Brionne qui l'exerce. Cet intéressant article nous montre un curieux exemple de féminisme au XVIII^e siècle.

G. Mauguin : *le Dernier évêque, comte de Toul, en Seine-et-Oise*, p. 228-236. Xavier des Michels, dernier évêque de Toul, revenu en France après l'émigration, habite à Gagny, en Seine-et-Oise, de 1803 à 1859.

Comte de Roseray : *Une grande famille de médecins sous Louis XIII et Louis XIV, les d'Aquin*, p. 237-243.

35^e année, 1933.

G. Levallet-Haug : *les Écuries de Mme du Barry*, p. 6-24. Situées avenue de Paris; viennent d'être affectées à la Bibliothèque nationale.

E. Léry : *les Dernières années de l'église du village de Versailles*, p. 25-30. L'église Saint-Julien, paroisse du village de Versailles, était située au point de rencontre des rues Gambetta et Saint-Julien. Louis XIV la fit démolir en 1682.

F. Evrard : *les Travaux du canal de l'Eure sous Louis XIV*, p. 96-129. Projet d'amener les eaux de l'Eure à Versailles.

H. Lemoine : *les Écuries du roi sous l'Ancien Régime*, p. 152-183. Étude sur l'un des plus importants services de la Maison du roi.

G. Mauguin : *l'Acte de décès d'Hoche*, p. 184-188.

**Mémoires de la Société historique... de l'arrond. de Pontoise et du Vexin.**
Tome XLI, 1932.

Ferdinand Fouque : *Neuville-sur-Oise*, p. 28-50. Histoire des seigneurs: la famille de La Grange, le président de Ménars, le comte de Mercy-Argenteau.

J. Depoin : *les d'Alesso, seigneurs d'Eragny-sur-Oise*, p. 51-70.

Louis Régnier : *Monographie de l'église de Bennecourt*, p. 90-98. Description archéologique d'une église du dernier style gothique français, construite sous François Ier et Henri II.

Abbé Louis Lefèvre : *l'Hôpital général de Pontoise, dit des Enfermés*, p. 102-175. Analyse d'un registre conservé aux archives de l'hôtel-Dieu de Pontoise. L'hôpital a été fondé par Gaston-Jean-Baptiste de Renty surnommé le « Vincent de Paul laïque du XVIIe siècle ».

Tome XLII, 1933.

André Lesort : *Anciens inventaires d'archives concernant l'histoire du Vexin aux Archives nationales*, p. 52-54.

André Lapeyre : *la Date de fondation des chapelles Sainte-Catherine et Sainte-Marguerite dans l'église de Flavacourt (Oise)*, p. 60-64. La chapelle Sainte-Marguerite avant 1289, la chapelle Sainte-Catherine avant 1293, p.

Lucien Noel : *le Tribunal de Montmorency* (1790-1795), p. 92-101. Condamnations prononcées contre les fabricants de faux assignats. — : *Sarrette*, p. 105-110. Sarrette, directeur de l'Institut national de musique et commissaire chargé par la Convention d ecombattre les croyances religieuses à Gagny. — : *Fuite de la famille royale. Ses conséquences dans la région de Gonesse*, p. 111-116. La crainte d'un danger public suscite des enrôlements.

H. Lemoine : *l'Affaire du bac de Mériel*, p. 101-104. Arrestation des complices de Cadoudal.

**Le Vieil Argenteuil**. Année 1933.

M. Girardin : *Historique de l'ancien et du nouvel hôpital*, p. 5-11. La confrérie de Charité fondée par saint Vincent de Paul en 1634, transformée en hôpital en 1674.

**Le Vieux Marly**. Bulletin de la Société archéologique ... de Marly-le-Roi.
Tome I, n° 2.

Ed. Christen : *le Butard*, p. 41-48. Pavillon de chasse construit par Gabriel sur l'ordre de LouisXV.

André Mellerio : *l'Archéologie à Marly-le-Roi*, p. 50-58. Étude sur la primitive église, le prieuré et le château-fort de Marly.

Yvonne Bezard.

## SEINE-ET-MARNE

**Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.**
Tome XLI, 3e fascicule. Fontainebleau, 1933.

Alb. Catel : *Date probable de la construction de l'église de Pontloup* [à Moret-sur-Loing], p. 206-208. Cette date pourrait être fixée aux environs de 1165, d'après une histoire manuscrite de l'abbaye de Vézelay dont dépendait le prieuré.

H. Stein : *le Couvent des Cordeliers de Malesherbes*, p. 209-212. Il fut ruiné au temps des guerres de religion; les moines se réfugient à Melun et reçoivent du roi Charles IX un terrain où ils pourront s'établir; mais leur retour à Malesherbes, soixante ans plus tard, semble indiquer que leur séjour à Melun ne fut que de courte durée.

Tome XLII, 1er fascicule. Fontainebleau, 1933.

Max. Legrand : *les Mathurins d'Étampes du* XIIIe *au* XVIIIe *siècle* (suite), p. 56-78. Continuation d'une importante étude sur ce couvent, à peu près abandonné dans les années qui précédèrent la Révolution.

H. Stein.

## OISE

**Mémoires de la Société académique... du département de l'Oise.**
Tome XXVII, 2e partie. Beauvais, 1933, 199 pages.

Émile Altette : *les Parrains dans les registres paroissiaux de Marseille-en-Beauvaisis* (de 1598 à la fin du XVIIIe siècle), p. 385-413. Nombreux exemples notamment de parrains nobles, de parrains de charité et de parrains multiples.

Jean Gaillard : *le Petit séminaire africain de Bailleul-sur-Thérain*, p. 415-428. Tentative de Mère Javouhey en 1825 pour établir dans l'Oise un séminaire indigène transféré à Limoux en 1829. Un des élèves mourut en 1901, curé de Nantouillet.

Robert Genaille : *les Fables de La Fontaine en tapisseries de Beauvais au* XVIIIe *siècle*, p. 429-490. Importante contribution à l'étude des cartons de J.-B. Oudry.

Jean Vinot Préfontaine : *le Dernier seigneur de Chambors*, p. 483-499. Fils d'un écuyer du roi tué accidentellement à la chasse par le Dauphin, fils de Louis XV, en 1755, et titulaire d'une rente perpétuelle sur l'État versée à ses descendants par tous les régimes jusqu'au XXe siècle.

Chanoine Meister : *Une victime du tribunal révolutionnaire. Marie-Marguerite Boulet* (1739-1794), p. 501-527. Habitant Grandvilliers, guillotinée le 5 messidor an II, à Paris, et inhumée au cimetière de Picpus.

**Bulletin et mémoires de la Société... historique de Clermont.**
Années 1929-1930. Impr. réunies de Senlis, XXVIII-169 p.

René Parmentier : *l'Église de Brenouille*, p. 1-15. Monographie d'une église de campagne construite du XIIe au XVIIIe siècle.

Abbé P. Paillard : *Philippe de Beaumanoir*, p. 27-137. Auteur des *Coutumes du Beauvaisis* (XIIIe s.). Notes biographiques et analyse de ses œuvres poétiques et juridiques.

Dr Dautheuil : *Un ancien sous-préfet de Clermont, Ducancel* (Charles-Pierre), p. 138-159. Sous-préfet sous la Restauration, publiciste et poète.

**Société historique de Compiègne. Procès-verbaux.**
Tome XXXIV, 1931. Compiègne, impr. du Progrès de l'Oise, 1932, 170 p.

Cte Jean de Bréda : *Un pape à Compiègne au* XII^e^ *siècle*, p. 95-108. Séjour à Compiègne du pape Innocent II (mai-juin 1131).

M. Hémery : *Un campement gaulois à Lacroix-Saint-Ouen*, p. 109-129. Découvertes archéologiques.

P. Bonneton : *les Corporations et leurs saints patrons*, p. 131-167. Détails d'hagiographie populaire.

**Comité archéologique et historique de Noyon. Comptes-rendus et mémoires.**
Tome XXVI, 2^e^ partie. Chauny, 1932, 211 p.

P. Caudron : *Une filiale de la rosière de Salency au* XVIII^e^ *siècle. Les rosières normandes*, p. 9-55. Fête des *Bonnes gens*, instituée à Canon, Mézidon et Vieux-Fumé en 1775; affiliation de ces paroisses à celle de Salency. Notes sur les rosières de Briquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. Ponthieux : *l'Histoire locale dans les anciens registres paroissiaux*, p. 57-67. Curieux détails relevés dans les actes du XVII^e^ et début du XVIII^e^ siècles. — : *les Juifs dans le Noyonnais au* XIII^e^ *siècle*, p. 69-72. Plaintes pour usure. — : *l'Enseignement secondaire libre à Noyon après la Révolution. Le pensionnat Henry* (1797-1804), p. 73-86. — : *Notes sur les anciennes confréries d'archers de la région noyonnaise*, p. 95-108. — : *le Château de Guiscard et ses anciens seigneurs à la fin du* XVII^e^ *siècle*, p. 115-138. Appartenait à la famille de Chaulnes. — : *les Origines du four à verre de Carlepont*, p. 139-145. Verrerie établie par les évêques de Noyon aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

O. Jourdain : *l'Argenterie et la chapelle d'un évêque de Noyon au* XVIII^e^ *siècle*, p. 87-94. Succession de Mgr de La Cropte de Bouzac, décédé en 1766.

O. Boutanquoi : *A propos de l'affaire de la rosière de Salency* (1774), p. 109-114. Trois témoignages inédits.

Abbé L. Dardenne : *Notice historique sur Beaulieu-lés-Fontaine*, p. 147-206. Notes sur les seigneurs, la paroisse, le prieuré. Jeanne d'Arc fut prisonnière dans une tour du château transformée en chapelle.

Victor Leducq : *les Pèlerinages aux fontaines dans le canton de Chauny*, p. 207-211. Indication d'anciens lieux de pèlerinages pour guérison de maladies.

Tome XXVII, Chauny, 1933, CCXXIV p.

André Girodie : *Jacques Sarazin, sculpteur noyonnais. Sa vie et ses œuvres*, p. CLII-CLXXII. Né en 1592, auteur d'une statue du cardinal de Bérulle (Musée du Louvre).

**Bulletin religieux du diocèse de Beauvais.** Année 1933, Beauvais.

Chanoine Beaudry : *Nos synodes dans le passé*, p. 334-337. Notes sur les principaux synodes du diocèse de Beauvais depuis le XIV^e^ siècle. — : *Une chronique d'autrefois*, p. 411-412. Extrait d'une lettre en vers de La Gravette de Mayolas (1666) sur la dévotion de la ville de Compiègne à l'égard de la Vierge. — : *Dévote complainte de jadis*, p. 499-501. La *pieuse complainte de l'âme dévote*, attribuée jusqu'ici à Pierre d'Ailly, originaire de Compiègne, et récemment à Gerson. — : *Saint Vincent-de-Paul en contravention*, p. 531-532. Texte d'un projet de réquisitoire et d'ordonnance du lieutenant général de Beauvais contre « un certain prêtre surnommé Vincent », venu sans autorisation instituer une confrérie de charité.

Jean Vinot Préfontaine.

### AISNE (*PICARDIE*)

**Société académique de Saint-Quentin.**
Saint-Quentin, imprimerie du Guetteur, 1933.

*L'invasion de 1914 dans le canton du Catelet,* 192 pages, ill. C'est la deuxième série d'une enquête poursuivie dans un des arrondissements les plus ravagés de la guerre. Avant que les souvenirs ne s'effacent définitivement, elle reproduit des relations de curés, de maires, d'instituteurs et d'autres personnalités.

**Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.**
Tome XI, Soissons. 1933.

André L'Eleu : *la Cathédrale de Laon sous la Révolution,* p. 7-37. Évocation émouvante des cérémonies et des profanations dont cette célèbre église fut le théâtre pendant dix ans.

Comte Maxime de Sars : *Découverte d'un sceau picard en Palestine,* p. 39-42, ill. Mémoire sur la découverte d'un sceau de frère Simon de Guignicourt, faite par les Anglais dans les ruines du Chastel Pelerin, en Terre-Sainte. — : *le Passage du duc d'Orléans à Laon (3-4 oct. 1831),* p. 173-179, ill. Récit de la réception du fils aîné de Louis-Philippe, qui se rendait à l'armée du Nord réunie pour soutenir les Belges.

Henry Luguet : *le Centenaire de Pougens,* p. 51-71, ill. Biographie d'un littérateur, mort à Vauxbuin, près de Soissons, en 1833.

Comte Maxime de Sars et A. Ponthieux : *Généalogie des Macquerel en Noyonnais,* p. 73-109. Généalogie d'une vieille famille du Noyonnais, qui a donné, entre autres, un député aux États généraux de 1789.

R. Duval : *Notice historique sur le village de Rogny,* p. 111-171, ill. Monographie consciencieuse sur un village situé entre Laon et Vervins; la partie religieuse n'est pas négligée.

Comte Maxime de Sars.

## ORLÉANAIS

### LOIRET

**Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.**
N° 231. Tome XXII, 1932.

Henry Lambert-Daverdoing : *Une lutte pour les préséances et les droits honorifiques dans une paroisse de l'Orléanais,* p. 79-98. Les seigneurs de Montliard-en-Gâtinais soutinrent, depuis le milieu du XVII^e s., d'interminables procès pour se faire reconnaître des droits ou rendre des honneurs à l'église. La querelle se prolongea même fort avant dans le XIX^e siècle.

Engène Jarry : *le Chœur de Saint-Benoît-sur-Loire et sa décoration au XVI^e siècle,* p. 103-113. Précisions tirées d'actes notariés sur les aménagements et embellissements effectués par les abbés Étienne Poncher et Antoine du Prat.

Jacques Soyer : *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret,* p. 114-144. Le savant archiviste de l'Orléanais, spécialiste des questions de toponymie, commence la publication d'un travail d'ensemble sur les noms de lieux du département du Loiret, en étudiant d'abord ceux qui sont composés avec les mots celtiques *dunum, durum, briga, magus.* Ses conclusions éclairent l'origine d'un grand nombre de noms de paroisses fort anciennes.

Jean Le Maire : *Note sur une lettre inédite de Mgr Bernier, évêque d'Orléans*, p. 145-150. Envoyée de Paris, le 14 septembre 1803, aux vicaires généraux du diocèse, cette lettre annonce une note gouvernementale relative à l'habit ecclésiastique et fait part de la conclusion d'un concordat entre le Saint-Siège et la « république italienne ». A propos de la signature de cet acte, qui doit être passée le lendemain « entre le cardinal légat et le ministre de cette république », Bernier déclare « le Ciel vient encore de bénir mes faibles efforts. »

G. Chenesseau.

## EURE-ET-LOIR

### Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mémoires, tome XVI, feuilles 18-22, 1933.

G. Denos et abbé Boudet : *les Anciennes paroisses de Chartres; leur délimitation*, p. 331-337. Étude très documentée sur les limites des anciennes paroisses de la ville de Chartres et de ses faubourgs.

G. Gillard : *la Noble Charité de Blévy* (à suivre). Étude sur une confrérie fondée en 1516.

### La Voix de Notre-Dame de Chartres. 77e année. Chartres, 1933.

Y. Delaporte : *Représentations du massacre des Innocents et de la fuite en Égypte à la cathédrale de Chartres*, p. 5-14. Sculptures et vitraux du XIIe au XVIe siècle. Six illustrations. — : *les Chaires épiscopales de la cathédrale de Chartres*, p. 231-236, 266-274, 325-332. Histoire des chaires où s'asseyaient les évêques, soit pour se faire introniser, soit pour pontifier, soit pour assister aux offices du chœur. Une chaire épiscopale, exécutée, mais non livrée, à la veille de la Révolution, est devenue plus tard la chaire à prêcher de Notre-Dame de Paris, celle où prêcha Lacordaire. — : *le Ciborium*. Suppl., p. 176-180, 204-208. La cathédrale de Chartres paraît avoir possédé un ciborium aux XIe et XIIe siècles. — : *Le chant de l'O salutaris à la messe*, suppl., p. 330-334. D'après les délibérations capitulaires, ce chant a été établi, à Chartres, en juin 1512, sur l'invitation de Louis XII. — G. D. : *Un oratoire consacré à la mère de Dieu*, p. 295-297. Notice sur la chapelle de Bonne-Nouvelle (paroisse de Guainville). Nous n'arrivons pas à comprendre comment cette chapelle put être construite « au début du XIIIe siècle (1220), par un seigneur qui revint de la première croisade sain et sauf après deux ans d'absence ». Il avait pris le temps de la réflexion et devait être fort âgé ! Il existe, heureusement, une notice moins fantaisiste sur le même sujet dans les *Archives du diocèse de Chartres, Pièces détachées*, t. I, p. 153. — A. M. : *Cinq cent soixante ans de vie dominicaine à Chartres* (1231-1791). Compte rendu d'une fête commémorant le septième centenaire de la fondation du couvent chartrain des frères-prêcheurs; résumé d'une conférence historique faite à cette occasion par M. Y. Delaporte.

### Bulletin trimestriel de la Société dunoise. Tome XVI, feuilles 8-19.

Marcel Boissière : *Une description au XVIIIe siècle de l'abbaye Saint-Florentin de Bonneval*, p. 180-187. Description qui rectifie sur certains points les assertions des historiens modernes de l'abbaye.

A. Sidoisne : *Contrat du 20 février 1588 pour la décoration du maitre-autel de l'église Notre-Dame de Bonneval*, p. 196-199. Fourniture, par des fondeurs d'Orléans, de « deulx pilliers et ung travers », avec anges portant les instruments de la passion, le tout de cuivre jaune.

F. Foiret : *l'Incendie de l'église Saint-Lubin de Cloyes le 12 janvier*

*1826*, p. 200-201. Église désaffectée à la Révolution; il n'en reste plus rien aujourd'hui.

Maurice JUSSELIN : *Recherches sur des cahiers de 1789 en Eure-et-Loir (paroisse de Saint-Germain-lés-Alluyes. Cahiers de curés)*, p. 211-277. Étude importante et utilisant des documents récemments découverts, bien propre à faire connaître l'état d'esprit de certains membres du clergé au début de la Révolution, et mettant en lumière l'influence de la franc-maçonnerie sur l'opinion publique d'alors. — : *Charte de Geoffroy V* [vicomte de Châteaudun] *pour Saint-André de Châteaudun* (mai 1226), p. 278. Document déjà connu des historiens, mais resté très probablement inédit jusqu'à ce jour.

Y. DELAPORTE.

## LOIR-ET-CHER

### Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.

Nouvelle série, tome I. Années 1932 et 1933.

L. de GRANDMAISON : *Mémoires de Marie Du Bois, sieur de Lestourmière et du Poirier*, p. 1-207. M. de Grandmaison commence la publication intégrale des « mémoires » ou plutôt du « livre de raison » d'un gentilhomme vendômois qui fut valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV et comme tel, bien placé pour connaître certains événements importants de son époque. La relation part de 1647. Du Bois y apparaît fort religieux et très courtisan. A citer comme modèle d'une mort chrétienne au XVII^e siècle, celle de sa mère.

Abbé PLAT : *le Pilier de chancel d'Azé*, p. 209-217. Deux pierres sculptées, fragments de pilastre d'un chancel, ont été retrouvées dans les murs de l'église d'Azé près Vendôme. La décoration, copie servile d'un ivoire, semble-t-il, révèle une influence orientale. D'après l'auteur, on pourrait faire remonter ce petit monument au VII^e siècle ou au commencement du VIII^e.

### Semaine religieuse du diocèse de Blois. 62^e année. Blois, 1933.

Abbé HÉMONÉE : *Un grand moine : Geoffroy de Vendôme*, p. 902-904 (de l'année 1932), 15-16, 40-42, 125-128. A l'occasion du huitième centenaire de sa mort, l'auteur évoque la vie intime et religieuse du célèbre abbé dont on connaît surtout la vie active et politique. — Mgr BOULLIAU : *Hildebert de Lavardin*, p. 464-471. Signale que le comte de Deservillers, franc-comtois d'origine, vendômois par son mariage, historien d'Hildebert, fut l'élève et l'ami de Mgr de Salinis et le familier de Montalembert et de l'abbé Gerbet. — *Notre-Dame de la Providence*, p. 542-547, 577-582, 627-632. Continuation de l'histoire inédite d'une communauté blésoise qui, en 1839, reçut de Mgr de Sausin sa reconnaissance officielle. L'abbé des Essarts, futur évêque de Blois, en était alors le supérieur; il s'y dévoua tout entier. — Abbé PLAT : *A propos de Ronsard*, p. 723-728. Le poète dont le corps vient d'être retrouvé, n'aurait nullement, quoiqu'on en ait dit, choisi « l'île verte » du confluent de la Braye et du Loir, pour le lieu de son suprême repos. L'ode de l'élection de son sépulcre ne serait qu'une imitation d'Horace et l'authentique testament désignait en termes formels le chœur de l'église de Saint-Côme.

Maurice HÉMONÉE.

# MAINE

## SARTHE

### Revue historique et archéologique du Maine.
2e série, tome XIII. Le Mans, Monnoyer, 1933.

P. Cordonnier-Détrie : *la Pieta de Villaines-la-Gosnais*, p. 3-8. Terre cuite du xiv^e^-xv^e^ siècle. — : *les Beaux livres manceaux : la Concorde en l'Estat ecclésiastique, 1624*, p. 260-270. Du sieur Le Bourdais, avocat au Mans, imprimé par A. Huot, avec jolis bois du xvi^e^ et xvii^e^ siècle.

A. Ceuneau : *la Statue de N.-D. de l'Épine d'Évron (Mayenne)*, p. 30-42. Vierge assise, en chêne sculpté, du xiv^e^ s., tenant l'Enfant sur le bras. Son historique, ses diverses reproductions du xvii^e^ au xx^e^ siècle.

Dom B. Heurtebize : *Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, originaires du Maine*, p. 43-46.

A. Brière : *Histoire de Préval*, p. 49-73, 206-233. Description minutieuse de l'église, des calvaires, des sculptures paroissiales, brève liste de curés, notes sur la féodalité et sur quelques personnages et donateurs.

H. Roquet : *la Procession de la Fête-Dieu, au Lude, aux* xvii^e^ *et* xviii^e^ *siècles*, p. 91-117. Curieuses ordonnances qui règlent l'ordre du cortège et en assurent le déploiement.

Du Guerny et de Linière : *Armorial de la Sarthe*, p. 91-117, 170-185, 234-259.

### La Province du Maine. 2e série, tome XIII. Le Mans, 1933.

A. Ledru : *Pierre Gougeul*, 1312-1326, p. 3-9. Courte biographie qui étudie ses origines normandes, sa nomination à l'évêché du Mans, ses tribulations, son transfert au Puy-en-Velay, et sa mort. — : *les Maisons canoniales du Chapitre du Mans*, p. 49-53, 103-113, 248-250. Maisons Saint-Jacques, Sainte-Agathe, du Livroir, qu'habita Scarron, l'auditoire, les caves et greniers capitulaires. — : *Mgr de Grimaldi, évêque du Mans, et le sieur Pantin de Landemont, seigneur de Vaux, à Yré l'Évêque*, p. 147-148.

R. Baret : *l'École épiscopale du Mans, au Moyen Age*, p. 49-53, du ix^e^ au xii^e^ siècle. Études qu'on y devait faire. — : *le « Miroer des pécheresses », de frère Jehan de Castel* (xv^e^ *s.*), p. 97-103, 149-156, 224-232. Manuscrit du xv^e^ siècle, conservé au Petit Séminaire. — *Une initiative fléchoise*, p. 189-192. Constitution d'un musée paroissial en l'église Saint-Thomas.

H. Bruneau : *l'Église de Champfleur*, p. 78-84, 133-139. Deux églises, Notre-Dame et Saint-Martin, des chapellenies, existaient sur la paroisse. — : *Dom Guéranger et le centenaire de Solesmes*, p. 165-175. Notes sur les relations de l'abbé avec La Mennais.

P. Delaunay : *Saint Liboire, guérisseur de la pierre*, p. 145-146.

M. Giraud : *le Premier curé concordataire de La Flèche : l'abbé Pierre Delaroche*, p. 181-188, 210-223. Fort suggestive biographie de ce serviteur de Dieu.

Ch. Mennetrier : *Notre-Dame du Chef du Pont*, p. 193-202, 232-239. Après avoir emprunté les notes parues, sous notre signature, dans un journal local, l'auteur raconte l'odyssée d'une statuette de la Vierge, conservée en l'église Saint-Thomas, de la Révolution à nos jours.

**La Révolution dans la Sarthe.**
**9e année. Le Mans, Vilaire, 1933.**

A. Belin : *les Curés de Sainte-Colombe pendant la Révolution*, p. 1-23. MM. Chapeau, Mousset, Potery. — : *Un curé de Saint-Rigomer des Bois*, p. 41-50. M. Galichet de Beaupré, décédé en 1800, après avoir prêté tous les serments. En appendice, note sur les frères Clogenson, prêtres. — : *Une famille de prêtres, confesseurs de la foi, à Mansigné, au* XVIIIe *siècle*, p. 314-319. M. Gervais-René Lelong, curé de La Fontaine-Saint-Martin (1780-1819), exilé en Angleterre. — : *Marin-Noël Besnier, curé d'Assé-le-Riboul*, p. 319-337. De curieuses lettres nous révèlent son zèle au cours de la Révolution, puis sa prestation de serment, sa rétractation et sa mort après le Concordat.

Chan. Uzureau : *A Château-Gontier, 1773-1793*, p. 33-40. Notes extraites des Affiches d'Angers sur le Collège, l'église Saint-Remy, les diverses cérémonies paroissiales. — : *Un prêtre ludois : M. Brossier*, 1736-1823, p. 65-70, mort chanoine de Nantes. Nous possédons sa correspondance très intéressante. — : *Deux Castrogontériennes fusillées au champ des Martyrs*, p. 299-302 : Mme de Luigné et ses filles, fusillées le 1er février 1794, pour avoir donné asile à des prêtres catholiques. — : *la Constitution civile du clergé dans les districts de Château-Gontier, Craon et La Flèche*, p. 221-225. Extraits des notes de M. Gruget.

H. M. Legros : *Cloches révolutionnaires de la Sarthe*, p. 51-55, 82-94. Cloches de Montsort, de N.-D. d'Alençon.

H. M. Legros et H. Souty : *Échos de la Révolution en différentes communes du canton de Saint-Paterne*, p. 303-313, 256-278. Histoire de Gilles Lecoq, curé de Bethon, maire, 1790-1794; la Révolution à Arçonnay.

P. Cordonnier-Détrie : *le Pater des Vendéens et des Bretons et profession de foi catholique*, p. 95-103. Brochure anonyme du temps de la Révolution.

Ch. Giraud : *la Vente des biens nationaux situés dans la ville du Mans*. Encartage hors texte.

Louis Calendini.

## MAYENNE

**Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.**
**Tome XLVIII, fasc. 175 et 176. Laval, Goupil, 1932.**

G. Callon : *le Mouvement de la population dans le département de la Mayenne au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*, p. 161-183, 253-273. Excédent de naissances considérable dans l'ensemble des 40 années 1821-1860 et, après cela, minime dans l'ensemble des 25 années 1861-1885; ensuite un excédent de décès, minime aussi dans l'ensemble des 25 années 1886-1910, puis considérable dans l'ensemble des 10 années 1911-1920; d'autre part l'excédent d'émigration qui s'est produit dans tout le cours de la période a été plus de trois fois supérieur à l'excédent de naissances pendant les cent années de cette même période, si bien que la population de la Mayenne a diminué d'environ 80.800 habitants, de l'origine à 1920.

E. Laurain : *Doléances et plaintes de paroisses craonnaises (1789)*, p. 184-204. A noter cette particularité dans les deux cahiers de Ballots et de Denazé, rédigés ou inspirés par un notaire-greffier de Craon, apparenté à des ecclésiastiques, qu'ils demandent une réglementation pour la tenue régulière et la rédaction des registres de baptêmes, mariages et décès.

E. Sinoir : *Histoire du lycée de Laval* (suite), p. 205-240, 273-309. Direction de l'abbé de Bigault, objet de critiques de plus en plus vives, à cause de sa mauvaise gestion financière et de ses idées trop libérales. Lui parti, on examine la transformation du collège en école ecclésiastique. Mais l'Université nomme comme principal l'abbé Triquerie, qui reste 10 ans (1815-1825), à la tête de l'établissement; concurrence des écoles congréganistes. — Direction de l'abbé Chéreau (1825-1830) : congrégation de Saint-Louis de Gonzague. Prédication d'une retraite par l'aumônier général de l'Université.

Augustin Ceuneau : *la Statuaire en terre cuite du* xvii*e siècle dans l'église Notre-Dame d'Evron*, p. 241-252. Pérégrination de belles statues remisées dans les combles et remises récemment en bonne place dans l'église d'Evron; description d'œuvres harmonieuses et vivantes.

Y. de Raulin : *la Pitié de Nouans*, p. 313-317. Ce tableau est dû au peintre Jean Fouquet; le donateur est l'archevêque de Tours Jean Bernard, mort en 1466.

Tome XLIX, fasc. 177 et 178. 1933.

E. Laurain : *Réponses de l'assemblée municipale de Landivy au questionnaire de la Commission intermédiaire du Maine (1788)*, p. 19-31. Vœux pour la création d'écoles et d'un bureau de charité.

E. Sinoir : *Histoire du lycée de Laval* (suite), p. 32-66, 94-164. Difficultés de l'abbé Chereau avec la municipalité et l'administration universitaire; il refuse serment au nouveau régime; il est remplacé par Mercadier (1830-1834). Campagne pour obtenir un collège royal; nomination d'un aumônier en titre. Création d'une école préparatoire. Tiraillements entre le bureau d'administration et le principal à propos de *la Marseillaise :* Mercadier est remplacé. — Direction de M. Laurance (1834-1839) : développement de l'enseignement scientifique, efforts pour ne pas heurter de front l'opinion publique accusant, à tort d'ailleurs, la direction de négliger l'éducation religieuse; le discrédit venait surtout de la mauvaise éducation première des élèves. Avec le principal Leterrier (1839-1842), la municipalité poursuit l'érection du collège municipal en collège royal.

E. Laurain : *Fonte de cloches à Saint-Denis-d'Anjou (1665), et à Saint-Martin-de-Villenglose (1685)*, p. 168-173.

René Gauchet : *Une ville d'Anjou sous la Terreur* (suite), p. 81-93. Régénération des corps constitués à Château-Gontier par le représentant François-Primaudière : remaniement à peu près nul, dont l'effet est de stimuler la fougue des plus violents.

**Semaine religieuse du diocèse de Laval.**
65e année. Laval, Goupil, 1933.

A. Batard : *l'Élection du 12 décembre 1790 dans la Mayenne*, p. 57-58, 80-82, 105-107, 150-153, 178-179, 188-190, 225-227, 260-263. Élection de l'abbé Thoumin-Desvauxponts comme évêque constitutionnel de la Mayenne; il accepte à l'instigation de Mgr de Hercé, ancien évêque de Dol, puis démissionne. E. Laurain.

# TOURAINE

## INDRE-ET-LOIRE

**Bulletin de la Société archéologique de Touraine.**
Tome XXV, janvier-décembre 1931. Parue en 1933.

Chanoine V. Guignard : *Découverte des restes de Mgr Bertrand d'Eschaux et du chanoine Maan à la cathédrale de Tours*, p. 35. — : *Décou-*

*verte d'ossements sur les voûtes de l'ancienne église Saint-Denis et dans l'ancienne abbaye de Beaumont*, p. 36. Dalle d'ardoise, tombe présumée de l'abbesse de Bourbon de Vermandois, petite-fille de Louis XIV. — : *les Étangs de Touraine*, p. 43. Nombreux avant la Révolution, seigneuriaux et monastiques. — : *le Prieuré de Brennessay*, p. 50. Découverte et description d'une cachette souterraine. — : *Jean Bernard, archevêque de Tours*, p. 61 et 62. Ses constructions, son iconographie. — : *la Sépulture de Ronsard à Saint-Cosme*, p. 77-84. Rappel de textes historiques et administratifs.

L. de Grandmaison : *les Miracles de 1653 à la cathédrale de Tours*, d'après la *Muze historique* de Loret, p. 35 et 36. — : *Artistes ayant travaillé aux églises de Couture et de Saint-Oustrille de Montoire*, de 1628 à 1674, d'après les mémoires encore inédits de Marie Dubois (1601-1679), p. 49 et 50. — : *Trois nouveaux travaux d'Antoine Ier Charpentier*, sculpteur, pour les églises du Lion-d'Angers, de Couture et de Saint-Paterne, p. 58 et 59.

P. Souty : *le IXe centenaire de l'abbaye de Noyers*, p. 41. Détails sur la « quintaine » de la Pentecôte.

Mme Moreau : *les Registres de sépultures de la paroisse Notre-Dame-en Grève d'Amboise* de 1652 à 1662, p. 52. Don à la Société.

Georges Collon : *Fondation de l'association des Amis de la Tour Charlemagne*, pour le sauvetage de ce monument, vestige de la célèbre basilique Saint-Martin de Tours et menacé de démolition complète, p. 55. —: *le Missel de Simon Renoul*, archevêque de Tours (ms. Tours 185, XIVe s.), p. 60 et 61. Description des miniatures.

Chanoine E. Audard : *le Dernier compte rendu des fabriciers de Saint-Martin de Tours* pour l'exercice 1789-1790, p. 55. Une somme de près de 12 000 livres est consacrée à l'entretien et à l'embellissement de la basilique.

Mgr Gaillard, archevêque de Tours : *Clergé et archéologie locale*, p. 57 et 58.

Chanoine Vaucelle : *la Liturgie tourangelle après le concile de Trente*, p. 60. Bréviaires et propres de saints, dates d'édition.

Dr Ranjard : *la Chapelle Saint-Laurent du Bois*, commune de Veigné, p. 60. — : *Rapport sur la découverte d'ossements dans l'église prieurale de Saint-Cosme en septembre 1932*, p. 63-75. Important travail, utilisant des arguments archéologiques et anatomiques pour conclure à l'identification des restes du poète Ronsard, prieur de Saint-Cosme. 1 plan, 3 phot.

E. Roque : *Méreaux et jetons d'ecclésiastiques en Touraine*, p. 61. Jetons de trois archevêques : Georges d'Armagnac, Étienne II de Poncher, Simon de Maillé, et d'un abbé de Marmoutier : Jean de La Rochefoucauld.

Georges Collon.

# ANJOU

## MAINE-ET-LOIRE

**Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.**
6e série, tome VII. 1932.

De Nanteuil : *les Confréries de charité en Normandie*, p. 22-35. Quelques-unes existent encore dans les campagnes des diocèses d'Évreux, de Lisieux et de Séez. La plupart furent créées au moment des épidémies de peste pour veiller et ensevelir les victimes du fléau. La plupart des

règlements primitifs sont disparus, mais le costume a été conservé et est encore porté aux enterrements.

Jean JACQUART : *les Aventures littéraires et académiques d'un écrivain breton au* XVIIIe *siècle : l'abbé Trublet*, p. 170-188. Né à Saint-Malo en 1697, Trublet a vécu à Paris une carrière d'écrivain et de mondain assez agitée. Observateur sagace des mœurs de son temps, il mérite beaucoup mieux que le ridicule attaché à sa mémoire par la plume de Voltaire.

La Province d'Anjou. 8e année, 1933.

V. DAUPHIN : *l'Hôtel-Dieu Saint-Jean l'Évangéliste d'Angers au* XVIe *siècle* (1533-1543), p. 211-228. Administration intérieure, revenus et dépenses de l'établissement, d'après un document des Archives départementales de Maine-et-Loire.

Eugène TERRIEN : *Mgr Freppel et la politique coloniale*, p. 257-274. Député de la troisième circonscription de Brest, Mgr Freppel soutint toujours à la Chambre de ses votes et de ses discours, soit à propos du Tonkin, soit à propos de Madagascar, la politique d'extension coloniale de la France. Ses amis de la droite lui en voulurent plus d'une fois d'apporter ainsi le secours de son autorité et de sa parole à Jules Ferry ou à Paul Bert.

L'Anjou historique. XXXIIIe année, 1933.

On sait que depuis longtemps M. le chanoine UZUREAU est l'unique rédacteur de sa revue. Citons comme présentant un intérêt spécial pour l'histoire religieuse : *l'Évêque d'Angers à Tours* (*4 juillet 371*), p. 3-5. Opposition de Defensor, évêque d'Angers, à l'élection épiscopale de saint Martin, d'après le récit de Sulpice Sévère. — *Le dernier concile d'Angers* (1583), p. 7-12. D'abord convoqué à Tours par Simon de Maillé, ce concile, à cause d'une maladie contagieuse, dut se réfugier à Angers, dont Guillaume Ruzé était évêque. Les décrets en furent empruntés pour le fond à la doctrine du concile de Trente. — *Le clergé de Champtoceaux pendant la Révolution*, p. 12-17. Paroisse vendéenne administrée pendant toute la durée de la Révolution par des prêtres anti-jureurs; un seul intrus y vint, mais n'y put rester que six mois. — *Les origines du petit séminaire Mongazon*, p. 40. Établi par Mgr Montault à Angers en 1833, il fut déclaré de plein exercice en cours de l'année 1834-35 et s'installa dans les bâtiments qu'il occupe actuellement pour la rentrée de 1835. — *A l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire* (*843*), p. 65-67. Analyse d'une des chartes les plus intéressantes du double cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire et de Saint-Maur-des-Fossés. Elle est de 843 et son authenticité est incontestée. Elle nous donne le récit du voyage du seigneur breton Anovvareth à Saint-Maur-de-Glanfeuil en Anjou et la liste de ses donations au monastère. — *Le sacre d'Angers*, p. 129-135. On appelait ainsi à Angers, avant la Révolution, la procession de la Fête-Dieu. Description de cette procession fort célèbre par Barthélemy Roger, ancien moine bénédictin, auteur en 1674 d'une Histoire d'Anjou. — *La dernière abbesse de Fontevrault*, p. 138-147. Gillette de Pardaillan d'Antin, nommée par le roi en 1765, abbesse de Fontevrault, y resta jusqu'à la Révolution; elle mourut à Paris en 1799. — *Notre-Dame du Marillais*, p. 193-203. Documents d'âge différent sur le pèlerinage le plus ancien de tout l'Anjou à la Sainte Vierge. — *Le clergé de Marans pendant la Révolution*, p. 212-217. *Le collège de Combrée* (1810-1933), p. 241-255. Collège ecclésiastique fondé en 1810 dans une petite paroisse du Segréen par l'abbé Drouet, curé de cette paroisse qui en fut le premier supérieur. Menacé dans son existence sous la Monarchie de Juillet, il eut une pé-

riode particulièrement brillante après qu'un voisin et un ami de Combrée, le comte de Falloux, fut devenu en décembre 1848 ministre de l'Instruction publique.

Th. Civrays.

# NORMANDIE

## SEINE-INFÉRIEURE

### Architecture et construction dans l'Ouest.
Tome XXXVII, 1933. Rouen.

H. Labrosse : *la Façade de la chapelle du lycée Corneille (Rouen, rue Bourg-l'Abbé)*, Mars.

R. Herval : *Saint Maclou inconnu*, mai. Description des voussures, des portes, de la fresque de la troisième chapelle du bas-côté sud de l'église Saint-Maclou de Rouen.

### Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Bulletin. Tome XVIII, 3e livr. (1933). Rouen.

Dr Leroy : *Découverte d'un ossuaire lors des travaux effectués à l'église Notre-Dame du Hâvre*, p. 17-18. — A. Lejeune : *Description des verrières de l'église de Saint-Saëns*, p. 24-29. — Cahingt : *Église de Lignemare, hameau de Smermesnil*, p. 34-35. Signale une pierre tombale du xive siècle. — Chan. Blanquart : *Inscription placée dans l'église prieurale de Saint-Michel du Mont-Gargan à Rouen*, p. 63-64. Restitution du texte de cette inscription relative à Clovis. — P. Le Cacheux : *Testament de Toussaint Le Clerc, vicaire de l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers à Rouen (2 juin 1658)*, p. 95-96. — G. Lanfry : *la Crypte et le déambulatoire de la cathédrale de Rouen au xie siècle*, p. 152-155. — R. Quenedey : *la Prison de Jeanne d'Arc au château de Rouen : tour de la Pucelle ou tour Saint-Gilles*, p. 163-191. Étude historique et archéologique.

### Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen.
Tome XXXII, 1933. Rouen.

Dom F. Lohier : *Dom Louis-François Le Brun, moine de Saint-Wandrille, confesseur de la foi sur les pontons de Rochefort (1744-1794)*, p. 128-130, 150-152, 181-185, 538-542, 674-679, 753-759, 772-776. — Mgr Jomard : *Précurseurs d'Ozanam*, p. 378-383. Société de charité ayant existé à Rouen en 1825. — D[om] L[ucien] D[avid] : *Un érudit normand, Dom Fernand Lohier, moine bénédictin de Saint-Wandrille* (1880-1933), p. 665-670.

### Normandie protestante, journal mensuel. 1933. Le Havre.

G. Guibon : *l'Église protestante de Dieppe dans le passé*, Juin.

### Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.
Bulletin. 1932. Rouen.

A.-G. Poulain : *l'Ancienne abbaye du Trésor, commune de Bus-Saint-Rémy, canton d'Ecos (Eure)*, p. 337-347. Liste des abbesses, brève description des bâtiments qui subsistent.

C. Lion : *Notes sur les travaux publics et filature de coton établis à Rouen dans les paroisses de Saint-Maclou, Saint-Vivien et Saint-Nicaise en 1768 et 1769 pour le soulagement des pauvres et leur subsistance*, p. 353-367. D'après un rapport de 1770 conservé aux archives municipales

**Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. 1932.**

J. Caulle : *Gilles de Duremort, abbé de Fécamp, assesseur au procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 7-19. Son rôle au procès de condamnation.

**Société de l'histoire de Normandie.**
**Bulletin, tome XV (1932). Rouen.**

[Chan. Blanquart] : *Lettres de Charles VIII requérant un emprunt*, p. 78-80. Publication de ces lettres adressées au chapitre de Rouen (14 avril 1494 après Pâques). — P. Le Cacheux : *Construction d'une chapelle à l'Hôtel de Bondeville à Rouen*, p. 80-82. Publication d'un marché de charpenterie pour la chapelle de cet hôtel, situé à Rouen, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers (25 juillet 1515).

**Société de l'histoire de Normandie.**
**Mélanges, (12e série), 1933. Rouen.**

P. Jubert : *État des cinquante-sept rôles contenant les paroisses, quartiers et rues de la ville de Rouen* (1787), p. 73-95. Publication d'un document donnant le nom des rues des trente paroisses comprises dans l'ancienne enceinte de Rouen. En annexe, limites de la paroisse Saint-Paul (1768).

R. N. Sauvage : *les Diplômes de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive*, p. 113-141. Édition critique de documents datés de 1108 et 1121-1128.

**Le Trait-d'Union.** Organe des œuvres paroissiales de Saint-Godard.
Tome V, 1933. Rouen.

Chan. A. Reneault : *Histoire* [*du monastère de Bellefonds*] (fin), mars et avril. Depuis sa fondation, en 1618.

Chan. Morin : *le Plus ancien pensionnat de jeunes filles de la ville de Rouen*, octobre. Institution Sainte Jeanne d'Arc fondée en 1803.

Paul Jubert.

## EURE

**Revue catholique d'histoire de Normandie. 42e année, 1933. Évreux.**

Jules Leroy : *Correspondance inédite de Thomas Lindet* (suite), p. 8-17. Lettres de l'ex-évêque de l'Eure à son frère Robert Lindet (an VI, brumaire et frimaire).

Clementina de Courten : *Quelques lettres inédites de Montausier à Huet*, p. 51-58. Lettres écrites par le gouverneur de Normandie à l'évêque d'Avranches de 1662 à 1676. — : *Huet et le Moyen Age au* XVIIe *siècle*, p. 187-201. Une certaine curiosité, mais peu de compréhension à l'égard du Moyen Age.

M. Baudot : *la Terreur à Évreux*, p. 132-140, 234-242. Notes sur les résistances populaires à la tentative de déchristianisation (1793-1795).

Chanoine Farcy : *la Paroisse Saint-Sever* [de Rouen] *sous la Révolution*, p. 141-151, 177-186. D'après les registres de délibération de la fabrique.

Abbé P. Andrieu : *Un concordat entre les curés de Limésy au* XVIIIe *siècle*, p. 165-174. Intéressante étude juridique.

Ant. de Stefano : *la Culture en Sicile à l'époque normande*, p. 213-233. Préoccupations intellectuelles des princes normands.

A. Ruault : *les Prêtres de Capelles-les-Grands et de Saint-Aubin du*

*Thenney (Eure) pendant la Révolution*, p. 246-253. D'après les registres de délibérations de ces communes.

M. Baudot.

## CALVADOS

### Annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'Association normande. 100e année. Caen, 1933.

F. Miellot : *la Chevauchée de Jeanne d'Arc en Normandie (d'Eu à Rouen, 20-23 décembre 1430)*, p. 8-23. Essai de restitution de l'itinéraire suivi par Arques et Bosc-le-Hard. — : *les Chasse-Marée et l'approvisionnement du Paris d'autrefois en poisson frais*, p. 25-38. Route fréquentée, de Dieppe à Paris, par les poissonniers jusqu'au xixe siècle.

Chanoine F. Sery : *l'Église Saint-Rémy de Dieppe*, p. 46-48. Commencée en 1522 et achevée à la fin du xviie siècle.

P. Cagé : *Découvertes et publications historiques et archéologiques à Eu depuis 1872*, p. 56-60. Liste utile, mais incomplète.

Ch. Leroy : *Dom Pierre-Eustache Taillet, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, curé de Lassy, de Berville-en-Caux et de Saint-Jacques de la ville d'Eu* (1712-1769), p. 61-79. Biographie de cet ecclésiastique, connu comme auteur d'un poème burlesque sur la ville d'Eu.

H. de Morant : *l'Œuvre de l'abbé Legris* (1849-1924). Historien consciencieux de la ville d'Eu et de sa région, p. 126-130.

G. Beaurain : *les Registres du Contrôle, source historique. Le Contrôle à Aumale*, p. 175-186. Relevé de chartes, actuellement perdues, de l'abbaye d'Aumale.

### Société des antiquaires de Normandie. Bulletin, t. XI. Caen, 1933.

R. Génestal : *Études sur les sources du droit normand aux* xiiie, xive *et* xve *siècles*, p. 1-27. Ordonnances royales, chartes municipales, arrêts de règlement au xiiie siècle. Traités de droit aux xive et xve siècles. Publication posthume du maître regretté de l'histoire du droit normand.

H. Navel : *Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes: acres, vergées et perches*, p. 29-183. Essai d'une grande valeur critique, dont la méthode et les résultats sont à signaler, particulièrement aux trop rares érudits qui s'attachent à l'étude de cette question primordiale des anciennes mesures.

G. Mahé : *Histoire d'un tableau d'église : la Résurrection de Saint-Exupère de Bayeux*, p. 203-266, pl. Étude minutieuse et probante de l'influence qu'ont eue des peintures plus ou moins célèbres, directement ou par le moyen d'estampes, sur les peintres provinciaux chargés de la décoration d'églises. L'exemple étudié est fourni par un tableau du peintre normand Rupalley, dérivant d'un tableau de Coypel. Examen du thème de la *Résurrection* dans la peinture religieuse.

Elie Lambert : *l'Abbatiale de Lessay* (Manche), p. 267-270. Restauration de l'édifice roman au xve siècle.

Abbé F. Alix : *la Chapelle de Sainte-Marguerite, à Hérouville, près Caen*, p. 272-278. Lieu de pèlerinage.

L. Gosselin et R. N. Sauvage : *Porche de Saint-Jean de Caen avant 1840*, p. 312-314, pl. Porche flamboyant sottement détruit par les restaurateurs.

Abbé G. A. Simon : *Dom J.-B. Miserey, moine profès de la congrégation de Saint-Maur et architecte*, p. 319-325. Dom Miserey (1726-1786), travailla aux bâtiments de Saint-Étienne de Caen, de Lyre, du Val-Dieu, de

N.-D. du Pré à Lisieux. — : *Inscription de l'abbaye de Lyre* (Eure), p. 356-358. Chapelle Sainte-Catherine, édifiée en 1426.

Abbé L. Tolmer : *Reliques des catacombes de Rome à Saint-Pierre de Caen, en 1730*, p. 349-353.

**Normannia** Revue trimestrielle, bibliographique et critique d'histoire de Normandie. Caen, 1933.

C. W. Westrup : *le Mariage des trois premiers ducs de Normandie*, p. 411-426. Conclut, avec beaucoup d'ingéniosité et de savoir, à l'existence d'un mariage ni païen (nordique) ni chrétien, mais voisin du *concubinatus pro uxore* franc, tenu pour légitime.

R. N. Sauvage : *les Souvenirs de J.-B. Renée sur la Révolution à Caen* (1789-1793), p. 565-606. Indications, notamment, sur l'Abbesse de Caen et ses religieuses après leur expulsion en 1792, sur leur ancienne élève, Mlle de Corday.

*Bulletin bibliographique d'histoire de Normandie*, p. 451-473, 510-528, 607-630. Comptes rendus critiques de Bonnenfant : *Histoire générale du diocèse d'Évreux* (M. Baudot, p. 474-476 : *bon*) ; Séguin : *Table de la série H des Archives de la Manche* (P. Le Cacheux, p. 479-481 : *détestable*) ; Calendini : Article *Bayeux* du *Dictionnaire* de Baudrillart (chanoine Le Male, p. 530-531 : *détestable*) ; Colmet-Daage : *la Cathédrale de Coutances* (A. Rostand, p. 532-534 : *bon*).

**Au Pays Virois**. Mortain, 1932.

R. Bazin : *Une charte de l'abbaye de Belle-Étoile* (1577), p. 61-72. Notice sur ce petit monastère de l'ordre de Prémontré.

Em. Halbout : *le Vieux Condé-sur-Noireau : monographie de l'hospice*, p. 73-79, 107-114, 158-172. Origines obscures. Esquisse historique jusqu'à la fin du xix^e siècle.

R. Picard : *Un témoignage relatif à la mort du sous-diacre J.-B. Picquenard* (30 octobre 1795), p. 97-102. Fusillé pour la foi.

R. N. Sauvage.

## MANCHE

**Annuaire du département de la Manche**. Saint-Lo, 1933.

R. Le Clerc : *Origines et famille du cardinal Davy du Perron*, p. 11-38. Du Perron est né en 1556, à Saint-Lô, où son père Julien Davy, sieur du Perron, était médecin. Nombreux renseignements sur sa famille.

**Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'archéologie du département de la Manche** 44^e vol. Saint-Lô, 1932.

R. Le Clerc : *l'Abbé de Saint-Martin*, p. 1-84, fig. Nouvelle étude, surtout généalogique, sur ce demi-fou caennais du xvii^e siècle.

F. Vatin : *l'Obit de Carantilly*, p. 162-177, fig. Sur cette explication singulière d'un petit monument de type bien connu, cf. une mise au point judicieuse de l'abbé G.-A. Simon, *Normannia*, 1933, p. 483-484.

La Société d'archéologie de la Manche a publié hors série, en 1933, de feu Léon Deries : *la Vie monastique en Normandie. Mœurs, scènes et épisodes* (Saint-Lô, in-8°, 343 p.). Sous un titre ambitieux, cette sorte de promenade au hasard dans les chartriers monastiques conservés aux Archives de la Manche, sera pour les travailleurs sérieux d'une utilité bien médiocre. L'auteur, que rien ne préparait à traiter de l'histoire des abbayes bas-normandes, n'a guère cherché que l'anecdote. Il s'est forcément, et heureusement, borné au xviii^e siècle.

**Revue de l'Avranchin.**
Tome XXVI (fasc. 150, 151, 152). Avranches, 1933.

Abbés Masselin et Hulmet : *Saint-Martin-de-Landelles, Marcey, Saint-Jean-de-la-Haize, Touchet, Saint-Planchers, Hocquigny*, p. 40-48, 224-247, 325-341, 409-430. Monographies paroissiales succinctes et sans références.

J. Seguin : *Statuaire ancienne au diocèse de Coutances*, p. 49-96, 185-223, pl. (suite). Utile. — *Découverte d'un autel* [*gothique*] *à Barenton*, p. 142.

L. Deries : *Statistique politique de la Manche en 1834* (*arrondissement d'Avranches*), p. 272-281. Rapport officiel.

P. Chesnel : *le Duché de Normandie a-t-il été constitué en trois étapes*, p. 289-292. Sans valeur critique.

R. N. Sauvage.

## ORNE

**Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.**
Tome LI, 4e fasc. Alençon, 1932.

Abbé Legros et E. Kerchner : *la Chapelle Saint-Blaise d'Alençon*, p. 149-161. Détruite en 1820. On en sait peu de chose.

Abbé Tabourier : *le Cardinal Philippe d'Alençon* (1339-1402), p. 162-175, pl. Arrière-petit-fils du roi Philippe III, évêque de Beauvais en 1356, archevêque de Rouen en 1359, cardinal en 1378. Esquisse d'une biographie qui mériterait d'être écrite.

« Brief récit du decez des sœurs arrivées en ce couvant de Notre-Dame-du-Calvaire de Rennes », p. 202-209. En 1632.

**Le Pays Bas-Normand.** Flers-de-l'Orne, 1933.

V. Jamel : *Flers. Découverte* [du tombeau du curé Pierre Huet, 1741-1834], p. 33-38.

J. Fournée : *les Abbés de Belle-Étoile*, 1216-1790, p. 39-47. Essai de liste chronologique.

**Le Pays d'Argentan.** Argentan, 1933.

Marcel Bonnain : *la Confrérie du Rosaire de Crouttes* (1666-1718), p. 128-130.

A. Ruault : *Notice sur l'abbé Alexandre-Jacques Bessin* (1734-1810), *ancien curé de Plainville près Bernay* (*Eure*), p. 199-204.

R. N. Sauvage.

# BRETAGNE

## ILLE-ET-VILAINE

**Annales de Bretagne.** Tome XL, fasc. 2-4.
Rennes, Plihon, 1932-1933.

Abbé Raison : *le Mouvement janséniste au diocèse de Rennes*, p. 213-270 (suite et à suivre). Période de 1661 à 1732 marquée notamment par la fondation du grand séminaire, confié aux Eudistes qui y célébrèrent la fête du Sacré-Cœur en 1670.

P. d'Hérouville : *Julien Maunoir écrivain et poète*, p. 271-283. Notes sur les écrits en langue française et en langue bretonne (de qualité moyenne) du plus célèbre des missionnaires de Basse-Bretagne au xviie s.

J. G. et Georges Collas : *la Maison de Mme de Bédée à Plancoet*, p. 332-

358. Discours prononcé lors de l'inauguration d'une inscription qui rappelle le séjour de Chateaubriand dans cette maison pendant les premières années de son enfance.

J. Loth : *le Monachisme irlandais et le monachisme britton*, p. 375-411 et 661-680 (à suivre). Compte rendu du livre du R. P. John Ryan, *Irish monasticism, Origins and early development*, et commentaire de cet ouvrage d'une importance capitale pour l'histoire religieuse des pays celtiques pendant les premiers siècles du Moyen Age.

Pierre Le Roux : *F.-M. Luzel. Lettres à Ernest Renan*, p. 536-565 et 681-730 (à suivre). Lettres écrites de 1858 à 1869 par le plus consciencieux des folkloristes bretons.

Louvel : *Commune de Chelun*, p. 625-660. Analyse des registres des délibérations d'une petite commune de l'arrondissement de Vitré qui ne fut pas le théâtre de 1790 à 1849 d'événements particulièrement intéressants.

**Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.**
Tome XIII (2e partie), 1932. Rennes, Plihon.

Comte de Calan : *les Colonels bretons dans l'armée française*, p. 213-249. Sous l'Ancien Régime.

H. Bourde de la Rogerie : *les Bretons aux îles de France et de Bourbon (Maurice et la Réunion) au* xviie *et au* xviiie *siècle*, p. 251-407, et t. XIV, p. 99-202. Mahé de la Bourdonnais, Bouvet et Magon, Du Dresnay des Roches, Bernardin de Saint-Pierre et le naufrage du *Saint-Géran*. Les dernières années de l'Ancien Régime, la Révolution et l'Empire.

Tome XIV (1re partie), 1933.

Olivier de Pontbriand : *Note sur le « Trésor de Kerivoa » à Bourbriac (Côtes-du-Nord)*, p. 1-27. Objets en or de l'époque préhistorique.

A. Bourdeaut : *Autour de Nantes. Léopold-Sigisbert Hugo et Sophie Trébuchet*, p. 28-97 (à suivre). Histoire des ancêtres maternels de Victor Hugo au xviiie siècle et pendant la Terreur, à Nantes et à Chateaubriant.

**Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.**
Tome LVIII. Rennes, imprimerie commerciale, 1932.

Henry Tortelier : *les Curés alternatifs de Notre-Dame et de Saint-Martin de Vitré*, p. 1-10. Résumé de travaux publiés par A. de la Borderie et Guillotin de Corson.

Abbé Raison : *Un prélat d'ancien régime. Mgr Jean-Louis du Bouchet de Sourches, évêque de Dol* (1716-1748), d'après sa correspondance, p. 41-91 (suite). Les lettres écrites par le prélat à son frère font connaître ses rapports avec les moines de son abbaye de Troarn en Normandie, ses visites pastorales, son zèle contre le jansénisme.

A. Svahn : *le Vitrail de la Passion, église des Iffs*, p. 93-102. Magnifique vitrail du xvie siècle.

E. Evellin : *Description de la croix processionnelle de Rimoux*, p. 113-117. Ce très bel objet date du milieu du xvie siècle; ainsi que les croix de deux églises voisines, Saint-Remy du Plain et Montreuil-le-Gast, il fut probablement exécuté par un orfèvre de Rennes, Jehan Bodet.

**Annales de la Société historique et archéologique de l'arrond. de Saint-Malo.**
Année 1932. Saint-Servan, L. Hénon, 1933.

Chanoine J. Mathurin : *les Vieilles croix de Saint-Servan et de son canton*, p. 9-30. Description de nombreuses croix élevées du xvie au xixe siècle.

Abbé J. Descottes : *l'abbé Chenu et le frère Moniteur*, p. 31-38. Notice sommaire sur J.-M. Chenu, prêtre de Saint-Servan, et sur M. Martinet, dit Moniteur, frère des Écoles chrétiennes, originaire de Mézières (Ardennes) décapités à Rennes en 1794.

Guy-Brice Peynaud : *le Droit d'asile à Saint-Malo*, p. 43-59. Notes glanées dans divers auteurs sur le droit d'asile; hypothèses et conjectures sur l'histoire de l'asile ou « minihy » de Saint-Malo.

H. Bourde de la Rogerie.

## COTES-DU-NORD

### Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord
Tome LXIV (1932). Saint-Brieuc, 1933.

René Couffon : *la Confrérie de Saint-Yves à Paris et sa chapelle*, p. 1-65. Étude importante, illustrée de 26 reproductions de gravures anciennes; à remarquer en particulier une série intéressante de tombes plates, d'après Gaignières. Fondée dès 1348, la confrérie eut bientôt sa chapelle, dont le roi Jean lui-même posa la première pierre le 30 mai 1352 « en la grand rue Saint-Jacques, faisant le coing de la rue des Noyers », à peu près dans l'axe actuel du boulevard Saint-Germain. Longue de 38 mètres, relativement haute, dépourvue de bas-côtés, couverte en charpente, elle avait un chevet à cinq pans réguliers. Elle ne fut achevée que vers 1415; deux statues sur la façade représentaient le duc Jean V et la duchesse Jeanne de France, fille de Charles VI. Elle a disparu en 1796. L'histoire des fondations fournit beaucoup à celle des familles et du clergé breton.

Abbé Pommeret : *Pétition de Pierre Taupin*, p. 67-74.. Veuf d'une habitante de Tréguier, guillotinée pour avoir donné asile à deux prêtres, Pierre Taupin sollicite du gouvernement du Directoire l'autorisation de rester en France auprès de ses cinq enfants.

R. Couffon et Fr. Merlet : *Notes sur les origines de la vicomté de Pléhédel*, p. 75-90. — O. Du Breil de Pontbriand : *les Limites de la commune de Saint-Brieuc et l'annexion de Cesson*, p. 119-128. L'annexion est de 1792. — Abbé A. Lemasson : *la Fin de la chouannerie dans le pays de Dinan et de Plancoët en février 1800*, p. 129-146. — M. Mesnard : *les Inscriptions de Rome concernant la Bretagne*, p. 151-179. Recueil de 35 inscriptions funéraires, de 1458 à 1853.

Edmond et Yves Lemière : *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie* (1793-1815-1832), p. 181-210. Lettres Q et R.

H. Waquet.

## FINISTÈRE

### Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon.
Quimper, 1933.

H. Pérennès : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite). *Martyre (La)* (fin), p. 1-19; *Meilars*, p. 10-26, 49-114; *Melgven*, p. 147-205; *Mellac*, p. 243-280. Les « notices » prennent les proportions de véritables petites monographies. Celle de Meilars est de l'abbé Parcheminou. — : *la Maîtresse vitre de l'église de Locronan*, p. 33-37. Description détaillée; la vitre est de la fin du xv^e siècle.

L. Kerbiriou : *Notre-Dame du Relec en Plounéour-Ménez*, p. 27-32. Résume l'étude de M. H. Pérennès publiée en 1932 par la Société archéologique. — *Nos confesseurs de la foi guillotinés sous la Révolution*,

p. 115-120. A propos des recherches entreprises pour établir les dossiers canoniques des martyrs de la Révolution.

Abbé Guéguen : *les Prônes d'un recteur de Landunvez au temps de Louis XIV* (fin), p. 38-45. « Messire Rannou » remplissait à Landunvez le rôle de seigneur de village.

*Extraits du journal fait par Anna-Louise du Parceau du Plessis pendant les années 1792-97 et 1800* (suite), p. 121-139. Du 29 mars 1793 au 24 avril 1794. Allusions à la répression de la conspiration de La Rouerie. Arrestations, perquisitions, exécutions capitales, recherches de prêtres réfractaires dans le pays de Lesneven.

« *Er boulom an Koc'hus* (le bonhomme sans mémoire), p. 140-141. Chanson en breton (dialecte de Vannes) composée par l'abbé Falquerho en 1898.

Abbé F. Hily : *le Saint-Siège et la Bretagne* (suite), p. 206-217. D'après le livre de B.-A. Pocquet du Haut-Jussé. La querelle de la métropole de Dol.

*Une brochure adressée à son diocèse par Mgr de La Marche, évêque de Léon. Instruction pour les fidèles dans les conjonctures présentes*, p. 218-238. Brochure composée en août 1791 à Londres sous forme de demandes et réponses; publiée in extenso d'après un exemplaire conservé aux Archives de l'évêché de Quimper.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome LX. Quimper, 1933.

Jean Savina : *Comment les nobles de Quimperlé quittèrent la ville en mars-avril 1790*, p. 3-18. — Daniel Bernard : *la Justice de paix du canton de Cléden-Cap-Sizun. 1790-an X (1801)*, p. 19-41. — L. Farcy : *Un centenaire passé inaperçu dans le Finistère. Le choléra*, p. 42-46. — Simone Goubet : *Note sur Tanguy Du Chastel d'après quelques documents bourguignons*, p. 47-50.

H. Waquet.

## MORBIHAN

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan. Année 1932. Vannes.

Abbé J. Blarez : *Dernier recteur de Riantec* [avant la Révolution], p. 39-41. Julien Le Formal (1749-1802).

A signaler, dans les *Procès verbaux :* Abbé J. Blarez : *Quelques manuscrits de la Chartreuse d'Auray*, conservés à la cathédrale de Vannes: un capitulaire-orational et deux missels, xv^e^ et xvi^e^ s. (p. 13).

Morbihan. Année 1933. Vannes.

P. Thomas-Lacroix : *Chapelles morbihannaises du* xv^e^ *siècle* (janvier-février, p. 9-12). Historique sommaire du développement de l'architecture religieuse par la construction des chapelles rurales. Deux groupes d'édifices se distinguent : celui du Nord-Est (région du Faouet et de Pontivy) qui subit l'influence du Finistère, et celui du Sud-Ouest qui occupe, d'Auray à la Vilaine, une étroite zone semi-côtière correspondant à la voie de communication entre le pays vannetais et la vallée de la Loire. — : *Une famille de députés bretons au* xvii^e^ *siècle* (mai-juin, p. 7-8). Notices sur Claude et René Gouault, archidiacres de Vannes, délégués du Chapitre à diverses assemblées.

L. Marsille : *Monuments ignorés du Morbihan. Les Mémoriaux* (juillet-août, p. 9-12). Parmi les nombreux petits menhirs taillés qu'on appelle communément des lechs, l'auteur distingue deux catégories : les uns se rencontrent autour des églises et des chapelles et sont considé-

rés à juste titre comme des pierres tumulaires; les autres, éparpillés le long des chemins ou dans la campagne, rappellent le souvenir d'un personnage ou d'un événement de quelque importance; c'est pourquoi il faudrait leur réserver la dénomination de mémoriaux.

Abbé J. Blarez : *Monuments historiques à caractère religieux du diocèse de Vannes.* — Vannes, Galles, 1933. In-8° de 16 pages. Liste des monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire à la date du 1er juin 1933.

P. Thomas-Lacroix.

## LOIRE-INFÉRIEURE

### Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

Tome 72, année 1932. Bureaux de la Société, rue Jean-V, 1933.

Abbé Bourdeant : *la Mée,* p. 7-26. Étude d'une ancienne circonscription féodale devenue archidiaconé au plus tard en 1250. Détails sur le comté et le diocèse de Nantes.

Marcel Chauvin : *Geôles et prisons de Nantes,* p. 71-117. Étude des diverses prisons nantaises, entre autres celles de l'évêque et du Chapitre.

Dominique Barthélémy : *Un lieutenant du général Charette. Jean-Marie-Claude Bourdie,* p. 163-174. Détails sur le soulèvement de la Vendée en 1793.

Henry Riondel : *la Baronnie de Campzillon,* p. 185-196. Détails sur l'histoire ecclésiastique de la région de Guérande (Loire-Inférieure).

J. Senot de la Londe : A propos *du centenaire de l'arrestation de la duchesse de Berry,* p. 209-233. Détails sur la duchesse et le soulèvement de 1832.

Louis Grimault.

# POITOU

## VIENNE

### Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

3e série, tome IX, 1933.

Léo Fayolle : *l'Aube était-elle portée par les moniales de Sainte-Croix au* XIIIe *siècle?* p. 672-675. Le coutumier de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers du XIIIe siècle dit que la religieuse acolyte, à la dernière leçon de matines de l'Épiphanie, portait l'aube. Mais le texte est douteux.

Étienne Patte : *Gustave Chauvet, préhistorien, archéologue et géologue* (1840-1933), p. 759-777. Notice suivie de la bibliographie (p. 771-777) des œuvres de ce savant, spécialisé surtout dans l'archéologie antérieure aux temps carolingiens.

*A propos de l'Hypogée des Dunes,* p. 778. Rectification, par M. Léon Levillain, à l'article de M. Fayolle paru en 1932 (p. 587) sur la dédicace de cette chapelle funéraire de Poitiers.

Henri Carré : *le Journal d'émigration de Louis, marquis Aymer de la Chevalerie* (1791-1797), p. 785-875. Aymer était aide de camp du prince de Condé. Son témoignage apporte un jour nouveau sur la question de l'émigration.

P. Boissonnade : *l'Origine et les progrès du port des Sables d'Olonne au Moyen Age,* p. 898-906. Port fondé vers 1074, sous l'impulsion de la famille de Mauléon et des abbayes de Talmont et d'Orbestier.

Marwin Chauncey Ross : *la Croix Gaillard de La Dionnerie au Musée métropolitain de l'art à New-York* (trad. Eygun), p. 907-911. Émail limousin du XIIe siècle.

M. Pouliot : *Notes complémentaires sur les Filles Saint-François de Poitiers*, p. 912-924. Ce complément à un article paru en 1930 (p. 681) porte surtout sur les derniers temps de ce couvent; il met en lumière combien tels et tels de ces modestes monastères de femmes, au moins à Poitiers, furent surpris encore en pleine ferveur par la tourmente révolutionnaire.

**La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers. 1933.**

*La procession de Notre-Dame des Clefs en 1792*, p. 270-272. Récit, d'après les notes de Coursac, de cette procession traditionnelle à Poitiers le 9 avril 1792. Incidents et bagarres provoqués par la présence de l'évêque constitutionnel.

J. Salvini.

## DEUX-SÈVRES

**Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.**
Année 1931. Niort, 1932.

Abbé Loth : *la Paroisse de Coulon et l'impôt sous la Révolution*, p. 14. Communication analysée. — Dr Merle : *Scènes de la vie du Christ sculptées au porche de l'église d'Ardin*, p. 14. Communication analysée. — Levieil : *Lettres patentes en faveur de l'hôpital d'Oiron*, p. 15. Règlement de l'hôpital en 1704. — Abbé Bourdeau : *Assemblée paroissiale de Frontenay en 1543*, p. 86-88.

Abbé Autexier : *les Ateliers de charité dans les Deux-Sèvres au début de la Révolution* (fin), p. 26-64. Publication commencée dans le bulletin de l'année précédente.

Année 1932. Niort, 1933.

Allard : *Vente sous la Révolution du patrimoine de l'hospice de Ménigoute*, p. 102. Communication analysée. — Abbé Joubert : *Notice sur l'église Saint-Laurent de Parthenay*, p. 103. Notice guide pour le visiteur. — Allard : *Baux à ferme de l'aumônerie de Ménigoute, 1588*, p. 105. Communication analysée. — Dr Merle : *la Chapelle et la cloche de Puyhardi*, p. 114-116. Cloche non signalée dans l'ouvrage de Berthelé. — X. : *Notes du curé et du vicaire d'Ensigné*, p. 179-181. — Levieil : *Adjudication des biens de nouveaux convertis fugitifs, 1703*, p. 182.

Maurice Béguin.

## VENDÉE

**Revue du Bas-Poitou, 46e année, 1933. Fontenay-le-Comte.**

H. de Grimoüard : *Trois testaments*, p. 26-39. L'un des testateurs — Philippe de Grimoüard, prêtre de Coulonges, — lègue, le 28 nov. 1592, « à vingt pauvres filles du village du Péré à chacune vingt livres tournois pour aider à les marier ».

J. Rousseau : *Un prêtre vendéen sous la Terreur*, p. 70-95. Biographie d'André Gergaud, curé de Beauvoir-sur-Mer (1777-1813), qui continua d'exercer son ministère pendant toute la Révolution.

B. Wirtz-Daviaud : *la Croix hosannière du cimetière d'Apremont*, p. 162-168. Monument rustique, du xve siècle, « portant contre le fût un clerc en aube, qui tient un pupitre, et au-dessus une Vierge de Pitié abritée d'un dais ».

**Archives du diocèse de Luçon.**
1933. Nouvelle série (9e année), nos 39-42.

A. Poirier : *Chronique paroissiale de Pissotte* (32 p.). Chap. I : le Pays. Chap. II : Esquisse historique.

P. Boutin : *Biographies* (32 p.). Les deux sœurs *Rose* et *Jacquette Texier* (de Saint-Maurice-des-Noues), mortes pour la foi, à Fontenay, en 1794.

A. Poirier : *Note rectificative* (5 p.) concernant *J. M. Réthoré*, génovéfain, prieur d'Etusson (1784-1792), insermenté, proscrit, puis (1802-1820), curé de La Pommeraye-sur-Sèvre, que la plupart des historiens locaux ont confondu avec un autre ecclésiastique du même nom et du même ordre, qui fut, en 1792, curé constitutionnel de Saint-Mars-la-Réorthe.

A. Poirier : *Autour des « glorifications » de l'année jubilaire* (16 p.). A propos de la canonisation d'André Fournet, fondateur des Sœurs de Saint-André, publie deux lettres inédites qui montrent que des relations assez étroites existèrent — de 1809 à 1817 — entre les religieuses de la Puye et celles de Chavagnes.

A. Poirier.

# ANGOUMOIS

## CHARENTE

**Bulletin et mémoires de la Société historique de la Charente.**
Année 1932. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1933.

J. George : *Aperçu général sur les églises de la Charente*, p. 21-33. L'auteur a déjà publié une œuvre importante dans la collection des « Églises de France » sur les édifices religieux de la Charente. Il dégage dans une courte notice la caractéristique des églises de notre région; il en étudie le plan, l'intérieur, l'extérieur, l'influence du patronage, l'influence économique.

H. Arnaud : *Fête donnée à Richelieu en Touraine à l'occasion du mariage de M. le duc de Fronsac, en 1766*, p. 49-53. Le récit en a été trouvé aux Archives de la Charente, sans nom d'auteur.

J. George : *Notes sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Cybard*, p. 69-79. Ce cartulaire comprend 185 chartes qui vont de l'année 769 à 1171. Elles font connaître l'organisation de la propriété, ses dénombrements, la Justitia sanguinis, les droits sur le sel, les pèlerinages à Jérusalem, etc.

E. Béquet : *la Lanterne des morts et la cella de Cellefrouin (Charente)*, p. 81-96. C'est une des plus belles que l'on connaisse. Sa construction remonte à la fin du XII^e siècle. Elle est bâtie à la place même qu'occupa jadis la première église de la cella, pour verser sur les morts isolés les rayons d'une lampe bénite, comme une prière continuelle et une protection.

P. Bouchaud.

# AUNIS ET SAINTONGE

## CHARENTE-INFÉRIEURE

**Revue de Saintonge et d'Aunis.**
XLV^e volume, livr. I. Saintes, libr. Laborde, 1933.

Ch. D[angibaud] : *le Siège présidial de Marennes*, p. 7-13. Le présidial de Marennes ayant été institué en 1639, l'abbesse de Saintes et le comte de Marennes font opposition à l'exécution de cet édit. En 1667, un nouvel édit supprime le présidial.

F. de Vaux de Foletier.

# REVUE DES PÉRIODIQUES

**Revue historique.** Tomes CLXXI et CLXXII. 1933. Alcan, Paris.

Van Schelven : *la Notion politique de la tolérance religieuse* (tome CLXXI, p. 299-314). Article destiné à étudier le problème de la tolérance politique aux Pays-Bas et les variations de la pensée du Taciturne à ce sujet. L'auteur établit d'abord les rapports de la conception de la tolérance qu'eurent les Néerlandais, avec la conception française, puis comment sous la pression des événements, l'attitude des Pays-Bas changea, à l'égard des catholiques.

Depuis l'édit de janvier 1562, le royaume de Catherine de Médicis avait connu une tolérance de fait. Des harangues émanant des « Politiques » tendaient à prouver quel danger constituerait pour l'État, l'alliance des protestants français avec ceux de l'étranger : ils penchaient pour la tolérance par raisons d'utilité. De portée plus générale est l'*Apologie* des Politiques contre les *Remontrances* présentées au roi en 1563 par les députés du duché de Bourgogne. Ce document considère la tolérance comme compatible avec la paix du royaume, comme autrefois saint Paul considérait comme compatible avec la paix du foyer le paganisme d'un époux et le christianisme de l'autre. D'autres écrits contemporains exposent les difficultés matérielles d'expulser les protestants, de les exterminer; les résultats fâcheux d'intolérances antérieures sont rappelés : Nerva, Alexandre-Sévère. Toutes ces œuvres précèdent de quelques années l'époque où les Néerlandais avec le Taciturne vont se poser le problème de la tolérance politique. Les théoriciens des Pays-Bas ont vraisemblablement connu et utilisé les *Remontrances* des députés de Bourgogne.

Des tentatives à Bruxelles et à Madrid en vue d'obtenir l'égalité religieuse ayant échoué, une démarche auprès des princes allemands pour englober les Pays-Bas parmi les pays ayant adhéré à la Confession d'Augsbourg, eut le même sort. Une campagne d'écrits est alors lancée. L'argumentation de ces écrits rappelle celle des écrits français. Le discours de 1566 du prince d'Orange préconise les mesures prises en France. En 1572 il demandera la liberté pour les catholiques dans la mesure où ils ne s'opposent pas au mouvement de liberté. Tolérance par considération de tactique, d'utilité intérieure, telle paraît bien avoir été la pensée première du Taciturne — pensée qui avait été celle des Politiques français. — Tout change à la mort du successeur d'Albe, suivie d'un ébranlement profond de la vie politique des Pays-Bas. Une polémique, souvent très violente, s'engage;à sa faveur l'équilibre se maintient jusqu'en 1580. Si alors Guillaume d'Orange défend la tolérance, c'est parce qu'il la juge indispensable à la vie d'un État. Mais après 1580, les provinces du Nord, en majorité catholiques, se prononcent avec leur stathouder pour le roi d'Espagne. Les réformés considèrent alors leur rupture avec les catholiques comme définitive : c'en est fait de la tolérance politique jusqu'en 1795.

Ernest Hauviller : *la Politique de Mgr Le Pappe de Trévern* (tome CLXXI, p. 315-326). Article où est analysée l'œuvre profondément française de Mgr Le Pappe de Trévern. Pendant longtemps — jusqu'au premier Empire — le diocèse de Strasbourg ne posséda pas un clergé homogène, mais bien un clergé qui par la langue, la formation intellec-

tuelle gravitait vers l'Allemagne. Son assimilation fut lente et difficile. Mgr de Trévern voyait nettement le danger. Tout dévoué aux charges de son diocèse, il voulut donner à ses prêtres une formation française. Afin de seconder ses efforts personnels, il désirait d'abord l'abbé Affre comme coadjuteur. Mais cette candidature n'eut pas de succès, non plus que celle du futur Mgr Dupont des Loges. La Monarchie de Juillet imposera à Mgr de Trévern, Mgr Rœss, formé en Allemagne. Sans doute l'œuvre de rapprochement des esprits, d'union fraternelle, tentée par l'éminent évêque, sera gravement atteinte. Cependant la culture française laissera des traces profondes dans le clergé alsacien pendant tout le XIXe siècle.

Cécile ROUDIL.

Revue des Sciences religieuses.
Tome XIII, 1933. Palais universitaire, Strasbourg.

E. VANSTEENBERGHE : *Quelques écrits de Jean Gerson (textes inédits et études)*. I : *Consultation sur une forme de dévotion populaire* (t. XIII, p. 165-185). Le servite Jacques de Bingen avait prêché à Bâle contre la pratique de réciter le *Pater* en l'honneur des saints. Émus par cette attaque, des Bâlois avaient envoyé consulter à ce sujet le chancelier de l'université de Paris. Celui-ci répondit à la consultation par une lettre adressée aux Chartreux de Bâle et y établit la légitimité des dévotions populaires, tout en condamnant celles où la superstition avait plus de place que la religion. De son côté, le cardinal Pierre d'Ailly, légat de Jean XXIII en Allemagne, fit comparaître devant lui le religieux incriminé et l'obligea à une rétractation pour le passé et des promesses pour l'avenir. La lettre de Gerson est du 11 mars 1413 et la sentence de Pierre d'Ailly du 25 juillet 1413 ou du 2 mars 1414. Le manuscrit de la lettre de Gerson et le texte de la rétractation de Jacques de Bingen (en latin et en allemand) est conservé à la Bibliothèque de l'Université de Bâle. — II : *La « piteuse complainte de l'âme dévote » faussement attribuée à Pierre d'Ailly*, p. 394-424. M. Vansteenberghe montre que cette *Complainte* est de Gerson et se trouve dans le traité de la Mendicité spirituelle de celui-ci. Le texte est donné en français moderne et en original.

Gabriel LE BRAS : *Note sur Pierre de Marca et le traité « De Concordia »*, p. 591-601. Additions et rectifications à la thèse de M. l'abbé Gaquère (cf. *Revue*, t. XIX, p. 535). Conclut que l'étude approfondie du gallicanisme de Marca reste à faire.

U. ROUZIÈS.

Revue d'histoire littéraire de la France. Paris, 1933.

Joseph DEDIEU : *Note sur Pascal traducteur de la Bible*, p. 80-90. La méthode de Pascal, lorsqu'il cite la Bible, n'a pas été seulement celle d'un admirable chrétien qui y cherche l'aliment de sa vie intérieure, elle a été celle d'un admirable savant toujours dévoré de scrupules. Il ne faut pas dire qu'il ait volontairement altéré les textes sacrés afin d'accentuer et de renforcer le sens janséniste de l'*Apologie;* mais il n'a pas craint (cf. J. LHERMET, *Pascal et la Bible*, 1931) d'appeler à son aide, pour élucider tel passage sujet à discussion, des sources (par exemple Vatable, cet apostat passé au protestantisme), qui attestent chez un catholique du XVIIe siècle une hardiesse singulière.

Gustave CHARLIER : *la Duplicité de Lamennais*, p. 109-114. Il y a dans la vie de Lamennais un épisode, un seul, qui met en question sa bonne foi et qui continue de gêner ses biographes (abbé Boutard, 1908; Duine,

1922; R. Vallery-Radot, 1931). Il s'agit de la lettre à laquelle fait allusion un article de L. de Potter (*Journal de la Haye*, du 22 févr. 1883, reproduisant le *Courrier belge* du 19) et où l'on voit Lamennais qui, à la suite de l'encyclique *Mirari vos* (15 août 1832), a annoncé officiellement (11 septembre) que son journal ne paraîtrait plus, solliciter l'appui des Mennaisiens belges pour reprendre le combat. En réalité cette lettre, datée de Rome 1er juillet 1832, enregistre des résistances antérieures à la publication de l'Encyclique : « elles remontent à un moment où l'illustre pèlerin de la liberté vivait encore dans l'illusion tenace que Rome, sans l'approuver, n'oserait cependant pas prendre position contre lui » et elles ne décèlent par conséquent aucune duplicité.

Daniel Mornet : *Bibliographie d'un certain nombre d'ouvrages philosophiques du* XVIIIe *siècle et particulièrement d'Holbach (jusqu'en 1789)*, p. 259-281. De la diffusion de la pensée philosophique en France au XVIIIe siècle, dont M. D. Mornet a étudié les éléments et les caractères dans ses *Origines intellectuelles de la Révolution française* (1933), il reste des témoignages sensibles dans le grand nombre d'éditions des ouvrages philosophiques. M. Mornet a entrepris d'en dresser le catalogue, sans se dissimuler les difficultés d'un travail qui ne peut pas ne pas être incomplet.

Henri Glaesener : *A propos de deux lettres inédites de Montalembert*, p. 282-287. L'une est du 21 mai 1844 (peut-être adressée à Émile de Laveleye), à propos de la quatrième édition de *Sainte Élisabeth de Hongrie;* l'autre est du 5 mai 1862 et montre Montalembert, soucieux de l'avenir de ses filles, renoncer à des achats, jugés inutiles et somptuaires, de gravures artistiques. Toutes deux appartiennent à la section des manuscrits de la Bibliothèque de Liége.

L. Delaruelle : *Recherches sur les sources de Du Bartas dans la Première Semaine*, p. 321-354. On sait que Du Bartas a voulu, en 1578, « expliquer en vers français et comprendre en sept livres ou jours de la sepmaine ce que Moyse récite briefvement ès premier et second chapitres de la Genèse touchant la création du grand et du petit monde ». Il a fait de nombreux emprunts à des œuvres de caractère religieux, parmi lesquelles M. L. Delaruelle signale l'*Hexameron* de saint Basile (9 homélies dont il existait en 1578 une quinzaine d'éditions en traduction latine), les ouvrages de saint Ambroise (dont une édition avait paru à Paris en 1569), l'*Instruction chrétienne* de Pierre Viret, le disciple de Guillaume Farel (Genève, 1564).

Louis Villat.

**Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Années 1928-1929. Paris, E. Leroux, 1932.**

Marius Chaillan : *Un monument romain christianisé à l'église de Saint-Andéol dans la plaine de Trets-Pourrières (Bouches-du-Rhône)*, p. 529-534 (2 fig. et 1 pl.). Pierre rectangulaire antique d'emploi indéterminé ayant été creusée pour servir de sarcophage et qui se trouvait dans une petite église aujourd'hui totalement rasée. Le monument a été préservé. La présence de *fenestellae* permet-elle de supposer la déposition de reliques dans le sarcophage ? L'absence d'inscription empêche toute conclusion certaine.

François Deshoulières : *Fouilles exécutées sur l'emplacement de l'ancienne église abbatiale de Déols (Indre), en 1924-1926*, p. 535-549 (9 fig.). De l'ancienne abbatiale de Déols ne subsistent aujourd'hui que la tour sud-est du narthex et le mur du bas-côté sud. Des fouilles ont permis de restituer le plan complet de l'église, plan basilical avec déambula-

toire et sept chapelles rayonnantes. La crypte a été atteinte sous les constructions actuelles. Elle présente un déambulatoire inférieur avec sept galeries rayonnantes terminées par de curieux soupiraux aveuglés dès l'origine de la construction. Malgré l'existence d'une piscine dans chacune de ces galeries, on n'a pas trouvé de traces d'autel et la crypte ne semble pas avoir servi au culte. Les fouilles à l'extérieur ont révélé trois étages de sépultures constituées, sauf un sarcophage orné d'une croix fleuronnée, par des pierres plates. D'autres sondages ont été effectués dans la nef, le transept et le chœur. Cet article est à compléter par celui de M. Jean Hubert, archiviste de Seine-et-Marne, paru dans le *Bulletin monumental*, t. LXXXVI (1927), p. 5-66.

Fernand Beaucamp : *la Polychromie dans les monuments funéraires, en Flandre et en Hainaut, au Moyen Age*, p. 551-553. C'était un usage fréquent au Moyen Age dans les Pays-Bas et jusqu'en Flandre française et en Hainaut de polychromer l'intérieur des tombeaux. L'étude de M. F. Beaucamp porte sur deux découvertes récentes. La première est celle de deux tombes à peintures dans l'église de Warneton (Nord) dévastée pendant la guerre. L'une de ces tombes a offert une représentation du Calvaire, sainte Agnès, sainte Catherine et une figure d'Abraham; l'autre, celle de Robert de Cassel († 1331) comportait aussi un calvaire. La seconde découverte a eu lieu à Comines (Nord) également à la suite des ruines de la guerre. Elle se rapporte au xv^e^ siècle et concerne les sépultures de Jeanne de Ghistelles et de Jean de la Clyte. On a trouvé notamment une figure de sainte Anne portant sur ses genoux la Vierge qui elle-même tient l'Enfant-Jésus. Ces découvertes témoignent d'un art assez inférieur, mais non exempt de banalité. Il serait intéressant d'en connaître l'extension exacte. Regrettons qu'aucun document iconographique n'accompagne cette très intéressante contribution archéologique.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *la Fourniture de la pierre sur les grands chantiers troyens du Moyen Age et de la Renaissance*, p. 569-600, 6 planches et une carte. Important article recensé aux *Notes bibliographiques*, t. XIX (1933), p. 412.

Émile-A. Van Moé.

Revue historique de droit français et étranger.
4^e^ série, 12^e^ année. 1933. Paris.

Paul Fournier : *Notes sur les anciennes collections canoniques en Angleterre*, p. 129-134. Signale, d'après une communication de M. Brooke, quatre manuscrits, qui confirment la vérité déjà établie par le savant professeur de Cambridge : les mêmes collections circulent des deux côtés de la Manche pendant tout le Moyen Age, et l'Église de France contribue largement à approvisionner de textes l'Église d'Angleterre.

E. Champeaux : *Jus sanguinis. Trois façons de calculer la parenté au Moyen Age*, p. 241-290. Ébauche très suggestive, d'où il ressort que l'on est parvenu à la notion de parenté individuelle en s'appuyant sur les principes mêmes de la parenté fraternelle. Le rôle de l'Église dans ce mouvement et ses répercussions en France sont étudiés avec finesse et originalité.

F. Thibault : *la Condition des personnes en France du* ix^e^ *siècle au mouvement communal*, p. 424-477 et 696-722. Expose la condition juridique des serfs et des hommes libres. La principale source, ce sont, naturellement, les cartulaires, et l'on trouvera dans l'article de M. Thibault le tableau précis des diverses catégories de personnes qui pou-

vaient vivre sur les terres des églises et des monastères, spécialement en France.

Olivier-Martin : *le Congrès historique de Varsovie*, p. 525-544. Plusieurs communications concernent l'histoire de l'Église de France, notamment celle de G. Lepointe sur *la Situation du clergé de France au* XVIIIe *siècle* et la série mentionnée sous la rubrique : *Histoire des religions et histoire ecclésiastique* (où figurent nos confrères MM. Fliche et Préclin et Mlle Bezard).

Compte rendu de la Semaine d'histoire du droit normand tenue à Rouen du 19 au 23 juin 1933. J. Dauvillier : *Explication d'un arrêt de l'Échiquier de Normandie. Le divorce pour cause d'absence au* XIIIe *siècle*, p. 726-726. Arrêt accordant à une femme dont le mari est absent depuis sept ans de contracter nouveau mariage. — R. Le Picard : *les Mariages clandestins et le concile rouennais de 1581*, p. 737-738. Ce concile adhère au décret *Tametsi* mais sans en ordonner la publication. — M. Baudot : *les Intestats et les juridictions ecclésiastiques normandes*, p. 738-739. Compétence exclusive de l'Église en matière testamentaire de 1190 à 1583. Des maîtres des intestats contrôlent les testaments et leur exécution. Notion large de l'intestat et sanction sévère de leur faute. — Abbé P. Andrieu : *Un concordat entre les curés de Limésy au* XVIIIe siècle, p. 739-740. Accord conclu par les deux curés de cette paroisse, entre 1736 et 1772 sur les messes, les inhumations, les cierges et plus encore sur le mariage. — Mlle M. J. Le Cacheux : *Étude sur le Livre des jurés de l'abbaye de Saint-Ouen*, p. 741-742. État des domaines de l'abbaye en dehors de la ville, commencé après 1291, terminé après 1307. Intéressant pour l'histoire de la condition des terres en Normandie.

Gabriel Le Bras.

## PÉRIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

### Revue d'ascétique et de mystique.

Tome XIV, 1933. 9, rue Montplaisir, Toulouse.

Paul Dudon : *Sur la « Fréquente » d'Arnauld, commentée par M. Bremond*, p. 27-50 (fin). Le R. P. Dudon poursuit son examen critique de la thèse de M. Bremond d'après laquelle la « Fréquente » d'Arnauld n'aurait pas pour but de combattre la communion fréquente. Il souligne les divergences profondes entre la doctrine d'Arnauld et celle de saint Charles Borromée, de saint François de Sales, de saint Ignace de Loyola, du P. Salazar et des jésuites français ses contemporains. Tout le chapitre II du tome IX de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux* est à reprendre sur des bases nouvelles.

A. Bessières : *Lettres de direction du baron Gaston de Renty à la Mère Élisabeth de la Trinité (de Quatrebarbes), prieure du Carmel de Beaune* (1643-1649), p. 51-71 (fin). Le R. P. Bessières édite, en les accompagnant de quelques remarques, quelques-unes des lettres de Renty à la Mère Élisabeth de la Trinité. Elles jalonnent dans son développement l'histoire d'une âme et d'une direction.

### Recherches de science religieuse.

Tome XXIII, 1933. 15, rue Monsieur, Paris (VIIe).

A. d'Alès : *Priscillien*, p. 5-44, 129-175. Priscillien, né en Espagne, appartient à l'histoire ecclésiastique de France, d'abord par l'équipée qui, en 381, l'amenait à Bordeaux, avec deux évêques de sa secte, Salvien et Instantius. Éconduit par Delphius, évêque de Bordeaux, il trouva une hospitalité splendide dans les terres d'une dame nommée Eu-

chrotia, et de là poursuivit sa route vers Rome en galante compagnie. Deux ou trois ans plus tard, Priscillien reparaissait à Bordeaux pour répondre de sa doctrine devant un concile assemblé par ordre de l'empereur Maxime. Ayant eu l'imprudence d'en appeler de ce concile à l'empereur, il fut conduit à Trèves, où il périt sous le glaive en 385. — On sait que le dossier, assez pauvre, du priscillianisme, s'enrichit en 1889 de onze traités découverts à Wurzbourg et publiés par G. Schepps. La marque de la secte y était évidente; l'éditeur attribua naturellement ces textes à Priscillien lui-même. En 1913, Dom G. Morin démontra que l'attribution ne pouvait pas se soutenir. D'ailleurs l'auteur est un évêque priscillianiste. Salvien était mort à Rome dès 382; reste Instantius qui dut comparaître à Bordeaux avec Priscillien et perdit la cause. A lui appartiennent ces traités, qui du reste lui font peu d'honneur. Le R. P. d'Alès admet et confirme les conclusions de Dom Morin. Il demande à l'œuvre d'Instantius une caractéristique précise de la doctrine priscillianiste. On ne se trompera pas en cherchant dans cette doctrine un mélange du monarchianisme sabellien avec un gnosticisme bizarre. — De cette étude du R. P. d'Alès sur Priscillien, il faut rapprocher une note du même auteur parue dans mêmes *Recherches de science religieuse,* et intitulée *Galla* (1932, p. 580-584). Elle apporte la clef d'un jeu de mots contenu dans la lettre de saint Jérôme à Ctésiphon et lié à l'histoire de Priscillien. L'énigme, qu'il ne faut pas essayer de résoudre avec le texte parfaitement inintelligible de Migne, devient transparente dans le texte critique publié par Hilberg. Il s'agit de deux femmes, appelées l'une et l'autre Galla, à des titres différents. La première dans l'ordre du temps est Galla *gente;* l'autre Galla *non gente, sed nomine.* Dans la première, « jointe à Priscillien », on reconnaît la Bordelaise Euchrotia, exécutée à Trèves en 385. La seconde est l'impératrice arienne Galla, épousée par Théodose en 386, morte à Constantinople en 394. Les carrières diversement dramatiques de ces deux aventurières offrent à saint Jérôme, écrivant en 415, la matière d'un rapprochement malicieux.

Joseph Lecler : *Qu'est-ce que les libertés de l'Église gallicane?* p. 385-410, 542-568 (à suivre). Sous l'Ancien Régime, tous les Français, même les ultramontains, voyaient dans la profession des libertés de l'Église gallicane une preuve de loyalisme dont ils ne pouvaient se dispenser. Mais ils ne s'entendaient guère que sur les mots. Selon les époques, selon les principes et le tempérament de chacun, la même expression cachait une singulière variété de sens. Au XIIIe siècle, il est déjà question des libertés de l'Église gallicane, mais il s'agit alors de revendiquer l'indépendance de l'Église vis-à-vis du pouvoir séculier. C'est à partir du grand schisme que les libertés gallicanes se retournent contre la papauté. A ce moment leur revendication se trouve essentiellement liée à des préoccupations fiscales. Peu à peu, divers usages d'origines très diverses viennent se ranger sous la célèbre rubrique. A la fin du XVIe siècle, les discussions sur la réception du concile de Trente amènent les juristes à tenter une codification et une théorie cohérente de ces mêmes libertés. Tandis que le clergé ne semble les considérer que comme des privilèges, les parlementaires et leurs avocats les identifient avec une prétendue constitution primitive de l'Église que seule la France aurait soigneusement conservée.

Études. Tomes 214 à 217. Année 1933. Paris, 15, rue Monsieur.

Joseph Lecler : *le Roi de France « fils aîné de l'Église »* (5 janvier, p. 21-36; 20 janvier, p. 170-189). Le 19 janvier 1495, Charles VIII prê-

tait au pape Alexandre VI le serment d'obédience. Dans sa réponse, le Souverain Pontife appela le roi de France son « fils aîné ». Expression nouvelle d'une prééminence depuis longtemps reconnue. Depuis le XVIe siècle, les rois de France ont fait grand cas de ce titre qui leur paraissait plus avantageux encore que celui de Très Chrétien. Les papes ne l'ont employé qu'avec beaucoup de réserve. Sous Louis XIV encore, le duc de Créqui témoigne des hésitations des Souverains Pontifes à son endroit. Il fallait ménager en effet l'Espagne et l'Empereur fort jaloux de leur prééminence. De curieux conflits de préséance viennent illustrer l'histoire de ce titre de « Fils aîné » que l'Empereur disputait encore au roi de France au milieu du XVIIIe siècle.

Paul Dudon : *Lamennais en Italie, d'après des lettres inédites* (20 février, p. 422-442). Il s'agit du premier voyage en Italie que fit en 1824 l'auteur déjà célèbre de l'*Essai sur l'Indifférence*. Le R. P. Dudon a utilisé pour cette étude la partie encore inédite de la correspondance de Lamennais avec le comte de Senfft dont les originaux appartiennent aux jésuites d'Inspruck. Lamennais entreprit ce voyage au printemps de 1824, sur les instances de l'abbé Vuarin, curé de Genève, qui lui demanda de l'accompagner à Rome. Son passage en Suisse ne laisse en son âme que mélancolie. Tout l'attriste dans la Rome protestante; même le paysage du lac Léman lui déplaît, il y trouve « je ne sais quoi de calviniste ». A Turin, il descend chez la comtesse de Maistre. A Gênes, l'archevêque Mgr Lambruschini lui ménage le plus aimable accueil. A Rome, l'auteur de l'*Essai* fut traité comme un hôte de marque; le Vatican chercha même à le retenir par l'offre d'un canonicat et d'une charge de bibliothécaire. Mais le voyageur, fatigué par le climat, avait hâte de revoir la France. Dans les premiers jours d'octobre, il était de retour à Paris.

Joseph Lecler : *Politique nationale et Idée chrétienne dans les temps modernes.* I : *l'Alliance des rois de France avec les Turcs.* — II : *les Alliances protestantes sous Richelieu et l'opposition.* — III : *Richelieu et la laïcisation de l'État* (20 février, p. 385-405; 5 mars, p. 546-564; 20 mars, p. 683-702). L'alliance avec les Turcs depuis François Ier, les alliances avec les puissances protestantes si largement pratiquées par Richelieu paraissaient exigées par la défense nationale. Mais elles heurtaient avec violence l'idéal chrétien qui avait prévalu au Moyen Age et qui opposait la chrétienté dans son ensemble aux hérétiques et aux infidèles. Une guerre d'opinion s'en est suivie, d'un grand intérêt pour l'histoire du nationalisme moderne. Aux arguments des « dévots » qui mettaient au-dessus de tout la conservation de la chrétienté, les « politiques » opposaient avec habileté de nombreux arguments tirés de la Bible, des moralistes et du droit naturel pour justifier les alliances les plus compromettantes avec les Turcs et les Réformés. L'époque de Richelieu est décisive dans cette controverse. Par sa politique et par les ouvrages qu'il a inspirés pour la défendre, le grand cardinal a contribué pour une large part à la laïcisation de l'État.

Malo Renault : *la Vraie légende du Mont Saint-Michel,* première traduction intégrale du roman de Guillaume de Saint-Pair, moine du Mont (5 sept., p. 513-532; 20 sept., p. 710-720). C'est au temps de Robert de Torigni, entre 1154 et 1186, qu'un jeune moine bénédictin, Guillaume de Saint-Pair, rima la traduction romane de la vieille chronique latine sur les origines du Mont. M. M. Renault se propose de rééditer prochainement, avec traduction et notes, ce poème célèbre dont on ne possède jusqu'ici qu'une édition défectueuse, d'après une copie incomplète. En

attendant, il publie dans ces deux numéros des *Études* un fragment important de sa traduction.

Joseph LECLER.

## PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

**Études franciscaines. 29e année. Tome XLV. Paris, 1933.**

P. GODEFROY, O. M. C. : *Une page d'histoire franciscaine bourguignonne*, p. 20-47. L'auteur, qui avait précédemment raconté l'histoire des Cordeliers et des Capucins à Chatillon-sur-Seine, décrit ici les vestiges artistiques et iconographiques qu'ils ont laissés dans la cité bourguignonne.

L. JARRAUX, O. M. : *Pierre Jean Olivi, sa vie, sa doctrine*, p. 153, 277-298, 513-529. Étude très fouillée et solidement documentée de ce docteur (1248-1298) originaire de Béziers, « chef d'un mouvement franciscain particulièrement attachant, celui des Spirituels, authentique penseur, traditionnel et novateur, augustinien et aristotélicien, raisonneur et mystique ». L'auteur situe son personnage dans le mouvement franciscain et dans le mouvement général doctrinal du Moyen Age, il esquisse brièvement son œuvre philosophique et théologique et examine plus spécialement sa doctrine du mode d'union du corps et de l'âme. Il conclut, contrairement à l'opinion du P. B. Jansen, « parfait éditeur », mais « commentateur défaillant », que la doctrine d'Olivi n'a pas été censurée par le concile de Vienne.

P. ABEL, O. P. : *Itinéraire du Père Yves de Lille, capucin*, p. 208-224, 299-315. Fin de l'intéressante relation commencée dans les fascicules de l'année précédente.

P. GODEFROY, O. M. C. : *Notes et documents pour servir à l'histoire du P. Pacifique de Provins*, p. 348-357, 439-455, 569-586 (à suivre). Ayant appris que le P. Candide de Nant se proposait de publier une réédition du voyage de Pacifique de Provins « aux îles d'Amérique », le P. Godefroy se hâte de publier, « en vrac », dit-il, des notes et des documents susceptibles d'aider à la biographie de ce capucin célèbre (1590 ?-1648 ?). Il donne d'utiles précisions sur les origines et la famille du P. Pacifique, sur son entrée chez les Capucins de Rouen en 1605, sur sa fondation d'un couvent à Provins (1613) et son voyage à Constantinople (1622). A son retour de Turquie, Pacifique obtint de la Propagande un ordre de faire envoyer des capucins à Alep, Constantinople, Smyrne, Alexandrie et en Arménie. Ce projet plut à Richelieu. Le P. Joseph le fit sien et Pacifique, qui « avait fait figure de précurseur », devint le bras droit de l'Éminence grise. En 1626, il part pour Alep, Bagdad, Ispahan. Il était de retour auprès de Louis XIII en 1629.

P. AGATHANGE DE PARIS, O. M. C. : *Deux compétiteurs du P. Ange de Joyeuse au gouvernement du Languedoc* (oct. 1592), p. 358-364. A la mort de son frère Antoine-Scipion, duc de Joyeuse (1592), Henri du Bouchage, entré chez les Capucins en 1587, lui succéda comme gouverneur du Languedoc. Il fallut pour cela l'autorisation du Souverain Pontife à qui on objecta que François de Joyeuse, cardinal archevêque de Toulouse, où le marquis de Montpezat pourraient assumer cette charge de préférence au P. Ange. Clément VIII passa outre et permit la sécularisation du capucin en 1594. La guerre terminée, le P. Ange rentra dans le cloître (1599).

Chanoine E. MARTIN : *Conrad Probus des Frères-Mineurs, évêque de Toul*, p. 385-410. Le diligent historien de la Lorraine retrace l'action di-

plomatique de ce franciscain qui joua un rôle considérable dans la reconnaissance par le Souverain Pontife de Rodolphe de Habsbourg comme empereur d'Allemagne (1273-1275). Évêque de Toul en 1279, sans cesse en lutte avec les bourgeois de la cité, tombé en disgrâce auprès de Rodolphe, Conrad eut un épiscopat rien moins que tranquille. Il offrit sa démission à Nicolas IV qui la refusa; mais Boniface VIII l'accepta en 1296. Conrad mourut avant 1307.

*Nota.* — Aucun travail historique n'a paru dans *la France franciscaine* de 1933.

P. Gratien, O. M. C.

## PÉRIODIQUES BELGES

**Revue d'histoire ecclésiastique.** Tome XIX. Louvain, 1933.

L. de Lacger : *l'Albigeois pendant la crise de l'Albigéisme. L'épiscopat de Guilhem Peire,* 1183-1227, p. 272-315, 586-633, 849-904. Un double bilan résume la crise albigeoise sous l'action énergique de l'évêque Peire; au point de vue temporel, c'est la paix matérielle, garantie de la sécurité personnelle et de la propriété économique; le Languedoc « a relativement peu souffert de la Croisade albigeoise; le domaine temporel de l'évêché s'est grandi des fiefs de Marsac et de Rouffiac, certains droits féodaux sont tombés. Du côté spirituel, la crise albigeoise ne se solde pas uniquement en gain, car ni l'évêque Peire ne montra une énergie apostolique intransigeante, ni l'ivraie cathare ne fut entièrement extirpée; après la crise l'action religieuse pourra encore occuper maint pasteur vigilant. Quant au prélat d'Albi Peire il semble se placer à mi-chemin entre les évêques mondains et relâchés de la vieille école indigène... et ceux de la nouvelle, les zélés de la croisade, importés de l'étranger. »

G. Mollat : *A propos du droit de dépouille,* p. 316-343. Complète, pour les pontificats de Jean XXII et de Benoît XII, la dissertation de d'Aussac, défendue à Strasbourg en 1930, en montrant comment ces papes « captèrent et exercèrent » le *jus spolii* à leur profit. En conclusion : « L'application du droit de dépouille assura, en définitive, l'accomplissement des legs et ne causa des torts réels qu'aux exécuteurs testamentaires infidèles et négligents, aux créanciers indélicats et aux neveux ou parents qui aspiraient à s'enrichir au dam des menses. »

M. Bouyges, S. J. : *Connaissons-nous le « Mauricius hyspanus » interdit par Robert de Courzon en 1215.* Expose les éléments de ce problème d'histoire de la philosophie; la solution de la question n'est pas encore trouvée.

G. Constant : *le Réveil religieux en France au début du* xx*e siècle,* p. 905-950 (à suivre). Étudie surtout l'influence des écrits de Chateaubriand; monographie richement documentée.

**Revue belge de philologie et d'histoire.** Tome XII. Bruxelles, 1933.

F. Lot : *le Serment de fidélité à l'époque franque,* p. 568-582. Montre que la distinction du serment de fidélité du vassal et du serment d'allégeance du vassal est parfaitement fondée au point de vue historique, contrairement à la thèse d'Aug. Dumas : *le Serment de fidélité et la conception du pouvoir du* ier *au* ixe *siècle* (Paris, 1931).

L. K. Born : *The specula principis of the carolingian Renaissance,* p. 583-612. Thème classique, remontant à l'antiquité païenne, étudié chez Alcuin, Smaragde de Saint-Michel, Jonas d'Orléans, Sedulius Scott, et Hincmar de Reims.

**Analecta Bollandiana. Tome LI. Bruxelles, 1933.**

M. Coens : *la Légende de saint Audebert comte d'Ostrevant*, p. 99-116. Caractérise le peu de valeur historique de cette *vita;* publie le texte d'après le ms. 7773 (fol. 34-34 v°), de la Bibliothèque royale de Belgique, d'après une copie de 1641.

A. Wilmart : *les Reliques de saint Ouen à Cantorbéry*, p. 285-292. Publication de deux feuillets d'un ancien dictionnaire, copié vers le début du xii^e siècle. Il ne s'agit pas d'une Vie de saint Ouen, mais seulement des miracles accomplis par ses reliques à Cantorbéry.

**Recherches de théologie ancienne et médiévale.**
**Tome V. Louvain, 1933.**

J. Rivière : *les « Capitula » d'Abélard condamnés au concile de Sens*, p. 5-22. Ces « capitula » sont au nombre de 19 et non de 17 comme le voulait en 1898 W. Meyer (*Nachrichten der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen*. Phil.-hist.-Klasse); tout le système de classement des manuscrits d'Abélard dressé par celui-ci tombe à faux; comparaison des *capitula* avec l'*Apologia*.

P. Glorieux : *A propos de « Vatic. lat. 1086 »*. Le *personnel enseignant de Paris vers 1311 et 1314*, p. 23-39.

F. Stegmüller : *Die zwei Apologien des Jean de Mirecourt*, p. 40-78, 177-204. Professeur de philosophie à Paris vers 1345; édition de l'*Apologia prima* d'après des manuscrits non utilisés encore.

O. Lottin : *Quelques « quaestiones » de maîtres parisiens aux environs de 1225-1235*, p. 79-95. Il s'agit de Hugues de Saint-Cher, O. P., Jean de Saint-Gilles, O. P., Étienne Berout, Pierre Petit, maître Guy, Philippe le Chancelier, Pierre de Bar, Guillaume d'Auxerre et maître Guillaume.

H. Weisweiler : *le Recueil des sentences « Deus de cujus principio et fine tacetur » et son remaniement*, p. 245-274. Publication d'après trois manuscrits du xii^e siècle (Berlin, Staatsbibl. Phil. 1994; Clm. 14569 et Clm 23440). Place de ce texte dans l'histoire de la philosophie.

F. Bliemetzrieder : *l'Œuvre d'Anselme de Laon et la littérature théologique contemporaine*, p. 275-291. Examine les relations littéraires avec Honorius d'Autun.

O. Lottin : *le Tutiorisme du treizième siècle*, p. 292-301. Conclusion: « S'il est grandement inexact de voir dans le tutiorisme un cas isolé au Moyen Age, il serait exagéré d'en faire une doctrine absolument commune : la jeune école dominicaine, avec Roland de Crémone, Albert le Grand et Thomas d'Aquin, a largement contribué à relâcher l'étreinte du rigorisme qui pesait sur les solutions morales du temps. »

H. Nelis.

# ECHOS ET INFORMATIONS

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

### Adhésions nouvelles.

M. le chanoine Victor Bindel [794], rue Brancion, 69, Paris (XVe), présenté par M. Carrière.

M. Claude Laplatte [795], juge suppléant du ressort de Colmar, rue Vauban, 10, à Colmar (Haut-Rhin), présenté par M. Olivier-Martin.

M. Antoine Jubin [796], rue Pierre-Corneille, 103, Lyon (Rhône), présenté par M. Carrière.

M. Henri Tribout [797], rue Stephenson, 1, Paris (XVIIIe), présenté par M. Carrière.

M. Paul G. Dubois [798], rue Nationale, 160, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé L. Lefèvre [799], ancien curé de Notre-Dame, place Notre-Dame, 36, à Pontoise (Seine-et-Oise), présenté par M. Lesort.

Archives départementales de Seine-et-Marne [800], à la Préfecture, Melun (Seine-et-Marne). — Archiviste, M. Jean Hubert.

M. l'abbé Guillaume de Vaumas [801], professeur au Petit Séminaire, impasse de Conflans, Charenton-le-Pont (Seine), présenté par M. Welter.

M. l'abbé Joseph Masclaphier [802], professeur au Petit Séminaire, impasse de Conflans, Charenton-le-Pont (Seine), présenté par M. Carrière.

M. Jean-François Lemarignier [803], archiviste paléographe, 6, rue de Milan, Paris (IXe), présenté par M. Le Bras.

M. Michel Reulos [804], diplômé d'études supérieures de droit, 38, rue de Lacépède, Paris (Ve), présenté par M. Le Bras.

M. Paul Ourliac [805], licencié en droit, élève à l'École des chartes, 151 bis, rue Saint-Jacques, Paris (Ve), présenté par M. Le Bras.

M. Jean Néraud [806], docteur en droit, 5, cité Vaneau, Paris (VIIe), présenté par M. Olivier-Martin.

M. Pierre Daudet [807], 57, rue Claude Bernard, Paris (Ve), présenté par MM. Levillain et Le Bras.

Dom Michel Bocksruth [808], de l'abbaye bénédictine de Praglia (Italie), à l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Jean Ballivet [809], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de La Castille, par La Crau (Var), présenté par M. Paul Calendini.

Mlle Françoise Jean-Lehoux [810], archiviste paléographe, 54, rue Vaneau, Paris (VIIe), présentée par Mgr Baudrillart et Mgr Flynn.

M. Charles Leroy [811], notaire honoraire, 11, rue Nicolas Mesnager, Rouen (Seine-Inférieure), présenté par MM. Goyau et Guiraud.

M. André de Groote [812], 5, rue Méchain, Paris (XIVe), présenté par MM. de La Monneraye et Tessier.

M. le chanoine Henri Pradel [813], directeur de l'Ecole Massillon, 2 bis, quai des Célestins, Paris (IVe), présenté par Mgr Baudrillart et le P. Rouziès.

## 67e Congrès des Sociétés savantes.

Le mardi 3 avril, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, s'est ouvert le 67e Congrès des Sociétés savantes sous la présidence de M. Paul Fournier, membre de l'Institut et vice-président de notre société. Nous donnons ci-dessous l'analyse des communications présentées par des membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France ou relatives à l'histoire de l'Église de France. Comme de coutume les unes et les autres ont été nombreuses.

### Section de Philologie et d'Histoire (jusqu'à 1715).

Séance du 3 avril 1934 (*Journal officiel* du 4 avril, p. 3477).

Commentant les comptes de l'office de la commanderie de Saint-Denis pour 1329-1330, celui de Saint-Paul, dépendance de Saint-Denis pour 1347-1348, ceux des commanderies de Choisy-le-Temple et Clichy-sous-Bois pour 1337-1359, M. A. Mirot montre les variations de la monnaie au XIVe siècle.

Mlle A. Jourdan fait l'histoire de l'immunité de la Rappée au quartier des Halles, à Paris (1137-1674). Cette immunité accordée par Louis VII à Adelente Gente, pour une maison et un four construits au marché des Champeaux, fut donnée par celle-ci au prieur de Saint-Martin-des-Champs et dès lors les religieux du monastère défendirent jalousement les prérogatives accordées à ce territoire. Les religieux possédaient, avec le four de la Rappée, le droit exclusif de cuire le pain dans toute l'étendue des Champeaux. Ils exerçaient la justice, haute, basse et moyenne, sur les hôtes du fief de la Rappée, à l'intérieur duquel aucun officier du roi ne pouvait pénétrer. Ils conservèrent ces privilèges jusqu'à l'édit de février 1674.

Séance du 4 avril (matin) (*Journal officiel* du 5 avril, p. 3529-3530).

M. l'abbé Lefebvre a trouvé dans un lot de vieux papiers un censier inconnu daté de 1524 et relatif à la seigneurie d'Immarmont, près de Pontoise. Ce censier se rattache à l'histoire du chapitre de Notre-Dame de Paris, puisqu'un de ses membres, messire Pierre de Châteaupers, se trouvait être, à la fin du XVe siècle, seigneur d'Immarmont.

Peu de villes, nous dit M. Thomé de Maisonneuve, eurent à traverser d'aussi nombreuses vicissitudes que la ville de Romans de 1212 à 1450, date où lui furent concédées ses franchises générales. Le noyau de cette ville, c'est l'abbaye fondée à la fin du règne de Louis le Débonnaire. Cette abbaye était indépendante de tout seigneur et elle se mit sous la suzeraineté du pape pour échapper à la tutelle de l'archevêque de Vienne. Mais bientôt l'empire, le pape, le chapitre de Vienne, souvent en désaccord d'ailleurs, prétendront à des droits sur la ville. La situation se complique en 1342 par suite de l'intervention du dauphin Humbert II qui s'empare de la ville. Le pape lui cède alors ses droits sur Romans; et dauphins et chanoines se partageront désormais la souveraineté directe.

M. Ém. Houth traite de l'administration temporelle de la paroisse de Versailles. En 1094, Geoffroy, évêque de Paris, reconnut le droit de patronage de l'abbaye de Marmoutier sur l'église Saint-Julien de Versailles, administrée alors par un prieur. A partir du XIVe siècle, censiers et livres de recettes renseignent sur les revenus de la cure et du prieuré. M. Houth suit l'histoire temporelle de l'église — désormais Notre-Dame de Versailles — jusqu'à la Révolution.

Séance du 4 avril 1934 (soir) (*Journal officiel* du 5 avril, p. 3539-3540).

M. J. Vinot-Préfontaine indique le résultat de ses recherches sur les sermons de Godefroy Hermant, savant chanoine janséniste de Beauvais, au xvii^e siècle. Ils constituent aujourd'hui cinq recueils dispersés dans diverses bibliothèques, qui comprennent 149 sermons.

Section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine.

Séance du 3 avril 1934 (*Journal officiel* du 4 avril, p. 3479-3480).

M. Appolis donne lecture d'une communication sur *les Doctrinaires du collège de Lodève pendant la Révolution*. Ce collège, dirigé à la fin de l'Ancien Régime par Jean-François Simon, comptait cinq professeurs, six répétiteurs et quatre-vingt-dix élèves. Dès 89, Simon embrasse les idées nouvelles avec ardeur, prête le serment à la Constitution civile du clergé, enfin se « déprêtrise » avec éclat et dirige un atelier de salpêtre sous la Terreur.

Séance du 4 avril 1934 (*Journal officiel* du 5 avril, p. 3541-3542).

M. l'abbé Mermet raconte l'histoire de l'introduction de la liturgie romaine dans le diocèse d'Arras en 1851. En quelques années, grâce à l'évêque d'Arras, favorable à la liturgie romaine, celle-ci s'implanta dans tout le diocèse.

« L'esprit religieux au village pendant la Révolution », tel est l'objet de l'étude entreprise par M. A. J. Parès pour la commune de Villecroze (Var). En résumé, l'anticléricalisme officiel ne fit guère qu'effleurer les gens de Villecroze.

Il n'en fut pas de même à Sore, chef-lieu de canton des Landes, dont la déchristianisation pendant la Révolution fait l'objet d'une étude de M. l'abbé Lacouture. L'auteur signale d'abord que, dès 1791-1792, l'application de la Constitution civile du clergé provoqua des troubles à Sore. Cependant le culte continua durant l'année 1793. La descente des cloches amena une série de conflits entre le curé, la municipalité et la section révolutionnaire. Mais en brumaire an II, la vague de déchristianisation atteignit Sore. Les croix sont arrachées. L'église Saint-Jean devient temple de la Raison, le 12 pluviose an II. La déchristianisation fut alors pour quelque temps complète à Sore.

Poursuivant son exposé, M. l'abbé Lacouture traite de la question religieuse dans le Sud-Ouest après la Terreur jusqu'en 1800, période d'instabilité, d'incertitude. Le réveil religieux suivit d'autant plus facilement la chute de Robespierre que les mesures contre le catholicisme avaient toujours rencontré beaucoup d'obstacles dans la région. Le culte décadaire n'obtint aucun succès. La loi du 3 ventose an III qui accordait la liberté des cultes fut accueillie avec faveur et l'été de 1795 vit un réveil religieux intense. Il allait résister à tous les retours d'anticléricalisme.

Sous-section des documents économiques de la Révolution.

Séance du 4 avril 1934 (matin) (*Journal officiel* du 5 avril, p. 3533-3534).

De la communication de notre confrère M. l'abbé Sol sur la lutte à Cahors contre la famine durant l'hiver 1793-1794, il résulte que déjà, avant le vote du premier maximum (4 mai 1793), la pénurie de grains s'était fait sentir dans le Lot. Mais la situation empira fortement de décembre 1793 à juin 1794. Les campagnes environnantes montrèrent une évidente mauvaise volonté à ravitailler Cahors. On confisqua les blés des émigrés, on établit la carte de pain, qui fut d'une livre par jour, puis de trois quarts de livre et même d'une demi-livre.

Séance du 4 avril 1934 (soir) (*Journal officiel* du 5 avril, p. 3542-3543).

M. J. Donat donne des renseignements sur la vente des biens nationaux de première origine dans la commune de Larrazet (Tarn-et-Garonne), qui dépendait de l'abbaye de Belleperche.

Section d'Archéologie.

Séance du 7 avril 1934 (*Journal officiel* du 8 avril, p. 3654-3655).

M. J. Billoud décrit un tableau qui se trouve dans l'église de Château-Gombert, près de Marseille. Cette peinture, représentant la Vocation de saint Mathieu, doit bien être attribuée à Puget, — non pas à Pierre, mais à son fils François.

De l'étude faite par M. P. Coquelle de l'église de Jambville, canton de Limay (Seine-et-Oise), il ressort que cette église compte parmi les plus intéressantes de celles qui furent construites dans la région pendant les trois derniers quarts du XIIe siècle.

L'abbaye de Samer (Pas-de-Calais) fut fondée au VIIe siècle par un jeune noble, nommé Vulmer. M. Leduque en suit l'histoire jusqu'à la commende. Affiliée à Cluny au XIIe siècle, l'abbaye de Samer subit le contre-coup des invasions anglaises aux XIVe et XVe siècles. Agrégée à Saint-Maur en 1648, elle subsista comme prieuré régulier jusqu'à la Révolution.

Pour M. E. Laurain, l'opinion couramment admise que les tombiers du Moyen Age travaillaient en série, sans se soucier de la ressemblance des personnages qu'ils sculptaient sur la pierre, doit être rectifiée. Bien souvent, en effet, ces bons artisans laissent voir une véritable recherche de l'individualité dans leurs productions et l'auteur en fournit comme exemple une pierre tombale conservée dans l'église de Cambronne-lès-Clermont (Oise) et qui est consacrée à la mémoire de Jean d'Hédouville.

Section de Géographie.

Séance du 4 avril 1934 (*Journal officiel* du 5 avril, p. 3538-3539).

M. E. Appolis détermine les limites du diocèse de Lodève à la fin de l'Ancien Régime. Avec ses 78 247 hectares, c'était l'un des moins étendus du Languedoc. Ses limites étaient des limites naturelles et très nettes. Le diocèse de Lodève qui correspond essentiellement au bassin de la Sergue, constitue une individualité géographique marquée et semble correspondre à peu près exactement au territoire d'une tribu de Volsques Tectosages de la Gaule indépendante et à la « civitas Lutevensis » de l'époque romaine. Le « pagus Lutevensis » de la période barbare paraît avoir englobé lui aussi le même territoire. Il reste encore quelques traces des limites de ce diocèse dans les frontières actuelles de l'Hérault, du Gard et de l'Aveyron.

---

## *A CORRIGER*

Page 39, note 2, avant-dernière ligne. *Lire :* eût laissé l'Église.
Page 58, lignes 33-34. *Lire :* la plénitude de son rôle
Page 59. La note 1 doit porter le n° 2 et la note 2 le n° 1.
Page 77, ligne 7. *Lire :* La ville ni le pays ne devaient le retenir.

---

*Le Directeur :* V. CARRIÈRE.

*Le Gérant :* André-Pouyé.

Impr. André-Pouyé — Meaux.

# LE PREMIER CONGRÈS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

## (22-24 Mai 1934)

Objet et préparation du Congrès.

*I. — Séance du mardi matin.*

Allocution de M. Marcel Aubert. — Projet de répertoire des monastères soumis à la règle de saint Benoît. — La diplomatie et l'histoire ecclésiastique. — Apologie de la commende. — L'administration des évêchés vacants et la régie des économats. — Ravages causés par les protestants à Caen et à La Délivrande au début du règne de Charles IX. — La physionomie des conciles sous Charlemagne. — Un épisode des luttes scolaires sous la Restauration. L'ordonnance du 21 avril 1828.

*II. — Séance du mercredi matin.*

Les études d'histoire ecclésiastique régionale. Lacunes et moyens d'y remédier. — La correspondance de Bernier et de Caprara. — Collégiales et paroisses au XIIIe siècle. — Gerson à Bruges. — Catholiques et protestants en Languedoc à la veille des guerres civiles. — Les mariages clandestins et le concile de Rouen de 1581. — Un cycle de légendes hagiographiques : les martyrs de Chrocus. — Les discussions des Églises des Gaules à la fin du IVe siècle et la date du concile de Turin.

*III. — Séance du mardi après-midi.*

Aperçu bibliographique concernant la vie religieuse des campagnes au XVIIIe siècle. — L'histoire paroissiale de Notre-Dame du Pé. — La vie religieuse de Saint-Jean de Libourne au XVIIIe siècle. — La vie religieuse dans un canton d'Auvergne au XVIIIe siècle. — Jean-Baptiste de Belloy, grand archidiacre de Beauvais. — Le règlement des confréries des pénitents du Saint-Sacrement en Dauphiné dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — L'enquête de 1761 sur les confréries. — Le recrutement du clergé paroissial au XVIIIe siècle dans les diocèses de Die, de Bourges et d'Albi. — Le rôle civique des curés de campagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Quelques caractères de la pratique religieuse dans les campagnes au dernier siècle de l'Ancien Régime.

*IV. — Séance du mercredi après-midi.*

Un curé de campagne du Vexin en 1751. — La vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes au XVIIIe siècle. — La communauté des prêtres de Saint-Roch (1752-1792). — Un centre de propagande philosophique, de 1770 à 1789. — La résistance du clergé rural aux idées philosophiques pendant le XVIIIe siècle.

*V. — Séance solennelle de clôture.*

La conversion et le baptême de Clovis. — La collation des bénéfices mineurs aux XVIIe et XVIIIe siècles et les principes gallicans. — La place de l'histoire missionnaire dans l'histoire de l'Église de France. — Discours de Mgr Lesne. — Présentation par M. Victor Carrière du tome II de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* dédié à S. Exc. Mgr Baudrillart. — Mgr Baudrillart à M. l'abbé Carrière et à MM. les Présidents de séances du Congrès. — Le banquet.

*VI. — Après le Congrès.*

Télégramme du Saint-Père à Mgr Baudrillart. — Revue de la Presse.

Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la *Revue d'histoire de l'Église de France* a été l'occasion d'une manifestation sans précédent : le Premier Congrès d'histoire ecclésiastique gallicane. Trois jours durant, du 22 au 24 mai, des historiens, des érudits, des savants venus de province et de l'étranger, se sont réunis à l'Institut catholique de Paris pour y échanger force idées sur des questions relevant de leur discipline propre. Questions de bibliographie, initiation à la méthode, textes à publier, choix judicieux des sujets, thèses d'histoire ou d'institutions, il y avait ample matière à discussions fécondes.

Les séances de la session eurent lieu le matin dans le grand amphithéâtre, de 9 heures à midi; l'après-midi dans la salle des actes de 14 heures 30 à 18 heures.

Aux séances du matin étaient réservées les sujets *ad libitum*. On entendait par là diverses questions d'histoire ecclésiastique ou de méthode choisies par les auteurs et préalablement agréées du Comité.

Les séances de l'après-midi furent consacrées exclusivement à l'examen d'un sujet proposé d'avance. Entre tant de problèmes qui s'offraient, celui-là sans doute répondrait davantage aux préoccupations érudites de la province, qui envisagerait, sous ses formes les plus variées, *la Vie religieuse dans les campagnes au dernier siècle de l'Ancien Régime*, de 1700 à 1789. Il y a là une *terra incognita*. Nous connaissons les abus qui furent allégués contre l'Église au moment de la Révolution; mais nous savons beaucoup moins quelles étaient les coutumes d'enseignement catéchistique, et de vie paroissiale, et de pratique religieuse.

Répandu dans le public par la presse catholique, et plus efficacement par l'excellente *Croix* de Paris, le programme du Congrès recueillit de nombreuses adhésions. Dès les premiers jours d'avril, le Comité d'organisation avait reçu une cinquantaine de communications et de notes. C'était beaucoup plus que l'appréhension inhérente à un début ne l'avait fait espérer. Après lecture cependant, on dut faire un tri. Trente-trois manuscrits furent alors retenus et intégrés dans un ordre du jour des séances peut-être un peu chargé, mais il convenait que les érudits qui avaient répondu avec tant de zèle aux intentions du Comité ne fussent pas déçus, dussent-ils, retenus par la distance, ne pouvoir donner lecture de leurs rapports. En plus de cet ordre du jour, le Comité publia un *Résumé des communications* rédigé par les auteurs eux-mêmes et qui fut envoyé aux congressistes, afin de leur permettre de prendre contact par avance avec les sujets sou-

mis à leur examen et, au besoin, de préparer leur intervention.

Sans vouloir faire l'historique, ni reproduire la physionomie de ces journées d'études, l'on se propose ici de noter quelles en furent les caractéristiques et, sous une forme aussi dépouillée, aussi claire que possible, quels furent les rapports qui vinrent en discussion. Cet exposé, conforme à l'ordre du jour, reproduira surtout, pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pu se rendre au Congrès, le texte analytique des mémoires tel qu'il a paru dans le *Résumé des communications;* on signalera par après, à la suite de chaque analyse, les discussions parfois vives, toujours courtoises, qui animèrent les séances et quelques-uns des résultats obtenus; enfin, nous donnerons in-extenso le texte des différents discours qui furent prononcés à l'ouverture du Congrès et à la réunion solennelle de clôture.

# SÉANCES DU MATIN

## I

## Mardi 22 Mai 1934

Le Congrès s'est ouvert à 9 heures. S. Exc. Mgr Baudrillart qui devait inaugurer cette première séance et prononcer le discours d'ouverture, en fut empêché par un deuil qui venait de frapper l'Institut catholique de Paris. Il s'était fait remplacer par M. Marcel Aubert, membre de l'Institut, qui souhaita, en ouvrant la séance, la bienvenue aux congressistes.

### Allocution de M. Marcel Aubert.

Messieurs,

S. Exc. Mgr Baudrillart devait ouvrir cette séance inaugurale du premier Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, et il l'eût fait avec une autorité souveraine. Empêché par un pieux devoir, la cérémonie funèbre du P. Auriault, professeur à l'Institut catholique, célébrée en ce moment même à Saint-Thomas d'Aquin, il m'a prié de le remplacer.

Messieurs, je ne puis que très simplement souhaiter la bienvenue à ceux qui ont répondu à notre appel, et remercier le Comité d'organisation du Congrès qui pour un coup d'essai a réussi un coup de maître : M. Paul Fournier, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont nous admirons l'extraordinaire énergie; M. Édouard Jordan, de l'Académie des sciences morales; M.

Gabriel Le Bras, professeur à la Faculté de droit de Paris; M. Louis Villat, professeur à la Faculté des lettres de Besançon; mon collègue à l'École des chartes et ami Léon Levillain; et tout spécialement l'abbé Carrière, professeur à l'Institut catholique, l'animateur de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, le savant directeur de la *Revue d'histoire de l'Église de France* qu'il rédige et publie, depuis vingt-cinq ans, avec un dévouement magnifique et un succès remarquable; il est aussi l'âme de ce Congrès dont la préparation lui a été facilitée par un de mes plus brillants et plus chers élèves, Michel de Boüard, que je suis heureux de voir aujourd'hui à mes côtés.

Messieurs, en organisant ce Congrès, le Comité se demandait ce que vous penseriez de cette initiative : un Congrès d'histoire ecclésiastique de la France avait-il vraiment une raison d'être ? Au milieu de ces congrès qui se multiplient sans cesse, était-il nécessaire d'en créer un nouveau ?

Votre réponse n'est pas douteuse. Je n'en veux pour preuve que la présence en cette salle des savants éminents qui nous entourent et le grand nombre des mémoires et des communications qui nous ont été adressés, — travaux aussi variés qu'importants sur la méthodologie, l'histoire et les institutions, dont vous avez pû lire les positions dans le fascicule qui vous a été remis. Nous voulons espérer, Messieurs, que tous vous prendrez une part effective à nos travaux en nous faisant connaître vos suggestions, vos impressions, vos remarques.

Aujourd'hui et demain seront lues et discutées une trentaine de communications inscrites au programme, le matin à 9 heures, dans le grand amphithéâtre, l'après-midi à 14 h. 30, dans la salle des actes, et jeudi à 9 heures, sera célébrée la séance de clôture dans la salle des actes, sous la présidence de S. Exc. Mgr Baudrillart, président de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, recteur éminent de l'Institut catholique de Paris. Mgr Lesne, recteur de l'Université catholique de Lille, y prendra la parole, et M. l'abbé Carrière y présentera le très beau volume dont il est l'inspirateur, un peu le père spirituel et en grande partie l'auteur: le tome II de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale,* modèle de science et d'érudition, consacré à l'histoire locale à travers les âges, où je relève, parmi les collaborateurs, les noms d'amis qui nous ont quittés trop tôt, l'abbé Degert, Léon Le Grand, Auguste Brutails, et mon maître Maurice Prou qui eût été si heureux de voir le succès de ce Congrès de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, à laquelle il donna tant de lui-même, avec le dévouement passionné qu'il apportait à tout ce qui était érudition et science désintéressée.

Permettez-moi d'évoquer, au moment où vont s'ouvrir nos travaux, la haute autorité de son nom, de son âme noble et généreuse, de sa grande et forte intelligence, et laissez-moi souhaiter que de nombreux congrès suivent avec un succès toujours croissant, celui qui s'ouvre en ce moment.

La séance de travail commença ensuite, sous la présidence de M. Marcel Aubert, assisté de MM. Paul Fournier, l'abbe Carrière, Jean Guiraud et Léon Levillain, auxquels vint se joindre en cours de séance Mgr Baudrillart.

Nombre des congressistes : 73.

Le Président donne la parole à Dom Michel Bocksruth.

**Projet de répertoire des monastères soumis à la règle de saint Benoît,** par Dom Michel BOCKSRUTH, O. S. B., abbaye d'Einsiedeln (Suisse).

Dom Michel Bocksruth entretient le Congrès d'un projet de Dictionnaire alphabétique des maisons appartenant à l'obédience bénédictine. Les érudits, désireux de collaborer à cet ouvrage, pourront s'inspirer des considérations suivantes.

On s'intéresse uniquement aux maisons ayant suivi la règle de saint Benoît, soit qu'elles aient toujours conservé leur autonomie (Bénédictins noirs), soit qu'elles aient appartenu à des congrégations : Clunisiens, Cisterciens, Olivétains, Camaldules, Célestins, Fontevristes, Mauristes, Congrégations de Saint-Vanne, du Val-des-Choux, de Tiron, du Calvaire, etc. Les Ordres militaires et les Chartreux sont exclus.

Pour chacune des maisons les renseignements désirés se divisent en quatre groupes :

Le premier est de caractère onomastique et comprend la liste aussi complète que possible des noms latins et vulgaires donnés à la maison au cours des siècles dans les chartes, les chroniques, les annales et dans toute espèce d'ouvrages historiques ou géographiques. Tant mieux si l'on peut indiquer l'époque de chacun des noms. Ils feront l'objet d'un Index alphabétique général dont les érudits apprécieront l'utilité. Un autre index groupera les maisons par diocèses.

Le deuxième groupe de renseignements réunit des données anciennes et modernes de topographie soit ecclésiastique (diocèse, doyenné, paroisse), soit civile (nation, province, département, commune), et l'indication en kilomètres de la distance qui sépare le monastère des villages, villes, cours d'eau et gare de chemin de fer les plus proches.

La troisième série d'informations rassemble des renseignements historiques : date de la fondation, l'emplacement; les noms du fondateur, des bienfaiteurs, du premier supérieur de la maison; l'Ordre auquel se rattache ses membres, leur sexe; le monastère qui a fourni les premiers religieux, et les maisons qui ont pu leur devoir leur fondation. En outre, les faits historiques principaux, par exemple : dates et auteurs des translations, destructions, reconstructions, incorporations; début et fin de la commende, date de la suppression finale; l'état et l'usage actuel des bâtiments.

Le quatrième et dernier groupe énumère les meilleures sources bibliographiques.

Enfin, un formulaire a été rédigé qui répartit en 20 numéros les renseignements désirés, fournit pour chacun d'eux les éclaircissements utiles et ajoute un exemple de réponse.

Le Président remercie et souligne l'intérêt de l'initiative prise par Dom Bocksruth; il rappelle aussi les difficultés qui s'opposent à la réalisation d'une œuvre en collaboration et exprime son espoir que le révérend Père rencontrera tous les concours qui lui sont nécessaires.

M. l'abbé Carrière donne lecture d'une lettre, reçue la veille, que Dom Réginald Biron, empêché, le priait de porter à la connaissance du Congrès. Voici cette lettre :

« ... J'avais entrepris, il y a trente ans environ, un travail analogue à celui de Dom Bocksruth, mais sous une autre forme et dans des proportions plus vastes. La vérité est que nous étions deux confrères bénédictins de Farnborough attelés à la besogne. Les circonstances nous ont séparés depuis vingt-cinq ans. J'ai revu pour la dernière fois mon collaborateur Dom Henri Cottineau, en avril 1912, au Collège Saint-Anselme de Rome et, sans nouvelles de lui depuis, je le croyais depuis longtemps en Paradis.

« Or, c'est lui qui m'écrit. Supposant ma présence au prochain Congrès (il a vu mon nom parmi les rapporteurs), il me demande de vouloir bien mettre les choses au point. Tandis que de mon côté, je poursuivais assez péniblement la rédaction du Répertoire, il y travaillait lui aussi dans des conditions autrement favorables, si bien qu'actuellement son manuscrit colossal typé, n'embrassant pas moins de 6 000 pages, est pour ainsi dire terminé. Outre les abbayes bénédictines, son travail embrasse toutes les abbayes des autres Ordres et de tous les pays du monde avec bibliographie in-extenso pour chaque monastère. On peut aisément supposer quelle inépuisable mine à exploiter constitue cette œuvre. »

L'attaque n'était pas pour déplaire à Dom Bocksruth. Il en prit argument pour rappeller ses relations avec Dom Cottineau qu'il connaissait de longue date et qui, l'an dernier encore, l'avait encouragé à poursuivre son projet de répertoire.

« Mon travail est prêt à paraître, lui écrivait-il de Farnborough le 15 juin 1933. Il serait sous presse depuis deux ans si Picard ne m'avait demandé ce délai... Comme je vous l'ai dit à Paris (en 1919), mon but n'est pas de faire un dictionnaire — ce qui dépasse les forces et le savoir d'un seul homme, mais de lancer un dictionnaire, ce qui est tout différent... Vous voulez commencer par où j'aurais fini.

« Je ne puis, vous le pensez bien, suspendre mon travail pour collaborer au vôtre. Mais je crois pouvoir vous offrir mieux en vous livrant, ainsi qu'à vos nombreux et savants collaborateurs,

le résultat bien médiocre de mes patientes recherches... En tout cas, je ne puis que vous encourager à continuer vos études monastiques et à répandre autour de vous le feu sacré... »

Et le Père fit connaître qu'il avait déjà recruté trois cent trente collaborateurs, dont une trentaine pour les monastères français, ce qui est évidemment trop peu pour un pays qui compte approximativement la sixième partie des monastères de la chrétienté.

M. Gabriel Le Bras souhaiterait que la fiche de chaque monastère portât les renseignements qu'on a pu recueillir sur son domaine temporel. Dom Bocksruth reconnaît l'intérêt de cette mention, mais les monographies d'établissements conventuels se sont jusqu'ici fort peu intéressées aux questions économiques et les difficultés que soulèveraient des recherches de cette nature n'en rendent pas l'insertion pratique pour un dictionnaire.

* *

**La diplomatique et l'histoire ecclésiastique,** par M. Georges Tessier, professeur à l'École des Chartes.

La diplomatique cherche à rendre raison de tous les instruments écrits. Elle se légitime par l'importance du rôle assigné à l'écrit dans les institutions humaines.

Quel est le champ ouvert à l'activité du diplomatiste qui s'intéresse à l'histoire de l'Église ou inversement de l'historien ecclésiastique qui a le goût de la diplomatique ? C'est surtout la présentation, l'interprétation, l'étude des actes émanés des diverses autorités ecclésiastiques.

Comment peut-on faire œuvre de diplomatiste ? 1° En présentant l'inventaire raisonné d'un matériel dont le cadre est généralement fourni par l'origine des documents considérés. Cet inventaire raisonné aboutit à la formule du catalogue d'actes ou à la description technique d'un fonds d'archives. — 2° En publiant des textes diplomatiques. Il ne s'agit pas de publications quelconques d'un matériel à l'état brut, mais de publications élaborées, critiques, qui requièrent des qualités naturelles et une initiation scientifique. — 3° En se livrant à des études de doctrine diplomatique sur les caractères des actes, sur la procédure de leur élaboration, sur les catégories formelles engendrées par la diversité des opérations juridiques à réaliser, etc. — 4° En établissant ou en discutant la sincérité d'un document ou d'un ensemble de documents. C'est le domaine de la critique diplomatique.

A titre d'exemples, on passera en revue un certain nombre d'autorités ecclésiastiques aux actes desquelles ce programme sera susceptible de s'appliquer : *a*) les papes ( catalogues, bullaires, la

collation des bénéfices et le mécanisme des provisions apostoliques, etc...); — *b*) les évêques; — *c*) les assemblées conciliaires et synodales; — *d*) les juridictions.

La critique diplomatique aura l'occasion de s'appliquer non seulement aux actes ecclésiastiques mais encore aux actes laïques émanés des chancelleries souveraines et aux actes privés à propos de l'histoire des établissements religieux de l'ancienne France, particulièrement dans le haut Moyen Age.

Conclusions. 1° La diplomatique offre des sujets de travaux aux historiens de l'Église de France; 2° la diplomatique enrichira cette histoire de faits nouveaux et éclairera des faits déjà connus; 3° la méthode diplomatique appliquée à l'histoire de l'Église contribuera à l'établir sur des bases de plus en plus scientifiques.

Le Président remercie M. Georges Tessier de son rapport très nourri et très précis. L'assistance fort attentive, malgré le caractère technique du sujet, aurait voulu ne rien perdre de cet enseignement nouveau pour elle. N'était-il pas souhaitable par surcroît qu'un auditoire plus vaste fût à même d'en profiter. Nous avons pensé aux lecteurs de cette Revue, et à leur intention nous publierons prochainement cette étude.

* *

**Apologie de la Commende,** par M. Jacques de FONT-RÉAULX, archiviste de la Drôme.

Sous le titre paradoxal d'Apologie de la Commende, M. J. de Font-Réaulx cherche à montrer que la Commende, dans toutes ses applications, et pas seulement dans l'attribution d'opulentes prébendes à des prélats de cour, est une sorte de « mobilisation » de la fortune ecclésiastique, constituée surtout au XIe et au XIIe siècle, affectée à d'innombrables abbayes et prieurés, et qui, très peu de temps après, répondait très mal aux besoins réels. Le régime bénéficial ainsi assoupli a pu vivre des siècles, sauver au temps des effroyables épreuves des guerres de religion et de ses suites (vente, usurpation du temporel) la plus grande partie des biens d'église, entièrement consumés lorsqu'on a voulu le transformer. A les examiner de près, les deux grands maux de la Commende, l'absentéisme et le cumul, n'ont rien de si grave, parce qu'il faudrait démontrer, et cette preuve serait encore plus difficile, que les commendataires auraient mieux servi l'Église et l'État en se retirant dans ces prieurés ou ces abbayes minuscules, sans vie, sans avenir; d'autre part, le cumul permettait de nécessaires compensations de charges.

L'auteur n'entre pas dans l'étude des origines des accusations véhémentes portées contre la Commende; il signale seulement les réclamations incessantes des curés au XVIIIe siècle, demandant et obtenant une amélioration très sensible et très importante de leur

sort. Il pense toutefois qu'à la popularité dont ils jouissaient n'était pas étranger le fait que presque partout l'odieux des dîmes, de la perception des terriers retombait sur les commendataires ou prieurs ou autres bénéficiers. Il se demande enfin, si le régime inauguré par la Constitution civile, et suivi en somme encore aujourd'hui, n'est pas dans son fonds une commende généralisée, l'autorité supérieure percevant l'ensemble des revenus d'église, ou leur substitut, pour assurer le traitement de son personnel, mais avec la disparition de tous les *à côté,* qui assuraient à l'Église gallicane, avec beaucoup plus de facilités, une vie sociale, intellectuelle, charitable même, plus active ou beaucoup plus aisée.

Cette communication souleva une assez vive controverse. M. l'abbé Carrière déclare d'abord que, si l'on peut en théorie défendre la commende, on doit convenir que les faits l'ont condamnée. Il cite le témoignage de Charles Marillac, archevêque de Vienne, qui voyait dans cette institution « la source de la corruption » des gens d'église, et il rappelle à l'appui, que maints commendataires du XVIe siècle se sont faits les complices des pilleurs d'églises en vue d'un avantage immédiat, au moyen de coupes de bois indues, détournements et collusions.

Effectivement, répond M. de Font-Réaulx; mais leurs successeurs, avec les mêmes facilités, n'ont-ils pas été les auteurs de la reconstitution des biens ? L'orateur fait remarquer en outre que le statut temporel d'un établissement religieux élaboré au XIIe ou au XIIIe siècle, ne répondait plus aux nécessités des temps modernes, d'où nécessité d'innover, de procéder à l'union des bénéfices. Grâce à ces unions, les biens ecclésiastiques pouvaient être affectés soit à des personnes morales, comme certains établissements d'éducation (collèges de Jésuites ou autres), soit à des personnages méritants, fonctionnaires de l'Église ou de l'État. Ces avantages ne justifiaient-ils pas l'institution ?

Pas suffisamment, réplique M. Carrière, pour que la suppression du bénéfice ecclésiastique par l'Assemblée Constituante n'ait été considéré en général comme un geste empirique mais salutaire.

— Mais le système bénéficial n'est-il point encore en vigueur, même recommandé par le nouveau Code canonique ?

— Il est recommandé, d'accord; mais à l'exclusion de la commende et du cumul.

M. Gabriel Le Bras estime que la critique doit aller plus loin que ne le fait M. Carrière et condamner le système bénéficial, tel qu'il était pratiqué autrefois, comme contraire à la notion même du bénéfice.

M. Jean Guiraud demande que l'on recherche qui a cumulé les gros bénéfices. L'examen des registres avignonnais montre qu'il en a été fait une sorte capitalisation au profit de « frelons » qui se sont dérobés à tout devoir, d'abbés de cour, c'est-à-dire, au vrai, de laïcs. Il insiste sur la décadence spirituelle qui a été provoquée par la commende. Il y voit l'origine des plaintes de la chrétienté et des mouvements en faveur d'une réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres.

M. Olivier Martin achève cette mise au point et conclut. La commende a été un « expédient », parfois nécessaire mais souvent fâcheux. Il eût été plus judicieux, pour obvier à l'état de fait d'où elle est née, de procéder à des unions de bénéfices : c'était là un remède toléré par le droit canon et nécessaire pour assouplir le système bénéficial. Mais ces unions ne furent pas assez nombreuses pour sauver du discrédit le patrimoine ecclésiastique.

* *

**L'administration des Évêchés vacants et la régie des économats,** par M. Claude LAPLATTE, juge suppléant du ressort de Colmar (Haut-Rhin).

Le droit de régale confère au roi l'administration des évêchés pendant leur vacance et la jouissance de leurs revenus durant cette période (régale temporelle). Comment les rois ont-ils exercé ce droit ? Le produit de la régale allait-il à des œuvres pies ou recevait-il une destination profane — voire peu recommandable, comme on l'a insinué. C'est la question qui fait l'objet de cette communication.

En 1714, on voit apparaître une administration chargée de percevoir les revenus des évêchés en régale, de les centraliser et de leur donner une affectation conforme aux intentions du roi. Si l'on remonte aux origines du droit de régale, il semble, au début, que les revenus des évêchés vacants aient été — pour une grande part — consommés sur place par les agents du roi, les *regalatiores*, chargés de les percevoir: ceux-ci pillaient le temporel de l'évêché. Les plaintes que leurs agissements ont suscitées forment pour cette époque le plus clair de notre documentation sur le droit de régale. On ignore à quel usage étaient destinés les revenus qui parvenaient entre les mains du roi : on a seulement trouvé la trace de dons faits à certains personnages, des laïcs pour la plupart. Il est vrai que le produit de la régale était parfois remis au futur évêque. — Au xv^e s. les revenus de la régale vont recevoir une affectation plus conforme à leur origine : Charles VII en fait don à la Sainte-Chapelle. Cette libéralité est faite, peut-on dire, à titre de « dommages de guerre », car la Sainte-Chapelle, qui possédait des domaines

dans certaines régions ravagées par les belligérants, avait beaucoup souffert au cours de la guerre de Cent Ans. — Cette donation fut révoquée en 1641 : Richelieu, qui se souvenait de ses débuts pénibles comme évêque de Luçon, désirait que les revenus des évêchés vacants fussent réservés au futur évêque, comme don de joyeux avènement destiné à faciliter son entrée « en ménage ». C'est ce qui fut fait : le roi donnait des lettres d'économat au nouvel évêque lui permettant de jouir des revenus. — Nouveau changement en 1676 : le tiers des revenus est désormais affecté aux protestants nouvellement convertis. C'est Pelisson qui est chargé de recueillir la portion des revenus qui reçoit cette attribution.

En décembre 1691, le roi crée des offices *d'économes* chargés d'administrer les évêchés vacants. Le but de cette création est de procurer des ressources au trésor, car les nouveaux offices seront évidemment mis en vente. Une grande partie de ceux-ci furent achetés par le clergé. — Quoique ces offices n'aient duré que jusqu'en 1714, l'édit qui les créait présente un grand intérêt parce qu'il précise les règles de l'administration des évêchés vacants. — Les économes-officiers donnèrent lieu à de nombreuses critiques. En 1714 on les remplaça par un économe général qui était un commis. Celui-ci avait dans les diocèses des subdélégués dont il répondait. Ainsi apparaît l'administration centralisée des économats. Le poste d'économe général fut pendant presque toute la durée du XVIIIe siècle occupé par des membres de la famille Marchal de Sainscy, mais en 1787 l'économe fit faillite.

A partir de 1734, la totalité des revenus de la régale, et non plus seulement le tiers, était affectée aux nombreux convertis. Cependant d'autres œuvres profitaient des largesses de l'économat; on attribuait des pensions sur l'économat à certains ecclésiastiques (Expilly, Morellet, l'abbé Delille, etc...); d'autre part l'économat finança certains travaux, comme la construction de la cathédrale de Versailles. — L'économat ne recueillait d'ailleurs pas que les revenus des évêchés vacants ; le droit de régale portait également sur certaines abbayes : pendant qu'elles vaquaient, leurs revenus allaient donc à l'économat. D'autre part le produit de l'administration des biens confisqués aux religionnaires fugitifs était versé à la Caisse des économats. — Après la suppression des Jésuites, la régie des économats fut chargée de gérer les biens unis aux Collèges des Jésuites; avec les revenus de ces biens, elle payait les pensions attribuées aux anciens Jésuites.

Les règles que devaient suivre les agents de l'économat dans la gestion des bénéfices vacants étaient assez strictes; ils devaient faire vendre les meubles et en saisir le prix. C'est pourquoi l'économat était très mal vu des héritiers des bénéficiers.

Il faut reconnaître que cette administration avait une très grande utilité : elle assurait en effet la réparation des bénéfices que les titulaires — possesseurs de passage — négligeaient fâcheusement. — L'économat disparut avec le droit de régale sous la Révolution.

La conclusion qui paraît devoir se dégager de cette étude, que

la pénurie de documents rend sur certains points très fragmentaire, est que d'une façon générale la monarchie n'a pas mésusé du droit de régale temporelle qui d'autre part a eu indirectement, au moins au XVIIIe siècle, des conséquences heureuses pour l'entretien des bénéfices.

M. le Président adresse à M. Laplatte le compliment d'usage. Il ajoute que ses recherches d'archéologie lui ont fait connaître que la grande rosace de la Sainte-Chapelle de Paris avait été construite grâce aux subventions de l'économat.

M. Marcel Fosseyeux fait observer que les subventions de l'économat ont également permis au roi d'envoyer des médicaments aux pauvres des hôpitaux.

Faisant allusion à la communication précédente, M. Carrière fait remarquer que la caisse de l'économat remédiait pour une part aux dégâts causés par l'insouciance des commendataires.

* *

**Ravages causés par les protestants à Caen et à La Délivrande au début du règne de Charles IX,** par M. l'abbé Victor LEPETIT, chapelain de la basilique de La Délivrande (Calvados).

Raisons qui motivent le choix de la date et du lieu.

I. *Cadre local.* — Proportion des protestants comparés à la population. A Caen, d'après Galland, 4 000 en 1561 et 12 000 en 1563 sur une population de 30 000 âmes. On y rencontre des gentilshommes et de nombreux officiers royaux. A La Délivrande, les protestants ne pouvaient être que peu nombreux; aucun notable parmi eux. — Les églises et chapelles catholiques. A Caen, 21 sont ouvertes au culte, dont 2 églises abbatiales, 13 églises paroissiales, 5 chapelles de couvent, 1 église collégiale. A La Délivrande, la chapelle de la Vierge, d'aspect modeste.

II. *Exposé des principaux faits et fixation de leur date.* — A Caen, dans la nuit du 2 au 3 juin 1560, les croix et les statues furent brisées à toutes les portes des églises, et les coupables ne purent être découverts, malgré la publication d'un monitoire lancé le 7 juin. Les pillages se poursuivent tout au cours de la même année et de l'année suivante, à ce point que leur étendue se précise à une seconde date, assez distante de la précédente. Le 4 février 1562, le total des pesées, faites en exécution d'une ordonnance de Bailleul de Renouard, gouverneur du château, — concernant « les cuivres et les plombs qui ont été apportés des temples tant paroissiaux que conventuels », — atteint le chiffre de 11 743 livres. Enfin, une troisième date, celle du 8 et 9 mai 1562 se réfère à des ravages plus graves encore. Dans la nuit du 8 au 9 et toute la journée du 9, onze églises paroissiales ou conventuelles sont saccagées. — A La Délivrande, enlèvement de la statue miraculeuse avant le 30 juin 1561.

III. *Recherche des causes.* — Causes mises en avant par Théodore de Bèze. — Causes inavouées résultant de l'examen des documents.

M. le Président souligne l'intérêt de l'étude qui vient d'être présentée. Il serait souhaitable que d'autres, semblables, fussent entreprises, non certes pour réveiller de vieilles passions, mais pour savoir quelles œuvres ont disparu lors des guerres de religion; il en faudrait faire l'inventaire pour toute la France.

* *

**La physionomie des conciles sous Charlemagne,** par M. l'abbé C. de Clercq, ancien membre de l'Institut historique belge de Rome, aumônier des Bénédictines, à Paris.

*Physionomie géographique.* — Pour le règne de Charlemagne, nous avons conservé les actes de cinq assemblées auxquelles semblent avoir été convoqués tous les évêques du territoire franc : Herstal (779), Francfort (794), Aix-la-Chapelle (797, octobre 802, septembre 813). Dès le concile de Francfort tout au moins, il est attesté que les évêques du sud de la Gaule participent à ces assemblées; on remarque même cette fois des évêques de l'Italie du nord (provinces ecclésiastiques de Milan et d'Aquilée), mais ce cas semble avoir été unique. Les évêques bavarois sont également présents.

En 804, à la villa impériale de Salz, des décisions ecclésiastiques furent promulguées, dans des circonstances que l'on ne peut préciser. En 813 il y eut cinq grands conciles *régionaux.* — Un concile qui assemble des évêques de plusieurs provinces ecclésiastiques s'est tenu à l'extrémité des territoires francs, sur les bords du Danube. — Des conciles *provinciaux* se réunissent dans des territoires qui, même lorsqu'ils furent soumis aux Francs, gardèrent une vie législative propre : Bavière et Italie (province d'Aquilée). — Nous avons les actes d'une assemblée d'évèques et de plusieurs plaids généraux de Lombardie.

Les synodes *diocésains* semblent avoir été assez nombreux : plusieurs capitulaires d'évêques furent sans doute promulgués à leur occasion.

*Physionomie politique.* — Les cinq assemblées générales franques ont été convoquées et présidées, au moins en partie, par le chef de l'État, à un endroit où il a sa résidence.

L'assemblée de Herstal est un plaid général. A Aix, en octobre 797, sont venus les comtes francs et jusqu'à des délégués saxons. Les deux fois, un capitulaire, semblable à celui des premiers carolingiens, promulgue des décisions, tant ecclésiastiques que civiles; la présence des laïques est mentionnée dans le prologue à la suite de celle des évêques. Le concile de Francfort se tient en même

temps que le plaid général, Charlemagne prend des mesures d'ordre politique et d'ordre civil, les condamnations dogmatiques, quoique promulguées sur son initiative, sont avant tout l'œuvre des évêques. A Aix, en octobre 802, l'assemblée se sépare en trois groupes : clergé séculier, moines, laïques. Il en va de même au concile régional de Mayence de 813. C'est Charlemagne qui a décidé la convocation des conciles régionaux de 813 et désigné les métropolitains qui, en son nom, présideront.

*Physionomie dogmatique.* — Deux légats du pape assistent au concile de Francfort. Les conciles de Francfort de 794 et d'Aix-la-Chapelle de 809 s'occupèrent de condamnations dogmatiques. Le concile provincial de Frioul fait une solennelle proclamation de foi (796-797). En matière de liturgie tous les textes législatifs, généraux et particuliers, font appel aux usages romains.

*Physionomie législative.* — Jusque vers l'an 800 Charlemagne se préoccupe surtout de faire connaître la collection canonique *Dionysio-Hadriana* aux évêques; dans la suite l'empereur franc conçoit de vastes projets de réorganisation ecclésiastique qui n'aboutissent qu'en partie. Conciles provinciaux et synodes diocésains se consacrent à des réalisations plus immédiates.

On s'était attardé à la discussion des précédents rapports, et maintenant le temps pressait. A peine quelques mots furent-ils échangés à propos de ce docte rapport. Mgr Baudrillart néanmoins félicite l'orateur et signale l'intérêt de sa communication au point de vue de l'histoire générale.

M. Léon Levillain remarque qu'il est important de vouloir préciser, comme l'a fait M. de Clercq, la participation des évêques aux plaids généraux tenus par Charlemagne et de distinguer ceux qui y viennent régulièrement et y jouent un rôle de premier plan de ceux qui ne forment qu'une arrière-scène dans ces délibérations législatives.

Puis M. Le Bras ajoute que le travail de synthèse dont M. de Clercq vient de donner la conclusion, a été précédé d'une étude de critique externe sur chacun des textes, étude qui renversera bien des jugements de valeur et des dates proposées par Boretius.

* *

**Un épisode peu connu des luttes scolaires entre l'Église et l'État sous la Restauration. L'Ordonnance du 21 avril 1828,** par M. le chanoine Adrien Garnier, docteur ès lettres, à La Tronche (Isère).

L'année 1828 est capitale pour les rapports entre l'Église et l'État au point de vue scolaire sous la Restauration. Avec la chute du ministère de Villèle, les efforts de l'État se précisent pour enlever

à l'Église certains avantages qui lui ont été antérieurement consentis. On le sait pour l'enseignement secondaire. Ce que l'on sait moins, c'est que, la même année, et avant les Ordonnances de juin, déjà l'Église avait vu l'autorité que lui conférait en matière d'instruction primaire l'Ordonnance du 8 avril 1824, diminuée par l'Ordonnance du 21 avril 1828.

*La genèse de l'Ordonnance du 21 avril 1828.* — Dès 1827, une campagne est menée par le parti libéral contre l'Ordonnance du 8 avril 1824. Frayssinous, pour être en mesure d'y résister, demanda aux évêques des renseignements. Leurs réponses. Attaques contre cette même Ordonnance dans la presse et dans les Chambres (Exemples et citations). *Le Constitutionnel* la compare à une « lèpre qui ronge l'éducation ». Accusations que réfutent les évêques en répondant à Frayssinous.

*L'Ordonnance du 8 avril 1824.* — Pour apprécier la portée de l'Ordonnance du 21 avril 1828, il faut rappeler brièvement les traits caractéristiques de celle de 1824. Elle distinguait parmi les écoles primaires, les écoles « dotées » et les écoles « non dotées ». Pour les premières, l'évêque ne faisait que présider le comité destiné à autoriser l'instituteur auquel l'Université avait conféré son brevet. Pour les secondes, c'était l'évêque qui autorisait directement, et non plus le comité. On distinguait donc entre la capacité d'enseignement dont l'examen revenait à l'Université, et le droit d'enseigner réservé au comité présidé par l'évêque, si l'école était dotée, ou à l'évêque lui-même, si l'école n'était pas dotée.

*Principales dispositions de l'Ordonnance du 21 avril 1828.* — Elle crée des comités, non de canton mais d'arrondissement, composés de neuf membres dont trois sont choisis par l'évêque, qui disparaît ainsi personnellement de ces comités dans lesquels il n'a plus qu'une minorité de représentants : trois sur neuf. C'est ce Comité qui enquête sur la conduite religieuse et morale de ceux qui postulent les fonctions d'instituteur et qui transmet ses observations au recteur, lequel accorde ou refuse l'autorisation. C'est le Conseil royal de l'Instruction publique qui, sur l'avis du recteur, peut permettre de recevoir des élèves de différente religion. L'évêque peut visiter ou faire visiter les écoles primaires de son diocèse. Cette Ordonnance s'applique aux écoles de filles comme de garçons. Encouragement est donné aux écoles d'enseignement mutuel. En somme, la direction des écoles primaires était enlevée aux évêques pour être conférée à l'Université.

*Après l'Ordonnance du 21 avril.* — Le 12 mai deux circulaires de Vatimesnil, ministre de l'Instruction publique : 1° aux recteurs, 2° aux évêques. Le 27 mai, le ministre des Affaires ecclésiastiques, Mgr Feutrier, vient en aide à son collègue de l'Instruction publique par une circulaire aux évêques... Discussions à la Chambre des députés... Brochures diverses. Polémiques de presse.

*Les protestations de l'épiscopat.* — Il y eut des lettres ouvertes ou des brochures dues à la plume des évêques de Bayonne (d'As-

tros), du Puy (de Bonald), de Chartres (Clausel de Montals). Il y eut surtout des lettres adressées par les évêques à Mgr Feutrier en réponse à sa circulaire du 27 mai. Ces lettres sont aux Archives nationales (F19 361 B) et c'est la partie *inédite* de la présente communication.

Si la plupart des évêques, pour le bien de la paix, sont disposés à exécuter l'Ordonnance, tous protestent, et parfois très violemment, contre ce qu'ils appellent un attentat à leurs droits. Suit l'examen détaillé de cette assez volumineuse correspondance dont je recueillerai les principales pensées, en les groupant dans un ordre logique.

Certains évêques s'étonnent de l'intervention de Mgr Feutrier. La plupart discutent et réfutent les principales dispositions de l'Ordonnance : 1° Elle dépouille les évêques de leurs droits, et l'autorité qu'elle paraît leur reconnaître est illusoire. Ils le montrent. — 2° Ils protestent contre les écoles mixtes. — 3° Ils protestent contre la composition des comités. — 4° Ils protestent contre l'assimilation des écoles de filles à celles de garçons. — 5° Ils protestent contre l'inefficacité des visites qu'on leur permet dans les écoles et le fantôme d'autorité qu'on leur confère ainsi. — 6° Ils protestent contre l'encouragement donné à l'enseignement mutuel.

Pratiquement, que font les évêques ? Certains refusent d'exécuter l'Ordonnance. D'autres voient dans l'exécution un moindre mal et exécutent : c'est le cas de la plupart. Le clergé s'y oppose souvent.

*Conclusion.* — Tel est cet épisode qui précéda l'offensive gouvernementale contre les Petits Séminaires et les collèges des Jésuites. — Il s'agissait donc bien d'un plan général de combat contre l'Eglise sur le terrain de l'enseignement. L'épiscopat se montra énergique, clairvoyant, comme il le sera pour les Ordonnances de juin, et son attitude est la condamnation même des jugements sévères et outranciers que porta sur lui le violent polémiste qu'était Lamennais.

L'intervention de M. l'abbé Sevrin, de Chartres, fut très écoutée. Pour lui, les lettres de l'épiscopat n'expliquent pas le changement d'attitude du pouvoir. D'où vient que Louis XVIII, roi libéral et voltairien, signe une ordonnance qui confère aux évêques la direction absolue des écoles primaires ? D'où vient que Charles IX, réactionnaire et dévot, signe une ordonnance qui leur enlève ce monopole ? C'est que la situation électorale a changé. En 1824, succès de l'extrême droite. Louis XVIII, à regret, appelle un cabinet d'ultras, qui confie le Ministère de l'instruction publique à un évêque, Frayssinous, et l'enseignement primaire au clergé. En novembre 1827, la gauche triomphe. Charles X, à regret, prend un ministère libéral, qui retire aussitôt à Frayssinous et à l'épisco-

pat leur influence prépondérante sur l'enseignement. L'un et l'autre sont dans leur rôle de rois constitutionnels.

Une autre observation de M. Sevrin envisage l'action des évêques pendant leurs quatre années de monopole. Qu'ils aient fait tout ce qui pouvait se faire, étant donné les obstacles énormes qu'ils ont rencontrés et le peu de temps qu'ils ont eu pour agir, il n'en faut pas douter. Toutefois, il semble que leur attention ait négligé quatre points essentiels :

1° *Nombre des écoles.* A-t-il augmenté sous le régime épiscopal ? Non. Il a, au contraire, diminué, puisque, sur 1 500 écoles d'enseignement *mutuel,* existant vers 1521, plus de 900 avaient disparu en 1828. Il est difficile de nier que l'hostilité déclarée de la plupart des évêques n'ait puissamment contribué à leur décadence. En revanche, combien d'écoles nouvelles ont été créées ? Bien peu, ce semble.

2° *Recrutement et formation des instituteurs.* Combien d'*écoles normales* Frayssinous, l'évêque-ministre, a-t-il créées ? Combien de propositions lui ont-elles été faites par les évêques ? Bien peu également, pour ne pas dire presque rien.

3° *Statut légal des instituteurs.* Ils n'avaient aucun recours contre l'arbitraire. Les comités épiscopaux les jugeaient sans les entendre et sans faculté d'appel. Qu'ont fait les évêques pour remédier à cet état de choses ? Rien.

4° *Situation matérielle des instituteurs.* C'étaient des pauvres diables, qui ne pouvaient pas vivre de leur métier même en cumulant les petits emplois de chantre, sacristain, etc. Qu'ont fait les évêques (Frayssinous compris) pour remédier à cette situation ? A peu près rien. Combien d'évêques s'en sont préoccupés ? Il semble que ce soit le tout petit nombre.

Ces faits, M. Sevrin reconnaît les avoir tirés de l'ouvrage même de M. Garnier sur *Frayssinous,* et il insiste encore, à la décharge des évêques, sur les obstacles qu'ils ont rencontrés, tels que l'indifférence des parents et des communes et le peu de temps (quatre ans) dont ils ont disposé ! Mais voici ce qui a été fait, en moins de temps encore, dès que l'État eut repris en mains la direction de l'instruction primaire :

*a*) A peine le ministre libéral Martignac est-il au pouvoir qu'il promulgue l'ordonnance du 21 avril 1828, celle dont se plaignent les évêques dans les lettres au ministre que M. Garnier nous a lues. Je n'en prends pas la défense. Je constate seulement qu'elle prend des mesures efficaces pour établir des écoles normales. Et en effet, il s'en fonde une dizaine coup sur coup; l'on voit des départements et des communes créer des bourses et des demi-bourses dans ce but. L'opinion n'y était donc pas réfractaire. Outre cela, cette même ordon-

nance donnait des garanties légales à l'instituteur : il devait être jugé par le conseil académique, sur le rapport d'un inspecteur, et pouvait en appeler au conseil royal.

*b*) En novembre 1829, ministère de réaction, dominé par Polignac. Dès le 14 février 1830, paraît une très belle ordonnance qui organise l'enseignement primaire. Elle mettait d'office à la charge des communes l'établissement et l'entretien des écoles (15 000 communes n'en avaient pas encore), et à la charge des départements le traitement fixe des instituteurs. Elle prévoyait une retraite. Encore un progrès énorme, réalisé en quelques mois.

*c*) Enfin, Guizot en 1832, envoie des centaines d'inspecteurs faire une enquête par toute la France, et, dès l'année suivante, paraît la loi qui organise définitivement l'instruction primaire.

Qu'on accuse ou qu'on excuse l'épiscopat, peu importe; les faits sont là. Ce que les évêques n'ont pas su ou pas pu faire, en quatre ans de monopole, ayant l'un d'entre eux pour ministre de l'instruction publique, a été fait en deux ans (avril 1828-février 1830) par des ministres laïcs, soit libéraux, soit réactionnaires; et par l'Université, redevenue libre de ses mouvements.

Et M. l'abbé Sevrin conclut qu'en ce qui concerne la partie organique de l'enseignement primaire : ou bien les évêques n'ont pas été à la hauteur de leur tâche, ou bien il faut reconnaître que l'œuvre dépassait leurs forces, et que, seule, l'intervention résolue des pouvoirs publics et du concours universitaire a pu réaliser, en quatre ans, l'organisation fondamentale et les progrès décisifs que les évêques, après quatre ans, avaient laissé entièrement à faire.

Il convient donc, ce semble, si l'on veut porter un jugement équitable et rendre à chacun son dû, de ne pas considérer exclusivement le côté religieux et moral de la question. L'ordonnance de 1828 s'explique assurément par l'hostilité libérale, mais peut-être aussi un peu par les médiocres résultats de l'ordonnance de 1824.

Le manque de temps n'a pas permis à l'abbé Garnier de fournir la riposte. C'est dommage. La compétence des orateurs nous eût réservé une brillante passe d'armes.

---

## II

## Mercredi 23 Mai 1934

La deuxième séance du matin s'est ouverte sous la présidence de M. Paul Fournier, membre de l'Institut, qui avait à ses côtés Mgr Baudrillart, MM. l'abbé Carrière, Augustin Fliche, Jean Guiraud et Gabriel Le Bras.

Nombre des congressistes : 83.

Le Président donne la parole à M. Fliche.

**Les études d'histoire ecclésiastique régionale. Lacunes et moyens d'y remédier,** par M. Augustin FLICHE, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Les travaux d'histoire ecclésiastique régionale au cours du dernier demi-siècle motivent deux critiques. La première a trait à la matière traitée : le choix des érudits se porte trop communément sur des sujets ou des personnages insignifiants. Un autre défaut plus sensible est le manque de coordination. On a travaillé en ordre dispersé, sans souci de mettre les activités en harmonie et de leur imprimer une orientation commune.

Comment y remédier ? Par la coordination des efforts isolés, en donnant aux érudits les moyens de se renseigner mutuellement, en groupant les sociétés savantes et les travailleurs d'une même région en groupements provinciaux. Il serait non moins désirable que les érudits acquièrent une formation technique plus complète et une culture générale plus étendue par la fréquentation de cours spéciaux dans les établissements d'enseignement supérieur.

La question des études d'histoire locale a donné lieu à un intéressant débat sur les lacunes que présente la formation du jeune clergé par rapport à l'histoire. Y prennent part notamment MM. Paul Fournier, Augustin Fliche, l'abbé Brunet, l'abbé Carreyre, l'abbé Carrière, Gabriel Le Bras, Jean-Rémy Palanque et l'abbé Sevrin.

M. l'abbé Carrière rappelle les programmes de monographies paroissiales et les lettres pastorales publiées avant la dernière guerre par plusieurs évêques, en vue d'encourager dans leur clergé les études d'histoire ecclésiastique locale. Il doute que ces conseils autorisés aient été suivis d'un enseignement pratique et demande si l'on ne pourrait pas formuler le vœu que des cours ou conférences d'ordre pratique soient institués dans les grands séminaires qui initieraient les jeunes clercs à la méthode historique et leur donneraient le goût des recherches érudites.

On parle, on discute, on s'anime, mais les paroles sont plei-

nes de réticences. On est sur un terrain brûlant. Et M. Le Bras conclut assez bien en disant : « A quoi bon poursuivre, puisque nous ne pouvons pas dire ce que nous voulons dire. » On décide néanmoins d'émettre un vœu à l'issue du Congrès et le Bureau charge de ce soin M. Fliche. Voici le texte de ce vœu :

1° *Que, conformément aux directions données depuis plusieurs années par le Comité français des sciences historiques, on multiplie, en collaboration avec les Fédérations régionales et les Sociétés déjà existantes, les groupements réunissant tous ceux qui, dans une même région, s'adonnent aux études d'histoire ecclésiastique, afin de permettre à ces érudits locaux de se concerter, de coordonner leurs recherches et de mettre à l'étude diverses questions de nature à faire progresser l'histoire générale.*

2° *Que l'on fasse comprendre à tous ceux qui veulent s'adonner aux études d'histoire ecclésiastique la nécessité de s'astreindre à une préparation scientifique et technique.*

Le mémoire de M. Fliche sera publié dans la *Revue*.

* *

**La correspondance de Bernier et de Caprara**, par M. le chanoine Victor Bindel, 69, rue Brancion, Paris (XV^e^).

Les *Papiers du cardinal Caprara* nous livrent une correspondance inédite, inconnue, quoique à portée de la main aux Archives nationales de Paris. Pisani, jetant un coup d'œil furtif vers cette forêt vierge de documents, n'osa s'aventurer dans leur fourré; le dernier, ou plutôt l'unique biographe de Bernier, M. Alfred Meyer (1923) ne semble pas soupçonner l'existence de cette énorme correspondance de 350 lettres, qui répandent une lumière toute nouvelle sur les années 1802-1805. La première lettre de Caprara à Bernier est du 8 avril 1802; la dernière, du 31 juillet 1806, à deux mois de la mort de l'évêque d'Orléans. En fait, la correspondance remplit presque uniquement les années 1803 et 1804, puisque nous comptons seulement pour 1802 dix lettres, pour 1805 six et deux pour 1806, tandis que nous avons, en 1803, 162 lettres, et, en 1804, 170 : ce qui donne, en moyenne, à peu près une lettre tous les deux jours.

L'arrêt brusque en janvier 1805 est l'indice d'un drame : la disgrâce de Bernier, le renvoi de Sala à Rome, et, par contre-coup l'entier asservissement de Caprara à Napoléon.

Pour la biographie de Bernier et son rôle dans l'application du Concordat, l'histoire morale des évêques constitutionnels devenus évêques concordataires, la part importante prise par Sala dans les affaires religieuses de France, et les desseins gallicans de Napoléon, cette correspondance de Bernier et de Caprara est un document capital.

Mgr Baudrillart et M. Jean Guiraud louent l'auteur de cette communication, qui fut particulièrement goûtée de l'assistance.

* *

**Collégiales et Paroisses au XIII siècle,** par M. Léon-E. HALKIN, docteur en philosophie et lettres, à Liége (Belgique).

La ville épiscopale de Liége présente un curieux exemple du développement urbain des paroisses au Moyen Age. Dès le XIIIe siècle en effet, la cité comptait vingt-cinq sanctuaires paroissiaux. Pour l'époque, ce chiffre est énorme; il suffit pour s'en assurer de rappeler qu'à la fin de l'Ancien Régime Anvers, Bruxelles, Louvain et Malines ne possédaient pas plus de sept paroisses.

Des paroisses liégeoises, la plus ancienne est celle de Notre-Dame aux Fonts, destinée, comme un simple baptistère, à épargner à l'église de l'évêque les humbles charges du ministère paroissial. Sept autres paroisses dépendaient des Chapitres secondaires ou églises collégiales qui se fondèrent aux Xe et XIe siècles autour du sanctuaire cathédral. Ces pieux établissements avaient en effet reçu de la libéralité de leurs fondateurs d'importantes circonscriptions du territoire liégeois. La population qui s'était groupée auprès de ces nouveaux temples remplissait sans doute dans les collégiales les plus fréquents de ses devoirs religieux.

Aussi la thèse que défendit au XVIIe siècle l'historien Fisen est-elle très plausible. A en croire cet érudit, chacune des sept églises collégiales secondaires de Liége avait été chargée du ministère paroissial pour le quartier dont elle était le centre. Dans la suite, les chanoines — à l'exemple de leurs confrères de la cathédrale — se déchargèrent des fonctions pastorales au profit de chapelles bâties dans leurs « encloîtres » et desservies par un des leurs.

Cette explication de l'origine de très anciennes paroisses de Liége présente un intérêt qui déborde les cadres étroits de l'histoire locale. Elle mérite certainement d'être proposée à titre d'hypothèse pour tenter de tirer au clair l'histoire paroissiale d'autres villes : à Maëstricht et à Cologne nous trouvons des cas analogues qui ne doivent pas être des cas isolés. Il y aurait lieu, selon nous, de rechercher si une évolution du même ordre n'a pas caractérisé le développement d'autres villes où des collégiales ont été fondées dès les premiers siècles du Moyen Age. Le procédé de recherche le moins malaisé consiste à déterminer quels sont les plus anciens collateurs des paroisses, et à remonter ensuite de l'église paroissiale à l'église collégiale comme de l'effet à sa cause.

M. l'abbé Carrière croit que les faits signalés par l'orateur sont particuliers aux provinces de Germanie. C'est aussi l'avis de M. Le Bras qui fait alors remarquer que les Première et Seconde Germanies constituent un groupement ayant eu des institutions canoniques propres.

* *

**Gerson à Bruges,** par M. l'abbé Edmond VANSTEENBERGHE, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg (Bas-Rhin).

Chacun sait que Jean Gerson a été doyen de Bruges; mais ses historiens glissent rapidement sur cette période de sa vie, en ne donnant sur elle que des indications vagues ou contradictoires. Aucun n'a consulté les archives de la collégiale de Saint-Donatien. Là se trouvent les comptes rendus des séances capitulaires dont le contenu permet d'ajouter un chapitre à la biographie du chancelier parisien.

La collégiale de Bruges était une création des comtes de Flandre. Gerson dut son élection à la faveur de Philippe le Hardi, leur héritier, dont il était l'aumônier. Reçu par procuration le 18 avril 1394, il ne prit personnellement possession de ses fonctions que le 12 octobre 1396. Sa venue était motivée en réalité par une enquête dont l'avait chargé le duc de Bourgogne sur un différend entre le chapitre et le prévôt au sujet de la maison du décanat. Il en profita pour réduire les charges des fondations, en exigeant en retour, sous des peines sévères, une exacte fidélité de la part des chanoines et des chapelains à s'acquitter de leurs devoirs.

L'affaire de la maison décanale le ramena à Bruges en janvier 1398; mais c'est seulement au mois de juin de l'année suivante qu'il s'y fixa selon le désir manifesté par le Chapitre. Son séjour fut marqué par la promulgation d'une importante série d'ordonnances sur la ponctualité de l'assistance aux réunions, sur les préséances, sur la gratuité des fonctions à la messe capitulaire, sur le costume ecclésiastique. Gerson prit aussi des mesures pour encourager les études, pour exclure les laïques domiciliés dans l'enclos, pour régler les droits respectifs du Chapitre et du curé en matière de funérailles. Tout cela n'alla pas sans provoquer quelques résistances, et il dut même suspendre sa décision relative à la gratuité du service divin; mais dans l'ensemble le Chapitre appréciait son doyen. Celui-ci trouvait d'ailleurs à Bruges tant d'avantages d'ordre matériel et d'ordre spirituel qu'il voulut s'y établir définitivement, en renonçant à la chancellerie de Notre-Dame. Sur les instances du duc de Bourgogne, il se décida cependant à regagner Paris et il venait de se mettre en route quand il fut arrêté, victime probablement de l'épidémie pestilentielle qui régnait alors. La maladie l'immobilisa pendant cinq mois, au cours desquels il rédigea un testament dont les dispositions ont été conservées.

Gerson quitta Bruges à la fin de septembre 1400, après un séjour de seize mois qui furent particulièrement féconds pour le développement de sa pensée et la fixation de ses aspirations. C'est là en effet qu'il conçut un plan de réforme des études théologiques, qu'il rédigea ses leçons sur la vie spirituelle et sur l'Évangile de

saint Marc, qu'il composa les traités de la Montagne de contemplation et de la Mendicité spirituelle, qui allaient lui fournir bientôt la substance de ses cours sur la théologie mystique.

La mort de son protecteur Philippe le Hardi ouvrit pour le doyen de Saint-Donatien l'ère des difficultés. Le signal des attaques fut donné le 6 juillet 1405 par Guillaume Bourgois, médecin de Jean sans Peur, qui s'opposa à ce que furent attribués au doyen absent les fruits de son bénéfice. Une courte apparition à Bruges permit à Gerson de faire lever la mainmise sur ses revenus en se désignant, le 26 juillet, trois remplaçants. Guillaume Bourgois revint à la charge trois ans plus tard. Cette fois, le roi Charles VI, le duc de Bourgogne, la Faculté de théologie de Paris, le recteur de l'Université et l'évêque de Senlis gardien de ses privilèges, intervinrent pour faire valoir en faveur du chancelier les privilèges dont jouissaient les maîtres régents de la Faculté. Mais le Chapitre éleva aussitôt de nouveaux griefs : il réclamait de son doyen une plus large contribution à la réfection de la maison décanale et lui reprochait de ne pas offrir périodiquement certains banquets auxquels il prétendait avoir droit. D'autre part, on cherchait à déconsidérer Gerson auprès de Jean sans Peur, on répandait le bruit qu'il serait évincé. Dès que fut réglée à Paris l'affaire de sa cure de Saint-Jean-en-Grève, le doyen revint à Bruges, donna des apaisements au Chapitre et obtint des seize chanoines présents le 5 août 1409, l'assurance qu'aucun d'entre eux ne travaillait à son éviction. Ce fut sa dernière visite.

La mainmise sur ses revenus fut bientôt renouvelée et étendue même à ses meubles; puis vers la Toussaint de l'année 1410, un professeur de théologie nommé Amand de Bremmont ouvrit contre lui une instance en Curie, et le 27 mars 1411 un jugement rendu à Bologne par le doyen de Paderborn déclara que jamais le doyenné de Bruges ne lui avait légitimement appartenu. Fort de cette sentence, Amand se présenta le 30 juin devant le Chapitre et fut aussitôt installé.

Pareil dénouement ne s'explique pas suffisamment par la désaffection croissante du collège capitulaire pour son doyen. Il faut en chercher la raison profonde dans l'animosité de Jean sans Peur contre Gerson qui se refusait à excuser le meurtre du duc d'Orléans, et dans le désir du pape de Pise, Jean XXIII, d'être agréable au duc de Bourgogne. Le jugement de Bologne n'a pu être motivé par un cumul de bénéfices; mais les collations multiples étaient fréquentes pendant le Grand Schisme, et il fut facile à Jean de Bremmont de faire valoir ses titres, lorsque Benoît XIII eût été déposé par le concile de Pise.

M. Vansteenberghe, empêché au dernier moment, n'a pu venir donner lecture de son docte mémoire, que publiera notre excellent confrère, la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain.

* *

**Catholiques et protestants en Languedoc à la veille des guerres civiles (1560)**, par M. Gabriel Loirette, archiviste de la Gironde.

A la suite des premiers troubles religieux du Bas-Languedoc, pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre 1560, « émotions » qui furent particulièrement graves à Montpellier et à Nîmes, le cardinal de Lorraine, devenu tout puissant après la mort d'Henri II, fit adresser par le jeune François II au comte de Villars, lieutenant du roi en Languedoc, certaines lettres patentes destinées au parlement de Toulouse. François II y donnait commission à l'un des présidents et à deux conseillers du parlement de se transporter dans le pays; de s'enquérir sur place avec le comte de Villars « des émotions y advenues »; d'engager toutes informations relatives à l'attitude des officiers royaux dont le zèle s'était considérablement relâché par négligence ou par complicité; de procéder à des enquêtes rapides sur les séditieux et rebelles qu'ils devaient juger et punir « selon l'exigence du cas ».

Se conformant à l'ordre du roi, le président Daffis, les conseillers Coignard et Caulet et le procureur général Sallaberry, désignés par la cour du parlement de Toulouse, quittèrent cette ville le vendredi soir 22 novembre 1560. Par Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne et Béziers, ils arrivèrent à Montpellier le 30 novembre; le 2 décembre, ils étaient à Nîmes, ville principale de la sénéchaussée, avec siège présidial et sénéchal, viguiers et juges ordinaires, où avaient eu lieu plusieurs assemblées, troubles et émotions; ils visitèrent ensuite Aiguesmortes, Saint-Gilles, Beaucaire, Uzès, Anduze, Alais, Gignac, Montagnac, Aspiran, Florensac, Pézenas, Mauguio, Sommières, Saint-Geniès, Saint-Thibery, Lodève, etc.

Ce journal de marche, où ont été relevés jour par jour, enquêtes, comparutions de témoins et d'accusés, jugements, etc., a été clos le 30 janvier 1561; la mission des commissaires toulousains en Languedoc a donc duré deux mois à peine; mais le registre est du plus haut intérêt pour la connaissance de l'état d'esprit qui régnait à l'époque, dans cette partie du Midi, à la veille des guerres civiles. On y peut voir que le mouvement réformé fut surtout important à Nîmes, Montpellier, Mauguio, Pézenas et Gignac, centres d'agitation où furent levées de nombreuses troupes huguenotes qui devaient participer à l'entreprise de Maligny sur Lyon. C'est ainsi qu'à Montpellier les commissaires du parlement de Toulouse engagèrent près de 300 poursuites; à Nîmes, 156; à Pézenas, 128; à Mauguio, une centaine et à Gignac presque autant. Sur les 156 huguenots de Nîmes, pour lesquels l'enquête nous a indiqué les professions, nous relevons 13 gentilshommes; 35 officiers de justice, lieutenants, juges, greffiers, huissiers; 13 médecins et apothicaires; 18 hommes de métier : cordonniers, tailleurs, cardeurs, etc; 1 prieur; 35 personnes n'ont pas de profession; il y a 43 femmes.

Cette enquête de 1560-1561 nous révèle aussi les ramifications qu'eut dans le Bas-Languedoc l'affaire du complot de Lyon et le rôle que durent jouer à Nîmes, à Montpellier et à Pézenas, Couderc et Portal, anciens conjurés d'Amboise, qui devaient commander une enseigne de huguenots et seconder les efforts de Montbrun et de Mauvans en Dauphiné et en Provence; l'organisation très poussée des troupes protestantes, à Montpellier en particulier, et les excès dont elles se rendirent coupables dans cette importante ville; elle nous fait connaître aussi les noms des nombreux ministres qui étaient venus de Genève et avaient réussi à constituer une soixantaine d'églises dans les localités les plus peuplées des Cévennes, de la vallée du Rhône et du Languedoc; — bref, il semble résulter de l'enquête, qu'en 1560, l'organisation militaire des protestants dans le Midi était devenue très dangereuse et que les guerres civiles, retardées jusqu'en 1562 par les efforts de Catherine de Médicis, devenaient inévitables.

En l'absence de l'auteur, M. l'abbé Carrière souligne l'intérêt de la communication de M. G. Loirette. Elle est de première importance pour connaître l'état religieux de la province du Bas-Languedoc à la veille des guerres civiles. L'enquête menée sur place par le parlement de Toulouse, aux mois de décembre 1560 et janvier 1561, très détaillée et très précise, n'avait pas été utilisée jusqu'ici par les historiens de nos luttes religieuses. Le texte envoyé au Congrès par M. Loirette sera publié intégralement dans un prochain numéro de la *Revue d'histoire de l'Église de France.*

* *

**Les mariages clandestins et le concile de Rouen de 1581,** par M. l'abbé René Le Picard, docteur ès droits canonique et civil, à Rouen (Seine-Inférieure).

En 1563, par le décret *Tametsi,* le concile de Trente avait frappé de nullité pour l'avenir les mariages clandestins, en subordonnant toutefois l'application du décret à sa publication dans la paroisse.

En France, en 1581, le décret n'était pas encore publié, les négociations pour la réception du Concile s'étant heurtées aux méfiances des parlementaires et aux appréhensions des politiques.

L'ordonnance dite de Blois, en 1579, s'était appropriée, en les retouchant arbitrairement, un certain nombre de réformes édictées à Trente; mais elle n'avait eu ni l'approbation du clergé français ni celle du pape; en son assemblée de Melun le clergé avait persisté à réclamer la réception du Concile; quant au pape, il n'avait pas manqué de protester et au printemps de 1581, le nouveau nonce, Castelli, apportait un réquisitoire dressé par une commission cardinalice.

Sur le point précis des mariages clandestins l'ordonnance était loin de concorder avec le décret *Tametsi*.

Or les évêques réunis à Rouen, sous la présidence du cardinal de Bourbon, semblent ne faire aucunement cas de l'ordonnance de Blois, et ils donnent au décret leur pleine adhésion en exprimant le regret qu'il ne soit pas publié, ce qui leur permettrait de déclarer nuls les mariages clandestins. Il ne leur paraît pas suffisant de rappeler les anciennes peines portées contre de telles unions : ils veulent qu'on fasse connaître le décret, ils frappent même de suspense les prêtres qui ne s'y conformeront pas, mais ils s'abstiennent d'en prescrire la publication.

Deux ans plus tard les trois conciles de Reims, de Bordeaux et de Tours, sans attendre qu'il plaise à l'autorité royale de recevoir officiellement le Concile, ordonnent que le décret *Tametsi* sera publié dans les églises.

Le caractère personnel du cardinal de Bourbon et sa situation à la cour suffisent-ils à expliquer une différence d'attitudes aussi marquée ? Il semble qu'on doive tenir compte aussi et surtout des circonstances. On comprend mieux les canons rouennais de 1581 et les décisions des trois conciles postérieurs si on a présente à l'esprit la série des faits racontés par Victor Martin dans son livre *le Gallicanisme et la Réforme catholique :* c'est éclairer les textes que de les replacer dans leur cadre historique.

M. l'abbé Carrière fait remarquer que les pages auxquelles se réfèrent le mémoire n'apportent pas une réponse satisfaisante au problème que soulève M. l'abbé Le Picard. L'attitude dilatoire du cardinal de Bourbon ne trouverait-elle pas une explication si l'on envisageait la question du point de vue local ? La Normandie, à l'époque du concile de Rouen, était considérée comme une petite Genève, à cause du grand nombre de huguenots qui y pullulaient. Or le concile de 1581, en ordonnant la publication du décret *Tametsi* (qui exigeait la présence du curé pour la validité du mariage), non seulement se fût mis en opposition avec la volonté royale; cette décision pouvait encore sembler une bravade, et elle n'eût pas manqué de provoquer une réaction dans les milieux protestants de la province où, plus qu'ailleurs, les unions clandestines se pratiquaient entre gens de l'une et l'autre religion. Le cardinal de Bourbon était un opportuniste, ne l'oublions pas, et sa conduite, dans l'affaire qui nous occupe, n'est pas pour faire mentir sa réputation.

* *

**Un cycle de légendes hagiographiques : les martyrs de Chrocus,** par M. le chanoine Gustave BARDY, docteur ès lettres, 9, boulevard Voltaire, Dijon (Côte-d'Or).

On peut, en étudiant les légendes hagiographiques, grouper toutes celles qui se recommandent d'une origine commune : telles les légendes des martyrs de Dijon, de Saulieu, de Langres, de Besançon, de Valence. On peut également grouper celles qui mettent en scène les mêmes personnages, et spécialement le même persécuteur. Ainsi M. Camille Jullian a-t-il étudié le cycle de Rictiovar. Nous voudrions tenter un travail analogue pour le cycle de Chrocus.

On ne saurait douter de l'existence de Chrocus, malgré les difficultés qui se présentent lorsqu'il s'agit d'en fixer la date exacte. Grégoire de Tours (*Historia Francorum,* I, 30) en fait un roi des Alamans et le fait envahir la Gaule sous le règne de Valérien et Gallien, ou un peu plus tard. Selon lui, Chrocus, à la tête de ses troupes, serait arrivé jusqu'en Auvergne, et même jusqu'à Mende, semant partout la ruine sur son passage. Par la suite, il aurait été pris devant Arles et y aurait été tué. Bien des historiens récents acceptent l'ensemble de ce récit.

D'autres identifient le Chrocus dont parle Grégoire de Tours avec un chef alaman du même nom qui, après avoir suivi Constance Chlore en Bretagne et joué un certain rôle dans l'élévation de Constantin à l'empire (Aurelius Vichr, *Constantinus*), se serait révolté contre Rome et aurait pillé la Gaule au début du IVe siècle.

Enfin, Frédégaire (*Patrologie latine,* LXXI, 703) place Chrocus beaucoup plus tard, aux environs de 406. Il en fait un chef des Vandales, des Alains et des Suèves; après avoir passé le Rhin à Mayence, il serait arrivé à Metz; puis il aurait pillé toute la Gaule et aurait fini par être pris et tué devant Arles.

Nous connaissons par ailleurs des invasions de la Gaule tant vers 253 que vers 307 et vers 406, — sans parler de beaucoup d'autres. Les textes hagiographiques qui nous font connaître des martyrs mis à mort par Chrocus nous permettent-ils de fixer la date, voire l'itinéraire des envahisseurs ? ou Chrocus n'y apparaît-il que comme un personnage légendaire ?

Saint Grégoire de Tours (*Historia Francorum,* I, 31) semble bien rendre Chrocus responsable du martyre de plusieurs saints de Clermont : Liminius, Antolianus, Cassius et Victorinus, puisque c'est à propos de l'invasion alemane qu'il rappelle leur mort. Au même Chrocus (*ibid.,* I, 32) il rapporte également la mort de Privat de Mende. A plusieurs reprises il parle encore de ces saints : il raconte par exemple la construction de la basilique de Saint-Antolien (*De gloria martyrum,* I, 65), du tombeau de saint Cassius (*Historia Francorum,* IV, 12) et de celui de saint Liminius (*De gloria confessorum,* 36).

Au début du VIIe siècle, Warnachaire est l'auteur d'une Passion de saint Didier, évêque de Langres. Avec lui aurait peut-être été

martyrisé son archidiacre Valère. Les événements sont rapportés à l'invasion vandale de 407.

Lors de la même invasion, Antidius, évêque de Besançon, aurait été également mis à mort par les bandes de Chrocus. La chronologie de la Passion est ici en désaccord avec celle de la liste épiscopale qui fait de saint Antide le successeur de Celidonius dont nous connaissons bien les démêlés avec saint Hilaire d'Arles. Pour résoudre la difficulté, quelques-uns distinguent deux personnages du nom d'Antide, et placent l'un au IIIe siècle, l'autre au milieu du Ve, d'autres font mourir saint Antide vers 465. Mieux vaut, semble-t-il, renoncer à la chronologie de la liste qui est ici sans autorité, pour garder la date de 407.

Les saints Florentin et Hilaire de Pseudunum en Duesmois (Brémur) sont aussi attribués à Chrocus, roi des Vandales : leur passion est sans autorité; mais il faut relever le nom du persécuteur.

On peut enfin noter, avec Tillemont, que plusieurs historiens datent de la même persécution vandale la mort de saint Hélier, de saint Balsène à Arcis-sur-Aube, de saint Ausone à Angoulême, d'autres encore sur lesquelles il n'y a pas intérêt à insister ici.

Il n'est pas certain, loin de là, que tous les martyrs attribués par les documents à Chrocus ne soient pas contemporains; et, en ce cas, le commencement du Ve siècle serait la date qui conviendrait le mieux, semble-t-il, pour placer leur mort. On suivrait même les étapes sanglantes de la marche des envahisseurs : Langres, Besançon, Clermont, Mende. Les récits eux-mêmes étaient légendaires, le nom de Chrocus aurait survécu comme le lien par lequel seraient rattachés les souvenirs des martyrs.

Ce ne fut pas sans un regret, très vivement ressenti de toute l'assistance, que M. le chanoine Bardy, à la suite de rapports démesurément longs, se crut obligé d'écourter la lecture de son substantiel et si intéressant mémoire. Un dédommagement lui est dû, et nous nous efforcerons d'en abréger les délais en publiant son manuscrit un des premiers.

* *

**Les dissensions des Églises des Gaules à la fin du IVe siècle et la date du concile de Turin,** par J.-R. Palanque, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier.

La plupart des historiens ont refusé d'adopter les conclusions du regretté Babut qui, dans sa thèse (1904) et divers travaux ultérieurs, a voulu situer en 417 le concile de Turin, ordinairement daté de 401. Mais l'on s'est contenté de réfuter Babut et de conserver la date traditionnelle, simplement approximative. Je voudrais démontrer que le concile a été tenu *en 398.*

*Discussion chronologique.* — Nous avons deux *termini post quos :* la mort de saint Ambroise (4 avril 397) et celle de saint

Martin (janvier 397); — et deux *termini ante quis :* la mort du pape Sirice (26 nov. 399) et celle de Félix de Trèves (26 mars 399). Car il faut interpréter le canon VI de Turin comme écrit du vivant de ces deux personnages, contrairement aux affirmations — du reste flottantes — de Babut concernant Félix; et rien n'oblige à récuser l'affirmation de l'hagiographe médiéval qui assigne à Félix de Trèves douze ans d'épiscopat (de 386 à 398).

*Les affaires traitées au Concile.* — 1° *Les métropoles ecclésiastiques entre Alpes et Rhône* (canons I et II). — Le désaccord entre l'évêque de Marseille et ses suffragants a son origine dans le caractère de Procule et dans la constitution de la province civile de Seconde Narbonnaise : l'un et l'autre sont antérieurs à 381. Il est invraisemblable que la querelle n'ait été réglée qu'au bout de 40 ans : 398 est préférable à 417.

Le conflit entre Arles et Vienne ne s'explique qu'après le transfert à Arles de la préfecture du prétoire des Gaules : ce transfert date de 395 environ. La rédaction du canon II et le compromis adopté ne se comprennent qu'au lendemain immédiat de cette croissance d'Arles, et nullement vingt ans plus tard.

2° *Le schisme félicien* (canon VI). — Il y a bien eu en Gaule après 386 un parti schismatique d'évêques féliciens, quoi qu'en dise Babut : les arguments qu'il présente en faveur de son système prouvent seulement que le schisme était terminé en 400, ce qui est un motif de plus pour fixer en 398 le concile de Turin qui réconcilia avec Rome et Milan la majorité félicienne de l'épiscopat gaulois. Félix de Trèves lui-même se retira alors, et Sulpice Sévère dut être le seul à prolonger dans les années suivantes la minorité rigoriste antifélicienne.

3° *Les affaires de l'évêque Trifère* (can. III-IV-V). — Trois litiges secondaires sans aucun indice chronologique. Mais les noms de Trifère, Octave, Ursion, Rémi se retrouvent parmi les signataires de la synodale de Nîmes (396), ce qui est normal si le concile de Turin est en 398 mais non en 417.

4° *L'affaire Brice* (Ep. 3 et 4 de Zosime). — Les accusations du prêtre Lazare contre Brice de Tours sont antérieures de beaucoup (*multos annos*) à 408 : Babut les situe devant un premier concile de Turin, vers 405, après la publication des Dialogues de Sulpice. Il est préférable de les reporter en 398, au moment de notre concile, le seul qui ait été réuni à Turin à cette époque.

*Le caractère du Concile.* — Un concile milanais, comme celui-ci, serait invraisemblable en 417, vingt ans après la mort de saint Ambroise qui seul a fait rayonner le siège de Milan hors de l'Italie; il se comprend encore sous Simplicien, héritier et ami d'Ambroise, qui semble bien avoir précisément institué un évêché à Turin : la tenue du concile a dû coïncider avec l'installation du premier évêque.

*Conclusion.* — On peut résumer ainsi l'enchaînement des événements : vers 386 commence le schisme félicien; saint Ambroise est impuissant à l'arrêter au concile de Milan de 390 : les antiféliciens

de Gaule et d'Italie s'abstiennent alors des conciles gaulois. Vers 395 s'y ajoutent le conflit de l'évêque d'Arles avec l'évêque de Vienne et l'opposition des prélats de Seconde Narbonnaise contre Procule de Marseille. La querelle des métropoles a des liaisons certaines avec le schisme félicien. Le concile de Nîmes (396) ne réussit pas à les terminer; d'autres conciles ensuite, non plus. Intransigeances réciproques. Nouvel appel à saint Ambroise qui prêche l'apaisement en Gaule comme en Espagne. Simplicien enfin convoque le concile de Turin pour régler le schisme félicien. On y discute aussi les autres contestations entre évêques et les condamnations portées par des évêques contre des clercs ou des laïques. Tout est réglé par des compromis : maintien des positions orthodoxes et conservatrices, mais satisfaction partielle aux revendications des novateurs (féliciens, Arles, Seconde Narbonnaise), gestes de conciliation de part et d'autre (démission de Félix de Trèves, amnistie aux adversaires de Procule et de Trifère). Simplicien a réussi ainsi une liquidation complète des dissensions des Églises de Gaule.

M. Le Bras loue la parfaite rigueur de la démonstration de M. Palanque. Mais il se demande si l'authenticité des canons du Turin est bien garantie. Beaucoup de textes conciliaires du haut Moyen Age sont en effet apocryphes. Si celui-ci l'était aussi, l'existence même du concile devrait être mise en doute, et ainsi tomberaient toutes les difficultés que soulève cette fixation de date.

Cette solution « hypercritique », répond M. Palanque, n'a été jusqu'ici soutenue, ni même suggérée par personne. Babut lui-même ne l'a pas envisagée. Elle ne peut se fonder sur aucun argument positif. Du reste l'existence d'un concile de Turin est attestée au moins par l'affirmation du pape Zosime dans ses lettres. Quant au texte des canons que nous possédons, Zosime n'y fait pas allusion, parce que ces décisions ne pouvaient appuyer sa thèse. Mais ce texte ne contient aucune invraisemblance interne, il ne contredit en rien ce que nous savons par ailleurs des affaires ecclésiastiques de la Gaule, et je crois avoir montré précisément qu'à la date de 398, le concile s'insère parfaitement dans la trame des événements. En outre il faut remarquer que si nous n'avons des conciles gaulois du v^e^ siècle que des canons disciplinaires vagues, qui semblent se répéter et ont pu, dans certains cas, être copiés l'un sur l'autre, la synodale de Turin par contre fait allusion à des faits précis et cite des noms propres (rivalité d'Arles et de Vienne, Procule, Trifère...) qui n'ont pu être imaginés après coup pour les besoins d'une cause. Je ne crois donc pas qu'on puisse sérieusement contester l'authenticité de ces textes ni l'existence du concile.

---

## SÉANCES DE L'APRÈS-MIDI

Les séances d'études de l'après-midi se sont déroulées dans la salle des actes. On avait limité leur programme à une seule question : *la Vie religieuse dans les campagnes au dernier siècle de l'Ancien Régime, de 1700 à 1789.* Un canevas, rédigé à l'intention des futurs congressistes, indiquait les différentes faces du problème, laissant à leur choix d'examiner les points qui se prêteraient le mieux à une étude exhaustive ou qui répondraient davantage à leur documentation personnelle.

Nous rappelons ce programme.

### I. — L'ORGANISATION PAROISSIALE.

*a*) Le clergé : curé, vicaires, chapelains... État intellectuel (leur formation), moral (leur vie), et social (leurs relations avec les paroissiens).

*b*) Les fidèles. 1° dans l'église : confréries, fabriques, associations diverses. 2° hors de l'église : l'assemblée générale, l'école (régime), les œuvres de bienfaisance en général (assistance, sages-femmes...)

### II. — LE CULTE.

*a*) L'église et son mobilier : confessionnaux, tableaux, statues... (on se bornera à étudier le mobilier construit au XVIIIe siècle). Le cimetière.

*b*) La célébration des offices, le sens de la vie liturgique chez les fidèles. L'assistance aux offices. Le saint paroissial : liturgie, pèlerinages.

*c*) L'instruction chrétienne : prédication, catéchisme.

### III. — COUTUMES, TRADITIONS ET MŒURS.

*a*) La pratique chrétienne : ferveur ou automatisme; les déviations du sens religieux : superstitions, magie.

*b*) Les coutumes relatives aux baptêmes, aux mariages, aux enterrements; coutumes diverses d'ordre religieux.

*c*) Les objets de piété au foyer.

*d*) Les croix et statues des chemins...

*e*) Les sentiments à l'égard de la religion et du clergé : les railleries gauloises, l'opposition sérieuse.

*f*) La moralité publique et la surveillance ecclésiastique : jeux et danses, cabarets...

## III

## Mardi 22 Mai 1934

La séance du mardi après-midi s'est ouverte sous la présidence de M. Marcel Marion, membre de l'Institut, qui avait à ses côtés Mgr Baudrillart, MM. l'abbé Arquillière, l'abbé Carrière, Léonce Celier et Jean Guiraud.

Nombre des congressistes : 87.

Le Président donne la parole à M. Henri Tribout.

**Aperçu bibliographique concernant la vie religieuse des campagnes au XVIII^e siècle, d'après les travaux publiés par les sociétés savantes et les revues d'histoire régionale, de l'origine à 1930,** par M. Henri TRIBOUT, membre de la Société d'histoire ecclésiastique de la France.

Le sujet mis à l'ordre du jour du Congrès par la Société d'histoire ecclésiastique de la France nous a incité à rechercher quels sont, sur les diverses questions qui intéressent l'histoire religieuse des campagnes au dernier siècle de l'Ancien Régime, les travaux publiés depuis l'origine par les sociétés savantes et les publications d'histoire locale. Nous avons dépouillé dans ce but les principales bibliographies contemporaines : la *Bibliographie des travaux historiques* de Lasteyrie, les chroniques d'histoire régionale de la *Revue d'histoire de l'Église de France* qui ont pris la suite de Lasteyrie depuis 1910, la *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'Histoire de France* de Saulnier et Martin, enfin le *Répertoire bibliographique de l'Histoire de France* de Caron et Stein. Malgré les lacunes inévitables de ces divers instruments de travail, les articles que nous avons relevés sur fiches, au nombre d'à peu près 700, suggèrent des vues de détail qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître et que nous développerons conformément au schéma que voici :

I. *Organisation paroissiale.* — Cette première série comprend 380 articles, dont 270 intéressent le clergé rural et 110 les fidèles. A l'égard du clergé, 60 fiches affectent un caractère général et fournissent des renseignements parfois pittoresques. Les études sur l'état intellectuel des clercs campagnards, plus nombreuses qu'on ne le soupçonnait, forment un total de 94; celles qui visent l'état moral sont à peine 30, celles sur l'état matériel 22 seulement. Par contre, nous n'avons pas recueilli moins de 64 articles qui montrent les rapports du curé avec l'évêque, les paroissiens, les réguliers, les seigneurs et le roi. — Pour les fidèles, 64 fiches ont trait aux confréries, fabriques, assemblées de paroisses, 35 à l'école et 12 à l'assistance publique.

II. *Le culte.* — Moins nombreux, moins importants aussi sont les travaux qui s'occupent du culte. 53 étudient les édifices reli-

gieux; les autres sont consacrés au mobilier (9), au cimetière (3), aux offices (10) et au catéchisme (1).

III. *Coutumes, traditions et mœurs.* — On a rassemblé sur le sujet 64 fiches, dont 52 ont pour objet les registres paroissiaux et 12 les us et coutumes.

Enfin, nous avons groupé à part 180 fiches qui abondent plutôt en généralités sur l'état matériel (statistiques, état financier) et l'enseignement primaire, sujet abondamment traité, mais qui n'est pas épuisé puisque certaines provinces n'ont encore rien donné.

Le dépouillement consciencieux fait par M. Tribout des bulletins des Sociétés locales ne révèle qu'un très petit nombre de testaments et d'inventaires après décès concernant les curés de campagne au XVIIIe siècle. Des recherches, intelligemment dirigées de ce côté, modifieraient sans doute certains points de vue devenus classiques. C'est l'opinion de M. Charles Leroy, de l'Académie de Rouen. Les catalogues de bibliothèques curiales qu'il a parcourus lui ont laissé cette impression que les curés d'avant 89 avaient une culture moins rudimentaire qu'on ne l'imagine.

M. l'abbé Carrière signale l'intérêt que présentent pour l'étude du clergé rural les papiers des anciennes prévôtés seigneuriales. Ceux qu'il a consultés aux Archives de Seine-et-Marne l'ont persuadé qu'il y aurait là un sujet de thèse fort révélateur d'un état de chose encore insoupçonné au point de vue moral, économique.

Pour point de départ, nous avons l'œuvre pastorale de Bossuet qui s'est appliqué avec tant d'admirable sollicitude à l'évangélisation des campagnes, comme en témoignent ses *Visites,* sa *Correspondance* et son *Catéchisme du diocèse de Meaux.* Si ses successeurs n'eurent point son génie ni même toujours son zèle apostolique, on voit cependant se multiplier au XVIIIe siècle dans les villages de la Brie les écoles et les institutions charitables. Il y avait alors des curés assez fortunés, comme celui de Mauregard dont l'abbé Lebeuf visita les collections de monnaies et de faïences en 1745; mais ces riches ecclésiastiques de campagne n'étaient certainement pas en grand nombre. Quant aux autres, humbles desservants de villages, que d'inédits révélateurs ne recueillerait-on pas à leur endroit en feuilletant les anciennes archives judiciaires et singulièrement les papiers des prévôtés seigneuriales de la région. Ceux-ci n'ont encore reçu qu'une cote provisoire dans la plupart de nos dépôts d'archives. Exemple en Seine-et-Marne, où les liasses des anciennes justices abondent en inventaires après décès. Les comptes et autres pièces de la série G, les archives notariales, les inventaires et procédures concernant les prêtres réfractaires, émigrés ou condamnés, se-

raient également à consulter. Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que l'enquête, si l'on veut présenter un large aperçu de la vie religieuse campagnarde au XVIII^e siècle, nécessiterait une étude en profondeur : il faudrait pousser assez loin les recherches et s'armer de patience pour dépouiller le plus grand nombre possible de documents. Le sujet est assez vaste pour faire l'objet d'une thèse, et celui qui en ferait élection serait assuré de trouver auprès de l'archiviste départemental, M. Jean Hubert, l'accueil le plus éclairé, le plus obligeant.

* *

**L'Histoire paroissiale de Notre-Dame du Pé, au XVIII^e siècle,** par M. le chanoine Louis CALENDINI, aumônier des religieuses Marianites de Sainte-Croix, à Précigné (Sarthe).

**La vie religieuse d'une petite paroisse urbaine au XVIII^e siècle: Saint-Jean de Libourne,** par Dom Réginald BIRON, curé de Dieulivol (Gironde).

**La vie religieuse dans un canton d'Auvergne au XVIII^e siècle,** par M. l'abbé H. BURIN, curé de Chaussenac (Cantal).

Ces trois mémoires, en l'absence de leurs auteurs, font l'objet d'un exposé de M. Gabriel Le Bras, rapporteur général.

La paroisse rurale de Notre-Dame du Pé (ou du Puy), au diocèse du Mans, était jadis à la nomination de l'évêque d'Angers. Six curés s'y succèdent au XVIII^e siècle, la plupart issus des familles bourgeoises du pays. Les revenus du bénéfice sont modestes, si l'on considère au côté du curé la présence d'un vicaire auquel il doit le vivre et le couvert, alors que la population ne dépasse guère 300 âmes. Rien de saillant à signaler. Il a fallu à M. Calendini tout l'amour du sol provincial pour conduire à terme le dépouillement des archives de cette église, d'un rendement si monotone. Le calme apaisant des paroisses rurales d'autrefois y enveloppe tout de silence. Il suffit qu'un curé donne un retable à son église, organise un pèlerinage, que tel autre ajoute quelques arpents au domaine de la cure pour que leurs noms échappent à l'oubli... Mais voici l'heure de l'épreuve : le petit desservant rougirait de renier sa foi et la Terreur fera de messire René Moreau un martyr.

Le deuxième mémoire intéresse une paroisse urbaine, Saint-Jean de Libourne. Beaucoup des traits de cette monographie savante et clairement ordonnée ont, comme la précédente, un intérêt purement local : statistiques de la population et des revenus ecclésiastiques; description des églises, chapelles et cimetières; détails sur les cérémonies, les prédications, les visites archiépiscopales, l'activité des confréries.

Un lecteur attentif reconnaîtra, en outre, dans le petit enclos libournais de grands aspects de l'histoire de l'Église de France. De ses mouvements intérieurs d'abord. La multiplication des mai-

sons religieuses, au XVII^e siècle, est l'indice de la renaissance religieuse. Encore au XVIII^e siècle, les Jésuites s'introduisent dans la ville (et c'est un des épisodes les plus intéressants du chapitre de Dom Biron), les Ursulines agrandissent leur communauté, les Filles de la Foi prospèrent. Mais l'expulsion de la Compagnie, les difficultés financières des Ursulines, le dépeuplement des maisons franciscaines préludent à la Révolution, qui supprima tous ces foyers de christianisme.

Les rapports de l'Église et de la société civile se traduisent aussi clairement dans l'alternance des hommages officiels à Dieu et des querelles publiques avec ses ministres. La religion chrétienne est pratiquée, protégée par les jurats. Cependant les rapports entre les vicaires perpétuels et la municipalité furent troublés par des chicanes souvent mesquines et qui semblent révéler de sourds malentendus.

Le dernier mémoire, celui de M. l'abbé Burin, curé de Chaussenac, étudie la Vie religieuse dans l'arrondissement de Mauriac.

La religion, malgré des signes de décadence et beaucoup de superstition, était prospère : les testaments, les vocations ecclésiastiques en sont témoins et mieux encore, les pratiques de la vie quotidienne, les cérémonies à l'occasion de la naissance et de la mort, le culte de la croix. Une enquête minutieuse, faite par le P. Serre, vers 1850, auprès des vieilles gens, et dont les procès-verbaux sont entre les mains de M. l'abbé Burin, montre la vivacité de la foi dans la région de Mauriac à la fin du XVIII^e siècle.

Elle était entretenue par des curés instruits, la plupart munis, après leurs études au collège des Jésuites de Mauriac, de titres universitaires qui, même dans de petites paroisses comme Brageac, étaient rigoureusement exigés. A côté de ces curés (ou des vicaires perpétuels) et de leurs auxiliaires, vivaient des communalistes ou prêtres filleuls, groupés sous une règle dans les paroisses populeuses, comme Pleaux, Saint-Christophe, et qui remplissaient les fonctions de catéchistes, d'instituteurs. Certains d'entre eux étaient ignares : mais M. l'abbé Burin pense qu'ils formaient l'exception. Leur accord avec le clergé paroissial ne fut pas toujours parfait, comme le prouve un dur conflit, à Pleaux. La vie morale de tous ces clercs semble avoir été honorable : on ne relève contre eux que trois plaintes suivies de sanctions au cours du XVIII^e siècle. Quant à leur activité sociale, elle se manifeste dans la bienfaisance, dans les écoles. Elle rencontre, par exemple, à Saint-Martin-Cantalès, l'obstacle de nouveaux nobles pleins de vanité et aussi les limitations d'un budget mal équilibré.

Et le rapporteur, au nom du Comité, adresse ses félicitations aux auteurs de ces différents mémoires, si représentatifs de toute cette catégorie de prêtres érudits que notre Société voudrait encourager, honorer : les curés de campagne historiens.

* *

**Jean-Baptiste de Belloy, chanoine et grand archidiacre de Beauvais,** par M. Jean VINOT PRÉFONTAINE, président de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais (Oise).

Nombre de faits et de détails inédits, relevés dans les registres capitulaires et les archives locales, renseignent sur le séjour à Beauvais du cardinal de Belloy de 1736, où il fut pourvu d'une prébende de la cathédrale, jusqu'en 1752, où il fut sacré évêque de Glandèves.

Pendant ces quinze années, M. de Belloy, qui jouissait de la faveur de son évêque (le futur cardinal de Gesvres), accéda rapidement aux premiers honneurs du chapitre. Estimé de toute la ville, son élévation à l'épiscopat fut bien accueillie par ses confrères et le corps municipal au complet fut le féliciter en sa maison canoniale.

Cette maison de *la Belle Image,* où il vécut quinze ans, existe encore : c'est l'évêché actuel.

M. Marion. — Pourriez-vous nous dire comment Mgr de Belloy accueillit à Marseille les débuts de la Révolution et le sort qui lui fut réservé ?

M. Vinot-Préfontaine. — Mgr du Belloy s'était réfugié chez sa mère, à Chambly, où la Révolution jamais ne l'inquiéta.

M. Guiraud. — Mgr du Belloy avait fait preuve, à Marseille comme ailleurs, d'un large esprit de conciliation, ce qui ne fut pas étranger au choix que fit de lui Bonaparte pour l'archevêché de Paris.

* *

**Le règlement des confréries des pénitents du Saint-Sacrement en Dauphiné et Vivarais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle,** par M. Jacques LOVIE, maître d'internat au lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

La plupart des confréries du Saint-Sacrement du Dauphiné et du Vivarais abandonnèrent vers le milieu du XVIII^e siècle leurs statuts, datant du siècle précédent, pour un règlement plus précis, plus complet, celui de la confrérie de la paroisse Saint-Laurent de Grenoble.

Les Pénitents devaient assister à des offices spéciaux organisés dans leur chapelle, tous les dimanches matin et soir et à certaines fêtes. Le nombre annuel des réunions était de deux cents environ.

La communion était de rigueur chaque troisième dimanche du mois. La plus grande fête pour eux était naturellement celle du Saint-Sacrement, à l'occasion de laquelle ils exposaient l'hostie huit jours de suite et se relayaient pour l'adoration. — Les Pénitents honoraient aussi activement la Vierge et les saints.

Les Pénitents devaient se considérer comme les chefs spirituels de leur famille, y compris les domestiques. Ils devaient assister

leurs confrères, durant leur vie en les surveillant et en les dénonçant en cas de faute aux officiers chargés de la discipline, à leur mort en participant à leurs obsèques.

Ces confréries bénéficiaient d'une organisation solide qui leur assurait une quasi-indépendance. A la tête se trouvaient un certain nombre d'officiers : *a*) le recteur et le vice-recteur, assistés d'un conseil composé des anciens recteurs et vice-recteurs; — *b*) le secrétaire; — *c*) les officiers chargés des cérémonies religieuses : le chapelain (fonctionnaire de la communauté plutôt qu'officier), le maître des cérémonies, les maîtres des novices, les sacristains et les choristes; — *d*) l'infirmier général, chargé de la surveillance générale et qui venait immédiatement après le vice-recteur.

Le recteur et le vice-recteur étaient élus pour un an, le jour de la Fête-Dieu, au scrutin secret, sans que personne puisse faire acte de candidature ni refuser. Ensuite, ces deux officiers, assistés des anciens recteurs et vice-recteurs, de l'infirmier général sortant et de deux anciens conseillers, nommaient les autres officiers.

Les confréries avaient leur budget, alimenté par les cotisations, les amendes, collectes et dons et qui permettait de subvenir aux frais du culte (chapelain, luminaire, etc.).

L'admission était précédée de plusieurs enquêtes et délibérations; elle avait lieu par la prise d'habit (tunique en toile blanche, ceinture, capuchon-cagoule, chapelet blanc) qui avait lieu après la messe et la communion du postulant. Les magistrats étaient seuls dispensés d'une partie de l'enquête.

Ce règlement fut repris après la Révolution et appliqué jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il avait contribué à faire des confréries de pénitents des corps d'élite, indépendants, étrangers dans la paroisse, tous inconvénients largement compensés par ailleurs.

M. Marion demande à M. Lovie s'il ne pense pas que le jansénisme et le protestantisme, qui dominaient certains groupes dauphinois, aient contribué au développement des confréries de pénitents du Saint-Sacrement. A quoi M. Lovie répond par l'affirmative.

M. Fosseyeux précise que si le développement de cette confrérie nous semble si remarquable, c'est parce que le registre de ses délibérations nous a été — chose rare ! — conservé.

M. Van Gennep demande si l'on ne trouve pas, dans la confrérie, le rite du lavement des pieds qui existe dans la Petite église de Grenoble et qui fut en vigueur en Savoie dès le XIIe siècle.

M. Jean Guiraud parle de l'ancienneté des confréries signalées par l'auteur. Il mentionne l'une d'elles qui existe rue des Tanneurs, à Avignon et qui se réclame d'une fondation remontant au XIIIe siècle. Après la prise d'Avignon par les hérétiques, on décida de construire une chapelle expiatoire et de

fonder une confrérie de Pénitents. Foulques, évêque de Toulouse, en 1205, fonda une confrérie blanche contre les Albigeois. Elle fut organisée militairement et envoya des forces à Simon de Montfort. Elle avait pour mission de réagir par la prière et par l'action contre les hérétiques. Le Midi est le pays des pénitents. Il y a eu dans cette région une véritable confédération de leurs groupements divers. Les tiers-ordre de la pénitence fondés chez les Dominicains et les Franciscains ont été une conséquence de la croisade contre les Albigeois.

On signale de divers côtés l'intérêt qu'il y aurait à approfondir l'étude des rapports entre les Pénitents du Saint-Sacrement en Dauphiné et la Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble.

* *

**L'enquête de 1761 sur les confréries,** par M. Marcel Fosseyeux, docteur ès lettres, à Paris.

Par arrêt du 9 mai 1761, le Parlement de Paris prescrivit une enquête sur les confréries « non autorisées et secrètes », en ordonnant dans le délai de six mois la remise au procureur général de la copie des lettres patentes, règlements, statuts et manuels de toutes celles qui existaient.

M. de La Gentière, chargé de dépouiller les réponses dans le ressort de la Cour, reçut plus de 12 000 lettres; le résumé se trouve dans le registre 1590 de la collection Joly de Fleury à la Bibliothèque nationale. A Paris : 9 curés ne répondirent pas; 5 accusèrent simplement réception; 8 annoncèrent l'intention de s'y conformer; 9 prétendirent n'avoir aucune confrérie; 26 indiquèrent les confréries existantes avec la date de leur fondation. Même classement pour les communautés.

D'après les indications relevées, l'arrêt du Parlement visait surtout : 1° les congrégations de la Sainte-Vierge établies dans les collèges des Jésuites à Paris, et en particulier celui de Tours, pour les artisans « et ouvriers des rues, faciles à séduire »; — 2° la dévotion au Sacré-Cœur, et le livre intitulé *le Parfait adorateur du Sacré-Cœur de Jésus*, imprimé à Paris en 1755; — 3° la congrégation de la Croix établie à Saint-Aignan de Chartres, et le livre paru en 1753 sous le titre de *Dévotion à la croix du Sauveur;* — 4° les confréries de l'Esclavage de la Mère de Dieu connues par un petit livre imprimé à Alençon.

Ces indications permettent de voir dans cette enquête et cette surveillance une épisode de la lutte contre les Jésuites, instigateurs de ces confréries, auxquels la bourgeoisie voulait enlever l'influence qu'ils tâchaient d'acquérir dans les milieux populaires et sur l'esprit public.

M. l'abbé Sevrin rectifie sur un point l'exposé de M. Fosse-

yeux en déclarant que la confrérie de Saint-Aignan n'était pas d'inspiration jésuite.

* *

**Le recrutement du clergé paroissial au XVIII^e siècle dans les diocèses de Die, de Bourges et d'Albi,** par MM. Jacques de FONT-RÉAULX, archiviste de la Drôme, et Jacques LOVIE, maître d'internat au lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

Trois états du diocèse de Die, établis, l'un d'après un questionnaire, les deux autres d'après le tableau dressé en 1706, en 1760 et en 1790, montrent que la proportion des prêtres indigènes est en accroissement continu, le diocèse restant néanmoins très déficitaire. Le pourcentage des prêtres indigènes passe de 20 à 40 et 45 %. Les vides sont comblés par des prêtres de diverses provenances, mais tous d'origine méridionale, par un afflux, qui reste constant, de prêtres alpins et notamment bas-alpins, et dans la mesure où c'est nécessaire, de prêtres du Massif central, de la vallée du Rhône et du Comtat. Mgr de Cosnac, qui signalait l'énorme déficit en 1735, l'attribuait au fait du grand nombre de nouveaux convertis dans son diocèse. On peut indiquer comme causes de l'amélioration, la création, après la disparition de l'union en la personne de l'évêque du siège de Die avec celui de Valence, d'un séminaire, modeste par le nombre des élèves, et surtout la diminution de l'influence protestante, conséquence certaine de la révocation de l'édit de Nantes. Au cours du XIX^e siècle, la situation devait encore s'améliorer.

D'après un état de 1772, le pourcentage des prêtres indigènes, employés comme curés dans le diocèse de Bourges, serait de 74 % ; mais les chiffres ne sont pas absolument complets et les paroisses non pourvues sont assez nombreuses. Le recrutement est donc seulement passable. Toutes les paroisses importantes sont aux mains de Berrichons. Des prêtres originaires de Poitiers, Limoges et Clermont occupent les cures frontières ou voisines; un autre appoint vient du diocèse de Saint-Flour, dont les prêtres desservent un peu partout des petites paroisses. Un cas spécial est celui du Bourbonnais, partagé entre trois diocèses (Bourges, Autun et Clermont) et dont les cures sont desservies, semble-t-il, sans que le diocèse d'origine ait beaucoup d'importance, par des prêtres seulement originaires de la province.

Enfin, le diocèse d'Albi, dont le recrutement est très bon, donne, en 1775, un petit pourcentage (12,5 %) de prêtres venus d'ailleurs et très spécialement de Rodez et de Vabres, où les vocations sont encore plus abondantes.

En conclusion, les auteurs de la communication cherchent à découvrir les indices qui, à défaut de chiffres précis, permettent de deviner si le recrutement du clergé paroissial au XVIII^e siècle a été aisé ou difficile, et surtout de déterminer les zones de recrutement nombreux (Basses-Alpes, Plateau Central) et de recrutement

déficitaire. Des recherches de cette nature seraient d'un grand intérêt pour l'histoire religieuse, sociale, voire intellectuelle, du clergé français, surtout si on les prolongeait jusqu'à nos jours.

M. Marion pose à l'auteur une question sur le recrutement sacerdotal du diocèse de Bourges, qui était fort étendu. Il se demande si la pénurie de vocations, dont souffrait le diocèse, n'était pas dûe à l'absence de sièges épiscopaux dans cette vaste région.

M. Font-Réaulx ne croit pas que la présence de l'évêque ait joué un rôle appréciable. Il pense, mais à priori, que le recrutement était encore plus faible dans les diocèses de Nevers et d'Orléans. Par contre, certaines régions, comme le Plateau Central, produisait des vocations en surnombre, qui s'orientaient naturellement vers les diocèses voisins moins favorisés.

M. Marion voit cependant une preuve de l'influence épiscopale dans le fait qu'au moment de la Révolution, la région voisine du siège épiscopal de Bourges eut un clergé en majorité réfractaire, tandis que les régions plus éloignées eurent une majorité de prêtres soumissionnistes.

M. l'abbé Carrière attribue un rôle important aux collateurs des paroisses. Les chiffres risquent d'induire en erreur si le pourcentage ne distingue pas nettement parmi les clercs ceux qui détenaient leurs bénéfices de l'évêque ou du clergé diocésain et ceux qui les avaient reçus de collateurs étrangers au diocèse. M. Le Bras appuie les observations de M. Carrière. M. de Font-Réaulx, qui s'est posé la question, déclare que l'examen de quelques cas particuliers ne lui a pas permis de conclure.

Un assistant signale le grand nombre de prêtres sortis du diocèse de Luçon, qui venaient en aide aux diocèses voisins.

* *

**Le rôle civique des curés de campagne aux XVII et XVIII^e siècles, particulièrement dans le diocèse de Paris,** par M. André Lesort, archiviste en chef de la Seine et de la ville de Paris.

Lors de la formation des nouvelles municipalités instituées par la loi du 14 décembre 1789, beaucoup de curés furent élus ou jouèrent du moins un rôle important dans les élections; déjà, les curés avaient leur place officielle dans les municipalités constituées par l'édit de 1787 sur les assemblées provinciales. Ils étaient préparés à l'exercice de ces fonctions administratives par le rôle, qu'en fait ils jouaient antérieurement, d'agents d'instruction et même d'agents d'exécution des autorités administratives et judiciaires. Non

seulement, par l'usage des *monitoires*, ils coopéraient aux instructions judiciaires (civiles et criminelles), mais ils étaient constamment chargés par la juridiction consulaire d'arbitrer des conflits commerciaux entre fournisseurs et clients et les conflits de travail entre employeurs et employés. Dans la région de Versailles, on leur enjoint de s'opposer au braconnage dans les étangs du roi; mais, aussi, ils se font, auprès des services de la cour, les défenseurs de leurs paroissiens dont les cultures sont endommagées par les travaux du roi et même de ceux qui sont poursuivis pour braconnage dans les étangs ou dans les bois royaux.

Ils sont les zélés propagateurs de l'inoculation; ils favorisent la création des Sociétés d'agriculture et du développement des nouvelles cultures.

Ce sont les divers aspects du « rôle civique » des curés de campagne au XVII^e^ et surtout au XVIII^e^ siècle que nous étudierons spécialement dans l'ancien diocèse de Paris et dans quelques localités de la région parisienne appartenant aux diocèses de Chartres et de Rouen. Nous n'avons d'ailleurs pas omis d'établir, au besoin, des comparaisons avec des cas particulièrement caractéristiques empruntés à d'autres provinces et nous les avons surtout tirées du récent ouvrage de M. Pierre de Vaissière, *Curés de campagne de l'ancienne France.*

M. Charles Leroy, de Rouen, rappelle qu'il a traité cette même question au tome II de son ouvrage sur les *Paysans normands au* XVIII^e^ *siècle* (Rouen, 1929, in-8°). Il signale notamment les instructions données aux curés en 1775, sur l'initiative de Turgot, pour les inviter à « éclairer leurs paroissiens sur les dangereuses doctrines de ceux qui s'opposent à la libre circulation des grains », et il donne quelques exemples de curés normands qui sont intervenus auprès de l'intendant de la province pour obtenir des secours en faveur de leurs paroissiens éprouvés par des calamités publiques.

M. Le Bras insiste sur le rôle, encore non signalé jusqu'à présent, des curés désignés comme enquêteurs ou arbitres par la juridiction consulaire. Et, sur un signe du président, conformément à l'ordre du jour des séances, il expose, sans désemparer, quelques-uns des résultats les plus suggestifs de ses recherches à travers nos diocèses sur les causes de l'indifférence religieuse au couchant de la monarchie.

* *

**Quelques caractères de la pratique religieuse dans les campagnes au dernier siècle de l'Ancien Régime,** par M. Gabriel Le Bras, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Les doctrines et les grands hommes accaparent la curiosité des historiens : combien se soucient de la vie des croyances dans le

peuple ? Cependant, étudier la pratique religieuse, c'est-à-dire les signes de ferveur, de conformisme, d'indifférence ou d'impiété, c'est découvrir beaucoup de ressorts politiques, sociaux, intellectuels. Vérité d'évidence pour tous les siècles, notamment pour le dernier de l'Ancien Régime. Or si les sources manuscrites ou imprimées d'une telle enquête sont nombreuses et faciles à classer, elles sont moins faciles à atteindre et à interpréter.

De celles que nous avons pu examiner en une quinzaine de diocèses, quelques traits du catholicisme rural se dégagent. Nous montrerons : 1° dans quelle mesure furent fréquentés les sacrements de pénitence et d'eucharistie, suivis les offices des dimanches et fêtes; — 2° dans quelles conditions (liberté ou contrainte ?); — 3° avec quelles dispositions (ferveur ou routine ?).

Nous nous demanderons quelles influences du jansénisme et du rationalisme, comme, aussi, de la Réforme catholique et du bras séculier, sont sensibles dans cette attitude des campagnes. Et, en revanche, ce que la religion populaire du XVIIIe siècle nous aide à comprendre de la Révolution et de notre temps.

Ensuite de ce remarquable rapport, M. Marion demande si nombre d'abstentions de la communion pascale n'étaient pas imputables à l'obligation faite aux paroissiens de se confesser à leur propre curé. Le curé, reprend M. Le Bras, pouvait renvoyer les réfractaires à un autre prêtre avec un billet. Mais, en réalité, les curés se refusaient souvent à délivrer ces billets. L'évêque blâme fréquemment certains curés de leur rigorisme. Et cela soulève la question du jansénisme du clergé qui a joué un rôle considérable dans l'abstention des sacrements. Les intérêts matériels du curé, tel le paiement de la dîme, compliquaient aussi les rapports du pasteur avec ses ouailles. M. Marion cite la formule d'un décimateur normand: « Point de pommes, point de confession ! » Au cours de la discussion, la question s'élargit. M. Le Bras indique quelques résultats précis de son enquête, qui ne comprend pas moins de 3 000 paroisses, en signalant les causes les plus fréquentes de l'abstention des sacrements. Il y aurait toute une étude à faire sur l'influence nocive des cabarets, des foires et des marchés.

L'étendue et la complexité des recherches de M. Le Bras, l'ampleur et la nouveauté des résultats qu'on peut attendre de son enquête pour éclairer la pratique de la religion en France est une invite pour nos confrères à l'aider. Chacun d'ailleurs reconnaît le puissant intérêt de cette entreprise et les résultats importants, quoique partiels, auxquels il est déjà parvenus et qui sont pour lui plus qu'un encouragement.

---

## IV

## Mercredi 23 Mai 1934

C'est M. Édouard Jordan, membre de l'Académie des sciences morales, qui préside, entouré de Mgr Baudrillart et de MM. Paul Fournier, l'abbé Carrière, Augustin Fliche et Jean de La Monneraye.

Nombre des congressistes : 128.

Le président donne la parole à M. l'abbé Lefèvre pour sa communication sur un curé de Frémecourt-en-Vexin.

**Un curé de campagne du Vexin en 1751**, par M. l'abbé LEFÈVRE, archiviste de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (Seine-et-Oise).

En compulsant un dossier des Archives municipales de Pontoise (Fonds Pihan), nous avons trouvé une pièce jusqu'ici inédite. Les nombreux et intéressants travaux de la Société du Vexin n'ont pas encore abordé le sujet en question. Il s'agit d'une *Déclaration des biens, revenus et charges* d'une très petite cure du Vexin, *Frémécourt* (150 habitants), autrefois du diocèse de Rouen, doyenné de Magny, à deux lieues de Pontoise. Elle a été rédigée en 1751 par le curé Michel Villot. Les détails qu'elle donne, assez secs par eux-mêmes, mais confrontés avec d'autres documents des archives paroissiales, font revivre sous nos yeux la vie d'un humble curé qui fut aussi bon administrateur de son temporel que pasteur zélé pour le bien spirituel de ses ouailles : reconstructeur de son église, fondateur de deux écoles, bienfaiteur des pauvres, son exemple pourrait encore illustrer l'intéressant livre de Pierre de Vaissière, en y mêlant une note vraiment pastorale.

Notre curé de village de l'Ancien Régime ne fut pas seulement un honnête fermier !

Cette curieuse communication provoque quelques observations de M. Charles Leroy, qui opine que les déclarations du curé de Frémécourt, ayant un caractère fiscal, pourraient voiler certaines sources de revenus, ou du moins les réduire. Il en veut pour preuve, par analogie, le cas d'un curé de Boscherville en Roumois au XVIIIe siècle : ce curé possédait un tiers des dîmes dont les deux autres tiers appartenaient au Chapitre de Rouen; or il louait ces deux tiers moyennant une somme beaucoup plus considérable que le revenu global déclaré. Cette « déclaration » du curé Villot en 1751, n'est-ce pas tout simplement une déclaration d'impôts sur le revenu ?

Précisément, répond M. Lefèvre, parce qu'il s'agit d'une déclaration sur le revenu, le curé roumois dont vous parlez n'était pas tenu à déclarer une somme qui fut supérieure au

revenu de son exploitation, au cas où l'année, par exemple, aurait été déficitaire. Quoiqu'il en soit de ce cas spécial et pour en revenir au curé de Frémécourt, rien n'autorise à mettre en doute la sincérité de ses déclarations. Il n'avait rien dissimulé dans son compte rendu, d'abord, parce qu'il était seul décimateur, n'ayant ni seigneur temporel, ni Chapitre, ni abbaye qui pussent lui chercher noise ou le pressurer dans ses modiques revenus, — revenus qui atteignaient, d'ailleurs, le chiffre courant à cette époque. En outre, on avait tout lieu de le croire sincère : ses œuvres, sa manière de vivre, sa réputation donnent l'impression d'un homme très droit et surnaturel. Il joint à ses évaluations les prix courants de vente des dix dernières années pour les céréales et les fourrages sur les marchés voisins : on pouvait donc se renseigner facilement.

M. le Président, après avoir remercié et félicité M. l'abbé Lefèvre de sa communication, donne la parole à M. Claude de Bonnault, qui fait un exposé de la vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes avant le traité de Paris de 1763.

* *

**La vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes au XVIIIe siècle,** par M. Claude de Bonnault, correspondant des Archives de Québec, Les Murs, par Vierzon-Bourgneuf (Cher).

I. L'organisation paroissiale.

*Les Paroisses.* — La fixation des cures de 1721. Amovibilité ou inamovibilité. L'amovibilité, règle de droit.

*Les Personnes.* — 1° Le Clergé. Composition (Prêtres des Missions Étrangères, c'est-à-dire du diocèse; Sulpiciens). Recrutement (en 1760, sur 162 ecclésiastiques, 51 seulement étaient nés dans la colonie). État intellectuel (formation locale : le collège des Jésuites; les bibliothèques ecclésiastiques). État matériel (la vie des curés, leurs ressources. Activité extrasacerdotale de quelques-uns: l'abbé Le Page, homme d'affaires; l'abbé Mercereau, agent de colonisation). État social (rapports avec les seigneurs, les habitants; curés bienfaiteurs de leurs paroisses. Fonctions accessoires : administratives, tenue des registres paroissiaux, publication des actes du gouvernement, réception des contrats).

2° *Les Fidèles.* — Leur participation à l'administration de la paroisse. Les assemblées (en principe générales et annuelles, assemblées extraordinaires). Les marguilliers (élus ordinairement pour deux ou trois ans, au nombre de deux ou de trois). Les syndics (autorités temporaires, élues pour une affaire déterminée : construction, réparation de l'église, du presbytère...). Les bas-officiers (bedeaux, chantres, ...).

*Les Institutions.* — 1° *Les Finances. Revenus du curé* (la dîme : 26e des grains; ses modes de perception; quêtes ordinaires. Casuel (prix des messes, des enterrements, etc.; éventuellement, subvention du roi (portion congrue fixée à 500 livres en 1678). Revenus de la fabrique (vente ou rente des bancs, quête de l'Enfant-Jésus). Taxes des syndics (cotisations extraordinaires imposées par l'assemblée, à leur demande).

2° *L'École.* — Répartition inégale de l'enseignement (nombreuses écoles rurales, mais pas partout). Externats et internats. Pour les garçons : instituteurs laïques ou ecclésiastiques. Pour les filles : sœurs de la congrégation de Notre-Dame. Les programmes scolaires. Le degré d'instruction des habitants.

3° *L'Assistance publique.* — Bureaux des pauvres (celui de la Sainte-Famille, Ile d'Orléans (1698-1699), le seul sur lequel on soit renseigné). Distribution de remèdes et aumônes du roi. Sages-femmes (peu nombreuses). Presque tout, dans ce domaine, paraît avoir été laissé à l'initiative privée.

4° *Le Contrôle des autorités supérieures.* — Intervention de l'Ordinaire (visites diocésaines), de l'administration civile (Conseil supérieur et Intendant).

### II. L'église et le culte.

*Les Églises.* — En bois, sauf exception, jusqu'en 1681; en 1760, 125 églises de pierre (les églises de pierre reproduisent le type des chapelles de bois).

*La décoration et le mobilier des églises.* Autels, statues (presque toutes les œuvres d'art, importées de France, sauf les sculptures : admirables productions des artistes canadiens du bois).

*Les presbytères. — Les cimetières.*

### III. La vie religieuse.

La pratique chrétienne. — Les objets de piété au foyer. Les œuvres. Fondations pieuses. Vocations religieuses (rares chez les garçons). Les pèlerinages : Sainte-Anne de Beaupré. Les superstitions : croyance à la sorcellerie (surtout dans l'île d'Orléans, mais bénigne; il n'y a jamais eu dans les campagnes d'affaires graves de sorcellerie). Les croix des chemins et calvaires des églises (simples croix de bois, chargées des insignes traditionnels et supportant des niches à statues). L'opposition : inexistante au point de vue dogmatique (pas de protestantisme; Jansénisme, à l'état d'apparition sans importance en 1714-1718). La mauvaise volonté pour le paiement de la dîme.

### IV. La vie morale.

Rapports des paroissiens entre eux. Les questions de préséances. Droits des seigneurs, marguilliers, capitaines de la paroisse... Mariages, natalité... Que faut-il penser de la chasteté canadienne ? Les divertissements. Les cabarets. Le luxe (presque uniquement dans le vêtement). La surveillance ecclésiastique.

Cette communication n'a soulevé aucune objection. C'en fut presque humiliant pour l'auteur de ne pas être traité comme tout le monde. MM. Leymarie et Buron, canadiens de marque, auraient pu présenter quelques observations. Ils préférèrent sans doute ne rien gâter à leur plaisir. Et l'assistance fut unanime à ratifier l'éloge du Président : « Sujet très neuf, très bien traité ». — « Et très intéressant », ponctua Mgr Baudrillart.

* *

Après M. Claude de Bonnault vint M. l'abbé Couget, dont le propos sur la communauté des prêtres de Saint-Roch, toute parisienne qu'elle fût, ne se rattachait pas moins étroitement à l'histoire du clergé provincial puisque, en douze ans, cette maison n'avait compté que dix parisiens seulement.

**La communauté des Prêtres de Saint-Roch** (1752-1792), par M. le chanoine Henri Couget, curé de Saint-Roch, Paris.

*Origine.* — Lors de la construction du presbytère de Saint-Roch, le curé, escomptant avec raison l'affluence des ecclésiastiques dans le voisinage de la Cour et des Tuileries, éleva un grand immeuble pouvant contenir une nombreuse communauté. Il établit un règlement assez sévère imposant la vie commune et le service paroissial. Au moment de la Révolution, cette communauté comprenait une soixantaine de prêtres, sans compter les séminaristes; mais trois mois après l'ouverture du presbytère, en 1752, il y avait déjà « quarante logeants dans la communauté ».

*Recrutement.* — Ces ecclésiastiques étaient, pour la grande majorité, des prêtres de province venant à Paris : les uns pour prendre leurs grades en Sorbonne; les autres pour se rapprocher de personnalités influentes qui pouvaient intervenir auprès de ceux qui avaient la charge de la « feuille de bénéfices ». Ils étaient non seulement de diocèses différents, mais aussi de condition sociale très diverse; à côté de noms de l'aristocratie la plus authentique, on en trouve d'origine très modeste, comme, par exemple, des fils de laboureurs.

*Conditions d'admission.* — La place était très recherchée; aussi fallait-il avoir des relations pour entrer dans la communauté de Saint-Roch. Maître de recevoir qui lui convenait, le curé de Saint-Roch était assailli de recommandations en faveur des ecclésiastiques désireux de venir à Paris; recommandations de personnages puissants, ministres, évêques, archevêques, voire de l'archevêque de Paris.

Pour être admis, l'ecclésiastique devait s'engager à observer le règlement de la communauté; s'il ne tenait pas son engagement, il était exclus. Entre autres clauses, concernant la bonne tenue, la régularité, l'édification, l'une portait que tout membre de la communauté devait concourir au service paroissial au poste qui lui était fixé.

La pension comprenait à la fois le loyer d'une chambre garnie et la nourriture. Le prix des chambres était plus ou moins élevé, suivant la situation occupée dans la communauté; elle variait entre 494 et 587 livres par an (soit au cours actuel 9 800 et 11 700 fr.).

*Règlement.* — Le règlement très précis et assez détaillé déterminait d'une part ce qui concernait la vie intérieure de la communauté, exercices spirituels en commun, etc.; et d'autre part le service paroissial.

*Service paroissial.* — Les prêtres de la communauté étaient répartis dans les différents services suivants : administrateurs des sacrements; clercs des sacrements, chargés de veiller auprès des mourants et des morts; dépositaires des registres; les catéchismes; les œuvres d'apprentis ; l'assistance charitable ; les écoles, etc.; sans compter l'assistance aux offices, la prédication, les messes, etc.

*Séminaristes.* — A la communauté était annexée une école cléricale sur le type du séminaire de Saint-Sulpice au XVII^e siècle.

*La Révolution.* — Au moment de la Révolution, sur soixante prêtres présents, dix seulement prêtèrent le serment schismatique. Les autres furent dispersés et quatre, ayant été martyrisés, ont été récemment béatifiés.

M. Fosseyeux. — D'autres paroisses que Saint-Roch possédaient également, à Paris, des communautés de prêtres.

M. Couget. — Oui, en un certain nombre de paroisses le clergé vivait en communauté.

M. Fosseyeux. — Le règlement, dont on vient de nous donner un aperçu, révèle bien par sa sévérité l'esprit janséniste du curé, M. Marduel. Celui-ci, d'ailleurs, eut de grandes difficultés avec ses marguilliers, comme le relate une note de police qui se trouve, à la Nationale, dans le fonds Joly de Fleury.

M. Couget. — Je ne crois pas qu'on puisse dire que M. Marduel fut janséniste; bien au contraire, car un de ses premiers actes fut de débarrasser son clergé et ses écoles de tous les éléments plus ou moins favorables au jansénisme qu'il y rencontra. J'ajouterai : nul curé, à Saint-Roch, ne fut plus que M. Marduel apprécié de ses marguilliers comme de ses paroissiens. Durant ses trente-huit années de pastorat, il n'eut que d'excellents rapports avec les premiers, sauf dans une circonstance, où le bon droit d'ailleurs était de son côté. Les notes de police ne doivent être utilisées qu'avec prudence...

Mgr Baudrillart. — On en sait quelque chose.

M. Couget. — Je ne parle que de celles du temps passé. Elles sont parfois tendancieuses et suspectes.

M. Le Bras. — En ce qui concerne les pratiques religieuses, certains pouillés indiquent le nombre des communiants

par paroisse. De quelles communions s'agit-il ? Des paroissiens ? Des enfants admis à la première communion ?

M. Couget. — Il ne s'agit que des communions pascales.

M. Fournier. — Oui; des communions obligatoires.

Notons que la communication de M. le chanoine Couget a été publiée dans *la Semaine religieuse de Paris,* n°s des 16 et 30 juin 1934.

* *

**Un centre international de propagande philosophique, de 1770 à 1789,** par M. l'abbé E. Lavaquery, docteur ès lettres, à Paris.

D'après des documents inédits, dont la masse importante donnera lieu à une prochaine étude, on expliquera : 1° Comment les sociétés de pensée ont travaillé à ruiner l'influence du clergé jusque dans les campagnes, ou à détourner son activité sur le plan des intérêts matériels; 2° Comment dès lors elles ont songé à opposer le maître d'école au curé. Honneurs rendus à un curé *philanthrope.* Et en revanche, campagne d'injures contre les curés *théologiens.*

Grave était la question posée par M. l'abbé Lavaquery. S'il y a un dessein, qui, plus que tout, occupe la gent éclairée, c'est bien celui de fournir une nouvelle recette de bonheur à l'humanité, — ce bonheur né du progrès des lumières n'ayant pas besoin, bien entendu, des sanctions d'En-Haut. En même temps qu'un dessein, un plan s'élabore, une volonté s'affirme. Il faut renverser coûte que coûte le sens de l'opinion française. Et d'abord permettre au petit nombre d'hommes qui parlent après avoir pensé d'imposer leurs vues. Ces hommes choisis, capables de faire progresser les lumières se rencontrent dans des sociétés qui toutes travaillent à détourner les Français des idées chrétiennes et du passé chrétien. Ces sociétés sont reliées les unes aux autres. De Trieste à Cherbourg s'établit une correspondance internationale. Un Bureau international de propagande philosophique, 55 hauts comités en France et spécialement dans la vallée du Rhin collaborent au grand œuvre. Ils ont leur bulletin. Le recrutement, varié, touche non seulement des économistes, des hommes de loi, etc., mais encore des membres du clergé où se produisent plus que des complaisances, des abandons. Chez les curés de campagne, la nouvelle doctrine pénètre évidemment plus difficilement. Le philosophisme, qui le plus souvent vilipende le clergé réfractaire à sa propagande, sait parfois se faire insinuant et flatter au besoin. Et M. Lavaquery de nous racon-

ter l'étrange aventure d'un prieur curé fourvoyé au milieu des gens de la société philanthropique de Nancy et qui se voit couronné en grande pompe de la couronne de chêne civique pour avoir aidé à la diffusion des lumières. Fait isolé toutefois, dans la France du XVIIIe siècle; les curés généralement résistent et les campagnards également. Mais le maître d'école, mais surtout le seigneur, si facile à amorcer au moyen de l'exposé des beaux systèmes des économistes, partent en guerre contre l'esprit rétrograde du curé de campagne. Et cela explique bien des rancœurs et des attitudes du bas clergé au début de la Révolution.

Une intéressante discussion ne pouvait manquer de s'instaurer à la suite de l'exposé de M. l'abbé Lavaquery, qui soulève de si passionnants problèmes. M. Le Bras voudrait savoir quel a pu être en définitive l'influence de la propagande philosophique dans les campagnes. Car enfin plus que des discussions d'idées dans des petits groupes prétentieux, fermés et peu nombreux, c'est la réaction de ce que l'orateur appelle énergiquement « le bétail » qui importe. M. Lavaquery estime que les cahiers de 1789 sont en bonne partie le résultat de cette propagande. Il faut, lorsqu'on étudie ces documents, ne pas tenir compte des clauses de style favorable à la monarchie ou à l'Église et aller à l'essentiel où se retrouve l'esprit du philosophisme.

M. Paul Fournier verrait plutôt dans les cahiers l'expression des idées de la classe moyenne. — Celle qui, effectivement, a été la classe révolutionnaire, répond M. Lavaquery.

M. le Président demande s'il est possible de dresser actuellement une carte des sociétés de pensée en 1789. — M. Lavaquery, tout en montrant les difficultés de ce travail, ajoute qu'on pourrait peut-être tenter de l'amorcer par la vallée du Rhin et la Normandie.

Comme en réponse aux questions laissées en suspens par l'étude de M. Lavaquery dont ce n'était pas l'objet immédiat, M. l'abbé Joseph Dedieu, professeur à l'École Massillon, va chercher à vérifier sur documents la résistance des clercs campagnards aux idées de l'*Encyclopédie*.

* *

**La résistance du Clergé rural aux idées philosophiques pendant le XVIIIe siècle,** par M. l'abbé Joseph Dedieu, docteur ès lettres, professeur à l'École Massillon, Paris.

*Importance de la question.* — C'est à la fois une question d'histoire et de littérature. Historiens et historiens de la littérature ont

été silencieux — ou imprudemment affirmatifs — sur l'état du clergé rural en conflit avec les philosophes. Les lacunes d'Aubertin, de Belin, Bled, Fay, Rocquain, Roustan; l'enquête récente de M. Mornet.

*Étude de la diffusion des idées philosophiques dans les campagnes.* — 1° *Les sources exploitées jusqu'à ce jour.* Les sources inédites, d'où l'on peut tirer des exemples vécus et sincèrement racontés par les curés ruraux.

2° *Les causes de l'irréligion parmi le peuple.* L'influence de petits seigneurs; l'influence de nombreux fonctionnaires ou gens du roi; l'attitude des parlementaires, gros propriétaires fonciers.

3° *La lutte pour les dîmes, occasion de manifestations antireligieuses.* Comment les diatribes des philosophes trouvent écho dans les campagnes. Bien distinguer les caractères de cette lutte: jusqu'en 1764; le décret royal de 1764 et ses conséquences; le décret royal de 1783 et la fermentation générale. Les responsabilités de cette crise d'anticléricalisme d'après les aveux du clergé rural. Conséquences lointaines de ce conflit; les curés n'oublieront pas qu'ils ont eu à se défendre surtout contre la noblesse et la bourgeoisie. Leur alliance avec le peuple.

*L'attitude du clergé rural; les curés philosophes.* — 1° Comment cette question a été presque négligée par tous les historiens; l'abbé Sicard; les études d'histoire locale.

2° Quelques directives pour l'enquête à conduire dans les fonds provinciaux; le sens des diverses rébellions du clergé rural ; celles qui ne doivent rien à la propagande philosophique ; celles qui en découlent naturellement.

3° Les sources jusqu'ici méconnues, d'où l'on peut tirer de riches documents sur l'attitude du clergé entre 1750 et 1789, et la pénétration du philosophisme dans la pensée et la vie de ce clergé. Sur ses prédications; sur son apologétique nouvelle qui marque bien peu de confiance dans la défense traditionnelle de la religion; sur son offensive contre les moines et les décimateurs. Aveux pleins de gravité ; la raison profonde de ces conflits. La dernière forme de la rébellion des clercs : les curés syndiqués.

4° Les enquêtes qu'il faudrait conduire en province pour faire des tableaux exacts de cette diffusion de l'esprit laïque parmi les curés ruraux : hardiesse de leurs sentiments; prédications ardentes et polémiques; hostilité contre les moines; succès des loges maçonniques : le problème des curés francs-maçons.

*La résistance du clergé rural aux idées philosophiques.* — 1° *La part qui revient au clergé dans la lutte des idées.* Les adversaires des philosophes furent particulièrement nombreux et redoutés parmi le clergé; les ripostes de 1740 environ à 1780 à toutes les offensives de la philosophie. Le caractère essentiel de cette contre-offensive : le mépris que les curés affectent pour « la science » des philosophes; l'insistance qu'ils mettent à dénoncer les conséquences *morales* et *sociales* de l'irréligion. Comment nous devrons corriger les études tendancieuses de M. Monod sur cette

activité du clergé français. Quelques figures oubliées de lutteurs.

2° *Les armes véritables de la résistance du clergé rural : le zèle pastoral :* comment on peut apporter des preuves émouvantes de ce zèle qui rattacha si longtemps le peuple à ses pasteurs; — *l'œuvre des missions :* comment les registres paroissiaux ou les procès-verbaux de visite apportent des renseignements précieux pour l'influence heureuse de ces exercices religieux; — *la charité :* comment il convient d'étudier ce rôle social du clergé rural de 1750 à 1789 : curés fondateurs d'œuvres charitables; — *le soin des écoles :* comment il convient d'établir des statistiques diocèse par diocèse; les préjugés de certains historiens; leurs erreurs tenaces; quelques exemples qui réduisent à néant les accusations contre le clergé rural; — *la diffusion des confréries et dévotions :* comment les fonds provinciaux peuvent contribuer à l'étude de cette vie religieuse au XVIIIe siècle. Quelques exemples.

*Les résultats.* — 1° L'importance des études sur la vie religieuse des diocèses. Pénurie de ces travaux; quelques exemples à suivre.

2° Résultats d'une enquête personnelle, conduite à travers une source inédite. — La vie religieuse d'après la diffusion des livres pieux : de la Bible, des Sermons, des recueils de prières. Bibliothèques de curés de campagne. — La pratique religieuse d'après la continuité des fondations pieuses; le nombre des communiants; l'ardeur des paroissiens à réclamer les secours spirituels. Une date que l'Église regarde comme essentielle dans la lutte antiphilosophique : le jubilé de 1766. L'état de l'opinion publique dans les campagnes d'un certain nombre de diocèses.

*Conclusion.* — La vie religieuse des campagnes françaises, à la veille de la Révolution.

L'importance des observations de M. Dedieu montre la nécessité impérieuse de renouveler le sujet par la recherche de sources autres que les Mémoires, si nombreux au XVIIIe siècle, et dont les rédacteurs sont, trop souvent, poussés par la passion antireligieuse. Les enquêtes les plus récentes sur la vie religieuse du XVIIIe siècle s'y réfèrent presque uniquement : c'est une cause de leur flottement. M. Le Bras avait déjà montré la richesse des documents ecclésiastiques : actes de visites, procès des officialités... M. Dedieu a révélé que l'immense correspondance des curés de villages avec l'Agence du clergé, et conservée aujourd'hui aux Archives nationales, contient des renseignements de première valeur. Il en a donné quelques exemples.

Alors que les historiens avouent la quasi impossibilité de suivre la diffusion des idées philosophiques dans les campagnes, M. Dedieu a apporté de nombreux exemples précis, qui montrent cette diffusion dans un grand nombre de diocèses. Mais les doléances des curés permettent encore d'établir que les principaux agents de cette diffusion antireligieuse furent

presque partout certains bourgeois, certains nobles ruraux et de nombreux officiers du roi, fonctionnaires et parlementaires. Quels incidents servirent surtout à alimenter la diffusion des idées anticléricales ou antireligieuses ? M. Dedieu s'attache surtout à analyser les répercussions sur l'âme populaire des querelles provoquées par la perception des dîmes. D'ailleurs cette étude lui permet de bien montrer la progression de l'animosité paysanne : jusqu'à l'édit de 1764, querelles assez vite apaisées; mais après l'édit de 1764, effervescence générale et, après l'édit de 1783, tumultes sur toute la France, qui sont graves surtout parce qu'ils opposent le peuple, soutenu par les Parlements, aux curés invariablement sacrifiés. Mais l'étude de ces procès révèle que les instigateurs et les animateurs de ces querelles furent, sur presque toute la France, quelques nobles parlementaires acquis au philosophisme. Les témoignages cités par M. Dedieu laissent bien comprendre la secrète revanche que le clergé rural se hâta de prendre en 1789 contre tous ceux qui l'avaient berné et ruiné; la légende du presbytère, allié naturel du château, s'en trouve sérieusement ébranlée.

L'heure, déjà tardive, ne permit pas à l'orateur de continuer son rapport, et quelques observations furent échangées. M. Le Bras s'inquiète de connaître les causes de l'abandon, de plus en plus fréquent, des pratiques religieuses, vers 1789. Est-ce l'influence de la philosophie ? M. Dedieu fait observer que les curés accusent presque toujours les procès relatifs aux dîmes d'éloigner les paysans, — et presque jamais les philosophes.

Un auditeur demande si le zèle des curés fut, alors, à la hauteur des circonstances, et si le philosophisme ne les avait pas touchés eux-mêmes. — M. Dedieu répond que c'est là une question de très grande importance, et à peu près inexplorée. Quant à lui, il a trouvé, certes, des doléances de populations religieuses à l'égard de certains pasteurs négligents, mais c'est là une infime proportion, et de curés *philosophes*, connus comme tels, il n'en a trouvé qu'un seul, l'abbé Yvon, dont il raconte la nomination surprenante à sa cure, malgré l'évêque...

On parle de curés francs-maçons. M. Dedieu montre, par quelques exemples, comment le terme est équivoque. Les loges, entre 1750 et 1789, sont si différentes entre elles ! Quelques-unes entretiennent des initiés fort hardis; beaucoup ne songent qu'à conserver une sorte de fraternité secrète, sans trop songer à la prochaine subversion.

Enfin, sur une dernière question relative aux effets de la campagne antireligieuse, M. Dedieu se proposait de montrer, d'après une longue série de réponses venues de très nombreux diocèses, qu'en 1789, les curés ruraux ne se plaignent pas encore très précisément de l'abandon des pratiques religieuses.

Ce qu'une rapide discussion n'a pas permis d'établir, un prochain volume s'efforcera de le rappeler.

---

## SÉANCE SOLENNELLE DE CLOTURE

## V

## Jeudi 24 Mai 1934

Les journées d'études eurent leur couronnement dans une réunion solennelle tenue sous la présidence de S. Exc. Mgr Baudrillart, de l'Académie française. A ses côtés avaient pris place, sur l'estrade, MM. Paul Fournier, Édouard Jordan, Marcel Marion et Marcel Aubert, membres de l'Institut et présidents de séances ; MM. Georges Goyau, de l'Académie française, Mgr Lesne, recteur de l'Université catholique de Lille, l'abbé Aigrain, l'abbé Arquillière, l'abbé Carrière, Léonce Celier, Augustin Fliche, Jean Guiraud, Jean de La Monneraye, Léon Levillain, Jacques Zeiller, membres du Conseil directeur de la Société d'histoire ecclésiastique de la France; et encore Mgr de La Serre, pro-recteur de l'Institut catholique de Paris, et M. Léon de Lanzac de Laborie.

On avait compté sur la présence de plusieurs membres de l'épiscopat, de ceux qui sympathisent à notre œuvre d'apostolat. A vrai dire, la date du Congrès ne s'y prêtait guère. Les jours de mai printanier coïncident de tout temps avec la période des visites pastorales et des confirmations. Comment revenir sur un itinéraire fixé d'avance, lorsqu'on sait que le moindre changement d'horaire bouleverse curés et paroisses. « Je n'ose vous scandaliser en ne remplissant pas mon devoir professionnel strict, écrivait Mgr Ruch. Que diraient demain les historiens de l'Église de France ? » Aussi beaucoup d'évêques ne purent-ils que nous exprimer leurs regrets de ce contretemps.

« Prenez le mot « regret » dans son sens le moins banal, nous écrivait l'un d'eux. Car outre l'intérêt que vont présenter ces assises scientifiques, j'aurais été heureux de vous donner cette marque de ma très vive sympathie. » Par mauvaise chance S. Ém. le cardinal Verdier, qui, la veille encore,

avait renouvelé à l'un de nous l'assurance qu'il viendrait saluer les congressistes à la séance solennelle de clôture, le Cardinal en fut empêché au dernier moment, et l'assemblée, non prévenue, en montra quelque inquiétude.

L'assistance, très nombreuse, ne comptait pas moins de 200 personnes. Mais combien d'absents, dont Dieu seul sait le nombre, ou trop pauvres ou de loin retenus, qui s'étaient unis à nous de pensée et par le cœur ! Des témoignages nombreux de cordiale et vibrante sympathie nous sont venus à l'occasion de cette solennité. Tous se plaisent à reconnaître dans l'expérience qui vient d'être tentée, la consolidation d'une œuvre qu'on aurait pu croire d'un dessein trop personnel et qui est devenue par l'action d'une élite une manière d'institution forte et durable. Dieu les entende !

On avait réservé pour la séance de clôture trois communications qui furent présentées par des maîtres éminents de l'enseignement supérieur, M. Léon Levillain, professeur à l'École des chartes, M. Olivier-Martin, professeur à la Faculté de droit de Paris, M. Georges Goyau, de l'Académie française, professeur à l'Institut catholique de Paris. Coïncidence. Une triple élection académique devait avoir lieu le même jour, qui nous obligeât d'avancer l'heure du banquet en prenant sur le temps prévu pour les discussions; et comme la séance s'annonçait un peu chargée, le Président donna immédiatement la parole à M. Levillain.

* *

**La Conversion et le baptême de Clovis,** par M. Léon Levillain, professeur à l'École des Chartes.

État de la question en 1930.

Les derniers travaux parus sur le sujet remettent en question la valeur respective des sources sur les circonstances de la conversion, le lieu et la date du baptême.

La conversion est-elle la conséquence du vœu du champ de bataille ou celle du pèlerinage du roi au tombeau de saint Martin ? Ne peut-elle être le fruit du vœu et du pèlerinage ?

Le lieu du baptême est-il Reims ou Tours ?

La date est-elle 496, 498-9 ou 507 ?

Conclusion. La conversion de Clovis, préparée par le vœu du champ de bataille, est décidée par le pèlerinage de Tours. Le baptême a eu lieu à Reims, le 25 décembre 498-9.

M. Le Bras pense que les conclusions de M. Levillain rencontreront peu de contradicteurs, tant est solide la méthode qui les autorise. Mais il voudrait savoir à quoi Clovis s'est converti : au dieu de la Victoire ou à toute la religion des

chrétiens, avec ses dogmes et sa morale. M. Levillain résume les textes et les conjectures relatifs à ce problème psychologique, en faisant sien le texte même de Grégoire de Tours.

Ce rapport n'était pas destiné à l'impression; mais nous nous sommes assurés qu'on le récrira pour nos lecteurs. Et Mgr Baudrillart qui a déjà remercié l'orateur pour sa démonstration « élégante, perspicace et décisive », passe la parole à M. Olivier-Martin.

* *

**La collation des bénéfices mineurs aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et les principes gallicans,** par M. OLIVIER-MARTIN, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Je ne prétends pas étudier dans son ensemble la question de la collation des bénéfices mineurs, qui a été exposée d'une manière très vivante par l'abbé Sicard. Je voudrais seulement — en écartant les pays d'obédience — montrer comment, en cette matière, les règles canoniques ont été déformées par les principes gallicans. Cette déformation a été possible du jour où les tribunaux laïques ont réussi à s'attribuer tout le contentieux bénéficial; à partir de ce moment, les protestations du Clergé ont été vaines et le roi a laissé faire.

C'est ainsi que, malgré le droit, le roi peut conférer en régale un bénéfice vacant par *resignation in favorem* et que ses prérogatives de collateur en régale ne sont limitées ni par la dévolution, ni par la prévention, ni par le dévolut. De même, malgré la suppression des grâces expectatives par le concile de Trente, les tribunaux laïques reconnaissaient le droit des brevetaires du joyeux avènement ou du serment de fidélité. Le roi agissant comme fondateur a des prérogatives exorbitantes du droit commun et le patron laïque, sous couleur de respecter ses droits patrimoniaux, est affranchi de la prévention et du dévolut.

L'action des principes gallicans se manifeste avec une netteté particulière dans les cas où le jeu de la dévolution, du dévolut ou de la prévention attribue la collation au pape. Dans ces hypothèses, les gallicans déclarent qu'elle doit être faite par le pape, sans connaissance de cause, au premier candidat capable qui a fait parvenir sa supplique à la Curie. Ce principe singulier est considéré, dès le XVI^e^ siècle, comme un privilège des Français et Pithou prend soin de l'inscrire à l'art. 47 de ses *Libertés de l'Église gallicane.* Comme l'information sur la capacité est faite par l'ordinaire et peut venir en définitive devant le tribunal laïque par l'appel comme d'abus, c'est ce tribunal qui dit le dernier mot. Et le pape n'a plus qu'un droit d'intervention mécanique, qui lui rapporte de menus droits de chancellerie, mais ne lui laisse aucune influence sur le recrutement des bénéfices mineurs.

Cependant, au début du XVIII^e^ siècle, le pape exigea, en cas de

*resignatio in favorem*, la production par le résignataire d'un certificat de capacité émanant de l'ordinaire. D'Aguesseau critiqua vainement cet usage en une matière où, selon les principes gallicans, le pape agit « comme un collateur forcé et un agent nécessaire ».

Malgré cette réaction tardive et partielle, le régime bénéficial est, en France, largement déformé et compliqué. Et il est certain qu'ici comme ailleurs, ces divergences profondes entre le droit canonique et la pratique gallicane ont rendu impossibles des remaniements souhaitables.

De toutes les chasses gardées de l'Ancien Régime, celle du bénéfice ecclésiastique n'était pas la moins dévastée par le braconnage. Comme on en revenait rarement bredouille, pourvu qu'on ait quelque naissance, ainsi s'explique par quels artifices de droit, par quelles complications de tactique, au prix de quelles ruses les gens de cour gallicans s'étaient attribué en quelque sorte le monopole des bénéfices mineurs. Cette simple mise au point d'une question fort compliquée a passionné vivement l'auditoire qui ne ménagea pas ses applaudissements au brillant conférencier.

Le tour de M. Georges Goyau fut salué, dès le début, par les applaudissements renouvelés de l'assemblée.

* *

**La place de l'histoire missionnaire dans l'histoire de l'Église de France**, par M. Georges Goyau, de l'Académie française.

On n'a pas complètement étudié l'histoire d'un diocèse si l'on ne s'est pas posé la question de savoir quelle part ce diocèse a prise à l'action missionnaire. Est-il indifférent, par exemple, que le diocèse d'Annecy ait envoyé aux Indes et y fasse vivre à présent une Congrégation presque exclusivement issue de son terroir, ou de rechercher les raisons pour lesquelles le diocèse d'Albi, au XIXe siècle, a été si puissamment animé par l'idée missionnaire ?

Il conviendrait aussi, pour l'histoire du rayonnement des dévotions locales, que les érudits d'un diocèse s'attachâssent à enregistrer les sanctuaires ou pèlerinages lointains qui prouvent l'expansion de ces dévotions. Est-il indifférent pour le diocèse de Soissons qu'il y ait à Ceylan, qu'il y ait à Madagascar un culte à Notre-Dame de Liesse, et qu'une trappe de Notre-Dame de Liesse se soit fondée aussi en Chine ?

D'un point de vue plus large, il serait profitable qu'on enquête également sur la place qu'a tenu l'idée missionnaire dans les Assemblées du clergé de France et dans la chaire depuis le XVIe siècle.

Il y a là une *Gallia apostolica* qui mériterait d'être faite par diocèse, comme il y eut jadis une *Gallia christiana*.

La conclusion est à retenir. Elle ouvre un champ de recherches jusqu'ici insoupçonné aux historiographes de nos diocèses. Ceux-ci seraient impardonnables s'ils ne tenaient compte à l'avenir de la part qui revient à leur Église dans l'œuvre d'évangélisation accomplie par la France missionnaire en pays infidèles.

Le mémoire de M. Georges Goyau paraîtra dans la *Revue*.

---

## Discours de Mgr Emile Lesne,

Recteur de l'Université catholique de Lille.

Excellence,

Mes chers Confrères,

Mesdames et Messieurs,

Soucieux de ne pas faire prendre un tour académique au discours qui vous a été annoncé, je me propose d'esquisser simplement la place qu'a tenue et que tient encore le clergé, tant séculier que régulier, dans les sciences historiques et de définir brièvement la méthode qu'il doit suivre pour leur apporter une utile contribution.

La cité moderne des historiens est libérale et accueillante; elle ne demande à personne quelle est sa patrie, sa croyance et la profession qu'il peut exercer par ailleurs. Elle examine seulement avant de lui faire place la valeur de ce qu'il produit. Cette république, ennemie des monopoles et exempte de l'esprit de secte fait bon visage au clergé; elle sait qu'elle lui doit beaucoup dans le passé et le présent. On ne s'étonne pas qu'il prenne rang en chacune des provinces de l'histoire, mais on s'accorde volontiers à lui reconnaître un domaine propre où il est chez lui, l'histoire de l'Église. Le clergé, à son tour, n'entend nullement fermer la porte de la maison qu'il habite. Il n'en aurait pas le pouvoir, eût-il la prétention de suffire à en écrire à lui seul l'histoire. Au cours de vingt siècles de christianisme, le mouvement religieux pénètre à tel point l'histoire, et au Moyen Age occidental l'absorbe si totalement qu'aucune frontière ne peut séparer l'histoire ecclésiastique de l'histoire profane. La perte serait trop grande pour le clergé lui-même si, à notre âge et rien qu'en notre pays, avait manqué l'œuvre d'un Paul Allard, d'un Imbart de la Tour, d'un Thureau-Dangin, d'un Pierre de La Gorce, pour ne citer que les morts, et nous nous inclinons tous devant les maîtres que vous venez d'applaudir ce matin et les jours précédents.

L'histoire de l'Église relève pourtant de préférence des hommes d'église. Ils n'en appellent pas à un privilège de for ecclésiastique. Leur titre est celui de la bonne règle et de la meilleure

méthode de travail. Nous laissons volontiers les médecins écrire l'histoire de la médecine, les savants celle des sciences, les philosophes celle de la sagesse, parce qu'ils sont ou plus aptes, ou même seuls aptes à en pénétrer les arcanes. De même, le sanctuaire et ses abords présentent souvent des obstacles et des énigmes à qui n'est pas initié. L'exégèse, l'histoire des dogmes, les nuances subtiles autour desquelles, en Orient surtout, se sont livrées des batailles séculaires, postulent une éducation préalable. En dehors même de ces chapitres réservés, pour interpréter les sources de l'histoire ecclésiastique, le clergé a des facilités que peuvent lui envier les laïcs. Que, peut-être, parfois l'ambiance où il vit, l'expose à ne pas distinguer le passé du présent, je n'en disconviens pas. Mais une bonne formation historique et la moindre dose de sens critique suffit à opérer le redressement nécessaire en laissant au clergé les avantages d'un terrain conquis à l'avance. A travers la doctrine, la discipline, les institutions, les rites, il chemine ayant en main le fil conducteur qui lui fait retrouver le présent dans le passé et jusque dans les plus anciennes racines de l'arbre toujours en croissance sorti du grain de sénevé de l'Évangile.

Quel avantage pour l'historien ecclésiastique d'être familiarisé déjà non seulement avec la langue, avec le latin médiéval, mais avec les formes particulières du langage, les allégories, le symbolisme qui mettent en déroute les simples et parfois ceux qui ne le sont pas. La femme du vieux concierge de M. Ollier s'épouvantait de lui entendre dire chaque jour à ses jeunes gens qu'il fallait tuer le « vieil homme ». Des historiens laïques très graves, peu instruits des choses d'église, ont commis souvent d'aussi grosses bévues. Au Moyen Age les chroniqueurs, les polémistes, voire de simples rédacteurs de chartes et diplômes, déversaient dans leurs compositions des réminiscences scripturaires en telle abondance, parfois torrentielle, que pour comprendre l'exacte portée du texte, il faut tenir compte du démarquage qu'ils pratiquent, connaître aussi bien qu'eux l'Écriture sainte. Et puis, pour toucher à ce qui est sacré, ne convient-il pas d'en avoir le respect ? Un Bruno Krusch, d'une main brutale, sapera des constructions moins fragiles parfois qu'il ne l'a cru. Un Mgr Duchesne liera élégamment la gerbe en faisant tomber d'un doigt léger la paille sans épis. Science et talent d'un maître, sans doute, mais aussi sens et souplesse d'un homme d'église.

Personne, au reste, ne dénie la compétence spéciale du clergé, sauf peut-être dans le camp retranché des exégètes hétérodoxes, décidés par principe à tenir pour suspecte son orthodoxie. La voie lui est ouverte et aucune place ne lui est refusée, même la première, comme tout le monde savant l'accordait à un Duchesne et la reconnaît à l'historien de Philippe V et de Mgr d'Hulst. Les postes étant tous au premier occupant, il reste au clergé à les prendre.

Il a jadis tenu toute la place. C'est pour lui une très honorable histoire que celle de la part prise pendant tant de siècles dans la production historique. L'histoire ecclésiastique naissante n'intéressait sans doute que les communautés chrétiennes, aucun historien profane ne pouvait avoir la pensée d'écrire l'histoire d'une secte méprisée. Les *Acta martyrum*, œuvre en général du clergé des églises éprouvées par la persécution, fut comme le prélude de la luxuriante végétation des vies des saints qui allait suivre. Eusèbe de Césarée ouvrit la série des histoires de l'Église, saint Jérôme et Rufin celle des chroniqueurs et annalistes. C'est l'Église qui écrit seule son histoire primitive et elle ne s'intéresse alors qu'à celle-là. Mais il vint un temps où le clergé prit contact avec l'histoire profane, l'inséra dans l'histoire religieuse et fut seul à peu près à écrire l'une et l'autre : l'*Historia ecclesiastica Francorum* de Grégoire de Tours fonde cette absorption et cette sorte de monopole. A partir du VIe siècle, c'est à peine si de loin en loin quelque laïc prend la plume : un Éginhard, un Nithard — encore étaient-ils tous deux abbés d'un monastère — et après eux il n'y a plus d'historien laïque avant Villehardouin. Si les clercs et les moines n'avaient été là, que saurions-nous de sept siècles de notre histoire ? Eux seuls s'essayaient alors et c'est eux encore qui ont rédigé presque tous les documents, sources directes ou indirectes, qui permettent aux modernes de la mettre au point.

A ce monopole du clergé, succède une sécularisation progressive. L'Église avait tenu école pendant sept siècles; quand les écoliers furent formés, ils remercièrent leurs maîtres, ramassèrent leurs plumes et occupèrent leurs chaires. Ces laïcisateurs, il faut le reconnaître, ont eu longtemps les plus grands égards pour ceux qu'ils remplaçaient peu à peu; ils leur ont laissé toute la place que le clergé voulait bien garder. Si tout l'institut bénédictin, par exemple, au lieu de s'abandonner pour une trop large part à une décadence lamentable pour la religion comme pour l'étude, avait suivi l'exemple donné par les congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vanne, quel bénéfice en auraient retiré l'histoire, et en même temps l'Église !

Le clergé n'a plus dès lors qu'une part dans la science historique, mais combien ce qu'il produit gagne en valeur ! Baronius lui a montré le chemin. Derrière lui, les précurseurs ecclésiastiques et monastiques de l'érudition contemporaine, Mabillon et tout son lignage bénédictin, les premiers Bollandistes et tant d'autres savants ecclésiastiques et religieux, ont accompli une œuvre immense, premier fonds de notre documentation actuelle, avec un esprit de méthode, une distribution, une continuité du travail en équipes, qui manquent encore trop souvent à la science moderne.

Explorant les bibliothèques et archives ecclésiastiques et monastiques que les guerres et l'incurie de beaucoup de propriétaires avaient déjà fort éprouvées et dont la Révolution a détruit une si large part, ces admirables érudits ont les premiers recherché, rassemblé, sauvé les sources de l'histoire de France et de l'histoire

de l'Église. Chartes, diplômes, chroniques, monuments, *Acta sanctorum, Bibliotheca patrum,* quelle moisson entassée par eux dans tant d'in-folios dont nous restons tributaires, ou mise en réserve dans les dossiers manuscrits qu'ils formaient pour des compilations futures. Les premiers aussi, ils ont fait la critique des documents qu'ils mettaient au jour. Mabillon n'a-t-il pas posé toutes les règles essentielles de la diplomatique ? La *Gallia christiana* n'est-elle pas le point de départ de toutes les entreprises modernes de Répertoires historiques ? Quant à l'*Histoire littéraire,* les savants d'aujourd'hui ont jugé qu'il n'y avait rien de mieux à faire qu'à la continuer simplement. Ces moines ont su utiliser aussi les documents recueillis par eux pour composer les premières grandes œuvres historiques ayant un caractère scientifique, les histoires de Lorraine, de Languedoc, de Bretagne, les Annales de l'ordre de Saint-Benoît, celles des Frères-Prêcheurs, celles des Mineurs. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, c'est le clergé qui a défriché l'épaisse et inculte forêt des documents légués par le Moyen Age; nous ensemençons et récoltons dans un champ qu'il a le premier labouré.

La Révolution, en jetant bas tout l'ancien édifice ecclésiastique et monastique, a du même coup brusquement, radicalement, arrêté en France toute l'activité du clergé dans le champ de l'histoire et de l'érudition. C'est vers le milieu seulement du XIX^e^ siècle qu'il se ressaisit et reprend comme à tâtons d'abord, puis résolument, sa tâche traditionnelle. L'école menaisienne, en ranimant parmi le clergé la flamme de l'étude, le romantisme, en suscitant la curiosité et l'intérêt vis-à-vis du Moyen Age, ont été sans doute les premiers facteurs de la rentrée en scène du clergé. Un Gorini, simple curé de campagne, ne craint pas de prendre à parti les grands pontifes d'une histoire en quelque sorte officielle où les préjugés valent plus que les documents. Un Rohrbacher ose entreprendre — le premier après Fleury — une histoire universelle de l'Église. Et l'abbé Migne, mettant en ligne la légion de ses copistes et apprentis imprimeurs, réalise ce tour de force de rassembler en ses Patrologies et dictionnaires toute la moisson cueillie par l'érudition monastique de l'Ancien Régime. Depuis lors, le clergé s'est fait à nouveau une place dans toutes les branches de l'histoire, notamment en archéologie qui, jeune science au XIX^e^ siècle, a eu comme la préhistoire aujourd'hui, ses sympathies particulières dans l'histoire régionale, plus facilement accessible au clergé des villes et des campagnes, dans l'histoire générale et l'érudition où quelques-uns des plus grands noms appartiennent au clergé.

Sa part s'est sans cesse élargie et son autorité s'est singulièrement accrue depuis la fin du siècle dernier. Religieux ou séculiers, tous ceux qui aujourd'hui se vouent aux études d'histoire sont en possession d'une méthode de travail qui manquait il y a

un demi-siècle à leurs devanciers, qui, inconnue ou discutée alors, est maintenant admise partout.

A l'origine de cette rénovation de la science historique, il y a la parole et le geste d'un pape, de Léon XIII reprenant au compte de l'Église catholique la sentence de Cicéron : *ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat,* de Léon XIII ouvrant toutes grandes à tous les chercheurs les Archives Vaticanes. Ce n'est pas le pape Pie XI, resté l'ami des livres, qui affaiblira la portée de la décisive impulsion donnée alors de si haut aux études historiques et particulièrement à celles du clergé.

« Toute la vérité, rien que la vérité », c'est l'unique commandement auquel se ramènent tous les autres. La méthode qui permet d'y satisfaire pleinement tient, ce me semble, en deux courts articles. Premier article : objectivité, stricte conformité aux documents. L'histoire ne se bâtit pas avec d'autres matériaux que ceux-là; mais elle doit les rassembler tous; il n'est permis ni d'en rien retrancher par négligence ou parti-pris, ni d'y rien ajouter d'étranger. Deuxième article : critique des documents, chacun d'eux doit être passé au crible. Il en faut déterminer l'âge et la provenance, peser la valeur du témoignage, mesurer le degré d'estime qu'il mérite, suivant qu'il est contemporain ou non, d'intérêt, de passion, d'ignorance ou d'ineptie; confronter, opposer ces témoins divers qui parfois se contredisent et de cet examen faire jaillir autant qu'il est possible la vérité. L'objectivité est affaire de conscience, la critique affaire de perspicacité. Les historiens se classent suivant le degré qu'ils ont et de l'une et de l'autre, bien plus que suivant l'importance du sujet qu'ils traitent et les proportions de l'œuvre qu'ils impriment.

Il n'est plus un ecclésiastique adonné aujourd'hui aux recherches historiques qui n'admette les quelques articles si simples d'un code si raisonnable. L'histoire est maintenant conçue par lui comme une science exacte dont le domaine ne dépasse pas les sources dont elle procède. L'historien n'a pas à entreprendre sur le terrain propre à l'apologétique, à la théologie, à la philosophie, et pas même à la philosophie de l'histoire, non plus qu'à la sociologie, à la politique, etc. A chacun sa tâche. L'historien n'en a pas d'autre que de faire rendre aux documents dont il dispose tout ce qu'ils contiennent. En hagiographie, par exemple, où depuis qu'il y a des saints l'histoire a été si souvent recouverte d'un faux plâtras dont l'intention pieuse n'excusait ni le mauvais goût, ni la fragilité, on s'est aperçu que la stricte méthode historique était la meilleure et même la seule manière de faire apparaître la vraie figure d'un saint remise dans le cadre de son époque, et par conséquent d'en apprécier mieux les vertus héroïques. Désormais — et c'est l'indice le plus frappant peut-être des récents progrès du clergé dans la science historique — nous avons d'un saint Jean de la Croix, d'un saint Philippe de Néri, d'un saint Vincent de Paul, voire du saint curé d'Ars des vies qui sont au premier rang des ouvrages historiques contemporains.

Quant à la critique, Dieu sait si ce mot a eu longtemps mauvaise réputation auprès du clergé; il n'effraie plus personne parmi les jeunes. Qu'est-ce que la critique sinon un examen consciencieux des textes ? On a reconnu que rien n'était plus légitime, plus nécessaire, plus conforme aux traditions mêmes du clergé en matière historique. Les Bénédictins du XVII^e siècle en ont posé les règles et les ont appliquées les premiers. La critique historique est d'origine ecclésiastique et n'est rien d'autre que l'exercice de la raison. Il ne faut pas sans doute que le raisonnement la bannisse de la maison, mais l'abus qu'on a pu faire, qu'on peut faire encore de la méthode critique n'en discrédite nullement l'usage qui est celui du bon sens. Les passions et controverses qui divisaient jadis le clergé érudit se sont éteintes. Quand on relit aujourd'hui *les Principes de la critique historique* du Père de Smedt, on ne s'explique plus que ce petit livre ait paru jadis si audacieux et qu'il ait été si bienfaisant. La cause est si bien gagnée qu'il est devenu sans objet; il combattait vigoureusement un état d'esprit qui n'existe plus.

A la génération qui vient, les vieux travailleurs peuvent envier non pas seulement la jeunesse, mais l'outillage, l'armement qu'elle trouve à pied d'œuvre. Les journées d'études comme celles-ci lui fournissent un programme; nos Universités catholiques, en bon accord avec tant de chaires officielles, des maîtres et directeurs d'études; les revues et sociétés introduiront ordre et discipline dans le travail du jeune bataillon sacré. La *Revue d'histoire de l'Église de France* dont nous commémorons le vingt-cinquième anniversaire n'est-elle pas l'expression même du travail d'histoire religieuse qui se poursuit en France sous les auspices de la Société d'histoire ecclésiastique dont elle est l'organe et auquel le clergé fournit tant et d'excellents ouvriers ?

La qualité, devenue nettement supérieure, fait redouter davantage encore la décroissance en quantité et la diminution du nombre des bons travailleurs. La participation du clergé aux sciences historiques, comme à toutes les autres, ne souffrira-t-elle pas, hélas ! de la crise qui a sévi dans son recrutement ? La relève prompte que les jeunes devront fournir au clergé paroissial, le travail plus intense que jamais du ministère pastoral et des œuvres permettront-ils à quelques esprits bien doués d'entendre encore l'appel des études désintéressées qui exigent des loisirs ?

Il le faut pourtant; l'Église ne peut déserter le champ qu'elle a si longtemps cultivé seule et se désintéresser de sa propre histoire. Le clergé doit garder par l'étude son rang, son prestige, son influence. Que les jeunes sachent bien qu'une vocation scientifique n'est pas un renoncement à l'idéal sacerdotal et religieux, mais l'une des voies qui montent vers lui le plus haut (*Vifs applaudissements.*)

## S. Exc. Mgr Baudrillart à Mgr Lesne.

Monseigneur,

Je vous remercie très cordialement des paroles que vous venez d'adresser à cette assemblée et qui forment la conclusion la plus adéquate et la plus légitime du Congrès dont depuis trois jours la session se développe avec succès. Vous avez, de façon très exacte et très vivante, retracé l'histoire des travaux historiques du clergé dans les siècles passés et noté les raisons qu'il a eues de les poursuivre, alors même que l'œuvre fut au moins partiellement reprise par des écrivains laïques de haute valeur.

Il y a peu de temps, à la Sorbonne, au cours de la soutenance d'une remarquable thèse de doctorat, celle de notre distingué collègue, l'abbé Arquillière, sur *l'Augustinisme politique* et *Saint Grégoire VII*, un des membres du jury, le professeur Ferdinand Lot, de l'Académie des inscriptions, exprima avec finesse et fermeté une idée toute semblable à celle que vous venez de soutenir : « Vous avez, Monsieur, sur nous tous une supériorité pour traiter un tel sujet; vous êtes prêtre et il est des questions et des idées que ceux-là seuls qui sont dans le sanctuaire peuvent comprendre pleinement. » Je me permis de redire au Pape ce précieux témoignage et il en fut touché comme pontife et comme historien. Tant de maîtres des facultés et des grandes écoles de l'État que nous avons entendus et applaudis ces jours-ci adhèrent à ce jugement.

Vous-même, cher Monseigneur, êtes un des plus illustres représentants de la thèse dont vous venez de vous faire le protagoniste. Oserai-je avouer que vous suscitez chez le recteur de l'Institut catholique de Paris, à côté d'une sympathique admiration, un peu d'envie ? Administrateur vous aussi d'une grande, très grande Université catholique, vous n'avez pas abandonné votre carrière scientifique. Vous avez construit à Lille de beaux et vastes bâtiments, vous avez donné une forte impulsion aux études, vous avez cherché et trouvé de l'argent, — ce cauchemar, — et cependant vous avez écrit des livres érudits, personnels, sur des documents originaux. Quel labeur et quel mérite !

Je sais bien, — car je ne puis m'empêcher de plaider un peu les circonstances atténuantes en faveur du recteur qui vous parle, — que Lille n'est pas Paris et que toutes les œuvres du monde ne cherchent pas à se suspendre à votre soutane; quelle énergie pourtant et quelle persévérance il vous a fallu !

Je vois encore le jour où, vers la fin du siècle dernier, vous veniez vous enfermer courageusement, quai des Célestins, dans cette maison d'études de l'Oratoire, pauvre, presque misérable, mais où l'on travaillait avec une telle ardeur, un si pur souci de la vérité, un si noble désintéressement, sous la direction du R. P. Thédenat et la mienne. Les aises de la vie ne comptaient pas beaucoup pour nous. Bientôt vous étiez agrégé d'histoire avec le numéro un.

Puis ce fut votre thèse de doctorat, puis cette magnifique série de volumes sur la hiérarchie épiscopale et l'histoire de la propriété ecclésiastique au Moyen Age qui ont consacré votre maîtrise. Certes vous aviez autorité pour tenir le langage auquel nous venons d'applaudir.

J'aurais été heureux que fussent présents d'illustres auditeurs dont nous avons pu longtemps espérer l'encourageante participation, au moins à notre séance de clôture. Ils ont dû y renoncer. Son Éminence le cardinal-évêque de Lille, Mgr Liénart, s'est fait représenter par vous, cher Mgr Lesne, et il ne pouvait mieux choisir; malheureusement, vous ne consentiriez pas à vous applaudir vous-même, fût-ce au nom d'un autre. L'éclat de sa pourpre eût illuminé cette table, où il parut jadis comme étudiant du séminaire des Carmes. Notre vénéré cardinal, l'ancien supérieur de ce même séminaire, vient de me faire savoir que, trop fatigué par une longue cérémonie religieuse, il ne pouvait, malgré son désir, venir à nous. La souriante figure de M. le chanoine Marquet, secrétaire et commensal de S. Exc. Mgr Grente, nous apporte le reflet de la sympathie de l'évêque du Mans. Avec quelle joie nous aurions félicité l'historien et le lettré, dont hier au soir, comme pour la clôture de notre Congrès, *la Croix,* mettait en pleine lumière la dernière œuvre, *Fléchier,* à tous points de vue si délicatement traitée ! Que M. Marquet veuille bien transmettre à Mgr Grente nos compliments et nos regrets !

Demeurez cependant bien persuadés, Mesdames et Messieurs, que les évêques français se rendent un compte exact de l'importance de l'œuvre qu'accomplit notre Société et notre Congrès. Cette époque de l'année les retient en général dans leurs diocèses: leur esprit et leur cœur sont tout de même avec nous (*Vifs applaudissements.*)

## Présentation par M. Victor Carrière du tome II de l'« Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale » dédié à S. Exc. Mgr Alfred Baudrillart, Président de la Société d'histoire ecclésiastique de la France en l'année jubilaire du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la « Revue d'histoire de l'Église de France ».

Excellence et cher Président,

Vous souvient-il d'un lointain jour d'hiver où, réunis dans votre cabinet de recteur, Noël Valois, qui fut notre premier président, l'abbé Sicard, Joseph Drouet (tous trois sont retournés à Dieu), vous-même Monseigneur, M. Édouard Jordan et moi, nous élaborions le programme de la Société d'histoire ecclésiastique de la France ?

C'était en février 1914. On se proposait alors d'unir par les liens de l'association, de fortifier en les multipliant, les sympathies récemment acquises à la jeune *Revue d'histoire de l'Église de France.* On envisageait au surplus une organisation méthodique des travaux d'histoire ecclésiastique gallicane. Cette organisation aurait pour instrument la *Revue,* — la *Revue* que vous aviez fondée en 1910.

A ne considérer que l'état des études historiques à cette date, une tâche urgente s'imposait à nous : venir en aide aux travailleurs isolés, établir entre eux une liaison, les renseigner sur le mouvement intellectuel qui s'accomplissait autour d'eux, faire à leur usage un tri dans la masse des livres et des périodiques toujours plus abondante, indiquer ce qu'il en faut retenir et quels sont les gains réalisés pour nos études par les différentes écoles, quels qu'en soient l'objet, les tendances.

A quelques détails près, on retrouvait là l'idée génératrice de la *Revue;* mais celle-ci n'allait représenter à l'avenir qu'une partie, et non la plus importante, de notre nouveau programme.

Nombreux sont les travailleurs, clercs laïcs ou gens d'église, que passionnent l'étude de l'histoire religieuse. Autodidactes pour la plupart, n'ayant à leur disposition que peu de livres souvent médiocres, ils sont exposés à suivre une orientation fâcheuse. Travaillant au gré de leur fantaisie, attirés plutôt par la facilité des sujets que par leur importance intrinsèque, ils se livrent à des besognes inutiles et mal choisies. Or c'est à eux surtout qu'on voudrait venir en aide en guidant les novices dans les voies de la recherche, en leur faisant connaître les sujets qui, dans l'état actuel de nos connaissances, se prêtent davantage aux conclusions d'intérêt général.

Cette organisation des études que nous avions résolue dès 1914, s'est précisée dans les années qui ont suivi la guerre par la publication d'une série d'articles concernant les méthodes de recherche et d'exposition historiques. Ces articles, imprimés d'abord dans la *Revue d'histoire de l'Église de France,* ont été récemment repris et revus avec soin. L'idée religieuse qui relie par un lien souverain la vie et les institutions de l'ancienne France confère à cette entreprise l'unité nécessaire. Et voici qu'ils vont paraître en volumes, en trois volumes, sous le titre général d'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*[1].

En commençant cette publication par le tome II, qui est consacré plus spécialement à l'histoire locale, il nous a plu d'apporter

1. L'ouvrage (3 vol. in-8°) est édité à la librairie Letouzey et Ané, 87, boulevard Raspail, Paris (VI^e^), au prix de 150 francs.

Le tome II comprend 563 pages, plus une page d'errata. Il n'a pas dépendu de nous que cet errata fut moins important. Les fautes que nous y avons relevées ont été commises à la suite de modifications apportées à notre insu après la remise du bon à tirer. On nous a promis que le fait ne se renouvellera pas pour les autres volumes.

Les tomes I et III paraîtront en 1935 et 1936.

un témoignage de sympathie à la foule des petits travailleurs, à tous les fervents d'histoire paroissiale ou diocésaine qui s'adonnent avec une continuité et un désintéressement admirables à l'étude de nos antiquités chrétiennes. Veut-on savoir comment interprêter un texte épigraphique, publier une charte; veut-on remonter à l'origine d'un diocèse, établir la liste de ses évêques, raconter ses annales; veut-on composer une monographie d'église ou de paroisse, étudier l'histoire d'une congrégation religieuse, d'un monastère, d'un établissement hospitalier; s'agit-il enfin de déterminer par les noms de lieux les périodes d'évangélisation et l'extension des institutions religieuses du pays, — sur tous ces sujets et d'autres encore où s'intègre dans le passé la vie de l'Église gallicane, notre « manuel » fournit les initiatives essentielles : on y trouvera quelles sont les questions à traiter, par quelles disciplines y prétendre et les sources à consulter.

Les érudits qui ont collaboré à cette œuvre, membres de l'Institut, universitaires, chartistes, tous se sont attachés à renouveler sur des objets particuliers et très précis les conceptions d'autrefois en procédant par de larges aperçus, en traçant des cadres nouveaux, en dégageant de faits constants l'idée fondamentale. Chaque sujet, rédigé à la manière de dissertations ou d'instructions, constitue une sorte d'examen de conscience scientifique où l'auteur s'est plû à condenser en formules simples les trésors de sa longue expérience, une foule d'observations inédites. Peut-être jugera-t-on ce livre par endroit un peu révolutionnaire. Comment s'en défendre ? Connaît-on un changement qui se soit opéré dans les habitudes sans quelque commotion de l'esprit ? Or, ce que nous avons voulu, c'est en fin de compte affranchir, rendre l'esprit plus libre à l'égard des systèmes a priori et des routines.

Mon cher Président, c'est avec une vive satisfaction que je vous présente, au nom de tous nos confrères, ce livre qui vous est dédié. De hautes convenances et l'affection respectueuse qui nous attache à votre auguste personne nous en ont fait un devoir. Vous êtes parmi nous le représentant le plus autorisé de la science historique, le maître dont nous aimons à nous dire les disciples, les admirateurs, les amis. Pour tous ces titres, nous avons été heureux de placer votre nom au seuil de ce volume. Votre nom, à cette place, est plus qu'une dédicace, c'est un acte. En cette fête jubilaire, qui célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, il actualise notre reconnaissance envers vous, il proclame aux yeux du monde savant que notre Société n'aura jamais de fierté plus haute que d'avoir réalisé, sous votre présidence, ce « manuel », instrument si longtemps attendu de la rénovation des études d'histoire ecclésiastique française (*Applaudissements.*)

J'ajouterai un mot. Excellence, vous avez été louée souventes fois et des uns et des autres. Dans cette ample et juste concert d'hommages, on n'a rien oublié des titres que vous ont valu et vos mérites et la reconnaissance publique, — rien, sinon, j'aimerais

me tromper, celui de fondateur de la *Revue d'histoire de l'Église de France.*

Or, qui sait ?... Qui sait si la postérité, rappelant un jour les titres qui lui rendront chère votre mémoire, n'associera pas d'un même enthousiasme cette grande institution que représente à l'heure actuelle dans l'enseignement supérieur l'Institut catholique de Paris, et cette autre institution, sa sœur cadette, qui personnifie, du point de vue historique, ce foyer de haut savoir où s'organise la recherche scientifique et la diffusion par l'exemple des bonnes méthodes de travail, cette chère *Revue* que vous avez créée et dont vous êtes encore, et, nous le souhaitons tous, *ad multos annos,* le président vénéré et aimé (*Applaudissements prolongés.*)

### S. Exc. Mgr Baudrillart à M. l'abbé Victor Carrière et à MM. les Présidents des séances du Congrès d'histoire ecclésiastique de la France.

Les paroles que vous venez de prononcer m'ont rappelé un tableau célèbre que nous avons tous vu aux devantures des librairies.

C'était quelques années après la guerre de 1870, un orateur attribuait à l'Assemblée Nationale le mérite d'avoir délivré la France; Gambetta se leva, désigna d'un geste M. Thiers en disant : « Le libérateur, le voilà. » Eh bien, en vous écoutant je pensais : le fondateur, l'animateur de notre Société le voilà ! C'est vraiment vous qui avez assumé la tâche de la créer et de la diriger depuis bien des années, voire de la diriger sans être toujours soutenu comme vous auriez mérité de l'être. Vous aviez des titres, sérieux et solides, mais pas encore très connus pour faire cette fondation et assurer cette direction : d'autres, dont je fus, sont venus à votre aide.

Je parlais tout à l'heure du cher Mgr Lesne, au temps lointain où il faisait partie de la maison d'études de l'Oratoire. Vous avez été ici, vous, un de mes premiers élèves, et je me rappelle avec quelle compétence, avec quelle érudition vous traitiez déjà, dans vos dissertations, les questions que vous aviez à étudier et en particulier celles qui se rattachaient aux origines de la Réforme protestante dans notre pays. Je fus très frappé en constatant que là où ordinairement, parmi les travaux d'étudiants, l'on trouve certes, de bons développements mais tirés de travaux de seconde main, les travaux que vous présentiez étaient faits d'après les sources mêmes, souvent d'après des documents inédits; c'était la marque de votre vocation de futur historien.

Vous viviez au milieu des multiples occupations du ministère paroissial et par conséquent il fallait de grands efforts, une inébranlable volonté pour réaliser cette vocation, mettons une forte dose de ténacité ; en aucune entreprise vous n'en manquez ; je crois que vous ne lâchez pas facilement le morceau. (*Applaudissements.*)

Ainsi vous avez pu fonder et conduire à bien Société et *Revue*. Ma bonne volonté et mon nom vous ont servi, je le reconnais et je m'en félicite. Mais je n'ai pu, il faut bien l'avouer, être pour vous un collaborateur actif.

Une autre mission m'était échue qui m'eût paralysé, si j'eusse prétendu jouer un rôle analogue au vôtre. Elle m'enlevait le temps nécessaire aux recherches personnelles, j'ai dû les abandonner ; je crois avoir bien fait puisque je répondais à un appel des évêques et du Pape; ce fut tout de même pour moi une souffrance et cette souffrance reprend son acuité chaque fois que je me retrouve en un milieu comme celui-ci, dans cette atmosphère de libres études qui fut celle de ma jeunesse et pour tout dire d'indépendance.

Entendez bien ce que je veux dire. La juste indépendance de l'esprit, le chef d'un grand établissement scientifique peut toujours la garder : c'est affaire de caractère et de conscience; j'espère n'y avoir pas dérogé.

Mais lorsqu'on est le chef et le chef responsable, affirmer en toutes circonstances cette indépendance, à propos surtout d'idées, de théories personnelles, n'est pas le premier des devoirs. Le chef doit tenir compte du risque qu'il peut faire courir à sa maison, du scandale qu'il peut causer, des circonstances qui limitent son action. Un recteur d'Université catholique n'est pas un pur servant; il est tenu par les directions de l'Église à tel moment de son histoire; de même il est obligé de considérer les dispositions de l'État à telle heure déterminée; je me plais parfois à rappeler qu'au début de mon rectorat, les deux pôles entre lesquels je devais me mouvoir avaient nom Merry del Val à Rome et Clemenceau à Paris. Songez si la vertu de prudence ne s'imposait pas à moi pour le moins autant que la vertu d'indépendance. Certains critiques et certains philosophes, même parmi les nôtres, se refusèrent à le comprendre et ne mettaient rien au-dessus de l'expression intégrale de leur pensée, même la plus fugitive. Un pareil état d'âme ne peut ni ne doit être celui d'un recteur.

Ajoutez à ces réflexions les remarques que me suggérait, il y a quelques instants, la carrière de Mgr Lesne : les lourds soucis, les charges écrasantes d'un administrateur que ne soutiennent ni les puissances, ni les subsides de l'État.

Heureux est-on de posséder un certain acquis et d'y puiser quand il faut prendre la parole et donner des directions; suivre les travaux d'autrui, rester fidèle aux bonnes méthodes quand il s'agit de les juger et de les encourager; c'est à peu près tout ce qui demeure en général possible à ceux qui occupent de telles situations. Force leur est de laisser à de plus libres qu'ils ne le sont les travaux de longue haleine et les recherches originales. Excusez-les, plaignez-les quelquefois, aidez-les toujours et souffrez qu'ils vous aident comme ils peuvent !

L'un des principaux mérites de notre *Revue*, c'est d'orienter conformément aux plus saines méthodes les recherches des travailleurs, surtout des travailleurs isolés, de ceux par exemple qui vivent en des pays dépourvus de ressources dont nous jouissons dans les grandes villes, et où l'on ne peut qu'au prix d'incroyables efforts mettre sur pied des travaux de valeur.

En écoutant les lectures de nombre de ces travailleurs au cours de notre Congrès, je me disais : le but est atteint; ce que nous avons souhaité se réalise chaque jour; voilà des hommes qui n'ont pas fréquenté les grandes écoles et dont la méthode est parfaitement sûre, dont l'ouvrage est de l'ouvrage bien fait. Les recensions critiques parues dans la *Revue* ont fourni des modèles en même temps que des leçons.

Qu'en sera-t-il maintenant qu'au lieu de directions partielles, nous mettons entre les mains des chercheurs cette très belle *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* que vous avez bien voulu m'offrir et me dédier. Je ne saurais vous dire à quel point je suis ému d'un tel honneur. Il me suffirait de vous lire la table des matières et la liste des collaborateurs pour vous permettre d'apprécier à quel point tout a été prévu, avec quelle compétence tout a été traité. Volume-guide par excellence.

Merci encore à M. l'abbé Carrière, merci aux auteurs, merci à l'éditeur pour le service capital qu'ils viennent de rendre à la science historique !

Au terme de ce Congrès, je voudrais féliciter dignement ceux qui l'ont préparé, ceux qui y ont apporté de si consciencieuses et si notables dissertations, ceux aussi qui, prenant part aux discussions, ont suggéré à tous, participants ou lecteurs, de si fécondes réflexions.

Obligé de me borner, je n'aurai de merci particulier que pour les présidents de nos séances. Tous, vous l'avez remarqué, appartiennent à l'Institut de France, ils sont de nos collaborateurs à la *Revue* et tous s'honorent du titre de catholiques.

Remontons à cinquante ans en arrière et demandons- nous, si avec la meilleure volonté du monde, il eût été possible de donner un tel spectacle à l'univers savant ? Ainsi s'est réalisé la prédiction que, dans cette salle même, moins belle alors qu'aujourd'hui, fit entendre celui que nous nous plaisons toujours à appeler notre grand recteur, Mgr d'Hulst. Comme il l'avait prévu, les Académies sont aujourd'hui pleines de savants, d'écrivains, de penseurs catholiques.

Ce Congrès fut inauguré par M. Marcel Aubert, récemment entré à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Je n'ai pu entendre son allocution, car j'étais retenu par les obsèques d'un des plus anciens professeurs de notre Institut, mort dans l'exercice de ses fonctions. J'ai su avec quelle élévation et quel tact il avait donné les directions générales qui devaient orienter nos travaux; au nom de tous je l'en remercie.

La seconde séance eut pour président le vénéré et cher M. Paul Fournier, de la même Académie. M. Paul Fournier, qui bien que destiné à la plus brillante carrière dans les facultés de l'État, fut le témoin bienveillant de nos premiers efforts, le conseiller, l'ami de nos premiers maîtres, des d'Hulst, des Duchesne, des Thédenat et de cet abbé de Broglie, dont le buste que nous avons sous les yeux reproduit l'intelligente, l'ardente physionomie. Vous avez aimé et soutenu notre œuvre naissante et toujours vous lui avez été fidèle. Ici vous êtes chez vous.

Puis est venu le tour de M. Marcel Marion, membre de l'Académie des sciences morales, mon ancien camarade d'École normale, entré le premier de la promotion qui précéda la mienne et resté mon ami. Qui ne connaît les œuvres si solides, si sérieuses, si courageuses parfois qui lui ont valu son élection à l'Institut; je dis courageuses, parce que plusieurs de ces œuvres d'histoire économique et sociale ne pouvaient manquer d'avoir un contre-coup sur l'histoire la plus contemporaine, voire sur la destinée de certains ministères (*Applaudissements.*) Nous sommes tous fort reconnaissants à M. Marion de nous avoir apporté le concours de sa haute autorité morale et scientifique (*Applaudissements.*)

M. Édouard Jordan, de l'Académie des sciences morales, a présidé la quatrième séance. Qu'il faut donc être un vieil homme pour retrouver partout des anciens élèves arrivés très haut ! Vous fûtes, cher Monsieur, le premier de mes élèves du Collège Stanislas reçu à l'École normale supérieure et comme vous le méritiez. Il me souvient encore d'un de vos devoirs, — c'était sur le relèvement de la France par Henri IV, — si fortement conçu et frappé que je le gardai précieusement et vous en « chippai » le début pour mon propre cours. (*Applaudissements.*) Votre œuvre fut faite tout entière de conscience, de désintéressement, de labeur, conscience du savant, conscience de l'honnête homme. Vous n'avez jamais eu peur d'affirmer vos opinions et de vivre conformément à vos croyances. Vous avez contribué au progrès des études par votre enseignement, par vos livres, encore plus par votre action. N'êtes-vous pas, avec l'abbé Pautonnier, le fondateur de l' « Œuvre d'encouragement des Études supérieures dans le clergé », qui remonte au Congrès international de Bruxelles, en 1894, et que vous dirigez encore avec une intelligence et une fermeté qu'égalent seulement votre modestie et votre désir de vous effacer. Que de services a rendus une telle œuvre ! (*Applaudissements.*)

Le président de la séance d'aujourd'hui vous a été présenté; il n'ajoutera rien à ce qu'on a dit de lui et qui ne fut que trop aimable. Il appartient lui aussi à une Académie et même cette Académie l'appelle. Dans deux heures il devra se trouver en séance, afin de procéder au remplacement difficile de trois illustres confrères pris par la mort.

Avant de nous séparer, je voudrais envoyer notre salut collectif à l'épiscopat français et particulièrement à ceux de ses représentants qui comptent parmi les membres actifs de notre Société. Ils

savent quels services elle rend à leurs diocèses et à leur clergé. Ils estiment que sa création au lendemain de la séparation de l'Église et de l'État fut une preuve de vitalité et de fécondité intellectuelle, digne du magnifique passé de l'Église de France.

Puis nous nous tournerons vers Rome, vers le pape Pie XI, chef suprême de l'Église catholique, érudit, historien, homme d'étude, et comme tel protecteur né d'un Congrès tel que le nôtre. Si vous le voulez bien, nous lui enverrons un télégramme dont je vous propose le texte et que voudront bien, je n'en doute pas, signer les quatre présidents :

*Premier Congrès histoire ecclésiastique de la France, réuni Institut catholique Paris, séance solennelle, vingt-cinquième anniversaire Société et Revue, présente très respectueusement au Pape, chef de l'Église, historien, promoteur études ecclésiastiques, hommage de profonde vénération et filial dévouement, sollicite humblement bénédiction apostolique.* (Ce texte est approuvé par acclamations).

Par ce télégramme, nous saluons avant tout, cela va sans dire, le pape, en tant qu'il est le chef de l'Église catholique, notre chef. Mais nous nous permettons d'évoquer un autre titre, celui qui le rapproche de nous, et je sais qu'Il ne le trouvera pas mauvais. Le pape se souvient avec bonheur du temps où il travaillait comme vous, Messieurs, dans les bibliothèques et les archives; il aime toujours l'histoire et il se sert de sa puissance pour promouvoir les hautes études à Rome et dans le monde entier.

Si chargé qu'il soit de responsabilités et d'incessantes occupations, il trouve le temps de lire et de se tenir au courant. Laissez-moi vous conter un épisode charmant de ma dernière audience, une semaine après Pâques. Entre 8 et 9 heures du soir, il me retenait auprès de lui, toutes affaires traitées, pour causer, avec une simplicité, une intimité qui me touchaient, de nos travaux. Il prit sur son bureau un livre que lui avait offert quelques jours auparavant notre confrère Lacour-Gayet : *Bonaparte et l'Institut de France.* Il l'avait lu et non seulement il en possédait, dans son imperturbable mémoire, les diverses anecdotes, mais il était capable d'y ajouter. Il se mit à me conter l'histoire d'un petit curé italien du Milanais que Bonaparte avait connu lors de la première campagne d'Italie. Ce petit curé était un épigraphiste et même un historien, car il avait écrit, en trois volumes, une *Histoire de l'Afrique chrétienne,* fort bonne pour l'époque, m'assurait le Saint-Père. Bonaparte l'avait fait nommer correspondant de l'Institut de France. Ce titre glorieux n'avait point suffi à effacer de la mémoire du savant curé le ravage de sa paroisse par les troupes françaises.

Survint Austerlitz. Du champ de bataille, Napoléon adressa au prince Eugène, vice-roi d'Italie, et à ses sujets l'ordre de faire sonner toutes les cloches des églises lombardes. Le petit curé de répondre froidement qu'il ne voit aucune raison de sonner les

cloches pour cette victoire et qu'elles ne sonneront pas. Grand émoi à Milan ! La réponse est transmise à Vienne.

Bonaparte va-t-il se fâcher ? Point du tout, me dit Pie XI. Sa réponse je l'ai lue dans les archives; c'était un billet ainsi conçu: « Laissez tranquille ce curé; je le connais; je sais qu'il a toujours raison; dites-lui que je lui souhaite d'avoir raison jusqu'à son dernier jour et qu'il forme le même vœu pour moi. »

Du coup, le curé correspondant de l'Institut fut amadoué.

Ne doutez pas, chers confrères, Mesdames et Messieurs, que notre télégramme sera agréé du Saint-Père et lui fera oublier pour un moment beaucoup de tristesses et de soucis (*Applaudissements prolongés.*)

## Le Banquet

C'est au Palais d'Orsay, dans un cadre si somptueux qu'il en paraissait exceptionnel, que se tint le banquet de notre fête jubilaire. Excellente y fut la chère et nombreux les convives. A la table d'honneur, présidée par Mgr Baudrillart, on retrouvait MM. Paul Fournier, Édouard Jordan, Marcel Marion, Georges Goyau, Mgr Lesne, Mgr de La Serre, le chanoine Marquet, Mgr Bros, supérieur de l'Institution Saint-Aspais, Jean Guiraud.

Aux autres tables, les convives s'étaient placés, sans tenir compte du protocole, selon leurs affinités électives. On ne saurait donc observer à leur endroit un souci des préséances qu'ils avaient délibérément laissé à la porte en entrant. Voici, pourtant, M. Henri Courteault, directeur des Archives nationales, et à ses côtés Mme Léon Levillain et l'abbé Carrière. Et des professeurs d'Université : MM. Augustin Fliche et Jean-Rémy Palanque, de Montpellier ; Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, de Dijon; Louis Villat, de Besançon; Jacques Zeiller, de l'École des hautes études. Des professeurs de l'École des chartes : MM. Léon Levillain et Georges Tessier. Des historiens du droit : MM. Gabriel Le Bras et Olivier-Martin, de la Faculté de droit de Paris; Jean Yver, de Caen; l'abbé de Clercq; Michel Reulos. Des professeurs de l'enseignement supérieur libre : MM. les abbés Arquillière et Bressolle, de l'Institut catholique de Paris; les abbés Aigrain et Poirier, d'Angers; l'abbé Leman, de Lille. Des curés de Paris : MM. le chanoine Couget, de Saint-Roch, et l'abbé Garin, de Saint-Bernard. Des religieux : Dom Bocksruth, bénédictin; le R. P. Chardavoine, assomptionniste, le R. P. Gratien, des Frères-Mineurs; le R. P. Gui de Pierrefeu, S. J., de Lyon. Des critiques et des écrivains d'église : le chanoine Bardy, de Dijon; le chanoine Bonnenfant, d'Évreux; le chanoine Garnier, vice-recteur de Notre-Dame de la Salette, l'abbé Guérard, de l'Ora-

toire; le R. P. Leclerc, de la Compagnie de Jésus; l'abbé Pasquier, d'Angers; le chanoine Vaucelle, curé de Saint-Pierre de Tours. Des archivistes départementaux : Mlle Yvonne Bezard, des Archives nationales; M. Jacques de Font-Réaulx, de Valence ; M. Pierre Piétresson de Saint-Aubin, de Lille. Des bibliothécaires : M. Michel de Boüard, d'Orléans; M. Jean de La Monneraye, de l'Institut historique de la ville de Paris; le R. P. Rouziès, de l'Institut catholique de Paris. Des érudits : MM. Claude de Bonnault; l'abbé Delaporte, de Chartres, Marcel Fosseyeux; Charles Leroy et Henri Tribout. Et s'il en est d'oublié que ce ne soit pas M. Michelin, rédacteur à *la Croix*, qu'il nous est agréable de remercier pour ses comptes rendus si complets, si vivants; ni Mlles de Vismes et G. Fourot, non plus que MM. Jean Delpuech et Charles Alessandri.

Au dessert, M. Édouard Jordan, de l'Institut, prend la parole. Dans un toste improvisé, il constate le remarquable succès du Congrès, et après avoir remercié et félicité M. l'abbé Carrière, qui l'a assuré par son dévouement et son sens pratique, il tire la morale qui s'en dégage. On peut dire de ce Congrès qu'il a été inspiré d'un bout à l'autre par une idée-force, idée qu'un autre de ses principaux animateurs, M. Le Bras, a fortement exprimée : celle de la collaboration, de l'entente pour l'étude de certaines grandes questions qui ne sont pas encore assez débrouillées pour que la synthèse en soit prudente ou possible et qui réclament des enquêtes méthodiques et convergentes. L'ambition de la *Revue d'histoire de l'Église de France* serait de guider ces recherches et d'en publier au fur et à mesure les premiers résultats; le rôle de nos congrès — il faut compter que celui-là se renouvellera — est de faire de temps en temps le point et de marquer les résultats acquis. Rien ne peut mieux assurer la collaboration que les relations personnelles entre les travailleurs; et M. Jordan engage vivement les congressistes à profiter de l'occasion qui leur est offerte de faire ou de renouveler connaissance. Qu'ils veuillent bien considérer que la réunion qui va suivre le banquet, tasse de café à la main, ne sera pas la partie la moins intéressante et agréable et utile du Congrès; ils ont grand intérêt à ne pas l'écourter.

Ensuite de ce toste, Mgr Baudrillart et M. Georges Goyau s'excusent de ne pouvoir rester plus longtemps : trois fauteuils d'immortels à pourvoir les appellent d'urgence à scrutiner. Et bientôt après, les convives passent dans le salon voisin où, conformément à la consigne donnée, chacun s'attarde, tasse de café à la main. On parle, on se fait présenter tels et

tels, on s'instruit mutuellement. Puis la salle se vide, le Congrès est terminé.

— A quand le prochain ?

— Dans trois ans.

---

## VI

## Après le Congrès

Nous avons recueilli dans la presse de nombreux témoignages de sympathie. Tous font ressortir l'intérêt des questions portées au programme et la compétence des rapporteurs. Se rappelant l'aveugle défiance qui caractérisait autrefois l'attitude des catholiques à l'égard de la critique historique, tous encore voient dans l'incontestable succès de ce premier Congrès d'histoire ecclésiastique un événement important pour l'Église de France.

Nous retiendrons de ces multiples appréciations quelques observations de portée générale.

Un précieux et paternel témoignage nous est venu de Rome. C'est le télégramme que Sa Sainteté Pie XI, en réponse à l'adresse filiale que les congressistes lui avaient respectueusement votée par acclamations lors de la séance de clôture, a fait parvenir à S. Exc. Mgr Baudrillart, président du Congrès. Nous enregistrons ce message d'honneur avec gratitude.

*Cité du Vatican, 25 mai.*

*Très sensible filial hommage premier Congrès histoire ecclésiastique de France, Souverain Pontife félicite promoteurs bien paternellement, membres et travaux. Particulièrement heureux se réjouir nombreux services rendus par vingt-cinq ans d'activité aux intérêts de la vérité chrétienne.*

Cardinal Pacelli.

A la veille du Congrès, M. Jean Guiraud a fait paraître dans *la Croix* (18 mai), un article intitulé *Une heureuse initiative scientifique* et qui commence ainsi :

« L'un des symptômes inquiétants de notre temps, c'est la baisse de l'intellectualité. On se dit réaliste et réalisateur; on se plaît à appliquer son activité aux choses tangibles et visibles, estimant le reste pure chimère...

Une telle mentalité, qui s'est affirmée plus ou moins dans tous les temps, mais qui a pris de nos jours un inquiétant développement, conduit facilement du réalisme à l'affairisme, et de l'affairisme au scandale et, sans aller jusque-là, à un mépris des spéculations intellectuelles, les spéculations matérielles étant estimées plus réelles et plus profitables...

Aussi devons-nous avoir une reconnaissance particulière envers ceux qui, dédaignant les succès matériels, se consacrent aux études désintéressées et qui, au milieu des agitations et des calculs matériels qui les entourent, cherchent la vérité pour l'unique satisfaction de la trouver, et cultivent la beauté pour l'unique plaisir de la contempler dans toute sa pureté.

... Et voilà pourquoi nous devons mettre en pleine lumière et à l'honneur les personnes, les institutions et les initiatives qui entretiennent de leur travail et de leur aide la flamme de l'esprit, ceux dont les opérations sont d'autant plus nécessaires qu'elles sont désintéressées. »

M. Michelin a publié dans *la Croix* également des comptes rendus quotidiens très détaillés et entendus. Il constate notamment :

« D'aucuns, sans doute, ont trouvé bien hardie l'idée d'organiser un Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, et peut-être ont-ils douté du succès. Ceux-là comptaient, d'une part, sans l'ardent animateur qu'est M. l'abbé Victor Carrière, professeur à l'Institut catholique de Paris; d'autre part, sans cet intérêt de plus en plus général et de plus en plus vif qu'on porte partout, dans tous les milieux, aux choses religieuses, et qui est l'un des signes de ce renouveau catholique, spécialement parmi les élites, dont nous ne cessons pas de noter ici de caractéristiques témoignages. »

*La Vie catholique* (2 juin), sous la plume de M. le chanoine Gustave Bardy, a consacré un article intelligemment compréhensif des journées du Congrès.

Citons-en ces réflexions :

« C'est, à sa manière, un événement dont l'importance dépasse de beaucoup celle de bien d'autres réunions plus tapageuses et auxquelles la grande presse elle-même ne craint pas de faire parfois une réclame assourdissante. Il est bien vrai que l'histoire ecclésiastique de la France tient, depuis longtemps, une place des plus honorables dans les divers congrès d'historiens ou d'archéologues qui se réunissent chaque année. Mais il l'est aussi que, jusqu'à présent, elle n'avait pas encore eu l'honneur d'avoir pour elle toute seule, si l'on peut dire, un congrès spécial. Cet honneur vient de lui échoir. Il est un hommage et une justice rendue. »

Se faisant l'écho de la déception que plusieurs éprouvèrent de l'absence de l'épiscopat à la réunion de clôture, notre confrère ajoute :

« Est-il permis, ici, d'insinuer l'expression d'un regret ?... Le programme du Congrès nous laissait espérer la présence de plusieurs évêques; et nous avons regretté que nul, parmi les chefs de l'Église de France, n'ait pu prendre part aux réunions. Nous savons combien la vie des évêques est terriblement surchargée, et que, particulièrement à cette époque de l'année, les tournées de confirmation leur laissant bien peu de loisirs. Mais nous savons aussi que nous avons grand besoin de leurs encouragements, de leur bénédiction, de leur présence. A certains moments nous autres, les travailleurs intellectuels qui n'étudions le passé que pour en retirer les éternelles leçons, et qui avons consacré toutes nos vies au service de l'Église, nous avons la conscience d'être terriblement isolés. Quand les historiens, les érudits de toute discipline et de tout ordre accourent pour se réunir en un premier Congrès, ils auraient grande joie de voir apparaître au milieu d'eux un de ces évêques dont ils sont les enfants fidèles ou les humbles collaborateurs. »

Paul Lesourd écrit dans *le Figaro* (25 mai) :

« Le premier Congrès d'histoire de l'Église de France qui s'est tenu ces jours-ci à l'Institut catholique de Paris a remporté un succès complet.

On entendit des communications du plus haut intérêt concernant divers points d'histoire ecclésiastique générale ou locale à des époques variées. Cette abondance de travaux et la manière sérieuse, érudite dont ils furent traités comme les discussions nourries auxquelles ils donnèrent lieu ont prouvé à quel point les bonnes méthodes historiques étaient de plus en plus mises en œuvre par ceux qui à Paris et en province s'intéressent à l'histoire ecclésiastique.

Ce n'est pas non plus sans plaisir qu'on a vu parmi les rapporteurs d'éminents professeurs de l'Université, des professeurs de l'École des chartes, des archivistes et des correspondants de l'Institut. C'est un hommage à la fois à l'Église de France et au mouvement historique suscité par Mgr Baudrillart, fondateur, il y a vingt-cinq ans, de la *Revue d'histoire de l'Église de France.* »

Mêmes constatations dans *le Journal des Débats* (26 mai), où M. de Lanzac de Laborie conclut :

« C'est, en somme, un vrai succès que ce premier Congrès, succès qui oblige et qui promet pour l'avenir. »

Les *Études* (5 juillet), sous la signature du R. P. Joseph Lecler, ont publié un grand article synthétique et fort substantiel sur les questions traitées en séances. Une note personnelle s'y rencontre, qu'il nous plaît de relever. D'aucuns nous ont reproché un programme exagérément surchargé.

« Dans ces rapports assez brefs, remarque judicieusement le P. Lecler, il ne pouvait s'agir, selon toute évidence, que de vues sommaires ou de rapides indications. La nature des séances n'en exigeait pas davantage. Ne suffisait-il pas, en effet, d'attirer l'attention des auditeurs sur d'importants problèmes, de provoquer les remarques ou les échanges de vues, de suggérer des travaux analogues pour des régions diverses ? »

Dans *l'Union missionnaire du Clergé de France* (juillet), M. l'abbé Delacroix n'a pas manqué de mettre en relief la communication de M. Georges Goyau sur le mouvement missionnaire dans les diocèses aux temps modernes.

« A vrai dire, la question missionnaire tint une place fort réduite dans les savants travaux du Congrès. Mais nos lecteurs n'en sont point à croire que la portée d'une œuvre se mesure au bruit qu'elle fait, ni la valeur d'une action à l'activité que le profane constate.

L'autorité de son auteur, la qualité de l'auditoire auquel il s'adressait, ont fait de la communication de M. Goyau à la séance solennelle de clôture du Congrès un véritable manifeste. Devant un auditoire qui comptait cinq membres de l'Institut, quelques dizaines de professeurs d'universités, des archivistes de provinces et des prêtres amis des études et érudits, l'éminent académicien, avec autant de flamme que de compétence, a montré quelle était la place de l'histoire missionnaire dans l'histoire de l'Église de France, quelles contributions utiles, nécessaires même, elle pouvait lui apporter et, par ailleurs, quels services pouvait rendre, à son tour, l'histoire ecclésiastique de la France à l'histoire des Missions. »

Parmi les divers organes de la presse régionale, *le Lorrain* (17 juin) appelle justement l'attention sur la portée de ces premières assises scientifiques de l'Église de France :

« Nous voudrions retenir du premier Congrès d'histoire ecclésiastique de la France ce double fait : qu'il a témoigné, d'une part, de l'intérêt croissant que prend notre société contemporaine aux questions religieuses sous quelque aspect qu'elles se présentent à elle; qu'il a prouvé d'autre part la très grande place des catholiques dans les milieux savants.

Qui eût dit, il y a cinquante ans seulement, que plus de cent érudits et historiens, encore une fois tous parfaitement qualifiés, parmi lesquels on pouvait voir plus de laïques encore que de prêtres, se réuniraient à Paris, trois jours durant, pour s'occuper exclusivement, dans des réunions d'ailleurs très vivantes et d'un haut intérêt, de questions relatives à l'histoire du catholicisme dans notre pays ? Et qui aurait cru que les cinq séances de ce Congrès seraient présidées par cinq personnalités catholiques notoires : un membre de l'Académie française, Mgr Baudrillart, et quatre membres de l'Institut de France, MM. Marcel Aubert, Paul Fournier, Édouard Jordan et Marcel Marion, dont la réputation dépasse les frontières de notre pays ? Il est loin le temps où la libre pensée et l'irréligion semblaient vouloir s'attribuer le monopole de la science véritable. Il faut savoir grand gré des résultats obtenus, comme l'indiquait Mgr Baudrillart dans la très belle allocution qu'il prononçait à la clôture de ce premier Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, à tous ceux qui ont incité les catholiques, et spécialement le clergé, à poursuivre des études supérieures, aux papes, aux évêques, aux prélats, comme Mgr d'Hulst, qui comprirent l'importance d'une telle orientation. »

Signalons pour finir cette courte revue de la presse, l'intéressante suggestion du *Messager de Colmar* (éditions française et allemande, 2 juin) :

« Il serait à souhaiter que la Société d'histoire ecclésiastique de la France fût mieux connue dans nos régions, puisque ses travaux honorent à la fois l'Église et la science française. Le meilleur moyen serait sans doute que le prochain Congrès ait lieu en Alsace, où il rencontrerait un vif courant d'attention et de sympathie, et c'est ce que nous souhaitons. »

---

Les premiers Budgets municipaux d'assistance

# LA TAXE DES PAUVRES AU XVIe SIÈCLE

Les premières institutions permanentes de secours. — Transformation des idées sociales au XVIe siècle.

Les Tables des pauvres dans les Flandres et en Artois. — L'Aumône générale de Lyon et son extension dans d'autres villes. — Le grand bureau des pauvres de Paris et les organisations similaires. — Les tables du Saint-Esprit en Bourgogne et en Franche-Comté. — Organisations diverses.

L'œuvre des échevinages et des consulats. Répression et plans constructifs : l'obligation de l'impôt; les sanctions; la sécularisation des services d'assistance; le domicile de secours; l'hygiène.

« L'actualité » du XVIe siècle, singulièrement analysée dans tous les domaines de la pensée et de l'action par M. Henri Hauser, se retrouve non moins significative dans l'histoire de l'assistance. Les mesures prises dans la première partie du siècle pour réformer les hôpitaux, et pour créer des services durables de secours, sont tout à fait remarquables, et, si les guerres intestines de la seconde moitié du siècle en ont détruit l'efficacité ou retardé l'application, ces mesures n'en sont pas moins le témoignage d'efforts dont la valeur mérite d'être mise en lumière.

Dans le domaine hospitalier, c'est la création ou la transformation d'établissements pour les contagieux, pestiférés ou syphilitiques; c'est la surveillance financière et administrative des hôtels-Dieu établie par des chambres de réforme sous la direction du Grand Aumônier qui reçoit des attributions de plus en plus étendues; c'est l'admission de la bourgeoisie dans l'administration où le clergé avait seul accès. Dans le domaine de l'assistance aux pauvres, c'est la création de véritables services permanents, à l'historique desquels nous voudrions limiter aujourd'hui cette étude.

### Les premières institutions permanentes de secours.

Sans doute on n'a pas attendu le XVIe siècle pour venir en aide aux miséreux, et l'on ne peut que rappeler les nombreuses sources où s'alimentait au Moyen Age le patrimoine des pauvres : le pouvoir royal fait des aumônes quotidiennes par l'intermédiaire du maître de la Chambre des deniers, comme nous l'apprennent les *Journaux du trésor*, puis des largesses à certaines époques de l'année, comme celle du carême ou

des brandons, dont saint Louis avait fixé lui-même le montant à 2 119 livres. Les aumônes du roi sont d'ailleurs indépendantes de celles de la reine; la petite nièce de saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois, avait organisé dans ses états des distributions de vivres et de vêtements, qui se faisaient aussi en Bourgogne, et s'étendaient même aux pauvres de Paris.

Les confréries de dévotion ou de pénitents consacrent une partie de leurs revenus à l'entretien des pauvres.

Les Chapitres sont tenus à diverses obligations charitables, ainsi que les prêtres qui doivent la sixième partie de la dîme aux pauvres.

Dans plusieurs villes, certaines institutions paraissent déjà avoir été permanentes : à Reims, les pauvres de Saint-Rigobert sont d'abord à la charge du Chapitre, puis des bourgeois[1]; à Niort, la charité de La Blée est administrée par le maire et les échevins[2]; à Limoges, l'aumône Sainte-Croix et les pains de Noël, proviennent de rentes foncières très anciennes[3]. A Montpellier, l'aumône générale de l'Ascension consiste en distributions de pains à Saint-Firmin et nous savons que 6 000 personnes y participèrent en 1464. Cette œuvre était devenue si importante que les conseils et le pouvoir royal y contribuaient; le personnel formait une véritable congrégation, dite du Dimocrès ou du mercredi, jour où se faisaient les quêtes : elle avait le droit de posséder un capital et de gérer ses biens. Le siège était à l'hôpital Saint-Éloi, alors le grand établissement hospitalier de Montpellier[4].

A Nîmes, la charité Saint-Césaire est mentionnée dans trois reconnaissances de 1226, ce qui prouve son existence antérieure : elle possède des immeubles, des rentes, des terres, des cens, des magasins et greniers, où les administrateurs appelés caritadiers, pris dans les rangs les plus modestes de la société et indépendants des conseils, centralisent les produits qui seront distribués à la fête de la Pentecôte. Elle durera jusqu'en 1566, époque à laquelle les consuls, à la suite d'abus, saisiront ses biens pour les attribuer aux hôpitaux[5].

1. Robert Debuisson, *Étude sur les conditions des personnes et des terres d'après les coutumes de Reims du* XII*e au* XVI*e siècle* (Paris, 1930), p. 81.

2. Brignet, *Établissements charitables de Niort*, dans les *Mémoires de la Société des Deux-Sèvres*, t. XX (1882).

3. Louis Guibert, *Livres de raison limousins* (Limoges, 1888), p. 24.

4. Al. Germain, *De la charité publique et hospitalière à Montpellier au Moyen Age* (Montpellier, 1859), *passim*.

5. F. Daudet, *la Charité Saint-Césaire*, dans la *Revue du Midi*, an. 1895.

A Autun, l'aumône Saint-Léger, qui dura jusqu'en 1668, existe depuis 677[6].

Faut-il ajouter la liste interminable des dons et legs des particuliers, les uns riches, les autres modestes, qui constitue pour les pauvres des revenus sans cesse renouvelés ?

Mais comment sont administrés ces revenus ? Jusqu'alors ils ont eu pour cadre la paroisse; jusqu'alors ils ont été considérés comme biens d'église. Or voici que de nouvelles théories se font jour qui ne tendent rien moins qu'à bouleverser tout le système en vigueur.

### Transformation des idées sociales au XVIe siècle.

Les contemporains ne s'y sont pas trompés. Lorsque la municipalité d'Ypres, en 1525, organise un service d'aumône générale avec des « préfets » des pauvres, à l'instigation des idées de Vivès[7], elle a le soin, devant l'opposition des Ordres mendiants, de prendre l'avis de la Faculté de théologie de Paris (1530). La réponse, attribuée à Josse Clichtove, bien que prudente, est en définitive favorable : Un service d'aumône générale « c'est une chose *ardue*, dit-elle, mais qui ne répugne point aux lettres évangéliques et apostoliques. *Aucun obstacle ne doit être opposé, aucune peine ou amende imposée à ceux qui veulent exercer les œuvres de miséricorde.* Si la bourse commune ne suffit point, on peut interdire la mendicité. Que l'interprétation et la modération soit laissée au jugement d'hommes pieux et prudents sachant, selon les temps, les personnes et les circonstances, modifier leur opinion »[8]. On envisageait déjà les mesures de répression contre la mendicité, mais on n'osait pas condamner ni contrecarrer l'action individuelle des œuvres de miséricorde, but essentiel pour le salut des chrétiens ; car les ordres religieux qui craignaient de voir les subsides leur échapper, et perdre ainsi une part de ce qui pouvait leur revenir pour faire le bien, mettaient en avant l'argument spirituel : Dieu ne veut-il pas que le spectacle quotidien de la misère vienne toucher les cœurs[9]? N'était-ce pas encore, au XVIIe siècle, l'argument de

6. A. de Charmasse, *l'Aumône Saint-Léger,* dans les *Mémoires de la Société éduenne* (1880), t. XVII.

7. J. L. Vivès, *De subventione pauperum libri tres* (Bruges, 1526). Trad. J. Girard, *l'Aumônerie de J. Vivès* (Lyon, 1583), livre II. (Bibl. nat., D 54634).

8. *Forma subventionis pauperum que apud Hyperas Flandrorum urbem viget, universae reipublicae christianae longe utilissima* (Ypres, 1531). Bibl. nat., R 36215, non paginé.

9. Villavicentio, *De aeconomia sacra circa pauperum a Christo instituta* (Anvers, 1564).

Pascal, en face de la création des Hôpitaux généraux et du « renfermement » des mendiants : « Il disait, nous rapporte M. Périer, que nous n'étions pas appelés au général, mais au particulier, et il croyait que la manière de servir les pauvres la plus agréable à Dieu était de servir les pauvres pauvrement, c'est-à-dire selon son pouvoir, sans se remplir de ces grands desseins qui tiennent de cette excellence dont il blâmait la recherche en toutes choses... » Cela ne l'empêcha pas d'ailleurs de comprendre dans son testament l'Hôpital général de Paris, devenu le représentant légal des pauvres.

Au début du XVIe siècle, il s'agit de lutter contre des éléments de désordre de plus en plus nombreux qui renforcent le nombre habituel des oisifs et des vagabonds. D'abord ce sont les gens de guerre qui, restés sans emploi, surtout en présence de la création d'armées permanentes, sont incapables d'exercer d'autres métiers que celui des armes. Bodin conseille de les envoyer faire la guerre : « Il n'y a donc moyen de nettoyer la république de telle ordure que de les envoyer en guerre qui est comme une médecine purgative et fort nécessaire pour chasser les humeurs corrompues du corps universel de la république »[10]. En second lieu, la fermeture ou l'abandon des petits hôpitaux ruraux, si multipliés au Moyen Age, fait refluer vers les villes, et surtout vers Paris, leur ancienne clientèle.

L'augmentation de la consommation, jointe au développement de l'exportation des produits, conséquence de l'extension du commerce, a contribué à la hausse des denrées agricoles et aux phénomènes de la vie chère, mis en relief par les travaux de M. Hauser[11]. Les mauvaises récoltes enfin, les disettes qui ont suivi, et la peste qui en est la conséquence[12], ont été les causes occasionnelles des mesures d'assistance que nous allons relater.

### Les Tables des pauvres dans les Flandres et en Artois.

A Lille, c'est une ordonnance du magistrat, en date du 30 avril 1527, qui crée la bourse commune des pauvres, grâce au produit des quêtes faites dans chaque paroisse. Cet arrêt ne fait que sanctionner une association qui s'était développée spontanément dès les premières années du siècle[13]. Au re-

10. J. Bodin, *les Six livres de la république* (Paris, 1577), p. 587.
11. H. Hauser, *la Vie chère au* XVIe *siècle; la response de J. Bodin à M. de Malestroit* (Paris, 1932), *passim*.
12. E. Jeanselme, *Comptes rendus du 2e Congrès international d'histoire de la médecine* (Londres, 1922), p. 155.
13. Scrive-Bertin, *les Origines de la Bourse commune des pauvres à Lille au* XVIe *siècle* (Lille, 1882), p. 3.

gistre des échevins, à la date de 1526, il est ordonné qu'à cause de la peste, « les clairs deniers des charités des pauvres existant dans chaque paroisse (c'est-à-dire l'excédent des ressources de ces charités), se bailleront aux ministres des pauvres honnêtes ménages ». Mais c'est l'ordonnance du 30 avril 1527 qui rendit obligatoire le versement dans une caisse centrale de ces excédents des charités ou tables des pauvres paroissiales. Elle fixait à deux ans de résidence le délai nécessaire pour posséder dans la ville le domicile de secours. La paroisse riche de Saint-Étienne donnait à elle seule 73 % des subsides, et la paroisse pauvre de Saint-Sauveur absorbait au contraire 45 % des distributions[14]. Cette bourse commune permit par la suite, grâce à des dons comme les 6 400 florins de Hubert Detiot en 1584, de créer des écoles dominicales en faveur d'enfants pauvres, avec fournitures scolaires et vêtements gratuits. La bourse bénéficia aussi des subsides analogues à notre droit des pauvres actuel sur les spectacles; elle reçoit, en 1584, 23 livres des joueurs sur chariots, à raison de 40 sols par jeu; elle reçoit en 1585, 9 livres 6 sols pour quart de la recette d'un forain qui montrait au peuple un mouton d'excessive grandeur; en 1586, 132 livres d'un joueur de rhétorique, à 40 sols par jeu; en 1587, 16 livres 4 sols des jongleurs, et 16 livres d'un homme sans bras faisant « plusieurs industries de ses pieds ».

Il est curieux de noter à cette époque l'usage d'insignes en plomb, d'où le nom de « plommets », réservés aux assistés. Le registre des ordonnances de police de la ville de Lille[15] mentionne en effet, à la date de février 1531, la défense faite par les échevins « aux concierges des hôpitaux » de ne plus loger « iceux lesdits brimbeurs » (mendiants), s'ils n'apportent chacun « un plommet de ceux à ce commis qui sera marqué assavoir, pour l'hôpital des Grimaretz de l'image de la benoite vierge Marie; ceux de Saint-Julien de l'image dudit saint; et ceux de l'hôpital Saint-Jacques de l'image dudit saint, lesquels plommets lesdits concierges seraient tenus de rapporter par chacun jour auxdits commis ».

Lorsque Charles-Quint fit paraître, le 7 octobre 1531, un édit ou « placard » organisant des services d'assistance dans toutes les provinces soumises à son empire, il ne fit très probablement que généraliser une institution qui avait fait ses preuves à Lille. Elle fonctionna jusqu'en 1750, date à laquelle elle fut réunie à l'Hôpital Général.

14. X. Renouard, *l'Assistance publique à Lille de 1527 à l'an VIII* (Lille, 1912), p. 13.
15. Arch. comm. de Lille, Reg. C, fol. 90.

De l'organisation lilloise on peut rapprocher la table des pauvres de Roubaix qui semble remonter aux XII^e^ et XIII^e^ siècles et avait pour ressources les amendes diverses, les sommes exigées des habitants qui se faisaient exempter de la charge de marguilliers, « les pourchats » ou quêtes à domicile et à l'église, les taxes sur les récoltes, le denier à dieu accompagnant tout acte de vente ou location de propriété, laissé d'ailleurs à la générosité de chacun[16].

Dans le pays de l'Alleu, sous le nom de « pauvretés »; en Artois, à Saint-Omer, sous le nom de « tables des pauvres », existaient déjà depuis le XIII^e^ siècle des organisations dans les paroisses de Saint-Michel, Saint-Denis et Sainte-Aldegarde; il en allait de même du Chapitre de la ville, mais comme son église n'était pas paroissiale, c'étaient les pauvres d'une autre paroisse qui en bénéficiaient. Les « tabliers » étaient à la nomination des paroisses. En 1228, l'échevinage et le Chapitre renoncent à leurs droits sur une maison en faveur de la table des pauvres du Chapitre. Il existe à la bibliothèque de Saint-Omer (ms. 830) un « cueilloir » du XIII^e^ siècle de la table des pauvres de la paroisse Saint-Michel, qui contient la liste des redevances et des rentes, mais sans donner d'indications (ce qui eût été plus intéressant), sur l'emploi des revenus. Aux archives du Chapitre figurent des comptes de la table du Chapitre à partir du XII^e^ siècle[17].

Ce qui est remarquable, c'est que ces organisations venaient au secours de toutes les infortunes, et même les recherchaient, si bien que l'on voit des indigents intenter une action judiciaire à des « pauvretés » qui les avaient écartés du bénéfice de leurs distributions. On s'occupait d'ailleurs non seulement des indigents, mais du placement des vieillards et des orphelins que l'on mettait en pension chez les particuliers; on assurait encore l'instruction des enfants pauvres et des soins médicaux gratuits[18].

A Cambrai, nous savons par les registres des comptes, conservés aux Archives communales, que les pauvres inscrits à la « table » bénéficiaient de l'assistance médicale gratuite : les « mires » désignés par le magistrat sous le nom de « pensionnaires » touchaient de la ville, pour « remuer et visiter les pauvres » au début, en 1388, cent sols par an, valant 6 livres 5 sols. C'était évidemment une somme modique; elle fut portée en 1579 à 60 livres; il est vrai que la pension fut diminuée en 1587 à 50 livres pour remonter à 70 en 1669. On

16. Th. Leuridan, *la Table des pauvres à Roubaix* (1884), *passim*.
17. A. Giry, *Histoire de Saint-Omer, jusqu'au* XIV^e^ *siècle* (1877), p. 269.
18. J. Chavanon, *les Tables des pauvres en Artois* (Arras, 1902), *pass.*

faisait en plus appel pour certaines affections, notamment la pierre et les écrouelles[19], à des spécialistes et opérateurs n'appartenant pas à la cité.

A Dunkerque, alors sous la domination espagnole, il existe un gouverneur des ladres, et un gouverneur des pauvres qui s'occupe de la multitude des indigents, prisonniers de guerre, marins ou autres, tandis que les « oiseux » et vagabonds sont réquisitionnés pour l'expédition organisée par Charles-Quint contre les barbaresques (1535)[20].

A Abbeville, le « livre rouge de l'échevinage indique dès 1313 l'existence d'une taxe des pauvres »[21]. Un état des cens pour 1405 fait connaître le nom de trente-deux bienfaiteurs. A la suite d'une mauvaise récolte, en 1565, on établit une taxe, mais qui ne fut que temporaire. Il semble bien que la ville tardait à créer un organisme permanent, car c'est le procureur général au parlement de Paris qui la met en demeure d'exécuter l'article 73 de l'ordonnance de Moulins et l'arrêt du 12 juin 1580 portant règlement pour la nourriture des pauvres. Le maire réunit séparément les trois ordres : le clergé opine pour le maintien de l'impôt volontaire; on crée cependant l'organisation désirée, au moyen de prélèvement sur l'octroi et d'autres revenus municipaux et d'une taxe imposée d'office aux habitants d'après leur aisance présumée. On a conservé l'un de ces rôles, celui de 1588, qui est fort instructif. Il comprend 1 734 imposés; la liste est dressée par rues et par paroisses; le taux varie de 12 sous par semaine au plus fort, à 3 sols parisis le plus faible; le taux supérieur n'atteint que cinq bourgeois. M. de Brandt de Galametz, qui a publié ce document, évalue l'ensemble de la taxe à 22 910 francs d'avant guerre. Les « corps moraux », le prieuré, la commanderie, l'hôpital, la collégiale, payaient des taxes proportionnées à leurs revenus. Par la suite la taxe fut abaissée, car le prieuré de Saint-Pierre qui était inscrit pour 104 livres en 1588 n'en payait plus que 54 en 1759, bien que la monnaie eût alors moins de valeur. Il était interdit, sous peine d'un écu d'amende, de secourir les pauvres directement, ainsi que de verser des subsides aux Ordres mendiants[22].

A Calais, une table des pauvres existe dans chacune des

19. Hyac. Coulon, *la Communauté des chirurgiens barbiers de Cambrai* (Cambrai, 1908), p. 81 et suiv.

20. H. Malo, *les Corsaires*, t. I (Paris, 1912), p. 130.

21. E. Prarond, *Introduction à quelques parties d'une étude sur les lois et les mœurs à Abbeville* (Paris, 1906), p. 56.

22. Eug. Marbeau, *la Taxe des pauvres à Abbeville au* XVIe *siècle* (Mantes, 1900), et Brandt de Galametz, *la Taxe des pauvres à Abbeville en 1588* (Abbeville, 1883).

trois paroisses dès le XIIIe siècle et également un « commun » des pauvres dont il est fait mention dans les comptes des receveurs d'Artois; des aumônes lui sont versées, en même temps qu'aux Carmes et aux tables des pauvres. D'autre part la comtesse d'Artois, Mahaut, quand elle vient à Calais dans son château, ou vénérer les reliques de saint Louis conservées à Notre-Dame, ne manque pas de donner l'ordre à ses baillis de rechercher les pauvres pour les secourir[23].

A Amiens, dès 1524, on avait décidé, en assemblée d'État, d'ouvrir pour les pauvres des chantiers de travaux à la forteresse, et en 1525 le Parlement citait cet exemple à l'échevinage parisien. Ce n'est qu'en mars 1533 qu'une ordonnance sur le fait des pauvres mendiants crée un commis général et des administrateurs qui centralisent les aumônes recueillies dans chaque paroisse; le budget s'élevait, en 1534, à 1 200 livres. M. Maugis qui a étudié l'état social de la ville d'Amiens au XVIe siècle signale l'analogie de cette première organisation avec celle de la ville d'Ypres[24]. Ce qui est plus certain, c'est que plus tard, en 1566, l'échevinage d'Amiens fit rechercher pour s'en inspirer les textes concernant Lille, Arras, Rouen et, en 1571, ceux de Paris et de Lyon. Les mesures habituelles sont prises pour défendre aux hôteliers de loger les oisifs, « tant en la rue des miracles qu'ailleurs ». C'est qu'à Amiens, comme partout, abondent les « gueux mitouflés » dont parle Rabelais. La formation d'une légion de Picardie en 1535 y avait d'ailleurs attiré une affluence de malandrins de tous les pays, dont les exemples pernicieux n'avaient été que trop suivis par la classe ouvrière. En 1557, les relevés du bureau des pauvres comptent environ 2 000 valides pour lesquels il est urgent d'ouvrir des ateliers, et en 1573, 1 200 ménages sont à l'aumône. Les textes admettent le principe de la taxe obligatoire. Mais M. Maugis prétend qu'à aucune époque le régime de la taxation d'office des habitants aisés, qui eût rappelé l'ancienne taille personnelle des XIVe et XVe siècles, ne sortit du domaine de la théorie pour passer dans celui des réalités.

### L'Aumône générale de Lyon et son extension dans d'autres villes.

Si, à Lille, la peste fut la cause occasionnelle de la création d'une bourse des pauvres, à Lyon, ce fut la disette qui, en

23. Fr. Lennel, *Calais au Moyen Age* (1909), p. 250.
24. Ed. Maugis, *Recherches sur les transformations du régime politique et social d'Amiens* (Paris, 1906), p. 500.

1531, suscita un mouvement général d'entr'aide sociale. D'après *l'Institution de l'Aumône générale de Lyon,* sur les 150.000 habitants de la ville, il y en avait le quart dans la misère. En 1531 le blé vint à manquer, le bichet qui valait d'ordinaire 10 sols se vendait 56 et 60 sols. Les gens affamés arrivaient des provinces à pleins bateaux : « De ces troupes misérables ne s'entendaient autre voix nuit et jour que : Je meurs de faim ! et de fait en mourait à toutes heures grande multitude par les étables, par les rues et fumiers[25]. » En présence de cette situation, les consuls tiennent séance tous les jours à l'hôtel commun avec les notables et gens du roi; les « états de la cité » sont convoqués aux Cordeliers Saint-Bonaventure. Grâce aux quêtes et subventions, les pauvres étrangers (à la ville), sans compter les indigènes, furent nourris du vendredi 19 mai au dimanche 9 juillet 1531 où commença la moisson; les étrangers purent alors se retirer petit à petit; les huit notables ou recteurs désignés pour commissaires avaient fait frapper 8.000 à 10.000 petites marques de plomb de la grandeur d'un douzain avec le nom de l'un des sept quartiers assignés aux différentes catégories de pauvres à secourir, qui se montaient à 8.000 environ.

Comme au départ des affamés dans leurs provinces il restait un reliquat de crédits, on songea avec ces fonds à maintenir l'organisation mise sur pied pour les nécessiteux de la ville; le quartier général des distributions en nature ou en argent fut le couvent de Saint-Bonaventure. Dès 1533, des armoiries furent fixées pour l'aumône : à dextre, un lion surmonté de trois fleurs de lys, à senestre, la charité symbolisée par une femme et trois enfants avec sur sa tête un pélican. Les aumônes individuelles étaient prohibées, et toutes les ressources concentrées par l'œuvre, qui avait le droit exclusif des quêtes[26]. D'après la *Police de l'aumône,* parue chez Sébastien Griphus en 1539, les « pauvres gens et ménagiers, chargés de femmes, d'enfants et de malades qui logent dans la ville, ainsi qu'ils le peuvent », recevaient, pour toute la semaine, un pain de froment pesant 12 livres, et 12 deniers en argent; l'aumône était doublée ou triplée suivant le nombre d'enfants; les vieux qui ne peuvent manger de pain, ou sont « maléficiés », reçoivent à la place 4 sols 1/2 ou 6 sols par semaine; la veille des « bonnes fêtes », Pâques, Noël, le jour des Rois, le jour de l'an, l'aumône en argent était doublée. Les

25. Paradin, *Mémoire de l'Histoire de Lyon* (1578), p. 286.
26. Em. Richard, *les Origines de l'Aumône générale à Lyon* (Lyon, 1886), *passim.*

malades étaient soignés à l'hôtel-Dieu; les vagabonds devaient travailler aux fortifications de la ville.

Il est à remarquer dans cette organisation que les huit notables qui devaient être élus par les habitants et renouvelés tous les ans par moitié, n'appartenaient ni au clergé ni à la municipalité. D'autre part, nous ne trouvons pas trace d'imposition forcée, les taxes qui touchaient le clergé comme les habitants étaient volontaires : à Lyon, l'esprit de solidarité fut assez puissant pour maintenir permanente une institution due à des circonstances exceptionnelles[27]. L'accueil fait aux étrangers était d'ailleurs une tradition ; on peut rappeler qu'à cette époque l'hôtel-Dieu recevait également des malades de passage, de toutes nationalités[28].

L'assistance avait comme corollaire la répression, ce qui prouve que le grand mouvement de police de la seconde moitié du XVII^e siècle avait eu des antécédents. *L'inventaire des Archives* de la ville de Lyon nous apprend que les bedeaux de l'aumône faisaient tous les jours une revue dans les églises, dans les palais, dans le « change », pour arrêter les mendiants et les conduire à l'hôpital de la Charité, pour y être châtiés, ainsi qu'il sera ordonné par les recteurs. Si le mendiant est étranger à la ville, le bedeau doit le mener à celui qui a la charge de distribuer l'aumône, pour l'aider « à se conduire hors la ville, et en prendre un certificat des commis à la porte », qui doit être remis au recteur.

Les orphelins étaient logés chez les habitants à qui l'Aumône générale donnait 10 sous par mois. Pour les filles adoptives, l'un des premiers trésoriers de l'aumône, Étienne Turquet (1536-38) avait fait établir dans différents quartiers de la ville des ateliers de dévidage : celui qui fut installé à l'hôpital Sainte-Catherine acquit une grande réputation, et ne pouvait suffire aux demandes, bien que les prix de vente fussent plus élevés qu'ailleurs[29].

L'Aumône générale fonctionna jusqu'en 1614, époque à laquelle l'hôpital de la Charité devint Hôpital Général, le premier en date, et qui servit de modèle à tous ceux qui furent créés ensuite par le pouvoir royal pour le renfermement des mendiants.

L'Aumône eut recours pour se procurer de l'argent aux

27. De Boissieu, *l'Aumône générale de Lyon*, dans la *Revue historique de Lyon*, t. VIII, p. 10 et 81.

28. J. Drivon, *l'Hôtel-Dieu de Lyon au temps de Rabelais* (Paris, 1904), *passim*.

29. Mono, *Notes sur la Charité*, dans les *Archives historiques du Rhône*, t. IX, p. 24.

blanques ou loteries, bien qu'elles aient été interdites en 1536 : elle placardait des prospectus et les envoyait jusque dans les villes d'Italie. En 1591, elle lance 5 220 billets à 20 sols pour 15 lots[30].

A Dijon, même aventure qu'à Lyon. En 1529 à la suite d'une disette[31], on chasse les pauvres étrangers à la ville, et le parlement de Bourgogne qui, depuis son établissement en 1480, a la haute main sur l'administration de la province, fixe un tarif pour la « sustentation » des pauvres de la ville à l'hôpital du Saint-Esprit. Les abbayes de Saint-Étienne et de Saint-Bénigne versent des sommes importantes. En 1542, le cardinal de Givry, qui en était possesseur, refuse de payer sous prétexte que la ville ne rend pas compte de l'emploi de ces ressources[32]. Les difficultés se renouvellent avec les habitants. En 1569, le Parlement est obligé de désigner des députés dans chaque paroisse pour les exciter à payer pour les pauvres, et ceux-ci font dresser une liste de ceux qui se soumettent, et une liste des récalcitrants, pour les y contraindre[33].

A Romans, il aurait existé une Aumône générale dès le XIV^e siècle, dont l'origine est due à une famine[34]. La charité privée étant devenue insuffisante, les notables de la ville formèrent un bureau pour distribuer des secours aux nécessiteux. Après la cessation du fléau, on conserva cette institution, dont on avait apprécié les avantages; bien administrée, elle rendait d'importants services, possédait la confiance des autorités et les sympathies de la population; aussi prit-elle beaucoup d'extension, tant par les nombreuses donations qu'elle reçut des particuliers que par les anciennes fondations charitables qu'on lui réunit.

L'organisation lyonnaise servit de modèle à Poitiers, où la fondation de la communauté des pauvres ou « dominicale » date de 1535; l'administration comprenait le maire, six conseillers de la ville et sept chanoines. La taxe sur les laïcs ne fut levée que par intermittence, en cas de calamités; par contre la contribution annuelle du clergé procurait un revenu fixe. Cette institution dura jusqu'à la Révolution. Divers arrêts du Parlement attribuèrent par la suite à la communauté

30. J. B. Giraud, *la Blanque des horloges, à Lyon,* dans le *Bull. du Com. des trav. hist.* (1905), p. 319.

31. H. Hauser, *Une famine il y a 400 ans,* dans *Travailleurs et marchands de l'ancienne France* (Paris, 1920), p. 115.

32. Joseph Garnier, *Correspondance de la mairie de Dijon,* t. I (1868), p. CLXXIII.

33. Bibl. nat., *Coll. de Bourgogne,* n° 67, fol. 294.

34. Ul. Chevalier, *Essai... sur les hôpitaux de Romans* (Valence, 1865), p. 280.

des pauvres les biens des anciennes aumôneries qui disparaissaient peu à peu, comme celle de Saint-Pierre et de Notre-Dame-la-Grande en 1619. Ces aumôneries, à la fois ecclésiastiques et charitables, tenant de l'asile de nuit, de l'hôpital, et du fourneau alimentaire, étaient très anciennes, puisque celle de Saint-Hilaire avait été fondée à la fin du xe siècle par le duc Guillaume Fier-à-bras, et celle de Saint-Antoine, en 1364, par le chanoine Dailhe; beaucoup furent ruinées par les guerres de religion[35].

A Angers, l'institution d'une Aumône générale fut souvent mise à l'étude sans aboutir. Dès 1518, les autorités s'étaient adressées aux membres du clergé pour qu'ils abandonnent un tiers de leurs revenus afin d'établir un refuge à l'instar des Incurables de Rome : ils avaient trouvé la charge trop lourde. La situation se compliquait dans cette ville par l'envoi de prisonniers qu'il fallait nourrir tant bien que mal ; pour lutter contre l'affluence des mendiants, on fermait de temps en temps les portes de la ville et on y mettait des gardes. Il y avait seize paroisses qui étaient chargées de subvenir aux besoins des pauvres; les taxes prélevées sur les habitants rentraient mal, comme partout ailleurs. Ce ne fut en définitive qu'en 1615 que les mendiants furent renfermés dans un établissement appelé Saint-Jacques-la-Forêt, qui devait devenir l'Hôpital Général[36].

A Troyes, un essai d'Aumône générale a lieu vers 1530, sur l'initiative de la municipalité, mais ce n'est qu'en 1545 que le procureur des habitants demande au bailliage l'autorisation d'appliquer à la ville le règlement de Paris « pour subvenir à l'entretien desdits pauvres »[37]. L'autorisation est obtenue, et il est procédé à l'élection de douze commissaires, la moitié laïcs, la moitié ecclésiastiques, chargés d'étudier les statuts parisiens de 1545. On procède au recensement; il se trouve que sur une population de 18 285 habitants, les miséreux se montent à 1 512 personnes, sans compter les valides et invalides allant et venant, évalués à 600 ou 700, soit au total un sixième de la population. La municipalité employa les mendiants à des travaux publics, mais surtout aux fortifications. A l'assistance par le travail, on ajouta en 1565 des moyens de correction. On éleva même en 1571 une estrapade sur la

35. P. Rambaud, *l'Assistance publique à Poitiers*, t. I (Paris, 1912), p. 197.

36. Ch. Menière, *Établissement de l'aumône publique à l'Hôpital général de la Charité à Angers* (Angers, 1887), *passim*.

37. Th. Boutiot, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne*, t. III (Paris, 1873), p. 100 et 179.

place du marché au blé, du haut de laquelle seraient précipités les mendiants, simple appareil pour leur faire peur. D'ailleurs, pour écarter les vagabonds qui les années de disette affluent vers la ville, même des provinces voisines, comme en 1573 et 1574, on organise la « passance » ou « passade », aumône donnée aux portes de la ville pour que le mendiant, sans entrer, puisse continuer son chemin; en 1596, année de misère effrayante, la taxe de l'Aumône générale fut doublée pour permettre à la municipalité de loger les pauvres dans les granges et les étables situées dans les faubourgs.

A Bordeaux, au XIV^e siècle, les individus inscrits aux rôles de la ville sous les dénominations de caïmans et de bélitres étaient admis à l'hôpital Saint-André où ils étaient entretenus aux frais du Chapitre qui payait annuellement 23 livres 10 sols pour chacun d'eux[38].

### Le Grand Bureau des pauvres de Paris et les organisations similaires.

A Paris, l'ordonnance du Parlement qui attribue à l'échevinage la superintendance des pauvres, ne date que du 5 novembre 1544, mais il y avait auparavant des organisations officielles de distribution par paroisses, sous le nom de communautés des pauvres, ainsi que l'indiquent les testaments publiés par M. Coyecque[39]. Nous voyons même dans ces documents que les pauvres avaient une part dans les droits de vente des biens des particuliers. Dès 1540, le commissaire et « contrôleur commis à la police générale des pauvres de Paris » délivre des bourses d'apprentissage, sur les fonds qui lui sont confiés. A partir de 1544, le libellé des legs change, et les pauvres sont représentés par « un substitut quant au fait des pauvres ».

Le procureur du cardinal de Tournon, nommé Montaigne, dans un mémoire sur la Police et Aumône générale des pauvres de Paris[40], laisse entendre qu'il y avait dès 1530 une organisation officielle. Son existence est confirmée par un arrêt du Parlement du 8 avril 1532, qui ordonne au lieutenant criminel de la prévôté de Paris et aux commissaires du Châtelet de procéder à ce que nous appellerions aujourd'hui une descente de police; il s'agit, dans les endroits où ils se retirent, de faire une recherche et discussion (entendre : interroga-

38. *Aperçu historique sur Bordeaux* (Bordeaux, 1892), t. III, ch. XI, p. 443.

39. *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris au* XVI^e *siècle* (Paris, 1923), 3^e vol., *passim*.

40. *Bulletin de la Soc. d'hist. de Paris*, t. XV, p. 105 et suiv.

toire) des valides, afin de chasser les étrangers, et pour les autres, « de les ôter de l'aumône » (rayer), de les employer aux réparations publiques, en même temps qu'on défendait aux ménagères (logeuses) de les accepter s'ils ne travaillaient pas, et aux marguilliers de les inscrire au rôle sans certificats[41].

Nous trouvons une autre preuve de cette organisation dans les ordonnances citées par Fontanon[42]; celle du 12 novembre 1545, notamment, après avoir déclaré que les aumônes dépendent principalement de la charité des bons et notables bourgeois, manants et habitants de la ville, constate qu'elle s'est merveilleusement « refroidie » depuis le commencement de l'institution de la communauté des pauvres, « en manière que les aumônes sont diminuées de trois quarts ou plus »; aussi fait-on appel pressant au clergé pour qu'il admoneste « virilement » le populaire de faire l'aumône à cette communauté, car il résulte un « grand bien de l'entretènement des pauvres en commun, sinon on les reverra mendier parmi les rues, avec le cortège ordinaire des larcins, paillardises et maléfices ». Il faut croire que les exhortations du clergé furent insuffisantes, puisque l'année suivante intervenait l'ordonnance du Parlement, impérative cette fois, vis-à-vis de la municipalité.

Deux jours après, dès le 5 novembre, les échevins délibèrent sur le fait des pauvres, suivant le « vouloir du roi et l'ordonnance du Parlement ». On se presse d'autant plus que l'on craint que l'affluence des mendiants venant de Picardie et de Champagne n'amène la peste. On décide de faire retirer (hospitaliser) les invalides pour « l'honneur de Dieu et la santé des habitants ». Quant aux valides, on doit les employer à curer les égouts et fossés. Pour se procurer des ressources, on fait dresser des rôles par les marguilliers de chaque paroisse et, dès le 11 janvier 1545, on put procéder à une première distribution. La délibération portait que si aucuns riches et aisés ne faisaient pas leur devoir, on les contraindrait sans toutefois divulguer les noms, sinon en secret. Deux arrêts du Parlement (5 décembre 1545 et 31 août 1546) chargèrent des commissaires de l'exécution des décisions. En février 1547, un nouvel arrêt fait commandement aux diverses maisons religieuses de payer leurs taxes pour la nourriture des pauvres, y compris les arrérages qu'elles doivent, sous peine de saisie de leur temporel. Vaines menaces. Les bourgeois n'avaient-ils pas obtenu, le 16 janvier 1546, des lettres patentes

41. Bibl. nat., ms. fr. 21823.
42. *Recueil*, t. I, p. 728 et suiv.

datées de Villers-Cotterets, portant défense de les contraindre au paiement de la taxe[43]?

D'ailleurs les Grands Aumôniers n'étaient pas tous partisans de l'obligation de la taxe; Pierre de Chastel, notamment, qui exerça ses fonctions sous François I^er et Henri II, préconisait une réforme consistant à envoyer tous les trois mois des contrôleurs des pauvres à domicile pour demander à chacun la somme qu'il destinait aux aumônes pour le trimestre suivant; mais comment établir ainsi un budget, alors que, même obligatoire, la taxe ne rentrait pas[44]?

En définitive, la municipalité n'avait pas à se louer du fardeau qu'on lui avait imposé. Quelles avaient été d'ailleurs les raisons du Parlement de se déposséder provisoirement de ses attributions ? Il semble bien que ce fut une question financière. Les guerres absorbaient toutes les disponibilités, et l'on ne pouvait guère compter sur le Trésor de l'Épargne, créé en 1533, ni sur les fonds du Grand Aumônier, pour fournir les crédits nécessaires[45]. L'organisation parisienne créée sous le nom de Grand Bureau des pauvres devait fonctionner jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, mais en rencontrant toujours les mêmes obstacles, dans la difficulté d'établir ses prévisions de recettes.

Quelle était cette organisation ? La police et aumône des pauvres avait à sa tête trente-deux notables. Une première catégorie comprenait six conseillers du Parlement, un conseiller de la Cour des comptes, deux chanoines de Notre-Dame ou de la Sainte-Chapelle, trois curés ou bacheliers en théologie, quatre avocats du Parlement ou du Châtelet formant un conseil de commissaires honoraires. Une seconde catégorie se composait de seize commissaires nobles, officiers royaux, marchands et bourgeois « de tous état », à raison de deux pour chacune des seize grosses paroisses, nommés pour deux ans par les précédents et la municipalité et obligés de prêter serment devant le Parlement. Leurs fonctions étaient gratuites; ils devaient faire souvent « la recherche avec le collecteur de la quête de l'Aumône, faire apporter au bureau les rôles des restes qui leur sont dus, visiter les pauvres, chasser et mettre hors de l'aumône ceux qui sont guéris ou ... qui s'en peuvent passer et qui ne portent point leurs mar-

43. Bibl. nat., ms. fr., n. acq. 3651, fol. 746.

44. R. Doucet, *Pierre du Chastel, grand aumônier de France*, dans *Revue historique*, 1919, p. 212, et 1920, p. 1.

45. G. Jacqueton, *le Trésor de l'Épargne sous François I^er* (Paris, 1894), *passim*.

ques, assavoir une croix de faille rouge et jaune qu'ils doivent porter sur l'épaule droite, afin d'être connus ».

Il y avait un receveur général, personnage important, riche et notable bourgeois, dont la charge était non seulement honorifique, mais qui « avançait grande somme de ses deniers »; aussi changeait-il tous les ans. Auprès de lui se trouvait un procureur greffier, appointé « à bien petit gage », qui s'occupait de tous les détails de la rentrée des taxes et des dépenses; puis un bailli ou juge des pauvres, chargé de dépister les « impostures et déguisements de maladie », et assisté pour cet office de douze sergents. Les fraudes de toutes sortes étaient nombreuses : un arrêt du 18 mars 1550 concerne les faux certificats obtenus par des pauvres à leurs logeurs[46].

Le Parlement d'ailleurs continuait à régler les questions de principe. En 1551 (arrêt du 18 mars) et 1554 (arrêt du 22 mai), il prend des dispositions pour donner du travail aux mendiants valides; on emploie vingt pauvres en 1551 pour travailler à la porte Montmartre avec un salaire de 12 deniers par jour, salaire réduit à 2 deniers en 1554, payés sur les deniers des fortifications; faute de disponibilités financières, la ville se trouve bientôt dans l'impuissance d'appliquer ces dispositions; la question de créer des ateliers publics pour pauvres valides et vagabonds fut reprise en 1570 (14 novembre).

Une autre solution était déjà envisagée, celle du « renfermement des mendiants » sans aveu, surtout venant des provinces. On acheta même à cet effet l'ancienne maladrerie Saint-Germain et les Petites Maisons, mais cet établissement réorganisé en 1557 ne garda pas longtemps son caractère, et devint bientôt un hospice très recherché par les vieillards de chaque paroisse.

Le principal motif de l'échec rencontré par la municipalité dans son œuvre d'assistance des invalides domiciliés vint de son inefficacité, tout au moins relative. En effet, les distributions d'aumônes attiraient un nombre considérable de mendiants étrangers qui, avec la complicité des logeurs, se faisaient admettre sur les listes du Grand Bureau des pauvres; d'autre part, les valides trompaient les chirurgiens en feignant des infirmités diverses. Les arrêts du Parlement du 18 mars 1551 et l'édit du 9 juillet 1547 nous éclairent sur les dangers de la politique suivie par les échevins. On remarquera qu'à cette époque le Parlement qui s'était vu déposséder de

46. *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. III, p. 245.

son rôle, a repris ses attributions avec plus de vigueur que jamais[47].

A Orléans, l'Aumône générale fut fondée par lettres patentes du 15 février 1555. On avait sélectionné les mendiants en valides et invalides, les premiers devant être employés « en œuvres publiques ou particulières », les seconds logés soit à l'hôpital Saint-Paterne (hommes) soit à l'hôpital Saint-Paul (femmes), soit à l'hôpital Saint-Antoine sur le pont (passants). Dans le bureau, composé comme d'habitude d'échevins, de magistrats, d'ecclésiastiques, de bourgeois, nous voyons figurer un docteur régent de l'Université. Les mendiants récalcitrants devaient être jugés par le bailli ou son lieutenant. Quant à la taxe, elle était en principe volontaire, mais si les bourgeois ne la proportionnaient pas à leur revenu, le bureau pouvait les taxer lui-même, et les contraindre de payer la somme imposée. Un arrêt de la cour du 27 février 1560 applique d'ailleurs à l'Aumône générale d'Orléans les règlements alors en vigueur à Paris. Pour exciter la pitié publique, on organisait des processions générales de quatre mois en quatre mois[48].

La coutume de ces processions générales était habituelle au XVIe siècle. A Lyon, par exemple, elle se faisait avec beaucoup de solennité. Elle était précédée de cinq crieurs de confréries sonnant leurs clochettes, et d'un « ancien » pauvre, vêtu d'une longue chemise blanche qui, tête et pieds nus, portait une grande croix. Puis, venait le trésorier de l'aumône, la bourse à la main, suivi de ses domestiques, des enfants orphelins et de tous les pauvres, hommes et femmes, qui recevaient des secours à domicile ou qui étaient enfermés dans les maisons de charité. Après la procession, on les réunissait tous dans la cour de l'archevêché, où une aumône leur était remise[49].

C'est à Lyon, et aussi à Paris, que le parlement de Normandie emprunta les idées directrices de l'organisation de 1534[50]. Pour bien marquer l'intérêt qu'il prenait à cette œuvre, il eut soin de créer dans son sein une chambre spéciale des pauvres. Le Bureau de la police des pauvres comprenait un président du Parlement, un ou deux conseillers, un grand vicaire, un chanoine, deux conseillers de ville, mais l'admi-

47. Léon Cahen, *le Grand Bureau des Pauvres à Paris au milieu du* XVIIIe *siècle* (Paris, 1902).
48. *Bibl. nat., Recueil Thoisy*, vol. 318, p. 104 à 119.
49. Alb. Babeau, *la Ville sous l'Ancien Régime* (Paris, 1880), p. 417.
50. Dr Panel, *Documents concernant les pauvres de Rouen* (Rouen, 1917), t. I, introduction.

nistration active était remplie par les quarteniers, échevins ou futurs échevins, tous notables, nommés d'abord pour six mois, puis pour deux ans. L'organisation comportait non seulement des distributions d'aumônes, mais l'assistance par le travail : ateliers, travaux aux remparts, balayage des quais, assistance médicale et judiciaire, avec désignation d'un lithotomiste pour l'opération de la « taille », sans doute un spécialiste de la famille des Collot, enfin des écoles de charité, grâce à une fondation datant de 1551. L'arrêt de 1534 insistait surtout sur la nécessité de discerner « les vrais pauvres des vagabonds, maraux, oisifs sains et valides ». Quant aux moyens financiers, ils consistaient en un octroi, déjà ancien, nommé « husse », perçu par un commis de la ville, en quêtes et en contributions dites volontaires. Les membres du Parlement se rendent à domicile pour recevoir les déclarations des particuliers. En 1544, il y a même menace de saisie, et en 1545, il existe des imprimés pour assigner ceux qui ne payent pas. Le zèle des particuliers se refroidit, le Parlement établit des processions de pauvres, deux fois par an, à la Saint-Thomas et à la Saint-Barnabé. Il en vient parfois aux menaces : ainsi en 1587, il est édicté qu'à l'égard de ceux qui ne voudront cotiser raisonnablement, il sera procédé « de telle façon que les ingrats et peu charitables auront occasion d'ôter les superfluités et convertir partie d'icelles en aumônes ». Mais l'insuffisance des contributions paraît s'être maintenue, malgré toutes ces objurgations. Ajoutons que les maisons religieuses étaient soumises à la taxe. L'Hôpital Général, créé en 1645, prit la suite du Bureau des pauvres.

### Les Tables du Saint-Esprit en Bourgogne et en Franche-Comté.

En Franche-Comté et en Bourgogne, en raison du rayonnement des hôpitaux du Saint-Esprit de Besançon, de Dijon et de Dôle, les revenus des pauvres prennent le nom de tables du Saint-Esprit. A Dôle, capitale du comté de Bourgogne, la création de la Chambre des pauvres ne date que de 1573, mais à l'occasion de disettes un impôt avait été imposé aux habitants en 1544, en 1555 et 1566. Des notables étaient chargés chaque semaine de recueillir au domicile des particuliers les sommes auxquelles ils avaient été taxés. En 1571, la taxe atteint 322 ménages non compris messieurs du Parlement, de la Chambre des comptes et de l'Église, imposés en bloc. Cette cotisation forcée fournit 64 francs 6 gros par semaine, mais elle est difficile à recouvrer. Sur les réfractaires une amende de 60 sols était imposée à la requête de la ville. Sou-

vent d'ailleurs on ne levait la taxe que l'hiver : elle cessait à la belle saison. Sur une population de 4 000 habitants, 232 étaient assistés[51].

Un édit du comté de Bourgogne et Franche-Comté du 21 novembre 1587, renouvelé le 21 janvier 1597, autorise les mayeurs et échevins à prélever une part des revenus des hôpitaux et confréries et bénéfices, pour la nourriture des pauvres[52]. Des recensements de ces derniers eurent lieu par intervalles en 1586, 1591 et 1597.

Il faut signaler à Dôle une organisation d'assistance municipale. En 1587, un italien de Lucques, attiré à l'Université, Alexandre Pucinelli, traite avec le magistrat, en remplacement de Casenat, médecin bisontin. A chaque visite, pour les riches, il recevra un teston ancien de 8 gros; pour les moyens, 4 gros; pour les pauvres, rien; la nuit le tarif est porté à un écu pour les riches, et 18 gros pour les moyens.

C'est également un étranger, un hollandais, Mathias Albert de Waner que, dès le XV^e siècle, le conseil communal de Besançon avait appelé à la direction des services d'hygiène de la ville, à l'instar sans doute des *Stadtphysici* des cités allemandes. Les lettres du 20 décembre 1456 lui prescrivaient, moyennant un traitement de 20 francs par an, monnaie comtoise, — soit 13 l. 6 s. 8 d. de monnaie française, — d'examiner tous les médecins qui désiraient s'établir, conjointement avec des commissaires municipaux; il devait également inspecter les officines pharmaceutiques et prendre toutes mesures utiles en cas de peste. Il résigna son emploi le 30 novembre[53]. Au XVI^e siècle également on rencontre un receveur du bien des pauvres; il cumula jusqu'en 1543 ses fonctions avec celles de contrôleur de peste qui devinrent à cette époque indépendantes.

Nous savons par les registres de décisions municipales conservés aux archives de Besançon que, dès 1523, pour réserver aux seuls mendiants de la ville les charités des habitants, on leur distribuait des marques. La mendicité était interdite en 1564, le produit de certaines amendes était réservé aux pauvres; une loterie fut même tirée à leur profit sous le contrôle de la municipalité; en 1590, elle rapporta 163 francs[54].

51. Julien FEUVRIER, *l'Assistance publique à Dôle aux* XVI^e *et* XVII^e *siècles* (Dôle, 1897), *passim*.

52. Jean PETREMAND, *Recueil des ordonnances et édits de Franche-Comté et Bourgogne* (Dôle, 1619), et P. A. PIDOUX, *la Législation de l'assistance en Franche-Comté aux* XVI^e *et* XVII^e *siècles* (Vesoul, 1911).

53. M. LIMON, *les Mesures contre la peste à Besançon au* XVI^e *siècle* (Besançon, 1906).

54. P. SAINT-MARTIN, *la Mendicité à Besançon au* XVIII^e *siècle* (Besançon, 1910).

Une coutume particulière à la contrée, consistait à emprunter aux frais des contribuables récalcitrants le montant de la taxe; c'est ce qu'on appelait « prendre deniers à frais ». Les habitants pouvaient d'ailleurs se racheter en s'engageant à secourir un ou plusieurs pauvres,suivant leur fortune. Au début on distinguait entre la taxe, impôt ordinaire payable toutes les semaines, et le gect, impôt extraordinaire une fois payé.

### Organisations diverses.

A Reims, un équivalent des tables des pauvres des Flandres et de l'Artois, existait sous le nom de table-Dieu, ou chartreries, fondées dès le XIIIe siècle (acte de 1259). Chacune des quatorze paroisses de la ville avait sa chartrerie, ainsi nommée de ce qu'elle secourait les pauvres impotents, obligés de garder la chambre (*carcerii*), alors que les malades plus graves étaient hospitalisés à l'hôtel-Dieu. Il s'organisa une sorte de consortium de ces chartreries particulières qui, en 1563, s'appelait Bureau de la police des pauvres, possédait des biens en commun et faisait de son côté des distributions d'argent, par exemple à Noël et à Pâques. Ces biens communs étaient gérés par les chartriers, nommés eux-mêmes par l'ensemble de la population; ils consistaient surtout en immeubles, acquis aux siècles précédents, de dons et de legs. Le bureau des pauvres s'occupait des enfants trouvés, des orphelins, que l'on mettait en apprentissage. Cette organisation dura jusqu'en 1634, date de la réunion de ses biens à l'Hôpital Général[55].

A Limoges, au nombre des prérogatives des consuls figurait le droit d'avoir une caisse de charité, le coffre des pauvres, qu'alimentaient soit des dons volontaires, soit une taille levée sur les citoyens. Les revenus furent réunis à l'Hôpital Général en 1660, au moment de sa création. Nous savons par les registres consulaires qu'au XVIe siècle des méreaux étaient délivrés par les consuls à Noël ; en 1531, il en fut distribué 3 522. C'étaient de petites pièces en cuivre jaune de 27 millimètres. On y lisait l'inscription : « Je me recommande à Dieu », laquelle se trouvait entre deux ordres de grenetis avec trois fleurs de lis au centre et trois croix dans les intervalles. Chaque habitant à cette époque était mis dans l'obligation d'entretenir un certain nombre de pauvres, ou bien alors de

55. Gaston Robert, *les Chartreries paroissiales et l'Assistance publique à Reims jusqu'en 1633* (Reims, 1928), *passim*.

verser une contribution, faute de quoi le consulat recourait à la justice[56].

A Chartres, en 1555, l'évêque avait réuni tous les corps ecclésiastiques, justice, curés et habitants de la ville et des faubourgs ; l'avocat de la ville avait « remontré » que le nombre des pauvres augmentait de jour en jour; hommes et femmes valides venaient impunément mendier, au grand détriment des indigents de la ville : « les échevins avaient été chargés de rechercher les règlements faits dans les villes de Paris, Orléans et Tours pour la nourriture des pauvres. C'est en mars 1556 que fut adopté par les échevins le règlement qui créa quatorze gouverneurs et un receveur pour le Bureau des pauvres. On envisageait le travail forcé sur les grands chemins moyennant un salaire journalier de 2 sous ou de 12 deniers tournois suivant le sexe. On mettait partout en pratique le principe de l'assistance par le travail[57].

A Tours, la disparition des registres de délibérations de l'échevinage de 1528 à 1552 et de 1554 à 1563 n'a pas permis à son historien, Giraudet, de nous renseigner sur ce qui s'est passé pendant cette période, mais nous savons qu'en 1527, lors de la tenue des Grands Jours pour les provinces d'Anjou et de Touraine, les juges, en présence de l'administration déplorable des hôpitaux, décidèrent la suppression de la plupart des anciennes aumôneries ; ils décidèrent également de faire passer la direction des autres établissements charitables « des mains du clergé en celles des laïcs, capables et solvables, simples bourgeois « habiles et économes », formule caractéristique, qui résume la portée et le sens du mouvement que nous essayons de retracer.

A Nantes, la ville eut recours six fois en cas de famine, de 1545 à 1587, aux rôles de cotisations et aux poursuites, sans qu'il y eut d'organisation permanente[58].

A Avignon, une Aumône Générale fut instituée par le pape Clément VI : on y distribuait des petits pains aux pauvres, sous le nom de Pagnotte (pagnotta).

En février 1546, le Conseil de la ville mit sur la chair du bœuf et du mouton une imposition d'une once par livre pour soulager les pauvres et les malades ; les bouchers ne livraient que 15 onces sur 16; cette organisation ne dura pas. En 1556, nouvel essai plus sérieux : les notables

56. Frank Delage, *les Disettes à Limoges au* XVIe *siècle* (Limoges, 1905).
57. André Blondel, *Essai sur les institutions municipales de Chartres* (Chartres, 1903), *passim*.
58. Léon Maître, *l'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789* (Nantes, 1789), p. 559.

riches s'imposèrent volontairement pour secourir les pauvres, et chaque paroisse nomma des délégués pour percevoir la taxe. Une délibération du conseil de ville (16 mars 1557) approuva cette organisation, mais comme tout impôt volontaire il rentra mal; aussi le conseil en revint-il à l'impôt direct, et fit vœu de distribuer aux indigents à perpétuité cent émines de froment le jour de la Saint-Sébastien, en reconnaissance des bienfaits reçus en temps de peste par l'intercession de ce martyr; effort temporaire sans doute, car nous voyons qu'il fut remis en vigueur pour la disette de 1591-92 : on en vint alors à un essai d'assistance par le travail, par la suppression de l'aumône et l'apprentissage d'un métier aux garçons et filles pauvres; la ville vote 400 écus en 1596, autant en 1597, en 1598, 200 écus par mois, puis 1 000 et 2 000 écus annuels sur la ferme de la boucherie. En même temps on expulsait les mendiants étrangers; mais les recteurs de l'aumône chargés de mesures coercitives devinrent vite impopulaires. De 1595 à 1712, on compte trente règlements pour répression de la mendicité, tous plus ou moins impuissants[59]. Innovation curieuse : l'aumône consentait des prêts sur gages, probablement à l'imitation des monts de piété italiens.

A Nîmes, les cahiers de charité des archives municipales nous donnent en regard le nom des personnes soumises à la taxe, et le nom des bénéficiaires de l'aumône, qui était tantôt en argent, tantôt en nature. Nous savons qu'il pouvait y avoir des dispenses de taxe, si la situation des personnes se trouvait embarrassée; ainsi deux médecins, Jean Constant et Jean Boucher, sont dispensés de la taxe des pauvres[60].

A Toulouse, des « caisses de famine » sont instituées aux moments de crise, en mars 1538, en juillet 1556, en juillet 1562, en mars 1577, en juin 1577. Jusque dans les moindres villages les officiers royaux sont chargés chaque mois de prélever sur tout habitant, privilégié ou non, une somme proportionnée à sa fortune : c'est ce qu'on appelait « cotiser ». On prévoyait contre les récalcitrants la réquisition des biens, même la prise, sanctions sans doute jamais appliquées. La caisse ainsi constituée était confiée à plusieurs personnages de « bonnes mœurs et intégrité », élus par leurs concitoyens[61].

A Lectoure, les consuls qui avaient la haute main sur les

59. *Notes historiques sur l'Aumône générale d'Avignon* (Avignon, 1853).

60. Albert Puech, *Nîmes à la fin du* XVI*e siècle* (Nîmes, 1884), p. 160 et 561.

61. B. de La Roche-Flavin, *Arrests notables du parlement de Tolose* (Toulouse, 1617), p. 193 et suiv.

services d'assistance, furent remplacés à partir de 1535 par le Bureau des pauvres. Une ordonnance de 1542 de Henri, roi de Navarre, porte que chaque semaine « seraient élus deux personnages de bonne réputation et loyauté qui iraient par la ville quêter pour les pauvres » : c'est ce qu'on appelait « porter le bassin ». Les rôles étaient établis chaque année; le nombre des bénéficiaires s'élevait à 2 000 en 1572 pour la ville et la campagne placée sous la juridiction de la ville. Dans les années de disette, on établissait des taxes extraordinaires sur les habitants aisés, les membres du chapitre de Saint-Gervais, les bénéficiaires; en cas de contestations, le parlement de Toulouse devait juger le différend. Les archives de la ville conservent un certain nombre de « suppliques », écrites par les candidats à l'aumône, lesquelles, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, devaient être adressées au bureau des pauvres sur papier timbré. Ajoutons qu'il existait dès le XV^e siècle un médecin des pauvres, le plus souvent étranger : Lopez, espagnol, Andresson, irlandais, Landel et de Cars, tous deux écossais, Baraiges, provençal[62].

A Grenoble, la municipalité avait, dès 1520, chargé une commission de dresser les rôles d'une taxe des pauvres et d'en répartir le produit, de procéder à la révision annuelle des pauvres, de fixer le nombre de ceux que chaque habitant devait nourrir, d'expulser les pauvres valides étrangers. Ce ne fut toutefois qu'en 1545 qu'un arrêt du 25 mars, en réunissant le temporel des hôpitaux et des confréries, permit à cette organisation de jouer le rôle d'un grand bureau des pauvres[63] qui était dirigé par un recteur laïque, assisté d'un conseil de six membres. Grenoble se trouvait sur le passage des troupes royales se rendant en Italie, et il y avait toujours un grand mouvement de population; c'était même un financier florentin Jacques de Die qui avait créé, en 1329, l'hôpital Saint-Jacques qui fut réuni en 1545 avec l'ancienne maison des Antonins, à l'hôpital Notre-Dame, pour la création du Grand Bureau des pauvres.

A Bourg, en raison d'une famine, en 1531, les pauvres étrangers sont expulsés, mais on leur donne, avant de partir, 2 gros, soit 16 deniers. Quant à ceux de la ville une statistique porte leur nombre à 232 sur 3.500 habitants; les habitants

62. De Sardac, *Étude sur l'Assistance publique à Lectoure aux* XV^e, XVI^e *et* XVII^e *siècles* (Auch, 1908).

63. A. Prudhomme, *l'Assistance publique à Grenoble au commencement du* XVI^e *siècle* (Grenoble, 1899).

aisés durent les loger et les nourrir. Mêmes mesures à propos de disette, en 1573, mais toujours temporaires[64].

Dans une ville comme Verdun, il ne faut pas s'étonner de voir l'évêque prendre l'initiative d'une pareille organisation. Un projet fut soumis par Nicolas Psaulme en 1549 aux « trois états » de Verdun pour « l'ordre » des hôpitaux et la « manière » de l'aumône ; différé par l'occupation des troupes françaises en 1552, il fut repris en 1558, mais faute de sanctions et de ressources, la tentative échoua[65].

A Strasbourg, l'aumônerie date de 1523, mais dès le XIVe siècle le magistrat avait édicté des règlements pour réprimer les abus des mendiants.

### L'œuvre des échevinages et des consulats. Répression et plans constructifs. L'obligation de l'impôt. Les sanctions.

Les historiens qui ont traité sommairement de la question que nous venons d'étudier, M. Camille Bloch[66] et M. Christian Paultre[67] ont insisté surtout sur le côté policier des mesures contre les mendiants. Il faut y voir plus : ce sont de véritables « plans constructifs », envisageant les remèdes les plus étendus à une situation sociale angoissante : secours à domicile, assistance médicale et parfois judiciaire, apprentissage des orphelins, gratuité de l'enseignement. Quant au terme le plus usité : aumône générale, il comporte surtout une signification financière; c'est l'aumône qui se prélève en dehors des particuliers et des paroisses, celle qui s'applique à la généralité des habitants, aux uns pour le paiement de la taxe, aux autres pour l'octroi des subsides.

Nous assistons à un vaste mouvement, que confirmera de plus en plus sans doute le dépouillement des archives communales. A la paroisse, cadre traditionnel, devenu étroit et inégal, se substitue l'ensemble de la cité.

L'étude détaillée de ces mesures dans plusieurs villes nous fait entrer plus avant dans l'existence sociale de l'époque, orageuse, pittoresque et bienfaisante à la fois; on y voit à l'œuvre les différentes classes de la société; on y saisit les résistances de séculaires habitudes, et aussi l'influence d'un

64. E. Ebrard, *Misère et charité dans une petite ville de France* (Bourg, 1866), p. 83 et suiv.

65. L. H. Labande, *la Charité à Verdun* (Verdun, 1894), p. 52.

66. Camille Bloch, *l'Assistance et l'État en France au* XVIIIe *siècle* (Paris, 1912), chap. II.

67. Christian Paultre, *la Répression de la mendicité en France sous l'Ancien Régime* (Paris, 1901), *passim*.

esprit de recherches et d'organisation. Il s'agit en dernier ressort de mettre de l'ordre dans la cité : œuvre « rude », comme l'écrivait la Faculté de théologie de Paris à la municipalité d'Ypres. Presque partout le besoin crée l'organe, c'est-à-dire que la disette, ou la peste, oblige les municipalités à intervenir. Mais l'organisation de temporaire devient assez souvent durable, lorsque l'échevinage à le courage d'imposer des sanctions à ceux qui négligent ou refusent de payer les taxes établies.

### La sécularisation des services d'assistance.

La centralisation imposée aux municipalités par les Parlements implique, non pas une laïcisation des services d'assistance, comme on pourrait l'entendre dans un sens moderne, mais une sécularisation, une participation des laïcs à l'administration jusqu'alors exclusivement ecclésiastique. C'est le droit canon qui avait régi toutes les organisations charitables; les pauvres, comme les clercs, ainsi que l'avaient établi les conciles, étaient gens d'église, *viri ecclesiastici,* leur patrimoine formait une mense; or voici que les ordonnances qui se succèdent au début du XVI^e siècle, substituent à l'autorité de l'évêque celle du juge laïc, et que partout les notables, les bourgeois entrent dans les conseils et les bureaux chargés de s'occuper des pauvres : l'assistance devient justiciable du droit civil. Cette évolution n'a pas échappé au canoniste Thomassin, qui s'en plaindra dans sa *Discipline ecclésiastique*, mais elle ne fera que s'accentuer jusqu'à la Révolution. Les hôpitaux au contraire resteront jusqu'à la fin de l'Ancien Régime sous la juridiction de l'Église.

Malgré les mesures de police prises, la mendicité et le vagabondage ne sont pas des délits et leurs auteurs ne peuvent relever d'aucune juridiction ; ils ne deviendront délit qu'au XVII^e siècle, en vertu de l'ordonnance du 4 juillet 1659. Bien entendu, s'il commet une autre infraction, le mendiant et le vagabond est poursuivi. L'ordonnance de juillet 1493 sur l'administration de la justice le soumet (art. 55) à la juridiction du juge royal ordinaire qui prononce en dernier ressort. Elle est confirmée par les ordonnances de 1498 (art. 94), laquelle exige que dans les procès de vagabonds les baillis et sénéchaux s'entourent au moins de quatre conseillers ou praticiens. Les vagabonds relevaient aussi de la juridiction des prévôts, des maréchaux, par simple commission d'abord, en vertu des lettres patentes du 25 janvier 1536, mais d'une façon permanente par édit du 30 octobre 1544 : d'après

Delamare[68], cet élargissement de la compétence des prévôts et maréchaux aurait été déterminé par la négligence des baillis et sénéchaux, qui lors du licenciement des soldats, après la paix de septembre 1544, aurait accru le nombre des vagabonds. Cette dualité de compétence fit naître des conflits dans beaucoup de villes.

### Le domicile de secours.

Il faut remarquer partout le souci des municipalités de ne secourir que les indigènes et d'évincer les « étrangers ». Sans doute on n'expulse pas ceux-ci sans leur délivrer un léger viatique, mais enfin la mesure est très stricte et commandée par la crise économique.

L'art. 73 de l'ordonnance de février 1566, dite ordonnance de Moulins, sur la réforme de la justice, en chargeant chaque ville, bourg et village, de ses pauvres « natifs » ne fit donc, sans poser de principe nouveau, que continuer une organisation déjà existante; l'édit de mai 1586 confirma le précédent, en laissant entendre d'ailleurs que l'œuvre avait du moins partiellement échoué.

### L'hygiène.

Les municipalités prennent des mesures de sécurité non seulement contre le désordre mais aussi contre « la contagion », comme en disait alors, contre le danger de peste. N'oublions pas quels ravages celle-ci fait au XVIe siècle, et fera encore au siècle suivant. C'est grâce aux « bureaux de santé » établis dans toutes les grandes villes que le fléau a pu être circonscrit, puis terrassé, mais ceci demanderait une autre étude.

Marcel Fosseyeux,
docteur ès lettres.

68. *Traité de la police* (Paris, 1729), t. I, livr. I, titre XIV).

# Le Désarroi Janséniste pendant la période du Quesnellisme

Le P. Quesnel. — Témoignage de la dévotion que lui portent ses adeptes.
Le Quesnellisme. — Anti-thomisme de la doctrine. — Ses thèses essentielles. — Son richérisme. — Ses tendances liturgiques.
La Diffusion du Quesnellisme. — Les ouvriers de la diffusion. — Le mouvement à travers les diocèses.
Les Forces quesnellistes au diocèse de Paris. — Dans les paroisses de la cité. — A Saint-Denis. — Rôle joué par quelques communautés, monastères et maisons d'éducation.
Les Dissidences, les discordes et le désarroi général. — Le conflit des tendances gallicanes et richéristes. — La querelle autour des miracles et des convulsionnaires. — L'incident de la lettre à M. Nicole. — La controverse de la crainte et de la confiance. — La Petite église.

Plusieurs articles ont déjà paru, en cette *Revue*, qui suggèrent les nouvelles méthodes à suivre dans l'étude de la question janséniste, en France, au XVIII^e siècle. Des sources fort peu connues ont été révélées; quelques-unes commencent à être exploitées. Les archives des Affaires étrangères sont d'une richesse exceptionnelle, pour l'histoire des pénibles relations entre le gouvernement et Rome, touchant les mesures à prendre contre l'hérésie. Des collections particulières, comme celles de Langlet, archevêque de Sens, sont à peine entrouvertes. Nous avons montré l'intérêt de certains fonds de la Bibliothèque de l'Arsenal et de certaines collections privées. De cet ensemble de documents, il semble que l'on pourrait enfin dégager une histoire, réellement objective et impartiale, de l'erreur janséniste au XVIII^e siècle. Non que les ouvrages qui, jusqu'ici, ont traité ce problème, soient dénués de toute valeur; mais les meilleurs restent encore trop partisans. Qu'il y ait des réticences voulues, des oublis volontaires, ou même certains accommodements, cela ne fait plus de doute pour les chercheurs, spécialisés en ce sujet. Il conviendrait de faire abstraction enfin de toutes sortes de sympathies ou d'antipathies, afin de découvrir dans les textes tout ce qu'ils contiennent et cela seulement. L'ouvrage demeure encore assez malaisé. C'est ce que nous voudrions indiquer à propos de la période quesnelliste qui fut, sans doute, la plus importante du jansénisme au XVIII^e siècle. Nous n'avons pas encore, à vrai dire, une histoire de ce mouvement, de ses origines, de sa dif-

fusion, de ses docteurs, voire des difficultés intérieures et des conflits qui l'amenèrent aux pires décadences. Nous allons essayer d'indiquer, sur tous ces sujets, l'état actuel de la question, les recherches à entreprendre, les directions à suivre. Et comme nous pouvons donner un exemple saisissant de la manière dont le quesnellisme se répandait, parmi le monde ecclésiastique et le monde laïc, nous raconterons cette phase de la diffusion quesnelliste à travers le diocèse de Paris. Il est bien vraisemblable que la méthode suivie à Paris le fut encore dans tous les diocèses contaminés. Des études locales, entreprises selon ces principes généraux, devraient en apporter des témoignages non moins éclatants. C'est dans l'intention de promouvoir de semblables travaux que nous avons rédigé cet essai.

### *LE P. QUESNEL.*

Le véritable maître du second jansénisme fut Quesnel. Le quesnellisme a remplacé l'*Augustinus*, qui devenait de moins en moins accessible aux appelants. Mais toujours persiste le même caractère de soumission fanatique à l'égard d'un texte, que l'on vénère comme une sorte d'infaillible vérité. Quesnel lui-même devint l'objet, de son vivant, d'une tendre piété... de la part de ses disciples[1]. L'un lui écrit que s'il n'avait été empêché dans son dessein, il aurait couru vers lui en exil : « Je vous aurais dit comme à mon Jésus-Christ visible: *Sequar te quocumque ieris.* Mais j'étais indigne de cette miséricorde de Dieu sur moi. » D'autres implorent sa bénédiction. Sœur Françoise de Sainte-Julie lui écrit le 27 janvier 1701, de Port-Royal des Champs : « Je vous remercie très humblement de votre sainte bénédiction. Je l'ai reçue à deux genoux et le plus dévotement qu'il m'a été possible..... Nous vous regardons aussi, Monsieur, comme le véritable Père, qui a succédé au P. Abbé. »

Exaltation de pauvre recluse ? Ne le croyons pas, mais symbole d'un état d'esprit général parmi les jansénistes du

1. Sur Quesnel, dont nous n'avons pas encore une biographie détaillée, voir sa *Correspondance*, complétée par sa correspondance inédite aux Archives nationales, L 14, 1383, et à la Bibliothèque nationale, f. fr. n. acq. ms. 11374 (Lettres de Quesnel de 1706 à 1709). Courte biographie et iconographie, à la Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 6048. Sur ses démêlés avec la faculté de Douai en 1690, voir Colonia, S. J., *Bibliothèque janséniste* (1731), t. III, p. 67-68, 478; sur sa sortie de l'Oratoire, *ibid.*, t. IV, p. 109-111; sur son procès, *Procès du P. Quesnel, ou Motif de droit de la part du procureur d'office de la Cour ecclésiastique de Malines, demandeur contre le P. Quesnel, prisonnier fugitif, cité. Avec la sentence rendue contre ledit P. Quesnel, par Mgr l'archevêque de Malines* (Bruxelles, 1704).

moment, car voici comment lui écrivait le P. Eustasse, confesseur des religieuses de Port-Royal, et subtil inventeur de cas de conscience, — s'il est vrai qu'il collabora à celui, devenu fameux, qui ralluma, en 1703, « le feu de la dispute ». « Je crois, Monsieur, lui écrit-il le 20 avril 1703, que la bénédiction que vous nous avez donnée a eu son effet, au moins à l'égard d'un de nos amis, dont Dieu ferma les yeux et tous les sens à toutes les misères que nous éprouvons sur la terre, en le retirant du monde, le même jour que vous nous la donniez[2]. » Ainsi déjà avait-on parlé de l'abbé de Saint-Cyran, et du « grand » Arnauld. Le parti allait vite dans ses décrets de canonisation. Ce fanatisme expliquera presque toute cette période janséniste.

### *LE QUESNELLISME.*

On aura quelque peine à débrouiller ses formules authentiques. Quesnel a eu soin de renier les propositions extraites de ses ouvrages et condamnées à Rome. Ses disciples ont repris, à son occasion, la tactique des premiers jansénistes, accordés à embrouiller le sens et la portée de l'*Augustinus*[3]. On fera bien, avant d'aborder cette étude hérissée de difficultés, de bien marquer le centre vital du quesnellisme. Nous le trouvons dans un incident où Quesnel a brutalement indiqué sa pensée, l'incident du *Cas de conscience*[4].

### Anti-thomisme de la doctrine.

On a souvent hésité pour l'attribution de ce problème théologique. Deux lettres de Dom Thierry de Viaixnes apportent la solution. « M. Périer, écrit-il, neveu de M. Pascal, et chanoine de la cathédrale de Clermont en Auvergne, avait envoyé le canevas de la pièce. Mais on y a retouché bien des fois. » Messieurs Roulaud et Anquetil l'avaient d'abord rédigé, d'après ce canevas, et fait imprimer à Liége. Mais ces docteurs

2. Ces trois lettres sont citées dans le *Procès du P. Quesnel*, p. 302, 291 et 269.

3. Parmi ceux qui interprétaient le quesnellisme dans un sens hétérodoxe, voir surtout De Salléon, *le Système entier de Jansénius et des jansénistes renouvelé par Quesnel* (1719). — Parmi ceux qui le voulaient, malgré tout, orthodoxe, voir les *Hexaples* (1714); Petitpied, *Examen théologique de l'instruction pastorale ... pour l'acceptation de la bulle* (1715, 3 vol.); et le P. Quesnel lui-même dans ses *Sept Mémoires pour servir à l'examen de la Constitution (1713-1716)*; le P. La Borde, *Témoignage de la vérité dans l'Église* (1714) prend aussi sa défense.

4. Voir Mlle de Joncoux, *Histoire du cas de conscience* (1705-1711, 8 vol.). Colonia attribue cet ouvrage à Fouillou. Sur Mlle de Joncoux (1668-1715), voir Mlle Cécile Gazier, dans la *Revue de Paris* (15 avril 1929).

avaient invoqué la théorie de la grâce suffisante des thomistes. D'où fureur non dissimulée des docteurs augustiniens qui se déclarèrent « rebutés » par ce thomisme, pourtant à peine insinué. M. Petitpied changea donc cet endroit, le rendit authentiquement « augustinien », et ce fut cette rédaction qui fut imprimée à Paris, enlevée en trois éditions coup sur coup et signée par quarante docteurs en 1701[5]. La tendance profonde était donc bien nette : guerre au thomisme. Le but poursuivi ne l'était pas moins. Quand M. Périer déclare à son confesseur « qu'au regard du fait de Jansénius, il croit qu'il lui suffit d'avoir une soumission de respect et de silence à ce que l'Église en a décidé », il apparaissait bien qu'en son for intime, il ne se tenait pas obligé à condamner comme hérétique la doctrine de Jansénius, malgré la sentence de l'Église. Or, les quarante docteurs, eux aussi déclarent que le silence sur la censure suffit au tribunal de la pénitence, et sans doute au regard de la conscience. La chose n'allait à rien moins qu'à rendre inutile l'offensive pénible menée depuis plus de soixante ans par les docteurs catholiques contre l'hérésie de l'*Augustinus*. M. du Vaucel en convenait dans une lettre au P. Quesnel lui-même : « Je vous remercie du Cas de conscience. La pièce est curieuse... Le grand point est que le prétendu jansénisme s'en ira en fumée[6]. » Quesnel ne cessait d'intriguer auprès des prélats, pour les intéresser à la signature des quarante docteurs[7]. Il était alors nettement anti-thomiste, augustinien, janséniste plus occupé à sauver son sens propre qu'à se soumettre à l'Église. Cependant, il affirmait naguère, dans son traité de *la Paix de Clément IX*, qu'il s'était toujours efforcé de concilier le thomisme et l'augustinisme. Mais le P. Ferrier s'acharnait à lui montrer qu'il n'y avait rien, dans sa pensée, de thomiste[8]. C'est ce qu'il importerait aujourd'hui d'établir. Outre que cette mise au point serait bien nécessaire pour couper court à certaines tentatives récentes, en particulier de M. Laporte, laissant croire qu'il y eut un immense malentendu sur le sens théologique de la pensée janséniste — et plus tard de la pensée quesnelliste —, elle servirait à rattacher les thèses de Quesnel à celles de son

5. Ces lettres figurent tout au long dans le *Procès de Quesnel*, p. 403. Elles sont du 26 janvier et du 5 mars 1703.

6. Lettre qui figure au *Procès de Quesnel*, p. 405 (14 octobre 1702).

7. Voir l'*Ordonnance de Mgr de Chartres* condamnant le Cas de conscience (Paris, 1703, in-4°) et les *Mémoires de Trévoux*, décembre 1703, p. 2115.

8. Voir Colonia, *Bibliothèque janséniste*, t. III, p. 218, et la réponse de Lalane au P. Ferrier.

maître immédiat, Arnauld Antoine, et par lui, à celles de leurs maîtres communs, Jansénius et Saint-Cyran[9].

### Thèses essentielles du quesnellisme.

Nous ne rappellerons pas ici les thèses essentielles de ce second jansénisme, sur l'origine et la nature de la justice, sur le problème de la grâce, de la prédestination, de la crainte et de la charité, sur la pénitence et la communion, la théorie des figuratifs et le rôle assigné par la Providence aux juifs, qui devront régénérer, par leur conversion, une Église affadie[10]. Les livres de Quesnel et de ses disciples immédiats permettront de suivre la déviation progressive d'une doctrine prétendue « augustinienne », mais qui s'écartait toujours davantage de la pensée authentique du docteur africain.

### Attaches du quesnellisme avec le richérisme.

Le quesnellisme devra, en outre, être étudié à un point de vue assez spécial, dont une thèse récente a démontré la légitimité. Selon M. Préclin, Quesnel continue Richer et sa doctrine suit la ligne tracée par le richérisme. Ses ouvrages contiennent des propositions empreintes de parochisme et de laïcisme. Contre les évêques, il exalte la cause et les pouvoirs du second ordre. Il attribue au corps de l'Église, donc aux laïques, un droit d'intervention en trois circonstances : pour

9. Naturellement, les quesnellistes essayèrent de repousser tous ces reproches. A l'occasion du *Cas de conscience*, parut une *Défense des théologiens contre l'ordonnance de l'évêque de Chartres, portant condamnation du Cas de conscience* (1706). Opuscule attribué à Fouillou que l'on appela plus tard « ce nouveau Quesnel ». COLONIA, *Bibliothèque janséniste*, t. I, p. 374.

10. Lire surtout de QUESNEL la *Tradition de l'Église romaine sur la prédestination des saints et sur la grâce efficace* (Cologne, 1687). Il enseigne que toute action est un péché, qui n'est point faite par le motif de la charité. Sur ce point, voir un *Mémoire d'un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques présenté à M. l'archevêque de Sens* (1732). A ce mouvement se rattachent le *Mandement de M. l'évêque de Troyes pour recommander la lecture et la pratique du traité de l'amour de Dieu, nécessaire dans le sacrement de pénitence, composé par feu M. Bossuet* (1735); et *les Maximes et Avis propres pour conduire un pécheur à une véritable conversion* (1739); et la *Pratique du sacrement de pénitence, imprimée par ordre de M. l'évêque de Verdun*, dont l'auteur est Hippolyte de BÉTHUNE (Paris, 1714); et les *Prières du pécheur pénitent et du pécheur réconcilié, avec des maximes sur la pénitence et la communion* (1737, 500 pages). On verra combien le quesnellisme a outré la doctrine d'Arnauld par exemple, ne condamnant pas « absolutions et communions qui précèdent l'accomplissement de la satisfaction ». Voir *De la fréquente communion*, partie II, chap. XV; et encore sa *Défense de la vérité catholique* (1644), p. 10.

excommunier les mauvais chrétiens, élire les pasteurs et confirmer les définitions doctrinales. Ce sont ces propositions que la bulle *Unigenitus* condamne[11] comme elles avaient déjà été condamnées par l'auteur des deux brochures : *le Père Quesnel séditieux* et *le Père Quesnel hérétique*[12] (Bruxelles, 1705).

### Les tendances liturgiques du quesnellisme.

S'il y a intérêt à rendre le quesnellisme responsable des développements richéristes qui s'étendront sur une portion considérable des jansénistes du XVIIIe siècle, il y en a un majeur à établir sa culpabillité dans les excès liturgiques où s'abandonnera le parti. Nous en donnerons plus loin un exemple effarant. Mais, déjà vers 1699, on trouve Quesnel fortement engagé dans ces nouveautés. Il avait, alors, gagné à sa doctrine un certain nombre de prêtres flamands des Pays-Bas, et la diffusion du quesnellisme y avait été rapide et profonde. Or, l'archevêque de Malines eut, en 1699, à s'occuper d'innovations liturgiques hasardées par les ministres qui se déclaraient en faveur de Quesnel. L'un, Hugues Van Hussen, pro-vicaire d'Utrecht, récitait en flamand les prières du rituel; il bénit un mariage en récitant en langue vulgaire toutes les oraisons; il officiait aux funérailles de la même manière, et administrait ainsi le baptême et l'extrême-onction. Cela, maintes fois, en présence d'un grand nombre de fidèles. Il prétendait que le peuple devait suivre la messe et le canon en langue vulgaire, parce que, disait-il, les laïques qui assistent à la messe « sacrifient avec le prêtre ». On citait des couvents et des monastères où les psaumes se chantaient en français. Et l'on disait : « On s'y confesse, on y communie, mais on le fait à la janséniennne[13]. »

Une étude scrupuleuse du rôle joué par Quesnel aux Pays-Bas, et dans la constitution de l'église janséniste de ce pays, devrait nous apporter sur ces imputations des réponses assurées. Que la hardiesse de ses consultations ait poussé quelques-uns de ses disciples, et en particulier Van Espen, aux limites de l'hérésie « presbytérienne », certains faits semblent le démontrer. Son mépris des décisions des supérieurs ecclésiastiques, des décrets pontificaux et de l'excommunication même était notoire. Devrons-nous ajouter à cela qu'il autorisait d'étranges libertés dans le rite et la liturgie ?

11. Propositions 80, 83, 84, 85, 86, 90, 91, 92, 93, 101.
12. Edmond PRÉCLIN, *les Jansénistes du* XVIIIe *siècle et la Constitution civile du clergé* (1928), p. 27.
13. *Procès du P. Quesnel* (Bruxelles, 1704), p. 103, 105.

*LA DIFFUSION DU QUESNELLISME.*

Le problème est encore ouvert : à en croire quelques historiens du parti, la doctrine de Quesnel aurait rencontré des partisans, en groupes extrêmement compacts, sur toute la France. Mais nous n'avons encore aucun dépouillement méthodique, diocèse par diocèse. C'est cette statistique qu'il faudrait établir, en suivant, semble-t-il, les principes suivants.

**Les ouvriers de la diffusion.**

Le quesnellisme a été diffusé par l'action de Quesnel lui-même auprès de certaines communautés, de certains prélats, de certaines facultés. On devra dépouiller sa *Correspondance*, l'histoire de ses relations avec la Faculté de Douai et avec les milieux ecclésiastiques de Belgique et des Pays-Bas[14].

Il a été encore diffusé par l'action de quelques-uns de ses disciples : l'abbé Duguet, l'abbé d'Asfeld et le docteur Petitpied. Les deux premiers enseignent la doctrine dans les célèbres conférences ecclésiastiques à la paroisse Saint-Roch. De 1710 à 1721, ils exercent une action profonde sur les laïques et les ecclésiastiques qui viennent leur demander « l'intelligence des saintes Écritures ». Leurs traités d'exégèse ont un rapide succès. Enfermé par lettre de cachet, en 1721, d'Asfeld prend figure de martyr. Quand les appelants se jetteront, dans un accès d'enthousiasme, aux leçons des « miracles » et des « convulsions », il restera uniquement quesnelliste et mènera le combat contre des confrères accusés de corrompre et avilir la pure doctrine[15].

L'abbé Nicolas Petitpied fut un propagandiste assez souvent arrêté dans ses entreprises. Mais, jusque vers 1730, son prestige resta très grand. Fidèle ami de Quesnel, il a défendu sa doctrine contre tous ceux qui essayaient de la compromettre avec les thèses richéristes, ou les divagations des convulsion-

14. Sur l'influence de Quesnel aux Pays-Bas et l'action de ses « compagnons », Joseph Brigode, le P. Gerberon, du Vaucel, le P. van Hamme, André Schurius, Gilles de Witte, l'abbé Duguet, Van Bout, M. de Sébaste, M. de Castorie, voir *Procès du P. Quesnel*. — Sur la diffusion de son livre, les *Réflexions morales*, voir A. Gazier, *Histoire du mouvement janséniste*, t. I, 1922, p. 234, 235.

15. Voir les lettres inédites de Duguet à la Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5315 et 5362. — Sur l'abbé Jacques-Vincent Bidal d'Asfeld, voir les *Nouvelles ecclésiastiques* du 18 décembre 1745; — sa *Relation de l'interrogatoire de M. l'abbé d'Asfeld*, où il fait de lui-même un portrait avantageux; les *Conférences ecclésiastiques* (1742, 2 vol. in-4°); Pierre Barral, *Appelants célèbres* (1753). — Dès 1721, est exilé à Villeneuve-le-Roi, où il répand le jansénisme dans toute la région. Voir H. Bouvier, *Histoire du diocèse de Sens*, t. III (1911), p. 310-341.

naires et des secouristes. A partir de 1732, cette fidélité à une doctrine qu'il dispute aux uns et aux autres, lui suscite de multiples ennemis. D'Etemare, Le Gros, l'abbé Fourquevaux, Boursier, Des Essarts, les *Nouvelles ecclésiastiques* discréditent son enseignement. Bossuet, évêque de Troyes, l'appelle alors auprès de lui, et c'est dans ce diocèse que le quesnellisme se maintiendra, en effet, le plus longtemps[16].

Il faut encore étudier l'influence des ouvrages de théologie, parus entre 1690 et 1730 environ, dont certains façonnèrent l'âme des jeunes séminaristes. Il semble que ce fut vers 1700 que l'enseignement des séminaires se laissa gagner au quesnellisme. L'affaire des *Institutiones theologicae* du P. Juénin, de l'Oratoire, fit grand bruit. Rééditées en 1704, elles atteignent, cette même année, une troisième édition, et se répandent surtout dans les séminaires oratoriens. Mais l'évêque de Chartres les condamne en 1708, et celui de Rouen, en 1709. Rome les interdit, le 25 septembre 1708. Les condamnations se multiplièrent dès lors; en 1709, par les mandements de l'évêque de Soissons et de Laon; en 1710, par celui de l'évêque de Meaux. Cette dernière ordonnance du cardinal de Bissy fut surtout sensible au P. Juénin qui publia des *Remarques sur le mandement de Mgr de Meaux* (1712), mais le cardinal condamna aussi ce libelle (30 mai 1712). Un janséniste anonyme crut plaisant de défendre Juénin en ridiculisant M. de Bissy, qu'il accusait d'avoir simplement signé, en son mandement, la prose d'un jésuite. Le reproche piqua au vif le prélat qui, dans un mandement de 1716, condamna le venimeux libelle[17].

Or, les Oratoriens avaient alors sous leur direction seize séminaires et vingt-sept collèges, dont les maîtres pouvaient avoir reçu, au séminaire de Saint-Magloire, l'enseignement de Quesnel lui-même, de Duguet, de La Borde, d'Etemare. Ajoutons qu'un autre des leurs, le P. Poujet, avait publié en 1702 un *Catéchisme de Montpellier*, tout à fait favorable aux idées

16. Sur l'activité quesnelliste de Nicolas Petitpied, voir à la Bibl. nat. sa *Correspondance inédite*, fonds fr. 24875 à 24878. Sur Petitpied (1665-1747) et Boursier (1679-1749), voir Feret, *la Faculté de théologie de Paris*, t. VII (1909), p. 217-234.

17. Sur cet incident, Sommervogel, *Table méthodique des Mémoires de Trévoux*, t. I, p. 61; Bibl. nat., *Catalogue du roi*, Théologie D 375 à 383 et 1497 à 1504. A l'ordonnance de l'évêque de Chartres répondirent des *Remarques sur l'ordonnance de M. des Marets, évêque de Chartres* (1709), et au Mandement du cardinal de Bissy de 1710, des *Lettres théologiques* (1710). Voir Colonia, *Bibliothèque janséniste*, t. II, p. 268-270, et t. III, p. 437. La théologie de Juénin est enseignée à Paris, Nevers, Noyon, Laon, Gap, Besançon, Chartres, Amiens. V. Archives nationales, Mm 282 (Délibérations de l'Oratoire).

de Quesnel. Clément XI ne le condamnera qu'en 1712 : il n'est pas indifférent de savoir ce que, pendant dix ans, ce catéchisme put faire pour l'extension de l'hérésie.

La fortune du quesnellisme a, naturellement, beaucoup dépendu des évêques, siégeant entre 1700 et 1730. Le jansénisme de Port-Royal s'était certainement répandu à travers toute la France, mais à l'autorité de Saint-Cyran, fort maltraitée depuis le Formulaire, il fallait substituer celle de Quesnel, que la bulle *Unigenitus* tâchait d'anéantir. Les évêques quesnellistes vont lui soumettre la nouvelle génération des jansénistes, qui s'appelleront eux-mêmes appelants et réappelants et seront, essentiellement, des quesnellistes, des défenseurs des *Réflexions morales* frappées, disent-ils, injustement par Rome. L'étude de l'épanouissement de la doctrine quesnelliste dans les diocèses reste à faire et se heurte à une première difficulté. Y avait-il des quesnellistes avant 1717, avant la crise de l'appel ? On étudiera de près le curieux incident arrivé en 1717. Dans vingt-huit diocèses, les curés se révoltent contre les directions de leurs évêques et ceux-ci s'adressent au régent, afin de faire rentrer dans le devoir « le second ordre ». Quesnel entrait, en cette révolte, beaucoup moins que le souci des libertés gallicanes et la terreur de l'infaillibilité pontificale[18]. Mais avec l'acte d'appel des quatre évêques opposants, La Broue (Mirepoix), J. J. Colbert (Montpellier), de Langle (Boulogne), Soanen (Senez), l'opposition prend un sens nettement quesnelliste[19]. En reléguant à l'arrière un isolé, Varlet, évêque *in partibus* de Babylone, les évêques opposants compteront bien-

18. Voir le *Mémoire des évêques* (1717, 84 p. in-12), et une *Réponse au Mémoire des évêques* (1717), auquel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, riposte par ses *Avis instructifs aux curés de son diocèse* (1718), que les jansénistes attaquent dans une *Réponse ... aux Avis ...* (1718). Voir Colonia, *Bibliothèque janséniste*, t. III, p. 470-473.

19. Biographies de Colbert par l'abbé Durand (1901), de Soanen, par Gaultier (1750), de Langle par un anonyme (1724), de Noailles, archevêque de Paris, par de Barthélemy (1888) et G. Hardy (1925), de Caylus, par Dettey (1765). Il nous faudrait d'autres biographies de prélats : certaines seraient fort intéressantes à écrire. On trouvera des renseignements précieux, mais sommaires à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 6048. — Il faudrait encore distinguer pendant l'épiscopat de quelques appelants la période quesnelliste et celle d'une rétractation plus ou moins tapageuse. Ainsi pour Besons, évêque de Carcassonne, qui laissa une réputation de sainteté. Voici comment, le 12 mai 1778, Thoron, syndic du diocèse, annonce aux Agents du clergé la mort de ce prélat : « Il est mort hier, sur les cinq heures après-midi, sous le poids d'une longue maladie, au grand regret de tous les honnêtes gens qui ont l'honneur de sa connaissance, et particulièrement des pauvres desquels il a été toujours la consolation la plus certaine. » De leur côté, les chanoines du chapitre écrivent : « Nous avons perdu notre prélat, digne des plus grands regrets. Son zèle, sa charité, l'éclat soutenu de sa vie exemplaire rendront sa mé-

tôt Verthamon (Pamiers), Hippolyte de Béthune (Verdun) et, vers 1720, ils seront une vingtaine : Bezons (Carcassonne), Beaujeu (Castres), Tilladet (Mâcon), Vaubecourt (Montauban), Bossuet (Troyes), Resay (Angoulême), Caumartin (Blois), Tourouvre (Rodez), Lorraine d'Armagnac (Bayeux), Caylus (Auxerre) — et celui qu'ils regardaient tous comme leur chef, Noailles, cardinal-archevêque de Paris. Jusqu'en 1728, l'épiscopat appelant reçoit des recrues nouvelles : Le Tellier (Reims), Choart de Buzanval (Beauvais), Bernard d'Eschaux (Tours), de Coislin (Orléans), le cardinal Le Camus (Grenoble), Beauvau (Nantes), de Vialart et ses deux successeurs, les Noailles (Châlons).

### Le quesnellisme à travers les diocèses.

La diffusion du quesnellisme a été grandement favorisée par tous ces prélats. Il nous faudrait connaître par le détail dans quelle proportion leur clergé, leurs fidèles ont suivi leurs appels.

Les diocèses d'Amiens, de Béziers, de Bayonne, de Besançon, de Cahors, de Clermont-Ferrand, de Dol, de Glandèves, de Laon, La Rochelle, Limoges, Narbonne, Périgueux, Sarlat, Séez, Saint-Flour, Saint-Papoul, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vabres, Vaison, Viviers semblent avoir été assez peu touchés par le quesnellisme[20]. Ceux de Lescar, Condom, Agen, Pamiers, Castres n'ont subi qu'au début du XVIII^e siècle la contagion, et semblent avoir été désintoxiqués assez vite — avec la disparition de quelques prélats remuants, comme Béthune, ou pleins de prestige, comme Verthamon.

On pourra trouver, surtout dans les correspondances d'évêques, des témoignages précieux sur la diffusion de l'hérésie. C'est ainsi que de l'aveu même de l'évêque de Béziers, le 2 avril 1754, ce diocèse nous apparaît définitivement hors des atteintes du jansénisme[21].

moire à jamais précieuse dans le diocèse » (Arch. nat., G8 626, chemise 27.

D'autres, au contraire, ont été fougueux : tels Caylus, Pierre de Langle, Pierre de La Broue et Lorraine d'Armagnac. Celui-ci ayant publié en 1722 un double mandement, fort violent, l'Assemblée du clergé se disposa en 1725 à tenir un concile provincial pour lui faire son procès. On dit que l'auteur de ces mandements était l'abbé Petitpied, grand ami de Lorraine. Voir *Nouvelles ecclésiastiques*, 24 juillet 1747.

20. Pour le diocèse de Saint-Papoul, il faudrait établir quelle fut l'action de Jean-Charles de Ségur qui, nommé en 1723, se déclare pour le quesnellisme en 1732, et résigne volontairement son évêché le 26 février 1735.

21. Dans une lettre adressée aux Agents du clergé, à l'occasion de la condamnation que le parlement de Toulouse avait portée contre son mandement, où il justifiait l'usage des billets de confession et déclarait

L'action du bas clergé fut prépondérante dans la diffusion des doctrines quesnellistes parmi les fidèles et le peuple. Cette enquête est particulièrement difficile. Nous ne savons pas — ou très peu — ce qu'étaient les catéchismes, les prônes, les exercices de piété de ces curés provinciaux et des ecclésiastiques ayant charge d'âmes. Cependant, de temps à autre, nous découvrons que tel curé est dénoncé et poursuivi par l'autorité ecclésiastique, parce que son enseignement est suspect d'hérésie. Il y a là présomption que sa paroisse contient des éléments jansénistes[22]. Les registres paroissiaux indiquent parfois les dévotions que le curé introduit dans son église, dans ses confréries, etc... Les jansénistes avaient une dévotion particulière au crucifix, mais une aversion profonde pour les dévotions au Sacré-Cœur de Jésus.

La diffusion du quesnellisme fut encore assurée par la complicité de certains ordres religieux. On évitera d'ailleurs les généralisations hâtives. Quelques Bénédictins ou Génovéfains ou Oratoriens, égarés dans le jansénisme, ne devront pas être

la bulle *Unigenitus* « un décret dogmatique et irréfragable. » — Il ajoutait : « Dans la douleur que m'a causée, Messieurs, la démarche du parlement de Toulouse, j'ai eu la consolation de voir tout mon clergé et même tout mon peuple se récrier contre un arrêt si scandaleux » (Arch. nat., G8 624, chemise 2).

22. Il sera un peu plus aisé de suivre les éditions des catéchismes modifiés par des prélats suspects d'hérésie : les leçons sur la grâce, sur la pénitence, sur l'eucharistie et la communion seront de sûres pierres de touche. Ainsi j'ai pu trouver un abbé Le Corgne, du diocèse de Soissons, mort vers 1782, mais qui avait passé de longues années à dévoiler à ses paroissiens les erreurs des jansénistes, à attaquer le P. Quesnel, et le P. Pichon et la théologie des PP. Berti et Bellelli. Il avait laissé tout un ouvrage manuscrit sur « les règles pour la conduite spirituelle des fidèles dans le tribunal de la pénitence » (Arch. nat., G8 635, chemise 89). Au contraire, au diocèse de Digne, il y avait, vers 1737, un avocat, Tournier, ex-conseiller de l'évêque de Senez et « patron de tous les jansénistes », — comme écrit de lui Mgr Amable Feydeau, évêque de Digne — qui donnait des conseils aux curés appelants (Arch. nat., G8 630, chemise 7). On trouvera même des curés dont le quesnellisme aboutit au presbytérianisme. Ainsi j'en trouve deux au diocèse de Chartres : le curé Daguin et son vicaire Bourget qui, vers 1779, poussent leur gallicanisme janséniste jusqu'au richérisme et le soutiennent contre leur évêque Mgr de Fleury (Arch. nat., G8 627, chemises 22 et 23). Un libraire d'Alençon osa même envoyer un prospectus aux curés du diocèse pour leur indiquer qu'il vendait des mémoires « sur les droits des curés ». — Mais on trouvera aussi des curés qui ont lutté contre leurs paroissiens appelants. Ainsi, au diocèse de Séez, M. Bourget, curé de Saint-Léonard d'Alençon, écrit le 18 décembre 1752 : « ... Les partisans de Quesnel nous trompent en disant qu'ils ne nient aucun dogme et qu'ils ne soutiennent aucune erreur. Un précis de doctrine serait si utile ! Ce n'est pas à un curé à paraître où sont nosseigneurs les évêques. Je suis ici tranquille pour le dogme, moyennant des prônes dogmatiques. J'ai eu jusqu'à vingt-sept appelants. Ils ont paru mourir catholiques. Un seul m'a trompé au mois de novembre 1751... C'était un nouvel archange du parti » (Arch. nat., G8 620, chemise 9).

considérés comme les représentants de la doctrine de l'ordre de Saint-Benoît, de Sainte-Geneviève ou de Bérulle. Mais il est très exact que les principaux ouvriers de cette diffusion se rencontrent parmi les religieux de ces Ordres. Les Génovéfains travaillent surtout les diocèses de Blois et de Reims; les Barnabites, ceux d'Oloron et Dax; les Doctrinaires, ceux de Gap, Mende, Vence, Tarbes; les Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vanne, ceux de l'ouest et du nord-est de la France; les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, le diocèse de Paris et les diocèses avoisinants; les pères de l'Oratoire, ceux dont ils dirigent les séminaires, et qui sont au nombre de vingt-six[23].

Nous pouvons établir un dénombrement assez complet de ces défaillances individuelles. Ainsi, pour les prêtres de l'Oratoire de Lyon, de Vendôme, de Dijon, de Condom, d'Arles, de Clermont, de Notre-Dame des Grâces en Provence, de Joyeuse, d'Yères, de Toulon, de Nantes, d'Aix, de Mâcon, il y a, à la Bibliothèque de l'Arsenal, une liasse assez complète de leurs actes d'appel depuis 1717[24]. Des recherches dans les archives de province feront sans doute mieux connaître l'étendue de ces appels contre la bulle *Unigenitus*, dans les divers couvents, prieurés et monastères des diocèses.

Alors on pourra se faire une idée à peu près exacte de la force du mouvement en chaque diocèse, dans les diverses provinces ecclésiastiques, et sur toute la France[25]. Y eut-il, com-

23. Il faudra fixer les dates où ces diverses maisons restent sous la direction de ces congrégations — et les incidents qui ont marqué ce temps de possession. Ainsi, le séminaire d'Oloron a été fondé en 1708 par Mgr de Revol, évêque de Lescar, qui crut pouvoir en donner la direction aux Barnabites, déjà installés à Lescar. Mais la vie du séminaire n'y commence véritablement qu'en 1725. Pendant quelque temps, M. de Revol se montre d'une générosité admirable : ses successeurs furent moins satisfaits de l'enseignement des Barnabites, et après quelques incidents, la direction du séminaire d'Oloron fut retirée à ces religieux, en 1777. Voir Arch. nat., G8* 2462, fol. 160 à 176, où il y a une histoire succincte de ce Séminaire.

24. Ms. 3669, fol. 55 à 142.

25. Nous n'avons que bien peu de ces monographies : Tresvaux pour le diocèse d'Angers (1858, 2 vol.); Challe pour le diocèse d'Auxerre (1878); Gilardoni pour le diocèse de Châlons (1892); Dom Piolin pour le diocèse du Mans (1851, 6 vol.); l'abbé Charrier pour le diocèse de Nevers (1920); H. Bouvier pour le diocèse de Sens (1911, 3 vol.); A. Prevost pour le diocèse de Troyes (1914-1926, 3 vol.); l'abbé Auguste pour le diocèse de Toulouse (1922); l'abbé A. Bachelier, pour le diocèse de Nantes (1934), et ce dernier ouvrage étudie spécialement la phase du quesnellisme.

En 1757, parut un *Recueil général des actes d'appel* (3 vol., Bibl. nat., Ld4 155) fort précieux à consulter; pour les réappels de 1721, voir Bibl. nat., Ld4 1259, et 1262 à 1264. — Les *Annales* de Le Paige sont intéressantes (Bibl. nat., Ld4 144), ainsi que le *Nécrologe des appelants* (Bibl.

me on le dit, quelque trois mille ecclésiastiques révoltés contre la bulle, entre 1717 et 1728 ? Ce chiffre n'est-il pas au-dessous de la réalité ? Nous avons quelques réponses assez intéressantes, pour quelques diocèses. A Pamiers, il est certain que l'acte d'appel de l'évêque Jean-Baptiste de Verthamon (6 décembre 1718) ne provoqua d'abord que peu d'imitateurs : quelques prêtres seulement de la ville même de Pamiers. Mais en 1719, l'évêque a gagné les chanoines de son chapitre, qui se réunissent, pour rédiger leur acte d'appel, à l'abbaye de Saint-Volusien, à Foix : et pour accroître leur petit troupeau, Verthamon adresse, en 1727, une lettre pressante à ses diocésains.

De même, pour Montpellier, les actes d'appel figurent, dès 1717, par liasses serrées. Nous connaissons les noms des prêtres et des religieux appelants, en 1717 et 1718, des diocèses de Nantes, du Mans, d'Aix, de Beauvais, d'Auxerre, de Grenoble, d'Arras, de Bayeux, d'Évreux, de Senlis, de Lisieux, de Dijon. Pour le diocèse de Châlons-sur-Marne, l'énumération se poursuit dans une sorte de décor théâtral. Nous voyons les curés des divers doyennés se mettre en route pour Vitry-le-François, Sainte-Menehould, Vitry-le-Château, Vertus, Coole, Neuville-au-Pont, Perthes, Joinville, Nettencourt, Givry, Vassy, Saint-Dizier et donner avec enthousiasme leur acte d'appel en protestant qu'ils veulent défendre Quesnel et son livre des *Réflexions morales* « qui a pris naissance, disent-ils, dans ce diocèse et qui n'a fait que du bien ». Et il y a une centaine de noms ![26] On pourrait, en explorant certains fonds d'archives départementales, établir une statistique assez précise des curés — ou même des fidèles — passés au quesnellisme[27].

nat., Ld[4] 154-155), et le recueil de notices des appelants célèbres (Bibl. nat., Ld[4] 153).

26. Voir, sur tout cela, Bibl. de l'Arsenal, ms. 3669, fol. 34-55; 142-178.

27. Quelques monographies précieuses : A. Feron, *Contribution à l'histoire du jansénisme en Normandie* (Rouen, 1928); A. Bachelier, *le Jansénisme à Nantes de 1714 à 1728*, dans les *Mémoires d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X (1928), p. 45-57; et quelques autres citées par M. Préclin, *les Jansénistes du* XVIII[e] *siècle* (1928), p. X-XI. A la Bibliothèque nationale, les mss. suivants : Fonds fr. 10.612, 10.613 (Jansénistes avant 1727); 17.766 et 15.801 (Mélanges); 23.352 et 23.495 (Lettres diverses); N. acq. fr. 3.333 (1722-1765), 3.334 et 3.335 (1714-1758); 23.441 à 23.458 (1718-1741); 20.972 (pièces provenant de M. Caylus, 1724-1754). — A la Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3.666 à 3.669 pour les actes d'appel; 10.172 et 10.173 (les communautés religieuses contre la bulle *Unigenitus*); 10.728 (le quesnellisme à Orléans en 1706-1715); 11.304-11.306 (à Auxerre en 1735); 11.344 (à Caen en 1728-1767); 11.635 (à Tours). — Enfin à la Bibliothèque nationale, le *Catalogue de l'histoire de France*, t. V, Ld4, où l'on relèvera les monographies concernant chaque diocèse. — Voir J. Dedieu, *l'Agonie du jansénisme*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIV (1928), p. 162, note 1.

## *LES FORCES QUESNELLISTES AU DIOCÈSE DE PARIS.*

### Dans les paroisses de Paris.

Nous jetterons d'abord un regard sur les diverses paroisses, d'après une enquête minutieuse conduite à travers le diocèse de Paris, afin d'en reconnaître la fièvre janséniste[28].

A la paroisse de *Sainte-Marine,* le curé est M. Isoard. Son jansénisme est ardent. C'est chez lui que se rencontrent les curés de la ville, favorables à l'hérésie. Tout son clergé partage ses sentiments. L'archevêque de Paris le dénonce plusieurs fois au chef de la police aussi bien qu'au cardinal de Fleury. En 1732, il écrit à celui-ci : « Il est absolument nécessaire d'éloigner dès à présent le curé de Sainte-Marine, de même que celui de Saint-Germain-le-Vieux. Ce sont deux boutefeux, reconnus pour tels, et l'impudence du dernier vient d'être trop marquée pour en retarder la punition. Je suis certain que si on consent que mon mandement paraisse, il en deviendra plus utile, s'il est précédé de ces deux coups[29]. » De la surveillance exercée sur les agissements de M. Isoard, il nous reste un très intéressant mémoire, concernant ses prônes. On va voir, par cet exemple, l'intérêt que peuvent présenter ces sortes de documents. Le premier dimanche de novembre (fête de tous les saints), M. Isoard, après avoir prêché sans déguisement les doctrines de Quesnel, fit une assez venimeuse allusion à la magnifique église que faisait élever le curé de Saint-Sulpice : « Le véritable culte, ajouta-t-il, ne se trouve pas dans un amas confus de cérémonies et d'illuminations qui ne sentent autre chose, sinon le judaïsme le plus pur. » Et l'on voit comment le quesnellisme devenait, en de pareilles mains, un outil destructeur des liturgies catholiques. Isoard rejoignit Petitpied, et Jubé, et les liturgistes révolutionnaires des Pays-Bas. — Le second dimanche de novembre, M. Isoard fit un assez vilain portrait des évêques soumis à la bulle *Unigenitus,* qu'il appelle « les dormeurs de l'Evangile », tandis que les appelants en sont « les serviteurs fidèles ». Ensuite, expliquant le dogme de la grâce nécessitante, il s'est emporté contre les défenseurs du libre arbitre, et a donné à son prône une allure catéchistique, par demandes et réponses. 1° Les pécheurs sont-ils de l'Église ? Réponse : « Ils en sont en ce qu'ils participent aux mêmes sacrements que les fidèles, et ne font extérieurement qu'une même société, mais il n'y a véritablement de membres de l'Église que ceux qui sont unis intérieurement, et par les liens de la

28. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.171, tout entier.
29. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.171, fol. 21 : lettre du 20 avril 1732.

charité, à Jésus-Christ. » — 2° En matière de religion, est-ce le plus grand nombre qu'il faut suivre ? Réponse : « Non, car de tout temps, la vérité ne s'est trouvée que dans le petit nombre des élus. » — 3° La malice des hommes peut-elle retrancher du corps de l'Église un de ses membres, par l'excommunication ? Réponse : « Non : les pasteurs ont reçu de l'Église le pouvoir d'excommunier, mais ils ne peuvent lier un membre sans le consentement au moins présumé du corps. » — 4° Pourquoi le plus grand nombre reçoit-il une certaine chose (la bulle *Unigenitus*) et le petit nombre la rejette-t-il avec tant de courage ? Réponse : « C'est Notre-Seigneur qui résout lui-même cette difficulté : *multi sunt vocati, pauci vero electi.* »

Ces instructions devaient être le thème ordinaire des curés appelants : c'est tout le quesnellisme qui se trouvait ainsi distillé, chaque dimanche, devant un auditoire enflammé. Car nous voyons qu'à Sainte-Marine, l'usage était, après le prône, de laisser circuler parmi les fidèles un petit marchand qui offrait les livres du parti, dont il se faisait ainsi un grand commerce.

Le troisième dimanche de novembre, M. Isoard parla de la confiance chrétienne, sujet cher entre tous aux docteurs quesnellistes, et prenant occasion des miracles, des convulsions et autres prodiges de ces temps, il s'étendit fort sur cette preuve évidente de la protection divine, livrant aux malédictions tous ceux qui refusaient de l'y apercevoir. — Aussi, la paroisse de Sainte-Marine était-elle considérée comme un bastion de l'hérésie.

La paroisse de *Saint-Germain-le-Vieux* valait tout autant. Le curé en était M. de Rochebouet, que tous les appelants regardaient comme leur protecteur[30]. Après la lettre de Mgr de Vintimille du 20 avril 1732, Rochebouet, comme son confrère Isoard, fut exilé quelque temps, et l'archevêque obtint le renvoi d'un vicaire de Saint-Germain, janséniste opiniâtre, prêtre interdit, et qui « est, disait l'archevêque, le sujet du scandale. » Mais dès la fin du mois de mai 1732, Rochebouet reprend son activité, et à l'occasion du panégyrique de Saint-Germain, il autorisa le prédicateur, un abbé Fournier, à dire : « Saint Germain se servait des censures ecclésiastiques contre les grands... C'est bien différent aujourd'hui : la plus grande partie des ministres du Seigneur, même ceux qui occupent les premières dignités, adhèrent par un principe d'ambition et d'intérêt à ce que les souverains veulent, et ceux qui profes-

30. Sur M. de Rochebouet, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.606 (Ses relations avec les jansénistes du couvent des Dames du Calvaire).

sent la véritable religion languissent sans pouvoir se plaindre. »

Jusqu'en 1743, l'apologie de l'hérésie ne cessa de sévir en cette paroisse, en dépit des troubles parfois graves, que ces provocations suscitèrent, comme en 1735. En 1743 enfin, M. Délécluze fut nommé curé de Saint-Germain-le-Vieux, et la réaction antiquesnelliste commença.

A la paroisse *Notre-Dame des Prés*, le foyer quesnelliste est une communauté de Bénédictines, située rue de Vaugirard. La prieure en est Mme de Roussille, abbesse depuis vingt-huit ans, qui n'a pas fait ses pâques depuis dix-huit ans, ni ne se confesse. Ce sont ces maximes qu'elle prêche à ses religieuses. Quand Mgr de Vintimille lance son mandement contre les miracles du diacre Paris, elle refuse de l'accepter : « Le pouvoir de Monseigneur, dit-elle, ne s'étend qu'à débiter des indiennes », et elle traite la prose épiscopale « de bagatelles et de minuties ». Outré de cette attitude, un chanoine, Clément de Capdeville, dénonça l'affaire à l'archevêque, le 30 juillet 1731, et l'archevêque assura la ruine de ce foyer hérétique, en mettant la main sur ses réserves pécuniaires, 33 000 livres « en vieilles espèces ».

La paroisse *Saint-Séverin* fut longtemps disputée au parti janséniste. A ses débuts, le curé, M. Pinel, paraissait vouloir déraciner toute l'ivraie, mais vers 1730, son adhésion au quesnellisme est un fait accompli, et l'épuration commence, en sens inverse ! Il chasse son premier vicaire, l'abbé Crespeaux, qui avait solidement travaillé contre l'hérésie, puis tous les vicaires qu'il soupçonne de tiédeur janséniste. Il se constitue un nouveau clergé : l'abbé Lieppe, du diocèse d'Arras, et l'abbé Rouy, venu du Comminges, « le plus remuant, dit-on, de tous les jansénistes de la paroisse ». Sur le conseil de ces deux collaborateurs, il appelle Boullemer, prêtre de Sens, ex-prêtre de l'Oratoire, qui avait été interdit à Sainte-Marguerite; Bertholin, de Lyon, jadis interdit; Garnier et Perret, prêtres de Senez, jadis interdits; M. Gourlin, de Paris, ancien vicaire de Saint-Benoît, où il fut interdit, mais que l'on considère comme l'une des lumières du parti; M. de la Croix, qui vient de Sainte-Marguerite. Ce dernier a une spécialité; il arrange le catéchisme, choisit les éditions les plus fidèles à la pensée de Quesnel, et les distribue aux enfants. On put voir, vers 1740, le résultat de cet apostolat : « De deux cents enfants qui composent le premier catéchisme, on en voit à peine quatre ou cinq qui fassent leur première communion; on trouve fréquemment des personnes de trente ans et plus qui se sont

ainsi rebutées d'attendre ! » Et le visiteur ajoutait : « C'est une paroisse gâtée. »

A la paroisse *Saint-Étienne du Mont,* le mal s'avérait pire. Le curé en était M. Blondel, janséniste et quesnelliste opiniâtre, qu'il fallut révoquer en octobre 1730. Mais ce ne fut pas sans tapage. Le 28 de ce mois, il y eut à l'église un tumulte effroyable. « Notre curé est parti ! » criait-on. « On ne nous enlèvera pas notre Bon Dieu. » Et des femmes pleuraient en racontant ses traits de charité.. Ce fut un certain Mennessier qui prit la succession, peu enviable, de M. Blondel[31].

Toute la cabale janséniste travailla d'abord contre lui, essayant de lui rendre la position intenable. Deux marguilliers, M. Renoufle, conservateur de la Monnaie, et M. Tardy, procureur au Châtelet, avec deux prêtres, MM. Scribe et Marc, vont de maison en maison solliciter des signatures en faveur de M. Blondel, « seul vrai curé ». Il n'est misère que l'on n'invente chaque jour... La persécution cessa, quand le nouveau curé fut mieux connu, ou s'abandonna par découragement au courant de la paroisse. On reconnut qu'il « enseignait la pure doctrine de Jansénius et du P. Quesnel », qu'il administrait sans difficulté les appelants, recevait leur appel au lit de mort, recueillait les jansénistes poursuivis, faisait des recrues à l'hérésie, et formait autour de lui un clergé notoirement janséniste.

Il y avait là les sieurs Vatelet, Massy, Cagneux, Ollier, prêtre de Moulins, Le Roy, Vaugon, Are, Louis, Mercier, Mésanguy « un des chefs du conseil du curé » et l'un des plus remarquables appelants, Poncelin, Bigot, Parmuit, Moulet, de Laune, Duruel, Cerveau, Tabourin, Popelin, Ancelin et Bertier, en somme vingt-un prêtres, tous attachés à la diffusion de l'hérésie. Tabourin avait même poussé l'excès janséniste jusqu'à fonder une sorte de secte filiale « la cabale des Tabourins », dont le siège principal était au diocèse de Chartres, et à laquelle appartenaient Popelin, Ancelin et Bertier.

Le curé Mennessier tâchait vainement d'amadouer les uns et de plaire aux autres. En 1744, on l'accusa de vouloir promouvoir le culte de M. de Saint-Claude, enterré dans le petit cimetière attenant. Et ce fut l'origine de sa disgrâce.

L'extraordinaire solitaire qu'était Louis d'Orléans se porta,

31. Pierre Blondel était curé de Saint-Étienne depuis 1718 : il était, en outre, supérieur des religieuses de la Présentation et des Hospitalières du faubourg Saint-Marcel (voir sur celles-ci Bibl. nat., Ld4 2888 et Aug. Gazier, *les Religieuses du faubourg Saint-Marcel et Christophe de Beaumont* (1912). Blondel mourut subitement le 26 août 1746. Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048, fol. 40 et suiv.

d'ailleurs sans succès, garant de l'orthodoxie de Mennessier[32]. L'ancien évêque de Mirepoix, Boyer, exigea la démission du curé trop faible et incontestablement janséniste. Il le remplaça par M. Bouettin, installé en mars 1744. Bouettin entreprit une guerre sans merci aux adeptes de Quesnel. Son rapport sur l'état de la paroisse à son arrivée était « accablant ». Au catéchisme, les enfants se révoltent, poussés sans doute par des comparses évincés. Aux écoles de charité, que dirigent des « tabourinistes », il trouve le catéchisme de Montpellier et les *Réflexions morales* de Quesnel. « Vous pensez bien, écrit-il, que mon parti est pris de congédier ces drôles-là. »

A la paroisse *Saint-Médard,* dont le curé est M. Pommard, la situation était si mauvaise que le procureur général écrivit, en 1730, un mémoire qu'il adressa au lieutenant général de police. En 1740, Pommard fut remplacé par M. Coiffret, qui entreprit d'extirper les foyers jansénistes de sa paroisse.

A *Saint-Leu,* le curé Hardy Delenaré lutte énergiquement contre ses paroissiens et ses prêtres appelants, et en 1744, il fait chasser l'un de ses vicaires, Bémont, accusé de favoriser les convulsionnaires. Il expurge avec la même vigueur une pension de jeunes filles, appelée « la Présentation », dont les maîtresses sont convaincues d'enseigner l'erreur à leurs élèves.

A *Saint-Barthélemy,* la réputation du clergé et des fidèles est si compromise, que Mgr de Vintimille écrit lui-même à M. Hérault, lieutenant de police, pour lui dénoncer une assemblée d'ecclésiastiques, sous la direction de M. Berthier, « et où l'on dit que M. le curé de Saint-Barthélemy est retenu et gardé à vue. On prétend aussi que l'on imprime dans cet endroit. » La lettre n'est par malheur point datée, mais nous savons que vers 1730, le curé, M. Gouffé, est fort emmêlé dans les intrigues jansénistes de sa paroisse, où il n'a su prendre ni figure de chef, ni figure de martyr. Son marguillier, le sieur d'Agneaux, est « un furieux janséniste » qui semble faire de son curé ce qu'il veut. Il fallut même lui ôter sa cure à cause de son « incapacité ». Il se retira au mois de mai 1732. Lui parti, la réaction anti-janséniste prit le dessus.

32. Sur ce singulier personnage et son activité sur la paroisse Saint-Étienne du Mont, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.048, fol. 38 et suiv. — Mennessier n'avait pas craint d'appeler le fameux Delanne pour faire des conférences très suivies. De 1730 à 1744, Delanne endoctrine véritablement la paroisse (*Ibid.*, ms. 6.048 : sa biographie, fol. 51 et suiv.) — Pour les conférences aux jeunes filles et aux dames, elles étaient confiées à l'abbé Mésenguy qui les faisait « avec un tel succès qu'on venait de plusieurs paroisses pour l'entendre » (*Ibid.*, ms. 6.048 : sa biographie, fol. 46 et suiv.).

A *Saint-Nicolas des Champs,* il faudra attendre jusqu'en 1745 pour voir se développer ce mouvement d'offensive. Jusque-là le clergé, surtout pendant le rectorat de M. Parquet, est presque tout entier quesnelliste. En 1745, le nouveau curé, M. de Lécluze, signale encore onze prêtres de la paroisse jansénistes, et surtout, un M. Villemsens, qui montre une opiniâtreté invincible. « Tous mes efforts, écrit-il, n'ont pu le convertir. »

A la paroisse *Saint-Paul,* les choses iraient assez bien, s'il n'y avait, aux écoles de charité, quelques maîtresses fort suspectes. On a commis l'imprudence de confier les enfants à des religieuses de l'ordre de Sainte-Marthe, fort avancé dans le quesnellisme. L'une, appelée Mlle de Saumaville, enseigne aux enfants « des cantiques contre le pape et l'Église romaine, est pour les miracles du diacre Paris, parle contre la dévotion à la Sainte Vierge et surtout contre son immaculée conception ». Vers 1740, les écoles de cette paroisse sont encore sous la direction de religieuses assez peu orthodoxes.

Quant à la paroisse *Saint-André-des-Arts,* l'une des citadelles du quesnellisme, sa situation est trop connue pour que nous insistions. Le curé faisait encore distribuer, en 1740, comme livres de prix dans ses catéchismes, le *Nouveau Testament* du P. Quesnel !

Cette question des catéchismes serait bien importante à élucider, car savons-nous exactement les modifications que tels ou tels apportaient dans leurs instructions au texte officiel du catéchisme de Paris ? Leçons orales, leçons dictées, cahiers d'instruction religieuse, tous les moyens étaient bons aux quesnellistes. C'est ainsi que nous voyons à la paroisse *Saint-Gervais* deux maîtresses d'école, Mlles Tony et du Moulin, se désintéresser du texte approuvé et dicter un cours de catéchisme purement janséniste. Dénoncées en 1735, leurs cahiers furent confisqués, mais que de générations avaient ainsi reçu la formation religieuse chère à Quesnel ![33]

### Le quesnellisme à Saint-Denis.

Des paroisses extra-urbaines, nous ne connaissons pas de mémoires signalétiques assez explicites pour tirer des conclusions fermes. Exception sera faite pour la paroisse de *Saint-Denis.* Le manuscrit que nous avons sous les yeux donne « un état véritable et exact du clergé de la ville de Saint-Denis », vers 1730[34]. Les chanoines, dit-on, ont adhéré, il y a plus de

33. Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.344, fol. 66 (Lettre du 2 août 1735).
34. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.171, fol. 2 et suivants. Les chanoines avaient adhéré au dernier appel de Noailles, en 1718.

dix ans, à l'appel du cardinal de Noailles, par un acte capitulaire. Voici les noms et le profil de ces appelants. « M. le chantre est si peu sûr de lui qu'il ne voit personne »; le chanoine Amelin a quatre-vingts ans : « c'est un bonhomme qui prie Dieu »; le chanoine de La Motte ne parle jamais de rien, « il n'en est pas capable »; le chanoine Pasquier « n'entend guère plus que son bréviaire »; le chanoine Foucher est « d'une science fort mince »; le chanoine Béguard « a signé sans savoir de quoi il s'agissait »; le chanoine Guittard « est le plus terrible janséniste du Chapitre; il sait quelque chose, mais il se croit plus savant qu'il ne l'est en effet. Il s'est insinué dans quelques maisons de la ville, ... où il est écouté comme un oracle; il fait gloire d'être appelant et réappelant »; le chanoine Le Serre a révoqué son appel. Il y a, enfin, un diacre, le sieur Tournier « fort suspect », car il est ami de Guittard. — Oh ! le beau chapitre de vieillards !

Quant aux curés de la ville, il y en a huit dont trois sont nettement anti-jansénistes : le curé de Saint-Michel, M. Le Noir; celui de Sainte-Madeleine, M. Gurard; celui de Saint-Rémy, M. Petit. Tous les autres ont passé au quesnellisme. Ce sont : M. Moreau, curé des Trois patrons dont « la maison est le rendez-vous de tous les jansénistes de la contrée » et qui, ajoute méchamment le narrateur, « n'a ni esprit ni science »; M. Boileau, curé de Saint-Martin, échappé des mains du cardinal de Mailly, sans *exeat* et « tout prêt à plier bagage si on l'inquiète »; M. Grenier, curé de Saint-Pierre, licencié de Sorbonne, « esprit délicat et assez habile »; M. Brot, curé de Sainte-Croix « qui a l'esprit aussi épais que le corps »; M. Lévêque, curé de Saint-Marcel, âgé de soixante-treize ans, qui vient de Saint-Nicolas de Gonesse, mais dont le jansénisme est prudent, car « il garde le silence ». Et voici une note qui en dit long sur la diffusion du quesnellisme à travers le diocèse : « Presque tout le grand vicariat de Saint-Denis est perdu ou au moins bien gâté, entre autres les cures de Groslay, Montfermeil, Gennevilliers, Romainville, Epinay, Stain, L'Isle, Pierrefitte, Saint-Brice, Villiers-le-Bel, Gonesse, Saint-Ouen, La Chappelle, Pantin, La Villette, Noisy-le-Sec, Bobigny et quantité d'autres. »

Il y avait enfin sur le territoire de Saint-Denis quatre monastères, celui de la Visitation, celui des Ursulines, celui des Annonciades Célestes, celui des Carmélites. Les trois premiers ont résisté à l'hérésie, mais le quatrième est passé au jansénisme, sous l'influence du confesseur, le P. de Mailly, prêtre de l'Oratoire, en residence à Aubervilliers.

Ces quelques notes inédites s'ajouteront aux recueils, aux

monographies, aux feuilles volantes que la Bibliothèque nationale conserve en grand nombre et qui traitent du clergé de Paris pendant la bourrasque quesnelliste[35].

### Le rôle des couvents et des maisons d'éducation dans la diffusion du quesnellisme.

Sur la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, la communauté des *Filles de Sainte-Aure* endoctrine la jeunesse[36]. Elle a à sa tête une religieuse, Mlle Pesché, qui semble avoir été femme de tête, résolue aux grands moyens. Elle n'hésite pas à recevoir chez elle les quesnellistes traqués dans Paris ou en province, et longtemps réussit à cacher son jeu. En juillet 1723, elle manœuvre si bien que, par les bons offices de Mme de Ventadour, elle obtient des lettres patentes. Ce fut d'ailleurs l'origine de tous ses malheurs. Contre ces lettres patentes, obtenues, disait-on, par surprise, une paroissienne de Saint-Paul fit opposition et plaida. On découvrit alors comment cette communauté, innocente d'allures, était en réalité un refuge janséniste. Le confesseur de sœur Pesché était le P. d'Arnaud, oratorien qui avait dû s'enfuir, après avoir été « sonné » à son de trompe comme auteur « des affreuses estampes faites contre les puissances légitimes ». Afin d'assurer aux pensionnaires une formation janséniste, la supérieure appelait des prêtres bien connus pour appartenir au parti : M. Joly, de Saint-Séverin; M. Horlot, procureur du collège de Boncour; M. Le Maître, de Saint-Germain-l'Auxerrois; le P. Touban, doctrinaire.

En janvier 1724, une suprême attaque des catholiques fit retirer les lettres patentes, et ce fut la décadence immédiate.

Sur la paroisse Saint-Médard, la communauté des *Filles de Sainte-Agathe* fut un foyer très actif de quesnellisme[37]. Dès 1715, son activité avait attiré l'attention du chancelier d'Aguesseau qui demanda les ordres du roi pour sa suppression. Il y avait là quarante religieuses et un plus grand nombre de pensionnaires. On avait déjà fixé à deux mois la dispersion de cette communauté, quand s'exerça l'influence un peu surprenante du curé de Saint-Sulpice, qui plaida pour les écoles de Sainte-Agathe et d'une autre communauté, condamnée de la même façon, appelée *Sainte-Thècle*. Les deux

35. Voir, par exemple, sur les curés de Paris, Ld⁴ 857, 897, 907, 908, 975, 1000, 1040, 1041, 1042, 1053; sur quelques curés, en 1727, Ld⁴ 1488; sur le curé Penet, de Saint-Landry, en 1738, Ld⁴ 2188; et d'une façon plus générale, sur le clergé du diocèse, Ld⁴ 917, 919 et 1260.

36. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.171, fol. 5 et suivants.

37. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.183. Au ms. 2.183, se trouvent les constitutions de cette communauté.

monastères traversèrent donc la bourrasque. En 1729, nouvelle alerte. A la suite d'une dénonciation, le roi ordonne une enquête sur les Filles de Sainte-Agathe, établies au faubourg Saint-Marcel, sur la *Communauté des Mathurines*, établie près des Mousquetaires noirs, et sur les *Sœurs de Sainte-Marthe*, établies au faubourg Saint-Antoine. Mais le cardinal Fleury donna l'ordre « de les laisser tranquilles ». Jusqu'en 1742, ces diverses communautés continuèrent à répandre parmi leurs élèves la doctrine de Quesnel. A cette date, le curé de Saint-Médard, Hardy de Levarce, dénonce à son tour la maison de Sainte-Agathe. On fit une enquête : il y avait là trente sœurs, six domestiques, trente-quatre pensionnaires, sans compter une école publique qu'elles avaient rue de Bourgogne. Elles avouèrent qu'elles faisaient lire à leurs élèves les ouvrages du P. Quesnel, du P. Duguet, dont elles avaient reçu elles-mêmes l'instruction, et qu'elles gardaient en singulière vénération. Dans son rapport, le curé montre bien l'influence qu'exerce cette simple maison. Elle « est capable d'anéantir tout le bien qu'on tâchera d'édifier », disait-il. Vers la fin de 1752, un éclat amena la suppression de cette communauté. Une sœur Perpétue, janséniste obstinée, et tenue par le peuple en une espèce de vénération superstitieuse, tomba malade, et le clergé lui refuse les sacrements. Ce fut l'origine d'un effroyable tumulte : le peuple envahissait le couvent, criant contre « les prêtres » et réclamant « sa sainte ». D'Argenson dut faire fermer la maison, arrêter sœur Perpétue et l'enlever. Mais, disait-il, « ces opérations exigent plus qu'aucunes autres les précautions qui tendent à éviter l'éclat ». Le 24 décembre, il recommande encore à Berryer, lieutenant de police, d'être fort prudent... Dans les premiers jours de janvier 1753, Berryer somma la supérieure, Mme L'Aisné, d'évacuer la maison. Tout se passa « avec la plus grande politesse de part et d'autre », dit notre manuscrit. A en croire le supplément de *la Gazette d'Utrecht*, il y aurait eu, au contraire, des scènes de brutalité révoltante[38].

Les jeunes gens n'étaient pas oubliés dans cette distribution de la bonne doctrine. Ils avaient un refuge célèbre au collège de *Sainte-Barbe*. Jusqu'en 1730, c'est là que le P. Quesnel trouva de hardis disciples. Nous ne pouvons douter de l'enseignement qui y était donné, car l'abbé d'Etemare, dans une lettre désolée, reprend par le détail tout « le bien » que faisait cette maison. Et voici, selon ses propres paroles, l'ins-

38. *Supplément de la Gazette d'Utrecht* du 30 janvier 1753. La maison fut aussitôt mise en vente. Les quesnellistes ne se consolèrent pas de cette disparition.

truction qu'on y donnait aux élèves. On les affermissait sur la source de la justice; on leur apprenait la vraie conversion, le passage du péché à la justice, l'état du juste, la confiance, qui pour être chrétienne doit se distinguer de la fausse sécurité calviniste; on les instruisait sur l'état présent de l'Église. « Il est aisé, ajoute-t-il, par ce tableau abrégé de reconnaître combien une telle maison était précieuse à l'Église, mais par cette raison, elle était en butte au démon. » Quelle influence avait exercée ce collège ? Un aveu de l'abbé d'Etemare nous le fera fort bien comprendre : « Les jeunes gens, dit-il, s'y trouvaient conduits de tous les endroits du royaume, et il en est sorti depuis longtemps un si grand nombre de personnes de mérite qu'on pouvait la regarder comme une source féconde de lumière et de piété[39]. »

Chassés de Sainte-Barbe, beaucoup de jeunes gens se réfugièrent à la maison de *Saint-Hilaire*, devenue le domaine où régnait l'illustre Besoigne. C'est là qu'il prêchait, et ses instructions avaient une telle vogue parmi ceux du parti que l'on y voyait assemblés « beaucoup de monde, et entre autres près de cent cinquante ecclésiastiques de plusieurs paroisses ou religieux, comme Jacobins, Oratoriens, Carmes... » En 1728, ces groupements insolites attirèrent l'attention de la police. mais on n'y donna pas suite. En 1734, le séminaire comprenait quatre-vingt trois étudiants, sans compter un nombre assez considérable d'ecclésiastiques exilés, qui y cherchaient un abri sûr. L'un des principaux éducateurs était M. Chevallier, qui venait de Sainte-Barbe et dont le quesnellisme était têtu et agressif. C'est lui, disait un indicateur de la police en 1734, « qui gâte l'esprit de ces écoliers. » En avril 1734, un ordre du roi mit fin à toute cette activité, en chassant maîtres et élèves, en dispersant les ecclésiastiques et en fermant la maison[40].

Il restait aux disciples de Quesnel, à cette date, une suprême espérance : celle de conserver leur principal refuge, leur plus active communauté, leur plus secrète officine, la communauté des prêtres de *Saint-Josse*. Elle mériterait une monographie, pour tout le mal qui s'y est fait, et toute l'inquiétude qu'elle donna aux gens de la police jusqu'en 1736. Les

39. Sur Sainte-Barbe, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 382-405. Lettre de d'Etemare à M. Roussel, dernier directeur de Sainte-Barbe, du 15 octobre 1730.

40. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10.182. Il y a aussi un dossier de cette communauté pour l'année 1733 au ms. 11.440, fol. 35 et suivants. Au ms. 10.182, on trouvera les noms des maîtres et d'un certain nombre d'élèves pour l'année 1734. Sur l'activité de l'abbé Besoigne, surtout en 1718, voir Bibl. nat., Ld4 1076.

prêtres de Saint-Josse, gagnés aux doctrines de Quesnel déjà vers 1696, avaient pour général un M. Langlet, qui n'habitait pas dans la communauté, mais qui y venait de temps en temps faire des conférences. Il avait nommé comme supérieur M. Delaporte, docteur de Montpellier, fort lié avec Mgr Colbert, et qui, tous les jours à 10 heures, faisait une conférence où assistaient de nombreux prêtres et quelques jeunes gens, se destinant au sacerdoce.

La grande affaire, après l'enseignement, était la confession. On n'y tenait en aucune sorte de considération les interdits, suspenses ou excommunications, et tout fidèle désireux d'accommoder son jansénisme avec le tribunal de la pénitence, était sûr de trouver à Saint-Josse des confesseurs, aussi larges que tous ceux que Pascal avait jadis découverts aux alentours d'Escobar[41]. Il y avait là, pour ces fonctions, M. Cleret, chapelain de M. Ancelin et prêtre interdit, M. Cougon, originaire de Caen, qui avait été de Saint-Magloire; l'abbé Buffard, ancien théologal de Bayeux qui se spécialisait dans la réfutation des mandements et instructions de l'archevêque de Paris; l'abbé Planchon, chanoine de Saint-Maur qui assistait de ses lumières le théologien Buffard; l'abbé Peret, ci-devant prieur des Bénédictins en Savoie; l'abbé Mery, vicaire interdit qui vient faire à Saint-Josse des instructions et confesser dans sa chambre les femmes du parti; l'abbé Boullemer, qui a eu son heure de célébrité à Saint-Nicolas des Champs.

C'est à Saint-Josse que les quesnellistes ont trouvé les plus actifs concours pour la rédaction et la distribution des *Nouvelles ecclésiastiques*. Le sieur Péret se chargeait de ce périlleux métier. Il réunissait chez lui tous les jours jusqu'à trente personnes, distributeurs, vendeurs, complices... Parmi ceux-ci, deux étaient fort actifs : Jacques Trollé, un simple domestique, mais qui faisait un merveilleux commerce des livres jansénistes et de la mystérieuse gazette, et l'abbé Tabourin, que nous avons déjà rencontré à Saint-Étienne-du-Mont, et à qui l'on confiait le dépôt du gros magasin de la gazette.

Tous ces prêtres ne vivent que pour la diffusion de la doctrine. Ils constituent l'état-major de l'armée révoltée. Ils tiennent de nombreux conseils de guerre, mais vont alors en une maison que la police ne parvint jamais à découvrir, aux environs du Luxembourg, où ils formaient ce que l'on appelait plaisamment le « Concile des Trente ». Quand les circonstan-

41. La théorie de Quesnel sur ces points a été développée et aggravée dans le *Mémoire où l'on prouve l'injustice et la nullité des excommunications, dont on menace ceux qui ont appelé au futur Concile général* (1718).

ces apparaissaient graves, on se réunissait aux Gobelins, chez Mme de Vitry, où étaient convoquées les têtes principales, les curés de Saint-Josse, de Saint-Germain-le-Vieux, de Sainte-Marine, de Saint-Séverin.

Quand le séminaire des Trente-trois fut obligé de se disperser, Saint-Josse accueillit quelques fugitifs : neuf pensionnaires s'y cachèrent; mais un certain nombre s'installa dans les environs de la communauté où ils venaient continuer leurs études. Comme le disait le rapport de police : « Cette communauté est la plus pernicieuse qu'il y ait jamais eu, puisque c'est un ramas des plus fameux jansénistes, de convulsionnaires, augustiniens, éliséens, mélangistes, d'auteurs et de distributeurs de nouvelles ecclésiastiques et de toutes sortes d'imprimés contre la Constitution. »

Cette désinvolture à accepter pêle-mêle les purs disciples de Quesnel et les adeptes des convulsions hâta la décadence de la Communauté. Il y avait péril à laisser s'affronter Buffard, homme de savoir et de quelque bon sens, et l'abbé Péret, convulsionniste téméraire et détraqué. Quelques incidents grotesques provoquèrent la rupture. Péret était boiteux, et s'était mis sous la direction réelle d'une convulsionnaire qui prétendait bien faire ce miracle de le redresser. On apprit comment elle s'y prenait. Péret s'appuyait la tête penchée contre un mur, et la thaumaturge s'élançant, venait frapper de sa tête le... dos du patient, après quoi, elle baisait humblement sa hanche. Quand la chose s'ébruita, il y eut scandale et tapage parmi les messieurs de Saint-Josse. Cela détermina même un schisme parmi eux, et de ce jour, la belle activité du séminaire tomba. D'ailleurs, la police survint sur ces entrefaites, et le 11 avril 1736, arrêta et envoya à la Bastille l'abbé Buffard, un pauvre vieillard de soixante-douze ans, l'abbé Angevin, l'abbé Péret, Jacques Trollé et le cuisinier, le trop fameux Racier. Les autres avaient pu esquiver le coup, mais Saint-Josse ne s'en releva point[42].

Quand un parti peut ainsi compter sur des amitiés aussi profondes, des complicités aussi sûres, des collaborations aussi actives, il n'est point surprenant que sa diffusion soit extrêmement rapide. Mais la décadence accompagna de fort près la grandeur inouïe du quesnellisme. Ces frères étaient à la veille de devenir des frères ennemis.

42. Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.344. Ce Racier était un domestique qui avait eu la confiance de l'évêque de Montpellier et de Senez, dont il faisait les commissions les plus dangereuses. Il connaissait tous les chefs du jansénisme en France et probablement a été l'un des plus actifs ouvriers des *Nouvelles ecclésiastiques*. Racier sortit le premier de la Bastille, le 3 mai 1736 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.336, fol. 25).

*LES DISSIDENCES, LES DISCORDES, LE DÉSARROI GÉNÉRAL.*

Il ne suffit pas d'exposer l'activité des quesnellistes, ni de suivre le développement de l'hérésie à travers un diocèse ou une province. Tous ceux qui se sont occupés de ce phénomène d'histoire religieuse ont été arrêtés par la difficulté que voici. Les appelants ont pu être fort nombreux; la qualité et la signification de leur appel ne furent pas cependant les mêmes pour tous. Le quesnellisme est une hérésie, mais qui en suppose ou en développe quelque autre à laquelle elle est intimement liée. D'où la variété des aspects, tous légitimes, sous lesquels on peut étudier le jansénisme, mais dont il convient d'attribuer les manifestations à une inspiration plus large.

**Le conflit des tendances gallicanes et richéristes.**

C'est ainsi que le quesnellisme apparaît d'abord lié au gallicanisme[43]. Ces appelants étaient presque tous des gallicans convaincus, des défenseurs des fameux articles de 1682. Leurs actes d'appel contiennent d'abord une accusation contre Rome; la bulle, disent-ils, viole les libertés de l'église gallicane. Ils appellent, non point parce que Rome a parlé, mais parce que sa parole, pour être revêtue de l'autorité doctrinale, a besoin du consentement unanime des évêques et de l'Église. Or ce consentement, les appelants prétendent qu'il n'existe pas. Une nombreuse fraction de l'église de France refuse en effet d'accepter le décret de Rome. Cela suffit pour en infirmer la valeur. Que l'on réunisse donc un concile; son autorité souveraine décidera, et les appelants s'inclineront; jusque-là il n'y a qu'abus et injustice. Rome menace d'excommunication, mais cette mesure, qui a été inventée pour sauvegarder les intérêts de l'Église universelle, ne s'exercerait, aujourd'hui, que pour sauvegarder un acte injuste d'une autorité qui demeure singulière. Aussi l'injustice ne saurait-elle émouvoir les défenseurs de la véritable doctrine; l'excommunication aurait elle-même besoin d'être soumise au verdict du concile. Jusque-là, elle est un épouvantail pour moineaux.

Ces principes gallicans ont animé la presque unanimité

43. Pour voir comment on identifiait la cause des appelants avec la cause même de l'église gallicane, voir à la Bibl. nat., Ld[4] 808 et 809 (sur le rôle de l'abbé Le Gros); Ld[4] 877 à 882 (sur le rôle de Dupin et de Nouet); Ld[4] 884, 964, 984, 999. — Cet aspect de la thèse janséniste est fort bien expliqué dans les *Preuves de la liberté de l'Église de France dans l'acceptation de la constitution Unigenitus* (Amsterdam, 1726-1728). — Voir un livre curieux : *Abrégé historique des détours et des variations du jansénisme depuis son origine* (1739), et, sur ce livre, *Mémoires de Trévoux*, août 1739, p. 1570.

des appels entre 1717 et 1725[44]. Ils ont provoqué la révolte de la Sorbonne qui, le 10 février 1716, approuve Ravechet défendant les maximes du royaume, et déclare « que les évêques ont droit de juger des matières de foi, *avant, avec* et *après* le pape ». Presque toute l'agitation de ces années s'explique par cette explosion de gallicanisme et la chose est si vraie qu'en 1717, l'Université de Toulouse fonde « une chaire des libertés gallicanes », où l'on apprend à appuyer sur le droit la révolte des consciences. Rome même ne vit d'abord que le danger gallican. C'est le 8 décembre 1716 que Pauluccei écrit au nonce : « Tout l'art du parti consiste à lier à la cause de la bulle deux points : les libertés gallicanes et la doctrine qu'il appellent du clergé de France. » C'est là que gît le malentendu véritablement tragique qui dressa les appelants contre Rome. Ici, on prétendait proclamer une loi d'Église, un décret universel. — Ceux-là niaient son universalité et, par voie de conséquence, sa valeur doctrinale.

Tous les actes de Rome cherchant à convaincre les opposants de l'acceptation générale de la bulle, se heurtèrent à la même objection ; et tandis que l'épiscopat français affirmait avec force le caractère universel de la bulle, étant donné l'immense majorité des évêques qui l'acceptaient et le nombre infime des opposants, ceux-ci exigeaient sans se lasser l'unanimité réelle et la voix d'un concile... C'est la doctrine gallicane qui a rendu possible cette révolte insensée de la minorité contre le Souverain Pontife. Toutes les fois que Rome essaya de toucher à cette doctrine afin de réduire l'opposition, elle vit se dresser contre ses prétentions les parlements, le pouvoir du régent et du roi, les fidèles eux-mêmes[45].

Naturellement, ce gallicanisme devait exagérer son hostilité particulière contre l'infaillibilité pontificale, dont les ultramontains essayaient alors d'acclimater la notion en France, et que les appelants définissaient « une monstrueuse nouveauté ». Ces convictions et ces haines donnèrent naissance à toute une littérature polémique. Le Gros publie un *Mémoire concernant les moyens généraux et particuliers pour mainte-*

44. On pourra étudier cet état d'esprit dans les très nombreux *Témoignages* que tiennent alors à donner les appelants (Colonia, *Bibliothèque janséniste*, t. IV, p. 31-45).

45. De là la collusion entre les Parlements, si gallicans de tradition, et les appelants. Sur cette phase du jansénisme parlementaire, voir Bibl. nat., Ld4 855, 856, 868, 869, 882, 1023-1026, 1032, 1064, 1085. Sur la répugnance des jansénistes pour l'infaillibilité pontificale, voir surtout Soanen, *Instruction pastorale sur l'autorité infaillible de l'Église* (1er août 1727). Les appelants la considèrent comme tellement importante qu'ils en ont fait faire un précis, édité à Rouen (mai 1729).

*nir les libertés de l'Église gallicane* (1716, 44 pages); Dupin, ses *Mémoires et réflexions sur la Constitution* (1717); un anonyme, *la Nécessité de l'appel des églises de France au futur concile général, de la constitution Unigenitus* (1717); l'*Apologie des curés du diocèse de Paris* (1717); un anonyme, *le Tombeau de la Constitution de Clément XI* (juin 1718), où est particulièrement prise à partie la notion d'infaillibilité pontificale. De là surtout la révolte des curés qui, le principe gallican à la bouche, résistèrent à leurs évêques, en sorte que ceux-ci, au nombre de vingt-huit, durent présenter, en 1717, au régent un *Mémoire* contre leurs subordonnés, qui ripostèrent par une *Réponse à un Mémoire* (1717), contre laquelle Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, publia ses *Avis instructifs aux curés de son diocèse,* que les jansénistes attaquèrent dans une *Réponse ... aux Avis instructifs* (1718). Voilà, à suivre la réalité dans sa continuité naturelle, ce que furent les sentiments de la généralité des appelants du second ordre. Des études, encore plus précises, sur les appelants des différents diocèses, pourront apporter des éclaircissements capables de trancher le délicat problème du gallicanisme et du richérisme des adeptes de Quesnel.

Quant aux évêques, leurs mandements nous renseignent amplement. Je renvoie à celui de Verthamon du 6 décembre 1718, où il déclare que « le pape veut changer le gouvernement de l'Église, en s'attribuant à lui seul toute l'autorité que Jésus-Christ a donnée à son Église[46]. » Le cardinal de Noailles racontait comment il avait démontré au régent qu'il devait refuser la bulle *Unigenitus :* « La recevoir, lui disait-il, purement et simplement, ce serait la destruction des libertés de l'Église gallicane[47]. » Le mandement de Caylus insiste, à son tour, sur le caractère de son opposition à la doctrine « antichrétienne » de l'infaillibilité pontificale[48].

Cependant, en ce grand corps de gallicans, s'étaient déjà glissés certains éléments un peu troubles. Le fameux La Borde osait écrire que « la voix du peuple peut être règle de foi », et, *a fortiori,* réclamait-il pour le clergé du second ordre voix consultative et délibérative dans les décrets d'ordre disciplinaire et doctrinal. Toutes ces théories étaient intéressées. Elles n'étaient plus la construction idéologique d'un

46. Bibl. de l'Arsenal, ms. 3.669, fol. 142-178.

47. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.803, fol. 112-114. C'est une lettre de l'abbesse de Maubuisson à son frère Colbert, évêque de Montpellier, du 8 octobre 1721.

48. *Mandement pour suspendre l'effet de l'acceptation et publication de la Constitution Unigenitus* (1717).

théologien raisonneur, ou raisonnant à faux, comme Richer. Elles apparaissaient comme un remède opportun à une situation douloureuse. Aux curés appelants, les évêques acceptants rendaient la vie dure, et les interdits pleuvaient sur le petit troupeau. Il fallait ranimer les courages défaillants, arrêter les menaces épiscopales par des revendications mortelles au pouvoir des évêques. On n'entendit alors parler que des « droits du second ordre ». Le chanoine Le Gros écrivit son fameux traité du *Renversement des libertés de l'église gallicane* (1717), et ses *Trois Mémoires pour les curés de Reims, appelants comme d'abus*, où l'on apprend que la voix des évêques est inefficace en matière de foi, sans le suffrage des ecclésiastiques du second ordre. Le presbytérianisme prenait ainsi possession de l'âme quesnelliste. Il y eut des résistances, du dépit, voire de l'horreur; mais beaucoup se laissèrent gagner, et dès le 6 juillet 1716, le nonce signalait à Rome cette transformation de l'hérésie, encore sourde, mais déjà sensible. On suivra avec le plus grand profit l'étude consacrée à ce mouvement par M. Préclin. Nul doute que les archives départementales ne révèlent encore bien des noms de « jansénistes presbytériens »[49].

### La querelle autour des miracles et des convulsionnaires.

D'autres causes de zizanies travaillaient la petite armée des appelants. Dès 1725, les manifestations soi-disant miraculeuses se multiplient, non seulement à Paris, mais en divers diocèses de France, et jusqu'à Utrecht... Pendant une dizaine d'années, le bruit de ces merveilles remplit de joie les appelants et jette dans la stupeur les constitutionnaires. Quand le jansénisme paraissait ainsi presque sûr de son jeu, la catas-

49. On cherchera de préférence non de vagues formules, mais des actes qui révèlent de la part des curés des théories nettement raisonnées. Exemples : En 1776, au diocèse de Dax, Bernard Dubroca, docteur en théologie, curé de la paroisse de Hangas, refuse d'accepter un maître d'école qu'avait nommé, conformément au droit en usage, son évêque. Pourquoi ? Il le dit dans son acte d'appel déposé au greffe du sénéchal de la ville : « L'approbation des maîtres d'écoles dans les paroisses appartient principalement aux curés qui ont dans leur paroisse le même pouvoir que les évêques dans leur diocèse, ayant le même pouvoir et la même charge sur le troupeau qui leur est soumis, et Messieurs les évêques n'ont tout au plus que le droit de réformation et d'examen en cours de visite sur ce point » (Arch. nat., G8 629, chemise 36). — En 1775, les curés du doyenné de Brienne-le-Château, diocèse de Troyes, discutent âprement la juridiction de l'archidiacre et autres supérieurs « qui, disent-ils, était inconnue aux quatre premiers siècles » (Arch. nat., G8 625, chemise 58). — En 1779, au diocèse de Châlons-sur-Marne, le chanoine Le Nain refuse de signer le formulaire et se moque des menaces de l'évêque (Arch. nat., G8 628, chemise 63).

trophe survint. Aux miracles avaient succédé les convulsions, les horreurs de Saint-Médard et les divagations de ceux qui voyaient dans l'*Œuvre des convulsions* une annonce du triomphe prochain. Les théologiens s'élevèrent alors, et les dissidences suivirent. Les miracles de l'appel avaient conquis les suffrages de Boursier, de Poncet des Essarts, d'Etemare, de Fouillou, de Le Gros, du P. de Gennes, des évêques appelants Soanen, Colbert et Caylus. L'abbé d'Asfeld en devenait lyrique. Prenant la place du Seigneur et s'adressant à ses compagnons : « Docteurs, s'écriait-il, essuyez vos plumes; je suis content de vous. Vous avez soutenu ma doctrine par vos écrits, asseyez-vous à présent avec le peuple pour écouter ma voix. » Les docteurs s'assirent donc et écoutèrent... Ce fut d'abord, à partir de 1731, une consternation générale, puis de l'indignation[50]. La voix des « convulsionnaires » n'exprimait que gémissements de fous, de malades, d'hystériques, ou pire. Les appelants se regardèrent, effarés. Les uns essayèrent de justifier, d'excuser, de couvrir les turpitudes et les insanités de leurs thaumaturges, par la doctrine opportune du figurisme[51]. Les autres revinrent à Quesnel, dont ils voyaient que le prestige cédait à celui des nouveaux docteurs, surgis dans les assemblées de convulsionnaires en délire. Jusque vers 1740, le désarroi s'accuse et devient, à cette date, une inexprimable confusion. En 1731, les curés de Paris quesnellistes n'admettent pas que l'on discute la vérité des miracles, et les plus considérables se compromettent définitivement : M. de Rochebouet protège les convulsionnaires des Dames du Calvaire, et particulièrement la petite Aubigan qui eut son heure de célébrité; M. Isoard protège la fameuse Françoise Obillard

50. Sur cette phase, voir mon article ci-dessus cité (note 27) où l'on trouvera une bibliographie permettant des investigations plus étendues.

51. Pour la diffusion du « figurisme », outre les leçons de Duguet et d'Asfeld (voir surtout *Supplément d'Isaïe*, par M. l'abbé Duguet), nous savons que le P. de Gennes parcourut plusieurs provinces, annonçant partout que l'Église perdue allait être rénovée par la conversion des Juifs. Il serait curieux de retrouver les traces de cette prédication. A ce problème de l'exégèse figurative se rapportent les querelles suscitées par les ouvrages suivants : *Règles pour l'intelligence des Écritures* (1716) par Duguet, préface de l'abbé d'Asfeld. Ce livre fut réfuté par l'abbé Léonard, *Réfutation du livre des Règles...* (1727); lequel fut lui-même attaqué par Fourquevaux, *Lettre d'un prieur à un de ses amis...* (1727) qu'il réédita sous ce titre : *Cinq lettres d'un prieur* (1729). Sur cette querelle, voir l'abbé d'Etemare (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 127 à 130, et les *Mémoires de Trévoux* (1717, et janvier 1728). Voir mon article cité, notes 54 et 73. Colbert étale le figurisme dans son *Instruction pastorale* de 1737; on le discute dans *Lettres de M. sur l'interprétation des saintes Écritures* (s. l. n. d., in-12, 396 pages). Sur ce livre, voir Colonia, *Bibliothèque janséniste*, t. II, p. 439-442.

et tout son groupe de dévots. Comme l'archevêque de Paris, Vintimille, condamne ces manifestations, les curés lui adressent deux requêtes, où ils prétendent redresser les connaissances théologiques de leur supérieur. Mais, à ce moment, une défection retentissante les jette dans l'angoisse. L'abbé Duguet, l'un des oracles du parti, a pris position confre ces miracles équivoques, et il entraîne à sa suite l'abbé d'Asfeld, Fouillou, l'abbé Debonnaire, qui ne ménagent point les coups à leurs anciens confrères en Quesnel, aux abbés Boursier, d'Etemare, Le Gros, au P. de Gennes, à Poncet des Essarts, Gudver, Gourlin, qu'animent encore pour un temps les évêques de Senez et de Montpellier, Soanen et Colbert[52].

Sur ces entrefaites, Duguet mourut, et ses anciens amis s'attachèrent à avilir sa mémoire. Mal leur en prit. Duguet laissait après lui des papiers fort précieux ... et une nièce, qui n'avait pas peur. Ce fut elle, Mme Mol, qui entreprit une offensive hardie contre les appelants passés à la nouvelle chapelle de Saint-Médard. La mêlée fut à la fois tragique et comique. L'abbé d'Etemare reçut des blessures dont il ne se releva pas, et l'abbé d'Eaubonne fut écrasé. Poncet, Le Gros, les évêques de Babylone, de Senez et de Montpellier entendirent les éclats d'outre-tombe de l'abbé Duguet, et firent piteuse figure. Jusqu'en 1736, la dame ne cessa de fouailler le parti désemparé, et réussit à en détacher Fouillou et Petitpied, qui, longtemps anxieux, se jettent finalement dans la bataille. Les chefs jansénistes s'aperçurent, mais un peu tard, que la controverse portait en elle les germes de la décomposition du parti appelant. Ils essayèrent de l'arrêter sans plus tarder. Au cours de conférences secrètes, tenues entre d'Etemare et d'Asfeld, en janvier et février 1733, une conciliation fut recherchée, mais déclarée impossible. A cette date, le public est mis au courant de la zizanie secrète qui ronge les groupes d'appelants[53]. Et c'est de cette publicité que les chefs

52. Sur cette phase du quesnellisme, il faut consulter, avant tout, un ms. fort précieux de l'abbé d'Etemare, à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784. Voir mon article cité, p. 182-190.

53. Sur la succession chronologique de ces événements, je transcris une note inédite de l'abbé Fourquevaux : « Dans le *Plan de l'œuvre des convulsions*, ouvrage du P. de Gennes, l'abbé d'Etemare aperçut avec effroi les principes d'un fanatisme dangereux. » Il raconte alors que, en des entretiens secrets, d'Etemare essaya de ruiner ce système. Mme Mol l'apprit, et quand parut l'ouvrage intitulé *Réflexions importantes sur le mystère de la croix renouvelé*, elle l'attribua à d'Etemare qui, jouant sur les mots, le désavoua, alors que Fourquevaux convient que l'ouvrage « était composé de plusieurs traits pris à ces entretiens, mais quelquefois rendus peu exactement ». Bref, « le *Plan de l'œuvre* qui n'avait encore paru que manuscrit, fut réfuté par un ouvrage imprimé de M. de

se plaignent douloureusement, au moins autant que de la zizanie elle-même. Le discrédit et le ridicule n'allaient pas, en effet, tarder à tomber sur ces nouveaux visionnaires, qui n'apercevaient pas la boue où, lentement, ils s'enfonçaient.

### L'incident de la Lettre à M. Nicole.

Tandis que les « miracles » dissociaient ainsi les quesnellistes, une terrible controverse finit de les opposer les uns aux autres. On l'appelait dans le parti « la dissertation apologétique de *la Lettre à M. Nicole* »[54]. Parue en 1726, cette lettre avait été d'abord considérée comme une sorte de dangereuse mystification. On n'en connaissait pas l'auteur, et l'abbé d'Etemare, bien au courant cependant de toutes les discussions publiques ou secrètes qui agitaient son parti, écrit encore en 1737 qu'il l'ignorait. Certains l'attribuaient à l'abbé Debonnaire, qui s'éleva contre la calomnie. La lettre était, en effet, singulièrement hardie. On y concède que les miracles de Jésus-Christ peuvent être expliqués naturellement, et l'Écriture sainte devient, entre les mains de l'exégète, une sorte de roman symbolique dont il convient de retrouver le sens naturel et la portée... humaine. D'Etemare disait crûment que ce livre, sous prétexte de définir et limiter l'autorité de l'Église, introduisait en France « le tolérantisme anglais ». Aussi écrit-il contre lui une courte riposte intitulée *la Défense de M. Nicole* (1727). Puis la querelle s'assoupit. Mais en 1734 parut, sans nom d'auteur, une *Lettre à M. Nicole défendue*, où le tolérantisme anglais prenait décidément une attitude agressive. L'intérêt du public se trouva piqué. Les jansénistes se soupçonnèrent réciproquement, et leur « confraternité » fut mise à rude épreuve. L'un d'eux, Besoigne, s'efforça de

Lan, par où la controverse entre les appelants au sujet des convulsions commença à devenir publique. M. Debonnaire fit ensuite imprimer ce *Plan* en tête de ses *Examens critique, physique et théologique des convulsions.* » (*Plan général de l'œuvre des convulsions* (du P. de Gennes), manuscrit annoté par l'abbé Fourquevaux, en ma possession). — Quand le P. de Gennes vit l'abbé d'Etemare renoncer à ce groupe d'appelants exaltés, il publia un petit traité, *Coup d'œil sur les convulsions* « dans le même goût que le *Plan* ». Devant la réprobation, il écrivit une *Lettre* « où il parut abandonner jusqu'à un certain point, ou du moins beaucoup tempérer les principes dangereux exposés dans ces deux écrits, mais cette espèce de rétractation était très insuffisante; il ne s'y tint pas même, et il revint enfin à entrer dans toutes les vues du second ouvrage de M. de Mongeron auquel même il a eu beaucoup de part » (Note ms. de Fourquevaux). Voir mon article cité, p. 196, note 69.

54. La première réfutation de cette lettre est de l'abbé d'Etemare, *Lettre à un théologien* (1726), adressée à Fouillou, qui fut imprimée, dit l'auteur, « à son insu ». Voir sur l'histoire de cet incident, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 56.

concilier les thèses opposées dans son livre intitulé *Juste milieu qu'il faut tenir dans les disputes de religion* (25 août 1735). Ce modéré eut le sort de tous ses pareils : de tous côtés, on l'assaillit. Un mémoire secret et inédit nous instruit de la vivacité des disputes. Un jour, raconte-t-il, l'abbé Boidot, janséniste notoire, vint chez l'abbé Touvenot, soupçonné d'avoir collaboré au *Juste milieu,* où l'on critiquait la hardiesse de la *Lettre à M. Nicole défendue.* Après une vive altercation, Boidot se déclara l'auteur de la lettre et somma M. Touvenot de lui dire s'il était l'auteur du *Juste milieu* « que son frère cadet avait fait imprimer et distribuer »[55]. M. Touvenot nia, ce qui était selon la vérité, mais Boidot, devenu furieux, le menaça « de notaires » et lui écrivit une lettre insolente. Quand on apprit cet éclat, ce fut, parmi les appelants, une profonde consternation. Ils voyaient l'un d'entre eux convaincu de donner les mains au « tolérantisme », et un autre soupçonné de « modérantisme » dans la défense de la vérité religieuse. Le mystère planait encore en avril 1736. « MM. Petitpied, d'Asfeld, Fouillou, Nivelle, Alexis, Delan, Besoigne passent pour les auteurs du *Juste milieu,* écrit l'auteur de notre Mémoire. Cet écrit sera contredit. Il y a déjà quatre lettres manuscrites contre. M. Boidot a déjà avancé sa réponse; M. Debonnaire écrira. Cet écrit du *Juste milieu* va occasionner de nouvelles brouilleries entre les appelants. Les réponses sont vives. M. Becquet s'est déclaré pour MM. Boidot et Debonnaire[56]. »

### La controverse de la crainte et de la confiance.

A cet incident scandaleux s'ajouta, à partir du mois de mars 1734, une douloureuse controverse qui mit en péril la dogmatique elle-même des quesnellistes. Nous l'appellerons l' « Affaire de la crainte et de la confiance ». Le jansénisme considérait la Rédemption comme une œuvre de l'amour de Dieu en faveur de ses élus, les prédestinés. Les autres sentant peser sur eux le poids de la colère divine, doivent vivre dans la crainte de l'éternelle réprobation. En 1720, Mgr Languet, évêque de Soissons, avait écrit tout un traité afin de montrer l'inhumanité et l'erreur de cette doctrine[57]. Peut-

55. Ce mémoire s'accorde donc parfaitement avec un billet, adressé par Boidot à Soanen à qui il avoue être l'auteur — repentant — de la fameuse *lettre* (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5.784, fol. 56).

56. Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.344, fol. 54.

57. Languet, *Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu pour la consolation des âmes que la crainte jette dans le découragement* (1720).

être faut-il voir là l'origine du mouvement qui va bouleverser le parti janséniste[58]. En mars 1734, Petitpied, alors réfugié en Hollande, publie un livret, *Première lettre sur la crainte et la confiance*. L'abbé d'Etemare, scandalisé du ton conciliant de ce traité, accuse publiquement Petitpied « d'anéantir la crainte telle que la religion nous la prescrit ». Le conflit menaçait de s'étendre, quand Soanen, inquiet sur ses conséquences, parvint à apaiser d'Etemare (13 avril 1734). L'évêque de Montpellier, Colbert, fait de son côté pression sur Petitpied (9 avril), et la querelle semble ainsi assoupie. Apparence trompeuse. D'avril à mai, Petitpied écrit et publie ses *Huitième et neuvième lettres*, dans lesquelles il défie insolemment d'Etemare, qui, sur les instances de Caylus, lance *Quatre lettres à M. Petitpied sur la crainte et la confiance* (août 1734). Petitpied riposte par un long traité sur les deux vertus incriminées, où son incontestable supériorité théologique s'affirme aux dépens de l'adversaire. La lutte ainsi déchaînée ne perdra plus de sa virulence. Deux lumières du parti, M. Mariette et M. Besoigne, se déclarent en vain pour l'abbé d'Etemare qui peut encore compter sur Boursier et l'abbé Le Gros. Petitpied réduit en morceaux leurs ouvrages et déchire leurs personnes. Les petits cénacles jansénistes entrent en lice. On savait que chez la fameuse marquise de Vieuxbourg, l'abbé d'Etemare convoquait ses partisans et cabalait contre ses adversaires. Un abbé Cormailles osera bientôt attaquer Debonnaire dans un traité sur *la Confiance, contre les sentiments de l'abbé Debonnaire* (1744), tandis que l'abbé de Fourquevaux, tout à la conciliation, s'efforçait d'apporter quelque dignité dans une querelle où la violence du ton ne respectait plus les personnes[59]. Ses appels pathétiques à Petitpied restèrent d'ailleurs sans écho. L'exilé de Hollande avait terriblement souffert de cette levée de boucliers et ne pardonna jamais. En novembre 1734, nouvelle tentative de conciliation. Un traité anonyme sur l'*État de la dispute sur la crainte et la confiance* n'arrive à apaiser ni Petitpied, ni d'Etemare, ni Debonnaire. Une lettre de Fouillou à d'Etemare nous permet d'attribuer cet ouvrage à l'abbé de Saint-Jean, prêtre appelant du diocèse de Nantes, qui était, à Paris, le commensal du fameux Mariette[60].

La querelle, grave en elle-même, le devint encore plus en 1735, à l'apparition d'un traité anonyme intitulé *Lettres sur*

58. Cependant, en 1731, on trouve un *Traité de l'espérance chrétienne* (Voir Colonia, *Bibliothèque janséniste*, t. IV, p. 129).

59. Sur Cormailles, Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.635, fol. 534 et suiv.

60. Sur Saint-Jean, *idem, ibidem*. La lettre de Fouillou, en date du 31 décembre 1734, est au ms. 5.784, fol. 319-324.

*la stabilité de la justice chrétienne* que l'on attribua longtemps au P. Gaspard Terrasson et dont la hardiesse était telle que la Sorbonne dût les censurer[61]. Le problème qui divisait les appelants s'aggravait, en ce livre, d'une thèse nettement richériste et presbytérienne. L'auteur, examinant la situation déplorable des prêtres appelants auxquels les évêques retiraient le pouvoir de confesser et d'administrer les sacrements, avançait hardiment que l'autorisation épiscopale n'était pas nécessaire et que, même si elle leur était refusée, ces prêtres n'en posséderaient pas moins le pouvoir inamissible, en vertu de leur sacerdoce même.

Nous avons ici un nouvel exemple de la façon sournoise dont plusieurs appelants insinuaient les théories presbytériennes à la faveur des événements. Mais l'ensemble des quesnellistes s'effraya et s'efforça de redonner une autre direction à la controverse. Ce fut l'illustre Boursier qui s'y attacha. En 1739, il publie les *Lettres sur l'espérance et la confiance chrétiennes*, que suivra, en 1744, une *Dissertation sur les vertus théologales*. Les appelants se trouvèrent encore divisés. L'abbé de Saint-Jean, le P. de Rozières, l'abbé Debonnaire, le P. de Gennes entrent en conflit. Vainement, a-t-on encore recours à des conférences secrètes, comme celles qui réunirent le 7 mars 1745 le P. de Gennes, le P. de Rozières et l'abbé Debonnaire[62].

A cette date, les discordes, si souvent répétées, les zizanies si âprement entretenues, ont fait leur œuvre. Le groupe des appelants est en pleine décomposition; l'austère doctrine s'avilit.

Cet avilissement n'atteignait pas seulement la doctrine, elle envahissait la vie morale, la vie religieuse. La déliquescence des mœurs, dans un corps qui avait été jusque-là si orgueilleux de sa pureté, nécessita l'intervention répétée de la police qui découvrit d'étranges choses. Nous ne les raconterons pas ici. L'avilissement religieux se manifesta dans les plus bizarres innovations que certains quesnellistes, à la suite de Jubé et de Petitpied, introduisirent dans la liturgie catho-

61. Sur ce problème de bibliographie, voir COLONIA, *Bibliothèque janséniste*, t. III, p. 39. Il semble bien que l'on ait confondu ce livre avec les *Lettres à un ecclésiastique sur la justice chrétienne et sur les moyens de la conserver ou de la réparer* (1733, in-12, 266 pages) : « On dit que ce libelle, composé de douze lettres, est du P. Terrasson, de l'Oratoire, et qu'il avait été revu par Boursier. » COLONIA, *ouvr. cité*, t. II, p. 393. Sur Terrasson et ce livre, voir abbé FÉRET, *la Faculté de théologie de Paris*, t. VI (1909), p. 145-148.

62. Sur ces essais de conciliation, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 11.635, fol. 534 et suiv.

lique. Nous allons donner un exemple inédit du désordre introduit parmi de pauvres abusés par ces prétendus rénovateurs.

### La Petite église.

La tentative se développe vers 1776, du moins notre récit arrête-t-il son histoire à cette date[63]. Elle s'appelait « la petite Église ». Naturellement elle dépendait tout entière d'une ou deux convulsionnaires réputées, sœur Babet, appelée aussi sœur Angélique, et sa rivale, devenue sa complice, sœur Anne, veuve élevée au rang de « servante de l'Arche ». Sœur Angélique était mariée à un honnête homme, passé à la petite Église, et tous deux vivaient comme frère et sœur. Angélique était presque toujours dans un état de souffrance, comme le Christ à la Passion. Elle figurait l'Église — celle de Jansénius, de Quesnel et du diacre Paris — torturée et attendant la résurrection. A la tête du groupe, il y avait le « Pontife de l'œuvre », un certain Michel Pinel, qui s'intitulait « très digne ministre du règne », et prétendait recevoir ses instructions d'Abraham lui-même !... Au-dessous de lui, une sorte de directeur que l'on appelle « le ministre et première victime du règne ». Il doit en effet être la rançon « pour le retour d'Israël », que l'on annonce prochain. L'ensemble des initiés comprenait au moins une centaine de personnes, femmes de tout rang qui s'appelaient « les victimes du règne », jeunes filles, deux chevaliers, quatre juges, sept clercs, qui, tous, sont sous la direction d'un prêtre indiqué par la lettre G..., que nous n'avons pu identifier, mais dont on fait toujours un grand éloge. « Respectez en lui, dit-on, le sacerdoce et l'humilité que Dieu lui a donnée. Il est disciple de Jésus-Christ. » On se réunissait chez une veuve Saint-Paul, femme de qualité, qui a une nombreuse domesticité qu'elle endoctrine et trois fils, qui sont, eux aussi, affiliés. On avait agrégé à « l'œuvre du règne » un autre groupe occulte, qui s'appelait, lui aussi, modestement « l'Église de madame S. » L'année 1776 fut pour la petite bande une année jubilaire. C'était, en effet, le grand jubilé que toute la France célébra avec une ferveur tellement étrange, qu'on put croire, à ce moment, gagnée la victoire de la religion sur l'impiété. Mais la petite Église prétendit célébrer le jubilé selon une liturgie particulière.

Le 3 juin, le jubilé fut ouvert : il y eut un examen général des fautes, et une profession de foi « au règne de J. C. ». On

63. Le ms. qui est le journal de cette entreprise et fut rédigé par le secrétaire de l'œuvre appartient à une collection particulière.

récita le *Credo*, un *Credo* fort modifié. On y affirme sa foi « à l'œuvre pure et sans tache », dont le Père « a formé un trône, sur lequel il a fait régner son Fils », qui « règne présentement pour retirer Israël de son esclavage ». Le 4 juin, on se réunit chez le patriarche — ou chef de section, car les fidèles avaient été distribués en sept groupes. Ce vénérable bénit les ouailles. Le 5 juin, on est invité à se grouper, les uns à Notre-Dame, les autres à Port-Royal, d'autres à Saint-Médard. Le huitième jour, le « pardon général » avait lieu à Saint-Médard. Le lendemain, jour de grâces pour ce pardon, et le jour d'après, chacun était libre d'aller communier dans l'église de son choix.

Le mois précédent, on avait mis sur pied l'organisation définitive de cette « petite église », pourvue d'un pontife, assisté de clercs et de sous-diacres, qui s'occupent « de sept églises », en souvenir de l'Apocalypse, et où l'on institue le régime démocratique. Toute décision est prise en conseil; et en cas de conflit, on attend d'avoir « la signature de deux ou trois ministres », après quoi « l'on ne doit point reculer ». En novembre 1776, il y eut une cérémonie solennelle, le jour de la Dédicace. La veille au soir, on avait chanté les premières vêpres chez la veuve Anne, « les hommes étant placés d'un côté, les femmes de l'autre ». Chant du *Veni Creator*, vêpres, *Te Deum*, et bénédiction donnée par le patriarche qui ajouta: « Malheur à celui qui découvrira les secrets du Très Haut aux ennemis de celui qui règne. » L'office solennel eut lieu le lendemain à Saint-Médard, à 10 heures et demie, « parce qu'il se dit une messe à 11 heures ». Tout le groupe était là, les clercs encadrant les affiliés, le général, Michel Pinel « l'épée au côté », et, face à eux, la veuve Saint-Paul avec ses deux filles.

Dans leur particulier, ces nouveaux chrétiens ne gardaient plus rien aux cérémonies de l'ordonnance liturgique. Sous la direction de l'abbé G. il y avait des offices, tantôt chez la veuve Anne, tantôt chez la veuve Saint-Paul. On chante le *Veni Creator;* adoration de la Croix, exposée sur une table. Bénédiction des cierges, aspersion d'eau bénite, bénédiction du pain qui est distribué. Le prêtre lit le Nouveau Testament et fait une instruction. Un laïque lit l'Ancien Testament. Le prêtre fait l'appel nominal et chacun vient recevoir une bénédiction particulière. Sœur Anne est appelée, et fait le sacrifice de sa vie pour que le « règne » arrive. Chacun boit un peu d'eau et de vin béni par l'officiant, et après le baiser de paix, on se retire. — « Tout ceci, ajoute le secrétaire de l'œuvre, est un mystère qui se dévoilera peu à peu. Amen. »

C'est à cette lamentable caricature d'association religieuse

qu'en venaient de nombreux jansénistes, passés insensiblement de la pensée de Quesnel à la foi aux miracles du parti, et de cette foi à une folle espérance en un renouvellement total de l'Église, trahie par Rome, mais que Jésus-Christ devait rénover par la conversion des Juifs. Le quesnellisme, en état de décomposition, s'abîmait pour finir dans un mysticisme dévoyé.

Joseph Dedieu,
docteur ès lettres.

---

# BULLETIN CRITIQUE

Émile Male. — *L'Art religieux après le concile de Trente.* Étude sur l'iconographie de la fin du XVIe siècle, du XVIIe et du XVIIIe siècle : Italie, France, Espagne, Flandres. — Paris, A. Colin, 1932. In-4° carré de x-532 pages, avec 294 gravures. Prix : 160 francs.

Quand M. Émile Mâle publia, en 1907, son livre sur *l'Art religieux à la fin du Moyen Age en France,* puis quand il revint en arrière pour donner, seize ans plus tard, avec *l'Art religieux du* XIIe *siècle en France,* une tardive préface à sa thèse de 1898, il croyait bien être au bout de son sujet. On n'a pas oublié sa déclaration de principes d'alors : passé le Moyen Age, « il y aura encore des artistes chrétiens, mais il n'y aura plus d'art chrétien ». Mais, après cette étude qu'il jugeait achevée, il n'a pas cessé, heureusement, de regarder des œuvres d'art et de rechercher les sources de leur iconographie; sa nomination à la tête de l'École française de Rome, en 1923, eut à ce point de vue quelque chose de providentiel. On remarquera, en effet, que, pour les trois premiers volumes de *l'Art religieux,* le titre même limite l'enquête à la France, mais qu'il n'est plus question de cette frontière en tête du livre de M. Mâle sur *l'Art religieux après le concile de Trente.* Et ce n'est pas là une omission sans conséquence. Pour cette nouvelle période, en effet, il faut changer d'observatoire; même dans les Flandres ou en Espagne, où peut-être l'inspiration de l'art religieux paraîtrait plus aisément que chez nous unifiée par l'acceptation de principes communs, on se rend bien moins compte de cette unité et des lois qui la commandent qu'on ne le peut faire au centre de la chrétienté. « C'est à Rome qu'il faut aller chercher l'art nouveau à sa source »; et, par un choix heureux dont on souhaite que l'administration devienne coutumière, c'est à Rome justement qu'elle envoyait l'historien de l'art religieux. Là, il ne tarda pas à reconnaître que sa négation de « l'art chrétien » après la fin du Moyen Age était un préjugé; et il eut la noblesse de le déclarer sans ambages, ce qui fait à sa conscience de savant le plus grand honneur. Il ne s'était d'ailleurs trompé que pour avoir cru, trop vite, que l'esprit du Moyen Age avait été emporté par la Renaissance et par la Contre-Réforme; et voilà qu'il avait la surprise de le retrouver partout. « Le concile de Trente n'a pas mis fin au Moyen Age : je l'avais cru jadis, mais l'étude de l'art du XVIIe siècle m'a détrompé » (p. 382). « Au sortir du Moyen Age, où j'avais rencontré partout la discipline, je m'imaginais, en pénétrant dans l'art religieux du XVIIe siècle, entrer dans le domaine de la liberté. Le rapide regard que nous jetons dans nos

musées sur les tableaux bolonais m'avait fait croire que ce nouvel art chrétien était l'œuvre de la fantaisie individuelle... Mais, comme toutes les idées générales qui ne naissent pas de l'étude minutieuse des faits, celle-là se trouva être fausse » (p. 229-230). Et, de fait, d'un bout à l'autre du livre, la persistance de sources d'inspiration, de thèmes iconographiques, empruntés à la tradition médiévale, apparaît comme une sorte de leit-motiv, appuyé d'ailleurs par une documentation extrêmement précise : on ne dira pas que, cette fois, l'idée générale ne naît pas « de l'étude minutieuse des faits ».

On sait que, parmi les disciplines qui constituent l'histoire de l'art, M. Émile Mâle en a choisi une pour en faire son domaine propre : l'iconographie, l'enseignement qu'elle donne, et ses sources doctrinales. On pourrait certes aborder sous un autre angle le même sujet, y voir surtout l'étude des formes et des techniques, et reconnaître, d'après cette autre série d'indices, les influences exercées; M. Paul Fierens s'est attaché à comparer les suggestions de l'histoire de l'art ainsi entendue avec celles que M. Mâle établit par la seule étude iconographique, et il a constaté la concordance générale, ce qui est, peut-on dire, une contre-épreuve à ne pas dédaigner. Mais M. Mâle reste sur le terrain où il s'était installé dans ses précédents ouvrages, et où il avait fait déjà de si bonne besogne. Quand il constate que, dans la manière de traiter un même sujet iconographique, et quelles que soient leurs tendances personnelles pour le « faire » et la technique, les artistes d'un même temps s'accordent à peu près tous pour obéir à un même plan, il conclut qu'ils ne devaient pas être abandonnés à eux-mêmes, et que l'Église, puisqu'elle proclamait toujours la valeur d'enseignement de l'image, véritable livre ouvert devant les fidèles même illettrés, ne devait pas se désintéresser de ce que l'image enseignait ou suggérait; son effort tendra donc à retrouver ces instructions imposées aux artistes, et à constater, textes en mains, qu'elles ne sont pas imaginaires. Nous savons comment il y avait réussi pour le Moyen Age; après le concile de Trente, non seulement certaines traditions médiévales persistent — même parmi celles que l'on aurait pu croire peu conformes aux canons de cette grande assemblée — mais la fonction assignée aux images, et aux artistes qui en sont chargés, est guidée par des principes qui, tout en répondant aux besoins nouveaux, s'accordent par l'esprit général qui les anime avec ceux du Moyen Age ; et c'est cette constatation qui, même pour l'histoire ecclésiastique, est d'un intérêt capital.

La première préoccupation des hommes d'église, avec celle d'assurer aux œuvres d'art destinées à la maison de Dieu la chasteté et la dignité, fut évidemment de les maintenir conformes au dogme, surtout sur les points où celui-ci était attaqué par les novateurs protestants; et les artistes, dont beaucoup étaient des gens pieux (Rubens comme Bernin ou le Guerchin comme notre Philippe de Champagne, ou ce Jean Boucher qui, à Bourges, perpé-

tuait les mœurs intensément religieuses des vieux maîtres du plus chrétien Moyen Age) comptaient pour guider leurs efforts sur les théologiens. On cite des exemples de conflits qui sont riches en enseignements. Pouvait-on représenter, comme les artistes du Moyen Age, la Vierge évanouie au pied de la Croix ? Elle devait y être debout : *stabat,* dit l'Évangile; pourtant Simon Vouet, François Perrier (pour ne citer ici que des peintres français) continuent de la montrer, non seulement en larmes (en dépit d'un texte de saint Ambroise), mais écroulée et évanouie; en Italie ,le jésuite Maselli déclare cet abus intolérable; l'Église ferme les yeux, estimant sans doute que, puisqu'il existait une tradition ancienne, il n'était pas nécessaire de faire un « coup d'État »; il ne s'agissait d'ailleurs que d'un détail, et, plutôt que d'un dogme, de la fidélité à un récit évangélique. Les images, attaquées par les nouveaux iconoclastes, et mises sous le patronage de saint Luc qui passait pour avoir été le premier peintre de la Vierge, exaltent volontiers celle-ci comme triomphatrice sur toutes les hérésies, y compris, évidemment, la plus récente; on voyait le symbole de toutes ces erreurs dans le serpent dont elle écrase la tête (thème souvent proposé aux peintres, par les Oratoriens en particulier); mais fallait-il lire, dans la Genèse, *ipsa conteret caput tuum* avec la Vulgate, ou *ipse* avec les protestants ? On s'en tirait, suivant une suggestion de saint Pie V, en faisant guider par la Vierge, pour transpercer le serpent qu'elle écrase, le pied de la croix de son Fils; on voit pourtant un peintre, Sébastien Bourdon, négliger l'intervention de Marie et faire écraser le serpent par Jésus seul, et c'était précisément un artiste protestant...

Les grands thèmes catholiques contre les réformés, la glorification de la Vierge, la primauté de Pierre, la prière pour les morts (Judas Macchabée priant pour les morts, de Rubens, au musée de Nantes: la Vierge et les saints obtenant de Jésus la libération d'une âme du Purgatoire, par Philippe de Champaigne, au musée de Toulouse...), la pénitence (repentir de saint Pierre, la Madeleine), l'Eucharistie et la communion (c'est surtout depuis le concile de Trente que les artistes représentent la Cène comme une « messe » où Jésus distribue la communion aux apôtres, ou des scènes de communion avec différents saints, et il ne faut pas plus oublier le *Triomphe de l'Eucharistie* de Rubens, à Anvers, que la *Dispute du Saint-Sacrement*), les miracles obtenus par l'intercession des saints ou leurs extases, sont ceux qui reviennent sans cesse dans les tableaux religieux. On serait infini si l'on voulait recenser, en France seulement, les œuvres qui glorifient les saints, soit ceux qui furent toujours chers à la piété chrétienne, soit des saints « modernes » comme saint Charles Borromée ou sainte Thérèse, soit des saints appartenant à l'ordre religieux dont l'artiste devait décorer l'église. Mais ce ne sont pas seulement des saints individuels, c'est le Paradis même, envisagé comme une des « fins dernières », que nos peintres illustrent : le Ciel du Val-de-Grâce « éblouit les contemporains », comme à la voûte de Saint-

Ignace de Rome la célèbre fresque en trompe-l'œil du P. Pozzo. La fréquence des scènes d'extase ou de ravissement ne peut manquer d'être rapprochée de l' « invasion mystique » décrite avec tant de détails par l'abbé Bremond : il aurait pu trouver des confirmations nombreuses de ce trait d'histoire en regardant les œuvres d'art; mais les artistes français gardent ici mieux la mesure que leurs confrères d'Italie, et c'est la *prière*, plutôt que les transports extatiques, que traduisent profondément le *Saint Bruno* de Jouvenet, au musée de Lyon, ou le célèbre tableau votif de Philippe de Champaigne, *la Sœur Catherine de Sainte-Suzanne et la Mère Agnès*, qui est au Louvre. Quant à la mort et à ses images. squelettes, têtes de morts, effigies sur des tombeaux, nous sommes loin de l'aspect paisible sous lequel la Renaissance voulait que fût représenté le grand passage : à force de méditer, comme le conseillent les *Exercices*, sur la mort, et de figurer les saints devant la tête décharnée qui doit leur inspirer de salutaires réflexions, on en vient à retrouver, chez nous, l'esprit des anciennes Danses macabres, et à orner les tombeaux de squelettes destinés à obliger les passants à méditer, eux aussi, sur le destin qui les attend; on connaît le squelette dressé par Ligier Richier sur le tombeau de René de Châlons, à Saint-Pierre de Bar-le-Duc, ou le tombeau de Languet de Gergy à Saint-Sulpice, œuvre de Michel-Ange Stoldtz; les figures dessinées par Le Brun pour les funérailles du chancelier Séguier ne sont pas moins étonnantes.

Mais si nous voulions suivre dans le détail, comme Didron esquissait autrefois l' « histoire de Dieu », l'histoire de l'iconographie de l'Évangile ou des saints, nous apprendrions plus encore, sur ce curieux mélange de directions nouvelles, doctrinales, et de survivances traditionnelles, où il faut voir le caractère même de l'art religieux de la Contre-Réforme. M. Émile Mâle a reconnu l'influence de certains types, fort beaux, de la Renaissance, par exemple du Dieu le Père si majestueux peint par Michel-Ange à la voûte de la Sixtine; de même la tradition de représenter la Vierge les pieds nus, ou saint Paul chevelu, au lieu de la calvitie que lui attribuait le Moyen Age; tandis que les anges ou les démons ne se distinguent plus des hommes que par quelques traits, au lieu des êtres ailés ou des monstres que l'on avait longtemps représentés. L'Annonciation, baignée d'une lumière surnaturelle, prend désormais un caractère triomphal, et des angelots y assistent, avec la colombe du Saint-Esprit. La Nativité ne se sépare plus de l'Annonce aux bergers, et c'est encore à l'influence du Corrège qu'est due cette transformation, à laquelle on ne tarde pas à découvrir une signification mystique; des détails pourtant survivent, tels le bœuf et l'âne, encore que leur présence, non attestée par l'Évangile, ait été critiquée par certains comme une marque de « brutalité ». On continue de montrer, dans les Épiphanies, trois rois, dont un nègre; on ne prenait plus toujours la peine de les distinguer par l'âge, puisque de celui-ci on ne savait rien. D'aucuns n'osaient plus, puisque l'Évangile ne dit rien de l'âne lors de la

Fuite en Égypte, faire aller la Vierge autrement qu'à pied; mais l'embarquement de la Sainte Famille pour traverser le fleuve, ou le Repos bercé par les anges, sont de gracieuses créations des artistes. Dans la scène du Baptême du Christ, Jésus s'incline, expression très orthodoxe de son humilité, mais les anges soutiennent son écharpe, et c'est tout ce qui reste de la glorieuse « théophanie » chère au Moyen Age. Quand on arrive aux mystères douloureux, au lieu de voiler, comme les Renaissants, leur caractère tragique, nos artistes retrouvent le pathétique du xv^e siècle ; leur « art de raison » redevient un « art de passion », malheureusement il arrive qu' « un excès d'habileté et une sorte de rhétorique » nous gênent et contrarient notre émotion. Ici encore des controverses tendent à serrer du plus près qu'il se peut l'Évangile et la doctrine : faut-il retenir le Crucifié par quatre clous, ou par trois seulement, le même servant pour fixer les deux pieds ? doit-il garder ou non sur la croix la couronne d'épines ? le coup de lance fut-il donné à gauche, comme le supposent quelques rares artistes, ou à droite ? On ne représente d'ordinaire qu'un petit nombre d'assistants à la crucifixion, ou même le Crucifix se dresse solitaire, sur un fond d'orage; la présence au pied de la croix du serpent tentateur, ou du crâne d'Adam (bien que les érudits et les théologiens refusent de reprendre à leur compte la vieille tradition qui situait au Calvaire le tombeau du premier homme) relie le mystère de la Rédemption au péché originel qui la rendit nécessaire. Un type nouveau de Descente de croix, inspiré par l'œuvre de Daniel de Volterra à la Trinité-des-Monts[1], dresse sur quatre échelles cinq hommes robustes, dont deux dominent la croix; au pied, et c'est la principale correction à la conception nouvelle du Volterran, on représente d'ordinaire la Vierge debout, ou à genoux, et non pas, comme il le fit, évanouie. Elle tient d'ailleurs, dans les représentations du drame du Calvaire, une place de plus en plus grande : Rubens suit de près les méditations de Jean de Carthagène quand il peint Marie fermant les yeux à son Fils ou retirant les épines de son chef sanglant; le Corrège, puis Annibal Carrache, renouvellent le thème de la Vierge de pitié en lui faisant soutenir, non plus le corps, mais la tête seulement de Jésus sur ses genoux, et ce modèle passe à nos peintres, depuis Simon Vouet, ou à nos sculpteurs, comme à Coustou dans la belle « Pitié » qui est à Notre-Dame de Paris et qui devrait appartenir au Vœu de Louis XIII. Dans une autre peinture de Simon Vouet, qui est au Louvre, et dont M. Mâle souligne la nouveauté, ce sont les anges qui portent le Christ au tombeau; et l'historien a reconnu dans ce thème iconographique une transformation du « Christ de saint Grégoire », que l'on ne représentait plus directement pour que la légende ne prêtât pas aux critiques des réformés. Il faut noter enfin les représentations où la Vierge douloureuse figure seule, comme la statue si émouvante de Germain Pilon, qui est au

1. Église patronnée par la France, qui fut construite en 1495 sur l'ordre de Charles VIII.

Louvre; à Orléans, pour mieux indiquer ce qui la fait tant souffrir, Michel Bourdin fait porter auprès d'elle par deux anges les instruments de la Passion...

On n'en finirait pas si l'on voulait relever ainsi toutes les nouveautés significatives de l'iconographie. Il faut dire au moins un mot de celles qui traduisent des dévotions nouvelles. Abelly, qui écrivit sur la hiérarchie des anges, avait fait peindre leurs neuf chœurs pour Saint-Lazare de Rodez (le tableau est aujourd'hui à Saint-Étienne-du-Mont); on s'attachait alors aux archanges avec une dévotion particulière, et l'on en représentait sept, que l'on croyait connaître par leurs noms depuis la découverte d'une fresque où ils étaient figurés, en 1516, à Palerme, dans l'église dédiée au carme saint Ange; l'Église ne tarda pas à proscrire le culte rendu à d'autres archanges que les trois cités dans l'Écriture. Quant aux anges du dernier « chœur », il faut marquer la naissance à Rodez, sous l'épiscopat du bienheureux François d'Estaing, de la dévotion aux Anges Gardiens[2]; l'art ne tarda pas à s'en emparer, et de là vient la faveur réservée à un sujet de l'Ancien Testament, Raphaël guidant Tobie. Depuis le xv^e^ siècle, on s'appliquait à peindre des scènes, même non évangéliques, de l'enfance du Christ, et des Saintes Familles, même en réunissant à Jésus et à Marie (Joseph, au début, ne paraissait pas toujours) Jean-Baptiste et Élisabeth. La tradition ne s'en perdit pas, mais on représente aussi, et même de préférence, des Saintes Familles à trois personnages seulement, Jésus, Marie et Joseph; celui-ci, mis de plus en plus en honneur[3], devient l'objet d'une iconographie spéciale; on discute s'il faut le peindre chauve ou le chef bien garni de cheveux noirs; on le représente même seul, ou avec l'Enfant sans Marie; on le montre à son établi de menuisier, ou mourant d'une mort paisible, ou couronné par Jésus. Enfin l'Enfant Jésus est figuré seul, et il ne faut pas oublier ici le « petit roi de gloire » de Beaune, dont la statuette répondait tout à fait aux visions dont fut favorisée, au carmel de cette ville, la sœur Marguerite du Saint-Sacrement. Une belle inspiration chrétienne associe parfois aux scènes de l'enfance les symboles de la Passion, et l'on voit, non seulement la croix présentée à Jésus enfant, mais l'Enfant lui-même étendu, d'avance, sur la croix.

Si nouvelle que soit, depuis le concile de Trente, l'iconographie, on y voit persister nombre de traits qui viennent en droite ligne du Moyen Age, et non pas seulement certains thèmes caractéristiques, mais des sources d'inspiration dont la survivance, après ce qui a été dit plus haut, pourrait sembler inattendue. Et d'abord le symbolisme, qui d'un Testament à l'autre voyait volontiers des préfigurations, non parfois sans hermétisme. Pascal s'élevait « contre les trop grands figuratifs »; mais l'Église n'excluait pas ces

2. La première messe en l'honneur des Anges Gardiens fut célébrée à Rodez le 3 juin 1526, devant un grand concours de pèlerins.

3. Grâce à Gerson, puis au dominicain Isolanus, à sainte Thérèse, aux Jésuites.

symboles, ceux surtout qui étaient les plus accessibles aux fidèles, comme les attributs des évangélistes, empruntés à la vision d'Ézéchiel, les images de la croix (serpent d'airain) ou de l'Eucharistie (le sacrifice de Melchisédec, la manne, les pains de proposition, le pain apporté miraculeusement à Élie). On relèvera ici un des rares *lapsus* du livre, dont l'érudition est d'ordinaire très sûre; ce n'est pas *Osée*, le prophète, mais *Oza* qui fut frappé de mort pour avoir, avec les meilleures intentions, touché l'Arche d'alliance, symbole du respect dû aux choses saintes, et à l'Eucharistie, la plus sainte de toutes, celle aussi que les réformateurs ont si violemment attaquée. Plusieurs de ces symboles sont déjà proposés comme tels dans la *Bible des pauvres* ou dans le *Speculum humanae salvationis*, qui en avaient, dès le Moyen Age, fait entrer dans la tradition la valeur figurative. De même, et malgré la proscription des récits légendaires par les hommes d'étude, continue-t-on d'emprunter aux apocryphes des scènes ou des détails d'iconographie, en particulier sur la vie de la Sainte Vierge (sa nativité, à laquelle Le Nain, dans un tableau de Saint-Etienne-du-Mont, donne pour témoins les anges ravis et empressés, son éducation par sainte Anne, sa présentation au Temple, son mariage...) et celle des apôtres, qui rejoint le cycle de Marie dans la scène de sa dormition et souvent de son assomption, représentée suivant la formule ancienne (mais on y voit aussi parfois les Saintes Femmes, ce qui est nouveau et dérive probablement de l'évangile du 15 août, où Marie de Béthanie est une figure de Marie Mère de Dieu). Les apôtres ne sont pas les seuls, parmi les saints, pour qui les artistes se rappellent, à côté de l'hagiographie authentique recueillie par Bolland et ses continuateurs, les récits plus contestables de la *Légende dorée :* saint Georges, saint Christophe, ou le saint Nicolas du miracle des trois petits enfants, fortement suspects aux historiens, continuent de trouver grâce devant les peintres; le P. Coton les a mis à l'aise en proposant de ces légendes des interprétations allégoriques que les plus exigeants peuvent accepter, et même, pense le bon Père, les protestants. On peint les miracles des saints, ceux particulièrement pour qui villes ou corporations commandent des ex-voto en reconnaissance, et ici, du moins, on est persuadé que l'on peint de l'histoire. Mais, jusque dans les représentations les plus certainement étrangères à l'exactitude, comme les Vertus personnifiées, les Béatitudes, ou même les souvenirs mythologiques, le goût de l'allégorie permet de s'accommoder de ce qui, pris à la lettre, choquerait la vérité.

Les peintres disposent d'un manuel, l'*Iconologie* du chevalier César Ripa, publiée pour la première fois en 1593 et rééditée par la suite avec de curieuses images; les peintres français, comme Simon Vouet, connurent dans leurs voyages à Rome ce livre classique, que J. Baudoin traduisit en français (1644), et dont M. Mâle a montré la persistante influence sur les artistes de notre pays, jusqu'au XVIIIe siècle, jusque dans les provinces : les exemples sont trop nombreux pour qu'on puisse penser à des rencontres

accidentelles. On ne saurait dire que les allégories souvent puériles et froides de Ripa aient une grandeur comparable aux grands modèles du Moyen Age; Ripa se reliait plutôt à un devancier anonyme du xv^e siècle, déjà étudié par M. Mâle, qui lui donnait des leçons de pédantisme et de fantaisie; heureusement, Ripa compensait ces faiblesses par des souvenirs assez heureux de l'antiquité. L'abbé Dubos fut un des rares critiques du xviii^e siècle qui protestèrent contre les statues allégoriques de Versailles, trop fidèlement empruntées à Ripa par Le Brun.

Le dernier chapitre de M. Mâle, non pas le moins instructif ni le moins neuf, fait ressortir que chaque ordre religieux adopta pour ses églises des thèmes iconographiques qui lui furent propres : naturellement les images des saints de l'ordre, ou de ceux qu'il avait adoptés (c'est ainsi que les Jésuites, en France, font souvent peindre saint Louis), les mystères auxquels l'ordre a une dévotion particulière (la Transfiguration chez les Carmes, naturellement la Trinité chez les Trinitaires, assez souvent les Jésuites font représenter, comme à Poitiers, la Circoncision de Jésus sur le maître-autel), des visions ou des scènes symboliques (comme le chien au flambeau qui figure saint Dominique); il faut tenir compte aussi des dévotions propagées par chaque ordre, et l'on sait assez que les Dominicains ont le rosaire, mais ce sont les Franciscains que l'on trouve aux origines du chemin de la croix. Au total, M. Émile Mâle, renonçant à ses sévérités anciennes, conclut par un éloge de l'art chrétien né de la Contre-Réforme : dirigé par l'Église, sans que celle-ci l'ait jamais tyrannisé, cet art « devint l'auxiliaire de la Contre-Réforme et fut un des aspects de l'apologétique »; « il développa des thèmes que l'art du passé avait à peine indiqués, il exprima des sentiments nouveaux, des formes nouvelles de la dévotion »; ainsi a-t-il « ajouté quelque chose aux moyens d'expression de l'art chrétien, donné quelques profonds accords qui n'avaient pas été entendus jusque-là »; pour tout dire, il a ajouté un noble chapitre à la grande histoire de la pensée chrétienne ». Après les nombreux exemples rassemblés et commentés par M. Mâle avec autant de goût que d'érudition, les historiens peuvent tenir sa thèse, dans l'ensemble et le plus souvent dans le détail, pour suffisamment prouvée.

René Aigrain.

---

Jean Dauvillier. — *Le Mariage dans le droit classique de l'Église, depuis le Décret de Gratien (1140), jusqu'à la mort de Clément V (1314).* — Paris, librairie du Recueil Sirey, In-8° de 517 pages. Prix : 70 francs.

Cet ouvrage important est une thèse de doctorat en droit d'un élève de feu R. Génestal, dont il continuera l'œuvre par la réédition du second volume d'Esmein, *le Mariage en droit canonique.* Le titre marque exactement le sujet. C'est une étude histori-

que du droit classique du mariage entre 1140 et 1314, répartie sous quatre grandes divisions : la formation du lien; les empêchements et leur dispense; la dissolution du lien; la rencontre du droit de l'Occident avec les droits de l'Orient. La première est peut-être la plus importante, car de la théorie sur la formation du lien le reste dépend comme des conséquences; et c'est aussi la plus neuve. Les vues d'Alexandre III ont exercé une influence considérable et sur la théorie juridique et sur la discipline.

Au lendemain de la publication, par Gratien, de la *Concordantia discordantium canonum,* la doctrine n'était définitivement fixée ni sur l'élément vraiment constitutif du mariage ni sur tous les effets canoniques du mariage contracté. Gratien n'a pas nié que le consentement fût élément constitutif du mariage, mais il n'a pas cru que cet élément, même quand il existait certainement, suffît. Pour lui, la *desponsatio* est consentement matrimonial; elle n'est pourtant pas *le* mariage, mais un *matrimonium initiatum;* le complément, l'achèvement, la réalisation sera la *commixtio sexus.* Peut-être les circonstances dans lesquelles le mariage était souvent contracté expliquent-elles, pour une part, cette conclusion de juriste. N'oublions pas, en effet, qu'à l'époque, l'acte de contracter mariage n'exigeait pas à peine de nullité une cérémonie publique ou des solennités. La volonté réciproque des époux suffisait. Si, après quelque temps de vie commune, l'un des époux quittait l'autre en niant qu'il y eût mariage, alors que l'autre l'affirmait, comment le juge d'Église pouvait-il condamner le fugitif à réintégrer le domicile « conjugal », à moins que la *copula* permît de conclure à l'existence d'un vrai mariage ? N'oublions pas que le juriste a, plus que le philosophe ou le théologien, le souci des conséquences pratiques extérieures.

En face de Gratien, Pierre Lombard avait mis l'accent sur l'élément philosophique constitutif, le consentement seul, mais en précisant la distinction entre consentement *per verba de futuro* (fiançailles) et *per verba de praesenti* (mariage).

Devenu pape sous le nom d'Alexandre III, le disciple de Gratien, Roland Bandinelli, n'avait pas encore, bien qu'il eut publié sa *Summa* ou *Stroma* et les *Sententiae,* son système formé *ne varietur.* Ses décrétales elles-mêmes témoignent d'hésitations assez prolongées. Un premier état de sa pensée semble le laisser tout simplement dans la tradition romaine : la *desponsatio* fait le mariage. En d'autres textes on voit apparaître la distinction lombardienne du consentement *per verba de futuro* et *per verba de praesenti,* ceux-ci constituant le vrai mariage, par opposition aux fiançailles. Dans un troisième groupe de décrétales, Alexandre III affirmera sans hésitations cette distinction en *verba de futuro* et *verba de praesenti,* mais en déclarant que, de deux *desponsationes de praesenti* faites par la même personne, si la seconde seule a été suivie de la *copula,* elle l'emportera sur la première à moins que celle-ci ait été solennelle. Ce ne fut pas la pensée définitive du pape. Il en reviendra plus tard à la théorie consensuelle de Pierre

Lombard, mais il admettra que le *matrimonium initiatum* de Gratien ou la *desponsatio de futuro* suivie de la copula crée aussi le mariage.

Il y a donc constitution de mariage de deux façons : le consentement par *verba de praesenti*, la *copula* qui suit les *verba de futuro* ou, mieux, la *desponsatio* de Gratien. Le mariage avant la *copula* est *ratum*, pouvant être dissous par l'entrée en religion de l'un des conjoints et par l'*affinitas superveniens* publique et notoire; à quoi Alexandre ajoutera la dispense de mariage non consommé. Le mariage avec *copula* ou la *desponsatio* par *verba de futuro* avec *copula* est dit *consummatum*, parfait, indissoluble.

L'auteur suit le développement et l'application de ces idées de la mort d'Alexandre III à la fin du droit classique. Il étudie successivement la théorie du *matrimonium praesumptum*, les *verba de praesenti*, l'unification de thèses diverses par Huguccio et son disciple Innocent III, le mariage conditionnel, le contenu et les vices du consentement, la lutte contre les mariages clandestins avant et après le concile de Latran de 1215, les *verba de futuro*, c'est-à-dire les fiançailles, la *desponsatio impuberum*.

Nous avons signalé que la deuxième partie traite des empêchements, y compris plusieurs que nous ne connaissons plus, comme ceux concernant le consentement du seigneur au mariage des serfs, du suzerain au mariage de la vassale, des parents au mariage du fils et de la fille de famille; puis de la dispense des empêchements, dispense dont l'évolution est intéressante et atteste les adoucissements graduels, bien qu'avec des à-coups, de la discipline. Non moins instructive est la troisième partie, en deux chapitres, sur la dissolution du lien : de Gratien à la mort d'Alexandre III et de celle-ci à la fin du droit classique. Pour beaucoup de lecteurs la partie la plus neuve sera la quatrième sur la rencontre entre le droit de l'Occident et les droits de l'Orient : églises byzantine, arménienne, nestorienne, syrienne, copte, maronite, etc., matières que nous oublions trop souvent de traiter.

Ajoutons une bibliographie substantielle, et nous aurons marqué à la fois le mérite et l'intérêt de cet ouvrage qui fait grand honneur à M. Jean Dauvillier[1].

A. Villien.

1. Quelques lapsus ou coquilles, inévitables dans un livre de cette étendue. Qu'on me permette d'en signaler qui m'ont paru plus importantes. P. 148, dernière ligne du texte, au lieu de lire *privé*, il me paraît plus convenable de lire *puni;* p. 185, lire Chalon au lieu de Châlons; p. 225, l. 21, il ne s'agit pas de Mondovi, qui n'a jamais été archevêché et qui n'est évêché que depuis la fin du XIVe siècle, mais de Monreale, en Sicile. *Ibid.* Albano est-il si « voisin » de Savona ? P. 238, l. 1, il s'agit sans doute d'Epoisses, arrond. de Semur, Côte-d'Or, peu éloigné de la vieille petite ville de Montréal, arrond. d'Avallon, qui avait pour seigneurs les Ansérie; p. 247, l. 22, on aurait pu dire Sancerre au lieu du latin Sacriceseris (Caesaris); p. 256, l' « évêque » de Tarantaise était un archevêque; p. 377, lire sans doute 1533 pour 1333; p. 457, l. 27, lire *témoignages* au lieu de *personnages*...

Élie GRIFFE. — *Lettres patentes des évêques de France recueillies dans les registres du pape Clément VI (1342-1352).* Tome I : *Province de Bourges (Acta episcoporum Galliae saeculo* XIV°). — Paris, A. Picard, 1933. In-8° de 167 pages.

Au début du XIVe siècle, certains bénéficiaires ecclésiastiques avaient pris l'habitude de faire confirmer par le pape les lettres des évêques leur concédant une faveur. Ainsi se trouvent insérées dans les bulles des papes du XIVe siècle un bon nombre de lettres épiscopales. Comprenant l'intérêt que présentent ces documents, principalement pour les études d'histoire locale, M. Élie Griffe a entrepris de publier ceux que renferment les bulles communes du pape Clément VI et il nous en donne aujourd'hui 98, tous se rapportant à la province ecclésiastique de Bourges et qui, compris entre 1330 et 1350, concernent, savoir 28, Bourges; 7, Clermont; 11, Saint-Flour; 17, Limoges; 10, Tulle; 1, Le Puy; 6, Albi; 11, Cahors; 6, Rodez; 1, Vabres. La publication est faite avec soin. Donnés in-extenso, les textes sont précédés d'une analyse qui, dans certains cas, il est vrai, eût gagné à être plus développée, par exemple pour les n°s 30, 50, 52, 62. L'éditeur a identifié les noms de lieux et de personnes, mais quelques identifications pourraient être précisées. C'est ainsi qu'il faut lire Magny et non Le Magny (n° 24), Crachepot (d'ailleurs cité à la table) et non Crochepaut (n° 11) et je ne vois pas pourquoi, au n° 21, M. Griffe fait suivre le mot Crécy de celui de Meheun-sur-Yèvre, puisque le village de Crécy-sur-Yèvre existe encore aujourd'hui. J'estime, d'autre part, plus conforme aux usages de la région du centre de traduire *Aymericus Calveti* (n° 16) par Aimeri Chauvet que par Aymeric Calvet, et *Petrus de sancto Placidio* (n° 22) archiprêtre de Bourbon-l'Archambault, par Pierre de Saint-Plaisir que par Pierre de Saint-Placide, Saint-Plaisir étant une commune du canton de Bourbon-l'Archambault; et la forme *Grongerii* (n° 4) est vraisemblablement une mauvaise lecture ou une cacographie du copiste, à laquelle il faut substituer la forme *Grangerii*, Grangier en français, nom fort répandu en Berry. M. Griffe a ramené avec raison au style actuel les dates des documents, mais comment se fait-il qu'il n'a pas corrigé 1344 par 1345 (n° 58), 1346 par 1347 (n° 62), 1343 par 1344 (n°s 66 et 67), 1345 par 1346 (n° 69), et 1333 par 1334 (n° 82). La table des noms de lieux et de personnes qui termine le volume a été consciencieusement rédigée, mais elle eût rendu encore plus de services si l'auteur, au lieu de se borner à relever les formes latines, eût donné, tout au moins, pour les noms de lieux, les formes françaises avec renvoi aux premières.

Quoiqu'il en soit, cette publication est fort estimable et il faut espérer que M. Griffe l'étendra bientôt aux autres provinces ecclésiastiques. J'exprime en même temps le vœu qu'il nous donne, dans les prochains volumes, soit dans l'introduction, soit en appendice, une analyse des *Instrumenta publica* contenus dans les registres pontificaux. Ce ne sont pas évidemment des actes épis-

copaux proprement dits, puisqu'ils sont rédigés par des notaires, mais ils contiennent des éléments précieux pour la biographie des évêques.

Alfred GANDILHON.

---

Paul DUDON, S. J. — *Saint Ignace de Loyola.* — Paris, G. Beauchesne et fils, 1934. In-8° de XI-663 pages.

La vie de saint Ignace appartient, à plus d'un titre, à l'histoire de l'Église de France. Qu'elle offre, pour nos études, un intérêt de premier ordre, c'est une vérité si évidente que l'on a presque honte de la formuler : par son origine basque Inigo est le frère de race d'un bon nombre de nos compatriotes. Il a passé à Paris six années décisives pour sa formation intellectuelle et religieuse. C'est à Montmartre que lui et ses compagnons, parmi lesquels se trouvait un Français, ont prononcé leurs premiers vœux et préludé ainsi à la fondation de la Compagnie de Jésus. Celle-ci s'est implantée de bonne heure en France et n'a cessé, depuis plus de trois siècles, d'y jouer un rôle important, que l'histoire politique ne peut ignorer, mais qui intéresse surtout l'histoire, très en faveur aujourd'hui, des idées, des pratiques religieuses et de la spiritualité.

Ainsi la personnalité de saint Ignace est, pour partie, le résultat d'influences françaises, et son action s'est exercée, directement et indirectement, sur le milieu français. Nous avons donc doublement besoin de le bien connaître. Or nous le connaissions par des ouvrages assurément estimables, mais vieillis : de Bouhours au P. Clair on n'avait fait, on n'avait pu faire que traduire et paraphraser les anciens biographes et, entre tous, le contemporain Ribadeynera. La Compagnie pouvait difficilement en rester là. Depuis le commencement du vingtième siècle, les Jésuites espagnols ont entrepris, sous le titre de *Monumenta historica Societatis Jesu*, une grande collection érudite, dans laquelle les lettres de saint Ignace, ses écrits, et les témoignages de ses amis, de ses disciples, voire de ses ennemis sur sa personne et son œuvre occupent une place très importante. Il n'était pas inutile de mettre à la portée des lecteurs français les résultats de cet immense travail. Le P. Dudon a eu, par ailleurs, la bonne fortune de pouvoir se servir des notes laissées par l'infatigable chercheur que fut le P. Léonard Cros, dont on n'a pas oublié les utiles travaux sur Lourdes. Sur les questions d'origine et de généalogie, ces notes ont fourni une moisson de faits inédits et bien établis.

Je pourrais signaler d'autres sources : ce qui précède suffit à montrer que la publication d'une vie française de saint Ignace était justifiée. Celui qui l'a entreprise est trop connu des lecteurs de cette *Revue* pour que je doive faire ici son éloge. Son travail, qui paraît avoir été, pendant de longues années, relu, complété et perfectionné, comporte un exposé de tous les problèmes et s'atta-

che, sinon à en donner toujours la solution définitive, du moins à en éclairer l'étude par tous les textes et tous les faits qui peuvent s'y rapporter. L'information, précise et contrôlée, prend naturellement le pas sur l'étude psychologique et sur le récit proprement dit. Ainsi le siège de Pampelune est consciencieusement placé dans le cadre des guerres navarraises et de toute la politique franco-espagnole : le rôle d'Inigo se comprend mieux. Pour nous expliquer le converti de Loyola et le pénitent de Manrèse, on nous présente les livres qu'il a pu lire, les hommes qu'il a rencontrés, etc. De même sa vie universitaire est exposée en fonction des maîtres qui ont pu l'enseigner, de leurs écrits, des ouvrages classiques et des programmes de son temps. Même méthode pour le voyage à Jérusalem, pour l'activité charitable et apostolique à Venise et à Rome, pour la fondation de la Compagnie, pour les *Exercices spirituels*, etc. De brefs appendices donnent des détails complémentaires sur certains problèmes importants.

Le P. Dudon écrit, bien entendu, en religieux et en fils de saint Ignace. Il ne met pas la plus petite ombre au tableau : les adversaires du fondateur sont ses adversaires, ils ont toujours tort sur tous les points. Cette attitude est bien excusable. D'ailleurs les faits sont toujours exposés fidèlement, et, somme toute, justifient l'admiration de l'auteur pour son héros. Le livre est donc une mine précieuse de renseignements, il serait un instrument de travail presque parfait, si des considérations de volume et de prix n'avaient fait renoncer à la table bibliographique et surtout à la table des noms propres qui en seraient le complément indispensable.

Léonce Celier.

---

Chanoine S. B. Casanova. — *Histoire de l'Église corse*. Tome III : *Sous la monarchie française, de 1769 à 1789*. — Chez l'auteur, à Zicavo (Corse), 1933. In-8° de IV-478 pages. Prix : 20 francs.

Nous retrouvons ici les mêmes erreurs de méthode, la même absence de sens critique, les mêmes ignorances que nous avions dû relever dans les deux premiers tomes (*R. H. É. F.*, janvier-mars 1933, p. 71) : *errare humanum est, perseverare diabolicum*. M. le chanoine Casanova se figure que, pour écrire une histoire de l'Église corse sous la monarchie française, il suffit de reproduire ou d'analyser — dans l'ordre même des séances, sans aucun effort de classement, — les délibérations des États de Corse (déjà publiées par M. de Morati et l'abbé Letteron dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse* entre 1896 et 1906); mais il ne s'agissait pas de « donner plus d'extension aux affaires religieuses », il s'agissait de les envisager à l'exclusion des « questions profanes » qui n'intéressent pas l'histoire de l'Église. Les chapitres consacrés aux Assemblées des États (il y en eut huit de

1770 à 1785) sont séparés les uns des autres par des chapitres traitant soit de la politique du gouvernement (en général, et non pas spécialement de sa politique ecclésiastique), soit du relèvement économique, soit du relèvement moral et de l'instruction publique, soit des évêchés, suffragants de Gênes et suffragants de Pise (dont l'étude se trouve bizarrement placée entre les assemblées de 1775 et de 1777), etc. Le tout est précédé de deux chapitres sur l'administration civile et sur l'administration religieuse et suivi de considérations sans intérêt sur les mœurs, sur la littérature (depuis les chroniqueurs du XVe siècle jusqu'au début du XIXe siècle), sur les saints corses (c'est-à-dire « ceux qui sont nés ou morts dans le pays, et ceux qui n'y ont fait qu'un séjour plus ou moins long »). Il n'y a là ni plan chronologique, ni plan logique, et il en résulte une grande incertitude et beaucoup de confusion.

N'est-il pas étrange de voir le titre même affirmer que la monarchie française a administré la Corse « de 1769 à 1789 » ? M. le chanoine Casanova sait fort bien que Louis XVI fut roi de France jusqu'au 10 août 1792 et que l'île n'est devenue anglaise (et pour quelques mois seulement) qu'en 1794. D'autre part, c'est le traité de Versailles du 15 mai 1768 qui a fait entrer la Corse dans l'unité monarchique, et c'est à partir de cette date que l'administration française succède officiellement à l'administration corse : M. le chanoine Casanova le sait également, puisqu'il nous parle (p. II) du Code corse, qui est le recueil des édits, lettres patentes et règlements publiés dans l'île *de 1768* à 1789, puisqu'il nous signale (p. 7) telle mesure (relative aux amirautés) en date du *4 octobre 1768*, puisqu'il note fort exactement (p. 44) que Chardon fut intendant depuis *1768*... — Même imprécision dans les indications bibliographiques : M. de Morati n'a publié que les procès-verbaux des cinq premières assemblées, et c'est à l'abbé Letteron, qu'est due l'édition des États de 1779 ainsi que des deux suivants; l'*Essai de Bibliographie critique*, que M. le chanoine Casanova veut bien citer sous mon nom, n'est que le sous-titre d'un travail consacré à la Corse. Aussi bien n'est-il fait mention d'aucune étude postérieure à 1925 : M. Casanova n'a pas lu le journal rédigé par un ecclésiastique corse (probablement Ant. Joseph Casabianca, prêtre de Vescovato) en 1771-1772 et publié dans la *Revue de la Corse* en 1931 et 1932; il n'a pas tenu compte des remarquables articles de l'*Archivio storico di Corsica* relevant, à partir de 1929, les manuscrits relatifs à l'histoire de la Corse qui existent dans les différents dépôts de France, d'Italie, de Belgique, de Hollande, etc.

Sans doute aurait-il pu trouver, dans ces manuscrits dont tous n'ont pas encore été utilisés et dans ces textes nouvellement publiés, des indications qui auraient permis d'approfondir les questions, j'entends les questions religieuses, qui seules devaient être l'objet de ce travail. Quelle a été exactement l'attitude du clergé corse (séculier et régulier), en tant que clergé et en tant que corse, en face des efforts de « francisation » et de la politique ecclésiastique du nouveau gouvernement ? Le sujet n'a pas été abordé de

front et traité dans son ampleur, pas plus que nous ne voyons vivre les principales personnalités qui nous sont présentées au cours du volume. Tout est terne et froid, lourd et banal. Les erreurs de détail sont nombreuses et elles ne sont pas toutes imputables à l'auteur qui, en proie à des typographes inexperts, a dû dresser une première liste — déjà imposante — d'*errata*. On ne pourrait que la compléter, en regrettant que les mots latins (*memoria* avec un accent aigu) ou italiens (cardinal del Bene avec un accent circonflexe) soient aussi incorrectement orthographiés que les termes administratifs familiers aux Corses (une piève, un curé piévan et non pièvan). Le chapitre où il est question de la Consulte de 1770, où M. le chanoine Casanova annonce fort exactement son dessein de parler de cette « Assemblée générale », a été intitulé « les États généraux » ?

Un bien beau sujet, mais un sujet gâché. Un sujet à reprendre.

Louis VILLAT.

---

Paul LESOURD. — *La vraie figure du Père de Foucauld.* — Paris, Flammarion, 1933. In-18 jésus de 285 pages. Prix : 12 francs.

La vie de Charles de Foucauld (1858-1916) se laisse diviser en trois périodes d'une durée presque égale, si l'on met à part les années de l'enfance et de la première adolescence.

La première va de la perte de la foi et des mœurs, dès l'âge de seize ans au lycée de Nancy, à la conversion en fin octobre 1886. La seconde, qui est de quinze années, est toute de pénitence et de préparation; elle est couronnée par l'ordination sacerdotale en 1901. La troisième, aussi de quinze ans, est celle de l'apostolat missionnaire à Beni Abbès et à Tamanrasset; elle s'achève dans l'apothéose du martyre.

M. Lesourd a adopté dans sa synthèse — ou son panégyrique — la division ternaire, qui s'impose. Seulement, il met la démarcation entre la première et la deuxième phase, non en 1886, mais cinq ans plus tôt, à l'époque de la campagne contre Bou Amama dans le Sud Oranais, qui marque le réveil de la conscience chez l'enfant prodigue et le commencement de sa conversion.

C'est pour la première phase qu'il apporte vraiment des lumières nouvelles. Il a procédé à une enquête par correspondance auprès des condisciples et camarades du lycéen, du Saint-Cyrien, de l'officier, auprès des relations mondaines de l'explorateur. Il entr'ouvre son dossier et publie, sans d'ailleurs s'obliger à contrôler et harmoniser les témoignages reçus, des pièces du plus haut intérêt, des documents qui voient ici le jour pour la première fois.

C'est à cette période qu'il faut restreindre la portée du titre — en soi passablement audacieux — de l'ouvrage, et celle de l'éloge qui est adressé à l'auteur dans la notice destinée à la presse, d'avoir « renouvelé complètement un grand sujet mal connu ». De

fait, où Bazin s'était borné à douze pages, il en écrit cinquante. Il exploite d'ailleurs ici un *leit motiv* de l'hagiographie, qui est de montrer l'état de désagrégation spirituelle et morale où était tombé le futur héros afin de mieux faire ressortir le triomphe de la grâce en lui.

L'exploitation d'un thème ou d'une thèse, en histoire, n'est pas sans péril. On est exposé à insister avec outrance sur les contrastes, à forcer le trait. M. Lesourd n'a pas échappé à cet écueil, mais il nous fournit lui-même les moyens de trouver la note juste. Ainsi il prononce qu'au baccalauréat son héros fut « médiocre » (p. 26); et néanmoins il relève qu'aux deux parties, il obtint la mention « assez bien ». Il nous apprend que Charles fut éliminé du collège de la rue des Postes pour excès de paresse; mais il le montre, trois mois après, admis à Saint-Cyr 82e sur 412, dans le premier cinquième. Était-ce le fruit d'une facilité hors pair ? Il ne semble pas; car cette facilité ne l'empêcha pas d'être classé 333e sur 386 à l'examen de sortie de l'École militaire.

Dans le bilan moral que M. Lesourd a dressé de cet enfant du siècle, il nous paraît avoir trop négligé l'*Avoir* au profit du chapitre : *Doit*. La grande crise d'apathie et de relâchement ne commence vraiment qu'à la seconde année de Saint-Cyr, quand le classement dans la cavalerie est acquis. Foucauld a vingt ans; et c'est juste à cet âge qu'il éprouve « la douceur de la solitude » (p. 205), d'après sa propre confession, et, partant, que se développent en lui ces puissances de rêve, de romanesque, d'autonomie, d'intuition, qui seront de si grande conséquence pour le reste de sa vie. Il y avait des germes d'héroïsme dans ce jeune débauché, sceptique, insouciant, efféminé en apparence, — moins, pensons-nous, en raison du « sang qui coulait dans ses veines » (p. 7) que grâce à un penchant naturel et aussi à un tempérament moral, qui résultait de facteurs multiples et variés, de l'éducation plus que de l'hérédité. Un panneau du diptyque paraît sacrifié à l'autre dans le tableau.

Il y aurait bien quelques réserves à faire sur certains jugements péremptoires. Arrêtons-nous seulement à quelques assertions, de forme aussi catégorique, mais de portée relativement plus grave, puisqu'elles ont trait à la manière dont le héros finit sa vie.

« Le Père de Foucauld, lisons-nous, n'est pas mort martyr, au sens théologique du mot, puisqu'il fut assassiné par surprise et par hasard, et non directement en haine de la foi catholique..... Il est infiniment probable que si le Père de Foucauld était resté dans un ermitage non fortifié, ou s'il n'avait pas eu d'armes et de munitions chez lui, on ne se fût pas attaqué à lui (p. 235-236). » Ne croirait-on pas, à entendre pareil langage, que la question soit tranchée et la cause entendue ?

Ne nous en laissons pas imposer, et essayons de prendre contact avec les faits avérés, afin de pouvoir juger par nous-mêmes.

L'unique témoin de l'assassinat, dont on ait pu recueillir la

déposition[1], est le nègre Paul, domestique du Père, que celui-ci avait à son service depuis quatorze ans, l'ayant racheté comme esclave noir à Beni Abbès, et baptisé Paul[2]. Rescapé de la catastrophe du 1er décembre au soir 1916, il arriva le surlendemain à Fort-Motylinski, à 45 kilomètres de Tamanrasset, et fut interrogé sur l'heure par les autorités militaires de l'endroit. Sa déposition fut transmise dès le 6 décembre à l'échelon supérieur.

Il ne vit pas de ses yeux le premier acte de la tragédie, savoir la prise du Père par ruse et trahison dans le fortin, où il s'était claquemuré. Lorsqu'il arriva sur le théâtre du crime, prisonnier lui-même, il vit son maître « assis, adossé au mur », à droite de la porte d'entrée de l'ouvrage, les mains liées derrière le dos. On le fit accroupir, lui aussi, à l'extérieur, de l'autre côté de la porte. Rien ne pouvait lui échapper.

Il assista à l'interrogatoire du Père par les chefs du rezzou ou djich des Touareg Azdjer, qui venait de s'emparer du fortin par stratagème, et fut interrogé lui-même ainsi qu'un harratin de la localité. Il vit approcher deux méharistes armés, appartenant à la garnison de Fort-Motylinski, qu'il connaissait par leurs noms, se rendant au fortin avant de regagner leur poste lointain. Il remarqua que le Père, à l'apparition de ces deux militaires, fit un mouvement instinctif, qu'il interpréta comme un pressentiment « du sort qui lui était réservé ». Il entendit la fusillade que les brigands, dissimulés dans la tranchée du fort, après l'alerte donnée par une sentinelle, dirigèrent sur les méharistes, sans doute à bout portant. Il vit, au même moment, le Targui préposé à la garde du Père faire feu sur lui, le canon du fusil appliqué contre la tête; et peu après, il vit le cadavre choir lentement de côté. Il vit enfin les Touareg, libres de tout souci, dépouiller leur victime de tous ses vêtements, et la jeter, telle quelle, dans le fond du fossé qui protégeait le fortin. — Lorsque le colonel Laperrine, un an plus tard, exhuma la dépouille qu'il trouva momifiée pour lui donner une plus honorable sépulture, le corps était encore ployé sur lui-même, d'où il inféra que le Père mourut à genoux.

Le témoin est unique, mais il était bien placé pour observer. On ne voit pas quel intérêt il pouvait avoir à altérer la vérité. Tout ce qu'on ajoute aux détails qu'il donne est interprétation et conjecture. Une critique rigoureuse doit faire le départ entre le témoignage et le commentaire. Glose du général Laperrine, contre-

1. Voir cette déposition dans René Bazin, *Charles de Foucauld*, p. 454 et suivantes. Le meurtrier a été arrêté plus tard et passé par les armes. Ne l'a-t-on pas interrogé sur les circonstances du crime ? Reste-t-il quelque part trace de sa déposition ? M. Lesourd ne paraît pas avoir poussé jusque-là son enquête.

2. E. F. Gautier, qui a passé deux mois en 1906 en compagnie du P. de Foucauld, dit du nègre Paul : « Il n'avait pas de religion du tout... Ce Paul est resté des années auprès du P. de Foucauld, et je ne sais pas si celui-ci a cédé à la tentation de le baptiser... Il l'utilisait tous les jours comme enfant de chœur. » (*Trois héros* (Payot, 1931), p. 50).

dite par le témoin, que Foucauld attendait la mort « à genoux » (p. 229). Hypothèse aussi, que les méharistes, « ignorant tout du drame », venaient au fort en simples visiteurs (p. 231). Paul le prétend; Laperrine avance, au contraire, qu'ils arrivaient en libérateurs, devinant ou sachant tout. Conjecture, que les assaillants du fortin n'avaient d'autre intention à l'égard du marabout que de l'emmener « comme otage » (p. 229), et que, si son gardien lui a brûlé la cervelle, c'est parce que, « pensant qu'on vient à son secours », il a « perdu la tête » (p. 231).

Le terrain ainsi déblayé, la discrimination faite, on peut aborder le problème et poser la question : « A quel titre, pour quelle cause, Charles de Foucauld a-t-il été mis à mort ? » Question qui se ramène à la suivante : « Quel est le personnage que le bourreau, et éventuellement ses inspirateurs, ont voulu atteindre en lui ? le belligérant, le chef de poste, le commandant du fortin ? ou bien le roumi, l'infidèle, le marabout chrétien ? » Il s'agit de percer, à supposer qu'elles soient mystérieuses, les intentions des assaillants du réduit.

Ici encore, le nègre Paul doit être le premier entendu. Quels sentiments prête-t-il aux assassins ? Ses suggestions à cet endroit ont d'autant plus de valeur qu'elles s'expriment spontanément, sans avoir été, semble-t-il, sollicitées. « De nombreux Touareg, dit-il, entouraient le marabout. Ils parlaient et gesticulaient, félicitant et bénissant le hartani El Madani qui avait attiré le marabout dans le guet-apens, lui prédisant, en récompense de son œuvre, une vie de délices dans l'autre monde. » D'où il suit qu'aux yeux de ces musulmans, El Madani, nouveau Judas, en trahissant son bienfaiteur, en abusant misérablement de sa confiance[3], a fait une œuvre pie, agréable à Allah, méritoire. Donc la prise tant du marabout que du fortin est tenue pour un acte de religion. Tel est le sens des paroles relatées par le témoin.

Paul continue : « Ils discutèrent ensuite... s'ils allaient ou non me tuer en *kater* (infidèle) comme mon maître. Sur l'intervention des harratins du bled et de leur chef, qui, au bruit de la fusillade, étaient accourus, je fus épargné et rendu libre. » Donc, pour Paul, pas de doute. Le marabout a été occis comme *kater* ou mécréant. Il fut voué à l'anathème et son immolation fut un hommage rendu à Allah. Lui, menu fretin, on lui fit grâce.

Ajoutons, sans y insister, que le bruit courut, d'après Paul, que la *chahâda* — la profession de foi du mahométan — fut déférée à Foucauld. Ce fait, s'il était avéré, trancherait le débat. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, pour l'unique témoin de la tragédie, le Père de Foucauld est mort, non comme belligérant, mais comme fidèle du Christ, comme *kater*.

Ne s'est-il pas fait illusion, lui chrétien ? ou bien, déposant de-

3. Il aurait fait semblant d'apporter le courrier au solitaire du fortin pour l'amener à tirer le verrou et entre-bâiller sa porte. La ruse réussit. Le Père ayant ouvert et passé la main, celle-ci fut happée et retenue.

vant des coreligionnaires, n'a-t-il pas, plus ou moins consciemment, appuyé dans un sens, trahi la vérité, pour donner à son maître le lustre du martyre ? Plus positivement, le jugement qu'il porte implicitement sur le caractère de la mort du marabout, trouve-t-il un fondement et une justification dans les circonstances du moment et du lieu ?

Sans aucun doute. Proclamation a été faite de la « guerre sainte » dans le monde musulman. Les Senoussistes se sont mis en devoir de la promulguer dans le Sahara. Les brigands Azdjer se sont réclamés d'elle. En pareille rencontre, pour un zélateur de Mahomet, roumi et chrétien, c'est tout un. L'intolérance joue, dès lors, sans atténuation. Tout mécréant, suspect d'avoir manœuvré contre l'Islam, est en pareil cas voué à l'anathème. Ses complices musulmans encourent la même proscription[4]. C'est parce qu'ils savent le solitaire de Tamanrasset directement visé par la réaction islamique que les officiers de Fort-Motylinski l'ont pressé de venir se mettre à l'abri derrière leurs murs. Et, c'est parce qu'il est parfaitement au clair sur ce qui doit fatalement se produire en de semblables conjonctures, que Foucauld, déjà prévenu de complots ourdis contre lui, déclinant les propositions de ses voisins, leur demande de lui aménager à Tamanrasset même un réduit, où, en cas d'alerte, trouveront asile les musulmans de la localité qui se sont compromis pour lui en acceptant ses bienfaits.

C'est aussi parce qu'on est en temps de « guerre sainte » que les obligés du Père se tournent contre lui, que l'un d'entre eux le livre aux sectaires, qu'ils pactisent avec les meurtriers, qu'ils font bombance avec eux pendant la nuit dans le fortin, à deux pas du cadavre, nu et sans sépulture, de celui qui, depuis dix ans, leur a sacrifié ses soins et sa vie héroïque. Car, on n'a peut-être pas assez remarqué que la défection fut à peu près générale. Ceci résulte d'un simple calcul d'arithmétique. Le rezzou, nous dit-on, n'était composé que de vingt étrangers. A Tamanrasset, il double son effectif. Or, y avait-il à Tamanrasset plus de vingt guerriers sur les cent âmes environ que comptait le village ?

Une conduite aussi monstrueuse, une ingratitude aussi noire peut-elle s'expliquer autrement que par le zèle religieux, par ce qu'on a coutume d'appeler de notre côté le fanatisme ? On nous apprend, par ailleurs, que le mari de Dassine, la collaboratrice intime du Père, cousine du fidèle aménokal Moussa ag Amastane, eut une conduite fort louche au cours de la tragédie, et que Ouksam, le pupille du Père, promené gracieusement par lui à travers la France et figurant sur son testament, prit les armes contre nous deux mois après l'assassinat. Foucauld savait bien qu'il ne faut

4. « Que deviennent les prisonniers de la guerre sainte ? Aboû Hanifa les condamne à mort ou à l'esclavage. Chafîî permet pourtant de les libérer contre ou même sans rançon » (H. Lammens, *L'islam*, p. 100). Les Senoussistes pouvaient donc penser faire œuvre pie en immolant leur prisonnier.

pas faire confiance aux protestations d'amitié de ces ennemis irréconciliables que sépare de nous l'abîme de la question religieuse. « Les indigènes, écrivait-il, nous reçoivent bien; ce n'est pas sincère... S'ils ont un jour [les sentiments qu'ils simulent], ce sera le jour qu'ils deviendront chrétiens » (p. 185).

Pourquoi donc le marabout chrétien n'a-t-il pas été fusillé aussitôt pris ? C'est qu'il devait, au préalable, être interrogé sur les forces de son parti, comme l'est tout prisonnier de guerre. Dès que l'espoir de rien obtenir de lui sur ce chapitre fut évanoui, il n'y eut plus de raison de différer sa mort. Le combat engagé avec les deux méharistes en fut l'occasion ou le signal. Sur quoi se fonde-t-on pour avancer que le Targui préposé à la garde du Père a pris sur lui d'exécuter un otage de cette envergure, s'il n'en avait pas reçu l'ordre de son chef ou s'il n'obéissait pas au moins à une consigne implicite ?

Que l'existence d'un dépôt d'armes et de munitions et d'une réserve de vivres à Tamanrasset ait été un attrait de plus pour les pillards, ou même la cause occasionnelle de leur expédition, on en peut très bien convenir sans pour cela devoir concéder que la mort du Père de Foucauld n'a pas eu un motif religieux. Pourquoi n'auraient-ils pas laissé vivre cet homme bienfaisant et respecté, alors même qu'ils eussent été contraints d'évacuer la place, s'ils n'avaient pas eu des raisons transcendantes de le sacrifier ?

On voit par là que la question du martyre du Père de Foucauld peut être encore plaidée, quoi qu'en pense l'auteur de la « vraie figure »[5]. L'ouvrage nous semble mériter dans plusieurs de ses pages une mise au point. Il ne fait pas oublier celui qui l'a précédé. Il le complète. L'effigie qu'il cisèle a beaucoup de relief. Le trait, ici et là, nous a paru forcé. Bien des pages devraient être récrites. Malgré ses imperfections[6] le livre est utile et prenant.

Louis de LACGER.

5. « La palme du martyre a couronné une existence à propos de laquelle le mot de saint vient naturellement aux lèvres » (E. F. GAUTIER, *Trois héros*, p. 57).

6. P. 35 : « On affirmait qu'il avait ..... 600 000 livres de rente. Renseignement pris, le chiffre compte à peu près un zéro de trop. — P. 36 : *Dès 1876*, à Saint-Cyr, il s'assimile les « principes généraux de la subordination du 2 novembre *1883* ». — P. 69 : Foucauld, arrivant du Maroc à Lalla Marnia, est ici « couvert de vermine, pieds nus, sordide », là « vêtu à l'arabe, grande djellala blanche... sebbaths jaunes ». — P. 118 : « le Maroc ... avec *dix* millions d'habitants. » Chiffre majoré au double. — P. 128 : *Adzar*, pour Adrar. — P. 229 : la zériba de Paul, non à 150 mais à 450 mètres du fortin. — P. 236 : « En *1884*, pendant qu'il était à la trappe d'Akbès. » Corriger 1894, à Cheiklé près d'Akbès. — P. 245 : « le Père Péregeyre, installé dans le Sud marocain. » Corriger : Peyriguère à Kebbab, au pied septentrional du Moyen Atlas. — P. 148 : « Le Père de Foucauld n'est pas à proprement parler un savant. » Tel n'est pas l'avis de E. F. Gautier. Foucauld a découvert et révélé non seulement un pays, mais encore une langue, une littérature parlée, un folklore au Hoggar. Que faut-il de plus pour faire un savant authentique ?

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## RÉPERTOIRES ET TEXTES

Dom J.-M. Besse et Gaston Letonnelier, Jacques de Font-Réaulx, Gabriel Pérouse, René Avezou. *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France. Tome IX : *Province ecclésiastique de Vienne*. — Ligugé, Abbaye de Saint-Martin (Vienne); Paris, A. Picard, 1932. In-8° de vi-269 pages.

Jean Beyssac. *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*. Tome X: *Province ecclésiastique de Lyon*. Première partie : *Diocèses de Lyon et de Saint-Claude*. — Ligugé-Paris, 1933. In-8° de vi-188 pages.

Il convient de féliciter Dom Charvin, l'animateur des publications historiques de Ligugé, de ne pas s'être désintéressé, après la mort de Dom Besse, de la réimpression du Recueil historique des abbayes et prieurés de Dom Beaunier. En recourant à la collaboration des archivistes départementaux et d'érudits spécialisés, il a pris le plus sûr moyen de terminer heureusement une entreprise commencée jadis sans grande méthode et dont la génération qui le vit naître désespérait d'en jamais voir l'achèvement.

Le tome IX, consacré à la province ecclésiastique de Vienne, est pour moitié seulement imputable à Dom Besse. La partie bibliographique, qui déjà était copieuse, a été revue et complétée par les soins de M. Letonnelier pour les diocèses de Vienne et de Grenoble, et de M. de Font-Réaulx pour les diocèses de Valence et de Die. Les notices des autres diocèses ont été composées entièrement, à savoir : Viviers par M. de Font-Réaulx, Genève-Annecy par M. Avezou, Chambéry, Maurienne et Tarentaise par feu Gabriel Pérouse. (A remarquer que Pérouse est mort depuis plusieurs années. Sa rédaction offre une fâcheuse particularité bibliographique : il n'y a aucune référence aux pages et à l'année des revues, mais seulement le tome).

Le tome X est à la marque de l'excellent érudit qu'était feu Jean Beyssac. Tout y est précis, consciencieux, fouillé. La notice sur le diocèse de Lyon et la bibliographie des instituts religieux fondés au cours des derniers siècles ont reçu des développements inaccoutumés, une place plus importante a été faite aux divers fonds d'archives, enfin les compléments apportés par l'auteur au texte ancien n'ont pas permis de maintenir sur la couverture de ce répertoire le nom que Dom Besse, déjà dans les volumes précédents, avait rejeté au second plan.

Victor Carrière.

*Bibliographie alsacienne.* Revue critique des publications concernant l'Alsace. Tome IV : *1928-1930.* (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Fascicule hors série). — Paris, les Belles-Lettres, 1933. In-8° de 408 pages. Prix : 40 francs.

Le nouveau volume de cette bibliographie continue dignement la série des volumes précédemment parus (sur le tome III, voir *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XVI (1930), p. 557). Sous les quatre grandes rubriques de généralités, histoire par périodes, lettres et arts, vie économique et juridique, les quatorze collaborateurs ont réuni et apprécié tout ce qui, durant les années 1928 à 1930, a paru en France et à l'étranger, surtout en Allemagne, sur l'Alsace, sur son histoire politique et religieuse, sa vie artistique et littéraire et sa vie sociale. Dans les chapitres sur l'histoire locale, l'histoire du Moyen Age, l'histoire moderne et contemporaine, les biographies et les arts, on signale un assez grand nombre de livres, de brochures et d'articles de Revues qui se rapportent à l'histoire religieuse; on note, d'ordinaire avec brève appréciation, les articles de l'*Archiv für elsaessische Kirchengeschichte,* de la *Revue catholique d'Alsace,* de la *Revue d'Alsace* et d'autres Revues moins importantes. Autant que nous avons pu constater, pour cette période de trois années, aucun ouvrage important n'a été publié sur l'histoire religieuse, tandis que les études spéciales ont paru en assez grand nombre. M. Gaston Zeller signale entre autres, l'article de L. Batiffol : *les Difficultés de Louis XIV avec les Alsaciens* (*Revue de Paris,* t. 37 (1930), p. 594-593 et 843-884) et celui de Chr. Pfister : *l'Alsace et l'édit de Nantes* (*Revue historique,* t. 160 (1929), p. 768-778). P. Leuillot rappelle l'ouvrage de R. Anchel : *Napoléon et les Juifs, 1808-1815* (Paris, 1928) qui renferme beaucoup de détails sur la condition religieuse et sociale des juifs en Alsace.

G. Allemang.

*Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation.* Tome IV : *1546-1549;* tome V : *1550-1555.* — Heidelberg, Carl Winter, 1928-1931. In-8° de xxix-736, et de xvi-704 pages.

Ce sont les tomes IV et V d'une collection commencée en 1882 (période de 1517 à 1530), lorsque les Allemands occupaient Strasbourg, interrompue pendant trente-trois ans, du tome III à IV; encore le tome IV est-il incomplet, une seconde partie portera de 631 à 950 environ le nombre des lettres qu'il contiendra. Le matériel a été amassé en diverses archives, outre Strasbourg, par le Dr J. Bernays; après sa mort, il a été mis en œuvre par H. Gerber, (t. IV) et W. Friedensburg (t. V). C'est une source importante pour l'histoire du luthéranisme, où Strasbourg, avec Bucer, tend à concilier les tendances contraires, et utile à l'histoire du protestan-

tisme français, dont pas mal d'adhérents se réfugient à Strasbourg. On y trouvera toute une documentation sur l'*Interim* à Strasbourg et ses conséquences, sur Bucer et Fagius, qui partiront pour l'Angleterre quand sera appliqué l'*Interim*, sur la délégation des protestants à la seconde réunion du concile de Trente (1551-1552); Marbach, Soell, Sleidan, Brenz, de Strasbourg, en faisaient partie, et Brenz rédigea la confession de foi que le Wurtemberg devait présenter aux Pères. Cette correspondance politique éclaire également les négociations de la paix d'Augsbourg, les rapports de la France et de l'Empire à cette époque; elle illustre le voyage d'Austrasie d'Henri II, qui se termine par la réunion à la France des trois évêchés. M. Zeller avait utilisé en 1926, une partie de ces derniers documents, pour sa thèse : *la Réunion de Metz à la France.*

G. C.

L. de Bardies et l'abbé J. Lestrade. *Les huguenots en Couserans.* Documents inédits. — Paris, Champion, 1933. In-8° de viii-162 pages.

On sait la place de choix qu'occupent dans les *Archives de la Société historique de la Gascogne* les textes relatifs aux guerres religieuses du xvi^e siècle. Par eux nous fut révélé jadis un des traits caractéristiques de cette période troublée entre toutes : la participation militaire des gens d'église à la lutte contre l'hérésie. M. l'abbé Lestrade, curé de Gragnague, à qui revient le mérite de la trouvaille, nous apporte aujourd'hui une suite à ses Huguenots en Comminges et dans le diocèse de Rieux dont le dernier volume remonte déjà à 1911, par la publication du recueil inachevé de feu le baron de Bardies sur *les Huguenots en Couserans.*

L'ouvrage comprend deux parties : les récits et les textes. La première partie (p. 1-47) utilise une formule à retenir. Lorsque les documents recueillis ne permettent pas de reconstituer un vaste ensemble, il y a intérêt pour l'histoire locale à intégrer les inédits dans l'exposé de récits épisodiques. C'est ce qu'a fait M. de Bardies en s'attachant à plusieurs points particuliers et très précis concernant les troubles du protestantisme au comté de Foix. L'autre partie du recueil (p. 48-138) est plus spécialement le travail de M. Lestrade. Vingt-deux documents, extraits la plupart des archives de Muret et des États de Comminges, y sont commentés avec érudition. Signalons entre autres l'enquête sur les ravages des huguenots en Couserans de 1589 à 1592 (p. 69-114) : années terribles où le pays se dépeupla du plus grand nombre de ses habitants, les uns ayant été massacrés ou brûlés et les autres, rançonnés et fuyants, obligés de passer en Espagne.

Une conclusion d'ordre général : c'est la cruauté érigée en système par les chefs militaires du parti, Mongonmery et autres. Que les populations résistent à leurs agresseurs ou bien, comme en Lauraguais, qu'elles soient inoffensives et sans armes, la tactique du huguenot est la même : supprimer l'adversaire par la tuerie

en masse et les ruines partout répandues. Ce sont là des procédés de guerre que la conscience humaine pardonne difficilement entre concitoyens et qui découragent les plus indulgents.

Victor CARRIÈRE.

Charles LEROY. *Anticoncordataires et Gallicans. L'abbé Augustin Alexis Taillet et sa correspondance.* — Rouen, A. Lestringant, 1933. In-8° de 215 pages.

M. Charles Leroy se borne à publier, en les accompagnant de quelques notes biographiques, près de cent trente lettres inédites adressées, de 1801 à 1826, par une vingtaine de prélats ou prêtres divers, à l'abbé Taillet, vicaire général de Saintes, La Rochelle, Reims et Rouen.

Le titre de l'ouvrage prête un peu à confusion, car, si les auteurs et le destinataire de cette correspondance sont gallicans et peu sympathiques au concordat, tous, cependant, se sont soumis avec plus ou moins de mauvaise grâce à la convention de 1801. Même les anciens évêques de Nancy, Reims, Uzès, Vannes, Carcassonne et La Rochelle, qui avaient refusé sous le Consulat leur démission au Souverain Pontife, finissent par déférer aux sollicitations du roi sous la Restauration.

Cette correspondance ne nous apporte guère de renseignements bien nouveaux, mais elle nous permet de saisir sur le vif les sentiments de ces « rescapés » de l'Ancien Régime et de l'émigration qui n'avaient rien appris et rien oublié. Leurs rancunes restent vivaces : ni pape, ni cardinaux, ni évêques, ni ministres ne trouvent grâce à leurs yeux. Mgr de Pins qualifie le cardinal Fesch d' « Éminence félonne ». Taillet ne voit dans le concordat de 1801 que « la complaisance sans borne d'un pontife confiant et facile qui accorde tout », et si le concordat de 1817 « ressemble si fort au premier qu'il en a presque tous les inconvénients et que bien loin de relever les ruines du sanctuaire il en prolonge les désastres », la faute en est beaucoup plus au pape qu'au « petit-fils de saint Louis ». Le plus obstiné et le plus acrimonieux est sans conteste Mgr de Bethizy, évêque d'Uzès. Dans sa lettre du 29 janvier 1817 il parle de « cet épiscopat tricolore qu'on veut composer des constitutionnels, des concordataires et d'un troisième ingrédient par lequel on espère neutraliser la putridité du premier mélange. »

Les lettres de Mgr de Pins, évêque de Limoges, puis administrateur de Lyon, offrent plus d'intérêt pour l'histoire de ces deux diocèses, encore qu'il soit prudent de ne pas accepter sans contrôle des appréciations trop absolues. De Pins trace un tableau fort sombre du diocèse de Limoges. C'est, dit-il, « un véritable chaos... il n'y a plus de vie pour la religion, la foi est comme éteinte... ». En retour, l'accueil empressé et cordial qu'il a reçu à Lyon l'incline à un optimisme un peu naïf : « Mon seul passage dans les villes les plus renommées par leur libéralisme et leur ir-

réligion ramène tous les esprits et tous les cœurs à Dieu et au roi. »

En somme publication intéressante qui permettra de mieux connaître l'état d'esprit des derniers tenants du vieux gallicanisme et où l'on pourra glaner quelques détails utiles sur la situation religieuse de la France au début du XIXe siècle.

Ch. JOLIVET.

Auguste VALENSIN et Yves de MONTCHEUIL. *Maurice Blondel* (Collection des « Moralistes chrétiens ». — Paris, J. Gabalda et Cie, 1934. In-16 de 310 pages, 20 francs.

On sait quelle place singulière occupe M. Maurice Blondel parmi les philosophes d'aujourd'hui. Or *l'Action,* qui est le volume par quoi s'est exercée surtout son influence, est devenue presque introuvable: De là, pour une part, l'intérêt qui s'attache à ces Textes commentés et reliés : à travers eux le lecteur a le moyen de prendre contact avec l'œuvre originale. Autre intérêt, et plus spécifique : dans *l'Action,* que de descriptions psychologiques, que d'études de morale dont l'accès restait interdit au lecteur non philosophe ! Grâce au présent volume, une source de vie spirituelle d'une fraîcheur incomparable, est mise désormais à la disposition des esprits méditatifs et des âmes intérieures.

S. G.

## ART CHRÉTIEN

René GOBILLOT. *Architecture moderne et contemporaine* (Bibliothèque catholique des Sciences religieuses, n° 55). — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-12 de 216 pages illustré, 12 francs.

Nombreux sont les manuels consacrés à l'histoire de l'architecture religieuse depuis ses origines jusqu'à la Renaissance, alors qu'il n'en existe pas pour la période postérieure à la Renaissance. L'excellent petit volume de M. Gobillot vient combler cette lacune en ce qui concerne notre pays. Dans le cadre restreint dont il disposait, l'auteur a eu pour but d'étudier les différentes phases par lesquelles est passée l'architecture religieuse depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, et, sinon d'entrer dans le détail de ce vaste sujet, du moins d'en dégager les idées générales que nous résumons ainsi qu'il suit.

La résistance du style gothique à l'invasion des formules de la Renaissance italienne, plus vigoureuse dans l'architecture religieuse que dans l'architecture civile, prélude à l'avènement du style classique, dont le XVIIe siècle marquera l'apogée. Le XVIIIe siècle, plus éclectique, jette déjà quelques regards en arrière sur le Moyen Age, notamment avec Soufflot et les architectes de la cathédrale d'Orléans, et surtout adopte avec passion le retour à une antiquité mieux comprise et mieux connue, depuis les découvertes d'Herculanum et de Pompéï et la révélation du temple de Paestum.

Cette ferveur archéologique, qui provoque la construction de véritables basiliques latines, telle que Saint-Philippe du Roule par exemple, se poursuit dans le domaine de l'architecture religieuse, après l'interruption de la Révolution, jusqu'à la Restauration et commence à dévier ensuite, sous l'influence du Romantisme, vers le Moyen Age. Le pastiche gothique sévira longtemps, de même que le pastiche romano-byzantin. Puis, on note l'apparition de l'emploi de matériaux nouveaux, du fer à l'église Saint-Augustin, œuvre de Baltard, l'architecte des Halles, du fer et ciment à Saint-Jean de Montmartre, enfin du béton armé associé ou non à d'autres matériaux.

M. Gobillot, en abordant l'histoire de l'architecture religieuse de nos jours, note avec raison que l'accroissement de la population des grands centres et la restauration des régions dévastées par la guerre constituent les deux phénomènes, qui sont à l'oririgine du prodigieux élan que connaît à l'heure actuelle la construction des églises. Dans les seules régions dévastées, il n'y avait pas moins de 1 600 églises à reconstruire. Quel champ d'expériences pour l'emploi d'un nouveau matériau, le béton armé employé à l'état pur ou combiné avec d'autres matériaux !

C'est sur un aperçu des tendances nouvelles en architecture religieuse et sur un exposé de l'activité déployée par les architectes contemporains ayant pris la tête de ce mouvement, que se termine cet excellent petit livre, parfaitement documenté, aussi logiquement conçu qu'agréablement rédigé, et qui est appelé à rendre de grands services.

Dans les répertoires d'églises qui accompagnent judicieusement chacun des chapitres consacrés aux grandes phases de l'évolution étudiée, l'auteur a siuvi l'ordre alphabétique pur et simple des localités. Je crois qu'il eût été mieux inspiré de grouper les édifices par départements suivant le classement adopté par Enlart dans les répertoires de son *Manuel*.

Pour terminer, ces deux remarques : le portail de l'église de Villeneuve-sur-Yonne est dû à Jean Chéreau et non Chériau (p. 53) et ce n'est pas à Salomon de Brosse que revient l'honneur d'avoir construit la façade de Saint-Gervais, à Paris, mais à Clément Métezeau.

Jean VALLERY-RADOT.

Chanoine Albert MUNIER. *Un projet d'église au* XX*e siècle*. — Paris, Desclée de Brouwer et Cie [1933]. In-8° de 327 pages, nombreuses illustrations.

L'auteur, auquel ont doit déjà un grand ouvrage intitulé « Construction — Décoration — Ameublement des églises », reprend aujourd'hui cette question, en la traitant d'ailleurs dans un esprit différent, s'adressant de préférence aux prêtres et aux constructeurs d'églises. Son ambition est de rendre aussi féconde que possible leur collaboration dans « les travaux d'édification, de restauration ou de remaniement qu'ils doivent entreprendre et mener

de concert », ambition parfaitement légitime, car l'architecte, en dépit de son désir d'innovation, devra toujours tenir compte d'un programme architectonique, dont les grandes lignes sont à peu près immuables, et dans l'exécution de ce programme, il ne saurait se passer de l'expérience du clergé, chargé d'assurer le maintien de la tradition et la stricte observance des exigences de la liturgie.

L'architecte et le prêtre ont donc besoin d'un enseignement commun. Cet enseignement, tel est le but du livre que nous analisons et dont l'auteur expose lui-même les grandes lignes. « Nous étudierons d'abord, écrit-il, l'évolution qui s'opère depuis plus de trente ans, dans notre architecture religieuse, et nous chercherons à mettre en évidence les caractères essentiels de ce que l'on appelle aujourd'hui l'*Art moderne*. Nous examinerons ensuite les *conditions générales* à observer dans l'élaboration d'un projet d'église : elles concernent principalement l'emplacement et l'orientation; les dimensions, l'accès et la circulation; l'éclairage et le chauffage, enfin l'acoustique. Nous passerons de là à l'étude des parties dont cette église se composera, à l'*intérieur* d'abord, puis à l'*extérieur*, ainsi que des *annexes* qu'elle pourra comporter, et nous verrons comment ces divers éléments doivent être traités. Nous dirons en terminant, par quels *tracés graphiques* se traduira l'étude de l'architecte. » Chacun des chapitres de ce plan logique, traité avec compétence et précision, s'enrichit d'une illustration admirablement choisie parmi les églises les plus récentes dûes aux architectes ayant contribué d'une manière décisive à l'orientation de l'architecture religieuse contemporaine. Une description claire et précise, ne retenant que l'essentiel, commente chacune de ces illustrations. Quand on a terminé la lecture de ces pages aussi attrayantes qu'instructives, on serait tenté de reprocher à l'auteur la modestie de son titre : en fait, son ouvrage, dont les bases reposent sur une information de premier plan, se présente sous la forme d'une remarquable initiation à l'étude de l'architecture religieuse contemporaine.

Jean VALLERY-RADOT.

Marcel AUBERT. *L'église Saint-Sernin de Toulouse.* (Petites monographies des grands édifices de la France). — Laurens, 1933. In-8° de 96 pages illustré de 47 gravures et 1 planche, 7 fr. 50.

Nous avons déjà rendu compte, il y a quelques années, de la monographie de Saint-Sernin de Toulouse publiée par M. le chanoine Auriol et M. Rey, peu de temps après le congrès archéologique de Toulouse, qui se tint en 1929 et à l'occasion duquel M. Marcel Aubert, en une magnifique leçon dont les congressistes se souviennent, avait admirablement exposé l'histoire de Saint-Sernin. Cette leçon a déjà fait l'objet d'une notice publiée dans le volume du congrès. M. Marcel Aubert en reproduit partiellement le texte dans le volume que nous analysons et qu'il a dédié en hommage de reconnaissance à M. le chanoine Auriol « historien

de Saint-Sernin de Toulouse ». Si M. le chanoine Auriol a généreusement fait profiter M. Marcel Aubert de sa connaissance parfaite des objets d'art, du mobilier et du trésor de la vieille basilique, celui-ci, par contre, a su exposer de savante et limpide manière l'histoire de la construction de ce chef-d'œuvre de l'art roman.

Par le magnifique développement de son plan, par l'élévation de sa nef à deux étages, voûtée en berceau et dépourvue d'éclairage direct, par la présence des tribunes voûtées au-dessus des bas-côtés, Saint-Sernin de Toulouse appartient à la grande famille d'églises dont l'abbé Bouillet a le premier su définir les caractères, et servit de modèle immédiat à Saint-Jacques de Compostelle.

Les travaux commencèrent vers 1060 par le chœur qui fut consacré le 24 mai 1096 par le pape Urbain II. Lorsque Raymond Gayrard prit la direction du chantier dans les dernières années du XI^e siècle, le chœur, et sans doute aussi les murs orientaux et les chapelles des croisillons étaient terminés. Raymond acheva, avant 1118, date de sa mort, le transept et commença la nef dont il monta les murs extérieurs jusqu'au niveau des fenêtres hautes. La construction, qui ne se poursuivit ensuite que lentement, était achevée au XIII^e siècle. M. Aubert étudie ensuite l'important ensemble de sculptures de Saint-Sernin, si précieux pour fixer les débuts de la renaissance de l'art du sculpteur à l'époque romane. Un chapitre entier est consacré au mobilier et au trésor qui compta jadis parmi l'un des plus riches de France. Il nous est agréable de rendre hommage à la science et à la précision de ce petit volume remarquablement illustré et présenté avec toute l'autorité qui s'attache au nom de son auteur.

Jean VALLERY-RADOT.

Maurice VLOBERG. *La Vierge et l'Enfant dans l'art français.* Introduction par le R. P. DONCOEUR. — Grenoble, B. Arthaud, éditions J. Rey, 1933. Deux volumes in-8° de 170 et 117 pages ornés de 195 héliogravures et 8 planches hors texte, 48 francs.

Le titre de l'ouvrage indique clairement le but de l'auteur : montrer comment l'art français, dans ses manifestations les plus variées, a représenté la Vierge-Mère et son divin Enfant, depuis le haut Moyen Age jusqu'à nos jours. La matière ne manquait pas; M. Vloberg l'a condensée en huit chapitres : la Nativité ou la Vierge-Mère à la crèche; la Vierge nourricière; la Vierge-Mère en majesté divine et royale (trône de la sagesse, adoration des Mages, mère et reine, etc.); la tendresse de la mère (caresses de la mère et de l'enfant); jeux et repos de l'Enfant et soucis maternels; les larmes de la mère à la Présentation, durant la fuite en Egypte et à la pensée de la croix; le sourire de Marie pour Jésus et pour ses enfants d'adoption; les figures symboliques (la licorne, les fleurs, le buisson ardent, etc.). Les héliogravures, les huit dessins hors texte de Ch. Jouas et les deux aquarelles de R. Lang qui or-

nent les couvertures des deux volumes ont été exécutées avec une précision et une perfection tout à l'honneur de la maison éditrice. Chacune de ces illustrations, expliquée par l'auteur au cours de l'ouvrage, reproduisent non seulement les tableaux et les statues les plus connues de nos églises et de nos musées, mais aussi les enluminures de manuscrits médiévaux, et en particulier des *Livres d'Heures* les plus connus, comme ceux du duc de Berry, de Jeanne de France, de Marie d'Angleterre...

Les deux volumes de M. Vloberg complètent donc heureusement sur un point spécial le grand ouvrage de M. E. Mâle sur *l'Art religieux en France au Moyen Age.*

G. Allemang.

Louis Bréhier. *Notes sur les statues de Vierges romanes* (Extrait de la *Revue d'Auvergne,* tome 47, n° 6) .— Clermont-Ferrand, impr. de Bussac, 1933. In-8° de 8 pages.

— *La statue reliquaire de Saint-Étienne-sur-Blesle. Une survivance romane au* XIVe *siècle.* — Brioude, impr. Watel, 1934. In-8° de 14 pages.

La statue de Montvianeix (comm. de Saint-Victor, Puy-de-Dôme), conforme au type traditionnel des statues-reliquaires de la Vierge, bien qu'elle n'offre aucune trace de logette à reliques, semblait jusqu'à présent se rattacher au groupe des Vierges noires. Mais un récent décapage a fait disparaître la couleur noire des figures, qui ont repris leur teinte naturelle.

Comme la statue analogue de Coulandon (Allier) a été aussi maquillée en noir, de même que la Vierge de Vernols (Cantal), l'auteur se demande s'il n'en a pas été ainsi de toutes les autres Vierges noires, qui auraient reçu leur couleur actuelle à une époque difficile à déterminer et pour des raisons qu'on ignore.

Il semble qu'il en était de même de la célèbre statue de Notre-Dame du Puy brûlée en 1793, mais dont il existe des reproductions gravées antérieures à la destruction, et surtout une réplique en pierre appartenant au Musée métropolitain de New-York. La statue originale était en bois couleur de cèdre mais le corps de la Mère et de l'Enfant. visage compris, était marouflé de toiles peintes.

Jean Vallery-Radot.

M. de Dainville. *Monuments historiques de l'Hérault inscrits à la première partie de l'inventaire dressé par la direction des Beaux-Arts.* Notices et dessins de M. de Dainville, ... publiés sous les auspices du Conseil général. — Montpellier, impr. de Laffitte-Auriol, 1933. In-8° de 107 pages, 16 francs.

Applaudissons à la louable initiative du Conseil général de l'Hérault, qui a demandé à l'archiviste de ce département de constituer un répertoire des monuments historiques de l'Hérault ins-

crits à la première partie de l'inventaire dressé par la direction des Beaux-Arts.

Nous devons à cette initiative la publication d'un volume dont les notices, soigneusement rédigées, sont illustrées de dessins nets et précis. La plupart de ces notices concernent des monuments religieux : église Saint-Jacques de Béziers, dont la belle sculpture décorative du chevet trahit l'empreinte de l'art provençal, églises fortifiées de Maguelonne, d'Agde, de Saint-Pons de Thomières, de Vic-la-Gardiole ceinturées de mâchicoulis portés par de puissants contreforts, églises ornées de festons, de bandes, ou de niches d'abside telles que celles de Saint-Guilhem du Désert, de Saint-Martin-de-Londres, de Quarante, etc... qui constituent l'un des anneaux de cette chaîne d'édifices de même style qui relie la côte ligure à la côte catalane.

Ces quelques exemples suffiront à montrer l'intérêt et la variété de ces églises languedociennes que le livre de M. de Dainville nous aide à mieux connaître. Nous félicitons son auteur de l'avoir à la fois savamment présenté et élégamment illustré, mais nous regrettons que le caractère de cette publication ne lui ait pas permis d'ajouter à ses notices, des références bibliographiques, et à ses dessins, des plans.

J. Vallery-Radot.

## BIOGRAPHIES

Colonel A. Billard. *Jehanne d'Arc et ses juges.* — Paris, Picard, 1933. In-8° de 413 pages avec figures et carte.

L'auteur témoigne, dans ce volume, d'une admirable faculté de labeur. Pour découvrir le degré de responsabilité des juges de Rouen, il a systématiquement envisagé les multiples questions de doctrines et de discipline canonique aussi bien que les relations des personnages les plus en vue avec les conciles et la papauté. Il est difficile de ne pas penser qu'un ton de plaidoyer, où percent trop souvent des réminiscences de polémiques actuelles, diminue, à tout le moins, la valeur des arguments. Mais on doit, comme M. Louis Bertrand, « admirer l'effort de l'historien » et son grand amour pour la sainte de la Patrie.

Les juges de Jeanne ont, certes, très mal jugé. Dans quelle mesure la conscience de plusieurs fut-elle engagée ? Ce n'est pas la crainte de l'Inquisition qui nous fait penser, avec Martial d'Auvergne cité par le colonel Billard (p. 65) :

S'ils firent mal ou autrement
Il s'en faut à Dieu rapporter
Qui de tels cas peut seulement
Là sus connaître et discuter.

Il convient de signaler la reproduction de nombreux textes, des illustrations, un index des noms où il semble que Pierre Cauchon tienne le record de 88 citations.

J. de La Martinière.

Jean PLATTARD, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. — *Montaigne et son temps.* — Paris, Boivin et Cie, 1933. In-8° de 301 pages, 30 francs.

A la liste déjà longue de ses volumes substantiels d'histoire et de critique M. J. Plattard vient d'ajouter un beau livre, qui engagera à relire ou à lire Montaigne, à moins qu'il n'en dispense, tant il est complet et suggestif.

Le chapitre qui nous intéresse plus particulièrement dans cette *Revue* est celui de *la Philosophie* et de *la Religion de Montaigne.* Là plus qu'ailleurs encore, se manifeste chez M. J. Plattard l'art de la judicieuse mise au point : il admet très volontiers, il marque, il prouve le fidéisme de Montaigne; fidéisme sincère, non pas seulement habile comme peut-être l'a été celui de Pomponace. Et il a soin de noter (p. 187, n. 2) que la thèse de Montaigne sur les rapports de la raison et de la foi, orthodoxe pour les théologiens du XVIe siècle, ne le peut pas rester pour la théologie de notre temps : Montaigne « ne fait pas de distinction entre deux catégories de vérités révélées : celles que la Raison humaine peut trouver sans l'aide de la Révélation (existence de Dieu, véracité de Dieu, fait historique de l'existence d'une Révélation, toutes vérités dites préambules de la foi), et celles que la Révélation seule lui fait connaître (mystères). Pour avoir annihilé le rôle de la raison naturelle, et pour avoir soustrait à son contrôle les préambules de la créance, pour avoir tout accordé à la seule foi dans la créance du chrétien », Montaigne doit être aujourd'hui considéré comme un hétérodoxe. A. C.

Édith BERNARDIN. *Les idées religieuses de Madame Roland.* Publications de la Faculté des lettres de Strasbourg, 2e série, vol. 11). — Paris, Les Belles Lettres, 1933. In-16 carré de 185 pages.

Une jeune fille de la bourgeoisie catholique perd la foi sous l'inuence d'un milieu rationaliste et de lectures désordonnées (d'ouvrages exotiques et « moraux », tels que l'*Histoire philosophique des deux Indes* de l'abbé Raynal, plutôt que d'écrits proprement métaphysiques), — et c'est un cas particulier de l'histoire de l'incrédulité et de l'irréligion au XVIIIe siècle. Puis cet esprit, que caractérise une totale indifférence dogmatique, se hausse jusqu'à un rêve déiste qu'inspire la *Nouvelle Héloïse* et où il n'entre aucune émotion spontanée, aucune « sensibilité », — et cela c'est la part du tempérament personnel de Marie Phlipon. Voilà ce qui ressort des lettres de Mlles Cannet, des *Œuvres de loisir et réflexions diverses,* des « papiers d'Ersu » et de l'abondante documentation que Mlle Bernardin met en œuvre avec beaucoup de clarté et d'agrément. Mme Roland, dont la vie morale n'a jamais été dirigée par le sentiment religieux, pourra donc apporter à la cause révolutionnaire un enthousiasme complètement vierge, une ferveur intacte et des forces qui n'ont pas servi.

Louis VILLAT.

A. Hamon, S. J. *Mademoiselle Gauffreau, héroïne de la Terreur.* — Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1933. In-16 de 99 pages, 5 francs.

Marie Anne Marthe Gauffreau (1755-1833), fille d'un drapier poitevin, était de la race des humbles, de ceux qui font le bien sans retour sur eux-mêmes et en s'effaçant. La Terreur lui révéla sa mission, qui était celle de dérober à l'échafaud, en les abritant ou en leur ménageant des asiles sûrs, les prêtres fidèles, et de rendre possible à ceux que le schisme constitutionnel en avait privé, l'accès des sacrements. On sait par les entailles d'une « coche » analogue à celle des boulangers, et dont elle se servait pour remémorer leur passage, que plus de six cent fois, on eut ainsi recours à sa charité. Ce dévouement surnaturel lui valut dans Poitiers le nom tout virginal de « Mère des prêtres ». Il lui valut aussi d'être enfin dénoncée, arrêtée, condamnée à la peine du pilori et à six années d'emprisonnement. Dans ces grands drames, il y a presque toujours un Judas. Le Judas, ici, fut un prêtre apostat, Planier, dont la Révolution fit une sorte de proconsul. C'est lui qui interroge et qui juge Mlle Gauffreau et qui, en même temps, envoie deux prêtres et une religieuse à la guillotine. Cette page est une des plus intéressantes de l'ouvrage. C'est le Vendredi saint que Mlle Gauffreau fut mise, en pleine place publique, au pilori, où elle devait rester six heures. Le 9 thermidor arriva bientôt et la sauva de six années d'emprisonnement. Le reste de sa vie se passa à faire le bien.

Th. Malley.

Abbé V. Lepetit. *Une belle âme sacerdotale. L'abbé Ernest Langlois* (1867-1932). — Paris, librairie Saint-Paul (rue Cassette), 1934. In-12 de 155 pages et 10 illustrations.

Le titre du livre exprime et résume bien l'ouvrage. L'abbé Langlois est avant tout un prêtre de vie intérieure et un apôtre. Tour à tour vicaire, missionnaire diocésain, curé, sa vie toute entière se passe dans l'exercice du saint ministère. Rien pourtant de monotone dans le récit très animé que nous en fait son biographe. Nous admirons dans l'abbé Langlois un sens catholique fort développé, une compréhension vive des besoins des âmes à l'heure actuelle : il n'est en retard sur aucune question, et les devance plutôt, et sait tenir à l'occasion une plume de journaliste. Il fut d'ailleurs remarquable par son austérité de vie, son humilité, son zèle.

Th. Malley.

## HISTOIRE LOCALE

François Eygun. *Le cimetière gallo-romain des Dunes à Poitiers. Journal des fouilles du Père de La Croix, S. J., et rapports du commandant Rothmann publiés avec introduction, notes et illustrations.* Préface de M. Adrien Blanchet (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XI, 3e série). — Poitiers, Société française d'imprimerie [1933]. In-8° de VII-230 pages et 7 planches.

On sait les lances rompues autour du fameux « Hypogée-martyrium » de Poitiers (voir, en dernier lieu, le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. XI, col. 241-266). Or la *Memoria* de l'abbé Millebaude était enclavée dans un cimetière païen fouillé à l'époque par le P. de La Croix. Ce dernier avait laissé un précieux journal de fouilles, qu'a entrepris de publier, — pour commémorer le centenaire de la naissance du célèbre archéologue, — la Société des antiquaires de l'Ouest, après avoir confié à M. Fr. Eygun le soin de le mettre en ordre et de le commenter. En une courte et substantielle préface, M. Adrien Blanchet en souligne tout l'intérêt et relève les particularités importantes.

Le cimetière des Dunes, — dit encore de la « Pierre-Levée », car ce lieu fut consacré dès l'époque néolithique, — offre un ensemble de 400 sépultures dont plus de 250 à inhumation et les autres à incinération; les monnaies vont d'Auguste à Constant Ier (la monnaie de Constant fut trouvée dans un gros sarcophage avec cercueil de plomb).

Notons quelques détails. L'obole à Caron — une ou plusieurs monnaies — est déposée dans la bouche, plus souvent sur la poitrine ou à portée de la main, parfois dans une étoffe, une bourse ou un coffret. Une tombe — sorte de caveau familial ? — comprend deux étages contenant chacun un cadavre enseveli à une date différente. Un même sarcophage a livré deux statuettes de bronze, un Mercure et un Télesphore, et quatre statuettes en terre cuite : deux « tireurs d'épines », un pigeon et un second Telesphore — c'est, du moins, l'identification que suggèrent la description du commandant Rothmann et le commentaire de M. Eygun; la sépulture est une sépulture d'enfant.

Un certain nombre de tombes sont caractérisées — singularité dont le cimetière des Dunes est jusqu'ici le seul exemple — par un conduit, formé d'un tuyau en terre cuite ou de tuiles creuses accolées, mettant la demeure des morts en communication avec l'extérieur, conduit bien souvent, d'ailleurs, de pure forme, quand il s'arrête sur les briques et non au-dessus des ossements ou des cendres. Faut-il rapprocher pareille disposition, — comme le fait M. Eygun — des autels romains avec conduit à libation ? ou, comme l'a fait précédemment M. Émile Linckenheld (*Stèles funéraires en forme de maison chez les Médiomatriques et en Gaule* (Paris, 1927), p. 129), de la « porte du tombeau » ? je ne saurais le dire. En tout cas, la publication des notes si précises du P. de La Croix

ne permettront plus de se défier de ses anciennes reconstitutions; le doute n'est plus possible : « Le P. de La Croix, remarque M. Eygun, estimait qu'on aurait dû rencontrer ce détail en d'autres lieux de la Gaule, mais que le soin apporté par des ouvriers spécialisés à des fouilles attentivement suivies permettait seul de retrouver ce fragile conduit. » L'avis est à retenir !

G. Drioux.

Chanoine L. de Lacger. *L'Albigeois pendant la crise de l'albigéisme* (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique* [de Louvain], tome XXIX, 1933). — Louvain, 40, rue de Namur, 1933. In-8°, paginé 272-315, 586-633 et 849-907, carte et fac-similé.

M. de Lacger, en ces quelques cent cinquante pages, se fait l'historien d'un nonagénaire évêque d'Albi, Guilhem Peire, qui gouverna ce diocèse de 1185 à 1230. Cette période est l'une des plus critiques qu'ait traversées le Midi, c'est celle de la crise albigéiste. M. de Lacger aurait pu passer sans la voir, à côté de la question qui se posait alors, s'il s'en était tenu au strict commentaire des documents qu'il a eus sous les yeux. Car, chose curieuse, ces textes ne trahissent en rien le drame qui se jouait. Maint personnage acquis à l'hérésie, ce que nous savons par ailleurs, y figure sans que rien le distingue d'un fidèle catholique. Des « croyants » cathares que l'Inquisition poursuivra, affectent du zèle pour l'Église jusqu'à lui restituer des dîmes sécularisées. M. de Lacger n'est pas tombé dans le piège que ces archives trop discrètes tendaient à l'historien, et nul ne s'en étonnera. Il a, au contraire, envisagé le problème de haut, il l'a retourné sous toutes ses faces en savant averti et en psychologue avisé.

L'évêque d'Albi, Guilhem Peire, a gardé pendant son long épiscopat, une attitude périlleuse. Orthodoxe acquis à la réforme, auteur de divers actes restaurant le culte et les bonnes règles dans les chapitres, les paroisses et les monastères de son diocèse, il était, d'autre part, très attaché aux dynastes provinciaux et particulièrement à l'illustre maison de Saint-Gilles qui régnait à Toulouse, très dévoué aussi à ses diocésains dont il était, en partie, le seigneur temporel. De là sa position intermédiaire et la nécessité ou l'opportunité de s'en tenir à un tiers parti alors même que l'heure des transactions était passée. De quel œil vit-il venir les Croisés ? De quel cœur apprit-il leurs succès ? Sa conduite le montre. Loyal vis-à-vis du comte de Montfort, devenu son suzerain, il n'en ouvre pas moins les portes de ses villes aux « perfides Toulousains » lorsqu'après la mort de Simon, un élan général porte la population occitanienne vers Raymond VII. Finalement, menacé de déposition par Honorius III, Guilhem fit la sourde oreille et conserva son siège.

Chemin faisant, et sans abandonner son prélat, M. de Lacger établit ou apporte une contribution à l'établissement de quelques propositions intéressantes : 1° En cette fin du XIIe siècle, l'Église orthodoxe, à Albi, n'était nullement en décadence, au contraire.

Le gouvernement épiscopal était vigilant et redressait ce qui déviait. Les hérétiques ne pouvaient se prévaloir d'un prétendu relâchement clérical. 2° Les cathares que dirigeaient des évêques propres, paraissent avoir obéi à un pape résidant aux confins de la Bulgarie ou de la Bosnie et dont le « bisbe » ou évêque hérétique d'Albi fut parfois le légat. 3° M. de Lacger met au point les rapports entre l'Albigeois et l'Albigéisme. Le pays d'Albi, après avoir donné son nom à la secte, resta à peu près indemne des faits de guerre au cours de la croisade, grâce à la prudence de son administrateur.

Je passe sous silence tout ce que l'auteur apporte de nouveau dans l'interprétation des documents d'histoire locale qu'il éclaire par sa connaissance approfondie des institutions ecclésiastiques. Le malheur des temps veut qu'un travail si digne de former un volume ne puisse voir le jour que sous les modestes apparences d'un « tiré à part ».

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Chanoine V. Dubarat. *Le somport de Cize.* — Dax, imprimerie Pradeu, 1934. In-8° de 18 pages.

Brochure technique, où l'auteur se flatte d'une assez jolie découverte : le véritable emplacement de la croix des pèlerins, dite la *Croix de Charles,* qu'il situe sur le plateau d'Ibaneta, à côté de l'église du Saint-Sauveur ou de la chapelle de Charlemagne, — et non ailleurs.

Sans doute M. Bédier, qui a tant fait par ses « gestes » sur Roncevaux, ne changera pas son texte. Mais peut-être y aurait-il intérêt à revenir sur la question. En tout cas, l'interprétation de M. Dubarat ne manque pas d'ingéniosité. D'après lui, le *Summus Pyrenaeus* ou *Summus Portus* de l'Itinéraire d'Antonin aurait un sens spécial pour la Croix de Charlemagne, et c'est elle, si nous l'en croyons, que le *Guide des pèlerins* (xiie s.) place sur la route de Roncevaux à Burguete, anciennement Ibaneta.

V. Carrière.

Abbé André Girard. *L'église Notre-Dame de Bourges, anciennement Saint-Pierre-le-Marché.* — Paris, Jouve et Cie, 1933. In-8° de 146 pages, illustré.

Parmi les églises paroissiales de Bourges, Notre-Dame, construite au xve siècle sous le vocable de Saint-Pierre-le-Marché qu'elle perdra au rétablissement du culte après la Révolution, s'est agrandie et enrichie d'une haute tour au xvie siècle; elle possède quelques œuvres d'art importantes, et, à cause du rang honorable qu'elle tient, elle méritait la monographie que lui a consacrée M. l'abbé Girard. La fin du volume est occupée par l'histoire de la paroisse, d'après les documents d'archives, avec pièces justificatives à l'appui.

P. Des Chaumes.

Mgr J.-M. Vidal. *Saint-Denis aux Quatre Fontaines à Rome* (Bibliothèque de Saint-Louis des Français à Rome, VIII). — Rome, Établissements français; Paris, A. Picard, 1934. In-8° de 161 pages.

La Bibliothèque de Saint-Louis des Français, à Rome, vient de s'enrichir d'un nouveau volume qui sera bien accueilli par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des Établissements français de Rome. On sait que la France possède à Rome plusieurs églises dont la plus importante et la plus connue est Saint-Louis des Français. Saint-Denis aux Quatre Fontaines a un passé modeste et plus récent, mais qui méritait cependant d'être mis en lumière. Sa fondation remonte à l'année 1620 : elle est due aux Trinitaires réformés de France qui, désireux d'avoir une procure à Rome, organisèrent une petite communauté dans la *Via delle Quattro Fontane*. La communauté trinitaire, composée uniquement de religieux français subsista jusqu'à la Révolution. Au xix^e siècle, des religieuses enseignantes occupèrent les anciens locaux conventuels qui relevèrent dès lors de l'administration des pieux Établissements français de Rome, mais la maison devint de moins en moins française par suite de la prédominance de l'élément italien.

Mgr Vidal ne s'est pas contenté d'écrire avec précision l'histoire des vicissitudes de cette humble maison française de Rome; conseiller-canoniste de l'ambassade de France près le Saint-Siège, il a tenu à établir juridiquement les droits que la France possède sur l'ancien couvent de Saint-Denis, comme il avait établi, dans un autre volume de la Bibliothèque de Saint-Louis, les droits de la France sur l'église de la Trinité des Monts. C'est là une œuvre qui mérite toute notre reconnaissance.

E. Griffe.

Chanoine J. Villepetit. *Une visite à l'église de Saint-Amand.* — Saint-Amand-Montrond, Pivoteau, 1933. In-8° de 72 pages, illustré.

L'église de Saint-Amand, monument historique, remonte au xii^e siècle dans ses parties anciennes; modifiée au xiv^e, elle a reçu aux xv^e et xvi^e siècles l'addition de plusieurs chapelles latérales. L'ouvrage comporte une étude détaillée de chaque partie de l'édifice; l'auteur s'attache ensuite à déterminer le patron de l'église et de la ville, saint Amand, archevêque de Bordeaux plutôt que saint Armand, évêque de Maestricht; il donne une notice sur les reliques conservées dans l'église et termine par la liste des curés de la paroisse, depuis la fin du xv^e siècle.

P. Des Chaumes.

Mgr L. Breton. *Les cloches de la cathédrale de Bourges.* — Bourges, A. Tardy, 1934. In-8° de 130 pages, 12 planches hors texte.

L'installation de quatre nouvelles cloches à la cathédrale de Bourges a donné lieu à l'édition de cet ouvrage qui conserve le

souvenir de la cérémonie de leur bénédiction, mais aussi celui des précédentes sonneries qui se sont succédées dans les tours de l'édifice depuis le XVIe siècle.

P. DES CHAUMES.

Chanoine J. VILLEPELET. *La cathédrale de Bourges* (Bibliothèque catholique illustrée). — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-8° de 56 pages, illustré, 5 francs.

M. le chanoine Villepelet, auteur d'un excellent guide de la cathédrale de Bourges, a reproduit dans cet opuscule les notions indispensables à l'intelligence du monument, enrichies d'une abondante illustration où l'on trouvera en particulier des reproductions de miniatures, dessins et gravures peu connus, permettant de se rendre compte des modifications subies par l'édifice au cours des âges.

P. DES CHAUMES.

Louis VILLAT. *Gli studi relativi alla storia religiosa della Corsica.* — Livourne, 1933. In-8° de 18 pages.

M. Villat avait publié en 1932 dans les *Mélanges Albert Dufourcq* des « Notes sur le développement des études relatives à l'histoire religieuse de la Corse » (*Rev. d'hist. de l'Église de France*, t. XVIII, p. 499). On en trouvera ici la traduction italienne, complétée par l'indication critique des études les plus récentes sur ce sujet.

S. G.

# CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

## BERRI

### CHER

**Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher. 4e série, 40e volume, 1933. Bourges, Desquand.**

P. Chenu : *Observations sur d'anciennes sépultures découvertes au voisinage de l'ancien prieuré de Saint-Martin des Champs à Bourges en 1932 et 1933*, p. 66-78. Il s'agit de cercueils en pierre tendre sans ornementation que l'auteur arrive à dater, les uns des viiie-ixe siècles, les autres des xe-xie siècles.

P. Chenu : *Notes de numismatique et de sigillographie*, p. 132-135. L'auteur décrit un sceau inédit du Chapitre Saint-Étienne de Bourges, dont l'empreinte seule est connue. Il remonte au milieu du xvie siècle et servait aux actes de la seigneurie de Neuvy-sur-Barangeou (Cher) appartenant à cette époque au Chapitre de la cathédrale.

P. Des Chaumes.

### INDRE

**Revue du Berry et du Centre. 1932. Châteauroux, Langlois.**

Marquis de Forbin : *La Barre, notes historiques sur le château et ses seigneurs*, p. 44-48. Description de curieuses peintures du xve siècle à sujets religieux, symboliques et héraldiques, décorant l'oratoire du château.

Année 1933.

C. Gourier : *Issoudun autrefois. Le curé de Saint-Paterne, Étienne Tourangin. Son registre d'état-civil*, p. 90-95. Le registre en question, qui va de 1783 à 1791, fut enrichi par le curé Tourangin, appartenant à une famille notable de la ville, d'abondantes notes sur les événements politiques de cette période agitée.

Année 1934.

J. Pierre : *le Lampier d'Aigurande*, p. 35-40. Description d'une lanterne des morts qui existait dans le cimetière de cette petite ville de l'arrondissement de La Châtre et fut détruite en 1795.

P. Des Chaumes.

## LIMOUSIN

### HAUTE-VIENNE

**Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome LXXV, 1re livr. Limoges, Ducourtieux, 1934.**

Chanoine Geoffroy Tenant de La Tour : *Saint-Yrieix « Ville d'église »* (suite), p. 248-321. Dans ce deuxième article, l'auteur étudie successivement les biens de l'église limousine et la formation de la vicomté de Limoges, puis l'*episcopium* ou temporel de Limoges avant l'an mille et sa transformation féodale du xe au xie siècle.

Régis Rohmer.

## CORRÈZE

Rien à signaler dans les *Bulletins* de Brive et de Tulle.

Régis ROHMER.

# MARCHE

## CREUSE

**Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse.**
**Tome XXV, fasc. 2. Guéret, 1932-33.**

P. FOURNIER : *Sur le nom d'un sculpteur*, p. LXII-LXIV. Simon Boüer, originaire de Menat (Puy-de-Dôme), auteur du retable en bois de l'église du Moutier d'Ahun; le marché (1673), comme les registres paroissiaux de Menat, écrivent son nom *Boüer*, forme dialectale de Boyer, à laquelle divers travaux ont substitué à tort la forme germanique *Bauer*.

Joseph BOULAUD : *le Tabernacle de Pionnat*, p. LXIV-LXVI. Travail en bois exécuté en 1684-85 par Claude dit Le Lorrain, sculpteur de Limoges.

Antoine THOMAS : *la Vraie date de la consécration du maître-autel de l'église collégiale de Moutier-Rozeille par l'archevêque de Bourges (2 mai 1279)*, p. LXIX-LXXI.

H. DE BERRANGER et P. VALADEAU : *Cahiers de doléances paroissiales de 1789*, p. 177-186. Bourganeuf et La Souterraine.

Chanoine E. PARINET : *Mémoires de Léonard Maritaud* (suite), p. 235-260. Année 1791 à Bourganeuf. Renseignements sur la vie religieuse (serments, nominations de curés constitutionnels, processions, etc.) et sur Huguet, curé de Bourganeuf, élu évêque constitutionnel de la Creuse.

Louis LACROCQ : *Auguste Bosvieux, archiviste de la Creuse*, p. 261-288. De 1851 à 1864, Bosvieux a occupé ce poste où il a montré une intelligence et une activité remarquables. Il a peu publié et il est mort jeune, mais ses notes et copies, qu'il a léguées aux Archives départementales de la Haute-Vienne, y constituent un fonds précieux, notamment pour l'histoire religieuse et l'archéologie de la Creuse.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 289-356, illustr. — II. *Le château de La Roche-Aymon :* renseignements sur sa chapelle (Dr G. JANICAUD) . — IV. *L'église d'Evaux :* mon. histor., église de la prévôté des chanoines de Saint-Augustin; la partie la plus ancienne est le beau clocher du XIe s.; la nef, terminée par une abside demi-circulaire, et les bas-côtés à absidioles ont été presque totalement reconstruits au XVIIe s. à la suite d'écroulements, mais il y a des restes de la construction du XIIe et des additions du XVe s.; retable, stalles, confessionnal, châsse, bas-relief, le tout en bois, des XVIIe et XVIIIe s. (Albert de LABORDERIE). — V. *L'église de Peyrat-la-Nonière :* portail du XIIe s., chapelle seigneuriale du XVIe, lion sculpté en granit à côté de l'église (Louis LACROCQ). — VI. *L'église de Saint-Hilaire-la-Plaine :* mon. hist.; église fortifiée, clocher-donjon à mâchicoulis du XIVe s.; tabernacle sculpté du XVIIe s. (Louis LACROCQ). — VII. *L'église de Pionnat :* XIIIe-XIVe s.; châsse émaillée (XIIIe s.), bras-reliquaire de saint Eutrope (XVe s.) (Jacques LEVRON). — VIII. *L'église d'Ajain :* mon. histor.; église du XIIIe s. fortifiée pendant la guerre de Cent Ans (Louis LACROCQ).

Marie-Marguerite DU MURAUD : *le Culte de saint Silvain dans la Creuse*, p. 363-366. Culte populaire, en diverses paroisses dont plusieurs portent le nom du saint, du saint Silvain berrichon, de Levroux. — Louis LACROCQ : *Note sur la diffusion de ce même culte et le « mal de saint Silvain »*, p. 366-368.

Dr G. Janicaud : *Numismatique*, p. 378-386. Deniers de l'abbaye de Souvigny et de celle de Déols. Dans un trésor du xv^e s. trouvé à Boussac, une pièce très rare s'est rencontrée : un *franc* de Guillaume II de la Garde, archevêque d'Arles (1360-1374).

Albert Lacrocq : *la Creuse dans l'Album de Tripon*, p. 389-391. Publication parue à Limoges en 1836. Plusieurs lithographies de monuments religieux, notamment l'église de La Souterraine.

Louis Lacrocq.

# AUVERGNE

## PUY-DE-DOME

### Revue d'Auvergne. Tome 47. Clermont-Ferrand, 1933.

Marc Dousse : *le Livradois au* xviii^e *siècle*, p. 21-22. Notes sur l'église et le clergé d'après la correspondance d'Abraham Peirenc de Moras.

Louis Bréhier : *Notes sur les statues de Vierges romanes. Notre-Dame de Montvianeix* (comm. de Saint-Victor-Montvianeix) *et la question des Vierges noires*, p. 193-195. Cette statue était comptée, jusqu'en 1931, parmi les Vierges noires, assez nombreuses en Auvergne. Débarrassée du badigeonnage qui l'empâtait, elle reparut sous son aspect primitif : robe rouge rehaussée d'or et manteau bleu, les visages de la mère et de l'enfant de carnation claire. L'auteur se demande à quelle époque s'est répandue cette mode étrange et s'il n'y aurait pas d'autres statues dans le même cas. Il laisse la question en suspens. Photographie. — : *Une reproduction en pierre de l'ancienne statue de Notre-Dame du Puy*. Au musée métropolitain de New-York. D'autant plus intéressante que la statue du Puy fut brûlée en 1793. Photographie.

### L'Auvergne littéraire et artistique. Clermont-Ferrand, 1933.

Claude Dravaine : *Massillon à Ambert*, quatrième cahier, p. 42-46. Simple analyse d'un procès-verbal de visite.

Taurin Saint-Roch : *les Origines du culte de saint Taurin à Lezoux* (Puy-de-Dôme), quatrième cahier, p. 49-51. D'après une notice publiée en 1885 dans l'Almanach de l'Eure et qui demanderait une sévère critique.

Joseph Desaymard : *les Fresques modernes de Ternant* (Comm. d'Orcines), cinquième cahier, p. 17-18. Œuvre correcte de Louis Dussour représentant la Vierge-Mère et le Bon-Pasteur. Planche.

### L'Avenir du Plateau Central. Clermont-Ferrand, 1933.

*Le classement de la Vierge à l'oiseau de Varennes-sur-Usson* (Puy-de-Dôme), *en 1729*. Reproduction. N° du 15 juin.

A. Achard : *Fonte d'une cloche à Usson* (Puy-de-Dôme) *en 1729*, n° du 11 juillet.

P. Liger-Belair : *l'Abbaye du Bouchet* (comm. d'Yronde, Puy-de-Dôme), *nécropole des comtes d'Auvergne*, n^os des 12 et 23 novembre et du 4 décembre. Étude sommaire d'un couvent cistercien fondé à la fin du xii^e siècle par le comte d'Auvergne Robert IV et qui ne disparut qu'à la Révolution. Les archives sont perdues et il ne reste des bâtiments que des amas de pierres. Mais Baluze a donné, des tombeaux, des gravures qui sont reproduites ici. L'auteur a établi, d'après les notes inédites du chanoine Fouilhoux, une liste des abbés réguliers et commendataires et un état de la consistance des biens.

**Bulletin paroissial de Saint-Amable de Riom. 1933.**

Edmond MORAND : *Relique de la vraie Croix donnée à l'église de Saint-Amable de Riom en 1783 par la duchesse de Narbonne.* Tirage à part.

G. ROUCHON.

CANTAL

**Revue de la Haute Auvergne. Aurillac, 1933.**

Louis FARGES : *Jean de Roquetaillade, frère mineur,* p. 114-117. Analyse de la thèse de Jeanne Odier, archiviste-paléographe, sur la vie et l'œuvre de ce personnage né à Marcolès (Cantal).

Félix JALENQUES : *Notre-Dame-du-Pont et son prieuré,* p. 125-153, 208-247. Histoire d'un couvent fondé au milieu du XIIe siècle près de Maurs (Cantal) par un moine venu du Poitou, Bertrand de Griffeuil ou de Civray. Rattaché en 1430 à l'abbaye de Notre-Dame de la Couronne, au diocèse d'Angoulême, il resta un simple prieuré où résidaient deux religieux. La mense abbatiale fut pendant un temps, à partir du XVIIe siècle, attribuée au collège des Jésuites de Clermont à Paris. M. Jalenques a dressé la liste des prieurs et donné d'abondants détails sur l'administration des biens. Description de la chapelle, vendue à la Révolution et rendue au culte en 1896.

DURANDARD D'AURELLE : *les Huguenots en Auvergne et les souches auvergnates du jansénisme,* p. 154-180, 248-265. La plus grande partie de cet article, dont le titre indique assez la tendance, est consacrée à une généalogie des Arnaud d'Auvergne et de Paris. Elle devra être soumise à une révision attentive. Celle des Pascal, qui y figure aussi, est mieux établie, d'après les recherches d'A. de Remacle.

G. ROUCHON.

# BOURBONNAIS

ALLIER

**Société d'émulation du Bourbonnais. Moulins, 1933 (suite).**

Th. WALTON : *Artus de Bourbon et les seigneurs de Montperroux au* XVe *siècle,* p. 167-179. Artus, protonotaire de Bourbon, fut envoyé par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, auprès du pape, en 1464, pour obtenir un sursis pour la croisade qu'il projetait contre les Turcs. Au mois de décembre de la même année, le même prince envoya Artus en mission auprès de Louis XI. Au début de novembre 1471 il alla négocier un traité d'alliance contre Louis XI entre le duc Charles de Bourgogne, le roi Jean II d'Aragon et Ferdinand et Isabelle de Castille. Pendant l'année 1474, Artus s'occupa de négocier des trêves entre le roi de France et les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Après la chute de la maison de Bourgogne, Artus de Bourbon entra au service de Louis XI.

**Bulletin des Amis de Montluçon. Montluçon, 1932-1933.**

J. VIPLE : *les Auteurs de l' « Ancien Bourbonnais »,* p. 29-43, et 1-16 (numéros des Amis de Montluçon du 2e semestre 1932 et du 1er semestre 1933). Dans cet article, M. Viple fait connaître nettement la part prise par chacun des auteurs de l' « Ancien Bourbonnais », Dufour, Achille Allier, R. Michel et Batissier, dans la rédaction de ce monumental ouvrage, dont une nouvelle édition est en cours d'exécution et qui intéresse autant l'histoire générale de la France que l'histoire locale. Conçu et illustré par Achille Allier, avec le concours d'artistes éminents, d'après

les documents réunis par Dufour, l'Ancien Bourbonnais est sorti, comme l'Ancienne Auvergne, l'Ancien Vélay, et l'Art en province, des presses du grand imprimeur Desrosiers.

**Notre Bourbonnais.** Moulins, 1933.

E. Mauve : *le Bourbonnais au milieu du* xv*e siècle*, p. 136-150 (Supplément). Intéressant exposé des événements si importants ayant eu lieu en Bourbonnais de 1433 à 1465. Ce pays fut le théâtre des principaux épisodes de la Praguerie et de la Ligue du Bien public.

Max Fazy.

# NIVERNAIS

## NIÈVRE

**Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.**

Année 1932. Nevers, 1933.

Léon Miroy : *Comptes de travaux exécutés aux châteaux du Nivernais,* xivexve *siècles* (suite), p. 329-368. Réparations à la toiture et à la charpente des chapelles des châteaux de Moulins-Engilbert et de Nevers.

Jacques Palet : *la Cathédrale de Nevers à travers le passé.* III. *Le chœur* (*seconde partie*), p. 369-391. Précisions fort intéressantes établies à l'aide de documents inédits.

Georges Bachaud : *Notes d'histoire sur le Mouesse,* p. 393-419. Première partie d'une consciencieuse étude apportant des renseignements nouveaux sur la maladrerie de Saint-Lazare-lés-Nevers.

**Mémoires de la Société académique du Nivernais.**

Tome XXXVI. Nevers, 1934.

André Biver : *la Forêt de Langrets et le Chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers du* xve *au* xviie *siècle,* p. 73-90. Contribution à l'histoire d'une seigneurie du chapitre poitevin, située en Donziois.

André Biver.

# LYONNAIS

## RHONE

**Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.**

Tome XI. Années 1929-1932.

H. Mollière : *Notes sur les victimes de la Révolution faisant partie de l'ancien Chapitre de Saint-Just,* p. 7-40 (à suivre). Notice sur Jean Martin de Saint-Aubin, chanoine d'Ainay, puis prévôt de Saint-Just en 1757. Notes sur les derniers chanoines de Saint-Just. Principaux actes d'administration du chapitre (1780-1789) : création d'une filature de coton pour occuper les enfants pauvres; 600 livres votées pour le soulagement des ouvriers en soie (1787); résistance à la réforme liturgique de Mgr de Montazet.

J. Tricou : *Recherches sur les Gros de Saint-Joyre,* p. 41-53 (à suivre). Famille de marchands originaire du Piémont, établie à Lyon au xvie siècle. Services financiers rendus par eux aux rois de France lors des guerres d'Italie. Charges et honneurs qu'ils en ont obtenus. Le nom de Gros, accolé au titre de seigneur de Saint-Joyre (San Giorio, Susa) depuis la fin du xive siècle, s'éteignit à Lyon au début du xviie siècle.

**Bulletin de l'Association lyonnaise des recherches archéologiques.**
Impr. A. Rey, 4, rue Gentil, Lyon. 1933.

J. Descroix : *Chronique des fouilles*, p. 6-11. Dégagement de l'amphithéâtre supposé de Fourvière, retrouvé en 1886 dans le clos Lafont. Découverte, à la Sarra, d'un hypocauste gallo-romain (2 fig.).

C. Germain de Montauzan : *Fouilles de la montée de Fourvière*, p. 16-26. Déblaiement, dans un terrain déjà exploré en 1899, de deux citernes-réservoirs contenant deux grands piédestaux avec des inscriptions, des fragments de statues colossales, des chapiteaux et des débris d'ornements sculptés, de poteries et de bijoux. Tous ces objets paraissent provenir d'un laraire augustal ou peut-être de la « curie » lyonnaise.

**Revue de l'Université de Lyon.** Année 1933. Tome VI.

Dr J. Guiart : *Pourquoi la peste nous a quittés. Histoire de la peste en France du* xiv*e au* xviii*e siècle*, p. 53-91 (6 fig.). Apportée d'Italie à Marseille, la terrible « peste noire » de 1348 sévit dans plusieurs villes de France (Avignon, Lyon, Paris). A la fin du xv*e* siècle, les épidémies de Lyon (1472-1474) et de Troyes (1491-1499) furent moins graves. Mais, au siècle suivant, le fléau reparut avec violence (Paris, 1531; Lyon, 1564, 1577, 1581). Toutefois la maladie commençait à être mieux connue (traité de Fracastor, 1546) et traitée d'une façon à peu près scientifique. Surtout les mesures d'hygiène sévèrement appliquées par les « bureaux de santé » permirent d'en arrêter le développement (isolement des pestiférés dans des hôpitaux spéciaux; désinfection des maisons habitées par eux ou « parfumage »; « quarantaines » imposées aux suspects et aux convalescents à l'entrée des villes, création de « lazarets » dans les ports). Grâce à ces précautions la terrible épidémie de Lyon en 1628 fut assez vite maîtrisée. C'est l'oubli de ces mesures qui causa la violence et la durée de celle de Marseille en 1720.

M.-J. Fiat : *le Mystère de Saint-Barthélemy* (suite), p. 155-176 et 339-389. Texte accompagné d'une traduction en français moderne.

**Relations intellectuelles.** Périodique mensuel.
N° 7, décembre 1933. Impr. M. Audin, 3, rue Davout, Lyon.

Éd. Herriot : *le Livre lyonnais au* xv*e siècle*, p. 5-12. C'est à Lyon que fut publié le premier livre imprimé en français (atelier de Guillaume Le Roy, 1473), une traduction de la *Légende dorée*, ainsi que le premier livre illustré de gravures sur bois, le *Miroir de la Rédemption* (chez Martin Husz, 1478). Grande activité des maîtres imprimeurs (50 ateliers) et variété de leurs productions : romans de chevalerie, livres de piété, traités de médecine, etc.

H. Vaganay : *le Livre à Lyon au* xvi*e siècle*, p. 15-22. Le xvi*e* siècle est l'époque glorieuse de l'industrie lyonnaise du livre, alimentée par un intense mouvement intellectuel. On a pu réunir 2.000 noms d'imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres (*Bibliographie lyonnaise* de Baudrier, 12 vol.). Les imprimeurs Jean de Tournes, Sébastien Gryphe, le libraire Guillaume Rouville sont des célébrités; les livres lyonnais remplissent toutes les grandes bibliothèques d'Europe.

H. Joly : *Rabelais à Lyon*, p. 23-29. Attiré par une ville accueillante aux esprits libres, où il n'y avait ni Parlement, ni Sorbonne, Rabelais séjourna à Lyon près de trois ans, de 1532 à 1535. Ce furent des années particulièrement fécondes. C'est à Lyon qu'il édita divers textes savants, qu'il écrivit et fit imprimer *Pantagruel* et *Gargantua;* il y exerça la médecine (Reproduction d'autographes de Rabelais, provenant des re-

gistres de la Faculté de médecine de Montpellier, et de textes officiels le concernant, tirés des comptes de l'Hôtel-Dieu et des registres consulaires de Lyon). Il revint dans cette ville plusieurs fois, entre 1536 et 1549 : c'est à Lyon que naquit, vers 1540, son fils Théodule, mort à l'âge de deux ans.

M. Audin : *le Livre à Lyon au* XVII^e^ *siècle*, p. 31-34, — *au* XVIII^e^ *siècle*, p. 35-38. A cette époque l'imprimerie lyonnaise est en décadence. Les livres (gros in-fol. savants imprimés en latin, ouvrages des historiens Claude Rubys, P. Menestrier, de Saint-Aubin, S. Guichenon) sont ornés de majestueux frontispices et de portraits. Les libraires sont plus nombreux que les imprimeurs. Le commerce des livres est très actif avec l'étranger, surtout avec l'Espagne et les Flandres. La décadence s'accentue au XVIII^e^ siècle (seulement 12 imprimeurs).

M. Varille : *le Livre à Lyon au* XIX^e^ *siècle*, p. 39-44. Vers le milieu du siècle, Louis-Benoît Perrin tente de restaurer à Lyon la technique de la typographie. A la fin du siècle on assiste à une véritable renaissance de l'art du livre, favorisée par une brillante floraison d'ouvrages littéraires ou historiques, illustrés par de très habiles graveurs (Joannès et Joanny Drevet).

*Nota.* — La *Nouvelle revue du Lyonnais* a cessé de paraître. L'*Académie de Lyon* n'a rien publié en 1933.

Ph. Pouzet.

### LOIRE

Bulletin de la Diana. Tome XXIV, 1932-1933.

*Transaction entre le seigneur de Cousan et les habitants d'Arthun au sujet des tailles et autres impositions* (14 juin 1548), p. 217-221. — *Sentence arbitrale déterminant les droits de sépulture dus au prieur de Bussy par les habitants* (12 juin 1331), p. 222-239. — *Le voyage de Charles VII en Bourbonnais et en Forez* (sept.-nov. 1452), p. 239-252. Négociations avec le duc de Savoie Louis. — *A propos d'une cloche conservée à l'église de La Valla en Gier* (1 photo), p. 283-287. — *Un essai de culture du riz dans les terrains de l'abbaye de Bonlieu au* XVIII^e^ *siècle*, p. 288-292. — *Les Terray à Boën. Notes généalogiques sur les ascendants de l'abbé Terray* (1 portrait), p. 301-310. — *Un incendie au prieuré de Leigneux en 1679*, p. 314-319. — *La Chault de Cognot*, p. 343-348. Exemple de pâture communale en 1617. — *Découverte de vases acoustiques dans la chapelle de l'Institution V. de Laprade à Montbrison* (1 fig.), p. 334-340.

Ph. Pouzet.

## DAUPHINÉ

### ISÈRE

Bulletin de l'Académie delphinale. 6^e^ série, tome III, 1932. Grenoble, 1933.

Paul Fournier : *Notices sur Étienne Royboux, conseiller au Parlement de Grenoble (1571) et sur la famille Hache*, p. 1-5. Étienne Royboux, conseiller au Parlement de Grenoble, fut nommé par le roi membre d'une commission chargée de réorganiser la ville de Calais après son retour à la France en 1558. Il y finit ses jours. Renseignements sur l'origine calaisienne de la famille Hache qui a fourni plusieurs ébénistes célèbres à Grenoble.

A. Masimbert : *Un épisode de l'histoire du Parlement de Grenoble. Les démêlés du procureur général de Moydieu et de l'avocat général de La Salcette*, p. 7-27. Après le rétablissement du Parlement en 1775.

A. Trannoy : *Étymologies dauphinoises : Grésivaudan, Vaulnaveys, Isère*, p. 35-42. Gresivaudan viendrait du germanique *Gries-wald* avec le suffixe latin *anum;* Vaulnaveys = vallée défrichée en *naves;* rapproche Isère de Oise, malgré le déplacement de l'accent tonique.

J. de Font-Réaulx : *l'Éloge des feudistes*, p. 51-66. Dégage l'esprit qui animait les feudistes et fait l'éloge de leur méthode.

J. Taulier : *les Dernières habitations de l'abbé Pollin*, p. 75-80. Renseignements sur les dernières demeures à La Tronche, près de Grenoble, de ce littérateur, mort au début du xixe siècle.

P. Thome de Maisonneuve : *l'Œuvre scientifique du chanoine Ulysse Chevalier*, p. 81-98. Notice biographique sur ce célèbre érudit dauphinois.

**Petite revue des Bibliophiles dauphinois.**
2e série, tome III, n°5, 1933. Grenoble, 1933.

Ch. Freynot : *la Bibliothèque de M. de La Place, coseigneur de Valbonnais*, p. 244-256. D'après un inventaire dressé en 1626. Le possesseur était protestant.

L. Royer : *Deux billets de Voltaire*, p. 257-260. L'un de ces billets est relatif à un ouvrage du curé Pierre Cupé : *le Ciel ouvert à tous les hommes*, dont l'auteur dut faire une rétractation.

G. Letonnelier : *Notice sur François Marc et ses œuvres*, p. 266-278. Restitution de quelques points de la biographie de ce jurisconsulte et de certaines œuvres de lui qui ont disparu, d'après ses *Decisiones aureae*.

A. Masimbert : *les Bibliothèques des congrégations religieuses, des émigrés et la Révolution*, p. 279-291. Étude sur les mesures prises dans l'Isère pour la conservation de ces bibliothèques.

Louis Royer.

## HAUTES-ALPES

**Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.**
52e année, 1933. Gap, 1933.

René Bernard : *Quelques réclamations relatives à l'emprunt forcé de l'an IV*, p. 1-39.

E. Vernet : *le Département des Hautes-Alpes. Démographie*, p. 47-63. De 1790 à nos jours, la population est passée de 116 549 habitants à 87 963 en 1926. Il y a cependant excédent de naissances dans 14 cantons sur 24. Le déficit représente donc l'émigration vers des pays plus riches.

G. de Manteyer : *la Chanson de Roland et le pape bourguignon Calixte II* (1123-1124), p. 340-392. Relevant dans la Chanson de Roland les noms de lieux et de personnes se rattachant à la vallée du Rhône et au Viennois, l'auteur pense que ce poème a pu être écrit sous l'influence partielle du pape bourguignon Calixte II pour engager la France à prendre part à la croisade contre les Maures d'Espagne, et lui assigne la date de 1124.

Louis Royer.

## DROME

**Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.**
Tome LXIV, p. 1-216. 1933.

Chanoine L. Fillet : *Histoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux depuis le xve siècle* (suite et à suivre), p. 16-30, 57-72. Étude de l'administration temporelle et spirituelle des évêques Guillaume Adhemard, Antoine de Levis jusqu'en 1526.

Jacques Lovie : *la Vie paroissiale dans le diocèse de Die à la fin de l'Ancien Régime* (suite et à suivre), p. 31-51, 169-183. Culte de la Vierge, confréries, petits pèlerinages. Culte des saints et des saintes, très mêlés à la vie quotidienne et aux fêtes locales; toutefois dans les pays où les protestants sont en nombre ce culte est assez effacé. L'auteur étudie ensuite, d'après les manuels les plus répandus, les confréries de pénitents à règlement sévère et à forte armature : elles disparurent, non par dégénérescence, mais par impossibilité de recruter des membres répondant à l'idéal toujours maintenu; la piété, très peu « théocentrique » ne serait pas étrangère à cette chute.

Jacques de Font-Réaulx : *Récentes acquisitions des archives de la Drôme*, p. 73-84. — : *Étudiants en droit de Valence en 1686*, p. 97-97. 64 pour un rayon très étendu. — : *Archives notariales. Études de Livron et de Beaumont-lés-Valence*, p. 206-211. — : *Quelques notes sur Chamalosc au* XIIIe *siècle*, p. 202-204.

*Le Dauphiné aux* XIVe *et* XVe *siècles*, p. 105-126. Analyse du Cours de la faculté de Grenoble, qui constitue un précis de l'histoire de la province à cette époque.

Jean Pietri : *Recherches sur l'état de la ville de Die à l'époque romaine*, p. 127-144, avec plan. Restitution du plan romain d'après les plans cadastraux et la topographie.

Albert Carrier de Belleuse : *Marcel Eusebi, archiviste, chanoine de Saint-Ruf de Valence au* XVIIIe *siècle*, p. 144-162, 193-201. Sa vie, 1687-1766. Originaire de Sospel. Nombreux textes inédits. Intéressants détails sur les préparatifs de la suppression de l'ordre de Saint-Ruf.

Abbé Louis Chavanet : *Notre-Dame de Barbara, à Allan*, p. 184-192. Il reste de l'ancienne église de belles ruines, église dépendant de l'Ile Barbe.

*La Drôme archéologique et monumentale, fascicule III. Les tentures de Saint-Barnard de Romans*, par P. Thome de Maisonneuve (1933, 32 pages avec 8 héliotypies) exécutées au XVIe siècle, d'après le même modèle que les tapisseries d'Angers. Elles représentent les mystères douloureux de la vie du Christ. Proviennent de l'abbé de Lesseins mort en 1702. Historique et description.

J. de Font-Réaulx.

# SAVOIE

## SAVOIE

### Mémoires de l'Académie de Savoie.

5e série, tome VIII. Chambéry, 1933.

Général P. -E. Bordeaux : *le Comte Amédée de Foras et son œuvre historique (1830-1899)*, p. 219-252. Auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, commencé en 1863 et continué après sa mort par le comte de Mareschal, le comte P. de Viry et le baron d'Yvoire ; ouvrage d'une importance considérable, dont le cinquième volume est en cours de publication. Le comte de Foras a publié aussi *le Blason*, dictionnaire et remarques (1883), *le Droit du seigneur au Moyen Age* (1886). Cette notice rappelle son rôle auprès du roi Ferdinand de Bulgarie comme maréchal de la Cour (1888-1896).

Gabriel Pérouse : *la Politique extérieure de la Savoie au* XVIe *siècle*,

p. 253-289. Les guerres d'Italie, l'invasion bernoise, l'occupation française (1536).

Raymond Dubois : *les Frères Mineurs conventuels et la cathédrale de Chambéry*, p. 291-441. Thèse pour le diplôme d'études supérieures en histoire. Débuts de l'Ordre franciscain à Chambéry, avant 1253, peut-être dès 1220; construction, vers 1410, de la seconde église du couvent, devenue en 1779 cathédrale, puis, en 1817, métropole de Chambéry; histoire du couvent et description de l'église.

**Mémoires de la Société savoisienne d'histoire.**

Tome LXIX. Chambéry, 1932.

Robert Avezou : *la Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion à la France*, 1re partie : 1847-1852, p. 1-176; 2e partie : 1852-1860 (tome LXX, p. 73-247). Travail très important rappelant le rôle de la députation savoisienne en parlement sarde et les causes du mécontentement croissant de la Savoie contre le Piémont, qui favorisèrent le mouvement annexionniste.

F. Perpéchon et A. Biver : *Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Chambéry*, p. 197-254. Fin du travail déjà signalé.

Tome LXX. Chambéry, 1933.

Jacques Paulet : *le Curieux passé d'une vallée perdue de la Haute-Maurienne*, p. 1-38. Essai de reconstitution de l'ancienne église de Saint-Pierre d'Extravache qui, d'après l'auteur, remonterait à l'époque carolingienne. Quelques pages sur saint Landry (de Maurienne) et sur la décoration murale des oratoires de montagne dans la seconde moitié du xve siècle.

A. de Lavis-Trafford : *l'Église de Saint-Pierre d'Extravache, contribution à son histoire et étude de sa toponymie*, p. 39-72. Remarques judicieuses sur le travail précédent. Cette église date, en partie, de la fin du xe siècle ou du début du xie; les fresques sont de la fin du xvie, peut-être du xviie, et recouvrent des peintures plus anciennes; étymologie du mot Extravache.

G. Callon : *Mouvement de la population dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie au cours de la période 1861-1920 et depuis la fin de cette période*, p. 249-315. Pour la période 1861-1920, on note une diminution de la population qui arrive, sur le chiffre du début, à 18 % en Savoie, à 12 % en Haute-Savoie, diminution due plus à un excédent d'émigration qu'à un excédent de décès. Pour la période 1921-1930, malgré un excédent d'immigration (étrangère surtout) la situation est nettement défavorable dans les deux départements sur les points essentiels de la natalité et de la balance des naissances et des décès.

Commandant Édouard Revel : *René de Lucinge, seigneur des Alymes, ambassadeur du duc de Savoie*, p. 317-331. Vains efforts du diplomate pour éviter toute cause de conflit entre son souverain Charles-Emmanuel Ier et les rois de France Henri III et Henri IV.

**Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère.**

Nouvelle série, tome VII, 2e livraison. Moutiers, 1931.

Chanoine J. Garin : *Histoire des Bernardines réformées de Conflans (1637-1793)*, p. 1-150. Fondation du couvent; opposition du Sénat de Savoie aux patentes d'autorisation successivement obtenues, jusqu'en 1659; organisation conventuelle et direction spirituelle; confiscation révolutionnaire; affectations successives du monastère. — : *Notice biographi-*

*que de la vénérable Mère Louise de Ballon*, fondatrice des Bernardines réformées (1591-1668), p. 1-10 (pagination spéciale). — : *Conflans en Savoie*, guide historique et archéologique, p. 1-113 (pagination spéciale).

**Travaux de la Société d'histoire de Maurienne.**

2e série, tome VIII, 1re partie. Saint-Jean de Maurienne, 1933.

Chanoine A. Gros et abbé Gagnière : *Aussois*, p. 23-55. Étymologie, l'église paroissiale, les seigneurs; l'Institution des aumônes générales; la confrérie de Saint-Joseph (érigée en 1707) et son rôle auprès des malades et des indigents; la confrérie du Saint-Esprit et l'œuvre des écoles.

Chanoine A. Gros et abbé A. Gorré : *Argentine*, p. 61-81. Les droits féodaux de l'évêque; les mines et les forges; l'église et les chapelles; les confréries, l'école.

Chanoine A. Gros : *Saint-André et la Praz*, p. 86-102. Charte de franchises accordée par l'évêque (1356); les dîmes; la châtellenie. — : *Jacques Guille*, peintre religieux savoyard, p. 123-132. Né à Saint-Jean-de-Maurienne en 1814, professeur de dessin au collège de Chambéry, auteur de plusieurs œuvres conservées à Chambéry (métropole, archevêché, Notre-Dame), à Moutiers, à Saint-Jean-de-Maurienne, etc...

Abbé Court : *la Paroisse du Freney*, p. 103-122. Essais successifs (1643, 1792, 1852) pour obtenir l'érection de la paroisse (1856).

Abbé J.-G. Gorré : *les Anciennes mesures en Maurienne*, p. 133-145. Variété extrême de ces mesures d'une paroisse à l'autre, avant l'édit de 1845 rendant obligatoires les poids et mesures du système métrique décimal.

Dom M. Alexis : *Bernard Ier de Maurienne*, p. 146-158. Cet évêque, dont l'épiscopat se place entre 1146 et 1156, avait été vraisemblablement abbé de Tamié et successeur de saint Pierre II de Tarentaise, fondateur du monastère

G. Loridon.

## HAUTE-SAVOIE

**Académie florimontane. Revue savoisienne. Année 1933. Annecy.**

A. de Montfalcon : *Une gloire militaire de la Savoie, le général comte Michel-Marie Pacthod* (1764-1830), p. 33-50 et 109-133. L'un des vingt-deux généraux d'origine savoisienne qui servirent la France de 1792 à 1815.

J. Lévitte : *le Poète Ducis* (1733-1816), p. 63-77 et 134-148. Fin du travail déjà signalé. Ducis en son intérieur; son drame *Fédor et Wladamir* (1801); retouche de ses œuvres; valeur de son théâtre; ses poésies familières; ses dernières années.

Ch. Marteaux : *Albert Samain en Savoie* (1893), p. 166-178. Conclusion de l'article : « En résumé M. Léon Bocquet, dans le chapitre V de son livre concernant les vacances de Samain en Savoie, n'a rien présenté d'inédit au public; ce qu'il y a de nouveau, ce sont ses déductions personnelles, le plus souvent inexactes. »

Robert Avezou : *le Tourisme dans la vallée de Chamonix au siècle dernier*, p. 179-211.

Étienne Roze : *Lettre sur les spectacles. La querelle du théâtre à Annecy en 1789*, p. 265-271.

Jean Boimond : *Une lettre inédite de Benjamin Constant*, p. 272-274. Lettre du 26 floréal an XI au citoyen Milliet, conseiller de préfecture à Genève. B. C. avait été inscrit sur la liste des plus imposés du département du Léman.

**Mémoires de l'Académie salésienne.**
Tome 51e, Annecy, 1933.

Général P.-E. Bordeaux : *Un document savoyard de 1815*, p. vi-xi. Protestation contre le démembrement du département du Mont-Blanc (traité de Paris, 30 mai 1814).

Chanoine Fr. Coutin : *Histoire de Montmin*, p. 1-248. Monographie paroissiale et communale. Origines de la paroisse, fondée par les bénédictins de Talloires; chapelles : N.-D. des Sept-Fontaines, Saint-Roch, Saint-Antoine, etc.; confréries du Saint-Esprit, du Rosaire, du Saint-Sacrement; droit de patronage et privilèges de l'abbaye de Talloires; visites pastorales; la paroisse pendant et après la Révolution.

G. Loridon.

# PROVENCE

## BOUCHES-DU-RHONE

**Provincia.** Revue publiée par la Société de statistique d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence. Tome XII, année 1933.

Marc Dubois : *la Chartreuse de Notre-Dame de Montrieux*, p. 215-229. Résumé d'une étude consacrée par cet auteur à cette chartreuse dans la *Revue Mabillon*, 1933.

**Mémoires de l'Institut historique de Provence** . Tome X, année 1933.

Abbé M. Chailan : *Prêtres assermentés du Var, d'après des documents inédits*, p. 187-213. Cette étude qui complète l'ouvrage du chanoine Laugier, — : *le Schisme constitutionnel dans le Var*, donne les noms de soixante-cinq prêtres et religieux assermentés avec des détails biographiques sur chacun d'eux, tirés de leurs lettres de rétractation et du nécrologe de l'église d'Aix, possession de l'auteur.

**Bulletin officiel du Musée du Vieux Marseille** (Revue publiée depuis 1932 par le *Comité du Vieux Marseille*, consacrée uniquement à l'histoire de Marseille et à la vie du Musée du Vieux-Marseille. Paraît tous les deux mois, in-4° coquille, illustrée).

Henry Villard : *la Chapelle des Pénitents blancs du Saint-Esprit* (n° 7, p. 22 à 25). — : *la Chapelle des Pénitents Bourras de Marseille et le Musée des Pénitents* (nos 10-11, p. 17 à 24). Les confréries de Pénitents ont été nombreuses et ont joué un rôle social important à Marseille : en 1818, elles étaient encore au nombre de onze, comptant entre toutes près de 1 600 membres; elles ne sont d'ailleurs pas toutes dissoutes et deux subsistent encore dont l'une, celle des Bourras, conserve, à côté de sa chapelle, un intéressant musée où l'on a réuni tout ce qui a pu être sauvé des costumes et objets cultuels des anciennes confréries. Les deux études de M. Villard apportent sur la chapelle des Pénitents blancs, récemment classée monument historique, et sur celle des Bourras, une documentation très précise : la première fut bâtie en 1544 et reçut en 1574 la visite d'Henri III retournant de Pologne; la seconde, bâtie en 1597, renferme de belles boiseries et de nombreux souvenirs. Deux autres chapelles de Pénitents existent encore à Marseille : celle des Pénitents de Saint-Maur, devenue chapelle italienne et celle des Pénitents carmelins, attribuée à la colonie anglo-maltaise.

Émile Isnard.

Le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* n'a rien publié en 1933. Émile Isnard.

## VAR

**Mémoires de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.** Tome XXXIX, 1932-1933. Draguignan, impr. Négro, 1933.

Louis Aicard : *les Prévôts de la collégiale de Barjols (1062-1790)*, p. 5-40. Liste des prévôts.

M. Courtecuisse : *Arrentement du prieuré de N.-D. du Luc en 1391.* Procès-verbaux, p. 17-24. D'après un acte notarial.

**Bulletin de la Société des amis du vieux Toulon.** Année 1933. Toulon, 1933.

Pierre Bel : *A propos d'un sceau épiscopal trouvé à La Valette près Toulon* (en 1933), p. 269-271. Il s'agit de Louis Albert Joly de Chouin, évêque de Toulon de 1737 à 1759.

Abbé André Chalot : *Brue-Auriac*, p. 333-370. Confréries, presbytère, église, chapelles.

**Le Var historique et géographique.** Année 1933. Cruvès, Cannes.

A. Raphélis : *Procès ecclésiastiques d'avant la Révolution*, p. 44-48. D'après un registre de notes d'un substitut du procureur au parlement de Provence, XVII^e^-XVIII^e^ s.

**La Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et de Toulon.** 1933.

Abbé Joseph Laugier : *l'Abbé Guigou Jean-Joseph Pierre* (plus tard évêque d'Angoulême) *à Saint-Zacharie pendant la Terreur*, p. 520-523, 535-537, 550-552, 564-565. Article rédigé en 1895. Utilisé par le frère de l'auteur, l'abbé François Laugier, dans : *le Schisme constitutionnel ... dans le Var.* Draguignan, 1897.

**Les Archives d'histoire et d'archéologie du diocèse de Fréjus et de Toulon.** 1^re^ année (avril 1932-mars 1933). E. Bouisson, les Routes (Toulon).

Chanoine E. Bouisson : *Jacques Danès de Marly, évêque de Toulon* (1601-1662), p. 4-11, 47-50, 155-159. — : *l'Armorial des évêques de Toulon*, p. 19-25, 170-173. Blasons dessinés au trait. — : *les Églises et chapelles du Var.* Historique, description, bibliographie : les Adrets de Fréjus, p. 32-36; Azay, le Trayas, le Drammont, la Sainte-Baume du Cap Roux, p. 142-149; Aiguines, p. 193-197; Ampus, 248-260 (photos h. t.).

Abbé V. Saglietto : *l'Assassinat à Signes de Mgr F. de Raguenau, évêque de Marseille*, p. 12-18. Rôle des protestants de Signes.

Charles Pennafort : *Où en est la question de l'apostolat et de la mort des saints de la famille de Béthanie en Provence ?* p. 26-31. Historique de la controverse.

J. Barles : *Oratoires de la Sainte-Baume et reliques de saint Maximin existant en 1624.* D'après l'ouvrage : *les Antiquités et recherches des villes ... de toute la France* (Paris, Jean Petit-Pas, 1624).

Abbé V. Saglietto : *De Béthanie à la Sainte-Baume ou la venue de sainte Marie-Madeleine en Provence*, p. 69-141. Article écrit « pour montrer à ceux qui ne sont travaillés d'aucune prétention » que la venue de la famille de Béthanie en Provence « repose sur des possibilités tellement grandes » que l'auteur « à cause de l'insuffisance des preuves positives » y adhère avec la plus entière bonne foi. Mais cette bonne foi ne saurait ici donner le change. Il y a beau jour que la cause des « saints de Provence » est entendue par qui a une ombre de sens critique. — : *Histoire de Méounes*, p. 174-186, 238-246; et 2^e^ année, p. 79-89; 137-149. Méounes avait pour seigneurs les évêques de Marseille et, sur son territoire, la chartreuse de Montrieux.

Charles Pennafort : *l'Apostolat des saints de la famille de Béthanie*

*en Provence*, p. 51-62, 160-169. Est favorable aux traditions provençales. — : *Légende ou tradition. État actuel de la controverse sur la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence*, p. 224-237; et 2e année, p. 14-29, 90-107, 172-179. Réimpression d'un article de l'abbé Vacandard, paru dans la *Revue des questions historiques* en 1924 et de la réponse que lui fit M. Escudier en 1925. Cette réédition est accompagnée de réflexions ... peu pertinentes (N. D. L. R.).

Abbé Chailan : *la Vie catholique dans le Var*, p. 63-68, 187-192. Revue sommaire des évêchés, abbayes, confréries, pèlerinages, etc... à la fin de l'Ancien Régime.

Mgr Chaillan : *le Monastère de La Celle près Brignoles*, p. 210-223. Prieuré bénédictin occupé au XVIIe siècle par des Bénédictines. Ruines.

2e année (avril-décembre 1933).

Chanoine Bouisson : *les Églises et chapelles du Var*. Historique, description, bibliographie. Les Arcs, p. 61-72; Sainte-Anastasie, Sainte-Anne du Castellet, Sainte-Anne d'Evenos, Artignosc, Artigues, p. 116-124; Aups, p. 150-161.

Abbé V. Saglietto : *Mgr J. B. Cibo, évêque de Marseille* (1543-1550). Notes inédites, p. 30-37. Cet évêque passa les huit dernières années de sa vie à Signes. — : *Tauroentum à Saint-Cyr*, p. 38-60. Emplacement de Tauroentum. — : *les Ruines de l'antique chapelle de Saint-Cassien près de la Sainte-Baume*, p. 108-115.

Fr. M. H. Laurent, O. P. : *le Couvent des Frères Prêcheurs de Toulon*. Sa fondation (1304-1310), p. 4-13. — : *Un curé de Bras au* XVe *siècle*, p. 162-165. D'après un registre notarial conservé à la Bibl. nat.

Chanoine Bouisson : *Armorial des évêques de Fréjus*, p. 132-136. Avec gravure au trait, hors texte.

Max Courtecuisse.

# COMTAT-VENAISSIN

## VAUCLUSE

Rien à signaler.

Cécile Roudil.

# COMTÉ DE NICE

## ALPES-MARITIMES

Rien à signaler. G. Doublet.

# CORSE

### Revue de la Corse. 14e année. Paris, 1933.

Abbé Baudoin : *Sainte Dévote, martyre corse*, p. 137-143 et 218-225. D'un ouvrage qu'il prépare sur sainte Dévote, patronne de la principauté de Monaco, M. l'abbé L. Baudoin communique quelques pages relatives : 1° au lieu de sa naissance (qu'il faut situer dans la *civitas Marianensis* : soit près de la Canonica, soit au bourg de Lucciana, soit à Querci); 2° au lieu de son martyre (qu'il est difficile d'identifier avec la Canonica); 3° à l'histoire de ses reliques et de son culte dans l'île.

### Archivio storico di Corsica. 9e année. Livourne, 1933.

Ilario Rinieri : *I vescovi della Corsica*, p. 36-59 et 527-540. Suite de la remarquable étude déjà signalée. Il s'agit ici : 1° de la fondation à

Bastia, dans les premières années du XVII^e siècle, d'un collège confié aux Jésuites par Clément VIII; — 2° d'un autre collège ouvert à Ajaccio dans l'automne de 1617 par les soins de l'évêque Giulio Giustiniani et également confié aux Jésuites; — 3° des désordres qui suivirent le meurtre de Sampiero quand, au milieu d'une opinion violemment hostile à Gênes que tente en vain de réfréner le cardinal J. B. Cicala, « protecteur » de Gênes, administrateur des évêchés de Sagone et de Mariana, le Saint-Siège demeure favorable à celui qui voulait donner la Corse au pape.

Domenico SPADONI : *I Corsi in Lombardia sul finir del' 700 e l'inizio dell' 800*, p. 205-242. Précieux renseignements sur les prêtres émigrés après Ponte-novo, sur la façon dont ils accueillirent les événements de 1789, sur l'abbé F. O. Renucci qui, lorsque les Français entrèrent à Milan, offrit à Saliceti, commissaire du Directoire exécutif, ses fameuses *Osservazioni critiche sulla storia di Corsica*, etc. En appendice, liste des prêtres corses demeurant en Lombardie, liste de ceux qui se sont fixés à Milan depuis le 1^er^ janvier 1790, liste de ceux qui demandent, par dérogation avec l'édit du 11 avril 1793, à rester en Lombardie.

Roberto VALENTINI : *Una tentata riforma del clero in Corsica all' inizio del sec.* XV, p. 243-253. Reproduit deux lettres (des Archives Vaticanes) du pape Martin V : l'une (8 juin 1419) à Grégoire Dominici d'Arezzo, prieur de St-André de Florence, envoyé dans l'île pour enquêter sur l'état du clergé; l'autre (8 janvier 1425) à l'évêque de Sagone, Giacomo de Ordinis, qu'il a élevé à la dignité de nonce apostolique.

Ersilio MICHEL : *I manoscritti della Bibliotheca Vallicelliana di Roma relativi alla storia della Corsica*, p. 258-268. Cette bibliothèque, une des plus anciennes de Rome, possède de précieux documents sur les droits de souveraineté du Saint-Siège (XIV^e^ siècle), sur le conflit de la garde corse et les prétentions de Louis XIV, sur la constitution civile du clergé, sur les prêtres italiens déportés en Corse en 1813 et 1814, etc.

Carlo BORNATE : *la Corsica al tempo della spedizione di Carlo VIII*, p. 321-361. Quelques détails sur les sentiments du clergé corse, sur le rôle de Guillaume Bolano, évêque de Sagone, sur Jacques Mancoso, évêque d'Ajaccio, etc.

Louis VILLAT : *Gli Etudi relativi alla storia religiosa della Corsica*, p. 362-377. Bibliographie critique, état des questions. Voir ci-dessus, p. 506.

Pio PECCHIAI : *le Carte del fondo « Corsica » nell' Archivio Vaticano*, p. 555-559. Dépouillement des dix liasses.

Edith SOUTHWELL-COLUCCI : *Tre chiese pisane affrescate : San Toma di Rostino, San Pantaleo di Gavignano, Santa Croce di Mariani*, p. 577-585. On connaissait les fresques de Sainte Christine de Campoloro, de saint Michel de Murato, de la Trinité d'Aregno (cf. P. Mérimée, 1840; C. Aru, 1908); Mme S. C. en décrit avec précision et élégance trois autres modèles (avec gravure).

Corrado MASI : *Il « nuovo piano » di un abate corso contro il pericolo russo (1850)*, p. 586-589. « Plan nouveau pour la conservation de la civilisation du monde », par M. l'abbé A. D. Filippi. Imprimé au Cap Haytien, 1850.

Louis VILLAT.

# REVUE DES PÉRIODIQUES

**Revue des Études historiques. 100e année, 1933. A. Picard.**

J. Harmand : *l'Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, p. 67-70. Hommage mérité à M. l'abbé Bremond, dont l'œuvre magnifique allait être bientôt interrompue après le onzième volume, par la mort de l'auteur.

Léon Mirot : *l'Assassinat de Louis d'Orléans et la doctrine du tyrannicide au* xv*e siècle*, p. 139-150. Quelques critiques que l'on puisse faire à la *justification* que Jean Petit prononça le 8 mars 1408, du meurtre ordonné par Jean-sans-Peur, l'abbé de Cérisy ne réfute pas suffisamment les critiques de Jean Petit dans son discours du 16 septembre 1408. La question du tyrannicide fut portée devant l'Université de Paris, qui le condamna (23 février 1414) et par Gerson devant le concile de Constance, qui, le 6 juillet 1415, condamna la formule *Quilibet tyrannus*, qui prétendait légitimer le tyrannicide.

Marcel Marion : *A propos du catéchisme de 1806*, p. 403-412. Le catéchisme composé par Portalis et le cardinal Caprara, en dehors de la cour de Rome, indique à la suite du IVe commandement, parmi les devoirs envers l'empereur, le service militaire. Le catéchisme semble n'avoir été fait qu'en vue de ce paragraphe. Il y avait, sous l'Empire, beaucoup de réfractaires et l'appui du clergé était indispensable au gouvernement impérial pour en diminuer le nombre.

J. Des Roches : *les Relations de nos chefs d'État avec les chanoines de Saint-Jean de Latran*, p. 419-428. Cet article est des plus curieux. En 1482, Louis XI accorda une pension de 4 000 livres à l'église de Latran, mais elle ne fut perçue que jusqu'à 1507. Le Chapitre de Latran éleva plusieurs réclamations. Par un édit du 22 septembre 1604, Henri IV donna aux chanoines de Latran des revenus sur l'abbaye de Clairac en Agenais, dont la répartition était très compliquée. Le 13 décembre, une messe solennelle était célébrée pour le roi de France : il en était encore ainsi sous la Restauration. Jusqu'à M. Loubet, tous nos chefs d'État eurent le titre de chanoines de Latran. Charles X paya une rente au Chapitre de 1825 à 1830. Jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican, le doyen du chapitre envoyait chaque année ses vœux au président de la République. La tradition de la messe solennelle fut reprise le 13 décembre 1926 avec M. Doulcet.

H. M. Legros et Édouard Kerchner : *Lettres d'indulgences de la cour de Rome au* xve *siècle*, p. 542-556. Ce sont : 1° une bulle en faveur de l'église de Saint-Paterne au Maine (1470); 2° une bulle en faveur de la chapelle du Mûrier à Batz (Loire-Inférieure) en 1496.

E. Soreau : *la Résurrection religieuse après la Terreur*, p. 557-574. Article sérieusement documenté, d'après les séries F7 et F19 des Archives nationales qui tend à prouver qu'Aulard s'est trompé en faisant de la restauration du catholicisme l'œuvre artificielle du Concordat de Bonaparte. L'auteur montre, d'après des documents se rapportant à toutes les parties de la France, que sous la Convention et le Directoire, le réveil religieux fut spontané et indéniable.

Paul Deslandres.

**Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome.**
**Le année, 1933. Paris, de Boccard.**

Michel François : *le Rôle du cardinal François de Tournon dans la politique française en Italie de janvier à juillet 1556*, p. 293 à 333. Étude extrêmement intéressante sur le rôle de ce Français, doyen du collège des cardinaux. Le vieux pape Paul IV était l'ennemi acharné des Espagnols. Henri II, roi de France, sous l'influence de Montmorency, venait de conclure avec les Impériaux la trêve de Vaucelles. La cour de Rome en avait été très mécontente. Pendant plusieurs mois, le cardinal de Tournon, ami de la paix, avait fait de grands efforts pour empêcher la reprise de la guerre en Italie. Mais le pape avait envoyé en France son neveu Carlo Caraffa comme légat. Le 18 juin, le cardinal François de Tournon eut avec Paul IV une si vive altercation qu'il demanda lui-même son rappel. Sa politique avait échoué, mais il est juste de lui tenir compte de son courage malheureux.

Paul Deslandres.

**Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.**
**Année 1932. Paris, Klincksieck.**

Ct Quenedey : *la Prison de Jeanne d'Arc au château de Rouen*, p. 98-100. Ainsi qu'en témoignent des quittances de travaux de 1432 à 1433, c'est bien dans la tour dite « de la Pucelle » que Jeanne a été emprisonnée (contre les propositions du commandant Bailly-Maître, *Bull. Soc. antiq.*, 1928).

Ct Bailly-Maître : *Deux pièces inédites sur l' « aide » levée en 1430 pour le paiement de la rançon de Jeanne d'Arc*, p. 101-105. Original et copie contemporaine du mandement du trésorier Thomas Blount et du receveur général Pierre Sureau. Quicherat ne connaissait qu'une copie de 1775; ces nouvelles pièces permettent de rectifier la copie de Quicherat.

J. Formigé : *Recherches nouvelles sur le temple du Vernègues (Bouches-du-Rhône)*, p. 117-120. La chapelle accolée à gauche du temple date du xiie siècle : ce n'est point l'église consacrée au xie par l'archevêque d'Arles Raiambald de Reillane (1031-1067) et par l'évêque Éliphant d'Apt (1048-1068). Cette dernière était installée dans le temple gallo-romain lui-même.

F. Deshoulières : *Observations sur l'église Notre-Dame de Melun*, p. 130-131. Rétablit le plan exact de l'église du xie siècle.

L. Demaison : *Dessins d'architecture du xiiie siècle dans un manuscrit des Archives de Reims*, p. 133-135. Le manuscrit est un obituaire du chapitre. Les dessins, antérieurs à l'écriture, avaient été effacés : ils ne se rapportent pas forcément à des travaux effectués dans la cathédrale; ce ne sont peut-être que de simples exercices, des essais comparables à ceux que l'on rencontre dans l'Album de Villard de Honnecourt.

A. Blanchet : *Enseignes de pèlerinage en bronze blanchâtre*, p. 136-139 : sainte Barbe, saint Quentin, saint Corneille, saint Claude, N.-D. de Boulogne...

B. de Montesquiou-Fézensac : *Boîte d'évangéliaire d'or du Louvre provenant de Saint-Servais de Maestricht*, p. 146-147. N'appartenait point, comme le croit la tradition généralement admise, à l'ancien trésor de Saint-Denis.

E. Fels : *la Cathédrale romane de Verdun*, p. 177-179. Édifice de plan et d'ordonnance rhénans, à deux transepts. Les dates sont fixées avec certitude : église incendiée en 1048, achevée avant 1080; entre 1136 et 1147 reconstruction du chœur oriental.

**Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.**
**Tome VIII, 1928-1933. Paris, Klincksieck. 1934.**

M. Prinet : *les Noms et les armes de quelques croisés champenois au musée de Versailles*, p. 75-85. Inexactitudes concernant Renaud de Broyes (et non de Briey), Milon de Bar-sur-Seine, Jean d'Arcis-sur-Aube.

H. Stein : *Nouveaux documents relatifs à la cathédrale de Meaux*, p. 86-107. Le chapitre, notamment, réclame, à plusieurs reprises, et obtient, du moins pour un temps, la démolition des boutiques et autres constructions qui, flanquant les murailles de la cathédrale, présentent un grave danger pour la solidité de l'édifice. Les amateurs de pittoresque déplorent parfois de voir aujourd'hui disparaître ces vieilles masures qui semblent faire corps avec les bâtiments; il n'en est que plus intéressant d'apprendre qu'en plein Moyen Age on songeait déjà à s'en débarrasser.

L. Serbat : *Un historien imaginaire du* XIe *siècle : le moine « Tomellus »*, p. 108-144. Il s'agit de l'auteur d'une Histoire de l'abbaye d'Hasnon, au diocèse d'Arras. Le rédacteur du XIIIe siècle, ou d'autres avant lui, trompés par une lecture hâtive, par une vague ressemblance avec un dérivé de Thomas, auront vraisemblablement pris pour un nom d'homme ce qui n'était que le début d'un titre : *Tomellus de fundatione, reparatione...*

L. Réau : *Du rôle des mots et des images dans la formation des légendes hagiographiques*, p. 145-168. Abstractions personnifiées, erreurs de lecture, jeux de mots, vulgaires calembours. Exemples en France — et ailleurs — de ces phénomènes connus.

L. Serbat : *« Frons ecclesiae ». Chevet ou façade ?* p. 192-1273. Discussion des textes, en opposition avec l'interprétation de l'abbé Plat (*Bull. Soc. antiq.*, 1931; voir *Rev. hist. Égl. Fr.*, 1932, p. 548).

G. Drioux.

## PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS

**Revue Mabillon. 23e année. Abbaye de Ligugé (Vienne), 1933.**

Dom Othon Ducourneau : *les Origines cisterciennes*, p. 1-32, 81-111, 153-182. Cette étude, commencée l'an passé, continue et s'achève dans ce volume. L'auteur parle rapidement de la fondation de l'abbaye de Cîteaux, après quoi il en vient aux premiers statuts de l'Ordre naissant.

Ces statuts sont intéressants à plusieurs points de vue : d'abord, c'est à Cîteaux que l'on doit la première organisation des Congrégations monastiques modernes, dont le but est de sauvegarder l'indépendance des abbayes, tout en imposant un contrôle à la toute puissance ou à l'impuissance des abbés. On a appelé ce pacte d'union entre les monastères cisterciens : « charte de charité ». En outre les statuts primitifs de Cîteaux contenaient une législation précise sur un sujet important : les Frères convers. On trouve des convers à Cluny au XIe siècle : ce n'était donc pas une institution nouvelle dans l'Ordre monastique; mais avant les règlements établis par les fondateurs de Cîteaux, leur statut canonique était loin d'avoir toute la précision désirable.

L'étude se termine assez brusquement, l'auteur ayant été surpris par la mort. *Les Origines cisterciennes* ne sont que le début d'une Histoire générale de l'Ordre cistercien que Dom Othon avait entrepris d'écrire. Les qualités dont il fait preuve dans ces quelques pages font vivement regretter sa mort.

Dom Fernand Cabrol : *l'Œuvre historique et littéraire de Solesmes et de la Congrégation de France* (1833-1933), p. 249-265. Article écrit à l'occasion du centenaire de la restauration de la vie monastique dans l'antique abbaye de Solesmes. L'auteur énumère rapidement les œuvres de Dom Guéranger et du cardinal Pitra; puis il donne les noms des principaux moines de la Congrégation de France qui, pendant ces cent années ont écrit sur le chant grégorien et la liturgie, l'histoire de l'Église, l'histoire monastique et civile, l'hagiographie et l'histoire locale.

Marc Dubois : *Documents sur la chartreuse de Curière*, p. 50 à 57. C'est un inventaire de mobilier, daté de 1617, énumérant une centaine de pièces, et de plus quelques chartes allant de 1620 à 1623. — : *Documents sur la chartreuse de La Verne*, p. 123-132. Notre-Dame de La Verne est située dans le Var. Les pièces concernant ce monastère sont très rares et d'ailleurs de peu d'importance; aussi M. M. Dubois n'en édite-t-il qu'une petite partie. — : *la Chartreuse de N.-D. de Montrieux*, p. 190-217, 266-277 (à suivre). Inventaire méthodique des principales pièces de cet établissement.

R. M. : *Contribution à l'histoire de l'abbaye de Jouarre*, p. 33-49, 112-122, 218-232. L'auteur anonyme pourrait bien être une des religieuses de ce monastère. L'histoire est suivie de quelques chartes. La publication continue en 1934.

H. Tribout : *Cartulaire de l'abbaye de Bouzonville*, p. 133-141, 233-246. Courte notice sur cette abbaye, fondée en 1033, et publication de quatre chartes de 1628, 1633, 1706 et 1718.

D. Charvin : *la Correspondance des Procureurs généraux de la Congrégation de Saint-Maur près la Cour de Rome*, p. 58-73, 278-290. Le présent volume contient 18 lettres de Dom Antoine Durban allant du 30 d'août au 20 décembre 1672.

Dom Thierry Réjalot : *Inventaire des lettres publiées par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, p. I à XLVIII. Ce travail sera fort utile à tous ceux qu'intéresse l'histoire monastique, et même à ceux qui voudront étudier l'histoire des lettres aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. La Revue Mabillon a pris soin, il faut l'en louer, de faire paraître cet Inventaire sous une pagination spéciale. Cependant il est permis d'exprimer un regret : on n'a pas indiqué le prénom des moines; c'est un oubli difficilement explicable, lorsqu'on songe qu'à cette époque, et de nos jours dans la plupart des Congrégations modernes, les moines sont désignés uniquement par leur prénom.

**Revue bénédictine.** Abbaye de Maredsous (Belgique). Tome 45, 1933.

La Revue Bénédictine s'est consacrée presque exclusivement à des études de patristique ou de théologie positive. On ne trouve à signaler, comme pouvant intéresser l'histoire de l'Église de France que les « *Éphémérides écrites par un religieux de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun* », publiées par Henri Tribout (p. 332 à 348). Ces notes sont très brèves : quelques lignes par an. Elles racontent les événements marquant des années 1543 à 1755. Monsieur T. H. affirme que l'auteur est un « témoin en partie oculaire ». Soit : mais pour une bien petite partie, il faut l'avouer, car le récit des faits couvre une période de 212 ans.

Dom Jacques Rivet.

**Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige.** Année 49. Munich, R. Oldenburg, 1931.

I. Eicheler : *die Kongregationen des Cisterzienser-Ordens*, p. 55-91, 188-227; 308-340. Aperçu sur l'origine et le développement des différentes congrégations de l'ordre des Cisterciens.

J. Uttenweiler : *Dom Didier de la Cour von Saint-Vanne in Verdun und die monastische Ausbildung in seinem Reformwerk*, p. 109-117. Doctrine de Didier de la Cour, fondateur de la congrégation bénédictine de Saint-Vanne, sur la formation monacale.

R. Creutz : *Hildegard von Bingen und Marbodus von Rennes (1035-1123) über die Heilkraft der Edelsteine*, p. 291-307. Sainte Hildegarde († 1179) adopte les idées de Marbode, évêque de Rennes, sur la puissance de guérison des pierres précieuses.

Année 50. 1932.

Ph. Hofmeister : *die Verfassung der Kongregation der Benediktinerinnen vom Kalvarienberg*, p. 249-277. Aperçu historique sur l'origine et le développement de la congrégation bénédictine de Notre-Dame du Calvaire, fondée en 1617 à Poitiers par Antoinette d'Orléans. La règle, adaptée aux prescriptions du code de droit canon, a été approuvée de nouveau par Rome en 1901 et 1923.

Année 51. 1933.

B. Bischoff : *Literarisches und künstlerisches Leben in St. Emmeram (Regensburg), waehrend des frühen und hohen Mittelalters*, p. 102-142. L'abbaye de Saint-Emmeram à Ratisbonne eut une vie littéraire et artistique intense au Moyen Age, comme le prouvent les manuscrits encore conservés à la Bibliothèque nationale de Munich. Un manuscrit (Clm. 14272) donné par le clerc Hartwic, contenant des écrits de Boèce, Cicéron, Adalbéron de Laon, etc, représente, sur la deuxième page, l'image de Fulbert, évêque de Chartres; Hartvic avait probablement suivi les leçons de Fulbert et rapporté de son voyage en France deux autres manuscrits (Clm. 14436 et 14735). En 1049, les moines de Saint-Emmeram émirent aussi la prétention de posséder le corps de saint Denys l'Aréopagite, qui aurait été enlevé à Saint-Denis « par ruse » une centaine d'années plus tôt, et composèrent un office spécial en l'honneur du saint.

B. Paringer : *Ein vorkarolingisches Evangeliar aus Weltenburg*, p. 143-160. L'examen du ms. 1234 de la Bibliothèque nationale de Vienne, provenant de l'abbaye de Weltenburg (Bavière) montre que cet évangéliaire est d'origine antécarolingienne, c'est-à-dire du premier quart du viii^e siècle, ce qui confirme la tradition de la fondation du monastère par des moines francs venus de Luxeuil.

**Cistercienser Chronik.**

Jahrgang XLII. Bregenz, J. N. Teutsch, 1930.

P. Gregor Müller : *Briefe aus der Zeit der Niederlassung der Trappisten in der Schweiz*, p. 12-30. Lettres échangées de 1794 à 1802 entre le P. Augustin Lestrange, abbé de la Trappe de Valsainte (Lausanne) et les abbés de Wettingen et de Salem. Dom Augustin demande des secours pour ses moines chassés de leur abbaye. A la fin, un court récit sur l'exode des Trappistes de leur couvent et leur voyage à travers l'Allemagne du Sud jusqu'en Russie.

Dr. P. Constantin Horvath : *Johannes de Limoges, Abt von Zirc*,

*1208-1218*, p. 97-101. Parmi les abbés de l'abbaye cistercienne de Zirc (dioc. de Veszprem en Hongrie), il y eut de 1208 à 1218 un abbé d'origine française, Jean de Limoges, qui avait été prieur de Clairvaux de 1206 à 1208 et revint en France en 1218. Il est l'auteur de plusieurs traités ascétiques, conservés à la Bibliothèque de Troyes.

Gr. Müller : *Pont-Colbert Onsenvort*, p. 71-76. L'abbaye de Sainte-Marie de Pont-Colbert, près Versailles, fut fondée en 1892 par le P. Bernard Maréchal pour les Cisterciens adorateurs du Très Saint-Sacrement.

Pl. Hülster : *Zum 100. Jahrestag der Erhebung St. Bernards zum Kirchenlehrer*, p. 202-205. Rappelle le centenaire de la proclamation de saint Bernard comme docteur de l'Église.

B. Stürzer : *Ein Besuch in Clairvaux im J. 1888*, p. 213-230 (et t. XLIII, p. 17-24). Souvenirs d'une visite à Clairvaux en 1888, avec détails archéologiques.

A. von Armin : *der Hl. Bernhard als Kirchenlehrer*, p. 277-280. Pourquoi saint Bernard a été proclamé docteur de l'Église.

Année XLIII. 1931.

K. Horvath : *Eine Reise nach Cîteaux zum Generalkapitel im Jahre 1768*, p. 1-10; 46-54; 86-95. Publie, d'après des notes manuscrites, conservées aux archives de l'abbaye hongroise de Zirc, le récit d'un voyage au chapitre général des Cisterciens, tenu à Cîteaux en 1768. Les voyageurs se rendent de la Haute-Silésie en Alsace pour arriver enfin a Cîteaux. — : *Eine Kundgebung Papst Pius XI.*, p. 24-26. Lettre du pape aux abbés généraux des Cisterciens et des Trappistes, à propos du centenaire de la proclamation de saint Bernard comme docteur de l'Église.

K. Burger : *Reisebüchlein*, p. 125-156 (t. XLIV, p. 9-28, et t. XLV, p. 11-32). Le P. Grégoire Müller publie le « livre des voyages » du P. Burger, qui donne d'intéressants détails sur les monastères cisterciens visités par lui de 1641-1679. Il put s'arrêter aux abbayes de Mont-Sainte-Marie (Doubs), Bellevaux, Charité, Cherlieu (Haute-Saône), Beaulieu, Vaux-la-Douce, Morimond, Clairvaux, Longuay (Haute-Marne), Pontigny, Fontaine, Cîteaux, La Ferté, Cluny, Charité, Saint-Loup et au collège Saint-Bernard à Paris.

K. Horvath : *Cistercienserbriefe an einen Cistercienser Universitaetshoerer in Paris*, p. 157-161. Cinq lettres de Jean de Limoges, adressées à Thomas de Anthemate, un jeune cistercien de Clairvaux étudiant à Paris (vers 1230).

Année XLIV. 1932.

Kassian Haid : *Otto von Freising*, p. 59 et ss. (et t. XLV, p. 33 et ss.). Étude biographique et littéraire sur le chroniqueur Othon de Frisingue.

Année XLV. 1933.

K. Horvath : *Johannis Lemovicensis Opera omnia*, p. 142-145. Compte rendu sur l'édition des œuvres de Jean de Limoges, publiées par le P. Horvàth (3 vol. Veszprem, 1932).

B. Opfermann : *das Formular der Messe des hl. Bernhard einst und jetzt*, p. 247-255. Indique les variations dans le formulaire de la messe en l'honneur de saint Bernard en usage dans l'ordre de Cîteaux et dans le missel romain.

J. B. Danzer : *die Cistercienser und die Erfindung Gutenbergs*, p. 259-261. Parle des imprimeries qui existèrent dans plusieurs abbayes cisterciennes en Allemagne, en Autriche et en France.

G. Allemang.

**Le Bulletin des Recherches historiques.**

**Organe du Bureau des Archives de la province de Québec.**

**Année 1933, Lévis.**

*Mémoire concernant les limites des colonies présenté en 1720 par le sieur Bobé, prêtre de la Congrégation de la Mission* [*de Saint-Lazare*], p. 89-104 et 131-151. Ce mémoire fut envoyé au marquis de Puisieux, ministre des Affaires étrangères, le 1er août 1750. C'est surtout des frontières de l'Acadie que se préoccupe le P. Bobé. Il conteste l'extension que les Anglais veulent donner au mot Nouvelle-Écosse. Suivant lui, à Utrecht, la France n'a cédé que l'Acadie « selon ses anciennes limites », c'est-à-dire la partie méridionale de la péninsule « depuis le cap Fourchu jusqu'au cap Camseau exclusivement ». De larges extraits de ce mémoire ont été donnés en français par F. Parkman, en appendice au second volume de : *A half century of conflict* (Londres, 1907, 2 vol.).

*Ordonnance de M. Bochart-Champigny sur une requête de Jacques de Mareuil, lieutenant réformé des troupes du détachement de la marine, pour obliger le sieur Dupré, curé de Québec, de lui donner copie d'un écrit lu par lui à la grand'messe paroissiale et fort préjudiciable audit sieur de Mareuil* (19 janvier 1694), p. 125-127. Pièce à verser au dossier d'une affaire bien connue. Jacques de Mareuil fut poursuivi par Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, devant le Conseil supérieur de cette ville pour impiété et blasphèmes, en réalité parce qu'il faisait partie de la troupe de comédiens constituée par Frontenac.

Mgr Amédée Gosselin : *l'Abbé Gervais Lefebvre*, p. 321-330. Rectifie les données de sa biographie. L'abbé Lefebvre n'est pas le premier prêtre né à Montréal : ce titre appartient à l'abbé Charles Hazeur-Desauneaux, ordonné en 1706. Lefebvre ne le fut, à Paris, qu'en 1710 ou 1711. Après avoir fait ses études de philosophie et théologie à Montréal et Québec, il vint en France (1710-1712). Il profita de son séjour à Paris pour s'agréger à la Société de Saint-Sulpice et passer son doctorat en théologie.

E. Z. Massicotte : *Syndics, syndics apostoliques et pères temporels*, p. 414. Liste des syndics des Récollets à Montréal de 1692 à 1736. C'était, comme on sait, des laïques chargés d'administrer les affaires de la communauté. On compte parmi eux deux marchands, un officier des troupes, un officier de plume, Étienne Rocbert de la Morandière, garde-magasin à Montréal. Ce dernier avait été reçu en 1715 procureur du roi en l'amirauté du Havre — et non procureur de la marine. Le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, indiqué sur cette liste (1706), ce qui porterait à cinq le nombre des syndics de Montréal connus jusqu'à ce jour, paraît avoir été syndic des Récollets pour toute la Nouvelle France, comme Frontenac l'avait été avant lui.

*Règlement du Conseil supérieur de la Nouvelle France au sujet des registres tenus par les curés pour les baptêmes, mariages, sépultures et autres actes que peuvent faire lesdits curés comme fiançailles et publications de bans* (juin 1727), p. 415-426. Reproduit les dispositions de l'ordonnance de 1667, en les complétant. Entre dans le détail de la tenue des registres, prescriptions minutieuses. A remarquer l'injonction faite aux curés de ne point marier de mineurs (vingt-cinq ans pour les femmes, trente pour les hommes), sans le consentement des parents, tuteurs ou curateurs, sous peine d'être privés de leurs dîmes et revenus temporels, à la réserve seulement de ce qui sera nécessaire pour leur subsistance. L'évêque était invité à prendre les mesures indispensables pour faire cesser l'habitude qu'avaient certains habitants de baptiser eux-mêmes leurs enfants.

E. Z. Massicotte : *Sacrilège, magie et sorcellerie*, p. 452-456. Un procès en annulation de mariage pour maléfices (1658), deux pour sacrilèges (1687 et 1742), une accusation de sorcellerie portée contre un chaudronnier de Boucherville (1707) : telles sont les seules affaires de magie dont les tribunaux de Montréal eurent à connaître sous le régime français.

Gustave Lanctôt : *Nécrologie des Récollets*, p. 457-462. Liste des Récollets morts au Canada entre 1618 et 1760, d'après le ms. fr. 13875 de la Bibliothèque nationale.

*Inventaire des biens de Mgr de Lauberivière, évêque de Québec* (26 août-10 octobre 1740), p. 519-543. Mgr de Lauberivière, arrivé à Québec le 8 août 1740, y mourut le 20, au Séminaire des Missions étrangères. L'inventaire publié dans le *Bulletin* montre la modestie, pour ne pas dire la pauvreté, de son installation. Sa bibliothèque se composait de 49 volumes (dont deux lui avaient été prêtés), tous ouvrages de piété, sauf une histoire du Canada en latin, sans doute celle du P. du Creux.

*Lettres de l'abbé Pierre Gazelle à l'Honorable Louis de Salaberry* [Londres, 1796-1801], p. 603-634 et 644-660. L'abbé Gazelle, prêtre français, chassé par la Révolution, avait passé trois ans au Canada de 1793 à 1796. Son correspondant, Ignace-Michel-Louis d'Irumberry de Salaberry, ancien député à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, était alors major au 1er bataillon du Royal Canadien. Les lettres de l'abbé Gazelle constitueront désormais une des meilleures sources à consulter sur la vie du clergé français réfugié à Londres. Rien que des faits dans cette correspondance. Des nouvelles d'abord, et de toute l'Europe. On y trouvera un recueil abondant des fausses rumeurs qui circulaient à Londres dans le monde des émigrés (18 avril 1800 — sur le Premier Consul : « Quelques-uns prétendent qu'il veut rappeler le roi; je suis porté à le croire. ») Ce qui nous intéresse davantage, ce sont les détails précis — souvent avec chiffres à l'appui — fournis par Gazelle sur sa propre existence et celle de ses confrères. En avril 1800, il reconnaissait que si la Providence, depuis plusieurs années, ne lui avait envoyé aucun superflu, du moins elle ne l'avait jamais laissé manquer du nécessaire. Il prêchait dans les chapelles françaises (en 1799, il y en avait cinq à Londres), il donnait des leçons de français.

Gazelle se loue fort des Anglais. Il admire leur générosité : « Le gouvernement dépense ici pour les secours au clergé 9 200 l. st. par mois et peut-être autant pour les laïcs, ce qui fait près ou plus de 200 000 l. [par an], somme bien considérable dans ce temps de guerre. Les prêtres ont 35 sh. Les laïcs de 50 ans et femmes, 30 sh.; les enfants au-dessous de 15 ans, moitié. La plupart, pour ne pas dire presque tous, en profitent; mais ceux qui n'ont autre chose sont dans une bien grande misère » (1797). Aussi « prêtres et nobles... exercent toute sorte de métiers ... j'en connois des uns et des autres qui font même celui de tailleur et de cordonnier » (1797). « Sur 5 500 ecclésiastiques, 500 sont au secours » (1797).

Les dernières lettres de l'abbé Gazelle renseignent sur le retour des proscrits en France. « Beaucoup d'émigrés laïques rentrent en France en ce moment; mais le paternel et prévoyant gouvernement de ce pays ne le permet pas encore aux prêtres » (18 avril 1800). « Quant aux prêtres, de 5 à 700 sont rentrés par Jersey depuis 7 à 8 mois;... quelques-uns sont rentrés par Rotterdam; ... 50 à 60 sont rentrés ensemble par Calais en octobre » (6 avril 1801). — Sur l'abbé Pierre Gazelle on peut consulter le *Bulletin des recherches historiques* de 1902, p. 185-186. Trois lettres de lui, datées de Londres 1797-1798, y ont été publiées, année 1913, p. 321-333 et 353-359.

Claude de Bonnault.

# ÉCHOS ET INFORMATIONS

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

### Adhésions nouvelles.

M. Henri Courteault [814], directeur des Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris (IIIe), présenté par M. Carrière.

Bibliothèque municipale d'Orléans [815], 1, rue Dupanloup, Orléans (Loiret). — Bibliothécaire : M. Michel de Boüard.

Grand Séminaire de Troyes [816], rue Saint-Martin-ès-Aires, Troyes (Aube). — M. l'Économe.

M. Bernard Perrin [817], rue de la Paroisse, 11, Versailles (Seine-et-Oise), présenté par le R. P. Rouziès.

M. Martial Tricaud [818], avocat à la Cour, rue d'Assas, 24, Paris (VIe), présenté par le R. P. Rouziès.

Le R. P. E. de Moreau [819], professeur d'histoire ecclésiastique, rue des Récollets, 12, Louvain (Belgique), présenté par M. Leman.

M. l'abbé Jules Adrien Joyeux [820], professeur au Collège catholique, rue Lacépède, 20, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Carrière.

M. Pierre Heinrich [821], professeur d'histoire au Lycée Ampère, de Lyon, rue de Luizet, à Ecully, près Lyon (Rhône), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé Lancelle [822], licencié ès lettres, aumônier de l'Hôpital Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur, Lille (Nord), présenté par M. Leman.

M. l'abbé Alcime Bachelier [823], docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Angers, rue Chèvre, 23, Angers (Maine-et-Loire), présenté par M. Préclin.

Mgr Jarrosson [824], curé de Saint-Nizier, 10, Lyon (Rhône), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine Camille Boyer [825], curé-doyen de Saint-Symphorien, place Saint-Symphorien, 2, Versailles (Seine-et-Oise), présenté par M. Carrière.

Abbaye de Saint-Benoît d'En-Calcat [826], à Dourgne (Tarn). — Bibliothécaire : Dom Étienne Rossignol.

# LIVRES NOUVEAUX

*Les ouvrages doivent être adressés impersonnellement à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.*

## MÉTHODOLOGIE ET TEXTES

BAUDIMENT (Louis). Un mémoire anonyme sur François Pallu, principal fondateur des Missions Étrangères (Bibliothèque des Missions. Mémoires et documents, vol. IV). — Paris, Éditions Spes, 1934. In-8°, 103 p.

CALMETTE (Joseph). Le monde féodal. (« Clio ». Introduction aux études historiques, 4). — Paris, les Presses universitaires de France, 1934. Petit in-4°, LII-490 pages.

GRIFFE (Élie). Lettres patentes des évêques de France recueillies dans les registres du pape Clément VI (1342-1352). Tome I : Province de Bourges (*Acta episcoporum Galliae saeculo XIV°*). — Paris, Picard, 1933. In-8°, 167 pages.

JUNOD (Louis). Mémoires de Pierrefleur. Édition critique avec une introduction et des notes. — Lausanne, Éditions La Concorde, 1934. In-8°, 291 pages.

MEYER (Albert de), O. P. Le procès de l'attentat commis contre Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, 18 mars 1582. Étude critique de documents inédits. Préface de M. Léon VAN DER ESSEN. — Bruxelles, l'Édition universelle, 1933. In-4°, XV-244 pages, planches.

Règle de Saint-Benoît (La). Texte latin traduit et annoté par des Fils du saint Patriarche (Collection « Pax », vol. XXXVI). — Paris, Desclée de Brouwer, 1933. In-12, XLVII-182 pages, 12 francs belges.

SÉE (Henri). Science et philosophie de l'histoire. 2e édition revue. — Paris, Alcan, 1933. In-8°, 513 pages, 25 francs.

SEPIÉTER (Abbé G.). La vie chrétienne, tirée des œuvres de Bossuet. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1934. In-8°, XXXII-584 pages, 25 fr.

VALENSIN (Auguste) et MONTCHEUIL (Yves de). Maurice Blondel (Les Moralistes chrétiens). — Paris, J. Gabalda, 1934. In-12, 310 pages, 20 fr.

## HISTOIRE GÉNÉRALE

ARQUILLIÈRE (H. X.). L'Augustinisme politique. Essai sur la formation des théories politiques au Moyen Age. — Paris, Vrin, 1934. In-8°, 157 pages.

ARQUILLIÈRE (H. X.). Saint Grégoire VII. Essai sur la conception du pouvoir pontifical. — Paris, Vrin, 1934. In 8°, 600 pages.

AYNARD (Joseph). La bourgeoisie française (Bibliothèque du Musée social). — Paris, Perrin, 1934. In 8°, 517 pages, 35 francs.

BOULENGER (L'abbé A.). Histoire générale de l'Église. Tome II : le Moyen Age. Vol. IV : De la chute de l'Empire d'Occident à Grégoire VII (476-1073). — Paris, Vitte, 1933. In-8°, 500 pages, 25 gravures, 10 cartes, 35 francs.

COVILLE (A.). Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI. — Paris, Droz, 1934. In-8°, 256 pages.

DODU (Gaston). Les Valois. Histoire d'une maison royale. — Paris, Hachette, 1934. In-8°, XVI-473 pages.

GARNIER (Chanoine Adrien). Au temps de l'Empire et de la Restauration. L'Église et l'éducation du peuple. — Paris, de Gigord, 1933. In-12, XVII-279 pages.

LAGARDE (Georges de). Le « Songe du Verger » et les origines du gallicanisme (Extrait de la *Revue des Sciences religieuses*, janv.-avril 1934). — In-8°, 51 pages.

LA GORCE (Pierre de). Martyrs et apostats sous la Terreur (1793-1794). (*Bibliothèque historique Plon*). — Paris, Plon, 1934. In-12, 314 pages, 15 francs.

MANN (Margaret). Érasme et les débuts de la Réforme française. — Paris, Champion, 1934. In-8°, XX-226 pages.

MIROT (Léon). — La politique française en Italie de 1380 à 1422. I. Les préliminaires de l'alliance florentine (Extrait de la *Revue des études historiques*). — Paris, Édition A. Picard, 1934. In-8°, 54 pages.

MUELLER (Ewald), O. F. M. Das Konzil von Vienne (1311-1312). Seine Quellen und seine Geschichte. — Münster in Westfalen, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung, 1934. In-8°, 756 pages, R. M. 28.80.

NORDSTROEM (Johan). Moyen Age et Renaissance. Essai historique. — Paris, Stock, 1933. In-8°, 238 pages, 20 francs.

PALANQUE (Jean-Rémy). Saint Ambroise et l'Empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État à la fin du quatrième siècle. — Paris, de Boccard, 1933. In-8°, XVI-601 pages.

PARÉ (G.), BRUNET (A.), TREMBLAY (P.). La renaissance du XII^e siècle. Les écoles et l'enseignement. Refonte complète de l'ouvrage de G. ROBERT (Publication de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa, III). — Paris. J. Vrin, 1933. In-8°, 324 pages.

PASTOR (Dr Louis). Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age. Tome XVI, traduit de l'allemand par Alfred Poizat et W. Berteval. — Paris, Plon, 1934. In-8°, 421 pages, 40 francs.

PERROY (Édouard). L'Angleterre et le Grand Schisme d'Occident. Étude sur la politique religieuse de l'Angleterre sour Richard II (1378-1399). — Paris, J. Monnier, 1933. In-8°, 459 pages.

PIRENNE (Henri), COHEN (Gustave), FOCILLON (Henri). Histoire du Moyen Age. Tome VIII : la Civilisation occidentale au Moyen Age du XI^e au milieu du XV^e siècle (Histoire générale publiée sous la direction de M. Gustave GLOTZ). — Paris, les Presses universitaires de France, 1933. In-8°, 705 pages, 75 francs.

POULET (Dom Charles). Histoire du christianisme. Tome I^er : Antiquité. — Paris, Beauchesne, 1934. In-4°, 954 pages.

RENOUVIN (Pierre). La crise européenne et la Grande Guerre (1904-1918). — Paris, Alcan, 1934. In-8°, 639 pages, 60 francs.

VIDLER (Alec R.). The modernist Movement in the roman Church. Its origins and outcome. — Cambridge, at the University Press, 1934. In-8°, XII-286 pages, 12 s. 6 d.

## INSTITUTIONS

DAUVILLIER (Jean). Le mariage dans le droit classique de l'Église depuis le décret de Gratien (1140) jusqu'à la mort de Clément V (1314). — Paris, libr. du Recueil Sirey, 1933. In-8°, 517 pages, 70 francs.

DELCAMBRE (Étienne). Une institution municipale languedocienne. Le Consulat du Puy-en-Velay des origines à 1610. — Le Puy-en-Velay, Société académique du Puy, 1933. In-8°, VII-316-[162].

GOYAU (Georges). L'Église et la guerre (*L'Église dans la cité*). — Paris, Flammarion [1934]. In-18 jésus, 248 pages, 12 francs.

Jedlicki (Marjan Zygmunt). Les rapports entre la Pologne et l'Empire germanique au point de vue de l'histoire des institutions politiques (Extrait de *la Pologne au VII^e congrès international des sciences historiques*). — Varsovie, Société polonaise d'histoire, 1933. In-8°, 15 pages.

Moreau-Reibel (Jean). Jean Bodin et le droit public comparé dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire. — Paris, J. Vrin, 1933. In-8°, xvi-279 pages.

Roussier (Jules). Le fondement de l'obligation contractuelle dans le droit classique de l'Église. — Paris, F. Loviton, 1933. In-8°, xv-250 pages, 40 francs.

## ART CHRÉTIEN

Breton (Mgr L.). Les cloches de la cathédrale de Bourges. — Bourges, impr. A. Tardy, 1934. In-8°, 129 pages.

Calendini (Louis). Les verrières de La Ferté-Bernard. — Sablé, imprimerie E. Coconnier, 1934. In-8°, 42 pages.

Espérandieu (Émile). Répertoire archéologique du département du Gard. Période gallo-romaine (Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon). — Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1934. In-8°, xii-81 pages.

Gutberlet (Dr S. Helena). Die Himmelfahrt Christi in der bildenden Kunst von den Anfaengen bis ins hohe Mittelalter, versuch zur geistesgeschichtlichen Erfassung einer ikonographischen Frage. — Strasbourg, Heitz et Cie, 1934. In-8°, 304 pages, 31 gr. h. texte.

Tribout (Henri). Deux « mises au tombeau » lorraines. Saint-Avold et Wahl-les-Lixing. — Nancy, Société d'impressions typographiques, 1934. In-8°, 22 pages.

## BIOGRAPHIES

Baudiment (Louis). François Pallu, principal fondateur de la Société des missions étrangères (1626-1684). — Paris, Beauchesne, 1934. In-8°, 500 pages.

Dubarat (Chanoine V.). Une petite sainte janséniste. Anne Duvergier de Hauranne, nièce de l'abbé de Saint-Cyran (1641). — Dax, imprimerie Pradeu, 1934. In-8°, 16 pages.

Dudon (Le R. P. Paul). Saint Ignace de Loyola. — Paris, G. Beauchesne, 1934. In-8°, xx-663 pages.

Dumesnil (René). Saint Bernard, homme d'action. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1934. In-8°, 131 pages, 10 francs.

Erlanger (Philippe). La jeunesse d'Henri III. — Paris, Émile-Paul, 1934. In-12, 293 pages, 15 francs.

Giraud (Victor). Paul Bourget. Essai de psychologie contemporaine. — Paris, Bloud et Gay, 1934. In-12, 213 pages.

Grente (Mgr). Fléchier (*Les Grands cœurs*). — Paris, Flammarion, 1934. In-16 jésus, 219 pages, 12 francs.

Lacger (Le chanoine Louis de). Monseigneur Mignot évêque d'Albi (Les maîtres d'une génération). — Paris, Bloud et Gay, 1934. Un vol. (14×19), 160 pages, 12 francs.

Lepetit (Abbé V.). Une belle âme sacerdotale. L'abbé Ernest Langlois, 1867-1932. — Paris, librairie Saint-Paul, 1934. In-12, 155 pages, 6 fr.

MOULARD (Anatole). La vie apostolique de la Vénérable Marie Rivier, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie du Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), 1768-1838. — Lyon-Paris, E. Vitte, 1934. In-8° écu, 480 pages, 7 illustrations, 20 francs.

PÉRENNÈS (H.). Un grand Breton. Jean-François Abgrall des Missions étrangères, provicaire du Tonkin méridional (1856-1929). — Saint-Brieuc, A. Prud'homme, 1933. In-8°, XIV-449 pages.

PLATTARD (Jean). Montaigne et son temps. — Paris, Boivin, 1933. In-8°, 301 pages, 30 francs.

ROEDER (Ralph). Savonarole. Traduit de l'anglais par Blanche PRENEZ (*Ames et visages*). — Paris, Colin, 1933. In-16, 204 pages, 20 francs.

VEUTHEY (P. Léon). Un grand éducateur. Le Père Girard (1765-1850). — Paris, de Boccard, 1934. In-8°, VIII-324 pages.

VIDAL (Mgr J.-M.). Antoine Charlas, directeur du séminaire et vicaire général de Pamiers (1634-1698) (Extrait du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1933). — Castillon-en-Couserans, Bureaux du *Bulletin*, 1934. In-8°, 92 pages.

## HISTOIRE LOCALE

ARCELIN. Histoire de la seigneurie de Saint-Christ. Sa dépendance de Notre-Dame de Jouarre et du duché-pairie de Chaulnes. — Chauny, impr. A. Baticle, 1933. In-8°, 126 pages.

BASTOUL (A.). Les écoles à Montech et dans les paroisses voisines avant 1789. — Montauban, impr. Jules Prunet, 1933. In-8°, 115 pages.

CANAL (S.). Un département exsangue. Études démographiques sur le Tarn-et-Garonne. — Paris, librairie des Études sociologiques, 190, rue Saint-Maur, 1934. In-8°, IV-135 pages, 12 francs.

CASANOVA (Le chanoine). Histoire de l'Église corse. Tome III : Sous la monarchie française, de 1769 à 1789. Chez l'Auteur, curé-doyen de Zicavo (Corse), 1933. In-8°, IV-478 pages, 20 francs.

CHAMPION (Pierre). Splendeur et misères de Paris (XIVe-XVe siècles), avec un plan de reconstitution de Paris en 1380. — Paris, Calmann-Lévy, 1934. In-8°, 287 pages, 15 francs.

DRIOUX (Georges). Cultes indigènes des Lingons. Essai sur les traditions religieuses d'une cité gallo-romaine avant le triomphe du christianisme. — Paris, Picard, 1934. In-8°, XXII-227 pages, 6 cartes et 8 planches hors texte, 60 francs.

DUBARAT (Chanoine V.). Le somport de Cize. — Dax, imprimerie Pradeu, 1934. In-8°, 16 pages.

GODART (Justin). Le Jansénisme à Lyon. Benoît Fourgon (1687-1773). — Paris, Alcan, 1934. In-8°, 245 pages.

GRIFFE (Élie). Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude. Tome I : Des origines chrétiennes à la fin de l'époque carolingienne (*Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France*). — Paris, Picard, 1933. In-8°, 297 pages.

JEDLICKI (Sigismond Marie). La création du premier archevêché polonais à Gniezno (Extrait de la *Revue historique du droit français et étranger*, an. 1933, p. 645 à 695). — Paris, Recueil Sirey, 1933. In-8°.

KERBIRIOU (Abbé Louis). Les missions bretonnes. Histoire de leurs origines mystiques. — Chez l'auteur, à Lambézellec (Finistère), 1933. In-8°, 253 pages.

MAILLET-GUY (L'abbé Luc). Histoire de Grandvaux (Jura). — Chez l'auteur, aumônier des Ursulines à Voiteur (Jura), 1933. In-8°, XX-574 pages illustrées, 50 francs.

MIROT (Léon). La fondation de la chapelle du Volto Santo en l'église du Saint-Sépulcre à Paris (Extrait du *Bollettino Storico Lucchese*, 1934, n° 1). — Lucca, tip. Artigianelli, 1934. In-8°, 28 pages.

PINEL (Abbé Robert). La paroisse de Saint-Denis d'Héricourt-en-Caux et son pèlerinage à saint Mellon. — Presbytère d'Héricourt, 1933. In-8°, 47 pages, 3 francs 50.

ROCAL (Georges). 1848 en Dordogne. — Paris, E.-H. Guitard, 1934. 2 vol. in-8°, 256 et 317 pages.

ROUCHON (G.). Notre-Dame de Clermont : la Cathédrale (Extrait de *l'Auvergne littéraire, artistique et historique*, onzième année, cahier 2e et 3e, 1934). — Clermont-Ferrand, V. Guidy, 5, boulevard Gergovia, 1934. In-8°, 143 pages, illustrations hors texte, 18 francs.

VASSAL-REIG (Charles). La guerre en Roussillon sous Louis XIII (1635-1639). — Paris, Éditions Occitania, 1934. In-8°, xv-166 pages, 22 francs.

VERCAUTEREN (Fernand). Étude sur les civitates de la Belgique seconde. Contribution à l'histoire urbaine du Nord de la France de la fin du IIIe siècle à la fin du XIe siècle. — Bruxelles, Marcel Hayez, 1934. In-8°, 488 pages.

## ORDRES RELIGIEUX

Abbaye Saint-Martin de Ligugé (L'). — Ligugé, Abbaye Saint-Martin, 1934. In-12, 80 pages, 6 francs 50.

MERLIN (R. P.). Saint Augustin et la vie monastique. Étude historique et critique. — Albi, imprimerie des Orphelins-Apprentis [1933]. In-8°, 79 pages.

MONTALEMBERT. Précis d'histoire monastique, des origines à la fin du XIe siècle. Version primitive et inédite des *Moines d'Occident*, revue et mise à jour par les Bénédictins d'Oosterhout. — Paris, J. Vrin, 1934. In-8°, XXXII-344 pages, 20 francs.

## VARIÉTÉS

BESSON (M.). Après quatre cents ans. [La Réforme à Genève]. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1933. In-8°, 319 pages, 34 bois inédits, 22 francs.

BIRON (Réginald). Petit dictionnaire des Immortels. — Bordeaux, Feret, 1934. In-16, 79 pages, 8 francs.

GUITARD (E.-H.). Souvenirs militaires du Premier Empire. Mémoires du grenadier de la Garde Joseph-Esprit-Florentin Guitard (1809-1815). — Paris, E.-H. Guitard, 1934. In-12, 62 pages, 2 planches, 9 francs.

THOMAS D'AQUIN (Saint). Somme théologique. La Religion. Tome deuxième, 2a 2ae, Qu. 88-100). Traduction, notes et appendices par le R. P. MENNESSIER, O. P. — Paris, Desclée, 1934. In-16, 502 pages, 13 francs.

VILLER (Marcel), S. J. Dictionnaire de spiritualité, ascétique et mystique. Fascicule II : Allemande (Spiritualité). — Anglaise (Spiritualité). — Paris, Beauchesne, 1933. In-4°, t. I, col. 321-640.

*Le Directeur :* V. CARRIÈRE.

*Le Gérant :* ANDRÉ-POUYÉ

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux.

La Préhistoire des diocèses de France.

# Comment concevoir une monographie religieuse de cité gallo-romaine

Les cultes gallo-romains : sources et documents. — Les divinités : comment les grouper. — L'étude des survivances. — Note bibliographique.

C'est une sorte de dogme, ou presque, que cette thèse qui fait coïncider les limites des anciens diocèses avec celles des cités gallo-romaines. Non pas, certes, qu'il convienne de l'accepter, cette thèse, les yeux fermés, qu'il faille, bon gré mal gré, calquer les circonscriptions de l'époque romaine sur celles des époques postérieures. Le principe est loin d'être absolu. Desjardins — on l'a trop oublié depuis — s'en était déjà bien aperçu, à qui la coïncidence apparaissait « fort problématique entre les bornes du diocèse et celles de certaines cités gallo-romaines[1] »; et, il est heureux que l'on ait, récemment, réagi de divers côtés[2].

Il reste que, dans l'ensemble, l'Église a accepté les cadres de la vie publique de l'Empire. Les provinces de Dioclétien offraient une organisation toute préparée aux provinces ecclésiastiques; et l'Église n'avait qu'à modeler ses circonscriptions diocésaines sur les subdivisions administratives : «un évêque par cité, peut-on dire avec Camille Jullian, et un évêque dans chaque cité, ... le prélat ayant son siège dans le chef-lieu de la cité et l'église de cette cité étant le lieu souverain des pieuses assemblées où se groupera la plèbe de tout le diocèse[3]. »

Par ailleurs, la masse populaire est passée à la religion

1. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* (Paris, 1878), t. II, p. 428, 429, 693.

2. Voir, notamment : Abbé M. Chaume, *les Origines du duché de Bourgogne.* IIe partie : *Géographie historique,* fasc. 1 et 3 (Dijon, 1927 et 1931); R. Doranlo, *la Civitas des Lexovii et ses abornements depuis les origines jusqu'aux grandes invasions,* dans la *Revue des études anciennes,* t. XXXIV (1932), p. 159-181; E. Linckenheld, *Une frontière romaine étudiée sur le terrain. Les limites de la Belgica et de la Germania en Lorraine, ibid.,* p. 265-287, 387-410.

3. *Histoire de la Gaule,* t. VIII, p. 302.

chrétienne avec son « bagage » — le mot est de Beugnot[4] — de croyances et de pratiques superstitieuses. On conçoit dès lors combien il serait utile de dresser le bilan des traditions religieuses de nos cités gallo-romaines lors de l'introduction du christianisme. Et ceci, d'autant plus que, dans l'unité romaine, chaque cité conserve son caractère, son individualité et, partant, sa vie propre, ses usages, ses traditions. Entre Rhin et Pyrénées, pas d'unité religieuse au temps de la conquête; et il en fut de même dans la suite : « Il n'y a pas *une* religion gallo-romaine, mais *des* religions » gallo-romaines, a fort bien dit M. Albert Grenier[5]. Si donc l'on veut mener une enquête approfondie et de détail concernant la religion ou plutôt les religions gallo-romaines, il importe de le faire dans le cadre de chaque cité.

### Les cultes gallo-romains : sources et documents.

Les cultes d'une cité gallo-romaine peuvent être classés en quatre catégories : les cultes officiels (cultes de Rome et d'Auguste), les cultes des dieux gréco-romains, les cultes orientaux et enfin les cultes indigènes. On peut laisser de côté les cultes officiels : ils n'ont pas vraiment pénétré les masses populaires. Ce n'est pas à eux que s'est heurté le christianisme, c'est au paganisme autochtone et rural. De plus, ils ont été identiques dans tout l'Empire : aucune différence donc entre les provinces, *a fortiori* entre les diverses cités d'une province.

Aussi bien, convient-il d'étudier avant tout les cultes indigènes. Étudier ces derniers ce sera, d'ailleurs, étudier dès l'abord, nous le verrons, les grandes divinités gréco-romaines qui, très souvent, recouvrent d'anciens cultes locaux. On peut en dire autant des cultes orientaux — que l'on fera bien, la plupart du temps, pour des raisons que l'on devine, d'étudier pour eux-mêmes et séparément — dans la mesure où ils seront, eux aussi, la survivance et la transformation de cultes indigènes.

Qu'on ne se méprenne point, pour autant, sur cette expression : cultes « indigènes » ! Il ne peut s'agir seulement de cultes ou de divinités qui auraient pris naissance sur le sol même de la cité, à l'exclusion de ceux qui y seraient le fruit d'importations étrangères : « indigènes » s'oppose ici à « romains ». Ces cultes, préciserons-nous avec M. J. Toutain, « nous les qualifions d'indigènes, sans nous dissimuler pour-

4. *Histoire de la destruction du paganisme en Occident* (Paris, 1835), t. II, p. 264.

5. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VII (1921), p. 269.

tant combien parfois ce terme répond peu à la réalité historique...; parmi les cultes gallo-romains, s'il en est dont l'origine est antérieure à l'immigration des Celtes, d'autres n'apparurent sans doute à l'ouest du Rhin qu'après ce mouvement de peuples. Ce que nous entendons ici par cultes indigènes, ce sont tous les cultes pratiqués avant l'arrivée des Romains... Au point de vue où nous nous plaçons dans cette étude, il importe peu que ces cultes plongent par leurs racines les plus profondes dans le sol même des provinces ou qu'ils y aient été transplantés, à une date relativement récente, d'une autre région. Le seul fait que nous voulons retenir, c'est qu'ils y existaient avant que Rome s'emparât du pays[6] ».

Les sources d'un tel travail sont évidemment, en première ligne, l'épigraphie et l'archéologie, c'est-à-dire, les inscriptions, monuments figurés, bas-reliefs et statuettes de métal, vestiges de sanctuaires... amenés au jour par le hasard ou la fouille méthodique. Il est trois autres sciences qu'il faut oser, avec circonspection, certes, mais sans hésitation, mettre à contribution : la toponymie, l'hagiographie, le folklore.

*La toponymie.* — L'étude des noms de lieux, a écrit Camille Jullian, « jettera le jour où on voudra l'entreprendre sur des statistiques complètes, une vive lumière sur l'histoire religieuse de notre pays[7] », et, encore : « Il est aussi utile de comparer les totaux des noms de lieux à forme divine que les totaux des statuettes de dieux conservés dans nos musées[8] ». On ne peut guère jusqu'à présent opérer qu'à l'aide des Dictionnaires topographiques; lorsqu'on aura un relevé de tous les lieux-dits du cadastre, avec, dans la mesure du possible, les formes anciennes fournies par les chartes régionales, plus abondante sera la moisson.

La toponymie parle bien souvent alors que l'épigraphie reste muette; voyez, chez les Lingons, ce qui concerne *Belenus* et *Belisama*[9]. Sans doute il convient de n'y faire appel qu'avec discrétion. Comparez les méthodes et déductions d'un d'Arbois de Jubainville et celles d'un Renel. Celui-ci se contente de feuilleter le Dictionnaire des Postes, sans égard pour les formes anciennes, dont il n'a cure, et qui, seules, pourtant, devraient entrer en ligne de compte.

6. *Les cultes païens dans l'empire romain*, t. III (Paris, 1920), p. 2.
7. *Revue des études anciennes*, t. V (1903), p. 136.
8. *De la nécessité d'un Corpus topographique du monde ancien*, dans *Klio*, t. II (1902), p. 11.
9. Voir G. Drioux, *Cultes indigènes des Lingons* (Paris, 1934), p. 32, 54.

*L'hagiographie.* — Si, dans les récits hagiographiques, l'historien ne trouve guère ce qu'il y cherche tout d'abord, à savoir, des renseignements dignes de créance sur la vie et la passion d'un saint, il y puisera fréquemment, par contre, des renseignements d'ordres divers : topographiques, viographiques, vestiges de traditions préchrétiennes[10]. Voyez le parti qu'a tiré Camille Jullian du cycle légendaire de Rictiovar[11]; voyez, du point de vue qui nous occupe, comment il a cru trouver dans la légende de sainte Reine d'Alise une réplique du supplice infligé aux victimes de Teutates[12].

Il importera donc de passer au crible les vieilles légendes du diocèse. Sans doute, il ne faut pas l'oublier, les auteurs de ces légendes hagiographiques sont des clercs; les légendes elles-mêmes, dans leur forme actuelle, ne sont point des produits de la tradition populaire; l'antiquité classique surtout y a laissé sa trace. Pourtant, çà et là, tel ou tel détail, qui peut paraître de pure invention, sera en réalité le legs ou l'écho d'un paganisme indigène ou local. La *Vita Johannis* de Jonas de Bobbio nous apprend qu'il y avait à l'intérieur du monastère fondé au v^e^ siècle par Jean de Réome un puits dont les eaux passaient pour curatives. Ce puits aurait été miraculeusement débarrassé d'un serpent venimeux à la prière du saint. « *Fabula absurda,* prononce Bruno Krusch, *fratribus non adeo inutilis*[13]. » En réalité, il y a là un thème de folklore assez commun dans la région : c'est le serpent qui hante les sources et qui n'est pas sans analogie avec le serpent à tête de bélier adoré par les Gallo-Romains. Notez que cette tradition, Grégoire de Tours la connaissait déjà : il avait lui-même bu de l'eau réputée miraculeuse[14]. Une tradition aussi ancienne mérite, aussi bien, d'être enregistrée : le monastère n'aurait-il pas été établi en un lieu déjà consacré ? d'où le puits et la tradition qui s'y rattache ?

Ici encore, comme en toponymie, il ne faudra point s'en laisser imposer par de superficielles analogies; avant de risquer une hypothèse, avant de conclure à un vestige du culte local, il conviendra d'examiner avec soin l'âge, le genre littéraire, la « généalogie » des légendes en question : alors seulement, on pourra décider si l'on se trouve en présence de

10. Voir les remarques suggestives de C. Jullian dans la *Revue des études anciennes,* t. XXII (1920), p. 305, et t. XXIII (1921), p. 41.
11. *Revue des études anciennes,* t. XXV (1923), p. 367-378.
12. *Le supplice de sainte Reine,* dans *Pro Alesia,* t. I (1906-07), p. 186.
13. *Jonae vitae sanctorum Columbani, Vedasti, Johannis* (Leipzig, 1905; *Scriptores rerum German. in usum schol.*), p. 323.
14. *In gloria confessorum,* c. 87.

traditions locales ou de traditions littéraires. Camille Jullian, nous l'avons rappelé plus haut, a signalé l'analogie du supplice de sainte Reine avec celui des victimes de Teutatès : on les plongeait, nous apprend le scholiaste de Lucain, la tête en bas dans une cuve pour les y étouffer : « *Teutates Mercurius sic apud Gallos placatur : in plenum semicupium homo in caput dimittitur, ut ibi suffocetur*[15]. » Or, cette même analogie, on la retrouve au diocèse de Langres, dans le supplice de sainte Bologne. Après le supplice du chevalet, la sainte subit celui du vase rempli d'eau. Mais on ne possède point d'ancienne passion : les plus vieux documents sont des leçons du XVII^e siècle, influencées, peut-être, par la légende de sainte Reine. Si les leçons étaient réellement l'écho des traditions locales, nous serions vraisemblablement, quoi qu'on puisse penser de l'historicité de ces mêmes traditions, en présence d'une survivance et d'un supplice rituel. En l'absence d'actes anciens, comment remonter aux origines ? Adolphe-J. Reinach[16] a vu une survivance analogue dans la passion des saints Jumeaux. Cette fois, il s'agit du rite cher à Esus, la pendaison : « *Hesus Mars sic placatur : homo in arbore suspenditur usque donec per cruore* (*percussor ?*) *membra digesserit.*[17]. » Les trois martyrs sont en effet suspendus à un arbre, les mains liées en haut, les pieds en bas, et leurs membres sont tellement distendus par les instruments de torture qu'ils paraissent devoir se désarticuler. Mais la légende primitive est d'origine cappadocienne et le détail figure déjà dans la légende grecque[18] : le supplice, qui n'a pas été imaginé par un Lingon, ne peut être la survivance d'un rite gaulois.

*Le folklore.* — Convenons-en avec M. J. Toutain, il serait « excessif d'affirmer que toutes les superstitions populaires sont des survivances de l'antique paganisme[19] ». La plupart, toutefois, concordent trop avec ce que nous savons des pratiques païennes, culte rendu aux arbres, aux sources, aux pierres, ... pour n'être pas relevées avec soin. Ce sont d'ailleurs ces mêmes pratiques ou des pratiques analogues que dénoncent les conciles mérovingiens ou flétrissent Césaire d'Arles, Martin de Braga, Éloi de Noyon; et à cette époque,

15. *M. Annaei Lucani commenta Bernensia* (éd. Usener, 1869), p. 32.
16. *Pro Alesia*, t. I (1906-7), p. 426.
17. *Commenta Bernensia*, p. 32.
18. Sur les diverses légendes, exposé de la question et bibliographie dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. VIII, col. 1275 et suivantes.
19. *Cultes païens*, t. III, p. 357.

elles n'étaient point d'importation récente : c'étaient là les pratiques auxquelles le christianisme venait à peine de se substituer.

C'est ainsi qu'à elle seule, l'archéologie ne nous donnerait qu'une faible idée de l'extension du culte des eaux; là surtout il convient de faire appel au folklore, Lorsqu'une source a été ou est encore l'objet de pratiques superstitieuses, il y a de grandes chances pour que ces pratiques remontent aux temps du paganisme. La présomption devient certitude, si l'on a rencontré, aux abords de la source, quelques vestiges antiques. Il en sera de même si la source est devenue le but d'un pèlerinage, si un oratoire chrétien, même des plus modestes, a été bâti à proximité : et là encore, la présomption deviendra certitude si l'oratoire s'élève au milieu ou, *a fortiori,* sur l'emplacement de ruines gallo-romaines. La seule présence de substructions antiques aux abords d'une source ne suffirait pas à attester le caractère sacré de celle-ci : on peut, en effet, se trouver simplement en présence de villas particulières, de bains privés... La présomption dont on parle ne sortit tout son effet que si folklore et archéologie s'étayent l'un l'autre.

On ne rangera pas pour autant parmi les sources sacrées toutes celles qui ont été placées sous le vocable d'un saint ou d'une sainte : c'est le « contexte » du vocable qu'il conviendra d'interpréter : topographie, toponymie, traditions, légendes, ... : « Le peuple... ne manque jamais de baptiser les endroits remarquables de la contrée, et il leur donne tout naturellement les noms qui occupent son esprit. Une source de saint Martin n'est point nécessairement une source sacrée ; c'est un témoin de la popularité de saint Martin. Il faut donc distinguer soigneusement les sources que leur nom seul signale à l'attention de l'hagiographe, de celles qui sont un centre de dévotion et de superstition. C'est à la seconde catégorie qu'appartiennent celles auxquelles les païens offraient leurs prières et leurs offrandes[20]. »

Folklore et survivances chrétiennes sont également d'un grand secours dans l'étude du culte rendu aux monts, aux pierres et aux arbres; les données, toutefois, seront ici d'interprétation particulièrement délicate. Bien souvent, sans doute, à l'époque gallo-romaine, des lieux de culte couronnaient les plateaux escarpés; et maintenant encore, des chapelles chrétiennes les y remplacent. Mais il ne faut pas oublier que les centres habités étaient eux-mêmes fréquemment établis

20. H. Delehaye, *les Légendes hagiographiques* (Bruxelles, 1905), p. 201.

sur les hauteurs : il est donc tout naturel d'y rencontrer le temple de la bourgade. Même anonyme, le dieu n'en est pas forcément un dieu de sommet. On ne peut donc, au cours du relevé, faire état, uniquement, de l'existence de chapelles rurales dressées sur un plateau, un sommet ou un promontoire, alors qu'on l'aura fait, et très légitimement, pour les chapelles bâties à proximité d'une source ou d'une fontaine. Tous ceux-là devront être notés qui ont conservé, aux temps chrétiens, trace de vénération ou de superstition : il y a grandes chances que cette vénération remonte pour le moins aux temps gallo-romains. L'arbre, à l'inverse de la roche, de la source, est appelé tôt ou tard à disparaître : sa vie est limitée et à la merci de nombreuses causes tant naturelles qu'artificielles. On a pu quelquefois remplacer le vieil arbre sacré par un plus jeune qui a continué à recevoir l'hommage des dévots : c'est l'exception. Plus souvent, une statuette, une chapelle lui ont été substituées dont la légende rattache étroitement l'origine ou l'invention à un arbre d'une espèce donnée : chapelles placées sous le vocable de Notre-Dame du chêne, par exemple. On ne se trompera guère, aussi bien, en affirmant que cette statuette, cette chapelle remplace aujourd'hui le vieux tronc auquel s'adressaient autrefois les autochtones. Ce sont des survivances de ce genre, qu'à défaut de témoignages plus incontestables, il importe de relever dans chaque cité.

### Les divinités : comment les grouper.

Les documents recueillis et inventoriés, comment les classer ? Quel plan suivre dans l'étude de ces cultes indigènes ? Le panthéon gallo-romain est si touffu, si complexe, qu'il est très difficile d'en grouper, suivant des affinités bien distinctes, les diverses divinités. Pareils groupements ne devront jamais revêtir rien d'exclusif. Un grand dieu gallo-romain, une divinité à forme animale n'auront souvent été, aux yeux de leurs fidèles, autre chose qu'une divinité topique ou domestique, ces deux derniers caractères n'ayant rien eux-mêmes de contradictoire. On ne le répétera jamais assez, le panthéon gallo-romain, extrêmement complexe et touffu, ne se se prête à aucune classification.

Pour notre part, dans nos *Cultes indigènes des Lingons*, nous avons adopté le classement suivant : I. Grandes divinités gallo-romaines; — II. Divinités zoomorphes ou à formes animales; — III. Divinités tutélaires. — IV. Divinités topiques. Peut-être ce plan ne paraîtra-t-il pas des plus logiques. Le

premier groupe ne s'oppose point aux trois autres; divinités zoomorphes ne s'opposent pas à divinités tutélaires, ni divinités domestiques à divinités topiques. Divinités protectrices, presque toutes les divinités le sont, en Gaule, à des degrés divers. Les exemples abondent : *Epona,* la déesse au cheval, protège les écuries; dieux au serpent, dieux cornus sont des dieux bienveillants qui répandent l'abondance sur la vigne, les fruits ou les cultures; et les Mercures, les Mars, les Apollons ou Jupiters gaulois revêtent bien souvent l'aspect de dieux topiques, de dieux guérisseurs ou de fétiches.

Si ce plan n'est pas des plus logiques, il est apparu, par contre, des plus pratiques :

1° Il est basé sur des *particularités externes,* facilement vérifiables et convient, *a priori,* à toutes les cités. Fondé qu'il est sur des particularités externes, il reste en dehors de tout système, il ne préjuge pas des conclusions auxquelles on aboutira. Et ceci est d'une extrême importance : trop d'études, en histoire des religions, ont été, d'où qu'elles vinssent, si souvent viciées par l'idée ou le système préconçu que, dès l'abord, on se met en garde. Ici, rien de semblable : la classification elle-même est basée sur des faits, non sur des théories. Le texte de César : *Deum maxime Mercurium colunt...?*[21] un fait, en somme, et qui sert de premier critère : toutes divinités qui, d'aspect ou d'appellation, se rattachent à des divinités gréco-romaines, peuvent, dès lors, constituer un premier groupe. L'aspect animal, l'attribut zoomorphe en délimiteront un second. Qu'importe qu'à l'examen, Epona, par exemple, ne puisse être retenue parmi les animaux divinisés: elle a le cheval comme compagnon, elle sera classée en compagnie du taureau à trois cornes ou du dieu au serpent.

2° Tel quel, il se trouve que ce classement permet, en outre, de noter quelle contribution, si modeste soit-elle, l'essai apporte à la solution de tel ou tel des grands problèmes que pose l'histoire des religions; de noter, en tout cas, comment se pose, en une cité donnée, le problème, quelles hypothèses favorisent les documents, si restreintes que soient les limites des recherches. Les grands dieux gallo-romains évoquent le problème du syncrétisme religieux; les dieux à formes animales, celui du totémisme; l'étude des divinités tutélaires permet de préciser un aspect de la psychologie religieuse des dévots gallo-romains. Et ces grands problèmes gagneront à ne pas être étudiés en général et comme dans l'abstrait, mais d'après des faits aussi nettement caractérisés que possible.

21. *Bellum Gallicum,* ch. VI, 17.

Le texte de César domine l'étude des grandes divinités gallo-romaines. Sans doute, est-ce là l'interprétation d'un étranger, forcément hâtive et superficielle. N'empêche, il faudra rechercher en quelle mesure les faits en sont l'illustration; si et à quel degré ces divinités de nom romain recouvrent des divinités indigènes; bref, noter les causes, l'intensité, la nature de pareil syncrétisme.

L'assimilation sera, à n'en pas douter, très inégale. Bien souvent, elle sera complète : rien, ni dans l'appellation, ni dans la figuration, ne rappellera l'ancienne divinité; et ce sont des considérations externes — situation du lieu de culte, divinités associées, condition et qualité des dévots — qui feront conclure à la survivance d'un culte indigène. D'autres fois, la figure sera grossière, un attribut typique aura conservé à l'image une saveur de terroir : Mercure drapé à la gauloise, Jupiter à la roue... Ici, ce sera une épithète indigène; ailleurs, on aura gardé aux côtés du dieu l'ancienne parèdre, qui, elle, ne s'est pas laissée confondre en une divinité romaine.

On serait tenté de croire que plus on s'éloigne du temps de la conquête et moins on trouve trace de l'indigénat du dieu. Que l'on ne cède pas à la tentation ! Rares seront peut-être les inscriptions datées, mais divers indices en feront reporter un bon nombre au milieu du second siècle, en plein troisième siècle et plus tard. A l'époque de Marc-Aurèle, passe dans tout l'empire un courant de syncrétisme sous l'influence des Sévères et des cultes orientaux. Est-ce à dire qu'avant Marc-Aurèle, les cultes indigènes aient été délaissés ? On ne s'expliquerait point, dès lors, ce renouveau : les basses classes avaient, sans nul doute, conservé les vieilles pratiques; mais moins touchées par la civilisation romaine, elles ne les auront pas, jusque-là, confiées à la pierre.

On ne perdra pas de vue les conditions géographiques; on se demandera en quelle mesure elles ont, ou non, favorisé l'assimilation qui, vraisemblablement, se révèlera plus complète dans les villes et le long des voies de pénétration. Des cartes relatives à l'extension d'un culte donné seront ici des plus utiles et des plus suggestives. Jetons, par exemple, un coup d'œil sur la carte du culte de Mercure chez les Lingons[22]. Le culte semble bien avoir été en faveur dans le sud-est de la cité plus que partout ailleurs. Les autres régions n'ont fourni que quelques traces et sous des traits indigènes plus accusés : plus on se rapproche de la Saône, plus le culte

22. *Cultes indigènes...*, carte I et p. 17-18.

a eu de vogue, plus complète surtout apparaît l'assimilation avec le Mercure romain. Divers indices tendent, d'ailleurs, à prouver qu'en Gaule, le culte de Mercure a été particulièrement répandu, et la romanisation plus prononcée, dans la Narbonnaise, d'une part, et, de l'autre, dans les pays arrosés par les cours d'eau rhodaniens : chez les Eduens, voisins des Lingons, sur trente-trois inscriptions ou bas-reliefs, huit appartiennent à des centres comme Alésia, Entrains ou Autun, vingt au bassin de la Saône et cinq seulement à des vallées tributaires de la Seine ou de la Loire. De ce point de vue, les découvertes lingones du bassin de la Tille sont particulièrement suggestives. La Tille, affluent de la Saône, relie tout naturellement, avec la Vingeanne, le bassin de la Saône à celui de la Seine : c'est le couloir emprunté par la grande voie de Langres à Trèves, dont, entre Dijon et Langres, Til-Châtel se trouve être le centre religieux en même temps que la base militaire. Rien d'étonnant que par cette vallée de la Tille, se soit ainsi diffusé le culte de Mercure de la haute Saône au centre de la cité.

A des degrés divers, le culte des divinités zoomorphes témoigne d'une originelle thériolâtrie : on notera les faits incontestables, ceux aussi qui sont peu clairs ou sujets à caution. C'est ici qu'intervient le problème totémique. On sait que le totémisme a été, par toute une école, considéré comme un stade ancien et nécessaire de toute religion, et que cette école a tenté d'en retrouver la trace dans les religions de civilisations avancées. Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur ce sujet. Disons seulement que pareilles survivances n'ont rien qui puisse, *a priori*, étonner chez les Celtes — ou chez une tribu celte — si l'on songe que leur civilisation peut très bien être issue d'une fusion de divers types culturels dont celui des chasseurs totémistes[23]. Mais comme, d'une part, zoolâtrie ne se confond point avec totémisme, et que, de l'autre, le totémisme étant loin d'être universel[24], on ne peut en faire un stade nécessaire de l'évolution religieuse, il est nécessaire de poser la question pour chaque fait, pour chaque cité en particulier[25].

23. Voir les tableaux dressés par le P. W. Schmidt, *Semaine internationale d'ethnologie religieuse, IVe session* (Paris, 1926), p. 353.

24. C'est ce qui ressort des recherches objectives les plus poussées : voir W. Schmidt et W. Koppers, *Voelker und Kulturen*, t. I (Ratisbonne, 1924), p. 229-234.

25. C'est ainsi que M. S. Czarnowski (*Le culte des héros et ses conditions sociales* (Paris, 1919), p. 333, note 1), de toutes les hypothèses émises au sujet de l'existence d'un totémisme celtique, n'admet comme solidement étayée que celle qui concerne l'ours de Berne, la déesse *Artio*.

L'étude des divinités domestiques et tutélaires nous apprendra si et comment le dévot tenait à être en contact avec un dieu bien à lui, un dieu qui l'accompagnât du berceau à la tombe. Dans quelles mesures les dieux de la maison étaient-ils aussi des dieux de la tombe, il faudra le rechercher : c'est un problème qui mérite une particulière attention et auquel on rattachera l'étude des coutumes et traditions funéraires.

Nous avons déjà noté la place que doivent avoir dans les préoccupations de l'historien les conditions géographiques de la cité. Ces préoccupations devront prédominer lorsqu'on abordera l'étude des cultes topiques, de ces divinités dont le domaine est restreint et qui restent attachées au sol qui les a vues naître : divinités des eaux, de la montagne, de la forêt: la vie du sol commande ici la vie religieuse[26]. Aussi bien, ces cultes qui sont les plus anciens sont également les plus vivaces et ce sont eux qui donnent à une région sa physionomie religieuse. Et ces cultes sont précisément ceux contre lesquels les conciles du Moyen Age auront le plus à lutter.

### L'étude des survivances.

Après avoir ainsi passé en revue les divers groupes de cultes et de divinités, il conviendra d'esquisser, en guise de conclusion, une « géographie sacrée » de la cité et, si possible, la géographie sacrée de chacun des *pagi* qui la composaient (Ne pas oublier que *pagi* médiévaux et *pagi* gallo-romains ne se confondent pas nécessairement). En face de la géographie sacrée de la cité à l'époque romaine, on esquissera celle du diocèse d'après les anciens martyrologes ou calendriers religieux et les *Acta sanctorum*. On s'attachera à préciser

— Sur l' « insignifiance » des vestiges totémiques dans les hautes classes de la société gauloise, voir A. Bayet, *la Morale des Gaulois* (Paris, 1930), p. 16-23 : le texte de César, *Bellum Gallicum*, 2, ne concerne que les Bretons insulaires. — Chez les Lingons, les faits n'établissent que l'existence de la zoo — ou thériolâtrie; rien n'indique une parenté quelconque avec l'animal qu'on adorait. Que pareil stade ait existé, nous ne pouvons ni le nier ni l'affirmer; en tout cas, à l'époque gallo-romaine, plus rien n'en subsiste.

26. Rien d'étonnant, par exemple, qu'en un centre de dispersion comme le plateau de Langres, le culte des eaux apparaisse particulièrement en honneur. Ailleurs, les divinités de montagnes surgiront plus nombreuses : voir les deux thèses de M. Raymond Lizop : *le Comminges et le Couserans avant la domination romaine* (Toulouse, Paris, 1931), p. 195-227; *Histoire de deux cités gallo-romaines : les Convenae et les Consoranni* (Toulouse, Paris, 1931), p. 305-320.

la durée des cultes indigènes, point important pour la connaissance des origines chrétiennes.

Et c'est alors que, tout naturellement, se posera l'intéressant problème des survivances païennes au sein du christianisme. La vieille religion, si vivace, dans les milieux ruraux tout au moins, jusqu'au début du v^e^ siècle, ne disparaît pas entièrement[27]. Combien de sanctuaires chrétiens bâtis sur l'emplacement d'un lieu de culte païen ? Combien de sources saintes, christianisées par une croix ou par le patronage d'un saint !... Ce sont ces faits incontestables — et que personne, d'ailleurs, ne songe à contester — qui ont porté à considérer les saints comme les « successeurs des dieux »[28]. Pour certains, le culte des saints serait tout simplement d'origine païenne, et nombre de saints n'auraient été ainsi qu'après métamorphose admis dans le ciel chrétien; ils seraient les héritiers directs d'une divinité tutélaire dont les autels attiraient autrefois la multitude. Pour chaque cité, on se demandera comment les choses se sont passées.

Le problème se présente sous deux aspects et deux hypothèses peuvent être envisagées. Ou bien 1° tel saint « n'est autre qu'un dieu déguisé que les chrétiens honorent sans s'en douter »; ou bien 2° « le culte du saint a remplacé, dans une localité, le culte d'une divinité païenne »[29].

Pour résoudre le premier problème, un seul moyen : l'examen critique des légendes hagiographiques. On se gardera d'apparences trompeuses. C'est ainsi que le nom de saint Seine[30], *Sequanus,* s'apparente, et de très près, à celui de *Sequana,* la déesse des sources de la Seine. Et le domaine du monastère fondé par le saint expire aux portes mêmes du temple gallo-rromain ! Pas de doute, pensera-t-on, la substitution est patente : le saint n'est qu'une métamorphose de la déesse. Rien de plus illégitime, pourtant, que pareille conclusion : *Sequanus* est un personnage dont l'historicité est incontestable; c'est un contemporain de Grégoire de Tours[31].

Il n'y a point lieu, par ailleurs, de tomber dans la pusilla-

27. Voir E. Vacandard, *l'Idolâtrie en Gaule au* vi^e^ *et au* vii^e^ *siècle,* dans la *Revue des questions historiques,* t. LXV (1899), p. 424-454; et le *Dictionnaire de théologie catholique* au mot *Éloi,* t. IV, col. 2345-2349. Voir aussi H. Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne,* t. VI, col. 430-433.

28. On n'a pas oublié l'ouvrage de P. Saintyves, *Essais de mythologie chrétienne. Les saints successeurs des dieux* (Paris, 1907).

29. H. Delehaye, *les Recueils antiques de miracles de saints,* dans les *Analecta bollandiana,* t. XLIII (1925), p. 68.

30. Voir *Acta Sanctorum,* 19 sept.

31. *In gloria confessorum,* c. lxxxviii.

nimité. On se souviendra seulement de la réflexion si mesurée du P. Delehaye : « L'on n'oserait affirmer que jamais le nom d'un dieu n'ait été pris pour celui d'un martyr, dans des milieux où l'absence totale de discipline et d'esprit critique s'alliait à une dévotion indiscrète. Encore faudrait-il en avoir des exemples certains[32]. »

En certains cas, on avouera simplement son ignorance Qu'on veuille bien me permettre d'insister sur un exemple typique, ce me semble : celui de saint Bénigne[33], l'apôtre de Dijon.

Le texte le plus important que nous ayons sur ce saint, c'est le chapitre de Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, LI. Au début de l'épiscopat de Grégoire de Langres, bisaïeul de l'évêque de Tours, des paysans, *rustici*, avaient coutume de venir en pèlerinage auprès d'un grand sarcophage et y sollicitaient des grâces rapidement exaucées. On racontait des choses extraordinaires; malgré ces merveilles, l'évêque — et avec lui bien des gens éclairés — pensait que l'on avait affaire à un païen, ne se laissait pas convaincre par de semblables récits, bien plus, défendait de prier devant le sarcophage. Il fallut une démarche de saint Bénigne lui-même, apparu en songe au saint évêque, pour amener Grégoire à résipiscence. La vision détermina Grégoire à visiter le tombeau, à rendre au saint des marques de culte et de vénération, et, finalement, à faire élever au-dessus du tombeau, une crypte, puis une basilique.

Grégoire connut-il dès ce moment le nom du saint qu'il honorait ? c'est possible, mais rien ne l'indique. Son histoire, en tout cas, était inconnue et ce n'est que plusieurs années après que « des gens qui étaient allés en Italie rapportèrent à l'évêque la Passion de saint Bénigne ». « C'est sans doute, écrit le P. Delehaye, le récit que nous avons encore : l'on peut deviner ce qu'il vaut au point de vue de l'histoire[34]. » Le nom de Bénigne même est-il authentique ? C'est, vraisemblablement, le nom que les paysans dijonnais donnaient au personnage qu'ils honoraient; mais il faut avouer que le nom

32. *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912), p. 466.

33. *Acta sanctorum*, 1 nov. On trouvera toute la bibliographie désirable dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. IV, col. 835-849; ajouter G. Bardy, *les Actes des martyrs bourguignons et leur valeur historique*, dans les *Annales de Bourgogne*, t. II (1930), p. 235-253. Si l'on veut se faire une idée nette, et très exacte, du problème, il faudra toujours recourir à l'excellente note de P. Lejay, *Saint Bénigne de Dijon*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VII (1902), p. 71-83.

34. *Les origines du culte des martyrs*, p. 402.

est suspect : c'est « moins un nom qu'un qualificatif »; et « il correspond trop bien à l'idée que les *rustici* se faisaient d'un saint thaumaturge et protecteur[35] ». Bref, peut-on dire avec Dom Leclercq, « était-ce un sobriquet doucement substitué par la reconnaissante admiration au nom primitif ? Nul n'est en état de répondre[36] ».

En somme, on est obligé de s'en tenir purement et simplement à la conclusion des Bollandistes : « *Rustici venerabantur sanctum quemdam in magno sarcophago sepultum, reclamante et obsistente Lingonum episcopo.* »

A l'origine, donc, du culte clandestin, officieux si l'on veut, une habitude de *rustici;* à l'origine du culte officiel, une vision et une recognition. De la vision et de la recognition qui en fut la conséquence, impossible de rien augurer : « Parmi les cultes installés dans l'ancienne église chrétienne, ceux-là surtout appellent quelques réserves qui ont pour origine une révélation privée, ou une invention de reliques... Si nous ne sommes pas autorisés, par le fait, à les déclarer illégitimes, ... nous pouvons toujours garder quelque inquiétude au sujet du point de départ[37]. »

Reste la coutume des *rustici !* En l'absence de consécration traditionnelle, — et le récit de Grégoire la « lui dénie formellement[38] »,— rien ne prouve qu'elle ne tombât pas à faux; par contre, rien de positif, non plus, ne nous autorise à penser qu'ils se trompaient et que leurs réunions étaient d'origine païenne. Au temps de Grégoire de Tours, on conservait et on montrait la pierre dans laquelle auraient été scellés les pieds du martyr. Mais qu'était-ce que cette relique ? Elle ne semble pas avoir existé comme telle du temps de Grégoire de Langres : ç'aurait-été une présomption en faveur de la sainteté du personnage. Elle n'aura sans doute été considérée comme relique qu'après l'invention de la légende, ce qui permet d'élever de forts doutes sur son authenticité. A s'en tenir au récit de Grégoire, on a l'impression d'être en présence d'une pierre à empreintes pédiformes et à cupules, telle qu'on en trouve parmi les monuments préhistoriques, objets, aujourd'hui encore, de pratiques superstitieuses.

Si bien qu'on peut légitimement se demander si saint Bénigne n'est pas le « successeur » d'un dévot ou d'un dieu du paganisme honoré par les *rustici* et christianisé par eux dans

35. P. Lejay, *Saint Bénigne de Dijon*, p. 74.
36. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. IV, col. 841.
37. H. Delehaye, *les Origines du culte des martyrs*, p. 464.
38. H. Delehaye, *les Origines du culte des martyrs*, p. 403.

la suite. On peut se le demander, mais c'est tout; en bonne critique, on ne peut rien affirmer.

La deuxième hypothèse — non point métamorphose, cette fois, mais simple substitution, en une localité donnée, du culte d'un saint au culte d'une divinité païenne — se réalisera fréquemment[39]. Mieux nous connaîtrons le passé archéologique de nos lieux de culte et pèlerinages ruraux, et plus s'allongera la liste de ces substitutions[40]. Ici encore, des cartes, qui, au moyen de sigles appropriés, distingueraient les lieux de culte païen certains, probables, ceux d'entre eux que les chrétiens ont continué et continuent de fréquenter, mettront ces survivances en évidence et faciliteront statistiques et comparaisons.

## Note bibliographique.

Signalons ici les ouvrages d'ensemble qu'il est indispensable de consulter. On trouvera, par ailleurs, une bibliographie détaillée et méthodique dans nos *Cultes indigènes des Lingons. Essai sur les traditions religieuses d'une cité gallo-romaine avant le triomphe du christianisme* (Paris et Langres, 1934), p. XV-XX.

Fr. CUMONT. *Les religions orientales dans le paganisme romain.* — 4e éd., Paris, 1929, in-8°.

Fr. DREXEL. *Die Goetterverehrung im roemischen Germanien* (*Deutsches archaeologisches Institut roemisch-germanische Kommission; vierzehnter Bericht 1922*). — Francfort-sur-Mein, 1923, in-4°.

Em. ESPÉRANDIEU. *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine.* — Paris, 1907-1928, 10 vol. in-4°.

A. GRENIER. *Manuel d'archéologie gallo-romaine.* — Paris, 1931 et 1934; en cours de publication, in-8° (3 vol. parus).

39. Voir C. JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, VIII, p. 313-321; et IMBART DE LA TOUR, *les Origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du* IVe *au* XVe *siècle* (Paris, 1900), p. 40 sv. — On connaît, par ailleurs, la remarque de Sulpice-Sévère, *Vita Martini*, XIII, 9 : *ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat.* On trouvera d'autres textes, significatifs, de Grégoire de Tours et de Grégoire le Grand dans l'article de M. J. TOUTAIN, *les Lupercales romaines* (*Revue de l'histoire des religions*, t. LXXIX (1919), p. 10 et suivantes.

40. On ne manquera pas de rechercher si la cathédrale se dresse sur l'emplacement d'un ancien temple. Voir, à titre de comparaison, les récentes découvertes de R. FORRER sous les fondations de la cathédrale de Strasbourg : *Strasbourg Argentorate* (Strasbourg, 1927), II, p. 696; découvertes analogues à Bonn (voir *Revue des études anciennes*, t. XXXIV (1932), p. 46).

C. Jullian. *Recherches sur la religion gauloise.* — Bordeaux, 1903, in-8°. — Du même auteur : *Histoire de la Gaule.* — Paris, 1908-1926, 8 vol. in-8°.

S. Reinach. *Antiquités nationales. Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine.* — Paris [1894], in-8°.

G. Drioux,
docteur ès lettres.

# L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION AUX ARCHIVES NATIONALES

Séries intéressant l'histoire religieuse de la Révolution.

*I. — Papiers se rapportant aux Assemblées.*

Série B : Convocation des États Généraux. — Série C : Procès-verbaux des Assemblées et pièces annexes. — Série A : Originaux des lois. — Sous-série ADxviii : Impressions des Assemblées. — Série D : Représentants en mission et comités. — a) D § 1 : Missions des représentants du peuple dans les départements. — b) D § 3 : Missions en Belgique. — Diii : Comité de législation. — Div et Div *bis* : Comité de constitution et Comité de division. — Dvi : Comité des finances. — Dxvi : Comité de la marine. — Dxix : Comité ecclésiastique. — Dxxii : Comité d'aliénation. — Dxxix et Dxxix *bis* : Comité des rapports et Comité des recherches. — Dxxxiv : Comité des dons patriotiques. — Dxlii : Comité de salut public. — Dxliii : Comité de sûreté générale. — Série Q2 : Vente des biens nationaux. — Série S : Biens des corporations religieuses de Paris. — Série T : Papiers du séquestre.

*II. — Papiers se rapportant au Pouvoir exécutif.*

Série AFii : Comité de salut public; Comité de sûreté générale; Représentants en mission. — AFiii : Directoire. — Série AFiv : Consulat et Empire.

*III. — Papiers concernant l'organisation administrative provenant du ministère de l'Intérieur.*

Série F : Registres d'enregistrement. — F1a : Administration générale. — F1b : Personnel administratif. — F1c : Esprit public. — F3 : Administration communale. — F4 : Comptabilité. — F13 : Bâtiments civils. — F15 : Hospices et secours. — F16 : Prisons.— F17 : Instruction publique. — F19 : Cultes. — Série H : Administration provinciale. — Sous-séries ADi à xvii (Rondonneau).

*IV. — Papiers de Police ou d'ordre judiciaire.*

Sous-série F7 : Police générale. — Série BB : Versements du ministère de la Justice. BB3 et BB30. — Série AA : Mélanges provenant en partie des papiers de la chancellerie. — Sous-série F16 : Service des prisons. — Série W : Tribunal révolutionnaire. — Fonds de la Marine BB2, BB3 et BB4 : Correspondance concernant les prêtres déportés.

## Séries intéressant l'histoire religieuse de la Révolution.

Par les divers renseignements et conseils pratiques qu'elles renferment, les quelques pages qui vont suivre n'ont pas la prétention de tenir la place des ouvrages d'ordre plus général qui ont déjà été publiés tels *les Sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales* par M. Charles

Schmidt[1], ou le *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* par Alexandre Tuetey[2]. Au remarquable manuel de M. Schmidt, qui doit rester la base de tout travail entrepris sur l'histoire moderne à l'aide des Archives nationales, notre étude n'aspire qu'à ajouter certaines précisions nécessitées par un sujet plus restreint; au Répertoire d'A. Tuetey elle ne demande que l'indication des séries des Archives nationales auxquelles il est indispensable de recourir.

Avant de rechercher aux Archives nationales les matériaux propres à bâtir l'histoire religieuse de la Révolution, il convient tout d'abord de déterminer quelles sont les séries susceptibles de contenir des actes appartenant à cette époque.

Voici dans l'ordre alphabétique les lettres ou groupes de lettres servant à la dénomination des séries qui correspondent, par la date de leur contenu, à la période révolutionnaire, — soit 1789-1802, — depuis la réunion des États généraux jusqu'à la conclusion du Concordat :

A; — B divisé en B[a], BI, BII et BIII; — C; — D, avec ses paragraphes relatifs aux députés en mission et ses 43 subdivisions correspondant à autant de comités; — F, réparti également en subdivisions multiples qui rappellent les principaux services dépendant du ministère de l'Intérieur; — Q[2], se rapportant aux biens nationaux et à la gestion du domaine d'origine ecclésiastique; — T, papiers du sequestre; — W, dossiers du tribunal révolutionnaire; — AA, série de mélanges provenant surtout de la chancellerie; — BB, versements du ministère de la Justice rangés, sous des exposants numériques, en catégories dont quelques-unes remontent à l'époque de la Révolution; — AD, impressions faites par ordre des Assemblées et imprimés administratifs provenant de la collection Rondonneau; — AF, collection de la Secrétairerie d'État impériale conservant, avec les minutes des actes du pouvoir exécutif sous l'Empire, celles des régimes révolutionnaires antérieurs : Consulat, Directoire, Comité de salut public et Conseil exécutif.

A quoi il faut ajouter d'abord quelques séries, comme H, M et S qui, en principe, ne contiennent que des documents de l'Ancien Régime, mais, en fait, renferment quelques éléments de l'époque révolutionnaire, puis les archives de la Marine dont la partie moderne commence à 1789.

Pour indiquer plus commodément ce qu'on peut extraire de ces divers fonds, au titre de l'histoire religieuse, nous nous efforcerons de les grouper dans l'ordre qui correspondra le

1. Paris, 1907, in-8°, 286 pages. — 2. Paris, 1890-1914, 11 vol. in-8°.

mieux à la marche des événements et aux traces que les affaires religieuses auront pu laisser dans les papiers du gouvernement et des administrations.

Ce qu'il convient de placer en tête, c'est ce qui touche à la direction des affaires politiques et ce qui détermine la conduite que l'État entend tenir à l'égard de la religion.

La primauté en ce sens appartient sans conteste aux Assemblées révolutionnaires : la *Constituante*, la *Législative*, la *Convention*, et les assemblées du Directoire; *Anciens* et *Cinq-Cents*.

Documents d'ordre politique. — Nous commencerons donc l'étude de ces diverses séries par les papiers se rapportant aux assemblées, c'est-à-dire par la série B : *Préparation des assemblées et élections;* — la série C : *Procès-verbaux des assemblées* et *pièces annexes;* — la série A : *originaux des lois*, complétées toutes deux par ADxviii : *impressions des Assemblées;* — la série D : *Représentants en mission* et *Comités* destinés soit à préparer les lois, soit à en assurer et à en étudier l'exécution; — la série $Q^2$ : *Biens nationaux;* — la série S : *Biens des corporations religieuses de Paris* — et la série T : *Séquestre*, qui concernent l'administration des biens confisqués sur le Clergé et des biens saisis sur les émigrés et les condamnés, en vertu des lois révolutionnaires.

Archives des Conseils ou Comités. — Après le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif. Ici doivent intervenir les archives des Conseils ou Comités qui constituent le gouvernement proprement dit : nous aurons donc à examiner les séries AFi : *Conseil exécutif;* — AFii : *Comité de salut public* et *Comité de sûreté générale*, correspondance des *Représentants en mission;* — AFiii : *Directoire;* — AFiv : *Consulat* et *Secrétairerie d'État impériale*, à laquelle ont été rattachés les *Papiers du cardinal Caprara*.

S'il s'agissait d'une période normale où l'autorité civile et l'autorité religieuse auraient entretenu entre elles des rapports conformes à la nature des choses et à la bonne administration du pays, le fonds le plus important à explorer serait celui des rapports administratifs entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil.

Mais pendant la plus grande partie de la période révolutionnaire, l'organisation religieuse n'a été regardée par le pouvoir civil que comme une ennemie, leurs rapports n'ont consisté que dans une lutte perpétuelle, généralement ardente et passionnée.

Documents d'ordre administratif. — Au début de la Révolution cependant, le ministre de l'Intérieur, comme avant

lui, les secrétaires d'État qui se partageaient l'administration des diverses provinces, a eu l'occasion de traiter les affaires religieuses à un point de vue administratif et les traces de leur action peuvent se retrouver dans F : *Registres d'enregistrement;* — $F^{1b}$ : *Personnel administratif;* — $F^{1c}$ : *Esprit public;* — $F^{3}$ et $F^{4}$ : *Comptabilité;* — $F^{13}$ : *Bâtiments civils* (ainsi que quelques liasses de M, pour les édifices du culte); — ADXVII : *Collection Rondonneau* (affaires ecclésiastiques); — $F^{17}$ : *Instruction publique;* et surtout $F^{19}$ : *Cultes,* papiers provenant du bureau qui avait dans ses attributions les affaires religieuses et qui, après avoir formé un ministère spécial au temps de l'Empire, s'était vu replacé sous la dépendance de l'Intérieur en attendant qu'il devînt un service autonome dont l'existence se prolongea jusqu'en 1905.

A ces documents d'origine administrative on peut joindre quelques éléments de la série H qui, dans son ensemble, appartient à l'Ancien Régime, et la riche collection d'imprimés administratifs formée par Rondonneau : ADI à XVII.

DOCUMENTS JUDICIAIRES. — En dehors de ces quelques rapports administratifs avec le ministère de l'Intérieur, l'Église de France et ses ministres, durant la Révolution, ne connurent guère, de la part du pouvoir civil, que surveillance policière, proscriptions, poursuites judiciaires, condamnations à l'emprisonnement, à l'exil ou même à la peine capitale. Aussi des recherches complémentaires auront-elles chance de succès, faites parmi les documents de police et les documents judiciaires, dans les séries $F^{7}$ : *Police générale;* — BB : Versements du ministère de la Justice; — AA : Mélanges provenant en majorité du même ministère; — $F^{16}$ : service des *Prisons;* — W : *Tribunal révolutionnaire;* — ou dans les séries BB de la Marine, susceptibles de renfermer des correspondances concernant les déportés.

## I. — Papiers se rapportant aux Assemblées.

### SÉRIE B.

*CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX.*

Les subdivisions $B^{a}$ et BIII de cette série comprennent, la première sous forme d'originaux, la seconde sous forme de transcriptions très soignées et presque luxueuses, exécutées par ordre de Camus, la collection, classée par bailliages et sénéchaussées, des pièces relatives aux différentes opérations de la convocation des États, notamment les procès-verbaux

des assemblées électorales et les cahiers de doléances. Une table très commode de ces deux collections a été dressée par Armand Brette dans l'introduction de son *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux*. Elle permet de trouver immédiatement quels sont les volumes ou les liasses à consulter pour tel ou tel bailliage, et renvoie en même temps aux cartons de la série C (15 à 25) qui renferment des documents similaires relatifs à l'élection des députés.

On peut noter dans B[a] 1 liasse 6, une collection de mémoires des curés et des ordres religieux pour la Convocation des États.

Une autre subdivision de la série B, celle qui porte le titre de B[I] est intéressante à consulter pour les élections qui ont formé les cadres de l'église constitutionnelle :

B[I] 5. Élections ecclésiastiques de Paris. — Ces documents relatifs à la nomination de l'évêque constitutionnel et des curés des paroisses ont été utilisés dans le *Répertoire* de Tuetey et dans l'*Assemblée électorale de Paris* d'Ét. Charavay.

B[I] 20. Ce carton, qui fait partie des papiers se rapportant aux élections des départements, renferme un petit dossier relatif aux élections épiscopales de l'Allier, de la Creuse, des Landes et de Seine-et-Marne.

## SÉRIE C.

### *PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ET PIÈCES ANNEXES.*

Une grande importance s'attache aux procès-verbaux des Assemblées révolutionnaires et aux innombrables lois et décrets qu'elles ont rendus, puisque c'est là qu'on trouve l'élaboration et le texte de toutes les mesures législatives qui ont transformé la constitution de l'ancienne société française ; néanmoins nous n'avons pas à en parler ici, tous ces textes ayant été publiés et pouvant être consultés sans qu'on ait besoin de recourir aux Archives.

Mais, comme l'indique le libellé de son titre, la série C, en dehors des procès-verbaux, renferme des pièces annexes qu'on ne retrouve pas ailleurs et qui peuvent fournir de précieux renseignements.

Un inventaire sommaire de la série C, comprenant la partie qui se rapporte aux trois Assemblées principales, la Constituante, la Législative et la Convention, a été publié par l'érudit qui la connaissait le mieux, Alexandre Tuetey, *les Papiers*

*des Assemblées de la Révolution aux Archives nationales*[3]. Cet inventaire, muni d'une excellente table, peut être consulté avec fruit pour l'histoire religieuse : on y trouve notamment l'indication de toutes les lettres des représentants en mission qui ont été adressées à la Convention et qui souvent sont importantes pour l'objet qui nous occupe. On y peut également relever les décrets d'aliénation des biens nationaux, ainsi que l'indication de divers documents concernant spécialement l'histoire ecclésiastique, tels que les suivants : mémoires relatifs à l'élection des curés au district de Pont-à-Mousson. — Procès-verbaux de nominations d'évêques. Mémoires sur la Constitution civile (carton C 82). — Adresses relatives à l'abbaye de l'Estrée, au diocèse d'Évreux (C 95). — Adresses de religieux ou de religieuses relatives soit à la répudiation, soit à la conservation de leur état (C 98). — Délibérations de couvents de Lorraine, demandant leur maintien (C 101). — Lettres annonçant des nominations à divers évêchés (C 131). — Projet d'établissement de l'évêché de Versailles (C 152). — Lettres de prélats et du pape sur la Constitution civile. Lettres et pétitions d'ecclésiastiques et de communautés religieuses au sujet des prêtres réfractaires (C 183). — Adresses à l'occasion de troubles religieux (C 221). — Pétitions d'habitants de l'Orne, de l'Eure et d'Eure-et-Loir pour la conservation du culte (C 245).

Mais les limites étroites d'un inventaire sommaire ne permettaient pas de détailler la masse énorme de lettres et de pétitions de tout genre qui venaient, chaque jour, de tous les points de la France, s'entasser sur le bureau de l'Assemblée. Le seul moyen d'atteindre ces différentes pièces, dont beaucoup ont chance d'intéresser des matières ecclésiastiques, est d'avoir recours d'abord aux procès-verbaux, où l'on trouve toujours mention des lettres ou adresses remises à l'Assemblée.

Voici la marche à suivre pour faire cette recherche : les procès-verbaux ont tous été imprimés à l'époque et sont tous pourvus de tables détaillées qui permettent de retrouver la mention des pièces qu'ils signalent. Ces tables ont été imprimées à la suite des procès-verbaux, sauf pour la Convention où, en raison de ses dimensions trop considérables, la table est restée manuscrite, sous forme de fiches qui sont conservées aux Archives nationales. Comme la communication de ces fiches au public n'était pas pratique de façon courante,

3. Paris, 1908, in-8° de XVII-299 pages, dans la collection de la Société de l'histoire de la Révolution.

la direction des Archives les a fait recopier sur des cahiers qui ont été reliés et déposés à la salle de travail. Pour donner des résultats utiles, le maniement de ces tables exige certaines précautions : les procès-verbaux imprimés formant au moins un volume par mois, il ne faut pas oublier, en consultant la table, de noter non seulement la page, mais aussi la date de la séance à laquelle est fait le renvoi. Car pour les premières assemblées la pagination recommence à chaque séance, et pour la Convention, le volume mensuel est souvent divisé en deux parties, ayant chacune sa pagination distincte.

Une fois retrouvée dans le procès-verbal, au moyen de la table, l'indication de la pièce qui vous intéresse, il faut observer en quoi consiste cette indication : est-ce une mention pure et simple, sans aucune addition, ou bien le procès-verbal porte-t-il que la pièce a été renvoyée à un comité ?

Si c'est la seconde hypothèse qui se présente, c'est dans les papiers de ce comité (série D) qu'on doit chercher la pièce et qu'on a plus ou moins de chance de la retrouver, suivant la mesure assez variable dans laquelle les papiers des comités ont été conservés.

Dans le premier cas au contraire, celui d'une mention pure et simple, c'est dans les papiers mêmes de l'assemblée, c'est-à-dire dans les annexes aux procès-verbaux de la série C, que doit se trouver la pièce signalée par la table et qu'on peut en entreprendre la recherche au moyen de l'*Inventaire* de Tuetey. Les indications portées dans cet *Inventaire* montrent que, sous la Constituante, différents systèmes ont été employés pour le classement des pièces annexes : les unes, ayant généralement un caractère politique, ont été rangées à la suite des minutes de procès-verbaux de chaque mois, les autres ont été rejetées dans une collection spéciale de lettres, adresses et pétitions (C 86 à 134), où elles sont classées soit par ordre chronologique ou méthodique, soit par ordre alphabétique.

Pour l'Assemblée législative et la Convention, au contraire, on a été assez fidèle au principe d'après lequel les pièces annexes doivent être placées à la suite des procès-verbaux des séances auxquelles elles se rapportent. Cependant les papiers de ces deux assemblées contiennent, vers la fin, divers groupes de pièces qui ont échappé à ce classement régulier.

## SÉRIE A.

### *ORIGINAUX DES LOIS.*

Nous ne mentionnons que pour mémoire cette collection, à laquelle on n'a guère occasion de recourir au point de vue des recherches historiques.

### Sous-série ADxviii.

*IMPRESSIONS DES ASSEMBLÉES.*

ADxviii[a]. Principales *collections* imprimées *des lois.* — Cette sous-série ne prête pas à des remarques spéciales, mais son existence mérite d'être rappelée, car elle est commode à consulter pour retrouver le texte des lois.

ADxviii[b]. Collection *d'opinions, rapports, discours, émanés de députés* des différentes assemblées révolutionnaires et *classés par ordre alphabétique des députés.* — En consultant les dossiers constitués au nom des députés qui se sont spécialement occupés des affaires religieuses, on a chance de rencontrer des textes de rapports intéressants.

ADxviii[c]. Collection de pièces du même genre que la sous-série qui précède (*opinions, discours, rapports des députés*), mais *classées par matières.* — Cette suite de pièces imprimées porte le nom de *Collection Camus* du nom de l'archiviste de l'Assemblée, le premier garde général des Archives nationales, qui avait groupé ces rapports et discours par ordre méthodique pour chaque assemblée et les avait fait relier en de petits volumes formant autant de recueils très intéressants consacrés à des matières spéciales.

Voici le relevé de ceux qui se rapportent aux questions religieuses :

*Assemblée Constituante :* ADxviii[c] 14-19 : Cultes ; biens ecclésiastiques. — ADxviii[c] 20-34 : Constitution civile du Clergé. — ADxviii[c] 35-37 : Ordres religieux. Mariage des prêtres. — ADxviii[c] 77 et 79 : Domaines. Biens nationaux.

*Assemblée Législative :* ADxviii[c] 176-177 : Affaires ecclésiastiques.

*Convention :* ADxviii[c] 270 : Cultes, prêtres et religieux.

*Conseil des Cinq Cents et des Anciens :* ADxviii[c] 364 : Prêtres et religieux. Déportation, reclusion. — ADxviii[c] 421-425 : Du culte et de ses ministres.

## SÉRIE D.

*REPRÉSENTANTS EN MISSION ET COMITÉS.*

D § 1. — Missions des représentants dans les départements.

Le rôle prépondérant qu'ont joué dans les départements les représentants envoyés par la Convention pour faire triompher sur tous les points de la France les idées révolutionnaires et renverser les anciennes institutions donne, au point de vue de l'histoire religieuse, une importance toute spéciale aux arrêtés, aux correspondances et à tous les documents se rapportant à l'exercice de leur mission. Pour avoir l'ensemble

de ces documents, il faut consulter, comme nous aurons l'occasion de le dire sous différentes rubriques, non seulement la présente série, mais encore la série C (pièces annexes des procès-verbaux), la série ADI pour les documents imprimés, et surtout la série AFII qui est la plus importante pour cette matière. Il faut également se reporter à la publication de la correspondance des représentants qu'Aulard a insérée dans son recueil des *Actes du Comité de salut public* et au travail de Wallon sur les *Représentants en mission.*

Voici le cadre de classement de D § 1, avec l'indication, entre parenthèses, des départements dans lesquels chaque représentant a été envoyé en mission :

D § 1, cartons 1-7 : ALBERT (Aube, Marne).
D § 1, carton 8 : BAILLY (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Mont-Terrible, Jura, Vosges); — BLAUX (Meurthe, Moselle, Bas-Rhin, Somme).
D § 1, carton 9 : BLAUX (Somme).
D § 1, carton 10 : BRUNEL (Hérault); — DELACROIX, LOUCHET, LEGENDRE (Seine-Inférieure, Eure); — DELACROIX (Ardennes, Meuse).
D § 1, cartons 11-16 : DELACROIX (Ardennes, Meuse).
D § 1, carton 16 : DELCKER, LACOMBE-SAINT-MICHEL et SALICETI (Corse); — DELMAS, DUBOIS-DUBAIS et BELLEGARDE (Armée du Nord).
D § 1, cartons 17-20 : DUPORT (Seine-Inférieure).
D § 1, cartons 21-24 : GÉNISSIEU (Orne, Sarthe).
D § 1, carton 25 : GRÉGOIRE, JAGOT, SIMOND et HÉRAULT (Mont-Blanc); — GRÉGOIRE et JAGOT (Alpes-Maritimes).
D § 1, carton 26 : GRÉGOIRE et JAGOT (Alpes-Maritimes).
D § 1, cartons 27-28 : GUERMEUR et LEMALLIAUD (Morbihan, Finistère).
D § 1, carton 29 : MAIGNET (Bouches-du-Rhône, Ardèche, Vaucluse); — MUSSET (Puy-de-Dôme, Corrèze, Cantal).
D § 1, carton 30 : RICHOU (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Mont-Terrible).
D § 1, cartons 31-39 : ROUYER, BRUNEL et LETOURNEUR (Départements méridionaux maritimes).
D § 1, cartons 40-41: ROUYER, NIOU, CHAMBON, CADROY, DESPINASSY (Toulon, armée navale).
D § 1, carton 42 : RUDLER (pays conquis entre Meuse et Rhin, Rhin-et-Moselle); — SIBLOT (Eure, Seine-Inférieure); — THIBAUD et BÉZARD (Chantilly).

Un inventaire assez détaillé en a été dressé autrefois par Léon Gautier, qui a signalé les principaux documents intéressant les affaires religieuses et a donné le relevé de leurs cotes dans l'abondante table des matières qui termine cet inventaire. Nous reproduisons ci-dessous quelques-uns des articles de cette table :

*Confréries.* — D § 1, carton 25, n °3.
*Culte.* — D § 1, cartons 7, n° 42; 9, n°s 7, 16 et 17; 14, n° 19; 17,

registre 3 et n° 4; 18, n° 5; 23, dossier *f;* 25, n° 3; 26, n° 14; 27, n° 2; 29, n° 1; 30, n°s 1 et 2. 42.
*Décadi.* — D § 1, carton 29, n° 3.
*Ecclésiastiques.* — D § 1, carton 1, n° 7.
*Églises (Dévastation d').* — D § 1, carton 3, n° 25.
*Pèlerinages.* — D § 1, carton 30, n° 2.
*Pénitents de Monaco.* — D § 1, carton 25, n°s 3 et 10.
*Prêtres insermentés.* — D § 1, carton 1, n° 5; 6, n° 38; 7, n° 42; 8, n°s 1, 2, 3h; 9, n°s 5e, 6, 16; 10, n°s 1, 2; 13, n°s 16, 17; 14, n° 22; 15; 16, n° 13; 17, n° 1; 18, n° 5; 21, n°s 1, 3; 23, dossier *i,* 25, n°s 1, 3; 27, n°s 2, 3; 28, n° 6; 29, n°s 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11; 30, n°s 1, 4; 35, n° 8; 42.
*Religieuses.* — D § 1, carton 17, reg. 1; 29, n° 4.
*Sacristains, sonneurs de cloches.* — D § 1, carton 27, n° 1.
*Vandalisme.* — D § 1, carton 9, n°s 10, 16; 10.

D § 3. — Missions en Belgique.

Cette série est pourvue également d'un inventaire manuscrit rédigé par Léon Gautier. Les pièces sont divisées par matières : celles qui concernent les *Cultes* sont placées dans le carton 35, dossiers 333 à 338; mais pour étudier les affaires religieuses dans le nord de la France, la Belgique et la Hollande, où opérèrent les représentants en mission aux Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, dont les papiers constituent la série D § 3, il faut aussi consulter les subdivisions comprenant des documents d'ordre général et intitulées, dans ce classement :

*Administration* (Comptes décadaires) : D § 3, cartons 1-8.
*Arrêtés* (des diverses autorités et des représentants en mission) : D § 3, cartons 9-13.
*Commissaires civils* (Correspondance) : D § 3, cartons 19-20.
*Communes et Comités de surveillance* (Correspondance) : D § 3, cartons 20-31.
*Convention nationale* (Correspondance des représentants en mission) : D § 3, cartons 31-34.
*Gouvernement de la Belgique :* D § 3, cartons 46-48.
*Gouvernement du Brabant :* D § 3, cartons 48-57.
*Gouvernement des Provinces-Unies :* D § 3, carton 58.
*Particuliers* (Correspondance individuelle avec les représentants en mission, classée par ordre alphabétique) : D § 3, cartons 73-87.
*Tribunaux* (spécialement les tribunaux révolutionnaires) : D § 3, cartons 107-110.
*Registres d'arrêtés et de correspondance :* D § 3, cartons 110-116.

## Sous-série Diii.

### *COMITÉ DE LÉGISLATION.*

La partie la plus importante des papiers de ce Comité (Diii 1-310) consiste en pétitions ou correspondances adressées au Comité et classées par départements. L'inventaire de la série Diii, qu'a dressé M. Bourgin et dont un exemplaire manuscrit est déposé à la salle de travail, donne, pour chaque département, le relevé des communautés d'habitants auxquelles se rapportent ces pétitions. Leurs objets sont très variables : application des lois, difficultés juridiques, contestations sur des jugements, questions relatives à la condition des personnes, etc., et forcément elles touchent parfois à des matières religieuses, notamment à propos des confiscations, déportations ou autres vexations appliqués aux ecclésiastiques ou concernant l'exercice du culte : telle par exemple, en mai 1793, cette pétition des habitants du hameau de Villeneuve-Saint-Martin (Seine-et-Oise) qui débute ainsi : « Aussi bons républicains que bons catholiques, comme nous ne devons point être en aucune manière dans les chaînes, nous réclamons la liberté de nos droits de citoyens catholiques... » Il est utile, on le voit par cet exemple, dans les études d'histoire religieuse s'appliquant à une région déterminée, de dépouiller les cartons du Comité de Législation relatifs aux départements que comprend cette région.

A la suite de ce classement départemental figurent divers groupes de documents disposés par ordre de matières, parmi lesquels on peut relever, au point de vue qui nous occupe, les articles suivants :

Diii 331. Analyse de la correspondance du Comité de législation divisée par matières. — A chaque matière est affectée une lettre de l'alphabet : R et S désignent les prêtres et religieux; T, la déportation; 2 F, les émigrés et prêtres déportés.

Diii 335. Lettres de municipalités rendant compte, entre autres choses, de célébrations de la fête de la Raison, de renonciations au fanatisme et aux hochets de la superstition, ou au contraire notifiant le maintien du culte.

Diii 361. Dossier de lettres et pièces diverses émanées de prêtres et de religieux, ou les concernant, au sujet des confiscations et de la déportation.

Diii 363-365. Mémoires divers : *Grande réforme à faire dans le clergé constitutionnel* (Paris, in-4°, 62 p.). Mémoire relatif à la réorganisation du clergé de France (31 décembre 1792). Lettres sur le fanatisme.

Enfin il est utile de consulter les cartons du Comité de Législation relatifs aux dénonciations portées contre les représentants en mission, au moment de la réaction contre le terrorisme.

### Sous-séries Div et Div bis.

*COMITÉ DE DIVISION.*

Chargés de créer la nouvelle organisation du pays et d'en fixer les divisions administratives, judiciaires et ecclésiastiques, le Comité de constitution et le Comité de division, qui en est une émanation, ont eu par là même à s'occuper des questions religieuses.

### 1° Div.

Les papiers du Comité de constitution ont été, de la part de J. Guiffrey, l'objet d'un inventaire détaillé dont un exemplaire manuscrit figure à la salle de travail. Les documents y sont en majeure partie classés par départements. Nous extrayons de l'*Inventaire* les mentions qui se rapportent aux affaires religieuses :

Div 14 (Ain), n° 253 : Discussions sur la préséance dans les cérémonies religieuses; — n° 254 : Transformation de l'abbatiale de Nantua.

Div 15 (Aisne), n° 280 : Serment des ecclésiastiques.

Div 16 (Allier), n° 291 : Fonctionnaires ecclésiastiques. Réunion de paroisses.

Div 17 (Ardèche), n° 315 : Traitement et serment des fonctionnaires ecclésiastiques; — n° 316 : Lettre sur l'éducation publique par les Pères de l'Oratoire de Tournon.

Div 18 (Ardennes), n° 336 : Plaintes de la municipalité contre le curé de Fraillicourt; — n° 337 : Division et réunion de paroisses. Traitement et serment des ecclésiastiques.

Div 18 (Ariège), n° 345 : (Même objet que le n° précédent; — n° 350 : Plaintes contre les prêtres réfractaires.

Div 19 (Aube), n° 360 : Paroisses. Traitement et serment des fonctionnaires ecclésiastiques; — n° 361 : Culte.

Div 20 (Bouches-du-Rhône), n° 392 : Lettres et observations sur l'application de la Constitution civile du clergé; — n° 398 : Serment civique exigé des préposés à l'instruction publique.

Div 22 (Charente-Inférieure), n° 485 : Prêtres réfractaires prévenus d'intentions suspectes.

Div 23 (Cher), n° 503 : Demande de concessions de biens ecclésiastiques.

Div 27 (Eure), n° 649 : Prêtres réfractaires.

Div 31 (Gers), n° 746 : Demande d'une loi contre les prêtres réfractaires.

Div 33 (Hérault), n° 796 : Prédications fanatiques.

Div 34 (Indre), n° 817 : Répression du fanatisme.

Div 35 (Isère), n° 860 : Ursulines de Saint-Marcellin; — n° 874 : Nomination aux bénéfices et cures; — n° 876 : Arrêté du directoire du département sur affaires religieuses.

Div 35 (Jura), n° 897 : Discussion entre le maire et le curé de Saint-Claude.

Div 36 (Landes), n°s 914 et 915 : Lettres contre les moines fanatiques et le célibat des prêtres.

Div 36 (Loir-et-Cher), n° 919 : Discours fanatique du curé de Mer; — n° 920 : Adresse des Visitandines de Blois pour conserver leur habitation.

Div 36 (Haute-Loire), n° 943 : Suppression d'une église à Brégy. (Pièce se rapportant au département de l'Oise; placée ici par erreur dans le classement ancien); — n° 944 : Plaintes contre le curé de Vieil-Brioude; — n° 954 : Serment des fonctionnaires ecclésiastiques.

Div 37 (Loire-Inférieure), n° 986 : Lettre d'un sous-diacre demandant la liberté de se marier.

Div 38 (Loiret), n° 987 *bis :* Mesures contre un curé; — n°s 990 et 996 : Lettre et discours du curé de Saint-Nicolas de Beaugency sur la prestation de son serment civique; — n° 1007 : Offre de l'encens au prêtre officiant.

Div 38 (Lot), n° 1031 : Préséance réclamée par un curé.

Div 39 (Lot-et-Garonne), n° 1047 : Demande de conservation de paroisses.

Div 40 (Lozère), n° 1075 : Contestation sur la nomination d'un maître d'école protestant; — n° 1080 : Réclamation par les officiers royaux d'un banc dans l'église de Marvejols.

Div 41 (Manche), n° 1122 : Contestation entre diverses municipalités pour dresser les inventaires de communautés religieuses de Blanchelande et de Saint-Michel-du-Bosq.

Div 41 (Marne), n° 1147 : Prestation de serment du principal et des professeurs du collège de Châlons.

Div 42 (Mayenne), n° 1169 : Chapelles particulières; — n° 1174 : Élection de l'évêque Pelletier.

Div 43 (Meurthe), n° 1205 : Culte protestant.

Div 44 (Moselle), n° 1247 : Plaintes contre des prêtres; — n° 1268: Adresses sur des questions religieuses.

Div 45 (Nièvre), n° 1275 : Serment des ecclésiastiques; — n° 1298: Lettre d'un curé sur la forme d'acceptation de la Constitution civile par le roi.

Div 47 (Oise), n° 1355 : Plainte des habitants de Montmartin contre leur curé (Voir aussi plus haut Div 36, n° 943).

Div 48 (Orne), n° 1390 : Demande d'une église particulière pour les prêtres réfractaires.

Div 49 (Paris), n° 1407 : Pension des ecclésiastiques; — n° 1409: Adresses des curés et marguilliers de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-André-des-Arts (Voir le *Répertoire* de Tuetey).

Div 55 (Haut-Rhin), n°s 1601, 1621, 1622 : Culte protestant.

Div 56 (Bas-Rhin), n°s 1626, 1627 et 1639 : Culte protestant; — n° 1638 : Culte juif; — n°s 1649 et 1651 : Serment des prêtres.
Div 57 (Rhône-et-Loire), n° 1676 : Adresse sur la liberté des opinions religieuses; — n° 1678 : Banc d'église; — n° 1685 : Serment des prêtres.
Div 58 (Haute-Saône), n° 1704 : Serment des ecclésiastiques ; — n° 1710 : Demande de siège épiscopal pour Luxeuil.
Div 59 (Saône-et-Loire), n° 1738 : Fonctions canoniales.
Div 60 (Seine-et-Oise), n° 1782 : Adresse demandant la conservation d'églises supprimées; — n° 1791 : Vœux monastiques; — n° 1800 : Serment des ecclésiastiques.
Div 61 (Seine-Inférieure), n° 1832 : Prêtres réfractaires; — n° 1851 : Protestation contre l'élection d'un curé comme maire.
Div 62 (Seine-et-Marne), n° 1863 : Cabales dans une paroisse ; — n° 1881 : Traitement des ci-devant religieux.
Div 66 (Var), n° 1983 : Arrestation du curé de Mazangues.
Div 67 (Vendée), n° 2021 : Lettre sur le traitement des vicaires; — n° 2022 : Lettre sur la suppression de l'offre de l'encens.
Div 68 (Haute-Vienne), n° 2055 : Questions d'instruction publique; pétition de religieuses pour être exemptées de la suspension des vœux monastiques; — n° 2056 : Plaintes contre un curé.
Div 69 (Yonne), n° 2105 : Suppression de l'encens; — n° 2107 : Demande de siège épiscopal pour Sens; — n° 2110 : Demande de l'emploi de la langue française pour le culte.

### 2° Div *bis*.

Le Comité de division a été l'objet d'un inventaire dressé par Georges Daumet. On y voit que les cartons Div *bis* 93 à 106 sont constitués par des pétitions relatives à la circonscription des paroisses. Le manuel de M. Schmidt, *les Sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*, donne le cadre du classement départemental de ces pièces.

### Sous-série Dvi.

*COMITÉ DES FINANCES.*

Le carton Dvi 13 est consacré aux frais du culte, comprenant les traitements ecclésiastiques et les réparations d'églises. Les pièces y sont classées par départements. Des documents analogues se retrouvent dans F[13] et dans F[19].

### Sous-série Dxvi.

*COMITÉ DE LA MARINE.*

Il faut signaler dans ce comité la liasse Dxvi 3, dossier 31, n°s 181-186, qui concerne la déposition de prêtres insermentés à Cayenne et en Guyane (observations, dispenses, projet de décret).

## Sous-série Dxix.

### *COMITÉ ECCLÉSIASTIQUE.*

Comme suffit à le faire présumer son titre, cette sous-série est non seulement, au point de vue qui nous occupe, la plus importante des subdivisions de la série D, mais encore, d'une façon générale, un des fonds les plus riches des Archives pour l'histoire religieuse du début de la Révolution. L'excellent inventaire qu'en ont dressé Georges Daumet et M. Léonce Celier donne toutes facilités pour consulter ce fonds avec fruit. Mais l'importance de ces documents est trop considérable pour que nous ne tracions pas un tableau rapide des principales catégories de pièces recueillies par ce comité, et que nous ne résumions pas en quelques mots les notions relatives au classement de ses papiers, telles qu'elles sont fournies par l'intéressante préface de l'*Inventaire*, préface que M. Celier a publiée dans la *Revue des Questions historiques*[4].

#### 1° Pièces diverses classées par matières.

Dxix 1-9. États des religieuses classés par diocèses. — Les diocèses sont disposés dans un ordre alphabétique fort peu rigoureux, mais l'Inventaire relève ceux qui figurent dans chaque carton.

Dxix 10-12. État général et relevé des états nominatifs de religieux, classés par rang alphabétique des ordres ou congrégations.

Dxix 12 (dernier dossier)-13. Déclaration de religieux et de religieuses sur l'intention où ils sont de reprendre ou non leur liberté. Pour Paris, voyez Q[2].

Dxix 14-15. Lettres ou adresses de religieux sur les décrets les concernant.

Dxix 16. Lettres de religieuses sur le même objet.

Dxix 17. Lettres de directoires de départements relatifs aux religieux ou religieuses de leur circonscription.

Dxix 18-19. États du montant des revenus des biens nationaux et du montant des traitements ecclésiastiques ou pensions (classement départemental).

Dxix 20. États des fonds distribués aux départements pour les dépenses du culte.

Dxix 21-22. États des ecclésiastiques qui ont prêté ou refusé le serment (classement départemental).

Dxix 23-25. Lettres ou observations relatives à la nouvelle organisation du clergé et émanées de municipalités (Dxix 23); — d'évêques, abbés ou curés (Dxix 24); — de religieux ou religieuses ou de particuliers (Dxix 25).

4. Année 1912, p. 472-477.

Dxix 26. Mémoires de différentes villes pour l'établissement ou la conservation des évêchés.
Dxix 27. Lettres sur les dîmes.
Dxix 28-29. Organisation ecclésiastique des départements.
Dxix 30-31. Religieux anglais; religieuses anglaises. Réclamations diverses.
Dxix 32-34. Déclarations de titres et pensions faites devant la municipalité de Paris (ordre alphabétique des titulaires).
Dxix 35-42. Mêmes déclarations devant les municipalités des départements.
Dxix 43-44. Mélanges.
Dxix 45. Réclamations et observations à propos de pensions, serments, suppressions de paroisses. Nomenclatures des municipalités; notices d'abbayes et de maisons religieuses.

### 2° Correspondance générale
### classée dans l'ordre des feuilles de travail.

Ce nom de *feuilles de travail* désigne les feuilles numérotées sur lesquelles étaient analysés les lettres, mémoires et autres documents adressés au Comité.

Les pièces analysées sur chaque feuille formaient un dossier auquel on donnait le numéro de la feuille correspondante, et c'est dans l'ordre de ces numéros que sont encore aujourd'hui classés ces dossiers.

Les 874 dossiers de la série, correspondant au même nombre de feuilles de travail, sont conservées dans les cartons Dxix 46 à 98, et l'on trouve dans l'*Inventaire* la concordance entre les numéros des dossiers et ceux des cartons.

Quant aux feuilles de travail elles-mêmes, elles remplissent les cartons Dxix 99 à 103 qui constituent par conséquent comme le répertoire de Dxix 46-98.

Les pièces analysées dans les 440 premières feuilles, et remplissant les cartons Dxix 46-68, ont été groupées sans aucune préoccupation d'ordre méthodique, chronologique ou topographique, mais à partir de la feuille 441 jusqu'à la feuille 736 (Dxix 69-89), on s'est appliqué à rapprocher les pièces appartenant aux mêmes départements.

Dans les trois cartons suivants, Dxix 90-92 (feuilles 737 à 802), on a réuni, également par départements, des documents de nature spéciale, à savoir des demandes de traitements relatives aux officiers et musiciens des églises ou chapitres ; enfin les six derniers cartons Dxix 93-98 (feuillles 803 à 874) renferment, comme les premiers, des pièces diverses sur les cultes, classées cette fois par ordre alphabétique de départements.

Une table générale placée à la suite de l'inventaire indique

quels sont les départements représentés dans chaque feuille de travail. Il est bon d'observer que, d'après les détails que nous venons de donner, ces renvois au nom des départements n'indiquent, jusqu'au carton 68, que des documents isolés, tandis qu'à partir de Dxix 69 elles se réfèrent à des groupes de pièces.

Il existe aussi quelques anciens répertoires encore utilisables (Dxix* 2 à 7 et 9 et 10), dont le maniement est indiqué par la préface de l'*Inventaire*.

### Sous-série Dxxii.

*COMITÉ D'ALIÉNATION.*

Dxxii 1. Correspondances relatives aux aliénations de biens nationaux, à leur produit et à la conservation des monuments, des arts et des sciences. Procès-verbal de la fonte de l'argenterie des églises, du 29 mars au 27 juin 1791.

Dxxii 2. Récépissé des expéditions de décrets d'aliénation. Une partie des archives de ce Comité se retrouve dans la série $Q^2$ dont nous traiterons plus loin.

### Sous-séries Dxxix et xxix bis.

*COMITÉ DES RAPPORTS ET COMITÉ DES RECHERCHES.*

Ces deux Comités, dont les attributions se confondaient presque, étaient chargés « de recevoir les informations, avis et renseignements sur les projets contraires à la sûreté de l'État », et exerçaient une sorte de rôle de police générale, qui les amenait tout naturellement à s'occuper des questions religieuses et des difficultés que soulevait l'application des mesures prises par l'Assemblée Constituante en cette matière.

### 1° Dxxix.

Il existe pour le Comité des rapports un inventaire manuscrit rédigé par M. Stein. Le fonds est divisé en trois parties principales : Une première partie (Dxxix 1 à 15) est classée par départements. L'inventaire indiquant l'objet des pièces qui y sont groupées, il suffit de le parcourir pour déterminer les pièces qui se rapportent aux affaires religieuses, telles que dénonciations ou poursuites contre prêtres réfractaires, questions relatives à l'élection de l'évêque constitutionnel (Aisne, Aude, Cantal), serment des ecclésiastiques, etc.

Des deux autres parties, l'une (Dxxix 16-84) est classée par noms de localités, l'autre (Dxxix 86-92), par noms de personnes. Ici l'inventaire mentionne seulement les noms des lieux ou les noms de personnes sans indication de l'objet; il

est donc nécessaire de consulter les pièces elles-mêmes pour se rendre compte si elles se rapportent ou non à des matières ecclésiastiques, et l'intérêt habituel qu'elles présentent mérite qu'on fasse cette vérification, quand on entreprend une étude détaillée sur un diocèse, un département ou une région déterminés.

Entre le groupe des pièces classées par noms de lieux et celui des pièces classées par noms de personnes, se trouve le carton Dxxix 85 qui, au milieu d'affaires diverses, renferme le dossier 192 consacré aux prêtres réfractaires principalement dans les départements des Côtes-du-Nord, d'Indre-et-Loire, du Jura, des Basses-Pyrénées et du Rhône.

Quant aux cartons Dxxix 92 à 94, ils contiennent des lettres adressées au Comité ou à ses membres, et les cartons 95 96-97, des pièces relatives aux colonies.

### 2° Dxxix bis.

La première moitié des cartons du Comité des recherches (Dxxix *bis* 1 à 25) a été inventoriée en détail à une époque ancienne. Les dix-neuf premiers de ces cartons contiennent des matières variées, où les affaires ecclésiastiques, tout en étant représentées, n'occupent pas de place prépondérante. Quant aux cartons Dxxix *bis* 20 à 23 et 25, ils sont uniquement consacrés à des matières religieuses. Les pièces qu'ils renferment sont très curieuses et consistent surtout en dénonciations portées contre des ecclésiastiques, soit par les autorités départementales ou municipales, soit par les sociétés populaires, au sujet des refus de serment ou de la résistance à l'application de la Constitution civile.

Parmi les notes et pièces diverses figurant dans les cartons Dxxix *bis* 32-34, on peut signaler, au carton 33, des pièces sur les élections épiscopales. Le carton 39 contient des poursuites contre prêtres réfractaires, et le 43, des poursuites du même genre, spécialement contre M. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes.

Nous croyons qu'il sera commode de trouver ici un tableau départemental indiquant, d'après l'inventaire que nous venons de mentionner, les dossiers d'affaires religieuses se rapportant à tel ou tel département dans les cartons du Comité des recherches :

Ain. — Carton 3, n° 35; — cart. 10, n° 110; — cart. 12, n° 128: — cart. 21, n° 223; — cart. 23, n° 244.

Aisne. — Carton 11, n° 115; — cart. 12, n° 132; — cart. 14, n° 155; — cart. 15, n° 161; — cart. 20, n°s 212, 215, 217, 218, 220;

— cart. 21, n°s 221, 228, 231; — cart. 22, n°s 235, 239; — cart. 23, n° 246; — cart. 25, n° 250.

ALLIER. — Carton 12, n° 126; — cart. 22, n° 235.

ARDÈCHE. — Carton 20, n° 214.

ARDENNES. — Carton 7, n° 103; — cart. 20, n° 217; — cart. 21, n°s 225, 227; — cart. 22, n°s 235, 242; — cart. 23, n° 244.

ARIÈGE. — Carton 12, n° 141; — cart. 20, n° 214; — cart. 22, n° 235.

AUBE. — Carton 20, n°s 211, 212, 213; cart. 21, n° 224.

AUDE. — Carton 20, n° 213.

AVEYRON. — Carton 21, n°s 226, 231.

BAS-RHIN. — Carton 5, n° 76; — cart. 6, n° 84; — cart. 20, n° 220; — cart. 21, n° 229.

BASSES-ALPES. — Carton 3, n° 35; — cart. 11, n° 121; — cart. 20, n°s 212, 215, 219; — cart. 22, n°s 235, 241.

BASSES-PYRÉNÉES. — Carton 25, n° 249.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Carton 21, n°s 223, 229; — cart. 25, n°s 248 *bis*, 250, 251.

CALVADOS. — Carton 3, n° 45; — cart. 14, n°s 154, 157; — cart. 20, n°s 212, 213, 214; — cart. 21, n°s 224, 231; — cart. 22, n°s 236, 238, 243; — cart. 23, n° 245; — cart. 25, n° 252; — cart. 39, n° 402.

CANTAL. — Carton 14, n° 153; — cart. 22, n°s 233, 241; — cart. 25, n° 249; — cart. 39, n° 398.

CHARENTE. — Carton 20, n° 220; — cart. 21, n° 221; — cart. 22, n°s 239, 242, 243.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Carton 20, n° 210; — cart. 21, n°s 221, 222; — cart. 22, n° 239.

CHER. — Carton 21, n°s 223, 225; — cart. 22, n° 236.

CORRÈZE. — Carton 20, n°s 210, 213, 214; — cart. 22, n° 242; — cart. 25, n°s 249, 250.

CORSE. — Carton 21, n° 223; — cart. 22, n° 242.

CÔTE-D'OR. — Carton 14, n°s 153, 157; — cart. 21, n°s 227, 229; — cart. 23, n° 245; — cart. 25, n° 251.

CÔTES-DU-NORD. — Carton 1, n° 8; — cart. 3, n°s 29, 32; — cart. 14, n°s 155, 157; — cart. 20, n°s 211, 213; — cart. 21, n°s 221, 222, 226; — cart. 23, n°s 245, 247; — cart. 25, n°s 250-252.

CREUSE. — Carton 20, n° 217; — cart. 21, n° 231; — cart. 22, n° 237.

DEUX-SÈVRES. — Carton 20, n° 220; — cart. 21, n°s 222, 232; — cart. 22, n° 235.

DORDOGNE. — Carton 20, n° 212; — cart. 21, n°s 224, 232.

DOUBS. — Carton 15, n° 159; — cart. 22, n° 239.

DRÔME. — Carton 21, n°s 222, 232.

EURE. — Carton 20, n°s 211, 219; — cart. 21, n°s 225, 229; — cart. 22, n°s 234, 243; — cart. 23, n° 245; — cart. 25, n°s 249, 252.

EURE-ET-LOIR. — Carton 22, n°s 233, 241; — cart. 25, n° 249.

FINISTÈRE. — Carton 6, n° 83; — cart. 7, n° 104; — cart. 10, n°s 109, 110; — cart. 14, n° 154; — cart. 20, n°s 212, 215, 219; —

cart. 21, n° 229; — cart. 22, n^os 235, 241, 243; — cart. 23, n^os 246, 247; — cart. 25, n^os 250, 252.

GARD. — Carton 5, n° 75; — cart. 6, n° 87; — cart. 21, n^os 221, 228; — cart. 22, n° 241; — cart. 39, n° 399.

GERS. — Carton 3, n° 37; — cart. 20, n^os 210, 211; — cart. 21, n° 229; — cart. 25, n° 249.

GIRONDE. — Carton 20, n° 213; — cart. 21, n^os 223, 224; — cart. 22, n° 233.

HAUTE-GARONNE. — Carton 5, n° 78; — cart. 11, n° 117; — cart. 21, n^os 224, 228, 229; — cart. 25, n^os 249, 250.

HAUTE-LOIRE. — Carton 20, n^os 211, 220; — cart. 21, n° 227; — cart. 22, n° 234, 237, 242; — cart. 23, n° 246.

HAUTE-MARNE. — Carton 7, n° 104; cart. 20, n^os 210, 216, 218. — cart. 21, n^os 226, 230, 231; — cart. 22, n^os 234, 243.

HAUTES-ALPES. — Carton 20, n^os 214, 215 à 218; — cart. 21, n^os 221, 232; — cart. 22, n^os 236, 240, 246.

HAUTE-SAÔNE. — Carton 20, n^os 212, 220; — cart. 25, n° 251.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Carton 23, n° 247.

HAUTE-VIENNE. — Carton 20, n^os 215, 217, 218; cart. 21, n° 225.

HAUT-RHIN. — Carton 5, n° 76.

HÉRAULT. — Carton 11, n° 124; — cart. 14, n° 155; cart. 20, n^os 219, 220; — cart. 21, n^os 221, 223, 226, 230, 232; — cart. 22, n^os 240-243; — cart. 25, n° 251.

ILLE-ET-VILAINE. — Carton 7, n° 98; — cart. 14, n° 153; — cart. 20, n^os 210, 217; — cart. 21, n° 227.

INDRE. — Carton 20, n° 219; — cart. 21, n° 232; — cart. 22, n^os 241, 243.

INDRE-ET-LOIRE. — Carton 10, n° 107; — cart. 14, n° 154; — cart. 17, n° 190; cart. 21, n^os 222, 227; — cart. 22, n° 233.

ISÈRE. — Carton 14, n° 153; — cart. 20, n° 214; — cart. 21, n^os 222-224; — cart. 22, n^os 237, 242, 243; — cart. 25, n^os 248 *bis*, 252.

JURA. — Carton 14, n° 155; — cart. 22, n° 242.

LANDES. — Carton 20, n^os 212, 218, 219; — cart. 21, n^os 223, 229, 230; — cart. 22, n^os 234, 236.

LOIR-ET-CHER. — Carton 6, n° 81; — cart. 20, n^os 210, 219; — cart. 21, n^os 221, 224, 227; — cart. 22, n° 234; — cart. 39, n° 394.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Carton 14, n^os 155, 157; — cart. 20, n° 219; — cart. 21, n^os 229, 231; — cart. 25, n^os 251, 252.

LOIRET. — Carton 21, n° 223.

LOT. — Carton 20, n° 212; — cart. 21, n^os 224, 225, 228; — cart. 27, n^os 271, 272 (Troubles religieux à Montauban).

LOT-ET-GARONNE. — Carton 23, n° 244.

LOZÈRE. — Carton 20, n° 216.

MAINE-ET-LOIRE. — Carton 14, n° 153; — cart. 21, n° 225; — cart. 22, n° 238.

MANCHE. — Carton 3, n° 37; — cart. 14, n° 157; — cart. 20, n° 215; — cart. 21, n° 226; — cart. 22, n^os 235, 238, 241; — cart. 23, n^os 245, 246.

MARNE. — Carton 1, n° 14; — cart. 5, n° 69; — cart. 20, n°s 216-218; — cart. 23, n° 245.

MAYENNE. — Carton 21, n°s 228, 229; — cart. 23, n° 245.

MEURTHE. — Carton 20, n°s 210, 218-220; — cart. 21, n°s 224, 228; —cart. 23, n° 244.

MEUSE. — Carton 20, n°s 213, 215; — cart. 21, n° 227; — cart. 22, n° 240; — cart. 25, n° 248 *bis*, 249, 252.

MORBIHAN. — Carton 5, n° 77; — cart. 14, n° 153; — cart. 18, n° 192; — cart. 20, n°s 215, 218; — cart. 21, n°s 228, 232; — cart. 22, n°s 233, 237.

MOSELLE. — Carton 20, n°s 210, 212, 216, 218; — cart. 21, n°s 222, 225, 230; — cart. 22, n°s 237, 243; — cart. 23, n° 244.

NIÈVRE. — Carton 20, n° 220; — cart. 21, n° 224.

NORD. — Carton 3, n° 41; — cart. 20, n°s 211, 215, 219; — cart. 21, n°s 221, 225-227, 230, 232; — cart. 22, n°s 233, 235, 239; — cart. 23, n°s 245-247; — cart. 25, n° 251.

OISE. — Carton 14, n° 157; — carton 20, n° 214; — cart. 21, n° 228; — cart. 22, n°s 237, 241.

ORNE. — Carton 1, n° 30; — cart. 5, n° 67; — cart. 20, n° 216; — cart. 21, n°s 222, 225, 226; — cart. 25, n° 248 *bis*.

PAS-DE-CALAIS. — Carton 14, n° 156; — cart. 20, n°s 211, 214, 220; — cart. 21, n°s 225, 226, 228-230; cart. 22, n°s 241-243; — cart. 23, n° 246; cart. 39, n° 399.

PUY-DE-DÔME. — Carton 21, n° 226; — cart. 22, n° 233; — cart. 25, n° 251.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Carton 20, n° 220; — cart. 21, n °223; — cart. 22, n°s 241, 243; — cart. 23, n° 246; — cart. 39, n° 404.

RHÔNE-ET-LOIRE. — Cartons 8 et 9 (volumineux dossier concernant les troubles religieux de Lyon); cart. 14, n° 156; — cart. 20, n°s 211, 216; — cart. 21, n° 229; — cart. 22, n°s 236, 238, 241; — cart. 23, n° 246; — cart. 25, n° 249.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Carton 5, n° 65; — cart. 20, n° 211; — cart. 21, n°s 225, 226, 229.

SARTHE. — Carton 21, n° 232; — cart. 39, n° 395.

SEINE. — Carton 4, n° 52; — cart. 20, n° 216; — cart. 21, n° 226; — cart. 22, n°s 233, 234; — cart. 23, n° 245; — cart. 32, n° 328.

SEINE-ET-MARNE. — Carton 3, n° 45; — cart. 4, n° 59; — cart. 5, n° 70; — cart. 16, n° 179; — cart. 20, n°s 211, 213, 214, 219, 220; — cart. 21, n° 225; — cart. 25, n° 252.

SEINE-ET-OISE. — Carton 4, n° 51; — cart. 14, n° 158; — cart. 20, n° 215; — cart. 21, n°s 221, 226, 227; — cart. 22, n°s 233, 235; — cart. 25, n° 252.

SEINE-INFÉRIEURE. — Carton 5, n° 69; — cart. 21, n°s 222, 229; — cart. 22, n°s 234, 235, 238.

SOMME. — Carton 14, n°s 152, 153; — cart. 15, n° 169; — cart. 20, n° 219; — cart. 25, n°s 251, 252.

TARN. — Carton 21, n°s 227, 231.

VAR. — Carton 14, n° 153; — cart. 20, n°s 210, 219; — cart. 21,

n° 222; — cart. 22, n°s 234, 237, 243; — cart. 23, n°s 244, 246; — cart. 25, n° 248 *bis*.

VENDÉE. — Carton 21, n°s 227, 230; — cart. 22, n°s 235, 241; — cart. 23, n° 245; — cart. 39, n° 392.

VIENNE. — Carton 4, n° 60; — cart. 5, n° 75; — cart. 10, n° 111; — cart. 14, n° 137; — cart. 15, n° 160; — cart. 20, n° 220; — cart. 21, n° 230; — cart. 22, n°s 233, 237; — cart. 39, n° 397.

VOSGES. — Carton 20, n°s 213, 216, 219; — cart. 21, n°s 221, 224, 230, 232; — cart. 22, n°s 235, 237, 238.

YONNE. — Carton 20, n° 211; — cart. 21, n°s 226, 231; — cart. 22, n°s 233, 242.

### Sous-série Dxxxiv.

*COMITÉ DES DONS PATRIOTIQUES.*

Dxxxiv 5-6. États des objets offerts à la Convention à titre de dons patriotiques par diverses communes et remis à la Monnaie, à la Trésorerie nationale et à l'Administration des domaines, consistant pour la plupart en objets du culte provenant des églises, surtout des départements de la Seine et de Seine-et-Marne. — Récépissés du « Magasin général des dépouille des églises » établi par le décret du 8 frimaire an II.

### Sous-série Dxlii.

*COMITÉ DE SALUT PUBLIC.*

Cette série comprend une fraction des papiers du Comité de salut public dont l'ensemble est conservé dans la série AFii, où nous aurons l'occasion de l'étudier un peu plus loin.

Un inventaire détaillé de Dxlii a été publié par Jules Guiffrey. On y peut relever les pièces suivantes :

Dxlii 1. Dossier 3, n° 13 : Lettres des membres du Comité de salut public aux autorités constituées sur les questions religieuses (28 nivôse an II).

Dxlii 2. Dossier1, n°s 13-28 : Extraits de lettres sur l'esprit public dans les départements (mai-août 1793); — dossier 7, n° 10 : Portard évêque de la Dordogne (16 août 1793); — dossier 11, n°s 4-6 : Comptes décadaires de la justice : Mouvement fanatique.

Dxlii 5. Dossier 1 : Liste des victimes des massacres de septembre à Paris; — dossier 2 : Massacres de septembre à Meaux.

### Sous-série Dxliii.

*COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.*

Résidu des papiers de ce Comité, dont le fonds forme une des sections de la série F7. Un inventaire en a été également rédigé par Jules Guiffrey :

Dxliii 1, n°s 57-58 et 60-61 : Mesures prises contre les prêtres réfractaires.

## SÉRIE Q².

### *VENTE DES BIENS NATIONAUX.*

Il ne faut pas se laisser tromper par le titre de cette série et y chercher l'ensemble des opérations relatives à l'aliénation des biens nationaux. C'est dans les Archives départementales (Série Q) que se trouve l'ensemble des documents sur cette question. La série Q² des Archives nationales, qui provient en grande partie des papiers du Comité d'aliénation, ne fournit que les soumissions des municipalités pour l'acquisition des biens mis en vente; l'*État sommaire* donne le classement départemental des cartons qui contiennent ces soumissions.

Le seul et véritable intérêt de la série réside dans les cartons Q² 117 à 126 qui, dans ce classement départemental, correspondent au département de Paris ou de la Seine et donnent les procès-verbaux d'estimation d'immeubles provenant des communautés religieuses, avec de nombreux plans. Un répertoire en a été dressé par Lucien Lazard dans l'introduction au *Répertoire alphabétique du fonds des domaines* aux Archives de la Seine[5]. Il importe de noter que le carton Q² 117 renferme un état détaillé des religieux qui se trouvaient dans les couvents de Paris, avec la mention de leur option. Le texte de cet état a été publié par Albert Babeau dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*[6], mais une faute d'impression a présenté ce document comme tiré de O². au lieu de Q².

Les derniers articles de la série sont constitués par la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur et l'administration des biens nationaux, relativement à leur gestion et à leur aliénation.

Un inventaire de la série Q² a été entrepris naguère par M. Chassaing de Borredon, qui l'a presque entièrement achevé.

## SÉRIE S.

### *BIENS DES CORPORATIONS RELIGIEUSES DE PARIS.*

Bien que cette série ne contienne en principe que des documents (titres de propriété et autres) antérieurs à la Révolution, la période qui nous occupe s'y trouve représentée par les déclarations de biens de 1790 dont Tuetey donne le relevé dans les articles qu'il a consacrés aux communautés religieuses, au cours du tome III de son *Répertoire*.

5. Paris, 1904, in-8°, p. v-xv.
6. 22e année (1895), p. 201.

### SÉRIE T.

*PAPIERS DU SÉQUESTRE.*

Cette série se compose, pour sa majeure partie, des papiers confisqués, au moment de la Révolution, sur les émigrés ou les condamnés. Ces papiers contiennent naturellement des documents de tout genre et de toute époque, sur lesquels on est amplement renseigné par l'excellent et volumineux inventaire manuscrit dont la rédaction a été commencée par Noël Valois et terminée par M. Soehnée. On y peut rencontrer des correspondances ou autres documents fournissant d'utiles indications historiques, tels que les papiers de Ringard, curé de Saint-Germain l'Auxerrois (T 108) et ceux de Margarita, d'abord vicaire de Saint-Nicolas des Champs, puis élu curé de Saint-Laurent (T 782); ce dernier dossier donne des détails curieux sur l'exercice du culte à Saint-Laurent, à l'époque du Directoire.

Les cartons T 1602 et suivants renferment divers inventaires d'établissements religieux, comme T 1602 : Abbaye-aux-Bois, Saint-Germain-des-Prés (meubles et tableaux), Val-de-Grâce, Panthemont, etc.; — T 1627 : fabriques de différentes églises de Paris.

Parmi les papiers les plus intéressants de la série T, pour les affaires religieuses, on peut signaler ceux qui proviennent du district de Bourg-Égalité [Bourg-la-Reine] et renferment des documents concernant les séminaires de Vaugirard, d'Issy et de Villejuif, et les fabriques de Sceaux et de Montrouge.

## II. — Papiers se rapportant au pouvoir exécutif.

### SÉRIE AFII.

*COMITÉ DE SALUT PUBLIC.*

*COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.*

*REPRÉSENTANTS EN MISSION.*

Nous avons déjà rencontré plus haut le Comité de salut public et le Comité de sûreté générale. Ils n'étaient en effet qu'une émanation de l'Assemblée, et il est juste que ces deux puissants Comités soient représentés dans les papiers ayant rapport aux assemblées; mais en réalité, sous le régime de la Convention, c'était eux qui jouaient le rôle de pouvoir exécutif, eux qui formaient le gouvernement. Ils avaient une au-

torité propre, se traduisant par des actes, par des arrêtés rendus en leur nom et qui, par conséquent, donnaient naissance à un fonds d'archives particulier. C'est ce fonds d'archives qui constitue la série AFII. En ce qui concerne le Comité de salut public, la partie relative à la collection des arrêtés se complète par la correspondance des représentants en mission, ensemble considérable de dossiers qui présentent un haut intérêt pour les affaires religieuses, et qui renferment les lettres écrites par les représentants à leurs collègues du Comité ou les arrêtés pris par ces mêmes représentants dans les départements. Le manuel de M. Schmidt fournit tous les renseignements nécessaires sur la répartition de ces documents en trois groupes distincts : 1° AFII 82-146, *Missions classées par départements;* — 2° AFII 147-197, *Missions classées par grandes circonscriptions* ou « *Bureaux* » (*du Nord, de l'Ouest* ou *du Midi*) et dans chaque bureau par ordre chronologique; — 3° AFII 222-280, Missions classées par armées.

Les correspondances appartenant à cette dernière catégorie ont naturellement moins de chance d'offrir des renseignements sur les affaires religieuses, mais elles ne sont cependant pas à négliger à ce point de vue, car les représentants auprès des armées se sont souvent occupés de l'administration civile et des questions d'ordre intérieur dans les pays qu'ils inspectaient. Quant aux deux premières sections elles sont essentielles à dépouiller.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'inventaire manuscrit de la série AFII, déposé à la salle de travail, présente, pour les missions classées par départements, une table alphabétique des représentants en mission indiquant dans quels départements ils ont été appelés à exercer leur action.

Comme nous l'avons indiqué déjà à propos de D § 1, les lettres les plus importantes des représentants ont été publiées par Aulard dans le *Recueil des actes du Comité de salut public,* jusqu'à la date du 12 fructidor an III (29 août 1795), où s'arrête ce recueil, et l'on trouve dans le même ouvrage l'ensemble des arrêtés du Comité de salut public dont les minutes et les transcriptions constituent la première subdivision de la série AFII. Quant au surplus du fonds du Comité de salut public, il est formé des rapports et renseignements divers adressés au Comité sur les objets de toute nature dont il s'occupait. On peut spécialement consulter dans ces diverses pièces le carton AFII 65 où, sous les numéros de dossiers 480 et suivants, se rencontrent des tableaux généraux de la situation intérieure de la République dressés par décades, depuis vendémiaire an III, d'après la correspondance et les comptes ad-

ministratifs. Dans ces tableaux figure un article *Fanatiques*, qui fournit des renseignements sur l'état religieux.

Quant au Comité de sûreté générale, ses dossiers, lors de la suppression du Comité, ont été réunis en grande partie au fonds de la Police générale. Partant, ce Comité n'est représenté aujourd'hui dans AFII que par ses registres qui portent les cotes (spéciales aux registres) AFII* 254 à 299 (1792-an IV) et qui consistent généralement en mandats d'arrêts ou ordres de mise en liberté, dont un bon nombre concernent des prêtres.

### Sous-série AFIII.

*DIRECTOIRE.*

Les papiers du Directoire se divisent en deux groupes principaux. Le premier, AFIII 1-313, se compose de correspondances, rapports, pièces diverses, concernant les affaires politiques ou bien les matières se rapportant aux différents services ministériels. Le second groupe, AFIII 314-637, comprend les minutes des arrêtés du Directoire, auxquelles sont jointes d'ordinaire les différentes pièces, lettres, rapports qui les ont motivés.

Un répertoire manuscrit détaillé, qui figure à la salle de travail et que l'*État sommaire* imprimé a reproduit sous une forme abrégée, indique le cadre de classement des pièces dans la première partie de la série. Il y a surtout intérêt, au point de vue des recherches sur l'histoire religieuse, à dépouiller les cartons AFIII 46 et 47, qui comprennent les lettres et rapports adressés au Directoire par le ministre de la Police, et le carton AFIII 109, qui contient un important dossier relatif aux institutions républicaines, décades, fêtes, calendrier, etc., et à l'opposition qu'elles rencontrèrent de la part des ministres du culte catholique.

Deux séries de mélanges : AFIII 211-267, *Affaires départementales* (classées par ordre alphabétique de départements) et AFIII 268-280, *Affaires particulières* (classées par ordre alphabétique de matières ou de personnes) sont également utiles à consulter : ainsi le carton AFIII 278 contient quelques pièces aux mots *Prêtres* et *Religion;* le carton AFIII 280 fournit des renseignements sur les *Théophilanthropes* et, au mot *Yonne*, présente un rapport du 28 germinal an VII qui donne des détails sur l'esprit public et l'état religieux du département.

Ces documents divers, répartis dans la première partie de la série AFIII, proviennent généralement de la correspondance adressée au Directoire, correspondance qui est analysée dans

les registres d'entrée cotés AFIII* 53 à 107. Une tables sur fiches très détaillée de cet enregistrement de la correspondance a été dressée dans les bureaux du Directoire et est parvenue jusqu'à nous. Aux principaux noms de matières, tels que *prêtres, culte, biens nationaux*, etc., et aux noms des départements, on y rencontre de nombreuses mentions relatives aux affaires religieuses, et on a généralement chance de retrouver, dans une proportion appréciable, partie des documents signalés de la sorte, si on suit la méthode que nous allons indiquer.

Quand on se reporte aux registres d'entrée auxquels renvoie cette table, on trouve, au numéro indiqué par elle, une analyse sommaire de la pièce cherchée et, grâce à l'annotation qui avait été inscrite sur la lettre à son arrivée au Directoire, et qui a été reproduite sur le registre d'entrée, on peut constater le sort qui lui a été réservé, soit qu'elle ait été renvoyée aux bureaux d'un des ministères, soit qu'elle ait été conservée dans les papiers mêmes du Directoire.

Dans le premier cas, c'est-à-dire si le renvoi a été fait à un ministère, c'est naturellement dans les papiers de ce ministère qu'il faut la chercher. Nous n'examinerons ici que l'hypothèse d'un renvoi au ministère de la Police générale, qui est la plus fréquente pour les pièces se rapportant aux affaires religieuses : si l'on veut retrouver un document renvoyé à la Police dans ces conditions, il faut prendre note de la date à laquelle a été effectué ce renvoi et se reporter, à partir de cette date, aux registres d'entrée des « affaires diverses » de la Police, dont nous aurons l'occasion de parler à propos de la série $F^7$. En parcourant les analyses des pièces arrivées à la Police pendant quelques jours, à dater de l'envoi fait par le Directoire, on a chance de trouver mention de la pièce cherchée, et le numéro d'ordre inscrit en face de cette mention permet de connaître, au moyen de la concordance établie entre le numérotage des « affaires diverses » et le numérotage de $F^7$, le carton de la série $F^7$ où la pièce doit se rencontrer aujourd'hui. Mais ce qui souvent explique pourquoi le renvoi de la pièce par le Directoire n'est pas inscrit sur les registres d'entrée de $F^7$, c'est que l'affaire faisait déjà l'objet d'un dossier de police et que, au lieu d'ouvrir un nouveau dossier pourvu d'un nouveau numéro d'ordre, on se contentait de joindre la pièce à un dossier préexistant.

Dans le cas où l'enregistrement de la correspondance ne signale pas le renvoi de la pièce à une autre administration, mais est suivi de la simple mention « à placer » ou « à classer », cela signifie que la pièce est restée dans les archives

du Directoire : c'est donc dans un des cartons de la série AFIII qu'il faut la chercher, d'après sa nature, et qu'on a ordinairement possibilité de la retrouver.

La collection de minutes des arrêtés et lettres du Directoire qui forme le second groupe des cartons AFIII (AFIII 314-637) offre une importance toute particulière non seulement par le texte des arrêtés qu'elle fournit, mais plus encore par les pièces annexes qui y sont jointes le plus souvent et qui servent de base à ces arrêtés. Cette collection est munie d'une table contemporaine sur fiches, où sont relevés les noms des personnes ou des matières qui ont été l'objet d'arrêtés, avec l'indication de la date où ces arrêtés ont été pris. Cette date suffit pour retrouver l'acte dans la série des minutes qui est classée par ordre rigoureusement chronologique, et, comme nous venons de le dire, on a chance de trouver joint à l'arrêté tout un petit dossier renfermant des rapports, correspondances ou pièces diverses qui sont souvent d'un vif intérêt.

Grâce à la table sur fiches dont nous venons de parler, nous pouvons signaler, à la date du 3 messidor an V, un recueil d'une centaine de pièces intéressantes pour l'histoire religieuse. Ce dossier est joint à la minute d'un message que le Directoire se proposait d'adresser au Conseil des Cinq-Cents, pour lui communiquer un ensemble de pièces relatives aux prêtres réfractaires reçues de divers départements. Ce message n'ayant pas été envoyé, nous ne savons pour quelle cause les pièces sont restées jointes à la minute et forment le dossier 2703 du carton AFIII 454 (pièces 54 à 145). Voici le relevé des noms des quatorze départements auxquels se rapportent ces pièces : Bas-Rhin, p. 114, 123, 143, 144; — Basses-Pyrénées, p. 92; — Haute-Garonne, p. 61, 62, 73, 74; — Haute-Marne, p. 89, 90; — Hautes-Pyrénées, p. 91; — Haut-Rhin, p. 57, 58, 112, 113, 126, 128-141; — Ille-et-Vilaine, p. 79-82; — Indre, p. 109-111; — Indre-et-Loire, p. 83-88; — Landes, p. 93, 94; — Loire, p. 63-66, 75-78; — Lozère, p. 59-60; — Sarthe, p. 103-104; — Vienne, p. 97, 98, 105-107.

Debidour avait commencé dans la collection des Documents inédits la publication des actes du *Directoire exécutif* où il prenait pour base les procès-verbaux des séances du Directoire qu'il complétait à l'aide des documents joints aux minutes des arrêtés. Il a paru deux volumes pourvus d'une table alphabétique détaillée, qui vont jusqu'au 15 messidor an IV (3 juillet 1796). Pour remédier à l'interruption de cette publication, l'administration des Archives a entrepris la confection d'un inventaire des arrêtés du Directoire, avec détail des rapports et pièces jointes.

## Sous-série AFIV.

### *CONSULAT ET EMPIRE.*

Nous n'avons évidemment pas à nous occuper ici des papiers de la Secrétairerie d'État impériale proprement dite, mais les dossiers du temps du Consulat, ainsi que la collection de minutes des arrêtés consulaires, peuvent fournir d'utiles indications pour la fin de la période révolutionnaire. Les recherches à pratiquer dans cette collection des arrêtés du premier Consul sont aussi faciles que fructueuses, grâce à la merveilleuse table dressée par les bureaux de la Secrétairerie, sous la direction de Husson, et qui porte sur les arrêtés consulaires aussi bien que sur les décrets impériaux. Quelque puisse être l'intérêt offert par les papiers du Consulat, la richesse véritable de la série AFIV, au point de vue de l'histoire religieuse de la période révolutionnaire, provient du versement, qui a été fait à la Secrétairerie d'État impériale, d'une collection, précieuse entre toutes, pour l'histoire du Clergé pendant les troubles de la Révolution : c'est la collection de Caprara, le cardinal chargé, en qualité de légat du Saint-Siège, de trancher toutes les questions particulières soulevées par l'application du Concordat, et notamment de régulariser la situation des membres du clergé qui, au milieu de la tempête révolutionnaire, avaient été entraînés à violer de façon plus ou moins grave les préceptes de la discipline ecclésiastique.

Saisis à la mort du cardinal, en 1810, les papiers Caprara furent en grande partie déposés à la Secrétairerie d'État, sauf une certaine portion, qui resta dans les bureaux du ministère des Cultes, ainsi que nous aurons l'occasion de le signaler en parlant de F[19].

Les principaux cartons à consulter sont :

AFIV 1890[a-b]. Informations sur les prêtres nommés aux sièges épiscopaux vacants. — Les témoignages ainsi recueillis fournissent des renseignements sur le rôle passé de ces prêtres, spécialement par ceux qui avaient appartenu au clergé constitutionnel.

AFIV 1895-1896. Pétitions d'ecclésiastiques sur objets divers.

AFIV 1897-1900. Pétitions d'ecclésiastiques demandant leur réintégration.

AFIV 1901-1903. Pétitions pour indults, présentées par des ecclésiastiques séculiers, ou bien par des religieux ou religieuses, afin de remédier à la situation irrégulière qui pou-

vait résulter pour eux de la fermeture des couvents et des violences révolutionnaires.

AFIV 1904-1916. Pétitions de prêtres ou religieux mariés.

Cet ensemble de documents jette un jour des plus curieux sur la situation qui avait été faite au clergé pendant la Révolution et fournit de nombreux détails sur les persécutions religieuses qui sévirent en France à cette époque. Tout en faisant la part de la tendance que les pétitionnaires ont pu avoir à exagérer, afin de rendre leur chute plus excusable, les violences auxquelles ils furent en butte, on sent se dégager de la lecture de ces suppliques une impression poignante de la condition misérable à laquelle furent réduits les ecclésiastiques au temps de la Terreur et pendant les années qui suivirent.

Rien ne saurait mieux peindre, croyons-nous, le trouble jeté dans les consciences par les poursuites exercées de toutes parts contre tout ce qui touchait à la religion.

## III. — Papiers concernant l'organisation administrative provenant du ministère de l'Intérieur.

### SÉRIE F.

Cette immense série, la plus considérable de la Section moderne, comprend les papiers se rapportant aux attributions multiples qui appartiennent, ou qui primitivement appartenaient au ministère de l'Intérieur. Elle est subdivisée en sous-séries correspondant à ces diverses attributions.

#### Sous-série F.

*REGISTRES D'ENREGISTREMENT.*

Les correspondances adressées aux bureaux des secrétaires d'État qui jouaient le rôle de ministre de l'Intérieur, puis à partir de 1790, au premier ministère de l'Intérieur, ont pour la plupart disparu; il n'en reste guère trace que dans les registres d'enregistrement appartenant à cette sous-série que, par suite d'une confusion, on avait d'abord affublée du nom bizarre de préliminaire, mais à laquelle on a restitué aujourd'hui sa véritable dénomination de F (sans addition d'aucun exposant). C'est ainsi que les premiers registres de cette subdivision, tels que F1 à F11, contiennent à l'arrivée des analyses de correspondances concernant toute espèce de matières, y compris les matières ecclésiastiques. Le registre F[b] en particulier renferme, ainsi que l'indique sa table, l'analyse d'un certain nombre de pièces relatives aux prêtres et à leur

déportation. Le registre F 3042 (1791-1792) qui porte au dos, comme titre, *Constitution civile du Clergé*, a été affecté spécialement à l'enregistrement de pièces concernant le culte, les prêtres, les religieux ou les religieuses.

Le registre F 3332, qui provient de la Commission des secours, et est intitulé *Bureau des Pensions*, porte analyse de pièces du commencement de l'an II, relatives en grande partie aux pensions et traitements ecclésiastiques. Il est muni d'un répertoire alphabétique; le registre suivant, F 3333, appartenant à la même Commission, se rapporte aux pensions ecclésiastiques et civiles (prairial an II-frimaire an III).

### Sous-série F$^{1a}$.

*ADMINISTRATION GÉNÉRALE.*

C'est dans F$^{1a}$ que devraient figurer les originaux des pièces dont nous trouvons l'analyse dans les premiers registres de F cités ci-dessus. Si ces originaux ont aujourd'hui disparu, il faut s'en prendre à des suppressions exécutées de propos délibéré à une époque déjà ancienne. Un rapport sur les archives du ministère de l'Intérieur, présenté par Lavédrine et dont les conclusions furent approuvées en janvier 1808, porte en effet les considérations suivantes (F$^{1a}$ 590-592): « La loi de la déportation des prêtres a produit, entre autres pièces, une circulaire et de nombreuses réponses sur son exécution, ou sur quelques exceptions, et encore sur la réclusion des vieillards et des infirmes. Viennent ensuite les prestations de serments, ou les refus de prestation, et les rétractations. On y a joint les réclamations élevées sur la liberté des cultes, les demandes d'églises ou de presbytères, ou de cloches et d'ornements; tout cela, sous le titre général de culte, comme étant d'un temps qui n'est plus, qui ne sera plus, qui ne se rattache par les principes ni à ce qui est, ni à ce qui doit être, a paru bon à expulser des Archives... Renvoyer aux ministères compétents celles qui pourraient les concerner, celles qui regardent le culte, la police, ce serait leur faire un mauvais présent... Ces objets de rebut sont voués à la destruction. » Les mesures préconisées par l'auteur de ce rapport n'ont été que trop fidèlement exécutées, et dans la sous-série F$^{1a}$ nous ne voyons guère à signaler que F$^{1a}$ 57 : Circulaires sur les cultes (1792-1834), et F$^{1a}$ 401-446: Correspondance des autorités départementales avec le ministre de l'Intérieur, arrêtés, circulaires, etc. — Cette correspondance, qui se poursuit jusqu'en 1835, contient, pour l'époque du Directoire, des documents émanés des administrations départementales se rapportant parfois à des questions religieuses. Elle est disposée par dé-

partements, et le cadre de classement en est donné par le manuel de M. Schmidt.

### Sous-série $F^{1b}$.

*PERSONNEL ADMINISTRATIF.*

En principe cette série ne paraît pas susceptible de fournir grands renseignements sur les affaires religieuses. Nous signalerons cependant le carton $F^{1b}$ II Eure 1 qui contient un dossier sur l'exercice des fonctions municipales par les ministres du culte.

### Sous-série $F^{1c}$.

*ESPRIT PUBLIC.*

L'ensemble des rapports et renseignements divers adressés au ministre de l'Intérieur, pour l'éclairer sur l'état de l'esprit public et sur les différentes manifestations de l'opinion, constitue une masse de documents très considérable et qui intéresse souvent les questions religieuses. La première partie $F^{1c}$I (objets généraux) offre à ce point de vue une médiocre utilité : tout au plus peut-on y trouver des indications sur les fêtes civiques par lesquelles on essayait de remplacer les cérémonies religieuses ($F^{1c}$I 84-102); $F^{1c}$II ne concerne que les élections; mais la troisième subdivision, intitulée $F^{1c}$III et composée des rapports et correspondances provenant des différents départements, est très utile à consulter. Elle forme pour chaque département une sorte de petit fonds séparé, où les cartons ont leur numérotage particulier et où les pièces sont rangées en un certain nombre de catégories, d'après un cadre uniforme constitué par les rubriques suivantes : *Élections ; — Comptes rendus administratifs ; — Adhésions et adresses; — Fêtes nationales; — Prestations de serments; — Correspondances et divers.* A l'intérieur de chacun de ces groupes, les documents sont classés par ordre chronologique.

Les rubriques sous lesquelles on a chance de rencontrer des indications utiles pour l'étude des affaires religieuses sont les suivantes :

1° Les *Comptes rendus administratifs* qui, pour l'époque révolutionnaire, contiennent des correspondances émanées des autorités départementales, et particulièrement développées pendant la période du Directoire. C'est principalement à l'aide de ces documents que Vandal a pu présenter un tableau de l'opinion publique au moment du Concordat.

2° Les *Fêtes nationales* au point de vue que nous signalions ci-dessus pour $F^{1c}$I.

3° Les *Prestations de serments.* Bien qu'il ne s'agisse là en

principe que des serments applicables au commun des citoyens, et qu'habituellement on n'y parle pas du serment prescrit aux ecclésiastiques par la Constitution civile, ces documents ne sont pas à négliger, car ils fournissent de nombreux renseignements sur la prestation du serment prescrit par le décret du 14 août 1792, dit le serment de Liberté-Égalité, dont la légitimité pour les catholiques était très controversée. — D'ailleurs cette subdivision de F1cIII renferme quelquefois des pièces même sur le serment établi par la Constitution civile, et le carton F1cIII Oise 8, par exemple, contient un dossier relatif à une difficulté soulevée pour la prestation de ce serment par les personnes vouées à l'enseignement.

4° *Correspondances et divers.* Cette subdivision forme comme un complément de celle qui est intitulée « Comptes rendus administratifs », et contient des lettres et des pièces de toutes provenances envoyées pour la plupart au ministre de l'Intérieur.

### Sous-série F3.

*ADMINISTRATION COMMUNALE.*

Le carton F3II Seine 47 contient, sous le dossier n° 3, une liste des ministres du culte du Xe arrondissement qui ont prêté le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, en exécution des lois du 7 vendémiaire an IV et 19 fructidor an V.

### Sous-série F4.

*COMPTABILITÉ.*

Le carton F4 1019 contient des documents relatifs aux dépenses pour le transport d'argenterie provenant des églises (1792-1793).

### Sous-série F13.

*BATIMENTS CIVILS.*

Formée par les papiers des bureaux qui, soit au ministère de l'Intérieur, soit à la Commission exécutive des travaux publics, avaient à traiter des questions relatives aux bâtiments civils, cette sous-série contient un certain nombre de renseignements sur l'état des églises et autres édifices religieux pendant la Révolution.

Les plus curieux sont ceux qui se rapportent à la destruction des emblèmes de la féodalité et du « fanatisme » et concernent les dépenses occasionnées par les innombrables mu-

tilations infligées sous ce prétexte aux monuments consacrés à l'exercice du culte :

F13 212. Correspondances relatives à la destruction des signes de la féodalité et des emblèmes religieux dans les départements suivants : Basses-Pyrénées, Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Paris, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vendée et Yonne.

Mémoires de travaux exécutés pour la suppression des emblèmes féodaux et religieux dans les églises de Paris :

F13 297-298 (Jacobins de la rue du Bac).
F13 732; 898; 901, n° 662; 902.
F13 962, n°s 165, 173, 204 et 297.
F13 963, n°s 631 et 632.
F 964, n°s 3, 43 et 116. — Ces deux dernières liasses comprennent également la dépense faite pour la suppression du mot « saint » dans 1 228 inscriptions de noms de rues.
F13 966, n°s 7, 10, 23, 52, 82, 83, 100, 104, 115, 128, 146.
F13 967, n°s 331, 346, 438-442.
F13 968, n°s 470, 527, 528, 531.
F13 970, n°s 932.

Ces comptes, très détaillés, relatent la destruction ou la transformation des emblèmes, images, statues, etc., qui ornaient les voûtes ou les mures des églises, les tombeaux et les vitraux; ils mentionnent également le transport au musée des Petits-Augustins des monuments les plus importants et les plus remarquables. La plupart de ces opérations ont été exécutées sous la direction du sculpteur Daujon qui s'en était fait une spécialité. Elles ont fait l'objet, de la part de M. Gautherot, d'une étude fort intéressante intitulée *le Vandalisme révolutionnaire*[8], ouvrage qui, malheureusement, ayant paru en juillet 1914, à la veille de la grande guerre, n'a pas eu, à cause de ces conditions défavorables, tout le succès qu'il méritait.

Mémoires de travaux du même genre exécutés en province:

F13 502 : Église Sainte-Croix d'Orléans.
F13 505 : Églises de Fécamp et d'Orléans; abbaye de Juvigny (Meuse).
F13 719 : Église de Cléry (Loiret).
F13 720 : Églises de Versailles.
F13 904, n° 457 : Enlèvement des cloches de Courances (Seine-et-Oise).
F13 1523 : Église de Fontainebleau.

8. Paris, Beauchesne, 1914, in-8°.

F13 1540 : Églises du district d'Indremont ou Châtillon-sur-Indre, églises de Caen et d'Orléans, abbaye de Juvigny.
F13 1734a : Clocher de l'église de Romilly (Loir-et-Cher).

Un autre groupe de documents de la sous-série F13 se rapporte à la part que, d'après les premières lois révolutionnaires, la nation devait supporter dans l'entretien des édifices religieux et dans les frais du culte :

F13 773. Intérêt à 4 % du prix de la vente des biens ecclésiastiques qui avaient été affectés à l'acquittement de fondations pieuses, telles que messes et services établis dans les églises paroissiales et sacerdotales (exécution des décrets des 10 février et 19 août 1792). Relevé des fonds faits dans le département pour cet objet, et bordereaux du montant de cet intérêt dans divers départements (1790-1793) : Ardennes, Charente, Charente-Inférieure, Doubs, Haute-Garonne, Haute-Marne, Hautes-Pyrénées, Mayenne, Nièvre, Saône-et-Loire, Vienne, Vosges.

F13 774-776. Réparations d'églises ou de presbytères et frais du culte. — Ces trois cartons sont classés par départements de la façon suivante :

F13 774. Aisne, Allier, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côte-d'Or, Dordogne, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura.
F13 775. Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne.
F13 776. Paris, Pas-de-Calais, Rhône-et-Loire, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

Indépendamment des questions relatives aux frais du culte et aux réparations d'édifices religieux qui forment l'objet habituel de ces dossiers, nous y signalerons certains points spéciaux traités pour quelques départements :

Allier : logement de l'évêque. — Aude : vente des ornements d'églises supprimées. — Indre : clôture du cimetière de Châteauroux. — Haute-Loire : réclamation de l'ancien évêque du Puy, M. de Galard, contre un arrêté du directoire de département qui met à sa charge 21 445 francs sur les revenus qu'il a touchés de son abbaye Saint-Paul de Verdun. — Loire-Inférieure : Demande de résolution du bail des chaises par suite de la nulltié des recettes. — Lot-et-Garonne : Réclamation de M. de Boussac, ancien évêque d'Agen, contre la retenue de 25 500 francs faite sur son traitement en raison d'emprunts non remboursés. — Haute-Marne : réclamation de l'abbé Pellegrin, ancien député à la Constituante, dépouillé de la cure de Sommerécourt pour ré-

tractation de serment, et à qui les habitants veulent faire payer les réparations du presbytère. — Nièvre : frais d'entretien du séminaire. — Oise : dette des Ursulines de Noyon. — Orne : réparations réclamées à des prêtres insermentés ; établissement du séminaire de Séez. — Seine-et-Oise : état des ornements et objets provenant des églises et chapelles supprimées dans le district de Corbeil. — Deux-Sèvres : frais d'établissement des séminaires. — Haute-Vienne : réparation à l'évêché (lettre de l'évêque constitutionnel Léonard Gay-Vernon).

Enfin les liasses de F[13] ont gardé la trace de diverses enquêtes relatives aux édifices religieux ou autres, et des mesures prises par le gouvernement afin d'assurer la conservation des monuments intéressants au point de vue de l'art :

F[13] 335[1-2]. Enquête provoquée par une circulaire de la Commission des travaux publics du 18 thermidor an II, demandant des renseignements sur les temples et autres monuments des départements. — Les réponses adressées par les districts sont généralement très sommaires. On doit cependant signaler celle du district d'Uzerche, dans la Corrèze, qui fournit d'abondants détails sur l'abbaye d'Uzerche et la chartreuse de Glandier.

F[13] 772. 1° Réponses à la circulaire du 6 thermidor an IV, qui demandait aux départements des renseignements sur les « bâtiments construits et entretenus aux frais de l'État ». — D'après une lettre du ministre de l'Intérieur, cette formule un peu vague désignait les écoles centrales, les prisons, les tribunaux, les maisons d'administration, les casernes de gendarmerie, les monuments d'art et les églises non affectées au culte, mais on ne trouve de réponses que pour les départements qui suivent : Ariège, Basses-Pyrénées, Corrèze, Deux-Sèvres, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Haute-Vienne, Haut-Rhin, Hérault, Indre, Landes, Lozère, Marne, Sambre-et-Meuse, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Vienne, Vosges, et parmi ces départements ceux du Gard et de Seine-et-Oise furent seuls à envoyer des états réellement détaillés.

2° Réponses à la circulaire du 14 thermidor par laquelle le ministre de l'Intérieur, sur l'avis du Conseil des Bâtiments civils, demandait qu'on lui signalât les églises cathédrales ou autres à conserver au point de vue de l'art. — Les réponses qui renferment quelques détails proviennent des départements de l'Ariège, du Cantal, de la Creuse, de l'Eure (église de Gisors), du Gard (états très détaillés), du Gers, du Lot (cathédrale de Montauban), de Maine-et-Loire (descriptions et plans des églises à conserver), de la Meurthe (chapelle de

la Visitation à Nancy), du Mont-Blanc, de l'Oise, du Tarn et des Vosges.

A la suite des réponses à cette enquête sont placés quelques dossiers qu'on avait soumis à l'examen du Conseil des Bâtiments civils et qui concernent les réparations à exécuter dans divers monuments : la cathédrale de Beauvais, la cathédrale de Chartres (restauration de la toiture), la cathédrale de Montauban (gravement endommagée lors de l'enlèvement des signes du culte). Enfin ce même carton F13 772 renferme les pièces réunies par le ministère de l'Intérieur pour étudier la question de savoir si Saint-Nicolas du Chardonnet serait ou non démoli, et on y trouve également une liste, datée du 16 germinal an V, donnant l'indication des monuments de Paris dont la conservation a été décidée pour l'exercice du culte ou dans l'intérêt des arts.

A cette catégorie de documents on peut rattacher ceux qui, dans la liasse F13 904, se rapportent aux réparations réclamées par les administrateurs du culte catholique pour les églises de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Nicolas-des-Champs et de Saint-Thomas d'Aquin (an VI).

### Sous-série F15.

*HOSPICES ET SECOURS.*

Le carton F15 259 contient des renseignements sur la suppression de l'hôpital Sainte-Catherine et de la congrégation religieuse qui l'administrait.

Le carton F15 2837 qui traite des pensions aux ex-ecclésiastiques et religieux (Pétitions, correspondance, an II) est utile à consulter pour le personnel ecclésiastique de l'époque.

### Sous-série F16.

*PRISONS.*

Bien que cette subdivision de F provienne du ministère de l'Intérieur, comme ses voisines, nous ne ferons ici que la mentionner à son rang parmi les sous-séries de F, nous réservant de l'étudier plus loin en détail en même temps que les documents d'origine policière ou judiciaire auxquels elle se rattache par son objet.

### Sous-série F17.

*INSTRUCTION PUBLIQUE.*

Cette sous-série, depuis longtemps réservée aux versements du ministère de l'Instruction publique — qu'à l'heure actuelle on dénomme ministère de l'Éducation nationale — mais

constituée, voilà un siècle, comme les autres divisions de la série F, d'après un système qui classait les documents par matières plutôt que par origines, renferme beaucoup d'éléments antérieurs à la création de cette administration centrale, et même à la création de l'Université impériale.

Bon nombre de ces éléments appartiennent à l'époque révolutionnaire, et proviennent principalement :

1° Des divisions et bureaux qui, au ministère de l'Intérieur, antérieurement au 12 germinal an II et postérieurement au 10 vendémiaire an IV, ont eu l'instruction publique dans leurs attributions ;

2° De la Commission exécutive de l'Instruction publique, qui fonctionna dans l'intervalle des deux dates précitées, les six « départements » du « Conseil exécutif provisoire » ayant été remplacés par douze « commissions exécutives »;

3° Des comités d'Instruction publique de l'Assemblée législative et de la Convention;

4° De la Commission des Monuments (8 novembre 1790-28 frimaire an II), de la Commission temporaire des Arts (1er septembre 1793-5 nivôse an IV); du Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts (6 nivôse an IV-11 vendémiaire an IX).

L'expression « instruction publique » paraît être entrée dans le vocabulaire administratif vers la fin de 1791. Le 26 octobre de cette année-là, le ministre de l'Intérieur, Valdec de Lessart, faisait approuver par le roi un plan d'organisation de son département, qui attribuait à la 4e division « l'éducation publique, les sciences et arts, les académies, les spectacles, et généralement tout ce qui a rapport à l'*instruction publique* ». Cette énumération, et mieux encore, celle, plus ample, que *l'Almanach* national de l'an III donne des attributions de la Commission exécutive de l'Instruction publique, atteste que la notion d' « instruction publique » embrassait, à côté de l'enseignement proprement dit, l'éducation intellectuelle, esthétique et morale des citoyens.

Dans l'éducation morale l'idée religieuse, par la même qu'elle était combattue ou défigurée, tenait une place indéniable; à l'éducation intellectuelle et esthétique devaient puissamment contribuer les bibliothèques et les musées, dont les collections s'enrichirent surtout moyennant la suppression des établissements ecclésiastiques ; voilà ce qu'il faut considérer pour pressentir la mesure dans laquelle la sous-série F17 intéresse l'histoire religieuse de notre pays pendant la Révolution; mesure à la vérité modeste, mais qu'on ne contestera pas, si l'on consulte les procès-verbaux des comi-

tés d'instruction publique de la Législative et de la Convention, de la Commission des Monuments et de la Commission temporaire des Arts, et surtout l'abondante annotation dont James Guillaume et M. Louis Tuetey les ont accompagnés. La sous-série $F^{17}$ était, pour ces éditeurs, une mine qu'ils n'ont pas manqué d'exploiter; quant à l'épuiser, ils n'y pouvaient prétendre que moyennant le classement préalable des documents qui s'offraient à eux.

Ce classement, qu'il ne leur appartenait pas d'effectuer, et dont l'économie est esquissée dans la description consacrée par l'*État sommaire* de 1891 — où elle occupe près de deux colonnes — au groupe $F^{17}$ 1001 à $1344^{57}$, n'a jamais existé que sur le papier, et il serait aujourd'hui dangereux d'en poursuivre la réalisation matérielle : l'avantage de celle-ci ne compenserait pas l'inconvénient de rendre inexactes les références si nombreuses de Guillaume et de M. Louis Tuetey. Aussi le parti a-t-il été pris de conserver aux articles compris dans ce groupe — sauf dans un petit nombre de cas tout exceptionnels — les cotes qui les désignaient, et de n'opérer de classements qu'à l'intérieur des articles.

M. Paul Marichal, dans l'inventaire qu'il a entrepris de la sous-série $F^{17}$, tout en s'efforçant d'être aussi concis que possible, n'a pas hésité à traiter les documents de l'époque révolutionnaire, quand la nécessité lui en apparaissait tant soit peu, dossier par dossier, et même pièce par pièce. Ce qui a été rédigé de cet inventaire — il atteint, à l'heure qu'il est, la cote $F^{17}$ 1480 — peut être communiqué à toute personne qui s'y intéresserait, en attendant l'époque, indéterminée, où copie en pourra être déposée à la salle de travail des Archives nationales.

Ainsi qu'on l'a donné à entendre, la sous-série $F^{17}$ ne tient qu'un rang très secondaire parmi les sources de l'histoire religieuse de la Révolution française; elle ne fournit qu'une poussière de renseignements qu'il convient de ne pas négliger, mais dont l'ensemble ne saurait être caractérisé d'un mot.

Cela dit, les trois groupes suivants paraissent mériter une mention spéciale :

$F^{17}$ 1001 à $1010^{d}$. Pièces adressées ou renvoyées au Comité d'instruction publique de la Convention (1792-an III). La plupart émanent de particuliers, de sociétés populaires, et reflètent l'état de l'esprit public, dans lequel, encore une fois, l'idée religieuse, plus ou moins prise à parti, tient une place qui n'est pas négligeable. De ce groupe, soit dit en passant, ont été distraites les lettres de prêtrise qui se retrouvent dans la sous-série $F^{19}$.

F17 1168 à 1179b. Catalogues de bibliothèques (1790-1791), classés par départements : dans le nombre paraissent beaucoup d'inventaires fournis par les municipalités en 1790, et qui concernent, non seulement les bibliothèques, archives et collections des maisons religieuses, mais encore, parfois, leurs propriétés foncières et leur personnel.

F17 1180 à 1187d. Correspondance relative aux bibliothèques (1790-an IV), également classée par départements; il s'y rencontre quelques lettres adressées aux comités ecclésiastique et d'aliénation réunis.

### Sous-série F19.

*CULTES.*

Le titre porté par cette sous-série montre toute l'importance qu'elle a pour l'histoire religieuse. Elle se compose en majeure partie, pour l'époque révolutionnaire, de documents provenant de l'ancien ministère de l'Intérieur qui comprenait dans ses attributions les affaires religieuses. Les papiers qu'elle renferme se partagent en deux parties : l'une entrée depuis longtemps aux Archives nationales par un versement ancien du ministère des Cultes, l'autre qui n'a trouvé asile aux Archives qu'après la suppression du ministère des Cultes résultant de la loi de Séparation. Le premier groupe a été depuis un quart de siècle environ l'objet d'un inventaire rédigé par Georges Daumet et par M. Celier; tandis que les documents entrés récemment ont été classés et inventoriés par M. Bourgin. Il est essentiel pour l'histoire religieuse de la Révolution de consulter avec le plus grand soin ce double inventaire. Nous nous contenterons ici d'en dégager rapidement ce qui a trait à la Révolution.

Tout d'abord, en tête, un carton général nécessaire à dépouiller :

F19 311. Affaires diverses du culte, depuis 1791 (Révolution, Directoire, Consulat, etc.) : application de la Constitution civile du clergé; — déportation de prêtres à la Guyane et autres affaires religieuses se rapportant à divers départements.

F19 369-374. Affaires du culte dans les départements étrangers. — Les liasses qui renferment des documents de l'époque révolutionnaire sont les suivantes :

F19 369-374 : Dyle, an V-1807; — Escaut, an IV-1811; — Forêts, an IV-1806.

F19 375-382 : Jemmapes, an V-an XII; — Léman, an VI-an XIII; — Lys, an V-1813; — Meuse-Inférieure, an V-an XII; — Mont-Blanc, an II-1811.

F19 383-395 : Deux Nêthes : an V-1809; — Ourte, an V-1813 ; — Sambre-et-Meuse, an V-1806.

F19 398-481. Affaires du culte dans les départements français. — Cette partie de la série F19, classée par départements, est du plus haut intérêt. Beaucoup des pièces qu'elle renferme dépassent il est vrai, comme date, l'époque qui nous occupe, mais la période révolutionnaire y est toujours représentée, et on y trouve de précieux renseignements sur l'application de la Constitution civile et sur les prestations de serment. Bien que le manuel de M. Schmidt et l'inventaire de F19 en aient indiqué le classement départemental, nous reproduisons cette indication, vu l'importance des documents:

F19 398-399 : Ain, Aisne.
F19 400-402 : Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes.
F19 403-405 : Ardèche, Ardennes, Ariège.
F19 406-407 : Aube, Aude.
F19 408-409 : Aveyron, Bouches-du-Rhône.
F19 410-411 : Calvados, Cantal.
F19 412-414 : Charente, Charente-Inférieure, Cher.
F19 415-417 : Corse, Corrèze, Côte-d'Or.
F19 418 : Côtes-du-Nord.
F19 419-421 : Creuse, Dordogne, Doubs.
F19 422-423 : Drôme, Eure.
F19 424-426 : Eure-et-Loir, Finistère, Gard.
F19 427 : Haute-Garonne.
F19 428-429 : Gers, Gironde.
F19 430-431 : Hérault, Ille-et-Vilaine.
F19 432-433 : Indre, Indre-et-Loire.
F19 434-436 : Isère, Jura, Landes.
F19 437-439 : Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire.
F19 440-441 : Loire-Inférieure, Loiret.
F19 442-443 : Lot, Lot-et-Garonne.
F19 444 : Lozère.
F19 445 : Maine-et-Loire.
F19 446 : Manche.
F19 447-448 : Marne, Haute-Marne.
F19 449-451 : Mayenne, Meurthe, Meuse.
F19 452-453 : Morbihan, Moselle.
F19 454-456 : Nièvre, Nord.
F19 457 : Oise.
F19 458 : Orne.
F19 459 : Pas-de Calais.
F19 460 : Puy-de-Dôme.
F19 461 : Basses-Pyrénées.
F19 462-463 : Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.
F19 464 : Bas-Rhin.

F19 465 : Haut-Rhin.
F19 466 : Rhône.
F19 467-468 : Haute-Saône, Saône-et-Loire.
F19 469 : Sarthe.
F19 470-471 : Seine.
F19 472 : Seine-Inférieure.
F19 473 : Seine-et-Marne.
F19 474 : Seine-et-Oise.
F19 475 : Deux-Sèvres.
F19 476 : Somme.
F19 477 : Tarn.
F19 478-480 : Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.
481[1-3] : Vendée, Vienne, Haute-Vienne.
481[4-5] : Vosges, Yonne.

F19 597-611[5]. Inventaires des biens meubles et immeubles appartenant aux communautés religieuses. — Ces dix-neuf liasses contiennent une collection des inventaires dressés en 1790 par les municipalités pour marquer la prise de possession par la Nation des biens appartenant aux abbayes et aux couvents. Ces documents proviennent du Comité ecclésiastique, auquel ils avaient été soit adressés directement, soit transmis par le président de l'Assemblée, à qui un certain nombre d'entre eux avaient été envoyés par les municipalités. Ils fournissent d'utiles renseignements sur l'état des communautés religieuses au début de la Révolution et renferment généralement la mention de l'option des religieux pour la continuation ou l'abandon de la vie commune. Quoique formant un ensemble important, cette collection n'est pas complète. Elle est classée par départements d'après le cadre suivant :

F19 597 : Ain.
F19 598 : Basses-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube.
F19 599 : Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône.
F19 600 : Calvados, Cantal, Charente-Inférieure, Cher.
F19 601 : Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse.
F19 602 : Eure-et-Loir, Finistère, Gard.
F19 603 : Haute-Garonne, Gers.
F19 604 : Gironde, Hérault.
F19 605 : Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher.
F19 606 : Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret.
F19 607 : Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine et-Loire, Manche.
F19 608 : Marne, Haute-Marne, Mayenne.
F19 609 : Meurthe.
F19 610 : Nord.
F19 611[1] : Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône-et-Loire.

F19 611[2] : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-et-Oise.
F19 611[3] : Seine-et-Marne, Seine-Inférieure.
F19 611[4] : Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Var.
F19 611[5] : Vosges, Yonne. Lettres d'envoi des inventaires qui précèdent, adressées soit au Comité ecclésiastique, soit à l'assemblée.

F19 611[6] : Déclarations de pensions, titres et bénéfices ecclésiastiques (1790); — États de matières d'or et d'argent provenant des églises (an II et an III); — Déclarations des revenus des maisons religieuses dans les départements de l'Aube, Côte-d'Or, Marne, Haute-Marne; — Déclaration du revenu des bénéfices dans les départements suivants : Ardennes, Aube, Drôme, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Paris.

F19 611[7]-612[3] : Argenterie des églises. — Ce sont les procès-verbaux d'envoi aux hôtels des Monnaies, rangés dans l'ordre suivant :

F19 611[7] : Paris (paroisses; avec lettres adressées à la Commission des monuments sur les œuvres d'art qui se trouvent dans les églises et chapelles de Paris).
F19 612[1] : Ain, Allier, Basses-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Aveyron, Calvados, Charente, Cher, Côte-d'Or, Dordogne, Doubs, Gironde, Hérault, Indre, Jura, Landes.
F19 612[2] : Manche, Mayenne, Meurthe, Moselle, Nord, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn, Vendée, Vienne, Yonne.
F19 612[3] : Paris (communautés et chapelles); Déclarations, réclamations et procès-verbaux de fermetures des chapelles de Paris (1791-1792); — réclamations pour liquidations de pensions (1792-1793); — logement et traitement des vicaires de Paris (1791-1792).

F19 863-864 : Administrations des biens nationaux. — États de religieux et d'ecclésiastiques de Paris; — demandes de pensions (1790-an IV).

F19 865-866. Enquête préfectorale de l'an IX sur le personnel ecclésiastique des départements, indiquant sommairement la situation des prêtres les plus en vue, leur rôle antérieur, la confiance qu'ils peuvent inspirer au gouvernement. — Les informations fournies par cette enquête sont très intéressantes pour éclairer la conduite tenue par les principaux membres du clergé pendant la Révolution, et ces deux cartons sont indispensables à consulter pour toute étude régionale. Les documents y sont classés par ordre alphabétique de départements. Naguère cet ordre était renversé, c'est-à-dire que les départements dont le nom commence par les dernières lettres de l'alphabet occupaient le premier carton, mais lors

de la révision du classement opérée au moment de la rédaction de l'inventaire, la disposition naturelle a été rétablie et désormais les départements sont rangés définitivement de la façon suivante :

F19 865 : Ain-Liamone.
F19 866 : Loire-Yonne, non compris la Seine.

F19 872-893. Lettres de prêtrise remises par les prêtres ayant renoncé à l'état ecclésiastique. — Ces lettres sont classées en principe dans l'ordre alphabétique des noms des titulaires, mais il est essentiel d'observer que ce mode de classement, assez incommode pour les recherches qui le plus souvent se font au point de vue régional, n'a pas été uniformément suivi. Un certain nombre de lettres de prêtrise ont été groupées topographiquement d'après les noms des autorités administratives ou des sociétés populaires devant lesquelles la remise en a été faite, d'où il résulte que dans le classement général on a intercalé à leur ordre alphabétique, au milieu des noms de titulaires, ceux des municipalités ou des administrations de cantons, de districts, de départements, qui avaient reçu les lettres de prêtrise, avec la renonciation des ecclésiastiques à leur ancien état. Ainsi le carton F19 872, qui correspond à la lettre A, contient non seulement les lettres de prêtrise se rapportant à des prêtres dont le nom commence par A, mais aussi des lettres qui ont été déposées soit devant les municipalités des communes suivantes : Agde, Aix-en-Provence, Anjon (Isère), Arles, Armes [Saint-Étienne], Artagnan (Hautes-Pyrénées), Aurillac et Autun; soit devant des directoires de districts : Alençon, Altkich, Amboise, Amiens, les Andelys, Arcis-sur-Aube, Argentan, Arnay-sur-Arroux, [Arnay-le-Duc], Arras, Aubusson, Aurillac, Autun, Auxerre, Avallon, Avranches; soit devant des directoires de départements : Ain, Allier, Charente [placé à *Angoulême*], Aube; soit enfin devant les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, à *Angers*.

L'inventaire manuscrit donne pour chacun des cartons suivants une liste analogue où ont été relevés les noms de municipalités, districts, etc., qui se trouvent mélangés aux noms des prêtres démissionnaires.

F19 1005-1017. Prêtres réfractaires. Correspondances relatives aux prêtres réfractaires, classées par ordre alphabétique de départements. — Nous ne connaissons rien qui révèle de façon certaine la provenance de ces liasses, dont le contenu offre généralement le plus haut intérêt. Suivant une ingénieuse hypothèse du R. P. Armel, ces pièces pourraient avec

grande vraisemblance représenter en tout ou en partie celles qui à plusieurs reprises ont été communiquées aux Cinq-Cents, par le Directoire, sur les « prêtres réfractaires et séditieux », pour inspirer les mesures législatives à édicter au sujet des ministres du culte. Les pièces ainsi communiquées à l'assemblée étaient extraites des séries de la Police, comme le prouvent certaines notes trouvées dans les liasses de la police, et faisant mention de « dossiers de prêtres réfractaires remis au Directoire pour les Cinq-Cents » (par exemple F[7] 7186, n° 38b[3], F[7] 7187, n° 1369b[3], F[7] 7192).

Ces communications se renouvelèrent plusieurs fois, comme le constate le procès-verbal des Cinq-Cents : 1er brumaire an V (C 402, dossier 327), 21 brumaire an V (C 402, dossier 329). Le 26 pluviôse suivant, le Directoire, dans un message aux Cinq-Cents, annonçait l'envoi de « soixante-six liasses de pièces relatives aux troubles que les prêtres élèvent, parvenues au ministère de la Police de tous les coins de la République ». Ces dossiers furent portés aux Cinq-Cents le 29 pluviôse et l'Assemblée en délivra reçu à cette date (AFIII 433, plaq. 2485, p. 7 et 8). Après lecture du message les pièces jointes furent renvoyées à la commission chargée de faire un rapport sur cette matière (C 405, dossier 391). Le rapport fut présenté le lendemain par le citoyen Dubruel et son impression ordonnée[9]. Il fut décidé à cette séance du 30 pluviôse que le rapporteur déposerait à la Commission de classification des lois les pièces qui lui avaient été communiquées, et que les représentants du peuple pourraient prendre connaissance de ces documents à la Commission de classification des lois[10]. Il est très possible que ces documents, dont on perd dès lors la trace, se retrouvent dans les liasses cotées F[19] 1005-1017, que nous venons de citer et dont voici le classement départemental :

F[19] 1005 : Ain, Aisne, Allier, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche.

F[19] 1006 : Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Calvados, Cantal, Charente-Inférieure.

F[19] 1007 : Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse.

F[19] 1008 : Dordogne, Doubs, Drôme, Dyle, Escaut, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Forêts.

F[19] 1009 : Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère.

F[19] 1010 : Jemmapes, Jura, Landes, Loire.

9. Le texte en figure dans ADXVIIIe, cart. 364, n° 14.
10. Procès-verbal imprimé de la séance du 30 pluviôse, p. 556 et 557.

F19 1011 : Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loir-et-Cher, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Lys.

F19 1012 : Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe, Meuse.

F19 1013 : Mont-Blanc, Mont-Terrible, Morbihan, Moselle.

F19 1014 : Nièvre, Deux-Nèthes, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.

F19 1015 : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Sambre-et-Meuse, Haute-Saône, Saône-et-Loire.

F19 1016 : Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Var, Vaucluse.

F19 1017 : Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

Il ne semble pas inutile de signaler l'existence, parmi ces papiers relatifs à des prêtres réfractaires, dans le dossier de l'Isère (F19 1009), d'une petite plaquette imprimée, intitulée *Mémorial de la Première Communion*, indiquant les résolutions qu'on doit prendre après la première communion, appropriées à l'état religieux existant sous le Directoire.

F19 1018. Lettres et protestations de municipalités, au sujet de ventes de presbytères, dans un certain nombre de départements dont l'inventaire manuscrit donne l'énumération.

F19 1064-1065. Correspondance relative à des demandes de dispenses pour mariage ou pour sécularisation adressées au cardinal Caprara ou au Souverain Pontife (Voir les papiers Caprara indiqués sous AFIV et sous F19 1906-1921).

F19 1112 à 1128. Frais du culte et pensions. — Cette catégorie de documents se répartit ainsi qu'il suit :

F19 1112 : États comparatifs par départements, du montant des produits des biens nationaux disponibles au 1er janvier 1791, avec le montant des traitements et pensions payables à la même date; — Sommes accordées aux départements pour les frais du culte (années 1791, 1792, 1793 et an II); — Pensions et gratifications des employés des chapitres et communautés.

F19 1113 : Fonds mis à la disposition des départements pour les frais du culte et les pensions ecclésiastiques (1790-an II); — Correspondances concernant ces pensions (1789-an II).

F19 1114 : Dossiers concernant des pensions ecclésiastiques par ordre alphabétique de noms de personnes : A-G.

F19 1115 : Dossiers de pensions (fin) : H-V.; — Correspondance relative aux pensions ecclésiastiques dans les départements suivants : Aisne, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Aude, Aveyron, Dordogne, Eure, Finistère, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Manche, Mayenne, Meuse, Mont-Terrible, Puy-de-Dôme, Seine, Vienne, Vosges (1791-an V).

F19 1116 : Ordonnance de paiement aux départements des sommes

nécessaires pour les dépenses du culte et les pensions (1792-1793).

F19 1117 : Contestation au sujet de l'adjudication des maisons et dépendances de l'abbaye de Clairvaux (1791-an II); — Correspondance concernant spécialement les biens nationaux dans le département de l'Aube (an II).

F19 1118 : Correspondance relative aux pensions ecclésiastiques, classée par départements : Allier, Ardennes, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Dordogne, Doubs, Eure, Haute-Garonne, Indre, Indre-et-Loire, Jemmapes, Landes, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe, Meuse, Mont-Terrible, Morbihan, Moselle, Deux-Nèthes, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Sambre-et-Meuse, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise, Var, Vaucluse, Haute-Vienne et Vosges (an II-an V).

F19 1119 : Correspondance relative aux pensions ecclésiastiques et matières du culte dans les départements suivants : Paris, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses- et Hautes-), Haut-Rhin, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Var, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges et Yonne (1791-an II).

F19 1120 : Réclamations concernant les pensions ecclésiastiques (an II-an III); — États des membres de communautés religieuses supprimées par Joseph II, auxquels il est dû des pensions, et correspondances concernant les pensions ecclésiastiques dans les départements de la Belgique (an IV-an V).

F19 1122-1127 : Correspondance relative aux traitements et pensions ecclésiastiques et aux dépenses du culte (ordre alphabétique de départements), 1791-an III.

F19 1122 : Ain-Creuse (sauf l'Allier, l'Ariège, la Corse et les Côtes-du-Nord qui ne sont pas représentés).

F19 1123 : Dordogne-Jura (sauf le Doubs, le Finistère et le Gard).

F19 1124 : Loir-et-Cher-Moselle (sauf Morbihan).

F19 1125 : Nièvre-Pyrénées-Orientales (sauf les Basses-Pyrénées).

F19 1126 : Bas-Rhin-Seine-Inférieure (sauf Saône-et-Loire).

F19 1127 : Seine-et-Marne-Yonne (sauf le Var et Vaucluse).

F19 1128 : État des pensions et gratifications accordées aux ci-devant officiers ou employés des églises et chapitres supprimés : Aisne, Aube, Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne.

F19 1131 à 1243. Sous ces cotes figure une masse considérable de documents concernant les pensions et secours ecclésiastiques pour la période qui s'étend des environs du Concordat jusque vers la fin du Gouvernement de Juillet. Peu développée pour l'époque de l'Empire, cette série devient importante dès 1814, et fournit alors pour chaque année un

ensemble de listes, de demandes de secours, de rapports, de correspondances, d'états de répartition, qui, bien que de dates très postérieures à la Révolution, ne sont pas sans intérêt pour son étude, étant donné que les bénéficiaires des secours sont pour la plupart des prêtres âgés ou infirmes qui avaient embrassé le sacerdoce avant l'époque révolutionnaire, ou d'anciennes religieuses que la fermeture des couvents avait laissées sans asile et sans ressources.

Ces documents sont classés par année ; dans chaque année l'on retrouve de façon plus ou moins complète les différents groupes de pièces que nous venons d'énumérer. L'inventaire manuscrit indique pour chacun de ces cartons les dates auxquelles ils correspondent, les catégories d'ecclésiastiques auxquelles ils se rapportent et, s'il y a lieu, les diocèses ou les départements d'après lesquels ils sont classés.

Il est à propos de signaler particulièrement dans cette longue liste de documents le F19 1158 qui est subdivisé en quatre liasses où l'on trouve, par ordre alphabétique de pétitionnaires, des demandes de secours auxquelles sont souvent jointes des pièces intéressantes :

F19 1158[1] (A-C).
F19 1158[2] (D-L).
F19 1158[3] (M-Q).
F19 1158[4] (R-V).

F19 1255-1256. Circulaires, correspondance avec les départements et districts, états de distribution de fonds aux divers départements pour le culte.

F19 1257. Correspondances, demandes de fonds ou pensions, réparations d'églises et presbytères, affaires ecclésiastiques des départements suivants : Allier, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Cher (états de prêtres reclus à secourir), Corse, Côte-d'Or (aumônes distribuées par les ci-devant religieux), Doubs (réparations à l'évêché, au séminaire, à des presbytères), Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine.

F19 1258 (suite). Indre, Indre-et-Loire (réparations d'églises; démissions de prêtres), Isère, Landes, Haute-Loire (traitement de l'organiste de la Chaise-Dieu, questions sur le chapitre de Brioude, etc.), Loire-Inférieure, Loiret (réparation de l'évêché, d'églises, de presbytères); indemnité aux gendarmes qui ont conduit des prêtres insermentés), Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne (état des prêtres démissionnaires de Montagne-sur-Aisne [Sainte-Menehould], Haute-Marne, Meurthe (demandes de pension; piè-

ces concernant les Bénédictines du Saint-Sacrement de Nancy).

F19 1259a (suite). Meuse (état des prêtres démissionnaires du district de Montmédy), Mont-Blanc, Mont-Terrible, Morbihan (rétractation de serment), Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin (temples et presbytères protestants), Rhône (état des prêtres démissionnaires du district de la campagne de Commune-Affranchie [Lyon]), Saône-et-Loire, Seine (correspondance relative à cinquante prêtres insermentés, vieux et infirmes, qu'on ne sait où diriger; réclamations de pensions), Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.

F19 1259b (suite). Deux-Sèvres, Somme, Var, Vaucluse, Vosges (réclamation des religieux de la principauté de Salm), Yonne. — Pièces relatives au traitement des fonctionnaires publics, ecclésiastiques ou autres, qui sont en même temps déportés, au bureau du sieur Lucet, garde des archives des communautés de religieuses et édifices sacrés; — Circulaires, états, etc., concernant les frais du culte.

F19 1260a. Tableaux, états, correspondances concernant les dépenses du culte; — Inventaire du mobilier et des titres du couvent de la Visitation du Pont-Saint-Esprit (Gard), en 1790; — État des effets trouvés dans les maisons religieuses du district de Joinville (Haute-Marne).

F19 1260b. Ordonnances du ministre de l'Intérieur et bordereaux arrêtés par la Commission de secours pour le paiement des dépenses du culte, traitements et pensions ecclésiastiques : Exercices 1790 à 1793.

F19 1261. Correspondances concernant les pensions ecclésiastiques réclamées par des prêtres ou religieux des différents départements de la Belgique et de ceux du Golo, de la Meurthe, de la Moselle, du Haut-Rhin, de la Seine; — Recueil de quelques lettres de prêtrise et démissions d'ecclésiastiques.

F19 1379-1385b. Demandes de fonds par les administrations départementales et correspondance relative aux frais du culte dans les départements suivants (1790-an II) :

F19 1379 : Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Bec d'Ambez [Gironde], Bouches-du-Rhône.

F19 1380 : Calvados, Cantal, Corse, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse.

F19 1381 : Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Inférieure.

F19 1382 : Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe, Meuse, Mont-Blanc.

F19 1383 : Nord, Oise, Orne, Paris, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme.

F19 1384 : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne.
F19 1385a : Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Var.
F19 1385b : Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

F19 1386-1389. Réclamations et demandes diverses; correspondances des administrations départementales concernant les traitements et pensions ecclésiastiques, ainsi que les autres dépenses du culte (classement par départements) :

F19 1386a : Ain-Aveyron.
F19 1386b : Bouches-du-Rhône-Dyle.
F19 1387a : Escaut-Gironde.
F19 1387b : Hérault-Landes.
F19 1387c : Loir-et-Cher-Lozère.
F19 1388a : Maine-et-Loire-Meuse.
F19 1388b : Mont-Terrible-Nord.
F19 1388c : Oise-Rhône-et-Loire.
F19 1389a : Haute-Saône-Seine-et-Marne.
F19 1389b : Seine-et-Oise-Somme.
F19 1389c : Var-Yonne.

F19 1800 et 1806b. Ces deux cartons intéressent le culte réformé.

F19 1800 : Mont-Tonnerre (1795-1813).
F19 1806b : Roër, culte protestant.

Trois autres cartons sont composés de pièces diverses :

F19 1849 *bis :* Lettres adressées au ministre de l'Intérieur sur des matières religieuses. Pétitions. Pièces diverses (1789-1793). Abbayes diverses. Déportation. Insermentés (an V-1828).
F19 1902 (1800-1802) : Pièces relatives au Concordat. Correspondance de Consalvi, abbé Barnier, Cacault; candidats éventuels, organisation du clergé. Institution canonique.
F19 1903 (1800-1802) : États, notes et lettres se rapportant au personnel ecclésiastique constitutionnel (évêques et clergé).

F19 1906 à 1921. Archives Caprara.

F19 1906-1909 : Affaires diverses.
F19 1910-1911 : Correspondance de Caprara.
F19 1912 : Correspondance avec Talleyrand.
F19 1913 : Correspondance avec Marescalchi et Aldini.
F19 1914 : Correspondance du cardinal Casoni avec Caprara.
F19 1915-1918 : Lettres de Consalvi à Caprara.
F19 1919 : Modifications au Concordat.
F19 1920 : Dispenses pour mariages.
F19 1921 : Dispenses et facultés extraordinaires.

Pour avoir l'ensemble des papiers Caprara, il faut se reporter à F19 1064-1065, que nous indiquons ci-dessus et sur-

tout à AFIV 1890 et 1916, dont nous avons également parlé plus haut.

F19 2857 à 3121. Personnel ecclésiastique. — Ces cartons sont intéressants à être étudiés. Il faut pour s'en rendre compte consulter l'inventaire.

F19 3260. Pensions de retraite (1806-1811). — Ce carton se rapporte au clergé de l'ancienne France et aux évêques démissionnaires; il peut intéresser des ecclésiastiques ayant joué un rôle sous la Révolution.

## SÉRIE H.

### *ADMINISTRATION PROVINCIALE.*

Bien qu'appartenant en grande partie à l'époque antérieure à la Révolution, cette série mérite d'être signalée ici, car, parmi les documents très variés qu'elle renferme, quelques catégories de pièces, comportant des suites chronologiques et débutant sous l'Ancien Régime, se poursuivent jusque pendant les premières années de la Révolution. C'est le cas, par exemple, pour certains des dossiers relatifs à l'administration provinciale qui forment la subdivision H1. Ils sont indiqués dans l'inventaire manuscrit de cette sous-série, mais peu d'entre eux se rapportent aux affaires religieuses. Nous n'y avons relevé que les numéros suivants :

H1 1524-1536. Contestations au sujet des réparations aux églises et presbytères, 1770-1790 (Ordre alphabétique indiqué par l'*Inventaire*).

H1 1646. Désaffectation de l'église du collège du Cardinal Lemoine. Bénédictines anglaises. Religieuses hospitalières de Saint-Mandé. Maison de Saint-Cyr (1790-1792).

Des constatations analogues peuvent être faites pour la cinquième subdivision de la série H, qui se rapporte à la comptabilité des établissements religieux de Paris et de la banlieue. La plus grande partie de ces documents, qui consistent surtout en registres de comptes, est antérieure à 1789, mais les différentes séries de comptes annuels s'étant prolongées jusqu'à la suppression des établissements qu'ils concernent, il en subsiste encore aujourd'hui un certain nombre qui intéressent les premières années de la Révolution. Pour les paroisses, en particulier, plusieurs suites de comptes se continuent jusqu'en 1792 ou 1793.

Un répertoire manuscrit de cette subdivision H5 est déposé à la salle de travail, et permet de déterminer les articles appartenant à la période révolutionnaire.

**SÉRIE AD$_{I}$ à XVII** (Rondonneau).

A la suite de la série F, il est naturel de faire figurer la riche collection d'imprimés administratifs formée au moment de la Révolution par Rondonneau et entrée aux Archives nationales en 1848 avec les papiers de la Secrétairerie d'État.

Dans les XVII séries que comporte son cadre de classement méthodique on peut consulter avec fruit :

AD$_{I}$ 79-83. Représentants en mission.
AD$_{I}$ 90-91. Serment civique.
AD$_{I}$ 103. Massacres de septembre.
AD$_{XVI}$ 18-33. Histoire des départements.
AD$_{XVII}$ AE-GP. *Cultes.* — On trouve de ce groupe, dans l'*État sommaire*, un bref répertoire qui permet de guider les recherches. On y doit signaler spécialement les cartons 31 à 38 intitulés *Clergé et culte en général*, qui constituent une série chronologique très importante pour les événements du début de la Révolution.

## IV. — Papiers de Police ou d'ordre judiciaire.

**SÉRIE F$^{7}$.**

*POLICE GÉNÉRALE.*

Cette série, si importante par le nombre d'articles qu'elle renferme, est aussi une de celles qui fournit les renseignements les plus intéressants et les plus précieux sur la vie de l'Église de France pendant la Révolution. Le libellé de son titre pourrait faire croire qu'elle ne remonte pas plus haut que le Directoire, époque à laquelle a été créé le ministère de la Police générale. Mais bien que le noyau de la série F$^{7}$ soit en effet constitué par le fonds d'archives de ce ministère, il faut observer qu'aux papiers de la Police générale ont été joints les papiers d'organismes policiers plus anciens, tels que ceux du bureau qui, au ministère primitif de l'Intérieur, avait dans ses attributions les affaires de police, et ceux du Comité de sûreté générale.

Les pièces provenant du ministère primitif de l'Intérieur se retrouvent, mêlées à d'autres plus récentes, soit dans une série de mélanges qui remplit les premiers cartons de F$^{7}$, et où les articles cotés F$^{7}$ 3020 et 3021 portent pour titre *Cultes, Affaires diverses* (1793-an XI), soit surtout dans une collection qui paraît avoir un caractère factice et où l'on a réuni par départements, une suite de rapports ou de correspondances qui s'étendent de 1790 à la fin de la Restauration, mais qui sont surtout nombreux pour la période révolutionnaire et l'Empire.

Cette collection, intitulée *Statistique personnelle et morale*,

comprend les articles cotés F⁷ 3647-3700; elle est plus considérable que ne le ferait supposer l'énonciation de ces cotes, chacun des articles qui la composent étant généralement subdivisé en un certain nombre de cartons qui portent le numéro de l'article avec l'adjonction d'un exposant.

C'est à cette série que Taine a emprunté l'ensemble de sa documentation, mais le classement ayant été modifié depuis l'époque où il avait procédé à ses dépouillements, il faut, pour retrouver les documents cités dans les *Origines de la France contemporaine*, déterminer le département auquel ces documents appartiennent, et les chercher à leur place chronologique dans les cartons qui correspondent à ce département d'après le classement actuel.

Ces cartons F⁷ 3647-3700 sont nécessaires à consulter pour tout travail régional, car ils renferment fréquemment des documents relatifs aux troubles d'origine religieuse; ils sont particulièrement indispensables pour l'étude des massacres de septembre dans les différents départements. On trouve dans le livre de M. Schmidt la division départementale de ce groupe de documents.

Les archives du Comité de sûreté générale qui, au moment de la suppression de ce comité, étaient déposées dans les combles de l'hôtel Brionne, près des Tuileries, renfermaient alors, d'après une note rédigée par leur archiviste, une série importante de documents dont la valeur serait aujourd'hui inestimable et qui consistaient dans les rapports décadaires envoyés par les autorités départementales. Malheureusement la suppression, qui en fut proposée à cette époque, semble bien avoir été opérée, car on n'en retrouve pas trace dans la section de la série F⁷ consacrée au Comité de sûreté générale (F⁷ 4386-4806), qui se compose seulement de papiers se rapportant à diverses affaires particulières, ou de dossiers personnels constitués aux noms des individus poursuivis comme suspects. Ces dossiers personnels forment une volumineuse collection classée par ordre alphabétique, où l'on a fondu les documents provenant des sections de Paris. M. Pierre Caron a entrepris l'inventaire de cette collection, œuvre délicate entre toutes. Il ne faut pas moins que la merveilleuse connaissance qu'il possède des faits et des hommes de cette époque pour arriver à distinguer et à identifier les innombrables personnages figurant dans ces dossiers. Son travail est déjà poussé assez loin et peut rendre les plus grands services dans les recherches concernant les personnes mêlées à l'histoire religieuse de cette époque.

Les dossiers dont nous venons de parler ne se rapportent

qu'aux poursuites et arrestations pratiquées à Paris. Pour ce qui regarde les provinces, il faut consulter les cartons $F^7$ 4551-4575, où sont classés par département les ordres d'arrestation ou de mise en liberté dont un certain nombre s'appliquent à des prêtres; ces recherches doivent être complétées par le dépouillement des registres du Comité de sûreté générale dont nous avons parlé à propos de la série AFII.

Les dossiers d'affaires diverses provenant du même Comité n'ont pas fait l'objet d'une table détaillée. Des dépouillements sont seuls susceptibles de révéler les ressources qu'on en peut tirer au point de vue de l'histoire religieuse. Nous ne saurions signaler ici que les cartons : $F^7$ 4394[1] renfermant, joint à des papiers provenant du ministre Roland, un état nominatif des prêtres insermentés qui se sont soumis à la déportation dans un certain nombre de districts dont les noms suivent :

Corrèze : Brive, Tulle, Ussel.
Côte-d'Or : Châtillon-sur-Seine.
Drôme : Valence.
Haute-Vienne : Saint-Junien.
Loire : Montbrison, Roanne.
Loiret : Gien.
Morbihan : Pontivy.
Puy-de-Dôme : Issoire.
Rhône : Lyon.
Saône-et-Loire : Autun, Bourbon-Lancy, Chalon, Macon, Marcigny.
Vienne : Civray, Lusignan, Montmorillon, Poitiers.

$F^7$ 4403. Cahier des objets déposés au magasin général des dépouilles des églises.

$F^7$ 4408. Effets trouvés sur les victimes de septembre.

$F^7$ 4439[3]. Papiers saisis sur Mailhe, ... etc., déportés, parmi lesquels figure un « Exposé sur les prêtres et les religieux ».

Une autre section de la série $F^7$, qui doit être utilisée pour procéder de façon complète aux recherches concernant le personnel ecclésiastique de telle ou telle région pendant la Révolution, est la section de l'Émigration. Habituellement dans chaque département un certain nombre de prêtres ont émigré ou ont été considérés comme émigrés, et les documents généraux sur l'émigration peuvent fournir des renseignements utiles. Ainsi le carton $F^7$ 3332 (coté autrefois 3655) contient un dossier sur les prêtres émigrés ou qui ont prêté serment. On y trouve, pour le département de la Seine, des listes de prêtres ayant prêté le serment prescrit par la loi du 19 fructidor an V, et on relève des oratoires du XI^e^ arron-

dissement de Paris, avec les noms des ministres qui y exercent; pour le département du Calvados, une liste des prêtres ayant prêté le même serment du 19 fructidor.

On y rencontre encore, en l'an VIII, une liste de prêtres demandant à rentrer ou à rester en France, avec renvoi aux dossiers de la Police (départements divers) et un état des dossiers des ex-chevaliers de Malte.

Dans une suite d'une quinzaine de cartons, intitulés *Émigrés, listes, objets généraux* ($F^7$ 3340-3355) figurent un certain nombre de documents intéressants pour les prêtres, tels que les suivants :

$F^7$ 3345. Hérault : État des prêtres reclus à Montpellier, assimilés aux émigrés; lettre du ministre sur leurs biens. — Ille-et-Vilaine : « Prêtres de profession » arrêtés en venant de Jersey. Leur interrogatoire (1793). — Indre-et-Loire : Liste des prêtres d'Indre-et-Loire, reclus dans la maison de Saint-Jacques de Provins depuis le 6 septembre 1793. A la suite, autre liste de prêtres de Seine-et-Marne en reclusion d'abord à Melun, puis à Provins.

$F^7$ 3346. Landes : Arrêté sur les prêtres non assermentés et émigrés rentrés (février 1793).

$F^7$ 3348. Haute-Marne : Arrêté des administrateurs du département (13 fructidor an II) portant main-levée du sequestre sur les biens des ecclésiastiques reclus; — État des prêtres reclus.

Une série intéressante de dossiers d'émigration classés par ordre alphabétique de noms de personnes remplit les cartons $F^{17}$ 3356-3433, mais la catégorie la plus importante de papiers sur les émigrés est celle qui est cotée $F^7$ 4828-5789, où les dossiers sont classés par départements et dans chaque département par ordre alphabétique de personnes. On peut tenter de recourir à l'une où l'autre de ces collections quand on manque de documents sur un prêtre auquel on s'intéresse.

Les autres subdivisions les plus importantes de $F^7$ qui nous restent à étudier sont la série des *Bulletins de police,* celle dite *Archives,* celle des *Affaires politiques* et celle des *Affaires diverses.*

La série des *Bulletins de police* ($F^7$ 3701 et suivants) contient pour chaque jour, à partir de l'an VIII, l'exposé de la situation de Paris au point de vue de la police.

Le carton $F^7$ 3820 renferme des bulletins décadaires sur la situation des départements (an VII-an VIII).

La série dite *Archives* ($F^7$ 4216-4385[2]) comprend, à la suite de pièces de tout genre que l'administration de la police avait jugé utile de conserver, une collection de copies des actes du gouvernement, arrêtés du Directoire, arrêtés consulaires et

décrets impériaux se rapportant aux matières de police, parmi lesquelles étaient rangées les affaires religieuses.

On y trouve notamment l'ensemble des arrêtés de déportation pris contre les prêtres à la suite des événements de fructidor, et dont le texte a été publié par Victor Pierre dans la *Déportation ecclésiastique sous le Directoire*[11]. Il n'existe pas de répertoire détaillé de la série *Archives*, mais les recherches y peuvent être conduites d'une façon fructueuse à l'aide d'une table alphabétique sur fiches, très compréhensive, qui a été dressée dans les bureaux de la Police.

Nous signalons ici quelques-uns des cartons qui sont utiles à consulter (le n° du carton placé entre parenthèses est celui que l'article portait dans la série *Archives*) :

F7 4220 (7e carton), n° 1 : Lois relatives aux prêtres, au culte.

F7 4222 (9e carton), n° 21 : Relevé des lois et décrets relatifs à la déportation des prêtres; — n° 25 : Liste (imprimée) des émigrés et prêtres réfractaires qui ont résidé aux îles Minorque et Majorque.

F7 4230 (17e carton), n° 8 : Dossier sur Terret, prêtre fanatique déporté en Espagne.

F7 4269 (59e carton), n° 16 : Liste (imprimée) de prêtres ayant renoncé à la prêtrise (Suppl. au *Bulletin de la Convention*, 23 frimaire an II).

F7 4288 (79e carton), n° 8 : Recueil de sermons avec la date où ils ont été prêchés (avant et après 1789), mais sans le nom du prédicateur; — n° 18 : Nomenclature des communes de quelques départements (Charente-Inférieure, Creuse, Haute-Vienne) avec indication de la qualité du curé [*constitutionnel* ou *inconstitutionnel*].

F7 4321 à 4324 (118e à 121e carton : « Avis du bureau des Lois » à la police. [Interprétation des lois notamment sur les prêtres, le culte, les émigrés]. — 4321, n°s 1, 8 : Prêtres, serment, police des cultes. — 4323, 2e sér., n° 202 : Prêtres déportables. — 4324, 3e sér., n° 67 : Arrêtés de déportation des prêtres; — 3e sér., n° 71 : Convocation des assemblées pour élection d'évêques.

F7 4336 (134e carton) : Tableau des anciens archevêques et évêques de France , 1° morts avant le concordat; 2° démissionnaires ; 3° non démissionnaires. Prêtres et émigrés français qui, ayant rempli les conditions imposées par le Concordat et absents de France par autorisation, vivent à Francfort du produit de leur travail. Listes semblables pour divers pays d'Allemagne.

F7 4346 (143e carton) : Traduction d'actes en langue espagnole reçus par un notaire de Puigcerda, donnant la liste des prêtres et émigrés passés en Espagne (prêtres des diocèses du Midi).

Sous le nom d'*Affaires politiques* sont classés les dossiers

11. Paris, 1896, in-16, 390 pages.

des affaires traitées par le Bureau particulier et dont la première subdivision se rapporte au Directoire, au Consulat et à l'Empire. Comme la précédente, cette série est dépourvue de répertoire, et les recherches ne peuvent s'y pratiquer qu'au moyen de fiches alphabétiques très détaillées où la Police avait relevé les noms des personnes figurant dans ces dossiers et quelquefois aussi l'objet principal des affaires, comme cela se produit par exemple pour les « Émigrés et prêtres réfractaires assemblés aux frontières d'Espagne » (an VI), dossier coté 1115 dans le carton $F^7$ 6154, ou pour les « Tableaux des maisons où sont réunies les ex-religieuses qui vivent en communauté à Paris » (an IX), dossier coté 5924 dans le carton $F^7$ 6291.

Les renvois marqués sur les fiches s'appliquent aux numéros que les dossiers portaient dans la série dite B. P. [« Bureau particulier »], ou dans celle dénommée S. 2 [« série 2 »]; lorsque le numéro de dossier n'est accompagné d'aucune des deux mentions abrégées que nous signalons ici (« B. P. » ou « S. 2 »), c'est qu'il appartient à la série « Bureau particulier ». Une concordance a été dressée entre le numérotage des dossiers dans ces deux anciennes séries B. P. et S. 2 et le numérotage des cartons dans la série $F^7$ des Archives nationales.

Avant l'époque de l'Empire le nom d'*Affaires diverses* était donné à l'ensemble des pièces arrivant chaque jour aux bureaux de la Police générale pour apporter au ministre les renseignements et les correspondances qui lui étaient adressés de tous les points du territoire soit par les autorités départementales, soit par les commissaires du gouvernement, soit même par de simples particuliers, et dont l'examen n'était pas revendiqué par le « Bureau particulier » plus spécialement chargé des affaires ayant un caractère politique.

Le fonds des *Affaires diverses* est dénué de tout classement méthodique : les pièces y sont restées dans l'ordre de leur arrivée et ont gardé, à l'intérieur des cartons de la série $F^7$ où elles sont aujourd'hui conservées, leur ancien numéro d'entrée. Au fur et à mesure, en effet, que des lettres ou des dossiers arrivaient au ministère de la Police, on les enregistrait sur un registre d'ordre où, à la suite du numéro d'entrée, on inscrivait le nom du département d'où provenait la pièce et l'indication sommaire de son objet. Ce numéro d'ordre était ensuite reporté sur la pièce en même temps que la lettre de série sous laquelle était désigné le registre d'entrée, et l'on épinglait sur la pièce ou sur le dossier une fiche portant le même numéro et la même lettre, ainsi que la transcription de l'analyse sommaire mentionnée au registre.

Quand le chiffre des entrées avait atteint 10.000 on passait à un autre registre auquel on assignait une nouvelle lettre. C'est ainsi que les pièces entrées aux *Affaires diverses* depuis le début du Directoire jusqu'aux premiers mois de l'an VII forment six séries désignées par les lettres B, $B^2$, $B^3$, $B^4$, $B^5$ et $B^6$, correspondant à autant de registres d'enregistrement désignés par les mêmes lettres et contenant chacune 10.000 numéros, sauf $B^6$ où les inscriptions se sont arrêtées au n° 4343 (à la date du 19 frimaire an VII).

A partir de ce moment, les enregistrements, au lieu de former une série unique, se font par bureaux, chacun des six premiers bureaux de la 1re division ayant dans ses attributions les affaires d'un certain nombre de départements. La lettre désignant cette nouvelle série d'enregistrement est $R^1$, qu'on fait suivre du numéro du bureau; théoriquement les pièces de $R^1$ sont donc réparties en six sous-séries ayant chacune leur numérotage spécial et cotées $R^1$ 1er bureau, $R^1$ 2e bureau, etc., jusqu'à $R^1$ 6e bureau; mais en fait on a rapproché matériellement et réuni dans le même carton toutes celles qui portaient le même numéro d'entrée, à quelque bureau qu'elles appartinssent et bien qu'elles fussent inscrites sur des registres d'entrée différents.

Plus tard, en l'an VIII, on revint au système d'enregistrement général sous une seule série de numéros pour tous les bureaux, et par tranches de 10.000 numéros correspondant aux registres d'enregistrement cotés $S^{2-6}$, où l'objet des pièces est indiqué de façon beaucoup plus sommaire que dans les registres $B^{1-6}$ et $R^1$.

D'après ce que nous venons de dire, on voit que les registres d'entrée des anciennes séries $B^{1-6}$ et $R^1$ constituent de véritables répertoires chronologiques de la série des *Affaires diverses* jusqu'à la fin de l'an VII.

Voici les cotes que portent ces registres dans $F^7$ :

$F^{7*}$ $169^{2-8}$, B (nos 1 à 10 000) : 22 nivôse-27 germinal an IV.
$F^{7*}$ 430, $B^2$ (nos 1 à 10 000) : 28 germinal-26 fructidor an IV.
$F^{7*}$ 431, $B^3$ (nos 1 à 10 000) : 26 fructidor an IV-13 messidor an V.
$F^{7*}$ 432-433, $B^4$ (nos 1 à 10 000) : 13 messidor an V-2 nivôse an VI.
$F^{7*}$ 434-436, $B^5$ (nos 1 à 10 000) : 2 nivôse-17 thermidor an VI.
$F^{7*}$ 437-438, $B^6$ (nos 1 à 4343) : 17 thermidor an VI-19 frimaire an VII.

Ces répertoires chronologiques de $B^1$ à $B^6$ sont utilement complétés par une « table alphabétique des individus à surveiller » dressée d'après les mentions fournies par les ana-

lyses de pièces contenues dans ces registres d'enregistrement et conservée sous les cotes suivantes :

F7* 441, correspondant à B1-3.

F7* 442, correspondant à B3-4. — On trouve, dans ce dossier, au mot *Arsin*, une assez longue liste de prêtres condamnés à la déportation d'après la loi du 19 fructidor, avec les numéros des dossiers qui les concernent.

F7* 443, correspondant à B4-5.

F7* 444, correspondant à B4-6.

Pour R1, les répertoires qui appartiennent tous à l'an VII, portent les cotes suivantes :

F7* 465-466, R1 1er bureau.

F7* 469-470, R1 2e bureau.

F7* 471-473, R1 3e bureau.

F7* 474-475, R1 4e bureau.

F7* 476, R1 5e bureau.

F7* 477, R1 6e bureau.

Sur le registre de chaque bureau sont inscrits les noms des départements qui rentraient dans les attributions de ce bureau.

M. de Vaissière a dressé récemment un inventaire détaillé des *Affaires diverses*, qui permet de mettre à profit les merveilleuses ressources fournies par cette série pour l'histoire religieuse.

Avant de terminer ce qui a rapport aux répertoires des *Affaires diverses*, il nous faut parler du registre F7* 646, intitulé « Registre des prêtres condamnés à la déportation par arrêtés du Directoire exécutif » qui est précieux à plusieurs points de vue : 1° Il indique la date des arrêtés de déportation et permet par conséquent de se reporter rapidement à la minute de ces arrêtés, auxquels sont joints d'ordinaire des rapports intéressants[12]. — 2° Le registre F7* 646 fournit une autre indication fort importante, celle du numéro du dossier de police concernant chaque prêtre déporté.

F7* 646 constitue un répertoire qui mérite d'être souvent consulté, mais son maniement est un peu compliqué, et exige des explications qu'il n'est pas aisé de rendre aussi claires qu'on le voudrait.

Dans ce registre les noms des prêtres sont rangés dans l'ordre des lettres de l'alphabet, d'après leur initiale, et, sous

12. Nous profitons de cette occasion pour signaler, aux Archives nationales, l'existence d'une table spéciale sur fiches dressée par les bureaux du Directoire aux noms des prêtres frappés par un arrêté de déportation. Cette table s'étend chronologiquement plus loin que le registre F7* 646.

chaque lettre, dans l'ordre chronologique des arrêtés pris contre eux. A la suite de la date de chacun de ces arrêtés figure la cote du dossier de police qui s'y rapporte, mais comme la plupart des arrêtés de déportation, au lieu d'être pris à propos d'un individu isolé, comprenaient ordinairement un groupe de prêtres du même département, et que les renseignements de police concernant les prêtres formant chacun de ces groupes étaient réunis en un seul dossier, on a cherché à abréger les mentions du répertoire et on n'a pas répété la date de l'arrêté et la cote de ce dossier unique en face du nom de chacun des prêtres qui s'y trouvaient compris. On s'est contenté d'inscrire une fois cette date et cette cote en face du nom d'un des prêtres figurant au dossier et, dans la marge, on a, pour chaque lettre de l'alphabet, donné un numéro d'ordre aux noms qui étaient ainsi suivis d'une date d'arrêté et d'une cote de dossier. Puis, pour les autres prêtres condamnés à la déportation par le même arrêté, on s'est borné à inscrire leurs noms sous la lettre correspondant à leur initiale, et à y joindre un renvoi au nom de leur compagnon de condamnation, en face duquel avaient été inscrites la date de l'arrêté et la cote du dossier; ce renvoi consiste dans la lettre initiale du nom de ce prêtre suivie du numéro d'ordre qu'il porte sous cette lettre. Un exemple fera mieux comprendre ce mécanisme : A la lettre A figure, avec le numéro d'ordre 6, le nom du prêtre Abelard, condamné par arrêté du 16 nivôse an VI, et dont le dossier est porté sous la cote 9442 $B^4$ correspondant au carton $F^7$ 7352), date et numéro de dossier qui sont inscrits à côté du nom d'Abelard. Les noms des prêtres Bastard, Joubert, Nepveu, Patry, Ragueneau, etc., qui ont été condamnés en même temps que lui, sont simplement portés sous les lettres B., J., N., P., R. avec renvoi à $A^6$. En se reportant à $A^6$, c'est-à-dire au nom d'Abelard qui sous la lettre A est numéroté 6, on trouve, comme nous venons de le dire, la date de l'arrêté et le numéro du dossier qui sont communs à tous ces prêtres condamnés en même temps que lui à la déportation.

Au registre $F^{7*}$ 646 fait pendant le répertoire $F^{7*}$ 609 qui relève les noms des prêtres rentrés de la déportation, et renvoie aux numéros de dossiers des *Affaires diverses* les concernant dans les anciennes subdivisions de cette série marquées par les lettres $S^2$ et $S^3$.

Enfin, pour compléter ce tableau des moyens de recherches qui permettent d'utiliser les richesses renfermées dans la série des *Affaires diverses*, il ne nous reste plus qu'à men-

tionner l'inventaire qu'en a dressé récemment M. de Vaissière.

Telles sont les notions générales qu'il est bon de posséder sur l'ensemble de la série $F^7$ afin de la consulter avec fruit.

Nous ajouterons ici l'indication d'un certain nombre d'articles qui appartiennent à cette série, et se rapportent à certains points intéressant l'histoire religieuse sous la Révolution :

Éliminations d'émigrés (prêtres déportés) : $F^{7*}$ 2541 à 2546 (an IV-an X).

Lettres interceptées de toute nature où peuvent se trouver des lettres de prêtres : $F^7$ 3438 à 3440 (1792-1801).

Lettres saisies de prêtres, sous le Directoire (registres qui en donnent la mention ou l'analyse, an IV-an V = 1796) : $F^{7*}$ 658 à 663 (Les registres 658 et 660 donnent des analyses assez détaillées).

Prêtres réfractaires insoumis : $F^7$ 7186, n° 139 $B^3$; — $F^7$ 7188, n° 523 $B^3$; — $F^7$ 7304, 7305, n° 3860 $B^4$; — $F^7$ 7329, n° 6932 $B^4$; — $F^7$ 7356, n° 9751 $B^4$; — $F^7$ 7367, n° 642 $B^5$; — $F^7$ 7522, n° $R^1$ 77; — $F^7$ 7536, n° $R^1$ 227; — $F^7$ 7542, n° $R^1$ 316.

$F^7$ 7701, n° $S^2$ 1451. États des prêtres déportés pour les départements suivants : Aisne, Allier, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Charente, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Dyle, Escaut, Forêts, Gers, Gironde, Escaut, Hérault, Jemmapes, Landes, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Lys, Manche, Marne, Meuse, Meuse-Inférieure, Mont-Tonnerre, Nièvre, Deux-Nèthes, Oise, Ourte, Pas-de-Calais, Basses et Hautes-Pyrénées, Puy-de-Dôme, Roer, Sambre-et-Meuse, Sarre, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn, Haute-Vienne, Yonne. — Réponses à une circulaire du 12 nivôse an VIII cotée $S^2$ 1451).

$F^7$ 7965, n° $S^5$ 4040. Correspondance avec les préfets au sujet des prêtres détenus.

Prêtres du pays de Deux-Ponts et des départements réunis : $F^7$ 7273, n° 721 $B^4$; — $F^7$ 7332, n° 7260 $B^4$.

Prêtres belges déportés : $F^7$ 7536, n° $R^1$ 227.

Rentrée de prêtres déportés : $F^7$ 7199, n° 2371 $B^3$.

Prêtres déportés en Espagne : $F^7$ 7483, n° 729 $B^6$.

Prêtres assermentés ou insermentés: $F^7$ 7309, n$^{os}$ 4311 et 4312 $B^4$.

Police du culte à Maëstricht : $F^7$ 7228, n° 5977 $B^3$.

Francs-Maçons : $F^7$ 7191, n$^{os}$ 1115 et 1178 $B^3$ — $F^7$ 7192, n° 1215 $B^3$; — $F^7$ 7281, n° 1459 $B^4$; — $F^7$ 7360, n° 71 $B^5$; — $F^7$ 7399, n° 3631 $B^5$; — $F^7$ 7477, n° 195 $B^6$; — $F^7$ 7488, n° 1159 $B^6$; — $F^7$ 7566, n° $R^1$ 630, 1er bureau; — $F^7$ 7633, n° $R^1$ 456, 3e bureau.

## SÉRIE BB.

*VERSEMENTS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.*

### Sous-série $BB^1$.

Papiers de la Commission des Administrations civiles, police et tribunaux. — L'enregistrement de la correspondance

peut fournir des renseignements intéressants sur les affaires religieuses.

### Sous-série BB$^{3}$.

BB$^{3}$ 1-8. Tribunaux militaires près les armées. — Des sondages peuvent être profitables en ce qui concerne le clergé.

BB$^{3}$ 9-18. Tribunaux criminels ou révolutionnaires. — On y peut relever un certain nombre de condamnations contre des prêtres.

BB$^{3}$ 31. Carton où sont classés par départements les états des procédures engagées à l'occasion de menées contre-révolutionnaires antérieurement au décret du 14 septembre 1791. — L'assemblée ayant, à cette date, proclamé l'amnistie pour délits politiques, le ministre de la Justice se fit envoyer par les tribunaux de districts un relevé de ces procédures avec l'indication des faits qui les avaient provoquées, et comme la plupart des poursuites avaient pour objet la résistance opposée par des ecclésiastiques à l'application de la Constitution civile du clergé, ces statistiques offrent un intérêt de premier ordre pour l'histoire religieuse. Elles sont de plus accompagnées parfois de pièces curieuses comme, pour le département de l'Aisne, l'état des curés réfractaires dans le district de Vervins, ou, pour le département de la Manche, le texte des interrogatoires auxquels donnèrent lieu les poursuites exercées contre des prêtres.

Les cartons BB$^{3}$ 65-81, qui contiennent les papiers du Comité de surveillance du département de Paris, et BB$^{3}$ 82-98, où se trouvent les rapports de police sur l'esprit public à Paris, sont susceptibles de fournir des renseignements intéressants pour le sujet qui nous occupe.

BB$^{3}$ 115 renferme des documents se rapportant aux poursuites contre les septembriseurs.

### Sous-série BB$^{30}$.

L'inventaire que Tuetey et M. Caron ont dressé pour cette série signale les liasses suivantes qui méritent d'être dépouillées :

BB$^{30}$ 23 : Documents sur la déportation des prêtres (prairial an II).

BB$^{30}$ 70 : Commission des réguliers, gens d'église, pièces diverses (1789-1790).

BB$^{30}$ 156 : Position de particuliers et d'ecclésiastiques (1789-an II).

BB$^{30}$ 157 : Questions sur quelques dispositions des décrets relatifs aux bénéfices ecclésiastiques.

BB$^{30}$ 158 : Comité de législation (correspondance portant entre autres choses sur le culte et les biens nationaux.

## SÉRIE AA.

### *MÉLANGES PROVENANT EN PARTIE DES PAPIERS DE LA CHANCELLERIE.*

Cette collection, formée par un particulier, se compose de documents divers, appartenant pour la plupart à l'époque révolutionnaire, qui avaient été, en majeure partie, recueillie dans les différents fonds des Archives nationales, dans les papiers du ministère de la Justice ou dans quelques dépôts de province. Il en a été dressé une table alphabétique. Les articles principaux concernant l'histoire religieuse semblent être les suivants :

AA8, n° 363 : Listes départementales de prêtres reclus pour défaut de serment. Cette liasse importante comprend, choisies par départements, les réponses adressées au ministre de la Justice à la suite de la circulaire du 18 fructidor an IV par laquelle il avait demandé, pour le Conseil des Cinq-Cents, des renseignements sur le nombre des prêtres reclus, sur les maisons où ils étaient enfermés, sur leurs moyens d'existence et sur les causes s'opposant à leur élargissement.

AA15, n° 760 : Rapport au Directoire sur l'exécution des lois relatives aux prêtres réfractaires (1er germinal an IV); — n° 883 : Décisions sur les Réguliers (1788-1789); suppressions et unions de communautés religieuses; — nos 884-885 : Caisse de secours des communautés religieuses.

AA42, n° 1312 : Lettres de Le Coz (1793); — n° 1321 : Prêtres insermentés du département des Deux-Sèvres (1792).

AA44, n° 1327 : Lettre du procureur syndic de l'Orne sur le serment d'un ecclésiastique (1790).

AA46, n° 1362 : Lettre des administrateurs du Bas-Rhin au sujet de l'exercice du culte.

AA47, n° 1367 : Adresse des Amis de la Constitution de Paris à la société de Lisieux à propos de l'exclusion de Claude Fauchet; — n° 1374 : Veto au décret contre les prêtres séditieux (1792).

AA62, n° 1548 : Assassinat d'un prêtre à Clairac (Lot-et-Garonne), p. 17 et 18, juillet 1792; — nos 1549 et 1550 : Nombreuses lettres d'évêques et de membres du clergé appartenant pour la plupart à l'époque révolutionnaire.

## Sous-série F16.

### *SERVICE DES PRISONS.*

Documents provenant de l'ancien bureau des Prisons au ministère de l'Intérieur. Ce bureau ayant été à un moment uni à celui des Bâtiments civils, on ne doit pas s'étonner que parmi les pièces de F16 il s'en rencontre quelques-unes qui concernent des travaux exécutés dans certains édifices religieux. Le relevé que nous donnons ici, et qui se rapporte pres-

que exclusivement aux prêtres reclus, est emprunté, dans son ensemble, à l'inventaire de F[16] rédigé par M. Viard :

F[16] 101[2]. HAUTE-MARNE : Situation des prêtres détenus.
F[16] 106. NORD : Prêtres détenus à Lille, Douai, Tourcoing (ans VII-VIII). MEURTHE : Prêtres détenus.
F[16] 109. ARIÈGE : Mise en liberté des prêtres détenus au chef-lieu du département (an V).
F[16] 110. ORNE : Demandes d'infirmiers pour les prêtres infirmes détenus à Alençon.
F[16] 113. DEUX-SÈVRES : Déportation de prêtres (1793-an II).
F[16] 515. CHER : Subsistance des prêtres reclus.
F[16] 520. OISE : (Jean Leroux, prêtre reclus).
F[16] 572. PARIS : Travaux pour la suppression des signes de royauté et de fanatisme dans les paroisses de Saint-Paul et de Saint-François en la Cité.
F[16] 616. AISNE : Transfèrement de prêtres reclus à Soissons (an III). Nourriture des prêtres reclus à Saint-Quentin (an IV).
F[16] 617. AISNE : Recherche d'un local pour les prêtres insoumis (an VIII).
F[16] 622. HAUTES-ALPES : Établissement d'une maison de réclusion pour les prêtres insoumis sexagénaires (an VII).
F[16] 627. AUBE : Dépenses pour les prêtres reclus (an III). Dépenses des prêtres reclus placés à l'hospice civil (an V). Réparations à la maison de réclusion des prêtres. Traitement des prêtres détenus et liste des prêtres déportés (an VI).
F[16] 628. AUDE : Prêtres reclus pour refus ou rétractation de serments (an III). Nourriture des prêtres reclus (an VI).
F[16] 629. AVEYRON : Réparations à la maison de réclusion des prêtres (an IV).
F[16] 634-636. CALVADOS : Dépenses des prêtres reclus. Plaintes et réclamations au sujet de leur dénuement et de l'insuffisance de leur nourriture (an IV). Frais de nourriture des prêtres reclus, avec état de ces prêtres (an V et an VII).
F[16] 637. CANTAL : Nourriture des prêtres détenus. Transfèrement de prêtres reclus à la maison de la Visitation (an IV).
F[16] 198. CANTAL : Projet d'établissement d'une maison de réclusion pour les prêtres réfractaires (an VIII).
F[16] 639. CHARENTE : Dépense et nourriture des prêtres reclus (an IV).
F[16] 641. CHARENTE-INFÉRIEURE : Important dossier sur les prêtres détenus à Brouage (an IV). Nourriture et entretien des prêtres déportés (an VII).
F[16] 645. CÔTE D'OR : Nourriture des prêtres reclus (an VI).
F[16] 651. DORDOGNE : Défaut de logement pour les prêtres réfractaires. Projet d'y affecter l'ancien couvent des Augustins (an VII).
F[16] 654. DRÔME : Réparations à la maison des Cordeliers de Valence, destinée aux prêtres reclus (an VII). Dépense pour les prêtres reclus; leur mise en liberté (an VIII).

F16 663a. Finistère : Mesures à l'égard des prêtres réfractaires reclus (an VIII).

F16 664. Forêts : Réparations au local où sont détenus les prêtres insoumis (an VII).

F16 669. Haute-Garonne : Dépenses pour les prêtres reclus (an IV).

F16 670. Gers : Réouverture de la maison de réclusion des prêtres sexagénaires. Nourriture des prêtres reclus (an VII).

F16 673a. Hérault : Nourriture des prêtres reclus (an VII).

F16 674. Hérault : Mesures prises à l'égard des prêtres réfractaires (an VIII).

F16 678-679. Indre : Nourriture des détenus et des prêtres reclus (an II et an V). Réparations à la maison des Augustins du Blanc pour y placer les prêtres insoumis (an VII). Frais de réclusion des prêtres insoumis (an IX).

F16 680. Indre-et-Loire : Mesures prises à l'égard des prêtres sujets à la déportation et à la reclusion (Affiche imprimée, an VI).

F16 682. Isère : Reclusion d'un prêtre (an VII).

F16 689-690. Loire : Réparations au couvent des religieuses de Sainte-Marie à Montbrison pour en faire une maison de reclusion à l'usage des prêtres sexagénaires insermentés.

F16 699. Lot : Réparations à la maison de reclusion des prêtres insermentés (an VII).

F16 700. Lot-et-Garonne : Nourriture des prêtres reclus (an IV). Local pour la reclusion des prêtres sexagénaires (an VII).

F16 701. Lot-et-Garonne : Réparations à l'hôpital de Las, à Agen, pour y reclure les prêtres sexagénaires (an VIII).

F16 702. Lozère : Réparation à la maison de reclusion des prêtres insoumis. Location d'un local pour les prêtres réfractaires (an VIII).

F16 706. Marne : Nourriture des prêtres reclus (an IV).

F16 708. Haute-Marne : Réparations à la maison de reclusion des prêtres à Chaumont (an VI).

F16 709. Mayenne : Réparations au couvent des Bénédictines de Laval destiné aux prêtres sujets à la déportation (an IV). Dépenses pour la reclusion des prêtres âgés et infirmes (an VI).

F16 711. Meurthe : Religieuses détenues à Nancy (an III).

F16 713. Meuse : Réparations à la maison de reclusion des prêtres réfractaires (an VIII).

F16 715. Mont-Blanc : Frais de nourriture des prêtres reclus (an VI).

F16 717. Morbihan : Subsistance des prêtres reclus (an III-IV).

F16 723. Nièvre : Désignation de l'hospice général de Nevers pour recevoir les prêtres reclus (an VII).

F16 726. Oise : Transfèrement des prêtres reclus (an VI).

F16 727. Orne : Projet de transférer à Chartres les prêtres réfractaires détenus à Argentan (ans III-IV).

F16 730-731. Orne : État des presbytères, églises et prisons (an IX).

F16 737. Pas-de-Calais : Reclusion des prêtres insermentés (an IX).

F16 738. Puy-de-Dôme : État des objets indispensables à la maison de reclusion des prêtres insermentés (an IV). Dénûment de la maison des prêtres reclus (an V).

F16 743-744. Hautes-Pyrénées : État des prêtres détenus (an V).

F16 745. Bas-Rhin : Réclamation en faveur des gardiens de la maison de reclusion des prêtres insermentés (an IV).

F16 747. Haut-Rhin : Frais de nourriture et d'entretien des prêtres reclus (an IV).

F16 754. Saône-et-Loire : Frais de garde des prêtres reclus (an VII).

F16 756. Sarthe : Nourriture des prêtres détenus (an V).

F16 763. Seine-Inférieure : Nourriture et entretien des prêtres reclus (an V).

F16 767. Seine-et-Marne : Nourriture des prêtres reclus de Provins (an V).

F16 768. Seine-et-Marne : Mesures prises pour assurer la nourriture des détenus et des prêtres reclus (an VI).

F16 778. Somme : Logement et nourriture des prêtres reclus (an V).

F16 780. Tarn : Mesures prises pour assurer la subsistance des prêtres reclus (an IV).

F16 790. Haute-Vienne : Mesures prises à l'égard des prêtres réfractaires (an VI).

F16 795. Yonne : Transfèrement des prêtres reclus (an VII).

F16 804b. Charente-Inférieure : Plainte des prêtres détenus à l'île de Ré (an X).

## SÉRIE W.

### *TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.*

Cette série est divisée en deux parties : les papiers du Parquet et les dossiers des affaires jugées par les trois tribunaux révolutionnaires qui se succédèrent à Paris en vertu des lois du 17 août 1792, du 10 mars 1793 et du 24 thermidor an II.

*Papiers du Parquet.* — Au fur et à mesure que des personnes étaient déférées à l'accusateur public, on leur constituait un dossier qui recevait un numéro d'ordre et renfermait les pièces transmises par l'autorité d'où émanait l'accusation, autorité dont le nom était inscrit sur la chemise. Ce sont ces dossiers qui, avec les papiers accumulés dans le cabinet de Fouquier-Tinville, forment le fonds du Parquet. Campardon en a dressé un inventaire détaillé qui est complété par une table alphabétique des noms des accusés.

On peut, au moyen de cet inventaire, déterminer les dossiers se rapportant à des prêtres ou aux accusations de « fanatisme ». Mais les papiers actuellement conservés dans le fonds du Parquet ne correspondent qu'à une faible partie des poursuites exercées par la justice révolutionnaire et ne concernent en principe que les causes qui n'ont pas été jugées.

*Papiers du greffe : dossiers des affaires jugées.* — Lors-

que l'instruction d'une affaire était terminée et que l'accusé était renvoyé devant le tribunal pour passer en jugement, le dossier était enlevé du parquet, avec les pièces qu'il contenait, et transmis au greffe où il recevait un nouveau numérotage inscrit sur la chemise nouvelle qui lui était donnée et qui recouvrait la chemise primitive. Le nouveau dossier était complété par l'insertion du texte des interrogatoires, du réquisitoire et du jugement. Cette série du Greffe est donc beaucoup plus considérable que la première et contient, avec toutes les pièces qui s'y rapportent, les dossiers des affaires les plus importantes. Elle est munie d'une table alphabétique des personnes passées en jugement, où sont énoncés les noms, prénoms, qualités ou professions des accusés. Une liste alphabétique des individus jugés par le Tribunal révolutionnaire se trouve également, mais sans l'indication des cotes des dossiers, à la fin de l'histoire de ce tribunal par Wallon, ouvrage qui constitue une sorte d'inventaire de la série W.

Les pièces les plus intéressantes contenues dans les dossiers du Tribunal révolutionnaire consistent dans les nombreuses lettres saisies chez les accusés et qui servaient souvent de base aux poursuites intentées pour crime de contre-révolution. Le recueil qu'en a tiré M. de Vaissière, sous le titre de *Lettres d'aristocrates,* montre l'importance de ces correspondances pour la peinture de la vie des différentes classes de la société pendant la tourmente révolutionnaire. On peut signaler, comme particulièrement curieuses pour l'histoire religieuse aux débuts de la Révolution, les lettres écrites à son frère par Mgr Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper (W 423, n° 958).

Comme nous l'avons dit plus haut, la série W ne porte que sur les affaires jugées au tribunal révolutionnaire de Paris. Il faut cependant faire une exception pour le tribunal révolutionnaire de Brest dont un certain nombre de dossiers figurent dans les cartons W 542 à 545 : plusieurs de ces dossiers concernent des prêtres réfractaires.

### Fonds de la Marine concernant les prêtres déportés.

En 1899, le ministère de la Marine a déposé aux Archives nationales, en même temps que la majeure partie de ses papiers antérieurs à la Révolution, le début de la série BB de son fonds moderne. Cette série, qu'il ne faut pas confondre avec le fonds de la justice désigné par la même lettre double, est, elle aussi, partagée au moyen d'exposants en sous-séries.

On peut consulter utilement sur la question de la déportation des prêtres, les sous-séries $BB^2$ et $BB^3$.

Ainsi le volume BB² 17, contient au folio 4-9 l'analyse, faite à la Commission de la Marine, des lettres qui lui ont été écrites, de germinal à floréal an II, relativement à la déportation des prêtres, et au folio 16 une lettre écrite le 14 prairial an II par la Commission de la Marine à celle des administrations civiles, police et tribunaux, sur les mesures prises pour les prêtres déportables.

Le volume BB³ 53 renferme au folio 175, à la date du 2 floréal an II, la liste des prêtres réfractaires que le Comité révolutionnaire de Nantes a requis de faire transporter dans les ports (liste des soixante-deux prêtres auxquels sont réduits pour des raisons de santé les quatre-vingt-un désignés par le Comité révolutionnaire).

Dans le BB³ 58, folio 301, parmi les condamnés à la déportation envoyés au dépôt de Lorient, figure Marie-Bon-Philippe Botin, prêtre, ancien curé de la paroisse Saint-Sauveur de Lagny; — au folio 302 est mentionnée la conduite à Rochefort de Thomas Montanot, non sermenté, vicaire de Chaource, et de Gongelet, curé de Changy; — au folio 304, procès-verbal de la séance des administrateurs de l'Yonne le 23 germinal an II, où est portée la condamnation à la déportation de prêtres dont les infirmités ne sont pas suffisantes pour les en dispenser; — au folio 307, correspondance entre la Commission des Administrations civiles, police et tribunaux avec celle de la Marine à propos des déportables (prairial an II).

BB³ 59, 4 ventôse an II : lettre sur la façon de transférer les prêtres déportés, de Rodez à Bordeaux.

BB³ 80 : Lettre de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux (22 thermidor an III) pour réclamer l'exécution d'un arrêté du Comité de législation prescrivant la mise en liberté d'Alauze, ex-curé de Colombiès, district de Sauveterre, détenu à bord du *Républicain* à Bordeaux.

BB³ 143, folio 171 : Lettre du ministre de la Police générale (11 pluviôse an VI) sur le lieu d'embarquement des prêtres à déporter; — folio 75 : lettre du même ministre signalant l'évasion de prêtres (ventôse an VI).

Quant aux registres BB⁴ (correspondance relative aux campagnes auxquelles les navires ont pris part), ils pourraient fournir des détails intéressants si on retrouvait les correspondances émanées des commandants des bâtiments chargés du transport des déportés.

† Léon Le Grand,
conservateur honoraire
aux Archives Nationales.

Paul Marichal,
conservateur
aux Archives nationales.

# BULLETIN CRITIQUE

Georges Drioux. — *Cultes indigènes des Lingons.* Essai sur les traditions religieuses d'une cité gallo-romaine avant le triomphe du christianisme. — Paris, Picard, 1934. In-8° de xxii-227 pages, 6 cartes et 8 planches hors texte. Prix : 60 francs.

Cet ouvrage de M. l'abbé Drioux, thèse de doctorat ès-lettres présentée à l'Université de Strasbourg, est une monographie extrêmement consciencieuse des cultes indigènes du peuple gaulois des Lingons, dont le territoire correspondait en gros à celui de l'ancien évêché de Langres, c'est-à-dire pour la majeure partie à la Champagne méridionale, mais mordant au Sud sur la Bourgogne et à l'Est sur la Lorraine.

L'auteur nous y donne, d'après les textes littéraires, les inscriptions, les monuments figurés, les traditions locales et toutes autres sources possibles d'informations, la nomenclature exhaustive des divinités qui ont été honorées à l'époque gauloise et romaine sur ce territoire : grands dieux et déesses, divinités topiques, divinités domestiques. Cela seul, ce minutieux catalogue géographique d'une série de cultes de l'ancienne Gaule, serait déjà fort précieux. Mais certaines indications plus générales d'histoire religieuse s'en dégagent aussi : par exemple la constatation de la prédominance des cultes topiques, sources, arbres, monts et pierres sacrés, dont tout ce qu'on sait déjà des habitudes religieuses de nos ancêtres avait depuis longtemps révélé l'importance, ou l'explication de certaines assimilations, bien ou mal fondées, de divinités indigènes à des divinités du Panthéon gréco-romain, ou de certaines survivances toponymiques ou cultuelles, qui ont leur origine dans des cultes locaux antérieurs à la conquête romaine.

Une question cependant ne peut manquer de se poser après lecture du livre de M. Drioux : qu'est-ce que la religion des Lingons nous présente d'originalité, de particularité justificatrice d'une étude spéciale par rapport à l'ensemble des cultes gaulois ? Pour y répondre, il faudrait continuer l'enquête dans toutes les anciennes *civitates* de la Gaule. Actuellement cette enquête n'est pas faite. Il est vraisemblable qu'elle aboutirait à l'enregistrement de grandes analogies. Les différences ne commenceraient sans doute d'apparaître que si on débordait le cadre des simples cités pour adopter celui des grandes régions : l'aspect général des cultes novempopulaniques ou armoricains se révélerait un peu différent de celui des cultes de Belgique ou des contrées rhénanes.

Mais, en attendant de pouvoir établir des conclusions fondées sur des études de détails qui nous manquent, il est fort encoura-

geant de voir l'une d'elles entreprise et réalisée avec succès et fort utile de posséder avec elle un répertoire singulièrement riche de topographie cultuelle pour toute une zone déjà relativement étendue de notre pays et présentant une certaine unité géographique et historique.

Une autre question, qui est abordée par l'abbé Drioux, ne saurait manquer d'intéresser plus particulièrement les lecteurs de la *Revue d'histoire de l'Église de France :* celle des liens possibles entre les vieux cultes indigènes et des cultes chrétiens postérieurs. Y a-t-il des saints de Champagne, de Bourgogne ou de Lorraine qui aient succédé à des dieux Lingons ?

De telles successions, si elles ont eu lieu, ont pu s'opérer de deux façons diverses : une divinité païenne locale aurait été transformée par l'imagination populaire en un saint fictif, honoré sans avoir jamais eu d'existence réelle, ou bien un saint réel s'est substitué, en un lieu déterminé, dans la vénération des foules, à une antique divinité.

La première forme de substitution n'a certainement jamais été volontaire ni même consciente, mais elle a pu se produire : M. Drioux en cite comme type possible saint Bénigne, le patron de Dijon, peut-être successeur non pas d'ailleurs d'une divinité, mais d'un personnage inconnu, dont les *rustici* avaient longtemps honoré le tombeau et qu'ils auraient christianisé dans la suite.

Le deuxième type de substitution s'est, en terre lingonne comme ailleurs, fréquemment réalisé. Beaucoup de lieux de culte et de pèlerinages locaux sont consacrés à des saints authentiques qu'on a commencé de vénérer là où on avait l'habitude, depuis une époque reculée, d'honorer des divinités indigènes. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les six cartes indiquant la distribution, chez les Lingons, des sanctuaires ou d'autres monuments de différentes divinités, dont M. Drioux a enrichi son volume, qui constitue par la présentation méthodique et le bon usage de sa documentation un excellent instrument de travail.

Jacques Zeiller.

---

L. Pfleger. — *Die Entstehung der elsaessischen Pfarreien. — Untersuchungen zur Geschichte des Pfarrei-Instituts im Elsass (Pfarrecht, Pfarrklerus, Einkommensquellen, Abgaben des Klerus, Sendgerichte und Kirchenvisitationen).* — Cinq mémoires de 114, 71, 100, 118 et 106 pages, insérés dans l'*Archiv für Elsaessische Kirchengeschichte,* années 1929, 1930, 1932, 1933 et 1934.

Dans la nombreuse compagnie des érudits qui, avec science et méthode, étudient le passé religieux de l'Alsace, M. le chanoine L. Pfleger occupe une place de choix. Pas de période et peu de

chapitres importants qu'il n'ait abordés[1]. Il écrit dans la langue de ses maîtres, avec une clarté française, et sur l'histoire de son état, sans aucun de ces préjugés qui aveuglent des laïcs de tout bord.

L'organisation paroissiale en Alsace est le sujet de son dernier ouvrage, cinq longs mémoires, couvrant 509 pages in-4°, où les solutions proposées par Imbart de la Tour, par Stutz et par maints autres historiens des institutions ecclésiastiques sont soumises à l'épreuve d'une enquête locale. Origine, évolution interne, constitution spirituelle et temporelle de la paroisse alsacienne, surveillance épiscopale : tels sont les sujets qu'il a successivement examinés.

Les documents de l'histoire religieuse en Alsace ne remontent pas plus haut que l'Édit de Milan. Saint Amand, premier évêque de Strasbourg, fonda une église qui, comme dans les grandes villes voisines, dut être dédiée à saint Pierre, probablement sur un lieu sacré du paganisme. Les églises d'Ehl et de Dompeter (près d'Avolsheim) et de Horbourg (dans les environs de Colmar) sont aussi de fondation romaine. Il y eut d'autres édifices chrétiens dès l'antiquité, mais toute précision nous manque pour les localiser : les preuves alléguées en faveur de Thal et Dammerkirch (Dannemarie) sont notoirement insuffisantes.

La christianisation générale de l'Alsace commença au VIe siècle, après l'incorporation du pays au royaume franc. Elle fut l'œuvre de missionnaires étrangers, parmi lesquels de nombreux insulaires. Les temples servirent au culte nouveau, et la toponymie permet encore aujourd'hui de reconnaître un certain nombre de ces occupations. Aussi suggestive est l'étude des saints patrons, témoins des dévotions et souvent des relations; M. Pfleger établit la liste de toutes les églises qui, dès l'origine, ont été mises sous l'invocation de la Vierge Marie; des saints les plus anciens : Michel, Jean-Baptiste, Étienne, Laurent et Sixte; des saints gallo-francs : Hilaire, Symphorien, Colombe, Remi, Médard, Quentin, Denis et surtout Martin.

Dès le VIe siècle, certaines de ces églises commencent à devenir paroissiales, fonction d'autant plus nécessaire que l'immensité du diocèse de Strasbourg imposait à l'évêque cette décentralisation. La dénomination : *parochia,* au sens moderne, est pour la première fois au début du XIe siècle dans les *Regesta* épiscopaux, mais déjà un diplôme de Louis le Germanique mentionne en 873 les *ecclesiae baptismales* et, dès l'époque mérovingienne, le régime paroissial dut se développer en Alsace comme dans la monarchie franque. Mais sur quelles bases, sous quelles formes juridiques ?

1. Aux nombreux articles signalés dans la Chronique régionale de cette *Revue* (Alsace), il faut joindre plusieurs ouvrages importants, en particulier une histoire de la Congrégation des Sœurs de Niederbronn et une biographie du prédicateur strasbourgeois S. F. Mühe. La bibliographie complète tiendrait une page : tous les travaux de M. Pfleger

Les plus anciennes paroisses ont été fondées, avec la simple permission des évêques, dans les clans germaniques établis sur les terres conquises : ainsi Bettbur, Saverne, Selz, Schweighausen, Dauendorf dont l'histoire est particulièrement instructive. Ce sont des églises libres, bâties par les soins d'un missionnaire ou d'un groupe de paysans et dont on a trop peu remarqué la liberté originaire. La plupart des lieux qui commencent ou finissent par *kirch* étaient dans cette condition.

Au milieu du VIIIe siècle, toutes ces paroisses étaient indépendantes de la cathédrale, mais elles commençaient de tomber dans les mains des particuliers, suivant le sort de la majorité des églises qui, fondées par de grands propriétaires, étaient tenues pour partie du domaine. U. Stutz a fortement analysé le statut juridique de ces églises privées, que M. Pfleger partage en quatre catégories, selon qu'elles appartiennent à l'évêque, au fisc royal, à un grand propriétaire laïc ou à un monastère.

Les évêques de Strasbourg, beaucoup moins riches que les grands monastères de Murbach, Marmoutier, Wissembourg, Ebermünster, ont fondé assez peu d'églises : les plus anciennes apparaissent en 762, dans le testament de Heddo, qui en dispose comme font les propriétaires séculiers; des aliénations de cette sorte nous apprennent pourquoi à la fin du Moyen Age, l'évêque de Strasbourg ne nomme plus le curé qu'en une dizaine de paroisses. La plus ancienne église fiscale connue serait celle de Marlenheim, où M. Pfleger, contre Stutz, voit une chapelle construite pour la seule *familia* royale; toutes les dynasties ont laissé quelque fondation en Alsace. Mais les principaux bâtisseurs furent les grands propriétaires : la simple liste des églises que des particuliers donnèrent à Wissembourg, depuis l'an 699 jusqu'à la fin du IXe siècle, en serait une preuve, et aussi la toponymie (*Wolfskirchen* = église fondée par Wolf). — De même, le *Zell* qui commence ou termine beaucoup de noms de lieux est, avec le choix du saint patron, un indice de fondation monastique.

On sait que l'Église s'efforça de transformer en droits honorifiques, accompagnés de charges, les droits du propriétaire : d'où le patronage, laïc ou ecclésiastique, transaction entre le droit privé et la juridiction épiscopale. La première mention sincère du *jus patronatus* — les faux ne manquent pas — se trouve dans des actes de la fin du XIIe siècle, et il en sera souvent question dans les conflits entre l'Église et les Hohenstaufen. Mais le mot ne signifie pas autre chose que *dominium*, dans bien des cas. Même quand il implique seulement la présentation, il est loin de garantir les intérêts spirituels et temporels de la paroisse. M. Pfleger en donne des exemples, qui l'autorisent à conclure que le patronage ne marquait pas, en fait, un progrès considérable sur l'église privée. La limitation stricte des droits du patron n'est pas antérieure au concile de Trente.

En même temps que le patronage, s'est développée l'incorporation, c'est-à-dire l'annexion de paroisses aux monastères. Ainsi,

en 1200, l'évêque de Strasbourg concède à l'abbaye de Marmoutier l'église du village. Jusqu'à la Réforme protestante, les incorporations ne cessèrent de se multiplier, toujours fondées sur des motifs d'ordre temporel. Elles furent, comme le patronat, néfastes à la vie chrétienne.

Les transformations de la paroisse ne se sont pas accomplies aussi pacifiquement que le laisserait supposer le schéma juridique : il y eut de nombreux conflits intérieurs.

On connaît les éléments constitutifs d'une paroisse : un territoire, dont les habitants sont soumis à payer la dîme, à recevoir sacrements et sépulture dans l'église; un curé stable, à qui les revenus de l'église, masse autonome sous le contrôle de l'évêque, doivent fournir la sustentation. Lorsque, soit sur la demande de notables où d'un groupe d'habitants, soit sur l'initiative de l'autorité ecclésiastique, une filiale est fondée dans la circonscription, quels droits lui seront reconnus ? Il va de soi qu'elle tâchera de s'affranchir progressivement de l'église-mère. A travers quelles vicissitudes, l'histoire de Kaltenhausen et celle de Wanzenau, au XV^e siècle, nous l'apprennent. Par intérêt temporel, les églises-mères firent une résistance obstinée, qui ne put être vaincue dans le premier de ces villages qu'en 1751. Beaucoup de filiales, cependant, obtenaient une partie des droits paroissiaux, et quelques-unes, le monopole. Au contraire, les droits des chapelles d'hôpitaux et lieux de pèlerinage étaient étroitement bornés.

A partir du VIII^e siècle, le clergé séculier rencontra dans l'administration des paroisses la concurrence monastique : en 714, Wissembourg reçoit la moitié de l'église d'Ottweiler, à la condition d'y assurer le service spirituel. Nous avons peu de témoignages de cette sorte concernant les abbayes bénédictines, mais nous savons qu'après l'an mil, les paroisses qu'elles possèdent sont régies par des prêtres séculiers. A la fin du Moyen Age, les religieux occupent à nouveau les cures. Les autres Ordres, même Cluny et Cîteaux, qui excluaient en principe le soin des âmes, ont tenu quelques paroisses, dont M. Pfleger fait le recensement. Les risques de conflit ne devinrent graves que le jour où des établissements se fondèrent sur le territoire de paroisses déjà organisées: quand les Bénédictins s'installèrent à Rouffach en 1183, l'évêque de Strasbourg prit toutes ses précautions pour maintenir intacts les droits paroissiaux. Un peu partout, cependant, les religieux obtinrent de Rome le droit d'inhumer dans leur église les fidèles qui le demanderaient. Au début du XIII^e siècle, la requête devint plus générale : Franciscains et Dominicains avaient une mission d'apostolat, et le conflit était inévitable avec les séculiers. Il eut pour centre Strasbourg, et il s'étendit à tout le diocèse. M. Pfleger en décrit les vicissitudes. Les deux partis se disputent sépultures, offices dominicaux, administration des sacrements. Le concile de Vienne procura seulement une trêve. Lorsque la lutte se ranima, son principal enjeu fut la portion canonique. Le con-

cordat passé en 1363 entre les Augustins et le Chapitre de Saint-Martin de Colmar est des plus instructifs sur ce sujet. A Strasbourg, la confession et la communion des fidèles formaient les principaux chapitres de la discorde, qui ne devait s'apaiser définitivement qu'après le concile de Trente.

Le personnel et le temporel de la paroisse sont l'objet de deux mémoires de M. Pfleger.

A la tête de la paroisse est un prêtre, que le plus ancien statut diocésain, le capitulaire d'Haito de Bâle (806-810) appelle *presbyter* ou *sacerdos*. Ces expressions sont seules employées jusqu'au XII^e siècle, où apparaissent les désignations nouvelles : *Sacerdos parrochialis ecclesiae, parochianus* (1145), *pastor* (1162), *plebanus* (1146-54), *rector* (1138). On rencontre, à partir du XIII^e siècle, le *vice plebanus*, le *vicarius perpetuus*, le *curatus* ; dans un acte de 1400 : *Pfarrer, Pfarrkirche, Pfarrhaus*. L'*Archipresbyter* n'apparaît pas avant le XII^e siècle. Comme dans toute la chrétienté, la non-résidence fut un des fléaux de l'Église alsacienne, à partir du XIII^e siècle, que Chapitres et monastères ont propagé, et que de grands esprits, Ludolphe de Saxe et Geiler de Kaysersberg, avant les protestants, ont dénoncé.

Au recteur de la paroisse peut être adjoint tout un personnel auxiliaire de *praebendarii, altaristae, capellani, primissarii*. En 1228, dans un acte relatif aux dîmes de Schweighausen figurent comme témoins deux prêtres, qui sont des vicaires, au sens moderne du mot; à cette catégorie, le terme de *socii* est appliqué dans des documents presque contemporains. Le curé les choisit, et l'évêque exige seulement que le vicaire général les examine et approuve : ils ne sont que des aides salariés, *mercenarii*, sans place officielle dans la hiérarchie. Ils sont peu nombreux, un ou deux dans les paroisses urbaines, et il fallut que les villes, par leurs subsides, et les évêques, usant de l'autorité que leur conférait le concile de Trente, intervinssent pour les imposer.

La situation matérielle des curés n'était guère plus favorable que celle des vicaires. M. Pfleger le montre en étudiant les sources du patrimoine paroissial. Dot et libéralités forment une masse considérable de biens, comme on le voit par quelques détails des munificences princières ou par celles des paysans de Dauendorf au VIII^e siècle. Quand la paroisse fut indépendante de l'évêque, le curé devint administrateur. A partir du XIII^e siècle, la fabrique, portion des biens dont les revenus servent à l'entretien de l'église et du culte, passa sous la gestion des laïcs, *Werkmeister, Gotzhausmeister*, etc., qui tendirent, selon la loi commune, à l'indépendance : l'État dut intervenir au XVII^e et au XVIII^e siècle, pour empêcher cet abus. Même dans les périodes et dans les quartiers où le curé n'eut pas à subir l'ingérence des marguilliers, les grands propriétaires, les Chapitres, les monastères ou les curés non-résidents ne cédaient pas au recteur effectif la jouissance du domaine foncier; dans la mesure où il en était investi, le conces-

sionnaire le laissait en général libre de choisir le mode d'exploitation, et M. Pfleger montre qu'il ne cultivait pas lui-même (comme Hauck l'a imprudemment affirmé), mais qu'il louait champs et maisons.

La dîme apparaît pour la première fois en Alsace dans un acte de l'année 754. Au IXe siècle, elle est strictement liée au cadre paroissial; le principe est qu'en cas de démembrement, elle reste due à l'église-mère. Comme partout, les dîmes réelles sont les seules que l'on puisse lever et les monastères s'efforcent d'y échapper par des privilèges : les nouveaux établissements obtiennent au XIIe siècle l'exemption illimitée, les anciens sont seulement dispensés des novales. Le système de l'église privée fit tomber le plus souvent la dîme aux mains des grands propriétaires, soit dès la fondation d'une église ou chapelle, soit par contrat subséquent. La part qui demeurait assignée au curé, qui est souvent un quart des grosses dîmes et la totalité des menues, avait pour charge l'entretien du chœur. La perception, directe ou par intermédiaire (dans des conditions que précise un acte de 1773) irritait les bourgeois et le peuple des campagnes, et dès le début des temps modernes, l'abolition fut un des vœux constants de tous les contribuables.

Il ne restait au curé qu'une source à peu près intacte de revenus, ceux qu'il percevait à l'occasion des cérémonies : oblations et droits d'étole. Des anciennes oblations liturgiques, nous avons deux descriptions locales : celle de Pirmin, organisateur de l'abbaye de Murbach, et celle de l'évêque Haito. Transformées vers le Xe siècle, elles subsistèrent sous des formes variées, en argent ou en nature, et elles étaient l'une des ressources fermes — encore que parfois rognée — des desservants. Du XIVe au XVIIe siècle, l'oblation des quatre grandes fêtes fut obligatoire. Et l'on peut dire que toutes ces offrandes, volontaires, au temps indéterminable de leurs origines — offrandes de la messe privée, de la messe des morts, du vendredi saint — sont devenues coutumières : seulement, la coutume est locale.

De toutes ces aumônes obligatoires, les taxes perçues pour l'administration des sacrements et les cérémonies différaient peu. Elles aussi, elles variaient selon les paroisses, et c'est ici le domaine des singularités, du folklore. Ainsi, l'usage était assez répandu d'exiger une somme pour le premier baptême qui suivait la bénédiction des fonts, une sorte d'amende pour le baptême des illégitimes, de la cire ou d'autres objets utiles, à l'occasion des relevailles. Si l'entrée dans l'Église pouvait occasionner tant de menus frais, il faut s'attendre à un budget assez compliqué de la vie chrétienne : nous sommes très mal renseignés sur les taxes du mariage et des fiançailles, abondamment sur celles de la sépulture. Les derniers sacrements, la confession même obligeaient, au moins moralement, à certains cadeaux fixés par la coutume; et les processions n'étaient pas sans profit pour le recteur.

Toute cette énumération ne doit pas nous faire illusion sur la fortune du clergé paroissial. L'Église était riche, mais la plupart

de ses ministres pratiquaient, au profit de quelques hauts dignitaires et des puissants du siècle, une pauvreté obligatoire ou, pour le moins, menaient une vie sans faste.

Cette plèbe cléricale des paroisses avait ses vertus, ses vices et, comme tout groupement humain, une grande médiocrité d'âme. Elle ne brillait ni par la culture intellectuelle ni par les mœurs. Conciles et statuts synodaux s'accordent avec les chroniques et les critiques pour imposer ce jugement. Comment espérer autre chose d'un corps si déplorablement recruté, traité ? « La catastrophe du XVI^e siècle était nécessaire pour rendre la vue aux aveugles et provoquer les mesures de salut que le concile de Trente édicta. »

Dans son dernier mémoire, M. Pfleger étudie les charges qui grèvent le clergé paroissial au profit de l'évêque (*cathedraticum*, procurations, subsides caritatifs, collectes, annates, part de la succession des clercs, *seminaristicum*, taxes de chancellerie), de l'archidiacre, du chapitre rural, du métropolitain de Mayence, du pape et de ses légats, de l'empereur et plus tard du roi de France. Une esquisse de l'histoire de la justice synodale et de la visite dans les diocèses de Strasbourg et de Bâle termine le précieux travail dont nous n'avons pu que signaler les grandes lignes et laisser entrevoir la richesse.

Les mémoires de M. le chanoine Pfleger sont comme un miroir alsacien de la vie locale de l'Église et du droit canon. Sur tous les grands problèmes de l'organisation médiévale des paroisses, et même de la chrétienté : condition des personnes et des biens sacrés, conflits entre le monachisme et le clergé séculier, régence des fidèles, il offre des conclusions précises et qui ont un intérêt général. C'est en multipliant les études comme celles dont il a donné le modèle que l'on pourra renouveler partiellement l'histoire du droit canon. La loi et la doctrine ont trop exclusivement alimenté les ouvrages modernes consacrés aux institutions anciennes : mais les enquêtes locales nous apprennent beaucoup plus sur la vie du droit que les traités des plus illustres docteurs. Entre les règles et les réalités, quelles distances ! Les juristes croient avoir opéré de profondes réformes en substituant au *dominium* le *jus patronatus*, en interdisant la taxation des services spirituels, en imposant la chasteté cléricale, et l'historien découvre l'identité foncière de toutes les relations du curé avec le grand propriétaire, la multiplication des tarifs coutumiers, que le détournement des revenus fonciers et de la dîme rendait nécessaire, la persistance du concubinage des prêtres. Tout se résume en cette observation plus large : l'Église du Moyen Age est une Église aux trois-quarts sécularisée. Son immense fortune sert au luxe des aristocraties, qui n'ont guère souci des âmes, ni surtout de constituer un corps exemplaire de recteurs. Ni les conciles œcuméniques, ni les décrétales n'ont la force de conjurer les effets du régime de l'église privée, du bénéfice et des vicairies ! C'est la Réforme protestante

et la Révolution française qui ont révélé toute l'étendue des désastres, et l'ouverture des Séminaires, consécutive à beaucoup de ruines, a été plus profitable au catholicisme que toutes les donations impériales et royales.

Pour qui étudie les institutions ecclésiastiques, ils sont passés, les siècles de magnificence. Mais pour qui considère les hommes que les institutions desservent bien souvent, il y a aujourd'hui beaucoup plus de richesse morale et intellectuelle, et sans doute plus de religion dans l'Église qu'au temps de son apparente domination temporelle.

Gabriel Le Bras.

---

Ch. Petit-Dutaillis. — *La Monarchie féodale en France et en Angleterre*, x^e^-xiii^e^ *siècle* (Bibliothèque de synthèse historique, dirigée par Henri Berr). — Paris, la Renaissance du Livre, 1933. In-8° de xviii-477 pages, 40 francs.

M. Petit-Dutaillis est de ceux qui tiennent exactement les promesses de leur titre. On ne cherchera pas dans son livre une histoire complète de la France et de l'Angleterre. C'est ainsi que l'histoire de l'art, l'histoire économique, sont laissées de côté. Pour la France, les dynasties féodales, si nombreuses, si vivantes parfois, n'apparaissent que dans la mesure où elles entrent en contact avec la royauté. En somme, l'auteur s'est proposé et nous donne une histoire de l'institution monarchique.

Le plan adopté, qui l'amène à passer à diverses reprises d'un pays à l'autre, est très adroitement conçu pour faire apercevoir, à côté d'inévitables analogies, les différences très remarquables qui les séparent. Si intéressants que soient les chapitres consacrés à la France, ceux qui traitent de l'Angleterre sembleront les plus neufs et les plus instructifs aux lecteurs français qui se serviront de ce livre : ils n'ont rien d'équivalent. M. Petit-Dutaillis a très bien montré comment Guillaume le Conquérant a su à la fois mâter le peuple anglo-saxon si complètement qu'aucune révolte n'a jamais menacé la domination normande (il croit à une dépossession à peu près générale des vaincus), et profiter de tout ce qu'il y avait dans les institutions anglo-saxonnes de favorable à son pouvoir. Le nouveau roi a établi le régime féodal dans des conditions très avantageuses pour la couronne; et en même temps il a su profiter des anciennes institutions anglo-saxonnes et même des influences carolingiennes qu'elles avaient subies et dont il subsistait des traces. Le trait le plus remarquable est peut-être dans le serment d'allégresse directe que tous les tenanciers libres durent lui prêter. Il prouve que la notion de sujet, presque oblitérée en France, s'était conservée Outre-Manche. Depuis la conquête et durant tout le xii^e^ siècle, que la monarchie anglo-normande a été infiniment supérieure à la monarchie française par la valeur des souverains, par la valeur technique du personnel, l'esprit de suite, le sens de l'ordre et de progrès. Infiniment supérieure aussi par l'étendue de

ses domaines, surtout après l'avènement des Plantegenêts (le chapitre d'ensemble consacré à l'étude de l'administration de Henri II et de ses fils dans leurs domaines continentaux est extrêmement intéressant, et M. Petit-Dutaillis a raison de dire qu'il est très neuf; rien de pareil n'avait encore été tenté).

La maison capétienne n'a eu qu'une seule supériorité; elle la doit avant tout à la chance; elle a duré, sans interruption, en ligne directe, et les querelles de succession ont été réduites à bien peu de chose. On ne voit pas clairement pourquoi ni Guillaume le Conquérant, ni les Plantegenêts, n'ont usé, sauf le cas unique de Henri le Jeune, qui avait mal réussi, il est vrai, de la méthode de l'association des fils au père qui a rendu de si bons services aux Capétiens. Et pourquoi Philippe-Auguste y a-t-il renoncé ? M. Petit-Dutailis donne deux explications différentes en deux endroits. P. 28, il estime que Philippe put à bon droit négliger cette précaution. P. 427, Philippe, « éclairé par la révolte de Henri le Jeune en Angleterre », écarte un expédient chanceux. La première explication n'est-elle pas la meilleure ? — Il est important, lorsqu'on se rappelle les efforts persévérants faits par le Saint-Siège pour établir sa suzeraineté sur l'Angleterre, de voir l'impératrice Mathilde essayer de faire reconnaître par le pape ses prétentions à la couronne anglaise.

N'y a-t-il pas aussi un impondérable qu'il faut mettre à l'actif des Capétiens : l'extraordinaire prestige, déjà très jalousé, dont jouissait le pays des grands ordres religieux, des croisades, du haut enseignement théologique et philosophique, des chansons de geste et de l'art gothique ? Si son roi n'était pas grand chose, la France était beaucoup; et d'une façon vague sans doute, le roi en profitait.

M. Petit-Dutaillis a, tout le long de son livre — et cela seul serait une raison de lui consacrer, dans cette revue, un compte rendu détaillé — beaucoup insisté, et de façon très pénétrante, sur l'attitude des rois de France et d'Angleterre vis-à-vis de l'Église, l'appui indispensable qu'ils ont trouvé dans leurs clergés, les services qu'ils en ont reçus, l'opposition aussi qu'ils ont parfois rencontrée. Cette opposition a été surtout vive en Angleterre. M. Petit-Dutaillis est sévère pour Thomas Becket ; et il est bien certain qu'un juste hommage rendu à son austérité personnelle et à son courage, il a été bien peu conciliant. Par contre, un tableau extrêmement sympathique nous est tracé de l'Église anglaise au XIII^e siècle, régénérée par les Mendiants; non seulement des grands protagonistes, un Langton, un Grosseteste, mais en somme de l'ensemble de l'épiscopat (ici M. Petit-Dutaillis est en désaccord avec un ouvrage tout récemment paru et qu'il n'a pu utiliser, celui de Marion Gibbs et Jane Lang : *Bishops and Reform*, 1215-1272; mais il nous paraît avoir tout à fait raison). — En ce qui concerne la France, il atténue certains jugements portés parfois sur Philippe-Auguste. Définir, dit-il (p. 288), sa politique religieuse « au moyen de mesures qu'il a dû prendre contre les évêques trop entreprenants, et le taxer d'anticléricalisme, n'est pas une vue juste. » L'ex-

posé de la politique de saint Louis envers l'Église est admirable de précision et de sens des nuances. Il montre, plus encore, croyons-nous, qu'on ne l'avait jamais fait, l'esprit d'indépendance du roi, pendant presque tout son règne. Dans la plus grande faute politique qu'il ait commise, l'autorisation donnée à l'expédition sicilienne de Charles d'Anjou, — il faut d'ailleurs reconnaître qu'il n'en pouvait prévoir toutes les conséquences, — il a peut-être été conduit moins par la déférence envers le pape, que par l'intérêt de la croisade devenue pour lui comme une idée fixe. Durant toute la fin du Moyen Age, on ne pourra conduire une négociation quelconque sans lui assigner comme but la délivrance de la Terre Sainte. Mais ce qui pour presque tout le monde n'était qu'une phrase de style, exprimait chez lui une conviction profonde. Il s'était persuadé que la Sicile était une base d'expédition indispensable; ce qui après tout pouvait se soutenir, si d'autres que lui avaient songé sérieusement à la croisade.

Tout à fait remarquable est également l'exposé du gouvernement intérieur de saint Louis. M. Petit-Dutaillis le voit plus autoritaire peut-être qu'on ne serait tenté de le croire, et moins enclin qu'on ne le dit parfois à identifier la justice et la coutume. C'est sans doute vis-à-vis des villes qu'il a le plus témoigné d'un absolutisme qu'il justifiait par ses intentions. Il les a mises en tutelle parce qu'il jugeait qu'elles s'administraient mal.

M. Petit-Dutaillis aime les portraits. C'est naturel, car il y excelle. En quelques lignes, il leur donne un relief saisissant. Il ne craint pas de faire appel à la médecine et à la physiologie; et nous lui accorderons sans peine que Jean sans Terre ne s'expliquerait pas sans les lourdes hérédités qui faisaient de lui un demi-fou. Nous croyons que Grégoire VII était plus soucieux des droits temporels du Saint-Siège qu'il n'est dit p. 97 et 99. D'un homme qui a écrit : j'interdirais de conquérir l'Espagne sur les Maures, plutôt que de souffrir que les droits de saint Pierre n'y fussent pas respectés (cf. Registre de Grégoire, I, 7), peut-on dire qu'il ne s'est pas intéressé à l'idée de créer une monarchie temporelle pontificale ? — M. Petit-Dutaillis n'aime pas Innocent III, qui à coup sûr était un pape beaucoup trop « politique ». Ne doit-on pas mettre à son actif qu'il a été un très grand canoniste et législateur, et, en dehors de la politique, d'une grande hauteur de vues ? — P. 235, Innocent s'est-il, dès 1198, prononcé, dans le conflit pour la succession impériale, en faveur d'Otton de Brunswich ? Nous croirions plutôt qu'il hésitait encore. D'une part il aurait beaucoup désiré que les princes allemands, de guerre lasse, le reconnussent comme arbitre. Et surtout il tenait absolument à ce que le nouvel empereur, quel qu'il fût, reconnût ses prétentions sur l'Italie centrale. Or il semble bien qu'Otton ne l'ait fait qu'en 1201. La promesse, de laquelle on possède l'original non daté, est qu'on a souvent attribuée à 1198, est en réalité postérieure, comme me paraît l'avoir montré Aller. Que M. Petit-Dutaillis veuille bien excuser cette toute petite chicane. E. Jordan.

---

Henri PIRENNE, Gustave COHEN, Henri FOCILLON. — *Histoire du Moyen Age*. Tome VIII : *la Civilisation occidentale au Moyen Age, du* XI^e^ *au milieu du* XV^e^ *siècle* (Histoire générale publiée sous la direction de Gustave GLOTZ). — Paris, les Presses universitaires, 1933. In-8° de 706 pages. Prix : 75 francs.

L'*Histoire générale* qui se publie sous la direction de M. Glotz, consacre dix volumes à l'histoire du Moyen Age. Les deux premiers n'ont pas entièrement vu le jour et voici que paraît, devançant l'ordre chronologique, une étude synthétique sur la civilisation du Moyen Age depuis le XI^e^ siècle, marqué par la réforme grégorienne et un élan général de résurrection, jusqu'à la date fatidique que Mahomet II imposa aux historiens occidentaux en conquérant Constantinople (1453).

Sous le terme de « civilisation » se rangent trois études dont chacune vaudrait de former un livre à elle seule. La première est consacrée au mouvement économique et social, la seconde au développement intellectuel, moral et littéraire, et la troisième à l'évolution des arts.

M. Pirenne à qui est due la première a condensé dans une synthèse lumineuse l'essence d'une doctrine patiemment élaborée et dont il a déjà fait connaître au public les principaux aspects. On trouvera ici dans quelle mesure l'historien entend que l'invasion arabe en livrant la Méditerranée à la piraterie a dressé un barrage entre l'Orient et l'Occident, interrompu le commerce hauturier et réduit l'Occident à l'économie strictement rurale et fermée. Ces résultats, en effet, ne sont pas uniquement dus à la propagation islamique. Dans les mers du Nord les invasions scandinaves y ont contribué. D'autre part, le brigandage n'a pas régné sur toute la surface de la Méditerranée et les relations entre l'Orient et Venise ont pu se poursuivre sans arrêt. Dans ce livre nos lecteurs seront attirés de préférence par ce qui concerne l'attitude de l'Église vis-à-vis du grand commerce et particulièrement celle des canonistes touchant l'usure. L'interdiction du prêt à intérêt se justifia dans une société au cadre limité et qui ne connaissait que le prêt de consommation. L'hostilité du christianisme pour un goût exagéré du gain et la condamnation théologique des intérêts et des bénéfices exorbitants ont inspiré aux grands négociants des scrupules qui se sont traduits et apaisés par de généreuses donations aux églises et aux monastères. C'est en partie grâce à ces énormes capitaux qu'ont été construites les cathédrales médiévales. En outre la doctrine ecclésiastique en prescrivant le respect du serment et des engagements contractés, ainsi que l'intégrité de la monnaie, n'a pas été étrangère à la transformation des pirates en marchands loyaux. En matière commerciale comme en matière diplomatique, elle a prêché une morale qui, en donnant aux

hommes une langue et un droit communs, a procuré la base sur laquelle se sont élevées les différentes faces de la civilisation.

Moins nouvelles que la précédente sont les deux autres parties du présent livre, respectivement consacrées aux lettres et aux arts, car nous sommes déjà pourvus en ces matières de livres excellents. M. G. Cohen ne se borne pas à la seule histoire de la littérature, il place au premier chef celle de la philosophie. Il éclaire l'expression de la pensée par son élaboration. Il explique ainsi plus judicieusement les affinités et les transformations des divers genres littéraires. Avec raison il insiste, de même que M. Focillon, sur les liens qui rattachent la Renaissance au Moyen Age. Désormais il sera difficile de soutenir raisonnablement que la Renaissance a soudé l'humanité moderne à l'Antiquité par dessus le fossé bourbeux du Moyen Age. La Renaissance a, le plus largement qu'il était possible, puisé dans les siècles qui l'ont précédée. La révélation de certaines œuvres des Anciens n'a été que le coup de fouet qui a excité la curiosité déjà passionnément éveillée de l'homme médiéval vers un avenir imprévu.

L'œuvre de M. Focillon presque totalement consacrée à l'art religieux mériterait de nous retenir longtemps. Les aperçus généraux souvent profonds ou ingénieux seront très utiles aux archéologues. Il est dommage que des conceptions fortes et originales s'enveloppent d'un vêtement obscur à force d'être recherché. Les plis trop compliqués de cette riche draperie cachent les lignes et égarent la vue.

En résumé ce livre, riche de substance et qui forme une sorte de triptyque, concentre sur le Moyen Age des vues en partie nouvelles, toujours consciencieusement appuyées et qui, par le fait de leur réunion, gagneront en force éducative et en fécondité.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

---

Léon Pommeray. — *L'Officialité archidiaconale de Paris aux* xv^e^-xvi^e^ *siècles. Sa composition et sa compétence criminelle.* — Paris, Sirey, 1933. In-8° de xxiii-616 pages. Prix : 80 fr.

Les auteurs français qui se sont occupés des archidiacres, avaient jusqu'ici porté leur attention presque uniquement sur les origines de l'institution et sur cette époque des xii^e^-xiii^e^ siècles qui en marqua l'apogée. Ils avaient par contre négligé la période suivante qui leur semblait moins intéressante. Il y avait là une lacune regrettable que comble très heureusement l'important ouvrage de M. Léon Pommeray sur l'officialité archidiaconale de Paris aux xv^e^ et xvi^e^ siècles.

L'archidiaconé de Paris se prêtait admirablement à une telle étude. Cet archidiaconé, l'un des trois entre lesquels était partagé l'ancien diocèse de Paris (les deux autres étant ceux de Josas et de Brie), comprenait dans ses limites les églises urbaines et suburbaines situées sur la rive droite de la Seine, et les deux doyen-

nés ruraux de Montmorency et de Chelles. Les trois archidiacres avaient dans leurs archidiaconés respectifs des droits égaux, cependant l'archidiacre de Paris, dit archidiacre majeur, avait la prééminence.

Bien que, suivant la juste remarque de M. Pommeray, aucun des personnages auxquels fut attribuée la dignité d'archidiacre de Paris dans la période par lui envisagée, ne se puisse comparer avec Philippe, frère de Louis VII, ou Étienne de Garlande, sénéchal du royaume, qui l'un et l'autre furent archidiacres au XII^e siècle, il convient cependant de ne point rabaisser leur rôle et leur importance. Ce rôle et cette importance sont encore assez grands pour qu'un Jacques Juvénal des Ursins, promu archevêque de Reims ; un François Halle, promu archevêque de Narbonne, tiennent à conserver pourtant leur archidiaconat de Paris. Ils permettent aussi de comprendre le soin qu'apportèrent les Du Bellay à maintenir cette charge dans leur famille, comme aussi d'ailleurs l'évêché lui-même.

M. Pommeray ne se contente pas de nous renseigner de façon précise sur la carrière des personnages qui furent archidiacres de Paris de 1426 à 1551. Il étudie les conditions d'accession à l'archidiaconat, la nomination de l'archidiacre et son installation. Il fait connaître ses droits comme membre du Chapitre, puis ses devoirs et ses droits en tant qu'archidiacre. Ces derniers se ramènent à trois ordres d'idées essentiels : droits d'administration, droits de visite, droits de juridiction. Vient ensuite une étude, particulièrement vivante et fouillée, de la cour archidiaconale et de son personnel : official, assesseurs, scelleur, greffier, promoteurs, procureurs, avocats, procureur royal au for ecclésiastique, experts, huissiers.

Ayant ainsi exposé, dans la première partie de son livre, la composition de l'officialité archidiaconale, M. Pommeray aborde dans une seconde partie la compétence criminelle. Il la montre se manifestant *ratione personae, ratione loci, ratione materiae. Ratione personae,* c'est le privilège du for et le privilège du canon. *Ratione loci,* ce sont les délits commis dans les lieux saints, églises, cimetières. *Ratione materiae* enfin, ce seront notamment soit des causes relatives au mariage et aux relations hors mariage, soit des causes relatives à l'administration des biens d'église. Relevons en passant dans le chapitre consacré à l'administration des biens d'église (p. 307) la dénomination de confrérie de la bienheureuse Marie de Fontaine de Saint-Brieu des Vaulx, donnée à la confrérie des boursiers parisiens, fondée en l'église Saint-Barthelemy de Paris. Il faut dire Notre-Dame de la Fontaine de Saint-Brieuc. Cette confrérie parisienne au patronage briochin a fait jadis l'objet d'une étude d'A. de Barthélémy.

Les chapitres ainsi consacrés par M. Pommeray à la compétence criminelle sont d'un puissant intérêt pour l'histoire des mœurs comme pour celle du droit. Tous les développements s'appuient sur les registres mêmes de l'officialité, auxquels l'auteur se réfère

constamment, et dont il donne d'importants extraits en appendice, à titre de pièces justificatives.

L'intention annoncée par M. Pommeray est de poursuivre ses recherches sur l'officialité archidiaconale de Paris, et de faire paraître ultérieurement des tomes complémentaires respectivement consacrés à la compétence civile et à la procédure. Il fait preuve ainsi d'un beau courage, et on ne saurait trop l'engager à persévérer. Dès maintenant les historiens peuvent lui être reconnaissants. L'étude méticuleuse des monuments de la pratique lui a permis d'apporter la vie dans un sujet peu connu, et de rectifier bien des idées fausses. De tout son exposé il ressort nettement qu'à Paris du moins la juridiction archidiaconale possédait encore aux XVe et XVIe siècles une réelle importance. Sans doute l'appel des sentences rendues par l'officialité archidiaconale qui naguère était porté devant l'officialité métropolitaine de Sens, est depuis le XIVe siècle porté devant l'officialité épiscopale de Paris. Du moins la règle s'applique-t-elle toujours, d'après laquelle l'officialité archidiaconale a la même compétence que l'officialité épiscopale.

Les attributions de l'une et de l'autre ne se règlent que par la prévention. Mais le concile de Trente viendra diminuer les pouvoirs des archidiacres, leur interdisant les causes matrimoniales et criminelles. La jurisprudence des Parlements se montrera elle aussi peu favorable à leurs prétentions. Le grave conflit qui s'éleva en 1611 entre Louis Dreux, alors archidiacre de Paris, et Antoine Fournier, official de l'évêque, aboutit finalement à faire reconnaître de façon éclatante la situation subordonnée de l'officialité archidiaconale. L'arrêt rendu par le parlement de Paris le 19 janvier 1619 vint en effet limiter de façon très étroite les droits judiciaires de l'archidiacre, enlevant ainsi à l'officialité archidiaconale de Paris ce caractère de tribunal général qu'en dépit de toutes les résistances elle avait conservé jusque-là.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

---

Jean Moreau-Reibel. — *Jean Bodin et le droit public comparé dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire.* — Paris, Vrin, 1933. In-8° de XVI-271 pages.

Ce livre ne prétend pas donner une étude exhaustive de la pensée de Bodin. Il se propose seulement de mettre en lumière quelques-unes des lignes de forces, suivant lesquelles s'ordonne le dynamisme d'une œuvre touffue.

Dans une première partie, M. Moreau-Reibel nous donne, en quelques cent pages, une étude assez fine, mais un peu discursive des influences qui ont concouru à former la riche personnalité intellectuelle de Bodin. Il suit son auteur depuis les années d'études (1547) jusqu'à la publication des *Six livres de la République* (1576).

Le monde humaniste, que fréquente peut-être Bodin à sa sortie du couvent des Carmes, où il s'était initié à la scolastique, est d'abord brillamment évoqué. Suit un tableau rapide, mais pénétrant, des tendances de Cujas, que Bodin devait plus tard critiquer si vivement. M. Moreau-Reibel ne croit pas à une opposition systématique. Selon lui, Bodin aurait été séduit tout d'abord par « l'humanisme juridique »; il aurait suivi avec intérêt les efforts de Cujas pour restituer au droit romain classique sa véritable figure en le dégageant de la gangue byzantine. Puis, le contact avec la pratique l'aurait orienté vers d'autres préoccupations. L'étude purement historique du droit romain lui serait apparue un peu stérile. Et c'est ainsi qu'il serait revenu aux Bartolistes, pour leur demander de lui enseigner à trouver avant tout dans le droit romain des bases de départ, pour l'élaboration des formes vivantes du droit.

Dans le même temps, d'autres maîtres tels François Connan et Baudouin, l'orientaient vers une conception plus large et l'invitaient à accorder un égal intérêt aux législations sous lesquelles l'Europe avait vécu depuis dix siècles. Ainsi se serait peu à peu précisée la « Méthode » que Bodin devait définir en 1566 : une manière « d'analyse logique » de l'histoire universelle, devant servir de base à l'édification d'une théorie générale de l'État et du Droit (*juris universi distributio*).

L'histoire universelle, Bodin en demandera les éléments soit aux « *philosophistorici* » comme Guillaume Postel, Contarini, Giannotti, Guichardin, soit aux « *geographistorici* » qui renouvellent à l'époque la description du globe, soit enfin aux relations des diplomates étrangers avec lesquels il ne cesse d'entretenir des rapports suivis. Sa pensée se précise dans sa célèbre théorie des « climats », dont il a trouvé le principe dans Aristote. Il élargit d'ailleurs les indications du maître grec. Il invite le juriste à faire entrer dans sa perspective toutes les données géographiques ou sociologiques qui peuvent influer sur le développement des institutions.

Ainsi, dès qu'il prend conscience de sa méthode, Bodin apparaît anxieux de s'arracher aux disciplines trop abstraites, pour prendre un contact direct avec la vie. Mais, en étudiant ainsi les contingences de la vie publique chez les divers peuples, il nourrit surtout l'ambition de découvrir sous les aspects changeants des institutions, les traits permanents du « réel », de ce « droit universel », dont il rêve d'être le théoricien.

Les *Six livres de la République* ne se proposent pas d'autre objet. C'est ce que nous montre M. Moreau-Reibel dans sa seconde partie, en nous rendant sensibles tout à la fois, l'application de Bodin à saisir la « technique » propre des institutions des divers pays d'Europe, et son souci de réduire toutes les données de son information à quelques catégories fondamentales.

Ces catégories, Bodin les demande surtout au droit romain. Aristote lui fournit seulement le cadre de son travail, et le meil-

leur de sa méthode comparative. Mais c'est au droit public romain que Bodin, sans toujours l'avouer, entend ramener la vie publique universelle. Sa conception de la souveraineté en est le plus bel exemple. Sa critique du régime mixte n'est pas moins significative. Sans doute, il ne lui est pas toujours aisé d'accorder la théorie à la pratique. C'est ainsi qu'il ne sauve son dogme de l'indivisibilité de la souveraineté, qu'en imaginant une subtile distinction entre le « gouvernement » et le « souverain ». M. Moreau-Reibel donne d'autres exemples de ces difficiles accommodements, en analysant les études de la *République* sur la monarchie absolue en France, sur les monarchies électives des pays scandinaves et de la Pologne, sur la constitution de l'Empire et sur celle des Cantons suisses.

Enfin, dans un dernier chapitre, il montre l'influence que *la République* a exercée, pendant près de deux siècles, soit à l'étranger, soit en France. Il souligne notamment ses liens avec Montesquieu, et surtout avec Rousseau, qui lui emprunte plus ou moins consciemment un certain nombre de ses « a priori ».

Ce bref résumé permet d'entrevoir la richesse de la matière mise en œuvre par M. Moreau-Reibel. Son livre est extrêmement suggestif. Ce n'est pas dire qu'il soit sans défauts. La typographie trahit une hâte[1] dont le style lui-même se ressent fâcheusement. L'auteur avait aperçu un bon nombre d'idées neuves et fécondes. Elles auraient gagné à être mûries par plus de réflexion, et ordonnées avec plus de rigueur. Il nous dit quelque part que, d'un bout à l'autre de l'œuvre de Bodin, « court, secrète ou transparente, une flamme syncrètique, qui dégage beaucoup de fumée ». Qu'il prenne garde de ne pas mériter un jugement du même ordre !

Nous nous plaisons à considérer cet essai de M. Moreau-Reibel comme la préface d'une œuvre, où il nous présentera, dans toute leur brillante maturité, les idées qu'il a si heureusement esquissées dans ce livre. C'est un des mérites de celui-ci, que d'inviter à d'autres études, sur les sources philosophiques de la pensée de Bodin (p. 7), sur l'origine de sa notion de « souveraineté » (p. 151), sur le rôle conjugué des disciplines romaines et aristotéliciennes dans l'élaboration des principales thèses de la République. Il y aurait une belle étude à faire sur la comparaison de l' « ἀυτεργία » aristotélicienne, et de la « souveraineté » de Bodin. Peut-être constaterait-on qu'Aristote, à qui Bodin reproche de n'avoir même pas défini la souveraineté, serrait de plus près la vérité, en définissant la « personnalité collective » de la communauté. La « souveraineté » de Bodin ne reste-t-elle pas l' « *imperium* » romain, qui voile la réalité sociale profonde, dont il n'est que l'instrument ? Les attributs qu'il lui reconnaît n'appartiennent qu'à la notion abstraite de l'État. C'est ce qu'il a pressenti

(1) L'auteur s'excuse si modestement dans son introduction des fautes d'impression qu'il a laissé passer, qu'on a scrupule à lui dire que ces fautes sont hélas ! plus nombreuses encore qu'il ne le croit.

lui-même, en distinguant l'État du gouvernement. Mais sa formation romaine lui interdisait de faire de cette distinction autre chose, que le rappel de la vieille opposition entre le *merum* et le *mixtum imperium*. M. Moreau-Reibel, en parlant de Machiavel, a dit excellemment qu'il lui manquait le sens du « droit », forme technique « du sentiment de la justice ». On peut reprendre ses termes, pour constater que dans le droit romain, la technique de la forme est si puissante, qu'elle fait parfois oublier la profondeur de la réalité philosophique dont elle est le support. Certains droits, d'une forme moins évoluée, sont plus proches de cette réalité.

Dans ce sens, il serait fort intéressant d'étudier ce qu'est devenue pour Bodin la vieille théorie chrétienne, qui plaçait la souveraineté, non dans l'organe, mais dans l'objet même de l'État : l'ordre de justice qu'il avait mission d'imposer. M. Moreau-Reibel nous indique que Bodin reste fidèle à cette conception traditionnelle (p. 150 et ss.). Pourtant, n'a-t-il pas sensiblement déplacé le centre de gravité de l'ordre social ?

Ce serait aussi l'occasion de demander à M. Moreau-Reibel si Bodin, dont il nous dit les tendances gallicanes et anticléricales, sinon réformées, n'a pas lu Marsile de Padoue. Il serait curieux que son information n'eût pas tiré parti d'un auteur, dont les éditions se multipliaient depuis le début du siècle. Le rapprochement serait d'autant plus intéressant, que nous trouvons en Marsile le même conflit de l'aristotélisme et du romanisme, et de la doctrine chrétienne avec l'un et l'autre. La conception que Marsile se fait de la souveraineté n'est pas non plus sans analogie avec celle de Bodin.

Il y a là un grand nombre de sujets qui appelleraient une analyse réfléchie et prudente. M. Moreau-Reibel, qui nous a donné dans ce livre un brillant exposé de la méthode comparative mise en honneur par Bodin, serait plus qualifié que tout autre, en sa double qualité de philosophe et de juriste, pour mener à bien ces études sur les confins du droit et de la philosophie.

G. de Lagarde.

---

S. Canal. — *Un département exsangue : Études démographiques sur le Tarn-et-Garonne.* — Paris, Librairie des études sociologiques, 1934. In-8° de xxviii-135 pages. 12 francs.

La dénatalité touche à trop de questions d'ordre moral et donc religieux, elle impose au clergé des devoirs trop graves et trop délicats, elle soulèvera ou mieux elle soulève déjà trop de problèmes d'organisation ecclésiastique, et enfin elle est un fait de trop grande portée dans l'histoire de la France et du monde, pour qu'on puisse s'étonner de voir signaler, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, l'excellent travail de M. Canal. Nous avons déjà un grand nombre de monographies régionales : il n'y en a

certainement pas de meilleures. Même celles d'Arsène Dumont, si pénétrantes par certains côtés, sont conçues peut-être d'une façon un peu plus étroite. M. Canal présente toutes les qualités requises : il n'est pas qu'un statisticien — ce qui ne veut pas dire qu'il ne sache parfaitement apprécier la valeur des chiffres et des coefficients, et les interpréter judicieusement — il est tour à tour géographe, historien, psychologue; il sait à merveille faire voir le milieu dans lequel se déroulent les phénomènes démographiques et qui les explique. La région qu'il a étudiée passe pour une des plus stériles de France, et avec raison ; le Tarn-et-Garonne, depuis qu'il a été créé par Napoléon, a perdu une partie importante de sa population. Mais M. Canal a grand soin — c'est un des mérites de son travail — de faire le départ de ce qui revient, dans cette diminution, à l'excédent des décès sur les naissances, d'une part, à l'émigration de l'autre. Il a beaucoup insisté sur une conséquence de la dénatalité que trop d'esprits superficiels s'obstinent à ne pas voir : elle entraîne, en se combinant avec un autre fait démographique en lui-même heureux : la baisse de la mortalité et l'accroissement de la longévité, un vieillissement de la population qui commence à devenir fort inquiétant. Il s'en faut ainsi du tout au tout que la qualité remplace la quantité. Tout cela prépare une crise très grave dans une civilisation comme la nôtre, qui est de plus en plus une civilisation de masses réclamant beaucoup d' « usagers ». On notera, p. 122, une admirable analyse qui montre fort bien comment le Tarn-et-Garonne, par le fait même qu'il se vide d'habitants, devient un pays arriéré. Pour ne citer qu'un trait, comment charger les communes de gros emprunts pour renouveler les écoles, dans un département où la population scolaire était en 1904, de 20 500 enfants, et en 1932 de 11 000 ?

M. Canal rencontre la grave question, souvent discutée, de l'influence de la religion sur la fécondité. Le passage ci-dessous donnera une idée de sa manière et du soin avec lequel il a observé.

« Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que les ménages catholiques, même pratiquants, ne se distinguent en rien à cet égard (la fécondité) des tièdes, des indifférents ou des hostiles... Il y a lieu, néanmoins d'établir une nuance, celle qui ressort du fait d'observation ci-après. A la suite d'une enquête sérieuse menée dans une ville du département, nous avons été à même de comparer la fécondité des familles qui ont confié leurs enfants, les unes à l'enseignement confessionnel, les autres à l'enseignement officiel et neutre. Bien entendu, nous avons pris soin de faire porter la comparaison sur des éléments d'âge identique. Dans la première catégorie, nous avons trouvé une moyenne d'enfants par ménage de 3, dans l'autre, de 2, 3. Mais qu'on ne se hâte pas de tirer une conclusion générale de ces chiffres. En effet, dans l'enseignement libre, la proportion des familles ne comptant qu'un ou deux enfants est aussi élevée que dans l'enseignement public; mais si la moyenne que nous avons rencontrée dans le premier est supérieure de près de 30 %, cela tient à ce qu'on y trouve une minorité de

familles très nombreuses comptant six, sept, huit et même neuf enfants. »

Excellent en lui-même, le travail de M. Canal a en outre l'intérêt de fournir un modèle et un cadre tout tracé pour des études de ce genre qu'on ne multipliera jamais trop, et qu'il est très désirable de provoquer. Et cela non seulement dans les régions qui ont la réputation d'être, démographiquement, détestables; mais plus encore peut-être dans celles qui continuent de conserver la réputation contraire, très à tort en général, car il n'existe plus un département français qui possède ce qu'on aurait appelé il y a cinquante ans une bonne natalité. Il serait d'un grand profit de posséder un grand nombre de sondages, qui nous renseigneraient sur la baisse des naissances, la date à laquelle elle commence à se manifester, les causes qui l'expliquent, pour autant qu'on peut les dégager, en évitant toute idée préconçue; ainsi que sur les phénomènes concomitants : mouvement de la nuptialité, des divorces, de la natalité naturelle. Et il semble que des travaux de ce genre seraient faits pour tenter le clergé rural. D'autant plus que le temps qu'il y consacrerait ne serait pas perdu pour lui. Ils attireraient son attention sur des points qu'il a besoin de connaître.

E. JORDAN.

---

E. DECAHORS, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. — *Maurice de Guérin. Essai de biographie psychologique.* Textes et documents inédits. — Paris, Bloud et Gay, 1932. In-8° de 580 pages.

Nous ne justifierons pas la présence de cette thèse de doctorat ès-lettres parmi les recensions d'ouvrages historiques; nous regretterons plutôt que les circonstances aient reculé l'accord de cette *Revue* avec toutes celles qui ont proclamé la haute valeur de cet ouvrage. Maurice de Guérin appartient d'ailleurs, par quelques traits de son caractère, à l'histoire religieuse de notre temps.

Élevé d'abord à l'Esquile, petit séminaire de Toulouse, puis au collège Stanislas, à Paris, il est de cette génération que partagent, entre 1820 et 1830, les souvenirs du voltairianisme et les aspirations en faveur d'une religion forte et honorée. Surtout, il s'est formé « à l'ombre de Lamennais », du Lamennais directeur d'âmes à La Chesnaie, et il a assisté, avec plus de frayeur que de vraie pitié, à la profonde angoisse d'où le prophète breton sortira, le cœur révolté contre l'Église.

Maurice de Guérin est ainsi un témoin qui peut servir à mieux faire comprendre une génération de transition et l'âme d'un génie tourmenté. Il faut féliciter M. Decahors d'avoir apporté, à recueillir ce témoignage, toute la perspicacité de l'historien, toute l'acuité d'un juge et le beau talent d'un écrivain, tout en nuances. Au études de M. l'abbé Garnier qui avaient fait revivre les collèges sous l'Empire et la Restauration, avec leurs habitudes

d'impiété, leur jactance libérale et leurs maîtres d'une valeur si mélangée, M. Decahors ajoute l'exemple concret d'un séminaire provincial et d'un grand collège parisien. Sans doute, l'allure générale apparaît, en ces deux maisons, plus disciplinée et « distinguée » que dans ces lycées dont le P. Gratry ne parlait qu'avec effroi, ayant failli lui-même devenir leur victime. Cependant, c'est à Stanislas que Guérin rencontre Jules Barbey d'Aurevilly, nature indépendante, cœur sensuel, imagination livrée aux rêves de *René*, et qui, déjà, joue au roué et au désenchanté. Guérin eut le double malheur d'être le voisin d'études et l'ami de ce trop précoce romantique. Collégien, il apprendra de Barbey à goûter la mortelle saveur du byronisme. Jeune homme, il subira l'emprise du poète mondain, évadé du catholicisme, et dès lors cessera toute pratique religieuse, malgré sa jeunesse orientée vers une vocation ecclésiastique, malgré les gronderies d'un père profondément croyant, malgré les doux reproches d'une sœur chérie, la tendre et vertueuse Eugénie de Guérin.

Au sortir de Stanislas, Maurice fut confié à Lamennais, après quelques essais infructueux d'une existence indépendante, où il demandait tour à tour à la poésie, au journalisme, à l'espérance d'un mariage solidement renté, la garantie de l'avenir. C'est la période grise, parfois terne, de la vie de Maurice. Mais le voici à La Chesnaie, et l'on n'étonnera personne, si l'on dit que les pages consacrées à ce séjour, où passe la sombre silhouette de Lamennais, sont parmi les plus émouvantes de l'ouvrage. La tragédie qui s'y jouait, à ce moment même, semble n'avoir pas été complètement comprise par Maurice, qui quittera son maître, sans se douter qu'il échappait à une âme, décidée à l'apostasie. M. Decahors a écrit là quelques-unes de ses meilleures analyses, tracé quelques uns de ses meilleurs portraits. La gravité du sujet a ennobli sa phrase. Dans le décor sauvage de La Chesnaie se sont réunis de jeunes et ardents disciples, auxquels Lamennais enseigne, avec une austérité indiscutée, les vérités de sa philosophie, la vocation sociale de l'Église et les devoirs de ses nouveaux apôtres, qu'il grise de l'amour du peuple. Il semble que ces leçons aient en effet pénétré Maurice de Guérin. M. Decahors veut même que toute sa conception de la nature, où passe comme un souffle d'orphéisme et de panthéisme, relève de cette influence menaisienne. On sait que déjà M. Latreille avait signalé cette influence sur le plus grand de nos poètes de la nature, Lamartine. Guérin n'aurait pas échappé, lui non plus, au charme.

Il est cependant rendu au monde, à la recherche d'une « position sociale », car il faut vivre, et les expériences lui ont été, jusqu'alors, cruelles. Avec finesse et sympathie, rapprochant, commentant les textes publiés et ceux qu'il a découverts, M. Decahors suit, jour par jour, Maurice de Guérin que la vie reprend et qui ne sait qu'en faire. Étapes douloureuses, où le poète demande à quelques répétitions la possibilité de rester à Paris, à quelques amis généreux l'hospitalité qui le sauvera des périodes brutales,

aux journaux, aux revues, aux collèges de Paris ou de la banlieue, l'aumône d'un article ou d'une chaire — tout le lamentable désarroi d'un désemparé et d'un inadapté.

Quelques hautes figures dominent cette pauvre odyssée. Guérin connaît alors La Morvonnais, le délicat poète de la Bretagne, et, par lui, la poésie de la lande sauvage et du « vieil océan, père de toutes choses ». Son imagination s'est alors enrichie d'un paysage intérieur où s'harmoniseront la tristesse bretonne, le ciel du Cayla et les fulgurants aspects de la nature menaisienne. Fut-il apprécié de ces *poetae minores* du romantisme, groupés autour de la Morvonnais, ou d'Évariste Boulay-Paty ? Nous savons que tous l'aimaient, le plaignaient, espéraient de lui quelques beaux lendemains, mais avec quelque scepticisme. Il faut, en effet, l'avouer : Guérin donne l'implacable impression d'une impuissance intellectuelle, d'autant plus pénible que ses efforts s'épuisaient à la poursuite d'une œuvre durable. Il allait, doutant de lui-même.

Il retrouva le fastueux condisciple de Stanislas, Barbey d'Aurevilly. M. Decahors étudie en détail cette amitié, qui deviendra bientôt de la part de Barbey une maîtrise et une direction assez tyranniques. Est-ce à cette nouvelle conception de la vie que Guérin doit d'avoir écrit le *Centaure*? On peut en douter... Créateur d'un nouveau poème épique, Guérin était déjà sur le penchant de sa ruine. Un amour platonique avec Mme de Maistre, un retour aux douceurs de sa famille au Cayla, un bref mariage, puis la mort saisit cette nature qui fut, à tout prendre, distinguée et en continuelle ascension.

M. Decahors a réussi, après les travaux de MM. Abel Lefranc et Zyromski, à porter une lumière décisive dans le mystère d'une âme qui paraissait simple et qui fut, en réalité, d'une complexité douloureuse. Son livre restera, comme un monument durable élevé par la piété d'une souple et pénétrante intelligence en hommage au talent malheureux.

J. Dedieu.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## MÉTHODOLOGIE ET TEXTES

Robert Cohen. *La Grèce et l'hellénisation du monde antique* (« Clio ». Introduction aux études historiques, 2). — Paris, les Presses universitaires de France, 1934. In-12 de xlviii-660 pages.

Cet ouvrage n'intéresse à aucun titre, il va de soi, l'histoire de la France, ni celle de l'Église. Mais il inaugure, avec un autre volume de M. Calmette (dont notre *Revue* parlera), une nouvelle collection, qui mérite d'être signalée à tous les travailleurs. Ainsi que le dit le recteur Charléty dans son Avant-propos, il s'agit de véritables « compagnons d'études ». Ce manuel — comme les huit autres qui doivent le suivre pour achever cette collection — contient, dans le texte même de ses chapitres, un alerte résumé de l'histoire, tout à fait adapté à ce qu'il est convenu d'appeler « le grand public », et que les étudiants auront intérêt à lire pour y prendre une vue d'ensemble des événements. Mais bien plus précieuses encore sont les *Notes* en petits caractères qui sont mises en appendices à chaque chapitre, et qui énumèrent, en trois paragraphes, les *sources*, la *bibliographie*, l'*état actuel des questions*. Tous les travailleurs, novices ou déjà avertis, y trouveront une mine inépuisable. A les lire attentivement, on y apprendra comment travailler, ce qu'il est possible d'étudier, ce qui reste à faire: on y voit indiqués, selon l'expression du préfacier, « les chantiers qui manquent de bras ». C'est dire le grand intérêt et la grande utilité de cette collection naissante, qui nous donne l'équivalent de ce que possédaient certains pays étrangers et qui n'existait pas encore chez nous.

J.-R. P.

Henri Sée. *Science et philosophie de l'histoire*, 2e édition revue. — Paris, Alcan, 1933. In-16 de 515 pages, 25 francs.

Dans la première partie de ce petit livre M. Henri Sée qui a derrière lui un long passé d'enseignement et de labeur scientifique, met au point à notre usage la philosophie de la science. Il résume d'abord quelques théories, celle de Hegel, celle surtout d'Auguste Comte qui, en dépit d'une ignorance excessive de l'histoire et de certains parti-pris systématiques, s'est révélée très féconde. Il expose ensuite les opinions plus modérées de Cournot et de Paul Lacombe et finalement nous fait connaître ses propres idées. Par deux méthodes l'historien s'élève à la philosophie, par la notion d'évolution, par le procédé de la comparaison. Toutes deux ont pour objet de confronter les résultats acquis sur un point monographique avec ceux que fournit l'étude d'une question similaire, mais dans un autre point du temps ou de l'espace. Ainsi l'historien se

hausse sinon à formuler des lois — il n'y a point en histoire de lois comparables à celles qui régissent les sciences physiques — du moins à proposer des rapprochements de faits, des groupements rationnels qui jouent le rôle d'explication.

La seconde partie du livre est consacrée à la réédition d'articles déjà parus en diverses revues. Ils ont trait, pour la plupart, à la critique d'historiens en renom, tels que Michelet, Renan, Taine, France, voire Jaurès. Si M. Sée ne professait pour le communisme et la Révolution française un culte qui s'étend par sympathie aux dévots des mêmes idoles, ses jugements, d'ailleurs pénétrants, auraient gagné en autorité et en force persuasive.

Sauf cette réserve, il y a beaucoup à récolter dans un livre où se font ordinairement entendre les conseils les plus sages et les plus éclairés.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

*La règle de Saint-Benoît.* Texte latin traduit et annoté par des Fils du saint Patriarche (Collection *Pax*). — Paris, Desclée de Brouwer, 1933. In-12 de xlvii-182 pages, 12 francs belges.

Cette nouvelle traduction est surtout une nouvelle présentation de la Règle destinée à mieux faire connaître aux amis de l'Ordre, aux aspirants à la vie religieuse aussi bien qu'aux esprits cultivés le code génial du saint Patriarche.

Grâce à un tableau schématique qui permet de se rendre compte d'un coup d'œil du plan général de la règle, à des indications brèves en tête des chapitres, à une typographie qui met en relief dans le corps du texte les points importants de chaque chapitre, le travail de compréhension est infiniment simplifié, les points à méditer acquis sans peine.

Le texte latin au bas des pages est celui de l'édition critique de 1912 donnée par Dom Butler et qu'il est utile de pouvoir consulter dans une édition bon marché.

L'on pourrait faire quelques réserves sur la traduction elle-même, mais le but cherché par les auteurs qui est de montrer l'envergure et la force d'expansion de ce code génial, instrument de civilisation qui n'a pas cessé d'être susceptible d'applications actuelles, me paraît atteint.

Jean Godefroy.

Le R. P. Le Jeune. *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, mœurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada.* — Université d'Ottawa, 1931. 2 vol. in-4° de v-viii, 862 et 829 pages.

Voici un ouvrage exemplaire. Remercions le R. P. Le Jeune de l'avoir fait. Parmi ceux qui s'intéressent au Canada sous ses divers aspects, il n'en est aucun qui ne se sentira désormais l'obligé de l'auteur. Les notices sont, en général, très bien informées, très impartiales aussi. Voyez, par exemple, les biographies des Martyrs

jésuites, de Mgr de Laval, du P. Hennepin; lisez les articles qui concernent les Jésuites, les Sulpiciens, l'hôtel-Dieu de Québec, etc. Chaque notice est accompagnée d'une bibliographie sommaire qui permettra à ceux qui en auront la curiosité de vérifier les assertions de l'auteur ou de compléter les renseignements utilisés par lui.

Le P. Le Jeune vient d'élever un monument de patience et d'érudition. Instrument de travail indispensable, son *Dictionnaire* est appelé à rendre des services constants. Les Français, qui parlent du Canada ou qui en écrivent, n'auront plus désormais aucune excuse pour en ignorer l'histoire.

Claude de Bonnault.

## HISTOIRE GÉNÉRALE

Dom Poulet. *Histoire du christianisme.* Tome I : *Antiquité.* — Paris, Beauchesne, 1934. In-4° de 952 pages.

En moins de deux ans, Dom Poulet a donné au public les six fascicules qui forment le premier volume de son *Histoire du christianisme.* Successivement, de la plume du savant bénédictin ou de l'un de ses collaborateurs parmi lesquels il convient de citer les chanoines Pirot et David, de l'Université catholique de Lille, nous sont parvenues de vastes synthèses sur la naissance de l'Église, sa croissance au milieu du monde païen et les réactions de celui-ci, les premières hérésies, la victoire définitive du christianisme et son expansion dans les pays méditerranéens d'abord, puis dans ceux de l'Europe de l'occident et du nord. Les deux derniers livres traitent de la liturgie et de l'art chrétien en ces premiers siècles.

Si les questions forment chacune un exposé clair et ordonné, plusieurs l'*Église franque,* l'*Art chrétien,* pour ne citer que celles-là) sont traitées d'une façon particulièrement heureuse, magistrale. Un peu de confusion cependant dans les premiers chapitres du livre XVII (*Evangélisation septentrionale* aux VI^e^ et VII^e^ siècles). On pourra discuter aussi les raisons qui ont décidé l'auteur à prolonger jusqu'au VIII^e^ siècle la période dite de l'antiquité : il a eu son point de vue, et l'on sait que c'est aussi celui de plusieurs historiens réputés.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble n'en garde pas moins une parfaite cohésion et il convient de féliciter, et de remercier, Dom Poulet qui nous a donné ce premier volume. Avec ses renseignements bibliographiques abondants et mis à jour, ses illustrations bien choisies, cet ouvrage sera certainement un succès de librairie.

Laïques curieux de connaître l'histoire de l'Église, étudiants de l'enseignement supérieur, séminaristes, prêtres séculiers et réguliers se serviront de ce livre avec le plus grand profit. Souhaitons que Dom Poulet ne nous fasse pas attendre trop longtemps les suivants.

J. Peter.

Pierre de La Gorce. *Martyrs et Apostats sous la Terreur* (1793-1794). — Paris, Plon, 1934. In-12 de 314 pages, 15 francs.

La « Bibliothèque historique Plon » nous offre un premier volume d'histoire religieuse consacré aux martyrs et aux apostats de l'ancienne église gallicane. C'est une réédition partielle du tome III de l'*Histoire religieuse de la Révolution française*, analysé ici en son temps (t. VI, an. 1925, p. 196-200). Les extraits reproduits sont ordonnés en trois chapitres : les lois et les institutions de la Terreur; l'effondrement de l'Église constitutionnelle; la grande armée des martyrs.

S. G.

## INSTITUTIONS

Jules Roussier. *Le fondement de l'obligation contractuelle dans le droit classique de l'Église.* — Paris, Loviton, 1933. In-8° de xv-248 pages, 40 francs.

Divers auteurs, notamment F. Spies, dans son ouvrage sur l'observation des simples conventions en droit canonique, paru en 1928, avaient déjà montré l'influence exercée par les canonistes sur le développement de la théorie des obligations contractuelles. C'est le droit canonique qui, posant en principe : *ex nudo pacto actio naseitur*, a préparé les esprits à admettre une conception purement consensualiste de l'obligation contractuelle. M. Roussier a repris à son tour la question, de façon plus précise et plus méthodique. Bien convaincu que l'historien ne doit pas se borner à rapporter les faits, mais doit en proposer des explications, il s'est constamment appliqué à donner des faits qu'il rapportait une explication pertinente. Après avoir fort bien indiqué comment la conception fondamentale du droit canonique, faisant de la règle morale le fondement de l'obligation contractuelle, s'oppose au formalisme et en postule la condamnation, il montre comment cette conception s'épanouit en système chez Huguccio. Celui-ci en effet ne se borne pas à proclamer : *ex nudo pacto actio nascitur*. Il tire de ce principe toutes les conséquences qu'il implique. C'est la condamnation absolue du formalisme, la reconnaissance du consensualisme. Mais le système d'Huguccio se heurta à des résistances très vives de la part des légistes. Ceux-ci en effet ne sauraient admettre que la simple promesse puisse avoir la vertu de fonder une action en justice. Le consentement, d'après eux, doit nécessairement se loger dans les cadres précisés par la loi romaine. Cette opposition des légistes émeut les canonistes qui, depuis la fin du xii^e siècle, sont de plus en plus sensibles aux influences romanisantes. Aussi tout en continuant à proclamer l'adage : *ex nudo pacto actio nascitur*, les canonistes se rallient-ils en fait à la théorie des *vestimenta*. Dans de telles conditions, l'adage n'a plus guère d'autre valeur que celle d'un principe théori-

que. Il y a là, sans aucun doute, un recul du droit canonique. Sur ce point, comme sur d'autres encore, en ce qui concerne par exemple la résolution des conventions pour cause d'inexécution, ou la théorie de la cause, ou bien encore les vices du consentement, les canonistes classiques n'ont pas su tirer les conséquences des principes par eux proclamés. La raison est partout la même. Il faut la chercher dans la fascination exercée sur les canonistes par les légistes. C'est le respect excessif éprouvé par les canonistes pour les constructions de l'école bolonaise, qui explique comment ils se sont révélés « impuissants à développer les germes magnifiques que la morale chrétienne leur avait confiés ». La tâche interrompue par eux, ils ont laissé aux droits nationaux de formation coutumière le soin de l'achever, en poursuivant la lutte contre le formalisme, et en faisant pleinement triompher le consensualisme. Et pourtant, c'est à juste titre que M. Roussier peut terminer son étude, en affirmant sa foi dans « l'importance du service qu'a rendu au monde moderne le droit classique de l'Église en conservant des principes dont la vitalité restait entière malgré une stérilité apparente. C'étaient des germes, sans le développement desquels le droit moderne ne serait pas ce qu'il est. »

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Pierre David. *Un disciple d'Yves de Chartres en Pologne. Galon de Paris et le droit canonique.* — Varsovie, Société polonaise d'histoire, 1933. In-8° de 15 pages.

Par d'ingénieuses déductions, M. P. David attribue la provenance des deux manuscrits de la Tripartite, que conservent la bibliothèque capitulaire de Cracovie et celle de Gniezno, à la légation en Pologne, l'année 1103, de Galon, disciple d'Yves de Chartres. Galon lui avait succédé comme prévot des chanoines réguliers de Saint-Quentin de Beauvais. Il fut élu ensuite évêque de cette ville, mais le roi de France Philippe I s'opposa à son installation. Il ne lui pardonnait pas la condamnation de son union illégitime avec Bertrade de Montfort. Galon se rendit à Rome où le pape lui confia la légation de Pologne.

Au synode tenu à Gniezno, il déposa l'évêque de Cracovie, Cazlas successeur de Lambert III et désigna, pour le remplacer, un certain Baudoin qui devait appartenir à la légation et était sans doute un chanoine régulier du Cambrésis. C'est ce Baudoin qui aurait apporté le manuscrit de Cracovie dont bien des détails indiquent comme provenance la ville de Beauvais.

M. Oudot de Dainville.

Pierre Robin. *La Compagnie des secrétaires du roi* (1351-1791). — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1933. In-8° de 124 pages.

Ce n'est qu'à la fin du XIII^e siècle que commencent à sortir de l'ombre, sous le nom de notaires, les officiers de l'Hôtel du roi préposés au service de la chancellerie et à l'expédition des actes royaux. Leur nombre s'accrut rapidement dans la première moi-

tié du XIVe siècle et en mars 1351, Jean le Bon autorisait ses clercs notaires et secrétaires à former une confrérie. Le 9 mai 1365, une charte solennelle donnait à la nouvelle institution, installée auprès des Célestins de Paris, son statut organique. Tant qu'elle exista, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, la confrérie conserva son caractère religieux, mais on se tromperait en n'y voyant qu'une association pieuse. C'était en même temps et plus encore une société de secours mutuels et un groupement de défense d'intérêts professionnels et corporatifs. M. Pierre Robin s'est attaché à retracer l'histoire de cette institution et à décrire sa « vie intérieure » (organes directeurs, admission des nouveaux membres, discipline, organisation financière...). Dans un dernier chapitre, qui n'est pas le moins intéressant, l'auteur expose les divers procédés par lesquels au cours des trois derniers siècles de la monarchie, le corps des notaires et secrétaires vint au secours du Trésor public obéré. Le plus curieux est le suivant. Le roi crée à plusieurs reprises des offices avec assignation de gages. Les notaires et secrétaires en charge pour éviter cette multiplication nuisible à leurs intérêts « offrent au roi de lui verser une indemnité en échange de laquelle leurs gages seront augmentés d'autant et l'édit de création révoqué ». Dans d'autres cas, lorsque le crédit de l'État est faible, le roi se fait prêter une somme d'argent par la Compagnie qu'il autorise en contre-partie à émettre un emprunt dans le public.

Les diplomatistes chercheraient en vain dans cet ouvrage des renseignements sur la procédure d'expédition des actes royaux. M. Pierre Robin a totalement laissé de côté l'étude des fonctions des notaires et secrétaires du roi. Son livre ne peut être considéré non plus comme une contribution directe à l'histoire d'une institution de droit public de l'ancienne France. C'est le tableau sommaire de la vie d'une personne morale. Il conviendra de ne se servir de l'introduction qu'avec une extrême prudence.

Georges TESSIER.

## ART CHRÉTIEN

E. ESPÉRANDIEU. *Répertoire archéologique du département du Gard. Période gallo-romaine. (Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon).* — Montpellier, imprimerie de la Manufacture de la Charité (Pierre-Rouge), 1934. In-8° de x-81 pages.

Liste par ordre alphabétique des localités du département du Gard dans lesquelles existent ou ont été trouvés des objets ou des inscriptions de la période gallo-romaine, avec l'indication des musées et des collections dans lesquels certains d'entre eux ont été déposés, et les références aux articles de revues ou aux publications qui les concernent.

Cet inventaire extrêmement précis, qui se présente comme le résultat d'un long et minutieux dépouillement, est précédé d'une intéressante introduction sur la *cité* de Nîmes durant la période

envisagée et illustré d'une carte archéologique de la région nîmoise, reproduite d'après le *Corpus*. Il sera consulté avec fruit en dehors des spécialistes d'archéologie gallo-romaine, par les auteurs de monographies d'églises rurales du département du Gard, qui y trouveront de précieux renseignements sur les inscriptions antiques encastrées dans les églises et sur les curieuses transformations d'un cippe funéraire en bénitier, comme dans l'église de Flaux, ou d'une stèle funéraire en banc, comme dans l'église de Sabran.

J. V.-R.

S. Helena Gutberlet. *Die Himmelfahrt Christi in der bildenden Kunst, von den Anfaengen bis ins hohe Mittelalter* (Sammlung Heitz : *Akademische Abhandlungen zur Kulturgeschichte*, 3e série, vol. 3). — Strasbourg, Heitz et Cie, 1934. In-8° de xxiv et 304 pages, avec 21 gravures et 31 planches hors-texte.

On a déjà publié un assez grand nombre d'études sur l'iconographie de l'Ascension, comme le rappelle l'article de Dom Leclercq, *l'Ascension dans l'art* (*Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*) et dans la bibliographie fort détaillée de l'ouvrage que nous voulons faire connaître, ouvrage présenté comme thèse de doctorat à la Faculté des lettres de l'université de Munster en Westphalie. Le but que s'est proposé l'auteur, Sœur Hélène Gutberlet, de l'Institut Sainte-Marie (ou des Demoiselles anglaises), n'est pas de reprendre ni de compléter des études déjà faites, mais de montrer l'iconographie de l'ascension dans ses relations avec le dogme chrétien et d'examiner l'influence du dogme ou du culte sur la représentation imagée du mystère. Après avoir expliqué les origines de la fête dans la liturgie chrétienne, l'auteur montre le développement historique de l'iconographie de l'ascension en Orient et en Occident depuis le iVe jusqu'au xiiie siècle. Il est difficile de donner, dans un court résumé, une analyse complète de l'ouvrage, où l'auteur tantôt énumère, tantôt décrit les nombreuses représentations de l'ascension que nous rencontrons dans les manuscrits, sur les ivoires et le portail des églises, ... Contentons-nous de donner la conclusion (p. 258). Il y a deux types principaux d'images : en Orient, c'est avant tout la divinité et la majesté surhumaine du Christ, indépendante des contingences humaines, ce qui explique la création d'un type iconographique de l'ascension, à peu près universel et à peu près identique dans le courant des siècles. En Occident, au contraire, on pense plutôt à l'humanité du Sauveur : on veut montrer la glorification de la nature humaine du Christ et on le montre en relation étroite avec Marie, sa mère, et avec les apôtres : de là aussi la grande variété dans l'image du Christ tantôt marchant ou volant vers le ciel, d'où une main tendue semble l'aider à monter ou lui souhaiter la bienvenue, tantôt entouré d'une *mandorla* ou niche avec laquelle il s'avance, tantôt debout, tantôt assis sur un trône, tantôt disparaissant dans les nues : toujours c'est l'humanité glorifiée.

L'ouvrage est orné de belles phototypies et gravures, il est soigneusement imprimé et mérite de prendre une place importante parmi les études sur l'histoire de l'art chrétien au Moyen Age.

G. ALLEMANG.

Jean VIREY. *Les travaux du Professeur K. J. Conant à Cluny* (Extrait de la *Revue Mabillon*, avril-juin 1934). — Ligugé. In-8° de 16 pages.

Excellent exposé résumant par ordre chronologique les résultats obtenus à Cluny depuis 1927 jusqu'à ce jour par la mission archéologique de la *Medieval Academy of America*, dont le Professeur K. J. Conant, de l'Université de Harvard, est le directeur. Des fouilles importantes ont été entreprises, des cotes ont été relevées avec un soin extrême, des restitutions graphiques ont été exécutées en vue de la monographie de l'abbaye de Cluny que prépare M. Conant, et qui sera envisagée spécialement du point de vue architectural.

M. Conant a déjà rendu compte des travaux considérables qu'il a entrepris à Cluny et des découvertes qu'il y a faites, dans le *Bulletin monumental*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne* et surtout dans le *Speculum*, revue de l'Académie médiévale d'Amérique, publiée à Cambridge (Massachussetts).

M. Virey, qui est lui-même un maître dans le domaine de l'architecture religieuse en Bourgogne au Moyen Age, analyse ces différents articles avec la compétence qui convient à l'auteur de l'*Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon* et de tant d'autres travaux renommés. Déjà, se précisent les dates de construction de la grande abbatiale, déjà est éclairci le mystère du plan de Saint-Pierre-le-Vieux, et M. Conant prend résolument position dans le problème chronologique posé par les fameux chapiteaux du tour du chœur, dont la date a suscité une ardente controverse qui n'est pas encore éteinte.

Nous avons eu, il y a quelques années, la bonne fortune de voir M. Conant à l'œuvre dans son chantier de Cluny, et nous ne pouvons que nous associer à la flatteuse appréciation que M. Virey donne du labeur considérable déployé à Cluny par M. Conant, et de la méthode rigoureuse qui préside à la conduite des fouilles.

Jean VALLERY-RADOT.

Louis CALENDINI. *Les verrières de La Ferté-Bernard.* — Sablé, imprimerie E. Coconnier, 1934. In-8° de 44 pages, illustrations.

Les verrières décrites sont celles de l'église Notre-Dame-des-Marais, indication que nous ne trouvons qu'à l'avant-dernière page et qu'il eût été préférable d'inclure dans le titre de cette plaquette, d'ailleurs agréablement présentée et bien illustrée. Les vitraux étudiés appartiennent à la fin du XV^e siècle, au XVI^e, au XVII^e et au XIX^e siècles. On note tout particulièrement ceux dont Robert Courtois et François de la Lande sont les auteurs.

Nous pensons que le moine franciscain anonyme, la tête entourée du nimbe des saints, et représenté p. 10, n'est autre que Saint-Bernardin de Sienne.

Jean VALLERY-RADOT.

## BIOGRAPHIES

Abbé Fernand BOULARD. *Saint Gilles. Sa vie, sa survie.* — Rambouillet, Leroy [1933]. In-8° de x-120 pages avec 30 illustrations, 10 francs.

En écrivant la vie de saint Gilles, l'auteur n'a pas hésité « à attacher à la trame solide de l'histoire les agréables dentelles de la légende ». C'est, en effet, en s'inspirant des « Actes » que nous ont transmis les Bollandistes et qui sont loin de mériter une confiance absolue que M. l'abbé Boulard nous raconte agréablement les épisodes de la vie du « bon saint Gilles ». L'auteur n'ignore point cependant les exigences de l'histoire et, dans une étude critique qui précède sa biographie, il essaye de dégager ce que l'historien peut retenir. Il faut avouer que c'est peu de chose : nous ne ferons pas cependant de difficulté à attribuer à saint Gilles la fondation du fameux monastère qui porta son nom. Cette fondation remonte vraisemblablement à la fin du VII^e siècle, à l'époque où le diocèse de Nîmes était encore sous la domination wisigothique.

A la suite de la biographie, on trouvera de bons renseignements sur les reliques du saint et sur le culte qu'on lui a rendu soit à Saint-Gilles, soit dans le reste de la France et à l'étranger. Un appendice est consacré à l'histoire de la confrérie de Saint-Gilles établie, de temps immémorial, dans une petite paroisse de Seine-et-Oise, Boinville-le-Gaillard.

E. GRIFFE.

Pierre DAVID. *Richilde de Pologne, en Espagne, en Provence et en Languedoc* (1152-1176). — Paris, Gebethner et Wolff, 1933. In-8° de 56 pages.

L'auteur prétend seulement préparer par quelques notes critiques le travail des historiens qui voudraient entreprendre la biographie de Richilde de Pologne. Il y a là une modestie excessive, car ses notes sont si abondantes, si solidement discutées et établies, qu'il ne reste pas grand chose à glaner pour les historiens qu'attirerait cette œuvre. Par contre, quelle tentation pour les amateurs de vies romancées et comme est étrange l'existence de cette Richilde fille de Wladislas et d'Agnès, petite fille de l'empereur Henri IV !

Son enfance traverse les heures les plus dramatiques et les plus contradictoires. Obligée de quitter son pays, elle est mariée toute jeune, en 1152, au roi d'Espagne, Alphonse VII de Castille, qui bientôt la laissa veuve (1157).

Mais son veuvage dura peu. Des raisons politiques la font re-

chercher en mariage par le comte de Provence, Raymond Béranger, qui lui donne une fille, Douce, fiancée par son père au fils aîné du comte de Toulouse et qui lui apportait en dot la moitié des comtés de Mauguio et de Forcalquier, ainsi qu'une partie d'Avignon. C'était le gage de la nouvelle alliance de ces deux maisons exprimée dans le traité de Beaucaire (1165) qui réconciliait Arles et Toulouse et du même coup Raymond de Saint-Gilles avec l'empereur et son antipape Pascal III.

La mort du comte de Provence tué au siège de Nice (1166) rend Richilde à nouveau veuve. Le comte de Toulouse s'efforce aussitôt de profiter de l'événement pour saisir la Provence au nom de Douce, fiancée de son fils. Mais Alphonse d'Aragon intervient comme tuteur et, avec l'aide de Bertrand de Baux, il entre dans Arles, ce qui oblige le comte de Toulouse d'accepter l'arbitrage de Jean de Montlaur, évêque de Maguelone et de Guilhem de Montpellier, parent de Douce par Béatrix de Melgueil.

Le déclin de la fortune de Barberousse, diminuant le prestige de Richilde en Provence, la rapproche du comte de Toulouse qu'elle épouse en troisièmes noces. Elle lui transmet ainsi ses droits sur son douaire provençal, droits auxquels il devait d'ailleurs renoncer en 1176. Mais alors qu'est devenue Richilde ?

Richilde ? Son nom n'est plus mentionné dans les actes. Sans doute, elle est morte avant 1171, mais nul ne semble avoir noté la fin de cette princesse lointaine dont la vie s'était pourtant écoulée dans les trois plus grandes cours du pays du soleil.

M. Oudot de Dainville.

Q. Breen. *John Calvin. A study in french Humanism.* — W. B. Eerdmans, Grand Rapids, Michigan, 1931. In-8° de 174 pages.

Cette thèse de l'université de Chicago envisage la jeunesse de Calvin en fonction de la Renaissance; elle le suit au collège de La Marche, au collège de Montaigu, que dirige Noël Beda, puis aux universités d'Orléans et de Bourges, où il s'adonne à la jurisprudence et aux lettres. En 1532, il publie ses Commentaires sur le *De Clementia* de Sénèque — à cette époque le stoïcisme était en vogue — les dédiant à Claude de Hangest, l'abbé de Saint-Éloi, à Noyon. C'est là le centre du livre, l'auteur recherchant les causes, les sources, la méthode de cette publication et l'influence qu'elle put avoir sur les idées postérieures de Calvin. Il se termine par une vue sur la Renaissance française, dont la Réforme, selon M. Breen, ne serait que la continuation. Aussi le dernier chapitre résume-t-il les principales idées de la Réforme calviniste.

G. C.

Mgr GRENTE. *Fléchier* (« Les Grands Cœurs »). — Paris, Flammarion, 1934. In-16 jésus de 219 pages, 12 francs.

Il est en histoire des figures souriantes dont la fréquentation vaut une cure d'optimisme : Fléchier en est une. Nulle part le « bon côté des choses » ne se trouve mieux mis en relief que dans les *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne,* la plus célèbre de ses œuvres. Ce trait, si caractéristique de la manière de Fléchier, il semble que Mgr Grente ait voulu le rendre plus sensible, en écrivant cette biographie dans la note légère et enjouée qui était celle de l'évêque de Nîmes. Mgr Grente s'est certainement beaucoup plu en sa compagnie. Il en résulte qu'il faut louer dans cet ouvrage, par delà l'exactitude du récit et la justesse des appréciations, le mérite de nous avoir restitué ce je ne sais quoi que les peintres appellent « l'enveloppe du modèle ».

On connaît la carrière de l'évêque de Nîmes. Né à Pernes (cette orthographe paraît préférable à celle de Perme) le 29 juin 1632, il entre dès l'âge de quinze ans dans la Congrégation des Doctrinaires. Après un stage de douze ans, il la quitte parce qu'un nouveau supérieur refuse de l'admettre à la maison parisienne de l'Ordre.

Paris avait en effet tenté le jeune provincial. Il s'y rend et tout de suite il réussit à se faire introduire dans les salons à la mode. A l'hôtel de Rambouillet il devient *Damon;* il écrit, en vers et en prose; il prêche également. Il travaille avec Bossuet qui le fait entrer au « petit concile », à Saint-Germain en Laye, où l'on étudie l'ancien et le nouveau Testament. Mgr Grente affirme que son caractère sacerdotal lui demeurait présent parmi les fêtes brillantes de la Cour où ses obligations sociales le retenaient parfois, et que les notes répétées de religion sincère qui animent sa correspondance écartent le doute sur sa fidélité au devoir. C'était déjà l'avis de Sainte-Beuve.

En 1662 il entre chez M. de Caumartin en qualité de précepteur de son fils; c'est à ce titre qu'il l'accompagnera en 1665 aux Grands Jours de Clermont, voyage qui nous avalu les fameux *Mémoires.* Mgr Grente souligne la valeur documentaire de cette œuvre et fait ressortir l'art du narrateur. Il lui reproche toutefois, et non sans raison, d'user et d'abuser de l'ironie pour rapporter des faits tragiques : chez lui le bel esprit étouffe parfois l'émotion. Il est des cas où cette attitude risque d'être déplaisante : elle a déjà valu à Fléchier d'acerbes critiques.

Ce reproche ne peut être adressé aux autres œuvres de Fléchier qui sont là pour prouver que ce dernier n'était pas qu'un bel esprit, capable seulement de « trousser le madrigal ou l'anecdote ». Son « ferme talent d'orateur » est le plus solide appui de sa réputation. Mgr Grente nous fait connaître son œuvre oratoire. Il nous montre comment malgré les atteintes qu'elle reçoit du temps et des changements du goût, elle conserve son éclat et l'harmonie de sa diction. Fléchier n'exerça pas son talent qu'au service des

grands : il avait été choisi avec Fénelon et Bourdaloue pour prêcher des missions auprès des protestants. Il réussit pleinement et quand il rentra à Paris il avait provoqué neuf cents abjurations. Pareil succès le désignait pour des fonctions plus élevées : en novembre 1685 le roi le fit appeler pour lui dire qu'il lui donnait l'évêché de Lavaur.

Il y resta deux ans : en 1687 on lui confia l'évêché beaucoup plus important de Nîmes. Il y retrouva les protestants : on était alors en pleine révolte des Camisards et la situation était des plus difficiles. Fléchier fit des prodiges pour calmer les esprits et il réussit à se faire aimer, aussi bien par les protestants que par les catholiques. D'Alembert, peu suspect de cléricalisme, atteste qu'à Nîmes on gardait en bénédiction sa mémoire. Fléchier fut un évêque résidant ce qui — comme chacun sait — était rare à l'époque. Pendant vingt-trois ans il a bien servi l'Église de Nîmes et Saint-Simon, qui ne prodiguait pas les compliments, a pu le proclamer « célèbre par son savoir, ses ouvrages et ses mœurs, par une vie très épiscopale ».

Telle est la conclusion du livre de Mgr Grente, livre écrit avec beaucoup de sympathie mais non sur le ton de l'apologie. L'auteur n'a pas caché les défauts du modèle, ni l'abus du bel esprit, dans ses œuvres de la première manière, ni le style trop travaillé et trop riche d'antithèses de sa prédication. Mais il a eu raison de montrer comment les qualités de l'œuvre — et surtout celles de l'homme — l'emportent de beaucoup sur ces autres. A tous égards Fléchier a bien gagné sa place dans cette galerie des « Grands Cœurs » dont fait partie le livre de Mgr Grente.

C. Laplatte.

Louis de Lacger : *Monseigneur Mignot.* Lettre-Préface de M. le chanoine Birot (Collection : les Maîtres d'une génération). — Paris, Bloud et Gay, 1934. In-8° carré de xvi-155 pages, 12 fr.

N'est-ce pas une gageure que de prétendre ranger Mgr Mignot parmi les *Maîtres d'une génération?* Ce prélat, de vaste culture intellectuelle certes, si âprement discuté, si passionnément dénoncé et attaqué au cours de son long épiscopat de vingt-sept ans (à Fréjus d'abord, 1890-99, puis à Albi, 1899-1918), qui, tout compte fait, essuya plus de revers qu'il ne remporta de succès, est-il vraiment qualifié pour donner des directives aux fidèles et au clergé ?

De toute évidence, certains esprits superficiels, ignorants ou retardataires seront tentés d'en douter. Comment, en particulier, s'expliqueraient-ils et lui pardonneraient-ils ses accointances plus que hardies, imprudentes et persévérantes avec l'ex-abbé Loisy et l'ex-Père Hyacinthe ?

Leurs doutes cependant, nous osons l'affirmer, s'évanouiront s'ils parcourent avec l'attention qu'elle mérite la très belle biographie que vient de consacrer à l'archevêque d'Albi, un prêtre éminent de son diocèse, M. le chanoine de Lacger, professeur au

Grand Séminaire, lequel a eu l'avantage de vivre de longues années avec lui en fréquents rapports et qui, d'autre part, a pu utiliser son *Journal* autobiographique et sa correspondance.

Il ressort de cette lecture que Mgr Mignot, mêlé de si étrange façon aux questions brûlantes de son temps : sillonisme, modernisme, séparation de l'Église et de l'État, Action française, éducation supérieure des clercs, etc., a, en dépit de ses lacunes et de ses témérités, que ne dissimule d'ailleurs pas son biographe, réellement fait figure d'initiateur et de précurseur. Comme tel il était condamné à n'être pas compris de la masse.

L'ouvrage, fort bien présenté, longuement et cordialement préfacé par M. le chanoine Birot, actuel archiprêtre de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, qui fut vicaire général du prélat, est, en tout cas, une contribution des plus importantes à l'histoire de l'Église de France de 1890 à 1918. Comme tel, il vaut d'être accueilli avec intérêt dans toutes nos bibliothèques ecclésiastiques.

Réginald Biron.

## CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

R. P. Merlin. *Saint Augustin et la vie monastique. Étude historique et critique.* — Albi, imprimerie des Orphelins apprentis, 1934. In-8° de 79 pages.

Cette petite brochure soulève une masse de questions qu'on pouvait croire sinon définitivement tranchées, du moins résolues de façon probable sur l'ordre de Saint-Augustin.

Sur les origines de la règle, l'affiliation du saint à la vie monastique, l'origine des Ermites de Saint-Augustin, le R. Père n'accepte pas les opinions admises depuis Bellarmin et Mabillon jusqu'au dictionnaire récent de théologie catholique (Art. Règle de Saint-Augustin.)

Je ne prendrai certes pas parti contre Mabillon et la moindre discussion mènerait trop loin. Quoiqu'il en soit, les arguments de l'auteur sont intéressants, la brochure est attachante (cf. en particulier les pages si fraîches sur le séjour de saint Augustin à Cassiciacum) et en faisant toutes réserves sur l'observance possible de la règle du saint dans les monastères d'Afrique au v^e siècle, on ne peut que lire avec fruit le chapitre sur l'idéal augustinien de vie monastique et souhaiter, comme le désire le R. Père — car c'est le but de son opuscule — que les Ermites de Saint-Augustin essaiment de plus en plus et que la règle de Saint-Augustin reprenne vie en France où manque depuis la Révolution cette famille religieuse.

Jean Godefroy.

MONTALEMBERT. *Précis d'histoire monastique des Origines à la fin du* XI^e *siècle.* Version primitive et inédite des Moines d'Occident, revue et mise à jour par les Bénédictins d'Oosterhout. Avant-propos par Antoine de MEAUX. — Paris, Vrin, 1934. Petit in-4° de XXXII-344 pages, 20 francs.

Un inédit de Montalembert ! Voilà qui n'est pas banal et qui intéressera les amis du grand catholique. L'histoire même du livre donnée par l'avant-propos du baron de Meaux d'après les carnets de son aïeul, est curieuse à plus d'un titre.

Montalembert l'avait composé de 1838 à 1845 et l'avait fait imprimer. Son ouvrage devait être comme une préface à une Vie de saint Bernard qu'il méditait, et il y avait longuement travaillé de concert avec Dom Guéranger et sur ses avis. Toutefois, durant ce long travail d'élaboration, le trop scrupuleux historien demande conseil à tous ses amis, fait lire le manuscrit à Foisset, magistrat bourguignon, à l'abbé Dupanloup, à Ozanam, à Rio et leurs avis contradictoires l'inquiètent et le désorientent. Il reprend son texte, corrige copieusement et fait imprimer, mais Dupanloup auquel il fait lire les bonnes feuilles déclare qu'il faut tout recommencer. Malgré l'avis opposé de Dom Guéranger et à la suite de la Révolution qui absorba toute l'activité du chef du parti catholique, l'auteur abandonna définitivement son livre, fit mettre au pilon les exemplaires imprimés et recommença sur de nouvelles bases tout l'ouvrage qui devint les *Moines d'Occident.*

Plus condensé que ce livre monumental, ce précis d'histoire monastique comble précisément la lacune qui existe dans les *Moines d'Occident,* c'est-à-dire la période qui va de Grégoire VII, soit du VII^e à la fin du XI^e siècle — époque pour laquelle nous n'avons pas, sur ce sujet, de tableau d'ensemble.

Bien entendu, il ne faut pas demander à Montalembert ce que nous exigerions d'un historien de nos jours qui devrait tenir compte des innombrables travaux qui ont approfondi les détails de l'histoire de cette longue période. Son précis n'est pas complet et ne prétend pas à l'être, mais cette synthèse n'en est pas moins remarquable pour l'époque à laquelle elle a été faite. L'écrivain possédait dans les grands ouvrages publiés par les Bénédictins et les Bollandistes les sources essentielles et authentiques qui lui permettaient d'asseoir sa documentation sur des bases solides, et a su les utiliser.

La valeur scientifique du livre est donc toujours actuelle. Ses conclusions resteront. Rien n'a vieilli, pas même le style. Si l'on sent parfois le travail d'assemblage, — peut-être est-ce là le défaut rédhibitoire pour Mgr Dupanloup qui critiquait les « nomenclatures », — il faut admirer la façon dont l'auteur a su enchaîner, sans être confus, la multitude de faits relatifs à la fondation, au développement et à la réforme souvent simultanés des innombrables monastères de France, d'Allemagne, de Grande Bretagne. Mais surtout, Montalembert a compris le véritable esprit de saint Benoît qui imprègne le haut Moyen Age. Il a su faire revivre les fi-

gures attachantes de ces grands civilisateurs et enfin écrire une histoire vivante en situant les faits dans leur cadre. Le livre manquait et méritait d'être édité.

Les notes de Montalembert ont été mises au point par les Bénédictins. De plus, un appendice qui contient une copieuse bibliographie correspondant à chaque chapitre permet de se référer à la documentation la plus récente.

Jean GODEFROY.

Félix VERNET. *Les Ordres mendiants* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-12 de 227 pages, 12 francs.

Il serait difficile de composer un résumé plus clair et plus complet de l'histoire des Ordres mendiants que celui de M. Vernet.

Le premier caractère spécifique et nouveau de tous ces ordres est indiqué par leur nom : la mendicité; il y faut joindre l'apostolat universel et la centralisation, sous l'autorité immédiate du Saint-Siège. Aucun de ces traits n'est apparu d'un coup au XIIIe siècle. M. Vernet signale les aspirations à la pauvreté absolue dans la société du XIIe siècle et peut-être eût-il pu insister davantage sur cette protestation ascétique, si importante dans la genèse des Mendiants : ils répondaient à un besoin, ils régularisaient des méthodes qui avaient jusqu'alors fomenté l'hérésie.

Comment n'eussent-ils point éveillé des méfiances chez les clercs séculiers, dont ils devenaient, au surplus, les concurrents ? Les luttes pour l'existence, pour l'idéal, pour la puissance, ont rempli la seconde moitié du XIIIe siècle; la dispute littéraire s'est prolongée jusqu'à la fin du Moyen Age; les querelles d'influence entre les deux clergés, et aussi entre les Ordres (M. Vernet néglige cette vérité secondaire) n'auront probablement point de terme : une fausse pudeur impose le silence sur cette émulation, où nous apercevons, quant à nous, un des symptômes et un des stimulants de la vitalité de l'Église.

En autant de chapitres, M. Vernet présente les quatre grands ordres : Dominicains, Franciscains, Augustins et Carmes; puis trois ordres moindres : Servites, Jésuates, Minimes; enfin les deux ordres militaires de la Trinité et de la Merci. De chacun d'entre eux, il rappelle les origines, le caractère, les vicissitudes, la vie intellectuelle, la vie extérieure, la vie spirituelle, sans omettre la part du second et du tiers ordre. Il suit partout les meilleurs guides, et les additions ou corrections que l'on pourrait souhaiter sont peu nombreuses[1]. Le grand public auquel il s'adresse a en mains toutes les informations qui peuvent lui être utiles.

Gabriel LE BRAS.

1. Page 27 : remplacer 1924 par 1294; p. 40 : Innocent II, par Innocent III; p. 58 : le *Corpus juri canonici*, par les *Décrétales de Grégoire IX*, qui n'en sont qu'une partie. — P. 77 : le rôle de saint Bonaventure dans le développement des Mineurs ne m'a jamais paru bien défini. L'ap-

## HISTOIRE LOCALE

Jean CONTRASTY. *La chartreuse de Toulouse. Sa chapelle, aujourd'hui Saint-Pierre.* — Toulouse, imprimerie Andrau et Laporte, 1933. In-8° de 84 pages, 10 francs.

En 1567, les Huguenots, s'étant rendus maîtres de la ville de Castres, se hâtèrent de mettre la main sur la chartreuse voisine de Notre-Dame de Belvèze, plus connue sous le nom de chartreuse de Castres. Comme la dictature huguenote s'affermissait, les Chartreux durent songer à s'installer ailleurs. Ils achetèrent à Toulouse, dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Cuisines, les bâtiments de l'ancien collège de Moissac, dont disposait alors le cardinal de Guise en qualité d'abbé commendataire de Moissac. Ils s'y installèrent en 1571 et ne tardèrent pas à agrandir leur domaine. Bientôt même, ils dressèrent le plan d'une très belle chartreuse, la plus belle du royaume, dira-t-on plus tard. Ce plan fut exécuté peu à peu dans le cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. De ce magnifique monastère, peu de chose subsiste aujourd'hui : le portail d'entrée, le corridor d'accès, quelques pans de mur du grand cloître et une habitation convertie en presbytère après la Révolution. Par contre, l'église, édifiée au début du XVII^e^ siècle, est restée presque intacte : elle a la forme d'une croix grecque avec l'autel au centre. C'est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Pierre.

M. le chanoine Contrasty a eu le bonheur de découvrir, dans une étude de notaire, les divers baux à besogne qui permettent de suivre les travaux de construction et d'embellissement entrepris par les Chartreux pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Grâce à ces documents, il a pu combler bien des lacunes dans l'histoire de la chartreuse de Toulouse, préciser des dates, révéler le nom des artistes qui ont construit, orné et meublé le monastère et la chapelle : c'est dire l'intérêt que présente cette brochure pour l'histoire de l'architecture et des arts à Toulouse. L'histoire épiscopale y relèvera un chapitre non moins intéressant sur un chartreux devenu, en 1622, évêque de Couserans, Bruno Ruade, qui, malheureux dans son diocèse, principalement avec ses chanoines, se retira à Toulouse, auprès des Chartreux. Signalons également, comme contribution à l'histoire de l'ancienne Université de Toulouse, les renseignements précis que nous donne l'auteur sur l'emplacement et l'étendue du collège de Moissac, dont la chapelle devint le réfectoire des Chartreux. L'ouvrage est orné de plusieurs gravures hors-texte, dont une vue cavalière de la chartreuse de l'année 1687.

E. GRIFFE.

peler, comme on fait souvent, second fondateur de l'ordre, est vraiment excessif. — P. 133 : qui nous donnera une idée claire de l'origine des Carmes ? — P. 193 et 210 : les statistiques de captifs rachetés par Trinitaires et Mercédaires peuvent être supprimées sans dommage. — P. 224 : ajouter à la bibliographie des Prêcheurs le livre récent de GALBRAITH, *The Constitution of the Dominican Order* (Manchester, 1925).

Chanoine A. Bastoul. *Les Écoles à Montech et dans les paroisses voisines avant 1789.* — Montauban, J. Prunet, 1933. In-8° de 112 pages.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Église de France et qui veulent connaître son action dans l'œuvre de l'enseignement primaire avant la Révolution, liront avec profit l'érudite étude de M. le doyen Bastoul sur les écoles de sa paroisse et des environs avant 1789. Fruit de patientes recherches et d'une documentation sérieuse, cette étude est des plus utiles. On y trouvera la réponse à l'accusation d'obscurantisme par lequel l'Église aurait paralysé l'essor de l'esprit humain en entretenant l'ignorance dans les classes populaires. — On constatera, pour les enfants pauvres, la gratuité de l'école et dans presque toutes les paroisses la double présence de maîtres et de maîtresses faisant leur classe dans des locaux séparés. Les programmes étaient à la vérité moins chargés que les nôtres, mais « on préférait une tête bien faite à une tête bien pleine »; on ne séparait pas l'instruction de l'éducation.

Afin de pousser son enquête le plus loin possible l'auteur a dépouillé les délibérations consulaires conservées dans les archives des mairies; plus de 300 registres des notaires; les comptes des communes; les séries G et H des Archives départementales; les *Bulletins* archéologiques du Tarn-et-Garonne; le fonds de l'ordre de Malte, etc. C'est, on le voit, un travail provenant de sources sûres. — Nombre de pièces, reproduites in extenso, permettent de rétablir la vérité à l'encontre d'erreurs toujours soigneusement exploitées. Voici quelques exemples. « Les membres de l'assemblée consulaire de Montech (celle-ci comptait souvent des gradués) *faisaient subir un examen* au candidat qui se présentait pour tenir l'école. » Il n'était pas rare de se voir refuser pour « mauvaise écriture », ou « pour ne pas savoir lire couramment les anciens parchemins de la commune, titres de rentes, contrats divers, etc. A Bourret, où le poste de magister était absent, en 1692, les consuls reçoivent cette lettre: « Messieurs les consuls, ... maître Louis Gautier, régent de Guaraison, vous représente qu'il a appris que la commune désire un régent qui enseigne la grammaire, à lire et à écrire. C'est pourquoi je m'offre à ce faire, et de plus... à apprendre les termes et les principes de la géographie, pour avoir par ce moyen une facilité fort grande pour apprendre l'histoire, et au dessus à apprendre à votre jeunesse la religion catholique et apostolique de laquelle je fais profession. Et m'offre, à ce dessus, aux gages de cinquante livres par an sans autre rétribution des écoliers » (p. 86, 87).

En résumé, on voit partout le clergé aider par ses subventions les écoles des paroisses pauvres; il en fonde lui-même; il applique à leur entretien des dons, des legs, des fondations pieuses (p. 63), ou les paie de ses propres mains. Il y appelle, vers la fin de l'Ancien Régime, les Congrégations enseignantes, — celles de femmes, très nombreuses alors — qui donnent l'instruction gratuitement. Dans certains endroits, à défaut de maîtres, le clergé donne

lui-même l'enseignement. Les maîtresses d'école sont généralement des congréganistes, mais les maîtres sont en grande partie des laïques.

Tout lecteur du consciencieux travail de M. le chanoine Bastoul fera sienne la conclusion de Mgr l'évêque de Montauban. Adressant ses félicitations à l'érudit doyen de Montech et tout en désirant que l'auteur continue l'œuvre entreprise, il lui souhaite des imitateurs dans tout ce qui peut favoriser le goût de l'étude et l'amour du travail intellectuel; car, ajoute l'éminent prélat, dans un siècle où le travail prime tout, il importe que le prêtre, sans rien négliger de ses fonctions professionnelles entretienne sa propre culture et, à l'occasion, fasse profiter les autres de ses recherches. La *Revue d'histoire de l'Église de France* s'associe de tout cœur au vœu formulé par Mgr de Montauban; pour sa part, elle ne cessera d'engager ses membres à le réaliser.

L. Lefèvre.

## VARIÉTÉS

Louis Vinay. *Cinq minutes de détente.* — Versailles, 1934. In-12 de 286 pages, 12 francs.

Recueil de pensées et de maximes très heureusement choisies dans l'œuvre d'un millier d'écrivains, de philosophes ou d'hommes d'action. Peut-être auraient-elles gagné à être classées selon un plan logique. En l'état, ce livre peut néanmoins rendre de grands services, en facilitant à beaucoup de gens la méditation à petites doses. A tous égards il révèle chez l'auteur une âme ardemment éprise du bien et du beau.

C. Laplatte.

Maurice Dumolin. *Le château de Bussy-Rabutin* (Petites monographies des grands édifices de la France). — Paris, Laurens, 1933. In-8° de 100 pages illustré de 33 gravures et 3 planches, 7 fr. 50.

De cette monographie, dont le sujet principal échappe au programme de la *Revue*, nous nous bornerons à signaler la notice consacrée à la chapelle du château et aux œuvres d'art dont elle est décorée, ainsi que la description de l'église de Bussy, qui termine le volume. La nef du XIIe siècle est couverte d'une voûte en berceau brisé pénétrée par les petites baies en plein cintre qui s'ouvraient jadis par paires dans chaque travée. L'auteur a raison de déclarer que cette disposition est rare; mais elle n'est pas insolite en Bourgogne, puisque l'église de Thil-Châtel (Côte-d'Or) en montre un autre exemple.

Jean Vallery-Radot.

# CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

## GUIENNE ET GASCOGNE

### AVEYRON (*ROUERGUE*)

**Revue historique du Rouergue.**
Tome VI, 1933-1934. Rodez, Imprimerie catholique.

Fr. Hermet : *les Bénéfices du diocèse de Vabres avant 1789* (suite). Notices sur les paroisses de *Sylvanès, Mélagues, Saint-Pierre-des-Cats, Couffouleux, La Roque-Papalhonac, Cénomes, Saint-Sernin, Saint-Crépin, Saint-Maurice d'Orient, passim* (à suivre).

L. Rigal : *Histoire des évêques de Rodez, par Antoine Bonal* (suite), *passim* (à suivre). Notices concernant les évêques qui siégèrent depuis Arnald (1028) jusqu'à Aymar (1120).

P. A. Verlaguet : *Collations de bénéfices* (pour le diocèse de Rodez) (fin), *passim*. Résumé des collations faites sous l'épiscopat de Mgr de Voyer de Paulmy, de 1679 à 1680; liste des lettres « de regendo » pour l'administration des paroisses de 1686 à 1694.

B. de Gaulejac: *Visites pastorales du bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez* (suite de la publication entreprise par C. Belmon et interrompue en 1928), *passim* (à suivre). Année 1524. Analyses très détaillées des procès-verbaux de visites : délimitations des paroisses et du diocèse, nom des bénéficiers, revenus du bénéfice, fondations, nombre de prêtres, de communiants et de feux, inventaire du mobilier (reliquaires et reliques), renseignements intéressant l'archéologie, l'histoire locale, les mœurs, etc.

B. de Gaulejac.

### LOT (*QUERCY*)

**Bulletin de la Société des études du Lot.** Tome LIV. Cahors, 1933.

L. de Valon : *Bernard de Valon, abbé de la Chaise-Dieu. Ses démêlés avec Philippe-Auguste (1194-1200)*, p. 1-38. Il embrassa le parti de Richard-Cœur-de-Lion qu'il considéra comme son suzerain légitime.

L. Lacrocq : *Un acte d'émancipation en Quercy au* XVIII*e siècle*, p. 42-44. Acte notarié passé à Lacave (Lot), constatant l'abandon de la puissance paternelle par le père, accompagné d'une cérémonie symbolique et séculaire.

Mis d'Hébrard de Saint-Sulpice : *Oraison funèbre de la maréchale de Thémines et de ses enfants*, p. 106-114. Prononcée par le P. Serapion de Paris, capucin; il s'agit de Catherine d'Hébrard de Saint-Sulpice qui épousa Pons de Lauzières de Thémines (1553-1627), sénéchal du Quercy et gouverneur de la Navarre et du Béarn.

R. Granier : *Reddition de Thédirac en 1622* (fin), p. 115-117. D'après les Mémoires de Pierre de Bordeaux, sieur de la Sablonnière.

J. Daymard : *De l'utilisation de certains anneaux en fer au Moyen Age*, p. 183-189. Ils servaient notamment pour tendre des draperies, lorsque passait dans la rue la grande procession de la Fête-Dieu.

A. Foissac : *Notes sur la baronnie de Thédirac*, p. 118-142, 190-203. Faits intéressant les cinq paroisses de la baronnie. — *Notes sur Saint-Cirq-Lapopie*, p. 253-284, 338-361. Histoire d'une ville où nous remar-

quons un chapitre relatif à l'église, au clergé et aux diverses chapellenies établies.

H. Guilhamon : *le Château de Vilaris*, p. 285-297. Il semble que les évêques de Cahors eurent, au xiii^e siècle, quelques droits de suzeraineté sur le fief de Graudène, appelé de Vilaris à partir du xvii^e s. — *L'abbé Solacroup de Lavaissière, prieur d'Escamps* (Lot), p. 362-377. A laissé une œuvre généalogique et historique considérable, demeurée manuscrite à l'exception de travaux parus de 1784 à 1790.

E. Sol : *le Premier évêque concordataire de Cahors : Mgr Cousin de Grainville*, p. 379-395. Etat du diocèse au lendemain de la Révolution. Sa réorganisation.

**Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.**

Tome XLIV. Cahors, 1933.

E. Sol : *le Successeur et ami de V. Alain de Solminihac* (Nicolas de Sevin), p. 102-108, 159-160, 166-171, 187-188, 201-204. Visite des églises; fondations diverses. Mort à Paris le 9 novembre 1678, assisté de Bossuet, alors évêque de Condom. — *Louis-Antoine de Noailles, évêque de Cahors* (1679-1680), p. 577-578, 616-618, 647-649. Ce prélat fut évêque de Châlons-sur-Marne, archevêque de Paris, et promu au cardinalat (1700).

E. Sol.

## TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY et GASCOGNE*)

**Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.**

Tome LX, 1932. Montauban, impr. Forestié.

Fascicule consacré en grande partie aux discours et notices relatifs au feu comte Renaud de Vezins, président de la Société.

Chan. F. Galabert : *Disciplines monastiques au Moyen Age dans le diocèse de Montauban*, p. 49-69. Notes sur les donations, ou plus exactement sur les restitutions de biens usurpés faites aux églises et aux monastères au xi^e et au xii^e siècle, dans ce qui est *aujourd'hui* le diocèse de Montauban. Les exemples en sont très nombreux. Suivent quelques détails sur les mœurs et les institutions ecclésiastiques.

**Recueil de l'Académie de Montauban.**

2^e série, tome XLII, année 1932. Montauban, impr. Forestié.

H. Combes : *le Sergent Landou, de Montauban*, p. 47-57. Notice sur un vétéran des guerres de la Révolution et de l'Empire, ses campagnes et les écrits naïfs, pittoresques et amusants qu'il a laissés.

S. Canal : *Études démographiques sur le département de Tarn-et-Garonne* (fin), p. 71-86. Coup d'œil d'ensemble sur l'évolution démographique du Tarn-et-Garonne depuis le premier Empire jusqu'à nos jours. Le chiffre de la population s'élève jusque vers 1830. Puis vient une période de stagnation d'une quinzaine d'années. Après quoi la chute se poursuit, continue, de décade en décade. Finalement, le département perd les 37/100 de sa population. La déficience des naissances est le facteur principal du dépeuplement. Voir ci-dessus, p. 638.

S. Canal.

## LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

**Revue de l'Agenais** 60e année. Agen, 1933.

R. Marboutin : *le Château de Quissac*, p. 3-30, 169-184, 234-255, pl. Étude archéologique et historique d'un petit château de l'Agenais où naquit Mgr de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, de l'Académie française.

M. Joret : *le Couvent des Cordeliers du Mas-d'Agenais*, p. 31-44. Notes historiques sur la vie de ce couvent aux xvii^e^ et xviii^e^ siècles.

Chanoine Durengues : *Plan de gouvernement d'un évêque sous l'Ancien Régime*, p. 102-114. Après avoir découvert les mémoires de l'ancien curé de Versailles, M. Durengues a mis la main sur ce mémoire fort curieux.

Ch. Cambon : *la Justice révolutionnaire à Agen, 1793-1794* (suite), p. 115

J. Chaumié : *De quelques commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Agenais* (*suite*), p. 145-168, 201-233, 294-314. Il s'agit toujours de Sauvagnas et du temple de Breuil.

Ch. Durengues : *Matteo Bandello*, p. 185-194, 256-275, 315-340, pl. Copieuse biographie d'un personnage mal connu, qui fut moine dominicain, évêque d'Agen et un des meilleurs écrivains italiens du xvi^e^ siècle.

Dr Lepargneur : *Notre-Dame de Figuès, église gothique du* xvi^e^ *siècle*, p. 284-293, pl. Notes d'histoire et d'archéologie.

R. Marboutin.

## DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

**Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.** Tome LX. Périgueux, 1932.

Chanoine J. Roux : *Intronisation de l'évêque Guy de Castelnau à Périgueux* (15 juin 1513), p. 53-64. Analyse et publication in-extenso d'un texte inédit.

Comte de Saint-Saud : *Églises réformées du Périgord. Simples notes documentaires*, p. 94-101. Puisées dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal.

R. Villepelet : *la Révolution et la récupération des métaux précieux dans la Dordogne*, p. 102-110. Reproduisant l'état des trésors des églises et des communautés religieuses (1793).

Fr. Delage : *les Confréries de Nontron au* xviii^e^ *siècle*, p. 143-153. Réglementées énergiquement en 1746 et en 1777 par les évêques de Limoges, dont dépendait l'archiprêtré de Nontron. Textes inédits.

G. Lavergne.

## LANDES

**Bulletin de la Société de Borda.** 57e année, 1933. Dax, H. Labèque.

Abbé C. Daugé : *A propos du rétablissement du siège épiscopal d'Aire (1817-1823) et du titre historique de Dax (1857)*, p. 129-139. Le concordat de 1802 rattacha au siège épiscopal de Bayonne les anciens diocèses d'Aire et de Dax; celui de 1817 les détacha et les plaça sous l'autorité de l'évêque d'Aire. Dax eût mieux convenu, parce que villle plus importante et plus centrale. La lutte entre ces deux localités vient de se terminer par la Constitution apostolique du 31 mai 1933, qui établit à Dax le siège épiscopal, tout en maintenant au chef du diocèse le titre

d'évêque d'Aire et de Dax. Aire l'emporte donc encore sur Dax dans le titre.

Abbé J. Lacouture : *la Constitution civile du clergé dans les Landes* (fin), p. 140-151. L'auteur nous parle dans cet article du conflit qui mit aux prises à propos de la Constitution, le directoire du département et celui du district de Mont-de-Marsan.

P. Coste.

## GIRONDE

Rien à signaler.

G. Loirette.

## GERS

### Revue de Gascogne.

Nouvelle série, tome XXVIII. Auch, 1933.

P. Barrau de Lorde : *la Cloche gothique de Marsan,* xiv^e^ *siècle,* p. 155-158. Description d'une cloche qui porte en jolies capitales gothiques l'inscription *Ave Maria gracia plena.* Toutes ces lettres sont ornées de fleurs et de feuillage, de poissons, de festons et de serpents, placés dans les arrondis ou le long des hastes. Ces lettres présentent le caractère de la deuxième moitié du xiii^e^ siècle, mais la cloche, comme celle de saint Gaudens, doit avoir été fondue dans la deuxième moitié du xiv^e^ siècle.

C. Bourgeat : *Un éloge funèbre inédit d'un ancien évêque de Lectoure,* p. 123-127. Jean Destresse, évêque de Lectoure, qui, en 1643, avait approuvé le livre *De la Fréquente communion* d'Arnaud, mourut à Miradoux le 14 avril 1646. Le recteur rédigea son *Mortuaire* où il rappelle son zèle, ses mortifications, sa vie ascétique et sa grande charité envers les pauvres honteux.

J. Camoreyt : *la Cueillette de la dîme avant la Révolution,* p. 172-176. L'auteur traite de la façon dont un curé de Loissan faisait la cueillette de la dîme dans sa paroisse. Elle n'allait pas sans peines et soucis. Les cahiers de la dîme en 1742, 1747, 1749 rappellent les registres et cahiers du denier du culte après la Séparation et on comprend alors l'enthousiasme du bas clergé pour les idées de 1789, enthousiasme qui devait, hélas ! être bien vite éteint.

A. Clergeac : *Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan,* p. 13-19. Hommage rendu à celui qui fut le secrétaire si actif de la Société historique de Gascogne et des *Archives historiques de la Gascogne* de 1872 à 1891. — : *Une gloire religieuse de l'ancien collège des Jésuites d'Auch : saint Noël Chabanel,* p. 49-58. Noël Chabanel, né à Saugues (Lozère) en 1613, entré dans la Compagnie de Jésus, professa la rhétorique à Auch pendant l'année scolaire 1638-1639, puis en 1643 partit pour la mission du Canada où il fut martyrisé en 1649.

J. Clermont : *Joseph Carde, curé constitutionnel d'Aubiet et de Touget,* p. 3-12. Fin d'une étude commencée en 1932 où sont relatées les aventures d'un curé rouge qui fut obligé de quitter sa cure et mourut près de vingt ans après dans l'obscurité.

S. Espénan : *les Clarisses à Castelnau-Magnoac,* p. 19-33 et 74-87. C'est d'après le livre du couvent (1638-1743), les visites archidiaconales de l'abbé Daignan du Sendat, vicaire général d'Auch, et des documents puisés à des archives publiques ou particulières, l'histoire de ce couvent, qui, fondé en 1638, dura jusqu'en 1790. Aujourd'hui, de cet ancien monastère il ne reste rien.

A. Laffont : *Décimes et dons gratuits dans le diocèse de Lombez,* p. 180-188. Dans ces documents fournis par les Livres de comptes du rece-

veur du diocèse, Me Jean Délieux, on voit à l'œuvre la machine qui acheminait la monnaie des paroisses du diocèse de Lombez vers les coffres de l'Intendant des finances. Cette organisation s'étendait à toute la France et, sauf le nom, ces décimes et dons gratuits étaient les impôts versés à l'État par le clergé.

P. Tallez : *Mgr Desmaretz, archevêque d'Auch, et l'abbé d'Aignan du Sendat, son vicaire général*, p. 43-48. Récit autographe que l'abbé d'Aignan a laissé de ses relations avec son évêque qui l'appela à prendre part à l'administration du diocèse et en fit son vicaire général, récit intéressant surtout par les détails qu'il fournit aux amis de l'histoire locale.

**Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Gers.**
XXXIVe année. Auch, 1933.

M. Aubas : *Monographie de la commune de Roquelaure*, p. 259-301, où une place est faite à l'église, au cimetière, au presbytère, aux quatre chapellenies fondées dans l'église, aux revenus et aux charges de la cure.

C. Bourgeat : *Trois pouillés inédits de l'ancien diocèse d'Auch*, xve, xviie, xviiie *siècles*, p. 157-178. Après avoir montré l'importance de ces anciens états administratifs du clergé, rappelé les pouillés de l'ancien diocèse d'Auch déjà publiés, M. B. commence la publication des trois pouillés inédits de 1544, 1672 et 1730.

G. Brégail : *le Gers pendant la Révolution. Période du Directoire*, p. 63-83. A noter dans cet article (p. 76-80) une liste des prêtres réfractaires condamnés à mort, déportés à l'île de Ré ou emprisonnés dans l'ancien couvent des Carmélites d'Auch.

A. Pennes : *le Sceau de l'ancienne abbaye bénédictine de Simorre*, p. 141-144. Ce sceau en bronze, de forme circulaire, d'un diamètre de 75 millimètres, découvert en 1915, date de la fin du xive siècle ou du début du xve. L'inscription en caractères gothiques : S. PRESIDEN. RELIGIOSOR. ORD. SCTI BENEDICTI PROVINCIAR. NARBONEN. THLANE ET AUXITAN. montre que c'était le sceau commun aux abbés bénédictins des Provinces de Narbonne, Toulouse et Auch et pas seulement le sceau de l'abbaye de Simorre.

L. Saint-Martin : *la Maison où naquit Dom Brugèles*, p. 62-67. Description de cette maison, sa destinée et notes généalogiques sur la famille de l'auteur des *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, 1746. — : *l'Abbaye de Simorre de 1750-1791*, p. 144-156 (à suivre). Cause de la sécularisation de cette abbaye, histoire de cette sécularisation et des frais qu'elle occasionna.

M. de Sardac : *Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan*, p. 301-312. A l'anniversaire de la mort du prélat, M. de S. rend hommage à celui qui en 1891 fonda la *Société archéologique du Gers* et en fut pendant onze ans l'inlassable animateur.

A. Clergeac.

## HAUTES-PYRÉNÉES

**Revue des Hautes-Pyrénées**, Tome XXVIII. Tarbes, 1933.

J. Francez : *lou Palazzo et lou Pujoou de les Toupios*, p. 116-123. Il s'agit d'un tumulus situé dans un enclave des Basses-Pyrénées et qui vient d'être fouillé. On y a découvert deux sépultures avec divers objets de fer : fibules, douilles de lances, épées, poignard, poteries. Ce pujoou avait sans doute servi de sépulture à des populations qui pratiquaient

l'incinération. — : *Adrien Coutelier, peintre de Dax*, p. 135-136. Cet artiste travaille, en 1617, au tabernacle et au retable de l'église des Carmes de Tarbes. — : *Donation de la seigneurie de Barthères à Notre-Dame de Bétharram*, p. 136-139. Le donateur, Louis de Lacassaigne, est mort et a été enterré à Bétharram en 1738.

Fr. Marsan : *Notes sur des croix du* XIII^e^ *siècle conservées dans la vallée d'Aure*, p. 129-132. Ces croix — au nombre de trois — sorties des ateliers de Limoges, se trouvent à Tramesaigues, Gralhem et Guchen. — : *Enquête sur les vieilles cloches de la Vallée d'Aure*, p. 164-171. L'auteur signale encore quelques cloches qui avaient été omises dans l'enquête déjà signalée. — : *l'Art dans la région bigourdanne*, p. 107-111. Exécution d'un retable pour l'église Saint-Calix par Raymond Darbo, sculpteur et doreur, de Bagnères-de-Bigorre (1778).

J. Annat.

# LANGUEDOC

## TARN

**Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.**
**N^os^ 47-50, année 1933.**

Colonel Brieussel : *l'Exhumation d'un sarcophage*, p. 16-17. Notes sur les sarcophages du cimetière de l'église d'Alaux, que la comtesse Garsinde donna par testament, vers 972, à l'église Saint-Benoît des Avalats. Il ne reste aucun vestige apparent de cette église, située dans la commune de Larmillarié, canton de Réalmont.

L. de Lacger.

## HAUTE-GARONNE

**Revue historique de Toulouse.** Tome XX. Toulouse, 1933.

Chanoine Jean Contrasty : *la Chartreuse de Toulouse*, p. 5-30, 73-89, 137-168. Voir aux *Notes bibliographiques*, ci-dessus, p. 658.

Chanoine Clément Tournier : *le Cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, et le drame de la Petite Église* (1820-1830), p. 31-50, 90-116, 169-180, 208-229 (à suivre). Si plusieurs ouvrages ont été consacrés au schisme de la Petite Église, on ignorait le rôle joué par le cardinal de Clermont-Tonnerre et ses tentatives pour l'éteindre. Un dossier inédit permet de préciser ce rôle tout à l'honneur d'un prélat dont les hautes qualités méritent d'être mises en relief. A peine arrivé à Toulouse, en 1820, le nouvel archevêque entreprend de rétablir l'unité dans un immense diocèse qui comprend les départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège. Pamiers surtout est un foyer de dissidence entretenue par l'orgueil de J.-B. Font qui a des accointances avec des prêtres chambristes, ou puristes, de Toulouse. A l'insu du public, l'archevêque se sert de l'intervention occulte de l'un de ceux-ci, l'abbé Abadie, et à l'occasion d'une mission prêchée à Pamiers il va, dans sa charité apostolique, faire une visite au schismatique J.-B. Font. Divers épisodes ignorés sont signalés. C'est la première partie d'un travail qui formera un volume.

P. E. Ousset : *les Grandes figures du clergé toulousain, M. Marceille, curé de Saint-Jérôme et de N.-D. de la Daurade*, p. 51-63. Ecclésiastique pieux et savant, du temps de l'Empire et de Louis XVIII, restaurateur matériel et spirituel, fort apprécié par le duc et la duchesse d'Angoulême.

**Bulletin de Littérature ecclésiastique**

publié par l'Institut catholique de Toulouse. Toulouse, 1933.

Paul DUDON : *Correspondance inédite entre Lamennais et le comte de Senfft*, p. 3-16. Ce sont les premières lettres d'une correspondance échangée, de 1819 à 1826, entre Lamennais dans toute sa gloire et le comte de Senfft-Pilsach, saxon luthérien récemment converti, et diplomate autrichien laissé par Metternich sans poste à Paris. Tous deux, d'une foi ardente, cherchent dans les principes du catholicisme la stabilité de la société moderne.

Louis SALTET : *Miracle prétendu et magie, le « Martelage du ventre » du* VII^e^ *au* IX^e^ *siècle*. Avec sa sagacité habituelle, l'auteur explique l'origine et les développements de cette pratique curieuse, inaugurée par saint Artemios de Constantinople, au VII^e^ siècle, et devenue chère aux descendants des diocésains de saint Artemius, évêque de Clermont d'Auvergne; miracle prêté à sainte Foy de Conques, sculpté sur des chapiteaux de Chambon et de Souvigny. Des *metges* de la Corrèze, forgerons quelque peu magiciens, employaient encore ce martelage en 1899. C'est une ombre de paganisme oriental qui s'étendait sur les montagnes du Plateau Central.

Jean RIVIÈRE : *M. Guignebert et les miracles de l'Évangile*, p. 145-172. Le très docte professeur de la Faculté de théologie de Strasbourg démontre que le *Jésus* de M. Guignebert accuse moins de science que de fanatisme anti-religieux, et il réfute avec compétence les négations des miracles de Jésus.

Ferdinand CAVALLERA : *Aux origines de la Société des Missions étrangères : L'Aa de Paris*, p. 172-186, 206-226 (à suivre). Dans son volume sur les *Prêtres des Missions étrangères*, M. Goyau a consacré plusieurs pages à l'Aa de Toulouse. Le P. Cavallera, possesseur des documents originaux relatifs à l'Aa, confirme, précise et complète dans son étude ce qu'on a pu en dire. Il prouve que les Assemblées de l'Aa, dont la plupart composées d'ecclésiastiques, tendaient à favoriser la vie intérieure, ne faisaient aucunement double emploi avec la Compagnie du Saint-Sacrement; et en évoquant le rôle de Vincent de Meur, il révèle les liens d'origine qui rattachent surtout l'Aa de Paris à la Société des Missions étrangères.

Clément TOURNIER.

**Annales du Midi. 1929-1930, 480 pages. Toulouse, E. Privat.**

Henri JACOUBET : *Un académicien toulousain du* XVIII^e^ *siècle. L'abbé Magi*, p. 1-48. Un « abbé » de province (1721-1801), qui prit sa part à Grenade aux administrations de la révolution; homme de lettres, membre de l'Académie des jeux floraux.

Étienne DELARUELLE : *les Bas-reliefs de Saint-Sernin*, p. 49-60. Provenance, signification.

Auguste VIDAL : *le Prieuré de Bonnevaux, ses fiefs, la noblesse de sa région*, p. 114-167. De l'ordre de Saint-Ruf. Étude d'après des anciens mémoires locaux, malheureusement sans que l'auteur se soit soucié des archives de l'Ordre, qui lui auraient apporté beaucoup de compléments et de corrections, notamment à ses identifications.

E. SOL : *Une élection épiscopale dans le Lot*, p. 236-244. Celle de l'évêque constitutionnel, Jean Danglars, curé de Carjac en 1791.

Juliette PUGET : *l'Université de Toulouse au* XIV^e^ *et au* XV^e^ *siècles*, p. 345-381.

Année 1931, 512 pages.

R. Latouche : *Comptes de la collégiale de Montpezat de Querzy* (1415-1554), p. 180-199, 306-323 (à suivre). Publication d'extraits intéressant la linguistique, l'histoire économique et sociale.

J. Donat : *le Mouvement protestant et l'édit de révocation à Saint-Antonin* (Tarn-et-Garonne), p. 249-305, 392-451 (suite en 1932, p. 5-40, 141-157. Des origines jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Année 1932, 519 pages.

J. Barada : *Toulouse et la vie toulousaine de 1786 à 1822*, p. 41-78, 163-203 (suite en 1933, p. 66-87, 174-206). Publications de très intéressantes lettres de M. Carrière-Montgaillard, de M. Boutan, du chevalier de Chalvet-Gaujouse, de Mme d'Agède et de M. de Lalo, avec Clément Daignan. Nombreux détails sur la vie religieuse de Toulouse.

Ch. Higounet : *les Origines d'une commanderie de l'ordre de Malte : le Bourgaud* (Haute-Garonne), p. 129-140. Fondée vers 1214.

Mme Février-Dubau : *les Églises gothiques de Tarn-et-Garonne* (planches), p. 417-429.

Année 1933. 471 pages.

Étienne Delaruelle : *le Problème des influences catalanes et les bas-reliefs de Saint-Sernin* (planches), p. 237-261.

J. Donat : *Une abbaye cistercienne et son budget au XVIIIe siècle*, p. 262-303, 373-399. Beaulieu ou Belloc, commune de Ginals (Tarn-et-Garonne).

Fr. Galabert : *Notice sur deux manuscrits des bibliothèques de Toulouse et d'Albi* (VIIe et IX siècles), p. 353-372, avec planches. L'auteur établit, après Turner, que le manuscrit 364 en onciales de la Bibliothèque de Toulouse, est le manuscrit, établi vers 600 ou 667 par ordre de l'évêque Didon, d'après lequel a été transcrit le recueil de canons et conciles d'Albi (ms. 2 de cette ville), tandis que la perte de plusieurs cahiers du manuscrit de Toulouse avait fait méconnaître son caractère et sa haute valeur comme texte et comme témoin de l'écriture onciale.

J. de Font-Réaulx.

## GARD

### Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nîmes, Tome XII, n° 34. Nîmes, 1934.

Chanoine Bouisson : *Un maître de la route. Saint-Baudile patron de la ville de Nîmes. Son origine. Ses missions. Son martyre*, p. 92-136. De Paris où Baudile exerça d'abord son activité apostolique, il se dirigea vers Senlis, Creil, Beauvais et atteint Rouen. Puis, c'est Évreux, le Mans et Orléans qu'il évangélise, Orléans, où il reste jusqu'après la mort de saint Euverte le 7 septembre 338. Il se dirige ensuite vers le nord.

### Cahiers d'histoire et d'archéologie. Tome VI. Nîmes, Larguier, 1933.

F. Mazauric : *Histoire du château des Arènes*, p. 3-29, 133-148, 303-323, 481-495. Histoire de la féodalité nîmoise qui se confond presque avec l'histoire de Nîmes. Étude de première importance.

G. Charvet : *les Voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes arécomiques* (fin), p. 30-37, 249-272.

R. Jullian : *les Procédés de composition des sculpteurs provençaux à l'époque romane*, p. 38-53. L'école provençale est tardive, et ce n'est guère que vers le milieu du XIIe siècle, qu'elle prend une importance comparable à celle des autres groupes de sculpteurs romans.

Sylvain GAGNIÈRE : *Appareil employé en 1657, par le Père Maurice de Toulon pour la désinfection des caveaux d'église*, p. 54-57.

Dr COULOUMA et Jean MIQUEL : *le Bassin de la Cesse*, p. 58-64, 148-159, 345-360, 535-545. L'ère gallo-romaine. La verrerie romaine de Barroubio. Minerve cité gallo-romaine. L'autel de Minerve et le linteau de Saint-Rustique...

Chanoine Paul DESPETIS: *la Cathédrale Saint-Pierre de Montpellier*, p. 101-123, 324-344, 519-534. Construction de l'église Saint-Benoît aux frais du pape Urbain V. La première pierre en fut bénite en 1364. Translation de la cathédrale du diocèse à Saint-Benoît de Montpellier; sa dévastation et ruine par les protestants en 1561 et 1567. Projet de construction d'une nouvelle cathédrale sur la place de la Canourgue et intervention de Richelieu qui donne l'ordre de restaurer Saint-Pierre. La cathédrale aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Dr E. SOUBEIRAN : *l'Ager nemausensis. Étude de toponymie ancienne*, p. 166-174, 546-553. Tagnac-Vols.

Félix MOURET : *Quelle a été la place d'Ensérune dans la Gallia Graeca ? La ville de Pyrène et la colonie des Longostalètes*, p. 228-241. Du VI^e^ au III^e^ siècle, des Ibères et des Grecs sont venus fonder à Enserune, une colonie très florissante à laquelle il faut donner le nom de Longostalètes; sous les ruines ibéro-grecques d'Enserune, se cachent celles de l'antique cité de Pyrène.

A. YRONDELLE : *les Croyances, opinions et idées des Romains révélées par l'étymologie*, p. 242-248. Dieu, la Providence, la religion.

A.-P. ALLIES : *Une sépulture à la chartreuse de Villeneuve-lés-Avignon*, p. 378-382. Celle d'Armand de Bourbon, prince de Condé, frère du grand Condé, mort à Pézenas en 1666.

Ct E. BARET : *Un village du pays biterrois au XIV^e^ siècle. Vendres, 1373-1384*, p. 383-394. Seigneurie tombée dans le domaine royal après la croisade des Albigeois, par suite de l'hérésie de ses anciens possesseurs. Son administration consulaire et ses difficultés financières.

François BONNERY : *Une sédition municipale en Languedoc au XIV^e^ siècle*, p. 395-398. A Clermont-l'Hérault, en 1379, contre son seigneur Déodat de Guilhem.

Louis-J. THOMAS : *Séjour du roi Jean II le Bon à Villeneuve-lés-Avignon (16 nov. 1362 à 16 mai 1363)*, p. 399-412. Deux objets d'importance amenaient Jean II auprès de la cour pontificale : Offrir un troisième mari à la reine Jeanne de Naples et, dans ce but, obtenir l'intervention du pape; obtenir quelque secours d'argent par un emprunt, ou par l'octroi d'une décime sur le clergé du royaume.

Abbé J. SAUTEL : *Vaison-la-Romaine*, p. 420-422. *Les monuments de Vaison-la-Romaine*, p. 423-434. Les monuments romains. Les monuments romans, le château et la Haute-Villle.

S. GAGNIÈRE : *Sépultures gallo-romaines de la Seignourette à Villeneuve-lés-Avignon*, p. 449-456. Découvertes en 1931. Le mobilier renfermait des vases de diverses poteries, des lampes, etc. A classer dans le I^er^ siècle après J.-C.

G. de FOZIÈRES DE LA TREILHE : *Pierre de la Treilhe, évêque de Lodève (1430-1441)*, p. 465-480. Sa famille était originaire de Caylus (Tarn-et-Garonne). Vint à Lodève comme archidiacre de Saint-Geniès. Au cours de son épiscopat, l'un de ses neveux Guiraud vint s'établir à Lodève et fut souche de la famille de la Treilhe à Lodève.

Paul-L. BAUDOUÏ-SALZE.

## LOZÈRE

**Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère.**

1931-1932. Mende, Henri Chaptal, in-8°.

Le *Bulletin* de l'année 1930 n'a pas paru. A compter de 1931, la pagination défectueuse suit, à tort, à peu près chaque article.

Ange Peytavin : *Vie de sainte Enimie*, p. 1-16. Début d'une traduction en vers français du poème roman de Bertran de Marseille (xiiie s.).

L. Costecalde : *Chapitre de Notre-Dame de Mende* (suite), p. 49-80. Relations entre les évêques de Mende et le Chapitre; délimitation de la juridiction temporelle de l'évêché et du chapitre, dans le vallon de Mende, en 1299 [lisez : 1300 n. st.]; statuts du chapitre; relations entre le chapitre, l'évêché et le clergé. — : *Biographie de Jean-Antoine Chaptal, comte de Chanteloup (1756-1832)*, p. 11-48. Né à Nojaret, paroisse de Badaroux, près Mende, chimiste et homme d'État, ministre de l'Intérieur sous le Consulat. — : *Biographie de Guy de Chaulhac*, p. 15-30. Médecin des papes d'Avignon. [P. 17, M. L. C. paraît confondre le livre, le « Guidon » des chirurgiens, avec son auteur Guy. P. 23, Pétrarque est mort à Arqua, non à Padoue].

Germaine Plique : *Étude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516*, p. 1-54. Thèse présentée à l'École des chartes et rédigée d'après les Archives départementales de la Lozère. Les origines, conditions d'admission, collation des canonicats, réception et installation des chanoines; les dignitaires, les officiers de l'œuvre, de la cathédrale, les officiers du temporel (bailes, syndic, célerier, auditeur des comptes, recteur du vestiaire, châtelains), le personnel subalterne; les bénéfices, les prébendes, les maisons canoniales.

Marius Balmelle.

## ARDÈCHE

**Revue du Vivarais.** Tome XL, 1933. Impr. Habauzit, Aubenas.

Auguste Le Sourd : *la Vie de Famille en Vivarais au dix-huitième siècle*, p. 1-30, p. 62-93, p. 159-175, p. 195-210, p. 258-270, p. 299-312. D'après les archives de la famille Champanhet, de Vals. Cette importante étude aura sa suite en 1934. — : *les Ruines de Ventadour*, p. 145-149. Ventadour est le château de Meyras; mais l'auteur incline à croire que c'est là un vocable romantique, que l'usage a consacré, car il n'existe pas de texte fixant l'origine de cette appellation.

Dr Louis Lorion : *Un médecin parisien d'origine vivaroise : le Dr Noël Vollant (1635-1685)*, p. 31-41, p. 94-109 (fin).

Commandant Charles Coste : *Mémoires de Jean-Baptiste d'Aleyrac*, p. 49-61, p. 211-220, p. 237-247, p. 281-298. Né à Saint-Pierreville (Ardèche) le 29 avril 1737, d'Aleyrac s'engagea, à dix-sept ans (1754) dans le régiment de Languedoc; il combattit sous tous les cieux et sur toutes les mers; il quitta l'armée en 1792 et mourut en 1796. A cent cinquante ans de distance, ses *Mémoires* offrent encore un intérêt historique, militaire et géographique, surtout pour les guerres du Canada et de la Corse.

Jules Lesche : *Hommage à la mémoire d'Henri de Pontmartin* (Un article du vicomte E.-M. de Vogué), p. 110-120. Cet article du *Journal des Débats* du 4 avril 1890, ne devait pas être réimprimé; aussi M. J. Lesche ne l'a-t-il réédité qu'après avoir obtenu l'autorisation écrite de Mme de Pontmartin et de M. Félix de Vogüé.

Charles Du Besset : *la Paroisse de Saint-Prix et sa communauté religieuse*, p. 121-125 (fin).

Dr Adolphe Bonnard : *Exploration et étude des grottes de la vallée de la Goule à Châteaubourg*, p. 129-144, p. 248-257, 313-317. Ces fouilles si fructueuses sont dûes au Dr Bonnard en collaboration avec M. Georges Goury, qui les a publiées après la mort du docteur.

Jean de La Laurencie : *le Visage militaire de Vincent d'Indy*, p. 177-194. Le grand musicien V. d'Indy fut aussi un patriote convaincu, comme le prouve cet article fort bien pensé et écrit élégamment.

César Filhol : *l'Apôtre des montagnes sur le chemin de Lalouvesc*, p. 225-236, p. 273-280. Par des chemins, *plus ou moins celtiques, gaulois ou romains*, saint Jean-François Régis vient prêcher et mourir à La Louvesc.

*L'assemblée de Privas (17-19 décembre 1788)* ; *Lettre d'un témoin*, p. 42-47. Cette longue lettre si vivante fut écrite à sa mère, huit jours après la clôture de l'assemblée, par Jean-Antoine de Bernard de Talode du Grail, gentilhomme de Saint-Agrève. — *Les papiers de Vidalon et le doublage des navires*, p. 221-222. « *Lettre à M. Rome, syndic général de Languedoc, 27 juin 1780* ».

Aug. Roche.

## AUDE

**Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.**

Tome XXXVII, 1933. Carcassonne, Roudière.

Dr P. Courrent : *Soulatgé en Pierrepertusès; archives communales*, p. 72-96. Signale, dans les archives communales, une charte de l'année 1246 (bornage de terres), des cahiers de Reconnaissances des années 1516 et 1572 et surtout l'acte de baptême de Dom Bernard de Montfaucon. C'est, en effet, dans ce petit village de l'Aude (cant. de Mouthoumet) qu'est né l'illustre bénédictin. L'acte de baptême est daté du 21 janvier 1655.

P. Calmet et J. Sicard : *Excursion à Fontjoncouse et note sur Fontjoncouse*, p. 176-182. Ancienne seigneurie des archevêques de Narbonne qui apparaît, dans les chartes, dès le IXe siècle.

Dr Charles Boyer : *Notre-Dame de Fauste*, p. 183-189. Ancienne église du diocèse de Narbonne (comm. de Tuchan) et lieu de pèlerinage. L'auteur publie une lettre d'indulgence, jusqu'ici inédite, qui fut accordée à cette église par plusieurs cardinaux entre les années 1489 et 1493 (original sur parchemin mutilé).

E. Griffe.

## HÉRAULT

**Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.**

3e série, tome XVII, 2e livraison. Béziers, 1932.

Ed. Baret : *la Capitulation de Thézan-lez-Béziers en 1589*, p. 133-159. Cette étude qui donne des détails sur la guerre civile dans les diocèses de Béziers et de Narbonne, de 1575 à 1589 reproduit non seulement la capitulation de Thézan avec les réponses de Montmorency, article par article, mais aussi quelques autres textes disparus des dépôts publics. Des notes concises identifient les personnages nombreux mentionnés dans ces pages.

**Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.**
**N° 62. Montpellier, 1933.**

P. de Gorsse : *Deux abbayes cisterciennes Fontfroide et Valmagne*, p. 91-109. Compilation incomplète et sans esprit critique des études parues au cours du XIXe siècle sur ces deux abbayes.

M. Lafont : *les « Misérables » critiqués et refaits par Lamartine*, p. 143-158. Pénétrante critique du roman Fior d'Aliza publié par Lamartine, en 1863, dans l'intention de combattre les théories politiques et sociales développées par Victor Hugo dans *les Misérables*.

**Monspeliensa. Tome I, fascicule 3.**

L. J. Thomas : *Montpellier en 1851. Le coup d'État du 2 décembre*, p. 167-224.

L. Irissou : *Hypothèses sur un sceau du XVIIe siècle*, p. 225-234. Ce sceau qui représente saint Roch tenant un vase de thériaque fut celui de la *facultas* de pharmacie de Montpellier avant 1789.

A. Leenhardt : *l'Ancien hôtel de Jacques Cœur à Montpellier*, p. 235-248.

M. Oudot de Dainville.

## HAUTE-LOIRE

**Almanach de Brioude et de son arrondissement.**
**13e année, 1932. Brioude, Watel, in-12 de 180 pages.**

Dr Colombe : *Un pape d'Avignon : Clément VI*, p. 31-42, grav. Bienfaiteur de l'église de La Chaise-Dieu, où reposent ses restes.

Ch. Bories : *le Chapitre Saint-Gal de Langeac*, p. 43-69, grav. Prieuré de bénédictins, qui dépendait de l'abbaye de La Chaise-Dieu; existait dès 1131.

Abbé Julien Lespinasse : *le Couvent des Cordeliers à Brioude*, p. 97-112, grav. Fondé en 1245-46 et ruiné sous la Révolution.

Louis Bréhier : *le Coffret d'Auzon*, p. 113-134, grav. Coffret en os de baleine, avec inscriptions runiques, dont les panneaux sont conservés au *British Museum* de Londres et au musée du Bargello à Florence, qui avait appartenu au trésor de Saint-Julien de Brioude. Panneaux historiés de scènes, l'une représente l'Adoration des Mages. Travail d'art ecclésiastique anglo-saxon, antérieur à 660.

Marie Grenier : *Blassac; ses volcans, ses grottes, son église*, p. 149-155, grav. Église du XIIe-XIIIe s., dédiée à saint Roch, avec peintures du XVe-XVIe siècles.

Marius Balmelle.

# BÉARN ET PAYS BASQUE

## BASSES-PYRÉNÉES

**Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.**
**2e série, tome LVI. Pau, 1933.**

V. Dubarat : *le Somport de Cize*, p. 13-18. Le Somport de Cize doit être identifié avec le lieu d'Ibaneta où se trouvaient l'église Saint-Sauveur, première station du pèlerinage de saint Jacques en entrant en Espagne, la chapelle de Charlemagne et la croix de Charles : c'est là qu'il faut placer le lieu du désastre où l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne fut massacrée par les Basques en 778. Voir ci-dessus, p. 505. — :

*Une petite sainte janséniste : Anne Duvergier de Hauranne*, p. 69-82. Ce nom de « sainte janséniste » n'est donné à cette enfant, morte en odeur de sainteté, à Port-Royal, vers l'âge de sept ans, que pour marquer qu'il s'agit d'une nièce de l'abbé de Saint-Cyran. Lancelot a dit que la vie de cette petite sainte a paru, mais ce livre n'a probablement jamais existé sinon en manuscrit.

H. Courteault : *Sur une fausse hypothèse touchant la sépulture de Jeanne d'Albret*, p. 83-91. Quoi qu'en pense M. le pasteur Destandeau qui émet l'hypothèse que le cercueil de Jeanne d'Albret aurait été trouvé et ouvert à Lescar, M. Courteault, directeur des Archives nationales, montre que cette hypothèse ne résiste pas à l'examen : le corps de Jeanne d'Albret ne quitta jamais Vendôme.

**Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque.**
Tome XVI. Pau, 1933.

L. Lembeye : *les Vins de Bayonne et la franchise du clergé sous l'Ancien Régime*, p. 19-39, 81-97, 161-172 et 202-217. Cet exposé, relatif à la consommation, à l'exportation du vin et, surtout, au protectionnisme qui fut, jusqu'à la Révolution, la tradition de l'administration municipale de Bayonne fait mieux comprendre les longs démêlés autour de la franchise dont jouissait le clergé de Bayonne pour l'entrée des vins.

H. Lassalle : *le Rétablissement du culte catholique en Béarn*, p. 41-64, 98-107, 241-272 et 285-298. Procès-verbaux de la restitution, en 1620, à l'Église catholique des biens ecclésiastiques possédés par les protestants dans la région qui va de Pau à Orthez. — : *le Pont de Bétharram*, p. 129-145. L'origine de ce pont sur le Gave de Pau est étroitement lié à l'histoire du sanctuaire de N.-D. de Bétharram et des chemins suivis par les pèlerins de Saint-Jacques de Compostellle.

G. Beaurain : *Histoire du travail à Pontacq : la spéculation, les entraves au travail*, p. 108-128, 228-240. Parlant des titulaires de bénéfices qui, moyennant un prix convenu, se déchargeaient sur un fermier du soin d'assurer le service religieux, l'auteur trouve quatre échelons de personnages : le titulaire, le premier intermédiaire, le deuxième intermédiaire et le fermier.

M. Montaigue : *Notes brèves d'histoire de l'art : Précisions sur les fortifications d'Oloron*, p. 65-80. Notes sur les fortifications médiévales qui, au XIVe siècle, furent élevées ou restaurées autour de Sainte-Croix d'Oloron, cité épiscopale, sur la route du Somport.

J. B. Laborde : *Morlaas, première capitale du Béarn, dans sa grandeur et dans son déclin*, p. 193-201, 273-284. Intéressante monographie consacrée à l'ancienne capitale du Béarn; c'est à Morlaas que fut élevé un jeune cordelier, Pierre de Foix, fameux personnage, qui devenu cardinal, joua un rôle de premier plan dans l'histoire religieuse du commencement du XIVe siècle et tout particulièrement auprès des papes d'Avignon.

J. Annat : *Un Club révolutionnaire à Pau*, p. 218-227. Il est surtout question de l'action exercée par les clubistes sur le terrain politique et de la participation du clergé à l'organisation de fêtes civiques.

**Bulletin du Musée basque. Tome X. Bayonne, 1933.**

H. Cavaillès : *Georges Hérelle*, p. 375-386. Monographie d'un historien grâce auquel on connaît mieux aujourd'hui les origines et le développement du théâtre basque qui s'apparente aux mystères du Moyen Age.

J. Nogaret : *les Châteaux historiques du Pays Basque français*, p. 443-

489. Notes sur les châteaux basques bas-navarrais dont l'histoire est intimement liée, depuis le xv^e siècle surtout, à la vie sociale et religieuse du pays basque français.

J. Annat.

# COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

## ARIÈGE

**Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.** Nouvelle série, n^os 19 à 22. Castillon-en-Couserans, 1933-1934.

J.-M. Vidal : *Dans l'entourage de Caulet. III : Antoine Charlas, directeur du Séminaire et vicaire général de Pamiers (1634-1698)*, p. 89-116, 137-160. (Suite de l'étude commencée l'an passé). L'auteur étudie dans Charlas le théologien et le polémiste, analyse et apprécie son traité *De libertatibus ecclesiae gallicanae*, ses écrits sur la puissance de l'Église, le concile général, la primauté du Souverain Pontife. Il extrait de ces traités ou mémoires polémiques ce qu'il appelle la profession de foi du théologien commingeois sur l'Église, le pape et les rapports entre la puissance laïque et la puissance ecclésiastique. Ensuite il passe en revue les ouvrages de Charlas concernant la régale et les questions connexes, son traité de morale sur le probabilisme, où l'auteur expose un tutiorisme modéré. L'article est illustré d'une gravure représentant la figure grave du théologien commingeois. — *IV : la Parenté de l'évêque*, p. 189-211, 249-265. Étude généalogique sur les ascendants de l'évêque de Pamiers, F.-Et. de Caulet, sur ses frères et ses neveux. Les éléments de cette étude ont été pris surtout dans les recueils généalogiques de la Bibliothèque nationale et dans les registres de l'état-civil de Toulouse. On y trouve des notices assez complètes sur Pierre de Caulet, abbé de Foix, oncle de l'évêque; sur sa sœur, Catherine de Caulet, dame de Lavelanet, fondatrice des régentes de Mirepoix; sur Bonaventure de Caulet, son frère et son collaborateur; enfin sur son neveu, Guillaume de Caulet-Gragnague, qui fut le confident et le conseiller de l'évêque dans la rédaction des divers écrits contre la Régale.

J.-M. Vidal : *Démissions d'évêques à la suite de la conclusion du concordat de 1801*, p. 175-186. Il s'agit des lettres adressées au Saint-Siège par l'évêque de Saint-Papoul (J.-B. de Maillé de La Tour-Landry), de Rieux (P.-J. de Lastic) et de Pamiers (Ch. d'Agoult). Les deux premiers prélats démissionnent sans réserve, le dernier s'y résout après avoir tergiversé. — : *A Moscou durant le premier triennat soviétique* (1917-1920), p. 229-236. Ce sont les premières pages d'un volume que vient de faire paraître à la Maison de la Bonne presse l'ancien curé de Saint-Louis de Moscou.

Louis Blazy : *les Œuvres paroissiales d'un curé de campagne : Jacques Bris, curé de Brie (1722-1746)*, p. 126-133. — : *la « Grande peur » de 1789 dans quelques localités du comté de Foix et du Couserans*, p. 117-125. Documents, la plupart d'origine ecclésiastique, qui témoignent des répercussions produites jusque dans les contrées reculées du pays de Foix et du Couserans par cette étrange panique. — : *J.-B. de Verthamon, évêque de Pamiers et son sentiment sur les « Réflexions sur les Evangiles » du P. Quesnel et sur la « bulle Unigenitus », d'après une lettre inédite*, p. 165-171. Dans cette lettre écrite à une dame se trouve la phrase suivante qui caractérise la position théologique de notre prélat : « Pour notre malheur, Madame, et pour exercer le corps des pas-

teurs, Dieu a permis que le Souverain Pontife ait suivi une autre route. Il a jugé à propos de tirer du livre des Réflexions cent-une propositions qu'il a censurées, sans aucune qualification particulière, par une constitution en forme de bulle qu'il veut que nous recevions purement et simplement. » Le prélat explique ensuite pourquoi une acceptation aveugle des censures pontificales n'est point de son goût. — :*Notes extraites d'un registre de catholicité des Bordes-sur-Arize sur la fin de l'Ancien Régime*, p. 212-218. — : *les Endormeurs en 1791 d'après un manifeste du temps*, p. 218-229. Écrit par le pasteur de Mazères, Lacombe, pour persuader à ses concitoyens catholiques aussi bien que protestants de la nécessité d'adhérer au nouvel état de choses relativement au serment prescrit par la constitution civile du clergé. — : *Lettre de F.-B. de Salignac de la Mothe-Fénelon, évêque de Pamiers, à J.-J. Languet de Gergy, archevêque de Sens, à propos du « Missel de Troyes » de J.-B. Bossuet (8 août 1737)*, p. 266-271. Ce Missel publié par Bossuet le petit, neveu du grand évêque de Meaux, renfermait nombre d'erreurs et présentait des omissions suspectes de tendance janséniste. Il fut condamné par le métropolitain de Sens, et l'évêque de Pamiers adhéra à cette censure et en dit son sentiment à l'archevêque.

F.-J. Samiac : *Un évêque « defensor civitatis ». Rôle d'Hector d'Ossun pendant les guerres de religion en Couserans*, p. 161-164. Où l'auteur a su grouper tout ce qu'on sait de l'action énergique de cet évêque au temps de Charles IX.

Fr. Marsan : *Acte de fondation de l'hôpital de Saint-Lizier de Couserans*, p. 237-248. Du 7 février 1566.

*Nota.* — Les numéros de 1933-1934 du *Bulletin de la Société ariègeoise et de la Société des Études du Couserans* n'intéressent en rien l'histoire ecclésiastique.

Louis Blazy.

# ROUSSILLON

## PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Revue historique du diocèse de Perpignan.**
13e année. L. Comet, Perpignan, 1933.

Jean Capeille : *le Pontificat de Jean-Mathieu de Grammont de Lanta, évêque d'Elne, 1726-1743* (suite), p. 30-33, 110-113, 180-183, 245-248, 295-297, 335-337, 405-409.

Benoni Colomer : *Un archidiacre d'Elne (Guillaume II), vicomte de Vallespir et de Castellnou (1084-1096)*, p. 26-30, 107-110. Il fut l'une des plus grandes figures de l'époque en Roussillon, où il exerça, au temporel, des pouvoirs si étendus que l'histoire de cette province n'en offre aucun autre exemple. En octobre 1096, il se joignit, avec de nombreux chevaliers roussillonnais, à l'armée des croisés de Raymond de Saint-Gilles.

X... : *Document relatif à un ostensoir en argent fait par F. Guzi, orfèvre de Perpignan, pour l'église de N.-D. de la Réal de dite ville, en 1703-1708, aux frais du jardinier de dite paroisse, Onuphre Ortola*, p. 338.

Jean Sarrète.

# REVUE DES PÉRIODIQUES

**Le Moyen Age.**

3e série, tome IV (XLIII de la collection). Paris, Champion, 1933.

Auguste Dumas : *Étude sur le classement des formes des actes*, p. 81-97, 145-182, 251-264. Important travail de diplomatique générale remarquable par sa précision et sa clarté d'exposition. Il aidera non seulement à distinguer les divers actes et leurs parties, mais aussi à les critiquer et à en apprécier la valeur historique. Sans être la source unique de l'histoire, les actes écrits constituent un moyen d'information très important et la nécessité de remonter aux sources implique celle de les bien comprendre. Doit-on, par exemple, distinguer les actes en actes publics ou en actes privés, d'après la qualité de leurs auteurs ? Non, mais d'après celle de l'officier qui les a rédigés. Qu'est-ce que l'authenticité ? Qu'est-ce qu'un faux ? Quels sont les signes de validation et quelle est leur valeur probante ? Le *texte* des actes est-il susceptible de certaines formes ? Autant de questions posées, entre bien d'autres, par M. Dumas et dont nous ne pouvons ici donner les réponses parce que nous craindrions en les résumant de laisser croire à un système trop rigide. Au contraire, l'exposé de M. Dumas, bien que théorique, est caractérisé par définitions qui sont toujours *ad rem*. C'est qu'au delà des documents matériels sont toujours envisagées les personnes et les choses dont ils sont le souvenir. M. Dumas fait un excellent usage des anciens commentateurs du droit. Aussi ne faut-il pas voir dans les divergences entre sa doctrine et celles d'autres diplomatistes de nouveaux épisodes de *Bella diplomatica*. La conciliation est facile sur le terrain véritablement scientifique où le respect des faits se rencontre avec une tradition raisonnée.

Léon Levillain : Compte rendu de P. Hieronymus Franck, *Die klosterbischoefe des Franckenreiches*, p. 40-43. Éloge sans réserve de cette étude sur les évêques claustraux, dont il a été rendu compte l'an dernier (t. XIX, p. 520 et ss.), c'est-à-dire sur ces moines qui avaient reçu la consécration épiscopale pour pouvoir effectuer des ordinations à l'intérieur de leurs monastères. Saint-Denis — que connaît si bien M. Levillain — et Saint-Martin de Tours eurent des listes de tels évêques, mais ce sont des faux. L'existence des évêques claustraux est néanmoins certaine, mais elle ne fut jamais que très occasionnelle et ne dépasse pas le IXe siècle.

Georges Tessier : Compte rendu de : Paul Lefrancq, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cybard*, p. 51-54. Appréciation sévère de l'édition de ce cartulaire angoumois, renvoyant « aux excellents conseils que dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, M. Prou dispensait il y a quelques années aux éditeurs de chartes ».

J. H. Gaillard : Compte rendu de : Alfred Coville, *Jean Petit et la question du tyrannicide au commencement du* XVe *s.*, p. 207-212. Intéressant résumé d'un livre qui donne plus que son titre ne promet : en effet il aborde certains côtés de l'histoire du grand Schisme, la biographie de Gerson et une foule de détails sur de nombreux clercs et théologiens du XVe siècle (Voir la *Revue*, t. XIX, p. 377-381).

Émile-A. van Moé.

Revue du Seizième siècle.

Tome XIX, an. 1932-1933. Paris, Champion.

La dernière année de la *Revue du Seizième siècle* n'est guère riche en articles intéressant notre histoire religieuse. Nous y relevons toutefois les noms de Brantôme, de Joachim Du Bellay et de Ronsard qui, accessoirement du moins, peuvent être considérés comme gens d'église.

Dr H. Loss : *Brantôme, prosateur et poète*, p. 159-192. L'auteur révèle un certain nombre de larcins littéraires commis par l'écrivain périgourdin au détriment de l'espagnol Melchior de Santa-Cruz. Article intéressant, mais bien en dehors de nos préoccupations.

Amédée Outrey : *Joachim du Bellay et la fontaine de Véron*, p. 246-261. Se fondant sur une lettre du poète à Jean de Morel, sur une lettre latine de Jean Penon à Du Bellay et sur la dédicace de l'élégie à Jacques Spifame, M. Outrey établit la date et les circonstances de composition de la poésie latine de Du Bellay. Elle aurait été écrite à l'automne de 1557, au moment où le poète revenait de Rome. Véron est un lieu voisin de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne, donc placé sur la route de Bourgogne et d'Italie. Cet article attire l'attention sur les relations intellectuelles de Joachim Du Bellay avec les milieux cultivés sénonais et confirme les travaux antérieurs de Maurice Roy.

Ch. Bost : *Théodore de Bèze et Rabelais*, p. 282-290. L'auteur relève de curieux emprunts faits à Rabelais par Théodore de Bèze, dans son *Passavant*.

R. Ranjard : *Découverte d'ossements dans l'église prieurale de Saint-Cosme*, p. 291-299. On connaît la découverte des restes de Ronsard, consécutive à des fouilles effectuées dans l'église de Saint-Cosme. Ces recherches avaient elles-mêmes été entreprises à la suite de la découverte d'ossements faite dans le même édifice au cours de travaux. La note de M. Ranjard expose, un peu tardivement peut-être, cette trouvaille préliminaire. C'est une intéressante critique des arguments mis en avant par certaines personnes pour faire passer ces premiers restes pour ceux de Ronsard.

Henri Clouzot : *Marguerite de Navarre et Rabelais*, p. 300-301. La mode est décidément aux récherches de sources littéraires. Cet article révèle quelques sources de la reine de Navarre dans l'œuvre de Rabelais. Butin un peu mince pour un dépouillement effectué, l'auteur nous l'apprend, ligne à ligne.

Les difficultés des temps présents obligent la *Revue du Seizième siècle* à suspendre sa publication avec ce tome XIX. Il serait oiseux d'insister ici sur le rôle de premier plan tenu par cet organe dans l'érudition française au cours de ces trente dernières années. Fondée en 1903 par M. Abel Lefranc sous le nom de *Revue des études rabelaisiennes*, elle fut primitivement consacrée à rassembler les matériaux de la monumentale édition de Rabelais entreprise par le maître précité avec la collaboration de MM. Jacques Boulenger, Henri Clouzot, Dorveaux, Plattard et Sainéan. En 1913, elle changea de nom et, élargissant son champ d'action, étendit son activité à l'histoire et à la littérature du XVI^e siècle entier. Vingt-neuf volumes de la revue, cinq volumes de l'édition de Rabelais, quatre volumes de publications diverses, tel est le bilan de ces trente et une années de travail. Ajoutons que la *Revue des études rabelaisiennes* vit paraître les premiers essais d'érudits aujourd'hui universellement connus et estimés, tels MM. Gustave Cohen et Lucien Romier.

Le vide laissé dans notre activité intellectuelle par l'arrêt de cette

publication sera heureusement comblé par la naissance d'un nouveau recueil, *Humanisme et Renaissance,* qui, tout en reprenant la tradition inaugurée par son aîné, s'intéressera aussi à l'histoire de l'art et à l'humanisme médiéval, précurseur de notre renaissance. Nous reparlerons de cette revue. En attendant, rendons hommage au vaillant éditeur qui, à cette époque incertaine, reprend le flambeau et nous montre par son exemple que l'activité peut consister en autre chose qu'à fabriquer en nombre indéfini des automobiles ou des appareils hygiéniques.

J. Lavaud.

**Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.**
LXXXe année (1934). Paris.

Gabrielle Berthoud : *l'Arrestation d'Antoine Saunier (26 février 1530),* p. 321-325. D'après une lettre inédite de Pierre Lizet à François Ier.

P. Beuzart : *Informations et procès devant le parlement de Paris de 1543 à 1547,* p. 326-330. Extrait du registre X2a 1200 des Archives nationales, où rien n'indiquait son contenu protestant et signalé pour la première fois dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* en 1932 (t. XVIII, p. 382), ce qui a permis à M. le pasteur Beuzart d'en prendre copie, sans toutefois indiquer l'auteur de la découverte. Peu fidèle est la publication de ce texte. Entreprise à dessein de prouver que la Sorbonne, le roi et le Parlement redoublèrent de zèle et de sévérité contre les novateurs, elle ne mentionne cependant que cinquante-quatre accusés d'hérésie au lieu de soixante-douze. Plusieurs noms semblent de lecture douteuse : nous lirions Griffonyn au lieu de *Poissonyn,* Marlière au lieu de Marliet, Lantin au lieu de Cantin, Petit au lieu de Pren... Des annotations, comme celle qui signale l'élargissement des prisonniers, n'ont pas été reproduites. Une nouvelle édition paraît désirable.

Victor Carrière.

**Bulletin monumental.** Tome XCII, 1933.

J. B. Delawarde : *l'Église de Saint-Myon (Puy-de-Dôme),* p. 5-28. Notice historique et descriptive de cette église de l'école auvergnate remontant aux XIe et XIIe siècles.

Chanoine A. Auriol : *le Cycle de la Passion et de la Résurrection dans les fresques de la cathédrale d'Albi,* p. 29-50. Description des différentes fresques de ce cycle décorant diverses parties de la cathédrale.

Louis Barbier : *Études sur les voûtes du premier étage du narthex de Saint-Philibert de Tournus,* p. 51-57. Étude technique de ces voûtes accompagnée de schémas indiquant la courbe des centres de pression et la transmission des pressions.

Chanoine J.-R. Marboutin : *l'Abbaye cistercienne de Lescaledieu (Hautes-Pyrénées),* p. 59-78. L'église, dédiée en 1160, aujourd'hui convertie en grange, est bâtie sur le plan de celle de Fontenay. La nef, dépourvue d'éclairage direct, est voûtée en berceau brisé et les bas-côtés sont couverts de berceaux transversaux. Le chœur a été démoli. Description des carreaux vernissés du pavage, et des tombeaux. Le cloître, démoli, a conservé son armoire, récemment découverte. La salle capitulaire est voûtée d'ogives aux retombées terminées en forme de fuseau.

Francis Salet : *Saint-Loup-de-Naud,* p. 129-169. Excellente description de cette église, voisine de Provins, qui par suite de la disparition de la plupart des édifices romans de l'Ile-de-France, revêt une importance particulière. Elle remonte aux XIe et XIIe siècles et présente des exemples de la plupart des voûtes en usage à cette époque. Étude détaillée du célèbre portail.

Lieut.-colonel ANDRIEU : *les Tombeaux des ducs de Bourgogne au musée de Dijon. Histoire des pleurants*, p. 171-193. C'est l'auteur de cet article qui fut chargé en 1932 de remettre en place les statuettes, en laissant temporairement vides les places de celles qui ont disparu. Détails biographiques inédits sur la famille des peintres Gilquin, dont l'un Jacque-Philippe est l'auteur des aquarelles qui ont permis au colonel Andrieu de reconstituer l'ordre initial des processions.

Marcel AUBERT : *l'Abbaye des Vaux-de-Cernay* (*Seine-et-Oise*), p. 195-206). Signale quelques particularités du plan et de l'élévation de l'église et des bâtiments monastiques, encore aujourd'hui conservés, dont il a retrouvé les fondations au cours de fouilles récentes.

Dr COUTAN : *la Chapelle Notre-Dame-du-Parc, prieuré de Grandmont, à Rouen*, p. 207-219. Rapproche cette chapelle, transformée en poudrière, de celles d'autres prieurés grandmontains, tel que celui de Saint-Michel de Grandmont (Hérault) et émet le vœu que ce petit édifice soit classé parmi les monuments historiques.

André PHILIPPE : *Sur quelques « tours chevets » de la région vosgienne*, p. 221-225. Cite six exemples d'églises, s'échelonnant du XIIIe au XVIe s., dans lesquelles le sanctuaire à chevet plat est surmonté d'une tour.

G. CHESNEAU : *Contribution à l'étude de la technique des vitraux du Moyen Age*, p. 265-295. Les recherches ont porté sur des fragments de verres de vitraux des XIIe et XIIIe siècles de la cathédrale d'Amiens, de l'ancienne cathédrale de Châlons-sur-Marne, de la cathédrale et de Saint-Rémi de Reims. L'auteur donne la composition chimique de ces verres, et des indications sur le procédé du soufflage en plateau au moyen duquel a été travaillé le verre en fusion. Les verres ont toujours été colorés dans la masse. Liste des matières colorantes des verres. Procédé de fabrication des plombs. Tableau des analyses chimiques des verres étudiés.

René CROZET : *les Églises de Preuilly-sur-Claise*, p. 297-329. L'église abbatiale Saint-Pierre est un édifice composite dans lequel l'auteur s'est plu à rechercher les éléments venus de Tours et du Poitou. Il pense que Preuilly, qui se place chronologiquement entre Saint-Genou (1066-1070) et Fontgombault (1141), a pu contribuer à propager en Berry les éléments venus du Poitou. Étude des chapiteaux de l'ancienne église Sainte-Mélaine, aujourd'hui au Musée de Cleveland (États-Unis d'Amérique). Par leur facture, ces chapiteaux s'apparentent à l'art du Sud-Ouest. L'ancienne église Saint-Nicolas ne présente d'intéressant qu'un chapiteau. Quant à l'église Notre-Dame-des-Échelles, elle est transformée aujourd'hui en salle paroissiale.

Hans REINHARDT et Étienne FELS : *Étude sur les églises-porches carolingiennes et leur survivance dans l'art roman*, p. 330-365 (*à suivre*). Les églises placées sous un double vocable et pourvues d'absides opposées qui répondaient aux besoins du double culte, présentaient le grave inconvénient d'obstruer l'entrée principale placée dans l'axe de l'édifice. D'où, l'idée de remplacer l'abside occidentale par une chapelle, parfois de vastes dimensions, au-dessus d'un passage. Telle se présentait l'église de Saint-Riquier construite entre 790 et 799, telle se présente encore aujourd'hui l'église de Corvey-sur-la-Weser. La cathédrale de Reims, consacrée en 862, présentait une disposition analogue. Les auteurs étudient ensuite de ce point de vue les églises, aujourd'hui remplacées par des édifices plus récents, de la Trinité de Fécamp, de Saint-Gall, etc., et font observer que la France a connu l'antique plan aux deux absides opposées, mais qu'elle créait en même temps, à l'époque carolingienne, une disposition nouvelle qui allait préparer la voie aux belles dispositions des façades romanes.

Pol Abraham et M. Dumolin : *l'Abbaye Sainte-Marie d'Aulps* (Haute-Savoie), p. 397-418. De cette abbaye cistercienne fondée vers 1095, il ne reste que les ruines de l'église commencée sous l'abbatiat de Guillaume Ier (1138-1170 environ) et quelques substructions des bâtiments conventuels. Historique succinct de l'abbaye, suivi d'une description archéologique des ruines de l'église.

H. David et Ænne Liebreich : *le Calvaire de Champmol et l'art de Sluter*, p. 419-467. Essai de restitution de la partie détruite du célèbre calvaire, de son étage supérieur avec sa crucifixion et les personnages qui en animaient la plate-forme, précédé d'une vue d'ensemble du monument, auquel s'ajoute un examen de l'art de Sluter dans la réalisation la plus personnelle du maître.

J. Gourdiat : *Église de Lyons-la-Forêt (Eure)*, p. 469-477. Description de ce petit édifice du XIIe siècle, remanié aux XVe et XVIe siècles, et de son mobilier.

Deshoulières : *Saint-Pierre de Souvigny. Fouilles et restaurations*, p. 479-484. Les fondations du chœur découvertes par des fouilles récentes appartiendraient à l'édifice antérieur à 964. La découverte de deux petites trompes romanes au sommet de l'étage supérieur de la tour nord de façade permet de supposer que ces tours étaient surmontées de flèches romanes.

J. Vallery-Radot.

## PÉRIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine. 69e-70e années, 1933-1934. Juvisy (S.-et-O.).

M.-M. Fortuit : *le Rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs : le couvent de Nancy, berceau de ce rétablissement* (an. 1933, p. 321-323; 1934, p. 5-13, 38-46). Après deux projets sans suite de fondation à Strasbourg puis près de Lunéville, l'empressement d'un groupe de nancéens notables et le ferme appui de Mgr Menjaud amenèrent le P. Lacordaire à établir à Nancy la première maison de la renaissance dominicaine française, en 1843. Histoire intérieure et extérieure de cette maison, élevée dès 1846 au rang de couvent. Priorats successifs du P. Jandel, ancien supérieur du séminaire de Pont-à-Mousson, et futur maître général de l'Ordre. Troubles de 1848. Mission à Haraucourt pendant le choléra de 1848. Développements du Tiers-Ordre à Nancy. Consécration du couvent à Notre-Dame du Chêne.

H.-D. Vandevoorde : *les Débuts de la prédication de Lacordaire, janvier 1834* (an. 1934, p. 14-16). Comment les conférences du collège Stanislas révélèrent à lui-même et aux autres les dons oratoires de l'abbé Lacordaire.

H.-D. Noble : *le Premier séjour de l'abbé Lacordaire à la Visitation* (an. 1934, p. 139-144, 171-177). Après avoir été successivement nommé vicaire à Saint-Sulpice et aumônier au lycée Henri IV, mais sans avoir pu prendre effectivement possession de ces postes, Lacordaire est nommé chapelain de la Visitation de Paris. Il s'y installe le 24 janvier 1828. Son ministère consiste à y donner des cours de catéchisme et à y prêcher le dimanche. Vie très retirée et très studieuse. Vacances en Suisse et à Bussières. A partir de septembre 1828, il cumule les fonctions de chapelain de la Visitation et de sous-aumônier à Henri IV. En juillet 1828, il avait accompagné au Havre les premières Visitandines qui partaient pour l'Amérique, et il écrivit une relation de ce départ dont le P. Noble publie ici quelques pages. La dernière partie de cette étude

situe près des Arênes de Lutèce l'emplacement de ce couvent de la Visitation où le P. Lacordaire passa ces années.

M.-D. Besson : *Saint-Jacques de Paris, l'Église et les tombeaux* (an. 1934, p. 201205). Description sommaire, avec plan datant de 1738, de cette église à deux nefs, et des tombes illustres qu'elle renfermait.

Archivum Fratrum Prædicatorum. Tome II (1932). Paris, J. Vrin.

M.-H. Laurent : *le Testament et la succession du cardinal dominicain Guillaume de Pierre Godin* (1260-1336), p. 84-231. Esquisse biographique. Origines de la fortune considérable du cardinal. Publication du testament et de quelque vingt-sept autres pièces utiles pour l'histoire du cardinal. Comment furent exécutées ses dernières volontés. Essai bibliographique concernant Godin (contenant 108 numéros).

A. Gastoué : *Un dominicain professeur de musique au* XIIIe *siècle, frère Jérôme de Moravie et son œuvre,* p. 232-251. Étude d'un traité de musique composé par frère Jérôme de Moravie, qui enseignait la musique à Paris, à Saint-Jacques probablement, au milieu du XIIIe siècle. La rédaction de ce traité (Bibl. nat., lat. 16663) prend place vers 1260. Peut-être les corrections que l'on constate sur le manuscrit seraient-elles de la main même de frère Jérôme. Ce traité est particulièrement intéressant pour l'histoire de la musique, en raison des nombreux auteurs antérieurs qu'il cite et des règles pédagogiques qu'il trace longuement.

H.-Chr. Scheeben : *Die Anfaenge des zweiten Ordens des hl. Dominikus,* p. 284-315. Sur les caractères et l'évolution de la fondation de Prouille. De 1206 à 1211, la Sainte Prédication est un groupement comprenant, sous la direction de frère Dominique, des frères et des sœurs, sans que celles-ci soient fixées au monastère de tel ou tel lieu : Prouille ressemble alors moins à un monastère cloîtré qu'à un centre de mission, les Frères s'adonnant à la prédication, les Sœurs à l'instruction des jeunes filles pauvres de la noblesse, ainsi que faisaient en ces mêmes régions certaines femmes dirigées par les « parfaits » cathares. Vers 1211, Prouille fut érigé en une abbaye où la vie primitive, de type beaucoup plus souple, fut remplacée par une vie régulière de type classique. La donation de l'église de Prouille par l'évêque Foulques de Toulouse, qui se place à cette date, provoqua ou du moins permit cette élévation au rang d'abbaye. La règle suivie fut probablement la règle cistercienne. Vers 1213-1214, la maison des moniales cesse d'être appelée « abbaye » dans les documents. L'auteur pense que le groupement prit alors une forme analogue à celle des béguinages de Belgique, forme que Foulques aurait connue lors d'un voyage à Liége en 1212 et qui lui aurait paru plus apte à un certain apostolat. A la fondation de Saint-Romain de Toulouse (1216), alors que saint Dominique venait d'adopter la règle de saint Augustin et s'inspirait des Prémontrés, Prouille se rattacha à ce premier couvent des Frères, de même que de nombreux monastères féminins se rattachaient aux abbayes de Prémontrés. A partir de ce moment, et plus précisément à partir du 27 décembre 1217, les moniales forment un monastère où l'on suit la règle de saint Augustin sous la conduite spirituelle et temporelle d'un Frère qui porte le nom de prieur. Ce que nous savons des fondations de Madrid (1218) et de Rome (1219-1221) confirme cette vue des choses.

M.-H. Laurent : *Frère Pierre Régis (1215 ?-1299),* p. 326-328. Notice biographique rassemblant les données connues sur ce dominicain du XIIIe siècle, né à Fanjeaux vers 1215, entré dans l'Ordre en 1244, et qui occupa diverses charges d'enseignement ou de gouvernement dans les couvents de Prouille, Toulouse et Carcassonne.

A. Papillon : *Quelques documents inédits sur le P. Jean de Réchac*, p. 403-414. Le P. Jean de Sainte-Marie, de Réchac, né le 25 août 1604, entré au couvent de l'Annonciation de Paris en 1618, d'abord professeur à Paris, puis à Bordeaux, puis à Toulouse, est envoyé en Orient, en 1630, rentre à Paris l'année suivante, et prend part à la fondation du Noviciat général par le P. Carré. Le P. Papillon publie ici un certain nombre de documents relatifs à ce Père dans les années suivantes. Plusieurs de ces documents concernent la publication par le P. Jean de Réchac d'un *De regno temporali Christi* qui fit scandale.

M.-Th. Porte : *Une lettre inédite du R. P. Antonin Massoulié*, p. 429-435. Cette lettre, datée de 1695, rapporte la conversion d'un grand rabbin, à Florence, conversion due en partie au ministère du P. Massoulié.

### Les Missions dominicaines.

13e année, 1934. Paris, 222, rue du faubourg Saint-Honoré.

M.-B. Guenin : *Monseigneur Dominique Carrérot, évêque de Porto-Nacional*, p. 5-15. Notice nécrologique sur cet évêque missionnaire, né à Pamiers le 1er juin 1863, mort au Brésil en octobre 1933. Après des études faites chez les Frères de Pamiers, puis à l'école apostolique de Mazères, il était entré dans l'Ordre dominicain en 1880, à Saint-Maximin. Les expulsions de cette même année le firent partir en Espagne, à Salamanque, où il fit ses études théologiques. Ordonné prêtre en 1885, il fut assigné à la mission du Brésil, dont il devint supérieur en 1905. Il fut, en 1912, le premier évêque de Conçeiçao, et, en 1920, le premier évêque de Porto-Nacional. Toute sa vie fut consacrée à l'apostolat en plein pays des Indiens.

### La Vie spirituelle.

Tomes XXXVII-XL, oct. 1933-sept. 1934. Juvisy (S.-et-O.).

F. Combaluzier : *Une lettre inédite de sainte Jeanne-Antide Thouret* (t. XXXVIII, p. 181-186). Lettre datée du 10 juillet 1815, et adressée à M. de Fulgoro, supérieur majeur des Pères de Saint-Vincent de Paul. Sainte Jeanne lui rend compte de la récente fondation de Naples, et lui expose ensuite comment, après la Révolution, elle a été amenée à fonder son propre Institut.

P. Coste : *la Bienheureuse Louise de Marillac* (t. XXXVIII, p. 283-291). Simple esquisse, à l'occasion de sa canonisation, de la vie et de l'œuvre de cette collaboratrice de saint Vincent de Paul (1591-1660).

J. Bernex : *le Père Vigne et son œuvre* (t. XXXIX, p. 282-292). I : biographie sommaire du Père Vigne, 1670-1740, apôtre du Sud-Est de la France et fondateur de la congrégation des Religieuses du Très-Saint-Sacrement. II : grandes lignes de l'histoire de cette Congrégation, du XVIIIe siècle à nos jours.

J. Huijben : *Gerson et l' « Imitation »* (t. XXXIX, *Suppl.*, p. [146]-[165], et t. XL, *Suppl.*, p. [28]-[47]). C'est à l'édition de Venise 1483 que Gerson dut surtout de passer pour l'auteur de l'*Imitation*. La tradition manuscrite antérieure est beaucoup moins favorable à cette attribution: le premier manuscrit qui la formule date de 1460, donc trente ans après la mort du chancelier. Par ailleurs, ni l'épitaphe de Gerson, qui, à la lire sans parti pris, ne contient aucune allusion à l'*Imitation*, ni le prétendu témoignage de Thomas de Gerson, dont l'auteur montre que c'est un faux, ne sont des arguments historiques valables en faveur de cette attribution. En outre, ni Gerson, qui parle volontiers de ses ouvrages et

les cite souvent, ni son frère qui, sous ses yeux et avec son concours, a dressé le catalogue général de ses œuvres, ne mentionnent l'*Imitation*. Enfin Gerson lui-même a déclaré d'une façon positive qu'il n'a composé aucun livre ni sur l'*Internelle Consolation*, ni sur l'*Imitation de Jésus-Christ*.

*La Vie intellectuelle*, ni *la Revue des Jeunes*, ni la *Revue Thomiste*, ni la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* n'ont publié cette année d'article concernant l'histoire de l'Église de France. Mentionnons cependant les « *Témoignages* » publiés par *la Revue des Jeunes* sur certaines âmes particulièrement chrétiennes, de jeunes gens pour la plupart, dont l'historien de la vie religieuse en France au xx^e^ siècle devra tenir compte. Sont ainsi présentés, souvent avec extraits de leurs écrits personnels : Pierre Homet (1914-1933), étudiant en médecine de Rouen (an. 1933, p. 1142-1152); Jean Cartan (1906-1932), musicien (*Ibid.*, p. 1581-1595); Jean Bégouën-Demeaux (1889-1917), officier de marine (an. 1934, I, p. 83-96); Antoine Martel († 1931), universitaire (*Ibid.*, p. 389-397); Jean-Marie Deliencourt (1911-1933), du Séminaire des Carmes (*Ibid.*, p. 534-547); André Laubier (1904-1933), ancien élève de Sillery, jardinier, puis de longues années malade (*Ibid.*, p. 820-840); enfin le P. Vallée (1841-1927), religieux dominicain, et premier prieur du Saulchoir, auquel un frère en religion qui l'a bien connu consacre ici quelques pages (an. 1934, II, p. 237-243).

Le Saulchoir. H.-M. Féret, O. P.

## PÉRIODIQUES SUISSES

### Revue de théologie et de philosophie.

Tomes XVIII à XXII, 1930-1934. Lausanne, imprimerie La Concorde.

Victor Baroni : *De Farel à saint François de Sales* (t. XVIII, p. 245-274). En 1560, Farel publie son opuscule *Du vrai usage de la Croix*. En 1600 c'est le tour de saint François de Sales d'aborder le même sujet dans sa *Défense de l'Estendard de la sainte Croix*. L'auteur analyse ces deux ouvrages et montre l'opposition de leurs deux points de vue. Cependant, d'après V. B., s. François de Sales ne s'en tiendra pas à la doctrine de *l'Estendard;* on peut discerner un développement de sa mentalité; elle aboutira, dans le *Traité de l'amour de Dieu* à une dévotion étrange, un « mysticisme exalté ». Mais, entre ces deux points extrêmes se situe l'*Introduction à la vie dévote;* dans ce livre, nous ne trouvons « plus de superstition vaine, point encore de sentimentalisme morbide ». Et V. B. conclut que cette orientation nouvelle de la pensée de saint François de Sales est due à la fréquentation de ses adversaires : « Cette union de la morale et du sentiment religieux, de la vie civile et de la piété », saint François en a trouvé l'exemple chez les protestants. Il lit leurs ouvrages, il en possède soixante-trois dans sa bibliothèque : des œuvres de Calvin, de Bèze, de Viret. Le nom « de Farel n'y figure pas. Il est permis de dire néanmoins que de Farel à François de Sales, il y a un lien invisible, une mystérieuse communication. Farel, proscrit de sa patrie y est tout de même rentré pour lui apporter un souffle de réformation, et c'est François de Sales qui l'y a ramené par l'*Introduction à la vie dévote* ».

Victor Baroni : *M. Henri Bremond, historien et psychologue du sentiment religieux en France* (t. XIX, p. 130-156). Reproche à Bremond son manque d'indépendance à l'égard de l'autorité ecclésiastique et son exclusivisme envers les protestants. Bremond trouve cependant dans la

mystique une porte de sortie qui lui permet d'échapper à la rigidité des cadres catholiques.

Henri PERROCHON : *En marge de la conversion de Chateaubriand* (t. XXI, p. 281-296) Étudie l'influence du protestantisme, et tout spécialement des cercles lausannois, sur Chateaubriand.

Jacques COURVOISIER : *Bucer et l'œuvre de Calvin* (t. XXI, p. 66-77). L'auteur oppose tout d'abord la théorie luthérienne de l'Église à celle des *Ordonnances ecclésiastiques* de Calvin (1541). Pour Luther, il n'y a qu'une sorte de ministres de droit divin, alors qu'à Genève on distingue quatre sortes de ministères; on y voit aussi fonctionner des organismes qui semblent bien originaux : le Consistoire qui assure, indépendamment du pouvoir civil, la discipline ecclésiastique, la Congrégation, qui deviendra plus tard la Compagnie des Pasteurs. La raison de ces divergences doit être cherchée dans le dogme lui-même : l'Église est considérée par Calvin à deux points de vue différents, comme une Église à la fois visible et invisible, alors que chez Luther, il n'est jamais question que d'une Église purement spirituelle.

Il en était de même chez Calvin pendant son premier séjour à Genève (1536-38) et sa conception du ministère était, elle aussi, de tendance très luthérienne. L'auteur cite à ce propos le *Catéchisme* de 1537.

Sous quelles influences la mentalité de Calvin a-t-elle évolué ? Calvin, entre 1538 et 1541, séjourne à Strasbourg auprès de Bucer; il le trouve très préoccupé de la question de l'organisation de l'Église. Cette même préoccupation a été exprimée déjà par Zwingli, dans ses *Schlussreden* en 1523. Bucer, dans le traité *Du vrai ministère pastoral*, prône, selon la suggestion du réformateur zuricois, la création d'un conseil d'Anciens; d'ailleurs, en fait, dès l'abolition de la messe en 1529, les pasteurs strasbourgeois ont pris l'habitude de se réunir chaque semaine auprès de leur doyen d'âge; bientôt, le magistrat de Strasbourg adjoindra à ce *Kirchenkonvent* un certain nombre de fonctionnaires civils, les *Kirchenpfleger*, chargés de la surveillance des pasteurs. Bucer, sans doute, est opposé à cette immixtion du pouvoir civil dans le gouvernement de l'Église. Pour tourner la difficulté, il identifiera en 1533 les *Kirchenpfleger* aux Anciens de l'Église primitive et il les considérera comme un organisme d'institution divine. En Hesse, où le Landgrave Philippe lui demandera d'organiser l'Église, Bucer pourra, en 1539, réaliser son idéal et fonder une Église indépendante du pouvoir civil et dirigée par des Anciens qui sont membres du clergé au même titre que les prédicateurs. On voit s'exprimer là une ecclésiologie très différente de celle de Luther. Pour Bucer l'Église est une société à la fois matérielle et spirituelle (Catéchisme de 1534). En vertu du sacerdoce universel, tout membre de l'Église est ministre, mais il y a une hiérarchie de ministères. Dès 1536 (Commentaire de l'épître aux Romains) apparaît la théorie des quatre ministères : la doctrine, l'exhortation, le soin des pauvres, la direction.

En 1541, Calvin, à peine réinstallé à Genève, y publie ses *Ordonnances*. Le parallélisme avec la conception de Bucer y est frappant : aux *Kirchenpfleger* de Strasbourg correspondent les Anciens de Genève, nommés par le magistrat et appartenant au Conseil de la cité. Au *Kirchenkonvent* correspond la Compagnie des Pasteurs. Les Anciens se retrouvent réunis aux Pasteurs dans le Consistoire. Et l'auteur conclut que c'est à Bucer que Calvin doit l'idée d'une Église visible d'institution divine et la théorie des quatre ministères : docteurs, pasteurs, diacres et anciens.

Frank ABAUZIT : *la Pensée du Père Laberthonnière* (t. XXII, p. 5-33). Exposé fidèle de la doctrine du *Dogmatisme moral* par quelqu'un qui en

a connu personnellement l'auteur. La pensée de Laberthonnière est « l'expression rationnelle ... d'une expérience mystique » (p. 32).

## Zwingliana.

Tome VI, 1934. Zurich, Berichthaus.

Otto Erich Strasser : *Die letzten Anstrengungen der strassburger Theologen Martin Bucer und Wolfang Capito, eine Union zwischen den deutschen Lutheranern und den schweizerischen Reformierten herbeizuführen*, p. 5-15. Bucer et Capito se sont toujours montrés préoccupés de contribuer à l'union des Églises. L'auteur étudie ici leur dernier effort remédier aux divisions qui existaient entre luthériens et zwingliens. Au colloque de Marbourg, Bucer avait cherché à faire adopter une formule qui concilierait les doctrines de l'Eucharistie de Luther et de Zwingli. En 1532, Capito joue un rôle de premier plan au synode de Berne, puis c'est, en 1536, la première confession helvétique, dont la tendance est encore nettement zwinglienne. Cependant, la même année, les strasbourgeois signent à Wittenberg une formule d'union des protestants de l'Allemagne du sud avec les luthériens du nord et de l'Allemagne moyenne, et, à Smalkalde, ils se font les porte parole des suisses, s'efforçant de commenter leur doctrine dans un sens aussi luthérien que possible. En 1537, au synode de Berne, se fait jour une tendance luthéranisante, due à l'influence de Bucer et Capito. Bâle suivra ce mouvement. Dès lors, en 1538, Bucer et Capito croient pouvoir inviter tous les protestants de Suisse à s'unir aux Allemands. Luther lui-même, sur la prière de Bucer, leur écrit pour les y pousser amicalement. M. Strasser publie le texte de la lettre de Bucer aux Églises de Suisse. Bucer excuse d'abord Luther d'avoir fait attendre si longtemps son invitation et il commente sa lettre, puis il indique sa manière de voir sur la question de la Cène : Que personne ne se croit lié sur une question de mots; il faut seulement confesser et enseigner « la vraie présence et consommation du Christ dans la Cène ». Cette lettre de Bucer est reçue avec sympathie à Berne et ailleurs. Bâle exhorte Schaffhouse à l'union; une correspondance suivie est échangée entre Berne et Bâle et l'on propose de conclure dans cette dernière ville l'union de tous les protestants de Suisse. Zurich se montre plus réservée et propose de rédiger une réponse commune à Luther dans laquelle on exposerait clairement la conception suisse du sacrement; si Luther se déclare alors satisfait, on passera sur les divergences de formules. On décide enfin d'examiner la question dans une séance commune à Zurich. Bucer et Capito y assistent. Berne et Bâle votent pour une réponse favorable à Luther; Saint-Gall et Mulhouse se rallient à ce projet; Schaffhouse s'abstient; Zurich et Bienne font opposition en remarquant que Luther n'avait pas changé d'idée. Après une vive discussion, on décide de répondre à Luther que l'on était d'accord avec lui, pourvu qu'il ne prétendît pas que le corps du Christ revenait sur terre à la Cène et que l'on consomme ce corps à la communion. Luther répondra à cette lettre dans un sens « qui n'est pas inamical ». Mais Bucer et Capito sont déçus; de nouvelles précisions fournies par Luther et par Bucer éloigneront définitivement les zuricois. Ils signeront en 1539 un « consensus » avec Calvin, pendant que les strasbourgeois entreprendront de nouvelles démarches pour l'union des Églises, mais avec les catholiques cette fois.

Gérard Viatte.

# ÉCHOS ET INFORMATIONS

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

### Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Joseph Lacouture [827], docteur ès lettres, à Belhade (Landes), présenté par M. Carrière.

M. Pierre Peprenet [828], docteur en droit, membre de l'Académie de Dijon, 1, rue Dumont, à Marcilly-sur-Tille, par Is-sur-Tille (Côte d'Or), présenté par M. Jordan.

Archives départementales de la Mayenne [829], à la Préfecture, Laval (Mayenne). — Archiviste : M. Henry Chanteux.

### Tableau d'honneur.

Notre confrère M. Marcel Aubert a été élu, le 2 mars dernier, membre de l'Institut, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Un illustre savant a dit : « Heureux qui porte en soi un idéal, et qui lui obéit. » M. Marcel Aubert est du nombre de ces privilégiés. Sous les différents aspects que revêt sa prodigieuse activité scientifique, à la fois professeur du cours d'arts appliqués de l'École du Louvre (1921) et professeur à l'École des chartes où il succéda à son maître et ami Lefèvre-Portalis (juillet 1924), auteur de nombreux et savants travaux, directeur de la Société française d'archéologie et du *Bulletin monumental*, il est demeuré fidèle à son idéal de jeunesse, l'étude de l'art du Moyen Age. Tout jeune, en effet, — et sa thèse sur Notre-Dame de Paris le prouve, — il a été séduit par le charme et la beauté des monuments qui constituent notre patrimoine artistique, et il consacre sa vie, comme historien d'art, à les étudier, comme membre de la Commission des monuments historiques à en assurer la conservation et la restauration, et enfin comme directeur de la Société française d'archéologie à les faire connaître et à les défendre contre le vandalisme. L'accomplissement d'une si noble tâche porte déjà sa récompense en soi. Les honneurs officiels en ajoutent une autre. La Société d'histoire ecclésiastique de la France est fière de compter parmi ses adhérents un nouveau membre de l'Institut, et heureuse d'adresser à M. Marcel Aubert ses plus sincères félicitations.

Notre confrère M. Albert Cherel, professeur à l'Université de Bordeaux, a été élu, à l'unanimité, correspondant à l'Académie des sciences morales et politiques, le 27 décembre 1933.

⁂ Notre confrère S. Exc. Mgr Ernest-Victor Mennechet, évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, a été promu chevalier de la Légion d'honneur (*Journal officiel* du 8 août 1934).

Notre confrère M. le chanoine Paul Bottinelli, aumônier du lycée Janson de Sailly et directeur de la mission catholique universitaire, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère des Affaires étrangères (promotion du 14 juillet 1934).

Notre collaborateur M. Maurice Pigallet, archiviste départemental du Doubs, a été promu chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère de l'Éducation nationale (promotion du 14 juillet 1934).

⁂ Notre confrère M. l'abbé J.-B. Landon, curé de Feytiat (Haute-Vienne), a été promu officier d'académie en date du 25 février 1934. Parmi les motifs qui ont été retenus pour cette distinction, nous relevons la mention suivante : Lors de la démolition de la caserne des Bénédictins, en 1932, s'est attaché, en qualité de membre de la Société archéologique, à faire transporter, pierre par pierre et à chers deniers, deux magnifiques colonnes trilobées du xv^e siècle, pour la restauration de l'auvent d'une vieille église de la région. »

⁂ Notre confrère M. J.-R. Palanque, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, a soutenu ses thèses pour le doctorat ès lettres à la Sorbonne le samedi 20 janvier 1934. La thèse principale traitait un grand sujet : *Saint Ambroise et l'Empire romain;* la thèse complémentaire était consacrée à *la Préfecture du prétoire.* M. Palanque a été proclamé docteur ès lettres avec la mention très honorable.

Notre confrère M. l'abbé Georges Drioux, préfet des études à l'école de Malroy (Haute-Marne) a soutenu le 10 février 1934, devant la Faculté des lettres de Strasbourg, ses thèses pour le doctorat ès lettres : thèse principale : *Cultes indigènes des Lingons. Essai sur les traditions religieuses d'une cité gallo-romaine avant le triomphe du christianisme ;* thèse complémentaire : *les Lingons. Textes et inscriptions antiques.* M. l'abbé Drioux a été proclamé docteur ès lettres avec la mention très honorable.

Notre confrère M. l'abbé Élie Griffe, professeur au grand séminaire de Carcassonne, a soutenu ses thèses pour le doctorat ès lettres, devant la Faculté des lettres de Toulouse, le 13 mars 1934. Thèse principale : *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude, des origines chrétiennes à la fin de l'époque carolingienne;* thèse secondaire : *Lettres patentes des évêques de la province de Bourges recueillies dans les registres du pape Clément VI.* M. l'abbé Griffe a été reçu docteur ès lettres avec mention honorable.

Notre confrère M. l'abbé H.-X. Arquillière, vice-doyen de la Faculté de théologie de Paris, a soutenu ses thèses en Sorbonne, en vue du doctorat ès lettres, le 17 avril 1934. La thèse principale était intitulée : *Saint Grégoire VII. Essai sur la conception du pouvoir pontifical,* et la thèse complémentaire : *l'Augustinisme politique.* M. l'abbé Arquillière a été déclaré docteur ès lettres avec la mention très honorable, à l'unanimité.

⁂ L'Académie française a décerné à nos confrères ou collaborateurs les prix suivants : sur le prix Juteau : 1 000 francs à Mgr Besson, pour son livre *Après quatre cents ans;* 500 francs à M. Georges Coolen, *Histoire de l'Église d'Angleterre* et *l'Anglicanisme d'aujourd'hui;* 500 francs à M. l'abbé C.-A. Maurin, *les Saluts d'amour,* et 500 francs à M. le chanoine Adrien Garnier, *l'Église et l'éducation du peuple.* — Sur le prix Thérouanne sont accordés : 1 000 francs à M. J. Peter pour son ouvrage en collaboration avec Dom Poulet sur l'*Histoire religieuse du département du Nord pendant la Révolution,* et 1 000 francs à M. le chanoine Sol pour ses livres sur *la Révolution en Quercy et Quercynois.* — Sur le prix Bordin : 1 500 francs ont été affectés au R. P. Dudon pour son livre sur *Saint Ignace de Loyola.* — Sur le prix Thiers : 1 500 francs à M. l'abbé E. Lavaquery, pour son *Necker fourrier de la Révolution.*

L'Académie a décerné, en outre, le prix Catenacci (4 000 francs) à M. le chanoine Bonnenfant, pour son *Histoire du diocèse d'Évreux* et un prix d'Académie de 2 000 francs à M. l'abbé Victor Carrière, directeur de la *Revue d'histoire de l'Église de France.*

⁂ L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le second prix Gobert (1 000 francs) à notre confrère M. Olivier-Martin, pour son ouvrage sur *les Régences et la majorité des rois sous les Capétiens.*

⁂ L'Académie des sciences morales et politiques a récompensé du prix Kœnigswarter (1 500 francs) l'ouvrage de notre confrère M. Paul Collinet sur *la Procédure par libelle;* le prix Berriat Saint Prix a été donné à notre confrère M. l'abbé Viollet pour l' « Association du mariage chrétien », et une part du prix Michel Perret est allée à notre collaborateur M. Charles Du Bus pour sa thèse sur *Stanislas de Clermont-Tonnerre et l'échec de la Révolution monarchique.*

⁂ L'Académie des Beaux-Arts a attribué sur les revenus du prix Bernier 1 500 francs à notre collaborateur M. Henri Waquet pour son livre, *l'Art breton.*

---

# NÉCROLOGIE

## MONSEIGNEUR JÉROME.

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a perdu cet été un de ses membres les plus éminents et un de ses fidèles de la première heure en la personne de Mgr Jérôme, vicaire général du diocèse de Nancy.

Né le 29 août 1867 à Saulxures-les-Vannes, dans le diocèse auquel il devait appartenir toute sa vie, l'abbé Jérôme devint professeur au Grand Séminaire de Nancy en 1891. Quatre ans plus tard il passait brillamment son agrégation. Au Séminaire, où il enseigna l'histoire et le droit canon, il s'acquitta de cette double tâche avec méthode, sagesse et patience. Ses élèves l'ont beaucoup aimé, beaucoup admiré et lui doivent non seulement la connaissance, mais surtout le goût des choses du passé. Chargé de la bibliothèque, il s'entourait des meilleurs d'entre eux pour assurer la conservation des manuscrits et des livres (il y en avait près de 50 000) et pour en dresser le catalogue. A peine achevait-il cette besogne que la séparation dispersait le séminaire et la bibliothèque dont les trésors allaient enrichir les bibliothèques publiques de Nancy.

En 1907, Mgr Turinaz fit de l'abbé Jérôme son troisième vicaire général. L'ancien professeur montra dans l'administration les mêmes qualités d'ordre, de silence et de persévérance, le même souci de l'exactitude et la même fidélité aux bonnes méthodes dont il avait donné l'exemple auparavant. La guerre de 1914 et la maladie de Mgr Turinaz alourdirent singulièrement le fardeau. On eut pu craindre que sa santé, qui avait toujours été délicate, ne lui permît pas de tenir. Il tint cependant et servit successivement, après Mgr Turinaz, Mgr Ruch, Mgr de La Celle, Mgr Hurault. Les dons du cœur qui, chez lui, étaient à la hauteur de ceux de l'esprit lui avaient acquis la sympathie universelle. La sagesse de ses décisions, le bon sens de ses jugements, sa prudence lui valurent auprès du clergé et des laïcs un crédit difficilement égalable. Deux fois de suite, le Chapitre le choisit comme vicaire capitulaire et le diocèse souhaitait que le Saint-Siège le donnât comme successeur à Mgr Hurault, décédé le 7 avril 1934. La mort lui refusa cet honneur et cette charge. Elle le surprit traîtreusement dans la nuit du 30 au 31 mai. Il succomba en moins d'une demi-heure. Il avait été élevé à la dignité de

protonotaire apostolique le 22 novembre 1927 et fait chevalier de la Légion d'honneur à la promotion du 14 juillet 1933. C'est le maréchal Lyautey lui-même qui épingla la croix sur sa poitrine au mois de septembre suivant.

Mgr Jérôme laisse une œuvre d'histoire fort remarquable. Ses deux ouvrages principaux sont *l'Église Notre-Dame de Bon-Secours* qui parut en 1898 (in-8°, 300 p.) et dont la réédition posthume a été préparée minutieusement par lui. C'est l'histoire du célèbre sanctuaire lorrain dont l'origine remonte au xv^e siècle. Le livre se divise en deux parties : l'une purement historique; l'autre, descriptive. Le second ouvrage, qui fonda la réputation de son auteur et le fit connaître comme un excellent travailleur, chez qui l'érudition abondante et sûre ne nuisait pas à l'art de l'exposition, est *l'Abbaye de Moyenmoutier* (1902, in-8°, 592 p.). Il est excellent, définitif. Malheureusement, nous ne possédons que le tome I. Mgr Jérôme a débrouillé les origines de l'abbaye et dégagé, de la légende, l'histoire. Il a terminé le plus difficile et s'est arrêté à l'époque la plus brillante, la mieux connue, à la Réforme protestante, au règne des grands abbés, Alliot, Belhomme, Barrois, Maillard. L'écrivain ne s'était pas découragé. Mais les besognes administratives avaient dévoré son temps. Lentement, il amassait les matériaux qui devaient lui permettre de finir. On peut dire qu'au point où il en était, une année à peine de travail suivi aurait suffi pour mettre sur pied le livre qui désormais va nous manquer, à moins que quelque jeune érudit ne se laisse tenter par la besogne : elle vaut les soins qu'elle coûtera.

A côté de ces ouvrages, Mgr Jérôme a publié des travaux d'érudition de très notoire valeur, avec texte bien établi et introduction solide : *Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution,* 1794-1797 (1897, in-8°, xlvi-434 p.) et *les Élections et les cahiers du clergé lorrain aux États-Généraux de 1789* (1899, in-8°, 172 p.). Puis de nombreuses monographies, dont nous avons ici rendu compte en leur temps et qui toutes se rapportent à l'histoire ecclésiastique lorraine.

Mgr Jérôme appartenait à l'Académie de Stanislas depuis 1896. Il a laissé un travail qu'il venait juste de finir quand la mort le frappa : *Une page de l'histoire de l'Académie de Stanislas : Montalembert et Guerrier de Dumast.* Cette étude paraîtra dans les *Mémoires* de l'Académie pour l'année 1934. Il comptait parmi ces esprits qu'on recherche et qu'on aime moins pour leur brillant que pour leur solidité et leur sagesse. L'amitié que Mgr Baudrillart entretenait de longue date pour le regretté défunt n'avait point d'autre fondement. A ces graves qualités, Mgr Jérôme ajoutait d'ailleurs la finesse, l'art des nuances et la pointe d'ironie lorraine qui n'était chez lui ni narquoise ni railleuse. Il fut au reste plus qu'un historien. Il fut un prêtre éminent, un confesseur recherché, un homme d'Église dans toute la force du terme. Sa piété n'a jamais gêné en lui la fonction de l'esprit critique, mais l'esprit critique n'a jamais obscurci les notions du surnaturel qu'il tenait d'une formation soignée et qu'il n'avait cessé de nourrir toute sa vie dans la lecture, la prière, la méditation. Mgr Jérôme, historien, était un homme d'oraison.

Edmond Renard.

## M. L'ABBÉ THÉODORE MALLEY.

M. l'abbé Malley, prêtre du diocèse de Moulins, est décédé à l'Infirmerie Marie-Thérèse, à Paris, le 20 octobre dernier, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Dès son enfance, il eut le goût de l'histoire et, de bonne heure, il se passionna pour celle de l'Église. Nous perdons en lui un collaborateur dévoué, un ami fervent.

Entré, à l'âge de dix-neuf ans, dans la Compagnie de Jésus, où il devait passer de longues années et pour laquelle il garda toujours un respectueux et filial attachement, il y fut d'abord consacré à l'enseignement de l'histoire. Il l'enseigna, alors qu'il n'était que novice, au collège Saint-Joseph d'Avignon, puis, devenu prêtre, à l'université Saint-Joseph de Beyrouth et au collège Notre-Dame de Bellevue, à Moulins. A Beyrouth, indépendamment des cours faits aux élèves du collège, il enseigna l'histoire ecclésiastique aux jeunes gens de la Faculté de théologie et les tint longuement sur les origines du protestantisme, très militant alors dans ce pays.

En 1892, l'abbé Malley était sur son désir appliqué à la prédication et au ministère. Il était devenu ce qu'on appelle dans la Compagnie un *operarius*, prêchant, confessant, faisant le catéchisme. L'*operarius* ne s'était pas pour cela brouillé avec l'histoire : il lui donnait même une bonne part de ses instants libres.

En 1907, il conçut le projet d'écrire. Un prêtre distingué de Lyon, M. le chanoine Vanel, alors curé de Saint-Bonaventure, lui indiqua comme un sujet fort intéressant et inexploré la vie de Mgr Camille de Neuville de Villeroy, archevêque et gouverneur de Lyon à la fin du XVII^e siècle. C'était un travail de très longue haleine, mais qui portait sa récompense avec soi : il mettait en face d'une grande figure, dans laquelle on ne savait ce qu'il fallait admirer davantage du zèle éclairé de l'évêque ou de la capacité hors ligne du gouverneur. Sans abandonner entièrement le saint ministère, restant prêtre par le confessionnal et la chaire, l'abbé Malley consacra la meilleure part de son temps à cette besogne, compulsant principalement, outre les mémoires du temps, les archives du Rhône et les archives municipales de Lyon, puis, à Paris, les archives historiques du ministère de la Guerre et celles du ministère des Affaires étrangères. ... De ces recherches sortit une série d'articles, dont deux parurent ici même, d'autres dans les *Études* et dans *l'Université catholique*, un grand nombre, mais de moindre importance, dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon*. C'eût été pour sa modestie une joie très douce de réunir en volume ces différentes études; il en avait revu le texte et le tenait tout prêt pour l'impression, mais les circonstances ne lui permirent pas de réaliser ce rêve.

M. l'abbé Malley eut la chance de trouver aux anciennes archives de la Guerre la très curieuse correspondance de l'archevêque gouverneur de Lyon avec Louvois, qu'il fit paraître par morceaux dans les *Études* (1912), dans le *Bulletin du diocèse de Lyon* (1914) et dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (1918). Le seul livre qu'il ait publié est la vie du *Général Garnier du Plessix* (1932, in-12), imprimé aux frais de la famille.

L'abbé Malley a passé les dernières années de sa vie à Paris, comme vicaire auxiliaire à Saint-Nicolas du Chardonnet, et ce fut l'époque de sa collaboration la plus active à la *Revue*. Il avait conscience du bien qu'on y peut faire dans des tâches apparemment ingrates. D'autres se fussent peut-être dérobés, lui acceptait toujours lorsque, me sachant dans l'embarras, je lui portais livres et revues à recenser, revues prin-

cipalement que je lui communiquais souvent incomplètes, ce qui l'obligeait en hiver à de fréquentes veillées à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Dès la fin de la grande guerre jusqu'au jour où les infirmités de l'âge rendirent ses déplacements moins faciles, il a travaillé, silencieusement, avec une ténacité exclusive de tout autre loisir, à élargir notre information à travers la littérature périodique contemporaine, et les qualités qu'il y montra en accrurent encore l'intérêt : car il avait l'esprit curieux, réfléchi, une grande probité, beaucoup de lecture et, don rare, il savait écrire.

Nos amis voudront bien avoir un souvenir devant Dieu pour ce prêtre qui vivait retiré et presque inconnu, mais que recommande à leurs suffrages son attachement fidèle à la *Revue* qu'il a tant d'années si généreusement servie.

Victor Carrière.

---

## Une élection épiscopale à Hippone en 426.

Le 14 septembre 1934, M. Paul Monceaux a entretenu l'Académie des inscriptions d'un document de l'Hippone chrétienne qui nous est parvenu avec la correspondance de saint Augustin; c'est le procès-verbal sténographié, complet et daté, d'une assemblée des fidèles à Hippone, convoquée et présidée par Augustin pour une élection.

Vieilli, souvent malade, craignant de ne pouvoir suffire à ses multiples tâches, soucieux d'assurer l'avenir de son diocèse, désireux aussi de se ménager à lui-même plus de loisirs pour ses travaux personnels, Augustin avait résolu de prendre pour coadjuteur un de ses prêtres, qui à sa mort lui succéderait : Héraclius. L'agrément des fidèles était alors nécessaire, d'où cette séance d'élection qui eut lieu le 26 septembre 426 avec le concours de sténographes qui ont noté toutes les paroles prononcées.

Aussitôt après le préambule protocolaire, Augustin prend la parole pour exposer l'objet de la réunion et présenter son candidat. Un dialogue étrange et pittoresque s'engage alors entre le président et le peuple des fidèles. Dans une série de petits discours nets et précis, Augustin multiplie les explications. Chacun de ces discours est applaudi par la foule qui manifeste son approbation par des acclamations, plusieurs fois répétées, évidemment réglées d'avance, suggérées et dirigées par des clercs. Ce vote par acclamation, en face d'Augustin, dans la basilique d'Hippone, dit M. Monceaux, est comme un écho des acclamations qui retentissaient jadis aux séances du Sénat de Rome ou aux conciles chrétiens.

---

## Les Byzantins et l'apostolicité de l'Eglise des Gaules.

Le R. P. G. Théry, de l'ordre des Frères Prêcheurs, a fait, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 5 octobre 1934, une intéressante communication sur « les Byzantins et l'abbaye de Saint-Denis au IXe siècle ».

Les Byzantins ont eu une part prépondérante dans l'activité littéraire de l'abbaye de Saint-Denis au IXe siècle. Ce sont eux, sans aucun doute, qui traduisirent pour la première fois en latin les œuvres de Denys, entre 832-835, traduction conservée dans les manuscrits 15 645 de la Biblio-

thèque nationale de Paris, 27 de Boulogne-sur-Mer, 903 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Mais, surtout, ils ont été les principaux collaborateurs d'Hilduin dans la transformation de l'ancienne hagiographie dionysienne, et dans l'établissement de la doctrine qui fait du Denys converti de saint Paul (Ier siècle), du Denis premier évêque de Paris (IIIe siècle), du Denys écrivain mystique (Ve siècle), un seul et même personnage. A ces moines grecs, une tâche spéciale est assignée : faire connaître la période grecque de la vie de Denys. Dans ce but, ils fabriquent de toutes pièces la lettre d'Aristarque à Onésiphore; ils composent la lettre de Denys à Apollophane, et nous avons de fortes présomptions de croire que ces mêmes moines ont inventé l' « autobiographie » de Denys.

Ces Byzantins, si actifs à Saint-Denis de Paris, venaient sans aucun doute du monastère grec de Rome, fondé par Paul Ier, en 761, et auquel Hilduin avait imposé le *Titulus* de Saint-Denis et envoyé des reliques.

Ces Grecs de Rome vont réapparaître vers 863 pour défendre la thèse aréopagitique attaquée par Odon de Vienne et Scot Erigène. Pour produire un document grec en faveur de cette thèse, ils n'imaginèrent rien de mieux que de traduire en leur langue l'œuvre d'Hilduin, le *Libellus Passionis*, Passion grecque, retraduite à son tour en latin : *Post beatam et gloriosam*. C'est cette Passion grecque qui servira de documentation au premier panégyrique grec que nous connaissons, prononcé à Rome, et dont la traduction latine commence par ces mots : *Sermo gratiarum*.

Les Byzantins ont donc exercé une influence considérable dans la transformation de l'ancienne hagiographie dionysienne, et ils portent une grande part de responsabilité dans la doctrine de l'apostolicité de l'Église des Gaules, dont on aura tant de peine à se dégager.

---

## Fédération historique du Languedoc.

Le congrès annuel de la Fédération s'est tenu en 1934 à Béziers, en coïncidence avec les fêtes du Centenaire de la Société archéologique de cette ville, présidées du reste par M. Fliche, professeur à l'Université de Montpellier et président de la Fédération. Le congrès, spécialement consacré au *Biterrois*, n'a entendu aucune communication touchant directement à l'histoire ecclésiastique, à part celle du commandant Baret, président de la Société archéologique de Béziers, sur *la Vente des biens de l'Église dans le diocèse de Béziers en 1563 et 1586;* mais l'archéologie religieuse a été particulièrement à l'honneur, tant par la communication de M. de Dainville, archiviste de l'Hérault, sur *les Églises gothiques dans le Biterrois*, que par la visite de nombreux édifices religieux dans la vallée de l'Orb : la cathédrale Saint-Nazaire, avec sa crypte nouvellement découverte, les églises d'Espondeilhan, de Villemagne, de Saint-Pierre de Rèdes près Lamalou, l'ancien prieuré de Cassan. Signalons enfin la collaboration de M. l'abbé Hermet, qui avait promis une communication sur *les Relations entre le Biterrois et le Rouergue au Ier siècle et au Moyen Age;* celle de M. l'abbé Sigal, qui exposa, dans une causerie et sur le terrain, le résultat de ses fouilles d'Ensérune; et la présence constante de S. Exc. Mgr Brunhes, qui tint à assister à ces fêtes, aux côtés de M. le recteur de l'Académie de Montpellier et de nombreuses notabilités, et à assurer les historiens et archéologues régionaux de l'intérêt que l'Église prend à leurs travaux.

J.-R. P.

---

# CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. l'abbé Griffe la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire dans le dernier numéro de la *Revue d'histoire de l'Église de France* (juillet-septembre 1934, p. 481) le compte rendu que M. Alfred Gandilhon consacre à ma publication des *Lettres patentes des évêques de France recueillies dans les registres du pape Clément VI* (t. I : *Province de Bourges*). Ce compte rendu exige, de ma part, une rectification.

Parmi les obligations graves qui incombent à ceux qui entreprennent une telle publication de textes du Moyen Age, tout le monde est d'accord pour placer l'identification des noms de lieux et la détermination des dates en style moderne. L'attention de M. Gandilhon a été justement attirée sur ces deux points. A propos de l'identification des noms de lieux, il ne relève aucune erreur et je m'en félicite, car M. Gandilhon connaît bien mieux que moi la région du Berry et du Centre. Les trois légères critiques qu'il m'adresse sont, je crois, très discutables[1] et je juge inutile de me justifier. Il n'en est pas de même au sujet de la détermination des dates. M. Gandilhon m'accuse d'avoir mal daté six lettres. Voici, en effet, ce qu'il écrit : « M. Griffe a ramené avec raison au style actuel les dates des documents, mais comment se fait-il qu'il n'ait pas corrigé 1344 par 1345 (n° 58), 1346 par 1347 (n° 62), 1343 par 1344 (n°s 66 et 67), 1345 par 1346 (n° 69), et 1333 par 1334 (n° 82) ? »

Pourquoi ne l'ai-je pas fait ? L'explication en est donnée dans l'introduction qui précède la publication des lettres : j'ai précisément consacré une courte étude au style employé dans les dates (p. 23). Je regrette que M. Gandilhon ne l'ait point lue. Il aurait appris que, si dans la province de Bourges, les évêques employaient le style de l'Annonciation, lorsqu'ils se trouvaient à Avignon ils employaient, de préférence, le style de la Nativité (25 décembre), comme le prouve d'ailleurs l'expression *anno a Nativitate Domini* qu'on rencontre généralement à la place de l'expression *anno Domini*. Or toutes les lettres que signale M. Gandilhon sont datées d'Avignon et je les ai relevées moi-même dans mon introduction. Mais si M. Gandilhon n'a pas lu mon introduction, que n'a-t-il pas lu jusqu'au bout les lettres épiscopales et les autres données chronologiques que j'ai eu soin d'ajouter ? Il y aurait trouvé des éléments qui l'auraient certainement empêché de porter un jugement trop hâtif. Veut-on quelques exemples ?

N° 58. La date est bien bien 1344 et non 1345. Si l'expression *anno a Nativitate* ne suffit pas à convaincre, qu'on se rapporte à l'année du pontificat de Clément VI que le scribe a ajoutée (*anno secundo* ne peut être que l'année 1344). Qu'on veuille bien remarquer aussi que la lettre épiscopale dont il s'agit a été confirmée par le pape en 1344 (cette date est absolument sûre).

N° 62. La date est bien 1346 et non 1347. Le scribe a employé l'expression *anno a Nativitate*, mais il n'a pas ajouté l'année du pontificat. Aucune hésitation n'est cependant possible puisque la bulle de confirmation est de 1346.

Je pourrais continuer, mais à quoi bon ?

---

1. Ainsi M. Gandilhon préfère la forme *Magny* à la forme *Le Magny* (commune de l'Indre) que je trouve dans les dictionnaires anciens et récents.

Je regrette vivement d'avoir à attirer votre attention sur ce compte rendu qui, par ailleurs, a voulu être très sympathique, mais je ne voudrais pas que les historiens qui auront à se servir de ces textes soient induits en erreur, en accordant leur confiance à une critique qui est absolument injustifiée.

Veuillez agréer, etc.

Nous avons soumis à M. Gandilhon la lettre qu'on vient de lire.

En ce qui concerne les noms de lieux et de personnes, nous a-t-il répondu, je maintiens entièrement mes remarques. Si, en particulier, M. l'abbé Griffe veut bien se reporter au *Dictionnaire historique de l'Indre* d'E. Hubert, il verra, par les formes données par l'ancien archiviste de l'Indre, que l'on doit écrire Magny et non Le Magny.

Pour ce qui est de la chronologie des actes que j'avais visés, les observations de M. l'abbé G. sont parfaitement justes, mais peut-être l'auteur eût-il pu accompagner chaque acte à chronologie douteuse d'une note donnant les raisons qu'il fournit aujourd'hui ou, tout au moins, renvoyant à l'introduction : il m'eût ainsi évité une méprise dont d'autres pourront être victimes.

---

## *A CORRIGER.*

Page 39, note 2, avant-dernière ligne. *Lire :* eût laissé l'Église
Page 58, lignes 33-34. *Lire :* la plénitude de son rôle
Page 59. La note 1 doit porter le n° 2 et la note 2 le n° 1.
Page 77, ligne 7. *Lire :* La ville ni le pays ne devaient le retenir.
Page 329, ligne 16. *Lire :* Les dissensions
Page 334, ligne 34. *Lire :* rappeler
Page 337, ligne 16. *Lire :* Charles de Marillac
Page 344, ligne 40. *Lire :* Charles X
Page 368, ligne 9. *Lire :* M. de Font-Réaulx
Page 506, ligne 30. *Lire :* VILLEPELET

---

# TABLE DU TOME XX

## ARTICLES


Carrière (Victor). Guillaume Farel propagandiste de la Réformation ..... 37 à 78
Dedieu (Joseph). Le désarroi janséniste pendant la période du quesnellisme ..... 433 à 470
Drioux (G.). Comment concevoir une monographie religieuse de cité gallo-romaine ..... 537 à 552
Dudon (Paul). Notes sur l'Église de France au temps de la Restauration, d'après des lettres inédites de Lamennais ..... 79 à 104
Fosseyeux (Marcel). Les premiers budgets municipaux d'assistance. La taxe des pauvres au XVIe siècle .... 407 à 432
Frézet (A.). Les prêtres français réfugiés à Liége en 1793 et 1794 ..... 231 à 242
Griffe (Élie). Les origines chrétiennes de Narbonne. 27 à 36
Lavaquery (E.). L'histoire religieuse de la Révolution française dans le cadre diocésain ..... 216 à 230
Le Grand (Léon) et Marichal (Paul). L'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales..... 553 à 620
Lesort (André). La reconstitution des églises après la guerre de Cent Ans ..... 177 à 215
Le Premier Congrès d'histoire ecclésiastique de la France ..... 329 à 406


## BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES


Alès (A. d'). Le tombeau de la sainte Vierge [P. Piétresson de Saint-Aubin] ..... 287
Alleaume (Chanoine). Monseigneur Julien, évêque d'Arras [P. Bottinelli] ..... 279
Angot des Rotours (J.). Françoise de Faudoas d'Averton [L. Celier] ..... 128
Aubert (Marcel). L'église Saint-Sernin de Toulouse [J. Vallery-Radot] ..... 497
Avezou (René). Voir Besse (J.-M.).
Balteau (J.). Voir Dictionnaire de biographie française.
Bardies (L. de) et Lestrade (J.). Les huguenots en Couserans [V. Carrière] ..... 493
Bardy (Gustave). En lisant les Pères [G. Drioux]..... 126
Barroux (M.). Voir Dictionnaire de biographie française.
Bastoul (A.). Les écoles à Montech et dans les paroisses voisines avant 1789 [L. Lefèvre] ..... 662

BAUSSAN (Charles). Les grands pèlerinages de France et de Belgique [E. A. Van Moé] ..... 281
—. Voir COSTE (Pierre).
BELLOC (H). Richelieu, traduction de Théo VARLET [L. E. Halkin] ..... 274
BERNARDIN (Edith). Les idées religieuses de Madame Roland [L. Villat] ..... 501
BESSE (Dom J.-M.), et Gaston LETONNELIER, Jacques de FONT-RÉAULX, Gabriel PÉROUSE, René AVEZOU. Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Province ecclésiastique de Vienne [V. Carrière] ..... 491
BEYSSAC (Jean). Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Diocèses de Lyon et de Saint-Claude [V. Carrière] .... 491
Bibliographie alsacienne. T. IV (1928-1930) [G. Allemang] 492
Bibliothèque nationale. Collection de manuscrits... relatifs à Marie Stuart [G. Constant] ..... 125
BILLARD (A.). Jehanne d'Arc et ses juges [J. de La Martinière] ..... 500
BIRON (Réginald). Petit dictionnaire des Immortels [G. D.] 288
BOULARD (Fernand). Saint Gilles [E. Griffe] ..... 651
BREEN (Q.). John Calvin [G. C.] ..... 652
BRÉHIER (Louis). Notes sur les statues de vierges romanes. La statue reliquaire de Saint-Étienne-sur-Blesle [J. Vallery-Radot] ..... 499
BREMOND (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France. T. XI [E. Dermenghem] ..... 271
BRIERRE (J.). Vie de sainte Marie-Madeleine [J. Zeiller]... 128
BRUGERETTE (J.). Le prêtre français et la société contemporaine [R. Durand] ..... 272
BUSSON (Henri). La pensée religieuse française de Charron à Pascal [J. Dedieu] ..... 115
CABROL (Dom F.). V. Dictionnaire d'archéologie chrétienne.
CALENDINI (Louis). Les verrières de La Ferté-Bernard [J. Vallery-Radot] ..... 650
CANAL (S.). Un département exsangue. Études démographiques sur le Tarn-et-Garonne [E. Jordan] ..... 638
CANIVEZ (D. J.-M.). Statuta Capitularium generalium ordinis Cisterciensis [E. Griffe] ..... 256
CASANOVA (S. B.). Histoire de l'Église corse. T. III [L. Villat] 483
CHARDAVOINE (R. P. Eutrope). Annuaire pontifical catholique [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] ..... 289
COHEN (G.). Voir PIRENNE (H.).
COHEN (Robert). La Grèce et l'hellénisation du monde antique [J.-R. P.] ..... 643
CONTRASTY (Jean). La chartreuse de Toulouse [E. Griffe].. 658
COSTE (Pierre), Charles BAUSSAN, Georges GOYAU. Les Filles de la Charité [E. Durtelle de Saint-Sauveur] ..... 136
COVILLE (A.). Evrart de Trémaugon et le Songe du verger [P. Piétresson de Saint-Aubin] ..... 267

DAINVILLE (M. de). Monuments historiques de l'Hérault... Notices et dessins [J. Vallery-Radot] ..... 499
DAUVILLIER (Jean). Le mariage dans le droit classique de l'Église depuis le Décret de Gratien jusqu'à la mort de Clément V [A. Villien] ..... 478
DAVID (Pierre). Richilde de Pologne [M. Oudot de Dainville] 651
— Un disciple d'Yves de Chartres. Gaton de Paris [M. Oudot de Dainville] ..... 647
DAVY (Mlle M.). Un traité de l'amour du XIIe siècle [M. de Boüard] ..... 111
DECAHORS (E.). Maurice de Guérin [J. Dedieu] ..... 640
DELEHAYE (H.) et Dom H. QUENTIN. Acta sanctorum novembris [V. Leroquais] ..... 249
— Les origines du culte des martyrs, 2e édition [V. Leroquais] ..... 249
DENAIS (Joseph). L'hôpital de Beaufort [M. Fosseyeux] .... 134
DERIES (Léon). Dom Jean Mabillon [H. Waquet] ..... 275
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié sous la direction de Dom F. CABROL et Dom H. LECLERCQ [M. Aubert] ..... 286
Dictionnaire de biographie française, sous la direction de J. BALTEAU, M. BARROUX et M. PREVOST [H. Waquet] .... 286
DRIOUX (G.). Cultes indigènes des Lingons [J. Zeiller] .... 621
DUBARAT (V.). Le somport de Cize [V. Carrière] ..... 505
DUDON (Paul). Saint Ignace de Loyola [L. Celier] ..... 482
DUFOUR (J. E.). Voir GUICHARD (Georges).
DUMOLIN (Maurice). Le château de Bussy-Rabutin [J. Vallery-Radot] ..... 660
DUPONT-FERRIER (G.). Les origines et le premier siècle de la Chambre ou Cour des aides de Paris [L. Celier] ..... 126
ERMOLD LE NOIR. Poème sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin, édités et traduits par Edmond FARAL [L. Royer] .. 123
ESPÉRANDIEU (E.). Répertoire archéologique du département du Gard [J. V.-R.] ..... 648
EVEN (Michel). Congrès national des missionnaires diocésains de France [V. C.] ..... 288
EYGUN (François). Le cimetière gallo-romain des Dunes à Poitiers [G. Drioux] ..... 503
FARAL (Edmond). Voir ERMOLD LE NOIR.
FIEL (P.). La collégiale Sainte-Croix de Pont-à-Mousson [P. d'Herbécourt] ..... 137
FOCILLON (H.). Voir PIRENNE (H.).
FONT-RÉAULX (Jacques de). Voir BESSE (Dom J.-M.).
GIRARD (André). L'église Notre-Dame de Bourges [P. des Chaumes] ..... 505
GLORIEUX (P.). Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle [H. M. Féret] ..... 263
GOBILLOT (René). Architecture moderne et contemporaine [J. Vallery-Radot] ..... 495

GOYAU (Georges). L'Église et la guerre [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] ..... 270
— Voir COSTE (Pierre).
GRENTE (Mgr). Fléchier [C. Laplatte] ..... 653
GRIFFE (Élie). Lettres patentes des évêques de France recueillies dans les registres du pape Clément VI. Tome I. Province de Bourges [A. Gandilhon) ..... 481
GROLLEAU (Charles). L'Imitation de Jésus-Christ. Traduction nouvelle [E. Dermenghem] ..... 124
GUICHARD (Georges), comte de NEUFBOURG, Édouard PERROY, J.-E. DUFOUR. Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle [P. Piétresson de Saint-Aubin] ..... 264
GUIRAUD (Jean). Monseigneur Freppel [E. Durtelle de Saint-Sauveur] ..... 134
GUTBERLET (Helena) Die Himmelfart Christi in der bildenden Kunst [G. Allemang] ..... 649
HAMON (A.). Mlle Gauffreau, héroïne de la Terreur [Th. Malley] ..... 502
HÉRISSAY (Jacques). Le Mont Valérien [M. Fosseyeux] .... 282
HUGUET (Adrien). Jean de Poutrincourt, vice-roi du Canada [G. Durand] ..... 132
HUGUET (Edmond). Le langage figuré au seizième siècle [S. G.] ..... 288
HUMBLOT (E.). Chateauvillain [M. Pigallet] ..... 139
IRSAY (Stéphen d'). Histoire des Universités françaises et étrangères [E. Jordan] ..... 105
JACQUEMET (G.). Voir Tu es Petrus.
JEDLICKI (S. M.). La création du premier archevêché polonais à Gniezno. Les rapports entre la Pologne et l'Empire germanique [G. Le Bras] ..... 280
JOACHIM (J.). Le bienheureux François-Urbain de Salin de Niart [Th. Malley] ..... 129
JOLY (Henri). La bienheureuse Mère Pelletier [R. D.] .... 277
LACGER (L. de). L'Albigeois pendant la crise de l'albigéisme [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] ..... 504
— Monseigneur Mignot [R. Biron] ..... 657
La fondatrice de la congrégation des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, Madame Antoinette d'Orléans-Longueville [J. B. Sabrié] ..... 655
LA GORCE (Pierre de). Martyrs et apostats sous la Terreur [S. G.] ..... 648
LAVAQUERY (E.). Necker, fourrier de la Révolution [M. Marion] ..... 257
LEBRETON (Jules). Le Père Léonce de Grandmaison [A.-D. Poirier] ..... 278
LECLERCQ (H.). Voir Dictionnaire d'archéologie chrétienne.
LEJEUNE (R. P.). Dictionnaire général... du Canada [Cl. de Bonnault] ..... 646
LENÔTRE (G.). La maison des Carmes [G. Drioux] ..... 283

LEPETIT (V.). L'abbé Ernest Langlois [Th. Malley]..... 502
LEROY (Charles). L'abbé Augustin Alexis Taillet et sa correspondance [Ch. Jolivet] ..... 494
LESOURD (Paul). La vraie figure du Père de Foucauld [L. de Lacger] ..... 485
LESTRADE (J.). Voir BARDIES (L. de).
LETONNELIER (Gaston). Voir BESSE (Dom J.-M.).
LÉVÊQUE (Chanoine). La basilique Saint-Maurice d'Épinal [P. d'Herbécourt] ..... 140
MALE (Émile). L'art religieux après le concile de Trente [R. Aigrain] ..... 471
MEINERT (Hermann). Papsturkunden in Frankreich [P. Piétresson de Saint-Aubin]..... 266
MERLIN (R. P.). Saint Augustin et la vie monastique [J. Godefroy] ..... 655
MONTALEMBERT. Précis d'histoire monastique [J. Godefroy] 656
MONTCHEUIL (Yves de). Voir VALENSIN (Auguste).
MOREAU-REIBEL (Jean). Jean Bodin et le droit public comparé dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire [G. de Lagarde] ..... 635
MUNIER (Albert). Un projet d'église au XXe siècle [J. Vallery-Radot] ..... 496
NEUFBOURG (Comte de). Voir GUICHARD (Georges).
NORDSTROEM (Johann). Moyen Age et Renaissance, traduit du suédois par T. HAMMAR [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 270
PALANQUE (Jean-Rémy). Saint Ambroise et l'Empire romain [G. Bardy] ..... 243
PAGET (Léon). L'église de Marnay [M. Pigallet]..... 140
PASTOR (Ludwig, Freiherr von). Geschichte des Paepste. Klemens XIV; Pius VI [G. Allemang]..... 260
— Histoire des Papes. Tome XV : Pie IV, traduit par Alfred POIZAT et W. BERTEVAL [G. Allemang] ..... 129
PENSA (Henri). Sorcellerie et religion [E. D.]..... 127
PERDRIZET (Paul). Le calendrier parisien à la fin du Moyen Age [E. A. Van Moé] ..... 252
PÉROUSE (Gabriel). Voir BESSE (Dom J.-M.).
PERROY (Édouard)). Voir GUICHARD (Georges).
PETIT-DUTAILLIS (Ch.). La monarchie féodale en France et en Angleterre [E. Jordan] ..... 629
PFLEGER (L.). Die Entstehung der elsaessischen Pfarreien [G. Le Bras] ..... 622
PIRENNE (Henri), Gustave COHEN, Henri FOCILLON. La civilisation occidentale au Moyen Age [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] ..... 633
PLATTARD (Jean). Montaigne et son temps [A. C.]..... 501
Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter des Reformation. Tomes IV et V [G. C.]..... 492
POMMERAY (Léon). L'officialité archidiaconale de Paris aux XVe-XVIe siècles [E. Durtelle de Saint-Sauveur] ..... 633

POMMIER (Jean). La jeunesse cléricale d'Ernest Renan [A. d'Alès] ..... 277
POULET (Dom). Histoire du christianisme. Tome I [J. Peter] 647
PREVOST (M.). Voir Dictionnaire de biographie française.
QUASTEN (J.). Expositio antiquae liturgiae gallicanae [E. A. Van Moé] ..... 267
QUENTIN (H.). Voir DELEHAYE (H.).
Règle de saint Benoît [J. Godefroy] ..... 646
RENAN (Ernest). Travaux de jeunesse [A. d'Alès] ..... 277
ROBIN (Pierre). La Compagnie des secrétaires du roi [G. Tessier] ..... 647
RODIÈRE (Roger). Le pays de Montreuil [G. Durand] ..... 137
RODOCANACHI (E.). Histoire de Rome. Les pontificats d'Adrien VI et de Clément VII [H. Couget] ..... 281
ROULEAU (P.). Jean Marre, évêque de Condom [L. E. Halkin] 273
ROUSSIER (Jules). Le fondement de l'obligation contractuelle dans le droit classique de l'Église [E. Durtelle de Saint-Sauveur] ..... 646
RUINART (Dom Thierry). Mabillon [H. Waquet] ..... 275
SABATIER (Paul). Études inédites sur saint François d'Assise [A. Fliche] ..... 112
SCHNURER (Gabriel). L'Église et la civilisation au Moyen Age. Traduction de G. CASTELLA et de Mme M.-Th. BURGARD [A. Fliche] ..... 246
SÉE (H.). Science et philosophie de l'histoire [E. Durtelle de Saint-Sauveur] ..... 643
SUIRE (Alph.). Le château de Mursay [M. Bodet] ..... 139
TROCHU (Francis). La bienheureuse Jeanne-Antide Thouret [G. Allemang] ..... 275
Tu es Petrus. Encyclopédie populaire sur la papauté, publiée sous la direction de M. l'abbé G. JACQUEMET [G. Bardy] .. 284
VALENSIN (Auguste) et Yves de MONTCHEUIL. Maurice Blondel [S. G.] ..... 495
VERNET (Félix). Les Ordres mendiants [G. Le Bras] ..... 657
VIDAL (Mgr J. M.). Saint-Denis aux Quatre Fontaines à Rome [E. Griffe] ..... 506
VILLAT (Louis). Gli studi relativi alla storia religiosa della Corsica [S. G.] ..... 507
VILLEPELET (J.). La cathédrale de Bourges [P. des Chaumes] 507
— Une visite à l'église de Saint-Amand [P. des Chaumes] 506
VLOBERG (Maurice). La Vierge et l'Enfant dans l'art français [G. Allemang] ..... 498
VINAY (Louis). Cinq minutes de détente [C. Laplatte] ..... 660
VIREY (Jean). Les travaux du Professeur K. J. Conant à Cluny [J. Vallery-Radot] ..... 650
WAQUET (Henri). L'art breton [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 254
WILMART (Dom A.). Auteurs spirituels et textes dévots du Moyen Age latin [E. Dermenghem] ..... 123

## CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Agenais, 663. — Ain, par G. Renoud, 160. — Aisne, par M. de Sars, 296. — Allier, par M. Fazy, 511. — Alpes-Maritimes, par G. Doublet, 521. — Alsace, 153. — Angoumois, 314. — Anjou, 302. — Ardèche, par A. Roche, 670. — Ardennes, par J. Massiet du Biest, 148. — Ariège, par L. Blazy, 674. — Artois, 141. — Aube, par G. B. Duhem, 146. — Aude, par E. Griffe, 671. — Aunis, 314. — Auvergne, 510. — Aveyron, par B. de Gauléjac, 661.

Bas-Rhin, par G. Allemang, 153. — Basses-Alpes, par E. Isnard, 519. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 672. — Béarn, 672. — Berri, 508. — Bouches-du-Rhône, par E. Isnard, 519. — Boulonnais, 141. — Bourbonnais, 511. — Bourgogne, 158. — Bretagne, 308.

Calvados, par R. N. Sauvage, 306. — Cambrésis, 141. — Cantal, par G. Rouchon, 511. — Champagne, 146. — Charente, par P. Bouchaud, 314. — Charente-Inférieure, par F. Vaux de Foletier, 314. — Cher, par P. des Chaumes, 508. — Comtat-Venaissin, 521. — Comté de Foix, 674. — Comté de Nice, 521. — Corrèze, par R. Rohmer, 509. — Corse, par L. Villat, 521. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 158. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 310. — Couserans, 674. — Creuse, par L. Lacrocq, 509.

Dauphiné, 514. — Deux-Sèvres, par M. Béguin, 313. — Dordogne, par G. Lavergne, 663. — Doubs, par M. Pigallet, 161. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 515.

Eure, par M. Baudot, 305. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 297.

Finistère, par H. Waquet, 310. — Flandre, 141. — Franche-Comté, 161.

Gard, par L. Baudouï-Salze, 668. — Gascogne, 659, 662. — Gers, par A. Clergeac, 664. — Gironde, par G. Loirette, 664. — Guienne, 661.

Hainaut, 141. — Haute-Garonne, par Cl. Tournier et J. de Font-Réaulx, 666. — Haute-Loire, par M. Balmelle, 672. — Haute-Marne, par L. Delessard, 148. — Haute-Saône, par M. Prinet, 163. — Haute-Savoie, par G. Loridon, 518. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 508. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 515. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 665. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 156. — Hérault, par M. Oudot de Dainville, 671.

Ile-de-France, 290. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de La Rogerie, 308. — Indre, par P. Des Chaumes, 508. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 301. — Isère, par L. Royer, 514.

Jura, par C. Davillé, 163.

Landes, par P. Coste, 663. — Languedoc, 666. — Limousin, 508. — Loire, par Ph. Pouzet, 514. — Loire-Inférieure, par L. Grimault, 312. — Loiret, par G. Chenesseau, 296. — Loir-et-Cher, par M. Hémonée, 298. — Lorraine, 149. — Lot, par E. Sol, 661. — Lot-et-Garonne, par J. R. Marboutin, 663. — Lozère, par M. Balmelle, 670. — Lyonnais, 512.

Maine, 299. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 302. — Manche, par R. N. Sauvage, 307. — Marche, 509. — Marne, par P. Gos-

°15, 147. — Mayenne, par E. Laurain, 300. — Meurthe, par L. Marchal, 149. — Meuse, par P. d'Herbécourt, 151. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 311. — Moselle, par H. Tribout, 150.
Nièvre, par A. Biver, 512. — Nivernais, 512. — Nord, par A. Leman, 141. — Normandie, 304.
Oise, par J. Vinot-Préfontaine, 294. — Orléanais, 296. — Orne, par R. N. Sauvage, 308.
Pas-de-Calais, par R. Rodière, 141. — Pays basque, 672. — Périgord, 663. — Picardie, 145, 296. — Poitou, 312. — Provence, 519. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 510. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 675.
Quercy, 661, 662.
Rhône, par Ph. Pouzet, 512. — Rouergue, 661. — Roussillon, 675.
Saintonge, 314. — Saône-et-Loire, par A. Morgand, 159. — Sarre, 150. — Sarthe, par L. Calendini, 299. — Savoie, par G. Loridon, 516. — Seine, par J. de La Monneraye, 290. — Seine-et-Marne, par H. Stein, 294. — Seine-et-Oise, par Y. Bezard, 292. — Seine-Inférieure, par P. Jubert, 304. — Somme, par G. Durand, 145.
Tarn, par L. de Lacger, 666. — Tarn-et-Garonne, par S. Canal, 662. — Touraine, 301.
Var, par M. Courtecuisse, 520. — Vaucluse, par C. Roudil, 521. — Vendée, par A. Poirier, 313. — Vienne, par J. Salvini, 312. — Vosges, par L. Lévêque, 152.
Yonne, par A. Courtet, 159.

## REVUE DES PÉRIODIQUES

Analecta bollandiana [H. Nelis] ..... 324
Archivum Fratrum Praedicatorum [H. M. Féret] ..... 681
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques [E. A. Van Moé] ..... 317
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français [V. Carrière] ..... 678
Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France [G. Drioux] ..... 524
Bulletin monumental [J. Vallery-Radot] ..... 678
Cistercienser Chronik [G. Allemang] ..... 527
Études [J. Lecler] ..... 320
Études franciscaines [P. Gratien] ..... 322
L'Année dominicaine [H. M. Féret] ..... 680
La Vie spirituelle [H. M. Féret] ..... 682
Le Bulletin des recherches historiques [C. de Bonnault] .. 529
Le Moyen Age [E. A. Van Moé] ..... 676
Les Missions dominicaines [H. M. Féret] ..... 685
Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome [P. Deslandres] ..... 524
Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France [G. Drioux] ..... 525

Recherches de science religieuse [J. Lecler] ..... 319
Recherches de théologie ancienne et médiévale [H. Nelis] 324
Revue belge de philologie et d'histoire [H. Nelis] ..... 323
Revue bénédictine [J. Rivet] ..... 526
Revue d'ascétique et de mystique [J. Lecler] ..... 319
Revue d'histoire ecclésiastique [H. Nelis] ..... 323
Revue d'histoire littéraire de la France [L. Villat] ..... 316
Revue de théologie et de philosophie [G. Viatte] ..... 683
Revue des études historiques [P. Deslandres] ..... 523
Revue des sciences religieuses [U. Rouziès] ..... 316
Revue du seizième siècle [J. Lavaud] ..... 677
Revue historique [C. Roudil] ..... 315
Revue historique du droit français et étranger [G. Le Bras] 318
Revue Mabillon [J. Rivet] ..... 525
Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige [G. Allemang] ..... 527
Zwingliana [G. Viatte] ..... 688

## ÉCHOS ET INFORMATIONS

Byzantins (Les) et l'apostolicité de l'Église des Gaules..... 692
Congrès des sociétés savantes (Le 67e)..... 326
Fédération historique du Languedoc [J. R. P.]..... 692
Lettre de M. l'abbé Griffe. Réponse de M. Gandilhon..... 693
Nécrologie : Mgr Jérôme [Edmond Renard] ..... 688
— M. l'abbé Malley [V. Carrière]..... 690
Position de thèses à l'École des chartes, année 1934..... 172
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 164, 325, 531, 686. — Assemblée générale, 165. — Déjeuner d'automne, 172. — Liste des membres, 7. — Statuts, 5. — Tableau d'honneur, 686.
Une élection épiscopale à Hippone en 426 ..... 691

## LIVRES NOUVEAUX

Archives et textes ..... 173 532
Art chrétien ..... 174 534
Biographies ..... 174 534
Congrégations et corps religieux ..... 175 536
Hagiographie ..... 175
Histoire générale ..... 173 532
Histoire locale ..... 176 534
Institutions ..... 533
Variétés ..... 536

*Le Directeur :* V. CARRIÈRE.

*Le Gérant :* André-Pouyé

Impr. André-Pouyé — Meaux.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

R46 Revue d'histoire de
v.20 l'Église de France

BR
840
R46
v.20

66573

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709

GTU Library
3 2400 00325 5050

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.